MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80361-2

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

BAUDOT, FRANCOIS NICOLAS, SEIGNEUR ...

TITLE:

JOURNAL DES GUERRES DES CIVILES DE ...

PLACE:

PARIS

DATE:

1883-85

Master Negative #

91-80361-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.033
B32

Baudot, François Nicolas, seigneur du Buisson et d'Ambenay, called Dubuisson-Aubenay, ca. 1590-1652.
Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, 1648-1652, publié par Gustave Saige ... Paris, Champion, 1883-85.
2 v. 25cm. ‹Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Documents›

Signatures of vol. 1 carry title: Documents IV; of vol. 2: Documents V.
"Notice sur François-Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Ambenay": v. 1, p. i-xlvii.
(Continued on next card)

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 11X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 12-6-91 INITIALS G.G.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

Master Negative #

91-80361-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

944.033
B32

Baudot, François Nicolas, seigneur du Buisson et d'Ambenay, called Dubuisson-Aubenay, ca. 1590-1652. Journal des guerres civiles. 1883-85. (Card 2)

"Catalogue des manuscrits de Dubuisson-Aubenay existant à la bibliothèque Mazarine": v. 1, p. [liii]-lvi.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35 mm REDUCTION RATIO: 11 X
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 12-6-91 INITIALS G.G.
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

VOLUME 1

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

GIVEN BY
Miss S. D. Bliss

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

DE DUBUISSON-AUBENAY

1648-1652

PUBLIÉ PAR

GUSTAVE SAIGE

TOME SECOND

A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Malaquais, 15
1885

Exercice 1883

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

1648-1652

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

DE DUBUISSON-AUBENAY

1648-1652

PUBLIÉ PAR

GUSTAVE SAIGE

TOME SECOND

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1885

944.033
B32
v.2

Repl
G. Miss S. D. Bliss
Feb. 26, 1942

COLUMBIA
UNIVERSITY
LIBRARY

AVANT-PROPOS.

En soumettant au public ce second volume du *Journal des Guerres civiles*, je crois devoir donner quelques explications au sujet des *Pièces justificatives*, ainsi que de la table alphabétique qui le terminent.

Depuis l'apparition du premier volume, une recherche dans la correspondance de d'Hozier m'a fait retrouver un certain nombre de lettres de Dubuisson à ce dernier. Quoique l'époque à laquelle remontent ces lettres soit très antérieure à celle du *Journal*, je n'ai pas cru devoir les négliger; elles confirmeront le lecteur dans l'idée que j'ai essayé de lui donner des habitudes de travail, de recherches et de consignation scrupuleuse des faits qui font de Dubuisson un type tout à fait original. Les trois premières datent de l'ouverture des hostilités directes entre la France et l'Espagne dans les Pays-Bas. Elles témoignent que, dès cette époque, Dubuisson était en liaison étroite avec les Bournonville, en sorte qu'il put bien être l'agent qui provoqua la défection et la retraite en France des principaux membres de cette famille. La quatrième, écrite de la Haye, pendant les fêtes du mariage de M. de Brederode avec la belle-sœur du prince d'Orange, en 1638, com-

plète les détails donnés par Dubuisson dans son *Itinéraire de Hollande* sur ces fêtes et surtout sur les représentations des comédiens français que j'ai signalées dans l'introduction du tome I (page XXVIII).

Je me suis assez étendu dans cette introduction sur l'importance des « Rôles relatifs à la levée des taxes sur les Parisiens pendant le blocus de 1649 » qui suivent dans les *Pièces justificatives* ce que j'ai pu recueillir de lettres de Dubuisson. Le lecteur remarquera que ces rôles, alors même qu'ils ne mentionnent pas les maisons habitées par les personnages taxés, permettent, par le rapprochement des noms, de retrouver l'indice de leurs relations de voisinage. Cela est surtout sensible en ce qui concerne les membres des familles Tallemant et de Rambouillet alliées entre elles (p. 315). Sans entrer dans le détail des renseignements précieux que l'étude de ces rôles peut fournir sur l'état comparatif de la fortune des taxés, je signalerai quelques-uns des personnages qui s'y trouvent inscrits : madame Le Gras, la fondatrice des filles de Charité (p. 318), Guy Patin (p. 339), le père de Pascal (p. 343), Marion de Lorme (p. 325), etc.

Une dernière série de documents termine les *Pièces justificatives ;* nous devons à la bienveillante autorisation de S. A. S. Mgr le prince de Monaco la faveur de les présenter au public. Ce sont quelques-unes des lettres adressées pendant la seconde partie de la Fronde par Anne d'Autriche et Mazarin au maréchal d'Aumont. La liaison de Dubuisson avec le maréchal était ancienne ; elle remontait au siège d'Arras où ils s'étaient rencontrés comme volontaires, ainsi que je l'ai dit (Introduction, p. XXX). Cette liaison a dû contribuer à rendre Dubuisson particulièrement attentif aux opérations du maréchal, qu'il relève avec soin dans son *Journal*. L'incident de Béthune et de la résistance de Mongobert, qui ferma les portes au gouverneur, le comte d'Hostel, venant s'assurer de la place au nom de Gaston, est raconté avec détails dans le *Journal* (tome II, p. 161). J'ai retrouvé dans les papiers d'Aumont le dossier de cette affaire que je publie : ce sont les

lettres de Mazarin, celle du roi à la ville de Béthune et celle par laquelle Gaston d'Orléans s'adresse à Mongobert dans des termes d'une vivacité qui indique à quel état de trouble et d'exaspération l'oncle du roi était arrivé dans les premiers jours de 1652.

A ces lettres, extraites du fonds d'Aumont-Mazarin, l'une des plus précieuses séries des Archives de Monaco, j'ai joint un autre document tiré du fonds Matignon des mêmes archives ; c'est une lettre écrite, le 30 mars 1652, par Anne d'Autriche à M. de Matignon, lettre qui, rapprochée du texte du *Journal* à la même date, montre la sûreté et la précision des informations de Dubuisson sur les détails les plus inaperçus et les plus confidentiels.

A ce point de vue, du reste, le second volume est plein de détails qui montrent avec quel soin l'auteur du *Journal* recueillait les renseignements qui pouvaient lui être de quelque utilité. Il ne faut pas oublier qu'il était tombé malade à l'époque même où commence ce second volume, et qu'il dut souvent se servir de ses amis pour poursuivre son recueil ; à ce titre, les notes supplémentaires qui sont insérées du 3 au 13 avril 1651 (pages 47 et suiv.) sont le plus curieux spécimen de ce genre d'aides dont il s'entourait et qui, dans ce cas particulier, paraît avoir été son ancien patron Jean d'Estampes Valençay. A ce titre aussi, je dois faire remarquer le court billet, écrit dans une forme si vive, relatif aux affaires d'Orléans, et que j'ai pu restituer à son auteur, la célèbre madame Cornuel, dont cette pièce serait la seconde lettre connue[1].

J'ai enfin apporté les soins les plus attentifs à la rédaction de la table alphabétique. Je le devais d'autant plus, que, m'étant presque complètement abstenu de notes dans le cours du *Journal,* je devais placer dans cette table les éclaircissements nécessaires sur les personnages cités ; c'est ce que je me suis efforcé de faire en identifiant un grand nombre de noms ; et je manquerais à

1. M. Paulin Paris, dans son édition de Tallemant des Réaux, a publié la seule lettre que nous connaissions jusqu'à présent, adressée au marquis de Sourdis, tome V, page 139.

un devoir de gratitude si je ne remerciais M. de Boislisle et mon excellent confrère Paul Guérin du précieux concours que j'ai reçu d'eux à cette occasion.

J'ai relevé dans cette table la plupart des *errata* qui m'étaient échappés dans l'impression des noms, en sorte que le lecteur peut trouver l'explication des erreurs dont il serait frappé, en recourant du texte à cette table. Quelques-unes ont de l'importance; je ne citerai que celle relative au baron de Clinchamp, général des troupes lorraines, que tous les érudits, depuis Moreau, dans ses *Mazarinades*, et à sa suite, ont identifié avec Bernardin de Bourqueville, seigneur de Clinchant. Or, le *petit Clinchant* dont Tallemant a donné l'historiette, étant mort dès le commencement de 1649[1], ne peut être l'aventurier lorrain. J'avais suivi dans une des rares notes que je me suis permises la version accréditée; j'ai signalé l'erreur à la table aussi bien qu'à l'*errata*. Pour un certain nombre d'autres identifications, venant corriger celles des historiens et des commentateurs qui ont précédé cette publication, je laisse aux lecteurs, que ce genre d'études intéresse, le soin d'en juger par eux-mêmes l'étendue et l'importance.

G. S.

1. Voy. Tallemant des Réaux, édition Paulin Paris, tome VI, page 115, et l'épitaphe du *petit Clinchant*, publiée dans les notes de l'historiette par M. Paulin Paris, page 119.

JOURNAL DES GUERRES CIVILES

DE 1648 A 1652.

ANNÉE 1651.

L'an 1651 est le troisième du bissextile exclus. — La lettre dominicale est A. — Indiction romaine ou papale 4. — Épacte 8. Cycle solaire 8. — Cycle lunaire 18. — Lune en son dixième jour.

Janvier.

M. du Plessis de Guénegaud entre en mois de secrétaire d'État.

Le marquis de Chandenier, en quartier de capitaine des gardes du corps, a eu congé et commandement de s'en aller chez lui, en Auvergne, le 20 de ce mois.

Maître de la garde-robe en semestre : M. de Monglas.

Premier gentilhomme de la chambre en année : M. de Souvré.

— Le premier jour, dimanche (*Acri*), le Roi au sermon du père Maimbourg, jésuite, en l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

— Le lundi 2, conseil au soir à l'ordinaire chez la Reine, où vint le duc d'Orléans, ayant été, de la part de la Reine, envoyé quérir par le Garde des Sceaux chez la duchesse de Chevreuse. Il n'avoit point été chez la Reine depuis vendredi 30 décembre, où le soir il entra, le cardinal Mazarin avec lui, qui l'attendoit à l'entrée du grand cabinet et le reçut, lui faisant soumissions et excuses de n'avoir pas été lui faire la révérence au palais d'Orléans, où M. Le Tellier fut le premier jour de l'an de sa part à S. A. R., la prier de vouloir défendre sa maison aux duc de

Beaufort et coadjuteur de Paris, ou ne pas trouver mauvais si Son Éminence, ne trouvant sa sûreté, ne pouvoit lui venir rendre visite.

Cette froideur du duc d'Orléans est diversement interprétée; les uns disent que les frondeurs lui ont donné ombrage et jalousie de ce que, samedi dernier, ledit cardinal étant arrivé, on fit commandement à la brigade des gendarmes du Roi qui, conduits par le comte de Miossens, furent jusques au delà du Bourget le prendre pour l'escorter avec celle des chevau-légers aussi du Roi et demeurer en faction, ou tout prêts, dans le Palais-Royal, ce soir-là et celui du lendemain.

Autres disent que c'est sur ce que la Reine lui dit, vendredi, qu'elle avoit promis le bâton de maréchal de France aux sieurs de Villequier, d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre pour, leurs bons services (la femme de celui-ci qui, ci-devant, avoit fait paroître beaucoup de gentil esprit, est, depuis deux mois, devenue folle), sans parler du sieur de la Ferté-Imbault, à qui la Reine a promis le bâton dès la prise de Gravelines et celle de Mardick, où il servit fort bien sous Son Altesse Royale, à qui il est, la dame sa femme étant dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans et son fils, marquis de Mauny, premier écuyer de S. A. R., et lui, ayant été enseigne puis lieutenant de sa compagnie de gendarmes dès l'an 1612 ou 1615.

Avis que le duc de Mercœur revient de Catalogne, — vrai; — que le duc d'Angoulême, jadis comte d'Alais, est sorti de Provence, ayant passé le Rhône, selon les ordres qu'il en avoit du Roi, et pris l'autre rive, qui est la droite, qui est le chemin d'Alais. Sa fille, unique héritière, mariée au duc de Joyeuse-Guise, grand chambellan, est devenue folle.

— Mardi et mercredi, 3 et 4, les trois premiers maréchaux ont passé et été reçus, et ont, le lendemain jeudi, prêté le serment au Roi, le comte de Brienne servant de secrétaire d'État au lieu de M. Le Tellier, auquel il appartenoit, comme ayant le département de la guerre et qui étoit absent.

Le sieur de Villequier, maréchal d'Aumont, est le premier, au préjudice du sieur de la Ferté-Imbault, que M. le duc d'Orléans vouloit faire passer devant, et qui est maréchal d'Estampes. Le troisième est le sieur d'Hocquincourt de Mouchy.

On a envoyé au comte de Grancey-Médavy, qui se mécontentoit, pour être le cinquième; le quatrième au sieur de la Ferté-

Senneterre, qui est travaillant à la reprise et réduction des places de Lorraine : Mirecourt, Aigremont, Remiremont, Épinal, Neufchâteau et Chastel-sur-Moselle. (Voyez l'*Extraordinaire Gazette* numéro 2, et la *Gazette* numéro 5.)

— Jeudi, veille des Rois, 5 janvier, les trois maréchaux de France nouveaux ont prêté serment, et le Roi appela celui d'Aumont le premier.

Le duc de Mercœur arrive de Catalogne à Paris.

Bruit secret que la dame duchesse de Chevreuse a reçu lettres de l'archiduc, de Bruxelles, faisant mention de la paix générale.

Ce soir, le cardinal Mazarin donne à souper au Roi et à Monsieur son frère, qui y menèrent M. le duc d'Orléans, et y ont bien bu. Plusieurs seigneurs y furent commandés de la part du Roi, s'asseoir à table, et y fut le duc de Damville roi de la fève, et le marquis de Roquelaure agréable en son vin et dont le Roi rit, quoique fort sérieux de son naturel. (Voy. la *Gazette* du 7.)

— Samedi matin 7, les chambres assemblées, le président de Mesmes d'Irval fut reçu.

Les gens du Roi vont de la part du Parlement trouver la Reine pour prendre d'elle le jour qu'elle veut ouïr leurs députés, suivant leur arrêté du 30 décembre dernier. La Reine a dit qu'elle se trouvoit encore mal et les prioit d'attendre encore quelques jours et jusqu'à ce qu'elle eût assez de force pour être en état de leur donner audience.

Autres députés, dont le chef étoit le président de Novion, ont été trouver M. le duc d'Orléans et le prier de se joindre au Parlement et s'interposer vers la Reine, afin qu'elle ait agréables les remontrances que la Compagnie enverra faire à Sa Majesté pour la liberté des Princes; à quoi Monsieur répondit qu'il désiroit servir la Compagnie en toutes occasions et les Princes pour obtenir leur liberté, quand il verroit que les choses y seroient disposées; mais que, sachant que le parti formé et soulevé pour eux n'étoit pas encore assez réduit et calmé, il ne pouvoit pas à présent s'entremettre pour cela.

— Dimanche au soir, 8, le maréchal de Gramont arrive, ayant le petit comte de Guiche, son fils, avec lui. Le sieur de Champlâtreux étoit allé au-devant de lui.

— Lundi 9 et mardi 10, tout le monde va voir les trois nouveaux maréchaux et celui de Gramont nouvellement arrivé.

Le maréchal de Gramont envoyé quérir en Béarn, son gouvernement, pour être en cour et non sans sujet et mystère.

On parle diversement du sujet de son rappel en cour, et quelques-uns se flattent d'un envoi de lui vers les Princes, pour traiter avec eux touchant leur liberté. Ce qui est plus apparent est que l'on l'ôte de Béarn, son gouvernement, où l'on n'est pas sans soupçon de lui, à cause que l'on craint encore quelque chose du côté d'Espagne en ces quartiers-là, où l'on dit que les marquis de Lusignan et de Sillery sont retournés de Bordeaux pour traiter.

Madame et mademoiselle de Bouillon se trouvent en liberté à Paris et font leur cour chez la Reine.

Députés de Reims arrivent à Paris pour se plaindre des maux que la Champagne souffre par les gens de guerre.

Au Parlement, on parle de s'assembler pour donner ordre au prévôt des bandes d'arrêter et punir les soldats du régiment des gardes qui vont sur le chemin de Gonesse et autres des environs de Paris, ôtant le pain et les autres vivres qui vont en ville, si ce n'est que les paysans leur donnent de l'argent pour les racheter. Le Premier Président a dit là-dessus que l'on y avoit pourvu et qu'avant-hier on avoit fait toucher une demi-montre au régiment des gardes et que l'on en feroit encore autant toucher après-demain, pour les empêcher de voler.

— Mercredi matin 11, service funèbre et harangue pour la dernière fois à feu Madame la Princesse, au grand couvent des filles Carmélites, où elle est enterrée.

— Mardi 17, il y a crierie, au Palais, des Enquêtes qui demandoient l'assemblée pour remédier à la volerie que font les soldats des gardes vers Saint-Denis et Gonesse et cela a été remis au lendemain ou jour d'après; ou enfin aux remontrances que leurs députés doivent aller faire à la Reine touchant leur arrêt du 30 décembre 1650, pour la liberté des Princes, suivant qu'ils en ont eu ce jour [licence] de la Reine.

— Mercredi 18, au fin matin, les arches du Pont-Neuf-au-Change venant à s'entr'ouvrir ès-endroits, où déjà elles étoient entr'ouvertes dès les grandes eaux de janvier à mars 1649, du côté oriental et supérieur, regardant le quai couvert de Gesvres et le pont Notre-Dame, quelques cabinets, attachés par dehors aux maisons, éboulés, et la pitié a été grande de voir les marchands sauvant leurs personnes et leurs meubles. Les deux bouts et avances du pont étoient gardés par des hallebardiers qui n'y laissoient entrer qui que ce fût au monde. Quelques cabinets et pri-

vés, attachés au dehors des maisons, tombèrent à l'eau et y eut des personnes noyées.

Inondation de la rivière, qui s'est accrue jusques à dimanche midi 22 et a été deux pieds plus haut qu'en l'an 1649; tous les égouts de la ville regorgeant dans les rues où l'on n'a pu aller que par bateaux.

Tout le bas de l'île Notre-Dame tout noyé, jusques à la rue Poulletier, les bateaux passant par-dessus le parapet et appui des deux quais; l'Arsenal, la place devant le quai et rue Saint-Paul, celui de Saint-Gervais et rue de la Mortellerie et de la Grève, jusques au bas de la rue de la Coutellerie, la vallée de Misère et partie du quai de la Mégisserie, celui des Augustins et hôtel de Nevers, tous inondés et non accessibles qu'avec bateaux; comme aussi celui de la Tournelle, jusques au faubourg Saint-Victor, le jardin Royal et toute la campagne interjacente à la Seine. Tous les chantiers de bois emportés et de même vers et dans le faubourg Saint-Antoine, marais de Bas-Froid et dehors du Temple; les fossés de la ville comblés et regorgeants dans icelle par les égouts des rues, comme dit est. Les caves des maisons pleines.

L'après-dîner, les députés de l'assemblée du Clergé, l'archevêque d'Embrun portant la parole, eurent audience du Roi et de la Reine. Ils donnent six cent mille livres tournois au Roi pour les frais de son sacre. — Libelle court par les rues contre les ecclésiastiques de l'assemblée qui se tient à Paris et qui a tant donné de peine pour avoir d'elle un si modique secours au Roi, au lieu de quatre et cinq millions qu'elle a donnés ès précédentes assemblées, en temps de bien moindre besoin qu'il n'est à présent.

— Vendredi 20, à deux heures du soir, les députés du Parlement ont été au Lit de la Reine, en sa chambre grise, lui parler par la bouche du Premier Président, qui a fait ses remontrances sur la détention des Princes au Hâvre, demandant leur liberté, puisqu'ils paroissoient plus malheureux que coupables; a traité le jour de leur arrêt de « funeste et fatal à l'État, » et la raison de les arrêter « infortunée politique; » a exagéré l'éloignement, dureté de leur prison et la rudesse de l'air et du lieu où ils étoient; a parlé de Mademoiselle de Longueville, qui, par sa requête, demande permission de pouvoir être dans la ville et solliciter les affaires de Monsieur son père, et enfin a conclu, par prières adressées au Roi, de ne point s'absenter de sa bonne ville de Paris.

La Reine a répondu qu'au premier jour elle assembleroit son conseil et feroit savoir au Parlement le temps pour venir prendre sa réponse. Le Garde des Sceaux dit, comme il sortoit, que cela étoit insolent. Le Roi, tout en colère, dit après qu'il fut sorti : « Maman, si je n'eusse point craint de vous fâcher, j'eusse par « trois fois fait taire et sortir le Premier Président. »

Le matin, sur le midi, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, ayant le département de la Maison du Roi, a, par commandement de la Reine, fait entendre au marquis de Chandenier de quitter son quartier de capitaine des gardes écossoises et se retirer, dans le lendemain, en Auvergne, chez soi. La cause est qu'il hante continuellement avec le coadjuteur de Paris. Il a répondu, qu'ayant la garde du corps du Roi, il ne la pouvoit abandonner sans un commandement porté par écrit ; on lui a donc expédié une lettre de cachet du Roi. Il a ordre de s'en aller en ses terres d'Auvergne. Il a eu, de la même bouche, depuis, permission de rester à Paris jusques après la décrue des eaux. (Voyez le 15 de ce mois.)

La duchesse de Montbazon grosse. M. de Montbazon, âgé de 80 ans ou plus. Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1595.

— Le samedi 21, arrêt du Parlement portant défenses aux maîtres des Requêtes de passer outre à juger souverainement le nommé Éon, contrôleur du Sceau, pour fausseté par lui commise. Il est prisonnier en la Bastille, et le Garde des Sceaux a donné commission auxdits maîtres des Requêtes de le juger, avec commination de les interdire de l'assistance au Sceau, s'ils y manquent.

— Le dimanche 22, assemblée chez le Premier Président, où fut résolu d'interdire du Parlement à jamais les maîtres des Requêtes s'ils passoient outre au jugement d'Éon, contrôleur au Sceau.

Ce jour, à midi, les eaux commencent à décroître, et lundi matin, elles étoient baissées de demi-pied et plus en des endroits larges, de deux ou trois pouces au Pont-au-Change-Neuf et autres lieux de la rivière.

— Lundi 23, le Premier Président fait en l'assemblée des Chambres relation de ce qui se passa vendredi chez la Reine, en leur députation et à sa harangue. Le duc de Beaufort y étoit.

Ce jour même, les gens du Roi ont été vers la Reine pour le différend du Garde des Sceaux et du Parlement ; celui-là a la pos-

session et l'usage de faire, de tous temps, souverainement et par ses commissaires, tels qu'il veut choisir, le procès aux officiers du Sceau : le Parlement prétend qu'en vertu de la déclaration du mois d'octobre 1648, les maîtres des Requêtes, que le Garde des Sceaux a commis en ce procès, ne peuvent pas juger souverainement. M. Talon harangue la Reine, qui remet l'affaire à son conseil pour y être jugée à la huitaine. On croit que cela s'accomodera par même voie.

Les mêmes gens du Roi prendront de la Reine le jour qu'elle donnera aux députés du Parlement pour retourner vers elle quérir la réponse à leur députation. On dit que c'est pour le 25.

Le sieur de Bar écrit du Hâvre, en cour, que Monsieur le Prince demande sa liberté et promet de l'accepter à quelque prix et condition qu'il plaise au Roi la lui donner.

On dit que le maréchal de Gramont a été, de la part de M. d'Orléans, demander à la Reine la liberté des Princes prisonniers au Hâvre et est allé vers M. le Cardinal pour ce même sujet, que l'on dit avoir été pour cela toute la nuit en alarme.

— Le 24, à 7 heures du soir, on envoya de la cour quérir M. du Plessis Guénegaud pour faire sortir Carnavalet de la Bastille, où il fut mis pour avoir laissé évader madame de Bouillon de chez elle.

C'est ce soir que l'on veut que le maréchal de Gramont ait fait allées et venues pour la liberté des Princes.

Ce même jour arriva de Bourgogne ici le duc de Vendôme, ce qui fit dire à la Reine que le marquis de Chandenier s'en pourroit bien aller, nonobstant les eaux.

Les eaux décroissent de deux pieds au 25 matin et le 26 emportent sept maisons de la rue de la Boucherie, avancées sur le cours de l'eau, et qui, par leur chûte sur un grand bateau là attaché, tuèrent plusieurs lavandières. Autres maisons, aussi en avance sur la rivière, en la rue Saint-Louis, au-dessous du pont Saint-Michel, s'éboulèrent aussi en l'eau.

— Mercredi 25, le Roi va au sermon que fait le curé de Saint-Paul, le sieur Mazure, maître de la chapelle de Sa Majesté, dans son église, où se célébroit la Conversion de ce saint.

— Vendredi 27, Parlement assemblé pour les affaires des maîtres des Requêtes, députe aussi vers M. d'Orléans le prier de se joindre pour la liberté des Princes.

La Reine, se portant de mieux en mieux, se guérit entièrement.

— Le lundi 30, Conseil d'en haut; les députés du Parlement, qui avoient été ouis par la Reine couchée en son lit le 20 dernier passé, furent mandés devant elle, qui se trouva debout en son cabinet et habillée de noir; et leur fut dit, par l'organe du Garde des Sceaux, qu'il ne fut oncques qu'en France on ne mît les Princes du sang en prison, quand ils faillent ou donnent soupçon de pouvoir faillir; allégua tous ceux qui avoient été mis prisonniers, aucuns jugés, les uns absous, les autres condamnés, etc., et qu'en pas une de telles occurrences le Parlement ne s'étoit mêlé d'eux, étant vrai qu'il est seulement pour rendre la justice aux particuliers et nullement pour connoître des affaires d'État; que néanmoins la Reine ne trouvoit point mauvais qu'il eût fait ses remontrances au Roi sur l'affaire présente de la liberté des Princes, laquelle Sa Majesté même désiroit et étoit très aise que l'on lui en ouvrît les moyens, lesquels elle croyoit ne devoir ni pouvoir être autres sinon que ceux qui s'étoient soulevés depuis cet emprisonnement missent bas les armes, revinssent en France, abandonnassent le parti des ennemis et remissent ce qu'ils avoient de places et de forces entre les mains du Roi; ce qu'étant fait, et la Régence trouvant en cela la sureté de la personne du Roi et de l'État, au point qu'elle y puisse prendre confiance, Sa Majesté remettra tout aussitôt les Princes en liberté; et pour témoigner que Sa Majesté le veut ainsi, elle enverra au premier jour sa déclaration portant amnistie de tout le passé, aux conditions susdites, en son Parlement.

Ce soir même, le duc de Bouillon, mandé à Paris, y arrive de Turenne, les duc de La Rochefoucauld et marquis de Sillery, son beau-frère, y sont depuis quelques jours et ont vu la Reine.

Le même jour, tous les colonels, seize en nombre, leurs lieutenants et officiers furent par les quartiers de la ville, chacun en l'étendue de sa compagnie, faire de maison en maison, sans aucune excepter, exacte perquisition de tous ceux qui étoient dedans, suivant le résultat de l'assemblée de Ville, faite le jour précédent en vertu d'une lettre de cachet du Roi, portant que Sa Majesté étoit avertie que force gens étrangers et non avoués se trouvoient secrètement dans Paris.

Le duc de Candale est pourvu du gouvernement d'Auvergne, on dit que son père, le duc d'Épernon, vient en cour et est venu en effet.

— Mardi 31, assemblée en Parlement et arrêté que les gens du

Roi iront incessament vers le Garde des Sceaux solliciter la déclaration d'amnistie qu'il promit hier de la part de la Reine, ainsi que le Premier Président a dit, en la relation qu'il a faite de ce qui se passa hier avec les députés du Parlement devant le Roi et la Reine, au Palais-Royal.

Février.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Le mercredi, 1er jour de février (*Danubium*), le Parlement assemblé, comme le jour d'hier, continua à vouloir passer outre à déterminer de la liberté des Princes, puisque la Reine n'avoit point envoyé la déclaration par elle promise. Les gens du Roi, qui l'ont été solliciter vers le Garde des Sceaux, ont dit l'avoir vue minutée, mais qui n'avoit pu encore être mise en forme et que le Parlement l'aura dans vendredi prochain. Aucuns ont là-dessus dit qu'il falloit passer outre à voir les charges du procès des Princes et les juger. Le Premier Président les a retenus, et, s'adressant au rapporteur de la requête, le sieur Deslandes-Payen, lui a demandé son avis. Lui, a dit qu'auparavant le donner, il étoit à propos de voir s'il y avoit quelqu'un de la Compagnie qui dût proposer de députer vers M. le duc d'Orléans pour le prier d'assister à ce qui s'y feroit, parce que tel avis, venant à la traverse, romproit le cours de celui du rapporteur. Comme donc il s'en est trouvé qui ont été de cet avis d'inviter M. d'Orléans à venir au Parlement, cela a été arrêté de députer vers lui, et cependant l'assemblée remise à vendredi.

Le coadjuteur de Paris avec le duc de Beaufort ont protesté désirer et demander la liberté des Princes plus sincèrement que beaucoup d'autres qui en font semblant (il semble qu'ils aient voulu désigner le Premier Président, qui pourtant y va sans doute tout de bon) et en ont fait grande démonstration.

On cria « au Mazarin, » au duc d'Épernon et aussi au duc de Vendôme, alors qu'ils sont passés sur le Pont-Neuf.

M. Le Tellier, secrétaire d'État, étant allé au palais d'Orléans vers Son Altesse Royale, lui a demandé de la part de la Reine s'il étoit vrai qu'il eût dit vouloir que les Princes sortent de prison;

à quoi il a répondu qu'oui et qu'il le vouloit, et qu'il le rapportât ainsi à la Reine.

On dit que le maréchal de Gramont part demain de Paris pour s'en aller au Hâvre vers les Princes prisonniers, — et il est vrai, — menant avec lui les sieurs de Lyonne, de la part de la Reine et Goulas, de la part de M. d'Orléans.

On parle aussi d'envoyer le duc de la Rochefoucauld vers madame de Longueville à Stenay.

Le mercredi soir, premier février, conseil d'en haut et au sortir le cardinal Mazarin regardant le Roi dit d'un ton triste qu'il étoit le plus infortuné Roi de la Chrétienté, puisqu'ayant une si haute naissance et de si belles qualités, il ne pouvoit gagner le cœur de ses peuples entre lesquels il y avoit et dans sa ville capitale des Fairfax et des Cromwels qui tendoient à le faire périr. — M. le duc d'Orléans dit que les peuples aimoient le Roi et la Reine, mais haïssoient seulement le ministre qui étoit cause de tant de maux qu'ils avoient soufferts et souffroient. — Le Cardinal répliqua que c'étoit le prétexte même des Cromwels et Fairfax qui avoient en Angleterre couru sus d'abord aux ministres, pour ensuite, dans leur perte, ensevelir le Roi, comme ils ont fait; mais que pour lui, sous les ordres de la Reine et l'autorité du Roi, il défendroit bien son terrain; à quoi M. d'Orléans répliqua : « Je ne doute « point de vos bonnes intentions, mais je doute des moyens que « vous en pouvez avoir. »

— Jeudi 2 et vendredi 3, tout en armes au Palais-Royal, M. le duc d'Orléans n'y voulant plus aller, et le bruit courant qu'il a dit qu'il n'iroit point, que le Cardinal y fût. Tous les amis et serviteurs de l'Éminence sont là avec épées et poignards tous les jours dès le matin; le dernier desquels, avant jour, sont partis pour aller au Hâvre, le maréchal de Gramont de la part du Roi, et de la Reine, le sieur de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine, encore de sa part et de celle du Cardinal, et le sieur Goulas secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, de la part de Son Altesse Royale, pour, avec les Princes, traiter de leur liberté.

Consentement de M. d'Orléans donné par écrit à la Noblesse pour s'assembler, à certaines conditions.

M. d'Orléans envoie quérir les ducs d'Épernon et de Schomberg auxquels il dit qu'ils n'eussent pas à recevoir aucun ordre que de lui. Le premier, comme le plus ancien, répondit que si le

Roi et la Reine étoient hors de Paris, il n'auroit garde de recevoir ordre d'ailleurs que de Son Altesse Royale; mais Leurs Majestés y étant, il le recevroit d'Elles.

On parle du retour de M. le Chancelier et de M. de Chavigny.

Ce même jour, vendredi 3, le Parlement assemblé, M. d'Orléans n'y vint point, quoiqu'invité; mais le coadjuteur de Paris dit qu'il l'avoit chargé d'assurer la Compagnie qu'il étoit pour la liberté des Princes.

La Reine vouloit aller au Palais d'Orléans vers Son Altesse Royale, qui lui manda de n'y point aller et ne se montrer par les rues, ne lui répondant pas du peuple irrité.

Ce jour, le cardinal Mazarin harangua dans le cabinet de la Reine, en présence de leurs Majestés, pour se justifier de tout ce qu'on lui imputoit et particulièrement sur ce qui s'étoit passé le soir précédent entre M. le duc d'Orléans et lui. Il ne s'en acquitta pas avec pleine satisfaction de ceux qui y étoient présents, au nombre de vingt ou trente.

Les ducs de Vendôme et d'Elbeuf allèrent de la part de la Reine vers Son Altesse Royale, pour le gagner, car ceux d'Elbeuf sont pour la cour, et comme le premier vit résistance, il dit à Son Altesse Royale en l'oreille : « Ce n'est pas que, quoi qu'il arrive, je ne sois votre serviteur. » Ce que M. d'Orléans reprit tout haut en disant à ceux qui étoient là présents : « M. de Vendôme me dit telle chose. »

— Samedi 4 au matin, le Parlement s'assemble et M. le duc d'Orléans y va. La Reine envoie par M. de Brienne, secrétaire d'État, leur dire qu'ils députent vers elle; ce qu'ils font par l'avis de M. d'Orléans ou de M. le Premier Président, ou de tous les deux, quoiqu'il y en eût qui le voulussent empêcher, entre autres le conseiller Broussel, de la Grande-Chambre. Cependant on a opiné sur les deux avis ouverts hier, l'un desquels alloit à députer vers la Reine pour la remercier de ce qu'elle avoit levé et ôté les conditions apposées à la liberté des Princes, laquelle elle accordoit pure et simple à présent, sans faire en cette députation vers Sa Majesté aucune mention du cardinal Mazarin. Autres, les plus turbulents, opinoient à un ajournement personnel au Cardinal, pour le faire venir rendre compte au Parlement de son administration. Sur quoi, le Premier Président les avertit que c'étoit aller au change et qu'il falloit poursuivre leur thèse de la liberté

des Princes, de peur de l'achopper par une autre proposition qui ruineroit la première.

En effet on a voulu que les auteurs de cette deuxième proposition l'aient faite comme craignant la liberté des Princes et pour l'empêcher, en obligeant la Reine et le Cardinal à tenir ferme jusques au bout, voyant qu'on les pousse.

M. de Brienne survint aussi dans l'assemblée parler à M. d'Orléans, — qui en faisoit quelque difficulté, et enfin l'ouït, — qui l'exhorta de la part de Sa Majesté à une conférence, à quoi le Premier Président porta Son Altesse Royale qui ne s'y voulut rendre.

Hier donc, en étant demeurés là à cause de l'heure, aujourd'hui ils ont repris par le président de Blancmesnil, qui a le premier opiné et de suite les autres, jusques bien avant dans la relevée.

M. d'Orléans a dîné dans la buvette.

Enfin arrêt que très humbles prières, de la part du Parlement, seront faites au Roi et à la Reine pour envoyer les ordres nécessaires à la délivrance des Princes. Que déclaration de Sa Majesté seroit aussi faite et envoyée au Parlement pour leur innocence et que la Reine seroit aussi suppliée d'ôter des conseils et d'auprès la personne du Roi le cardinal Mazarin.

La Reine a dit aux députés du Parlement (le Premier Président les conduisant, et puis retournant à l'assemblée, qui cependant a toujours tenu), qu'elle les avoit envoyés quérir afin que leur Compagnie sût ce qui avoit été dit par M. le Cardinal à M. le duc d'Orléans, au sortir du dernier conseil; et là dessus commanda au sieur Du Plessis Guénegaud de lire une relation par écrit de ce que dessus, laquelle le Garde des Sceaux prit et lut avec ses lunettes : et y a apparence que ç'avoit été lui qui l'avoit faite et écrite; et portoit que le Cardinal avoit dit mercredi soir, en sortant du conseil, au Roi que c'étoit chose étrange qu'ayant une si haute naissance et tant de belles qualités en sa personne, élevé qu'il a été dans les victoires, il ne pourroit éviter la haine et l'insulte d'aucuns de ses sujets; que M. d'Orléans ayant dit qu'il n'y avoit personne des sujets du Roi qui ne l'aimât, et la Reine aussi, mais qu'ils en avoient au ministre, comme à l'auteur des maux de l'État, le Cardinal répliqua que c'étoit le prétexte ordinaire des révoltés et mauvais sujets que de se prendre en apparence aux ministres, quand en effet ils avoient mauvais dessein contre le Souverain; et que tous les temps fournissoient en toutes nations

tels exemples et particulièrement un tout frais et récent en Angleterre, etc. : et qu'il n'a point parlé des Fairfax et Cromwels en France, comme on lui veut imputer.

Ce papier fut livré au Premier Président qui le porta lire au Parlement, où il fit relation, en l'assemblée qui l'attendoit, de sa légation.

Le soir, le Corps de Ville fut au Palais-Royal assurer leurs Majestés de leurs fidèles services.

Le maréchal d'Estampes y vient, de la part du duc d'Orléans, dire aux maréchaux de Villeroy et du Plessis-Praslin, que s'ils permettent que le Roi et Monsieur son frère sortent de Paris, ils en répondront en leurs propres et privés noms.

— Dimanche au soir 5, les gens du Roi étant saisis de l'arrêt du samedi matin, furent au Palais-Royal, où l'avocat général Talon harangua fort bien sur tous les points dudit arrêt. La Reine leur dit de retourner lundi sixième.

Dimanche, de relevée, la Reine envoya à l'Hôtel de Ville faire défense au Corps de recevoir aucuns ordres du duc d'Orléans, qui s'en plaint le lendemain lundi au Parlement, et proteste qu'il fera désormais sa charge de lieutenant-général par tout le Royaume pour les choses de milice; et envoie au sieur Le Tellier, secrétaire d'État, de ne donner aucuns ordres que de par Son Altesse Royale.

— Lundi 6, au soir, les gens du Roi furent au Palais-Royal, mais parce que le matin, en l'assemblée où M. d'Orléans étoit, on n'a pas approuvé la remontrance ou supplication faite hier par les gens du Roi sur l'éloignement du cardinal Mazarin, parce que l'intention du Parlement est de la faire par ses particuliers deputés, et non par les gens du Roi, et que l'on y a arrêté que demain mardi lesdits députés du Parlement iroient, la Reine l'ayant su, n'a point rendu de réponse ce jourd'hui auxdits gens du Roi, attendant après avoir ouï les députés du Parlement demain au soir.

M. de la Rochefoucauld a été reçu duc et pair.

Cependant la nuit, le cardinal Mazarin accompagné de la plupart de ses amis et courtisans, et de deux à trois cents chevaux, s'en alla à Saint-Germain-en-Laye, où il coucha le reste de la nuit, vedettes et sentinelles gardant les postes et avenues.

— Le lendemain mardi 7, le duc de Mercœur le fut trouver à

Saint-Germain, et s'en est revenu le 8 à Paris, comme aussi le marquis de Gesvres et quelqu'autres.

Mademoiselle de Longueville sort des filles de la Visitation-Sainte-Marie, où il y a cinq mois qu'elle étoit, au faubourg Saint-Jacques, et s'en vient loger en l'hôtel de Soissons.

Ledit jour 7, au matin, le Parlement assemblé, M. le duc d'Orléans présent, donne un semblable arrêt à celui de samedi 4, à savoir que, par les députés de la Compagnie, le Roi et la Reine seroient ce jourd'hui remerciés de l'éloignement du cardinal Mazarin, et suppliés qu'il sorte du Royaume, et que Leurs Majestés envoient une déclaration au Parlement, portant que tous étrangers sont exclus d'entrer aux conseils du Roi, même les naturalisés et autres qui ont attache ou dépendance d'autres princes que du Roi ; et que leursdites Majestés mettent les Princes hors du Hâvre en liberté, y envoyant les ordres pour ce nécessaires incessamment.

Il y eut aussi quelques réceptions de conseillers.

— Mercredi matin 8, le Parlement assemblé, M. d'Orléans présent réitère l'arrêt d'hier et ajoute que les députés iront (comme ils y ont été après midi et ont trouvé les neveu et nièces du Cardinal partis) supplier la Reine que les neveu et nièces et appartenant au Cardinal s'en aillent et vident le Royaume.

Divers bruits dans Paris, et jusques là que l'on disoit que M. d'Orléans vouloit aller assiéger le Palais-Royal et se saisir de la personne du Roi. Les gardes y sont très bonnes et avancées. Mais ledit duc d'Orléans a répondu à quelqu'un qui l'avertissoit qu'il s'approchoit des troupes de Paris et que ce pourroit être que la Reine voudroit s'en aller et emmener le Roi : « Je ne serai « jamais si malheureux que d'empêcher le Roi et la Reine de « faire ce qu'ils voudront. »

L'après-dîner, tous les ducs et pairs, maréchaux de France, ministres, secrétaires d'État et gens du Conseil du Roi ont été assemblés par la Reine en sa Galerie, où elle leur a dit que puisque M. d'Orléans n'avoit voulu venir voir le Roi ni accepter sa conférence en aucun lieu, elle les assembloit pour savoir d'eux quel étoit leur avis sur l'état des affaires présentes. Le maréchal d'Estrées a dit qu'il lui sembloit qu'il falloit aller vers M. d'Orléans le prier d'assister à cette assemblée et de les présider. Ils y sont donc tous allés, et M. de Vendôme portant la parole, M. d'Orléans a répondu qu'il étoit en négociation avec le Garde des Sceaux, venu vers lui, le sieur Le Tellier l'accompagnant, et qu'il falloit achever cette négociation. Voyant le duc d'Elbeuf entre les autres, il lui a dit qu'il étoit de tous écots : en la guerre de Paris, [il] avoit quitté la personne du Roi ; que lui qui parloit lui avoit moyenné pour cent mille écus le bois en Normandie, et le gouvernement de Montreuil pour son fils, et qu'aujourd'hui il se montroit Mazarin.

Cette députation retournée au Palais-Royal a résolu de s'y retrouver demain et y délibérer au cas que la négociation du Garde des Sceaux ne réussisse pas avec M. d'Orléans.

— Jeudi matin 9, le Parlement assemblé, les gens du Roi dirent que, le soir précédent, étant retourné vers la Reine, elle les avoit assurés que tout de bon et en toute certitude le cardinal Mazarin s'en étoit allé pour ne retourner jamais, et que ses neveu et nièces étoient aussi partis, et que s'il en restoit encore quelqu'un, il seroit demain parti, devant huit heures du matin. Arrêt donc a été donné que le cardinal de Mazarin videra le Royaume dans quinze jours pour tout délai ; défenses faites à tous gouverneurs de provinces et de places de le céler, protéger, ni favoriser, et lesdits quinze jours passés, ordonné à toutes personnes de lui courre sus. Que ses parens et aussi ses domestiques étrangers, tous sans aucun excepter, se retireroient dans ledit temps.

L'après-dîner, M. d'Orléans a envoyé quérir le maréchal de Villeroy, le Garde des Sceaux et le secrétaire d'État M. Le Tellier, qui, arrivés au Palais d'Orléans, y ont trouvé les maréchal de La Mothe, président Viole, et le conseiller Fouquet, sieur de Croissy, tous trois ayant pouvoir et se faisant fort de traiter de la part des Princes prisonniers au Hâvre ; et ont convenu pour leur délivrance :

Que M. de Longueville abandonne tout à fait le gouvernement de Normandie et en donnera sa démission au Roi, ensemble toutes les places qu'il y avoit purement, fors Dieppe, de l'achat de laquelle il sera remboursé dans quatre années jusques à la somme de soixante-dix mille écus ; et en récompense, le Roi le pourvoiera du gouvernement de Guyenne ou de Provence, au choix de Sa Majesté.

Que monsieur le Prince ne rentrera en son gouvernement de Bourgogne que deux ans après la majorité du Roi, ni pareillement dans Bellegarde.

Que à sa sortie, et dès à présent, il remettra Montrond entre les mains du Roi, parce qu'aussi, à sa sortie, le Roi le remettra en pleine possession et exercice de sa charge de Grand Maître de France, en tenant toutefois et observant par lui les survivances et autres dispositions faites par la Reine.

Sur le fait de Stenay, que le Roi veut ravoir, ils en sont demeurés et remis au lendemain.

Cette nuit ensuivante ce n'a plus été une simple alarme, comme ce fut la précédente, à la fenêtre du maréchal de Villeroy, à ce qu'il prît garde qu'on enlevoit le Roi, qui toutefois dormoit dans son lit, mais une émeute par les portes de la Conférence, Neuve de Saint-Honoré et de Richelieu, où le peuple s'est amassé et a tendu les chaînes sur l'opinion semée que l'on vouloit enlever le Roi.

M. le duc d'Orléans ayant envoyé le sieur des Ouches, capitaine de sa garde suisse au Palais-Royal, [il] y a trouvé le maréchal de Villeroy couché, lequel s'étant levé à sa venue, l'a mené au lit du Roi qui dormoit, et puis à celui de la Reine qui étoit aussi couchée, tellement que le bruit répandu déjà par Paris appellant avec le tambour les bourgeois aux portes, a cessé en un moment ; mais non l'opinion en l'esprit de la populace.

— Le 10, à quatre heures du matin, on a tenu assemblée en la maison de Ville.

Sur les neuf heures, le duc d'Épernon a été accueilli par la populace dans la rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergents; et, sur le cri « au Mazarin », se voyant environné s'est jeté dehors et, environné des siens, sauvé à pied au Palais-Royal, jusques où il a été poursuivi avec boues et injures. Son carosse a été pillé et mis en pièces, le cocher, bien battu, a sauvé les chevaux à grand peine.

Le comte d'Harcourt, allant dîner chez le maréchal du Plessis Praslin, a de même été accueilli par la populace qui croit que le duc d'Épernon et lui aidoient la nuit à enlever le Roi, parce que ce comte, sur l'alarme qui lui en vint la nuit, fit tenir toute la grande écurie prête.

A cette insulte, le comte, bien accompagné, a vertement répondu de paroles et d'effet, fendant la foule et la traversant l'épée à la main.

Le Parlement s'est aussi assemblé, cependant que l'on publioit et affichoit son arrêt du jour d'hier contre le cardinal Mazarin, et

ordonné que les gens du Roi iroient vers la Reine la supplier de ne point s'en aller hors de Paris ni permettre en sortir ; et le Premier Président a lu une lettre qu'il a composée, et qui a été approuvée pour être envoyée, avec ledit arrêt d'hier, aux autres Parlements. Elle a été imprimée ce jourd'hui.

Sur les quatre heures du soir, les sieurs de la Rochefoucauld, de la Vrillière, secrétaire d'État ayant le département de Normandie, le président Viole, principal agissant pour monsieur le Prince, et le sieur de Comminges, qui jadis l'arrêta avec son oncle Guitaut et le conduisit, avec les deux autres, dans le bois de Vincennes, sont venus trouver la Reine et lui ont fait signer le traité pour leur délivrance, lequel, eux quatre, le lendemain samedi, doivent en poste leur aller porter et puis les ramener en cour.

Le maréchal d'Estampes est venu aussi de la part de M. le duc d'Orléans, remercier la Reine de la facilité qu'elle a apporté à ce traité et délivrance, et l'assure qu'il fût allé ce soir lui-même en remercier Sa Majesté, s'il se fût assez bien porté, mais qu'il iroit demain à deux heures.

Le Prévôt des Marchands et Corps de Ville est aussi allé là ; et leur a la Reine fait sa plainte de la calomnie et faux bruit semé méchamment de l'enlèvement du Roi, à quoi elle n'a jamais pensé et ne pense point. Et, pour leur témoigner, ils feroient bien chose agréable à elle et au Roi de mettre la nuit prochaine, une douzaine ou deux de bourgeois sages et entendus à garder chaque porte de la ville, ce qui a été fait par toutes les portes.

Le bruit d'enlèvement du Roi vint la nuit précédente du faubourg Saint-Germain, et fut porté chez M. d'Orléans et chez Mademoiselle sa fille. Ceux qui le maintiennent assurent les comtes d'Harcourt, duc d'Elbeuf et ses enfants, ducs de Schomberg et d'Épernon avoir été de la partie : que les ducs de Candale et de Mercœur arrivèrent à minuit chez la Durier, à Saint-Cloud, et que plus de cinquante cavaliers passèrent en troupes à Meudon vers cette heure là, qui se rafraîchirent à la taverne. Cette nuit, après minuit, M. d'Orléans a envoyé ordre chez tous les colonels pour redoubler les gardes des portes, posées selon que la Reine l'avoit dit ce soir au Prévôt des Marchands.

Un valet de pied de Son Altesse Royale est venu entre une heure et deux de ladite nuit, déjà samedi, chez M. le président de Guénegaud, colonel du quartier de la rue et porte Saint-Antoine,

pour faire redoubler sa garde. Le jour venu, l'on a oui dire parmi le peuple que l'enlèvement du Roi se devoit faire par eau cette nuit là.

Le président des Comptes, le sieur Perrault, ci-devant prisonnier au donjon de Vincennes avec le Prince de Condé, dont il est intendant pour sa maison, mené à la Bastille durant que les princes étoient à Marcoussis, puis, comme ils furent menés au Hâvre, reconduit à Vincennes, en est sorti et est en sa maison à Paris.

— Samedi donc 11, au matin, le Parlement s'est encore assemblé, mais n'a point tardé. Les gens du Roi ont référé de leur députation vers la Reine, qu'elle assuroit le Parlement que le Roi ni elle ne partiroient jamais de Paris.

Toute l'après dîner, la cour grosse au Palais-Royal y a attendu la venue promise de M. le duc d'Orléans, qui a eu longtemps son carrosse prêt pour y aller et enfin n'a bougé de chez lui. L'on dit qu'il a été dissuadé d'aller là sur un avis venu que le cardinal Mazarin étoit arrivé au Hâvre.

Dès le matin, le duc de la Rochefoucauld et les sieurs de la Vrillière, secrétaire d'État, ayant le département de Normandie, président Viole, Arnaud-Corbeville et Comminge, capitaine des gardes de la Reine en survivance de son oncle Guitaut, sont partis, avec les ordres nécessaires, pour aller au Hâvre faire sortir les Princes.

La nuit, alarme par la ville; le coadjuteur a été à la porte Saint-Jacques, le duc de Beaufort par la ville à cheval, le marquis de Vitry aussi, et le maréchal de La Mothe ou le sieur d'Almon, son écuyer, d'un côté, le comte de Fiesque, de l'autre, le sieur de Chamboy, qui est à M. de Longueville, d'un autre, faisant leurs rondes sur un bruit que l'on vouloit faire en aller le Roi; aucuns soutenant qu'il y avoit même un bateau préparé pour lui, au cas qu'il ne pût sortir autrement. Gardes redoublées ès portes.

Le sieur des Ouches, envoyé par Son Altesse vers la Reine, l'a trouvée encore toute habillée avec ses gens et disant qu'elle ne s'osoit coucher à cause du bruit que l'on faisoit par la ville.

Les gardes suisses du Palais-Royal, avancées jusques à la barrière des Sergents de Saint-Honoré se chauffoient ès feux que les bourgeois, aussi alertes et prêts à prendre les armes, avoient devant les maisons des quarteniers ou autres ses officiers.

Cette nuit, comme un lot de cavalerie venoit de passer en la rue des Francs-Bourgeois, Rochefort, courrier du secrétaire d'État M. du Plessis de Guénegaud, y est arrivé devant sa porte et appelant Boulard et le petit valet de chambre leur a dit qu'il y avoit de la rumeur vers le Palais-Royal, mais que ça ne seroit rien et que si le bruit en venoit jusques à eux ils assurassent M. du Plessis qu'il n'y avoit sujet de se mettre en peine.

Avis de Rouen par lettre du 11, que le Cardinal étoit encore ce jour-là au Pont-de-l'Arche et que les chambres [du parlement] demandoient à s'assembler pour donner arrêt semblable à celui de Paris.

— Dimanche 12, le duc d'Elbeuf avec ses enfants est, de chez lui, allé au Palais-Royal, ayant vingt cavaliers, le pistolet à l'arçon de la selle qui l'accompagnoient et un carrosse qui suivoit rempli de mousquetaires. On a semé par le peuple qu'il est de parti avec son frère, le comte d'Harcourt, les ducs de Vendôme et Mercœur, d'Épernon, de Candale et de Schomberg, le maréchal d'Estrées, etc., pour l'enlèvement du Roi hors de Paris.

M. d'Orléans se trouve mal et se fait saigner.

Mort de la duchesse de Damville, jadis vicomtesse de Comblisy.

La nuit encore cavalerie en forme de ronde va par la ville.

Le duc de Vendôme se retire à coucher au Palais-Royal.

Le sieur des Ouches étant, de la part de Son Altesse Royale, allé voir l'état de la Reine, l'a trouvée à deux heures après minuit encore habillée.

— Lundi 13, par ordre de la Ville, les compagnies bourgeoises commencent à monter la garde ès portes de la ville.

M. le duc d'Orléans met en délibération s'il iroit voir la Reine et il en est dissuadé; le bruit d'aucuns étant que non seulement on l'y arrêteroit, mais même poignarderoit.

Lundi 13, ce jour, à ce que l'on a su depuis, le cardinal Mazarin arriva du matin au Hâvre, ayant devancé de six heures les duc de la Rochefoucauld et sieur de la Vrillière, qui y alloient, avec les articles ci-dessus, samedi 11. Il a vu les Princes et les a mis en liberté et fait partir du Hâvre; en sorte qu'ils rencontrèrent à trois lieues sur le chemin de Rouen ledit duc et autres qui les alloient trouver. Ils furent ce jour coucher chez le sieur de Grosmesnil et le lendemain vinrent à Rouen.

Gardes continuées de jour aussi bien que de nuit par toutes les portes de Paris.

— Mardi 14, M. le duc d'Orléans surseoit encore d'aller voir la Reine, mais le

— mercredi 15, il y fut sur les cinq heures du soir ; les nouvelles étant que ce soir les Princes couchent à Vigny, maison à trois lieues de Pontoise, à madame de Ventadour, et qu'ils seront demain à Paris, où ils souperont chez M. le duc d'Orléans.

Ce jour il y a eu arrêt au parlement de Rouen contre le cardinal Mazarin.

— Jeudi 16, toute la cour va au devant des Princes. Le maréchal de La Mothe avoit couché à Pontoise à cet effet. Ils sont arrivés à cinq heures du soir et plus au Palais-Royal dans le carrosse de M. d'Orléans, qui est allé au devant d'eux jusques vers Saint-Denis.

Tout Paris étoit à voir cette arrivée et le Palais-Royal regorgeoit de monde.

La Reine les a reçus étant sur son lit dans son alcôve; le Roi leur a fait caresse.

Il y a eu des feux de joie quasi par toutes les rues et des tonneaux de vin défoncés exposés aux passants. On y a compté deux cents carrosses au devant, sans ceux qui étoient dans les cours.

Madame d'Orléans se rendit près la Reine, mais n'y tarda point à cause de la foule, où il y a toujours quelque botte de Russie dont l'odeur la fait pâmer.

M. d'Orléans les emmena souper chez lui ; et Mademoiselle y fut avec quatre siens violons et dansa en particulier dans le cabinet de Madame, M. de Beaufort et autres la servant. Les Princes ne bougèrent d'avec M. d'Orléans à l'entretenir et jouer. Ils en sortirent à deux heures après minuit pour aller coucher en l'hôtel de Condé. — (Faut voir la *Gazette* du 18 février et l'*Extraordinaire* du 17, nº 21.)

— Vendredi 17, les deux Princes frères furent en Parlement, où M. d'Orléans se trouva et parla tout le premier, puis le prince de Condé dit qu'il étoit là venu, pour ainsi qu'il avoit le jour d'hier remercié le Roi, la Reine et M. d'Orléans de sa délivrance, remercier le Parlement ce jourd'hui pour la lui avoir procurée; réitéra le même remerciement pour et au nom de M. de Longueville, qui (pour n'être pas pair et n'avoir séance) n'a pas pu être là présent. Le prince de Conti fit aussi son remerciement, mais si bas que fort peu de gens l'entendirent. Le Premier Président se

réjouit de leur retour et en son nom particulier et en celui de toute la Compagnie.

— Samedi 18, les Princes sont visités de toute la terre en leur hôtel de Condé. Les gens du Roi y furent, M. Talon portant la parole pour les deux autres. Autres gens du Parlement, le Garde des Sceaux aussi, accompagné des gens du Conseil du Roi, y fit ses compliments.

L'on veut assurer que le comte de Palluau, lequel est confident au cardinal Mazarin, et que l'on croyoit ne le point abandonner, se trouvoit chez les Princes à leur faire la cour.

Les sieurs de Bouteville-Montmorency et de Haucourt, prisonniers de la bataille de Rethel dans le château de Vincennes et mis en liberté, sont, ce matin, venus à Paris voir les Princes qui les ont reçus avec embrassades.

Le duc d'Épernon, depuis l'insulte du peuple, est demeuré logé au Palais-Royal, au quartier du Cardinal. Le duc de Mercœur y est aussi logé; et le sieur de Lyonne, sa femme et toute la famille de son beau-père, le sieur Payen, sont logés au-dessous.

— Le dimanche 19, au soir, bal et comédie pour les Princes chez la duchesse de Chevreuse. Ils soupèrent néanmoins et jouèrent fort tard chez le maréchal de Gramont qui y perdit son argent contre le prince de Condé. Le prince de Conti soupa chez le chevalier de La Vieuville.

Assemblée de la Noblesse chez le comte de Béthune, ou le Prince de Guémené, ou la comtesse de Fiesque, sur le sujet des affaires présentes.

Conseil de guerre au Palais d'Orléans, où furent les quatre secrétaires d'État. M. du Plessis de Guénegaud n'en fut point et n'en sut rien.

— Lundi 20, qui est le lundi gras, Parlement assemblé reçoit la déclaration du Roi touchant l'interdiction du ministériat et gouvernement en France à tous étrangers. Il a sursis l'arrêt jusques après que très humbles remontrances auront été faites au Roi à ce que ces mots : « notre très cher et très amé (ou féal) cousin le cardinal Mazarin » en aient été ôtés et qu'il y soit ajouté « aux étrangers, » — « même tout françois cardinal ou qui aura dépendance ou attachement à aucun autre Prince que le Roi, excepté toutefois s'il est Prince du sang[1]. »

1. Cet édit fut présenté le lundi gras au Parlement sous prétexte qu'en

Le Clergé s'assemble sur le point qui le regarde en ladite déclaration.

Garde bourgeoise ès portes de la ville continue et redouble.

Lundi 20 au soir, conseil d'en haut chez la Reine, où le ministre Servien et le secrétaire d'État Le Tellier ne furent point.

— Mardi gras 21, grande assemblée et dévotion ès Jésuites tout le jour et le soir au salut de grand apparat.

Avis certain que le cardinal Mazarin, avec quatre-vingts gardes à cheval et cinquante cavaliers de ses amis, partit vendredi 17 du Hâvre et coucha à Cany, le 18 dîna dans le château de Dieppe et fut coucher sur paille à Saint-Quentin, village près la ville d'Eu, d'où l'opinion est qu'il prit le chemin de Doullens.

Le lundi ou mardi gras, les trois Princes soupent chez l'archevêque de Sens, où les duc de Beaufort et Coadjuteur invités ne furent point.

— Mercredi 22, à quatre heures du soir, la compagnie colonelle du quartier Saint-Antoine, conduite par le lieutenant-colonel, vient prendre M. le président de Guénegaud, son colonel, qui marche en tête d'elle le juste-au-corps de velours noir à passement d'or sur le corps, le hausse-col au col et la pique au poing. Le lendemain il revient avec sadite compagnie en son logis maternel, rue des Francs-Bourgeois, en même manière qu'il étoit allé. (Voyez aux 5 et 13 mars ci-après.)

— Mercredi 22 et jeudi 23, grand bruit du mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse; il envoie à Rome pour conserver ses bénéfices.

Les Princes résolurent de mettre M. Le Tellier hors du secrétariat d'État.

---

l'original les mots ici omis de « notre tres cher et féal cousin le cardinal Mazarin », y étoient et aussi « l'orgueil des peuples » : et que de plus y étoit omis de déclarer précisément que tous cardinaux, mais même françois, étoient interdits du ministère. Sur quoi fut fait un arrêt qui fut imprimé et publié ce même jour, portant que le Roi enverroit une autre déclaration conforme aux désirs du Parlement, dont quelques-uns s'étant pris garde et que cet arrêt, étant pris sans les termes de supplication ou très humble remontrance au Roi, il n'étoit pas dans les formes, ni soutenable, on en supprima les exemplaires, et le Premier Président en parla puis après au Parlement.

[Cette note, jointe à l'édit imprimé, est de la main de Dubuisson-Aubenay.]

La Reine envoie M. de Béringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi, vers le cardinal Mazarin lui dire qu'il ait à se retirer hors du Royaume.

Le sieur de Ruvigny doit partir en ce même temps pour aller vers ledit Cardinal et on ne sait si c'est de sa propre affection ou par l'envoi de la Reine.

Le sieur de Béringhen part jeudi 23 et a ses relais de carrosse à Luzarche pour Clermont en Beauvoisis. — Il n'est parti que le vendredi 24, non plus que le sieur de Ruvigny.

Ce matin M. Perrault fit en pleine Chambre des Comptes son remerciement à la Compagnie pour la peine que deux ou trois fois elle a prise de faire des remontrances à la Reine pour sa liberté. Le premier président Nicolaï, chef et ayant porté lesdites remontrances, ne s'est pas trouvé à la Chambre ce matin, étant malade; ce qui a été cause aussi que M. de Vendôme, qui faisoit ses sollicitations pour la vérification de ses lettres d'Amirauté, et le duc de Beaufort, qui, à part et sans jonction avec son père, faisoit les siennes pour sa survivance, ont été remis à lundi prochain.

— Vendredi matin 24, les sieurs de Béringhen et de Ruvigny partent pour aller vers M. le Cardinal, le dernier en poste, droit à Doullens.

— Samedi matin 25, conseil des Finances et pour les affaires des Suisses, où le Garde des Sceaux, le sieur Le Tellier et les trois autres secrétaires d'État assistent avec les ministres.

Après dîner, conseil de guerre au palais d'Orléans où tous les susdits du matin assistent et de là vont avec tous les Princes chez la Reine où fut tenu le troisième pour voir les moyens de trouver de l'argent et pourvoir à toutes les places que l'Espagnol menace en cette prochaine campagne, notamment à Casal, dont le gouverneur, sieur de Montpezat, est ici venu représenter la nécessité de cette place et s'en décharger.

M. du Plessis, après avoir dîné avec madame de Guénegaud sa mère, lui a déclaré qu'elle pouvoit louer ce qu'il avoit jusques alors tenu d'elle en sa maison; et aussitôt M. de Saint-Robert fut visiter les chambres et y conduisit l'abbé de Coulanges.

— Dimanche 26, les deux frères, princes de Condé et de Conti furent à l'hôtel de Chevreuse publier la recherche de la fille de la maison.

Le Roi présente un petit ballet pour son palais, et se danse ce soir deux fois de suite devant et après souper.

— Lundi 27, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État fut invité à dîner en l'hôtel de Chevreuse, où il se réjouit avec le maître du logis du mariage de sa fille. — Le matin, assemblée en Parlement, où le duc d'Orléans s'est trouvé pour assister les Princes à se faire déclarer innocents ; — (elle est ci imprimée).

Le soir, bruit du retour de Doullens du sieur de Béringhen, mais c'est le sieur de Ruvigny qui a vu la Reine dès ce matin et assuré que le Cardinal obéira à se retirer du Royaume.

Retour du comte d'Alais et de sa femme avec leur petit-fils à Paris, en l'hôtel d'Angoulême, ayant laissé en leur maison de Chaumont en Bourgogne leur fille unique, mère de ce petit enfant et femme du duc de Joyeuse, grand chambellan.

La nuit, jusques à trois heures, bal chez madame de Vitry, près les Minimes de la place Royale, dont on est sorti à trois heures. Le duc de Beaufort donnoit les violons à Mademoiselle. Tout le beau monde de Paris et de la cour y étoit.

-- Mardi matin 28, assemblée en Parlement sur la déclaration y présentée et renvoyée pour être refaite, dès le lundi gras 20 de ce mois, différée au mercredi premier mars ci-après. Celle de l'innocence des Princes fut enregistrée.

Le duc de Vendôme reçu en la charge d'amiral de France, surintendant des mers et le duc de Beaufort en la survivance. Et, eux reçus, prirent leurs séances en la Chambre des Comptes, assis au-devant du doyen des maîtres.

Nouvelles que ce jour le cardinal Mazarin doit être à La Fère-sur-Oise, dont le sieur de Manicamp est naguères gouverneur par le bienfait de Son Éminence, à cause de la prise de Rethel en décembre 1650.

Arrivée à Paris du prince François de Lorraine, frère du marquis de Mouy et cousin du duc Charles. Il est doyen de Cologne et évêque de Verdun, dont il a été mis hors dès le règne du feu Roi et vers l'an 1630, qu'il excommunia les officiers qui faisoient travailler à la citadelle de Verdun. Il vient ici pour voir s'il y pourra rentrer de la part du Roi.

Bruit, dont on dit que le prince de Condé est auteur, portant que madame de Longueville sera bientôt en son retour ici, apportant des propositions de paix de la part d'Espagne et une suspension d'armes entre les provinces de Champagne et de Luxembourg. Mais ce dernier point ne seroit que pour empêcher que nous n'entreprissions sur Mouzon et Stenay.

Don Esteban de Gamarra et autres prisonniers de la bataille de Rethel sont, sous leur parole, à Paris, comme y sont aussi MM. de Bournonville, dès le mois de janvier.

Fouquet, sieur de Croisy, conseiller en Parlement à Paris et ci-devant employé à Munster, est envoyé vers elle[1], ou à Bruxelles vers l'archiduc.

Le chevalier de Gramont est arrivé de Bruxelles à Paris vers les Princes pour y retourner.

Mademoiselle s'emploie pour faire subsister M. Le Tellier dans le secrétariat d'État.

Liste de la Noblesse assemblée à Paris, signée et collationnée par les secrétaires de ladite assemblée le dernier de ce mois, suivant la permission de M. le duc d'Orléans du 2 ; le tout imprimé. — Voyez le 4 mars.

Mars.

M. le comte de Brienne de Loménie, en mois de secrétaire d'État.

— Mercredi, premier jour du mois de mars, (*domuit*), le Parlement assemblé et y viennent les Princes avec le duc d'Orléans, lequel apporte la déclaration, non telle qu'après le refus du lundi 20 février on l'avoit désirée pour exclure tous cardinaux du ministère d'État en France, même les françois, mais conçue d'une autre manière et excluant des conseils du Roi tous étrangers, sans dire cardinaux. Et a ledit duc d'Orléans représenté à la Compagnie que sur ce que le nonce du Pape s'étoit ému et avoit fait bruit, on avoit trouvé au conseil du Roi qu'il n'étoit point à propos de s'attirer le Pape et le collège des Cardinaux sur les bras en cette saison et conjoncture d'affaire ; même qu'il y auroit à craindre que l'assemblée du Clergé, se tenant encore à Paris, ne se remuât de cette affaire. Nonobstant quoi, la Compagnie est demeurée en opinion que c'est le coadjuteur de Paris, là présent, qui faisoit ainsi parler et agir M. d'Orléans, comme ayant visée tant au ministériat et gouvernement de l'État en France, comme au car-

1. La duchesse de Longueville.

dinalat. Et ont plus de cinquante ou soixante opiné tous que le Roi seroit supplié avec instance que les Cardinaux fussent exclus, fors le président Viole, qui étant fort ami du Coadjuteur et de la nouvelle Fronde des Princes, a dit qu'il étoit à propos d'inviter à venir au Parlement demain ou autre premier jour d'assemblée les plus apparents du Clergé qui ont séance au Parlement, afin que leurs avis fussent ouïs et que le tout se passât en leur présence. On en est demeuré à recommencer par M. le conseiller de Guénegaud, deuxième président en la troisième des Enquêtes, qui ouvrira les opinions en la première assemblée.

A la sortie du Palais, M. d'Orléans et les Princes furent dîner chez le président Le Coigneux.

Duels en ce mois, devant et après, fort fréquents et impunis.

M. Laîné, maître des Requêtes, sieur de Marguerie, intendant de justice en Bourgogne, en retourne ici.

Le conseil de Conscience, dont étoit le chef le cardinal Mazarin, subsiste sous le Garde des Sceaux, l'évêque de Rodez et le Père Paulin, jésuite, précepteur et confesseur du Roi, le grand pénitencier de Paris et M. Vincent, qui en a été dès le commencement. Toutes affaires de bénéfices s'y expédient aisément. M. de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine en est et a envoyé quelques certificats contenant le résultat ou arrêt de leur conseil, comme faisoit le cardinal Mazarin. Mais M. de Brienne ne les a voulu recevoir, ni expédier le bénéfice de son mois; là-dessus, et prenant mémoire du bénéfice, en a de son chef parlé à la Reine en faveur du poursuivant, tel qu'il a voulu, puis, selon l'ordre de la Reine, l'a expédié, qui est remettre les secrétaires d'État en leurs anciens droits et usages, tels qu'ils avoient avant le cardinal de Richelieu.

Conseil des dépêches, environ ce temps, aussi rétabli.

On parle de brouillerie et d'appel entre le comte d'Harcourt et le maréchal de la Mothe. — Cela est faux.

— Jeudi 2, Parlement assemblé, et y est enfin résolu que le cardinal Mazarin aura encore huit jours, pour toutes préfixions et délais, à vider le Royaume et lieux de l'obéissance du Roi : et quant à la déclaration du Roi présentée dès le 20 février et rapportée hier, on en demeurera à l'exclusion des cardinaux étrangers; et seront, pour ce, faites remontrances au Roi; et sont nommés commissaires deux conseillers du Parlement et de la Grande Chambre, MM. Broussel et Meunier-Lartige pour faire et par-

faire le procès au cardinal Mazarin, au cas qu'il n'obéisse et ne sorte dans huit jours du Royaume.

A la sortie du Palais, M. d'Orléans et les Princes vont dîner chez le Premier Président.

Ordonnance de la ville pour la garde des portes; (voyez la ici à part imprimée)[1].

Ce soir, le sieur de Béringhen retourne de devers le cardinal Mazarin, auquel il a donné un cheval pour le porter et son manchon. Ses nièces vont dans un carrosse de M. d'Hocquincourt, et son bagage est porté sur un fourgon à trois chevaux. Il tire par La Fère et Rethel à Sedan. Il a rapporté dudit Cardinal une lettre à la Reine, qu'elle envoya en original aussitôt à M. le duc d'Orléans et qui est très bien faite. Il y en a ici une copie en ce cahier[2] et elle a été aussi imprimée et vendue publiquement par la ville.

Le ballet du Roi, dansé dès dimanche ou lundi dernier, se danse encore ce soir, depuis huit jusqu'à dix heures.

— Vendredi 3, le sieur Fouquet de Mézières, frère de M. le Procureur général, est reçu conseiller en Parlement et, comme il faut l'assemblée des Chambres, le maréchal d'Estampes s'y est présenté; et celui de Villeroy l'ayant su, s'y est aussi trouvé et tous deux ont requis d'être reçus conseillers honoraires, le premier à la recommandation de M. d'Orléans, dont il est créature, et l'autre comme gouverneur du Roi : à quoi plusieurs se sont opposés, n'y ayant déjà que trop de tels conseillers honoraires, même maréchaux de France, comme les sieurs de l'Hôpital et de la Mothe-Houdancourt et, selon aucuns, de Gramont aussi. Mais le Premier Président a été pour eux et ils ont été reçus.

Bruit que la dame de Beauvais, ci-devant première femme de la Reine et bannie il y a deux ans à cause d'une lettre du marquis de Jarzé, est rétablie près de la Reine, et ce, à la prière du cardinal Mazarin, lequel elle fut trouver à sa sortie de la Cour sur son chemin au Hâvre, à Villarceaux, dit-on : autres assurent qu'elle ne l'a point vu, et que son rétablissement se fait *in gratiam principis Condœi, cujus causâ pulsa fuerat.* — Voyez au 4 avril qu'elle a été rétablie actuellement.

---

1. Cette mention de Dubuisson et celle du paragraphe suivant indiquent bien que le recueil pour lequel a été faite la copie qui sert à cette édition a été formé par lui-même, et la copie exécutée sous ses yeux. L'ordonnance en question est à la page 542 du recueil.

2. Cette copie est dans le recueil, à la page 386.

— Samedi 4, la haute noblesse continue ou recommence son assemblée, qui avoit été ci-devant en février chez le marquis de la Vieuville, un des présidents d'icelle. Il y a deux Présidents ensemble durant 15 jours. Le marquis de Sourdis étoit l'autre, puis les comte de Béthune et marquis de Vitry l'ont été. Ils s'assemblent presque tous les jours, fors les fêtes et dimanches, principalement les relevées, en la grande salle des Cordeliers. — Voyez au 2 et 4 février et au 15 et 16 mars.

Elle est allée tenir en la grande salle des Cordeliers du Grand-Couvent, aux avenues de laquelle il y avoit ce soir cinquante carrosses et force chaises. Elle a commencé avec permission de la Reine et a renouvelé cette fois par le consentement et signature de M. le duc d'Orléans, dont le Parlement semble n'être pas content, disant que telle assemblée se devoit permettre ou autoriser par lui. Elle va à demander la tenue des États Généraux, à quoi l'assemblée du Clergé la secondera, et cela n'est pas à l'avantage du Parlement.

La permission qu'elle a d'être assemblée, son union et sa lettre circulaire à la noblesse du royaume, avec sa formule et instruction, sont imprimées et débitées par les colporteurs, les 7 et 8 de ce mois, et en sera fait douze ou quinze cents exemplaires pour donner et envoyer partout, avec commination que ceux qui, étant en cette ville, ne se trouveront dans le temps limité, n'y seront plus reçus en après, ni en aucune autre assemblée de leur corps.

Les ducs de Joyeuse, de Nemours, de Beaufort, de Luynes, de la Rochefoucauld, de Chaulnes, le chevalier de Guise, le prince de Guémené, etc., en sont et y ont signé.

Ce matin les ducs de Richelieu et de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, se sont allés battre dans le cours de la Reine, vers Chaillot, et le premier ayant son épée rompue et une blessure au bras tenoit la Meilleraye sous lui, quand l'écuyer de celui-ci, s'étant rendu maître de l'épée de l'autre second, est survenu, qui a dégagé son maître et fait rendre le duc de Richelieu qui est pansé chez soi, dans son lit, où le jeune Grand Maître l'est allé visiter.

A l'attaque d'un fort, fait à plaisir dans le jardin du Palais-Royal depuis quelques mois — et où l'on fait escarmouche et attaques souvent pour divertir et enseigner les attaques des places au Roi, suivant la conduite de Beaufort, maître des exercices de piques, mousquets, etc., et du chevalier de Clerville, maître des mathématiques du Roi, — un écuyer du comte ou prince d'Harcourt, se servant d'un pistolet qu'il croyoit n'être chargé que de poudre, ainsi qu'il est là ordonné, en a donné dans la jambe ou cuisse de son camarade, qui en a été fort blessé. Ce qui a causé scandale et sujet de prendre garde à telles choses désormais, à cause du péril où en est la personne du Roi.

— Dimanche 5, la colonelle de M. le président de Guénegaud est prête d'entrer en garde à la porte Saint-Antoine, mais s'en abstient sur un différend entre lui et le sieur de Brévannes-Aubry, conseiller au Grand Conseil, l'un de ses sept capitaines ; et là-dessus est survenu le sieur Scarron, autre colonel, qui a emporté la garde. — Voyez au 13 ci-après.

— Lundi 6, le prince de Conti part de Paris et s'en va [par] le chemin de Meaux à Châlons, au-devant de madame de Longueville qui de Stenay revient en Cour. Ce jour, le marquis de Rouillac, de la maison de Goth, présente au Parlement une requête narrative, que l'assemblée qui se tient de la Noblesse lui avoit fait signifier, qu'il eût à s'y trouver, autrement elle lui déclaroit que ci-après il ne seroit reçu à s'y présenter, ni en aucune autre du corps dont il se seroit distrait et séparé, comme indigne. Que cette assemblée étant illicite, faite sans permission du Roi, il ne vouloit ni pouvoit en être et demandoit à être mis en la protection du Roi et du Parlement contre les entreprises et insultes d'icelle assemblée. Il a été mis, au rapport du conseiller Coquelay, sur ladite requête : « soit montrée au procureur général du Roi pour y mettre ses conclusions et en venir au premier jour. » On dit que cette assemblée fait des propositions de demander le franc-salé, d'exempter de la taille leurs fermiers, etc., et ôter la vénalité des offices ; mais commence par les États Généraux.

Ce soir, à cinq heures, un carrosse s'étant présenté à la porte de Nesle pour sortir de la ville, la sentinelle l'ayant arrêté et les officiers de la garde mettant trop à venir, un des laquais s'approchant de la sentinelle, comme pour lui parler, l'a tuée. Autres disent que c'est un du corps de garde qui a été tué, et autres que ça été un bourgeois qui passoit par là et s'en voulut mêler. Le carrosse a été arrêté et le maître et cocher et un laquais, autre que le meurtrier, qui s'est sauvé, ont été menés prisonniers en l'hôtel de Ville. Ce qui a donné sujet à un bruit de ville que le comte d'Harcourt, voulant s'en aller, avoit forcé la porte de la ville avec la garde et [été] tué.

— Mardi 7, à quatre heures du matin, est décédé en sa maison, en la rue et joignant l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, le sieur Hennequin, conseiller en la Grande Chambre du Parlement, âgé de soixante-dix-huit ans, asthmatique périodique, ayant dès cette automne disposé de ses bénéfices, à savoir de l'abbaye de Bernay et prieuré de Maupas (qui en est voisin d'une heure, vers Orbec), valant ensemble vingt-trois mille livres à lui rendus, en faveur du sieur de Villeneuve, fils de M. de Brou, son neveu; de l'abbaye de Villenauxe en Brie, valant de... à...; du prieuré de Poix en Picardie, valant....., au sieur Phélypeaux, abbé, ou abbé d'Herbaut, deuxième fils du sieur d'Herbaut, conseiller d'État et du.....[1].

Ce jour MM. de Bournonville, Wolfgang, vicomte de Barlin et...[2] baron de Capres, sont partis en poste pour s'en retourner à Bruxelles, en vertu d'un passeport du Roi, que M. le duc d'Orléans leur avoit fait expédier, et être là deux mois sur leur parole, puis retourner ici se mettre en leur prison.

— Mercredi 8, d'après minuit, vers le jeudi, grand bruit et alarme au quartier Saint-Eustache et rue de Montmartre, qui a fait lever tout le monde et tirer force coups de mousquets, sur l'opinion que l'on vouloit enlever le Roi. Au commencement on croyoit que c'étoit la Reine qui, comme les autres fois précédentes, vouloit sortir de la ville. A la fin on a dit que c'étoit M. le duc d'Orléans, qui se vouloit assurer de la personne du Roi. — Depuis peu de jours une femme dit fort hautement au Palais, pourquoi l'on attendoit tant et que M. d'Orléans ne se dépêchoit-il d'emmener le Roi en son Palais pour l'y garder, puisque la Reine le vouloit emmener de Paris.

Mort du comte de Saligny, de la maison de Coligny, capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde du Roi, à la place duquel le comte de Miossens entre, laissant sa place à M. de la Salle.

Bruit faux, que l'on ôte les charges des secrétaires d'État aux

1. Les blancs de ces trois lignes existent au manuscrit.

2. Le prénom est en blanc au manuscrit : le baron de Capres, Jean-François-Benjamin de Bournonville, était le frère cadet du vicomte de Barlin et septième enfant d'Alexandre de Bournonville, passé en France en 1634. — Du parti de Condé, les deux frères avaient été faits prisonniers à la bataille de Rethel.

sieurs du Plessis-Guénegaud et Le Tellier, pour en pourvoir les sieurs de Champlâtreux-Molé et Viole, président aux Enquêtes.

— Jeudi 9, au soir, le ballet du Roi, dansé dès le 2 de ce mois et le 26 de février, se danse pour la troisième ou quatrième fois au Palais-Royal.

— Vendredi matin 10, le Parlement assemblé et y sont lues les lettres du parlement de Provence avec l'arrêt qu'il a donné pour la sortie du cardinal Mazarin hors du royaume, conforme à ceux que Bordeaux et Toulouse ont donné après Paris. Il y a été parlé de la déclaration demandée au Roi pour l'exclusion des cardinaux, même françois naturels, du premier ministériat et gouvernement du royaume et arrêté que les gens du Roi iroient encore la demander au Roi et à la Reine, et M. le duc d'Orléans, invité par députés à se trouver demain au Parlement.

Ce matin, le maréchal d'Aumont a voulu partir en poste pour s'en aller en son gouvernement de Boulonnois, où l'on dit que les ennemis font incursions, comme nos troupes allemandes, sous le général Rosen, ont naguères fait en Hainaut vers Landrecies, Avesnes, Maroilles, Solre-le-Chasteau et Chimay, où, à la fin, et sur leur retraite, elles ont été battues. Depuis, ledit maréchal d'Aumont a été retenu à Paris par la Reine.

Le soir, le coadjuteur de Paris a vu la Reine et longtemps à elle parlé si bas que personne n'en n'a rien entendu.

— Samedi 11, le Parlement assemblé au matin, et y sont présents les duc d'Orléans, prince de Condé, etc. L'arrêt, publié le 13 ci-après, avec la lettre du Parlement de Paris aux autres parlements, est que les conseillers Pithou et Bitaut iront commissaires par la frontière de Picardie, informer de tout ce que le cardinal Mazarin y a dit et fait en sa retraite : et que les deux autres conseillers de la Grande Chambre, ci-devant nommés, pour lui faire et parfaire son procès, informeront cependant ici de toutes ses actions, exactions, interversions de deniers publics et royaux et transport d'iceux, et de tous les autres cas qui peuvent servir audit procès, même des correspondances qu'il peut avoir encore présentement à Paris et qu'il en sera délivré et publié monitoires par les curés de Paris. — Voyez au 18.

Les Princes ont dit qu'il s'en alloit en Suisse. Le bruit est que déjà il est à Nancy.

— Dimanche 12, sur les quatre heures du soir, les tambours de la colonelle du président de Guénegaud vinrent battre chez lui

pour lui annoncer que c'étoit à lui à entrer en garde le lendemain.

Le duc de Beaufort, mené à la Reine par le duc d'Orléans, y demeura toute l'après-dîner et le soir au cercle fort agréablement. Le maréchal de la Mothe a vu aussi la Reine.

— Lundi 13, dès le matin huit heures, puis encore à midi lesdits tambours revinrent battre chez M. le président de Guénegaud, et enfin, sur les quatre heures du soir, son lieutenant-colonel, enseigne, officiers et soldats de ladite compagnie colonelle le vinrent en ordre et rang quérir chez lui, qui en sortit en souliers et bas de soie avec le garde-bas de toile à passement de Gênes, un grand juste-au-corps ou casaque de velours plein noir avec passement d'or, l'épée au côté, la pique à la main, sur la hanche droite; son lieutenant-colonel, au plus près, vêtu comme lui et armé, mais portant une demi-pique ou pique plus courte, l'enseigne au milieu de la compagnie portant son drapeau, ont été poser la garde à la porte Saint-Antoine, d'où ils ont relevé la dernière des six compagnies de la colonelle de Scarron de Vanves, qui, comme plus ancien colonel reçu que ledit président, a été jugé en la maison de Ville par le conseil et colonels le devoir précéder à faire et marcher à la garde; et voilà pourquoi ledit sieur président, ayant commencé dès le 22 février à faire ladite garde par sa compagnie colonelle et quelques autres des sept compagnies qui sont de sa colonelle, il a été interrompu ou empêché de recommencer par ledit sieur Scarron, qui a fait sa garde devant lui jusques à ce jourd'hui. — Voyez au 5 mars et au 22 février ci-dessus; et ci-après au 27.

Ledit sieur président ramena sa dite compagnie le lendemain, mardi 14, à quatre heures de relevée, de la porte Saint-Antoine chez soi. — Voyez au 27 mars.

Les gens du Roi vers la Reine. — Voyez au 15.

Le matin, M. de Longueville est parti de Paris pour aller à Coulommiers au-devant de madame sa femme. M. le Prince y étant allé dès hier. Autres disent, et est vrai, que M. le Prince, parti d'aujourd'hui, ne l'a rencontrée qu'à Meaux et que M. de Longueville n'y a point été. La duchesse de Richelieu, ci-devant dame de Pons, a été jusques à Jouarre et bien reçue d'elle.

Madame de Longueville est arrivée à Paris le lundi de relevée, et le mardi 14 a eu grande cour et les Princes à dîner.

Entrant par la porte Saint-Antoine, dans la rue et vis-à-vis de l'église des Jésuites, les trompettes de la cavalerie qui l'escortoient

ont fait fanfare; ce qui a été remarqué comme pour une entrée de triomphe.

— Mercredi 15, le Parlement assemblé pour l'affaire d'Aramont, chauffecire, jadis domestique de la dame de Bretonvilliers, complaignant contre le jeune Bretonvilliers, conseiller en la cour, accusé de l'avoir fait excéder de coups de bâton, et celui-ci demandeur contre Aramont en réparation pour sa calomnie.

Puis on a dit que lundi 13, les gens du Roi furent vers la Reine pour demander cette déclaration du Roi contenant l'exclusion des cardinaux du ministère; et que ladite dame avoit dit qu'elle en conféreroit avec les Princes ès conseil du Roi, puis feroit savoir aux gens du Roi qu'ils en vinssent quérir la réponse.

Finalement s'est lue une requête, présentée au nom du procureur général du Roi, tendant à ce que l'assemblée tenue par la Noblesse fût dénoncée au Roi comme se faisant sans le su et permission de Sa Majesté et qu'au cas qu'elle ne cesse, il sera procédé contre les auteurs et suppôts d'icelle; et qu'à cette fin M. d'Orléans sera, par députés, supplié de se trouver au Parlement vendredi, qu'il en sera délibéré.

M. le Premier Président a dit qu'il y avoit lettre du cardinal Mazarin toute fraîche, portant que, comme il pensoit aller à Schelestadt pour de là se retirer en Suisse, il auroit trouvé le chemin à lui fermé et ainsi seroit contraint de s'en retourner à Cologne, et prioit la Reine de lui obtenir passeport du roi d'Espagne ou de l'Archiduc pour lui, afin qu'il puisse en sûreté passer le pays de Luxembourg et autres leurs pays et confins d'iceux. Cela veut dire qu'il iroit par Sedan et Bouillon.

Cependant l'assemblée du Clergé a envoyé faire sa jonction à celle de la Noblesse, ou, au contraire, les députés de la Noblesse ont été la demander au Clergé.

On a imprimé et débité leur harangue et celle aussi de l'archevêque d'Embrun qui répondit à celle du comte de Fiesque. La jonction a été faite ensuite.

Le conseil des dépêches, qui au bout d'un an de la Régence fut rompu par le cardinal Mazarin, qui voulut lui seul faire tout, est rétabli sous le Garde des Sceaux, autres ministres et les quatre secrétaires d'État.

Avis qu'à Naples la révolte est plus que jamais et que le peuple y tient le vice-roi assiégé.

Après dîner, s'est extraordinairement tenu conseil au Palais

d'Orléans, où étoient M. le duc d'Orléans, les deux princes de Condé et de Conti, le Garde des Sceaux et le maréchal de Villeroy.

Lettres de Sedan, du mardi 14, portent que le cardinal Mazarin y étoit arrivé, faisant état d'aller à Bouillon, Liège et Cologne. Ce qui se rapporte, à ce qu'en dit le Premier Président, mercredi 15 en Parlement.

Cette nuit, tendant au jeudi, a été mariée la demoiselle fille unique du sieur de Fontenay-Mareuil, ci-devant ambassadeur à Rome, qui lui donne quatorze mille livres de rente, à jouir à perpétuité pour elle et ses hoirs dès à présent, sur quarante ou cinquante qu'il a ès environs de Paris en biens fonds; et lui promet payer deux cent mille livres en argent en outre, s'il se remarie. Le mari d'elle est le marquis de Gesvres, fils aîné du comte de Tresmes, du nom de Potier, et reçu en survivance à la charge de capitaine des gardes du corps du Roi.

— Jeudi matin 16, grand conseil d'en haut chez la Reine qui, à la sortie, demeura seule longtemps en conférence avec M. d'Orléans et le prince de Condé. Là fut résolue la convocation des États-Généraux, indicte à Tours au premier d'octobre prochain, et envoyée signifier à l'assemblée de la Noblesse, tenant ès Cordeliers de la part du Roi, par le gouverneur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, qui lui a aussi ordonné de se départir et retirer.

— Le 16, opposition de l'assemblée du Clergé à la déclaration du Roi pour l'exclusion des cardinaux françois[1]. — Voyez la *Gazette* du 25 mars.

1. *Opposition du 16 mars 1651 à l'exclusion des Cardinaux français.*

A la requête des archevêques, évêques et autres ecclésiastiques députés en l'assemblée du Clergé de France, tenue par la permission du Roi en cette ville de Paris, représentant le Clergé général et l'état ecclésiastique de ce Royaume : Soit signifié à M. le Garde des Sceaux de France, en parlant à la personne du sieur de Combes, conseiller du Roi en ses Conseils et grand audiencier de France, qu'ils s'opposent au sceau des lettres et déclarations qu'ils apprennent être présentement poursuivies par Messieurs du Parlement de Paris, pour exclure des conseils du Roi messieurs les Cardinaux françois; comme étant telles déclarations une nouveauté qui va directement à renverser les trois ordres du Royaume, par l'affoiblissement de celui qui, de tout temps, y tient le premier rang, ce qui est entièrement contraire à l'honneur de l'Église, au service du Roi et au bien de l'État. — De laquelle opposition ils ont requis acte pour se pourvoir en son temps, au cas qu'il soit passé au préjudice d'icelles, et ont élu leur domicile en la personne des sieurs agents du Clergé.

Signé : Georges d'Aubusson, archevêque d'Embrun, président.

Et plus bas : — Par nos seigneurs de l'Assemblée, M. Tubeuf.

(Signifié audit sieur de Combes, le 16 mars 1651.)

Ce jour, madame de Longueville fut menée par les Princes, ses frères, au Palais-Royal, où elle vit la Reine et lui parla, fort décontenancée à ce que l'on remarqua. On dit que son mari n'a point encore couché avec elle et qu'elle a fait donner au sieur de Saint-Romain huit mille livres de pension annuelle sur les bénéfices du prince de Conti.

Le lendemain 17, le marquis de Vitry député de la noblesse fait au clergé la harangue ici jointe imprimée[1].

— Vendredi matin 17, le Parlement étant assemblé, selon l'arrêté de mercredi, M. le duc d'Orléans, que l'on y avoit invité par députés, a envoyé s'en excuser sur une colique qu'il a, et prier de remettre à mardi ou jeudi prochain, entre ci; et lequel jour il promet que l'assemblée de la Noblesse cessera.

— Samedi 18, se publie le monitoire obtenu sous le nom du procureur général du Roi, et obtenu de l'archevêque de Paris, pour faire venir à révélation tous ceux et celles qui peuvent déposer contre le cardinal Mazarin, suivant l'arrêt du 2 de ce mois.

Le soir, la princesse de Condé arrive de Berry à Paris, et entrant par la porte Saint-Jacques, où étoit en garde la compagnie du sieur de Champlâtreux, colonel du quartier du Palais, elle lui fit donner quarante pistoles, dont ladite compagnie lui fut, le lendemain,

— dimanche 19, faire un remerciement, avec salve, en l'hôtel de Condé.

Le soir il y eut conseil chez la Reine, où, sur le sujet de l'assemblée de la Noblesse, que M. d'Orléans maintenoit, voulant que l'on lui accordât de commencer les États-Généraux au premier juillet prochain, suivant la remontrance ici imprimée faite à Son Altesse Royale par la bouche du comte de Fiesque, chargé de ladite assemblée et la Reine s'arrêtant à ce qui avoit été résolu en plein conseil, pour le premier octobre, ils s'échauffèrent en sorte que M. le Prince, se mettant entre eux, il emmena M. d'Orléans tout ému hors du cabinet du conseil, où la Reine demeura fâchée, dans la chambre, où il l'appaisa.

1. Voyez la note au 2 mars 1651.

— Lundi 20, le Premier Président assemble pour trois choses : la garde des portes de Paris, la déclaration à poursuivre vers le Roi pour l'exclusion des cardinaux françois, et ce qu'il y a à faire touchant l'assemblée de la Noblesse, continuant au préjudice de la dénonciation de la Reine et des remontrances du Parlement. Là, le Premier Président dit être averti certainement et bien assuré que l'on attentoit à la vie des principaux du Parlement — et se désigna, — promettant s'expliquer une autre fois. Et fut résolu que les conseillers Ménardeau et Doujat, ordinaires députés vers M. d'Orléans, l'iroient prier de se trouver le lendemain au Palais, ce qu'ils firent après dîner. Cela causa grand bruit, non seulement dans le Palais, où l'on disoit assez haut que cette conspiration étoit de la part du Coadjuteur, qui ne va plus en Parlement sans les Princes, mais encore par toute la ville.

Ce jour, la Reine envoya quérir le Prévôt des Marchands [et échevins] et leur dit avoir ouï dire qu'ils parloient de lever la garde de leurs portes ; mais qu'il ne le falloit pas, et au contraire la continuer, cela étant important tant que dureroit l'assemblée de la Noblesse, de peur que ce pendant il ne se passe en la ville quelque chose contre la tranquillité publique et le service du Roi. Cela a fait deux grands coups pour la Reine : l'un que le peuple perd l'opinion que la Reine veuille emmener le Roi hors Paris, et l'autre qu'il rejette non plus sur la Reine mais sur cette assemblée de la Noblesse la haine et l'ennui qu'il a de cette garde.

— Mardi 21, la Reine ayant, nonobstant l'équinoxe céleste, et la nouvelle lune astronomique, pris médecine le 20, et n'y ayant eu conseil chez elle, il y en eut ce soir ; et après cela, elle s'éclaircit avec M. d'Orléans, après en avoir déjà dit quelque chose à madame d'Orléans, qui l'étoit venu voir pour ce sujet. M. le Prince se trouva lors avec M. d'Orléans et la Reine, les exhorta de vivre sincèrement, comme elle feroit de sa part, et de traiter de vive voix et tête à tête, avec douceur et modération de tout ce qu'ils auroient, sans faire passer cela par les messages qui se corrompent et gâtent souvent en la bouche des messagers, ce qu'ils promirent faire.

M. le Prince fait ses partages ce jour avec le prince de Conti, chez le président de Nesmond. Ce prince prend pour se faire payer, des mains du surintendant des Finances, tout ce qu'il y a d'argent prêt, même celui destiné pour la subsistance de la maison du Roi.

Le Roi mange avec la Reine d'ordinaire et M. d'Anjou avec Leurs Majestés, toujours chair depuis le carême.

— Mercredi 22, procession solennelle pour la réduction de Paris de l'an 1594, dont le Parlement et autres cours furent dispensés et ouïrent seulement la messe ès Grands-Augustins. — Voyez la *Gazette* du 25 mars.

Après dîner, le Premier Président va voir M. d'Orléans en son palais. Le coadjuteur de Paris y va aussi et parle en une fenêtre à S. A. R. et en sort content en apparence.

— Jeudi 23, assemblée au Parlement où étoient les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti, ducs de Joyeuse, Mercœur, Beaufort, Luynes, coadjuteur de Paris, maréchaux de Gramont, de l'Hôpital, de la Mothe, entre lesquels étoit assis, en son rang de réception et antiquité de conseiller honoraire au Parlement, le comte de Brienne, secrétaire d'État. Le duc d'Orléans dit que l'on n'avoit rien fait de chasser le cardinal Mazarin, si l'on n'ôtoit d'auprès de la Reine ses créatures et émissaires qui tenoient l'esprit de leur maîtresse et le préoccupoient, empêchant la sincère union en toute la famille royale : et étoient Servien, le Tellier et de Lyonne ; s'étendit fort sur l'importance de cela.

Le Premier Président loua M. d'Orléans de ses bonnes intentions, des grandes et héroïques qualités qui étoient en lui, répondantes à sa naissance royale ; mais que c'étoit dommage qu'il se laissât approcher par gens qui pouvoient par leurs mauvois procédés et desseins empêcher les fructueux effets de ses sincères intentions ; qu'en effet c'étoit peu que l'on eût mis hors ceux qui perdoient l'État, si ceux-ci qui s'efforcent de se pousser en leur place y parvenoient. M. d'Orléans l'exhorta de nommer ces gens-là, comme il avoit nommé ceux d'auprès la Reine ; le Premier Président répliqua qu'il les nommeroit en tems et lieux et qu'ils étoient assez aisés à connoître. Chacun estima le Coadjuteur être désigné. Il ne dit jamais mot, ni fit aucun signe de l'entendre.

Le Premier Président poursuivit, disant que le sujet de leur assemblée étoit pour le sujet de celle que faisoient contre les lois aucuns de la Noblesse. Le président de Mesmes d'Irval dit que M. d'Orléans pouvoit la dissiper et devoit le faire dès ce jour-là. Le maréchal de Gramont dit que telle assemblée devoit être réprimée et que M. d'Orléans la réprimeroit sans doute, mais que cela requéroit un peu plus de temps et jusques à lundi. M. d'Orléans y consentit et que le registre fût chargé comme il promettoit au

Parlement de faire cesser l'assemblée de Noblesse dans lundi prochain, auquel jour la Compagnie se remettoit d'assembler, et d'y agir sincèrement et comme il faut, ainsi qu'il a toujours fait pour le bien de l'État. Il pria et obtint que ces derniers mots y seroient mis; ajoutant ceux-ci : qu'au cas de non obéissance par les nobles, il promettoit faire exécuter tout tel arrêt que le Parlement donneroit contre eux.

Sur la fin on parla de l'envoi des députés-commissaires Bitaut et Pithou à Doullens et autres lieux où le cardinal Mazarin a passé, pour informer; et le président de Maisons-Longueil, ayant dit qu'il n'y avoit point d'argent, le vieux conseiller Broussel lui dit qu'il en trouveroit bien. Lui répartit qu'il en faudroit parler à la Reine. Broussel répliqua qu'il en trouvoit bien quand il vouloit sans en parler à la Reine. Le président se piqua et répondit qu'il est vrai qu'il en avoit trouvé pour lui et pour son fils depuis qu'ils avoient le gouvernement de la Bastille et qu'ils en étoient ingrats. Le conseiller Longueil, de la Grande Chambre, dit aussi à Broussel qu'il étoit un homme hargneux et qu'il ne se pouvoit taire. On se leva et en alla là dessus. Il y eut encore quelques crieries et murmures précédents sur le fait de cette assemblée des Nobles.

— Vendredi 24, M. d'Orléans, attendu dès quatre heures chez la Reine au Conseil, n'y vint qu'à huit et y entrant et voyant le sieur Le Tellier, secrétaire d'État, déclara que tant qu'il y seroit il n'y demeureroit jamais. Il s'en alla et les Princes et maréchal de Villeroy le suivirent au quartier du Roi, où tôt après le Garde des Sceaux et le comte de Brienne, secrétaire d'État, les furent trouver, puis revinrent, et avec eux le maréchal de Villeroy, au petit cabinet où la Reine étoit, et d'où M. Le Tellier, sortant seul s'en alla. Adonc les trois susdits furent retrouver les Princes qui tous retournèrent à la Reine; et lors fut résolu que l'on accordoit à la Noblesse d'indire son assemblée pour la tenue des États-Généraux à Tours, au huitième jour de septembre, un jour après la majorité du Roi, et s'en allèrent tous fort contents.

— Mercredi 25, jour de l'Annonciation Notre-Dame, M. d'Orléans fut en l'assemblée du Clergé, ès Augustins, après dîner, et de là en celle de la Noblesse, ès Cordeliers. Quelques évêques députés furent le soir chez la Reine l'assurer de leur obéissance aux volontés de Leurs Majestés, et que M. d'Orléans étoit sorti très satisfait de leur assemblée, allant en celle de la Noblesse, dont n'espéroit pas moins.

Lettres du 25 des Pays-Bas disent que le lieutenant des gardes du cardinal Mazarin, qui ayant de Bouillon, sans passer à Sedan, été à Saint-Hubert, attendoit à dimanche ses passeports pour, par Namur et Limbourg, aller à Cologne, est retourné vers lui les portant, et que le 12 du courant le sieur Del Ponti, pour avoir mal défendu Rethel, fut arrêté prisonnier et mené en la citadelle d'Anvers. Qu'un conseiller du Privé Conseil est allé à Stenay traiter avec le sieur de Croissy, en présence du maréchal de Turenne, pour une trêve.

Les lettres des Pays-Bas du 25, de bonne part, portent que la flotte des Indes de sept millions en fait part au Roi[1] de trois, et qu'il en a envoyé auxdits Pays deux et 780,000 livres, dont les deux millions sont pour les frais de la campagne prochaine, 300,000 livres pour l'archiduc, le reste pour les montres dues aux troupes et à des marchands qui en ont fait avances.

— Dimanche matin 26, on sait que l'assemblée des Nobles reçut les volontés du Roi et de la Reine par M. d'Orléans, et rompit son assemblée présente, sous condition et attente de la remettre pour le 8 septembre prochain, pour la tenue des États-Généraux de ce Royaume.

— Lundi 27, en l'assemblée du Parlement, le duc d'Orléans fit sa relation touchant la cessation de l'assemblée des Nobles, qui avoient accepté la condition de se rassembler au 8 septembre prochain pour les États-Généraux.

On parle aussi de faire partir les commissaires du Parlement Bitaut et Pithou, conseillers, pour aller informer sur le passage du cardinal Mazarin ; et sur ce que l'on s'inquiéta d'un fonds pour les frais, le Premier Président dit que l'on y avoit pourvu. Enfin l'on remit sur le tapis la déclaration du Roi, déjà ci-devant requise de la Reine, pour exclure les cardinaux, même françois, du ministère.

Les secrétaires d'État écrivent dans les provinces de leurs départements, chacun pour convoquer le Tiers-État après le 8 septembre, afin qu'ils fassent députations par chaque bailliage et sénéchaussées.

L'assemblée du Clergé continue cependant.

Don Gabriel de Tolède, à Paris depuis plusieurs jours, parlant d'une trêve entre nous et les Pays-Bas seulement, logé ou se trouvant journellement avec don Estevan de Gamarra, s'en va

1. Au Roi d'Espagne.

en Espagne complimenter, de par l'archiduc, la Reine grosse.

L'après-dîner, M. d'Orléans se tint au lit, et ne voulut point aller au Palais-Royal, où le Conseil étoit à jour ordinaire chez la Reine, à cause que les sieurs Servien et Le Tellier n'en sont pas encore bannis.

La compagnie colonnelle du quartier des Francs-Bourgeois, place Royale, rue et porte Saint-Antoine, conduite par son lieutenant-colonel, venue quérir son colonel, monsieur Me François de Guénegaud, conseiller et président en la troisième des Enquêtes, ainsi et en la manière qu'il se fit les 12 et 13 de ce mois, y recours ci-dessus hier dimanche, sur les quatre heures après midi. Il y fut en personne la conduire, accompagné ainsi que ci-dessus, et elle l'a reconduit et ramené chez lui, ce jourd'hui à la même heure de quatre heures du soir, puis reconduite par le lieutenant-colonel jusqu'au logis de l'enseigne, pour s'y séparer. Ledit lieutenant-colonel s'appelle Amelin, l'enseigne Duchesne, fils d'un notaire, tous deux de la rue Saint-Antoine.

En s'en retournant, le sergent Bontemps, tapissier, frappa de sa hallebarde et traita rudement le valet d'un M. de Bragelonne, qui étoit là à la garde pour et au nom de son maître. Celui-ci le menaça de s'en ressentir. Le soir, Bontemps, attaqué dans la rue, fut blessé par quatre ou cinq d'un coup d'épée en la poitrine, dont il est mort le matin du samedi de Pâques, 8 d'avril, et enterré le soir même à Saint-Paul, sa paroisse. Le valet de Bragelonne, prisonnier en l'Hôtel de Ville, déchargé innocent par ledit Bontemps en son lit de mort, disant qu'il n'étoit point en la compagnie de ceux qui l'ont assassiné, et n'y ayant personne qui l'ait poursuivi, a été, en ces jours de pardon que l'on retire les prisonniers, laissé aller en liberté par la recommandation du prince de Condé, chez qui de Bragelonne a quelque accès ou emploi.

— Jeudi 30 au matin, dès cinq heures, la garde des portes de la ville se lève par commandement de la Reine, qu'elle donna le soir précédent aux Prévot et corps de Ville, suivant les ordres de la Reine [et] de M. d'Orléans[1].

1. Ordre de lever la garde des portes de Paris.

30e Mars 1651.

De par les Prévost des Marchands et Échevins de la Ville de Paris.

M. le président de Guénegaud, colonel, venant présentement d'ap-

Les articles du contrat de mariage du prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse se passent et se signent entre parties en particulier. Le prince envoie un diamant de vingt mille livres à sa maîtresse et dix (autres disent quinze) mille louis d'or en présent, pour mettre avec les bijoux et trésor des menus plaisirs de la demoiselle, que l'on dit se monter à huit cent mille livres des présents qu'elle a eu des Pays-Bas, Angleterre, Lorraine et d'ailleurs. Son bien est estimé à deux millions. Elle avoit été comme accordée au jeune grand maître de la Meilleraye par l'entremise du sieur de Vicquefort, résident en cette cour pour l'électeur de Brandebourg; mais, par cette même entremise, il y avoit plus forte parole et affaire comme faite pour autre mariage de cette demoiselle avec le deuxième fils de Lunebourg, bien partagé, héritier de son feu père, le duc Georges, résident à Hanovre. Il a vingt-quatre ans, parle françois et fait tous exercices comme un françois; fort bien fait de sa personne.

Ce jour étant de conseil ordinaire chez la Reine, MM. d'Orléans et Princes ne s'y sont point trouvés. Ils y vinrent enfin fort tard et après que les secrétaires d'État s'en furent allés. Ils tinrent une espèce de conseil d'une demi heure, où étoit le Garde des Sceaux et le maréchal de Villeroy. Madame d'Orléans a été chez la Reine sur les cinq heures; et sur les sept, le Garde des Sceaux, le président de Bailleul, ministre d'État, MM. Le Tellier et trois autres secrétaires d'État s'y sont trouvés, mais sont sortis à moins de demi heure. Les gens du Roi y sont venus à la Reine encore pour cette déclaration qu'ils demandent du Roi, pour exclure du ministériat les cardinaux, même françois, sur quoi le Parlement se doit assembler encore demain,

— vendredi 31, où les Princes ne se sont point trouvés, ni le coadjuteur de Paris; et a été continué au lendemain 1er avril ci-après, où a été arrêté que députation seroit faite encore vers la

prendre de M. le duc d'Orléans que la Reine et S. A. R. avoient résolu de faire lever la garde des portes de la ville ce jourd'huy matin 30e mars, et dont M. le Gouverneur nous a aussi donné avis par lettre, nous vous prions de faire présentement avertir les capitaines et autres officiers de votre colonelle, qui sont de présent en garde, qu'ils ayent à la lever incontinent, vous priant n'y vouloir faillir. Fait au Bureau de la Ville, ce jourd'huy 30e mars 1651.

Le Maire.

Reine pour obtenir la déclaration demandée contre les cardinaux françois. Sur ce que le Coadjuteur a été nommé, la risée a été universelle ce jourd'hui.

Le soir il n'y a point eu de conseil de guerre au Palais d'Orléans, quoique c'en fût un jour ordinaire. Sur les huit heures, M. le Prince a conduit au Palais-Royal des députés de la Noblesse pour remercier la Reine de ce qu'elle leur a accordé l'assemblée au 8 septembre pour les États-Généraux. M. d'Orléans est venu puis après.

On a délivré des billets à M. de Brienne-Loménie, secrétaire d'État ayant le département des étrangers, qu'il fait et exerce pleinement depuis la retraite du cardinal Mazarin, pour faire aussi celui de la guerre, le sieur Le Roi, premier commis en icelui, demeurant à travailler sous lui. Carrelier, autre commis de M. Le Tellier, a porté audit sieur de Brienne les livres de ce département. On dit pourtant que ledit sieur Le Tellier demeure secrétaire d'État et qu'on lui laisse ses provinces encore à faire.

Ce soir, le Roi soupa dans le pavillon Brion, qui est bâti pour loger le comte de Brion, ou duc de Damville, au bout du Mail, dans le parc ou jardin du Palais-Royal; et y étoient M. le duc d'Anjou, M. le duc d'Orléans et les Princes.

On dit que M. le Prince s'en va passer les fêtes à Chantilly, et que le Roi va aussi prendre l'air pour un jour ou deux.

Don Gabriel de Toledo, qui, l'an passé, vers la fin de l'été et mois de septembre, fut envoyé par l'archiduc, lors à Bazoches et à Fîmes, vers le duc d'Orléans, à Paris, sous ombre de parler de paix, et vint avec le sieur de Verderonne, là envoyé par le duc d'Orléans pour le même sujet, ce don Gabriel donc, étant arrivé à Paris, comme passant pour, de la part de l'archiduc, porter compliment à la Reine [d'Espagne] sur sa grossesse, s'est ici arrêté depuis plusieurs jours sur le sujet d'une trêve dont l'on parle; et dit-on qu'à Stenay le conseiller de Croissy-Marcilly est en traité avec un député du roi d'Espagne, conseiller du Conseil Privé des Pays-Bas, envoyé par l'archiduc, en présence du maréchal de Turenne. Or don Gabriel a vu ce jourd'hui, ou dès hier au soir vit la Reine, sous la conduite du comte de Brienne, secrétaire d'État pour les affaires des étrangers, et s'en doit partir demain d'ici.

AVRIL.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.

M. de Charost, ou son fils par survivance, en quartier de capitaine des gardes du corps.

Mazeroles, qui a traité en Espagne, l'été passé, pour le parti de Bordeaux, Paris, domestique du maréchal de Turenne et ayant tenu prison en Bastille tout l'été dernier, à cause de ses menées, et Cerisy, capitaine au régiment de Condé ou Conti, amené prisonnier de la bataille de Rethel, où il étoit combattant, tout sortant du château de Vincennes, sont les trois maîtres-d'hôtel qui servent le Roi en ce quartier d'Avril.

— Samedi, G (*Gota*), premier jour d'avril, le Parlement a achevé la délibération commencée hier et arrêté une députation vers la Reine pour avoir la déclaration du Roi à exclure du ministère les cardinaux même françois; ce qui regarde le coadjuteur de Paris et le Garde des Sceaux, tous deux y prétendant.

Le prince de Monaco arrive ici en cour pour demander subsistance pour sa place contre les entreprises des Espagnols.

Le duc de Mercœur retourne en cour de son duché de Mercœur en Auvergne, où il étoit allé pour affaires domestiques depuis un mois.

Ce matin, le Roi est pompeusement et en apparat, avec tous ses gardes et suite ordinaire, allé avec la Reine à Notre-Dame, qui est la première fois depuis que la garde fut posée ès portes de la Ville. Grande affluence et satisfaction du peuple à voir Leurs Majestés.

On dit que le mariage du prince de Conti et de la demoiselle de Chevreuse est différé à célébrer jusques après Pâques.

— La semaine sainte commence le dimanche 2 *In palmis* dit *Pâques fleuries*.

Retour de M. de Chavigny en cour, par l'ordre de la Reine, le dimanche soir. Il étoit à Chavigny, en Touraine.

Ce jourd'hui doit être parti de cette ville de Paris, don Gabriel de Toledo, suivant que nous en avons parlé hier.

Lundi 3 [1], après trois heures de relevée, les députés du Parlement conduits et parlant par le Premier Président, sont allés demander la déclaration du Roi pour exclure tous les cardinaux,

1. [Nous insérons ici un fragment qui se trouve en manuscrit parmi les pièces annexes du *Journal de Dubuisson* pour l'année 1651 (Bibl. Mazarine, H. 2786[c], p. 570-582). Il porte la date du 14 avril et relate des événements qui se produisirent du 3 au 13 de ce mois. L'écriture et la disposition matérielle sont exactement les mêmes que dans le corps du journal. Celui-ci cependant, on peut le constater, ne présente point de lacune pour cette période. S'agit-il d'une rédaction nouvelle qui devait se substituer à la première? Nous ne le pensons pas. Les faits exposés dans les deux textes sont différents, mais non contradictoires. Il est donc naturel de considérer le fragment séparé comme un complément d'informations, recueillies après coup, rédigées à part, et destinées, dans la pensée de l'auteur, à être fondues chronologiquement dans le récit quotidien. Cette explication devient encore plus vraisemblable si l'on se rappelle que Dubuisson, atteint d'une pleurésie le 20 janvier 1651, fut en danger jusqu'au 22 mars. Ce ne fut que le 3 avril qu'il put quitter sa chambre pour circuler dans l'hôtel de Guénegaud, et sa première sortie extérieure eut lieu précisément le 14 avril. Durant sa maladie, le *Journal* ne put évidemment être tenu tout à fait à jour, et Dubuisson dut employer les loisirs de sa convalescence à rechercher les événements des dernières semaines, s'adressant, pour combler cette lacune, aux diverses sources où il avait coutume de puiser. Pressé sans doute de se remettre promptement au courant, il rédigea avant d'avoir réuni tous ses renseignements. A sa première sortie, il aurait reçu ces nouvelles informations, en tête desquelles il inscrivit la date du 14 avril, jour où elles lui furent données. Ce jour-là, suivant le Journal de sa maladie, il alla chez Jean d'Estampes-Valençay qui peut être l'auteur de ces notes. C'est apparemment par suite d'un oubli qu'elles ne furent point incorporées au *Journal*, et comme elles offrent, avec un véritable intérêt, tous les caractères d'authenticité désirables, on nous saura gré de les publier.]

De Paris, le 14 avril 1651.

Le troisième du courant, l'ambassadeur de Portugal fut à l'assemblée du Clergé, où il représenta que le Pape refusoit toujours au Roi, son maître, de donner des évêques en Portugal, et qu'il avoit ordre de demander, sur ce sujet, l'avis de l'Église Gallicane, qui étoit représentée par cette illustre assemblée; à quoi on répondit qu'on y délibéreroit. Mais ces messieurs, n'ayant pas voulu décider cette question, résolurent seulement d'écrire au Pape une lettre par

même les françois, du ministériat et du conseil d'État. La Reine, les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti présents, a dit que

laquelle ils le prieroient de vouloir accorder des évêques en Portugal.

Cette assemblée finit le 6; mais l'archevêque de Reims étant mort le 8, endetté de 80,000 écus, ses parents ont demandé à l'assemblée qu'elle le fît enterrer, à ses dépens, comme son président; à quoi elle a répondu qu'elle avoit ordonné 4,000 livres pour ce sujet. Laquelle assemblée ils n'ont pas voulu finir jusques à ce que le Roi leur eût accordé un arrêt du conseil, par lequel le Roi cède le droit qu'il avoit au chapitre de nommer aux prébendes qui vaquent après la mort de leur évêque, et dans l'intervalle de son successeur. M. d'Aumale s'est trouvé empêché à obtenir l'archevêché de Reims, quoiqu'il ait le brevet pour la coadjutorerie, qui ne lui sert plus de rien, à cause qu'il n'a pas encore été approuvé en cour de Rome; et ainsi il faut qu'il en obtienne un autre de nomination, dont on croit néanmoins qu'il viendra à bout, d'autant plus qu'on a remarqué que, dans cette désunion de la Maison Royale, il n'a pas été du tout au Palais d'Orléans, s'étant toujours tenu dans le parti de la Reine, quoique le duc de Nemours, son frère, fût de l'autre parti.

— Le 7 du courant, il y eut dispute entre M. le Chancelier et le Premier Président sur ce que celui-ci prétendoit, en qualité de Garde des Sceaux, que c'étoit à lui à distribuer les procès et commettre les rapporteurs des affaires, et l'autre ne le vouloit pas souffrir. Ce différend fut vidé l'onzième, le Premier Président ayant cédé au Chancelier.

Le même jour, on remarqua que M. le Prince accompagna M. le duc d'Orléans aux Carmes déchaussés, où ils furent ensemble baiser la vraie croix, après de nouvelles protestations d'union entre eux, à cause que c'étoit le Vendredi Saint.

— Le 8, le fils de M. de Chavigny fut au Palais d'Orléans, où il dit à S. A. R. que son père l'avoit envoyé là pour lui dire que, si elle désiroit qu'il se retirât, il étoit tout prêt de le faire. Son Altesse Royale dit qu'elle ne s'opposeroit plus au rétablissement de M. de Chavigny, et, si la Reine eût témoigné le moindre ennui de le vouloir rappeler, elle y auroit consenti très volontiers, mais qu'encore que la Reine l'eût fait revenir pour lui faire pièce, Sadite Altesse étoit très satisfaite de l'offre qu'il faisoit de sortir. M. le Chancelier lui envoya faire le même compliment, auquel elle fit à peu près la même réponse.

L'après-dîner du même jour, Son Altesse Royale et M. le Prince furent ensemble à la chasse, et, au retour, la Reine renvoya le duc de Damville et le président Le Coigneux au Palais d'Orléans pour solli-

jusques ici elle avoit demandé et suivi l'avis desdits Princes qui lui ont toujours dit qu'elle pouvoit accorder cette déclaration,

---

citer l'accommodement. Aussitôt Son Altesse Royale envoya quérir M. le Prince, lequel étant arrivé, ils entrèrent tous quatre en conférence particulière, dans laquelle Sadite Altesse déclara que tout ce qu'elle pouvoit faire étoit de consentir que MM. le Chancelier et de Chavigny demeurassent, à condition que la Reine ôteroit les sceaux au Premier Président et chasseroit MM. Le Tellier et Servien; Son Altesse Royale étant d'autant plus fâchée contre ce dernier, que c'est par son conseil que la Reine a fait tout ce changement, aussi bien que celui du maréchal de Gramont et du Premier Président.

— Le 9, au matin, on remarqua que M. le duc d'Orléans ne fit point ses dévotions, encore que ce fût le jour de Pâques, ayant dit qu'il ne vouloit pas tromper Dieu.

M. le Prince a reçu en argent ou en bonnes assignations treize cent mille livres, tant pour ce qu'il lui étoit dû devant sa prison, que pour ses pensions et revenus de ses gouvernements qui ont couru depuis. Il a employé une partie de cet argent à récompenser ceux qui l'ont servi pendant sa prison, et l'on a fort remarqué qu'il a voulu payer la rançon de don Estevan de Gamarra, ayant donné, le onzième de ce mois, une promesse de vingt mille livres, écrite de sa main, au maréchal d'Estampes, pour la mettre entre les mains du maréchal du Plessis.

M. le prince de Conti et M. de Longueville en ont reçu aussi pour six à sept cent mille livres.

M. Morant, étant arrivé à Cluny, y a trouvé les esprits des moines disposés à élire un d'entre eux pour leur abbé; mais il les a enfin ramenés, et la plupart lui ont promis d'élire M. le duc d'Enghien.

M. le prince de Conti n'ayant pas visité mademoiselle de Chevreuse pendant ces fêtes, l'on a cru que le mariage ne se feroit point. Mais M. le Prince a dit qu'il observeroit ponctuellement et religieusement toutes les paroles que lui et ses frères avoient données. Ils en avoient obtenu, il y a plus de trois semaines, l'approbation de la Reine par écrit.

Le marquis d'Haucourt, qui étoit auprès de madame de Longueville à Stenay, où il avoit un régiment de cavalerie et d'infanterie, mourut ici le 10. Madame de Longueville lui avoit promis le gouvernement de Dieppe, à cause que les huguenots de cette ville-là lui demandoient un gouverneur de leur religion, quoique les catholiques s'y opposassent. Les lieux de Normandie, où cette princesse n'a point reçu de satisfaction après l'emprisonnement de MM. les Princes, sont à présent menacés de gens de guerre.

comme maîtresse qu'elle en étoit et non pas de leur avis; qu'elle avoit donc jusques ici différé; qu'elle l'accordoit, non de l'avis

---

Le même jour, au soir, le président Le Coigneux étant retourné au Palais d'Orléans pour poursuivre sa négociation, et Son Altesse Royale, en ayant envoyé avertir M. le Prince, qui s'y rendit aussitôt, et le premier leur ayant dit que la Reine ne vouloit point ôter les sceaux au Premier Président, Son Altesse Royale lui répartit qu'elle ne consentiroit jamais qu'ils demeurassent entre ses mains, et le renvoya sans vouloir entendre d'autres raisons.

M. le Prince a donné le gouvernement de Montrond, qu'il fait fortifier, avec celui de la tour de Bourges, avec la lieutenance générale de Berry, au marquis de Persan et celui de Clermont au comte de Maillé.

Le cardinal Mazarin, étant parti de Bouillon dès le 30 du passé, devoit arriver dès le 8 de ce mois à Bonn et, de là, aller demeurer à Cologne.

— Le 11, à dix heures du soir, M. de Chavigny fut au Palais d'Orléans *incognito*, où il entra par un escalier dérobé et eut conférence particulière avec Son Altesse Royale et M. le Prince, dans laquelle on disposa les choses à l'accommodement.

— Le 12 au matin, le Roi alla à la chasse au bois de Boulogne, et M. le duc d'Orléans alla aussi chasser d'un autre côté avec M. le Prince.

Le même jour, le Premier Président commença les expéditions du conseil, la Reine l'ayant ainsi voulu et lui ayant commandé de faire sa charge, de laquelle il n'avoit pas voulu faire la fonction auparavant, à cause que M. le duc d'Orléans n'en eût pas été content. L'on remarqua qu'il ne scella rien sans l'avoir lu auparavant, et qu'il rebuta quelques arrêts du conseil qui choquoient le Parlement, dont les esprits étoient, pour la plupart, en résolution de l'obliger d'ôter l'une de ses deux charges, à cause quelles sont incompatibles, à cause des différends qui naissent tous les jours dans le Parlement touchant la juridiction du conseil. Il fut, l'après-dîner, au conseil de Direction, chez M. le Chancelier.

Le comte de Tavanes et le baron de Lanques ont été rappelés par M. le Prince qui les a satisfaits.

On écrit du Languedoc que les commissaires du Parlement de Toulouse y continuoient leurs informations contre ceux qui, par ordre des États, y avoient fait des surimpositions, et qu'il y a eu grande division à Béziers où le peuple (*sic*) ayant fait entrer quatre cents hommes pour empêcher les commissaires d'y faire leur charge, mais le peuple (*sic*) les ayant favorisé, ils y ont publié et enregistré

des Princes, mais comme maîtresse. Les Princes sont sortis à l'issue des députés et se sont tous mis dans le carrosse du chef, qui est le duc d'Orléans. Le duc de Beaufort y étoit aussi.

---

leurs arrêts. L'on y avoit reçu des lettres de cachet du Roi par lesquelles Sa Majesté mandoit à la province qu'elle avoit résolu de convoquer les États Généraux au 8 septembre, à Tours, et en avoit envoyé donner avis aux autres provinces. Le Parlement de Toulouse, ayant délibéré sur la lettre de Son Altesse Royale, a envoyé des députés en Cour pour représenter les griefs de la province. Cependant il y a arrêt du conseil qui casse tout ce que ce Parlement a fait en cette affaire.

Les commissaires du Parlement de Paris, qui sont allés informer contre le cardinal Mazarin et ceux qui l'ont suivi, arrivèrent à Doullens le 10, où ils y furent fort bien reçus par M. de Bar et le lendemain commencèrent leurs informations par l'audition de quatorze témoins, et après retournèrent à Amiens.

Hier, au matin, la Reine envoya quérir les sceaux chez le Premier Président, qui les rapporta lui-même à Sa Majesté, assez étonné de voir qu'elle s'étoit relâchée à son égard. On lui a offert diverses choses pour le récompenser, savoir la nomination au cardinalat, à quoi il a répondu qu'il avoit trop parlé contre les cardinaux pour l'être; la survivance de la charge de Premier Président pour son fils, ce qu'il a aussi refusé, disant qu'il n'en estoit point capable, et cent mille écus d'argent comptant, que M. le Chancelier lui vouloit donner pour récompense, à condition de les reprendre sur quelque fonds qu'on trouvera, et qu'il n'a rien voulu accepter.

L'après-dîner, M. le Prince, le duc de Damville et le président Le Coigneux s'étant trouvés au Palais d'Orléans pour y achever l'accommodement de Son Altesse Royale avec la Reine, prièrent Sadite Altesse, de la part de Sa Majesté, de se vouloir relâcher des différends qui restoient et de pardonner à M. Servien et M. Le Tellier, ce qu'elle fit par un motif de générosité; et, après une conférence de deux heures, elle envoya M. Goulas à Montrouge pour dire à M. de Châteauneuf que Son Altesse Royale étoit en termes d'accommodement, et qu'elle ne l'avoit pas voulu conclure sans sa participation et sans savoir, auparavant, s'il n'auroit quelque satisfaction à désirer. A quoi il répondit que sa plus grande satisfaction étoit de voir Son Altesse Royale réunie avec la Reine; mais puisqu'elle lui faisoit cet honneur, il la supplioit de faire en sorte qu'il lui fût permis de rendre ses respects à Sa Majesté et à elle une fois le mois, et que c'étoit tout le contentement qu'il souhaitoit. M. Goulas étant de retour, l'accommodement fut conclu et Son Altesse Royale partit

Le conseil ensuite, sur les huit heures, s'est tenu, où tous les secrétaires d'État se sont trouvés, et M. de Chavigny comme ministre. On dit que M. d'Orléans avoit jà témoigné à la Reine s'étonner qu'elle l'eût fait retourner, et qu'elle lui a dit qu'il n'avoit pas sujet d'y trouver à redire, puisque Chavigny n'étoit

---

aussitôt avec MM. les princes de Condé et de Conti, les ducs de Beaufort, de Joyeuse, de Longueville, de Nemours et de Bouillon, le maréchal de la Motte et autres qui l'accompagnèrent au Palais-Royal, où la Reine les reçut tous fort bien.

L'on a proposé au Conseil de donner le gouvernement de Guyenne à M. le Prince, celui de Provence à M. le prince de Conti, à condition qu'ils se démettront de celui de Bourgogne en faveur du duc d'Angoulême et de celui de Champagne en faveur du duc d'Épernon, dont toutes les parties intéressées sont d'accord à peu près; et l'on croit que cet échange se fera bientôt, les survivances de ceux de Champagne et de Bourgogne étant promises par même moyen aux ducs de Joyeuse et de Candale, au moyen de quoi ce dernier se doit démettre de celui d'Auvergne en faveur du duc de Nemours.

Ce matin, MM. le Chancelier, le maréchal de Gramont, Chavigny, Servien et Le Tellier et autres sont allés au Palais d'Orléans pour faire leur compliment à Son Altesse Royale, qui les a reçus avec des témoignages de grande satisfaction.

Le brevet de l'évêché de Sécz fut délivré, il y a quatre ou cinq jours, à l'abbé de Médavy, dont l'abbé de Pontcarré ayant eu avis s'en est plaint ce matin à M. le duc d'Orléans, qui lui a promis d'en parler à la Reine.

Par l'accommodement qui s'est fait de M. le duc d'Orléans avec la Reine, Sa Majesté a accordé à Son Altesse Royale la faculté de mettre dans le conseil une personne telle qu'il lui plaira, pourvu qu'elle ne soit point suspecte. S. A. R. n'en a point encore fait le choix, mais on croit que ce sera le maréchal d'Estampes.

Cette division a été cause qu'on n'a rien encore résolu touchant le commandement des armées, ni donné aucuns ordres pour la campagne prochaine, à quoi l'on va travailler en diligence; mais il n'y a guère d'argent. L'on avoit promis au marquis de la Meilleraye huit cent mille livres pour la dépense de l'artillerie; mais on lui envoya dire avant-hier qu'on ne lui en pouvoit donner présentement que quatre cent mille. Cependant les ennemis font état d'avoir en Flandres dix-sept mille chevaux et dix mille fantassins, dont une partie marche vers la mer et menace d'assiéger Dunkerque.

Les Sceaux sont encore entre les mains de la Reine, qui ne les a encore donnés à personne.

pas Mazarin, et que tant de cela que de l'octroi de la déclaration, avec les paroles que la Reine y a dites aux députés, il s'en est allé soudain, comme dit est, et mal content; mais il n'avoit garde de s'arrêter au conseil, puisque M. Le Tellier y étoit.

La croyance a pourtant depuis été que le cardinal Mazarin, passant à Sedan, étoit demeuré d'accord avec le sieur Fabert, gouverneur, sa créature et grand ami de M. de Chavigny, que la Reine le rappelât pour l'obliger à elle; et le lieutenant de Roi à Sedan, étant à Pâques à Paris, l'a publié de la sorte.

M. de Brienne prend mémoire pour faire son rapport au Palais d'Orléans dans le conseil de guerre, le vendredi soir, qu'il tient. Cependant, M. Le Tellier en fera les fonctions.

Cette nuit, tendant à mardi, avant jour, grand conseil au Palais d'Orléans, où le Coadjuteur se trouva avec sept ou huit et opina que les Sceaux venant d'être portés chez le Premier Président, il y falloit aller à main forte les lui ôter, se saisir de sa personne et de celle du sieur de Chavigny ensuite; — aucuns ajoutent pour les jeter en la rivière; et qu'il vouloit qu'ensuite on allât au Palais-Royal pour s'assurer de la personne du Roi.

Son Altesse Royale envoya quérir quelques bourgeois des plus forts et notables qui dirent qu'il ne falloit pas penser à faire prendre les armes au peuple.

— Mardi 4, le matin à cinq heures, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, est averti de M. de Chavigny, par un gentilhomme exprès, que le soir précédent, la Reine avoit envoyé M. de la Vrillière, secrétaire d'État, vers M. de Châteauneuf, retirer de lui les Sceaux, lesquels elle avoit ensuite envoyés à M. le premier président Molé. — Sur les sept heures, un aumônier ou chapelain de chez le Roi, apportant audit sieur du Plessis, qui fait le département de la Maison du Roi, le livre de l'office de la Semaine Sainte, que la chapelle ou oratoire du Roi lui envoie en pareil temps tous les ans, a dit tout haut que le Premier Président étoit Garde des Sceaux. — Sur les huit heures, ledit sieur du Plessis, portant un livre manuscrit qui traite des Gardes des Sceaux en France et des provisions ou lettres de commission que l'on leur baille, est allé chez ledit Premier Président, et, à sa prière, lui a laissé ce livre, sur lequel ledit Premier Président a composé, fait écrire en parchemin et scellé lui-même sa commission, qu'il a, sur une heure après midi, envoyée par le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, audit sieur du Plessis,

qui, l'ayant signée, la lui a reportée soi-même, en allant au conseil. Car, l'après-dîner il y eut conseil chez la Reine, et le Premier Président, qui tel demeure, avec condition expresse, fait serment de Garde des Sceaux.

La dame de Beauvais, lors seulement, ou du soir précédent, rétablie en sa charge de première femme de chambre de la Reine, lui présenta le carreau à s'agenouiller, ce qui lui vaudra cent ou deux cents pistoles de présent. (Voyez au 3 mars dernier.)

Cette même après-dîner, grande cour au Palais d'Orléans à S. A. R., que l'on croit être mal content de ce qui s'est passé ce jourd'hui au Palais-Royal. La suite a vérifié ce que dessus.

Cependant il y avoit grande assemblée au même Palais, où se tinrent divers conseils; en quelqu'un desquels M. le Prince fut avec les ducs de Joyeuse et de Nemours, de Beaufort, de Brissac, de Chaulnes, etc., qu'il avoit fait dîner chez lui et boire d'autant.

Ce jour, le Palais d'Orléans est plein de monde. Il y a bien des gens aussi au Palais-Royal.

Ce soir, à sept heures, le Chancelier de France, M. Séguier, arrivé à Paris, mandé de Rosny, où il étoit avec toute sa maison, de la part de la Reine. Et le soir même, le nouveau Garde des Sceaux le fut visiter.

Bruit que le maréchal de Villeroi est chassé d'auprès du Roi par la Reine qui y a mis le maréchal de Gramont, — faux, — de la maréchale de Gramont en la place de la dame de Senecey, — encore faux.

Ce jour 4, le sieur Guillaume Boreel, ambassadeur pour les États Généraux, fit plainte à la Reine que les corsaires françois avoient pris et déprédé cent trente vaisseaux hollandois. (Voyez au 13 de ce mois.)

— Mercredi matin 5, tout le monde va voir M. le Chancelier, rappelé à la Cour et le Premier Président, qui a cependant les Sceaux de France et Navarre en sa possession, retenant toujours sa charge de Premier Président.

M. de Chavigny, ayant dès le lundi soir ses expéditions de la main de M. du Plessis-Guénegaud pour rentrer en son gouvernement du château et parc de Vincennes, y a mené et rétabli M. de l'Isle qui y avoit déjà commandé sous lui. Il mène son fils aîné, conseiller en Parlement, et le présente à la Reine. Il l'envoye aussi chez M. le duc d'Orléans, qui le reçoit assez civilement.

On croit le mariage du prince de Conti avec mademoiselle de

Chevreuse, qui avoit été différé seulement jusques après Pâques, rompu, pour ce coup, tout à fait; et ce, par les intrigues de madame de Longueville qui a rapproché les Princes, ses frères et son mari du parti de la Reine, que l'on croit n'avoir pas entrepris ces grands changements derniers sans être assurée d'eux, comme elle l'est du Parlement.

On dit que le coadjuteur de Paris pria M. d'Orléans de le laisser retirer et s'absenter de ses conseils, pour faire sa charge et vivre chez soi désormais en évêque. — Ce qui est vrai. — M. d'Orléans y consentit assez doucement. M. le Prince, que le Coadjuteur vit aussi pour cet effet, lui dit force choses pour le dissuader en apparence.

— Jeudi saint ou absolu, 6 du mois, il[1] fait l'absoute grande et publique dans le cimetière des Saints-Innocents.

Le Roi fait la Cène ou plutôt le dîner à douze pauvres hommes, comme aussi fait la Reine à douze femmes. Leurs Majestés vont aux Ténèbres des Feuillants et, s'en revenant, la Reine, lasse et échauffée, entre en son petit appartement, d'où elle donne congé à toute sa cour, parce qu'elle se vouloit coucher ou reposer.

— Vendredi Saint, ou aoré, le Premier Président, Garde des Sceaux, qui, ce jour-là, devoit à l'ordinaire des autres années sceller pour les grâces et rémissions que le Roi délivre à tel jour, n'a point scellé et a remis à lundi prochain; mais il a encore remis à mercredi suivant.

— Samedi 8, veille de Pâques, messire Léonor d'Estampes, archevêque, duc de Reims, premier pair de France, est décédé et a été le lendemain

— dimanche, jour de Pâques, inhumé. Il avoit consenti à la coadjutorerie de son archevêché en faveur du duc d'Aumale, cadet de M. de Nemours, qui depuis naguère s'est mis *in sacris*, moyennant le revenu d'une année, montant à quarante mille livres une fois payées et douze mille livres de pension par an.

— Lundi 10, M. le Prince et le duc de Longueville, assemblés au palais d'Orléans, où Son Altesse Royale est malcontent; et tous les siens crient qu'il faut que la Reine satisfasse et que le Premier Président rende les Sceaux au Chancelier.

L'affaire du retour de M. de Chavigny est accommodée, et M. d'Orléans content de lui et de M. Servien. Reste donc l'af-

1. Le Coadjuteur.

faire des Sceaux. — Le fils de M. de Chavigny, le sieur de Pont-sur-Seine, et conseiller au Parlement, est allé trouver Son Altesse Royale à qui il a offert ses services et ceux de son père, dont elle a témoigné n'être pas mécontente.

La duchesse de Montbazon va et vient du Palais d'Orléans au Palais-Royal. La duchesse de Chevreuse est aussi ici.

Le marquis de Châteauneuf a envoyé un gentilhomme au duc d'Orléans lui déclarer qu'il ne songe plus aux Sceaux et est très content où il est.

Le duc d'Orléans n'a point voulu faire ses Pâques, à cause de la passion qu'il a contre la Reine, et jusques à ce qu'ils soient réconciliés. Leurs entremetteurs sont le président Le Coigneux et le maréchal de Gramont. Mais ce dernier ayant été maltraité, et comme suspect par M. d'Orléans, M. de Damville a été mis en sa place.

— Mardi 11, le Clergé va au Palais-Royal vers la Reine, conduit par le sieur du Plessis-Guénegaud, et prend son audience de congé, confirmant son présent de six cent mille livres, octroyé en cette dernière assemblée pour être employé aux frais et dépenses du sacre du Roi. (Voyez la *Gazette* du 15 avril 1651.)

Brouillerie en Languedoc entre les trois États de la province assemblés et le parlement de Toulouse.

Les sieurs de Chavigny et Goulas, s'étant vus par trois ou quatre soirs ci-devant, ont encore dîné secrètement ensemble ce mardi 11, au logis d'un ami commun, voisin de l'un d'eux.

Avis que ledit sieur de Chavigny a eu son retour sur lettres du cardinal Mazarin à la Reine, en faveur du sieur Fabert, gouverneur de Sedan, ami commun.

— Mercredi 12, dès le matin, le Roi bien accompagné est allé à cheval à la chasse au bois de Boulogne; les ducs de Vendôme et de Mercœur y étoient.

L'après-dîner, le Premier Président, Garde des Sceaux, a scellé pour la première fois, et c'est aussi pour la dernière.

— Jeudi matin 13, les présidents et conseillers de la Grand'-Chambre, pensant entrer pour vider en leur particulier quelques procès par écrit, les Enquêtes qui ne doivent point recommencer au Palais que lundi prochain, après la Quasimodo[1].....

1. La phrase est restée incomplète et le manuscrit porte ici deux lignes de blanc.

Le Premier Président, menacé par les frondeurs du Parlement d'être ôté de sa charge ou de sa commission de Garde des Sceaux, a, dit-on, porté ce matin au Palais-Royal à la Reine la clef du coffre des Sceaux. C'est que la Reine l'envoya quérir pour lui dire que son accommodement avec M. d'Orléans n'étoit conclu qu'à condition qu'il remettroit les Sceaux; ce qu'il consentit sur le champ et en rendit la clef, que le Garde des Sceaux porte toujours sur soi, à la Reine; et, l'après-dîner, il lui reporta la cassette même où sont lesdits Sceaux. La Reine lui offrit plusieurs belles choses pour le récompenser, comme de le faire cardinal et combler de bénéfices, lui donner la survivance pour son fils en la Première Présidence, ou faire sondit fils, le sieur de Champlâtreux, cinquième secrétaire d'État, etc.; toutes lesquelles il a généreusement refusées, disant que, pour rendre les Sceaux, qu'il avoit gardé si peu de jours et eus de la pure grâce de Sa Majesté, il ne prendroit ni prétendoit jamais aucune récompense; mais, qu'ayant une autre charge de longue main, si Sa Majesté croyoit qu'en icelle il eût rendu bon service au Roi, ou pût en rendre ci-après, lors qu'à cette considération Leurs Majestés le voudroient honorer de leurs bienfaits, il ne les refuseroit pas, etc.

Autres assurent que ces propositions ou parties d'icelles lui avoient dès auparavant été faites par M. de Brienne, secrétaire d'État.

Avis de Hollande que, sur la proposition faite par notre ambassadeur, le président de Bellièvre, de prendre pour médiateurs de la paix entre nous et l'Espagne Messieurs des États Généraux, l'ambassadeur d'Espagne, le sieur Brun, a déclaré qu'il ne pouvoit les accepter, attendu le grand intérêt que lesdits États Généraux avoient dans les affaires et grandeur de la France.

Sur la plainte que le sieur Boreel, ambassadeur en cette cour pour les États Généraux, a faite, dès le quatrième de ce mois, à la Reine de la déprédation faite par aucuns corsaires françois sur des vaisseaux hollandois, dont il demande la restitution et dédommagement estimés à douze millions, on a envoyé réprimer et retirer de la mer tous ceux qui y font course, et on a supprimé leurs commissions.

Les Anglois sont avec dix-sept vaisseaux de guerre en la mer Méditerranée, où ils y ont pris trois vaisseaux françois. Le prince Robert, avec les restes de sa flotte pour le Roi de la Grande-Bretagne, est à Toulon et à Marseille, dont il n'ose sortir en mer.

Ce même jeudi au soir, les Princes ont été voir la Reine et y ont paru fort gais et contents. Après le conseil y tenu, ils ont été, M. d'Orléans et M. le Prince avec la Reine à part, eux trois seulement, le Roi présent. Mademoiselle y étoit, les princes de Conti, duc de Longueville, de Joyeuse, etc.

— Vendredi 14, à mi-relevée, le Chancelier, M. Séguier, étant allé trouver la Reine, elle lui a rendu les Sceaux.

— Samedi 15, depuis huit heures de relevée que M. d'Orléans s'est rendu au Palais-Royal, le conseil y a tenu chez la Reine. Le prince de Condé en est sorti une heure avant les autres qui y sont demeurés jusques à la nuit. On croit que c'est d'inquiétude de la maladie du duc d'Enghien, son fils, qui a le pourpre à Montrond.

Le secrétaire d'État Le Tellier y étoit, ce qui a fait croire que sa réconciliation étoit faite avec les Princes. On assure qu'il a vu Son Altesse Royale au palais d'Orléans.

On parle fort de l'abbé de la Rivière comme se rapprochant.

Ce jour, la Reine fit expresse défense au prince de Conti d'épouser mademoiselle de Chevreuse. Sa Majesté avoit, le jour précédent, envoyé dire à la duchesse, mère de la demoiselle, qu'elle lui défendoit de passer outre au mariage de sa fille avec le prince de Conti.

Ladite duchesse de Chevreuse dit qu'elle a de bonnes promesses par écrit des princes de Conti et de Condé, qu'elle leur représentera et reprochera à la face de toute la Chrétienté. Celui-ci dit qu'il veut tenir sa promesse, autant qu'en lui est.

Cependant le sieur Morant, maître des Requêtes, est de retour ici de Cluny, où, avec grande peine, il a désuni les religieux qui tous conspiroient à élire leur prieur pour abbé, sur la démission du prince de Conti; et, les ayant mis en trois factions, en a eu pour soi la plus forte, qui étoit de vingt voix, qui ont élu le duc d'Enghien leur abbé.

Don Estevan de Gamarra ayant été mis à la rançon de deux mille pistoles pour le maréchal du Plessis, est parti pour s'en retourner à Bruxelles.

— Le duc d'Enghien, malade de pourpre paroissant le dimanche [16], un valet de pied en arriva avec lettre de son médecin et précepteur, Bourdelot, comme c'étoit petite vérole. Ce même jour est parti de Paris, en poste, le sieur Dupray, médecin ordi-

naire et actuel près M. le Prince, pour aller à Montrond assister ledit sieur Bourdelot.

Courrier s'en va en Berry, Bourbonnois, Auvergne, et autres en Guyenne et ailleurs faire sortir les troupes des garnisons et avancer en Champagne, où est le rendez-vous. Le maréchal d'Aumont a sa commission toute scellée pour les y aller commander, comme le maréchal d'Hocquincourt la sienne pour aller en Catalogne; mais il ne veut partir qu'il n'ait l'argent y destiné.

Les valets de pied du prince de Condé enlèvent le lieutenant bailli de M. de Metz au faubourg Saint-Germain, en revanche de ce que, durant la prison de leur maître, il avoit arrêté un d'eux et emprisonné comme espion.

Autres laquais et valets dudit Prince attaquent au cimetière Saint-Jean un honnête homme de gaîté de cœur et le poursuivent se sauvant dans une boutique; mais les bourgeois sortirent sur eux et en tuèrent un.

M. le duc d'Orléans s'en va à Limours.

Le président de Maisons, surintendant des finances et capitaine des maisons royales de Versailles et de Saint-Germain, fait conduire à la première tout ce qu'il faut pour traiter demain le Roi à dîner et collation,

— lundi 17, que le Parlement recommence. Mais il n'y fut point et la Reine fut ès Minimes de la place Royale où se faisoit le fête de saint François de Paule, transférée en double octave du lundi, fête de Pâques fleuries, deuxième de ce mois.

Courrier que le duc d'Enghien se porte mieux et est hors de fièvre. Madame la Princesse, sa mère, au Cours de la Reine, où il y avoit six cens carrosses par le beau temps.

Le grand bruit des propositions faites par le sieur de Croissy-Fouquet, autrement Marcilly, dans les *Gazettes* du mois de mars, en fumée par le refus que Friquet, député de l'Archiduc, fait à Stenay de la médiation des États Généraux, nous renvoyant à celle de Venise, pour traiter tout de bon la paix et non point la trêve.

De même, en Hollande, le sieur Brun, ambassadeur d'Espagne, a fait réponse à Messieurs les députés des États Généraux vers lui, pour l'obliger à recevoir leur médiation proposée par M. de Bellièvre, notre ambassadeur, dès le 27 mars de cette année, que le Roi Catholique son maître ne pouvoit pas, à cause de l'intérêt et inclination que messieurs les États Généraux avoient à l'avantage de la France.

— Mardi 18, dès cinq heures du matin, le Roi part pour aller chasser à Versailles, où le capitaine, sieur président de Maisons, lui a donné à dîner. (Voyez la *Gazette* du 22 de ce mois.)

L'après-dîner, le duc d'Anjou, frère unique de Sa Majesté, va promener à Bagnolet, où la princesse de Carignan le reçoit.

Au Palais-Royal, conseil chez la Reine, au lieu d'hier qu'il étoit jour ordinaire.

— Mercredi matin 19, se tient la première mercuriale d'après Pâques, où le Premier Président a harangué et congratulé l'union de la Maison Royale. Puis la déclaration du Roi contenant l'exclusion des cardinaux même françois du conseil du Roi a été lue et enregistrée.

— Jeudi 20, le Roi, la Reine, le duc d'Anjou furent à Maisons, où le président de Longueil, surintendant, les traita, quoique la partie n'eût été faite, il y a six jours, que pour M. d'Anjou.

Ce jour, quoique très chaud, comme les trois précédents, et sec, et jour de la nouvelle lune, le duc d'Orléans, retourné de Limours depuis deux ou trois jours, prend médecine.

Le prince de Condé va à Chantilly et y mène les ducs de Nemours et de Beaufort avec une troupe de comédiens, pour cinq ou six jours.

Le chevalier de Gramont se retire mal content du service du prince de Condé, dont il étoit premier écuyer. Le chevalier de Rivière se retire aussi, remettant la charge de premier gentilhomme de la Chambre. On dit que le comte de Tavanes et autres sont aussi fort malcontents.

Madame la Princesse est fort chérie dudit Prince, son mari.

Le sieur de Barrière sort fort bien d'avec madame de Longueville et donne sa démission, pour commander le régiment de Conti, en faveur du chevalier de La Rochefoucauld, moyennant six mille livres de pension passée en cour de Rome, sur les bénéfices dudit Prince.

Ce jour, partit le marquis de Sillery-Brûlart, pour aller à Bruxelles, aux fins d'offrir et engager l'Archiduc à se trouver à Cambray en tel temps, que MM. d'Orléans et de Longueville se trouveront à Péronne, pour le traité de paix entre les Couronnes.

— Vendredi 21, le coadjuteur de Paris vit M. d'Orléans et lui dit que l'archevêque, son oncle, lui avoit remis et quitté toutes ses fonctions épiscopales; et pour ce sujet il venoit prier Son Altesse Royale de trouver bon que, sans cesser, et sans se plus

mêler d'autre chose, il y vaquât ; et demeurât cependant en la bonne grâce de Sadite Altesse Royale, qui le lui a sans résistance accordé.

Ce même jour, la duchesse de Chevreuse vit aussi la Reine tête à tête en son petit cabinet et lui conta tout au long toute l'affaire des trois traités qui ont été faits, par intervalle de plus de six semaines, avant la sortie des Princes, et dont le premier et le deuxième ont été participés par le duc de Beaufort avec M. d'Orléans. Le troisième et dernier, qui est le mariage de sa fille avec le prince de Conti, pour sceau des deux traités, a été au 18 janvier et ignoré par ledit duc de Beaufort, qui s'en est mal mis avec le Coadjuteur qui l'a fait.

En ce temps, le chevalier de Gramont, qui, durant la prison de M. le Prince, a été à Bruxelles et ailleurs hors le royaume pour solliciter et remuer pour sa liberté, a quitté la charge qu'il avoit de son premier écuyer et son service, sans rupture. On dit que le chevalier de Rivière, premier gentilhomme de sa chambre, en veut faire autant.

On parle fort des grandes demandes et grandes prétentions que M. le Prince fait éclater et qui donnent jalousie à M. le duc d'Orléans. Il est en sa maison de Chantilly, d'hier, pour cinq ou six jours, donnant la chasse et autres divertissements aux ducs de Nemours et de Beaufort. Ce sont ses pensions passées et présentes dont il veut avoir dès comptant pour huit cent mille livres.

— Mardi 25, jour de Saint-Marc, douze compagnies du régiment des gardes partent de Paris pour s'en aller à Dunkerque, ville menacée par l'Archiduc. Le sieur de Vitermont-Coquereaumont, capitaine de l'une d'elles, les commande, et le sieur de la Vaupaillière-Bomières, lieutenant en celle de Boisselot-Droué, est en apparence de demeurer seul officier pour les commander lors, et si ledit sieur de Vitermont n'y est, ou n'y sera plus. Toutefois la Reine lui a promis mille écus pour y demeurer dans le service.

— Jeudi 27, festin pour un rôle qui s'examinoit chez M. Guénegaud, trésorier de l'Épargne, où MM. les duc d'Orléans et prince de Condé, qui y étoient attendus à dîner, ne vinrent qu'après ; celui-là parce qu'il avoit pris le matin quelque remède, et le Prince parce qu'il ne faisoit que retourner de Chantilly et étoit venu dîner avec madame de Longueville, sa sœur.

Ce jour, fut le matin fait le service funèbre à messire Léonor

d'Estampes-Valençay, archevêque-duc de Reims, pair de France, premier président en l'assemblée dernière du Clergé, laquelle lui a décerné cet honneur à ses frais et ordonné un fond de quatre mille francs pour cela. L'archevêque d'Embrun, qui fut deuxième président, y fit la harangue funèbre.

Toujours bruit du mariage de la demoiselle Mancini, nièce du cardinal Mazarin, arrivé sur les terres de Cologne, en une maison de l'archevêque-électeur appelée Bruel, d'où, selon que l'on dit, la duchesse de Chevreuse travaille à le rappeler en France.

Mort du sieur Doublet, célèbre avocat en Parlement.

Le maréchal de l'Hôpital se va guérissant. Plusieurs sont contendants pour le gouvernement de Paris : les maréchaux d'Estrées, de Gramont et du Plessis-Praslin. Celui-ci ayant la meilleure part. Les marquis de Vitry et de Persan y ont aussi prétendu.

Le soir, les gens d'affaires intéressés aux prêts eurent audience de la Reine, le sieur Doublet, de Troyes, portant la parole. Et comme il est homme d'esprit et hardi, il alla, dit-on, si avant que de parler du changement en la surintendance, étant d'un côté piqué contre le président de Maisons, dont il se plaint comme d'un ingrat, méconnoissant des offices et services à lui rendus par ledit Doublet avant et pour sa surintendance, et d'autre part incité par les belles promesses du marquis de La Vieuville qui, sous main, aspire toujours à la surintendance.

Ils devoient être encore ouïs dimanche prochain, dernier jour de ce mois, et le furent en conférence au palais d'Orléans, puis encore chez la Reine, mais ce sont gens perdus qui jouent de leur reste et promettent tout, sans apparence de rien effectuer.

Mariage du marquis de Nonant, âgé de dix-sept ans, avec la demoiselle de Lyonne, plus jeune de trois mois, ce jour au matin, en présence de toute la parenté des deux mariés, et ensuite consommé. Une heure après, M. le duc d'Orléans envoie faire défenses de passer outre audit mariage, attendu que le comte de Selles, fils du comte de Béthume, y étoit engagé et que la marquise de Nonant, mère (aucuns disent le marquis même), avoit promis au comte de Selles, par madame de Puisieux, qu'elle ne prétendoit rien audit mariage.

Le mariage et grossesse de la demoiselle de Mancini avec le duc de Mercœur tenus pour assurés.

Grand bruit qu'elle revient ici en Cour, ce qui fait croire que son oncle, le cardinal Mazarin, pourroit aussi revenir : ce que

l'on dit être négocié par la duchesse de Chevreuse. Il est à Bruel, maison de l'archevêque, électeur de Cologne, à deux ou trois lieues de Cologne et de Bonn.

Mai.

M. du Plessis Guénegaud, secrétaire d'État en mois.

— Lundi, premier jour du mois de mai (*Barbarus*), courrier du marquis de Sillery, arrivé à Bruxelles, portant, selon le bruit populaire, que l'Archiduc consent à une entrevue avec M. le duc d'Orléans, entre Péronne et Cambrai; mais la vérité est qu'il porte que l'Archiduc a reçu civilement cette proposition de M. d'Orléans, et qu'il envoie en Espagne pour savoir ce qu'il aura à y répondre. On tient qu'il n'a nul pouvoir pour la paix, et que, de son estoc, il ne l'avancera pas, mais l'empêchera pour son intérêt.

— Mardi 2, ballet dansé par le Roi et force autres gens, Princes, grands, baladins, intitulé des *Fêtes de Bacchus* et imprimé par Ballard, publié par les rues le lendemain.

Ce soir, le maréchal de Turenne arrive à Paris, ayant quitté le service des Espagnols. On dit que douze cens chevaux se sont retirés en France avec lui.

Courrier des Suisses portant ordre à leur milice en cour et par toutes les garnisons de France de se retirer en leur pays si, dans huit jours, on ne leur donne quelque solide assurance de satisfaction.

Le mariage de la demoiselle Mancini toujours tenu pour constant. Elle n'est point avec son oncle, mais ou à Paris secrètement, ou à Sedan, laquelle ville la Reine a proposée et demandée en plein conseil pour l'avoir et tenir par elle pour sa sûreté. On devine que c'est pour la bailler au cardinal Mazarin, à qui, tout nouvellement, elle auroit envoyé en petit son portrait avec celui du Roi. La duchesse de Chevreuse lui offre son château de Kerpen pour sa demeure. Il est toujours à Bruel, plus près de Cologne. Autres écrivent Brugel; mais c'est Bruel, que l'on prononce *Brûle*.

Le duc d'Épernon tient ferme à ne pas bailler sa démission pour Guyenne; et les siens disent que certains frondeurs du Parlement le sont allés trouver pour l'assurer que, s'il se veut pourvoir en plainte au Parlement, ils l'y serviront.

Le marquis de Roquelaure traite de la lieutenance générale en ce gouvernement avec M. de Saint-Luc, comme le duc de La Rochefoucauld qui y prétend aussi, à cause de M. le Prince, traite de son gouvernement de Poitou avec le comte de Palluau, qui lui en offre d'argent cent mille écus, et avec le duc de Richelieu, dont il veut avoir le généralat des galères, en lui baillant cinquante mille écus de retour.

— Mercredi 3, le duc d'Orléans s'en va à Limours, ayant avec soi le duc de Beaufort et le maréchal d'Estampes.

M. le Prince a fait dresser le contrat de mariage de son fils, le duc d'Enghien, avec mademoiselle de Valois, deuxième fille de M. et Madame d'Orléans, lesquels il presse de le signer et faire signer par la Reine. Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur de ce prince, vient à Paris, apportant les lettres de sa part à M., Madame d'Orléans et à mademoiselle de Valois, sa maîtresse, pleines de compliments d'enfant (voyez ci-après). Le vrai sujet de sa venue à Paris est pour régler la maison de ce petit Prince.

— Jeudi 4, se devoit célébrer la cérémonie des baptêmes du duc de Valois, filleul du Roi et de la Reine, et de mesdemoiselles d'Orléans, de Valois et de Remiremont, filles de Leurs Altesses Royales; mais elle a été différée à autre temps.

Ce jour, qui est ordinaire pour le conseil d'en haut, il n'y en eut point : et le Roi dansa pour la deuxième fois son ballet au Palais-Royal.

Le prince de Condé n'y a point été et dit-on qu'il est sur la défiance que l'on le veuille de rechef arrêter; M. d'Orléans ayant pris jalousie de lui et s'étant tout à fait uni avec la Reine.

— Vendredi 5, jour ordinaire de conseil de guerre, il n'y en eut point.

Le matin, le marquis de Sillery est revenu à Paris de Bruxelles, ne rapportant rien autre chose, sinon que l'Archiduc a reçu la proposition faite par M. d'Orléans de s'entrevoir sur la frontière pour traiter de la paix et qu'il envoya en Espagne pour avoir du Roi les pouvoirs et résolutions sur ce nécessaires. Cette proposition avoit été faite par le sieur de Croissy-Fouquet, à Stenay,

après qu'il vit que celle qu'il avoit faite pour la suspension générale d'armes, tendant à traiter ensuite la paix, n'avoit été acceptée. Mais le voyage du marquis de Sillery étoit pour faire à l'Archiduc compliment de la part de madame de Longueville et des Princes, et pour retirer la parole qu'ils avoient donnée, et au maréchal de Turenne aussi, d'unir leurs armes et ne les séparer que par la paix faite.

— Samedi matin, [6], le comte de Flamarens tint la campagne vers Vincennes pour un combat assigné entre lui huitième et les Canillacs, dont il a tué un en un duel célèbre, depuis trois ou quatre ans. Il avoit de son côté les ducs de Brissac, de la Rochefoucauld et chevalier de la Rochefoucauld, marquis de Roquelaure et de Jarzé, comte de Miossens et d'Aubijoux. Le comte de Vaillac, frère de celui que Canillac tua, et pour raison de quoi ledit Canillac fut tué par Flamarens, y survint, fort en colère de ce que l'on ne l'avoit pas mis de la partie, dont la plupart furent en carrosse trouvés près ledit Vincennes, à neuf heures du matin, par le marquis de Praslin, le duc de Candale et sieurs de Mergdy, Dauphin, etc., allant pour les séparer.

Retour du sieur de Croissy-Fouquet de la conférence de Stenay.

— Dimanche 7, après midi, force gens courent par les rues pour la querelle entre les ducs de Vendôme, de Mercœur et de Beaufort, et les duc d'Elbeuf, prince de Harcourt et comte de Lillebonne d'autre, qui se vouloient battre.

M. le Prince est à mi-relevée, et durant ce brouhaha, arrivé à cheval de devers Saint-Maur et entré en ville par la porte Saint-Antoine, a pris son carrosse qui l'y attendoit et est droit allé à l'hôtel de Vitry. Il semble qu'il vint de ce côté là pour cette querelle, dont le sujet est que le duc d'Elbeuf a intenté action et veut poursuivre en parlement pour sa femme, sœur du duc de Vendôme, disant que ce duc étant né de dame Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, lorsqu'elle étoit encore mariée avec le sieur de Liancourt ou Leaucourt et que ladite Gabrielle, mère, étant encore femme au sieur de Liancourt ou Leaucourt, il est *spurius* et, comme né en adultère, n'est capable d'avoir reçu la donation du duché de Vendôme, par le Roi à lui faite, ni même la succession de la duché de Beaufort, particulièrement de celle-ci, comme donnée à ladite Gabrielle par le Roi, avec clause de la posséder par elle et ses descendants ayant cause ; laquelle cause

M. de Vendôme n'a pas, pour les raisons susdites, et que le tout appartient à la duchesse d'Elbeuf, comme née depuis la dissolution du mariage d'entre ladite duchesse, leur mère, et ledit Liancourt. Autres ajoutent que ledit duc d'Elbeuf prétend en outre que le duc de Vendôme est fils du feu duc de Bellegarde, confident de la duchesse de Beaufort ou de quelqu'autre amant et non du roi Henri IV, et citent un passage du duc de Sully là-dessus (vol. 1 des « Royales et loyales militaires Œconomies, » chap. 58, — item 79).

M. Rollot, premier commis de M. de Guénegaud en année d'exercice à l'Epargne, travaille à donner des asssignations assurées et faciles sur fonds tout prêts pour huit cent mille livres à M. le prince de Condé.

Tantôt il renonce au gouvernement de la Guyenne et tantôt on dit que cela est fait. Il en a fait sa déclaration en plein conseil, devant la Reine, disant la supplier de ne lui point commander en plus avant de changer son gouvernement avec celui du duc d'Épernon.

M. d'Orléans propose le rétablissement du duc Charles en tous ses États sans aucune condition, purement et simplement. Cette affaire ayant été donnée à M. de Chavigny, pour être rapportée au conseil devant la Reine, il l'a découpée étrangement ; dont M. d'Orléans ayant témoigné être satisfait, l'autre l'est allé voir, et Madame, qui pousse la première à la roue, et leur a dit qu'ils peuvent, par leur crédit près du Roi et de la Reine, faire rétablir M. de Lorraine ainsi qu'ils proposent, mais que s'ils font rapporter l'affaire au conseil, il n'y a point d'homme intelligent et de probité qui en puisse parler autrement que comme il a fait.

Le duc de Richelieu, qui s'étoit allé saisir de cette maison, en est chassé par ordre et troupes y envoyées de la Reine.

Entreprise sur le Hâvre par Bretteville et autres qui sont notoirement à M. de Longueville.

Le Premier Président de Rouen vient à Paris et y prend maison à l'année. On dit qu'il traite de sa charge, dont il est dégoûté, à cause du rétablissement de M. de Longueville, avec M. des Hameaux.

Le sieur de Navailles ayant proposé à M. d'Orléans de donner au cardinal Mazarin une place de sûreté en France, en a été refusé avec aigreur et déféré à la Reine, qui l'a désavoué et envoyé hors de la cour.

Le comte du Daugnon fait travailler à fortifier La Rochelle. — Faux.

— Lundi au soir 8, l'archevêque de Sens donne à souper, servi de cinq plats grands et quatre petits ou assiettes, à la duchesse de Longueville, à la dame de Châtillon et autres huit ou dix, seules assises à table. Les princes de Condé et de Conti, qui s'y trouvèrent, mangèrent debout à une deuxième table ou buffet de la même salle.

— Mardi au soir 9, le ballet du Roi se danse encore et le sieur Cabou, avocat au conseil, un des baladins, ayant voulu de haute lutte et avec empressement faire entrer sa femme ou quelque parente, et Bragelonne, enseigne des Gardes du Corps, qui la refusoit, ayant été poussé ou menacé par le baladin, l'officier lui auroit tiré l'épée, dont Cabou auroit été coupé à la main, ou blessé au bras par ses archers qui l'auroient fort gouspillé, puis à la grande prévôté mené prisonnier, par ordre de la Reine, qui, priée par le Roi et par Bragelonne même, auroit enfin accordé que le baladin revint, comme il a fait, danser son rôle au ballet, le bras dans une écharpe de gaze, comme il a fait encore le jeudi ensuivant.

Le conseiller de Longueil, grand et premier frondeur, frère du surintendant et président de Maisons, est fait chancelier de la Reine, en la place de président de Bailleul, par cinquante mille écus.

— Mercredi 10, qui est le jour du conseil des dépêches, il s'est tenu chez M. le Chancelier; et M. Du Plessis, secrétaire d'État en mois, s'y est trouvé. (Voyez en janvier dernier.)

— Jeudi 11, le ballet du Roi se danse encore et de bonne heure. On en revient à dix heures du soir. Sa Majesté étoit échauffée et suante, et le premier médecin Vautier sollicite que ledit ballet ne se danse plus, de peur que le Roi, qui y va d'ardeur, n'en devienne malade. La Reine n'y étoit point.

L'affaire entre les ducs d'Elbeuf, demandeur, et de Vendôme, défendeur, est sursise; et dit-on que la Reine se sert de MM. le Chancelier et maréchal de Gramont pour la juger et terminer dans lundi prochain.

On a résolu au conseil de faire un échange général de tous les prisonniers qui sont de part et d'autre. Nous en aurons plus de deux cents que nous rendrons pour les nôtres, prisonniers des Espagnols, du nombre desquels est le duc de Guise, comme la

Reine l'a assuré au chevalier son frère. Le roi d'Espagne le consent et veut ainsi; et on envoya à cet effet le sieur de Verderonne-L'Aubespine.

Rapt de la dame Yves, veuve, fille du sieur Lœtus, écossois, médecin, et femme riche, par l'écuyer du maréchal de Gramont, qui l'a ramenée, n'en n'ayant pu rien tirer. Elle est du cloître de Saint-Honoré et poursuit son ravisseur en justice.

Autre de la dame Gillot, veuve du quatrième mari et riche femme de cinquante ans, par un jeune homme de vingt-cinq.

Autre rapt en Champagne, fait par le baron de Bligny, capitaine de la compagnie des chevau-légers du duc de Guise, dont son père étoit lieutenant, et son grand père lieutenant de la justice de Chaumont-en-Bassigny, de la fille aînée de M. de Cessac, de la maison de Cazillac, héritière de vingt mille livres de rente en fonds de terre au moins et courant hasard de quarante mille livres, à cause d'une petite sœur qu'elle a moribonde. Elle a vingt ans et a été tirée de religion nouvellement, après la mort d'un sien frère unique.

Elle demeuroit à Polisy, près de Bar-sur-Seine, avec sa mère; son père absent en Languedoc. On a envoyé lettres du Roi et attache de M. le prince de Conti, gouverneur de la province, pour mettre tous les prévôts et même les gens de guerre en campagne pour la rescourre et par force la faire rendre au ravisseur, qui la tient en quelque lieu fort.

Le conseiller de Longueil, clerc en la Grande Chambre, est pourvu de la charge de chancelier de la Reine, par la démission du vieux président de Bailleul, avec récompense de cinquante mille écus.

— Vendredi 12, qui est jour de conseil de guerre, il n'y en eut point.

— Samedi 13, se fit l'anniversaire de l'obit des feus Rois Louis XIII et Henri IV, tous deux morts en même jour, le 14 qui est demain dimanche, à cause de quoi on a anticipé d'un jour et fait office ce jourd'hui que M. le duc d'Orléans et la cour ont été à Saint-Denis; comme dès hier la Reine en célébra la veille, ayant été au service et prières des filles du monastère du Val de Grâce, au faubourg Saint-Jacques. Que si les Rogations n'eussent point été le lundi suivant, on eût plutôt différé au 15 ledit obit que de l'anticiper au 13. L'archevêque de Bourges, nouveau, officioit et tous les Ventadour ses frères assistoient. La dame de Lansac et

environ cinquante autres de la cour y étoient et le duc d'Angoulême, qui avoit une estrade ou prie-Dieu avec un drap de tabis et de pied et des carreaux, tant sous les coudes que sous les genoux, qui est sa façon d'être ainsi par toutes les églises de Paris, quand il y va sur la représentation mortuaire.

Il y avait deux couronnes d'or couvertes de crêpe, une ès pieds, l'autre à la tête, ou à cause des deux Royaumes, ou parce que l'office se faisoit pour les deux Rois.

A l'issue de l'église, il y eut festin aux dépens du Roi pour les officiers et assistants.

Le duc d'Angoulême et autres furent voir le trésor, depuis quatre jours rapporté de l'église et monastère des Blancs-Manteaux de Paris, où il avoit été transporté l'été dernier, lorsque l'on eut peur à Paris de l'Archiduc qui étoit en Champagne.

Le soir il y eut conseil de guerre au Palais d'Orléans.

La nuit d'entre lundi et dimanche, le sieur Berthaut, gendre du sieur Angran, et receveur des consignations, craignant d'être arrêté pour la banqueroute qu'il fait de dix huit cent mille livres, s'est secrètement absenté.

— Lundi matin 15, le Parlement assemblé, où les duc d'Orléans, princes de Condé et de Conti, duc de Beaufort, coadjuteur de Paris etc., étoient, les sieurs Pithou et Bitaut ont représenté les procès-verbaux de leur voyage à Doullens, et par les villes et passages que le cardinal Mazarin a tenus en se retirant de France, avec l'information de ce qui s'y est fait et passé. Il y a quelque témoin qui rapporte qu'il avoit vu des coffres-forts pleins et pesants et qu'un valet de chambre du Cardinal auroit dit qu'il y avoit là-dedans trente mille pistoles. — On en a lu environ la moitié et la partie pour achever le reste a été remise à demain.

Ce jour, après dîner, il y a eu prix et gage de mille écus pour course de chevaux au bois de Boulogne, entre les prince de Harcourt et duc de Joyeuse, sur chacun un cheval nourri au village de Boulogne, ainsi que l'on nourrit les chevaux de course en Angleterre, à savoir depuis trois semaines ou un mois de pain fait avec anis, et de faveroles, au lieu d'avoine, et les deux derniers jours d'œufs frais, au nombre de deux ou trois cents. Ils ont mené leur course de la barrière de la Muette ou Meute et poussant par le grand chemin droit vers Saint-Cloud. Tournant sur la droite, au dedans de l'enclos, par la grande route qui revient au château de Madrid, ont été également et sans avantage. Le

prince d'Harcourt, vêtu d'un habit fait exprès et très étroit, un bonnet en tête juste et ses cheveux dedans, mais ayant trois livres de plomb en sa poche pour peser autant que le Plessis du Vernet, maître d'Académie, qui couroit en la place et sur le cheval du duc de Joyeuse. Mais au tournant de Madrid, où ils passèrent devant le sieur Dauphin, là attendant à cheval, selon leur paction, le Plessis prit le devant et arrivant cent pas devant l'autre à la barrière de la Meute, gagna le prix. Force gens de la cour y étoient.

A deux heures après midi, M. le Prince s'est trouvé au Marais chez le feu sieur de Clermont-d'Entragues-Balzac pour la lecture des articles au contrat de mariage entre la demoiselle, fille de lui défunt et de la fille du président de Boulencourt, et le général Marchin, qui s'en va dans peu de jours lieutenant-général commander en Catalogne, avec six cent mille livres, dont il y en a cent mille devant, que l'on lui donne pour sa campagne, entrant avec promesse de le faire maréchal de France l'an prochainement venant. Et, en faveur de ce mariage, le roi lui promet pour trente mille livres de rente en bénéfice, dont la faculté et permission pour les tenir à vie, encore qu'il soit marié, lui sera fait expédier en cour de Rome. Mais cela a été différé jusques à ce que les lettres de naturalité dudit sieur Marchin aient été vérifiées en la Chambre des Comptes, où elles ont été présentées le lendemain mardi 16. La médisance porte que c'est qu'il a quelque mal vénérien dont il s'est fait panser et n'est pas bien guéri.

Le sieur d'Auteuil-Combaud, gouverneur du duc d'Enghien, dont j'ai déjà parlé, est venu de Montrond pour régler sa maison vers M. le prince de Condé, son père, en cette ville, et s'en va à Auteuil, près Beauvais, sa maison, pour ses affaires domestiques, afin de repasser à Paris avant la fin du mois et s'en retourner à Montrond, où ce pendant le sieur Bourdelot est comme médecin avec trois cents livres d'appointement, faisant aussi la charge de précepteur ; mais on a choisi un père Des Champs, jésuite, pour l'aller faire désormais.

Aucuns indifférents, aussi appelés illuminés, jettent des billets dans les carrosses, boutiques, églises et places portant qu'il se faut détromper du Jansénisme, aussi bien que du Molinisme, et demeurer dans un milieu et neutralité entre ces deux sectes, croyant en Dieu et à l'Église.

— Mardi 16 au matin, le Premier Président a fait en pleine

assemblée du Parlement, comme hier, achever de lire par un conseiller, le procès-verbal de la chevauchée des conseillers Bitaut et Pithou par les passages du cardinal de Mazarin. Les témoins ouïs racontent choses frivoles : l'un dit avoir vu, en certain gîte où le Cardinal arriva et ne pouvoit rien avoir, qu'il tira une perdrix enveloppée en du papier et froide, cuite et dont il soupa ; il eut même peine à avoir du sel qui lui étoit dénié par haine. Un autre témoin dit avoir vu dans son bagage des malles, et qu'à son avis il y avoit de l'argent dedans. Un autre rapporte que comme quelqu'un lui demanda pourquoi il avoit quitté la partie et s'étoit ainsi retiré de la cour, le Cardinal répondit qu'il l'avoit fait par le conseil de ses meilleurs amis; et enfin un autre qui dit avoir su que le Cardinal avoit fait donner un arrêt du Parlement portant que certains bois, dépendant d'une sienne abbaye, seroient abattus pour servir aux réparations d'icelle abbaye, et que ledit Cardinal les y avoit fait employer.

Les charges et informations aussi faites par le sieur de Broussel, conseiller en la Grande Chambre, ont été lues. Et n'y a de témoignage qu'un qui dit avoir vu sortir du château de Vincennes des malles pesantes et que l'on disoit être pleines d'argent, pour être menées au Cardinal sur sa retraite. Un autre qui rapporte avoir entre Cosne et Briare, il y a plus de trois ans, trouvé des archers disant venir d'escorter un convoi d'argent jusques à Lyon pour les garnisons et fortifications de Plombin et Porto Longone et puis, peu après, ledit témoin avoit ouï dire ailleurs que cet argent avoit été à Lyon embarqué sur le Rhône, et, à la bouche de ce fleuve, mis en un vaisseau du cardinal Mazarin. Un autre témoin, qui parle du temps du siège de Paris et que lors, Cantarini, banquier, confident du cardinal Mazarin, avoit fait tenir plusieurs millions par change en Italie; qu'un autre banquier avoit aussi remis en pays étranger beaucoup d'argent.

Tous lesquels témoins sont plus pour le Cardinal qu'ils ne lui nuisent et donnent lieu à ce qu'il demande ci-après à être jugé, suivant les charges et informations, c'est-à-dire absous.

Il a été permis audit sieur Broussel de continuer ses informations. — Les Princes, là présents, s'y sont fort ennuyés, et les maîtres des Requêtes qui y assistoient ont dit que ce n'est pas le métier des conseillers de faire informations par les provinces.

Les gens d'affaires, noyés dans les prêts dont le Roi leur a fait banqueroute, portant la parole par le sieur Doublet de Troyes,

assisté de Montauron, etc., continuent toujours leurs offres et poursuites au conseil, consistant en ce que la surintendance soit ôtée au président de Maisons et un autre, que l'on croit être le marquis de La Vieuville, qui l'a déjà été jadis sous le roi Louis XIII, et qui est de leur intelligence, mis en sa place, moyennant quoi ils offrent d'entretenir au Roi cinquante mille hommes de pied à dix montres par an, selon le pied et le règlement du roi Henri IV, et quinze mille chevaux à huit montres; payer les gages de tous les officiers, suivant le règlement porté par la déclaration d'octobre 1648, et faire subsister splendidement la Maison du Roi, à qui, pour ses menus, ils donneront encore quatre millions, lesquels ils avanceront dans ce mois de mai pour employer à la campagne qui entre; et donneront cinquante cautions les plus fortes et sûres de Paris et du Royaume.

Le sieur Bertaut, frère de la dame de Motteville, obtient un brevet de la charge de lecteur du Roi, que le sieur de Chaumont a, depuis quinze ans que le sieur Bernard est mort, possédée et comme réunie à la charge de bibliothécaire du cabinet ou étude du Roi.

Ce même matin de mardi 16, M. le Chancelier a tenu le Sceau, où les lettres du gouvernement de Guyenne pour M. le Prince ont été scellées.

Lettres d'Intendant, etc. pour les bâtiments royaux, scellées.

L'après-dîner a été employé par M. le Chancelier et le maréchal de Gramont, le maréchal d'Estrées, oncle maternel des parties, présent, pour vider le différend d'entre les ducs de Vendôme et duchesse d'Elbeuf, ci-dessus rapporté au 7 de ce mois.

La Reine a distingué l'affaire des ducs de Vendôme et d'Elbeuf en deux points : l'un d'honneur, à cause qu'en la requête de la duchesse d'Elbeuf au Parlement, elle se qualifie seule héritière légitime de la duchesse de Beaufort, et de ce point sont juges les deux maréchaux de France; l'autre de droit, qui se traite pardevant M. le Chancelier, par deux avocats de chaque part : Gauthier et Bataille pour M. d'Elbeuf, et Monthelon et Pucelle pour M. de Vendôme. On dit qu'il se trouve aise comme le sieur de Liancourt d'Amerval, après que son mariage eût été déclaré nul avec la duchesse de Beaufort, s'étant remarié avec une d'Authun, demoiselle de Poyanne, sur la poursuite d'elle, fut visité par experts chirurgiens et matrones et trouvé, déclaré aussi impuissant et incapable de mariage et que en conséquence de cet acte, ledit mariage second fut déclaré nul à Paris. Ces pièces ont été mises

entre les mains du sieur de Monthelon, avocat de M. de Vendôme, par le sieur de la Hogue, procureur en Parlement, qui les a trouvées avec des vieilles paperasses en son grenier[1].

Cette même après-dîner, M. le Prince a fait serment au Roi pour ledit gouvernement de Guyenne, et M. d'Épernon pour celui de Bourgogne. On parle de donner celui de Foix au duc de Candale, au lieu de celui d'Auvergne que l'on veut bailler à M. de Nemours, et pour récompense au sieur de Tréville, on remettra sus sa compagnie des cent mousquetaires du Roi.

Députés arrivés de Provence prient M. le duc d'Orléans de faire envers le Roi que le gouvernement de leur pays soit donné au duc de Valois son fils, auquel cas ils offrent de lever sur ledit pays la somme qu'il faudra pour contenter le duc d'Angoulême et l'obliger à donner sa démission.

On parle que M. le Prince traite de Blaye avec le duc de Saint-Simon, et de Brouage avec le comte du Daugnon, et qu'il propose de bailler le duché de Château[roux] pour échange de Brouage; et que le duc de La Rochefoucauld traite aussi de la lieutenance générale de Guyenne avec M. de Saint-Luc.

— Jeudi 18, jour de l'Ascension, à six heures du soir, furent faites les fiançailles du général Marchin (que M. de Viquefort, résidant de Brandebourg, connoît pour bien gentilhomme, et de douze mille livres de rente en fonds de terre) avec mademoiselle de Clermont d'Entragues, qui a sa sœur aînée mariée à M. d'Avaugour, comte de Vertus, frère de la duchesse de Montbazon. Ils furent mariés la nuit suivante et visités de M. le Prince, de madame la Princesse et de toute la cour ensuite.

— Vendredi 19, il n'y eut point de conseil au soir, ni chez la Reine (ou au lieu de jeudi, jour ordinaire, il y en devoit avoir extraordinairement), ni chez M. d'Orléans, pour l'ordinaire de la guerre. — Son Altesse Royale joua toute l'après-dîner chez M. de Chavigny avec le conseiller Coulon, jadis frondeur et auteur du mot de *Fronde*.

---

1. Il y a ici une double inexactitude. Liancourt, après la rupture de son mariage avec Gabrielle, épousa une La Marck. Or, Charles-Robert de la Marck, comte de Braine, fut le troisième mari d'Élisabeth de Pluviers, veuve : 1° de Jacques d'*Authun*, seigneur de Chanclos, 2° de Bertrand de Baylens, baron de *Poyanne*. — On voit la cause de la confusion faite par Dubuisson.

Ce matin, le Procureur Général, à l'instance du président Galiffet de Provence, demanda l'assemblée des Chambres au Premier Président, qui, ne faisant pas réponse catégorique, ledit président Galiffet est allé prier les Enquêtes, qui ont demandé l'assemblée au premier jour. C'est pour y lire une lettre du parlement de Provence, ici arrivée depuis quelques jours, touchant un gouverneur qu'ils demandent au Roi; et, dit-on, que c'est le duc de Valois, fils du duc d'Orléans.

La nuit de vendredi 19, Lavenage, lieutenant des Gardes du Corps, assisté de ses Archers, empêcha que lesdits sieurs de Vendôme et d'Elbeuf ne se battissent, comme ils en avoient fait dessein et lié partie.

— Samedi 20, le nommé Gauville, ci-devant gentilhomme, servant en la maison du cardinal Mazarin, ayant fait appeler au combat le maréchal d'Aumont, celui-ci a pris la campagne pour y voir l'autre; mais on ne croit pas qu'ils se puissent battre, y ayant force monde à cheval de tous côtés pour les empêcher. Autres disent que c'est Andonville, et qu'il a fait faire son appel par le chevalier de La Rochefoucauld. Le second du maréchal d'Aumont fut le comte de Quincey, destiné lieutenant général en l'armée de Flandres, sous ledit maréchal d'Aumont; ils se devoient battre à cheval avec le pistolet et ont été arrêtés au bois de Boulogne. Ils ont donc été ramenés et Gauville ou Andonville conduit à la Bastille.

La Reine a fait grande réprimande au maréchal d'Aumont de s'aller battre à la veille d'une campagne, où il est destiné général, et a envoyé sa partie adverse prisonnier en la Bastille.

La dame Cornuel, retournant de souper de chez le comte et comtesse de Maure, en carrosse, volée par huit filous, tout près de son logis, et le sieur de Vandy, retournant aussi du même souper à cheval, échappe un pareil accident.

— Dimanche 21 et lundi 22, les maréchaux de France s'assemblent pour savoir comment on traitera le prisonnier de la Bastille.

— Mardi 23, *primiceria Sancti Stephani Metensis domino Francisco de Guenegaud, præsidenti, in coadjutoriam data per abbatem de Coursan, ministrante Vassore, notario apostolico. In pace valet ad sex mille florenos metenses per annum.*

On publie par les rues la déclaration du Roi pour et en faveur de madame de Longueville et du maréchal de Turenne.

— Mercredi 24, la cause de MM. de Vendôme et d'Elbeuf ne s'est point plaidée à cause que Gautier, avocat de celui-ci, ne s'y est pas trouvé, et a été remise à quinzaine.

Assemblée au Palais d'Orléans pour remédier aux désordres de Languedoc, ou le Parlement et les trois États sont aux épées et aux couteaux l'un contre l'autre.

Don Gabriel de Tolède est de retour d'Espagne et, repassant à Paris cejourd'hui, dit à M. de Brienne, secrétaire d'État, qu'il avoit tous les pouvoirs nécessaires pour faire la paix.

Le sieur de Verderonne n'est point encore parti pour Espagne.

— Jeudi 25, M. d'Orléans, invité dès le 22, et qui depuis a été à Limours, ayant promis de se rendre et trouver ce jour en Parlement, y arrive, étant venu à Paris de nuit, après avoir soupé à Palaiseau. On a lu en cette assemblée du Parlement des lettres du présidial de Senlis au Parlement, portant comme leur garnison ayant ouï dire que l'on envoyoit un commissaire du Parlement, qui est M. Ménardeau-Champré, conseiller de la Grande Chambre, pour informer des exactions, violences, pillages et excès commis par elle, s'étoit retranchée en un quartier de la ville comme pour s'y défendre, et menaçoit de mettre en pièces le commissaire. Les gens du Roi ayant donné avis de cela, le sieur Ménardeau a dit qu'il n'iroit pas qu'il n'y eût autre arrêt ou ordre du Parlement. Le prince de Condé a traité cet avis de bas, disant que c'étoient les officiers du présidial de Senlis qui craignoient que le commissaire n'y allât informer et n'apprît beaucoup de leurs malversations : que c'étoient les gens de son frère (le régiment du prince de Conti, qui ne s'est point trouvé au Palais, non plus que le coadjuteur de Paris), et qu'il les feroit bien obéir. Enfin il y a eu arrêt depuis imprimé et ici rapporté.

— Vendredi 26, les colporteurs ont publié par les rues un imprimé intitulé : « Les plaintes de la Noblesse et du peuple de France contre les excès et désordres des gens de guerre, » qui est une pièce vieille et raccommodée ; mais pour l'arrêt sur ce donné en Parlement dès le 25, et aussi publié samedi le 27, il est véritable et bon ici.

Ce même jour, rapport fut fait par le sieur Vincent, supérieur des prêtres et écoliers de la maison de Saint-Lazare, et promoteur du conseil de Conscience, à la Reine, de ce qu'il avoit été dès mardi passé résolu de recevoir la résignation que fait maître François de Harlay de son archevêché de Rouen à son neveu,

l'abbé de Jumièges, fils du sieur de Chanvallon, avec retenue de vingt-cinq mille livres de pension annuelle, en lui quittant celle qu'il avoit retenue sur Jumièges lorsqu'il la lui a baillée. Et la Reine a fort agréé et confirmé ; le brevet en a été envoyé le lendemain à M. du Plessis-Guénegaud, qui est en mois de secrétaire d'État, pour être de lui signé.

Le sieur de Saint-Clair-Turgot, conseiller ordinaire d'État, ayant été vu longtemps et à part parler à la Reine, a mis toute la cour en soupçon ; il est fort de la privauté et confidence de M. de Châteauneuf.

Le président de Bellièvre, retourné depuis peu de jours de son ambassade de Hollande, se loue des États Généraux, en ce qu'à son départ, et lorsqu'ils lui ont fait la dernière visite, ils lui ont volontairement, et sans qu'il s'y attendit, donné la main droite et la première place chez lui, ce qu'à son arrivée ils lui avoient contesté et emporté sur lui, parce que l'ambassadeur d'Espagne leur quitte et donne franchement. Ils lui ont aussi, à son départ, envoyé une jolie chaîne d'or, estimée sept cents pistoles.

Retour de l'exempt du grand prévôt de l'Hôtel, qui étoit allé à Polisy vers la dame de Cessac avec ordre de prendre et arrêter le marquis ou baron de Bligny, et la demoiselle de Cessac par lui enlevée dans le château de Thémilly, et partout où il les sauroit être, ayant lettre de cachet du Roi aux commandants les garnisons et gens de guerre de ce quartier de Champagne, vers Bar-sur-Seine, attaché du prince de Conti, gouverneur, et tous les autres ordres nécessaires pour se rendre le plus fort avec ses cinq archers contre ledit sieur de Bligny ; lequel s'est sauvé avec sa proie en la Franche-Comté.

— Le lundi 29, l'abbesse de Saint-Amand de Rouen, fille de M. de Souvré, fut bénite dans l'église du Val-de-Grâce, en présence et à l'assistance de plusieurs autres abbesses. La Reine y fut, et le Roi en voulut être aussi. Mais il fut prié d'y mener peu d'hommes, comme il fit. (Voyez la *Gazette* qui sera samedi prochain 3 juin.)

Ce jour et suivant, M. le Prince est à Saint-Maur-des-Fossés. Il y a donné aux ducs de Nemours, de Beaufort et autres, ses amis, le plaisir de la chasse sur jour, et celui de la comédie de nuit.

Don Gabriel de Tolède est passé outre vers l'Archiduc dans les Pays-Bas, et la Reine a dit que véritablement il est saisi des pou-

voirs du roi d'Espagne pour traiter de la paix; mais que c'est à des conditions si désavantageuses pour la France, qu'il n'y a point d'apparences d'y rien espérer.

JUIN.

M. Le Tellier, en mois de secrétaire d'État.

— Jeudi, premier jour de juin (*ense*), la Reine mena le Roi à Ruel, où la duchesse d'Aiguillon avoit invité M. le duc d'Anjou pour prendre le plaisir de la promenade et des eaux du parc; mais Leurs Majestés en voulurent être aussi, et y allèrent après dîner, M. d'Anjou y ayant été dès le matin et dîné.

Le marquis de Fors, frère de la duchesse de Richelieu, a eu ou a été cru avoir dessein de se saisir de la duchesse d'Aiguillon, à cause de ses poursuites contre son neveu, le duc de Richelieu, pour raison de quoi il y a eu appel pour combat entre ledit marquis et le marquis de Richelieu, qui est pour sa tante. Ils ont été accordés par les maréchaux de France.

Le maréchal de Turenne, mécontent de M. le Prince.

Avis que vingt remberges des communes d'Angleterre sont devant Dunkerque et occupent le canal, si bien que rien n'y peut entrer. On a envoyé leur demander pourquoi elles sont là; elles ont répondu : de peur que les Royalistes n'occupent ce poste là. On dit que sept vaisseaux royalistes, retirés dans la rivière de Gravelines, sont guettés par elles.

Ce jour, fut plaidé au Parlement la cause de la princesse Palatine, Anne de Gonzague de Mantoue, contre son neveu le duc de Mantoue, pour les fiefs et terres qui sont en France, et qu'elle prétend avoir et posséder, faute de lui avoir été payé comptant son mariage, suivant l'accommodement fait entre elle et lui, remise à demain huitaine, auquel jour, si Didier, avocat de M. de Mantoue, l'excuse encore, il en sera pris un autre, ou la cause jugée par défaut.

— Dimanche 4, la Reine au Val de Grâce.

Le Roi dîne chez le duc de Damville, au Palais Brion. C'est un pavillon fait en 1650, dans le parc du Palais-Royal du Cardinal, pour la retraite du comte de Brion, duc de Damville.

Ce même jour de dimanche au soir ou le

— lundi 5, la cause de MM. de Vendôme et d'Elbeuf fut agitée et non décidée devant la Reine, qui ne s'est voulu charger de ce jugement, et M. de Vendôme a déclaré qu'il en vouloit un arrêt du Parlement qui doit être donné en audience, au premier jour.

— Mercredi 7, cette cause fut plaidée, et le factum de M. de Vendôme, en quinze cahiers in-4°, publié par les colporteurs. Son avocat, Pucelle, plaida sérieusement et *ad rem*. L'avocat Bataille, pour M. d'Elbeuf, commença par vanterie et dit qu'il n'y avoit personne outre lui pour plaider cette cause, pour être toute à lui et de son étude. Le barreau trouva cela fort mal dit à lui.

Le duc de Vendôme fait imprimer et débiter son factum : les actes de sa légitimation par le Roi Henri IV, son contrat de mariage, où la duchesse le reconnoît pour son héritier, la préséance de la pairie de Vendôme sur celle d'Elbeuf, et, tout en dernier, sa requête tendant à ce que le gouvernement de Bretagne, que le Roi, son père, lui assura par son dit mariage, lui soit rendu.

M. d'Elbeuf publie de même son factum : des actes et instructions du roi Louis XIII à la duchesse sa femme, faisant lors devoirs vers Sa Majesté, pour la liberté de son frère, le duc de Vendôme, prisonnier au bois de Vincennes; le testament du sieur de Liancourt d'Amerval, mari de la duchesse de Beaufort, etc. Il y a aussi des abolitions du Roi à M. de Vendôme.

— Vendredi 9, la cause susdite reprise.

— Lundi 12, elle se continue, la Reine ayant envoyé défendre aux parties de s'y trouver.

— Mardi matin 13, la cause fut jugée par arrêt très bref, déclarant le duc d'Elbeuf non recevable en sa poursuite, et les parties, sur leurs instances respectives, hors de cour et de procès, sans dépens.

Ce jour, un colporteur, criant en la place Maubert le factum et pièces de M. d'Elbeuf contre M. de Vendôme, fut battu par la populace, *in gratiam ducis de Beaufort*.

— Mercredi 14, en Parlement, la Reine change son douaire assigné sur le Bourbonnois, et, par une déclaration du Roi homologuée en Parlement, le fait assigner sur la ville et domaine de Sedan. — Voyez vendredi 16.

L'affaire de la préséance pour les duchés et pairies des ducs de Vendôme et d'Elbeuf demeure encore à juger, ayant été disjointe de l'autre point, à la vive instance du duc de Vendôme.

Avis que tous les officiers de l'armée signent par ensemble, et se liguent pour se défendre et venger contre le Parlement qui a donné arrêt qui les rend responsables des maux que leurs troupes font, et que les gens de Rosen ne veulent point obéir ni se rendre au rendez-vous de l'armée. Le marquis de Praslin envoyé à Troyes pour cela.

Le maréchal d'Aumont parti pour aller commander cette armée. Le sieur de Villequier, son fils aîné, se guérit. Le maréchal d'Hocquincourt y est aussi allé et y a dit-on porté la délibération des Princes, ducs et pairs, maréchaux de France et autres officiers de la couronne, signée d'eux et de bien soixante de la plus haute noblesse, comme ils déclarent tenir et tiennent en effet pour méchants et indignes chrétiens, lâches et malheureux serviteurs du Roi et de l'État, et les plus bas et vils d'entre les hommes, ceux qui, pour pointille ou intérêt particulier, se battront désormais en duel.

Petit ballet dansé par le Roi. (Voyez la *Gazette*.)

— Vendredi 16, la cause des Reine de Pologne et Palatine du Rhin se devant plaider contre leur neveu, le duc de Mantoue, est remise à la quinzaine.

Ce jour, les Enquêtes, particulièrement la troisième Chambre, continuent et font éclater le bruit que le cardinal Mazarin revient en France, sur ce que la Reine a pris Sedan à elle, au lieu du Bourbonnois qui lui étoit assigné pour son douaire. Les chefs étoient le jeune Dorat et le vieux Brisart, instigués par Fouquet-Croissy de la même Chambre, en laquelle les deux premiers, quoique de la Tournelle, se rendirent dès mercredi, où leur proposition n'ayant point passé, ils l'ont fait passer aujourd'hui, et députés envoyés par les autres Chambres, les exciter à se joindre, et tous ensemble demander au Premier Président l'assemblée du Parlement. Aucuns se sont moqués de cela, comme la quatrième, autres y ont consenti, et allant par députés en la Grande, sous prétexte d'assembler pour voir les informations faites par le vieux conseiller Broussel, contre le cardinal Mazarin, lui qui y étoit présent, a déclaré qu'il n'y avoit encore rien qui méritât ou requît d'être vu, et le Premier Président a dit qu'il ne pouvoit pas empêcher la peur de ceux qui appréhendent le retour du cardinal Mazarin; mais que les arrêts donnés en empêcheroient bien l'effet. L'affaire en est là demeurée.

— Dimanche 18, au soir, la Reine fait la collation chez la duchesse de Chaulnes, en la Place Royale.

— Mardi 20, elle en fait autant au château de Vincennes, où les sieurs et dame de Chavigny la régalèrent. Le Roi s'y trouva sur la mi-relevée. Leurs Majestés furent au donjon voir les chambres.

— Mercredi 21, au matin, le Parlement assemblé, où étoit le duc de Beaufort, furent choisis, de chaque Chambre, un député commissaire pour aller par les provinces informer contre les gens de guerre, leurs pillages et désordres, l'exaction qu'ils ont faite de la taille en leurs quartiers, etc., et rendre leurs officiers responsables, jusques à la quatrième génération, suivant l'arrêt pour ce donné et publié. Lesdits députés ont demandé pouvoir de juger, ce qui leur a été accordé, qu'ils pouvoient faire des cas prévôtaux, et ce, dans les présidiaux desdites provinces où ils seroient.

On demandoit l'assemblée pour y agir contre les envoyés vers le cardinal Mazarin, qui sont les sieurs Brachet et Bartet, résident de Pologne. Aucuns y veulent mettre aussi l'abbé Fouquet. Mais cette fois ci on n'en a point parlé. La Reine est soupçonnée d'avouer lesdits envoyés, et les Princes même, quoique les ducs d'Orléans et prince de Condé s'en défendent hautement, sont suspects, et aucuns même des frondeurs, avec la duchesse de Chevreuse. Même on y mêle madame de Longueville. (Voyez en juillet, le premier jour.)

Grande pitié des désordres commis par les allemands de Rosen, et encore plus par les François des régiments de Navarre, Languedoc, Valois, Étampes, Palluau, etc., en Thiérache, Laonnois et Champagne Rémoise, etc.

Notre armée est sur la Somme, et vers Amiens, belle et leste, ayant pour six semaines de pain de munition. Celle des Espagnols, conduite par le comte de Fuensaldagne, est près de Valenciennes, en gros; il y en a néanmoins un petit corps de sept ou huit mille hommes vers Gravelines et somment les forts de se rendre; ils se vantent d'aller prendre Gravelines et Dunkerque. L'archiduc est à Bruxelles encore.

Le duc de Beaufort, malade, est transporté de son logis, rue Quinquempoix, en l'hôtel de Vendôme, dans un brancart porté par douze hommes. Il a des syncopes fréquentes, et le 26 on disoit

que le pourpre paroissoit. On dit que le duc de Vendôme, père, est aussi malade, et M. de Nemours aussi d'une apoplexie.

Après dîner, M. d'Orléans étant au lit depuis quelques jours pour goutte et hémorrhoïdes, se firent là, par le sieur Mallier du Houssay, évêque de Tarbes, premier aumonier de madame d'Orléans, deux baptêmes, l'un de la fille aînée de ce dernier mariage, appelée mademoiselle d'Orléans, tenue et nommée Marie (Marguerite-Louise, selon la *Gazette*), par sa demie sœur Mademoiselle, et par le prince de Condé : l'autre, mademoiselle de Valois, deuxième fille, tenue et nommée Anne (Françoise selon ladite *Gazette*), par madame de Guise et le duc de Damville, pour le prince de Conti qui étoit malade. Le baptême du duc de Valois, dont le Roi, qui fut là visiter M. son oncle, et la Reine, qui y fut hier, ses parrain et marraine, fut différé à cause qu'il[1] se porta mal et fut saigné ledit jour, 21 juin.

— Vendredi 23, les Princes ne vont plus au conseil depuis quelques jours ; ce qui donne sujet à plusieurs gens de gloser, les uns que c'est qu'ils appréhendent d'être arrêtés, les autres qu'ils font la grimace à cause du retour prochain du cardinal Mazarin duquel néanmoins ils sont consentants. Il n'y a que M. le duc d'Orléans qui dit toujours qu'il n'y consentira point, et qu'il sera du côté de tous ceux qui l'empêcheront.

Le maréchal d'Aumont, qui commande notre armée qui est fort belle, a envoyé une proposition au conseil qui est que, moyennant sept millions par an, il entretiendra vingt mille hommes effectifs toute l'année en bonne conche[2] et exacte discipline, sans que le peuple en soit aucunement incommodé. On dit que la Reine étant allée voir le duc d'Orléans malade et lui ayant fait valoir cette proposition, il a demandé si l'on vouloit que le maréchal d'Aumont demeurât maître d'une armée en France à perpétuité.

Avis que le marquis de Saint-Mégrin est de retour chez son père, ayant empêché les desseins de l'ennemi sur Balaguer et donné fort bon ordre en toute la Catalogne, qui est en état de se bien défendre et subsister. Les cent mille livres que l'on y avoit envoyés sont, à ce que l'on dit, pour le général Marchin qui y est

1. Le duc d'Orléans.
2. Équipage.

à cette heure. On lui doit envoyer encore cinq cent mille autres livres.

— Le sieur de Verderonne part le mercredi 28 pour son voyage d'Espagne. On lui a baillé mille écus à l'Épargne, en promesse que madame de Guise a converti en comptant, livré au sieur de Verderonne. De cette promesse de l'Épargne, ladite dame a voulu que le sieur Dauphin lui demeurât garant par écrit : ce qu'il a fait, à ce qu'il a dit.

Le mercredi susdit 28, se publie par les rues en imprimé la relation de ce qui s'est passé au conseil du Roi, dès il y a quelques semaines (voyez en juillet au 1er et les 27 et 30 avril précédents), sur les propositions faites par les sieurs Doublet de Troyes, Gazet et autres principaux créanciers du Roi, intéressés aux prêts faits à Sa Majesté, et la requête par iceux présentée au Roi, dès l'an passé et qui a été réimprimée. Il s'est aussi publié une suite de cet imprimé.

Députés, lettres ou avis de l'armée que tous les officiers veulent quitter, si le Parlement ne révoque l'arrêt contre eux donné par lequel ils sont rendus responsables des désordres commis dans les quartiers de l'hiver dernier et de leurs marches ensuite. Ils ont envoyé députés à Paris aucuns officiers principaux, tant de l'infanterie qui se sont adressés au duc d'Épernon, colonel [-général], que de la cavalerie, qui se sont adressés au duc d'Angoulême, colonel [-général] de la cavalerie légère (n'y ayant point de connétable, qui est pour la gendarmerie), afin de les avoir pour protecteur vers la Reine et son conseil. Le duc d'Angoulême alla pour ce sujet à Écouen pour voir le Premier Président à Champlâtreux, où ne le trouvant plus, il revint en cette ville et lui mena le député, auquel le Premier Président parla vertement et enfin, sur la remontrance que le désespoir feroit faire aux officiers ce que le Parlement ne sauroit empêcher, qui est de quitter le service, il promit que l'arrêt dont ils se plaignent ne seroit que comminatoire.

La duchesse de Longueville a été conduite à Trie, maison du duc son mari, près Gisors en Normandie, par le prince de Condé, son frère, pour y voir le duc son mari et l'éclaircir de sa conduite, dont jusques à cette heure il a été si mal content qu'il n'a point voulu coucher avec elle et à peine a-t-il mangé.

Ce jour, le duc de Mercœur, s'étant dérobé de son garde, s'évanouit et ne sait-on où il est allé, si ce n'est en Bretagne pour se battre avec le comte de Rieux-Elbeuf, qui vint de là le mois de

mai dernier appeler le duc de Beaufort, qu'il attendit de pied ferme en lieu, à trois ou quatre lieues de Paris, plusieurs jours, ledit duc n'y ayant voulu aller. C'étoit un exempt qui gardoit le duc de Mercœur, les Princes ayant cette prérogative d'être gardés par des exempts au lieu que les seigneurs et gentilshommes le sont par des archers simples de la garde de la Porte, c'est-à-dire de la compagnie du Grand Prévôt de l'Hôtel, ou de la Garde du Corps du Roi. Autres disent qu'il est allé voir la demoiselle Mancini près de son oncle le Cardinal.

Cependant ledit duc de Beaufort est toujours fort malade du pourpre, en l'hôtel de Vendôme, où la Reine a été pour le visiter. Le premier médecin du Roi, M. Vautier, y est d'ordinaire, ce qui fait croire qu'il n'y a pas de contagion en cette maladie. On propose de lui donner certaine poudre (je pense que c'est l'émétique ou algarot, ou *crocus martis*, ou enfin antimoine préparé), qu'un abbé donne, telle que celle qui guérit le sieur de Bournonville. Bouchet et M. de Vendôme en étoient d'avis, mais enfin les méthodiques l'emportèrent et donnèrent la médecine selon l'ordre de la faculté de Paris. M. le coadjuteur et madame de Montbazon, quoique malade et hydropique selon aucuns, selon d'autres grosse, etc., y a été, après qu'il l'a eu demandée.

M. le Prince arrive en poste de Normandie et va voir la Reine, ayant su que M. le duc d'Orléans y avoit été, car il ne l'auroit fait sans cela, s'en étant dispensé quinze jours, durant que ledit sieur d'Orléans a gardé le lit.

— Vendredi 30, la Reine ayant dit le matin qu'il y auroit conseil le soir, au lieu que hier jeudi, jour ordinaire, il n'y en avoit point eu à cause de la fête de saint Pierre, il n'y en a pourtant point eu encore, à cause que M. d'Orléans, pour être encore venu hier voir la Reine, ayant trop marché ces deux jours, gardoit aujourd'hui le lit par nécessité.

La Reine s'est hautement fait entendre qu'elle ne songe point pourtant au retour du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville, de retour de Normandie, où M. le Prince son frère, l'avoit accompagné, se loue d'avoir été bien traitée de M. son mari ; néanmoins le bruit secret de la cour porte qu'il a exigé d'elle qu'elle chasseroit la demoiselle de La Verpillière, et un valet de chambre qui y a aussi sa femme, et que le duc de La Rochefoucauld se retireroit aussi de Paris, ou n'iroit plus à l'hôtel de Longueville.

Le vent n'est plus pour le sieur de Châteauneuf, et croit-on que M. le Chancelier s'affermit dans les sceaux. Toutefois il y en a qui parlent encore de M. le Premier Président.

Force crocheteurs, porteurs et menue populace, assemblés près l'hôtel d'Elbeuf, menaça d'y mettre le feu et fit grande rumeur à cause de la maladie du duc de Beaufort, qu'ils disoient avoir été empoisonné.

On le tient hors de danger de mourir, et sa maladie même non contagieuse, quoiqu'elle parût pourpre.

Juillet.

M. de Brienne entre en mois de secrétaire d'État.

M. de Gesvres en quartier de capitaine des gardes du corps du Roi.

La brigade de cinquante gendarmes de la garde du Roi, commandée par le capitaine-lieutenant comte de Miossens, entre en quartier, mais il n'en fait servir que trente-six.

— Samedi, premier jour de juillet (*grandevam*), au matin, le Parlement assemblé, sous prétexte ému en la troisième Chambre des Enquêtes, et de là communiqué aux autres, que, contre la teneur de la déclaration du Roi en octobre 1648, on faisoit des remboursements à des particuliers sur le revenu du Roi, ainsi que les gens d'affaires, créanciers du Roi s'en sont plaints en plein conseil d'en haut, le 27 avril dernier, au Palais-Royal, et le 30 ensuivant à celui d'Orléans, et par leur écrit sous titre de relation, publiée et débitée à Paris, en juin ensuivant. Un conseiller de ladite troisième Chambre étoit saisi d'une requête d'eux contre les fermiers des entrées, les sieurs de Launay-Gravé et de Halus auxquels on fait remboursement par chacun an de ce que le Roi leur doit de vieil, de six ou sept cent mille livres. Ils furent donc demander l'assemblée au Premier Président, qui aussitôt envoya quérir les deux Chambres de l'Édit et de la Tournelle en la grande, où ils délibérèrent et résolurent de faire l'assemblée en laquelle on ne parla que peu, sans rien résoudre de cette affaire des remboursements ; mais on y agita fort la plainte sur la contravention faite au dernier arrêt donné contre le cardinal Maza-

rin, portant défense à toutes personnes de le retirer, ni avoir commerce et correspondance avec lui; au préjudice de quoi il étoit tout constant et comme public que les nommés Brachet, envoyé de la duchesse de Chevreuse, Bartet, résident de Pologne et envoyé de la princesse Palatine, et le sieur Milet, qui est à M. le duc d'Anjou, dont il a été premièrement sous-gouverneur, et l'abbé Fouquet, avoient été plusieurs fois à Bruel, vers ledit Cardinal. Il fut donc arrêté que l'arrêt ci-dessus, qui fut lu, seroit exécuté selon sa forme et teneur.

Avis de Brisach que Charlevoix, lieutenant, qui jadis a été au maréchal de Guébriant, ayant gagné la garnison, s'est saisi du sieur de Tilladet, gouverneur, et l'a mis dehors, demeurant maître de la place. On y veut envoyer le marquis de Vardes. On dit que le duc de Mercœur y est allé le premier.

Ce jour, sur les quatre heures de relevée, et MM. les duc d'Orléans et prince de Condé, Mademoiselle, madame de Longueville et toute la cour, se trouvant au Palais-Royal, y fut passé et signé le contrat de mariage d'entre le duc d'Enghien, fils unique dudit prince, et mademoiselle de Valois, deuxième fille dudit duc d'Orléans et de madame Marguerite de Lorraine, sa seconde femme, qui aussi y étoit présente.

Après cela, se tint le conseil d'en haut, tenu ce jour là extraordinairement, au lieu de vendredi pour jeudi qu'il étoit fête.

Mais dès le matin, Lavenage, lieutenant des Gardes, fut par le commandement de la Reine et à l'instance de madame d'Aiguillon, quérir le duc de Richelieu, qui fut amené par le comte de Miossens, lequel intercéda fort pour lui. On lui demandoit trois choses : l'une qu'il s'abstînt d'aller à Richelieu, où il pensoit en effet s'en aller ce jour ou l'autre, qu'il promît n'entreprendre jamais rien contre la personne de madame d'Aiguillon, et qu'il ne bougeât de Paris sans expresse permission de la Reine d'en sortir. Il promit les trois.

— Lundi 3, il y eut conseil d'en haut au cabinet de la Reine, à l'ordinaire. Le prince de Conti se montra bien chez la Reine avec la soutane et le manteau long, en habit de prélat, et comme ayant repris tous les bénéfices et envoyé à Rome pour le chapeau de Cardinal, mais n'assista point au conseil.

Le prince de Condé ne vint point là, s'étant trouvé mal et mis au lit à midi. Son carrosse de velours noir à broderie et franges par dedans, boucles, clous et autres ornements d'argent par dehors,

et vingt habits neufs fort beaux, en second deuil pour autant de pages, étant prêts pour son voyage en Guyenne.

Requête d'opposition à un arrêt du conseil d'État par les créanciers du Roi, le premier jour étant à vider, demeure par les affaires d'État.

Mort du sieur Dufay-Taillis, conseiller clerc au Parlement de Rouen et prieur du Plessis, diocèse de Bayeux.

La maladie du duc de Beaufort continue et on en parle diversement; aucuns assurant qu'il est plus en danger que jamais et que le pourpre est rentré pour avoir été trop saigné. Il fut recommandé ès prônes des paroisses hier à la grand' messe.

— Jeudi 6, à deux heures du matin, les princes de Condé et de Conti, la princesse de Condé et duchesse de Longueville s'en vont hors de Paris à Saint-Maur-des-Fossés; le maréchal de Turenne s'est à onze heures trouvé au lever de la Reine et lui a dit de la part dudit Prince qu'il supplioit Sa Majesté de ne trouver étrange s'il s'étoit retiré de Paris, sur un avis qu'il avoit d'entreprise faite sur sa personne. Le duc de La Rochefoucauld en a dit autant au duc d'Orléans, qui a été voir la Reine et paru triste.

On dit que le Prince prend prétexte de l'attroupement de quelques soldats du régiment des Gardes, qui se fait ès portes de Paris, où ils arrêtent les denrées y apportées des champs, principalement le pain et la viande, afin de les avoir pour eux et vouloient faire passer du vin sans payer d'entrée; il y avoit aussi quelques cavaliers des valets et chasseurs du jeune président Le Coigneux, qui passoient lors, allant vers Saint-Cloud et sembloient être là exprès; et dit que tels attroupements se font pour attenter contre lui.

— Vendredi 7, le Parlement assemblé sur le sujet de l'arrêt donné contre les officiers des troupes qui y ont commis les excès dont il est parlé le 28 juin, le duc d'Orléans présent, le maréchal de Gramont y étoit aussi, a dit qu'il y avoit trois députés de l'armée ici pour se plaindre de l'arrêt qui rend responsables les officiers, aussi bien les absents comme les présents, et non seulement eux, mais encore leurs enfants et héritiers. Sur quoi, les gens du Roi, ouïs après que le Premier Président a eu dit qu'il n'y avoit en l'arrêt qui a été exhibé lu et examiné rien que conformément aux ordonnances, ont parlé et dit que tout arrêt qui porte amende, intérêt ou restitution, passoit jusques à la postérité, parce qu'un

homme ne pouvoit pas être mulcté d'une partie de son bien que ses descendants ne s'en sentissent et que ce ne fussent eux qui le payassent. Que quant aux officiers absents, s'ils l'étoient pour cause légitime, c'est-à-dire par maladie, congé du général ou envoyés ailleurs, il est certain qu'ils en étoient exceptés, non pas ceux qui contre leur devoir s'absentent, après avoir pris leur part du butin ou pour laisser butiner leurs soldats impunément.

On est passé de là aux commissaires de la cour pour les envoyer informer dans les provinces, et on a parlé de trouver un fond de vingt mille livres pour cette dépense. Là dessus un président a dit que les deux Chambres des Requêtes l'étoient venues prier de parler pour elles et remontrer que quoiqu'ils ne fussent, à cause de leurs commissions, que juges premiers et de sentences à appel, néanmoins, si on les considéroit de la sorte qu'ils le devoient être, et comme du corps du Parlement, et conseillers ainsi que ceux des Enquêtes, ils ne devoient pas être exclus d'aucune commission de laquelle les autres conseillers du Parlement sont capables. Il y a eu là-dessus grande rumeur un quart d'heure durant, et le Premier Président a dit que crier et faire bruit n'étoit pas le moyen de s'entendre ni vider d'affaires, et qu'ainsi il valoit mieux tenir là-dessus conférence particulière ce jourd'hui sur les 5 heures, ce qui a été arrêté.

Après cela, le prince de Conti, là présent, en habit court, a dit qu'il y avoit un gentilhomme de la part de M. son frère, attendant pour entrer, et présenter une lettre de sa part au Parlement. Il a donc été fait entrer et sa lettre lue, qui étoit un compliment et respect. Le prince de Conti a dit que le sujet de sa retraite à Saint-Maur étoit l'avis certain qu'il avoit d'entreprise sur sa personne, et qu'il y avoit eu gens assemblés pour cela jusques à nombre suffisant pour le venir attaquer en sa maison. M. le duc d'Orléans a dit qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour ôter de l'esprit de M. le Prince toute défiance, et le mettre en repos et sûreté du côté de la Reine et qu'il n'avoit pu. Sur quoi, le Prince de Conti a dit qu'il ne s'en falloit étonner, puisque c'étoit l'esprit du cardinal Mazarin qui gouvernoit encore l'État, la Reine ne faisant rien que par le conseil et induction des sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne, confidents et créatures du Cardinal, et que tant que ces gens seroient près de la Reine il n'y auroit point d'assurance pour les Princes, dont le Cardinal étoit mortel ennemi. Le Premier Président a dit que si M. le Prince s'est

retiré par le seul motif de l'appréhension qu'il auroit eu que l'on n'entreprît sur lui, cela étant naturel, il seroit excusable en quelque sorte, quoi que cela ne laissât pas de produire un très mauvais et important effet en ce que la nouvelle en étant, comme elle est déjà sans doute portée ès pays étrangers, cela faisoit en eux contre nous un terrible effet et préjugé; mais qu'en fin de compte la suite de cette affaire et les événements qui en sortiroient feroient voir et connoître s'il n'y avoit rien de prémédité en cela de la part de M. le Prince, qu'au reste la Reine ayant su que cette lettre devoit être apportée, et que M. le Prince de Conti se trouveroit en Parlement, avoit envoyé vers lui, priant que l'on ne délibérât aucune chose là-dessus, que premièrement elle n'eut déclaré ses intentions. On a donc arrêté que les gens du Roi iroient sur les cinq heures de ce jour vers la Reine prendre ses intentions pour le lendemain,

— samedi 8, le Parlement étant assemblé, être icelles referées et délibéré dessus.

En effet lesdits gens du Roi furent au Palais-Royal à cinq heures; mais la Reine ne les voulut voir ou expédier qu'en présence de M. d'Orléans qui ne vint qu'à sept heures et demie, et lors elle leur bailla un papier commençant par : « Messieurs » et qui n'étoit pas signé, lequel a ce matin été représenté et lu en l'assemblée des Chambres, où M. d'Orléans s'est trouvé et M. le duc de La Rochefoucauld (le coadjuteur de Paris y étoit comme au précédent), avec le prince de Conti qui est venu en soutane et habit long, et a encore répété son accusation contre les sieurs Servien, Le Tellier et Lyonne et a dit que tant que ces gens là et autres seroient près de la Reine, il ne falloit espérer que les Princes pussent avoir sureté à la cour, ni prendre confiance à la Reine.

Sur ce mot et autres, s'est levé grand bruit, et a-t-on dit que cela étoit trop général et faisoit bien voir que ce n'étoient pas ces trois seules personnes qui tenoient au cœur à M. le Prince, mais qu'il cherchoit querelle et ne vouloit qu'il y eut personne à la cour que les siens, et tâchoit d'en chasser tous les autres. Et a le Premier Président fort vertement parlé sur cette retraite si soudaine, en conséquence de ce qu'il en a dit dès hier, jusques à dire que les ennemis de la couronne en prendroient espérance d'une guerre civile. Sur quoi le prince de Conti s'étant écrié, le Premier Président avoit dit que ce n'étoit à faire à lui de l'interrompre en ce lieu où il avoit loi de parler, et qu'il parleroit et

diroit, selon son avis et conscience, tout ce qui lui sembleroit à propos. Le Prince répliquant qu'il ne pouvoit souffrir qu'on parlât de guerre civile au sujet de M. son frère, qui ne pensoit point à la faire, le Premier Président a dit que l'on devoit parler des choses selon les apparences afin de les prévoir et détourner autant que l'on pouvoit, etc.; puis, à fin, disant que M. d'Orléans étoit pour terminer cette affaire, ramener M. le Prince à la cour et lui faire prendre confiance, que s'il y avoit quelque chose à faire en cela de la part du Parlement, il n'y seroit manqué en façon du monde. Et là-dessus se sont levés.

Le maréchal de Gramont part de grand matin pour s'en aller en son gouvernement de Béarn, très mal content du prince de Condé, vers lequel étant allé, de la part du Roi, de la Reine et de M. d'Orléans, lui représenter le tort qu'il se faisoit de témoigner de la défiance, et lui protester de toute sûreté, il ne le voulut ouïr que toute sa maison et officiers, jusques aux marmitons ne fussent venus; et le fit parler tout haut et en leur présence, puis le voulut charger de quelques paroles rudes à porter à la Reine.

Ce matin samedi, le duc de Damville, de la part du Roi et de la Reine, ayant avec lui le sieur Goulas, de la part de M. d'Orléans, dont il est l'un des secrétaires des commandements, fut à Saint-Maur porter parole de réconciliation et sûreté au Prince qui envoya vers tout son monde et le fit lever pour être présent à ce que diroit le duc de Damville, lequel il fit parler tout haut.

— Dimanche 9, billets imprimés par ordre des commissaires du Parlement s'envoyoient au nom et par la voie du Procureur Général aux curés de Paris pour les publier au prône, afin d'avoir révélation de ceux qui ont été vers le cardinal Mazarin depuis sa retraite hors le Royaume, et savoir de quelle part ils y ont été. L'abbé Fouquet, frère dudit Procureur Général, est, à ce qu'on dit, un de ceux-là.

Conseil de Conscience tient chez M. le Chancelier, où le comte de Brienne, qui est en mois de secrétaire d'État, prie M. du Plessis Guénegaud d'assister en sa place, étant déplaisant de ce que M. de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine, emporte sur lui et ses compagnons d'être saisi du registre dudit conseil et d'en faire le rapport à Sa Majesté, à leur préjudice.

Prieuré du Plessis, près Bayeux, en commande, vacant par la mort du sieur Dufay-Taillis, conseiller au Parlement de Rouen, arrivée le lundi 3 de ce mois, y est agité.

— Lundi matin 10, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans a envoyé s'excuser et remettre à demain. Cependant il a envoyé le sieur de Belloy, l'un de ses capitaines des gardes, à Saint-Maur vers le prince de Condé pour l'inviter à revenir en cour.

Ce jour, la Reine envoie vers ceux du Parlement qu'elle sait être royaux les prier d'être fermes.

Mort de cette nuit de la maréchale de L'Hôpital, jadis dame des Essarts, prétendue femme du feu cardinal de Guise, dont elle a eu des enfants encore vivants, comme elle en avoit eu du feu roi Henri IV. Elle étoit bâtarde et ne sait-on pas assurément qui étoit son père. Son commencement fut en Angleterre avec madame de Beaumont-Harlay, femme de notre ambassadeur, et dès lors sa beauté donna des atteintes à la réputation de sa chasteté.

Ce soir nouvelle est arrivée que le duc de Mercœur étoit à Brisach : le lendemain fausse, mais la vraie est qu'il étoit à Bruel, près Cologne, où il a publiquement épousé la demoiselle Mancini, nièce du Cardinal.

— Mardi matin 11, le Parlement étant assemblé, où le prince de Conti s'est trouvé en habit long, qui a désavoué certain manifeste du prince de Condé touchant sa retraite à Saint-Maur, où il est parlé de la négociation que le coadjuteur de Paris, là présent en Parlement, a avec le sieur de Lyonne contre le Prince, dont l'un est ennemi mortel et l'autre créature du cardinal Mazarin. Il a dit aussi que le gentilhomme qui vint vendredi apporter une lettre à la Compagnie de la part de son frère le prince de Condé étoit encore là avec une autre lettre, qui a été fait entrer et il a donné sa lettre qui a été lue, contraire toujours à ceux qui sont près de la Reine. Le Premier Président a fort prié et insisté à M. d'Orléans d'accommoder cette affaire-là, et lui s'est toujours excusé disant y avoir fait tout sans gagner d'ôter la défiance au Prince.

Mademoiselle d'Orléans y fut voir dans une lanterne, ayant la duchesse de Chevreuse avec elle, qui la mena même comme une inconnue en son carrosse.

Le sieur Laisné, conseiller de la Grande Chambre, a dit en opinant que, si l'on amène les trois hommes dont est question et qu'ils se trouvent coupables, il n'y a rien qui l'empêche que tout le premier il n'aille à leur faire leur procès; mais que d'opiner que l'on chasse de la cour trois hommes sans qu'il paroisse du

crime dont ils sont prévenus, il ne le fera jamais. Enfin on a fait venir les gens du Roi sur ce que le prince de Conti et aucuns de la Compagnie demandoient que l'on déliberât ce qui est à faire pour le Prince, pour donner leurs conclusions. Ils ont dit qu'il falloit faire comme la fois précédente, à savoir porter la lettre du Prince à la Reine et savoir aujourd'hui ses intentions ; et puis voir demain ce que l'on feroit. Et là dessus, qui a été arrêté, on s'est levé.

Le manifeste du prince de Condé, fort mal écrit par le nommé du Bosc Montandré, chétif homme, qui vit de ses compositions. Quelques jours après il a eu un grand coup d'épée qui lui a abattu le nez dans la rue par gens appostés ; et dit-on que c'est de la part du marquis de Vardes dont il parle fort indignement. Sur le désaveu et un petit écrit qui en a été imprimé, il a fait un second manifeste pour soi-même.

L'après-dîner, M. d'Orléans est allé à Reuilly, au jardin du sieur Rambouillet, où le prince de Condé l'est venu trouver et a été deux heures avec lui.

Naissance d'une infante Marguerite en Espagne.

Placards imprimés affichés à Notre-Dame et ailleurs, avec titres, « Advis aux gens de bien, » grossièrement et mal faits, trouvés le lendemain matin,

— mercredi 12, que le Parlement assemblé, le coadjuteur de Paris a longuement harangué, disant qu'il ne falloit point craindre que le cardinal Mazarin revint, cela étant hors de son pouvoir, et toutes voies lui en étant retranchées : et concluant à ce que contentement fût donné aux Princes touchant l'expulsion des trois créatures qu'il a près la Reine, les sieurs Servien, Le Tellier et de Lyonne.

Le conseiller Payen a fait récit de la gratitude que M. le Prince luy témoigna à son retour de la prison, en lui demandant en quoi il le pourroit servir. Ledit conseiller le pria de vouloir oublier ce qu'il pourroit avoir contre le sieur de Lyonne, mari d'une Payen sa parente, ce que le Prince lui promit. De dire à cette heure si Lyonne a fait nouveau déplaisir à M. le Prince qu'il n'en sait rien ; mais tant y a que, pour le bien de l'État, il concluoit aussi que Lyonne et les autres eussent à se retirer.

Deux opinions ont été ouvertes et suivies : l'une députer vers M. le Prince, le prier de retourner près du Roi, et que, tant M. d'Orléans que le Parlement même, feroient tout ce qu'il faut

pour sa sûreté ; l'autre que très humbles remontrances seroient faites à Leurs Majestés à ce qu'il leur plût donner contentement aux Princes. La conclusion remise à demain.

— Jeudi 13, Parlement assemblé, les deux opinions dès hier ouvertes se sont continuées avec une troisième qui est celle du Premier Président portant que M. d'Orléans seroit prié par la Compagnie d'accommoder cette affaire-là.

— Vendredi 14, arrêt en l'assemblée portant qu'il sera député vers la Reine pour la remercier de ce qu'elle a déclaré de vive voix et par son écrit envoyé au Parlement par les gens du Roi le 7 dernier, que son intention est que jamais le cardinal Mazarin ne retourne en France et la supplier d'en donner sa déclaration en bonne forme au Parlement, et donner au surplus tout contentement que les Princes demandent pour leur sûreté. A quoi M. le duc d'Orléans sera aussi supplié de s'entremettre et rendre tous ses offices vers la Reine.

De cet arrêté l'on dit que les Princes font semblant n'être pas assez contents ; mais quant à la Reine, elle en est fort mal satisfaite, parce que dans le contentement entier des Princes est comprise et enveloppée la retraite des personnes que lesdits Princes veulent chasser d'auprès d'elle.

Bourgeois de Paris vont à Saint-Maur voir M. le Prince qui les festoie et festine et leur donne encore bouteilles de son vin à emporter.

Placarts imprimés et affichés au bout du Pont-Neuf et à l'École et au parvis ou portail de Notre-Dame, à la fontaine Saint-Séverin, écrits à la main, contenant avis aux Parisiens comme les traitants et maltôtiers ont envoyé cent mille écus au cardinal Mazarin pour le mettre en état de retourner fort par deçà jusques près de Sedan, d'où le maréchal d'Aumont lui a mandé qu'il se hâtât d'aller à Paris, où il seroit bien reçu et trouveroit le prince de Condé arrêté prisonnier.

Députation ici, en cour, du lieutenant et garnison de Brisach qui demandent pour gouverneur un neveu du maréchal de Guébriant. Le marquis de Vardes, neveu de la maréchale de Guébriant, y est donc allé. Celui-ci est mal avec M. d'Orléans, dont il a quitté le service et n'a pu être reçu de M. le Prince, à qui il se vouloit donner ; mais la Reine l'a recueilli, et on dit qu'elle lui a donné des provisions de Brisach.

— Samedi 15, encore une lettre, troisième, de M. le Prince,

dont le prince de Conti est chargé et doit être présentée au Parlement assemblé jeudi prochain 17. Toutefois il ne s'assembla point et cette lettre, feinte ou véritable, n'a été que pour hâter le Parlement d'envoyer prendre les dernières intentions de la Reine.

Cependant le prince de Condé met garnison dans la grosse tour de Bourges, se saisit de quelques châteaux entre Bourges et Montrond et y met garnison, retient ses régiments vers là ; et ceux de lui, son fils, frère et partisans, qui étoient avancés même en Picardie, pour joindre à notre armée, pressés de ce faire, ont refusé, disant qu'ils ne feroient rien que par l'ordre de M. le Prince qu'ils attendoient. Font grands ravages et désordres partout.

Ledit Prince a constamment tiré de l'Épargne pour seize cent mille livres d'assignations, les meilleures, plus claires et prêtes qui fussent en l'Épargne, même celles qui étoient pour la Maison du Roi.

Avis que le sieur Arnaud-Corbeville, gouverneur du château de Dijon, qu'il retient pour M. le Prince, s'est voulu rendre maître de quelques portes et postes de la ville ; et y étoit favorisé par les anciens amis et partisans du Prince, contre lesquels le peuple s'est ému et a fallu qu'Arnaud se soit désisté. Cet avis n'est pas net et fort vrai.

— Mardi 18, à quatre heures de relevée, les gens députés du Parlement furent au Palais-Royal ; et à la harangue du Premier Président, la Reine répondit qu'elle donneroit la déclaration qu'ils demandoient portant l'exclusion du cardinal Mazarin de retourner jamais en France et l'ordonneroit au Chancelier, vers lequel ils pouvoient envoyer les gens du Roi au premier jour pour la concerter et composer à leur désir. Et quant aux autres demandes des Princes qui y fondent leurs sûretés, elle en conféreroit avec M. le duc d'Orléans et suivroit en cela ses bons avis. Il y avoit grande foule en cette action.

Publication dans Paris par les colporteurs de la lettre circulaire de M. le Prince à tous les parlements de France, avec l'arrêt du parlement de Bordeaux du 13 contre les « Mazarins », comme le peuple les appelle.

Madame de Longueville malade d'une grosse fluxion qui lui apostume en une joue.

— Mercredi matin 19, on trouve des placards pour la troisième

fois affichés au bout du Pont-Neuf, portant force injures sales et ordes au cardinal Mazarin et à ses amis et créatures, qui sont encore en cour, et menaces, s'ils ne s'en vont, de les aller saccager en leurs maisons.

Le soir, tous les amis des sieurs de Lyonne, Servien et Le Tellier leur vont dire adieu sur leur partement et le congé qu'ils doivent ce soir prendre de la Reine.

La nuit même, le sieur Le Tellier se retire en sa maison de Châville, par delà Meudon.

Les autres deux s'en vont le lendemain, qui est le jeudi 20.

A deux heures après midi, le duc d'Orléans va trouver la Reine et puis les Princes qui étoient à Reuilly, en la maison du sieur de Rambouillet, et revient sur les cinq heures chez la Reine où le conseil d'en haut fut tenu, après lequel les députés du Parlement firent à la Reine leur remerciement de ce qu'elle avoit déféré à leurs remontrances du 18.

En ce temps le nommé du Bosc ou Montandré, auteur du manifeste de M. le Prince et d'une autre deuxième pièce ou « Manifeste de l'auteur qui a composé celui de M. le Prince, » en laquelle il se manifeste et déclare qu'il est celui qui a jadis fait la pièce intitulée « Icon tyranni, » eut le nez abattu par gens qui l'accostèrent en la rue et lui dirent que c'étoit pour avoir parlé des gens de qualité avec indignité. On dit que ce sont les Vardes, dont il parle ainsi dans son deuxième manifeste.

— Le vendredi 21, le Parlement assemblé pour faire par la bouche du Premier Président la relation, tant de ce qui s'étoit passé le mardi 18, en la députation vers la Reine, que hier. Le prince de Condé s'y est trouvé, M. le duc d'Orléans n'y étant point, le prince de Conti non plus, ni le duc de La Rochefoucauld ; mais le maréchal de La Mothe y étoit. Le Premier Président a primé et dit à M. le Prince que lui et toute sa Compagnie se réjouissoient fort de le voir là bien retourné à Paris, ce qu'ils ne croyoient pas qu'il eût fait sans voir le Roi et la Reine.

Le Prince a parlé bas et foiblement et dit qu'il ne trouvoit point des sûretés si, dans la déclaration que la Reine doit envoyer au Parlement, comme le cardinal Mazarin est exclus de retourner jamais en France, il n'y a aussi que les trois congédiés ne retourneront jamais en cour.

Le Premier Président a réparti que jusques à cette heure le Parlement, M. le duc d'Orléans, leurs Majestés même avoient

suivi de point en point les sentiments de lui; que l'on avoit des lettres, sur lesquelles on s'étoit réglé et sur les demandes verbales de M. le prince de Conti; que tout avoit été accordé et exécuté et n'y avoit apparence aucune de faire après cela des propositions nouvelles et venir à Paris et en Parlement sans voir Leurs Majestés, puisque l'on avoit promis de se rendre près d'elles aussitôt que les trois hommes qui n'y sont plus en seroient dehors; que la Compagnie croyoit les intentions de M. le Prince bonnes; mais que ce n'étoit pas assez qu'elles le fussent, s'il ne les manifestoit par des effets, dont on ne pût douter. Que d'être venu à Paris sans voir Leurs Majestés, c'étoit donner sujet aux brouillons et méchants qui sont dans les provinces d'y faire du mal et accroître le désordre que la retraite de M. le Prince y avoit déjà produit.

Là dessus M. le Prince a dit qu'il iroit trouver M. le duc d'Orléans et en conférer avec lui. Le Premier Président a répliqué que d'aller trouver M. d'Orléans, c'étoit bien fait, non pour délibérer d'une chose qui se devoit faire, mais pour prendre l'occasion que ce fût avec lui et en sa compagnie que M. le Prince allât se présenter devant Leurs Majestés.

Là dessus on s'est levé et le Prince étant allé voir M. d'Orléans, s'en est retourné à Saint-Maur dîner.

— Samedi 22, voyez la *Gazette*.

— Le dimanche 23 se passe avec bruit, faux pourtant, que la Noblesse assembloit dans les Cordeliers.

Le duc de Beaufort s'en va prendre l'air pur, se fortifier en la maison d'Anet qui est à madame de Vendôme sa mère : et comme la tête lui étoit ébranlée par le mouvement du carrosse, on l'a mis à cheval et tenu à quatre, de peur qu'il ne tombât. Il fut dimanche à Notre-Dame et tout le peuple y accourut pour le voir.

— Lundi matin 24, le Parlement se devoit assembler et déjà les officiers de M. d'Orléans y étoient venus chercher leurs commodités ès coins et lanternes, quand Son Altesse Royale manda qu'il ne viendroit point; et ainsi n'y eut point d'assemblée. La raison de cela fut que le train du prince de Condé, à mulets chargés de meubles, étant arrivé dès le matin, Son Altesse arriva tôt après et fut au Palais d'Orléans. Le bruit courut qu'il iroit à trois heures au Palais-Royal voir le Roi et la Reine; mais au lieu de cela il passa devant ledit Palais, accompagné de plusieurs carrosses, et, sans entrer, fut au Cours où le Roi étoit, qui s'en alloit baigner

à Clichy. Ainsi se passa la journée sans qu'il vît Leurs Majestés.

La Reine avoit été saignée et gardoit le lit.

Ledit Prince fut ce même jour voir la duchesse de Monbazon.

M. d'Orléans, fort hautement fâché du peu de respect que le Prince a rendu en cette action à Leurs Majestés, lui, n'ayant jamais voulu rien faire de semblable, ni approcher du Palais-Royal toutes les fois qu'il n'a pas été bien avec la Reine.

— Mardi 25, on trouva au bout du Pont-Neuf et autres endroits des placards, comme M. le Prince ne trouvoit point ses sûretés d'aller au Palais-Royal, mais espéroit pourtant qu'il les auroit dans Paris où il n'y avoit point de bon citoyen et françois qui ne souhaitât sans doute sa conservation et n'y apportât ce qu'il faudroit pour y contribuer. Il a depuis été imprimé et vendu par les colporteurs très publiquement sous le titre de « quatrième affiche » qui est ici avec les trois autres[1].

Avis que le parlement de Bourgogne avoit envoyé de Dijon à M. le Prince sa lettre telle qu'il l'a écrite à tous les parlements de France et que le parlement de Grenoble en avoit fait autant que celui de Dijon.

Autre avis de Rouen que le parlement y avoit donné un arrêt portant défense de travailler aux fortifications du Pont-de-l'Arche sous peine d'être pendu ou étranglé sans autre forme de procès et injonction au régiment de Conti d'en sortir et vider dans certain jour.

Le Premier Président de Rouen est retourné de Paris, où il étoit venu lorsque M. de Longueville arriva à Rouen.

Bruit que les princesse de Condé et duchesse de Longueville sont parties de Saint-Maur pour s'en aller à Mouron ou Montrond-en-Berry.

— Mercredi 26, au matin, les mêmes députés que ci-devant, des gens du Parlement furent mandés au Palais-Royal où la Reine, par la bouche du Chancelier, leur dit que c'étoit avec grand déplaisir qu'elle eût sujet de se plaindre de la conduite de M. le Prince, à qui Sa Majesté avoit, au désir et remontrances d'eux députés, donné tout ce qu'il avoit demandé pour lui ôter tous sujets et prétextes de se tenir loin de la Cour, mais au contraire l'inviter à s'en rapprocher et s'y rendre, comme encore à présent

1. Voyez la note du mois de mars ci-dessus, page 27.

elle l'y invitoit, lui promettant toutes les sûretés et en prenant à témoin le Parlement qu'elle en rend dépositaire. M. d'Orléans, là présent, recommanda que le Parlement réprimât la licence de faire des placards.

— Jeudi 27, au matin, se trouvent placards encore plus séditieux et horribles que les autres précédents.

— Vendredi 28, M. le Prince se fait voir au Cours avec son beau carrosse, livrée et suite, faits pour son voyage de Bordeaux et en même pompe comme si il y faisoit son entrée; on dit que même il a passé comme cela par devant le Palais-Royal. On dit que demain les dames sa femme et sa sœur partent de Saint-Maur pour aller à Montrond et que de là la première au moins ira à Bordeaux. Quelques chariots chargés de leur bagage sortent de Paris pour commencer voyage.

On parle de changement pour les Sceaux, que l'on rebaille au Premier Président, pour la Surintendance, sur quoi les mutionnaires sont allés déclarer à la Reine qu'ils ne fourniroient plus rien s'ils n'avoient de nouvelles sûretés du prochain surintendant futur, et du retour pour M. de Châteauneuf pour être ministre.

— Samedi 29, retour du duc d'Orléans de Limours à Paris, sur le soir, il étoit gai et fut voir la Reine et eut avec elle un gai entretien.

Arrêt du Parlement le 29, publié à son de trompe et affiché, portant défense de faire ni débiter placards ou libelles scandaleux, sur peine de trois mille livres d'amende et punition corporelle.

Cependant on ne laisse pas de trouver le lendemain, dimanche 30, des placards affichés en divers lieux sous le nom du duc de Beaufort, faits par les partisans de M. le Prince et débités par les colporteurs.

L'arrêt d'entre MM. de Vendôme et d'Elbœuf du 13 Juin se publie aussi.

— Lundi 31, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans manda qu'il n'y pouvoit aller. L'assemblée fut remise au lendemain mardi.

Août.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.

— Mardi (*Cybelen*), 1er août, le Parlement ne s'assembla point encore, mais fut remis au lendemain,

— mercredi 2, que M. d'Orléans et M. le Prince s'y trouvèrent; et y eut arrêté que le registre seroit fait des paroles que la Reine donne pour la sûreté de M. le Prince et que les commissaires du Parlement travailleroient incessamment pour avoir la déclaration promise touchant l'exclusion du retour du Cardinal à perpétuité, ainsi que les Princes la désirent; que M. le Prince seroit prié et exhorté d'aller au Palais-Royal voir Leurs Majestés; que M. le duc de Mercœur seroit averti de venir lundi prochain 7 prendre sa place au Parlement et faire relation de son voyage, en rendre compte et de son mariage; que les nommés Bartet, Brachet et Siron seroient assignés par devant les commissaires susdits, pour rendre compte de leurs voyages vers le cardinal Mazarin; que les commissaires auroient soin d'empêcher sur la frontière à ce qu'il ne se fît plus de tels voyages; que tous les domestiques du cardinal Mazarin étrangers, particulièrement le nommé Ondédei, seroient appréhendés au corps s'ils se trouvoient en France (celui-ci ne fait qu'arriver de devers ledit Cardinal et a été épié et découvert), et qu'il seroit aussi informé contre ceux qui ont tenu conseil depuis la liberté de M. le Prince pour le faire arrêter de rechef. (Voyez ci l'arrêt en forme.)

Avis du Hâvre, du premier de ce mois, par une lettre du sieur de la Grange, officier dans la citadelle, comme le 29 du passé, le nommé la Ronce, maître tireur d'armes, chef et capitaine de sept autres criminels, eut la question ordinaire et extraordinaire et puis fut rompu vif et étranglé sur la roue, la tête mise sur la porte de la citadelle vers la ville; cinq des autres pendus et étranglés, et leurs têtes mises, à savoir : du nommé Le Travers, sur la porte de la ville dite d'Ingouville; de Saint-Amour, au bastion royal; Du Clos, au bastion de la Reine; de la Fleur, de Monstierviller, au bastion de Richelieu; de Champagne, de Rouen, au bastion Saint-Jean. Et les deux autres, l'un dit Longchamps, banni du Royaume pour neuf ans, et l'autre, dit La Montagne, de Caen, condamné aux galères à perpétuité, assistèrent à l'exécution des

autres, tout nus, en chemise, et firent aussi tous amende honorable, la torche ardente à la main, par sentence du prévôt des bandes et du conseil de guerre. On dit que ç'a été le chevalier de Frequiennes qui a fait toute cette entreprise. Il est à M. de Longueville et ne paroît point.

Ensuite a été arrêté le nommé Saint-Jacques, jadis valet du sieur de Bar, tandis qu'il gardoit les Princes prisonniers, lesquels il aidoit en toutes leurs correspondances, à cause de quoi ils le prirent à eux lorsqu'ils furent mis en liberté et lui donnèrent charges chacun, le prince de Condé de valet de chambre et garde-robe, le prince de Conti de porte-manteau, et M. de Longueville de maréchal des logis. On croit qu'il étoit de cette entreprise, puis qu'il s'étoit rendu au Hâvre, où il est prisonnier, courant même fortune que les autres ci-dessus.

— Jeudi 3, qu'il y eut conseil d'en haut chez la Reine, le prince de Condé y alla avec M. d'Orléans; et la Reine les ayant bien reçus et menés tous deux dans son petit cabinet des Muses, ils en sortirent avec visages joyeux et contents.

— Vendredi matin 4, on a trouvé sur les boutiques et dans les allées ou avenues des maisons, en divers lieux de la ville, des libelles contre le prince de Condé, ce disent aucuns, ou pour lui contre le Coadjuteur, comme les autres disent.

Le prince de Conti fut ce jour en Parlement assurer la Compagnie que le prince de Condé, son frère, avoit déféré à leur prière et étoit allé au Palais-Royal, où il avoit vu le Roi et la Reine.

Le sieur Guyet, secrétaire du Parlement, est allé vers le duc de Mercœur pour l'avertir de se trouver lundi prochain en l'assemblée du Parlement, suivant l'arrêté du deuxième dernier.

Réception de M. François Vallée, sieur de Chenailles, en la charge de conseiller en Parlement, ce qui a donné occasion d'assembler les Chambres.

Ce jour, le prince de Conti fut au Parlement, sans que l'on en sache au vrai la raison;

— et samedi 5 encore. On dit que ce fut pour voir le cours du marché et faire entendre à la Compagnie la déférence que M. le Prince, son frère, avoit portée à ses désirs en voyant dès jeudi au soir le Roi et la Reine.

On dit que lesdits Princes frères ne sont pas assez satisfaits de l'accueil que la Reine leur fait.

Samedi au soir, sur les sept heures, le Roi retourna à cheval,

au trot ou petit galop, à Clichy, où il continua son bain commencé en la rivière depuis huit ou dix jours, quoique à cette relevée il eût fait de la pluie. Le prince de Condé étoit lors au cours de la Reine avec son beau carrosse tout plein.

Carrosse du prince de Condé fait pour son voyage de Bordeaux, est de velours noir en broderie, molets et crépines d'argent, clous, boucles, agraffes et autres ornements, entre lesquels il y a des couronnes fleurdelisées d'argent massif. C'est pour le petit deuil de feu madame sa mère. Son train est de même : pages et valets de pied ont pourpoints de cuir et chausses de drap noir chamarées de galons d'argent; les pages de la Chambre ont des pourpoints de satin noir.

— Dimanche 6, le sieur de Monbrun-Souscarrière fait voir au Roi et à M. le duc d'Anjou en la rivière de Seine, au-dessous de Nigeon et Chaillot, une espèce de ballet de tritons et sirènes par des hommes ayant tout le bas, jusques à la ceinture, dans des figures de queues de poissons, de clisse ou bois, soutenues de vessies pleines de vent qui les empêchent d'aller à fond et les soutiennent au milieu de l'eau, en sorte que les personnages montrent tout leur haut qui est de figure humaine.

La Reine d'Angleterre se retire en la maison qui fut au maréchal de Bassompierre à Chaillot, où elle a, pour vingt mille écus d'achat, depuis deux mois logé et installé six ou sept filles choisies du monastère des filles de l'Annonciation, dites de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine, près la Bastille.

Metayer, valet de chambre ou barbier du cardinal Mazarin, arrêté. Il est aussi chirurgien du Roi et a été arrêté à Louvres en Parisis, par gens à cheval de M. le Prince qui lui ont pris soixante pistoles, ses papiers et lettres, dont aucunes sont en chiffre, et l'ont mené à Chantilly. Il dit qu'il s'en alloit en Flandres, pour affaires qu'il y avoit particulières.

Navailles, gouverneur de Bapaume, que l'on croit être chargé de paquet, se sauve et retire heureusement pour lui. — Faux.

— Lundi 7, Parlement assemblé, où le duc de Mercœur s'est trouvé; et là, en présence des duc d'Orléans et prince de Condé, a dit, en termes fort généraux, qu'étant du corps de la Compagnie, il étoit venu lui témoigner la déférence qu'il portoit à ses arrêts, et lui rendre compte, que, même sans être averti, il lui auroit rendu volontiers comme il n'avoit fait aucune chose contraire à ses arrêts précédents. Interpellé par le Premier Président s'il

n'étoit pas marié et n'étoit pas allé voir sa femme, a répondu qu'il n'étoit point sorti du Royaume, et que s'il étoit marié c'étoit avec toutes les circonstances et cérémonies requises, en sorte que l'on ne l'en pourroit blâmer.

Comme on lui a représenté que ce qu'il disoit étoit trop général, et qu'il n'a point voulu dire rien de plus particulier, on s'est levé pour délibérer, lui présent, qui a dit n'être raisonnable qu'il quittât sa place, et que, sans qu'il sortît, la Compagnie pourroit délibérer. A été arrêté qu'il répondroit précisément et catégoriquement sur le fait de son mariage. A donc avoué qu'il étoit marié huit jours avant la retraite de M. le cardinal Mazarin, avec l'aînée de ses nièces, mademoiselle Mancini, que le premier qui lui en avoit parlé avoit été M. le duc d'Orléans; que M. le Prince aussi l'y avoit porté autrefois et avant sa prison; que M. son père et Madame sa mère y avoient consenti et signé le contrat, et que le Roi et la Reine le lui avoient commandé.

M. d'Orléans a dit qu'il est vrai que jadis il en avoit été d'avis, mais qu'ayant depuis reconnu la mauvaise conduite du cardinal Mazarin, il avoit souhaité que son neveu ne prît pas son alliance.

Le duc de Mercœur a reparti que l'on l'avoit porté et engagé à cela de longue main, et que depuis lors on ne lui avoit point fait défense de passer outre.

M. le Prince a dit que, pour son regard d'avoir trempé en ce mariage, il justifieroit le contraire par écrit.

Là-dessus, comme il étoit midi on s'est levé.

M. le prince de Conti n'y étoit pas. Les maréchaux de l'Hôpital et de La Mothe y étoient, et le coadjuteur de Paris.

Comme le duc de Mercœur est sorti, certains insolents lui ont dit qu'il avoit la Mazarine tout son saoul et qu'il n'avoit plus qu'à la laisser là. D'autres l'ont appelé « neveu du Mazarin ».

L'après-dîner, le Roi et la Reine furent au collège des Jésuites, rue Saint-Jacques, à une tragédie intitulée *Saül,* tragédie dédiée au Roi, et, dans les affiches qui en ont été faites et données par la ville, il y avoit dans un ovale en taille douce l'image du Roi, qui a semblé à beaucoup de gens une grande faute de jugement aux Jésuites d'avoir mis l'image du Roi avec le nom de Saül, roi réprouvé de Dieu et qui a péri malheureusement, et avoir à Sa Majesté dédié cette pièce funeste et de mauvais odeur et présage.

— Mardi 8 matin, assemblée au Parlement jusques après midi, où l'on a parlé de cette déclaration que l'on a dès longtemps

demandée à la Reine, qu'il l'a promise, pour exclure à jamais le cardinal Mazarin et sa parenté de retourner en France, et les sieurs Servien, Le Tellier et Lyonne en cour.

Le Premier Président ayant dit que les députés de chaque Chambre ayant charge de concerter et composer ladite déclaration et en demeurer d'accord avec M. le Chancelier pour la lui faire sceller, cela seroit peut-être long, il en avoit fait une, laquelle il a produite et a été lue et examinée; mais comme elle n'a pas été au gré d'un chacun de la Compagnie, M. Broussel disant qu'il y falloit mettre comme le cardinal Mazarin avoit eu intelligence et traitoit avec les ennemis de l'État, et autres voulant autre chose, le Premier Président l'a reprise et mise en sa poche, disant que les députés de chaque Chambre en feroient ainsi qu'ils l'entendoient.

Mais il a été reparlé du mariage du duc de Mercœur avec la demoiselle Mancini, et enfin arrêté que ledit sieur duc (qui n'y étoit pas) rapportera et représentera au greffe de la Cour tous les actes de son mariage, pour, iceux vus, et ouï sur ce le sieur duc de Vendôme son père, être ordonné ce qu'il appartiendra, et que cependant les arrêts donnés contre le cardinal Mazarin et ses parents et domestiques étrangers seront exécutés.

— Mercredi 9, approchant les six heures du soir, est morte madame la présidente de Sève de Plotard, Renée de Guénegaud, portée le lendemain 10, à pareille heure, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, et de là en carrosse fermé en la cave des Sève, à Saint-Sulpice, où elle fut le lendemain descendue à huit heures du matin, après le service fait dans le chœur, tout drapé de noir par l'évêque de Belley.

— Jeudi au soir 10, sur ce que le corps d'une fille ou femme fut jeté par la fenêtre de l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis, près la porte de la Ville, le peuple qui avoit ouï la voix de cette créature disant « On me tue! », y accourut et voulut entrer en la maison de force vive, ayant mis le feu à la porte. La marquise de Vervins, femme du premier maître d'hôtel chez le Roi, qui est celle qui demeure là-dedans et qui a fait mourir cette servante qui étoit à elle, après lui avoir fait donner les étrivieres, comme elle a fait depuis vingt ou trente ans à beaucoup d'autres, même à des demoiselles, fit tirer sur cette populace, dont il y en eut des tués, ce qui en fit amasser encore d'autres et donna sujet au maréchal de l'Hôpital, avec ses gardes de gouverneur de Paris, et à

M. de Lamoignon, maître des Requêtes, avec sa compagnie colonelle de ce quartier là, d'y venir en diligence pour réprimer le désordre naissant, et qui mettoit cette maison au sac et pillage, et ensuite en eût peut-être mis beaucoup d'autres. Le peuple s'en étant rendu maître, la marquise s'est sauvée, on ne sait par où ni comment.

Arrêt du Parlement, ensuite publié par la Ville à son de trompe, portant surséance d'un autre arrêt de la Cour des Monnaies, publié un jour ou deux auparavant et portant défense d'exposer aucuns des nouveaux réaux d'argent de la fabrique de Pérou : ladite surséance, jusques à ce qu'après avoir ouï les consuls et corps des marchands de Paris, il en ait été autrement ordonné.

— Samedi 12, le Parlement assemblé sur la requête d'opposition présentée par les gens d'affaires, créanciers anciens du Roi contre les fermiers des entrées et la remise que le Roi leur fait sur leurs fermes. — Voyez le mois précédent.

Le sieur du Parquet, gentilhomme de Normandie, vice roi ou gouverneur pour le Roi en l'île de la Martinique, arrivé par Hollande à Paris en juillet dernier, part d'ici pour s'en aller aux eaux à Bourbon, se faire traiter d'une contraction ou faiblesse de nerfs qu'il a ès mains et doigts repliés en dedans et ne pouvant s'étendre, ce qui lui est provenu de grandes coliques qu'il a eues.

Ce jour, le duc d'Orléans dit à la Reine qu'il falloit réassigner la tenue des États Généraux prochains, après la majorité du Roi dans Paris. Elle répondit que la Noblesse avoit demandé qu'ils se tinssent à Tours, et que cela avoit ainsi été résolu du consentement de lui-même. Il répliqua que, s'ils ne se tenoient à Paris, elle se perdoit sans conserver l'État. Elle répliqua qu'elle vouloit conserver l'État et, pourvu qu'elle le fît, elle ne se soucioit pas de se perdre. Il persista à dire qu'il les falloit tenir à Paris.

On parle diversement de M. le Prince en cette occasion, dont il est, sans se faire paroître.

On parle aussi de rappeler au ministériat M. de Châteauneuf et le Premier Président.

M. le Prince a retiré les troupes qui sont à lui et à son frère et beau-frère de l'armée, où, sans se joindre aux grands corps, elles étoient en un petit séparé, sous le commandement du marquis de Tavanes, et les a envoyées dans les places de Champagne qui sont à lui et à son frère. Les Espagnols ont aussi de beaucoup

renforcé la garnison qu'ils ont à Stenay. Les dames, sa femme et sa sœur de Longueville, sont à Montrond.

Le duc de Beaufort, retourné d'Anet, où il étoit allé prendre l'air, et tout guéri.

Bruit que le duc de Mercœur s'en est allé. Mais il est dans Paris secrètement, savoir chez la dame d'Ampus, sa cousine, ou ailleurs. Il a toujours sa chambre au Palais-Royal, qui est celle où logeoit mademoiselle Mancini, à présent sa femme.

Le duc de Vendôme est aussi en cette ville où il tâtonne voir si l'on romproit le mariage de son fils aîné par le défaut d'une cérémonie qui est celle des bans, lesquels n'ont point été publiés.

— Jeudi 17 au matin, le Roi a mandé au Parlement qu'il eût à lui envoyer ses députés; et le président de Guénegaud l'étoit de la troisième Chambre. Là le Chancelier, au lieu de parler, a baillé et fait lire par le comte de Brienne, secrétaire d'État, un écrit auxdits députés en forme de déclaration du Roi, contenant premièrement la confirmation des promesses que le Roi ci-devant a faites de ne rappeler jamais le cardinal Mazarin en France; puis passant à dire comme le prince de Condé, après avoir reçu la liberté du Roi, avoir été remis en toutes ses charges, avoir tiré de l'Epargne en assignations et fonds les plus clairs seize cent mille livres (ce nombre n'y est point spécifié, mais bien entendu, pour ceux qui le savent bien d'ailleurs, sous ces mots « sommes immenses »), ses frère et beau-frère en avoir eu de même et tous ses partisans et amis été comblés de grâces et bienfaits, avoir feint entreprise sur sa personne et mécontentement pour expulser et mettre hors du conseil du Roi ceux qui pouvoient servir Sa Majesté contre ses mauvais desseins, s'est retiré à Saint-Maur, ou est demeuré à Paris sans voir le Roi, contre l'expresse promesse que publiquement il avoit faite et fait faire en plein Parlement; a fait bravade et insulte à Leurs Majestés à la face dudit Parlement et de toute la ville; a fait afficher et débiter des placards séditieux (le mot de placard n'y est pas non plus exprimé, mais bien entendu sous autres mots; il fut rayé par M. d'Orléans, comme aussi l'article du Hâvre de Grâce ici dessus mentionné); a défendu à ses troupes de joindre notre armée et de servir le Roi, et a commandé ou souffert qu'elles fissent toutes les insolences et pillages qui se peuvent faire sur les sujets du Roi; a dépêché courriers vers l'Archiduc et le comte de Fuensaldagne et les ennemis pour traiter avec eux et les a fait escorter par sesdites troupes

ès passages; a empêché que la garnison espagnole ne sortît de Stenay et l'a fait renforcer.

Le duc d'Orléans y étoit présent, ayant été averti dès hier au soir à six heures. Le prince de Conti s'y est aussi trouvé et a dit que M. son frère sauroit bien se justifier. La Reine a répliqué que s'il le peut faire il lui fera grand plaisir, et qu'elle ne souhaite rien plus qu'il se justifie bien et revienne à soi.

Ce jour, comme on a su depuis, la Noblesse étant assemblée en la ville de Chartres pour faire sa députation aux États Généraux, il y eut querelle avec les lieutenants criminels et particuliers dont le peuple se mêle, de sorte que le sieur de Roncières et deux autres gentilshommes furent tués, plus de vingt blessés, le reste battu, outragé, pillé par la populace.

Après dîner, les autres cours ont été mandées au Palais-Royal, et le Gouverneur, Prévôt des Marchands et Corps de la Ville. Les six corps des marchands furent chez le gouverneur de la ville l'assurer qu'ils étoient pour le Roi.

— Vendredi matin 18, émeute dans le Palais contre un homme qui parloit au désavantage du prince de Condé et qui eût été assassiné par les menus gens, s'il ne se fût sauvé dans un greffe de la Cour des Aides.

Autre honnête homme, nommé Rigaud, ami des commandeurs de Jars, de Souvré et d'Elbène, logeant dans le Temple, s'étant trouvé dans la salle du Palais avec quelques chevaliers et commandeurs de Malte, une dame Anne, femme des Halles, l'ayant aperçu a dit qu'il étoit le secrétaire du Mazarin; et, aussitôt investi, a reçu cent coups et a été traîné à la Conciergerie, d'où il n'est sorti que la nuit suivante secrètement, en carrosse de ses amis.

Ce même jour, les imprimeurs ordinaires du Roi fournirent aux ministres secrétaires d'État et grands officiers de la couronne et de la justice l'écrit du Roi baillé aux députés des Corps dès hier. Il a été ensuite débité par la ville le lendemain par les colporteurs.

Le Parlement assemblé, a parlé de l'affaire des fermiers des entrées et de la remise que le Roi leur fait, sur la requête présentée par les créanciers du Roi intéressés aux prêts, complaignants, d'un arrêt du conseil d'État en faveur desdits fermiers et de la consomption et pure perte que le Roi fait de dix-sept millions par an.

M. le Prince fut pourtant au Parlement ce jour-là pour s'y

justifier, ce dit-il, des choses à lui imposées, et dont il prenoit à témoin M. le duc d'Orléans. On envoya donc promptement vers Son Altesse Royale l'inviter de venir au Parlement, dont il s'excusa sur une saignée que l'on lui venoit de faire pour raison d'un dévoiement qu'il avoit eu la nuit jusques au sang et crainte de dyssenterie.

— Samedi 19, le Parlement assemblé au matin et les princes de Condé et Conti s'y trouvent. M. le duc d'Orléans, s'excusant sur son indisposition, y envoie un écrit signé de lui et d'un secrétaire de ses commandemens. Le Premier Président ayant fait sa relation de la députation d'hier et lu l'écrit du Roi, a lu ensuite celui qui venoit d'être envoyé par M. le Prince, puis M. le Prince a parlé sur les points contenus en l'écrit du Roi, demandant à se justifier devant la Compagnie; et, après avoir parlé, a baillé un écrit pour réponse à celui du Roi, auquel celui de M. d'Orléans est de beaucoup différent et contraire, quoique celui du Roi ait été fait avec la participation de Son Altesse Royale, qui y raya même quelque chose avant que l'on le mît au net : puis demeura d'accord du reste, qui est à ce qui a été mis ès mains des députés du Parlement, et lu à eux premièrement en sa présence, sans qu'il y trouvât rien à redire.

Quant à l'écrit de M. le Prince, il y accuse M. le coadjuteur de Paris d'un conseil violent et dont ledit sieur Prince ne se voulut pas servir et qui est qu'à Pâques dernières, les Sceaux ayant été donnés au Premier Président sans la participation de M. le duc d'Orléans et de lui premier Prince du sang, le conseil, assemblé au Palais d'Orléans, la nuit même, ledit sieur Coadjuteur opina à ce que l'on fît mettre la ville en armes et que, de force, on allât au logis dudit Premier Président pour lui ôter lesdits Sceaux, ce que lui, Prince, n'auroit voulu faire.

A cela, ledit sieur Coadjuteur, là présent, a répondu qu'il est vrai que lui étant demandé son avis par Son Altesse Royale, sur ce sujet, il avoit dit que S. A. R. étant ce qu'il est, oncle du Roi et lieutenant général dans le Royaume, on ne pouvoit faire aucun changement ni établissement au conseil du Roi et ès offices de la Couronne, tel qu'est celui fait du jour précédent, au changement d'un Garde des Sceaux, contre le gré de Son Altesse Royale, non seulement contre le gré de sadite Altesse Royale, mais même sans son exprès consentement; et que, si l'on le vouloit faire, S. A. R. avoit assez de crédit en la ville de Paris pour l'empêcher ou rompre

et cesser ce qui en auroit été fait. M. le Prince a repliqué que ledit sieur Coadjuteur avoit opiné positivement qu'il falloit aller de force en la maison du Premier Président lui enlever les Sceaux; et qu'il s'en rapportoit au témoignage de ces trois Messieurs qui étoient lors audit conseil, en montrant et nommant les ducs de Brissac, de Beaufort et de La Rochefoucauld, là présents.

Le Coadjuteur a réparti qu'il s'en rapportoit à M. le duc d'Orléans, chez qui et en la présence de qui cela s'étoit passé.

Après cela, l'on a demandé aux gens du Roi, là présents, leurs conclusions qui ont été que les écrits tant de M. le Prince que de M. d'Orléans et celui de ce matin devoient être portés au Roi pour voir ce que l'on feroit là dessus; eux retirés, on a parlé de délibérer sur lesdites conclusions des gens du Roi, pour raison de quoi ils se sont retirés et aussi les princes de Condé et de Conti, et aussitôt on a commencé la délibération, dont la fin a été remise à lundi prochain.

Avant l'assemblée générale, les trois Chambres assemblées ont reçu le jeune président Le Coigneux en la place qu'il avoit en survivance de son père, qui est fort malade, a fait son testament et été saigné cinq fois hier. Ce jeune reçu au mortier étoit président ès Requêtes du Palais. — Cela a été dit; mais la vérité est que la réception, qui a été faite ce matin, est du fils aîné de M. de Mesmes d'Irval en la survivance de M. le Président, son père. Il s'appeloit M. de Cramailles et à présent M. d'Avaux, depuis la mort de son oncle.

Durant l'assemblée, les Prévôt des Marchands et échevins sont venus dire à la Compagnie, par ordre du Roi, que les États Généraux se tiendroient à Tours au temps promis. — Voyez la *Gazette* du 26 qui raconte ceci plus certainement et avec députation à faire en l'Hôtel de Ville pour lesdits États Généraux. — Pour laquelle députation, voyez ladite *Gazette* au vingt-quatrième jour.

A la sortie, quelque canaille a crié sur le coadjuteur de Paris « au Mazarin », et certaine dame Anne, des halles, à qui la Reine.....[1], à son retour dans Paris après le blocus et qui hante à présent chez M. le Prince, a dit tout haut qu'il se falloit prendre garde des Mazarins et du Premier Président qui étoit un traître.

— Dimanche 20 au matin, on a trouvé par la ville et sur les ponts de trois ou quatre sortes de libelles imprimés, l'un pour

1. Mots passés par le copiste.

avis aux bons Parisiens comme on faisoit encore toutes choses pour faire retourner le Mazarin en France, ce qui auroit été déjà fait sans l'opposition de M. d'Orléans et de M. le Prince; un autre contre le coadjuteur de Paris et le Premier Président, comme Mazarins; un autre, comme l'on vouloit chasser M. d'Orléans et M. le Prince qui sont de la maison Royale pour y faire régner les étrangers.

— Lundi 21, dès huit heures, le prince de Condé, accompagné de plus de cinquante gentilshommes de marque et force autre monde, est entré au Parlement. Le prince de Conti n'y étoit point. Le Coadjuteur y est aussi venu fort accompagné. Comme l'assemblée n'y a point vu M. d'Orléans, elle a témoigné qu'elle attendroit un autre jour qu'il vînt.

Cependant on a ouï bien du bruit et les huissiers ont rapporté qu'il y avoit forces épées tirées dans la Grande Salle. On a envoyé deux conseillers pour faire cesser le bruit et retirer ceux qui le faisoient. Là-dessus M. le Prince a dit qu'il y avoit quelques gens qui, sans être requis, mais par grandeur d'affection envers lui, l'avoient suivi; mais qu'il se faisoit tellement fort d'eux, qu'il s'assuroit et assuroit la Compagnie qu'aussitôt que lui, Prince, leur auroit fait dire de se retirer, ils le feroient.

Le Coadjuteur a dit qu'aucuns de ses amis l'avoient aussi suivi, malgré qu'il en eût, et qu'il n'assuroit pas qu'on les pût si légèrement apaiser; mais qu'il iroit voir et y donner ordre par soi-même. Là-dessus il s'est voulu lever : mais la Compagnie a fait rumeur et huée pour l'empêcher de sortir de sa place, où il s'est remis.

Lors, M. le Prince, reprenant ces paroles que ses amis ne s'apaiseroient pas si aisément, a dit : « Quoi donc! ils tiendront tête de la sorte? Or je ne sache homme en France, qu'après avoir rendu mes devoirs au Roi, à la Reine et à M. d'Orléans, je ne mette à bas d'un seul de mes regards. » Autres racontent cela plus vraisemblablement, et que le Prince a dit qu'il ne croyoit pas qu'il y eût en France personne après M. d'Orléans qui lui pût disputer le pavé.

Le Coadjuteur sortit à la fin et dit tout haut que, s'il y avoit là quelques-uns de ceux qui l'avoient accompagné, il les prioit de se retirer, ce qu'ils firent, et le marquis d'Alembon fut rencontré par le sieur de Masinghem, lui quinzième, tous gens de main, qui lui dit ce que dessus, et parloit comme s'il eût voulu y retourner.

Mais ledit Coadjuteur, après être sorti pour congédier ses amis, les épées venant à se tirer de part et d'autre, il se trouva dans la presse assez loin des siens et voulut rentrer en la Grande Chambre. Mais le duc de La Rochefoucauld, soit qu'il eût peur, soit qu'il le fît à dessein pour laisser exposer au danger ledit Coadjuteur, ferma la porte en laquelle il paroissoit, pour congédier aussi M. le Prince et rentra en la Grande Chambre, laissant dehors ledit Coadjuteur, qui rentra à peine et grondant comme si La Rochefoucauld eût fait cela pour le faire assassiner, tellement qu'ils s'en prirent de paroles, auxquelles le duc de Brissac, allié du Coadjuteur, se mêla fort avant et jusques à « poltron » et « fils de putain », se menaçant du combat. Mais M. d'Orléans les envoya quérir l'après-dîner et les accorda.

Le conseiller Foucaut, qui est un goinfre, a dit que durant la guerre de Paris on avoit qui vouloit de ces amis-là à quinze sols par tête tous les matins. On dit aussi, et peut-être l'invente-t-on, que le Prince a dit que c'étoit une douzaine ou deux des maçons qui travaillent au terrain de Notre-Dame qui avoient quitté leur atelier pour cette matinée. Mais la vérité est qu'il y avoit plus de gens en nombre pour le Coadjuteur qu'il n'y en avoit pour le Prince; et, entre eux, y en avoit force du Bas-Poitou, vers Retz, et aucuns aussi du Boulonois : et aucuns d'iceux de bonne qualité.

Après cela, dix heures ayant sonné, l'on s'est levé et les conseillers s'en sont retournés, chacuns en leurs chambres, avec leurs présidents, juger procès et tenir audience où il y en devoit avoir. L'assemblée remise à demain.

Le vieux président Le Coigneux étant mort à quatre heures du matin, son fils, de longtemps reçu en survivance, a pris sa place au Parlement, au moment que les présidents de Bailleul et de Maisons ou de Nesmond consultoient s'ils le laisseroient prendre possession et feroient point plutôt, par acte de démission, faire prendre possession à leurs fils, auparavant icelui Le Coigneux, après lequel il faudra qu'ils soient dorénavant. Les quatre présidents de la Grande Chambre sont : le Premier, messieurs de Bailleul, de Nesmond, de Bellièvre.

L'après-dîner, M. d'Orléans étant allé au Palais-Royal, le Roi lui a demandé s'il continueroit toujours à être contre lui pour son cousin le prince de Condé. M. d'Orléans lui a dit qu'il étoit pour Sa Majesté et seroit toujours, mais qu'il étoit nécessaire qu'il vînt au Parlement et même au Palais-Royal pour s'entre-

mettre à apaiser toutes choses et faire un bon accommodement : le Roi a repliqué qu' « *il ne s'en pouvoit pas faire à cause que son cousin le prince de Condé avoit trop offensé sa maman.* »

Le soir, on travaille à faire barrières de bois ès portes et avenues du Palais, pour empêcher d'entrer autres que ceux qui doivent avoir séance en l'assemblée des Chambres, car les deux conseillers députés ce jourd'hui pour faire retirer les querellants de la grande salle ne les ont pu faire sortir de la cour et enclos du Palais.

— Mardi 22, le Parlement assemble et le prince de Condé s'y trouve. M. d'Orléans n'y vient point et mande au Coadjuteur de n'y point aller. Lui s'en va faire la grande procession de l'octave de Notre-Dame, partant de l'église dédiée à Sainte Madeleine, allant chanter la messe aux Cordeliers. (Voyez la *Gazette* de samedi 26.)

Arrêt du Parlement que les trois écrits : celui du Roi, celui de M. le duc et celui de M. le Prince seroient reportés à Leurs Majestés en députation, pour là-dessus recevoir leurs ordres.

Cependant M. le duc d'Orléans supplié de s'entremettre pour accommoder tout.

Les portes du Palais étoient fermées toutes, fors celle de la rue Sainte-Anne, dans la cour du Palais, dont les avenues étoient gardées par les commissaires du Châtelet.

Il y avoit barrières gardées, par archers du guet, dont l'un, nommé Papillon, ayant voulu faire taire des laquais qui crioient « Vivent le Roi et les Princes, » a été par eux attaqué à coups de pierre et il en a bien battu un qui est au duc de La Rochefoucauld.

Comme M. le Prince s'en retournoit, une compagnie du régiment des gardes retournoit aussi par le quai des Augustins, et un coup de mousquet a été délaché ; ce qui a fait hâter le cocher, qui s'est avancé pour gagner l'hôtel de Nemours. Cela a fait courir le bruit que l'on avoit voulu arrêter M. le Prince et là-dessus force peuple du pont Saint-Michel s'est assemblé et allé vers lui qui leur a dit que ce n'étoit rien. De là, poursuivant son chemin, il a rencontré la procession où étoit le Coadjuteur, auquel ses pages et estafiers ont crié « au Mazarin ». Lui a mis la tête hors du carrosse pour les faire taire.

Ordonnance du Prévôt de Paris, ou son lieutenant civil, de ce jour, pour assembler les trois états de la prévôté et vicomté de Paris en la salle de l'Archevêché, le 4 septembre, afin de procéder à députation pour assister aux États Généraux à Tours.

— Mercredi 23, M. d'Orléans, au lieu de s'entremettre pour l'accommodement de M. le Prince avec la Reine, que madame sa femme avoit été voir l'après-dîner du jour précédent, s'en est allé du matin à Limours. La Reine témoigne désirer cet accommodement.

Le prince de Condé passant au pont Saint-Michel, un bahutier sortit de sa boutique et lui cria que c'étoit lui qui étoit hier sorti et avoit fait qu'autres aussi sortissent pour le secourir lorsque la compagnie des gardes passoit : M. le Prince lui jeta un louis d'or.

Arrêt du conseil d'État sur l'affaire avenue à Chartres le 17 dernier.

— Jeudi 24, le duc d'Orléans, retourné de Limours du soir précédent, va ce matin au Palais-Royal pour travailler à l'accommodement du prince de Condé avec la Reine.

Mort du sieur Gédoyn, jadis premier commis de l'Épargne sous M. de La Bazinière, et depuis quelque temps à demi retiré ; décédé en sa maison de Créteil, âgé de soixante-dix ans, laissant six fils vivants et cinq filles.

— Vendredi 25, jour Saint Louis, grande fête ès Jesuites, rue Saint-Antoine; le Roi y vint au sermon de l'abbé de Chanvallon, naguère archevêque de Rouen.

Feu d'artifice en l'Arsenal. (Voyez la *Gazette* du 26.)

Ce jour, la châsse du roi Saint Louis étant descendue et exposée, selon la coutume, en l'église de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, madame la comtesse de Brienne y est arrivée de la part de la Reine pour prier les religieux de laisser ladite châsse ainsi exposée, afin qu'elle invitât à prier Dieu incessamment jusques après la majorité du Roi, lequel elle a dit avoir dessein de faire son sacre en ladite abbaye.

— Samedi 26, à mi-relevée, le Parlement fit sa députation vers la Reine, suivant l'arrêté du 22, qui répondit qu'elle en communiqueroit à son conseil.

— Dimanche matin, M. d'Orléans, ayant eu le soir précédent brouillerie avec la Reine, qui ne lui veut pas accorder que les États Généraux se tiennent à Paris, s'en est allé se divertir à Limours sur les neuf heures. Et une heure ou deux après, M. de Châteauneuf, qui souvent vient en cour depuis quelques mois, est venu de la part de la Reine trouver madame d'Orléans, laquelle a dit qu'elle verroit la Reine après dîner.

Monsieur de Brienne, secrétaire d'État, obtient la survivance de sa charge pour son fils tout jeune.

Bruit qu'une lettre du cardinal Mazarin à la Reine a été interceptée par M. le Prince, et portoit qu'elle ne devoit jamais souffrir que les États Généraux se tinssent autre part qu'en quelque petite ville comme Pontoise : mais c'est une lettre supposée qui a été imprimée.

La Reine va au Palais Brion et y soupe avec le Roi dans la privauté de quelques particuliers qui sont couverts et assis. Elle va à la chasse au bois de Boulogne avec le Roi, où Mademoiselle mit pied à terre et, ayant quitté la première, courut légèrement.

M. le Coadjuteur, malade d'un choléra morbus, est purgé ce jourd'hui.

Le duc de Damville va de la part de Leurs Majestés à Limours pour inviter M. d'Orléans à retourner à Paris.

— Lundi matin 28, M. le Prince va en Parlement, qui pourtant n'a point assemblé. Il dit qu'il veut assembler et se justifier de l'accusation à lui faite par l'écrit du Roi envoyé au Parlement le 17 précédent; et a pour cet effet encore un autre écrit de M. d'Orléans fait en sa faveur.

— Mardi matin 29, le Parlement assemblé, M. le Prince présent, on lui a dit que l'on ne pouvoit rien faire pour la justification qu'il demande, que le Roi n'eût donné sa réponse sur la députation du 26. Or il ne peut pas rendre sa réponse qu'il n'ait pris conseil et il ne le peut prendre tant que M. d'Orléans sera à Limours. Les gens du Roi (le second avocat général, M. Bignon, car le premier, M. Talon, est malade), et le procureur général, M. Fouquet, ont été chez M. le Chancelier sur le midi, puis vers le Roi et la Reine après, d'où ils ont rapporté que leurs Majestés attendoient le retour de M. d'Orléans pour délibérer en leur conseil et former leurs réponses sur la députation du 26; et que demain elle envoiroit le comte de Brienne vers M. d'Orléans pour prendre son avis en ce sujet.

En cette même assemblée, la déclaration du Roi demandée par les Princes et le Parlement pour l'exclusion à jamais du cardinal Mazarin, a été lue en sa minute et corrigée pour être mise au net et expédiée au gré dudit Parlement et des Princes.

M. le Prince et le duc de Beaufort vont trouver M. d'Orléans à Limours; en retournent la nuit suivante.

Le Roi accompagne la Reine qui est allée aux nouvelles filles de Sainte-Marie de la Reine d'Angleterre à Chaillot; et lui, passe au bois de Madrid pour faire la chasse.

— Mercredi 30, la Reine envoie M. de Brienne Loménie, secrétaire d'État, à Limours vers M. d'Orléans, où Mademoiselle, par la même voiture et relais de la Reine, est aussi allée pour l'inviter à retourner ici, ou au moins lui envoyer son avis pour faire réponse aux députés du Parlement.

Ce matin, le Parlement étant assemblé à huit heures, le duc de Vendôme s'y est trouvé et a dit qu'en 1649, comme il revint d'un long exil à la cour, il fut requis de consentir au mariage du duc de Mercœur, son fils, avec la nièce du cardinal Mazarin, mademoiselle Mancini; qu'il en avoit parlé à M. d'Orléans qui l'avoit trouvé bon et à M. le Prince qui ne l'avoit pas trouvé mauvais. Que, depuis lors voyant le cardinal Mazarin en mauvais chemin, il n'en avoit point parlé et ne pouvoit dire s'il s'y seroit passé quelque chose. Cela dit, il s'est levé et retiré; et aussitôt son autre fils, le duc de Beaufort est arrivé qui a dit être revenu de Limours où M. le duc d'Orléans l'avoit chargé de dire à la Compagnie qu'il la prioit de ne pas discontinuer, mais au contraire continuer en la justification, quoique lui, qui y est désiré, en soit reculé ou absent. M. le Prince a confirmé cela, et a dit autres choses. On lui a dit que l'affaire n'étoit pas en pouvoir d'être avancée jusques à ce que le Roi eût donné sa réponse à leur députation du 26, et qu'il falloit arrêter, comme il a été, que les gens du Roi retourneroient ce soir au Palais-Royal pour prendre la réponse de Leurs Majestés avec celle de M. d'Orléans.

A la sortie du duc de Vendôme, la canaille a crié qu'il ne devoit pas souffrir l'alliance de Mazarin; on en a dit autant au duc de Beaufort; à M. le Prince, qu'il ne devoit pas jamais sortir de Paris et que le peuple est à lui et le protégera.

Au Premier Président ils ont crié : « Au Mazarin. »

Le président de Nesmond a dit hautement qu'il falloit faire descendre en bas, c'est-à-dire en prison, ces criards; l'un a répondu : « Tel menace qui a peur. » Le Premier Président s'est, auparavant la levée (qui a été à dix heures, après quoi les Enquêtes se sont retirées en leurs chambres pour faire leurs affaires), excusé longtemps de faire la relation de la députation du 26, disant qu'il falloit pour ce faire attendre la réponse promise par Leurs Majestés; mais à la fin, pressé, l'a faite.

— Jeudi 31, bruit que M. d'Orléans étoit de retour d'hier au soir; mais c'étoit seulement Mademoiselle, sa fille.

Le Palais gardé, le prince de Condé s'y est trouvé en l'assemblée qui a lu et corrigé pour la dernière fois la déclaration touchant l'exclusion éternelle du cardinal Mazarin, envoyée par la Reine en papier original, dont les gens du Roi ont été chargés pour la reporter à M. le Chancelier et la faire mettre en parchemin et sceller.

L'après-dîner, M. le comte de Brienne est retourné de Limours avec le duc de Damville.

Septembre.

— Vendredi (*fugit*), premier jour de Septembre, le Parlement n'assembla point et on fut seulement dire par les Enquêtes que le sieur de Sainctot avoit été en la Grande Chambre dire qu'à trois heures de relevée les députés du Parlement allassent pour prendre la réponse que le Roi donneroit à leur députation dernière du mois passé, suivant l'avis de M. d'Orléans, rapporté de Limours par le duc de Damville et le comte de Brienne, secrétaire d'État, retournés d'hier. C'est que la Reine voyoit par les suites et que le Roi seroit ravi de voir que M. le Prince se trouve net des choses dont on le peut soupçonner et desquelles il se peut laver en faisant cinq choses : 1° qu'il voie le Roi à l'ordinaire et se rende assidu près de lui; 2° que ses troupes entrent et servent dans l'armée du Roi; 3° qu'il fasse sortir la garnison espagnole de Stenay; 4° qu'il réduise les garnisons de toutes les places, qui sont sous son pouvoir, au nombre des soldats et officiers porté par les États du Roi; 5° qu'il fasse cesser la fortification qu'il fait desdites places tant à Montrond qu'à Bellegarde, obéissant pour le sujet de celle-ci à l'arrêt que le Parlement de Dijon en a donné pour empêcher ladite fortification.

Les députés y ont donc été et, le

— samedi 2, le Parlement assemblé, le Prince de Condé présent, comme le Premier Président alloit faire la relation de la réponse de la Reine, aucuns ont proposé de ne point passer outre que M. le duc d'Orléans qui pourroit être ici et venir lundi pro-

chain au Parlement, n'y fût présent. Et ainsi a été arrêté; et deux ou trois conseillers, Doujat, Ménardeau-Champré et Meunier-Lartige, députés pour aller ce soir à Limours prier M. d'Orléans d'être lundi à l'assemblée.

Ce matin même du vendredi ou samedi, M. de Quendael, *vulgò* Candale, et de la Valette, a été reçu duc et pair. Quendael est en Angleterre, dont le duc d'Épernon se dit prince et en a fait faire monnoie ou médailles. La Valette est son ancienne seigneurie paternelle et a été ce nom appliqué à Villebois en Limousin, que l'on appelle duché de la Valette.

— Lundi 4 au matin, le duc d'Orléans, retourné de Limours du soir précédent, se trouve en l'assemblée du Parlement, où étoit aussi le prince de Condé. Le Premier Président ayant fait sa relation de la réponse que la Reine fit aux députés vendredi dernier, M. le Prince a nié tout ce qu'on lui imputoit, disant s'être offert à faire sortir la garnison de Stenay ou par traité ou par force, en lui donnant deux mille hommes de renfort; que les garnisons de ses autres places n'étoient plus grosses que suivant l'état du Roi; qu'il ne se faisoit point aucune fortification nouvelle à Bellegarde ni ailleurs. — Sur quoi le Premier Président a tiré un papier signé « François de Montmorency », portant ordre aux villages et endroits d'autour de Bellegarde d'envoyer hommes de corvée pour travailler aux fortifications de la place. — Et touchant ses devoirs à rendre près du Roi, a dit que ses ennemis jurés étoient dans le conseil du Roi, que c'étoit eux qui suggéroient à la Reine toutes ces choses à l'encontre de lui et qu'ainsi il n'y avoit aucune sûreté pour sa personne au Palais-Cardinal. Ce que M. d'Orléans a confirmé en mêmes ou plus forts termes en faveur dudit Prince, lequel, étant sorti de sa place pour laisser la Compagnie opiner librement en son affaire, est allé se mettre derrière les derniers bancs des conseillers, montrant seulement le haut de la tête qu'il ne pouvoit cacher pour voir et écouter ce qui se passoit et disoit.

Enfin il a été arrêté que l'après-dîner les gens du Roi iroient vers Sa Majesté la supplier de donner une déclaration conforme aucunement à ce que la Reine répondit vendredi, savoir qu'il paroissoit par les suites, que M. le Prince étoit net des choses dont il sembloit que l'on le soupçonnoit; laquelle déclaration seroit portée en Parlement, le Roi y séant, jeudi prochain, jour de sa majorité; et que cependant ledit sieur Prince seroit prié par la Compagnie de voir le Roi et la Reine.

Ce jour se publie par les colporteurs un imprimé intitulé : « Réponse de M. le Prince à l'avis désintéressé de M. le Coadjuteur; » lequel « Avis désintéressé » est une pièce bien écrite contre lesdits Princes, désavouée néanmoins par ledit Coadjuteur; la réponse est fort mal faite.

Ledit Coadjuteur ne va plus aux assemblées du Parlement.

Ce même jour fut publié un extrait de la déclaration du feu Roi, du mois d'avril 1643, vérifiée en Parlement le 22 dudit mois, audit an, portant que le sieur de Châteauneuf ne pourra être tiré de sa prison du château d'Angoulême qu'après la paix faite et pour être conduit hors ou dedans le Royaume; ni à la duchesse de Chevreuse permis de retourner en France qu'aussi après ladite paix faite et à la charge de n'être jamais près de la cour.

Ce même jour, lundi 4, est arrivé un courrier de l'armée, ici, au Roi, apportant la défaite entière de six cents chevaux des ennemis.

Autres nouvelles bien contraires que les ennemis tout de bon assiègent Furnes et le prendront sur nous.

Ce jour, dès le matin, se tint assemblée en la grande salle de l'Archevêché, où les trois ordres se trouvèrent; mais les Prévôt des Marchands et corps de Ville de Paris ont protesté qu'ils avoient privilège de faire assemblée desdits trois ordres sans participation de ceux de la prévôté et vicomté, pour lesquels se faisoient lors ladite assemblée en l'Archevêché; sur quoi il y a eu un arrêt du conseil d'État, publié et affiché le sixième ensuivant, portant qu'il faut recommencer la députation lundi prochain 11 du mois, où il sera procédé à nouvelle élection pour le Tiers État; et n'y assisteront aucuns bourgeois de Paris, ni personne de la prévôté et vicomté de Paris, autres que les deux échevins deputés par l'Hôtel de Ville.

— Mardi 5, le Parlement étant assemblé, le duc d'Orléans a mandé qu'il y vouloit être; et de fait y est arrivé un peu tard. Trois déclarations y ont été apportées : l'une de l'exclusion perpétuelle du cardinal Mazarin de jamais retourner en France, l'autre de la justification de M. le Prince, touchant les points et articles du 17 du mois d'août dernier, envoyés en Parlement, qui ont été lus et enregistrés; et la troisième, contenant la continuation du Parlement, a été remise à demain, ou une autre fois, pour être enregistrée.

Ce jour, les colporteurs ont publiquement, par les rues, débité un arrêt du parlement de Bordeaux avec lettres au Roi, à la

Reine, aux duc d'Orléans et prince de Condé, touchant l'innocence dudit sieur Prince, datées du 30 août dernier.

Le président de Maisons-Longueil remet la surintendance des Finances à la Reine.

— Mercredi 6, M. le Prince et cinq ou six de ses plus privés partent du matin et vont à Trie, voir M. le duc de Longueville, ou à Chantilly. Cela est demeuré tout ce jour incertain, et même aucuns ont voulu dire qu'il alloit à Vallery près Sens ; mais il est allé à Trie. Il prétend y demeurer durant l'action de la majorité du Roi et que le lendemain d'icelle, le Roi lui écrira une lettre de cachet lui ordonnant de le venir trouver et demeurer près de sa personne, où il aura toutes sûretés et tous honneurs dus à sa qualité.

Jeudi 7, le Roi ayant accompli treize ans dès le mardi 5 au soir, et étant, selon l'ordonnance du Roi Charles V, passée en loi fondamentale, de l'an [1374], devenu majeur, est sorti sur les neuf heures du Palais-Royal pour aller en Parlement, lui seul, à cheval, en habit et housse magnifique et royale, tenant à sa main droite une canne d'Inde noueuse et menue pour baguette, ses gardes du corps marchant immédiatement devant lui et jusques à lui, et quatre de ses écuyers de la grande écurie, dont le sieur Dauphin étoit l'un, à pied des deux côtés de Sa Majesté, suivie d'un gros de ducs et pairs tout à fait braves, après lesquels venoient les Suisses et François de la garde du corps de la Reine, précédant et environnant son carrosse, où étoit le duc d'Anjou, le duc d'Orléans et force princesses et dames. Puis les gens d'armes du Roi, ayant à leur tête le capitaine lieutenant comte de Miossens, faisoient la clôture.

Majorité du Roi. — Voyez la *relation* imprimée par le gazetier et une autre très succinte et sans auteur.

Tout au commencement du cortège, il y avoit bien deux cents gentilhommes volontaires à cheval, et environ cent sur chevaux harassés et en habit de campagne. On dit qu'ils étoient gentilshommes de Normandie venus exprès pour s'offrir au Roi, à qui le comte d'Harcourt les présenta.

La Reine d'Angleterre et Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, étoient à une fenêtre de l'hôtel Schonberg à voir passer le Roi ; et puis, par le derrière dudit hôtel, rue de Bailleul, sont aussi sorties et allées prendre leur place au Palais, en une lanterne de la Grande Chambre.

Le prince de Condé, parti d'hier matin pour s'en aller à Trie voir M. de Longueville, écrit au Roi. Et comme Sa Majesté montoit à cheval, le prince de Conti, arrivant en soutane, a présenté la lettre au Roi, qui, par la main du sieur Dauphin, l'un des écuyers de sa grande écurie, l'a consignée au maréchal de Villeroy, son gouverneur, sans l'ouvrir. Elle a été en ce même temps imprimée par Vivenay, dans l'hôtel de Condé, où il a son imprimerie, et criée, débitée par les colporteurs dans Paris dès l'heure du dîner.

— Vendredi 8, le Roi est allé en l'église Notre-Dame, au matin. — Voyez la *Gazette* du 9.

Au soir, le Roi envoye quérir M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et l'envoie chez M. le Chancelier lui demander les Sceaux et les apporter à Sa Majesté, qui tout aussitôt a lui-même scellé les lettres de duc et pair pour son gouverneur, le maréchal de Villeroy; une commission à M. de Châteauneuf pour être le Premier de ses conseils, fors en celui que le Garde des Sceaux tiendra : ce sera M. le Premier Président, que l'on a envoyé quérir pour prendre lesdits Sceaux, et cependant ledit sieur du Plessis a dit audit sieur Chancelier qu'il pourroit demeurer en cette ville s'il vouloit, ou bien s'absenter pour deux ou trois jours et puis revenir.

M. de Brienne, aussi secrétaire d'État, a été aussi chez M. le président de Maisons, lui annoncer la révocation de la surintendance, avec offre de le faire ministre d'État ; et Gaboury, officier de chez la Reine, est allé quérir le marquis de La Vieuville.

— Samedi 9 au matin, tout le monde va voir le marquis de La Vieuville père comme surintendant, et ses lettres le soir en furent expédiées et signées par le sieur du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et à lui portées par le sieur de Lingendes, son premier commis, accompagnées de deux autres brevets, l'un pour le ministériat, auquel il a place, et l'autre de préséance ès conseils des finances et privé, avant tous conseillers d'État, et immédiatement après les officiers de la Couronne.

On va voir aussi le Premier Président, qui, dès le soir précédent, reçut les Sceaux de la main du Roi.

Le matin, le Roi a été à la messe et déjeuné, M. le duc d'Orléans l'accompagnant, selon la protestation qu'il a fait de n'assister plus au conseil à cause du Premier Président et autres qui y ont été sans sa participation. Ce qui a fait courir le bruit que Son Altesse

Royale étoit mal contente et s'en alloit retirer à Limours pour ne se plus mêler des affaires. Mais Mademoiselle sa fille est toujours fort affectionnée à la cour à cause du mariage d'elle avec le Roi, dont la Reine et toute la cour lui donnent force espérances.

Le prince de Conti et le duc de Nemours sont allés à Chantilly, où est le prince de Condé, et les bruits de sa retraite sont différents.

Avis que le maréchal de la Ferté-Senneterre qui avoit levé le siège de devant Châtel-sur-Moselle y est retourné et l'a pris, comme n'ayant reculé que pour mieux sauter.

Autre avis que Furnes est prise sur nous par le marquis de Sfondrate, en Flandres, près Dunkerque. — Autre avis, porté par le milord Germain, premier écuyer de la Reine d'Angleterre, au Roi et à la Reine ce matin, que le Roi d'Angleterre, ayant franchi les passages que l'on lui disputoit et défait ceux qui s'étoient opposés à sa marche, va grossissant son armée de troupes considérables qui s'y vont rendre de diverses parts et que le fils de milord Howard, du parti républicain, s'est venu rendre à Sa Majesté Britannique avec quatre mille hommes, dont le général Cromwell averti, s'en est en poste allé à Londres, pour se justifier de tout ce qui se passe et donner ordre pour empêcher les suites.

Le soir, direction des finances se tient chez M. de Châteauneuf, au logis du maréchal de l'Hôpital, où le nouveau surintendant assiste.

— Dimanche 10 au matin, on dit que le prince de Condé est à Saint-Maur et que M. d'Orléans l'est allé voir. Sur le soir, M. d'Orléans se trouve au Palais-Cardinal, où, sitôt qu'il voit entrer M. de Châteauneuf, il en sort et s'en va, selon qu'il a protesté qu'il ne veut plus assister au conseil. On dit alors que le prince de Condé et celui de Conti sont allés à Augerville, maison du sieur président Perrault, et qu'ils s'en vont en Berry tout à fait. Mais le prince de Conti est revenu coucher à Paris, et le lendemain,

— lundi matin 11, il est retourné vers son frère. M. d'Orléans, à son ordre, est allé au Palais-Royal voir le Roi.

Après dîner, le Chancelier est retourné d'Auteuil sous Boulogne, où il s'étoit, par ordre du Roi, retiré samedi matin, jusques à autre ordre. On dit qu'il tiendra les conseils des parties et des finances.

— Mardi 12, les maréchaux des logis de la cour ayant eu commandement d'aller à Tours marquer les logis, ont été chez le surintendant pour avoir leur ordonnance et recevoir à l'Épargne de l'argent pour leur voyage. — M. le duc d'Orléans est allé à Limours, où les princes de Condé et de Conti le doivent venir trouver.

— Mercredi 13, on dit que les Princes sont à Limours avec M. d'Orléans; mais cela est faux, et le courrier que M. d'Orléans avoit envoyé à Augerville, vers M. le Prince, pour l'inviter à venir à Limours, ne l'y trouvant plus, l'a suivi et renvoyé à Son Altesse Royale l'avis de tout.

On dit que ce Prince est allé droit à La Charité, pour s'en saisir, — faux, — et avoir un passage sur la rivière de Loire. Le prieur et seigneur de cette ville-là, qui est le conseiller Deslandes-Payen, grand ami du Prince, y est depuis la majorité, ayant dit la veille d'icelle, lorsque les patentes du Roi pour la continuation du Parlement furent lues en pleines assemblées, portant défenses à chacun des présidents et conseillers, de s'absenter sans permission de la Compagnie, « Je la demande donc, monsieur, dit-il, à M. le Premier Président, car il faut que je m'en aille à La Charité, où j'ai nécessairement affaire. »

Le duc de Damville, que M. d'Orléans avoit mené quand et soi à Limours pour y être présent et témoin à tout ce qui s'y passeroit, M. le Prince y venant, est ce soir retourné, et a rapporté l'éloignement de M. le Prince, comme ci-dessus, avec une lettre qu'il écrit, s'excusant, à M. d'Orléans, qui l'a, pour sa justification, renvoyée au Roi. — Ladite lettre imprimée et débitée en la ville le 15 suivant.

— Jeudi 14, conseil d'en haut au soir, à la sortie duquel le Roi a dit tout haut : « *Eh bien, Messieurs, à jeudi prochain que nous partirons.* »

Le bruit donc s'est répandu que la cour s'en iroit de Paris à la huitaine, les uns ont dit que c'étoit à Tours, les autres en Normandie, où la nouvelle est que M. de Longueville remue et lève des troupes.

— Vendredi 15, le Parlement assemblé vérifia la déclaration que le Roi y envoya, révoquant la gabelle introduite en Poitou, dont le gouvernement a été vendu cent mille écus, par le duc de la Rochefoucauld au duc de Roannez. — Voyez la *Gazette* du 16 de ce mois.

Bruit qu'après la prise de Furnes par le corps flamand com-

mandé du marquis Sfondrate, il a pris aussi Mardick, d'autres disent Bergues.

M. le Prince supplie le Roi de trouver bon qu'il se retire et demeure en son gouvernement de Guienne et écrit à M. d'Orléans, l'appelant à témoin de ses déportements.

— Dimanche 17, bruit dès hier que le sieur de Lionne étoit de retour dans Paris, et que la demoiselle Mancini, autrement duchesse de Mercœur, y étoit aussi arrivée, avec escorte de soixante chevaux et son frère avec elle. — Faux.

Que le duc d'Anjou, frère unique du Roi, étoit déclaré gouverneur de Provence, et que le duc de Mercœur étoit son lieutenant. Le sieur Betaudier, syndic ou agent de Marseille en cette cour, m'a dit que M. d'Angoulême étoit encore en passe d'y retourner gouverneur, et n'y avoit que le seul Parlement d'Aix qui y apportât difficulté, et qu'en attendant qu'elle fût levée, le maréchal du Plessis-Praslin iroit gouverner par commission.

— Lundi 18, conseil d'en haut. Avis que le prince de Condé a fait faire dans Bourges le serment de fidélité au Roi et à lui. — Faux. — Qu'il s'en va de là à Bordeaux, les ducs de Nemours et de la Rochefoucauld avec lui, et laisse à Montrond sa femme, sa sœur et son frère, le prince de Conti, outre son fils, le duc d'Enghien, qui y est.

Le conseiller Fouquet de Croissy, que le duc d'Orléans avoit vers lui dépêché, retourne avec réponse qu'il ne pouvoit s'aboucher avec Son Altesse Royale, de peur de se nuire et donner soupçon à son parti; qu'il ne demande rien pour lui, mais que l'on contente le prince de Conti son frère; que l'on donne au duc de Nemours un gouvernement, et que l'on ôte du conseil du Roi les personnes qui y sont.

— Mardi et mercredi 19 et 20, grand bruit à Paris que le cardinal Mazarin est rentré en France, les uns disant qu'il est à Metz et les autres à Péronne.

Voyage du Roi et de la cour se devoit faire à Fontainebleau, le jeudi 21, et est différé à samedi 23. Là, ce dit le peuple, le Cardinal doit venir en cour.

Grand bruit qu'il est à Metz. Aucuns même disent à Péronne.

Notre armée de Flandres se débande, on ne voit que troupes de soldats par les champs.

Avis du sieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, par l'évêque de Condom, son frère, comme il y a douze frégates

armées au canal de cette ville-là qui empêchent les vivres, et comme les troupes de terre la bloquent et le fort de Mardick aussi.

— Jeudi 21, jour de saint Mathieu, le sieur Seguin, lieutenant des gardes de la porte au Palais-Royal, recueillit un billet en fort grosse et belle écriture, comme moulée, s'adressant au Roi et lui disant que s'il s'en alloit de Paris, il étoit mort ou il mourroit. Il fut baillé au capitaine comte de Nogent-Bautru, qui le porta à la Reine.

— Vendredi 22, le Parlement assemblé, les Enquêtes firent tout ce qu'elles purent pour faire délibération sur la retraite de M. le Prince et on fut prêt à députer vers lui. Enfin M. d'Orléans, qui là étoit, se chargea d'y envoyer, comme d'effet il y envoya l'un des jours suivants le sieur de Vousy, qui est a lui, dont le retour de Bordeaux est attendu pour la fin de la semaine prochaine.

— Samedi [23], dimanche [24], lundi [25], avis de la débandade de notre armée de Flandres; des desseins et entreprises des ennemis vers Bergues-Saint-Vinox, fort de Link, Mardick et Dunkerque.

Mauvais bruit aussi du général Marchin et qu'il auroit quitté la Catalogne pour aller à Bordeaux trouver M. le Prince.

Madame la Princesse et le duc d'Enghien aussi à Bordeaux, les princes de Conti et duchesse de Longueville à Montrond.

Divers bruits de la ville de Bourges. Aucuns disent que M. le Prince y a fait entrer garnison, autres qu'ils ont refusé de prêter le serment qu'il leur demandoit et qu'il est parti mal content d'eux.

— Mardi matin 26, les chambres du Roi et de la Reine partent pour Fontainebleau.

— Mercredi matin 27, le duc d'Orléans va au Palais-Royal, fort peu accompagné, parle assez longtemps à la Reine, et prend congé d'elle et du Roi, qui partent à neuf heures, M. d'Anjou en carrosse avec Leurs Majestés.

— Jeudi 28, M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, M. de Miossens, capitaine lieutenant des gendarmes du Roi, avec lui en son carrosse, partent de Fontainebleau; ledit sieur du Plessis devant retourner ici dimanche ou samedi, pour assister au conseil qui y demeure et en aller faire rapport à M. d'Orléans, qui en veut bien avoir la relation, quoiqu'il n'y veuille pas assister.

Ce jour de jeudi, la colonelle du régiment des gardes part de

Paris, conduite par le sieur René, lieutenant colonel et va coucher à Corbeil.

— Vendredi 29 et samedi 30, bruit de la mort du cardinal Mazarin, différemment racontée : des uns par une colique violente, des autres par assassinat commis de cinq ou six braves, et enfin des autres par un des siens propres, qui avoit été injurié de lui comme il lui demandoit de l'argent. On dit que ce fut le sieur Le Fèvre, conseiller au Parlement et commissaire ès Requêtes du Palais, qui fit courre cette nouvelle, pour ôter de l'esprit du peuple que ledit cardinal Mazarin fût à Paris, Péronne ou Metz, comme on disoit communément, ou qu'il dût venir en cour à Fontainebleau.

— Samedi 30, retour de Vousy, envoyé de M. d'Orléans au prince de Condé, duquel il rapporte une lettre de simple compliment à Son Altesse Royale, de sa propre main, contenant excuse s'il ne lui répond pas présentement sur l'état de leurs affaires (« sur l'état de *nos* affaires », dit la lettre, que M. d'Orléans a envoyée au Roi, datée du 22 septembre) : mais que ce sera dans cinq ou six jours qu'il lui dépêchera un courrier exprès.

Un député de ceux de la ville de Bourges arrive cependant à Fontainebleau et rapporte au Roi que le valet de pied dépêché par Sa Majesté vers eux, ayant été arrêté par le prince de Conti, ils étoient bien marris de n'avoir pas reçu la lettre de Sa Majesté et qu'ils venoient à elle savoir ce qu'elle leur commanderoit, l'assurant de leur affection, obéissance et fidélité, et la suppliant d'aller vers eux, les prendre en sa protection royale.

Le coadjuteur de Paris, à onze heures, travesti, s'en va dans un cabaret obscur, au quartier Saint-Honoré, trouver Ondédei, agent du cardinal Mazarin ; lequel, aussi travesti, il mène chez le Garde des Sceaux et puis chez le surintendant ; et demeurent trois ou quatre heures en telles conférences.

M. d'Épernon va en Bourgogne prendre possession de son gouvernement.

Octobre.

Secrétaire d'État en mois devroit être le sieur Le Tellier. Son premier commis M. Le Roi fait sa charge.

— Dimanche (*Atys*), premier jour, avis de Fontainebleau que le Roi et la Reine partent le lendemain de Fontainebleau, pour, par Gien, aller à Bourges.

Le comte d'Harcourt, déjà gouverneur d'Alsace, achète par cent mille livres le gouvernement de la place de Philipsbourg, au-delà du Rhin, du sieur de la Carrière.

Cependant la maréchale de Guébriant est ou va à Brisach, vers le lieutenant Charlevois, qui en a mis dehors le sieur de Tilladet, gouverneur en chef.

— Lundi 2, Leurs Majestés vont coucher à Montargis ; et M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, arrive de retour à Paris, le sieur de Ruvigny et autres avec lui. On dit néanmoins que le Roi ne fut qu'en l'abbaye de Ferrières, et le lendemain,

— mardi 3, à Montargis.

Ledit sieur du Plessis de Guénegaud vient ici près de M. le duc d'Orléans, pour assister, lui et le maréchal de l'Hôpital et le Garde des Sceaux, ès conseils et affaires qui se présenteront durant l'absence du Roi.

— Mercredi 4, le Roi fut à Gien, où il séjourna pour avoir nouvelles de Bourges.

Ce jour, le Parlement s'étant assemblé à neuf heures du matin, M. le duc d'Orléans dit avoir reçu lettres du Roi le soir précédent, par le sieur de Sainctot, qui en apporta aussi un paquet pour M. du Plessis-Guénegaud, et un pour M. le maréchal de l'Hôpital, comme Sa Majesté trouvoit bon qu'il négociât avec M. le Prince, duquel aussi il avoit reçu une lettre portant qu'il le prioit d'excuser s'il ne mandoit à Son Altesse Royale l'état de ses affaires et qu'il le feroit pour la fin de cette semaine. On a donc remis l'assemblée du Parlement à samedi prochain.

Sur la fin et à dix heures, le vieux conseiller Broussel a rapporté une requête d'aucuns gentilshommes poitevins, qui, non contents de la déclaration du Roi enregistrée le mois précédent pour l'exemption de leur gabelle, demandent encore quelque chose là-dessus. Mais le Premier Président et toute la compagnie ont trouvé à redire à ces secondes demandes et on s'est levé là-dessus.

Les trois maîtres d'hôtel de quartier, faits par M. le Prince, comme grand maître de France, à quoi la Reine n'a voulu toucher, sont du calcul, de la bûche et de la taille : le premier, un commis de l'Épargne de M. Jeannin, nommé Fleureau, le deu-

xième, marchand de bois, nommé Philippe, le troisième, le nommé Buterne, jadis valet de chambre de M. de Metz, et puis bâtisseur, entrepreneur de couvertures et charpentes, qui a fourni nouvellement à M. le Prince forces manœuvres pour faire bruit pour lui contre la Reine et le Coadjuteur, dans le Palais même et ailleurs partout. On dit que le Roi a défendu à celui-ci de servir.

Le coadjuteur de Paris ne va plus en Parlement depuis l'avertissement que M. le duc d'Orléans lui donna l'un des mois derniers passés, quand il eut prise avec M. le Prince et qu'il y eut rumeur dans la grande salle entre leurs amis.

— Jeudi et vendredi on est fort en doute du voyage du Roi et force méchants bruits en courent.

Vendredi 6, le père Jacques Sirmond, le plus bel esprit et des plus belles lettres des Jésuites, meurt au collège de Clermont et est enterré le samedi matin, ayant accompli quatre-vingt-douze ans de sa vie.

— Samedi 7 au matin, le Parlement assemble, où le duc d'Orléans dit qu'il avoit ample pouvoir de la part de M. le Prince de négocier et de tout faire pour son accomodement. Que de la part du Roi il avoit bien une lettre de cachet qui lui donnoit plein pouvoir de négocier et ramener le prince de Condé, avec assurance que tout ce qu'ils négocieroient seroit agréable au Roi et avoué pour bon ; mais que ce n'étoit pas assez et qu'il désiroit avoir un pouvoir plus ample et plus général en patente sous le grand Sceau, lequel il prioit la Compagnie de lui obtenir du Roi. Cela mis en délibération, la Compagnie ne trouva point à propos de s'immiscer de cela, ni se commettre entre l'oncle et le neveu, pour les conséquences qui en pouvoient venir et arrêta que M. d'Orléans seroit prié d'agir et écrire à M. le Prince, conformément à la lettre de cachet du Roi. Sur quoi, le duc d'Orléans dit tout haut : « Messieurs, je ne veux point vous tromper, je n'agirai ni écrirai que je n'aie un pouvoir tel que je le demande » ; et en sortant tout en colère, il dit aux siens : « Ils veulent que j'écrive et je n'en ferai rien, je ne suis pas leur valet. »

Le soir un courrier de Sainctot apporte à M. d'Orléans, que M. du Plessis fut aussitôt trouver, avis que le Roi devoit, ce soir là même, entrer dans Bourges, d'où le prince de Conti s'étoit retiré ayant emmené avec soi prisonnier dans Montrond le sieur de Saintonge-Maubranche, lieutenant général, qui n'avoit pas voulu

agir selon sa fantaisie, et n'ayant laissé que quatre hommes dans la grosse Tour, d'où il a retiré les munitions et fait emmener avec lui à Montrond.

Le sieur Perrault, président en la Chambre des Comptes et intendant des affaires de M. le Prince, a eu permission, par lettre de cachet du Roi, sollicitée par le sieur de Gilliers et apportée par le sieur Inselin, maître de la chambre aux Deniers, de venir à Paris et y demeurer, comme il y est venu et y demeure.

Le sieur de Bougy, maréchal de camp, défait ès environs de Bourges quelques gens de guerre qui se levoient en trois compagnies, dont il fait prisonniers aucuns officiers, entre lesquels est le capitaine Guépean, petit-fils d'un président Guépean.

— Lundi soir 9, courrier de M. de Bouillon arrive de Bourges, où il dit que le Roi est, et en apporte lettres du Roi à M. le duc d'Orléans et au maréchal de L'Hôpital.

— Mardi matin 10, le maréchal de L'Hôpital et M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, vont à Limours trouver M. le duc d'Orléans, qui y fait bâtir par le sieur Mansart et planter. M. du Plessis lui montre et lit la lettre qu'il avoit reçue de la cour, touchant l'entrée et réception du Roi dans Bourges. Ils en reviennent, par relais posés à Palaiseau le soir même et M. du Plessis descend chez M. le Premier Président, Garde des Sceaux, laissant aller et passer outre le maréchal de L'Hôpital, qui s'en va chez soi.

— Mercredi matin 11, nouvelles d'Allemagne portent que le duc de Bavière est mort; il étoit âgé de soixante-quinze ans.

— Jeudi 12, à midi, courrier arrive comme le général Marchin, vice-roi en Catalogne, l'a abandonnée et est, en Guyenne venu trouver M. le Prince avec douze cents chevaux ; autres y ajoutent des gens de pied.

— Vendredi 13, l'avis de l'abandonnement que Marchin fait de la Catalogne continue.

Le duc d'Orléans vient de Limours dîner à Palaiseau et coucher à Paris pour être demain,

— samedi 14, à l'assemblée du Parlement.

Ont été lues deux lettres de cachet du Roi, de l'onzième, signées « de Loménie, » (pour l'absence de la cour de M. du Plessis de Guénegaud, à qui il appartiendroit de faire et signer les lettres adressées au Parlement de Paris, qui est son département de provinces), l'une à M. le duc d'Orléans, l'autre au Parlement même, portant en

même substance toutes deux que Sa Majesté donne plein pouvoir à Son Altesse Royale de négocier avec le prince de Condé pour le ramener à son devoir; et à cet effet se trouver, si bon lui semble, en lieu propre à cela et qui lui sera le plus commode et agréable; et nomme six personnes pour y assister Sadite Altesse Royale : le maréchal de L'Hôpital, les sieurs de la Marguerie et d'Aligre, conseillers d'État, les sieurs président de Mesmes et conseillers Ménardeau-Champré et de Cumont. Et sur ce que le conseiller Coulon a dit que le pouvoir du Roi à M. d'Orléans étoit un pouvoir ordinaire et pour une personne commune, et qu'il en falloit un autre beaucoup plus authentique et en différente sorte pour Son Altesse Royale, elle a répondu qu'elle se contentoit de celui-là et serviroit le Roi.

Là-dessus la Compagnie, qui avoit entre ses mains la déclaration du Roi contre M. le Prince prête à lire et à enregistrer, a été d'avis de surseoir et attendre que M. d'Orléans ait écrit à M. le Prince et eu sa réponse, pour savoir ses intentions.

Le sieur de la Serre-Aubeterre est dépêché de M. le duc d'Orléans pour aller vers M. le Prince lui offrir le choix de deux endroits, Châtellerault ou Loudun, afin de s'aboucher et traiter d'accommodement. Il retourna le 26 ensuivant.

Avis de Berry que le comte de Palluau est allé avec onze ou quinze compagnies du régiment des gardes et tout ce qu'il y a de cavalerie à la suite du Roi, prendre Saint-Amand et investir Montrond, d'où le prince de Conti et la duchesse de Longueville s'en sont allés en Guyenne.

Autre que le chevalier de La Rochefoucauld est mort dans Montrond, où les vivres se sont gâtés et empuantis, et Arnauld dans le château de Dijon.

Retour de M. de Verderonne de Madrid et Espagne, où il a eu permission de voir un jour entier M. de Guise et l'entretenir; mais n'a pu obtenir sa délivrance ni par échange ni même pour rançon.

— Dimanche, lundi et mardi 15, 16 et 17, bruit que don Estevan de Gamarra, avec les troupes du prince de Condé retirées de notre armée, couloit le long des frontières de Champagne pour s'en aller en Bourgogne. Après, on a dit que, repoussés par nos communes bien armées, ils avoient été dissipés.

L'abbé de Sillery, grand vicaire du prince de Conti, arrêté

près de Lyon par l'abbé d'Ainay, gouvernant en la place du marquis de Villeroy, son frère.

Lettre du Roi, de Bourges le 17, à M. de Montbazon, gouverneur de l'Ile-de-France, pour lui faire avoir soin d'empêcher toutes levées et mouvements.

— Mercredi 18 et jeudi 19, avis de Bourges, par lettres du 17, que les députés des pays de Saintonge et Angoumois et de la ville de la Rochelle étoient en cour, assurant le Roi de leur fidèle affection et l'invitant d'aller vers eux. Que les derniers ajoutent s'être saisis des deux tours de leur port, que le comte du Daugnon, gouverneur de Brouage, avoit fait fortifier et bien munir.

Les nommés Sassier et Gentils, imprimeurs, et La Quenette, femme colporteuse ou vendeuse de libelles volants, sont constitués prisonniers par le lieutenant civil : et dit-on que c'est pour avoir imprimé et débité un libelle intitulé « Le mariage savoir du Cardinal avec la Reine. »

Bruit que le duc de Richelieu est mort de maladie en Brouage; que Marchin est à l'extrémité en Languedoc; autres disent que le Parlement y ayant donné arrêt qu'il seroit pris, y passant, vif ou mort, toutes les communes étoient en armes pour l'exécuter.

Le nommé Lenet, de Dijon, qui l'an passé fut près madame la princesse de Condé dans Bordeaux, y étant près du prince a présent, s'est embarqué par son ordre, pour aller ou en Angleterre ou en Espagne traiter.

— Vendredi 20 et samedi [21], le comte d'Harcourt part de Paris pour aller commander l'armée du Roi en Guyenne. Et cependant le marquis de Castelnau-Mauvissière ramasse les troupes du Roi de divers lieux et les mène à lui avec du canon; l'armée du maréchal d'Aumont ne bougeant de ses postes et frontières de Flandres et Artois.

Le voyage du Roi à Poitiers, conseillé par M. de Châteauneuf, qui a été malade et se porte bien à présent, n'est point encore résolu, M. de Senneterre proposant de retourner à Fontainebleau. Cependant tout le Poitou désire et attend la venue du Roi.

Le bruit de la mort du duc de Richelieu en Brouage continue, — est faux.

— Dimanche 22, M. d'Orléans retourne de Limours, ramenant les duc de Beaufort et sieur de Chavigny, chez lequel le sieur Tubeuf ayant gagné,

— lundi matin 23, trois cents pistoles, il les a reperdues chez soi, où M. d'Orléans s'est trouvé, contre ledit sieur de Chavigny.

Courrier de M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, retourne de Bourges, apportant lettres de la cour du samedi soir 21, comme la villette de Saint-Amand, où quelques officiers et soldats du régiment des gardes avoient été tués par la garnison de Montrond, qui commande au-dessus de ladite villette, étoit enfin réduite; et que le voyage du Roi en Poitou n'étoit pas encore résolu.

On prépare et accommode néanmoins les chemins devers Issoudun et Le Blanc en Berry, entre Bourges et Poitiers, pour les passages des rivières du Cher, de l'Indre et de la Creuse.

M. le comte de Hennin du Bourget passe à Chaillot, où il couche et en repart le lendemain,

— mardi 24, après dîner, pour aller coucher à Juvisy, avec deux carrosses de louage. M. le marquis et le baron son frère, les vicomte de Gand et comte de Beaussart avec lui.

Le sieur de la Serre-Aubeterre, envoyé de M. d'Orléans à M. le Prince à Bordeaux, rapporte que ledit prince y attend les prince de Conti et duc de Nemours et duchesse de Longueville, et que quand il aura conféré avec eux, il enverra sa réponse à Son Altesse Royale, ce qu'il espère faire en trois jours ci-après.

— Jeudi 26, avis que le Roi doit être parti pour Poitiers le jour précédent 25.

Lettres de cela à M. le duc d'Orléans, imprimées et publiées par la ville le 27 ensuivant.

— Les samedi et dimanche, 28 et 29, avis que les Flamands ont pris le fort de Link et tiennent Dunkerque bloqué par terre et le canal bouché par leurs vaisseaux et frégates;

Que Barcelonne est tout de même bloqué par les Espagnols;

Que le général Marchin a pris Moissac, ville entre Agen et Montauban et située entre les confluents du Tarn et du Dropt, rivières qui vont un peu au-dessous confluer aussi en Garonne.

Le maréchal de la Force fort ébruité d'être du parti de M. le Prince. Son fils, le marquis de la Force, qui est chassant en sa maison de La Boulaye, près Acquigny-sur-Eure, en Normandie, nie cela fort et ferme.

Courrier de M. le Prince arrive à Paris et découvert par aucuns, auxquels il dit aller trouver M. d'Orléans, puis, par eux

suivi, est trouvé remonter à cheval et aller la route de Flandres et Brabant.

Du Mesnil, jadis écuyer menant Madame la Princesse, la douairière, et puis capitaine des gardes du prince de Condé, durant le blocus de Paris, est arrêté sur le chemin de Bruxelles, où il alloit de la part des Princes. Autres disent que c'est Du Fay, lieutenant de Du Mesnil, — et est vrai. — Sa sœur, naguère mariée, sollicite à Paris pour lui.

Bruit que l'évêque de Rodez, précepteur du Roi, a eu congé de s'en aller de la cour pour avoir dit au Roi que le bruit étant à Paris que le cardinal Mazarin étoit revenu à Dinant, seize lieues de Sedan, rapprochant par ce moyen de la France, tellement que cela donnoit sujet à beaucoup de gens de croire et même de publier qu'il venoit à Sedan, cela nuisoit extrêmement aux affaires de Sa Majesté et donnoit avantage à M. le Prince. On veut croire que ce discours, fait au Roi par M. de Rodez, a été concerté par lui avec les maréchal de Villeroy et marquis de Châteauneuf.

Le Roi ne veut pas que son précepteur, évêque de Rodez, le quitte, et lui a dit qu'il vouloit étudier avec lui plus que jamais.

On commence à curer et approfondir les fossés de la ville, pour le dessein du canal nouveau proposé aux fins d'empêcher l'inondation de la ville par les crûes de la rivière de Seine, telles qu'elles ont été au commencement de l'an 1649 et dès la fin de 1650. On prend au bout du fossé et dernier bastion de l'Arsenal, et poursuivant par le grand boulevard de la porte Saint-Antoine. On suit le fossé par la porte du Temple. Six cents hommes y travaillent. On a, par arrêt du Parlement, établi une taxe sur toutes les maisons de Paris, sur le pied et de même que la taxe des boues, à la charge des propriétaires.

Novembre.

M. de Brienne-Loménie, en mois, fait la fonction de la guerre pour le manquement de M. Le Tellier, et de la Maison du Roi en l'absence de M. du Plessis-Guénegaud, lequel a eu ordre de la cour de se tenir à Paris près M. d'Orléans.

— Le premier, mercredi (*dindyma*), avis que le prince de Condé s'est saisi de la ville de Saintes.

Le nommé Du Fay, lieutenant des gardes du prince de Conti et autres six ou sept, arrêtés par les gens du prévôt de Lille, comme retournant de négocier des Pays-Bas.

Le vieux gazetier Renaudot se remarie à une jeune et agréable femme, ayant depuis quelque temps remis à son troisième fils le soin de son bureau d'adresse et de l'imprimerie des nouvelles et gazettes. Cette femme est veuve du sieur Noiron, exempt des gardes de la Reine, vieillard, père d'une belle et jolie fille, femme de chambre de la Reine en la place de sa défunte mère, qui l'étoit. Renaudot fait don de dix mille livres en argent à son épouse et lui assure mille livres de rente viagère dès à présent, pour entretenir une chaise à la porter en ville et autres siens menus plaisirs.

— Le 2, se publie une lettre très mal faite et dictée du Roi, signée « de Loménie, » datée du Blanc en Berry, du 29 du passé, à M. le duc d'Orléans, et lui donnant avis du passage du Roi en ce lieu là, pour Poitiers et de ce que la flotte d'Espagne paroit en la côte de Guyenne, prête à entrer dans la bouche de Garonne.

M. le duc d'Orléans part de Paris à dix heures du matin pour s'en aller à Limours y faire la Saint-Hubert et revenir à Paris dimanche soir.

— Dimanche matin 5, le bruit que le prince de Condé s'étoit saisi de Saintes à l'aide de la défection du prince de Tarente, aîné de la Trémoïlle, qui avoit levé deux ou trois mille hommes en Poitou, par commission et de l'argent du Roi. La reddition de Saintes vraie.

Qu'à Limours est arrivé un envoyé que l'on soupçonne être le président Viole, *incognito*, — mais qui se seroit bien hasardé, — du prince de Condé, pour traiter avec Son Altesse Royale, qui s'étoit plaint depuis quelques jours que madame de Longueville traitoit en cour sans participation. Cet envoyé se trouvera ci-après être le sieur de Vineuil.

Ce jour, M. d'Orléans retourne de Limours à Paris ; et n'y a personne arrivé vers lui de la part de M. le Prince.

— Mardi 7, avis que le sieur de Vineuil-Ardier, envoyé par M. le Prince à monseigneur d'Orléans, ayant été arrêté à Loches comme suspect, étoit, sur ordre venu de la cour, relaché et poursuivoit à ses journées son chemin en deçà.

— Mercredi 8, après dîner, le Prévôt des Marchands tient assemblée, ainsi qu'il a déjà fait ci-devant, quelquefois chez le

Garde des Sceaux, pour le paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville.

— Jeudi 9, les lettres du prince de Condé à M. d'Orléans sont lues chez Son Altesse Royale en plein conseil ; le résultat duquel, avec lesdites lettres, sont envoyées en cour et portées par le sieur de Saumery.

— Vendredi 10, lesdites lettres imprimées et débitées par les colporteurs en ville le jour suivant.

— Samedi 11, le nommé Le Cochon, à cause du visage qu'il a de cochon, qui avoit été au chevalier de La Rochefoucauld et est capitaine au régiment de Conti, dans la ville de Damvillers, est arrêté à Paris, déféré comme espion et négociant, à Sillery, près Reims et ici à Paris, de la part du prince de Conti, par le cornette du comte de Grandpré, vers lequel il s'étoit adressé, demandant passeport et escorte pour s'en aller, disoit-il, trouver le prince de Conti, dont il passoit pour écuyer ; mais, chemin faisant, avoit été découvert autre.

On dit qu'il y a aussi un baron de Gênes, liégeois, parent du général Marchin, qui est arrêté et prisonnier en la Bastille.

— Lundi 13, la messe se dit solennelle en la grande salle du Palais pour l'ouverture du Parlement. Le Premier Président fort chagrin et de mauvaise humeur. On le menace de le faire ôter. Il souhaite le retour du Roi à Paris. Le maréchal de La Mothe-Houdancourt part de Paris avec quatre cent mille livres pour aller vice-roi en Catalogne.

Au matin, on trouve billets semés par les rues portant que le peuple se doit armer et demander la suppression de tous les impôts.

Autres billets en gros caractères, imprimés comme les billets de semonce aux enterrements, portent que quiconque voudra obtenir quelque chose ès finances du Roi, il n'a qu'à s'adresser au sieur chevalier de La Vieuville et au sieur de Bordeaux, intendants, suivant le tarif du prix des expéditions qu'ils ont dressé.

— Mercredi matin 15, courrier de la cour dit que, partant de Poitiers, arrivoit le courrier du comte d'Harcourt qui, de Niort, s'étoit rendu à La Rochelle, et saisi des deux tours, faisant état d'aller à Cognac-sur-Charente pour en faire lever le siège ou combattre les duc de La Rochefoucauld et prince de Tarente qui sont devant.

Autre avis de la cour du 14 porte que M. d'Estissac est dans la ville de La Rochelle avec quatre compagnies du régiment des

gardes ; mais que les gens du comte du Daugnon sont encore dans les tours de Saint-Nicolas et de la Chaîne, sans faire aucun acte d'hostilité contre la ville. Que le comte d'Harcourt marche vers Cognac. Qu'un soldat qui est au comte du Daugnon avoit tiré sur lui un coup de pistolet et avoit été pris. Que l'on ne parle point à Poitiers que le Roi en parte.

— Samedi 18, avis que deux mille chevaux des ennemis, venant du côté de Cambrésis et Hainaut, sont entrés entre Oise et Somme et venus jusqu'aux portes de Noyon, ayant brûlé fauxbourgs, villages et granges, plus de mille.

— Dimanche 19, à la nuit, billets imprimés jetés par la rue et demandant un autre surintendant que le marquis de La Vieuville, et qui soit hors du Mazarinisme.

— Lundi matin 20, les trois chambres assemblées, le Premier Président a mis en délibération de ce que l'on devoit faire d'un prisonnier (c'est le comte Pagano, napolitain réfugié en France) conduit hier au soir en la Bastille, sur la déclaration faite au maréchal de L'Hôpital par le sieur de Vineuil que cet homme lui avoit proposé de se défaire du Roi, de Monsieur son frère le duc d'Anjou, du duc d'Orléans et du duc de Valois son fils, et sans employer ni le fer ni le poison, mais par magie, afin de pacifier toute chose en laissant la place vide et la couronne libre à M. le Prince.

Après cela, toutes les chambres se sont assemblées, ceux du Parlement qui étoient allés aux champs s'étant, sur les billets à eux envoyés par les huissiers et secrétaire de la cour, rendus à Paris. La déclaration du Roi contre le prince de Condé et autres de son parti portée, M. le duc d'Orléans a dit qu'il ne falloit encore rien hâter, mais attendre l'arrivée pour ce soir du duc de Damville envoyé par le Roi, et le retour du sieur de Saumery, écuyer de Son Altesse Royale et gouverneur de Chambord, envoyé vers Sa Majesté dès le jeudi ou vendredi 10 passé. Ce qui fait remettre la partie à jeudi prochain.

M. d'Orléans a dit cependant que le cardinal Mazarin étoit à Dinant, prêt d'entrer en France avec un passeport, aucuns ajoutent qu'il a dit du Roi, les autres qu'il a dit ou voulu dire de l'archiduc, et que aucuns gouverneurs des places françoises l'étoient allé trouver. On dit que c'est le sieur de Bar, de Doullens et le comte Broglio, de la Bassée. De Bar il est faux, mais il est vrai de Navailles, gouverneur de Bapaume.

Après dîner, les Premier Président et président de Bailleul ont été en la Bastille pour interroger le prisonnier d'hier ; les conseillers Le Nain et le vieux Broussel avec eux.

Deux pièces de canon tirées de l'Arsenal ont passé par le pont Notre-Dame, rue et porte Saint-Jacques, avec marrissement des marchands qui appréhendent la longue absence du Roi.

— Mardi 21, au matin, Lambert, courrier de M. de Brienne, secrétaire d'État, arrive, apportant lettres du Roi à M. d'Orléans et autres aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, avec une relation y jointe, le tout imprimé le lendemain,

— mercredi 22 et publié, portant que le comte d'Harcourt secourut Cognac sur la Charente, assiégée par M. le Prince, et lui fit périr sept cents hommes en sa présence ; que le sieur d'Estissac, qui est dans La Rochelle, avoit pris la tour de la Lanterne et étoit près d'avoir celle de la Chaîne, à laquelle ses mineurs sont attachés.

Il y a une autre relation envoyée du 20, de Saint-Jean d'Angély, par le premier président de la cour des aides de Bordeaux, Pontac, réfugié et intendant de l'armée du comte d'Harcourt, qui y étoit lors, très particulière et exacte de tout ce qui s'est passé à Cognac.

— Jeudi 23, Parlement assemblé, M. d'Orléans dit et se fait fort de faire venir M. le Prince à un accommodement ; promet lui envoyer M. de Chavigny pour l'y résoudre. On demande si là-dessus on surseoira le rapport et enregistrement de la déclaration du Roi contre M. le Prince. M. Ménardeau-Champré, qui en étoit saisi, déclare qu'il n'en est point rapporteur.

On propose de mettre en délibération s'il est compatible que M. Ménardeau, nommé par le Roi dans le pouvoir de Sa Majesté registré en Parlement, et envoyé dès le mois de septembre à M. d'Orléans pour traiter d'accommodement avec M. le Prince, pour assister, lui sixième, Son Altesse Royale, soit rapporteur de la déclaration du Roi contre M. le Prince proposée à enregistrer et demeure néanmoins commissaire de Sa Majesté pour l'accommodement déjà registré avec ledit Prince.

On propose encore si le Premier Président ayant, comme Garde des Sceaux, scellé la déclaration susdite proposée à registrer présentement, peut donner sa voix et être juge pour ledit enregistrement. L'affaire remise à demain,

— vendredi 24, que le Parlement s'assemble encore ; mais il

est remis au mardi prochain, et, de ce mardi 28, au vendredi premier décembre.

Cependant M. d'Orléans dépêche M. de Verderonne en cour pour assurer qu'il portera M. le Prince à accommodement ou l'abandonnera; à l'effet de quoi il a chargé de faire trouver bon au conseil du Roi que M. de Chavigny soit employé et envoyé vers ledit sieur Prince pour le porter audit accommodement.

Ledit duc d'Orléans a encore envoyé un courrier en cour pour demander quinze jours de temps au Roi afin de ramener M. le Prince.

Cependant le duc de Damville demeure à Paris, où il fait enjoliver son Palais Brion, qui est un pavillon que le Roi lui a fait bâtir dans le jardin du Palais-Cardinal, et où il donne souvent à manger au Roi dans la familiarité et petit particulier.

On parle du mariage du duc d'York, qui se rend fort familier et ordinaire chez Mademoiselle, avec elle. Elle danse avec lui en grand bal chez elle. Le temps a découvert que c'est avec mademoiselle de Longueville.

Mauvais ménage de la duchesse de Chevreuse avec son mari, qui cherche à se séparer d'elle et lui ôter sa fille. La princesse de Guéméné tâche de les raccommoder.

— Mardi soir 28, lettres du 19 de Bordeaux portent que la nuit du 13 au 14, M. le Prince passa l'eau à la Bastide, les conseillers de Raymond et d'Espagnet, le vice-sénéchal de Guyenne, cinquante archers et deux bourreaux avec lui; qu'il les laissa à l'autre bord, et lui, sixième, prit la poste pour Cognac, où il arriva le 15, après avoir couru risque des eaux débordées par les pluies de six semaines et de la rencontre des gens du vicomte d'Aubeterre.

Il vit de la Charente le comte d'Harcourt défaire le régiment de Guyenne et faire lever le siège de deçà la Charente; — dont voyez les relations imprimées ici jointes et l'*Extraordinaire* très ample du bureau d'adresse publié dans Paris le 30.

Les Espagnols, entrés à Talmont et à Castillon de Médoc, s'y fortifient. Courriers entre eux et Bordeaux tous les jours. Cent mille écus demandés par le prince de Condé au Parlement, rejetés par arrêt d'icelui sur la ville. [Ce Parlement] ordonne que treize officiers de la cour des aides, restés dans la ville, sortiroient dans quatre jours avec toutes leurs familles, et qu'aussi les suspects du

Parlement et de la bourgeoisie seroient nommés par madame la Princesse pour être mis dehors la ville.

Avis de Provence que le commandeur de Chastell...[1] a pris en la côte deux galères chargées de six cents hommes de guerre, qui se sont fort défendus, et de la valeur de six cent mille livres en argent et munitions, qui alloient de Naples renforcer les Espagnols au siège devant Barcelone.

Le lendemain de la Saint-Martin, 12 novembre, se fait l'ouverture du Palais par une messe célébrée par un évêque en la salle, à l'autel de la chapelle ordinaire, avec musique. J'y en ai vu une fois jusqu'à huit chœurs séparés par les bancs et pilliers, et ce, vers l'an 1620 ou 1630. Quand le lendemain de la Saint-Martin est un dimanche, l'ouverture se fait le jour d'après. Ledit lendemain, à savoir le 13, tous présidents et conseillers y assistent d'ordinaire en robes rouges. Toutefois les présidents des Enquêtes n'y vont guère, à cause qu'ils n'y ont rang que selon l'ordre de leur réception.

Du jour de l'ouverture du Palais, il faut laisser accomplir huit jours francs jusqu'à l'ouverture des audiences, que le Premier Président fait à sa Compagnie en un lundi, et puis les gens du Roi parlent aussi, par la bouche du premier avocat général.

Le mercredi ensuivant, après l'ouverture des audiences, se tient la première mercuriale, où le Premier Président parle aux avocats et procureurs, leur remontrant ce qui est de leur devoir et leur faisant prêter nouveau serment. Les gens du Roi parlent aussi.

Cette année, la Saint-Martin étant un samedi, l'ouverture du Palais se fit le lundi 13, parce que l'ouverture des audiences ne se fit jamais qu'au lundi, quoique l'ouverture du Palais se fasse à tel jour et férie qui se rencontre au lendemain de la Saint-Martin, et que cette année cette férie ou jour de l'ouverture du Palais échut à un lundi. D'autant que de ce lundi 13 à l'autre prochain 20, il n'y a pas huit jours accomplis entre deux, comme il faut qu'il y ait pour l'ouverture des audiences, cette ouverture a été remise au lundi suivant 27, qu'elle a été faite; et le mercredi d'après qui fut le 29, se tint la première mercuriale où le

1. Nom incomplet au manuscrit.

Premier Président parla fortement sur les affaires du temps et les gens du Roi tout de même.

Cependant, dès le lundi 20, il se tint assemblée du Parlement pour travailler à l'enregistrement de la déclaration du Roi contre M. le Prince, qui fut remise à une autre fois. — Voyez cela aux premiers jours du mois prochain de décembre.

— Le 30, les lettres de Bordeaux du 23, et du 27 de Poitiers, portent que le parlement de Bordeaux poursuit l'exécution de son arrêt contre les conseillers et officiers de la cour des aides, et non seulement contre ceux qui restent encore en la ville, mais aussi contre ceux qui sont retirés à Libourne, d'où toutefois le peuple, qui gagne avec eux et seroit bien aise que cette cour fut chez eux établie, ne les veut point laisser sortir.

Que M. le Prince, ayant embarqué son infanterie, marche avec sa cavalerie de Tonnay-Charente vers La Rochelle au secours de la tour de Saint-Nicolas, et dit qu'il combattra le comte de Harcourt, lequel d'ailleurs est parti le 23 de Saint-Jean-d'Angély pour se rendre aussi à La Rochelle avec douze cents hommes de pied, mille chevaux et trois cents gentilshommes volontaires.

M. d'Estissac est toujours dans La Rochelle, assiégeant cette tour qui est aux abois.

Les troupes de Flandres, au nombre de quatre mille cinq cents, tant de pied que de cheval, étoient arrivées à Chizé-sur-Boutonne, quatre ou cinq lieues de Saint-Jean-d'Angély.

Décembre.

M. de La Vrillière en mois de secrétaire d'État.

— Le vendredi (*frangens*), premier jour de décembre, le Parlement assemblé, M. le duc d'Orléans dit que le duc de Damville, ci-devant envoyé vers lui de la part du Roi, avoit hier reçu une lettre de la Reine, comme il auroit à presser l'enregistrement de la déclaration du Roi; et ce, suivant et pour les raisons qu'elle écrivoit par le courrier qui suivoit à son frère le duc d'Orléans; partant, prioit de remettre l'assemblée à demain, que ledit courrier étant arrivé, il auroit la lettre de la Reine et pourroit faire

savoir à la Compagnie lesdites raisons pressantes pour l'enregistrement de la déclaration du Roi.

Le conseiller Coulon, qui n'est plus en charge, mais entre en l'assemblée comme vétéran, a fort parlé contre l'approche et entrée prétendue en France du cardinal Mazarin, qui est à Dinant.

— Le samedi 2, le Parlement assemblé, M. d'Orléans a dit avoir reçu lettres de la Reine, mais non les raisons que M. de Damville disoit y être pour l'enregistrement; et sur ce que le Premier Président et les gens du Roi ont insisté audit enregistrement, et que les gens du Roi ont dit avoir reçu, par un courrier inconnu et apposté, un paquet tout ouvert dans lequel il y avoit une lettre au Parlement, fourrée et remplie d'une remontrance de M. le Prince et manifeste de ses armes au Roi, M. d'Orléans a demandé à voir les registres des années 1615 et 1616, pour y voir comme tout s'étoit passé en l'affaire du prince de Condé, ce qui a consommé l'heure jusqu'à dix, que M. d'Orléans étoit hors de sa place et se promenoit par la Chambre.

Sur quoi quelques conseillers ayant dit que c'étoit une honte de s'assembler ainsi pour ne rien faire, et prié le Premier Président de reprendre sa place, et lui et eux s'étant rassis, le duc d'Orléans, voyant cela, s'est aussi remis en sa place. Et y a eu arrêt par lequel l'assemblée étoit remise pour tout délai à lundi prochain 4 du mois, pour y travailler depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, voire jusqu'à midi, s'il y a apparence de finir et conclure sur ledit enregistrement.

On dit que, vendredi au soir, une requête de récusation contre le Premier Président fut dressée, signée et mise ès-mains du conseiller de Longueil au Palais d'Orléans.

— Dimanche 3, au matin, courrier de M. de Brienne, secrétaire d'Etat, arrive de la cour à M. du Plessis de Guénegaud, autre secrétaire d'État, restant à Paris, qui tout aussitôt est allé chez le maréchal de L'Hôpital et de là chez le Garde des Sceaux. Le paquet porte que le comte d'Harcourt, étant arrivé dans La Rochelle, a fait passer en un bateau un mineur vers les cent cinquante officiers et soldats gardant la tour de Saint-Nicolas, et leur dire que la mine étant prête à jouer, il les faisoit avertir, étant marri s'ils se perdent, qu'après cela il n'y avoit plus de quartier; lequel il leur offroit cependant, s'ils se rendoient et contraignoient le commandant d'en faire autant. Ce qu'eux n'ayant pu gagner sur lui, ils l'ont tué et jeté par une ouverture

dans le fossé, d'où le peuple l'a retiré et traîné par les rues et mis en pièces. Le tout confirmé par une relation envoyée de la cour, fors l'article du peuple qui ne se confirme pas.

Lettres de la cour du 27 novembre arrivent ici. J'en ai du comte de Miossens-Albret.

Avis de Barcelone qu'une sortie des assiégés avoit enlevé tout un quartier et tué huit cents des assiégeants, qui, déjà incommodés des eaux en leurs logements, s'étoient retirés. — N'est pas tout vrai.

Avis que la garnison de Damvillers s'étoit, comme l'an passé, saisie du commandant et même l'avoit tué, puis crié : « Vive le Roi, » et envoyé vers Sa Majesté. — Faux.

Que les troupes venues de Flandres et conduites par Castelnau-Mauvissière sont jointes à celles du comte d'Harcourt. Il y a quatre mille cinq cents hommes.

Que le prince de Condé est à Saintes ou dans Brouage, où le comte du Daugnon le régale. — Ce dernier fort incertain ou faux.

— Lundi 4, M. d'Orléans n'est point allé au Parlement, mais y a envoyé son chancelier, M. de Choisy, pour l'excuser et lui dire que l'on eût à faire ce qui seroit expédient.

La requête de récusation contre M. le Premier Président n'a point paru. Il y a eu trente-sept ou trente-huit voix contre l'enregistrement. Le reste a été pour et a passé.

L'arrêt porte que, si ensuite il y a lieu de faire le procès aux dénommés en cette déclaration, les formes anciennes y seront gardées et ne pourra celui des princes du sang être fait, que les pairs, les autres princes et le Roi présents; celui des complices par le Parlement.

— Mercredi 6, nouvelles de Bordeaux ici manuscrites.

Autres de la cour du 2 de ce mois portent que l'armée du Prince, de neuf à dix mille hommes, ayant passé à Tonnay-Boutonne, étoit près du quai Charroux, grand marais du pays desséché, dit la Petite-Flandre; et celle du comte d'Harcourt, de sept à huit mille hommes, de toute autre valeur, de l'autre côté dudit quai, vers Surgères, où ledit comte avoit laissé ses bagages pour marcher et combattre plus légèrement, le Prince qui s'étoit retiré au delà de la Boutonne ayant fait rompre après soi le pont de Tonnay.

De relevée, qui fut belle, M. d'Orléans prêt à sortir en carrosse pour aller promener en plaine de Grenelle, une populace du

faubourg, en nombre de deux cents ou près, entrèrent en sa cour. L'un de leurs chefs s'approcha depuis et lui parla; puis le reste cria : « La paix, Monseigneur, nous mourons de faim. » Il leur dit qu'il y avoit fait tout son possible et n'y pouvoit faire davantage. Ils s'en allèrent adonc, disant qu'ils alloient voir la médaille (*sic*). Et en chemin, à ceux qu'ils accostoient, ils disoient que l'on les envoyoit chez le Premier Président, où ils furent, le conseil y étant indict pour le payement des Suisses dont le colonel général, maréchal de Schonberg, là présent, fit fermer les portes de la cour dudit Premier Président, qui les fit ouvrir, afin que, de cette populace, qui voudroient, entrassent; et lui se tint en une fenêtre, parlant à M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, résidant à Paris par ordre du Roi durant l'absence de Sa Majesté, et à d'autres, sans s'émouvoir.

Ceux de l'enclos du Palais vinrent lui parler avec émotion et lui ne leur en témoigna point et les renvoya tout en raillant.

Le maréchal de L'Hôpital sortit et fut en l'Hôtel de Ville pour y donner les ordres nécessaires. Le marquis de La Vieuville, surintendant des finances, arrivant chez lui, il lui dit : « Ces gens-là sont du faubourg Saint-Germain et songent à vous, comme ils font à moi. » Ils ne firent aucune insolence; mais comme le surintendant s'en alla, partie d'eux le guettoient à une des portes du Palais, que les laquais tinrent ouverte, et le carrosse qu'ils pensoient arrêter fut de toute sa roideur et leur échappa. Ils jetèrent coups d'épée, d'estoc et de taille, que les portières et le manteau de Garsalan, commis ès finances qui y étoit, reçut. Ils menacèrent que l'on les verroit samedi.

Dès le soir même, M. d'Orléans envoya faire compliment et s'offrir à M. le Premier Président, ce qui fut diversement interprété.

— Jeudi matin 7, arrêt du Parlement portant défenses, sur peine de la vie, de s'attrouper. Ordre à tous officiers, archers et sergents de se saisir des premiers attroupés, les conduire aux prisons pour y être leur procès fait et parfait sur-le-champ, et eux, comme criminels de lèse majesté et perturbateurs de l'État, punis du dernier supplice.

— Ledit arrêt imprimé, trompetté pa- la ville et affiché le vendredi 8.

— Le samedi 9, dès huit heures du matin, le Parlement assemblé avec grandes contestations, le duc d'Orléans représenta

que le cardinal Mazarin, par attentat contre les arrêts du Parlement et déclaration du Roi enregistrée au Parlement le 6 septembre, avant sa majorité, étoit sur la frontière pour rentrer dans le Royaume; demanda que les informations qui ont été faites par le sieur Broussel, conseiller de la Grande Chambre, fussent représentées et lues, ce qui a été fait et ne s'y est rien trouvé. On s'est levé à dix heures et remis la partie à lundi prochain.

Cependant on a crié par les rues une lettre de M. le Prince à Messieurs du Parlement; mais cela n'a point duré et peu de gens l'ont cru. On dit qu'elle a été portée à Messieurs du Parlement, qui ne l'ont point voulu voir, comme étant pièce fabriquée dans Paris. Autres disent que c'est la lettre avec les remontrances reçue dès le 2 de ce mois, lors de l'assemblée du Parlement, — et est vrai.

Dès le jour précédent, vendredi matin, M. d'Orléans envoya quérir M. d'Aligre, l'un des six commissaires nommés par le Roi en ses lettres de l'onzième octobre, lues en Parlement le 14, pour assister Son Altesse Royale en l'accommodement qu'il a pouvoir de faire pour M. le Prince avec Sa Majesté; et ce, pour le même sujet, et sur une lettre que Sadite Altesse Royale, à ce qu'on dit, a reçue pour cela de M. le Prince.

— Samedi 9, après dîner, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, assembla dans l'Hôtel de Ville les colonels et capitaines et autres officiers quarteniers et leurs subalternes, pour donner ordre aux assemblées et attroupements de la canaille, avec ordre aux bons bourgeois de se tenir prêts pour telles occasions, afin de réprimer le désordre et faire main basse, en cas de besoin, sur les séditieux.

— Lundi 11, le Parlement étant assemblé, M. d'Orléans a envoyé s'excuser sur la goutte qu'il a en la main; et l'assemblée a été remise à vendredi prochain.

Le nommé Maillard, chef de la canaille qui fut au Palais d'Orléans et puis chez le Premier Président mercredi 5 dernier, a été pris et amené aux prisons du Châtelet. Son propre nom est Le Fèvre; mais il a pris le nom de sa mère, par lettres du Roi, qui portent aussi anoblissement.

Le soir, à 5 heures, courrier de la cour arrive chez M. le Garde des Sceaux, apportant la défaite des troupes du prince de Condé, sa retraite par Tonnay-Charente, où il fait sauter la tour et rompre son pont de bateaux, que le comte d'Harcourt, survenant,

a fait refaire et passer son armée en Saintonge. La relation en fut aussitôt imprimée et débitée le lendemain par les colporteurs.

L'après-dîner, les colonels des quartiers envoient leurs ordres à leurs lieutenants et capitaines de leur quartier de venir le lendemain,

— mardi 12, à midi, au logis de chacun d'eux, pour aviser et établir l'ordre qu'il y a à prendre entre eux, afin de réprimer les assemblées de la canaille.

En ce moment, courrier arrive de Dijon apportant la reddition du château au duc d'Épernon, gouverneur de la ville et de la province, suivant la capitulation faite du commandant La Planchette avec le duc d'Epernon, dès le 8 dernier, imprimée à Paris, et débitée le

— mercredi 13, auquel jour, le matin à huit heures, le Parlement assemblé, le coadjuteur de Paris, qui recommença dès le samedi à venir au Palais, où il n'étoit point entré depuis qu'il y courut risque de sa personne, ayant en tête M. le Prince, il y a trois mois environ, lorsque tant l'un que l'autre allèrent accompagnés de leurs amis. Ce jour donc il s'y est trouvé et a longtemps parlé sur les calomnies basses dont on l'attaque. Après quoi, l'on est venu aux opinions sur la proposition faite dès samedi et les conclusions des gens du Roi. Et comme ça été au sieur de Fleury-Machault, conseiller ès Requêtes, il a dit force choses à l'avantage de M. le Prince, ainsi qu'il fit dès novembre, lorsque le sieur Gaumin parla aussi. Et a noté bien fort le Coadjuteur, sans pourtant le nommer, mais parlant généralement des choses qui se pouvoient interpréter de lui, qui, se sentant piquer, l'a interrompu. Lors s'est élevée grande rumeur, laquelle enfin le Premier Président, par signes, a apaisée et puis a dit que ce n'étoit point la coutume d'interrompre aucuns de la Compagnie; à quoi le Coadjuteur a réparti que l'outrage que l'on lui faisoit en présence, après s'être plaint de celui que l'on lui avoit fait en absence, ne le laissoient pas maître de soi-même; et que de ce transport il étoit marri et en faisoit excuse à la Compagnie. Ainsi Machault a repris son discours et a dit que ce n'étoient point calomnies, mais vérités très claires, et s'adressant à lui, lui a reproché la brigue qu'il faisoit du chapeau de cardinal, à l'aide du cardinal Mazarin et de sa cabale.

Lors le Coadjuteur l'a de rechef interrompu, disant en criant que c'étoit M. le duc d'Orléans qui lui avoit fait l'honneur de le

porter et assister de sa faveur au cardinalat; mais le murmure s'étant une seconde fois élevé plus fort que la première, on en a cette fois donné le tort à Machault, qui avoit nommé et trop outré le Coadjuteur.

On a poursuivi les opinions et un a dit que jadis on avoit mis à prix la tête de l'amiral Coligny, et que son avis étoit que l'on y mit celle du cardinal Mazarin. Un autre et puis un autre ont opiné qu'il le falloit condamner à la mort, et que tous ceux de la Compagnie qui étoient bénéficiers et ecclésiastiques eussent à sortir.

Le Premier Président a dit la différence qu'il y avoit pour l'amiral de Coligny, qui étoit rebelle, ennemi du Roi et de la Religion, l'un des chefs du parti contraire au royal, et à qui l'on avoit fait le procès par toutes les formes, et puis comme il fut condamné à mort et que l'on ne le pouvoit prendre, on mit sa tête à prix. Que le cardinal Mazarin n'étoit point condamné, et qu'il n'y avoit contre lui que de simples informations, sans autre procédure. On a cru que ces propositions de condamner un homme à mort sans preuves ni formes juridiques précédentes, et, qui plus est, le tenir et traiter déjà comme condamné, étoit un moyen inventé pour faire sortir le Coadjuteur de la Compagnie.

Enfin arrêt a été donné, suivant les conclusions des gens du Roi, tendant à députer vers le Roi pour lui faire très humbles remontrances pour maintenir sa déclaration du 6 septembre et empêcher le retour du cardinal Mazarin; à quoi les avis ont ajouté que Sa Majesté seroit suppliée d'écrire à tous les princes de la chrétienté les raisons qu'elle a eu d'exclure à jamais de retour le cardinal Mazarin ; et M. d'Orléans vouloit aussi que le Roi leur écrivît de ne point recevoir et souffrir en leurs États ledit Cardinal, ni même recevoir aucune parole ou proposition de lui pour négocier et traiter ni de paix, ni de guerre, ni d'affaire quelconque qui concerne la France. Ce qui n'a pas été.

Les députés sont le président de Bellièvre, Meunier-Lartige et Sainctot, de la Grande Chambre, et de chacune des Enquêtes : un de la première, Sevin, jeune conseiller; de la deuxième, Voisin, d'âge vert; de la troisième Portail; de la quatrième de Brillac; de la cinquième, Caumartin, tout jeune.

Le sieur de Gaucourt va en cour ou vers M. le duc d'Orléans, en vertu du pouvoir de faire l'accommodement apporté de la cour à Son Altesse Royale par le sieur de Verderonne.

— Jeudi 14, l'arrêt du Parlement d'hier, imprimé, a été vendu et débité par la ville.

Mort de M. Dupuy l'aîné, conseiller d'État, garde du trésor des chartes et de la bibliothèque du Roi, rue de la Harpe, au-dessus de Saint-Côme.

— Vendredi et samedi 15 et 16, grand et commun bruit que le Cardinal revient; aucuns assurent qu'il est à Péronne. — Faux. Lettres de Dinant du 8, comme il y est; autres de Sedan du gouverneur, le sieur Fabert, du 12, parlant de lui comme étant à Dinant.

Lettre dudit Cardinal à M. d'Elbeuf portant qu'il a à sa dévotion cinq à six mille hommes, qu'avec son adresse et ses amis il a assemblés et levés et avec lesquels il peut entrer en France pour y servir le Roi, si ledit duc d'Elbeuf le lui conseille. A quoi ledit duc a répondu qu'il seroit toujours avoué et loué de conserver lesdites troupes au Roi et empêcher que nos ennemis ne s'en prévalent; mais que, quant à ce qu'il proposoit de les amener lui-même en France, il ne croyoit pas qu'il fût encore temps et ne lui conseilloit pas. Puis ledit duc a envoyé au Premier Président, Garde des Sceaux, à Paris, la lettre dudit Cardinal, avec copie de la réponse.

Mort de la marquise de Cœuvres, fille de la maréchale d'Estrées de son premier mariage avec le marquis de Thémines, dont elle étoit unique héritière. Elle a laissé trois enfants mâles pour tout. Le dernier, né depuis peu, dans sa maladie. On l'a ouverte et s'est trouvé son poumon tout pourri et plein de pus.

— Samedi matin 16, Lambert, courrier du comte de Brienne, secrétaire d'État, arrive à Paris, apportant dépêches.

Le bruit est que le Garde des Sceaux est mandé en cour. Le maréchal de L'Hôpital écrit pour empêcher cela.

Ce matin, le marquis de La Vieuville part en poste et va en cour.

Lettres de Bordeaux du 7, et de la cour du 13, comme le prince de Condé est en un château dit la Bergerie, à une lieue de Saintes, vers Brouage, et appartenant à un du nom de La Rochefoucauld ; poste avantageux entre Talmont de Garonne, où les Espagnols sont fortifiés, et Saintes, et ayant Brouage derrière soi, tout proche, par où il se peut retirer, comme aussi le peut-il par Talmont, s'il se veut fier aux Espagnols.

Cependant les siens sont journellement aux escarmouches avec

ceux du comte d'Harcourt, dont il y avoit, selon le bruit de ce matin, faux et malignement supposé, deux mille défaits.

On fait l'armée du comte d'Harcourt de dix à douze mille hommes, grossie des transfuges de celle du prince de Condé et des nouvelles levées de toutes parts. Il y a encore cinq ou six régiments de l'armée de Flandres, naguères passés par les marches de Picardie et Normandie et près Paris, qui s'y en vont.

— Dimanche 17, M. le duc d'Orléans dépêche le duc de Damville pour s'en retourner en cour et le maréchal d'Estampes pour s'en aller vers M. le Prince, pour son accommodement. Mais le duc de Damville, emmenant avec soi le sieur de Saumery le père, part seulement lundi ou mardi 19, et le maréchal d'Estampes, encore retardé jusques après l'assemblée de mercredi 20 en Parlement,

— car dès lundi 18, les trois Chambres étant assemblées pour aviser à couper pied et arrêter l'énorme augmentation des monnoies, les députés des Enquêtes vinrent demander l'assemblée générale, sur une lettre du duc d'Elbeuf accompagnant une du cardinal Mazarin, qui témoignoit le désir qu'il a de rentrer en France.

Le Premier Président leur fit récit de cette lettre, disant que le Cardinal avoit écrit de Dinant-sur-Meuse, où il est, au duc d'Elbeuf en Picardie, comme il avoit des troupes allemandes toutes prêtes pour entrer avec lui en France au service du Roi, s'il le jugeoit à propos. Ledit duc lui avoit répondu que c'étoit bien fait de s'assurer des troupes, mais que de venir en personne avec elles et entrer en France il ne croyoit pas qu'il fut de saison, et ne lui conseilloit point.

La lettre du Cardinal, avec copie de la réponse du duc, envoyée par lui à Paris ont été envoyées en cour au Roi par le Garde des Sceaux, ainsi qu'il a dit auxdits députés, lesquels firent encore instance pour l'assemblée. Mais elle fut remise au lendemain,

— mardi 19, que M. d'Orléans n'y étant point venu, il fut arrêté que ce jour-là il seroit invité et prié de venir le lendemain

— mercredi [20], qui est ce jourd'hui, que le Parlement étant assemblé, le conseiller de Longueil a fortement parlé contre ceux que l'ambition fait agir au préjudice du bien public; a touché le cardinalat, et comme le Roi a privé justement les cardinaux du ministère d'État et de son conseil; et a dit force choses qui ont bien désigné le Coadjuteur, là présent, qui pourtant s'est à ce coup retenu mieux

qu'il ne fit contre Machault-Fleury le mercredi 13. Enfin a été arrêté, en la présence et de l'avis de M. d'Orléans, que commissaires du Parlement iroient en la frontière pour informer de la levée faite nouvellement de troupes : par qui, comment et pourquoi : exhorter les gouverneurs des pays et places de tenir la main forte et eux-mêmes avoir l'œil à ce que la déclaration du Roi du 6 septembre et les arrêts donnés contre le retour du cardinal Mazarin soient exécutés à la rigueur. — Voyez l'arrêt imprimé.

Le mardi 19, il fut encore parlé des monnoies; auquel jour on publia un avis bien raisonné, sans auteur pourtant, contenant les raisons puis les moyens de réduire les monnoies à leur ancien pied.

Avis de conséquence, comme les troupes lorraines ont passé à Mariencourt, par le pont sur la Meuse, à Givet et de là tirent à Luxembourg vers Arlon, puis, descendant entre Metz ou Thionville, vont gagner les sources de Marne et les voisinages de la Saône pour entrer par le Bassigny en Bourgogne, pour l'affaire de Seurre-Bellegarde, que l'on dit être bloqué par le marquis d'Huxelles, lieutenant général sous le duc d'Épernon, pour le commandement des troupes du Roi.

Avis de dom Estevan de Gamarra du 16, de Bruxelles, à poste, à certains marchands (comme Plumers, etc.), Flamands habitués à Paris, fait à poste pour divulguer que le cardinal Mazarin a ses passeports de l'Archiduc et du Roi même pour entrer en France; mais un chanoine de Cambrai, homme sincère et bien sensé, écrit du 18 au sieur Caverot ici, que le cardinal Mazarin est à Dinant, sans qu'il paroisse qu'il en doive partir; et le bourguemestre de Dinant écrit du 12 au marchand Plumers, à Paris, que, quoi qu'on dise en France du cardinal Mazarin, ils le trouvent honnête homme et bonne personne, qui vit bien en leur ville, paie bien, ses gens bien doux et réglés, et qui font comme leur maître venir beaucoup de hardes et meubles de Paris pour s'accommoder en leur ville, ainsi que s'ils n'en devoient jamais partir.

— Vendredi 22, après le partement du maréchal d'Estampes, vint avis de la cour, par courrier de M. de Brienne, qu'il a rencontré en chemin M. Le Tellier, à trois carrosses, y allant; que les Garde des Sceaux, surintendant des finances et M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, sont mandés aussi en cour pour ces fêtes prochaines.

Que les États se remuent à Tours, où les députés de Bretagne vont et ont leurs logis marqués.

— Samedi matin 23, on crie par les rues l'imprimé de l'arrêt donné contre le retour du cardinal Mazarin, mercredi dernier 20.

Ce jour, du matin, ou dès le soir précédent, arrive Pierrot, jadis laquais, pour le présent valet servant de courrier au comte de Brienne, secrétaire d'État, qui envoie de la cour étant à Poitiers, l'ordre au Garde des Sceaux d'y aller avec tout le Conseil.

Le soir arrive Hairon, courrier en titre d'office dudit comte de Brienne, apportant dépêche à M. du Plessis, secrétaire d'État, laquelle ayant vue, il est dès le soir même allé chez le maréchal de L'Hôpital, et, dit-on, que leur partement, qui se devoit faire jeudi prochain est retardé jusqu'au dernier jour de cette année ou au deuxième jour de l'an 1652.

— Samedi 23 arrive de la cour le sieur de Brégy, jadis ambassadeur en Pologne, et apporte au Garde des Sceaux, surintendant des finances et secrétaire d'État resté à Paris, les ordres verbalement réitérés et recommandés de la part de la Reine pour se rendre à Poitiers.

— Lundi 25, jour de Noël, au soir, arrive le courrier du surintendant des finances qui lui apporte ordre et au Garde des Sceaux et au secrétaire d'État restés à Paris, M. du Plessis de Guénegaud, qu'il faut partir sans délai mercredi prochain.

— Ainsi se passe en apprêts le mardi 26.

— Et le mercredi 27, avant jour, le surintendant sort à cheval, lui quatrième en son carrosse, avec ses commis suivant; et sort par la porte Saint-Jacques.

A dix heures, le Garde des Sceaux sort en carrosse.

M. du Plessis, secrétaire d'État, pense aussi à sortir; mais, arrêté par affaires domestiques, demeure secret et enfermé jusqu'à samedi 30, qu'il sort en carrosse à six heures du matin et va à cheval à Châtres prendre son carrosse de relais, parti le vendredi matin avec les sieurs de Mergey et Thonnier.

— Vendredi matin 29, le duc d'Orléans fut à l'assemblée du Parlement, où le deuxième président de Bailleul tint la place du Premier. Et sur ce que ledit duc assura avoir certain avis que le cardinal Mazarin étoit dans Sedan du jour de Noël, le conseiller Fouquet de Croissy ouvrit l'avis proposé dès le mercredi 13 ci-devant, portant que la tête du cardinal fût mise à prix, comme avoit été jadis celle de l'amiral de Coligny, dont il a cité l'histoire tirée de M. de Thou[1].

1. [Note de Dubuisson :] Aug. Thuani historia L. XLV. C. 23. ad annum 1569. — Paulo ante idus septembris, in Senatu, Ægidio Burdino, cognitore regio, postulante in Gasparem Colinium, tanquam perduellem et læsæ Majestatis reum peractum, sententia lata, quæ ille ad mortem damnatus, præmiumque quinquaginta millia aureorum ei constitutum, qui virum stitisset. Postea, quarto calendas octobris, eodem Burdino postulante, ut omnis ambiguitas et dubitandi occasio tolleretur, decretum utidem de eo intelligeretur, qui Colinium occidisset, sive is externus sive indigena esset, cui et præter præmium si in idem crimen incurrisset, gratia delicti fieret. Eadem in Joannem Ferrerium, Carnutum vice dominum et Gabrielem comitem Mongomerium sententia lata est; quorum, ut et Colinii effigies ignominiose in plaustro traductæ et publice patibulo affixæ sunt.

Sur quoi le coadjuteur de Paris et les autres conseillers clercs et bénéficiers de Paris se sont levés de leurs sièges et retirés au milieu de la chambre.

Les conclusions des gens du Roi se trouvant conformes, a été arrêté que, nonobstant la lettre de cachet du Roi, dont l'ouverture et la lecture a été faite après que les gens du Roi l'ont eu présentée, portant que Sa Majesté dispensoit les députés nommés le mercredi 13 pour aller vers elle, parce qu'elle entendoit tenir sa parole, et tout ce qu'elle avoit promis touchant le cardinal Mazarin tiendroit, les députés ne lairoient pas d'aller, avec retranchement[1] aux président de Bellièvre, conseillers Sainctot, de Brillac et Coinard, des Requêtes du Palais (ils s'assemblèrent à l'issue chez le président de Bellièvre, qui ce jour-là même alla coucher à Berny, sa belle maison, à quatre lieues de Paris, sur le chemin d'Orléans, vers la cour, et les autres résolurent de l'y aller joindre le lendemain) ; que les commissaires ordonnés par la cour le 20 dernier iroient sur les frontières pour empêcher l'entrée et retour dudit Cardinal, et que la bibliothèque et les meubles restant au palais dudit Cardinal seroient vendus, pour y être pris dessus, préférablement à tous créanciers, la somme de cent cinquante mille livres, afin de faire fonds à la récompense de celui ou ceux qui représenteroient à justice ledit Cardinal.

L'arrêt imprimé a été débité par les rues le dimanche 31. — Voyez-en le sommaire dans la *Gazette* du 30 et l'exemplaire entier imprimé et publié.

— Dimanche 31, et dernier jour de ce mois et an, dès le matin, le président de Bellièvre et les conseillers codéputés sont partis pour aller en cour.

Bruit que le cardinal Mazarin, qui étoit à Sedan le 25, en est

1. *Sic.* Il faut comprendre sans doute : *la députation se réduisant aux...*

parti pour aller en cour, lui seulement douzième, et ainsi a passé à Saint-Seine pour gagner la rivière de Loire. Autres disent qu'il avoit quatre-vingts chevaux de sa troupe autour de lui et deux cents qui le suivoient, et que toutes ses forces ensemble sont de trois mille hommes. Que le maréchal d'Hocquincourt est allé au-devant de lui, conduisant lesdites troupes et se déclarant hautement pour lui.

Ledit maréchal a acheté le gouvernement de Ham pour cent mille livres.

Avis que le cardinal Mazarin coucha encore le 28 à Sedan et que les princesse Palatine et duchesse de Chevreuse sont parties de Paris pour l'aller trouver en Champagne, où il doit entrer.

Pour la duchesse de Chevreuse, il est certain qu'elle est allé au Pont-aux-Dames, abbaye de filles en [Brie].

ANNÉE 1652.

L'an 1652, bissextile. — Lettre dominicale G., depuis le 1er janvier jusqu'au 24 février ; compris que F. l'est pour le reste de l'an.

Épacte 29, cycle lunaire 19, solaire 9.

Janvier.

M. du Plessis-Guénegaud, parti de Paris dès le samedi 30 décembre pour aller en cour, entre en mois de secrétaire d'État.

Capitaine des gardes du corps du Roi : entre en quartier, en la place du marquis de Chandenier disgracié, le sieur de Villequier.

Maître de la garde-robe...[1].

Maître d'hôtel : celui qui défendit longtemps Mouzon l'an 1650, Mason...[1].

Gentilshommes servants, quatre gendarmes du Roi.

— Lundi, premier jour de l'An (*Acri*), M. le duc d'Orléans, contre sa coutume, ne fut point aux vêpres ou autre service du nom de Jésus, ès Jésuites de la rue Saint-Antoine. — Grand bruit et trémoussement en son palais pour l'entrée du cardinal Mazarin en France.

Mademoiselle de Longueville est allée ou s'en va vers M. son père en Normandie.

— Mardi matin 2, après l'audience tenue en la Grande Chambre, se tint l'assemblée du Parlement, où M. d'Orléans se trouva et dit qu'il avoit avis certain comme le cardinal Mazarin, parti de Sedan, étoit arrivé à Épernay, pour passer la Marne, et que trois à quatre mille hommes, conduits par le maréchal d'Hocquincourt, s'avançoient là pour l'escorter.

Ce jour, le nommé Théophile, breton de nation et prince de faction, ayant pris créance avec la populace, crocheteurs, porteurs, bateliers, etc., a été pris avec eux par Saint-Amour, exempt des

1. Ces blancs sont au manuscrit.

gardes, qui l'a mis dans le carrosse de Marsillac et emmené au Grand-Châtelet. Chez lui, l'on a trouvé de la fausse monnoie, de l'arsenic et autres poisons et des mémoires : les moyens d'établir la sûre liberté dans Paris sous le gouvernement de vingt-six personnes. Il est avocat de profession.

— Mercredi 3 et jeudi 4, lettres de Rethel, comme le cardinal Mazarin a été reçu avec merveilleuse allégresse et y a séjourné un jour, et comme le nommé Talon, qui est à lui de longtemps, lui a procuré dans la ville de Châlons deux mille rations de pain pour ses troupes, lesquelles néanmoins on fait monter à cela d'infanterie ou de dragons et à quinze cents chevaux en outre.

Bruit que le Cardinal arrive ce jour à Méry, pour passer la Seine, — faux; — autre qu'il est à Sillery, entre Reims et Châlons; — autre qu'il est à Epernay ; — autre qu'il a reçu dépêche et ordre de la cour de s'en retourner d'où il est venu.

M. d'Orléans met la main sur la recette générale des finances de Paris, dont le receveur est le sieur Marin, qui est en cour, et son premier commis le sieur de La Croix, resté à Paris; mais ledit sieur de La Croix s'en est excusé.

Les troupes du duc d'Orléans, au nombre de deux mille hommes, s'étendent en la Brie et jusqu'à Lagny et Corbeil. Mais Melun leur a refusé les portes; comme on dit aussi que Fontainebleau, où ils vouloient loger, a fait.

— Samedi 6, jour des Rois, auquel le Roi boit, de la veille a été transféré à cause du charnage. Mademoiselle a bal chez madame d'Orléans, sa belle-mère, où M. son père étoit ; et les Roi d'Angleterre et duc d'York dansèrent à force et le premier fort bien.

M. d'Orléans traite avec M. de Longueville par l'entremise de Chamboy.

— Dimanche 7, les commissaires établis pour la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin y furent, et le sieur Naudé, bibliothécaire, les harangua, leur disant s'il étoit raisonnable qu'eux, gens de lettres, ruinassent en trois jours un trésor des lettres amassé par dix-sept ans, avec tant de soins et de dépenses, etc., qu'ils appréhendassent le jugement des autres hommes de lettres et françois et étrangers, et ce que la postérité diroit d'eux. Ce qui n'empêcha pas que, dès le lendemain, lesdits commissaires n'en vendissent pour quinze cents livres.

— Lundi 8 et mardi 9, bruit que le cardinal Mazarin est passé

à Pont-sur-Seine et tire le chemin de Pont-sur-Yonne, pour gagner Loire et la passer, ou à Gien, ou au port Saint-Thibaut sous Sancerre. — La vérité est qu'il a passé à Méry-sur-Seine.

Grand et subit bruit que M. le Prince est arrivé le soir du mardi à Paris chez les Prud'homme, les baigneurs.

Ce soir même, le maréchal d'Estampes retourne à Paris de Poitiers, qu'il n'a point passé depuis le mois de décembre 1651, que M. d'Orléans l'y envoya pour traiter de l'accommodement de M. le Prince et aller pour cela jusqu'à lui.

— Mardi 9, assemblée au Parlement, où le sieur [Gilbert] Vialet, trésorier général de France à Moulins, présenta requête pour être reçu à acheter la bibliothèque du cardinal Mazarin en bloc, et y coucha enchère de trente mille livres; sur quoi, fut arrêté surséance à la vente encommencée dès le lundi, ordonné que ceux qui avoient eu des livres les rapporteroient durant trois jours, que tous enchérisseurs en gros seroient reçus; ce qui étant su par les Enquêtes, les a fort remuées, et tant qu'elles ont résolu de s'assembler au lendemain.

Lettres du cardinal Mazarin au Prévôt des Marchands de Paris, que l'on n'a pas souffert d'être imprimées, oui bien celles au Roi et à M. le duc d'Orléans, que l'on ne croit pas être fidèlement et mot pour mot empruntée de l'original, comme l'est celle au Roi.

— Mercredi 10, les trois chambres étant à donner un arrêt provisionnel (attendant un édit du Roi), qui fixe les louis d'argent à 3 liv. 8 s., les louis d'or à 11 liv. 10 s. et les pistoles d'Espagne à 11 liv. 6 s., les Enquêtes survinrent, disant vouloir aussi connoître dudit règlement; puis proposèrent l'affaire de la bibliothèque, sur laquelle fut enfin arrêté que les conseillers Doujat, Baron, Portail, Petau, etc., commissaires pour la vente d'icelle, la feroient ou en gros ou en détail, ainsi qu'ils jugeroient être le plus à propos.

M. le duc d'Orléans n'y étoit pas.

— Jeudi 11, comme les Chambres toutes assemblées délibéroient sur la plainte rendue par requête du sieur Vialet contre le commissaire Portail, conseiller en la troisième des enquêtes, de ce que le jour d'hier il l'avoit traité de Mazarin et mis sa personne en danger du peuple, et ordonnoit que ladite bibliothèque seroit incessamment vendue en gros et en détail, M. d'Orléans est survenu et a été par quelques-uns parlé d'ordonner audit sieur duc

aucuns deniers et droits royaux des recettes et fermes pour lui aider à lever nouvelles forces.

Sur quoi est entré un envoyé de M. le Prince avec lettre de sa part au Parlement, requête signée Bourdon, qui est le procureur dudit Prince en Parlement, et la créance de lui par écrit, tout cela conforme et portant que tout ce que M. le Prince avoit fait jusqu'ici n'étoit que pour le bien de l'État, afin de servir le Roi et empêcher le retour du cardinal Mazarin en France; mais que cependant ledit Cardinal étoit retourné, ce qui justifioit les justes oppositions dudit Prince; il supplioit le Parlement de donner surséance au terme d'un mois, porté par la déclaration du Roi, enregistrée contre lui avant la fin de l'an dernier passé, jusqu'à ce que l'autre déclaration de Sa Majesté, enregistrée le 6 septembre précédent, contre ledit Cardinal, fut pleinement exécutée.

Les opinions n'étant achevées et la chose remise au prochain jour d'assemblée, est, pour troisième incident, comparu certain homme, soit disant officier dans les troupes de M. le duc d'Orléans, et que, comme il avoit été laissé commandant la garnison de cinquante hommes dans Pont-sur-Yonne, s'y seroit présenté le maréchal d'Hocquincourt avec les troupes conduisant le cardinal Mazarin, qui, sur ce que ledit commandant n'avoit voulu lui ouvrir le passage, et même faisoit rompre le pont, les habitants se seroient accordés avec ledit maréchal, auquel ils auroient donné des otages et ensuite pris les armes contre la garnison, qui se défendoit, et contraint ledit commandant de se retirer, comme il auroit fait. Mais, comme il sortoit de la place pour s'en venir ici, il auroit rencontré des cavaliers menant prisonnier le sieur Chisey-Bitaut, conseiller, député du Parlement de Paris, avec le sieur du Coudray-Genier, autre conseiller; lequel ledit Bitaut auroit dit être tué, ce qui l'auroit occasionné d'envoyer ici donner avis.

Notez qu'en entrant au Palais, il auroit crié au peuple que le conseiller Genier auroit été tué et le conseiller Bitaut bien blessé et emmené prisonnier par les troupes de Mazarin; ce qui fait croire à plusieurs que c'est une machine pour exciter le peuple ou obliger le Parlement de donner à la chaude quelque arrêt de prise de corps contre le maréchal d'Hocquincourt et autres officiers dans lesdites troupes, ce qu'aucuns conseillers ont proposé, mais n'ont été suivis, non plus que ceux qui ont proposé de donner les droits et deniers royaux à M. d'Orléans, qui, voyant que

tout alloit avec poids et mesure, s'est levé tout le premier, comme l'on en opinoit encore, entre trois et quatre heures de relevée, jusques où l'assemblée a duré, depuis le matin huit heures.

Ledit seigneur duc d'Orléans a dépêché un trompette vers le maréchal d'Hocquincourt pour faire donner liberté au conseiller Bitaut.

Ce jour, la lettre du cardinal Mazarin au Roi, imprimée, a été vendue publiquement par les colporteurs; mais suspecte d'être fausse, comme l'est celle qui fut hier débitée, comme si c'étoit la lettre qu'il a écrite à monseigneur d'Orléans. Celle au Prévôt des Marchands ne se débite pas.

— Vendredi 12, dès le matin, le Parlement reçoit, par un courrier de Sens, lettres du conseiller Le Coudray-Genier. Pendant que son collègue et lui alloient le long de la rive gauche d'Yonne pour donner ordre qu'il n'y eût là passage pour les troupes du Cardinal, ils auroient été investis par aucunes, passées plus loin (c'étoient dragons du comte Broglio), Bitaut, renversé et pris. Lui, son cheval ayant été tué et son valet aussi, auroit pris un autre cheval d'un cavalier tué par son valet et se seroit sauvé à Sens.

Arrêt portant entérinement de la requête de M. le Prince; surséance à lui donnée du terme d'un mois porté par la déclaration du Roi donnée contre lui, le 11 novembre, à Poitiers, enregistrée au Parlement le 4 décembre ensuivant, jusques et à ce que celle dudit seigneur Roi, donnée à Paris contre le cardinal Mazarin, enregistrée le 6 septembre précédent, ait été pleinement et entièrement exécutée, avec les arrêts du Parlement aussi contre lui donnés.

On fait dessein de se saisir de l'abbé et autres fils du maréchal d'Hocquincourt, étudiant au collège de Navarre; mais leurs oncles les en retirèrent et mirent en sûreté.

Cependant la comtesse d'Harcourt, de qui le mari commande les troupes du Roi en Poitou, a été enlevée de son logis et conduite comme prisonnière en la maison de Ville. Aucuns disent qu'elle étoit sortie pour se retirer aux champs. Et est vrai qu'en passant elle envoya dire à M. de Beaufort qu'elle alloit voir ses enfants qui sont à Beaumont, et que lui envoya promptement des hommes qui l'attrapèrent à la sortie du faubourg et la ramenèrent en l'Hôtel de Ville; ce que le maréchal de l'Hôpital ayant su, il a été chez M. d'Orléans qui lui a dit ne savoir ce que

c'étoit, et le duc de Beaufort se trouvant là, est soudain allé à l'Hôtel de Ville, d'où son carrosse l'a ramenée chez elle, où elle a persisté à déclarer qu'elle s'en iroit de la ville.

— D'effet, elle s'en alla le lendemain matin, samedi 13, à Beaumont, abbaye qui est à l'un de ses fils et où il est avec les autres enfants, non loin de Chantilly et de Senlis.

Divers avis touchant la marche de la personne et des troupes du cardinal Mazarin; divers écrits aussi publiés dans Paris de part et d'autre : les lettre, requête et créance envoyées par M. le Prince au Parlement et y reçues et enregistrées le vendredi 12.

— Lundi 15, M. le duc d'Orléans envoie des gardes chez le sieur Des Martins, banquier au quartier des Halles, pour lui faire avouer qu'il avoit fait sortir de l'argent dans une charrette couverte de fiens, et que c'étoit pour amener au cardinal Mazarin. Des Martins n'ayant pas fait de cas de ces questions, les gardes allèrent chez un commissaire du quartier pour le faire aller chez ledit Des Martins et l'interroger. Le commissaire refusa, s'il n'avoit ordre de ce faire, exprès et par écrit de M. d'Orléans. Eux étant retournés au Palais d'Orléans, le sieur Portail, conseiller de la troisième des enquêtes, s'y trouva et s'offrit d'aller, comme en effet il alla, chez ledit Des Martins, auquel il fit prêter serment et aussi au sieur Pidou, jadis premier commis du sieur Barbier, qui s'y rencontra, et qui répondirent ne savoir rien de cet envoi d'argent, ni de la prétendue charrette de fiens. Mais le mardi 16, le corps des négociants, ayant appris ceci, s'assembla et en fit beaucoup de bruit.

— La nuit du dimanche au lundi 15, ou plutôt le matin dudit lundi, entre deux et trois heures, M. de Lingendes, premier commis de M. du Plessis, secrétaire d'État, couché près de sa femme, se trouva mal et fut trois heures combattant; puis tout à coup, se sentant pressé, demanda son chirurgien pour être saigné, qui vint comme il espéroit. Il eut l'absolution par un ecclésiastique de ses voisins en cette extrémité.

— Le matin du mardi 16, à dix heures, le duc d'Orléans fut au Parlement et l'assembla pour dire que le trompette, qui avoit été par lui envoyé au maréchal d'Hocquincourt, étoit de retour avec réponse dudit maréchal qu'il s'étonnoit que M. d'Orléans s'attachoit et adhéroit si fortement au Parlement et non pas au Roi, qui étoit son neveu et son souverain; que pour le conseiller Bitaut il le tenoit honnêtement et sans qu'il lui soit fait déplaisir;

mais qu'il ne le pouvoit pas rendre qu'il n'en eût ordre exprès du Roi, qu'il alloit trouver. Là-dessus a été arrêté que M. d'Orléans seroit prié de la Compagnie de renvoyer vers ledit maréchal, et qu'il seroit écrit aux députés du Parlement qui sont en cour et au Garde des Sceaux, Premier Président, de faire office près du Roi pour la liberté dudit Bitaut, leur confrère.

— Mercredi 17, avis qu'il y a des Anglois armés à Bordeaux; les uns disent un seul vaisseau qui en promet d'autres; les autres quarante, etc.; que le prince de Condé est fort et tient la campagne dont il est maître, le comte d'Harcourt se contenant à Saint-Jean-d'Angély; que l'on parle d'accommodement et que le sieur de Ruvigny vient de la cour à Paris proposer au duc d'Orléans que le cardinal Mazarin se retirera seul avec sa famille en une ville de sûreté dont il sera convenu, et n'entrera point dans les affaires, ni ira en cour, pourvu que M. le Prince mette les armes bas et renvoie chez eux les étrangers qui sont venus à son secours.

Ce soir, arrive le sieur de Ruvigny, chargé de traiter comme ci-dessus. Les lettres qu'il apporte de la cour sont du 14 au soir et portent que le 13 précédent cinq régiments de cavalerie du prince de Condé furent au-delà de la Charente, où il est repassé, et vers Pons, défaits par le maréchal de camp Bougy, qui a pris et tué quatre cents chevaux et trente officiers prisonniers.

— Jeudi 18, arrêt du Conseil d'État tenu à Poitiers, le Roi y étant, portant cassation de celui du Parlement de Paris du 29 décembre dernier, par lequel la bibliothèque du Cardinal doit être vendue avec ses meubles, et, sur cela, prise par préférence aux créanciers la somme de cent cinquante mille livres pour donner à celui ou ceux, ou aux héritiers d'iceux, qui amèneront ledit Cardinal vif ou mort à justice; icelui arrêt du Conseil d'État lu, publié et affiché, imprimé à Poitiers, d'où il a été envoyé à Paris aux gens du Roi pour le signifier au Parlement.

Avis que le marquis de Sourdis, avec quelques gens du duc d'Orléans, s'étant jetés dans Gien pour tenir le passage contre le cardinal Mazarin, les habitants les ont fait retirer par la rivière en une cabane, ayant vu l'ordre du Roi, ont ouvert le passage audit cardinal Mazarin et à ses troupes conduites par le maréchal d'Hocquincourt, qui ont passé par-dessus le pont, les 12 et 13 de ce mois, l'infanterie désertant un peu, mais la cavalerie se maintenant bien.

Le sieur de Ruvigny voit M. d'Orléans et lui délivre une lettre de cachet du Roi dont il fit quelque excuse à Son Altesse Royale. Elle porte qu'il ait à mettre ses troupes, qui rôdent, pillent et ruinent tout, par la Brie, Hurepois, Gâtinois, etc., dans les quartiers d'hiver; et que pour faire nouvelles levées ou recrues on y pourvoiera quand il sera temps.

— Vendredi matin 19, M. de Nemours est arrivé en bateau par Seine en baissant, venant de Bordeaux par l'Auvergne. La duchesse sa femme arriva d'un autre côté, venant de Vendôme chez sa mère.

— Samedi 20, M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, part après dîner pour aller coucher en sa maison de Chilly; et le lendemain 21, il prend la poste pour la cour.

Montreuil, courrier ordinaire en titre d'office de M. du Plessis, secrétaire d'État, arrive au matin de la cour à Poitiers, dépêché par lui.

Les avis sont que M. le Prince est malade, retiré dans Pons, ayant mis son infanterie dans Taillebourg et Saintes, et sa cavalerie vers la Garonne, laquelle on croit qu'elle aura repassé dans le Médoc et Bordelois, trouver sûreté et vivres.

Lettre de cachet du Roi à M. de Chavigny-Bouthillier, avec ordre de s'en aller en cour pour être ministre d'État, comme ci-devant.

— Dimanche 21, le président de Bellièvre et ses co-députés retournent de la cour à Paris.

— Lundi 22, matin, le Parlement s'assemble pour ouir ses députés; mais M. d'Orléans mande qu'il n'y pourroit aller et qu'il étoit empêché tout ce jour-là. Il a été prié que ce fut donc pour demain; mais il n'a pas promis ni répondu là-dessus. Ainsi l'assemblée a été remise on ne sait pas à quand.

— Mardi 23, la Grande Chambre travaille à la satisfaction de M. le duc de Bouillon, en lui donnant, pour la récompense de Sedan, le duché d'Évreux, etc.

Cependant le courrier de M. de Brienne apporte des lettres de la cour du 23, portant que le prince de Condé a quitté Pons, dont le chevalier d'Albret s'est saisi; que ledit prince s'est retiré dans Libourne ou dans Bourg. Que la dame de Jonzac, assistée de ses domestiques et vassaux, a coupé la gorge à trois cents cavaliers du Prince qui y étoient mal sur leurs gardes, après trop de bonne chère. Que Barbezieux s'est rendu, et le marquis de

Lévis-Charlus, qui y commandoit pour M. le Prince, est prisonnier de guerre avec trois ou quatre cents officiers et soldats, et que force autres châteaux se sont ainsi libérés de leurs garnisons. Que deux régiments, les meilleurs du Prince, Mazarin et Balthazar, ont été tout à fait défaits par le comte d'Harcourt; que ce qui reste de cavalerie du Prince s'est retiré au-delà de la Dordogne, et le reste de l'infanterie est dans Saintes et dans Taillebourg, places que le comte d'Harcourt presse et que l'on croit qui se rendront.

Avis du sieur d'Eyquem qu'il y a grand remuement dans Bordeaux, et que, sur l'avis du renfort du cardinal Mazarin et d'un autre de M. de Saint-Luc, que l'on dit être aussi de six mille hommes, les Bordelais sont en terrible alarme.

Ce jour, le duc de Nemours devoit partir de Paris pour aller, disoit-on publiquement, aux Pays-Bas pour y commander les troupes que le prince de Condé y a jointes aux Espagnols. Mais il demeura caché encore ce jour chez des baigneurs. Il a été encore plus de quatre jours dans Paris.

— Mercredi matin 24, le Parlement fut assemblé et eurent les députés retournés de la cour leur audience. Le président de Bellièvre fit le récit de leur voyage et de tout ce qui s'y est passé avec témoignage d'y avoir été bien traités. Qu'il est vrai que le Roi leur dit qu'ils n'auroient pas dû mettre à prix la tête du cardinal Mazarin, ni de qui que ce soit, qu'ils ne lui eussent auparavant fait son procès par bonnes informations, témoignages suffisants et avec toutes les formes; que Sa Majesté les excusoit pourtant en ce qu'ils avoient sans doute cru que ledit Cardinal auroit fait ses levées de troupes et son entrée au Royaume sans permission ou ordre de Sadite Majesté, laquelle à présent déclaroit que tout s'étoit fait par son ordre.

Après cela, l'on a lu lettres du parlement de Toulouse à celui-ci, portant qu'il avoit donné pareil arrêt contre le Cardinal à celui de Paris, et avoit conformément envoyé des députés pour cela au Roi. — Item autres lettres du parlement de Rouen portant qu'il avoit aussi donné arrêt à ce que, par députation, ses humbles remontrances seroient faites au Roi sur les conséquences du retour du cardinal Mazarin en France. — Enfin les troisièmes ont été du parlement de Rennes, qui ne disoient mot de cette affaire, mais seulement remercioient ce Parlement de Paris de la part qu'il lui avoit donné à Rennes de ce qui se passoit à Paris,

et que, par revanche, lui, désirant aussi faire part de ce qui se passe à Rennes, il l'informoit des insultes et bravades que lui auroit fait le maréchal de La Meilleraye, qui étoit venu prendre séance en Parlement avec ses gardes et serviteurs, le plus fort (*sic*); que, sachant donc qu'il se devoit faire recevoir duc et pair en celui de Paris, il le prioit qu'il le refusât jusqu'à ce qu'il eut satisfait celui de Rennes.

Les gens du Roi ayant donné leurs conclusions à ce que députation nouvelle fut faite au Roi pour réitérer les humbles remontrances sur le retour et emploi en cour du Cardinal, comme l'on opinoit, M. le duc d'Orléans s'est levé, après dix heures sonnées, et a remis l'affaire à demain.

On dit que ledit duc d'Orléans n'a point signé l'union avec M. le Prince et l'Espagne, que le duc de Nemours a ordre de lui persuader de faire; mais il est vrai qu'il l'a, ce soir même, signée avec M. le Prince, M. de Nemours en étant, avec exception qu'il n'entreroit point avec l'Espagnol ni l'Anglois, et que s'il se faisoit accommodement avec la cour, ce seroit lui qui en conviendroit et M. le Prince ne pourroit demander aucune chose particulière ni pour lui ni pour les siens.

On a envoyé vers M. de Longueville pour le faire signer; il a demandé temps jusqu'à ce qu'un sien envoyé fût de retour de la cour. Autres disent que si.

— Le comte de Fiesque, arrivé en cette ville avec une lettre de créance de M. le Prince au Parlement, s'y trouve inconnu et secret en l'assemblée tenue le jeudi 25, que l'on a été jusqu'à midi.

On y a résolu que la lettre du parlement de Rennes à celui-ci seroit mise en registre pour servir d'opposition de duc et pair au maréchal de La Meilleraye, et que dorénavant il ne se feroit plus aucune réception de duc que les Chambres assemblées, ni tandis que le cardinal Mazarin seroit en France, sans expliquer si [l'on entendoit] les trois grandes seulement, ou si toutes les Enquêtes aussi.

Sur les conclusions des gens du Roi prises hier, il a été arrêté que de rechef remontrances seroient faites au Roi et de vive voix et par écrit. Mais le second, qui y a opiné, a dit son avis être que cependant tous les arrêts ci-devant donnés seroient exécutés, ce qui est enfin passé en arrêt. Sur quoi mention ayant été faite de celui du 27 décembre, qui met à prix la tête du Cardinal, le coadjuteur de Paris et tous les conseillers, clercs et bénéficiers

sont sortis. Mais ils n'ont pas été longtemps dehors qu'ils ont été avertis que l'on traitoit dedans une autre proposition de l'union du Parlement avec M. le Prince. Sur quoi, le conseiller Le Prévost-Saint-Germain, abbé de Samer, étant rentré, a dit au nom de tous que ce n'étoit point la forme de faire une proposition pour faire sortir les clercs, pour, durant leur absence, travailler sur une autre proposition ; que lui et tous les autres clercs s'opposoient à ce qu'il y eut aucun arrêt sur ce sujet, et que, si aucun y avoit, ils en protestoient comme de chose nulle.

Quatre régiments viennent pour le duc d'Orléans, tous quatre étrangers, allemands. On dit aussi que les troupes lorraines viennent.

Le duc de Bouillon et toute sa famille, sollicité de l'union par le duc d'Orléans, se retire de nuit et ne laisse rien en sa maison. On croit qu'il est allé en cour.

Un secrétaire de M. d'Orléans vient tenter Mademoiselle sa fille pour voir si elle voudroit vendre ou engager de son bien pour assister Monsieur son papa. Elle répond que si c'étoit lui qui lui en parloit, elle sait le respect avec lequel elle lui répondroit; mais qu'elle trouvoit fort mauvais qu'un autre que lui tâchât à la persuader de lui ôter le bien qu'elle a, qui ne feroit point grand secours à Monsieur son papa, et qui l'incommoderoit très fort, elle, dont Monsieur son papa seroit un jour marri tout le premier.

— Samedi au soir 27, le conseiller Coudray-Genier, camarade de Bitaut, et s'étant sauvé des dragons de Broglio de Pont-sur-Yonne, ès Sens, puis de la ville, où l'on fait perquisition de lui, en une maison secrète de la campagne, retourne à Paris.

— Lundi matin 29, comme le sieur de La Vieille-Tour et un autre gentilhomme provençal, tous deux gens de crédit en la côte de leur pays, particulièrement à Toulon, que, pour cet effet, M. de Beaufort a fait rechercher et qui n'ont voulu se détacher de M. d'Angoulême, étoient à cheval et par la rue, afin de s'en aller en Provence, le nommé Vaubelle ou Valbelle, de Marseille, parlementaire, qui les guettoit, assisté des gens du duc de Beaufort susdit, a crié sur eux « Aux Mazarins qui s'en vont trouver le « Cardinal!... Arrête, arrête les Mazarins! » De sorte que ces gens, qui étoient déjà les plus forts à l'aide de quelque canaille qui s'est encore amassée, les ont menés prisonniers en la Conciergerie, dont toutefois La Vieille-Tour, par son assurance et le grand bruit qu'il a fait en montrant ses hardes, lettres et papiers

pour justifier qu'il s'en alloit en sa maison en Provence pour ses affaires particulières, a été relâché; l'autre, qui ne s'est pas si bien aidé, est demeuré prisonnier.

FÉVRIER.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Premier jour de février, jeudi (*Danubium*), belle et claire journée, sèche gelée, et le lendemain deuxième jour, de même, et encore le troisième.

— Le 2, le cardinal Mazarin fut pour la première fois au conseil du Roi.

— Le 4, qui est dimanche, il dégèle et le temps se met à pluie.

Ce jour, au matin, aux poteaux et aux coins des maisons du Pont-Neuf et du Pont-Marie, et autres plusieurs endroits de Paris, des placards imprimés en une grande feuille intitulés : « Avis à « Messieurs de Paris, » et portant que le Cardinal a dessein de ruiner la ville et se venger des Parisiens en se défaisant des principaux, commençant par M. le duc d'Orléans, puis le duc de Beaufort, M. de Chavigny, etc., comme il a déjà attenté à la vie de M. le Prince par le nommé du Mas, qui, avec un des Salles (?) tous deux, ou l'un d'eux, conseillers en la Cour des Aides de Guyenne, réfugiés à Libourne, ont été conduits à Bordeaux pour y être punis. Qu'il faudroit faire à Paris comme on a fait à Bordeaux : chasser tous les suspects, comme le coadjuteur de Paris, le maréchal de L'Hôpital, le marquis de Chandenier, et piller les maisons et les familles des ducs d'Elbeuf, comte d'Harcourt, maréchaux d'Hocquincourt, etc., Guénegaud, Doujat, le conseiller de la Grande Chambre, et autres.

Les avis de la cour sont du 31 janvier; que le Roi doit partir de Poitiers pour aller en Anjou le 3 février, qui étoit hier samedi; que le duc de Rohan envoie en cour faire soumission de remettre le Pont-de-Cé et autres places par lui saisies, entre les mains de qui il plairoit au Roi, s'il plait à Sa Majesté avouer et agréer qu'il retienne par devers lui quarante-cinq mille écus qu'il a employés à faire la dépense desdites places saisies, qu'il a crû être du service de Sa Majesté, et lui continuer au reste ses charges,

gouvernement, et l'honneur de ses bonnes grâces; [il] obtient ces choses de Sa Majesté. Elle est pour aller droit à Tours, le voyage de Cognac ayant été changé depuis l'arrivée du cardinal Mazarin.

Que M. de Châteauneuf faisant instance de se retirer, a enfin eu congé de s'en revenir ici à Montrouge près Paris.

Ce soir, le duc de Beaufort devoit partir d'ici pour aller commander les troupes de M. le duc d'Orléans vers Anjou, auquel effet ledit duc d'Orléans a emprunté cent mille livres aux cautions de son chancelier et de ses deux trésoriers, de son intendant et de ses deux secrétaires, dont le sieur Goulas s'étant un peu fait tirer l'oreille, a été traité de mauvais serviteur et ingrat par ledit duc d'Orléans, et Madame et autres de la maison, qui enfin l'ont caressé et amadoué, après qu'il a eu contribué pour sa part quinze mille livres.

Ce même soir, il y a eu assemblée, qui a encore continué le lendemain,

— lundi 5, en présence de M. d'Orléans, par les sieurs comte de Fiesque et de Cumont, conseiller du Parlement, de religion huguenote, de la part de M. le Prince, avec le Coadjuteur de l'archevêché, pour ajuster leurs différents; ce qui est cause que le duc de Beaufort n'est point encore parti, parce qu'il sert aussi à cet accommodement prétendu.

Le lieutenant civil de Paris se présente en la Grande Chambre du Parlement et y fait verbalement la requête, remontrance et plainte sur la licence qu'il y a de faire et afficher placards, publier et débiter libelles diffamatoires et chanter ès carrefours chansons scandaleuses et séditieuses; qu'il a plusieurs fois appréhendé des colporteurs, imprimeurs et débiteurs de telles choses et fait condamner au Châtelet, dont ayant appelé à la Tournelle, ils auroient été absous ou relachés; qu'il demande à ce qu'il lui soit permis d'appréhender tels chansonniers, colporteurs, vendeurs et imprimeurs susdits, trouvés saisis et pris sur le fait, et de les faire punir sur-le-champ, même à l'instant, par le carcan, le fouet et autres peines qui seront méritées, souverainement et sans appel. Arrêt, selon sa demande, qui a été lu, publié et affiché le lendemain,

— mardi 6, auquel jour le Parlement étant assemblé pour délibérer ce que l'on pourroit faire pour la délivrance de M. François Bitaut, sieur de Chisey, conseiller en la troisième des enquêtes, emmené de dessous la rivière d'Yonne, où il fut pris

par les troupes du maréchal d'Hocquincourt, lesquelles y passèrent vers le 8 et 9 janvier dernier.

M. Fouquet, procureur général, a présenté requête aux fins de s'opposer à la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin, comme en ayant charge de la part du Roi, dont il a représenté une lettre de cachet. Sur quoi grand bruit s'est élevé, les Enquêtes voulant que l'on achevât la délibération pour leur confrère, sur quoi, l'heure étant passée, on s'est levé et on a remis la délibération à

— mercredi matin 7, que M. d'Orléans, envoyé prier de s'y trouver, y est venu. Le duc de Beaufort y étoit. Et a le procureur général insisté par sa requête, représentant encore la lettre de commandement qu'il en a de la part du Roi, qui dit vouloir faire une bibliothèque qu'il donnera au public, de celle qui se vend à présent et dont il défend de continuer la vente. Mais les Enquêtes ont persisté, et, sur la contestation, l'heure aussi s'étant passée, l'affaire a été remise à samedi prochain.

Le soir du mardi 6, il y a eu bal chez Mademoiselle, qui le donne trois fois la semaine. Le duc de Beaufort n'y étoit point, ce qui a fait dire qu'il étoit parti : la vérité est qu'il n'a pas accoutumé de s'y trouver souvent.

Avis de la véritable reprise de Pons sur le chevalier d'Albret, qui y est demeuré prisonnier, par le prince de Tarente.

Lettres de Nontron près Périgueux, de l'abbé de La Pérouse, qui a son abbaye dans Périgueux, et d'aucuns gentilshommes de la campagne réfugiés en ladite villette de Nontron, du 27 janvier, portant que M. le Prince y est venu pour assister le sieur de Bourdeilles, gouverneur, et le reste de son parti, contre le parti royal, et que le comte d'Harcourt le suivant, est en même temps arrivé à une lieue de ladite ville de Périgueux, avec toute l'armée du Roi, qui est de douze mille hommes, ce qui sera cause que M. le Prince, qui ne se voudra pas laisser assiéger, se retirera. Et là-dessus, aucuns veulent que, comme le duc de Nemours, il s'en vienne secrètement et inconnu à Paris. Les autres croient qu'il se retirera à Bergerac et de là à Libourne ou à Bordeaux.

Les livres manuscrits du recueil de M. de Loménie, au nombre de trois cent cinquante volumes in-folio ou environ, et vendus au feu Roi pour vingt mille écus, mis en la bibliothèque du feu cardinal de Richelieu, et, après sa mort, transportés en celle de

M. le Chancelier, d'où ils avoient été mis en celle du cardinal Mazarin, en ont été séparés, par le soin particulier du procureur général, qui les a fait porter au Trésor des Chartes du Roi, dans la Sainte-Chapelle. Le reste de la bibliothèque est comme vendu ; et y en a bien pour vingt mille écus ; sur quoi, il faut prendre les frais des commissaires qui vont à 10 livres[1] chacun par jour; et sont trois conseillers, Petau, Pithou, Portail; puis des huissiers et greffiers et des priseurs libraires. Il reste quelques livres manuscrits et des langues étrangères dont le sieur Naudé offre deux mille écus.

— Jeudi matin 8, le Parlement assemblé a travaillé pour les rentes sur l'Hôtel de Ville, à la réquisition du Prévôt des Marchands, et donné arrêt, portant ordonnance de prendre les fonds du Roi et d'en faire le paiement desdites rentes avant toutes choses, même avant l'Épargne, c'est-à-dire la propre Maison du Roi, et défenses à tous receveurs généraux de payer que pour lesdites rentes.

— Vendredi 9, comme trente mille écus de la recette des Gabelles, conduits vers Paris, en étoient proches, et ce, pour les fonds destinés au paiement des rentes, le duc d'Orléans les a fait arrêter comme argent destiné pour le Mazarin. On dit pourtant qu'il les enverra à la maison de Ville aux rentiers, comme les leur donnant.

Ce soir, fut lu en l'Hôtel de Ville l'arrêt du Parlement donné pour le paiement des rentes.

Le matin, arrêt du Parlement portant défenses à qui que ce soit de faire levée des gens de guerre que par l'expresse commission du Roi, dont il y eut grand bruit parmi le Palais d'Orléans.

Le vicomte d'Hostel, capitaine des gardes du duc d'Orléans, pensant entrer dans Béthune, dont il étoit gouverneur, Montgobert, lieutenant audit lieu, lui a refusé la porte par ordre du maréchal d'Aumont, et ledit vicomte s'étant retiré en Arras, y a été arrêté par ordre de la cour, et ensuite d'Amilly, son secrétaire, aussi retenu prisonnier[2].

Le comte d'Harcourt est venu en cour, d'où il s'en est retourné en l'armée non satisfait.

---

1. Au-dessus de 10 le copiste a écrit 18, sans doute parce qu'il hésitait entre ces deux chiffres.

2. On trouvera à l'*Appendice* plusieurs documents relatifs au maréchal d'Aumont dans cette campagne et principalement à l'affaire de Béthune.

— Samedi 10, matin, il n'y a point eu d'assemblée en Parlement, sur l'avis que le conseiller Bitaut étoit en liberté, et à la suite de la cour, sur sa parole; autres disent qu'il s'en va même à quelque sienne maison.

Le soir, courrier de la cour avec lettres, comme elle est arrivée le 5 à Loudun, ayant passé à Mirebeau, et tardé audit Loudun le 6, pour aller le 7 à Saumur. Que le sieur de Sennecterre est allé à Angers, vers le duc de Rohan, pour le réduire à obéir au Roi.

— Dimanche au soir, en divers lieux de la ville, petits ballets et comédies, comme chez la dame de La Trousse, rue Michel-le-Comte, et chez madame d'Ecquevilly, dans l'Ile Notre-Dame.

Placard affiché en certains lieux, comme ès coins près l'hôtel d'Orléans, portant un imprimé intitulé : « Avis de Monseigneur « l'archevêque de Paris, comme M. l'archevêque de Corinthe, « son neveu, et reçu son coadjuteur en l'archevêché de Paris, ne « l'est plus, et est, quant à présent, coadjuteur de M. de Château-« neuf au pays de Rhodes; » ce que les malins interprètent comme étant le Coadjuteur à présent devenu amoureux et favori de la dame de Rhodes, fille de la feue maréchale de L'Hôpital, qui a été tout cet an passé la favorite du Garde des Sceaux Châteauneuf.

— Lundi soir 12, lettres de Tours, où le surintendant et tous ceux des finances sont, dès le 8, logés au quartier Saint-Saturnin; la cour à Saumur, d'où elle part le 9 pour la Flèche, où le Roi attendra la réponse du duc de Rohan par M. de Sennecterre, qui y est allé.

Cependant le comte Broglio conduit et commande deux mille cinq cents hommes des troupes que le Cardinal a amenées; et on en attend encore d'autres avec le maréchal de La Meilleraye, qui vient du côté de Bretagne, avec quatre pièces de canon, pour faire obéir ledit duc de Rohan.

M. de Châteauneuf est resté à Tours.

M. Bitaut, conseiller, ci-devant prisonnier, mis en liberté, ayant pris congé du cardinal Mazarin dont il se loue fort.

Le maréchal d'Hocquincourt et le sieur de Bar s'en sont retournés en leurs gouvernements. M. de Châteauneuf est à Tours, dont il ne bouge.

Pour les deux premiers, cela est faux et sont employés près du Roi, l'un pour commander l'armée contre le duc de Rohan à Angers, l'autre comme son lieutenant général.

— Mardi soir, autres lettres de Saumur du 9, comme cinq compagnies du régiment des gardes, conduites par le sieur de Bar, lieutenant général, sont parties le matin pour aller forcer le passage de Forges au confluent de l'Authion à la Loire, au-dessus du Pont de Cé et à deux lieues d'Angers; mais qu'ils l'ont trouvé forcé par soixante hommes du régiment de Médavy, qui ont, que tué, que pris, que chassé les gardes et soldats, au nombre de quatre cents hommes, du duc de Rohan qui le gardoient.

Le duc de Damville, à Paris, mené souper chez Mademoiselle, où l'on a dansé jusqu'à quatre heures du matin du mercredi.

Il sollicite Son Altesse Royale à toute heure et n'en a point de réponse. Il lui offre de la part du Roi tout ce qu'il sauroit demander et désirer, pourvu qu'il se raccommode avec le cardinal Mazarin; et il dit qu'il fera tout ce qu'il plaira au Roi pourvu qu'il chasse le cardinal Mazarin.

— Jeudi 15, le Parlement assemblé sur la lettre de cachet du Roi, du 11 février, signée de Guénegaud, et portant que Sa Majesté étoit venue en Anjou pour réprimer la rébellion du duc de Rohan, de laquelle il espéroit, avec l'aide de Dieu, venir en bref à bout et aussitôt s'acheminer, de retour en sa bonne ville de Paris, de laquelle il avoit sujet de se contenter et louer jusqu'à présent.

Les Enquêtes ont prétendu connoître de deux arrêts : l'un donné en la Grande Chambre vendredi dernier et l'autre le jour suivant, comme je crois, en la Tournelle, où, sur requête présentée par le sieur Boislève, évêque d'Avranches, complaignant contre le duc de Rohan de ce qu'il auroit emprisonné et détiendroit dans le château d'Angers, comme gouverneur de la ville et de la province, le sieur Boislève, son frère, lieutenant général, auroit été arrêté que procès-verbal seroit fait sur les lieux susdits par deux conseillers du Présidial et ici envoyé, et cependant le lieutenant général Boislève mis en liberté.

M. d'Orléans a, là-dessus, montré une lettre du duc de Rohan (laquelle il a fait imprimer par de La Caille, imprimeur ordinaire du Roi), et dit que ce qu'il en avoit fait étoit pour servir l'État, à cause que le lieutenant Boislève favorisoit le cardinal Mazarin et ne déféroit point aux arrêts du Parlement donnés contre lui. Mais le président de Novion et les conseillers de la Tournelle ont défendu leur arrêt et maintenu qu'étant souverain, il n'étoit pas sujet à revue par les autres chambres.

Quant à l'arrêt de la Grande Chambre, il porte défenses à toutes personnes, de quelque condition et dignité qu'elles soient, de faire aucune levée de gens de guerre sans l'expresse commission du Roi, sous le grand sceau. Mais cet arrêt n'ayant point été signé et comme c'est une matière d'affaire publique et qui regarde l'État, les Enquêtes demandent que l'on délibère tout de nouveau là-dessus. Le président de Bailleul, qui, comme second président, fait la fonction du Premier absent, a rendu les raisons de cet arrêt à M. d'Orléans; et les gens du Roi, sortis puis rentrés, ont dit, par la bouche de M. Talon, que, pour ce qui est de la discipline et mutuelle prétention des chambres entr'elles, ils ne donnoient point de conclusions si la Grande Chambre seule pouvoit donner tels arrêts ou si les Enquêtes avoient droit d'y être présentes, comme aussi en la Tournelle, ès choses qui touchent l'État; mais qu'ils avoient autre chose à dire à savoir qu'il se faisoit ici des assemblées d'aucuns évêques aux fins de faire des remontrances au Roi, sous le nom du Clergé, contre le Parlement, comme étendant, sans y avoir droit, sa juridiction trop avant et sur l'honneur et vie des ecclésiastiques; qu'ils requéroient que tels évêques fussent congédiés de Paris et renvoyés chacun en son diocèse. De plus, ils ont dit qu'étant, comme ils sont, les gens du Roi, ils ne pouvoient passer les bruits qui couroient de l'entrée des troupes espagnoles en France, sous la conduite de quelqu'un qui, d'ici, les seroit aller quérir; qu'ils requéroient qu'il fût, par un sévère arrêt, fait très expresses défenses à toutes personnes, de quelque état et qualité qu'elles soient, gouverneurs de provinces, villes, places, châteaux et communes, de recevoir lesdites troupes et leur prêter ou donner vivres, aide et confort; mais qu'au contraire il leur fût très expressément enjoint et ordonné de leur courir sus et les repousser en toutes manières, comme ennemis du Roi et de l'État.

M. d'Orléans a dit que ce n'étoient point Espagnols, mais Allemands, qui venoient comme amis pour servir en France, et qu'ils le pouvoient, puisqu'il y en étoit bien venu avec le cardinal Mazarin. Et il a fait le récit de toutes les offres que le duc de Damville lui fait de la part de la cour, pourvu qu'il consente au retour dudit Cardinal.

Après cela, l'on a parlé d'opiner; mais le doyen, qui est M. Chevalier, et autres conseillers, ont emporté qu'étant plus

de onze heures, il falloit remettre la partie à demain. Autres disent que ce fut l'opinion du vieux conseiller Broussel.

On lut toutefois la lettre du parlement de Rouen, portant qu'il avoit donné arrêt conforme, à savoir que très humbles remontrances par écrit seroient faites au Roi.

Grande alarme de l'entrée des Espagnols en France, au nombre de neuf mille, ou, selon la plus commune voix, six mille, — fausse. — Même, par les lettres de Bruxelles et du Rhingrave Frédéric, gouverneur de Maëstricht, qui parlent de ces six mille hommes, comme des plus chétives troupes qui furent jamais, et comme encore rôdant dans les environs de la Meuse. Ces lettres sont du 10, et celles de Cambrai, du 11, portent que le duc de Nemours est encore à Bruxelles, que les troupes s'apprêtent pour être par lui conduites en France, et qu'il y a ordre de cuire deux cent mille livres de biscuit pour leurs vivres.

— Vendredi 16, M. d'Orléans ne vint point au Palais, disant n'être pas en état pour cela, ce qui fut remis au lendemain

— samedi 17, auquel M. d'Orléans, parlant contre les conclusions des gens du Roi, a dit que les troupes qui entroient en France avec M. de Nemours n'étoient point des Espagnols, mais des Allemands, non ennemis de cette couronne, et qui venoient pour la servir contre le Mazarin.

Après cela, sur ce que le Prévôt des Marchands s'est présenté et a remontré qu'il y avoit un arrêt du Conseil d'État par lequel tous les fonds ci-devant affectés au payement des rentes et des gages des cours souveraines étoient arrêtés, au préjudice des arrêts du Parlement, ci-devant, portant qu'en tous les bureaux l'argent seroit pris préférablement à l'Épargne pour le payement des rentes, on a opiné et arrêté que le Prévôt des Marchands et échevins assembleroient les rentiers en l'Hôtel de Ville, et que, tout de même en même temps, le Parlement inviteroit les autres cours souveraines à s'assembler avec lui en la chambre Saint-Louis, où se tient l'ordinaire audience de la Tournelle. Cependant défenses sont faites à tous receveurs, fermiers et commis ès bureaux des recettes de vider leurs mains des deniers qui y sont ou doivent être, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom, etc., que N. et N., trésoriers de France à Lyon, auront *veniat* à la cour, pour rendre raison d'une ordonnance d'eux émanée en vertu dudit arrêt du Conseil d'État.

Et n'a été parlé d'aucune autre chose de celles qui auroient été proposées le jeudi 15.

Avis que le comte de Rieux-Elbeuf étoit déclaré pour le parti des Princes et entré dans Angers pour le défendre avec trente gentilshommes; qu'Angers se défend et incommode les assiégeants avec deux pièces de canon qui tirent sur leur poste incessamment.

Les maîtres des Comptes bien intentionnés pour le service du Roi, prévenant les autres, ont dépêché un homme bien entendu pour aller en cour avec les instructions et protocoles nécessaires pour faire que le Conseil d'État donne un autre arrêt que celui qu'il a ici envoyé et qui donne lieu à l'assemblée des rentiers en l'Hôtel de Ville et des cours souveraines en la salle Saint-Louis pour lundi et mardi prochain. Et cependant ont envoyé quérir les fermiers des gabelles et les ont instruits des moyens et passeports qu'ils doivent prendre de M. d'Orléans et de M. le Prince pour faire venir du sel de Brouage et d'ailleurs sûrement, pour continuer le payement des rentes et des gages desdites cours.

Ce jour même, M. d'Orléans fut à l'Arsenal visiter les munitions qu'il y a et choisir, des pièces de canon, ce qu'il en a de besoin pour ses troupes qui sont à Montargis et environs, conduites par le duc de Beaufort. Mais il n'y a rien trouvé de prêt.

— Dimanche 18, quelque désordre à Mantes par les troupes du duc d'Orléans, qui y veulent entrer de force.

Le soir arrive à Paris Montreuil, courrier en titre d'office de M. du Plessis, secrétaire d'État, avec lettres de la cour, qui toujours est à Saumur, du 16, lesquelles disent que le maréchal d'Hocquincourt est avec deux mille chevaux (autre lettre met mille seulement) allé amont la rivière de Loire pour empêcher que le duc de Beaufort ne secoure Montrond; que le maréchal de La Meilleraye arrive avec troupes et canon devant Angers, où le duc de Rohan a demandé que le comte de Quincé entrât pour à lui parler, ce qu'il a fait. La duchesse sa femme a écrit à de ses amis en cour qu'elle n'avoit pu jusqu'à cette heure gagner son esprit, mais que si l'on vouloit envoyer quelqu'un dans la ville vers lui, elle s'emploieroit pour le porter à traiter.

Des lettres du 17 de la cour ajoutent qu'Angers parlemente, et de Tours, que la ville est rendue et qu'il n'y a plus que le château qui tienne, le gouverneur y étant, à qui l'on ne veut faire aucune grâce. Que le Pont-de-Cé est aussi rendu au maréchal de

La Meilleraye, qui est venu avec deux mille cinq cents hommes et six pièces de canon.

Ledit courrier a apporté un arrêt du Conseil d'État par lequel le Roi donne main levée aux fermiers des gabelles et autres recettes de leurs deniers et effets arrêtés par autre arrêt sur eux; et ordonne qu'ils en vident leurs mains pour le payement des rentes et autres charges; mais l'envoyé de la Chambre des Comptes en doit apporter un autre qui sera fait sur son protocole plus exact que celui-là.

Grand bruit, sur lettres diverses, de Tours, que la ville d'Angers est rendue à discrétion au Roi, et qu'il n'y a plus que le château qui tienne; aucuns même voulant que le gouverneur s'en soit secrètement enfui, lequel bruit court principalement le

— lundi 19, auquel jour il y eut assemblée au Parlement toute prête; mais M. d'Orléans, ayant mandé qu'il ne pouvoit venir, elle ne tint point.

Avis de la mort du baron de La Tour en son gouvernement et ville d'Arras. Il étoit gentilhomme de Caux en Normandie et y avoit été gouverneur de Dieppe et puis de Casal. Homme de rare probité et de service exemplaire en France, il avoit depuis peu épousé une fille de Sainte-Mesme-l'Hôpital, nièce de M. de Morangis-Barillon.

— Mardi 20, le Parlement étant assemblé, M. d'Orléans absent, on y a lu les lettres du Parlement de Rennes (il y en a eu aussi du Parlement d'Aix-en-Provence) portant remerciement à celui-ci de la part qu'il lui donne de ce qui se passe. Qu'il a, conformément à lui, donné arrêt de faire très humbles remontrances au Roi sur le retour du cardinal Mazarin, et que, cependant, pour conserver la Bretagne en repos et sûreté, il a fait très expresses défenses de faire, sous quelque prétexte que ce soit, aucune levée ni marche de gens de guerre par ladite province, sans l'expresse commission et lettres patentes du Roi, sous le grand sceau, et même sans l'attache de la Reine, gouvernante de la province, et enfin sans que lesdites lettres du Roi et attache de la Reine eussent passé par le Parlement.

Là-dessus, les gens du Roi ont remontré qu'il leur est préjudiciable que le parlement de Bretagne prévienne celui de Paris ès choses qui sont et de justice et du service du Roi; et, partant, requièrent qu'il soit incessamment délibéré sur les conclusions

par eux prises jeudi 15 dernier contre les troupes étrangères qui prétendent entrer et marcher en ce royaume.

Le président de Bailleul a dit que M. d'Orléans sera de rechef invité de se trouver à l'assemblée demain; et, s'il diffère encore, demain, jeudi l'on délibérera. Le Clerc de Courcelles-Boisrideau a voulu contredire le président, qui lui a dit qu'il ne l'empêcheroit pas de faire ce qu'il falloit et ne le craignoit point.

Aucuns frondeurs ont aussi fait bruit quand les gens du Roi ont fait leur réquisition.

En cette même assemblée ont été reçus conseillers honoraires les sieurs d'Aligre, premièrement conseiller au Grand Conseil, puis maître des Requêtes, ambassadeur à Venise, conseiller d'État ordinaire et enfin directeur des finances, et Barillon de Morangis, aussi jadis maître des Requêtes, puis conseiller d'État ordinaire et enfin second directeur des finances; ce qui ne s'est pas passé sans rumeur et allégation qu'il falloit voir et faire un règlement pour lesdits conseillers honoraires et jusqu'à quel nombre ils pouvoient être reçus.

Ce jour, plusieurs carrosses de voiture [envoyés] à Tours partirent pour y conduire et charrier les procureurs et avocats, greffiers et solliciteurs du Grand Conseil qui y est mandé par le Roi. Les présidents et conseillers y sont allés en leurs propres carrosses, les clercs à cheval.

Ce jour a été publié la censure de l'archevêque de Bordeaux et autres évêques et docteurs de théologie, donnée à Poitiers le 27 janvier dernier contre un libelle fait et imprimé à Bordeaux, intitulé : « Question canonique : Si M. le Prince a pu prendre les « armes, etc. »; icelle censure premièrement imprimée, publiée et affichée à Poitiers et partout où elle l'a pu être dans la province d'Aquitaine bordelaise.

Le coadjuteur de Paris a remandé l'abbé Charrier, qui, depuis plusieurs mois, sollicitoit à Rome le chapeau pour lui; mais le pape s'est déclaré contre lui, et disent aucuns que c'est lui qui a fait dire à l'abbé Charrier de s'en aller. Il a envoyé en cour demander l'évêché de Poitiers pour l'abbé de Chailly, frère de madame de Rhodes.

M. de Longueville envoie Prioleau, son secrétaire, à la cour à Saumur, pour y témoigner et assurer que la Normandie est tranquille.

— Mercredi matin 21, M. d'Orléans n'est point venu en Parlement, où l'assemblée n'a pas parlé que de certains arrêts fraichements donnés au Conseil d'État et envoyés ici, où ils sont imprimés et publiés de ce jour même, pour la sûreté des rentes sur l'Hôtel de Ville et des gages des officiers. Le sieur d'Aligre, conseiller d'État, directeur des finances et reçu d'hier conseiller honoraire au Parlement, a dit que, si lesdits arrêts ne satisfaisoient pas la Compagnie, le Conseil d'État en donneroit d'autres.

On a publié par les colporteurs ce matin une « Relation véri- « table de tout ce qui s'est passé à Angers jusqu'au 17 du cou- « rant, » mais on doute que ce titre lui convienne; elle est [publiée], ce dit la veuve Guillemot, l'imprimeresse qui n'a point de privilège, par ordre de Son Altesse Royale. Elle donne souvent des pièces de cette sorte d'aveu.

Ce soir, on a les lettres de Cambrai, du 18, qui portent l'arrivée du duc de Nemours là avec le comte de Fuensaldagne et l'approche des troupes, au nombre de six mille hommes, qu'ils doivent conduire en France, après que les mille ou douze cents du comte de Tavanes les auront jointes [1].

---

1. A Cambray, le 18 février 1652.
(Reçue à Paris le 21.)

Monsieur, nous avons ici le duc de Nemours depuis le jour de mardi gras, qu'il y arriva avec le comte de Fuensaldagne et quantité d'officiers; nous avons aussi toute l'armée qui doit être livrée à ce duc, logée ici aux environs, du côté du Cateau-en-Cambrésis. Cette armée est composée d'Allemands et Lorrains, c'est-à-dire de ceux qui sont à la solde du Roi; car de ceux qui sont à la solde du duc de Lorraine, il n'y en a point. Tous ces gens sont commandés par le baron de Clinchamps. On fait état que cette armée est de six mille soldats, partie infanterie et partie cavalerie, avec quatre pièces de canon. Outre cela, il y aura les François, commandés par le comte de Tavanes, qui ne sont point encore arrivés au rendez-vous.

Hier se fit la revue générale de toutes les troupes à deux lieues d'ici; et le duc de Nemours et comte de Fuensaldagne sortirent pour aller voir cette revue. On croit que demain ou après-demain ils entreront dans la France tous ensemble, et que le comte de Fuensaldagne ira jusqu'à la frontière pour livrer l'armée au duc de Nemours, puis arrêtera ici quelques jours et de là s'en retournera à Bruxelles.

On doit donner une montre à l'infanterie et demi-paye à la cavalerie; et, pour cela, il est arrivé ici force argent, dont on dit que le duc et ses officiers ont déjà touché une bonne partie.

Entre les officiers qui sont ici avec lui, il y a le comte de Coligny,

Lettres du 19, de Boulogne, portent que, dès le 8, le lieutenant de Roi au gouvernement de Béthune, sieur de Montgobert, avisé que le prince de Ligne, avec troupes, s'approchoit de là (il est depuis allé vers le Boulonnois pour occuper le maréchal d'Aumont) parce que le vicomte d'Hostel venoit pour mettre Béthune en ses mains, comme ville d'otage, auquel effet un capitaine du régiment d'Hostel étoit allé à Douai traiter avec le gouverneur, comte de Roeux, s'assura des officiers de la garnison, particulièrement des Ecossois, qui firent tenir leur régiment quatre jours sous les armes et jusqu'à ce que le maréchal d'Aumont, mandé, y fut arrivé pour donner ordre, comme il fit. Et ledit vicomte, étant contraint de se retirer d'auprès Béthune, sans y entrer, en Arras, il y fut arrêté par le gouverneur, M. de La Tour, depuis décédé, et Sainte-Agathe (*sic*) mis en prison étroite [1].

---

le marquis de Villars, Chavagnac, d'Aiguillon et autres; on doit aussi donner des habits aux soldats, et force provisions de biscuits et d'avoine les doivent accompagner.

Outre ces troupes, il y en a d'autres qui sont entrées dans le Boulonnois, commandées par le prince de Ligne, pour faire diversion et occuper le maréchal d'Aumont, afin qu'il ne puisse donner quelque empêchement au passage de ses troupes. On dit ici que le maréchal étoit arrivé à Arras avec deux cents chevaux, et qu'il avoit été prendre prisonnier à Béthune et conduit à Arras le gouverneur dudit Béthune, du parti des Princes, qui avoit tâché d'attirer sa garnison du même parti, à quoi cette garnison se seroit opposée et auroit pris les armes contre son gouverneur.

Les François, commandés par le comte de Tavanes, qui doit venir joindre le duc de Nemours, sont au plus de mille à douze cents gens, à ce qu'on dit, fort défaits.

On croit maintenant que le maréchal d'Aumont, dans le Boulonnois, est pour donner quelque empêchement au prince de Ligne.

Toutes ces troupes qui doivent entrer en France doivent, à ce qu'on dit, aller rencontrer en chemin l'armée du duc d'Orléans.

Pour ce qui est de leur route, on en parle diversement. Nous verrons si ces braves gens feront des merveilles et s'ils chasseront le Mazarin. Dieu veuille qu'ils nous puissent bientôt procurer une bonne paix.

Voilà ce qu'il se passe en cette frontière. Je suis, etc.

[Cette lettre est transcrite par Dubuisson, Bibl. Mazarine, manuscrit n° 2786[F], p. 557. Elle paraît lui avoir été adressée par quelque correspondant de l'entourage des Bournonville.]

1. Voir à l'*Appendice*.

— Jeudi matin 22, assemblée en Parlement, où le duc d'Orléans n'étoit point; et y a été arrêté, nonobstant le contraste de plusieurs des Enquêtes, que samedi on s'assembleroit, quoique M. d'Orléans n'y fût pas, pour délibérer sur les conclusions prises par les gens du Roi dès le jeudi 15, réitérées mardi dernier 20. Et cependant on a arrêté que les arrêts du Conseil d'État des 10 et 16 de ce mois, et naguères lus en l'assemblée du 21, seroient enregistrés, et que, chez le président de Bailleul, se feroit ordinaire assemblée des Prévôt des Marchands, échevins, dix-huit députés des rentes et deux directeurs des finances, là présents, et offrant, de la part du Roi, toute satisfaction à la ville et Parlement de Paris, pour aviser et résoudre des arrêts, que l'on pourroit en outre demander au Conseil d'État pour plus grande sûreté, des rentes de l'Hôtel de Ville et gages des cours souveraines; et que cependant il ne seroit plus parlé durant huit jours de tenir aucune assemblée à la chambre Saint-Louis.

Lettres de ce jour, à Saumur, de la part du Roi, aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, imprimées le 26 ici, portant l'avantage remporté par les troupes de Sa Majesté sur le prince de Tarente, près Saintes.

— Vendredi 23, le duc d'Orléans dit avoir reçu lettres du duc de Rohan comme il tiendra éternellement; et que toute la négociation qu'il a soufferte n'est que pour amuser le Cardinal.

— Le baron de Sirot part de Paris pour servir avec le duc de Beaufort en la conduite des troupes du duc d'Orléans, samedi 24, jour du bissexte [1].

Ce matin, assemblée au Parlement, où M. d'Orléans s'est trouvé. Et sur ce que l'on a voulu parler de faire délibération sur les conclusions prises par les gens du Roi, dès le jeudi 15, contre la levée et marche des gens de guerre qui se fait par le royaume sans l'expresse commission du Roi, et contre l'entrée que le duc de

---

1. Nam illo die, qui inter vigesimum tertium et vigesimum quartum diem februarii, id est inter septimum Calendas martii et sextum, collocatur, more antiquo romano, et proinde bissextus Calendas martii numeratur. Et pro eodem die civili ac sextus Calendas reputatur in Jurisprudentia et Theologia quoque Romana, apud nos numeratur vigesimus quartus, qui erat vigesimus quartus in illo mense, festus divi Mathiae, numeratur vigesimus quintus, ut sic eo anno habeamus viginti novem dies in februario, cum nusquam plures Romani habuerint quam viginti octo.

[Cette note avait été intercalée par Dubuisson dans le texte même.]

Nemours y veut faire faire aux troupes espagnoles, M. d'Orléans a dit qu'il répétoit ce que, dans les autres assemblées, il avoit dit et déclaré savoir que ce n'étoient point Espagnols, mais Allemands, non ennemis de la Couronne, et qui là venoient servir contre le cardinal Mazarin; puis ceux des Enquêtes, qui sont à lui, ayant fait un grand bruit et donné ordre que le Prévôt des Marchands se présentât pour l'affaire des rentes, il a parlé; et puis on a délibéré sur cette matière et remis à continuer à lundi prochain.

— Dimanche 25, bruits tout contraires que le siège étoit levé de devant Angers; que l'archidiacre d'Angers négocioit pour le duc de Rohan en cour, faisant des demandes grandes et honteuses au Roi; que les bourgeois d'Angers étant sortis sur les assiégeants, ils avoient été tous tués ou pris, sans qu'un seul d'eux fût rentré dans la ville.

— Lundi 26, assemblée au Parlement, où M. d'Orléans ne fut point, s'en étant retourné de moitié chemin. On n'y parla que du moyen de faire payer les rentes et les fermiers des aides qui promirent payer un quartier resté dû dès le temps de la guerre et un demi-quartier arriéré depuis peu.

Grand bruit que les ennemis sont près Noyon et Compiègne, conduits par le duc de Nemours.

M. d'Orléans prend soixante mille livres sur les reliquats dûs des tailles de 1647, 1648, 1649, 1650, ès élections de Meaux et de Senlis, pour être reçus à Dammartin par le sieur Jacques Cailly, commissaire des guerres, et employées à la levée d'un régiment de cavalerie de huit compagnies, à sept mille cinq cents livres par compagnie.

Ce jour, maître François Bitaut, sieur de Chisey, conseiller en la troisième des Enquêtes et nouvellement retourné de la suite de la cour, où il étoit premièrement sous sûre garde et puis sous sa parole, se trouva en l'assemblée et remercia la Compagnie des soins qu'elle avoit pris de lui durant sa détention et des devoirs qu'elle avoit fait pour sa liberté; parla avec gratitude et éloge du Premier Président, Garde des Sceaux, qui s'est tout à fait employé pour lui entre ses amis; et dans toutes conversations particulières se loue du traitement que lui a fait le cardinal Mazarin, lequel il a vu et a été de lui familièrement entretenu par deux fois et a reçu des siens toutes faveurs et honneurs.

— Mardi 27, assemblée en Parlement, où M. d'Orléans n'étoit point. On y a lu une lettre de cachet du Roi, du 22, à Saumur,

comme il donne avis au Parlement de l'entreprise que le duc de Nemours fait d'amener les Espagnols en France; veut qu'il en soit informé et procédé contre lui et ses complices, comme criminels de lèse-Majesté, et que le Parlement donne ordre à ce que l'on s'oppose auxdits étrangers, jusqu'à ce que Sa Majesté, ayant réduit la ville d'Angers, puisse, comme est son intention, venir en deçà soi-même, s'opposer auxdits étrangers.

— Mercredi 28, Monsieur vient en Parlement, et là continue à avouer et déclarer que c'est lui qui fait venir les troupes conduites par le duc de Nemours, comme troupes de nation non ennemie et qui sont libres et serviront l'État et le Parlement pour en faire exécuter les arrêts, conformément aux déclarations du Roi, contre le cardinal Mazarin, lequel il entend chasser hors de France. Il a voulu empêcher que l'on délibérât là-dessus.

M. Talon, pour les gens du Roi, a insisté sur l'effet de ladite déclaration et sur leurs conclusions prises dès le 15. Il y a eu grande contestation, et les présidents même n'étoient pas trop d'accord entre eux. Enfin, la chose a été remise à vendredi.

Avis des Pays-Bas que le mariage du roi de Hongrie est fait avec l'infante Marie d'Espagne et publié dans Vienne.

Avis de Fribourg-en-Brisgau et puis de Fribourg en Suisse, le 10 février, du père jésuite Sébastien Grandmont, recteur du collège de ce dernier Fribourg en Suisse, comme les Lorrains étant entrés dans le Sundgau, les gouverneurs d'Altkirch nommé Petz, de la forteresse de Lanser, qui a trente villages de ce pays-là engagés au sieur Herwart, intendant des finances à Paris, de Sennen nommé Schomberg, de Thann nommé Rosen, cousin de Rosen, colonel et général pour le Roi en ce pays-là, et d'autres places, s'y opposent avec les forces du pays. Il y a là une guerre aussi forte qu'elle y ait point encore été.

Le père Dotri, en la maison professe de Saint-Louis des pères jésuites à Paris, tient correspondance avec ledit P. Grandmont en Suisse.

Lettres de ce jour, écrites à Montauban, touchant ce qui s'est passé entre les armées du marquis de Saint-Luc pour le Roi, et des princes de Condé et de Conti, jointes. — (Voyez les au commencement du mois de mars.)

Mars.

M. le comte de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Vendredi, premier jour de mars (*domuit*), assemblée du Parlement remise de mercredi. M. d'Orléans dit qu'il ne falloit plus avoir croyance aux lettres de cachet du Roi, comme étant fabriquées par le Mazarin. Le conseiller du Coudray-Genier dit qu'il falloit travailler au procès-verbal fait de ce qui s'étoit passé en leur commission, sur la rivière de Somme ce mois de janvier dernier, lorsque lui fut contraint de se retirer à Sens, et Bitaut arrêté et emmené prisonnier par les troupes du maréchal d'Hocquincourt, conduisant le cardinal Mazarin. Un autre a dit qu'il falloit poursuivre et achever l'affaire des rentes. Un autre a dit une autre chose, et le tout s'est passé en désordre et en confusion, sans que l'on ait parlé de délibérer sur les remontrances et conclusions des gens du Roi prises dès mardi 27 et remises du mercredi 28 à cejourd'hui.

Tout le Vexin françois en armes à cause de l'approche des troupes étrangères conduites par le duc de Nemours, au nombre de trois mille chevaux et quinze cents fantassins.

— Samedi 2, le duc de Nemours se saisit des avenues de Mantes, dont les habitants refusèrent l'entrée au colonel Digby, qui étoit avec son régiment de cavalerie à Verneuil, près Senlis, ès environs, et reçurent Saint-Quentin, lieutenant des gardes du duc d'Orléans, qui y entra avec tous les gardes ordinaires et officiers du Palais d'Orléans et peut-être cent volontaires du faubourg Saint-Germain, qui, sous la conduite d'un maître tireur d'armes, s'étoient le vendredi, de relevée, allés offrir au Palais d'Orléans à Son Altesse Royale, qui les accepta et leur donna une pistole (*quod ridicule refertur*) pour aller boire à l'heure même ou le lendemain sur le chemin des douze lieues qu'ils avoient à faire. Il y a eu aussi quelque capitaine des quartiers et colonelles de Paris qui s'y est allé offrir avec aucuns bourgeois de sa compagnie.

Le duc de Sully, gouverneur de Mantes, s'y jeta; sa femme et son beau-père le Chancelier sont à Paris. Depuis il est revenu, ne se trouvant en sûreté à Rosny, ceux de Mantes étant mal contents de lui.

— Dimanche 3, le maréchal d'Aumont pensant se jeter dans Mantes et la sachant occupée par le parti contraire, se retira dans Poissy. Milord ou colonel Digby le joint. On dit qu'il avoit parole du duc de Sully, qui avoit reçu l'ordre de la cour et s'y étoit engagé, pour recevoir les troupes du Roi dans Mantes. On dit qu'il se ravisa la veille, que le Chancelier son beau-père lui envoya cinquante hommes et ses domestiques et son suisse, et que M. d'Orléans y envoya aussi Saint-Quentin, lieutenant de ses gardes, ses ordinaires et officiers, et force filoux et volontaires du faubourg Saint-Germain, qui l'intimidèrent et induisirent les Mantois à laisser passer le duc de Nemours.

Bruit dans Paris que la capitulation du duc de Rohan est feinte, et pour amuser le Cardinal. Autres, qui la savent véritables, disent qu'il a trahi pour de l'argent.

— Lundi 4, bruits contraires; aucuns tenant la réduction d'Angers véritable, selon les avis arrivés le jour précédent par paquet du Roi, apporté par la poste ordinaire avec lettres du 28, qui disent que le sieur de Castelnau, retourné d'Angers à Saumur en cour, y disoit avoir vu signer le traité par lequel le duc de Rohan, à la vue du canon prêt à faire brèche et du mineur attaché à la muraille, avoit capitulé de sortir du château et de la ville, lui et tous les siens, pour s'en aller où bon lui sembleroit, et qu'amnistie seroit pour les habitants; moyennant quoi, le lendemain 29, l'armée du Roi entreroit dans la ville et le château.

La lettre du Roi au maréchal de l'Hôpital, de Saumur, du 29 février, a été imprimée et vue à petit bruit ce jourd'hui. Elle est fort bien faite et digne d'un bon Roi; il n'écrit point au Parlement. — Voyez la relation à part, en papier volant.

Au soir, avis que les troupes du sieur de Vaubecourt, au nombre de trois mille hommes, ont couché la nuit précédente à la Ferté-sous-Jouarre et à la Ferté-Milon. Le comte de Grandpré est joint à lui et leurs coureurs ont poussé Châteauvert, bâtard de Montauron, qui étoit dans le Meldan, levant des soldats, par ordre de M. d'Orléans, afin de cueillir la taille par les paroisses.

— Mardi 5, dès 7 heures, on a crié partout l'imprimé de la défaite de Saint-Luc par les princes de Condé et de Conti, à Miradoux, le 22, quoique les lettres de ce jour-là, de delà, et de Montauban le 24, portent que le sieur de Saint-Luc s'est retiré, et que celles de Saumur, du 29 février, assurent qu'il est joint au comte d'Harcourt.

Autres lettres de Montauban du 29 février, et du 4 mars de Bordeaux, portent qu'il y a eu quatre cents chevaux poussés de l'arrière-garde de Saint-Luc, commandée par le sieur Marin, qui s'est retiré dans Miradoux, où le prince de Conti le tient assiégé.

Le comte d'Harcourt lui va au secours, ayant passé les rivières d'Isle à Vergt-sur-Périgueux, de Vézère à Terrasson et de Dordogne à Domme, pour passer celle du Lot à Cahors, le 24 ou 25, et puis la Garonne, le 27 ou 28, à Auvillars, non loin de Miradoux.

Ce jour, le duc de Nemours n'ayant pas beaucoup avancé les troupes qu'il conduit, revient à Paris, quarante ou cinquante braves avec lui et se fait voir dans l'hôtel d'Orléans, où tout le monde est gai.

— Mercredi 6, lettre du Roi, de Saumur, le 29 février 1652, inscrite « A mon cousin le sieur de l'Hôpital, maréchal de France, « mon lieutenant général de ma bonne ville, prévôté et vicomté « de Paris; » fort douce et raisonnable, témoignant comme Sa Majesté avoit arrêté l'ardeur et l'indignation de son armée, animée au sac de la ville d'Angers, pour s'être obstinée et avoir enduré le canon, et pleine de la tendresse d'un bon Roi pour ses sujets. On ne l'a point osé crier par la ville; beaucoup de gens du parti des Princes ont crié contre elle comme contre une lettre fausse; et de la canaille a menacé l'imprimeur Rocolet.

— Jeudi 7, avis que le duc d'Elbeuf étoit hier ès portes et environs de Pontoise avec deux mille hommes qui, ayant fait désordre en un faubourg, la ville prit les armes et ne voulut laisser sortir M. d'Elbeuf, qui y étoit entré, lui trentième, qu'il n'eût fait réparer le dommage.

Le sieur de Vaubecourt, qui étoit arrivé lundi soir vers Senlis et à Baron-la-Montagne-sur-Nonnette, au-dessus de l'abbaye de la Victoire, s'en recula le lendemain, et étoit le mercredi à Rully-Raray et occupant depuis Nanteuil-le-Haudouin jusqu'au Pont-Sainte-Maxence, avec trois mille hommes auprès; les paysans en disent deux fois autant.

Le comte de Grandpré, selon l'avis d'aucuns, est encore à part; autres assurent que le marquis d'Huxelles vient du côté de Bourgogne encore avec deux mille hommes, et le maréchal de La Ferté-Senneterre avec autant de gens et deux pièces de canon. *Item*, le régiment royal et autres troupes venant du Bourbonnois et Auvergne, que l'on dit avoir leur rendez-vous toutes à Montereau.

Ce soir, Mademoiselle donne le plaisir d'un ballet dansé par le sieur Séguier, fils du feu président, de Rancé et autres jeunes gens, chez elle, au baron de Clinchamps, lorrain[1], et autres officiers des troupes étrangères qui sont à Nogent-le-Roi, leur rendez-vous pour leur jonction avec le duc de Beaufort; lesdits officiers venus à Paris vers le duc d'Orléans avec le duc de Nemours.

Le régiment royal, qui est de cavalerie et étoit en garnison à Vichy d'Auvergne, vient trouver le Roi en toute diligence, et le comte de Palluau amène aussi la cavalerie qu'il tenoit au siège de Montrond.

On dit que le Roi sera à la tête de toutes ses troupes.

— Vendredi 8, au matin, il y a eu assemblée au cabinet de la première chambre des Enquêtes et députation de là aux autres chambres des Enquêtes pour les inviter à s'assembler toutes en la Grande et délibérer sur ce que l'on dit que demain les boulangers de Gonesse ne viendront point apporter de pain à Paris, à cause des gens de guerre qui sont vers Senlis; car déjà, dès mercredi dernier, ils étoient venus peu à cause des soldats de Fougerolles et de Châteauvert, qui s'assembloient, de l'ordonnance de M. d'Orléans, et alloient par l'élection de Senlis, comme en celle de Meaux, pour lever les tailles.

Ce jour, un officier servant dans les troupes du Roi, — on dit que c'est au régiment de Saint-Aignan, — et nommé d'Espiès, a été arrêté par ordre de M. d'Orléans, aucuns disent dans Paris, aucuns dehors et prêt à être mis prisonnier s'il ne donnoit sa parole de ne point s'en aller; il l'a donnée adonc de ne point s'en aller jusqu'à ce que, dans le conseil de M. d'Orléans, il ait été jugé s'il est de bonne prise ou non.

Le soir, Mademoiselle fait tant vers les sieurs de Rancé, Séguier et Perrot-Saint-Dié, fils du président, et autres jeunes gens, qu'ils dansèrent chez elle, où il y eut bal toute la nuit, un ballet pour donner du plaisir aux chefs des troupes flamandes, entre lesquels, Clinchamps, général des Lorrains, épousa le lendemain mademoiselle de Brionne, ce que toutefois la comtesse de la Suze, sa tante, ne veut point avouer. La vérité est qu'elle est seulement accordée, pour se marier après Pâques.

---

1. Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamps, était normand, mais commandait un corps de troupes dans l'armée du duc Charles de Lorraine, au service d'Espagne.

Le duc de Rohan est attendu ce soir en son logis, rue de l'Echelle-du-Temple, en l'hôtel de Saint-Denis. Il n'est arrivé ou apparu que lundi matin, onzième ensuivant.

Le comte de Tavanes, avec des écharpes rouges, dans Paris.

Avis de la prise du Pont-de-Cé par force. Les Polonois y ont donné les premiers et pris les dehors avec perte de trente des leurs.

— Vendredi 8, mademoiselle de Linières-Nangis, héritière de vingt-cinq mille livres de rentes, et à qui M. de Humières avoit dessein, est enterrée, ayant été malade trois semaines.

Mariage du comte d'Olonne-La-Trémoïlle avec mademoiselle de La Loupe, fort sur les rangs.

— Samedi 9, le Parlement s'assemble pour les rentes. Les délibérations sur la lettre de cachet du Roi, du 22 février et sur les conclusions des gens du Roi, prises dès ce temps-là et depuis, sont cessées, aucuns frondeurs disant hardiment que, si on délibéroit, il passeroit au contraire et le Roi en auroit l'affront.

— Dimanche matin 10, partirent du Palais d'Orléans deux pièces de canon, tirées de l'arsenal par M. d'Orléans, il y a plus de dix jours, et fait monter dans la cour du monastère de l'Ave-Maria, puis de là conduites audit Palais d'Orléans.

— Lundi 11, le Parlement s'assemble encore pour les rentes sur l'Hôtel de Ville, non qu'il ne soit content de l'arrêt pour ce donné par le Conseil d'État; mais, comme les fermiers du Roi, tant pour les aides que pour les gabelles, ont fait leurs déclarations et offert de remettre leurs fermes, on se trouve bien empêché à trouver des fonds.

Aucunes femmes des rentiers se sont présentées, demandant que l'on s'assemble, et le corps de Ville aussi, dans la chambre Saint-Louis, qui est destinée pour assembler toutes ou plusieurs des cours souveraines et des corps différents, quand il y a lieu de se joindre ensemble pour l'intérêt qui les peut concerner les uns et les autres ensemble.

Le Prévôt des Marchands demande d'ailleurs qu'il lui soit permis d'assembler en l'Hôtel de Ville tout le corps d'icelle et les rentiers, afin de faire en leur présence sa déclaration et obtenir sa décharge.

Avis que les troupes du Roi, qui sont venues de devers la frontière de Picardie et Champagne pour suivre en queue celles des Pays-Bas, conduites par les duc de Nemours, comte de Tavanes et baron de Clinchamps, comme elles ont fait jusqu'à Mantes, et qui étoient répandues depuis Meulan, Poissy et Pontoise par les

contrées de Senlis, Dammartin et Nanteuil-le-Haudouin, s'en vont passer la Marne à Lagny, au pont qui y est, ou plus haut, au bac, à Trilbardou — (on s'est mépris et c'est à Trilport, entre Meaux et Monceaux, où il y a un pont de bois, où elles sont passées le 10)—, afin de leur ôter tout moyen de faire désordre à la vue de Paris et de cacher le plus qu'on pourra leur passage. Elles vont vers Montereau pour y passer la Seine avec quatre ou cinq mille autres venant de Bourgogne et du marquis d'Huxelles, de Lorraine, du maréchal de La Ferté, de Bourbonnois et d'Auvergne pour, par le Gâtinois, tirer en Beauce et y joindre l'armée du Roi.

Grands et communs avis de l'accommodement du duc de Lorraine avec le Roi, qui lui doit rendre son pays dans deux ans, moyennant quoi, ce duc donne à Sa Majesté ses troupes, qui sont en Alsace et vers le Rhin, au nombre de six mille hommes.

Lundi au soir, quelques-uns des gens du duc d'Orléans amènent de la campagne dix ou douze prisonniers des troupes du Roi. Déjà l'on en avoit amené, que le duc d'Orléans avoit commandé de relâcher.

Le sieur d'Argenteuil, envoyé en cour par le coadjuteur de Paris, n'y a point vu le cardinal Mazarin et est de retour à Paris au même temps que Villecourt, gentilhomme du bailli de Valençay, ambassadeur pour le Roi à Rome, ayant passé en cour pour y donner l'avis de la promotion dudit Coadjuteur au cardinalat, suivant la nomination du Roi, est aussi arrivé à Paris; depuis quoi, le Coadjuteur s'est laissé voir à ses amis.

La duchesse de Rohan, suivant de près son mari, arrive à Paris.

La foire Saint-Germain encore continuée par Mademoiselle en faveur des chefs étrangers qui sont ici.

— Mardi matin, 12, le Parlement assemblé pour les rentes; et sur la réquisition hier faite par le Prévôt des Marchands, il y a eu trois avis, l'un, de soixante-dix ou quatre-vingts environ, tendant à s'assembler seulement en la Chambre Saint-Louis, la Ville avec le Parlement; l'autre de quarante ou cinquante, tendant à faire les deux assemblées et au Parlement et en l'Hôtel de Ville, où le Parlement enverroit ses députés vers le Prévôt des Marchands et Échevins; et l'autre, de vingt-cinq ou trente, qu'il n'y auroit point pourtant d'assemblée pour la Ville.

Comme ça été à réduire les trois avis à deux, comme c'est la coutume, et l'on ne s'accordoit pas, le président Le Coigneux a dit, en voulant opiner à son rang, que c'étoit chose étrange d'em-

ployer tant de temps à des questions dont on ne vidoit point, et d'abandonner la principale chose qui étoit la tranquillité publique et la paix, sans laquelle tous les moyens que l'on cherchoit pour payer les rentes demeuroient inutiles, à cause que, par la guerre civile, les fonds à cela destinés devenoient taris ; que la Compagnie avoit donc à s'appliquer soigneusement à trouver les moyens de pacifier les affaires et de faire que cette armée étrangère qui, de quelque façon qu'il en arrivât, mettoit l'État en évident péril, se retirât, de peur que, si elle étoit victorieuse, elle ne nous mît en ses fers et que le peuple n'eût liberté d'exercer sa fureur contre les magistrats ; et que, si le Roi étoit victorieux, le Ministre, qui se rétablissoit de la haute lutte, au déplaisir de tant de gens, n'exerçât sur eux sa violence. Que l'on se pouvoit souvenir du temps de la Ligue et qu'il y en avoit eu du Parlement même qui avoient été pendus ; et qu'il y en avoit en la Compagnie à qui l'on ne sait pas si cela ne pourroit point arriver.

Auquel mot s'est élevé un grand bruit, qui a duré longtemps, et le Président ayant dit que cela étoit reçu et en terme précis dans l'histoire, il n'y a pas eu de cesse et l'on s'est séparé qu'il étoit plus de midi. Et aucuns disent que le président Charton lui dit pouilles et puis se mit à rire, et tous les Frondeurs de même à lui faire la huée.

Le duc d'Orléans, arrivant chez madame sa femme, la tira à part et lui dit assez haut pour le faire entendre à la maréchale d'Estampes et à la marquise d'Estampes qui y étoient : « Eh bien, « madame, les quatre mille hommes que monseigneur de Lorraine « devoit bailler aux Mazarins sont avortés ; il a tout de nouveau « traité avec l'Archiduc. »

Avis de Rouen que le Parlement y donna le jour, d'hier 11, un arrêt conforme à celui du parlement de Rennes, et portant défenses à qui que ce soit de lever ni faire marcher troupes par la province sans expresse commission du Roi, sous le grand sceau et enregistrement au Parlement.

Les marquis de Beuvron et sieur de Matignon, tenus pour constants serviteurs du Roi, ont dit que Sa Majesté leur envoie des brevets de ducs.

Même arrêt décrété contre aucuns trésoriers de France à Caen pour avoir, sur l'ordonnance de monseigneur d'Orléans, travaillé aux étapes et à la subsistance des troupes.

— Mercredi matin 13, le duc de Nemours part de Paris pour s'en aller à l'armée étrangère qui est ès environs de Montfort-

l'Amaury, dont elle a tiré quatre mille livres par forme de contribution, sauf à recommencer ; et de Nogent-le-Roi, dont elle a eu autant ; et de Houdan, où tout est absolument désolé.

Ce matin, à l'assemblée du Parlement, il a passé que demain on s'assembleroit en la Chambre Saint-Louis où les députés des cours souveraines se trouveroient, pour le sujet de leurs gages et des rentes de l'Hôtel de Ville. Et sur la plainte qui a été faite des désordres des gens de guerre, ici ès environs, le maréchal de l'Hôpital a dit qu'il se faisoit fort et répondoit qu'aucun soldat du Roi ne se trouveroit dix lieues à la ronde autour de Paris, pourvu que, des étrangers ou d'autre part, il n'y en eût pas non plus. Il a été dit que M. d'Orléans sera invité de se trouver à la délibération qui sera faite là-dessus.

Courrier arrive ce soir, disant avoir vu partir le Roi de Tours hier matin et que la nouvelle étoit en Cour, par un envoyé exprès, comme le comte d'Harcourt avoit passé la Garonne, fait lever le siège de Miradoux et poussé l'armée des Princes jusques à Agen. Ce courrier est le chevalier de Fourilles.

M. Bouthillier, jadis surintendant des Finances, meurt ; son corps est, le troisième jour après, porté à Saint-Paul. On croit que ce n'est qu'en dépôt et en attendant qu'il soit porté à Pont-sur-Seine.

Députés de la ville de Chartres arrivent vers M. d'Orléans, qui a envoyé M. de la Frette leur gouverneur, sur ce que l'armée des Pays-Bas demande cette ville pour retraite et sûreté.

— Jeudi 14, en l'assemblée du Parlement, les présidents Le Coigneux, qui a repris de bonne grâce ce qu'il avoit hier dit, de Mesmes d'Irval et de Novion surtout, ont dit merveilles sur le péril de l'État et cette armée étrangère qui met l'État en si grand péril, soit qu'elle subsiste contre le Roi, soit qu'elle soit dissipée ; et ont conclu d'empêcher qu'elle ne combatte ni s'établisse parmi nous ; mais que l'on députe pour cela vers le Roi et que l'on agisse en remontrances par écrit incessamment ; à quoi les gens du Roi ont aussi conclu et a été ainsi ordonné.

M. d'Orléans ne s'est point expliqué.

Et sur la proposition faite hier de ne point souffrir de gens de guerre dix lieues à la ronde autour de Paris, on a voulu délibérer et donner arrêt pour cela, selon que les gens du Roi y concluaient ; mais M. d'Orléans ne l'a jamais voulu, et a toujours dit qu'il donnoit sa parole que cela seroit de sa part et que l'on le mît dans les registres de la sorte ; néanmoins il y en a eu un arrêt depuis imprimé.

Chambre de Saint-Louis ne se tient que les après-dîner et par les députés des cours souveraines y assemblées pour les affaires qui les regardent en commun.

— Vendredi 15, après midi, les députés des cours souveraines, qui sont deux de chacune des sept chambres du Parlement, en comptant les deux des Requêtes du Palais pour une seule, deux de chaque des trois chambres de la Cour des Aides et huit en tout de la Chambre des Comptes, ont convenu et arrêté, pour cette fois seulement, que désormais ils s'assembleroient pour voir, par ensemble, les moyens de faire aller et subsister le paiement de leurs gages et des rentes sur l'Hôtel de Ville, sans qu'il y puisse être faite entre eux aucune autre proposition, pour quelque cause et occasion que ce soit.

Mais comme, à l'arrivée des députés de la Chambre des Comptes, ceux du Parlement ne se levèrent point pour les accueillir, et que l'ancien des quatorze, le sieur Ménardeau-Champré, de la Grande Chambre, leur dit le Parlement les avoir fait venir pour, après avoir entendu leurs sentiments, ordonner ce qui seroit nécessaire pour le fait de leurs gages et des rentes sur l'Hôtel de Ville, lesdits huit députés, dont le sieur des Brosses-Guénégaud, maître des Comptes, étoit l'un, étant retournés à la Chambre et y ayant fait leur rapport comme le tout s'y étoit passé, la Chambre ordonna qu'ils n'y retourneroient plus; et, de fait, ils n'y sont plus retournés que le mardi 19; et ce fut non pour assister à aucune délibération, mais seulement pour s'excuser et faire entendre aux députés du Parlement et de la Cour des Aides qu'ils n'y retourneroient plus.

— Dimanche 17, nouvelles que le Roi, parti du 15 d'Amboise pour Blois, doit y être encore le 16 et jours suivants.

— Lundi matin 18, nouvelles arrivées de la nuit comme le chevalier d'Albret est venu en Cour apporter l'avis de la reddition de Saintes, faite le 12 au sieur Du Plessis-Bellièvre, l'assiégeant pour le Roi. Elles sont de Blois le 16 et ajoutent que trois à quatre mille hommes de l'armée de Saintonge viennent en deçà joindre le Roi[1].

1. A Amboise, le 15 mars 1652. — (Reçue à Paris le 18.)

Je vous demande mille fois pardon si j'ai été si longtemps sans vous rendre grâce très humble de l'honneur que vous m'avez fait de vous souvenir de moi; je suis dans un chagrin si prodigieux qu'à peine puis-je parler et m'acquitter des plus étroites obligations de la vie. C'est excuser une sottise par une autre; mais comme je sais que vous avez assez de bonté pour moi pour me souffrir dans mes défauts, je ne fais pas difficulté de vous les dire et de vous faire un mauvais discours de ma mélancolie.

M. de Mergey vous a rendu compte du paquet qui étoit dans le mien, et M. votre neveu du soin que je pris de lui rendre celui qui s'adressoit à lui. Vous ne devez pas douter que je reçoive avec joie toutes les commissions que vous me donnerez et que je ne les exécute très ponctuellement.

Nous partons pour aller coucher à Blois, où nous séjournerons demain pour voir passer les troupes de Palluau qui vont se joindre à celles du maréchal d'Hocquincourt.

On l'avoit sollicité d'aller commander sur la frontière et de laisser au maréchal de Turenne le commandement de l'armée; mais il l'a refusé tout net et l'on croit que cela fera résoudre S. E. à aller à l'armée pour y mener ce maréchal et ne prendre le jour et l'ordre de la bataille que l'on veut donner aux rebelles que de ses conseils et de sa conduite.

Il y a deux jours que le Roi pleure de ce que la Reine ne veut pas qu'il y aille; il lui dit en colère qu'il ne vouloit plus aller qu'à la tête de son armée et qu'il vouloit apprendre à la commander. On s'étonne de cette fantaisie que l'on ne hait pas dans l'âme d'un jeune prince qui apparemment aura besoin de courage et de conduite.

On croit M. de Longueville déclaré, et cependant Priolo, qu'il avoit ici, a encore ce matin assuré M. le Cardinal que cela n'étoit pas et a reçu des ordres de lui pour aller retrouver son maître. Si cette affaire ne rompt point notre marche, nous allons droit à Fontainebleau, et même à Paris, si l'on suit tels sots qui vont là tant qu'ils peuvent; peut-être que le reste n'est pas dans le même sentiment, mais on aura peine à s'en défendre.

Faites-moi la grâce de faire mes excuses à notre cher ami, M. Huguenot, de ce que je ne le remercie pas de toutes les obligations que je lui ai; je lui prépare une corvée par la première commodité qui m'en donnera lieu; cependant je suis son très humble serviteur et à vous, monsieur, plus qu'à personne du monde.

Avec votre permission, que je mette ici ces paquets pour notre ami Me Pierre et pour M. de Poix. M. de Mergey vous prie de prendre cette lettre pour sa part et M. Huguenot aussi.

[Cette lettre doit être de Fauvelet du Toc.]

Lettre du Roi pour cela au maréchal de L'Hôpital, du 16 susdit, imprimée et publiée en la ville.

Le Roi n'écrit plus au Parlement depuis sa lettre du 22 février, sur laquelle ils n'ont point voulu délibérer, contre M. de Nemours.

Ce matin est parti de Paris le comte de Fiesque pour aller, de la part de M. d'Orléans, à Orléans faire tenir une assemblée géné-

rale du peuple, où il soit arrêté que le cardinal Mazarin sera exclu de l'entrée de leur ville[1]. On dit qu'il porte quelques sacs de monnoie pour répandre aux bateliers, portefaix de l'étape et populace jusques à sept ou huit mille livres.

— Mardi 19, matin, le Parlement s'assemble et l'on y fait diverses propositions pour le paiement des rentes et sur la rupture de la chambre Saint-Louis par les députés de la Chambre des Comptes; pour voir le procès-verbal fait par le conseiller du Coudray-Genier sur la prise du sieur Bitaut par le maréchal d'Hocquincourt et l'évasion de lui à Sens et de Sens à la campagne; pour les remontrances que l'on doit faire au Roi de la part du Parlement et dont M. de Broussel est chargé, et ne se trouve prêt; enfin pour la harangue du sieur archevêque de Rouen, Chanvallon, faite naguères au Roi, en Cour, contre l'arrêt du 29 décembre qui proscrit la tête du cardinal Mazarin. Les gens du Roi ont été chargés de s'en instruire et en faire leur rapport au Parlement.

— Mercredi 20, M. d'Orléans est venu en l'assemblée du Parlement, où d'abord il a proposé d'y recevoir duc et pair M. de Rohan-Chabot. On lui a dit qu'il y avoit des arrêts contraires : à savoir celui du 25 janvier dernier, portant qu'il ne seroit reçu

1. Du 18 mars.

J'irois savoir moi-même ce qui se passe au Parlement si ce n'étoit la pluie. Je vous prie de me faire la faveur de me le mander. M. le comte de Fiesque est parti cette nuit pour Orléans; je ne sais si c'est pour aider au marquis de Sourdis ou pour commander dans la ville, Son Altesse Royale témoignant en être très mal satisfait. D'autres m'ont dit qu'il incommode ici le cardinal de Retz et qu'il a été bien aise de l'éloigner. Il est impétueux ; il ne tiendra pas à lui qu'il ne se fasse sédition dans la ville. J'attends avec impatience comme il aura été reçu et ce qui aura été arrêté à l'assemblée de ville qui, assurément, s'est tenue à son arrivée. Tout mon bien est quasi aux environs d'Orléans : l'on s'intéresse à moins!

Je suis votre très humble servante.

[Ce billet non signé, adressé à Dubuisson, est certainement de Mme Cornuel, dont les lettres sont si rares. Elle tenait de son père, Jacques Bigot, secrétaire de la Chambre du Roi, la seigneurie des Gaschetières, paroisse de Lailly, près Beaugency (Cabinet des Titres, *Carrés d'Hozier*, vol. 203). — Plus loin, au 2 avril, Dubuisson cite « des lettres adressées d'Orléans à Mme Cornuel » (p. 196) parlant des ravages commis autour de Lailly, comme elle le redoutait.]

aucun duc et pair en Parlement, jusques à ce que le cardinal Mazarin eût vidé le royaume. Il a dit que, cela étant, il n'en vouloit plus parler, pour ce que son désir étoit que tous les arrêts fussent exécutés et que lui-même y tiendroit la main et s'emploieroit pour les faire exécuter.

Après, on a remis sur le tapis ce qui y avoit été mis hier touchant le paiement des rentes et la chambre Saint-Louis; sur quoi l'on a dit qu'il y avoit nombre de gens qui n'y avoient que faire, ou n'y faisoient qu'incommoder; que cela commençoit à passer en coutume d'y venir pour voir et écouter, comme si c'étoit un lieu public et ouvert à tout le monde.

Le conseiller Foucault a dit cela, désignant le comte de Châteauvieux, qui étoit là venu à la prière du duc de Rohan et pour assister à sa prétendue réception en duc, et avec l'agrément de M. d'Orléans, chez qui ledit comte ne va plus à cause de son gendre, depuis que le père de ce gendre est surintendant des Finances.

Les huissiers ont donc commencé à faire sortir ; et le conseiller Foucault, voyant assez près de lui le comte de Châteauvieux, lui a dit de se retirer. Celui-ci, qui a eu quelque chose autrefois à démêler avec le conseiller, a pris cela de mauvaise part et n'a point voulu sortir, mais a répondu là-dessus quelque chose de fier, même a usé de quelque reproche et menace au conseiller, qui, tout sur-le-champ, s'est levé et a demandé réparation à la Compagnie.

Deux derniers présidents, Le Coigneux et de Mesmes, sont sortis de leurs places pour aller faire sortir de la Chambre ceux qui n'avoient pas obéi ; après quoi, ledit conseiller Foucault, étant ressorti du barreau où il étoit entré, s'est retiré derrière et a demandé qu'il lui fût permis de faire sa requête en justice, comme il l'a faite sur-le-champ verbalement, demandant que Châteauvieux fût condamné à lui faire réparation et satisfaction, lui qui est beau-père du marquis de la Vieuville et vient là pour écumer ce que fait la Compagnie et en faire son profit en Cour. A cela quelques-uns opinoient, autres à ce que Châteauvieux fût ouï par devant deux conseillers, commissaires choisis du Parlement, mais M. d'Orléans a terminé cela, s'étant chargé de faire envers Châteauvieux qu'il contenteroit le conseiller Foucault, qui y a donné les mains et a remis tous ses intérêts entre icelles de M. d'Orléans, ayant auparavant refusé de les remettre entre celles du maréchal de L'Hôpital.

Sur cela, l'on a fait un règlement général portant que défenses sont faites à toutes personnes, si elles ne sont nécessitées pour affaire, ou permises d'entrer en la chambre, lorsque le Parlement y est assemblé, sur peine de trois cents livres d'amende, payables sur-le-champ, par emprisonnement, et applicables, partie aux prisonniers, partie à l'Hôtel-Dieu. Cet arrêt, imprimé, a été affiché le lendemain aux portes du Palais.

Après cela, l'on a ordonné que les gens des Comptes seroient de rechef invités d'envoyer leurs députés en la chambre Saint-Louis et, qu'en cas de refus, les autres députés ne laisseroient pas de s'y assembler demain. Ils se sont levés à midi.

— Jeudi 21, le Parlement assemble et l'on y a fait deux choses : l'une est lecture des remontrances que le Parlement a ordonnées dès le 14 et dont M. de Broussel l'ancien est chargé et fut requis mardi 19. Et comme elles se sont trouvées avec des injures contre le cardinal Mazarin, basses et non assez fortes, on les a remises à samedi prochain, afin de les amender cependant, ou en faire d'autres ; et c'est pour ouïr cette lecture que M. d'Orléans y est venu.

L'autre chose que l'on y a faite est aussi la lecture d'un arrêt imprimé et signifié à un procureur qui l'a baillé à un conseiller, lequel l'a opposé et lu à l'assemblée ; il est du Grand Conseil et donné à Tours, et porte commission d'assigner par devant lui, en vertu d'une évocation générale que le Roi a donné au cardinal Mazarin de toutes ses causes et affaires de tous parlements, le syndic des créanciers dudit Cardinal pour procéder sur la requête présentée par ledit Cardinal, tendante à ce que mainlevée lui soit accordée des fruits saisis de ses bénéfices. Cet arrêt, agité en l'assemblée, aucuns ont été d'avis de le casser. Enfin il a été arrêté que défenses sont faites audit syndic et créanciers de procéder ailleurs qu'au Parlement avec commission pour l'y assigner.

L'auteur des remontrances injurieuses contre le cardinal Mazarin est le sieur de Saint-Germain-Morgues, prévôt de Pignan, homme obligé de bénéfices à la Cour, s'il y a homme en France qui le puisse être, mais méchant auteur et incapable d'écrire qu'en injures et satires.

Le Grand Conseil est, par ordre du Roi, allé à Tours il y a un mois. Quand la Cour y a passé, lui seul de tous les corps n'a point été voir le cardinal Mazarin. Il est demeuré à Tours pour y achever son semestre jusques à Pâques.

Le soir, avis d'Orléans, de la part du comte de Fiesque et du sieur de Gramont, que cette ville-là se pourroit tout à fait réduire à l'obéissance de M. le duc d'Orléans si Mademoiselle sa fille y alloit, menant avec elle le maréchal d'Estampes pour agir avec le peuple.

— Vendredi 22, point de Palais à cause de la procession qui se fait ce jour-là solennellement et à laquelle assiste le Parlement pour la réduction de Paris hors la main des Espagnols et Ligueurs au Roi Henri IV, qui y entra et s'en rendit maître en l'an 1594.

Bruit que le Roi doit être ce jour dans Orléans ; — faux.

Les trente hommes du colonel Digby, restés au château de Dammartin en Goële, où il a tenu quelques jours garnison et rompu le bureau des troupes du duc d'Orléans et des tailles à lever par elles sur le peuple, sous la charge de Fougerolles, vendent ce qu'ils y avoient de provisions, et s'en vont joindre leur colonel qui est avec le reste de son régiment dans Mantes, de la part du Roi, pour la conserver à Sa Majesté.

Le comte d'Orval est aussi dans Chartres pour y commander de la part du Roi, à ce que l'on dit.

— Samedi matin 23, assemblée en Parlement, où le maréchal de l'Hôpital, montant au palais avec M. d'Orléans, un homme l'a accosté et morgué, l'appelant Mazarin.

On a lu les remontrances ; et, pour les aller porter au Roi, ont été députés les président de Nesmond ; conseillers : M. Benoise (autres disent Charpentier) et Meunier-Lartige pour la Grande Chambre, Bitaut et Lotin pour les Enquêtes, Boulanger pour les Requêtes. En somme, ce sont deux de la Grande Chambre, deux des Enquêtes et un des Requêtes. Ils ont été assemblés chez le président-député pour revoir, corriger et amender les remontrances qu'ils doivent porter en Cour. On y a jeté aussi quelque mention de cette harangue de l'archevêque de Rouen, dont fut fait mention le mardi 19 ; mais cela n'a point de suite, faute d'avoir en main ladite harangue.

A la sortie, s'est trouvé le comte de Fiesque retourné d'Orléans, qui a dit que le duc de Beaufort est dans cette ville-là ; et l'a dit si haut à M. d'Orléans, que beaucoup de gens l'ayant ouï, le bruit en a tout aussitôt été répandu par le Palais.

Après cela l'on a ouï un grand bruit vers l'entrée de la Galerie des Merciers, de garçons criant : « Au Mazarin, » ou bien : « Point de Mazarin. »

Le soir, gens de conditions ont publié que le duc de Beaufort n'étoit plus dans Orléans et s'en étoit allé à Jargeau, appelé par les habitants pour se saisir du passage ; mais il revint tout court l'ayant trouvé saisi par le comte de Palluau, et retourna en son armée, où fut tenu conseil et envoyé le résultat, par courrier arrivé à M. d'Orléans ce soir à six heures, puis reparti avec deux lettres, l'une : « A mon neveu le duc de Beaufort, » l'autre : « A mon neveu le duc de Nemours. »

On dit néanmoins qu'à minuit de cette nuit même le duc de Beaufort vint à Paris inconnu et fut chez madame de Montbazon tout le reste de la nuit jusqu'au dimanche.

La vérité est que le duc de Beaufort fit amener cinq cents fantassins et cinq cents cavaliers de son armée vers Jargeau pour s'en saisir du côté du pont qui est de pierre, refait de bois en quelques arches jadis rompues. La ville est sur la rive gauche de Loire, par où le comte de Palluau y est venu lui douzième, ses troupes, de trois régiments, environ cinq ou six cents hommes, étant auprès.

— Dimanche 24, matin, résolution que Monsieur iroit à Orléans et mèneroit jusque là les députés du Parlement. Le soir il change et fait résoudre Mademoiselle sa fille d'y aller et à quoi faire elle s'apprêta et tint prête tout le 25 ; ce qui fut arrêté par le conseil chez lui, où les sieurs de Chavigny et autres de la Fronde furent d'avis et soutinrent avec grande instance et crierie que Monsieur devoit aller à Orléans ; mais le coadjuteur de Paris, depuis peu cardinal de Retz, l'emporta, Madame favorisant son avis et M. d'Orléans même y ayant de l'inclination.

— Lundi 25, appel du sieur de Brancas au duc de Beaufort, son cousin-germain, dès le matin ; dont on dit que M. d'Orléans a été offensé jusques à dire que si Brancas étoit là, il le feroit jeter par les fenêtres.

Ayant aussi vu La Quillet, secrétaire du maréchal d'Estrées, il lui a défendu d'y venir désormais, lui reprochant que son maître, lui ayant jadis promis que si le cardinal Mazarin retournoit en France, il seroit contre lui pour S. A. R., il lui avoit à présent manqué, s'étant saisi de Soissons et le tenant pour la Cour, qui est le même reproche que le duc de Beaufort a fait à Brancas de leur oncle, maréchal susdit, avec injures contre lui et menaces ; sur lesquelles, ledit Brancas a pris sujet d'appeler ledit duc de Beaufort, quoique l'on en croie une autre raison plus essentielle,

savoir que ce duc auroit empêché que Brancas ne fût lieutenant général en l'armée du parti.

Sur le midi, carrosses de Mademoiselle en la cour du Palais d'Orléans prêts pour la campagne et elle en habit gris, tout couvert d'or, pour s'en aller à Orléans.

Elle est donc partie à trois heures, menant avec elle les ducs de Beaufort et de Rohan et la dame de Bréauté, la comtesse de Fiesque et dame de Frontenac. Force cavalerie a été envoyée sur le chemin pour l'escorter.

Le duc de Beaufort n'est parti de Paris que le lendemain mardi 26, avant jour, afin de se trouver à joindre Mademoiselle à son délogement du premier gîte de Linas ou Châtres. Elle est sans relais et n'arrive que mercredi à Orléans.

Lettres du 23 de la cour, à Blois, comme les députés d'Orléans y sont retournés protester d'obéissance au Roi, le suppliant néanmoins de considérer la défense que M. d'Orléans leur fait de ne point recevoir le cardinal Mazarin. — Que les troupes de Vaubecourt et autres seront toutes jointes en corps d'armée le 26 qui est demain. — Que l'on a envoyé à M. de Longueville un brevet du Roi pour être dorénavant traité et considéré comme prince du sang. — Que l'on a proposé de mettre les ducs de Vendôme et de Bouillon dans le conseil du Roi et les faire ministres, comme aussi le maréchal du Plessis-Praslin. Mais que le prince d'Harcourt, ayant représenté les services de M. d'Elbeuf, son père, et prié le Roi qu'il fût déclaré du Conseil du Roi, ainsi que ces trois autres, on lui auroit répondu que cela n'étoit point fait pour les autres.

— Mardi matin 26, par arrêt du Parlement, à la réquisition du Procureur Général, furent brûlées en la cour du Palais, par la main du bourreau, trois pièces des plus séditieuses qui aient point encore été faites, savoir : « La franche Marguerite, » « Le point de l'ovale » et « La décadence visible de la Royauté. » Toutefois on dit qu'il n'y eut que les deux premières, la troisième n'étant si séditieuse que les deux autres, dont on soupçonne auteurs les conseiller de Longueil, abbé de Varennes, et l'avocat Piocher, tous trois conjurés.

— Mercredi 27, autres lettres de la cour à Blois, du 24 au soir, portant que ce jour-là autres députés de la ville d'Orléans y étoient arrivés, faisant les mêmes offres et protestations que ci-devant. Que Vaubecourt étoit joint et que l'on n'attendoit plus que le

gros de Palluau, lequel, pour sa personne, étoit dans Jargeau, dont il s'étoit saisi avec partie de ses troupes, et que huit cents hommes du duc de Beaufort s'y étant présentés pour entrer, avoient été repoussés et plusieurs d'eux tués et arrêtés prisonniers.

Ce matin tous les députés du Parlement se doivent être trouvés chez leur chef, président de Nesmond, pour partir ensemble et aller à leur députation en Cour; mais ils ont remis à demain.

Avis que Mademoiselle, ayant rencontré un courrier de la Cour, l'auroit dévalisé et pris toutes les lettres sur le chemin d'Orléans.

Elle a été refusée aux portes d'Orléans, où, s'ennuyant et désespérant d'entrer, elle mit pied à terre, puis fait dire aux bateliers, s'ils rompoient certaine porte condamnée en la ville et dite la *Porte brûlée*, qu'elle donnoit une bourse qu'elle leur offrit de cent cinquante pistoles s'ils la faisoient entrer. Ils lui plantèrent aussitôt une échelle, à l'endroit d'un trou qu'ils firent en ladite porte, par où elle monta et ses femmes seulement et deux ou trois de ses hommes. Le marquis de Sourdis, averti de tout, courut et, l'ayant trouvée entrée, lui dit que si elle eût eu un moment de patience il lui auroit ouvert.

Cependant ledit jour 27 mars, Mademoiselle arriva à Orléans où, selon la lettre qu'elle en écrivoit le soir même à M. son père, elle fut trois heures en la méchante hôtellerie du *Port-de-Salut*, ayant laissé le duc de Beaufort et toute son escorte de cavalerie entre Artenay et Orléans, en s'ennuyant, quoique le sieur de Flamarens, qui étoit sorti d'Orléans pour la venir trouver lui conseillât, aussi bien que faisoit le comte de Fiesque — (car pour le duc de Rohan elle l'avoit fait demeurer à Artenay, dont il revint à Paris deux jours après, sur ce que Pradines, lieutenant des gardes de M. d'Orléans, lui vint dire là, de la part de la ville, qu'elle prioit Son Altesse de ne point venir ce jour-là à Orléans et de demeurer à Artenay, faisant la malade, afin de laisser passer le Roi, qui étoit à Cléry et voudroit peut-être venir à Orléans, s'il savoit que la ville eût reçu Mademoiselle; et qu'aussi bien, quand elle y seroit reçue, le duc d'Orléans n'y entreroit jamais) — de ne point se commettre à se montrer à la porte de la ville.

Croissy, conseiller, ayant tenu cette action pour moins périlleuse qu'ils ne la faisoient, et pour indifférente, Mademoiselle fut de son avis et, de sa tête, fut à la porte de la ville à pied, n'ayant avec elle d'hommes que de Lan, de Visé, exempt de ses gardes, le nommé Dominique et un chevau-léger qui l'avoit priée qu'il

eût permission de la suivre. Il n'y est point parlé du conseiller Bermont, qui pourtant y étoit avec Mademoiselle.

Le peuple du faubourg la suivant crioit au peuple qui étoit sur le rempart de la ville qu'il eût à ouvrir à Mademoiselle, les gens de qui et elle-même aussi crioient de même et « Point de Mazarin. »

Elle fit un demi-tour du fossé de la ville, tirant vers la porte de Bourgogne, et comme elle fut au bord de la rivière, où il y a une porte condamnée, dite *la Brûlée*, elle fit parler aux bateliers. On dit qu'elle fit donner une bourse de 100 ou 200 pistoles pour rompre cette porte et la faire passer par là, ce qu'ils firent, la faisant passer en bateau le fossé de la ville, où l'eau de la rivière regorge et passer avec une échelle par le trou qu'ils firent dans cette porte, la dame de Bréauté criant fort contre elle, qui fut suivie des comtesse de Fiesque et dame de Frontenac et de ces trois ou quatre hommes ci-dessus.

Le petit Gramont étoit dans la ville, qui lui aida à passer par le trou et la mettre dans une chaise.

Le lieutenant criminel vint au devant d'elle la bien veigner [1].

Le marquis de Sourdis, gouverneur, et le maire et quelques échevins, ayant achevé leur délibération de ville, lui allèrent aussi au-devant, faisant excuses et disant que si elle eût un peu attendu ils lui alloient ouvrir une porte et porter les clefs. Elle soupa chez ce marquis, dont elle vit les enfants et reçut ses protestations, comme la harangue de l'évêque d'Elbène, chez qui le lendemain elle dîna, puis tint conseil de Ville, pensant faire entrer les ducs de Nemours et de Beaufort, qui étoient, dès le soir précédent 27, arrivés au faubourg; et, ne pouvant l'obtenir de la ville, elle fut audit faubourg tenir conseil avec eux [2].

— Jeudi 28, les députés du Parlement sont partis assez tard. Le soir, le bruit a couru que Mademoiselle étoit entrée à Orléans, elle seule et ses carrosses, et non point son escorte. Que le Roi étoit passé à Sully, où il couchoit, pour repasser la rivière de Loire entre Jargeau et Gien, pour tirer à Fontainebleau.

Ce jour, au soir, madame du Plessis fut, pour la première fois,

---

1. *Sic*. Lui souhaiter la bienvenue.

2. Tout ce passage depuis « *Cependant ledit jour 27 mars* » avait été transposé au manuscrit et transcrit après le 1er avril par suite de l'inadvertance du copiste.

coucher en son hôtel de Nevers, où le lundi en suivant, elle accoucha d'une fille à onze heures du soir.

— Vendredi 29, lettres de la Cour des 20 et 27 derniers, portant que ledit 27 elle en partit et alla coucher à Cléry, pour le lendemain 28 être à Sully, villette sur la rive gauche de Loire, et en Sologne, entre Gien et Jargeau, au-dessus d'Orléans, où Mademoiselle est arrivée dès mercredi.

Le maréchal de Turenne commande les troupes de Vaubecourt, celles de Bourgogne et de Bourbonnois qui sont venues et viennent, et le maréchal d'Hocquincourt celles qu'il a toujours commandées devant Angers et les Ponts-de-Cé. Ces deux corps observeront les deux commandés par les ducs de Beaufort et de Nemours.

On parle de quatre nouveaux ministres d'État : les ducs de Vendôme et de Bouillon, le prince Thomas et le maréchal du Plessis-Praslin. M. d'Elbeuf prétend d'en être aussi, et son fils, le prince d'Harcourt, y a l'œil.

Le cardinal Mazarin marie son neveu Mancini à mademoiselle de La Trémoïlle ; sa nièce, seconde du nom de Martinozzi, au prince de Talmont, jadis comte de Laval, et, entre deux, novice ès Pères de l'Oratoire, et la troisième, plus jeune, au fils aîné du duc de Bouillon.

On dit que dix-sept vaisseaux de guerre s'apprêtent ès côtes de Bretagne pour joindre cinquante pinasses de la côte de Gascogne et Biscaye.

Avril.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.
Capitaine des gardes en quartier : M. le comte de Charost.

— Premier jour d'avril (*Gota*), lundi, gens retournant d'Orléans et de Sully rapportent avec certitude que le Roi, parti le 27 mars de Blois, étant à Cléry à coucher, le Garde des Sceaux et tout le conseil se présenta au Portereau, faubourg au delà du pont d'Orléans, et on lui refusa l'entrée de la ville. Il ne trouva là aucuns lits ni vivres.

Le lendemain, de grand matin, ou dès le soir, il retourna à

Cléry vers le Roi qui, le lendemain 28, passa le long d'Orléans et fut coucher à Sully.

Avis que ledit premier jour ces deux généraux se querellèrent et y eut démenti donné et épée tirée, sur ce que Nemours vouloit conclure à mener l'armée au secours de M. de Prince et Beaufort à demeurer en deçà, pour servir S. A. R. et empêcher le retour du Roi et du Cardinal vers Paris.

Que le 30 le Roi partit de Sully pour aller à Gien, où son armée doit passer la Loire ; mais, le bagage étant chargé, il fut déchargé et le Roi demeura à Sully pour y passer la Pâque.

Cependant les Princes attaquent encore le pont de Jargeau, où Sirot, leur lieutenant général et brave officier, reçut une mousquetade à la bouche. Le comte de Palluau fit rompre les arches du pont, qui étoient déjà refaites de bois, et repoussa les Princes qui firent tourner leurs troupes vers Montargis.

Que le 31, ou premier avril l'armée du Roi devoit passer de delà la Loire et de Sologne en deçà en Beauce, sur le pont de Gien. Enfin on a su depuis qu'elle n'étoit passée que le quatrième jour ou environ d'avril.

Autre avis, ledit jour lundi premier, sur le midi, que M. le Prince arriveroit ce soir-là même dans Paris. La duchesse de Chevreuse aussitôt retourna à Dampierre, à six lieues de là, où elle étoit allée la veille de Pâques. On fit porter cet avis au gouverneur, maréchal de l'Hôpital, et au Prévôt des Marchands, M. Le Fèvre, qui haussèrent les épaules ; et, pressés de dire s'ils recevroient le Prince, comme il appartient, répondirent toujours qu'ils ne croyoient pas qu'il vînt. On fit en la maison de Ville une délibération sur ce que M. d'Orléans demandoit réception et sûreté à M. le Prince dans Paris, pour vingt-quatre heures seulement ; ce que le corps de Ville accorda et fut trouver S. A. R. à qui il le dit ; mais S. A. R. le gourmanda, disant que c'étoit bien borner un Prince du Sang que de ne lui donner que vingt-quatre heures au lieu de vingt-quatre jours que peut-être il lui faudroit.

Le soir, à onze heures, madame du Plessis accouche d'une fille.

La nuit, grande feuille imprimée et plaquée à plusieurs poteaux, au bout du Pont-Neuf et aux carrefours des rues, intitulée : « Advis aux Parisiens, » disant en substance : « Messieurs, vous saurez que M. le Prince ayant eu certain avis que le cardinal Mazarin, renforcé d'une puissante armée, venoit droit pour bloquer Paris, a quitté sa famille et la province de Guyenne, à qui il a tant d'obli-

gations, pour se venir jeter dans votre ville et la défendre. Apprêtez-vous à le bien recevoir et prenez garde à votre gouverneur, qui est Mazarin et qui tient des assemblées de Ville pour desservir les Princes et l'État ; empêchez ses desseins pernicieux et vous trouvez tous à deux heures, ce jourd'hui, sur le Pont-Neuf, y voir et servir M. le Prince et Son Altesse Royale. »

Cette nuit, ou matin du mardi, un envoyé de M. le Prince, feint ou vrai, arrive à M. d'Orléans, portant que M. le Prince, ayant de Périgueux passé par le Limousin et Auvergne, où il s'étoit embarqué sur l'Allier à Maringues, étoit entré en Loire et venu par le canal de Briare à Châtillon-sur-Loing, où, ayant appris que l'armée du parti n'étoit qu'à trois lieues de là, il s'y étoit rendu pour s'en servir à combattre l'avant-garde des Mazarins (ainsi appellent-ils l'armée du Roi), qui passoit la Loire à Gien, et qu'après cela il viendroit à Paris.

Une lettre supposée dudit sieur Prince en a été imprimée et par les colporteurs débitée le jeudi matin 4, pleine d'injures, de « coquin, faquin, tyran, etc. », contre le cardinal Mazarin, et contenant les mêmes choses aussi contre le maréchal de l'Hôpital que le placard, dont il se dit que le chevalier de Saint-Simon est l'auteur.

— Mardi 2, toute la canaille s'est donc amassée sur le Pont-Neuf depuis deux heures de relevée, arrêtant les carrosses, faisant descendre ceux qui étoient dedans, prenant aux uns des manteaux, aux autres autre chose, et menaçant de les jeter dans la rivière s'ils ne crioient : « Vivent le Roi et les Princes, — point de Mazarin. » Ce qu'ils firent à la maréchale d'Ornano, tante et mère adoptive de la comtesse de Rieux-Elbeuf, laquelle ils arrêtèrent et lui brisèrent son carrosse, le pillant et emportant par pièces ; elle et ses gens se sauvant à pied comme ils purent. Mais le comte de Brancas eut bien plus d'affaire en sa personne, qui fut traîné, gouspillé, ses rabats et manchettes emportés, son habit dechiré, ses cheveux arrachés, pour avoir naguère appelé M. de Beaufort, et prêt à être jeté en la rivière, sans la belle madame de Châtillon, qui, passant là, lui fut au secours, priant la canaille de le laisser aller, ce qu'elle fit.

Ensuite ils furent à l'hôtel de Nevers, où madame du Plessis-Guénégaud, femme du secrétaire d'État, est demeurante du Jeudi Absolu, au soir, 28 mars dernier, et accouchée du jour précédent, lundi, à 11 heures du soir ; son enfant, qui est une fille,

venant d'être rapportée du baptême de Saint-André-des-Arts, sa paroisse.

Le jour précédent le suisse, maître Pierre, et le Béarnais, grand garçon sortant de laquais, avec un grand laquais de cette dame, nommé Gaston, avoient ôté des quilles à certains belîtres jouant dans les places vagues autour de cet hôtel et y appartenant, sur ce que la menue canaille, là amassée à voir jouer, s'étoit mise à se fronder et jeter pierres, dont l'une avoit atteint Roger, deuxième fils de la maison. Ces quilles appartenoient à trois savetiers et à un éperonnier de la rue Dauphine, gens qui, gagnant peu en leurs boutiques, vivent avec les filoux et joueurs de tourniquet, tel qu'il y en avoit eu un aussi pris sur eux avec les quilles.

Plusieurs autres femmes arrêtées à qui la canaille fit de force dire : « Foutre du cardinal Mazarin » ; entre autres la jeune et jolie dame de Montlouet-Bullion, et celle du sieur Paget, maître des Requêtes. Celle-ci, comme on l'arrêta, dit qu'elle étoit femme d'un conseiller. A cela quelqu'un des séditieux dit : « Tant mieux ! « ils sont cause de toute notre pauvreté ; il vous faut jeter et eux « aussi dans la rivière. »

La dame de la Grange-Le-Roy et la belle demoiselle de Monchal, sa nièce, dirent aussi : « Vivent le Roi et les Princes et point de « Mazarin »; et n'en furent pas quittes pour cela, aucuns de ces coquins les voulant piller nonobstant et les arrêtant à diverses boutades.

M. d'Orléans fut en carrosse par la ville et au jardin de Morin, rue de la Descente, entre celle de la Perle et de Saint-Louis, où il dit qu'il auroit bientôt quinze mille hommes.

Le lendemain donc, qui est le jour de mardi 2 avril, les coquins, prenant l'occasion de l'amas du peuple sur le Pont-Neuf, vinrent remettre leurs quilles ès places du pourpris de cet hôtel où le suisse, le Béarnois et Gaston et quelques autres laquais ne manquèrent pas de les aller dénicher ; et sur la résistance de la canaille la poursuivirent jusques dans la rue Dauphine, où certain filou, s'étant joint à la canaille, blessa le Béarnois à la tête, puis le suisse, d'un estramaçon sur le gros du genou, le fit aller par terre et on le prit et amena dans l'hôtel de Nevers, où il ne fut pas plus tôt que la canaille du Pont-Neuf vint à la foule, disant que l'on avoit tué l'un des leurs et que c'étoient Mazarins là-dedans et gens qu'il falloit piller et brûler.

Cela commença sur les cinq heures et dura jusques à ce que les

places, avant-cour et environs de l'hôtel furent remplies de cette canaille, les uns disant qu'il falloit mettre le feu et les autres cependant avec haches, marteaux, sapes et grès, tâchant de rompre et faire ouverture à la porte de la vraie cour du logis, et à la muraille et petite porte de la basse-cour; ce qu'ils achevoient de faire, quand une vingtaine de gardes et suisses de M. d'Orléans, envoyés par les maréchal et maréchale d'Estampes, beau-frère et sœur de la dame assiégée, et du commandement de la propre bouche de S. A. R., arrivèrent par la porte du jardin. Et lors, la canaille cessa ; et au bout d'une demi-heure il n'y eut plus quasi personne, tellement que madame de Guénégaud et M. le président son fils, qui étoient assiégés avec ladite dame du Plessis, femme du fils et frère d'eux, sortirent aisément avec leurs carrosses, et s'en revinrent chez eux, en la rue des Francs-Bourgeois, après huit heures du soir.

Les gardes et suisses de S. A. R. couchèrent là pour la sûreté de l'hôtel et le lendemain il y en resta encore deux. Les autres s'en allèrent le matin au palais d'Orléans. Le sieur de Hautefeuille-Bragelonne, enseigne des gardes, y étoit, et le..... des Suisses, le sieur.....[1].

L'aîné des enfants du logis, nommé Gabriel, qui avoit la fièvre dès avant cela, eut peur de ceci, les filles et femmes de sa chambre l'ayant effrayé : ce qui lui fit redoubler la fièvre et donner continue.

Lettres arrivent de M. du Plessis à ladite dame sa femme, du 30, de Sully, portant que le Roi y étoit et y passoit les fêtes, tandis que son armée passoit à Gien sur le pont.

Autres lettres d'Orléans, du premier avril, à madame Cornuel, contenant les excès horribles, violements, sacrilèges et impiétés commises vers Lailly et autres lieux circonvoisins de cette ville-là[2].

M. de Châteauneuf, jadis garde des sceaux, arrive de Tours, où il a eu l'entrevue de M. le Cardinal, à Montrouge-lès-Paris.

— Mercredi 3, à trois heures après-midi, le Pont-Neuf encore chargé de canaille (où ils avoient semé des billets portant qu'il falloit aller piller l'hôtel de Nevers, le logis du Premier Président et celui du maréchal de l'Hôpital, aussi l'hôtel d'Elbeuf), qui arrêtent le carrosse de mademoiselle de Guise vers la Samaritaine, où, par la sagesse de son écuyer La Chapelle, elle se démêla et passa

1. Ces blancs sont au manuscrit.
2. Voyez la lettre du 18 mars de Mme Cornuel et la note, page 184.

outre au Palais d'Orléans, où elle parla fort en princesse outrée à M. et madame d'Orléans.

La compagnie du conseiller Le Comte, sieur de Monteglan, étant de la colonelle de M. de Sève-Châtignonville, se mit en armes devant son logis, au quai des Augustins ; une autre compagnie du sieur Labbé, de la même colonelle, fut aussi en armes ; les tambours battirent. Les bourgeois prirent aucuns de cette canaille écartés et les menèrent à la Conciergerie. Les boutiques de l'île du Palais furent fermées et les chaînes tendues, et les orfèvres et autres marchands furent trouver le Prévôt des Marchands et lui firent plainte de ce que leur trafic cessoit, étant contraints de tenir leurs boutiques fermées, et que même ils couroient risque d'être pillés.

En ce même temps le Corps de Ville s'assembla et donna une ordonnance, dont copies signées « Le Maire » furent envoyées à tous les colonels, qui en firent faire autres copies et les envoyèrent à leurs capitaines et officiers pour faire tenir sous les armes leurs compagnies à toutes occasions que la canaille s'assemblera, afin de la réprimer et se saisir des séditieux.

Cette relevée même, ils arrêtèrent mademoiselle de Guise qui, par doux parler d'elle et de son écuyer La Chapelle, sortit de leurs mains, puis fut au Palais d'Orléans, où elle déchargea son cœur devant Madame, qui prit son parti contre la canaille, vers M. d'Orléans, qui proposa au maréchal d'Estampes de monter à cheval, sans effet.

Le soir, la canaille prit le tambour d'une compagnie bourgeoise et fut repoussée, aucuns arrêtés et menés prisonniers.

Le tambour a sonné sur le Pont-Neuf ou environs à diverses reprises ce soir. Trois coquins, prisonniers entre les mains du bailli du Palais, furent par lui jugés, sa sentence au plus près confirmée.

— Le jeudi 4, matin, le Parlement étant assemblé sur le sujet de ces placards et séditions, donne avis que les trois compagnies du chevalier du guet, du Prévôt des Marchands et du Prévôt de l'Isle auroient chacune leur corps de garde des deux bouts et milieu du Pont-Neuf pour réprimer la canaille, sauf au Prévôt des Marchands d'y apporter les ordres et secours nécessaires. Et sur l'intervention du lieutenant criminel, prétendant que aucuns prisonniers lui devoient être rendus, nonobstant qu'ils aient été pris sur le territoire du Bailliage du Palais, à cause que c'est pour sédition,

qui est un fait de police, dont les cas appartiennent à sa juridiction, a été arrêté qu'ils seront menés au Châtelet et jugés par ledit lieutenant criminel souverainement.

Le soir, sur les six heures, tambours ont battu et une compagnie bourgeoise s'est mise en haie au bout du Pont-Neuf, du côté des Augustins, ayant de chaque côté, dans le passage bas du pont, des sentinelles avancées jusques au milieu dudit pont et vis-à-vis du Cheval de Bronze; à l'embouchure de la place Dauphine, un corps de garde d'archers, avec leurs hallebardes; à l'autre bout il n'y avoit rien. Mais un capitaine des bourgeois de l'École, nommé des Coustures-Parrain, signalé depuis les barricades comme un homme déterminé, même contre la Cour, se promenoit à cheval en housse d'un bout du pont à l'autre, par lesdits deux corps de garde.

— Vendredi 5, sur les cinq heures, des trois prisonniers jugés dès le jeudi matin ci-dessus par le bailli du Palais, deux furent conduits, l'un, nommé Pierre Louis, maçon de la rue des Jardins, pour être pendu à la pointe de l'île du Palais sur le Pont-Neuf, et l'autre, marin d'Acqueville, banni pour trois ans, pour être présent à l'exécution de l'autre.

Comme Louis fut tiré de la Conciergerie, un sien camarade se trouva là, aida à le mettre en la charrette, le conduisit à la potence et nonobstant l'effort et les coups même que firent les archers et bourreaux, s'approcha du pendart au pied de l'échelle, puis feignant l'embrasser pour lui dire adieu, lui coupa la corde dont il avoit les bras liés et lui dit qu'il se sauvât, lui mettant son chapeau sur la tête nue et le poussant loin du pied de l'échelle. Mais celui-ci retenu et relié et puis exécuté à mort, l'autre pris et lié à la charrette et conduit en prison.

A cette exécution au bout du Pont-Neuf assistèrent compagnies bourgeoises.

L'évêque de Bayeux, trésorier de la Sainte-Chapelle, mort il y a trois jours, ce dit-on, mais on ne l'a su que ce jourd'hui. Il étoit fils aîné du Premier Président et Garde des Sceaux.

Ce jour, une déclaration du Roi touchant les monnoies, dont parle aussi la *Gazette*, vérifiée en la Cour des Monnoies, a été imprimée et publiée. Mais un arrêt dudit jour 6, aussitôt imprimé et publié, a empêché l'effet de celui de la Cour des Aides.

— Samedi 6, les compagnies bourgeoises continuèrent d'être, toute la relevée, jusques à sept heures, ès bouts du Pont-Neuf et le

corps de garde au milieu, dans l'embouchure de la place Dauphine.

Le nonce du Pape va trouver M. d'Orléans et, de la part de Sa Sainteté, fait plainte à S. A. R. qu'il a souffert que le Parlement de Paris donnât un arrêt de mort contre un homme qui n'a pu être coupable de quoi que ce soit, par toutes les informations et recherches que l'on a pu faire contre lui, et qui, quand il seroit coupable, n'est point leur justiciable : c'est le cardinal Mazarin.

— Le dimanche 7, auquel jour on étoit averti que les séditieux, gens loués à dix sols par tête pour le commun et ordinaire, devoient faire leur effort pour mettre Paris en soulèvement et s'adresser principalement au gouverneur, maréchal de l'Hôpital, six compagnies bourgeoises furent commandées pour tenir toute la relevée, jusqu'à la brume, les bouts et avenues du Pont-Neuf, et le maréchal de l'Hôpital se trouva à leur tête.

— Le lundi 8, on a recommencé le Palais; quoique dès le jeudi précédent la Grande Chambre tienne même, cette année. Le Parlement s'est assemblé.

Le même lundi 8, éclipse commence un peu après neuf heures et finit peu après onze. Les observateurs du Palais d'Orléans, où le sieur de la Motte-Goulas avoit fait machine propre, et le sieur Morin y assista avec autres astrologues et mathématiciens, ne s'accordent pas qu'à cinq ou six minutes près sur le commencement de l'éclipse avec le sieur Bouillaud, observateur chez M. de Thou, et le sieur Petit qui l'observa chez soi; les uns le mettant à 9 heures 20, les autres à 25 et les autres à 30. Le Petit en a semé beaucoup de choses de vanité dangereuse, comme si elle signifioit la ruine de la Royauté, la subversion d'État, etc., et que telle prédiction en avoit été faite par divers astrologues d'Italie, Allemagne, etc. Le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, étoit chez ledit Petit.

Après midi, la colonelle du président de Guénegaud fut par lui conduite du quartier Saint-Antoine, et encore la compagnie du sieur Malo, conseiller, étant du même quartier et dépendance de ladite colonelle, furent garder le bout du Pont-Neuf, du côté de la Vallée-de-Misère et quai de la Mégisserie, jusqu'à la nuit. Et autres compagnie et colonelle furent à l'autre bout et en droit dudit Pont-Neuf.

Cependant le coquin qui avoit pensé sauver le pendu de vendredi dernier a été lui-même pendu et étranglé près du grand Châtelet.

Avis par lettres et gens venant de la Cour que le Roi est à Gien de samedi ; que toute son armée, au nombre de dix mille combattants, étoit à deux et trois lieues de là, comme à la Bussière, etc., vers Montargis, dans laquelle ville le prince de Condé s'étoit mis, s'en étoit saisi et avoit le reste de son armée à Lorris et environs, entre les rivières de Vernisson, de Ouanne et de Bizonde, confluant au Loing audit lieu de Montargis, tellement qu'il ne peut pas être forcé de combattre.

Ce soir, Le Picard, valet de pied du Roi, vient de la Cour et apporte les lettres du Roi au Parlement pour lui envoyer les charges et informations faites par ses commissaires contre le cardinal Mazarin. — Voyez au vendredi 22.

Le paquet du Roi présenté par les gens du Roi en l'assemblée du Parlement.

Le soir, tout tard, bruits courent de différentes sortes, les uns disant qu'il y avoit eu combat où le Prince avoit gagné, mais M. de Nemours étoit blessé ; les autres que les Royaux avoient enlevé le quartier de M. de Nemours qui y avoit été blessé.

Les lettres de Rome portent que le royaume de Naples est partout sur le point de se révolter ; qu'à Palerme en Sicile, il y a soulèvement et qu'en Sardaigne le peuple a pris les armes et tué leur vice-roi, don Bertrand de Guevarra.

Ce matin, à 8 heures, le sieur de Champlâtreux, fils du Premier Président, Garde des Sceaux, qui étoit ici à cause de la mort de son frère aîné, évêque de Bayeux et trésorier de la Sainte-Chapelle, s'en est retourné de Paris en Cour.

Le soir arrivent en extrême diligence valets de chambre de M. de Nemours apportant avis à madame sa femme que leur maître avoit enlevé quatre ou cinq quartiers du maréchal d'Hocquincourt, et pris son bagage et mis le reste en fuite ; mais qu'il y avoit été blessé d'un coup de pistolet au bas ventre, tellement que ladite dame s'en est partie dès le soir même, menant Le Large, chirurgien, et autres pour traiter son mari, qui a été porté à Châtillon-sur-Loing.

— Mardi 9, matin à 7 heures, le valet du sieur de Maré-Medavy, vient à Paris quérir médecin et chirurgien pour son maître, blessé au gras de la cuisse. — Il a confirmé l'enlèvement des quartiers de Noailles et autres, et la fuite du maréchal d'Hocquincourt, qu'il a augmentée de la survenue de M. le Prince, qui avoit suivi la victoire et défait deux mille hommes, dont il avoit tué quatre

ou cinq cents et pris six ou sept cents prisonniers, l'artillerie et bagage.

Ce même soir, lettres du 7 au soir, à Gien, écrite par M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, comme les quartiers de Noailles et d'Hocquincourt avoient été enlevés par le duc de Nemours et du bagage pris, ledit duc blessé d'un coup de pistolet au ventre.

M. de Turenne, bien posté, incommode de son canon M. le Prince qui suivoit la pointe de M. de Nemours et a blessé mortellement le comte de.....[1].

Relation de cela envoyée par lui, de l'ordre du Roi, au maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, pour la faire imprimer.

— Jeudi 11, à midi[2], avis à M. d'Orléans que M. le Prince venoit, au devant duquel allèrent les maréchal d'Estampes, marquis de Mauny et comte de Chavigny, puis S. A. R. qui revint à cheval, amenant le Prince descendre au Palais d'Orléans, dont il fut par le Pont-Neuf, tout couvert de monde, chez les Prudhomme, où il coucha et quitta sa crasse et sa grande barbe ; mais soupa chez M. de Chavigny.

Le soir, feux de joie sur le Pont-Neuf et environs, avec force pétards, boîtes et coups de fusils et « Vive le Roi, » que l'on cria aussi lorsque M. le Prince passa, les ducs de Beaufort et de la Rochefoucauld avec lui.

— Vendredi 12, assemblée au Parlement, où le président de Bailleul, faisant comme le plus ancien la fonction de Premier, dit à M. le Prince que la Compagnie le recevoit bien, avec l'entier respect dû à sa qualité et à son mérite, mais étoit marri de ne le pouvoir faire aussi avec la joie entière, vu l'état des choses et

---

1. Blanc au manuscrit.

2. Dubuisson s'était transporté à l'hôtel de Nevers dans les journées des 11 et 12 avril. Il fut donc, à partir de cette date, témoin oculaire de ce qui se passait sur le Pont-Neuf ; les fenêtres de son appartement donnaient sur le quai. Il mentionne en ces termes, dans la *Morbi relatio*, son changement d'habitation : « *In hospicium Nivernensem transivi, frigidiore a Sequana aere ; et cubiculo usus, tussivi per intervalla.* » Cette nouvelle résidence lui fut en effet funeste ; son logement était froid : il s'en plaint souvent ; il fut repris d'accidents du côté de la poitrine et il ne sortit plus de sa chambre jusqu'à sa mort. — On trouvera à la fin de l'Introduction (t. I, p. xlviij à lij) la description très détaillée que Dubuisson donne de son appartement à l'hôtel de Nevers dans le second codicille de son testament.

ce qui s'étoit passé tout fraîchement. Sur cela, toute la Fronde s'écria pourquoi il disoit cela et qui lui en avoit donné charge.

M. d'Orléans réitéra la protestation que dès ci-devant il avoit faite, que lui et M. le Prince faisoient tout ce qu'ils faisoient pour le seul service du Roi, le bien de l'État et afin de parvenir à la paix. M. le Prince le confirma et ajouta qu'il mettroit bas les armes aussitôt que le cardinal Mazarin et ses adhérents seroient chassés. Aucuns doutent de ce mot d' « adhérents », comme étant de trop grande suite ; il est néanmoins vrai.

Le président de Nesmond fait relation de sa députation vers le Roi à Sully, où elle fut ouïe très particulièrement, le capitaine des gardes même n'y étant pas, mais bien M. du Plessis, secrétaire d'État, et dont elle n'est de retour que de samedi dernier 6. Il lut la réponse que lui fit et puis lui donna par écrit le Garde des Sceaux, et se plaignit de ce que le Roi ayant, de sa main propre, pris les remontrances qu'il avoit par écrit, elles ne furent point lues, quelques instances et répliques qu'il fît là-dessus ; et que le Roi seulement lui dit qu'il les feroit lire et verroit en son conseil et y feroit réponse après que le Parlement lui auroit envoyé les charges et informations faites par les commissaires contre le cardinal Mazarin, et ensemble la déclaration de Sa Majesté contre le même Cardinal, registrée le 6 septembre.

Les gens du Roi présentèrent une déclaration ou patente du Roi, datée du 2 mars, portant que le Parlement eût à lui envoyer les charges et informations faites contre le cardinal Mazarin, ensemble la déclaration de Sa Majesté contre lui, registrée le 6 septembre ; et conclurent à ce qu'il soit écrit par le Parlement au Roi, comme c'est des formes ordinaires que les remonstrances soient lues au Roi ; que le procès n'a pas été fait au Cardinal sur lesdites informations, mais sur la déclaration de Sa Majesté, registrée le 6 septembre ; que l'on lui enverra et les arrêts du Parlement sur ce même cas.

Le conseiller Deslandes-Payen voulut rapporter une requête des habitants d'Angers plaintifs de l'exaction que sa garnison fait de certaine somme à laquelle ils sont engagés par le traité de la reddition. Mais on lui a dit qu'il y avoit d'autres affaires à présent et celle d'Angers seroit pour une autre fois.

On a délibéré sur trois chefs : le premier, la plainte du président de Nesmond touchant la non lecture de ses remontrances et les conclusions des gens du Roi d'en écrire à Sa Majesté ; le

deuxième, la réponse du Garde des Sceaux faite aux députés et contenant, outre plusieurs reproches au Parlement, d'avoir laissé entrer les forces espagnoles dans le Royaume, passer à côté de Paris et la Seine à Mantes, sans s'y opposer et convoquer le ban et arrière-ban, laissé prendre le canon du Roi dans l'Arsenal, rouler par les rues de Paris et mener en cette armée espagnole pour tirer contre le Roi ; celle de n'avoir voulu délibérer sur les conclusions des gens du Roi, et la résolution que le Roi ne répondroit à leurs remontrances qu'après qu'il auroit reçu du Parlement les informations concernant le cardinal Mazarin. Le troisième, sur ce que les gens du Roi ont présentement exhibé une patente du Roi pour avoir les charges et informations faites contre ledit Cardinal ; et ensemble la déclaration de Sa Majesté contre le même, faite et registrée le 6 septembre, veille de sa Majorité.

On délibéra ; mais comme ce fut au président Molé de Jusanvigny, les onze heures étant sonnées, on remit au lendemain,

— samedi 13, où les déclarations des duc d'Orléans et prince de Condé, registrées, furent lues ; et le prince de Condé, qui vit que l'on trouvoit à redire sur ce mot d' « adhérents », dit que, si l'on vouloit, il l'ôteroit et réduiroit sa déclaration aux purs termes de celle de M. d'Orléans.

Enfin il y eut arrêt que les mêmes remontrances que ci-dessus seroient faites au Roi, en y ajoutant remontrance nouvelle sur ce qu'elles n'auroient pas été lues ; que les cours souveraines seroient invitées d'en faire de même et qu'il y auroit assemblée du Corps de Ville où MM. d'Orléans et de Condé assisteroient et inviteroient ladite ville, où les plus notables bourgeois et les jurés ou maîtres des six corps de marchands assisteroient, de faire députation vers le Roi et remontrances pareilles à celles des Cours Souveraines.

Beaucoup de gens ont trouvé à redire sur ces mots : « qu'il y auroit assemblée en l'Hôtel de Ville » en disant qu'il n'appartenoit point au Parlement d'ordonner à la Ville de s'assembler ; mais le conseiller Doujat, un des députés de la Grande Chambre pour ladite assemblée, dit qu'il fournira plusieurs arrêts du Parlement en vertu desquels la Ville s'est assemblée.

— Lundi matin 15, grande troupe de populace en Grève, devant l'Hôtel de Ville, croyant qu'il y dût avoir assemblée et que les Princes y vinssent.

Lettres, par l'ordinaire courrier de la Cour, de Gien, le 13, que

le Roi y étoit encore, attendant les troupes qui lui viennent de Saintonge et ne peuvent arriver plutôt que mercredi ou jeudi, 17 ou 18. — Que le maréchal de Villeroy conseille de s'en venir en deçà et à Paris, le maréchal Du Plessis d'aller en Berry prendre Montrond, qui n'en peut plus, et qu'une lettre du marquis de Persan, gouverneur, à M. le Prince, interceptée, dit n'avoir plus que cent-vingt hommes et tous les vivres être corrompus par les coups de canon.

Autres disent qu'il faut que le Roi repasse la Loire et laisse son armée de l'autre côté où elle est, afin que, si elle avoit échec, le Roi ne laissât pas d'être en sûreté.

Avis de Bordeaux que le peuple, irrité de voir le comte d'Harcourt, maître d'Agen et jusques à leur ville, après avoir fait payer deux cent mille écus à l'Agenois et Albret, leur en demander cent mille, et, pour les y forcer, menacent de ravager leurs vignobles et maisons, et être entrés dans le pays d'Entre-Deux-Mers, avoit mis hors de la ville le prince de Conti qui s'étoit retiré à Bergerac, vers le maréchal de la Force et les princesse de Condé, duchesse de Longueville, toute leur suite et toute la Fronde qui s'étoient retirées à Libourne; que le Plessis-Bellière assiégeoit Talmont sur les Espagnols; que les conseillers royalistes et la plus grande comme la plus saine partie du Parlement étoit déjà à Libourne pour y tenir leur séance, suivant la déclaration du Roi.

Les Chambre des Comptes et Cour des Aides demandent au Parlement, sur l'invitation à elles par lui faite, l'arrêt qu'il a de ce donné samedi dernier 13, les remontrances de sa part faites tant par le président de Bellièvre que par celui de Nesmond, tout nouvellement.

— Mercredi matin 17, les duc d'Orléans et prince de Condé sont venus à l'improviste en Parlement, qui s'est assemblé pour cela, et là ont dit la grande pitié que c'est de voir périr le royaume ainsi qu'il périt, y ayant nouvelle que l'archiduc assiège Gravelines et a déjà pris un bastion; puis ont pressé le Parlement de faire tenir cette assemblée de Ville dont fut parlé dans l'arrêt de samedi dernier.

Le Prévôt des Marchands mandé, a dit qu'il assembleroit dès l'après-dîner le Corps de Ville, s'assurant bien qu'il ne feroit difficulté de déférer beaucoup aux sentiments du Parlement sans faire brèche aux lois et libertés de la Ville, ce qu'il a dit, parce que l'arrêt de samedi porte, en manière impérative, qu'assemblée

sera faite en l'Hôtel de Ville, etc. Or le Corps de la Ville ne dépend ni s'assemble point de l'ordre du Parlement, mais seulement de son propre mouvement ou par commandement du Roi. Or y en a-t-il qui disent y avoir lettre de cachet du Roi qui défend ladite assemblée, — et est vrai.

L'après-dîner, s'est tenue assemblée en l'Hôtel de Ville par le corps d'icelle, où il a été résolu que l'on s'assembleroit le lendemain ou vendredi prochain et que les Princes y assisteroient et qu'il y seroit invité de tous les corps souverains et autres de la ville. En effet on a invité de la part dudit corps de Ville les Cours Souveraines, les chapitres de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, la Sorbonne et Université (à cause que ladite Sorbonne et Université prétendent précéder les chapitres), les chartreux et célestins, les notables bourgeois de chaque quartier et les six corps des marchands.

Il y a eu deux députés de tous les corps qui ont été, à la réserve des notables bourgeois, dont il y a eu huit de chaque quartier qui sont 128 notables, entre lesquels il y avoit aucuns colonels, comme M. le président de Guénegaud, colonel au quartier Saint-Antoine, et aucuns conseillers de la Cour comme M. Ménardeau-Champré. Or du Parlement il y avoit quatre députés de la Grande Chambre, deux de chaque chambre des Enquêtes et deux de celles des Requêtes; de la Chambre des Comptes huit, de la Cour des Aides six, des notables bourgeois cent vingt-huit et douze des six corps des marchands; puis le Gouverneur, Prévôt des Marchands, Échevins, etc.

Ce jour 17, jusques à neuf heures du soir, il y avoit sur le Pont-Neuf beaucoup de menu peuple parlant du loyer des maisons; dès hier, après dîner, il y eut de cette populace qui voulut s'assembler dans la rue de la Lingerie et autres du voisinage des Halles; mais les bourgeois des boutiques sortirent sur eux et les chassèrent. Cela vient de ce que le menu peuple, étant allé la semaine passée, la force à la main, chez le lieutenant civil, vers qui le Parlement avoit renvoyé la requête tendant à être exempts de payer le terme de Pâques pour leurs louages, y fit vacarme et força ledit lieutenant civil de lui donner une ordonnance sur cela, laquelle il mit en galimatias pour s'en défaire; mais tous les jours ils se veulent rassembler et menacent les propriétaires.

Ce jour, la maréchale de Rantzau se fait vêtir religieuse ès filles bleues Annonciades de la Couture de Sainte-Catherine.

— Jeudi 18, au matin, sur les neuf à dix heures, tambour bat au quartier du Pont-Neuf pour lever soldats pour M. le Prince, qui les envoie à Saint-Maur-des-Fossés, où il en a déjà bien trois cents; car hier la caisse battit tout de même au quartier Saint-Antoine.

Lettres de Gien du 16, portent que les troupes amenées de Saintonge par Genlis ont, ce jour-là, passé le pont, le Roi les ayant reçues, puis marché vers Briare, y joindre l'armée du Roi.

Sa Majesté et toute la Cour va le 17 coucher à Saint-Fargeau et le 18 à Auxerre; puis, par Sens, tire incessamment à Paris.

Parlement assemblé et le Prévôt des Marchands y vient, qui dit que l'assemblée étoit résolue en l'Hôtel de Ville pour le lendemain vendredi 19, à deux heures après midi; ce qui fut rapporté à M. d'Orléans, au prince de Condé et au duc de Beaufort, qui étoient ledit matin 18 en la Sainte-Chapelle, attendant pour être conduits en Parlement par les députés, à l'ordinaire; mais, ayant su ce qu'ils désiroient, ils s'en retournèrent.

— Ce jour donc de vendredi 19, M. d'Orléans fut en l'Hôtel de Ville assis en une chaise élevée sur des marches, sous le dais, ayant à sa gauche M. le Prince, aussi assis; et aux pieds de Son Altesse Royale étoit aussi assis, sur ces marches, le sieur de Saint-Quentin, lieutenant de ses gardes. Il dit, comme il a dit en Parlement, être là venu pour déclarer que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour le service du Roi, le bien de l'État, la tranquillité publique et la paix générale, ce qu'il espéroit obtenir par la chasse ou retraite du cardinal Mazarin. M. le Prince confirma cela, parlant avec assez de peine et de perturbation; et ajouta qu'aussitôt que le cardinal Mazarin seroit chassé, il mettroit les armes bas. Ils dirent aussi que pour laisser la liberté entière à l'assemblée, ils s'en alloient se retirer, comme ils firent jusqu'à la fin de l'assemblée.

Aucuns trouvèrent fort à redire, car, au moins, ils se devoient tenir derrière l'assemblée et ne paroître pas au rang des assemblées.

Comme les Princes se retiroient, le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, entra; lors le Prévôt des Marchands dit qu'ils s'étoient assemblés, suivant qu'un arrêt du Parlement leur avoit donné sujet de ce faire sur l'état des affaires présentes, et que, pour y bien délibérer, il falloit commencer par la lecture dudit arrêt et des autres pièces contre le cardinal Mazarin, que le Parlement avoit envoyé à la Ville; puis, par celle des noms et surnoms

de ceux qui avoient été députés par les corps invités ou invités particulièrement de la part de la Ville, et ceux qui se trouveroient absents, rayés de sur la liste pour les exclure ès assemblées suivantes. Tout cela étant fait, il se trouva deux heures de temps consommées, et le sieur Piètre, procureur du roi en l'Hôtel de Ville (et aussi procureur général de M. d'Orléans), ayant bien doctement harangué, montrant que la Ville pouvoit faire députation au Roi, qu'elle en avoit faite en 1597 au roi Henri IV, pour la réformation des finances, et à Henri III pour l'expulsion du duc d'Épernon et autres favoris qui, comme sangsues, tiroient le sang du peuple, par édits nouveaux et impositions qu'ils inventoient. Il conclut à ce que très humbles supplications seroient faites au Roi, qu'il lui plût renvoyer le cardinal Mazarin et rendre au plus tôt la présence de Sa Majesté en sa bonne ville de Paris. Puis, comme il étoit plus de six heures, on sortit.

A cet instant arriva un courrier avec lettres de cachet du Roi, portant avis au maréchal de L'Hôpital et au Corps de Ville comme le Roi, parti de Gien, tiroit vers Paris à dessein de s'y rendre et défenses de faire aucune assemblée de Ville que Sa Majesté ne fût arrivée pour y être en personne.

— Le lendemain samedi 20, au matin, il y eut assemblée en Parlement, où les lettres du Roi, hier apportées en l'Hôtel de Ville, furent exhibées par le Prévôt des Marchands.

A deux heures, on se rassembla en l'Hôtel de Ville et y eut trois avis. Le premier fut de cinq ou six personnes qualifiées, le président Aubry, des Comptes, qui y étoit comme le plus ancien ou plus qualifié conseiller de Ville, et dit que le Corps de Ville pouvoit, de son chef, députer vers le Roi et lui faire requêtes sur les réformations et affaires occurrentes, sans qu'il fût besoin que le Parlement ou autres s'en mêlassent, et fut d'avis que le Roi fût très humblement supplié de retourner en sa bonne ville de Paris, et, qu'à cet effet, les Princes y contribuassent en mettant les armes bas.

L'un des seize députés du Parlement, le sieur Doujat, trouva fort à redire à cela, et je lui ai depuis ouï dire qu'il fut prêt à interrompre ledit sieur Aubry et lui alléguer cinq ou six arrêts par lesquels il a été dit que le Corps de Ville s'assembleroit.

M. Ménardeau-Champré fut de même avis que le sieur Aubry, M. Prévost, abbé de Samers, conseiller du Parlement en la Grande Chambre, aussi, et M. de Comtes, doyen de Notre-Dame et député

de son Chapitre, qui fit un long et beau discours, disant, qu'étant ecclésiastique, il frémissoit d'horreur d'ouïr dire que deux armées chrétiennes, toutes deux françoises et toutes deux se disant au service du Roi et de l'État, fussent en présence au cœur du Royaume, à commettre toutes sortes d'excès et d'hostilités, à la ruine du Roi et de son État et aux mains l'une contre l'autre, répandant le sang qui devroit être réservé pour une bonne guerre.

Le deuxième avis fut de faire supplications au Roi qu'il lui plût expulser du Royaume le cardinal Mazarin et retourner en sa bonne ville de Paris.

Le troisième fut ouvert par un échevin nommé Desnoës, apothicaire, semblable au deuxième, mais ayant de plus : que lettres circulaires de la ville de Paris seroient envoyées à toutes les villes épiscopales de France pour les inviter de faire députation et supplication au Roi conforme à la leur. Il parla avec véhémence.

Le prince de Condé dit à M. d'Orléans qu'il vouloit connoître cet homme et l'envoyer quérir, afin d'avoir un clystère de sa main ; ce qui a donné sujet de faire des vers qui finissent ainsi :

O merveilleux apothicaire !
Je veux de toi prendre un clystère ;
M'en dût-il coûter un écu,
Je n'en plaindrai pas la dépense.
Si tu m'as montré ta science,
Je te veux donc montrer mon c...

Six heures étant passées, comme aucuns faisoient instance de continuer, le maréchal de L'Hôpital se leva et rompit l'assemblée.

— Le lundi 22, à deux heures de relevée, elle s'acheva et y eut du troisième avis soixante et onze voix comptées, du deuxième, auquel le premier se réunit, 127 qui l'emporta.

Le matin, les Princes furent en la Chambre des Comptes, où nul des présidents ne se voulut trouver, fors le sieur Perrault, qui fit tant que le Premier s'y trouva. Et fut M. d'Orléans assis entre les deux et y eut arrêt pour faire remontrances au Roi d'éloigner le cardinal Mazarin et d'en écrire à toutes les Chambres des Comptes de France, comme le Parlement en a écrit à tous les Parlements de France pour les inviter à faire pareilles remontrances.

Dès le soir dudit 22, il y eut quelque avis que le roi étoit arrivé à Melun et avoit envoyé ordre au maréchal de L'Hôpital et au Corps de Ville de l'y venir trouver. En effet, cela avoit été écrit

d'Auxerre le 29, et monseigneur d'Orléans, qui le savoit, avoit envoyé quérir le Prévôt des Marchands dès le matin, qui lui avoit dit n'avoir reçu ledit ordre. En effet, il n'arriva que le soir.

— Le mardi 23, dès le matin, on sut qu'il y avoit ordre du Roi, apporté par un valet de pied du Roi, aux Gouverneur et Corps de la Ville de Paris.

Les Princes furent en Parlement déclarer et avertir qu'il y avoit des troupes du Mazarin en dedans dix lieues proches de Paris, contre la teneur de leur arrêt du mois précédent ; et que, s'il n'étoit exécuté de cette part, ils n'entendoient l'exécuter aussi de la leur.

Le bruit a couru que compagnies des gardes suisses du Roi étoient venues à Corbeil pour s'en saisir et avoient été refusées. Ce qui est certain est que le prince de Condé ayant, au son du tambour, publiquement levé dans Paris cavalerie et infanterie qu'il envoyoit à Saint-Maur, ces gens de guerre, au nombre de cinq ou six cents (aucuns disent douze cents, autres deux mille), étoient allés par la Brie, portant l'épouvante partout et même arrêtant les bateaux sur les rivières.

Ce même matin, les Princes ont aussi été en la Cour des Aides, où le sieur Amelot, premier président, a dit au prince de Condé et lui a déclaré le dire de son chef, et sans concert de la Compagnie, que c'étoit de l'honneur que le premier Prince du Sang faisoit à la Compagnie d'y venir ; mais il ne savoit comme il y venoit, après avoir attaqué les troupes du Roi et avoir tout fraîchement levé des troupes dans cette ville et environs, sans ordre de Sa Majesté. Le Prince a nié d'avoir fait telles levées (à cause qu'elle est prohibée par l'arrêt susdit du Parlement et par la parole que M. le duc d'Orléans en donna pour cela) et le président le lui a maintenu. M. d'Orléans y a mis le holà, et l'arrêt s'en est ensuivi à son désir : que très humbles remontrances seroient faites au Roi pour l'expulsion du cardinal Mazarin.

Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, s'est trouvé en l'Hôtel de Ville, où il a dîné avec les Prévôt des Marchands et échevins, qui ont tous délibéré sur l'ordre venu de la part du Roi, qu'ils ont tenu fort secret.

Les marquis de Noirmoutiers et sieur de Laigues sont allés de Paris trouver le Roi de leur chef.

— Mercredi 24, à midi, lettres du 23 de Melun au matin, comme la cour en partoit pour aller à Corbeil ; puis, ledit 24 au

soir, autres lettres dudit 23 à Corbeil au soir, comme le Roi étoit arrivé audit lieu de Corbeil.

Le maréchal de L'Hôpital et le Prévôt des Marchands mandés d'aller trouver le Roi, n'y sont point allés, de peur qu'abandonnant la ville, il n'y arrivât désordre.

L'abbé Fouquet a été pris sur le chemin de Corbeil, le 24, et mené prisonnier dans l'hôtel de Condé, saisi d'une lettre à demi en chiffre, qui donne avis au Roi d'entrer par la porte Saint-Honoré à Paris et au Cardinal d'entrer aussi en même temps par la porte de la Conférence. L'abbé n'a jamais voulu dire de qui la lettre étoit et est sorti, avec éloge du prince de Condé, de l'hôtel dudit Prince, où il étoit gardé, le vendredi 26, par le sieur de Gaucourt, chez le Procureur Général son frère, en carrosse, à sept heures du soir.

Force cavalerie pour les Princes est sortie par le côté de l'Université et s'en est allée à leur armée, qui est vers Milly et la Ferté-Alais.

Le duc de Beaufort s'y en est retourné.

Le prince de Condé est toujours à Paris.

Ès marchés, au matin, on a eu quelque appréhension du manquement du pain de Gonesse, qui ne vint pas du matin, selon l'ordinaire; mais, après dîner, on en a eu de reste en abondance.

La reine d'Angleterre et le roi son fils sont priés, de la part du Roi et de la Reine, d'aller loger au Palais-Royal, parce que le Roi logeroit au Louvre et la Reine aussi et le Cardinal.

Avis que le sieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, ayant fait sauter le fort de Mardik par mines, avoit jeté trois cents bons hommes et trente braves officiers dans Gravelines. — Que la flotte des Anglois faisoit voile comme pour sortir de la Manche, ce qui rassuroit Calais. — Que le duc Charles en personne entroit en Thiérache et étoit, le 23, passant vers Reims et tirant vers Châlons, pour y joindre Fauche, général des troupes lorraines, venant d'Alsace. On dit de plus que, par ordre du Roi, on lui fait des étapes.

Ce jour 24, le roi d'Angleterre fut à Corbeil et proposa un accommodement que la Reine dit qu'elle accepteroit à conditions raisonnables. Le cardinal Mazarin se trouva indisposé. Le bruit étoit qu'ils iroient coucher à Chilly, mais ils ne bougèrent et furent encore,

— le lendemain jeudi 25, à Corbeil.

Le roi d'Angleterre ayant, à son retour de Corbeil, dont mon neveu vint ici, informé la Reine sa mère, elle fut trouver M. d'Orléans, qui accepta aussi l'accommodement, mais dit qu'il ne le pouvoit traiter qu'avec la participation du Parlement.

Ce jour, ou dès le précédent 24, comme je crois plus certainement, les gens des champs amenant leur blé, vins et bétail en sûreté à Paris, furent arrêtés à diverses portes par les commis des entrées et du pied fourché; mais ils forcèrent à la porte Saint-Antoine lesdits commis, où il y eut quelqu'un tué et pillèrent leurs bureaux, nonobstant le secours qui y vint des archers de la Ville. Mais le Corps de la Ville, puis après, y fut et ordonna que ceux qui se réfugioient à Paris ne paieroient rien pour l'entrée de leurs denrées.

Il y eut, après dîner, assemblée en Ville.

Ce même jour il y eut aussi une ordonnance de par le Prévôt des Marchands et échevins de la Ville, comme, sur l'avis des bons bourgeois, qu'il y avoit gens armés qui faisoient rompre les ponts de Saint-Maur et de Charenton, à la faveur des gens de guerre, et empêchoient les passages, logés ès villages voisins importants, à la ville, qui en recevoient vivres, etc., ils ordonnent à N... (*sic*), le maître des œuvres de la ville, de travailler incessamment à la réfection desdits ponts, défendant, sur peine de la vie, à toutes personnes de l'empêcher et ordonnant aux communes de s'armer et assembler pour courir sus à ceux qui l'empêcheroient.

Le soir, la comtesse de Brienne, femme d'un secrétaire d'État, M. de Loménie, revient de Corbeil, où elle étoit allée pour persuader la Reine d'entendre à un accommodement.

— Vendredi 26, M. d'Orléans fut en Parlement assez tard, à cause de la réception qui se faisoit d'un conseiller, à onze heures; il y est entré en l'assemblée et y a exhibé la lettre à moitié chiffrée dont l'abbé Fouquet a été pris saisi dès le 24 au fin matin. Il a dit aussi que la reine d'Angleterre lui avoit fait ouverture pour s'accommoder avec la Cour.

Le Prévôt des Marchands y a fait plaintes de la rupture des ponts.

Le soir, avis que les sieurs de Chavigny et Goulas, avec le duc de Rohan, vont en Cour pour traiter d'accommodement de la part des Princes.

Le Roi va coucher à Chilly, pour de là passer à Saint-Germain-en-Laye.

Compagnies, de quarante à cinquante cavaliers à la fois, sortent

de Paris sur les sept à huit heures pour tirer et battre l'estrade vers le chemin de Chilly.

Tous ces soirs, force coups de mousquet et fusil se tirent en l'air vers le Pont-Neuf.

Ce soir, M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, arrivé de Corbeil à Paris, où madame sa femme, au vingt-cinquième jour de ses couches, se portoit un peu mieux, après trois ou quatre jours d'un mal de rate et de bile, dont elle a été purgée par une infusion de rhubarbe; et le dimanche, elle a réitéré, s'est encore tenue au lit et demeure indisposée jusqu'à jeudi 2 mai.

— Samedi 27, le Roi va coucher à Saint-Germain-en-Laye.

M. le Prince, les ducs de Beaufort et de Rohan et le sieur Goulas dînent chez M. de Chavigny et, à l'issue de dîner, les duc de Rohan et sieurs de Chavigny et Goulas partent, députés des Princes, pour se rendre à Saint-Germain-en-Laye, près du Roi, pour l'accommodement.

Mort de messire Jean-Pierre Camus, jadis évêque de Belley, et, depuis peu, nommé par le Roi à l'évêché d'Arras, âgé de soixante-huit à soixante-dix ans, ayant, l'an passé, vu mourir sa mère, madame de Saint-Bonnet, en Beauce, près Mérobert, âgée de quatre-vingt-huit ans ou environ.

Le soir, ordre de la Ville à tous les quarteniers de se tenir prêts pour se mettre en armes au premier mandement; et, le lendemain matin,

— dimanche 28, pareil mandement.

Lettre du Roi, signée de Loménie, donnée à Saint-Germain, au Corps de Ville, pour la garde et réfection des ponts de Saint-Maur et de Charenton.

Ce jour, les députés, qui étoient dès le soir précédent du samedi à Saint-Germain, furent, après dîner, à leur audience en la chambre de la Reine, où la foule étoit grande, et furent reçus dans la balustrade du lit.

Le duc de Rohan fit son compliment au Roi et à la Reine, puis M. de Chavigny prit la parole et parla très bien, disant au Roi qu'il lui demandoit, de la part des Princes, des Parlements et de toute la France, la paix, qui étoit aisée et comme à la main par une seule condition.

Le Roi répondit qu'il la désiroit, la vouloit et l'accorderoit à quelque condition que ce fût, pourvu qu'elle ne fût pas contre son honneur, son autorité et sa conscience; et là-dessus leur

ordonna d'en conférer avec le cardinal Mazarin, qui étoit son Premier Ministre, et celui en qui il se confioit le plus et reposoit de toutes ses affaires.

Ils s'en excusèrent, disant n'avoir aucune charge de le faire de la part des Princes, et que ce qu'ils en feroient pourroit peut-être nuire à la paix.

Le Roi répliqua, et avec la meilleure grâce et manière qu'il se peut, qu'ils ne devoient ni ne pouvoient s'exempter de faire ce qu'il faisoit lui-même, et qu'il ne croyoit pas qu'ils se pussent exempter de le suivre. Et ainsi, les invitant d'aller avec lui, il les mena dans le cabinet où il les mit aux mains du cardinal Mazarin, puis les y laissa, s'en allant à la chasse et la Reine à vêpres.

Lors, le cardinal Mazarin prit la parole et leur dit qu'ils demandoient avant toutes choses qu'il eût à se retirer; mais qu'il ne le pouvoit et ne le feroit jamais, parce que, quand bien il le voudroit faire et y tâcheroit, la Reine, et le Roi plus que la Reine, le lui défendroient et l'en empêcheroient. Et, sur ce propos, il parla le mieux et le plus sensément qu'il se peut dire, leur déduisant l'état des affaires, les intérêts du Roi et les siens le mieux du monde, sur l'union des Princes qu'il tient lui être très avantageuse et leur en dit les raisons. Et sur tout ce qu'ils lui répondirent pour le persuader à se retirer, lui montrant que, sans cela, il ne pourroit jamais avoir de paix en l'État, il répondit très bien. Et ainsi se séparèrent.

Le 26, messire Pierre Camus, évêque de Belley, meurt dans l'hôpital des Incurables, où il est enterré le 28 entre les pauvres, selon son testament du 7 mars dernier, depuis imprimé[1].

— Lundi 29, à une heure après midi, les députés des Princes revinrent à Paris sans avoir pris congé de la Reine ni du Roi; ils firent revenir leur équipage quatre ou cinq jours après.

La reine d'Angleterre part à onze heures du matin et va à Saint-Germain, bien escortée. M. du Plessis-Guénegaud retourne en cour par cette occasion; elle revient à Paris le soir même.

La nuit précédente, grand bruit de gens de guerre et voleurs dans les faubourgs de Saint-Victor et Saint-Marceau; les bourgeois s'assemblèrent au son du tambour pour y résister.

Force coups de fusil et mousquet et grand bruit de gens amas-

1. Dubuisson a déjà annoncé cette mort à la page précédente.

sés à la Grenouillère, vers la porte de Nesle, Pont-Neuf, École et Mégisserie.

La nuit suivante, Juvisy, Athis et autres villages de ce côté-là, au-dessus de Paris, vers Corbeil, pillés par gens de guerre.

Petit-Bourg attaqué et défendu par l'abbé de La Rivière.

Religieuses de toute part se réfugient à Paris. On ne voit autre chose qu'elles par les rues, à pied et en carrosses. *Item* des ménages tout entiers.

Les bourgs d'alentour de Paris, désertés par les habitants, qui se réfugient avec leurs meubles et bestiaux à Paris.

Le pont de Saint-Cloud rompu en certain endroit; celui du Pecq, au-dessous de Saint-Germain-en-Laye, brûlé, ceux de Chatou, Saint-Maur, Charenton, etc., défaits.

— Mardi 30, après neuf heures du matin, les Princes vont au Palais en l'assemblée du Parlement. Le duc de Beaufort, qui n'a bougé d'ici, y étoit. M. d'Orléans a dit que leurs députés étoient retournés de devers le Roi dès hier et avoient rapporté que le cardinal Mazarin ne se retireroit point, mais étoit résolu à demeurer; qu'il étoit venu pour en donner part à la Compagnie; et là-dessus s'est levé.

Le prince de Condé n'a pas dit un mot et paroissoit inquiet.

Au sortir, il y a eu encore quelque propos de pique avec le président de Novion. Il devoit aller, comme il va souvent, dîner chez M. de Chavigny, et pourtant il n'y a pas été, mais il y est allé après dîner.

Auquel temps, le Procureur Général, le sieur Fouquet, est parti pour s'en aller en Cour, à Saint-Germain, demander au Roi l'audience pour les députés du Parlement, à faire les remontrances par écrit, qui ont déjà été faites à Sully, le Roi y étant, à Pâques dernières, et les lire en présence du Roi, n'y ayant pas été lues, et ce, suivant l'arrêté fait en Parlement ce matin.

La même après-dînée, les colonels et capitaines de Paris ont été mandés au Palais d'Orléans, de la part de Son Altesse Royale, et y ont été pour prendre l'ordre de faire corps de garde le lendemain aux avenues des marchés.

Le Prévôt des Marchands y allant, fut accueilli d'injures, comme Mazarin, par la canaille assemblée; et, comme il en sortit, contre l'avis de beaucoup de gens qui lui conseilloient de se tenir encore là jusque dans la nuit, il fut attaqué avec pierres et bâtons et fut contraint de se sauver, abandonnant son carrosse, qui fut

mis en pièces. Il n'osa s'en aller en sa maison et coucha à l'Hôtel de Ville.

Tambour bat dès le soir au quartier du Pont-Neuf pour avertir les compagnies bourgeoises à se tenir prêtes le lendemain.

Mai.

M. Duplessis de Guénegaud en mois de secrétaire d'État.

Le premier jour de mai, mercredi (*Barbarus*), le pain de Gonesse vient en abondance, et, néanmoins, comme on avoit appréhension de sédition, les compagnies bourgeoises ont été mises par escadres et comme par corps de garde ès marchés où aucuns d'iceux jusqu'à mi-relevée.

Le soir, comme il étoit fête, aucuns de ces bourgeois revenant gais de leur garde, se trouvèrent au quartier du Palais, en une échauffourée de menu peuple, qui arrêtoit deux charrettes pleines d'armes et de munitions de guerre que le président de Bailleul avoit achetées du nommé Bénicourt, quincaillier-armurier, demeurant rue Saint-Barthélemy, dite de la Barrière, au coin de la rue de la Pelleterie, ou, comme autres veulent dire et que la populace estimoit, que ledit Bénicourt envoyoit à Saint-Germain-en-Laye, ou autre quartier, pour les troupes du Roi. Ceux donc qui les arrêtèrent crioient « Au Mazarin, » et Bénicourt averti, y accourut avec aucuns de ses amis pour dégager ses charrettes; sur quoi, il y en a eu qui tirèrent coups de mousquet dont aucuns furent tués : le nommé Morinière, marchand linger, tout voisin, qui alloit pour le secourir; De Lestre aussi, fils d'un orfèvre sur le pont Saint-Michel, est blessé d'une mousquetade. Après, la populace investit la maison de Bénicourt, la voulant saccager et brûler, et M. d'Orléans y envoya de ses suisses pour la préserver.

Le duc Charles de Lorraine étoit le 29 ou 30 d'avril à Sainte-Menehould, ayant avec soi des trésoriers généraux de France de Châlons, qui lui faisoient faire des étapes sur la route. On dit qu'il les a depuis congédiés et renvoyés, en se déclarant pour les Princes; et l'on a publié à Paris une lettre sous son nom sur ce sujet.

Le Procureur Général retourne ce jour de Saint-Germain, ayant

l'audience qu'il demandoit pour le Parlement assignée à lundi prochain, autres disent qu'il revint sans l'avoir obtenue, mais que le conseil du Roi fit... Sainctot vint après à Paris et apporta ladite assignation d'au... à lundi[1].

Les équipages du duc de Rohan, comte de Chavigny, etc., sont ramenés de Saint-Germain à Paris; cela fait croire et désespérer beaucoup de gens de l'accommodement, comme étant abandonné.

— Jeudi 2, il n'y a point eu de Palais à cause qu'il étoit la saint Gatien, patron de Tours, où, du temps de la Ligue, le Parlement royaliste se réfugia.

De nuit, force décharges de mousquet se font par les environs du Pont-Neuf, et le tambour bat jusqu'après dix heures pour faire corps de garde par les quartiers devant les maisons des capitaines de la compagnie qui est en faction.

M. le Prince, qui monte souvent à cheval durant les nuits, est, cette-ci dernière, allé battre l'estrade avec huit cents chevaux du côté du pont de Neuilly, que ses troupes ont rompu (comme ceux de Chatou, du Pecq et de Saint-Cloud) et tiennent, exigeant force argent de ceux qui passent au bac. Ils avoient crainte que les troupes du Roi, qui sont au-delà de la rivière, les vinssent attaquer. — C'est la commune opinion que l'on a de M. le Prince, qui est fausse; il n'est pas encore sorti de nuit.

— Vendredi 3, assemblée en Parlement, où le Prévôt des Marchands et le Gouverneur de la ville se sont trouvés, et non les Princes. Il y a eu arrêt contre l'accusation intentée audit Prévôt des Marchands, qui en a été absous; et sur la réponse par lui présentée, en forme de plainte, de ce qu'il fut guetté et assassiné, le mardi 30 avril dernier, il a été ordonné qu'il en seroit informé, et l'affaire, pour ce, renvoyée à la Tournelle.

Après dîner, le Corps de Ville résolut de faire faire la garde aux portes, avec permission du Roi, qui l'accorde.

Tambour bat jusqu'à dix heures de nuit ès quartiers du Pont-Neuf.

Par lettres d'Arles, du 30 avril, on apprend à Paris que le duc de Mercœur, qui est parti de la cour lors de son chemin de Gien à Montereau, avec lettres de commission pour le gouvernement

1. Cette phrase est écrite en marge, et les deux mots remplacés ici par des points ont été coupés à la reliure du manuscrit.

de Provence, étoit arrivé en Avignon ledit jour 30 avril et devoit être à Aix au 4 mai.

— Samedi 4, pain de Gonesse en abondance.

On appréhendoit une sédition ; corps de Garde en aucuns endroits de la ville. Tambour bat sur les dix heures de nuit ès quartiers du Pont-Neuf.

Mademoiselle, fille aînée du premier lit de M. le duc d'Orléans, arrive de la ville d'Orléans en celle de Paris au Palais d'Orléans, accompagnée des prince de Condé et duc de Beaufort. M. de Nemours l'est venu voir et a été porté en chaise dans le Palais d'Orléans, où il a marché à pied, comme étant encore foible. Mademoiselle de Longueville y est aussi soudain allée sur les cinq heures de relevée. Elle envoya demander passeport au maréchal de Turenne, dont les troupes sont vers Châtres et Linas; il répondit que, de son chef, il ne pouvoit pas et qu'il ne lui appartenoit pas de donner passeport à une si grande princesse; mais qu'il dépêcheroit au Roi qu'il plût à Sa Majesté d'en commander un, ce qui fut aussitôt exécuté.

Tambour bat ce soir, comme les précédents, vers le quartier de Saint-Honoré.

— Dimanche 5, avis que le maréchal de Turenne a défait deux mille hommes de l'armée des Princes, soit ceux qui étoient restés en leurs quartiers vers Étampes, et qu'il va pousser le reste. On envoie du Palais d'Orléans chercher M. de Chavigny et madame d'Aiguillon en toutes parts sur ce sujet, ladite dame étant entremetteuse du traité d'entre la Cour et les Princes.

Le Roi a écrit de cette défaite au maréchal de L'Hôpital du 6 mai; la lettre contresignée de Guénegaud.

Le soir, la garde se commence à faire aux portes de la ville; celles de Nesle et de Bussy demeurent fermées nuit et jour, ce que le bas peuple trouve à redire, principalement pour la porte de Nesle, accusant de ce madame du Plessis de Guénegaud comme ayant obligé le quartenier à cette closion, pour garder son hôtel de Nevers et empêchant, par là, la navigation de la rivière en amont.

— Lundi 6, les députés du Parlement vont de grand matin à Saint-Germain, où ils ont accueil et audience favorables. Leurs remontrances par écrit sont lues devant le Roi et sont les mêmes qu'ils portèrent à Pâques au Roi, à Sully, mais que Sa Majesté ne permit point d'être lues. Elles ont depuis été imprimées.

Ils s'en vont de Saint-Germain à Maisons voir les bâtiments du président de Longueil et ne retournent à Paris que le lendemain mardi 7. Le Conseil du Roi leur répondra par écrit.

La Chambre des Comptes eut aussi son audience le même jour, et M. Nicolaï, premier président, harangua à son ordinaire, c'est-à-dire tout à fait bien, pour obliger le Roi à ordonner la paix et faire du bien à son peuple, sans parler ni près ni loin du cardinal Mazarin.

Le soir, M. d'Orléans étant au lit, comme malade de goutte, M. le Prince, auprès de lui, envoya quérir M. de Sève-Châtignonville, colonel, et les capitaines et quarteniers du faubourg Saint-Germain, et leur dit avoir avis que le maréchal de Turenne venoit avec toutes ses forces pour se saisir du faubourg, et qu'il y avoit du canon arrivé déjà dans Palaiseau et de la cavalerie jusqu'à Montrouge, ce qui fit faire grosse garde cette nuit vers les Carmes et Palais d'Orléans et partout ledit faubourg, même en celui de Saint-Jacques, où les chaînes furent tendues.

Les Chartreux ont cent hommes armés pour leur garde. On va faire une fausse porte ou barrière bien forte de travers de la rue d'Enfer, au-dessus de leur porte et entrée.

Un gros de cavalerie sort de Paris pour aller battre l'estrade par la porte Saint-Michel.

— Mardi 7, la Cour des Aides et le Corps de Ville vont à Saint-Germain à leur audience.

Le Prévôt des Marchands y a, avec véhémence et répétition, harangué contre le cardinal Mazarin. Le Roi l'a réprimandé, par la bouche du Garde des Sceaux, de n'avoir pas fait cesser l'assemblée de Ville sur la lettre de cachet que le Roi y envoya le 19 avril.

Au président d'Orieux, portant la parole pour la députation de la Cour des Aides, il reprocha que cette cour n'avoit fait aucun devoir vers le président Garnier-Maurivet, qui avoit été comme intendant de Justice en l'armée des Princes, comme le jour précédent, il avoit reproché au premier président de la Chambre des Comptes d'avoir reçu et assis entre les présidents les Princes, qui n'y furent jamais sans en avoir une particulière commission de Sa Majesté.

Madame de Bouillon, en pensant, avec le passeport qu'elle avoit, aller à Saint-Germain, a été arrêtée hors le faubourg Saint-Germain, dans les Incurables, où elle attendoit la duchesse d'Aiguillon pour aller de compagnie; et elle et son carrosse, avec un

chariot de bagage, menée par la garde bourgeoise au Palais d'Orléans, où M. le Prince a parlé pour elle, qui a été renvoyée sur sa parole en l'hôtel de La Trémoïlle; mais cela n'a été que,

— le mercredi 8 mai, de bon matin; et, dit-on, que ça été le duc de Beaufort qui l'a envoyée prendre en dépit de ce qu'ayant en Cour demandé un passeport pour le marquis de La Boulaye à venir à Paris, on le lui a refusé.

La duchesse d'Aiguillon ne laisse pas d'aller à Saint-Germain.

Ce même matin, la porte de Nesle a été ouverte et la garde y posée par le sieur...[1], capitaine du faubourg Saint-Germain.

Le sieur de Langeron, envoyé par M. d'Orléans au duc Charles pour le faire avancer.

Le même mercredi matin 8, et le troisième des Rogations, les Enquêtes obtiennent l'assemblée en Parlement et font parler les gens du Roi sur la désolation des villages et lieux des environs de Paris par les gens de guerre; requérant que le Roi en soi averti et très humblement supplié de les faire retirer. Sur quoi, et pour y aviser, a été ordonnée une assemblée à vendredi prochain, à laquelle les Princes seront invités.

Ce jour, la duchesse d'Aiguillon négocie à Saint-Germain pour les Princes. Elle soupe chez M. du Plessis, secrétaire d'État, et elle y dîne plus splendidement.

— Le jeudi 9, jour de l'Ascension, on ne voit point encore clair en l'accommodement des Princes.

Cette nuit, l'Isle Adam, où les gens du Prince étoient, et de là faisoient courses aux environs, a été prise par les gens du Roi, qui en feront autant de Montmorency, Chantilly, Écouen et autres lieux du Prince, où il tient des gens de guerre qui incommodent le pays.

Ce jour, les bateliers célébrant leur fête, viennent en corps à l'hôtel de Nevers voir madame du Plessis et lui offrir de leur pain bénit, un bouquet et leur service; disant que M. le maréchal de L'Hôpital les avoit fait avertir de venir voir M. du Plessis le dimanche 28 avril, qu'il étoit à Paris.

Nouvelles que Montrond est aux abois et tout prêt à se rendre aux gens du Roi, qui depuis si longtemps l'assiègent.

Que le maréchal de La Mothe a secouru Barcelone de vivres et d'hommes par les montagnes et s'y est jeté dedans en personne.

1. Blanc au manuscrit.

Que Gravelines aussi est secouru et que la contagion se met parmi les assiégeants.

— Vendredi matin 10, gens apostés ont été par certaines boutiques dire qu'on eût à les fermer, et qu'autrement elles pourroient être pillées, et qu'il y devoit avoir sédition.

Le duc de Beaufort a dit aussi aux marchands du Palais de fermer, ce qu'ils ont fait, et, à leur exemple, toutes les rues voisines de même.

On a tendu les chaînes jusques sur le pont Notre-Dame.

Le Parlement a commis deux conseillers, Ménardeau et Doujat, pour assurer le peuple et lui dire qu'il pouvoit ouvrir les boutiques. Il les a renvoyés, criant « Aux...[1] » et « Aux Mazarins. »

M. d'Orléans, indisposé et, pour goutte, gardant le lit, n'a pu venir au Palais. Le prince de Condé y est venu et le duc de Beaufort.

Il a été ordonné que le Procureur Général et un des avocats du Roi iroient à Saint-Germain demander la réponse promise aux remontrances par écrit que les députés du Parlement y lurent et laissèrent lundi dernier.

Le Procureur Général est parti sur les cinq heures, ayant avec soi M. Bignon, second avocat général, et a pris son chemin par les portes de Neuilly. Le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, s'est mis avec eux.

Le Corps de Ville, sans le Prévôt des Marchands qu'on dit être malade, s'étant présenté à la porte de la Grande Chambre, la canaille s'est jetée dessus les archers, qui étoient une douzaine ou environ, et leur a ôté leurs hallebardes.

La canaille a rompu les prisons et s'en sont sauvés quarante prisonniers du préau et chambres libres.

Madame du Plessis, avec bon et ample passeport, est allée voir M. son mari, incommodé de sa santé, et a pris l'occasion de se mettre au Roule dans le carrosse de M. Fouquet, procureur général du Roi.

Après dîner, il y a eu grand peuple au Palais d'Orléans, et quelques-uns assurent qu'il y avoit mille bons bourgeois qui avoient dit à M. d'Orléans que, s'il falloit faire la guerre, ils lui fourniroient dix mille hommes et de l'argent, de quoi les soudoyer; autres particularisent ceci, disant que le sieur Denis,

1. Blanc au manuscrit.

limousin d'origine, jadis secrétaire de M. de Barrault, ambassadeur en Espagne, où, après son départ, lors de la rupture entre les Couronnes, y demeura pour affaire et y fut même emprisonné, qui, depuis, fut envoyé à Cologne, l'an 1643, pour le testament de la feue Reine mère, et qui s'est habitué à Paris et est homme d'intrigue, s'est mis à la tête de sept à huit cents bourgeois de toutes sortes et a extorqué de voir M. d'Orléans malade en son lit, où il lui a dit, parlant au nom de tous, qu'ils lui venoient demander la paix ou la guerre, l'une ou l'autre; que l'on disoit qu'il y avoit quelque traité secret; qu'ils n'ignoroient pas que Son Altesse Royale ne s'accommodât et sortît d'affaires toujours quand il voudroit; mais que ce seroit grand'pitié d'abandonner le peuple, qui s'étoit donné et fié à lui.

A cela, M. d'Orléans a dit que l'on avoit parlé d'accommodement, qu'il n'y avoit rien de fait; qu'il étoit arrivé quelque bagarre à Étampes; que le duc de Lorraine venoit pour la cause commune et que tous ne tendoient qu'à chasser le Mazarin.

— Samedi 11, dès le matin, il y a eu des corps de garde posés par les carrefours et principales places de la ville, à cause du pain de Gonesse qui est fort bien venu; les portes de la cour du Palais gardées par compagnies bourgeoises et fermées, au guichet près, et les chaînes tendues ès environs. A la sortie de l'enclos du Palais, les présidents de Novion et de Mesmes étant en même carrosse, un savetier, avec une hallebarde, les a arrêtés et, regardant dans leur carrosse, leur a dit ce qu'il a voulu.

M. Jeannin, trésorier de l'Épargne, passant avec passeport à la Porte-Neuve de la Conférence, la garde bourgeoise a fait insulte à ses gens, dont il y a eu deux tués et autres blessés.

A la porte Saint-Denis, le sieur Dupré, lieutenant du sieur de Montifaut-Lézardière, prévôt de la Connétablie, passant avec quinze ou vingt de ses archers, en vertu d'un passeport de M. d'Orléans, la garde lui a fait refus et insulte et en a tué et blessé plusieurs.

Cependant, l'avis a été par toute la ville que le maréchal de Turenne attaquoit Saint-Cloud, sur les gens des Princes, qui le tiennent; et est vrai qu'il l'a pris.

Force cavalerie est sortie de Paris au secours; perpétuel tambour dans la ville.

Le prince de Condé est aussi sorti et a fait faire l'exercice à cinq escadrons de cavalerie et à cinq ou six compagnies d'in-

fanterie de nouvelles levées, et où plusieurs volontaires étoient accourus. Puis, au lieu de les mener à Saint-Cloud, il les a fait marcher au port de Neuilly, et, à dix heures du soir, à Saint-Denis, qu'il a pris d'emblée et par escalade, et en a ramené quelques cinquante Suisses qui y étoient de la part du Roi en leur poste ordinaire, prisonniers dans Paris, où l'on a aussi ramené quelques-uns de ses gens morts et blessés dans des charrettes.

— Le dimanche matin 12, la ville de Saint-Denis fut d'abord au pillage, que les chefs firent puis après cesser; les assaillants en ont rapporté force butin et amené même des chevaux. Le Prince y a laissé garnison de sa milice.

La Reine envoie quérir à Paris les maréchaux de L'Hôpital et d'Estampes, et M. de Rohan-Chabot; et autres disent d'autres.

Le duc de Damville est à Paris; on croit qu'il négocie. Le milord Montaigu va et vient aussi pour négocier.

— Le lundi 13, matin, le maréchal de L'Hôpital et le comte de Béthune sont partis pour aller trouver le Roi à Saint-Germain et négocier.

Cependant le bruit court, dès le fin matin, que Saint-Denis a été repris par les troupes du Roi. Ça été le comte de Miossens, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi, qui y a commandé ou paru des premiers. La garnison du prince de Condé s'est retirée au nombre qu'elle a pu dans le clocher de l'abbaye, dont aussitôt les degrés ont été interrompus; et néanmoins, les moines, contre leur promesse, y ont, par cordes dévalées, envoyé des vivres.

Force gens de Paris sont tumultuairement sortis comme pour aller secourir ceux de Saint-Denis; mais de la cavalerie contraire venant à eux, ils se sont mis en fuite et y en a eu beaucoup de blessés et de tués.

Le duc de Beaufort sortit, mais ne mit guères à rentrer.

Le peuple de Paris menace la comtesse de Miossens, qui loge chez madame de Guénegaud, sa mère, à cause de la prise de Saint-Denis. Mais on a su qu'il avoit empêché tout désordre, et l'on l'en a aimé depuis et loué.

Lettre de cachet du Roi au Corps de la Ville de Paris, comme il a fait reprendre Saint-Denis pour tenir ce passage libre à sa bonne ville, aux bourgeois de laquelle, s'ils y veulent aller ou en garnison, il la veut remettre. Le Garde des Sceaux en a écrit une en même substance au président de Bailleul, laquelle a été imprimée.

Assemblée de Ville, sur la lettre de cachet du Roi, offrant aux

bourgeois de Paris de retirer de Saint-Denis ses troupes et leur laisser cette ville à tenir, ou aux habitants de Saint-Denis même, ce que Paris a accepté et résolu d'en remercier le Roi et de le prier que les fortifications de Saint-Denis fussent démolies.

— Lundi 14, au matin, les ducs d'Orléans, prince de Condé, etc., furent à la Sainte-Chapelle, où s'est fait un service anniversaire pour les rois Louis XIII et Henri IV, derniers, morts à tel jour, l'un en 1610 et l'autre en 1643, tous deux à mi-relevée, à jour de vendredi. On en a dû faire un pareil en l'abbaye Saint-Denis, où l'on dit que MM. d'Orléans et de Condé ont mandé aux assiégés, dans la tour de l'église, qu'ils se rendent.

De là, ils ont été au Parlement assemblé, et là M. d'Orléans a dit qu'il voyoit avec peine et regret beaucoup d'assemblées, d'entreprises et de choses se faire dans Paris; mais que, dorénavant, il prendroit le soin qu'il ne s'y passât et entreprît rien sans ses ordres. Et sur ce que la Compagnie lui a dit que, s'il empêche que la canaille ne s'assemble dorénavant au Palais, comme elle a fait ci-devant plusieurs fois, pour les troubler, il les oblige fort; et lui, répliquant qu'il prendroit soin de toutes choses désormais, sans que le gouverneur ni le Prévôt des Marchands s'en mêlassent, et la Compagnie se regardant sans rien répondre, il s'en est allé soudainement sur les onze heures, disant aux merciers du Palais, en passant, qu'ils pouvoient, en assurance, tenir leurs boutiques ouvertes, et qu'il venoit en l'assemblée prendre la ville à ses soins et protection.

L'après-dîner, il a envoyé quérir les échevins et leur a dit que, dorénavant, au lieu d'envoyer leurs ordres aux colonels et autres leurs officiers pour la garde des portes et autres affaires de la Ville, ils le vinssent voir et les lui apportassent, parce qu'il les vouloit faire exécuter; qu'il étoit aussi bien aise d'être informé de ce qui s'étoit hier passé en l'assemblée de Ville et de ce qui se passeroit en telles rencontres désormais.

Le Palais étoit gardé par compagnies bourgeoises en armes, et les boutiques, pour la plupart, toutes ouvertes, autres à demi ouvertes.

Les suisses des gardes du Roi, amenés prisonniers de Saint-Denis en l'hôtel de Condé à Paris, sont relâchés, moyennant que la garnison de Saint-Denis fût aussi relâchée par les gens du Roi.

On apprend de Saint-Germain que le cardinal Mazarin y a reçu une lettre du duc Charles, portant qu'ayant appris comme

l'armée des Princes avoit reçu quelque échec à Étampes, il ne pouvoit pas avancer ni envoyer vers Son Éminence son secrétaire lorrain, de peur que l'on ne crût qu'il prît cette occasion de faire insulte aux Princes; mais qu'il se reculoit vers les frontières pour une autre occasion de servir Leurs Majestés et Son Éminence. — On a supposé et fait courir dans Paris une toute contraire dudit duc Charles à madame d'Orléans, sa sœur. — (Voyez au 21 de ce mois.)

Ce soir, madame du Plessis retourne de Saint-Germain, où elle alla coucher vendredi 10; les gens du Roi en reviennent aussi et les maréchal de L'Hôpital et comte de Béthune.

— Le lendemain, mercredi 15, le duc de Damville s'en retourne coucher à Saint-Germain.

Mercredi 15, au matin, le Parlement s'est assemblé pour ouïr la relation des gens du Roi. Et sur ce que M. d'Orléans a mandé qu'il ne pouvoit pas venir, l'assemblée a été remise à demain avec ordre d'y inviter M. d'Orléans, et néanmoins résolution de passer outre, encore qu'il n'y vint point.

Quelques suisses de M. d'Orléans se sont trouvés dans la Salle du Palais comme pour la garder. La populace n'y a fait aucun amas; et quoique le pain ne soit pas venu ni de Gonesse ni de Saint-Denis, il n'y a eu aucune rumeur.

Les troupes du Roi se sont retirées de Saint-Denis à Argenteuil, et puis de là vers Montfort-l'Amaury.

Le cardinal de Retz a été encore, cette après-dîner, au Palais d'Orléans, où quelque populace lui criant « Au Mazarin, » il les a traité de coquins et dit que c'étoient ceux qui leur donnoient de l'argent pour lui faire insultes qui étoient les vrais Mazarins et seuls empêchoient qu'il ne fût chassé de France.

Le parlement de Rouen assemblé, M. de Longueville y présente arrêt que très humbles remontrances seront faites au Roi pour la retraite du cardinal Mazarin; mais le Premier Président empêcha qu'il ne fît union avec celui de Paris, suivant le désir des lettres de celui-ci.

— Jeudi 16, on fait courir le bruit que deux mille hommes de l'armée du Roi ont été battus par le comte de Tavannes et troupes des Princes, et qu'il est ensuite venu se saisir de Corbeil; — faux, — et au contraire cent vingt chevaux ont été pris des troupes des Princes par celles du Roi.

Pain de Gonesse, qui ne vint pas hier, est venu ce jourd'hui en médiocre quantité.

Avis de Saint-Germain que le cardinal Mazarin y est indisposé et au lit, et au surplus la cour y vit fort aisément et y passe bien son temps.

Ce matin, les Princes sont venus à l'assemblée en Parlement, où M. de Nesmond a fait la relation de sa dernière députation à Saint-Germain le lundi 6 de ce mois; puis les gens du Roi font la leur de leur envoi et de leur séjour audit lieu près du Roi, depuis le vendredi 10 au soir, jusqu'au mardi 14, qu'ils en partirent après dîner.

On a délibéré et a été résolu que députés iroient vers Sa Majesté, à savoir deux présidents : de Nesmond et de Maisons, quatre conseillers de la Grande Chambre et deux de chacune des autres chambres, pour prendre la réponse aux remontrances par ledit président de Nesmond portées ledit 6 de ce mois, et faire en outre ce qu'il appartiendra pour le bien de l'État.

Le duc de Damville revient de Saint-Germain à Paris; le milord Montaigu va sans cesse aussi et revient pour l'accommodement.

M. d'Orléans refuse un passeport au sieur de Montifaut, prévôt de la Connétablie, qui vouloit hasarder encore, comme il fit samedi dernier, de faire passer une douzaine de ses archers pour aller en l'armée du Roi.

— Vendredi 17, le duc de Damville, encore à Paris, après M. d'Orléans, afin d'obtenir de lui la conférence, moyennant laquelle le cardinal Mazarin espère demeurer.

Le soir, grand feu et son de mousquet au quartier du Pont-Neuf.

Force bruits divers touchant cinq cents chevaux du duc de Lorraine avancés vers Troyes en Champagne; les uns disant que c'est pour y prendre et escorter jusqu'en Alsace et Brisach la comtesse d'Harcourt, qui est présentement à Paris, où elle s'est retirée de Savigny-Lanlève, depuis le passage du Roi de Corbeil à Saint-Germain.

Ce bruit, accompagné d'un autre, portant que le comte d'Harcourt, mécontent de la cour, qui auroit eu dessein de l'arrêter à cause du traité qu'il a fait avec Charlevoy, qui s'est démis à lui du gouvernement de Brisach, contre l'intention du cardinal

Mazarin, a quitté la Guyenne et, par chemins détournés, s'en va aussi en Alsace et que la ruse du duc de Lorraine favorise tout cela.

L'armée du Roi se retire des environs de Paris et marche vers la Beauce; on dit à Étampes.

Les troupes des Princes abandonnent le pont de Neuilly et autres portes.

Paris donne ordre pour la réfection des ponts et passages au-dessus et au-dessous de la ville. — Voyez la *Gazette* de demain.

— Samedi 18, ordre du Prévôt des Marchands et échevins de la ville aux gardes des portes, pour laisser passer tous allants et venants sans aucun passeport.

Ce jour, de relevée, jusqu'à six heures, il y eut au-dessous du Pont-Neuf et porte de l'École grande fréquence et bien du bruit et happement des bateliers et officiers s'exhortant à donner ordres et dépêche à l'embarquement de trois cents personnes destinées pour le Cap Nord, en la terre ferme de la côte orientale de l'Amérique, à deux degrés boréaux de l'équinoxial, dont le chef et capitaine général et vice-roi désigné est N. Le Roux, seigneur de Royville, gentilhomme du pays de Caux, et l'évêque et patriarche désigné de cette mission étoit l'abbé de Marivaux, N. de l'Isle, frère du sieur de Marivaux, dont le père étoit lieutenant du Roi au gouvernement d'Amiens, et l'un des oncles, le brave Marivaux, qui fit ce mémorable coup de lance par défi avec M. de Marolles, père de l'abbé de Villeloin, encore plus brave et heureux que lui. L'autre des oncles, et l'aîné de la maison, M. de Marivaux, chevalier des ordres du Roi et lieutenant du Roi au gouvernement de l'Ile-de-France, tué au siège de Laon, 1594, et dont la fille, mariée au sieur de Bournonville-Lameth, fut mère de la dame d'Auteuil-Combault.

— Cet abbé, savant en géographie et en astronomie, même en astrologie judiciaire, et portant avec lui ses livres et instruments propres à telles sciences et pour faire belles observations qu'il nous avoit promises en Europe, voulant le lendemain 19 mai, jour de Pentecôte, à trois heures du matin, passer en bateau, où il étoit en un autre voisin, soit le pied, soit la vue qu'il avoit basse, qui lui manqua, tomba en l'eau et ne put jamais être garanti d'être noyé. Autres disent que ce fut le soir même du 18, sur les cinq ou neuf heures, et que ce fut le lendemain 19 qu'il fut pêché. La nouvelle en fut sue à Paris sur les

sept à huit heures de ce matin. Cela arriva vis-à-vis de la porte neuve de la Conférence, où ceux de la garde arrêtèrent lesdits bateaux pour savoir ce que c'étoit, et l'abbé se présenta pour parler à eux; aucuns disent qu'il avoit des mules de chambre qui lui tournèrent au pied et le firent tomber; autres qu'il avoit un des pieds sur le bord d'un autre bateau joignant et contigu, mais qui, venant à branler et s'éloigner, le fit choir entre les deux bateaux.

Environ ce même jour, trois ou quatre académistes des sieurs du Gast et Coulon, en l'académie de Memont, voulant aller sur la rivière promener à Chaillot, la garde de la porte de la Conférence neuve, vis-à-vis de laquelle ils passoient, cria qu'ils arrêtassent et abordassent, et comme ils ne purent pas faire sitôt, à cause du fil de l'eau qui les emportoit, la garde tira sur eux et y en eut un, de la maison de Mérode, qui reçut un coup de mousquet à travers des tempes et fut tué tout roide, sans qu'il en ait été parlé plus outre.

— Le 18, le duc de Damville s'en retourne en cour, après que les Princes lui eurent ici montré leur traité signé avec le duc Charles, qui promet les venir joindre et dégager leur armée, moyennant Clermont en Argonne, que M. le Prince lui vend.

— Lundi 20 mai, de relevée, le carrosse du sieur de Sainte-Croix-Molé, fils du Premier Président, Garde des Sceaux, est pillé dans le faubourg Saint-Germain, tout au bout à la barrière, près les Incurables, et lui, assisté d'un exempt et de quatre gardes de M. d'Orléans, s'est retiré dans une maison où la canaille l'a assiégé longtemps. Des compagnies bourgeoises sont allées à son secours et l'ont tiré de là et conduit à sûreté dans le Palais d'Orléans, où la canaille a suivi et fait effort d'entrer. Les gardes et suisses de Son Altesse Royale étant sortis, ont été poussés et ont été contraints de se retirer dans la cour du Palais et en fermer les portes, contre laquelle la populace a tiré coups de pierre et de mousquet ou fusil.

M. Goulas a mis M. Molé, évêque de Bayeux[1], à demi étourdi

1. Dubuisson a rapporté la mort d'Edouard Molé, évêque de Bayeux, au 5 avril précédent (voy. p. 198 de ce vol.), et cette date est exacte. Il ne peut être question ici, comme il résulte du reste de l'alinéa précédent, que de son frère, François Molé, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, qui put porter lui aussi le titre d'évêque de Bayeux; car il fut nommé à cet évêché après la mort de son frère et donna sa démission quelque temps après.

dans son appartement. M. d'Orléans veut casser l'exempt et les gardes qui l'ont escorté. — Madame d'Orléans opinoit que l'on le rendît au peuple pour le contenter.

A la même barrière des Incurables, le carrosse de M. de Béringhen, premier écuyer de la petite écurie du Roi, et qui, par conséquent, a l'un des carrosses de Sa Majesté avec les pages et valets de pied de ladite petite écurie, étant arrêté et près d'être pillé, s'est rédimé par dix ou douze pistolets qu'il a secrètement et adroitement donnés aux chefs et plus mauvais de la canaille, qui l'ont laissé passer, « à cause, » ont-ils dit, « des livrées du Roi. »

En même temps, le carrosse de la comtesse de Miossens, voyant l'arrêt de celui du Roi, au lieu de s'opiniâtrer à passer avec lui, pour Saint-Germain, a rebroussé chemin et heureusement s'est tiré et revenu à Paris. Celui de M. du Plessis-Guénegaud, son frère, secrétaire d'État, où étoit le sieur du Toc-Fauvelet, son commis, et le nommé Rivière, son tapissier, qui en étoient sortis, ayant déjà été arrêtés à la Grenouillère, pensant aussi se retirer de ladite barrière des Incurables, où il étoit allé se présenter, pensant mieux réussir pour sortir qu'il n'avoit fait à la Grenouillère, et se voyant suivi de la canaille, s'est jeté dans le logis du sieur comte de Flamarens, parent et ami de M. de Miossens, où la canaille d'abord l'a assiégé. Enfin, sur la brume, vers les huit à neuf heures, il en est sorti et est revenu au logis.

Tout ce monde-là avoit passeport de M. le duc d'Orléans, qui a déclaré ce soir qu'il n'en donneroit plus à qui que ce soit, ni prêteroit aucuns de sa livrée, auxquels il a été à ses gardes et officiers très expressément défendu d'escorter qui que ce soit. De plus, il a envoyé ordre à toutes les portes et barrières de la ville et faubourgs de ne laisser passer aucun carrosse ni bagage contre la teneur de l'ordonnance de Messieurs de la Ville, du 18 mai dernier.

— Mardi matin 21, les charrettes de M. du Plessis sont passées à la porte Saint-Honoré, après quelque visite et retardement à elles faits de la part de la garde; elles étoient vides, et les charretiers ont dit qu'ils s'en alloient au Roule quérir des meubles pour ramener dans Paris.

A la porte Saint-Antoine, il y a eu bagarre et des gens tués, sur ce que les messagers du Bourbonnais, Auvergne et Lyon, s'étant joints avec leur monde, au nombre d'environ quarante ou cinquante, la garde a voulu les empêcher de sortir, disant que c'étoient Mazarins.

Avis que le duc Charles est à Fîmes et s'en vient, par la Ferté-Milon, vers le Parisis ou la Brie.

Ce jour arrive à Saint-Germain un nommé Rolin, secrétaire (attendu dès le 14) du duc de Lorraine, qui, pour lors, s'en excusa par lettres, comme nous y avons dit.

Sur ce soir aussi arrivèrent les roi d'Angleterre et duc de Damville, venant de Paris, ce qui fait croire que l'accommodement des Princes n'étoit pas encore tout abandonné; mais ces venues n'empêchent pas la résolution et préparatif de la Cour à partir de Saint-Germain, le lendemain,

— mercredi 22, de fort grand matin, pour aller coucher, comme elle fit, à Corbeil, où, tout le soir, il n'y eut aucun bruit de paix, quoiqu'à Paris on la publiât faite partout, et même les articles en furent trois jours après imprimés.

Château de Coucy entre Noyon et Soissons, assiégé sur le parti des Princes par le maréchal d'Estrées, où l'abbé son fils a eu le soin et intendance des vivres et munitions du camp. Il a été secouru par le duc Charles de Lorraine, qui a envoyé cinq cents chevaux, à ce que l'on dit.

Bruits divers de la reddition et non reddition de Gravelines à l'archiduc. Les lettres des Pays-Bas l'assurent arrivée le 18 dernier. — Il est vrai.

On parle aussi de celle de Trin en Piémont par les Milanois.

— Jeudi 23, quelque bruit que le duc Charles de Lorraine auroit reculé de Fîmes et Basoches, où il étoit, et s'en seroit retiré sur la frontière de Luxembourg ou Ardennes; autres disent qu'il est allé prendre la maison de Cœuvres, appartenant au maréchal d'Estrées, à cause qu'il s'est saisi de Coucy sur le parti des Princes.

Ce jour, la dame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, emmenant avec elle mademoiselle de Saint-Mégrin et autres, et de Visé, exempt des gardes de la Reine, nonobstant le passeport et suisses de M. d'Orléans qu'elle avoit, et des gens de M. le Prince qui l'escortoient, fut arrêtée par la garde à la porte Saint-Martin, et y eut résistance et conflit avec deux ou trois hommes de tués à son passage.

Vendredi 24, lettre de Corbeil, de la nuit précédente, portant que le Roi y tarderoit encore deux jours; que le marquis de

Mortemart et la duchesse de Châtillon travailloient fort à l'accommodement.

Le duc d'Aumale, archevêque de Reims, frère du duc de Nemours, et l'évêque de Glandève, y sont aussi allés ensemble de Paris.

Assez de gens tiennent que M. le Prince veut l'accommodement et la demeure du cardinal de Mazarin, à laquelle M. d'Orléans et les parlementaires ne consentent point, et Madame d'Orléans l'empêche tant qu'elle peut. Elle est de correspondance avec le cardinal de Retz, et puis elle est sœur du duc Charles.

Il se tient assemblée du Corps de Ville pour donner ordre aux excès qui se commettent à la garde des portes, où ceux qui y vont, valets ou gens loués, sont insolents et commettent toutes sortes de violences, pillant les hardes de ceux qui passent et les battant outrageusement, jusqu'à en avoir tué quelques-uns qui contestoient.

— Samedi 25, l'accommodement s'assuroit et publioit fait, et ce, durant tout le jour.

— Dimanche 26, l'accommodement se publie rompu.

La Cour ne bouge de Corbeil.

— Lundi 27, ordonnance du Prévôt des Marchands et échevins de la Ville, portant que les bourgeois aient à courir sus et faire main basse à tous ceux de la populace qui se verront assemblés; défendant en outre à tous chefs de famille d'envoyer désormais à la garde aucuns laquais, valets et gens mal conditionnés et indisciplinés, à cause des excès et désordres que telles gens tous les jours commettent ès portes de la ville, où ils vont en garde.

Le prince de Condé va le matin au Pré-aux-Clercs faire la revue des gens qu'il a loués ou fait venir dans Paris. On dit qu'il y a quinze cents hommes en tout, dont trois cents sont allemands et deux cents espagnols; mais je crois que ce ne sont que wallons.

— Mardi 28, avis de Corbeil que le Roi en est parti avant jour, le cardinal Mazarin, les duc de Bouillon et maréchal de Villeroy avec lui, pour aller au Mesnil-Erouard, Cornuel ou Coulon, trois lieues d'Étampes, y voir son armée; et que Rolin, secrétaire du duc Charles de Lorraine, en partit hier, emportant un traité signé pour son maître, à qui le Roi rend son pays moyennant quatre cent mille francs que ce duc paye comptant au maréchal de la Ferté-Senneterre pour en sortir.

M. de Reims, duc d'Aumale, retourne de Corbeil à Paris, ce

jour, où Gabriel de Tolède, qui étoit à Paris dès dimanche, venu vers les Princes, s'en retourne. Il y a apparence qu'il passe par où est le duc Charles, parce que le sieur de Brégy, qui en revenoit de la part du Roi, le rencontra vers Meaux, et aussi Rolin, secrétaire de ce duc.

Milice des Princes à Paris se met en armes, tant cavalerie qu'infanterie, pour sortir, comme s'ils vouloient l'envoyer au secours d'Étampes, et se voit depuis le Palais d'Orléans jusqu'aux Carmes déchaux.

Le lendemain matin, il y a eu aussi de la cavalerie, que le bruit vulgaire met à quatre mille, les gens plus modérés à deux mille. Je crois qu'il y en peut avoir quinze cents.

— Mercredi 29, beaucoup de gens opiniâtrent que l'accommodement est fait pour les Princes.

— Jeudi 30, Fête-Dieu, bruit d'une sortie de ceux d'Étampes, faite par le colonel Olhac et Ravenel-Poictevin, que l'on dit à Paris avoir défait en deux fois plus de mille hommes du Roi; les marquis de Vardes blessé au poignet, Genlis au bras, comte de Grandpré au ventre, chevalier de La Vieuville et autres.

— Vendredi 31, les députés du Parlement partent de grand matin et vont coucher à Melun pour retourner sur leurs pas demain matin, 1er juin, à Corbeil, trouver le Roi, y retourné du Mesnil-Racouin, autrement dit Erouard, Cornuel et Coulon, du nom des maîtres à qui il fut et est de présent.

Six vingts chevaux, de la milice des Princes, sortent de Paris par la porte Saint-Antoine pour aller à Lagny s'en saisir. — *Item*, douze ou quinze cents hommes de pied de la même levée des Princes, faite à Paris, pour aller au-devant du duc de Lorraine, que l'on dit qui vient.

Juin.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Le samedi, premier jour de juin (*Ense*), fusées sur le Pont-Neuf, escopeteries continuelles ès gardes et partout, et réjouissance par tout le peuple de la venue du duc de Lorraine, Charles, comme s'il venoit pour faire la paix.

Les Enquêtes s'assemblent avec les trois chambres dans la Grande, à l'ordinaire et tumultuairement, pour renouveler l'arrêt du 29 décembre 1651.

Les députés du Parlement vont de Melun ou de Brie-Comte-Robert, où ils ont couché, à Corbeil, vers le Roi; autres disent qu'ils sont mandés de demeurer à Melun.

— Dimanche 2, à Paris, grands feux par les gardes en divers lieux et une escopeterie continuelle, fusées sur le Pont-Neuf et cris d'allégresse. On dit que le duc Charles est, en personne, arrivé dans Paris, — et est vrai.

Les Princes furent hors la ville au-devant de lui et vinrent tous ensemble, au nombre de trois cents chevaux.

Il vint à cheval, entre le duc d'Orléans et le prince de Condé, descendre et loger avec et chez M. d'Orléans. Il avoit un grand buffle, comme une innocente, ou long justaucorps, un chapeau gris à la flamande.

Il dit tout haut à Madame d'Orléans qu'il venoit pour servir M. son mari et faire la paix. Le peuple est persuadé de cela et ainsi se réjouit de sa venue.

Le Prévôt des Marchands reçoit, selon que l'on dit, lettre de cachet du Roi, portant que la Ville eût à recevoir le duc Charles, qui y devoit arriver.

— Lundi matin 3, le duc Charles fut vu, vêtu de l'habit noir, qui n'est point de la mode, et d'un habit à la françoise, mais fort mal fait, et qui lui venoit mal. Il montra le traité qu'il avoit du Roi tout signé, et dit que, nonobstant cela, il avoit mieux aimé venir servir M. d'Orléans.

Son avant-garde logea le soir à Claye-sur-Brevène, quatre lieues de Paris, vers Meaux.

Il courtise fort madame de Montbazon.

Son armée est de cinq à six mille combattants au plus, et elle traîne plus de vingt mille bouches, qui mangent ou emportent tout.

Ce matin, onzième de l'alitement de mon neveu, il fut saigné pour la troisième fois, et le 12, à sept heures du soir, parlant, demandant à manger, et, s'étant levé pour aller au bain, meurt entre les mains de la servante ou garde; est enterré le mercredi soir 5 du mois, à Saint-Etienne-du-Mont, paroisse de M. Le Breton, chez lequel il logeoit depuis le vendredi matin 26 avril,

qui sont quarante-un jours. J'en ai payé quarante-deux à M. Le Breton.

— Mardi 4, bruit secret que le maréchal de Turenne fait état d'être maître d'Étampes dans jeudi prochain; autre bruit qu'il en a été repoussé avec perte.

Avis de la maréchale d'Estrées, écrit à Paris, qu'il y a encore deux mille hommes de parti espagnol entrés en France et passant par ces quartiers-là, pour suivre et joindre le duc Charles. C'est cavalerie du duc de Wurtemberg.

Le duc Charles va visiter la duchesse sa femme, que, par moquerie, il appelle « dame Nicole ». Il fut demi-heure avec elle, la traitant de cousine.

— Mercredi 5, au matin, placards imprimés se voient affichés, ès coins des rues, comme au coin de la place Dauphine, vis-à-vis du cheval de bronze, contre le cardinal de Retz, coadjuteur de Paris, la duchesse de Chevreuse, aucuns conseillers du Parlement non nommés, comme déserteurs du bon parti, et qu'il faudroit exterminer. On dit que Madame d'Orléans y est même désignée. — « Avis aux Bourgeois de Paris : le Coadjuteur est le seul qui « empêche la paix, etc. Il a engagé avec lui douze conseillers, « quatre ducs et plusieurs comtes et marquis, etc.; il a, pour cet « effet, emprunté jusqu'à quatre millions, etc. » Ces placards furent arrachés par gens qui étoient forts et sans peur.

Ce soir, les députés du Parlement, qui étoient à Melun dès le ...[1] mai, en sont retournés avec réponse du Roi, que leur compagnie envoie en Cour des commissaires et députés avec pleins pouvoirs, et les Princes aussi y envoient pour eux. Le Roi en nommera de sa part; et, tous ensemble, ils feront l'accommodement de toutes choses pour la réunion et concorde dans l'État.

Le Roi en a écrit au Parlement et à M. d'Orléans.

Moitié de l'armée du duc Charles, passée à Lagny, va passer la Seine au pont de bateaux, pour ce dressé à Choisy, entre Athis et Vitry, où Mademoiselle fut vue aller et venir à cheval sur le pont, le vendredi 7. A cause de quoi les Princes y étant allés avec le duc Charles et deux grands bateaux chargés de vivres et munitions, aux dépens de M. d'Orléans, partis de la Tournelle pour ladite armée, laquelle ne les voulut, suivant l'ordre du duc

1. Blanc au manuscrit.

Charles, accepter; et remercia, et ne passa point encore la rivière, mais resta en Brie.

Le Parlement, qui s'étoit assemblé pour ouïr le récit de ses députés, a remis la partie à demain,

— samedi 8, qu'il n'y a rien eu, sur l'avis arrivé qu'il y avoit cessation d'armes pour six jours entre les armées de dedans et de dehors Étampes, et que celle-ci s'étoit élargie de ses postes et retiré à Étrechy. C'est ce que nous sûmes seulement après dîner; toutefois, on eut les lettres que la reine de Suède écrit au Parlement, pour porter les choses en pacification et accommodement, apportées par le sieur Palbeki, exprès envoyé par cette reine, et qui a été à Melun, dès la semaine passée, porter celles qu'il avoit pour le Roi, la Reine, etc.

— Dimanche 9, le duc Charles ayant été voir son armée campée en Brie, entre le pont de Lagny-sur-Marne, qu'elle tient avec garnison, et celui qui a été fait sur Seine, vis-à-vis de Choisy, sous Athis, donna matière à plusieurs soupçons de lui dans le Palais d'Orléans et par Paris, où ceux qui sont éclairés voient bien qu'il amuse tous les deux partis, son dessein n'étant autre que d'empêcher qu'ils ne s'accommodent et ainsi balancer le foible avec le fort et nous tenir en guerre.

Le soir, on le vit aux jardins des Tuilleries et du sieur Renard, vêtu de gris malproprement et faisant plusieurs bouffonneries et batelleries en présence des ducs d'Orléans, de Beaufort, etc., et de Mademoiselle, en présence de qui il étoit toujours nu-tête.

Son armée est de cinq à six mille soldats et de trente à quarante mille bouches. Il y a quinze à vingt mille vaches et moutons et grand nombre de chariots de blé et de vin. Les soldats donnent, pour des bottes, baudriers, habits, chapeaux et autres choses que les gens de Paris leur portent, des vaches à très vil prix en paiement.

Grand Conseil arrivé et établi à Mantes, où le présidial fait le procès au maire qui donna le passage à l'armée amenée par le duc de Nemours il y a deux ou trois mois.

Lettres de Melun portent que l'on y attend en Cour le duc Charles, ce qui donne à rêver au parti d'Orléans à Paris.

— Lundi 10, au matin, le Parlement assembla et les Princes y furent; on sut les lettres ou réponses du Roi aux remontrances par écrit du Parlement, Sa Majesté disant qu'il renvoyât vers elle des députés avec pleins pouvoirs de terminer toutes choses;

que les Princes y envoyassent les leurs de même, et qu'eux ensemble, avec ceux que le Roi donneroit de sa part, tiendroient conférence et accommoderoient les affaires.

M. d'Orléans ne vouloit point que l'on envoyât des députés, mais que l'on fît savoir au Roi comme il déclaroit, et les autres Princes avec lui, là présents, qu'ils ne demandoient choses quelconques, sinon que le cardinal Mazarin fut éloigné, et que, par ce moyen, toutes choses étant apaisées et accommodées, il ne resteroit plus rien à faire, sinon que le Roi et la cour revinssent ici.

Nonobstant lequel avis et déclaration du duc d'Orléans, la Compagnie n'a pas laissé de délibérer et arrêter que les mêmes députés retourneront vers le Roi mercredi et déclareront à leur arrivée avoir plein pouvoir d'accorder toutes choses aux désirs de Sa Majesté, quand il lui aura plu d'accorder aussi l'effet de leurs remontrances, qui est l'éloignement du cardinal Mazarin.

Il y fut aussi fort insisté à faire éloigner l'armée du duc Charles de Paris, à trois lieues, près de qui elle campe en Brie, contre la parole de M. d'Orléans et la teneur de l'arrêt donné il y a deux mois et plus, lorsque le duc de Nemours amena celle des Pays-Bas passer à Mantes; mais M. d'Orléans déclara qu'elle ne pouvoit s'éloigner, pour le bien public, de quelques jours encore.

Ce matin vint alarme redoublée à la Compagnie assemblée, que les prisonniers de la Conciergerie du Palais faisoient effort de se sauver, comme autres firent durant telle assemblée, il y a quelque temps, et la Compagnie pria M. d'Orléans de prêter ses gardes pour défendre les portes et prêter main forte aux guichetiers, dont il s'excusa. Elle le pria donc qu'au moins ils prêtassent leurs carabines pour, par les huissiers du Palais, faire tirer au préau sur lesdits prisonniers que l'on y verroit être en rumeur et état de faire effort, dont il s'excusa encore; ce que la Compagnie ayant trouvé étrange, dit que le Roi, s'il étoit là, ne leur refuseroit pas telle demande, et se leva pour s'en aller elle-même voir et apporter l'ordre nécessaire. Mais l'alarme se trouva fausse, au moins crut-on que c'étoient gens appostés pour faire le bruit, à dessein d'empêcher la délibération de l'assemblée.

Cependant le conseiller Molé, sieur de Sainte-Croix, avoit envoyé quérir les quinze ou vingt hommes qu'il a chez lui, en la maison du Premier Président, son père, pour sa conservation, et, eux venus, firent retirer les autres, qui, par l'ouverture de la galerie des prisonniers, leur jetoient des armes.

Les prince de Condé, duc de Beaufort et maréchal d'Estampes y étant allés, rapportèrent que c'étoit une Mazarinade et gens de Mazarin qui faisoient ce bruit. Mais le conseiller Sainte-Croix dit comme la chose alloit ; le président de Novion la confirma, et toute la Compagnie fut contre les Princes pour cela.

Cette relevée, le peuple de Paris remplit le Palais d'Orléans pour y voir le duc Charles qui se montroit ès fenêtres.

— Mardi 11, fête saint Barnabé, la riche châsse des reliques de sainte Geneviève, qui a été descendue la nuit précédente en une messe célèbre et fameuse chantée par les abbé et religieux à minuit, avec une extrême presse du peuple et gens de toutes qualités, est portée en procession le matin, à commencer sur les dix heures, par la rue Saint-Jacques, à Notre-Dame, l'archevêque Jean-François de Gondy, qui se fit porter en chaise découverte à quatre estafiers de livrée, donnant ses bénédictions au peuple innombrable amassé sur la rue, ès échaffauts, boutiques et chambres, et l'abbé régulier triennal de Sainte-Geneviève marchant à la droite dudit archevêque, suivant la coutume et privilège de ce jour, à pieds nus, revêtu pontificalement, donnant aussi et plus continuellement ses bénédictions.

Le surplus de cette procession se verra écrit amplement par le sieur Renaudot en ses *Gazette* et *Nouvelles extraordinaires* de cette semaine, le vendredi 14 juin, numéro 71 ; et ne sera pas à négliger de les conférer avec la relation d'une semblable procession et descente de la châsse sainte Geneviève, accompagnée de celle de saint Marcel et saint Médéric, faite le 6 juillet 1625, pour obtenir la cessation de pluies nuisibles aux fruits, rapportée par Godefroy en son *Cérémonial françois*, in-fol.

Cette descente et procession est faite pour obtenir la paix de Dieu.

Est à noter que le duc d'Orléans, oncle du Roi, s'est trouvé à la sortie de la procession hors l'église Sainte-Geneviève pour en être, voulant marcher seul avec sa garde, comme le Roi ; on lui a offert place entre deux présidents, ce qu'il a refusé et s'est retiré. Le prince de Condé s'est adonc présenté, qui a marché immédiatement après l'abbé de Sainte-Geneviève, ayant à sa gauche le duc de Beaufort, marchant immédiatement après l'archevêque, tous deux devant lesdits présidents. Et comme la procession est arrivée à la porte de l'église Notre-Dame, alors ledit prince de Condé l'a quittée, et, sortant de son rang, s'est mis à part et de côté, laissant passer tout le corps du Parlement, auquel il a fait l'honneur

entier, saluant tous les présidents et conseillers, comme ils passoient devant lui, qui s'est ensuite retiré.

— Mercredi 12, le duc d'Orléans, assisté des prince de Condé, duc de Beaufort, etc., et escorté de trois à quatre cents chevaux, alla voir le camp du duc Charles, qui tient tout le bas de la Brie, depuis le pont et ville de Lagny-sur-Marne, par les Princes et par lui occupés, jusqu'au pont de bateaux par lui et les Princes bâti sur Seine, entre le Port-à-l'Anglois et le village de Choisy, et aboutissant à la maison du sieur Ménard.

Ils trouvèrent le duc Charles logé à Sainte-Placide, qui est une maison isolée et environnée de canaux et naguères appartenant à certain riche limousin qui en fit don au monastère de Saint-Germain-des-Prés par son testament.

Là, d'abord, le duc Charles leur fit reproche de ce que, lundi 10, ils avoient protesté au Parlement qu'ils ne demandoient chose au monde, sinon que le Mazarin s'en allât, et qu'aussitôt qu'il s'en seroit allé, ils poseroient les armes. « Que deviendrai-je donc, « moi? » leur dit-il, « si le Cardinal s'en va ; mon affaire en « demeurera là, et ma personne, au milieu du Royaume, exposée « à toutes les extrémités. Une armée du Roi plus forte que la « mienne devant, une autre qui vient derrière, les communes et « noblesse de toutes parts ès environs en armes, et par où me « sauver ? »

Alors ils lui parlèrent en particulier et puis enfin signèrent une union avec lui, qu'aucuns veulent pourtant n'être que pour quinze jours.

Ils dînèrent ensemble et burent d'autant; puis coururent à pied par défi à travers des eaux et des fanges et à cheval ; aucuns d'eux qu'il fallut secourir promptement, tombés dans des fossés ou demeurés dans la boue.

Après cela, ils virent l'armée sous les armes : toute l'infanterie, de deux à trois mille hommes, bordant la rive intérieure brioise de la Seine par longueur de deux lieues, et la cavalerie étant par escadrons au milieu des terres, au nombre de trois ou quatre mille chevaux combattants, car il y a dans l'armée bien quinze mille chevaux de bouches de suite, et autant de gouges, goujats, vivandiers, etc.

Après cela, le prince de Condé prit les devants et le duc d'Orléans fut reconduit jusqu'à demi-lieue, près de la porte Saint-Bernard, par quatre ou cinq cents cavaliers lorrains, tous comme

ils étoient sous les armes, le pistolet en une main et l'épée nue en l'autre.

— Ce même mercredi 12 et le jeudi 13, arrêts donnés : le premier, qui est du 12, que mardi prochain 13 les députés du Parlement s'assembleroient à deux heures de relevée en la chambre Saint-Louis, où ceux des autres cours souveraines seroient invités; et s'y trouveroient le Corps de Ville, les autres corps des marchands et communautés laïques et ecclésiastiques, même réguliers, pour aviser à la nourriture et subsistance des pauvres honteux que l'on compte dans la ville et faubourgs jusqu'à quarante mille, aucuns doublant ce nombre. Le second, que les gens de Champagne et autres, par où les armées des Pays-Bas et de Lorraine ont passé, auront répit pour un an entier et ne pourront être contraints de payer leurs créanciers. Le troisième, qui fut imprimé, publié et affiché le lendemain et samedi, qu'il est permis et ordonné aux communes de se mettre en armes dans les dix lieues autour de Paris pour courir sus aux armées et troupes étrangères qui s'y trouveront. — Cela regarde les Lorrains, et est d'interprétation et conséquence grande contre les Princes.

Nombre de paysans et même de bourgeois vont au Parlement et encore à la Chambre des Comptes faire leurs plaintes du pillage et de la violence des Lorrains, qui forcent leurs filles et femmes et les emmènent avec eux.

Ce même jour, le Corps de Ville assembla en son hôtel et furent aucuns des échevins suivis de plus de deux cents notables personnes du Parlement et Cour des Aides, maîtres des Requêtes et des Comptes (entre lesquels estoit le sieur de Coulanges, la maison duquel à Sussy-en-Brie, une lieue ou deux par delà Saint-Maur, la plus jolie poupine maison de France, a été pillée, jusqu'aux gouttières et canaux de plomb, couvertures et murailles, toute gâtée et délabrée par les Lorrains), nobles et riches bourgeois, porter leurs plaintes au Palais d'Orléans des pillages, ravages et excès commis par les Lorrains.

Son Altesse Royale leur demanda s'ils vouloient qu'il allât se rendre, la corde au cou, aux Mazarins, et les renvoya comme cela.

Les députés du corps de la Religion vont en Cour demander l'observation des Édits, ce que l'on ne leur a pas refusé, eux méritant tout bon traitement.

— Vendredi 14, le Parlement s'assembla pour recevoir deux conseillers, dont l'un, nommé Martin, est huguenot et a la charge

du sieur Sarrau. C'est lui qui consulta cet hiver les ministres de Charenton, de la part du maréchal de La Force, et à qui ils répondirent que ce maréchal ne pouvoit en conscience entrer dans le parti du Prince, et que, s'il le faisoit, ils l'interdiroient de leur communion.

— Samedi 15, les deux récipiendaires, qui s'étoient présentés dès le jour précédent, furent reçus, les chambres assemblées, comme il est accoutumé.

Après midi, avis que le maréchal de Turenne, ayant quitté tout à fait Étampes, étoit ce matin passé à Corbeil avec l'armée du Roi, qui est seulement de huit mille hommes, pour être entre la Cour, qui est à Melun, et le camp du duc de Lorraine, qui s'est un peu remué, s'étant resserré sur une éminence dite de Montgeron, près de Crones, au-dessus de la rivière d'Yerre et près des bois.

On dit que les troupes du duc de Wirtemberg, dont les Princes faisoient peur à Paris, comme si elles eussent été déjà à Dammartin, sont encore à Fîmes et à Pontavert; autres assurent qu'elles sont encore plus loin et sur les frontières. La vérité est qu'elles sont encore dans les Pays-Bas, où l'on apprête trois mille hommes pour être conduits en France par le comte de Pas-Feuquières.

— Dimanche 16, de grand matin, bruit à Paris qu'il y a eu grand combat entre les armées, et que la lorraine est en route. La vérité se trouve à midi, que le duc Charles, ayant, il y a quelques jours, fait son traité avec la Cour, est décampé à l'approche de l'armée du Roi, soit que cela soit ainsi convenu, soit qu'il ne se fie à la Cour que de bonne sorte. Il doit être hors de France dans quatre jours.

Le duc de Beaufort y étoit lors et a eu loisir de se retirer à Paris.

— Lundi matin 17, le prince de Condé, à la tête de l'armée sortie d'Étampes, rapproche de Paris, et le duc d'Orléans monte à cheval pour aller ès quartiers, ès côtés de Meudon; autres ont dit que c'étoient quatre régiments qui gardoient le pont et passage de Lagny pour le duc de Lorraine; autres enfin ont donné l'alarme, en disant que l'armée des Princes étoit dans les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marceau et Saint-Jacques, et demandoit passage par là pour aller tenir le poste de Charenton, — et cela faux.

Le duc Charles s'en va par Trilport passer la Marne.

Ce jour, les députés du Parlement ont à Melun leur congé et

réponse du Roi par écrit, et, partant dès le lendemain matin, cheminent toute la journée et la nuitée en caravane de quatre ou cinq cents chevaux et plusieurs carrosses, entre lesquels étoit celui du comte ou abbé de La Vieuville. Ils passent à travers l'armée du Roi, postée à Villeneuve-Saint-Georges, et puis à travers les troupes des Princes, qui tiennent Charenton et ont rompu le pont, où on ne passe que sur des planches qu'ils y ont mises. On dit que le carrosse de M. Tallemant y est tombé du haut en bas dans la rivière. Les gens des Princes ont ôté des chevaux de valeur à ceux qui les montoient de cette caravane.

— Il étoit mardi 18, deux heures après minuit, quand ils sont arrivés à la porte Saint-Antoine, où la garde les a laissés passer et entrer; mais les autres de l'escorte ont été arrêtés sur le pavé jusqu'à 8 ou 9 heures de ce matin.

— Mercredi 19, le Parlement vouloit tenir son assemblée; mais M. d'Orléans y a envoyé le sieur Le Fèvre, commis de Fromont, l'un des secrétaires de ses commandements, pour la faire remettre à demain ou à vendredi.

Cependant, le prince de Condé, avec les troupes sorties d'Étampes, s'est allé saisir du château de Meudon et des lieux en suivant, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes, Neuilly, etc.

— Jeudi 20, le Parlement assemblé et les députés ayant fait leur récit et produit la réponse par écrit que le Roi leur a faite à Melun, le duc d'Orléans a, de rechef, réitéré la première protestation, savoir qu'il mettroit les armes bas aussitôt que le cardinal Mazarin s'en seroit allé hors du Royaume.

On n'a pas laissé de délibérer. Le doyen, M. Chevalier, a dit qu'il étoit d'avis que l'on suivît les offres et réponses du Roi; le vieux Broussel, que l'on exécutât les arrêts contre le cardinal Mazarin; ceux qui ont suivi ont été de l'avis du doyen. Mais M. d'Orléans a dit qu'il se trouvoit mal et M. le Prince qu'il avoit affaire à Saint-Cloud, et s'en sont allés; l'affaire remise, le conseiller Prevôt, abbé de Samer, criant à quoi [bon] tant de longueur, et qu'il falloit finir.

— Vendredi 21, le Parlement s'est encore assemblé, mais n'a rien fait, sinon qu'il a ordonné la résidence aux évêques.

Au sortir, Vassan, jeune conseiller, a été tiré et outragé par la canaille qui l'eût mis en pièces sans le duc de Beaufort. Et, sur le quai des Orfèvres, le président de Thoré, voyant arrêter son carrosse, s'est jeté dehors et sauvé dans la prochaine maison. Beaucoup d'autres conseillers se sont de même mis à terre et se sont retirés à pied.

Le prince de Condé est venu retirer le président de Thoré de la maison où il étoit enfermé et observé par le peuple, auquel il a dit que ce président étoit bon homme et que c'étoient seulement les Mazarins qu'il falloit jeter à la rivière.

A mi-relevée, M. le Prince et le président Viole (qui s'est retiré de Bordeaux et rendu en cette ville depuis quelques semaines, pour y servir M. le Prince) se sont arrêtés sur le Pont-Neuf à haranguer la populace; puis, comme ils s'en sont allés par la Croix-du-Tiroir, on les y a vus rire ensemble de cette populace.

Le duc de Beaufort, en même temps, ayant fait assemblée du peuple à la place Royale, leur a dit qu'il avoit une liste de tous les Mazarins, lesquels il falloit aller piller.

— Samedi matin 22, le Parlement n'a pas voulu s'assembler, entendant fort bien que le discours du duc de Beaufort étoit pour empêcher d'opiner en gens de bien.

Arrêt du parlement de Rouen de faire aucune levée de deniers, etc., sans ordre du Roi.

— Dimanche matin 23, la garde est établie à la porte de Nesle, où elle n'avoit point encore été; mais, le soir, à 7 heures, elle s'en retira, et fut la porte fermée.

Grand bruit que l'accommodement des Princes est fait avec le Roi.

M. d'Orléans continue toujours à voir le cardinal de Retz et lui faire visite, même chez lui.

— Lundi 24 se passe de même.

— Mardi 25, le Parlement assemblé, les Princes réitérèrent leurs protestations de mettre les armes bas aussitôt que le cardinal Mazarin se seroit retiré. Le président de Guénegaud, en opinant, dit que ce n'étoit pas assez et qu'il falloit qu'ils déclarassent aussi, suivant le mémoire ou réponse du Roi par écrit, s'ils demandoient aussi, en cas que le cardinal Mazarin se retirât, quelque chose pour eux ou pour les leurs; à quoi ayant répondu que non, la Compagnie a dit qu'il falloit joindre et comprendre cet article en leur délibération. — A dit ledit sieur président de plus, que poser les armes bas étoit une déclaration trop vague pour répondre articulément au mémoire du Roi, et qu'il falloit que MM. les Princes déclarassent s'ils n'entendoient pas faire exécuter tous et chacun les points portés audit mémoire des intentions du Roi.

Et en furent les Princes et tout leur parti fort irrités. Sur la fin, ils l'ont ainsi déclaré, et l'arrêt, sur ce intervenu, le porte.

Le seul conseiller Coulon a voulu parler de l'union de la Compagnie avec les Princes, et a été sifflé. Portail, conseiller en la troisième, a dit que le cardinal Mazarin, étant postillon de son premier métier, il le falloit envoyer [avec] la réponse que la Compagnie devoit faire en Suède à la lettre qu'elle en avoit reçue le 8 dernier de la reine de ce pays-là.

Les conseillers, à la sortie, furent tous maltraités par la canaille, et les présidents s'étant retirés chez le Premier Président jusqu'à cinq heures, comme ils pensèrent sortir, trouvèrent encore cette canaille assiégeant les portes de la cour du Palais, tellement que le président Le Coigneux fut contraint de mettre pied à terre et l'épée à la main pour se faire passage; et deux garçons de boutique lui tirèrent chacun un coup de pistolet. Mais un sergent, se trouvant là, avec une hallebarde, fit faire place au président, qu'il reconnut, et qui passa de la sorte.

Aucuns conseillers se jetèrent en boutiques de merciers et y furent jusqu'à ce que l'on vît la canaille retirée; comme le conseiller Le Vasseur chez un mercier, au pont Notre-Dame.

Ce matin même, il y eut un grand conflit sur le quai des Orfèvres, où étoit postée une compagnie pour eux[1]. Le secrétaire du conseiller Ménardeau-Champré, craignant que son maître, qui, dans la populace, passe pour Mazarin, ne fût maltraité à la sortie, alla quérir la compagnie du sieur Le Sec, qui est l'une de sa colonelle, et qu'il avoit conduite, venant le matin au Palais. Cette compagnie vint, et l'enseigne, maître de salle d'armes de sa profession, se postant audit quai des Orfèvres, vers la petite porte de la cour du Palais, qui est vis-à-vis de celle du Premier Président, quitta la pique, et, prenant la hallebarde, en fit un jeu, montrant son adresse à faire faire place à la populace pour la compagnie. Les orfèvres lui dirent qu'il n'avoit que faire là où étoit leur poste, lequel ils gardoient bien sans lui. Il répondit qu'il étoit mandé là et s'y tiendroit. Ainsi, des paroles ils en vinrent aux coups et y en eut plusieurs tués de pique et de mousquet, entre lesquels se trouve le maître de salle.

Ledit président de Guénegaud, étant sorti sur une heure après midi, par la vis secrète qui donne auprès de la chambre de la

1. Pour la garde des orfèvres.

Tournelle, a dévalé dans le jardin du Premier Président et sortit par la porte qui est sur le quai du grand cours de Seine. Il fut arrêté par la sentinelle de la compagnie là posée en haie. Il dit qu'il s'en alloit chez soi là auprès, pour se reposer, au logis d'un de ses amis. La sentinelle le conduisoit, et un notaire, Bellache, qui se trouva là aussi, au bout dudit quai, la canaille s'amassant et criant « au Mazarin, » qu'il falloit jeter en l'eau; mais étant assez bien escorté de huit à dix des siens, armés, il se retira dans la rue de la Monnoie, au logis de M. de Sève, conseiller d'État, jadis président à la Cour des Aides, son beau-frère.

On dit que cinq ou six conseillers, en un carrosse ou deux, qui sortirent après, pressés de la canaille qui se vouloit jeter sur eux, furent contraints de se jeter dans le Grand-Châtelet, où M. Miron, avec sa compagnie, qui est de la place au Chevalier-du-Guet, les vint dégager, les faisant sortir de là travestis l'un après l'autre.

On tira aussi des coups de mousquets sur le président de Mesmes, et y eut de ses gens tués à ses côtés, étant à pied.

Les Princes ne sortirent qu'à trois heures et les présidents après cinq.

Après dîner, le Corps de Ville s'assemble en son hôtel et y fait introduire un homme, disant s'appeler Olivier et être aumônier du Roi et avoir charge de Sa Majesté de dire au Premier Président de la Cour des Aides que, ce soir, Sa Majesté coucheroit à Saint-Denis.

— Jeudi matin 27, les députés du Parlement sont partis, et, avec passeport du Roi, sont allés à Brie-Comte-Robert attendre les ordres de Sa Majesté.

Cependant, bruit par la ville et de tous côtés que l'accommodement des Princes est fait avec le Roi.

Autre avis, de devers Périgueux, que le colonel Baltazard a défait le marquis de Montausier, resté blessé de deux coups de pistolet en un bras et d'un de sabre à la tête. — Vrai.

— Vendredi 28, grand bruit et toutefois secret, que la paix est faite, que le Roi a couché au Chemin, maison du président Viole, à la porte de Lagny, dans la Brie, et que ce soir il vient coucher à Saint-Denis, — ces deux derniers articles vrais. — Et, pour le premier, le cardinal Mazarin étoit d'accord de se retirer, à condition de retour à la Cour dans un certain temps, pour donner cette satisfaction au peuple de la part des Princes, quand il a su par lettres du marquis de Châteauneuf (qu'il a montrées à

Gaucourt, l'homme du prince de Condé, caché dans Melun, dans le logis du duc de Bouillon, jusqu'à la signature de leur traité) que ledit Prince n'étoit point intentionné de tenir la parole touchant cedit retour limité, et que le cardinal de Retz agissoit aussi près de M. d'Orléans à ce qu'il ne tînt pas non plus cette parole de retour. — Bruits inventés.

Le maréchal de La Ferté-Sennecterre est arrivé avec quatre mille des plus lestes soldats que l'on ait jamais vus; et toute l'armée du Roi, en deux corps, dont celui du maréchal de Turenne est de dix mille hommes, tient toute la campagne entre Seine et Oise, par derrière Saint-Denis.

— Samedi 29, le Roi, à Saint-Denis, envoie ses trompettes et quelque escorte de sa garde à cheval pour conduire le pain de Gonesse à Paris, ce qui attendrit beaucoup de bonne bourgeoisie, ressentant, disoient-ils, les soins de notre bon Roi.

— Dimanche 30, madame Du Plessis de Guénegaud et madame de Brienne de Loménie vont ensemble, avec passeport de M. le duc d'Orléans, à Saint-Denis voir leurs maris, secrétaires d'État, qui y sont près du Roi. Elles retournent le soir, amenant avec elles le comte de Miossens, par un très fort orage, sur les sept à huit heures du soir; le peuple criant, des portes des maisons : « Voilà des Mazarins bien accommodés » par moquerie, car leur carrosse étoit dégoûtant de pluie et de crotte.

Juillet.

Marquis de Gesvres en quartier de capitaine des Gardes du Corps.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Lundi, premier jour de juillet (*Grandævam*), les députés du Parlement vinrent d'Argenteuil à Saint-Denis, où la Reine leur fait bon accueil et entretien. Madame du Plessis, avec autres dames, retourne encore à Saint-Denis et revient aussi le soir.

Cependant, un pont de bateaux s'étant fait sur la rivière de Seine, au-dessous de Saint-Denis, vers Épinay, le maréchal de Turenne y a fait passer l'armée du Roi pour attaquer celle des

Princes, qui se fortifioit au bout du pont de Neuilly à Suresnes, dans les bourgs de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.

— Mais elle a passé l'eau vers Paris et s'est retirée dans les faubourgs Saint-Denis, Saint-Laurent du Temple, Saint-Antoine, le mardi matin 2, que celle du Roi l'a poursuivie et lui en a tué beaucoup, entre lesquels est le comte de Flamarens, chambellan de M. d'Orléans, cousin-germain et ami intime du comte de Miossens, qui étoit lors dans Paris depuis dimanche soir, et l'a fort regretté.

Le duc de La Rochefoucauld y a été blessé d'une mousquetade, prenant au-dessous de l'un des yeux et passant à travers du nez pour ressortir au-dessous de l'autre œil, dont on ne croit pas qu'il meure ni qu'il perde la vue. Il a été porté, tout à travers la ville, sur un cheval, accompagné d'une douzaine de ses gens, jusqu'à l'hôtel de Liancourt, rue de Seine, où il est pansé, et ce, devant midi.

Le comte de Bossut, des Pays-Bas, blessé, est mort chez le chirurgien d'Alencé, en la Coûture-Sainte-Catherine.

Sur les quatre heures, les troupes ont passé sur le Pont-Neuf, jusqu'à six heures, infanterie et cavalerie, tambours, timbales et trompettes sonnant, au nombre d'environ trois mille hommes, chétive infanterie.

De la cavalerie les écharpes étoient bleues, mais il y avoit des cornettes blanches et autres noires où étoit la croix de Saint-André rouge, qui est Espagne; et y avoit aussi des drapeaux blancs et noirs, et autres, où étoit ladite croix rouge de Bourgogne. Le peuple courant çà et là et criant par reprises des « Vive le Roi, » mais si confusément que l'on n'y comprenoit que fort peu.

On a nouvelles que le marquis de Saint-Mégrin avoit, par trop d'abandonnement de sa personne, été tué. Il étoit capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, comme aussi de ceux de la Reine, et depuis quelques années marié à la demoiselle de Savigny-Le Féron, qui lui avoit apporté trois à quatre cent mille livres. Son corps a été enterré dans l'abbaye Saint-Denys. Son père vit encore, demeure en Limousin et s'appelle M. de La Vauguyon; leur nom est Stuer, que par adresse ils ont fait Stuard, comme s'ils étoient de cette grande maison royale d'Écosse, dont les sieurs d'Aubigny en France sont.

Le Roi étoit en personne au-dessus de Charonne, regardant l'attaque que son armée faisoit, principalement à Picpus, où le

Gaucourt, l'homme du prince de Condé, caché dans Melun, dans le logis du duc de Bouillon, jusqu'à la signature de leur traité) que ledit Prince n'étoit point intentionné de tenir la parole touchant cedit retour limité, et que le cardinal de Retz agissoit aussi près de M. d'Orléans à ce qu'il ne tînt pas non plus cette parole de retour. — Bruits inventés.

Le maréchal de La Ferté-Sennecterre est arrivé avec quatre mille des plus lestes soldats que l'on ait jamais vus; et toute l'armée du Roi, en deux corps, dont celui du maréchal de Turenne est de dix mille hommes, tient toute la campagne entre Seine et Oise, par derrière Saint-Denis.

— Samedi 29, le Roi, à Saint-Denis, envoie ses trompettes et quelque escorte de sa garde à cheval pour conduire le pain de Gonesse à Paris, ce qui attendrit beaucoup de bonne bourgeoisie, ressentant, disoient-ils, les soins de notre bon Roi.

— Dimanche 30, madame Du Plessis de Guénegaud et madame de Brienne de Loménie vont ensemble, avec passeport de M. le duc d'Orléans, à Saint-Denis voir leurs maris, secrétaires d'État, qui y sont près du Roi. Elles retournent le soir, amenant avec elles le comte de Miossens, par un très fort orage, sur les sept à huit heures du soir ; le peuple criant, des portes des maisons : « Voilà des Mazarins bien accommodés » par moquerie, car leur carrosse étoit dégoûtant de pluie et de crotte.

Juillet.

Marquis de Gesvres en quartier de capitaine des Gardes du Corps.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Lundi, premier jour de juillet (*Grandævam*), les députés du Parlement vinrent d'Argenteuil à Saint-Denis, où la Reine leur fait bon accueil et entretien. Madame du Plessis, avec autres dames, retourne encore à Saint-Denis et revient aussi le soir.

Cependant, un pont de bateaux s'étant fait sur la rivière de Seine, au-dessous de Saint-Denis, vers Épinay, le maréchal de Turenne y a fait passer l'armée du Roi pour attaquer celle des

Princes, qui se fortifioit au bout du pont de Neuilly à Suresnes, dans les bourgs de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.

— Mais elle a passé l'eau vers Paris et s'est retirée dans les faubourgs Saint-Denis, Saint-Laurent du Temple, Saint-Antoine, le mardi matin 2, que celle du Roi l'a poursuivie et lui en a tué beaucoup, entre lesquels est le comte de Flamarens, chambellan de M. d'Orléans, cousin-germain et ami intime du comte de Miossens, qui étoit lors dans Paris depuis dimanche soir, et l'a fort regretté.

Le duc de La Rochefoucauld y a été blessé d'une mousquetade, prenant au-dessous de l'un des yeux et passant à travers du nez pour ressortir au-dessous de l'autre œil, dont on ne croit pas qu'il meure ni qu'il perde la vue. Il a été porté, tout à travers la ville, sur un cheval, accompagné d'une douzaine de ses gens, jusqu'à l'hôtel de Liancourt, rue de Seine, où il est pansé, et ce, devant midi.

Le comte de Bossut, des Pays-Bas, blessé, est mort chez le chirurgien d'Alencé, en la Coûture-Sainte-Catherine.

Sur les quatre heures, les troupes ont passé sur le Pont-Neuf, jusqu'à six heures, infanterie et cavalerie, tambours, timbales et trompettes sonnant, au nombre d'environ trois mille hommes, chétive infanterie.

De la cavalerie les écharpes étoient bleues, mais il y avoit des cornettes blanches et autres noires où étoit la croix de Saint-André rouge, qui est Espagne; et y avoit aussi des drapeaux blancs et noirs, et autres, où étoit ladite croix rouge de Bourgogne. Le peuple courant çà et là et criant par reprises des « Vive le Roi, » mais si confusément que l'on n'y comprenoit que fort peu.

On a nouvelles que le marquis de Saint-Mégrin avoit, par trop d'abandonnement de sa personne, été tué. Il étoit capitaine lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, comme aussi de ceux de la Reine, et depuis quelques années marié à la demoiselle de Savigny-Le Féron, qui lui avoit apporté trois à quatre cent mille livres. Son corps a été enterré dans l'abbaye Saint-Denys. Son père vit encore, demeure en Limousin et s'appelle M. de La Vauguyon; leur nom est Stuer, que par adresse ils ont fait Stuard, comme s'ils étoient de cette grande maison royale d'Écosse, dont les sieurs d'Aubigny en France sont.

Le Roi étoit en personne au-dessus de Charonne, regardant l'attaque que son armée faisoit, principalement à Picpus, où le

prince de Condé étoit, et M. de Nemours, qui fut blessé à la main et reçut plusieurs coups en ses armes.

Le régiment des gardes y a bien perdu des hommes ; ils venoient jusqu'à une barricade près des halles du faubourg Saint-Antoine, où les troupes des Princes et le prince de Condé en personne étoient en défense avec du canon ; mais forcés par les autres et entièrement défaits, si l'on ne les eût reçus dans la ville (avec quelque répugnance du Prévôt des Marchands et échevins, comme étant chose qu'ils avoient promise au Roi de ne point faire ; mais Mademoiselle y fut à cheval et fit tant qu'elle extorqua d'eux un ordre pour cela), à travers de laquelle ils passèrent, la cavalerie ayant l'épée nue en une main et le pistolet en l'autre, et furent conduits hors la porte Saint-Victor, vers Ivry et Vitry, où ils ont campé cette nuit; l'infanterie tiroit continuellement en passant.

M. le Prince, monté au clocher de Saint-Antoine, voyant les troupes du Roi gagner par les jardins et devers la rivière, vers la porte Saint-Antoine, pour y devancer les siennes et leur couper le chemin de la retraite, les fit promptement entrer dans la ville, où un capitaine de la colonelle de.....[1] les laissa entrer, et ce fut lors, que Mademoiselle, montant à la Bastille, fit tirer du ravelin qui est devant, sept ou huit coups de canon sur les gens du Roi qui venoient tirer mousquetades jusques dans la porte Saint-Antoine.

— Mercredi matin 3, nouvelles de Saint-Denis, où l'on est fort étonné de ce que la ville de Paris a fait, en donnant, contre sa promesse, retraite aux troupes des Princes; et néanmoins le Roi n'a pas laissé de faire venir encore ce matin le pain de Gonesse, même en jour extraordinaire, qui fut jeudi matin; mais les boulangers l'ont vendu au triple et jusqu'à 10 et 12 sols la livre.

Le petit pain en ville est aussi devenu si rare que l'on n'en a pu avoir à certains jours, les boulangers le vendant 2 sols et 6 blancs du poids de 2 onces. (Voyez aux 8 et 9 et au 20 de ce mois.)

— Jeudi 4, après dîner, grande assemblée en l'Hôtel de Ville, où sont invitées douze personnes de chaque quartier, à savoir six officiers du Roi ès cours souveraines, et six notables bourgeois.

Ce matin on a trouvé placard sanglant portant que M. le Prince, ayant fait voir, ces jours, comme il expose sa personne pour le salut de la Ville, elle doit aussi s'exposer pour lui et

1. Blanc au manuscrit.

courir sus à tous ses ennemis, la Chevreuse et le Coadjuteur, qui pervertit même M. d'Orléans, qui est si lâche que d'abandonner ce Prince en ses généreuses résolutions, et, qu'en un mot, il faut faire main basse à tous les Mazarins.

Certains séditieux sont aussi allés au Palais d'Orléans dire à Son Altesse Royale que le président de Guénegaud étoit Mazarin, et que, comme il est l'un des colonels de la ville, il avoit promis à son beau-frère, le comte de Miossens, ici venu ces jours derniers, exprès à cet effet, de livrer un poste de la ville à l'armée du maréchal de Turenne, et que, pour témoignage de cela, le jour du combat, qui fut mardi, il n'avoit que vingt hommes à sa garde à la porte Saint-Antoine, afin que les gens du maréchal s'en pussent plus aisément saisir. M. d'Orléans leur a dit que ni ledit président ni son frère aîné, quoiqu'il fût près du Roi, n'étoient point Mazarins. Eux, s'en retournant mal contents, disoient qu'il falloit commencer par l'exécution, puis alléguer leurs raisons.

Cette après-dîner même s'est introduite la manière de se déclarer non Mazarin, en portant sur la tête un bouquet de paille. Ceux et celles qui n'en avoient pas étoient dans la rue arrêtés par la canaille avec menaces de mort. Les carrosses même en avoient, et, dit-on, que c'est Mademoiselle qui a commencé d'en porter. Le signal par un bouquet de paille fut donné par le capitaine de la compagnie bourgeoise, gardant l'Hôtel de Ville, et étant posté à l'entrée d'icelui, sur les degrés montant dans la cour, tous les soldats en avoient en leurs chapeaux et mousquets, et lui au sien, et en donnoit à tous ceux qui entroient pour être de l'assemblée, en leur disant : « Point de Mazarin. »

L'assemblée de Ville se tenant en son hôtel, sur la Grève, les Princes s'y rendirent. On y lut la lettre du Roi portant plainte de ce qu'on avoit, le mardi soir, reçu les troupes des Princes en retraite dans la ville, contre l'expresse promesse qu'on avoit faite du contraire, et ajoutant que Sa Majesté croyoit certainement que ç'avoit été le canaille et non l'ordre de la Ville et la bonne bourgeoisie qui avoit donné cette retraite; qui n'empêcheroit point que Sadite Majesté ne continuât ses bonnes volontés à sadite bonne ville, l'assurant qu'elle lui feroit monter des vaisseaux chargés de grain et venir le pain des environs à l'ordinaire.

Le procureur du Roi et de la ville, le sieur Pietre, parla sur la lettre du Roi devant la venue des Princes, et conclut que, pour le vrai et seul remède aux maux, il falloit aller vers le Roi derechef

le supplier de venir à Paris. Les frondeurs, là-dessus, firent grand bruit et le contraignirent de s'expliquer et dire s'il entendoit que ce fût sans Mazarin.

Les Princes sortirent là-dessus, et aucuns de leur suite — on dit que ce fut le comte de Béthune — dirent à la populace assemblée en Grève que ces Messieurs assemblés demandoient encore huit jours de temps et de délai pour faire l'union qu'ils avoient promise aux Princes, et que, partant, c'étoit au peuple à faire ce qu'il aviseroit là-dessus. — Et cependant la veuve Guillemot a imprimé un placard et libelle de l'union comme faite entre les Princes et la Ville, ce jour-là, qui est faux.

Notez que ce peuple étoit persuadé que l'assemblée se tenoit pour faire ladite union.

Alors la canaille commença à crier qu'il falloit égorger et brûler les Mazarins. Et aucuns des plus forts et robustes prirent sur leurs épaules des solives, qui sont d'ordinaire posées à terre près le pied de la croix de la Grève, vers la rue de la Tannerie, où l'on met hors de la fange les sacs des échantillons de blé exposés aux marchands, et s'efforcèrent de rompre avec lesdites solives la grande porte de l'hôtel, tandis que les fusiliers et mousquetaires tiroient aux fenêtres; mais ladite porte se trouvant forte, ils eurent recours à la paille et aux fagots et mirent le feu, tant à ladite grande porte qu'aux deux petites, qui furent bientôt consumées.

Cela commença sur les quatre ou cinq heures après midi, que l'on vit la fumée de toutes extrémités de Paris, où l'on dit que c'étoit pour brûler les Mazarins.

Le sieur du Buys, avocat au conseil du Roi, voyant de chez la dame Compagnon, tante de sa femme, chez Bourdelas, chirurgien, mettre le feu à l'Hôtel de Ville, se sauva avec un sien parent, et, trouvant dans la rue de la Verrerie un grand homme d'apparence accompagné et ayant un haussecol doré, dit exprès : « Voilà grande pitié de laisser périr tant d'honnêtes gens que l'on « pourroit sauver, s'il y alloit au secours seulement une escouade « de chacune des compagnies de la colonelle de ce quartier. » A quoi cet homme à haussecol, qui, sans doute, étoit exprès pour cela, répondit : « Mort Dieu, il faut que désordre arrive! »

Il dit avoir vu arriver en Grève par la rivière, avant le désordre, un bateau plein des soldats des Princes, qui se mêlèrent avec la canaille en la place; et un conseiller de ville, nommé de Bourges,

a dit affirmativement à M. d'Orléans qu'il y avoit reconnu des officiers, et entre eux le major du régiment de Languedoc, assurant de plus que ceux qui le sauvèrent et reconduisirent chez lui pour de l'argent étoient soldats des troupes des Princes. Ledit de Bourges donna cent écus.

Un M. Poncet, officier de cour souveraine, donna cent louis écus d'argent au trompette du régiment de Valois, qui entreprit de le sauver, comme il fit.

La grande bourgeoisie, là postée, par ordre de la Ville, pour la conservation de l'assemblée, fut la première qui, se mêlant avec la populace, tira mousquetades dans les fenêtres de l'Hôtel de Ville, ce que le sieur Duret, trésorier de France à Moulins, qui étoit de l'assemblée comme notable bourgeois, m'a dit avoir éprouvé, comme il pensa se sauver du côté du Saint-Esprit, et que l'on le fit rentrer au trou, par où il sortoit, à coups de mousquet. Ce que l'assemblée voyant, quitta ladite salle et se retira, se barricada contre les portes où le feu avoit été mis, jeta force billets par les fenêtres, portant comme elle avoit résolu et conclu l'union avec les Princes, selon le désir du peuple; mais il ne s'y arrêta point et continua le désordre, voulant tuer et piller.

Ladite assemblée aussi cria « Union! Union! » dès la sortie des Princes, se doutant bien qu'ils étoient malcontents. Elle tenoit même ès fenêtres de la salle où elle étoit un drap blanc, au lieu de drapeau en signe de paix, que la canaille trouva moyen d'abattre; et, l'ayant visité, s'il y auroit point d'argent noué ès coins, le brûla.

Du commencement, elle se défendit et tua plusieurs de la canaille à coups de fusils que tirèrent gens du maréchal de L'Hôpital. Et, s'il y eût eu bons mousquets et grenades, ils eussent fait retirer la canaille.

La grande porte brûlant lentement, les petites furent bientôt consumées. On y mit aussi le feu du côté du Saint-Esprit (voyez au 21 de ce mois), et ainsi la foule entra.

Le maître des comptes Miron, grand frondeur, y fut tué, et le sieur de Janvry, jeune conseiller, fils du vieux conseiller de la Grande Chambre Ferrand; il étoit marguillier à Saint-Étienne-du-Mont.

Un marchand de fer de la même paroisse, et aussi marguillier, demeurant en la place Maubert, un nommé Yon, épicier, et autres y ont été tués.

Le sieur Le Gras, maître des Requêtes, meurtri de plusieurs coups, en est mort le lendemain.

Le sieur Doujat, conseiller en la Grande Chambre, et qui cheminoit avec ledit sieur Le Gras, fut enlevé dans une maison tout joignant, et là promit dix louis d'or si ceux qui le tenoient le rendoient sain et sauf chez soi, ce qui fut fait.

Le sieur Le Grand, fils unique d'un procureur de la Chambre des Comptes, fort riche avocat en Parlement et bailli de Saint-Victor, fut tué, se retirant de la rue de la Tixeranderie, où il étoit, vers son logis, rue Barre-du-Bec.

Le maréchal de L'Hôpital donna de l'argent aux plus hardis des séditieux qui le sauvèrent.

Le président de Guénegaud promit dix pistoles à d'autres, qui le tirèrent de là; mais, au premier corps de garde du carrefour des rues de la Coutellerie, Jean-Pain-Mollet et Jean-de-l'Épine, etc., ils le perdirent et furent contraints de l'abandonner ès mains d'autres plus forts, qui le menèrent par la place aux Veaux, et du Chevalier du Guet vers la Monnoie, où, ce voyant, il leur persuada de le mettre en maison bourgeoise (qui fut chez M. de Sève-Plotard) plutôt que dans un cabaret, où ils le pensoient mener; mais il leur fallut encore composer et doubler la dose, et ainsi ils eurent deux cents livres et bien à boire; et les premiers avant eux lui avoient pris son chapeau et un manteau et pourpoint de taffetas rayé, lui baillant haillons, au lieu de cela, pour le déguiser et faire passer pêle-mêle avec ceux qui étoient par tous les corps de gardes, qui étoient très fréquents, et, sans cela, ils ne l'eussent jamais pu faire passer ni conserver à eux.

Il étoit le troisième recommandé au sacrifice des Princes, après et avec le Gouverneur de la ville et le Prévôt des Marchands.

A la fin, sur les dix à onze heures, le duc de Beaufort y fut, qui fit tirer des pièces de vin dudit hôtel et rouler au loin au bout de la même Grève, où, tandis que la canaille s'enivra, il fit sortir ceux qu'il voulut.

Mademoiselle y fut aussi et sauva, dit-on, le Prévôt des Marchands, qui étoit caché dans une chambrette, à la charge de donner sur-le-champ sa démission de la Prévôté des Marchands, ce qu'il fit volontiers. Il fut indiqué par Lallemand, conseiller des Requêtes, à la charge qu'il ne lui seroit fait aucun mal, ni à lui aussi.

Le maréchal de L'Hôpital se sauva en habit de l'un de ses

gardes, lesquels gardes firent défenses et en tuèrent plus de vingt; mais, n'ayant plus de quoi tirer, cessèrent et se retirèrent des portes et cours au dedans, où il n'y eut personne tué ni blessé que Le Maire, greffier, qui a quatorze ou quinze coups, sans que pourtant l'on désespère de sa vie.

Premier médecin du Roi, le sieur Vautier, meurt dans Paris avec beaucoup de bénéfices. On dit que le sieur Valot a sa place.

Quelque bruit que le Roi va loger à Madrid ou à Chaillot; sans apparence.

Autre qu'il va à Senlis, duquel côté son armée tirera, pour s'opposer à la venue de l'Archiduc, après s'être assuré des postes de Meaux et de Lagny pour l'empêcher d'y passer.

— Vendredi 5 et samedi 6, la marque de la paille continue. Aucuns particuliers allant par les rues à pied et même en carrosse, ont, faute d'en avoir, été attaqués et tués, ou fort maltraités par la canaille.

— Samedi 6, matin, placards en divers lieux, comme la Ville avoit fait son union avec les Princes, ce qui est faux, et daté du 4, qui est le jour que la populace mit le feu à l'Hôtel de Ville, parce que l'on n'avoit pas fait ladite union.

Le maréchal de L'Hôpital n'étant plus en sûreté dans Paris, où, comme gouverneur, depuis longtemps il s'expose pour la Cour, qui néanmoins n'est pas contente de lui, se veut retirer dans sa maison à Bein, sept lieues d'ici, y manger d'excellents lapins; mais, quoiqu'il eût passeport, et même un carrosse de M. d'Orléans, il a été arrêté par la garde de la porte et n'a pu passer.

Ce jour, dès le matin, tous les échevins, conseillers, quarteniers, dixainiers et cinquanteniers de la ville étant assemblés en l'hôtel de ladite Ville, le vieux conseiller Broussel y a été élu Prévôt des Marchands avec la démission du sieur Le Fèvre, qui s'est retiré près du Roi avec son fils, et le duc de Beaufort s'est chargé du gouvernement de la ville; le prince de Condé présent. Puis ils ont mené ledit Broussel au Palais d'Orléans prêter le serment entre les mains de Son Altesse Royale, et de là ramené à l'hôtel susdit y prendre possession de sa place, sur les sept heures du soir.

L'élection d'un Prévôt des Marchands et des échevins ne se fait à Paris que le 16 août et avec participation, ordre et lettre du cachet du Roi.

Le président de Novion, avec sa femme et enfants, est sorti de Paris et s'est retiré à Saint-Denys près du Roi.

Le maréchal de L'Hôpital est enfin sorti de Paris la nuit entre samedi et dimanche.

— Ce dimanche matin 7, mulets et trois chevaux chargés du bagage du Roi et de la Reine ont été pris par la milice des Princes et amenés dans Paris, y en ayant eu de part et d'autres beaucoup de tués. On dit qu'ils alloient vers Corbeil et Melun, postes dont le Roi s'est saisi.

On dit que le Roi a fait défenses de plus porter pain ni denrée à Paris sans passeport, et exprès congé de Sa Majesté.

On dit que la duchesse de Chevreuse, d'une part, et M. de Châteauneuf, d'autre, sont sortis de Paris et ont été conduits par le duc de Beaufort.

Milice de Paris sortie ce matin sur le chemin d'Orléans pour y rencontrer et escorter de là un convoi de vivres pour les Parisiens.

Ordonnance de M. d'Orléans affichée dans Paris, portant que tous boulangers aient incessamment à faire du pain, en sorte que la ville n'en manque point.

Les députés du Parlement qui, dès que le Roi partit de Melun, l'ont suivi pour lui faire leur députation, écrivent d'Argenteuil à leurs amis à Paris que tout va fort bien et y a espoir d'accommodement, et que demain lundi ils doivent aucuns d'eux aller conférer avec leur Premier Président, Garde des Sceaux, à Saint-Denys.

Nouvelles que Montrond est rendu, par le sieur de Persan au sieur de Palluau, qui s'en vient avec son petit corps de deux mille hommes joindre celui du Roi près Paris ; — faux, mais vrai que cette place est fort pressée.

— Lundi matin 8, assemblée en Parlement, où les Princes étoient, et s'y sont trouvés quatre-vingts conseillers.

Le président de Guénegaud, que l'on n'a pourtant pas destitué de sa charge de colonel, quoique l'on l'en menaçât, mais qui reçut comme tel, hier encore, les ordres de la Ville et les donna à sa colonelle, n'a point voulu ce jourd'hui assister au Parlement, non plus que beaucoup d'autres, dont tous les présidents se sont trouvés absents, celui de Bellièvre, seul en cette ville, malade des yeux, les autres retirés près du Roi ou en leurs maisons des champs, hors MM. de Nesmond et de Maisons, qui sont encore en députation vers le Roi. Tout s'y est passé paisiblement. M. Chevalier, comme doyen des conseillers, y a présidé, etc. (Voyez au 15 de ce mois.)

Le procureur général, M. Fouquet, s'est aussi absenté et retiré en Cour. M. Talon, avocat général, est ou se feint malade. M. Bignon, deuxième avocat général, va toujours au Palais.

Arrêt a été donné qu'aucun de la Compagnie ne désemparera de la ville; qu'une chambre de Police sera établie pour être tenue par Messieurs; et que, cependant, le lieutenant particulier Ferrand fera la charge du lieutenant général civil d'Aubray, qui s'est absenté; et, qu'à cet effet, il viendra demain recevoir les ordres de la Compagnie : il fut en Parlement avec tous les commissaires du Châtelet et y recut les ordres du Parlement ; que le procès sera fait et parfait à deux séditieux prisonniers en la Conciergerie du Palais, l'un nommé de Guelphe et l'autre Jean Michel (voyez au 17 et au 23 de ce mois), qui ont voulu outrager le sieur Gervaise, notable bourgeois et officier de la maison de Ville. Et sont à cette fin nommés MM. Laisné et Gilbert-Voisins pour commissaires.

Le pain ramende à Paris de la moitié; le petit pain a été ci-devant vendu jusqu'au prix de vingt et vingt-quatre sols la livre; maintenant, le gros pain, qui alloit à plus de douze sols la livre, revient à sept ou huit sols. Le setier de blé revient à trente-six livres. Le beurre commun a valu jusqu'à dix-huit et vingt sols la livre. Le quarteron de vieux œufs vingt-cinq sols, les frais trois sols pièce. Le lait jusqu'à cinq sols la pinte. La viande a été modérée et n'a pas passé sept sols la livre. (Voyez au 4 et 20 de ce mois.)

— Mardi 9, lettres de Saint-Denys et, de bonne part, de la Cour, qu'elle déloge de là. On croit qu'elle retourne à Melun ; cela différé.

Autre avis que la charge de capitaine lieutenant de la compagnie des chevau-légers du Roi est donnée à Mancini, neveu du cardinal Mazarin, dont ceux de la compagnie sont très malcontents.

Que le marquis de Gesvre, capitaine des gardes du corps en quartier, a rompu hautement avec ledit Cardinal; et Gadagne, très brave lieutenant-colonel du régiment de la marine, dont Mancini est colonel et qui fit merveilles à cette occasion dernière du faubourg Saint-Antoine, et à qui ledit Cardinal avoit promis quatre mille livres de pension sur les premiers bénéfices vacants, comme sont ceux de feu M. Vautier.

Les lettres des gens de la Cour donnent toujours quelque espoir d'accommodement.

Alarme cette nuit dans le faubourg Saint-Germain ; M. d'Or-

léans ayant fait mettre tout le monde sous les armes, comme ayant avis qu'il y avoit, de la part du maréchal de Turenne, entreprise sur ledit faubourg.

Le Parlement envoie lettres à ses députés, qui sont à Argenteuil, par l'entremise de M. d'Orléans, à ce qu'ils aient à retourner à Paris dans deux jours, soit qu'ils aient fait quelque chose près du Roi à Saint-Denys, soit qu'ils n'aient rien fait.

— Jeudi 11, les députés du Parlement doivent avoir leur audience du Roi à Saint-Denys, où il y a quelque espérance d'accommodement, selon que l'on écrit de là. En effet, ils ont une réponse, ici en papier à part, comme le Roi offre la retraite du cardinal Mazarin.

Le Parlement s'étant assemblé le matin pour recevoir duc et pair M. de Rohan-Chabot, contre la teneur de l'arrêt, qui porte que nul sera reçu duc et pair jusqu'à ce que le cardinal Mazarin soit hors de France (voyez au 13 de ce mois), il a été arrêté que, samedi, ils s'assembleroient au cas que leurs députés ne revinssent pas demain, pour aviser à les faire revenir et pourvoir à tout sur ce sujet.

Le président de Guénegaud ne s'y trouve point.

L'armée des Princes, campée vers les poudrières et Port-à-l'Anglois, hors la porte Saint-Bernard, pille le village de Vitry.

L'après-dîner, tous les officiers et colonels de la Ville en l'hôtel d'Orléans pour tirer au sort et changer leurs postes ordinaires à la garde des portes.

Le président de Guénegaud n'y a point été, mais y a envoyé son lieutenant-colonel.

Force gens tiennent l'accommodement des Princes ou fait, ou fort prêt à être fait, le conseil du Roi ayant fait entendre au cardinal Mazarin qu'il n'y avoit aucun autre moyen de tirer le Roi et le royaume de péril que par son éloignement.

Il fut trouver le Roi, qui, boudant et fâché, se retira en son cabinet où la Reine le fut trouver et résoudre, et le cardinal Mazarin y fit aussi les instances pour se retirer; à quoi le Roi enfin consentit que le Garde des Sceaux fît sa réponse aux députés.

Grand bruit, de par les partisans des Princes, que l'avant-garde de l'Archiduc, venant pour les secourir, est à Beauvais. Courrier pour cela a passé au Palais d'Orléans et lettres supposées de toutes parts.

Autres du sieur de La Roque, capitaine des gardes du prince

de Condé, de Cambrai le 7, portant qu'il y a vingt mille hommes prêts d'entrer des Pays-Bas en France, par au-dessus de Fonsommes, dès le lendemain au soir 8.

Autres des gens des Pays-Bas à leurs correspondants à Paris que le comte de Fuensaldagne est à Valenciennes avec grosses troupes et grand attirail, comme pour faire un siège. On désigne la Bassée ou Dunkerque.

Neuf fonfets, qui sont très grands bateaux, venant à contremont de l'eau et de devers Normandie, chargés de seize ou dix-huit mille muids de blé, arrêtés vis-à-vis de Saint-Denys depuis quelques jours, sont permis de monter à Paris pour secourir la ville. Mais on dit qu'il y en a encore sept à venir avec quelques petits bateaux de compagnie, outre ceux qui sont déjà venus avec les neuf grands susdits.

On pose des moulins à bras, pour la commodité publique, à moudre les blés des bourgeois qui en ont provision, ainsi que l'on fit du temps du blocus de Paris en 1649, comme au cimetière Saint-Jean, etc., dans l'enclos des Petits-Augustins du faubourg Saint-Germain, où un cheval fait moudre un setier de blé par heure et gratis, etc. Il y a des moulins à bras en plusieurs maisons particulières; et la plupart de la bourgeoisie use du pain ainsi moulu et de sa propre cuisson, qui est un peu pesant à ceux qui n'y ont pas l'estomac fait.

— Vendredi matin 12, on a la réponse faite de la part du Roi par écrit aux députés du Parlement, qui doivent demeurer en Cour jusqu'à ce que les Princes aient envoyé les leurs pour régler le licenciemeut ou éloignement des troupes et arrêter les ordres nécessaires pour rétablir le calme en l'État. Quoi faisant, le cardinal Mazarin se retirera, et, dit-on, qu'il ira à Turin ou à Pignerol.

Force gens de condition s'étant retirés ces jours de Paris, comme le sieur de la Bazinière et le sieur Cha.....[1], son commis; autres continuent, comme les dames leurs femmes, la dame de la Bazinière, celle du sieur de Nouveau, la comtesse de Miossens, ce vendredi matin 12, toutes par adresse, y ayant ordre depuis trois jours de M. d'Orléans de ne laisser ès portes passer aucun carrosse de gens de condition. Vingt gendarmes du Roi l'escortèrent à sa sortie[2]; mais, étant pris par gens des Princes, furent amenés avec

1. *Sic.* Le nom est à moitié en blanc au manuscrit.
2. C'est-à-dire escortèrent madame de Miossens.

elle à Paris, où, se trouvant avoir passeport du comte de Tavanes, eux et elle ont été laissés retourner en Cour.

Le comte de Miossens a un démêlé en Cour avec le marquis de Roquelaure, sur ce que celui-ci, parlant des intérêts du feu marquis de Saint-Mégrin, son neveu, n'a pas trouvé l'autre être tout dans ses sentiments.

Quelques conseillers des députés du Parlement renvoyés d'Argenteuil par les présidents de Nesmond et de Maisons et autres leurs codéputés, sont ce soir arrivés à Paris pour apporter la réponse du Roi à leur Compagnie et aux Princes, et les informer de tout.

Assemblée au Palais d'Orléans entre les Princes pour résoudre s'ils enverront des députés vers le Roi, selon le désir et teneur de sa réponse de jeudi 11.

— Samedi matin 13, le Parlement assemblé arrêta que l'on écriroit au président de Nesmond, chef de ses députés, de remercier encore le Roi, de la part de la Compagnie, de la volonté qu'il témoigne avoir de renvoyer le cardinal Mazarin et le supplier que cela soit exécuté au plus tôt, selon la teneur des déclarations de Sa Majesté et arrêts de la Compagnie. Que M. d'Orléans et M. le Prince écriront audit président comme ils persistent en la déclaration qu'ils ont toujours faite de poser les armes aussitôt que le cardinal Mazarin sera hors du royaume, et d'en assurer de leur part le Roi, et qu'ils recevront et exécuteront ses ordres touchant l'éloignement et le service des troupes qui sont à eux. Que ledit sieur président suppliera le Roi de trouver bon que lui et ses codéputés retournent à Paris lundi prochain, pour faire leur relation en l'assemblée, qui se tiendra mardi, pour résoudre de toutes choses.

Force canaille au Palais crie l'union. On dit que le marquis de La Boulaye avoit distribué quelque argent pour cela, comme le duc de Beaufort en distribua, il y a quelques semaines, en la place Royale.

— Dimanche 14, madame du Plessis va à Saint-Denis avec madame de Beringhen, sous passeport de M. d'Orléans; revient le soir même, et, le lundi matin 15, retourne avec madame de Brienne et eurent peine à passer. Le chariot du bagage pour le comte de Brienne, qui suivoit, n'ayant pu passer le soir, eurent peine à rentrer et gagner leur logis, étant poursuivies par la canaille aux cris « Aux Mazarines. »

— Lundi matin 15, le duc d'Orléans va en Parlement, et le prince de Condé, et y font recevoir duc et pair M. de Chabot-Rohan. (Voyez au samedi 11 de ce mois.)

M. Chevalier, doyen du Parlement, faute de président, y présida et en a eu deux bassins d'argent en présent, pour sa présidence.

Bruit à Paris que ceux de Dijon ont chassé le duc d'Épernon de leur ville, pour ses violences, et que le Roi s'y en va; — faux. Il y a bien eu quelque différend entre lui et le Parlement, pour raison de la création d'un maire ou d'un procureur syndic (voyez au 25 de ce mois); mais, cela bien apaisé, comme appert par une lettre dudit maire du 23 juillet.

Avis que Mancini, neveu du cardinal de Mazarin, qui ne s'étoit pas senti de sa blessure à la cuisse et alloit comme un autre homme, la balle lui étant descendue à l'étroit de quelques nerfs ou tendons, qui en auroient été foulés ou écorchés, la gangrène s'y étant mise, étoit à l'agonie, et que l'on n'attendoit que sa mort. Les marquis de Roquelaure, comtes de Navailles et du Lude sont contendants à qui aura la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers du Roi.

— Mardi matin 16, assemblée en Parlement remise par les Princes à demain, sur l'avis qu'ils y ont eu que les députés reviendroient ce soir d'auprès du Roi.

— Mercredi matin 17, avis, de la part des députés du Parlement, comme ce matin le Roi est parti de Saint-Denys pour aller à Pontoise, d'où il leur enverra sa réponse et volonté, qu'ils attendront là jusqu'à jeudi midi; sur lequel avis le Parlement, en présence des Princes, a arrêté que nouveaux députés iront ce soir, de cette part, vers lesdits anciens députés à Saint-Denys, pour les sommer, de la part du Parlement, de retourner à Paris jeudi après midi, suivant l'avis qu'ils en ont donné, avec offre, de la part de M. le prince de Condé, de les aller quérir et escorter, afin de les ramener ici en sûreté, s'il en est besoin.

On ajoute que le Chancelier, tous les ducs et pairs ecclésiastiques et laïques, l'archevêque de Paris et tous conseillers honoraires du Parlement seront invités, comme en effet ils l'ont été incessamment tout aujourd'hui, de se trouver demain en leurs places à l'assemblée du Parlement.

Le prince de Condé va à Saint-Denys voir les députés du Parlement et les inviter à retourner (au moins est-ce le prétexte de son voyage) à Paris. Eux le prient qu'ils attendent là l'ordre du Roi,

avec lequel ils seront demain jeudi à sept heures de relevée à Paris, et, pour lors, ne refusent escorte.

Ledit Prince s'en revint à Paris et mit entre Saint-Denys et Pontoise quelques troupes.

— Jeudi matin 18, le Parlement assemblé, où ni Chancelier ni pairs ecclésiastiques n'assistèrent. Les Princes, ayant ouï la lecture de la lettre y écrite de Saint-Denys par le président de Nesmond, chef des députés, portant qu'il envoyoit la lettre de cachet du Roi par laquelle Sa Majesté les invitoit et leur ordonnoit de se rendre à Pontoise, pour leur y communiquer d'une affaire de très grande importance, ladite lettre de Pontoise signée de Guénegaud et accompagnée d'une propre et particulière lettre du même secrétaire d'État, sieur du Plessis-Guénegaud, portant qu'il les exhortoit de sa part, et selon qu'il savoit être le désir du Roi, de se rendre audit lieu de Pontoise. Il a été arrêté que les Princes iroient quérir lesdits députés et les ramener à Paris.

Le duc de Beaufort s'y est rendu dès midi, à leur dîner; le prince de Condé quelques heures après et M. d'Orléans peu de temps ensuite; mais ils ont prié les Princes de ne les pas faire partir qu'après trois heures, parce qu'ils avoient promis au Roi d'attendre sa réponse jusqu'à cette heure-là. Après cela, ils sont tous revenus à Paris.

Ce matin ont été, en la chambre de Tournelle, — où le vieux conseiller Broussel, sous-doyen de la Grande Chambre, présidoit, faute de président, comme plus ancien conseiller qui y fût, — condamnés à être pendus et étranglés en Grève les deux coquins qui avoient menacé le sieur Gervaise, marchand quincaillier de la rue de la Ferronnerie, faute qu'il ne leur payoit pas l'argent qu'ils disoient leur avoir été par lui promis, pour le sauver du boute-feu récent de l'Hôtel de Ville (voyez au 8 de ce mois); mais ils ne l'ont point été jusqu'au mardi 23 de ce mois (voyez au 8 aussi).

Le sieur Gervaise étoit enfermé et barricadé avec M. de Verthamon, le sieur Duret, trésorier de France à Moulins, et une dizaine d'autres notables de l'assemblée, en une chambre de l'Hôtel de Ville, que ces deux coquins enfoncèrent, demandant effrontément de l'argent; mais les plus assurés des notables s'étant réclamés et fait forts de M. de Beaufort, celui qui veut passer pour être à lui alla dehors et leur amena le marquis de La Boulaye, qui les tira tous de là, à sûreté.

— Ce jeudi soir 18, avis à Paris que Mancini, neveu du cardinal Mazarin, est mort le matin de la blessure qu'il reçut au combat du faubourg Saint-Antoine, le mardi 2 de ce mois.

Ce jour 18 fut donné à Pontoise un grand arrêt au conseil d'en haut, sur le sujet de l'attentat commis en la maison de Ville, le 4 du mois, et le 6 ensuivant, touchant la destitution du sieur Le Fèvre, Prévôt des Marchands, etc. Et, le 23 ensuivant, il y eut encore audit conseil d'État un autre arrêt, en conséquence de celui-ci, et cassant celui de la lieutenance du duc d'Orléans et du prince de Condé, des 2 ou 10 juillet dernier, en Parlement.

— Vendredi matin 19, le Parlement y étant assemblé et la relation par les députés faite, quelques-uns ont trouvé à redire qu'ils s'en fussent revenus nonobstant la lettre que le Roi leur avoit écrite et celle de M. du Plessis, secrétaire d'État, portant qu'il y avoit une affaire de très grande conséquence à leur communiquer, pour laquelle le Roi désiroit qu'ils se rendissent dans Pontoise, où le Roi les attendoit pour cela.

Sur le sujet de l'assemblée, au fond, le vieux conseiller Broussel a opiné à déclarer M. le duc d'Orléans Régent; Lallemand, conseiller ès requêtes, quoique prince de faction, a soutenu hautement que l'on ne pouvoit point faire de Régent ni de lieutenant général de l'État; sur quoi plusieurs de cette faction se sont écriés contre lui et aucuns jusqu'à dire qu'il le falloit jeter par les fenêtres.

Meunier-Lartige, qui étoit l'un des députés à Saint-Denys, a opiné qu'il falloit écrire au Roi.

— Samedi matin 20, l'assemblée du Parlement a fini par un arrêt de ce jour portant : après le récit fait dès le jour d'hier, par M. le président de Nesmond, de ce qui s'est passé en sa députation, et de M. le président de Longueil et des conseillers de la cour vers le Roi, le Roi n'être en liberté et être sa personne détenue par le cardinal Mazarin, et que M. le duc d'Orléans sera prié, de la part de ladite cour, d'employer l'autorité dudit seigneur Roi et la sienne pour mettre la personne du Roi en pleine liberté et se servir pour cet effet de tous moyens justes et légitimes, etc., prendre la qualité de Lieutenant Général du Roi dans l'étendue du Royaume, terres et seigneuries de son obéissance, et en faire toutes les fonctions; ordonne qu'il sera reconnu en ladite qualité par tous les sujets de Sa Majesté, tant et si longuement que ledit Cardinal sera en France et jusqu'à ce que la déclaration dudit seigneur Roi contre lui soit exécutée; et le sieur prince de

Condé aussi prié d'accepter, sous l'autorité dudit sieur duc d'Orléans, le commandement et conduite des armées, etc.

Notez : « le sieur prince de Condé » simplement; et ci-devant M. le président de Nesmond : « M. le président de Longueil, » ce qui est de même, et tout au long « M. le président de Nesmond, » dans l'arrêt du 13 dernier. Mais, dans un autre imprimé, fait par la veuve Guillemot, il y a « Monsieur le prince de Condé » au commencement, et non pas « le sieur », comme en l'imprimé des libraires imprimeurs du Roi.

Cet arrêt imprimé et débité dès le soir même par les imprimeurs ordinaires du Roi, avec privilège de Sa Majesté.

— Dimanche 21, lettres de la Cour, qui est à Pontoise toujours, comme il y a quelque négociation d'accommodement sur le tapis.

Ce jour, ont été au prône des paroisses de Paris publiés monitoires pour avoir révélation de l'incendie, massacre, rançonnement et excès commis contre l'assemblée de l'Hôtel de Ville, et l'Hôtel même, le soir du jeudi 4 de ce mois.

Lettres de Rouen dudit jour 21, arrivées le lundi 22, portant que, samedi 20, ayant le Parlement été assemblé et donné arrêt que le Roi seroit invité de venir en leur ville et y seroit reçu en la manière et ainsi qu'il plairoit à Sa Majesté, M. de Longueville auroit dit au peuple amassé dans la cour du Palais, que le Parlement avoit ordonné que le Roi seroit reçu en la ville avec le Mazarin, ce qui auroit occasionné le peuple de s'émouvoir et aller au carrosse du Premier Président, qu'il auroit mis en pièces. — Cela tout faux, — même la délibération — faux.

— Mardi 23, bruit faux court à Paris que la populace de Rouen a brûlé la maison du Premier Président.

A Paris, les audiences et cours ordinaires du Palais.

Ce jour 23, lettre circulaire de M. d'Orléans aux gouverneurs des provinces (voyez au 2 août).

Mardi 23, sur les trois heures de relevée, en une potence double en la cour du Palais, fermée et gardée, ont été pendus le nommé Guelphe, de race de perruquiers, jeune homme hardi qui s'est fort débattu et défendu du bourreau, disant qu'il étoit innocent et n'avoit assisté à l'incendie, mais que Jean Michel et autres l'avoient prié de monter chez M. de Verthamon, conseiller en la première des Enquêtes, tandis qu'iceux autres étoient en bas, à la porte, pour lui demander l'argent qu'il leur avoit promis pour le sauver de la chambre où il étoit caché, avec d'autres, en l'Hôtel de

Ville, le mardi 2 du mois, la déposition du sieur de Verthamon conforme. Après lui, a été exécuté Jean Michel, aide de cuisine chez le prince de Condé, confessant son crime et fort repentant. (Voyez au 8 et au 17 de ce mois.)

Ce jour 23, au soir, souper d'une douzaine des plus proches parents du comte de Selles, fils aîné du comte de Béthune et de mademoiselle Marie d'Estampes, fille aînée de M. le marquis d'Estampes, conseiller d'État, en la maison dudit M. d'Estampes, d'où ils menèrent les deux fiancés marier en l'église Saint-Jean-en-Grève; d'où, à une heure après minuit, du mercredi 24, ils les ramenèrent en la même maison coucher ensemble.

— Mercredi 24, assemblée en Parlement où étoient les Princes, ducs et pairs. — Le président de Guénegaud et quelques autres, non.

Arrêt que la somme perçue de la vente de la bibliothèque du cardinal Mazarin (qui se montoit à cinquante mille livres environ, dont on a pris beaucoup pour les frais des députations du Parlement, depuis survenues) sera parachevée jusqu'à cent cinquante mille livres, que porte l'arrêt du 29 décembre 1651, et, qu'à cet effet, sera prise sur la Ville une année de la taxe des boues des rues, montant à cent trente mille livres; et que, dès aujourd'hui, après dîner, il sera procédé à la vente du reste des meubles du Palais Mazarin; pour, cette somme de cent cinquante mille livres étant amassée, être mise entre les mains des plus célèbres et solvables banquiers de Paris, obligés à la payer comptant ici et partout ailleurs à celui ou celle qui aura exécuté ledit arrêt du 29 décembre dernier. Et a été le nommé Lecomte, qui a eu emploi et charge en l'économie et recette des biens et revenus de ce Cardinal, envoyé quérir et, comparu, fait jurer devant la Compagnie pour dire quels deniers il a audit Cardinal; a dit n'en avoir aucuns et a été envoyé au parquet des gens du Roi. Et, cependant, garnison de la part du Parlement demeure en sa maison.

Il y a, de ce jour même, encore un autre arrêt, portant qu'il sera fait assemblée en l'Hôtel de Ville pour la sûreté d'icelle et éloignement du cardinal Mazarin.

— Jeudi matin 25, M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, sort de Paris avec toute sa famille par la porte de la Conférence même, où le conseiller Genier, sieur du Coudray, capitaine de la colonelle du Marais, étoit de garde; et s'en va à Rouen, avec

madame sa femme, laissant ses enfants et le reste de sa famille à Paris.

Secrétaire du maréchal de L'Hôpital arrêté dans la rue de la Boucherie, au faubourg Saint-Germain, mené dans une écorcherie, contraint, pour sauver sa vie, d'envoyer chercher mille écus qu'il paye à ses assassins, si aises de voir compter cette somme, qu'ils oublièrent de prendre une promesse qu'ils lui demandoient aussi, faite par lui à l'un de ces bouchers.

Au sieur Courtois, prêtre sacristain de la paroisse Saint-Gervais, un filou s'adresse à l'heure qu'il n'y avoit plus personne en l'église et lui demande vingt pistoles, payables dans le Palais d'Orléans, en tel endroit, le lendemain à telle heure ; ou, autrement, qu'il n'étoit rien de sa vie. Ledit Courtois n'a pas été conseillé de porter ses vingt pistoles.

Lettres de Dijon, commé M. d'Épernon y est retourné d'Autun le 16; et comme il y avoit quelque différend entre lui, qui avoit déposé le procureur-syndic, installé dès le gouvernement du prince de Condé, et le Parlement. Ce différend adouci, le Parlement lui envoya ses députés pour le conjouir de son retour et l'assurer que, s'il avoit mis hors d'office, avant le terme ordinaire expiré et contre les formes, le procureur-syndic, pour raison du service du Roi, il avoit fait chose que le Parlement avoit très agréable. Et, comme un procureur de la Chambre des Comptes, ayant été convaincu d'avoir insolemment parlé du Roi, de la Reine et du cardinal Mazarin, avoit, par arrêt du Parlement, été condamné à faire amende honorable et être pendu et étranglé; son procès, pour en éteindre la mémoire, brûlé au pied de la potence. — Cela exécuté.

— Vendredi 26, le Parlement assemblé, M. d'Orléans a dit que, puisqu'il avoit écrit au Roi touchant l'éloignement du cardinal Mazarin, pour une dernière fois, et qu'il n'en avoit point de réponse, il acceptoit la lieutenance que l'on lui avoit offerte par l'arrêt du 20, et demandoit un conseil; et que le Chancelier fût invité d'en être et assister en Parlement. La Compagnie a répondu à M. d'Orléans qu'il choisît lui-même son conseil et qu'il envoyât aussi vers le Chancelier lui faire entendre ce qu'il lui plairoit. M. le Prince a aussi accepté la lieutenance générale ès armées, sous M. d'Orléans.

Lettres de Mantes, du 25, d'un premier président du Grand Conseil, M. de Pomereu, quoique hors de semestre, comme le

Roi (qui est à Pontoise) convoque audit lieu de Pontoise son Parlement, où les présidents de Novion et Le Coigneux sont déjà; le premier desquels présidera, si celui de Bailleul, qui est indisposé en sa maison de Soisy près Corbeil, ne peut se rendre à Mantes. Que le Grand Conseil néanmoins ne bougera pas de la ville, étant assez grande et capable pour y loger toutes les deux compagnies.

Le président de Guénegaud ayant, à l'Hôtel de Ville, envoyé, par Damoiseau, son secrétaire, sa démission de colonel du quartier Saint-Antoine, à cause qu'il est royaliste et suspect aux Princes, les échevins et conseillers de Ville ne l'ont pas voulu accepter, témoignant avoir très bonne opinion de sa personne. — Enfin, il y fut le lendemain, samedi 27, en personne, et on le pria de demeurer encore en fonctions pour quatre ou cinq jours et jusqu'à ce que la Ville pût faire choix de quelqu'un digne d'être en sa place. Enfin, il en a été exempté; et à sa place a été mis le sieur de Brévannes-Aubry, doyen des Requêtes du Palais, qui, la première fois de sa fonction, a tué ou blessé l'un de ses soldats, ce qui a fait fort regretter ledit sieur président.

Ce jour, l'assemblée en l'Hôtel de Ville délibère touchant les taxes pour les boues, pour les faire sortir et les mettre entre les mains des banquiers, pour parfournir la somme de la vente des livres et meubles du cardinal Mazarin, jusqu'à cent cinquante mille livres, suivant l'arrêt du 24 dernier; *item*, rétablir les entrées, faire payer les rentes, etc., taxer les portes cochères à vingt-cinq écus.

Ils font état d'un fond de huit cent mille livres pour la guerre.

Cette assemblée fut effectuée seulement lundi 29. (Voyez la délibération imprimée.)

Lettre des maire et échevins de Dijon aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris.

— Lundi 29, placard de défenses aux soldats de la milice d'aller picorer et ravager les villages du voisinage de Paris, et à toutes personnes d'acheter rien d'eux; mais, ce même matin, ils décampèrent des saulaies et marais du faubourg et des logements que leurs officiers avoient audit faubourg, où partout ils ont fait grand dégât et ravage aux jardinages et laissé grande ordure et puanteur.

Ils sont allés vers Juvisy et Corbeil, beaucoup diminués de nombre et cousus d'or et d'argent de leurs pillages.

A Corbeil, les habitants rompent leur pont pour en détourner le passage des armées.

Bruit que le maréchal de Turenne, voyant Fuensaldagne [et ses troupes], après avoir pillé Chauny, Genlis, Blérencourt, etc., retirés dans leurs frontières, s'en est revenu au pays Meltien et fortifie Lagny-sur-Marne.

Ce matin, les Princes sont allés en la Chambre des Comptes et Cour des Aides, où ils ont fait leurs déclarations et acceptations, comme en Parlement, et demandé personnes de conseil qu'ils ont choisies : les présidents Aubry et Larcher, de la Chambre des Comptes, et les présidents Le Noir et d'Orieux, de la Cour des Aides.

— Mardi 30, sur le dîner, un soi-disant marquis de Villars, dauphinois, de la part du duc de Nemours, appelle le duc de Beaufort, pour vider leur vieux différend, du commandement et leur nouveau, de séance au conseil de la lieutenance générale, qui s'établit au Palais d'Orléans. Il y avoit le comte de Bury, le sieur d'Héricourt et deux autres, qui en voulurent être et eurent tous du pire dans le Marché aux Chevaux, où ils se battirent, jusqu'à ce que le duc de Beaufort, que Nemours, après l'avoir failli du pistolet, pressoit de l'épée et avoit blessé à la main, l'asséna de son pistolet réservé dans la gorge et à l'épaule, dont tombant, il fut remporté en son carrosse et expira près des Petits-Pères. Sa femme, inconsolable, s'en alla, le mercredi matin 31, retirer chez les filles de Sainte-Marie.

Ce jour, après midi, au conseil en l'Hôtel d'Orléans, le prince de Tarente s'étant placé où devoit être le comte de Rieux-Elbeuf, et celui-ci voulant déplacer l'autre, le prince l'en a empêché et s'est déclaré contre Rieux, auquel même, sur quelque parole, il a donné un soufflet et fait mettre prisonnier.

— Le 31 juillet, le Roi donna un arrêt et règlement pour lever les denrées ès environs de Paris avec un tarif (voyez le 14 août).

Ce jour-là, mercredi 31, le Corps de Ville fut en l'assemblée que l'on tint pour cessation de l'audience en la Grande Chambre; les Princes absents.

AOUT.

M. de la Vrillère en mois de secrétaire d'État.

— Jeudi (*Cybelen*), premier jour d'août, il y eut audience au Palais; et la distribution des procès y fut remise au lendemain, sans que l'on y ait plus parlé de la délibération qui y fut faite hier, 31 juillet, en laquelle il fut arrêté que le supplément de la somme de cent cinquante mille livres, pour le prix de la tête du cardinal Mazarin seroit prise, non sur la taxe des boues de la ville, comme on avoit proposé, mais sur les huit cent mille livres, à quoi se monte la taxe que lundi 29, après dîner, l'on fit en l'Hôtel de Ville, des portes cochères de la ville et faubourgs, à 25 écus chacune; et des petites portes, celles qui sont accompagnées d'une boutique, à 9 écus blancs ou louis d'argent; les autres, sans accompagnement, à 5 (autres disent, et l'imprimé, ci-devant ajouté, le porte, 10 écus pour les unes et 5 pour les autres, tout juste 30 et 15 livres).

Avis de Pontoise que le duc de Bouillon y est malade au septième jour de crise, et le sieur des Fougeretz, médecin fameux de Paris, y appelé.

Le cardinal Mazarin a la goutte.

A Paris, le vieux Broussel est saigné pour la quatrième fois, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

M. de Brienne-Loménie, secrétaire d'État, aussi fort malade en Cour.

Sainctot, maître des cérémonies, meurt assez subitement à Paris, paroisse Saint-André, en sa maison, où il s'étoit fait amener de Saint-Denys, où il étoit indisposé chez un sien frère, ancien religieux de l'abbaye, lorsque la Cour s'en alla de là à Pontoise.

Ce jour, on sait par le sieur des Fougeretz, célèbre médecin et ordinaire chez M. de Nemours, qu'il fut tué sur-le-champ, de trois balles perçant sous la mamelle gauche et trouvées dans les lombes. Ils se battoient à pied avec le pistolet et l'épée; les marquis de Villars, Flisk [1] et deux autres, et pour M. de Beaufort, le comte de Bury, Héricourt, jadis capitaine ou lieutenant de ses

1. On ne peut lire que ce nom, qui ne répond à celui d'aucun des acteurs de ce duel célèbre. Dubuisson renvoie, pour ce passage, à un billet trans-

gardes, etc., qui ont été blessés. Son corps fut porté en l'hôtel de Condé, et le lendemain 31, en son hôtel de Nemours, où il fut visité et embaumé pour être porté à Annecy-en-Genèvois.

M. d'Aumale, archevêque de Reims, se retire chez les Jésuites, dans le Collège de Clermont.

Ce même jour, on a su le démêlé du comte de Rieux avec le prince de Condé, qui fut pour le rang, prétendu au conseil de guerre, qui se va établissant au Palais d'Orléans, par ledit comte, comme prince de la maison [de Lorraine], par-dessus tous autres, après M. d'Orléans et M. le Prince susdit; dont ayant, à l'issue du dîner, entretenu le duc de Rohan, qu'il trouva arrivant dans la galerie dudit Palais, et puis ensuite le duc de Tarente, qu'il avoit croyance le lui disputer, sous la protection dudit prince de Condé, ce Prince passant là et voyant ce comte parler à cet autre prince de Tarente avec chaleur, dont le duc de Rohan lui dit la cause, s'y en alla pour empêcher qu'ils ne se querellassent. Mais le comte de Rieux, s'emportant encore plus, disant au prince de Condé qu'il étoit pour sa partie et ne seroit jamais son serviteur, lui fit de plus certain signal et extension de la main par mépris, dont le prince de Condé ému lui donna un fort grand soufflet, auquel le comte, voulant répartir, ne put que donner du poing à l'épaule par devant au Prince; et puis, voulant tirer son épée, fut saisi au corps par le duc de Rohan, le prince de Condé cherchant aussi une épée au côté d'un gentilhomme là présent à une fenêtre, Millanges, jadis lieutenant du Roi à Sedan, qu'il ne put avoir, vint donner plusieurs gourmades et coups de pied à ce comte, ce que fit aussi le président Viole, criant : « Un bâton! »; ce qu'on dit que Vineuil cria tout de même. Le prince de Condé lui saisit son épée, en se coupant pourtant un peu à la main, et puis lui en donna de la garde dans les dents, en fut chercher un autre, et puis revint à Rieux. Sur quoi M. d'Orléans vint, qui commanda

---

crit dans ses pièces justificatives, qui lui avait été transmis par son ami Trémollière, premier commis du secrétaire d'État de Brienne :

« Noms des combattants : — M. de Beaufort, M. de Ri, M. Brillet, M. Bury-Rostaing, M. d'Éricourt; — M. de Nemours, M. Lusech, M. La Chaise, M. Campan, M. de Villars, neveu de l'archevêque de Vienne, qui a fait l'appel.

« Je suis très humble serviteur de M. Trémollière; j'ai grande joie de lui rendre ce petit service. Je souhaiterois qu'il m'employât tous les jours. — *De la Germondière.* » (Bibliothèque Mazarine, H 2786*f*, p. 1271.)

que l'on menât le comte prisonnier à la Bastille et envoya quérir M. le Chancelier et quelques conseillers du Parlement pour lui faire son procès, le prince de Condé le priant que cela ne fût point.

— Vendredi, deuxième jour d'août, le Parlement assemblé, les Princes présents, ordonne la levée effective du supplément de la somme de cent cinquante mille livres, pour le prix de la tête du Mazarin. Et une pièce de tapisserie à fond d'or a été apportée du Palais Mazarin au Palais, étendue et exposée en une chambre, à côté de la troisième des Enquêtes, pour servir de montre et échantillon de la vendue. — *Item*, cette fameuse montre ou horloge que l'on dit avoir coûté 7,000 pistoles et valoir cinquante mille écus. — *Item*, casse les arrêts du Conseil d'État donnés à Pontoise, le Roi présent (attendu qu'il n'est pas libre), le 18 du mois dernier et le 23 ensuivant, et fait très expresses défenses aux payeurs de rentes de s'emparer de la ville de Paris, ni de vider leurs mains des sommes destinées au payement desdites rentes, qu'en l'Hôtel de la Ville, à la manière ordinaire.

Ce jour, se publie la lettre circulaire de M. d'Orléans écrite à tous les gouverneurs des provinces, sur le sujet de sa lieutenance générale pour le Roi en tout le Royaume. — Elle est datée du 23 juillet.

Avis que Montrond est battu à outrance et que le comte de Palluau se promet de le faire rendre dans le 10 du mois. Le colonel Balthazar va de Guyenne à son secours, à grandes journées. — Celui-ci faux.

Villeneuve-d'Agénois, toujours assiégé par le comte d'Harcourt, qui y a encore six mille bons hommes, mais en perd beaucoup par la grande résistance de Théobon et des habitants, excellents tireurs, qui sont irrités du sac de Lauzerte.

Il n'y a plus que vingt-deux officiers du Parlement dans Bordeaux; le reste chassé par l'armée, qui est maîtresse même des jurats et Maison de Ville.

Lettres d'Aix-en-Provence, du 22 juillet, que, ce soir-là, l'accommodement de la ville de Toulon avec le duc de Mercœur devoit être fait ou failli; mais on l'espère fait, à cause que Toulon, comme le château de Tarascon, n'avoient tenu contre ce duc que sous l'espérance de la venue du duc d'Angoulême, qui, ayant été arrêté par le comte de Palluau à Saint-Benoît-du-Sault, en Berry, par où il pensoit gagner l'Auvergne et son comté de ladite, et de là se rendre en Provence, vers ses partisans, et conduit à Saint-

Amand, où il est gardé prisonnier. Toulon et tout le parti a perdu toute l'espérance de subsister, le président de Cormis, le plus puissant esprit de Provence, y agissant pour la Cour.

Lettre des maire et échevins de Dijon aux Prévôt des Marchands et échevins de Paris, touchant la fidélité des Bourguignons envers le Roi.

— Lundi 5, on va au Palais pour la distribution des procès; et le conseiller Guénegaud, deuxième président en la troisième des Enquêtes, y a été pour cela, remettant pourtant sa distribution à faire demain, de relevée, en son logis, comme il le peut.

Cependant, sur ce que le parquet du Roi, portant translation du Parlement de Paris à Pontoise près du Roi, est arrivé à Béchefer, le plus ancien substitut du Procureur Général, et faisant ici sa fonction, il y a eu rumeur par les chambres. En la Grande, il y a eu arrêt portant défenses aux avocats, procureurs et clercs d'iceux, huissiers, greffiers, etc., de désemparer; et l'assemblée de toutes indicte à demain en la troisième des Enquêtes. Les conseillers Portail, Bitaut, Dorat, Tronson et autres, entre lesquels le plus bruyant a été Le Boindre, jusqu'à douze ou quinze, vouloient obliger par écrit toute leur chambre de ne point désemparer, avec grosse peine à ceux qui désempareroient; mais Thoré, premier président, et le deuxième, item les conseillers Hervé, Guillon et autres, jusqu'à sept ou huit, ne l'ont voulu et ont néanmoins promis de ne point s'en aller, pourvu que les choses demeurent dans l'ordre, et qu'il y ait sûreté de demeurer à Paris.

M. Bignon, avocat général second, doit être parti cejourd'hui pour aller, pour sa santé, aux eaux. M. Talon, premier avocat général, se tient au logis comme malade, et ne va point au Palais. M. Fouquet, procureur général, est de longtemps sorti de Paris et en Cour.

— Mardi 6, assemblée en Parlement, où les ducs d'Orléans et prince de Condé étoient, et, par l'avis du conseiller Feydeau de Brou, nouvellement de la Grande Chambre, il a passé que le paquet du Roi, que l'on dit porter la translation du Parlement de Paris à Pontoise, demeurera au greffe de la Cour, sans être ouvert, jusqu'à ce que le cardinal Mazarin soit sorti hors de France. — *Item*, a été arrêté que nul de la Compagnie ne désemparera, sous peine dont on n'a pu convenir lors; qu'aucun ne prendra commission de servir qu'où la Compagnie aura ordonné, et que ceux de la Compagnie qui ont déjà désemparé seront ou invités

ou condamnés à retourner, dont on n'a pas non plus convenu, les voix étant tellement partagées, que de cent neuf, il s'en est trouvé jusqu'à cinquante-quatre du plus foible côté. — Et il étoit une heure après midi.

L'arrêt de la taxe des portes des maisons de la ville affiché par les carrefours de Paris.

Le cardinal Mazarin, à la Cour, s'appelle le cardinal de Metz, depuis qu'il a traité de cet évêché. — Il traite avec le marquis de Verneuil, fils naturel du roi Henri IV; — il traite aussi du gouvernement de la ville et citadelle de Metz avec M. de Schonberg; mais cela n'est pas encore bien achevé.

L'après-dîner, les présidents des Enquêtes se sont trouvés dans la troisième, pour là distribuer tous les procès de leurs chambres, à cause que le président de Guénegaud, deuxième président de ladite troisième, avoit la distribution des sentences pour sa part à faire.

Le duc de Beaufort est passé sur le Pont-Neuf, ayant été au Palais d'Orléans, lui et tout son train en grand deuil. M. le Prince a pris aussi le deuil en serge, et de même M. d'Orléans.

Ce jour, à Pontoise, la patente du Roi pour la translation de son Parlement près sa personne a été lue en son logis, en présence de toute la Cour, pour être enregistrée le lendemain,

— mercredi 7, en la première séance et ouverture du Parlement, qui se tiendra là.

Ils étoient dix conseillers, deux présidents et le Premier: ce sont treize en tout. Ils ont signé par entre eux que, si le cardinal Mazarin ne se retire à Metz, lors et ainsi qu'il les a assurés qu'il feroit, ils s'en retourneroient en leurs maisons. Ménardeau-Champré et Rocquemont-Tambonneau, n'ont point voulu signer.

Cependant, Bartet, retourné de l'armée des ennemis, assure que le duc Charles ne veut plus se venir joindre ou commettre avec les Princes ici, et que le comte de Fuensaldagne, qui, d'ailleurs, est mal de sa personne, ne se trouvant pas assez fort seul, s'est retiré dans sa frontière, et le duc Charles resté vers Rethel.

En cette première séance du Parlement à Pontoise, le Procureur Général conclut à ce que le Roi fût très humblement supplié de congédier M. le cardinal Mazarin, pour ôter tout prétexte de guerre en son État. — *Item*, que défenses fussent faites de faire aucune taxe sur les maisons et bourgeois de Paris, sur peine de la vie; ce qui a été arrêté.

Il y avoit trois présidents, en comptant le Premier, dix con-

seillers, deux pairs ecclésiastiques et trois maréchaux de France.

— Jeudi 8, à Paris, l'assemblée en Parlement achève l'arrêt, les Princes absents, qu'ils avoient hier commencé, contre les sieurs Forcoal, détenus prisonniers, et ayant présenté requête; sur laquelle a été arrêté que plus amplement seroit informé par M. Laisné, conseiller, sur le fait des devoirs affectés aux rentes que l'on leur impose avoir divertis.

Ce jeudi, troisième jour de la lune épactale de septembre, madame du Plessis ayant été baignée trois ou quatre jours, soir et matin auparavant, s'en va à Pontoise voir Monsieur son mari, d'où elle ne retourne qu'à la fin de l'autre semaine et au bout de dix jours. Son cinquième fils, Emmanuel, ayant été sevré quatorze jours justement auparavant ce jourd'hui, c'est-à-dire le 26 juillet, elle retourne le vendredi soir, 16 ensuivant, à Paris, avec opinion de force gens qu'elle négocie entre la Reine et les Princes.

— Vendredi 9, au matin, les Princes vont en Parlement, où l'assemblée a cassé et annulé tout ce qui a été fait dans l'auditoire de Pontoise, le Garde des Sceaux, ci-devant Premier Président au Parlement de Paris, y présidant; ordonné que le Procureur Général viendra dans lundi ici, en rendre raison, et, à faute de ce faire, sera commis en sa charge; et que les huissiers iront par les maisons de ceux qui ont assisté à Pontoise audit jugement, reprendre les sacs de procès dont ils sont saisis, pour les rapporter au greffe de la cour; et que ceux aussi qui ne sont pas à Pontoise, mais restent à Paris, sans assister aux assemblées du Parlement, perdront leurs gages, qui seront saisis pour être distribués au pain des prisonniers.

Le sieur Pithou, conseiller de la deuxième des Enquêtes, des plus ardents frondeurs, et l'un des commissaires pour la vente de la bibliothèque et meubles du cardinal Mazarin, a été par toutes les chambres et y a fait, par ordonnance particulière, arrêter que les présidents desdites chambres, qui sont à présent retirés à Pontoise et ne retourneront ici qu'après la paix, quand, rétablis en leurs charges, ils voudront donner des audiences, tous les conseillers se lèveront et s'en iront. — *Item*, que les conseillers desdites chambres, aussi à présent retirés à Pontoise, quand, après un accommodement, ils reviendront, auront perdu le rang de leur réception et seront les derniers de leursdites chambres, voire traités en nouveaux officiers intrus, qui n'auront point de part aux rapports des procès des autres.

De relevée, le duc de Beaufort va en l'Hôtel de Ville, et là est reçu pour gouverneur de Paris.

— Samedi 10, à midi, lettres de Pontoise, de la fine Cour, portent que l'affaire de Metz, pour le cardinal Mazarin, n'est faite, nonobstant qu'à Paris, on tienne le contraire, et qu'il s'en va; mais que l'on ne partira qu'après la Notre-Dame; — que Bartet s'en retourne vers le duc Charles; — qu'il y a négociation de tous les partis; — que le duc de Bouillon est mort et le comte de Brienne fort en péril, étant tombé en léthargie.

Ce matin est mort, sur les sept heures, au Palais d'Orléans, le petit duc de Valois, fils unique de Son Altesse Royale, qui n'a pas laissé d'aller ouïr la messe à Notre-Dame; et madame d'Orléans s'étant laissé voir à son lever, sur les six heures du soir, à porte ouverte en sa chambre, est descendue, grosse, comme elle est de six ou sept mois, ce dit-on, avec une simarre, portée en sa chaise en son parc, où elle a mis pied à terre et a marché appuyée sur deux écuyers d'une façon fort langoureuse et avec un visage défait et malade. L'enfant est mort d'un dévoiement qui, du commencement, a été négligé.

Ce même jour, M. d'Orléans a envoyé quérir tous les imprimeurs du Roi demeurant à Paris et leur a très étroitement défendu d'imprimer l'arrêt donné à Pontoise en la première séance et ouverture du Parlement qui y est, et portant remontrances et supplication au Roi d'éloigner de la Cour le cardinal Mazarin.

L'envoyé des Pays-Bas passe ici, inconnu, vers l'Espagne, pour le sujet de la paix recherchée de la France. C'est de la part du comte Garcia, gouverneur de Cambrai, qui a le fin du cabinet et conseil d'Espagne pour les affaires de police et de paix, comme le comte de Fuensaldagne l'a pour la guerre.

Le premier président de la Cour des Aides, sieur de Beaulieu-Amelot, s'étant mis mal avec le prince de Condé, lorsqu'au commencement de son arrivée dans cette ville il alla en ladite Cour des Aides faire ses civilités et demandes, et appréhendant, par les insultes depuis faites à quelques-uns du Parlement et à l'Hôtel de Ville en l'assemblée y tenue le 4 juillet, que ledit Prince ne lui en fît aussi quelqu'une, s'est retiré de Paris; et ayant envoyé sa femme et Doujat, son homme de lettres, avec elle, par un chemin à Blois, dont elle est originaire, lui, prit le chemin de Chartres, où, appréhendant d'être arrêté par le sieur de La Frette, ci-devant

capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, et qui en est gouverneur, s'en sauva travesti dans le château de Courville, de bonne défense, et appartenant au comte d'Orval-Béthune, où il est demeuré malade. Le reste de sa famille et petits-enfants sont demeurés à Paris en sa maison, rue Dauphine.

— Lundi 12, Parlement assemblé, les Princes absents, délibère d'exclure de sa Compagnie ceux qui se sont retirés à Pontoise.

Les sieurs de Blancmesnil-Potier, président en la première des Enquêtes (lequel, à ce que l'on dit, s'est retiré dès la nuit suivante à Pontoise), et de Thoré-Particelli, président de la deuxième, sortirent, le premier, à cause du président de Novion, son cousin, et le deuxième, à cause de son beau-frère le président Le Coigneux; mais, on les a envoyés quérir pour opiner, l'affaire passant les considérations de parentèle; et eux voyant que les voix qui les précédoient étoient toutes pour ladite exclusion, ont opiné du bonnet.

Il a été ordonné députation pour se condouloir, au nom du Parlement, à M. d'Orléans, sur la mort de son fils unique.

Le président de Novion écrit au président de Nesmond, qui, comme plus ancien, préside à Paris, que ce qu'il s'est retiré à Pontoise avec ses confrères n'est point pour se séparer, mais pour être à la Cour plus à la main et à l'occasion de trouver le biais d'accommoder les affaires, qui autrement s'en vont perdues.

— Mardi 13, M. d'Orléans, soit d'indisposition ou tristesse, soit de bienséance, à cause de la mort de son fils, n'est point allé à l'assemblée, où le prince de Condé s'est trouvé. Et y a été arrêté que, si, dans huit jours, ceux du Parlement retirés à Pontoise ne se rendent à Paris, ils seront déclarés exclus et déchus et incapables de la fonction de leurs charges et rayés de la matricule.

Les ducs de Joyeuse et de Damville viennent, de la part du Roi et de la Reine, vers le duc d'Orléans lui faire condoléance sur la mort de son fils.

Le Roi et toute la Cour prend le petit deuil, en camelot d'Hollande à petits grains, pour le duc de Valois.

Le baron de Lanques-Choiseul, qui commandoit le régiment du prince de Condé, Clairambault, qui pour lui avoit tenu Lagny et Charenton, Chavagnac et autres le quittent mal satisfaits; et Tavanes en veut faire autant.

Lettres de Pontoise, écrites du 12, comme, ce jour-là, le Roi, conformément aux remontrances de son Parlement là séant, ce jour-là faites, a signé le congé et retraite du cardinal Mazarin.

Est imprimée sous le titre de « Réponse du Roi aux remon-« trances de son Parlement séant à Pontoise, le 12 août, etc., » signée de Guénegaud.

Que le comte de Brienne-Loménie, secrétaire d'État, se va guérissant.

Ce lundi, l'on fut par la ville demander la taxe des portes, M. d'Orléans ayant donné quinze pistoles pour la sienne, afin de commencer et montrer le chemin aux autres qui n'en payent que la moitié, ou soixante-quinze livres.

Un dixainier du pont Saint-Michel vint à la porte de Nesle, y demander, en l'hôtel de Nevers, chez M. Feydeau et autres. Et, comme chez le sieur Damoiseau il fut reçu un peu brusquement, il dit n'être pas venu pour contraindre, mais seulement savoir si l'on vouloit payer ou non. On répondit que l'on feroit comme les autres.

Ce même lundi 12 arrivèrent à Paris trois paquets du Roi, l'un au sieur Le Camus, surintendant des Bâtiments du Roi, afin qu'il s'en aille au Palais Mazarin s'opposer à la vente que les commissaires du Parlement font des bustes et statues antiques que le Roi a déclaré déjà et déclare encore cette fois être à lui et non au cardinal Mazarin; l'autre, au président de Guénegaud, où il y avoit quelques passeports, etc.; le troisième, au sieur Pietre, procureur du Roi et de la Ville, pour y assembler et faire que les anciens échevins allassent en Cour y trouver leurs anciens Gouverneur et Prévôt des Marchands, avec défenses de procéder à l'élection de nouveaux échevins le lendemain de la Notre-Dame d'août.

Le soir du lundi, le cardinal de Retz fut visiter son oncle, l'archevêque de Paris, fort malade, et le prier de lui pardonner s'il avoit emporté le cardinalat sans sa participation; mais cela se trouve faux, car l'archevêque a officié la veille à Notre-Dame, à vêpres, en son église, en pleine santé.

— Mardi 13, lettre de cachet du Roi à M. Talon, premier avocat général, qui est malade, qu'il communiqua à deux conseillers, qui lors se trouvèrent en sa visite.

Autres paquets du Roi à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aides et aux bureaux des trésoriers généraux des finances, ce qui met les Parisiens en cervelle pourquoi le Roi les mande.

— Mercredi matin 14, en la Grande Chambre, sont venus les échevins de la Ville apportant le paquet du Roi reçu par eux le

jour précédent, sur lequel ils demandent conseil; à quoi la Grande Chambre a répondu qu'elle n'avoit point de conseil à leur donner et qu'ils savoient bien ce qu'ils avoient à faire en telles conjonctures.

— Jeudi 15, fête de Notre-Dame, à cause de la pluie qui se fit de relevée, la grande et solennelle procession, que le feu Roi institua, il y a environ quinze ans, en mettant son royaume en la protection de la Vierge, ne s'est faite que dans l'église; le vieux conseiller Broussel y assistant à la tête du Corps de Ville comme Prévôt des Marchands.

Le Marché Neuf avoit été tendu de tapisseries sur la croyance que ladite procession y passeroit, comme les autres années.

— Le 16, jour Saint-Roch, à dix heures du matin, l'assemblée de Ville tint; où, contre la défense portée par la lettre de cachet du Roi (ils disent avoir en leurs registres de la Ville exemple, qu'en 1603, nonobstant pareille défense du roi Henri IV, ils ne laissèrent pas de faire leur élection), on élut les deux échevins de l'année qui étoient en leur rang pour cela; savoir : Gervais, marchand grossier de la rue de la Ferronnerie, dont est faite mention ci-devant en juillet, ensuite de l'incendie de l'Hôtel de Ville, et Orry, marchand de la place Maubert. Il n'est point parlé du Prévôt des Marchands et semble que l'on s'en est tenu à l'élection faite du vieux conseiller Broussel, le 6 ou 8 juillet, par la démission et retraite en Cour du sieur Le Fèvre, qui l'étoit.

Le comte de Miossens, capitaine-lieutenant des gendarmes du Roi et maître de la garde-robe du duc d'Anjou, malade; on lui envoie des cordiaux de Paris et un passeport pour s'y faire apporter. Cependant, le cardinal le visite deux fois et on l'assure du bâton de maréchal de France et du payement des gages, dès à présent, avec le brevet.

Le Chancelier de France, M. Séguier, voyant, comme il est vraisemblable, la lieutenance générale de M. d'Orléans cessante, les armes des Princes à bas et leur crédit à bas dans le Parlement de Paris, où la meilleure partie passera à l'autre déjà établie à Pontoise par le départ du cardinal Mazarin, et qu'ainsi il ne pourroit pas y faire faire la vérification du duché-pairie de Saint-Liébaut[1], qui est à lui, qui lui étoit promise, écrit une grande lettre de soumission au Roi qui lui fait réponse par M. Le Tellier, secrétaire d'État, que volontiers il lui pardonne et oublie tout ce qui s'est passé (c'est qu'il a, cet hiver, favorisé et moyenné, par son gendre le duc de Sully, le passage à Mantes des troupes des Princes et nouvellement s'est fait de leur conseil), pourvu qu'il aille en Cour le trouver, où il l'assure qu'il recevra tout bon traitement.

1. Appelé plus communément Villemor.

Le Chancelier, ayant montré cette lettre à M. d'Orléans et prié de lui donner un passeport, Son Altesse Royale l'a fait, sous prétexte d'en conférer avec M. le Prince, différer jusqu'à

— dimanche 18, que, l'après-dîner, ledit Chancelier l'étant allé revoir, Son Altesse Royale lui a dit qu'il auroit son passeport pour demain.

Ce jour, lettres de la fine Cour, de Pontoise, portant que le cardinal Mazarin y donne à dîner pour l'adieu au Roi, et que Sa Majesté a fait dire au Parlement, qui est là, qu'ils aient à venir sur les six heures du soir prendre congé de Sa Majesté, qui doit partir le lendemain matin pour Liancourt, afin de trouver à cette heure-là du soir le cardinal Mazarin parti.

— Lundi 19, avis que toute la Cour est partie de Pontoise, Leurs Majestés ayant pris le chemin de Liancourt pour y coucher. Aucuns publient que le cardinal Mazarin s'est séparé pour aller par Château-Thierry et s'aboucher avec le duc Charles.

Les troupes des Princes, réduites à quinze cents hommes presque tous vérolés, sur l'appréhension de l'approche de celles du Roi, se sont ce matin rendues à leur ancien poste, joignant le faubourg Saint-Victor.

Grand bruit que Montrond est pris; il a capitulé de se rendre à sept heures du matin, au premier septembre, s'il n'est secouru.

Ce matin, le Parlement assemblé a demandé au sieur de Laffemas qu'il eût à remettre le petit sceau de la Chancellerie de France, qui sert aux expéditions du Palais, entre les mains de celui des maîtres des Requêtes, qui le suit en rang, selon l'ordre des mois. Sur quoi, ayant déclaré qu'il l'avoit rendu au Roi, qui le lui avoit demandé, on a commencé d'aller aux opinions, remises à la proche assemblée.

Le parti des Princes fait courir le bruit que le Roi veut bloquer Paris, tandis qu'il éloigne le Cardinal de soi, qu'il emmène et retire ses troupes après sa personne, qui est à Liancourt, et sera demain à Compiègne. C'est afin que l'on n'oblige lesdits Princes à poser les armes aussitôt que le Cardinal seroit hors de la

Cour, que les Parisiens souffrent leurs troupes à leurs environs et à leurs portes, et que cependant ils payent leurs taxes faites sur les portes et boutiques de leurs maisons.

Ce jour, le dixainier, marchand de bas sur le pont Saint-Michel, va depuis la porte de Nesle, le long du quai, pour la deuxième fois, demandant la taxe des portes des maisons.

— Mardi 20, l'assemblée du Parlement, suivant ses errements d'hier, veut condamner le sieur Laffemas, maître des Requêtes, à restituer le sceau de la petite Chancellerie, qu'il tenoit en son mois de rang, dans trois jours, à faute de quoi il demeurera interdit (c'est-à-dire d'avoir séance en Parlement); et que la Cour se saisira cependant du sceau des Requêtes de l'Hôtel ou de celui des Requêtes du Palais. Il est vrai que ce dernier est déjà en son pouvoir, et ça été l'avis du vieux conseiller Broussel, qui a fort extravagué, parlant du Roi, jusqu'à dire : « Qu'est-ce que le Roi ? » Mais le sieur Sevin a pris la parole et a dit que le sieur de Laffemas feroit tout devoir possible pour rapporter et remettre en la petite Chancellerie entre les mains de celui qui lui succède en mois, à la garde d'icelle, le sceau du Palais; mais qu'il y avoit autre chose de plus grande importance, sur laquelle il falloit délibérer, à savoir le moyen et les voies de contenter le Roi et d'avoir la paix, puisque lui-même avoit contenté son Parlement et son peuple avec les Princes, en congédiant le cardinal Mazarin, lequel étant parti de la Cour, séparé du Roi pour s'en éloigner, il falloit que la Compagnie travaillât à se rapprocher et venir avec Sa Majesté; et, à cette fin, étoit d'avis que, dès demain ou après demain au plus tard, cela fût délibéré et résolu en une assemblée qui se tiendra sans faute, en laquelle MM. les Princes seront avertis, non pas invités par députation, mais seulement par aucuns de MM. les présidents et de leurs amis, de se trouver.

Ce matin même, le sieur de Soisy de Bailleul, conseiller reçu en survivance du président de Bailleul, son père, deuxième en rang des présidents, décédé cette nuit, en cette ville de Paris, a été reçu président en chef, contre la teneur de ses lettres qui portent qu'il ne pourra être reçu en chef qu'après dix ans de service en survivance, n'y ayant pas encore dix ans qu'il a été reçu en ladite survivance; et aussi contre la teneur de la déclaration du Roi, registrée en son Parlement de Pontoise et imprimée, aujourd'hui publique à Paris, par laquelle le Roi déclare tous offices vacants

et supprimés et toutes survivances abolies, si ceux qui les possèdent ne se rendent en son Parlement, à Pontoise.

Le Cardinal, partant hier lundi, fut coucher à Goussainville, où est le corps principal et quartier de l'armée du Roi, qui, cependant, fut coucher à Liancourt, d'où, ce jourd'hui, il doit être allé à Compiègne et le Cardinal à Meaux.

Les bourgeois de Paris s'assemblent les uns sous les charniers Saints-Innocents, les autres près la Halle, au cloître Saint-Jacques de l'Hôpital, les autres au Mail, etc., et concluent d'aller vers M. d'Orléans, pour lui faire congédier les troupes d'alentour de la ville, supplier le Roi d'en éloigner les siennes et de revenir en sa bonne ville de Paris et lui accorder une amnistie.

On dit que huit cents chevaux de ces troupes sont partis pour aller secourir Montrond et que le reste y suivra, fors les chefs, dont les principaux quittent; mais il y a douze cents chevaux de celles du Roi qui les suivent en queue.

— Jeudi 22, les Princes furent en l'Hôtel de Ville après avoir été par les cours souveraines faire leur ancienne déclaration et protestation, ci à part en deux cahiers, imprimée par la veuve Guillemot, avec queues et conditions dont ci-devant ils n'avoient point fait mention. Celle qui est imprimée en une seule feuille ou cahier par.....[1] est conforme, mais il y en a d'autres qui sont falsifiées, avec ces mots : « Pourvu que la retraite dudit Cardinal soit sans apparence de retour. »

Arrêt du Parlement, que le Roi sera très humblement supplié d'éloigner les troupes, de donner une amnistie générale et de retourner en la bonne ville de Paris.

La Chambre des Comptes ordonne une députation de douze maîtres vers le Roi pour le remercier de l'éloignement du cardinal Mazarin et le supplier de considérer, touchant leur translation à Pontoise, l'incommodité et l'embarras que ce leur seroit de transporter leurs registres et bureaux.

Avis de Melun que huit cents chevaux de troupes de Rose y seroient passés, prenant les devants des troupes du prince de Condé, qui vont pour secourir Montrond, qui a capitulé de se rendre le premier septembre, s'il n'est secouru, sans que la garnison du dedans, qui n'est plus que de cent vingt hommes, puisse

1. Blanc au manuscrit.

sortir pour aider ledit secours, s'il se présente. Il n'y a plus de vivres dans la place.

— Lundi 26, aucuns fripiers des Halles furent à main forte chez le nommé Bourgeois, épinglier, étalant au portail Saints-Innocents et demeurant en chambre là auprès; et, l'ayant pris en son lit, le lièrent et menèrent prisonnier, de leur autorité privée au fort aux Dames, petite prison au quartier Saint-Merry; puis le voulant transporter de là en Hôtel de Ville, comme ils étoient en rue, eurent soupçon que l'on le vouloit secourir et le tuèrent, portant son corps mort audit Hôtel de Ville. Ce fut, dit-on, pour ce qu'ayant vu dimanche passer quelques compagnies desdits fripiers, il avoit dit : « Voilà Messieurs de la Synagogue. »

— Mardi 27, les Princes en l'assemblée du Parlement. M. d'Orléans y lit une lettre, de lui écrite au duc de Damville, du 23, pour avoir passeport aux maréchal d'Estampes, comte de Fiesque et sieur Goulas, députés de sa part vers le Roi, avec la réponse négative dudit Damville. — *Item,* un extrait de l'édit ou déclaration d'amnistie envoyée par le Roi en son Parlement à Pontoise, et là registrée le 26. — *Item*, une lettre que cejourd'hui il écrit derechef au Roi sur ce sujet, par un dépêché de sa part exprès; et l'assemblée remise à vendredi.

Lettres du 23, d'Igny, arrivent ce jour, du comte de Hennin, maréchal de bataille général, colonel d'un régiment d'Allemands et général de toute l'infanterie allemande dans le corps commandé par le duc de Wirtemberg, joint à celui du duc Charles, qui a mis un pont à Tours-sur-Marne pour y passer toutes ses troupes là, qui font dix mille hommes, comme les envoyés des Princes sont là sollicitant lesdites troupes de s'avancer vers Paris par la Brie, pour y tenir main-forte auxdits Princes.

Le cardinal Mazarin, en ces quartiers-là se doit aboucher à Damery, chez le sieur de Baradat, sur Marne, près de Tours et au-dessus de Château-Thierry, avec le duc Charles. Il a passé outre sans abouchement et ils se sont visités par leurs gentilshommes.

Ce jour, l'édit du Roi pour l'amnistie a été rendu publiquement dans Paris, y ayant été secrètement imprimé, ou plutôt envoyé de Pontoise.

Grand bruit que Montrond est secouru; le comte de Palluau y ayant, par éloignement, apporté ce qu'il falloit de facilité; ce qui

fait croire l'accommodement qu'il y a entre le prince de Condé et le Cardinal. — Faux.

Lettres du duc d'Orléans au duc de Damville pour avoir liberté et passeport d'envoyer ses députés en Cour, avec la réponse imprimée à Compiègne et réimprimée à Paris, se débitent.

— Le jeudi 29, sont publiées autres lettres dudit duc d'Orléans au Roi pour le même sujet, lues en l'assemblée dernière en Parlement, imprimées par la veuve Guillemot, se débitent aussi. Sur quoi plusieurs assemblées de particuliers bourgeois se font ès places et rues de Paris, disant : « A quoi bonnes tant d'écritures et députations; que n'allons nous prier le Roi de venir en sa ville de Paris. » Aucuns mêmes des plus hardis ont dit aux Princes qu'ils iroient demander au Roi ses forces pour chasser de Saint-Cloud, Suresnes et toute cette vendange-là leurs troupes qui la ruinent, si eux-mêmes ne les en ôtent. Et mercredi 28, plus de trois cents du peuple furent au palais d'Orléans demander qu'ils puissent faire leurs vendanges. On les renvoya avec belles paroles.

Lesdites troupes des Princes se débandent toutes et les officiers mêmes quittent, les Rennepont entr'autres.

Les paysans des environs viennent depuis quelques jours au duc de Beaufort, comme gouverneur de Paris et au vieux conseiller Broussel, demander avec hardiesse que l'on les délivre de ce reste d'étrangers qui les dévore, autrement ils joueront à la désespérade et s'en déferont.

Les marchands drapiers s'assemblent en leur nouvel hôtel des Carneaux, rue des Déchargeurs, près les Charniers Saints-Innocents et continuent encore le vendredi 30, pour voir d'aller vers le Roi le supplier de retourner en sa bonne ville de Paris.

On dit que des six corps de tous les marchands, aucuns pressent, aucuns reculent pour la députation.

Le chapitre de Notre-Dame, aussi assemblé dès le 28 ou 29, députe pour aller vers Sadite Majesté, l'inviter, au nom de son corps, de vouloir retourner à Paris; et doivent lesdits députés partir d'ici le 30 ou 31.

Le duc d'Orléans reçoit de la Cour une grande lettre fort sevère et qui lui refuse des passeports et la faculté d'envoyer ses députés en Cour, lesquels on lui avoit, le Roi étant à Saint-Denys, plusieurs fois en vain demandés, pour terminer dès lors avec ceux du Parlement qui y étoient et ceux que le Roi destinoit et avoit

prêts, toutes choses pour le licenciement et retraite, route et étapes des troupes des Princes, la liberté de la campagne et de tout commerce, avec l'entier rétablissement de la tranquillité publique, avec le départ de la Cour et éloignement hors du Royaume du cardinal Mazarin, ce qu'il n'est plus temps de remettre sur les rangs, puisque ledit Cardinal s'est en effet éloigné; ne restant plus, sinon que les Princes mettent les armes bas, ainsi qu'ils ont toujours protesté qu'ils feroient ci-devant.

Quant au prince de Condé, qui avoit aussi écrit en Cour, on lui en a renvoyé sa lettre toute fermée, sans que l'on l'ait voulu voir.

Il n'y a point eu d'assemblée en Parlement, quoi qu'elle y eût été indicte et remise de jeudi 29.

La milice des Princes, sortant de ses postes de Saint-Cloud, Suresnes, etc., prend, partie par derrière les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, vers Villejuif, où elle tue et pille ce qu'elle rencontre; et puis descend où jadis elle étoit, ès saulayes et salpêtrières; partie par l'autre côté; et se loge au faubourg Saint-Antoine, où elle prend force moutons, et au Port au Plâtre, entre le fossé de l'Arsenal et Bercy; dresse un pont sur la rivière pour la communication des deux parties.

Plaintes contre cette milice par les paysans des environs, qui crient après leurs vendanges, et par les bourgeois aussi de la ville.

— Samedi 31, les Princes assemblés en Parlement, où l'on étoit pour délibérer sur un arrêt de Pontoise, portant cassation de toutes procédures, assemblées, etc., faites au Palais à Paris et défenses à tous avocats, procureurs, etc., d'y procéder sous peine de crime de faux, à tous messagers d'y apporter affaires, sur peine de la vie. Et sur le fait aussi des gens de guerre des Princes, dont chacun demande l'éloignement, ils ont prié et obtenu que l'on remît à lundi, parce que cejourd'hui il leur falloit aller en la Chambre des Comptes et en la Cour des Aides, comme ils y ont été, et trouvé les auditeurs de celle-là prétendant délibérer sur leur vacation, translation hors de Paris et députation pour remontrances vers le Roi, à quoi la Chambre incline, résolue pourtant à obéir en toute extrémité et ainsi remise à mardi prochain.

Grande expectation sur ce qui se doit être passé ce jourd'hui par le secours prétendu de Montrond, qui, faute de ce, doit être demain rendu par le marquis de Persan, y commandant, au comte de Palluau, assiégeant, bien campé, fortifié de mille chevaux de l'armée

du Roi, à lui menés de deçà de l'armée du Roi et de trois belles compagnies franches, y envoyées de Saintonge.

Lettres de Compiègne, comme le maréchal d'Estrées y est arrivé de Soissons, sa femme avec lui, et a été fait ministre d'État.

Vendredi au soir 30, la milice des Princes ayant quitté ses postes de Saint-Cloud et environs, se vint rendre à six heures ès faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor, voulant y loger. Il y eut barricades et résistance des habitants, même d'aucuns bourgeois, qui, de la ville où ils logent, viennent auxdits faubourgs où ils ont des maisons, prêter secours, comme le sieur du Vaussel, marchand linger et dixainier d'entre les deux portes du Palais, qui, ce jour, et le lendemain samedi soir, qu'il y eut à pareille heure pareille alarme par ladite milice, en grand devoir de la repousser, et fut trouver S. A. R., à qui il fit ses plaintes. Et le prince de Condé y fut le lendemain dimanche et fut prendre deux soldats français qui avoient l'un arraché une porte d'une maison et l'autre fait vanterie d'avoir tué les jours précédents des bourgeois (entre lesquels, peu en nombre, le nommé Aimé, apothicaire à Saint-Marcel, a été fort regretté) et les livra entre les mains du prévôt des bandes pour être exécutés le lendemain lundi; même reprimanda le sieur de Valon et tira l'épée sur lui pour n'avoir pas réprimé ses soldats.

Avis que le corps de l'armée des Pays-Bas du duc de Wirtemberg est près Sésanne en Brie. Le comte de Hennin-Bournonville, maréchal général de bataille, commande l'infanterie allemande; ses deux frères cadets, vicomte de Barlin et baron de Capres, y ont chacun, comme lui, un régiment.

Le chevalier de Guise, ayant déserté la Cour, s'est jeté avec le duc Charles, qui fait diverses propositions pour ses intérêts.

Instructions au baron de Saint-Romain, envoyé auxdites troupes des Pays-Bas pour les amener vers Paris, portant de s'en aller trouver l'Archiduc pour l'assurer que, nonobstant la retraite du cardinal Mazarin à Bouillon, il ne posera point les armes.

La jeunesse, qui est distribuée par les quartiers et colonelles de la ville dans les compagnies, se trouve toutes les fêtes et dimanches, depuis quelques semaines, dans le Pré-aux-Clercs et plaine de Grenelle, où ses officiers lui font faire l'exercice.

SEPTEMBRE.

M. du Plessis-Guénegaud en mois de secrétaire d'État.

— Dimanche, premier jour de septembre (*fugit*), le président de Mesmes-d'Irval, ayant couché, avec sa femme (qui a perdu sa mère, la vieille dame Broussel) et son fils, le comte d'Avaux, conseiller en Parlement, à Fresnes-Guénegaud-lez-Marne, confluent de la Beuvronne, se trouve en Cour à Compiègne, dont ils se doivent rendre en leur séance au Parlement à Pontoise, le mardi soir 3 ensuivant; ils venoient de Cramayel, leur terre en Brie.

Le maréchal de L'Hôpital veut être reçu dans Troyes par le sieur Denyse, maire et les habitants, au son de douze canons mis sur les remparts, comme seul lieutenant général au gouvernement de Champagne, quoique le marquis de Praslin, gouverneur de la ville et bailliage de Troyes, ait aussi qualité de lieutenant du Roi en ladite province. Il est là pour assembler la noblesse et les communes et s'opposer aux troupes des Pays-Bas qui sont vers Sézanne, Provins, Méry, etc.

On signifie à la Cour des Aides en général et à tous les officiers en particulier, dans leurs maisons, la translation que le Roi en a faite à Pontoise, avec jussion de Sa Majesté de sortir de Paris, en date du 29 août dernier.

— Lundi 2, assemblée en Parlement, continuée au mardi 3, où les Princes ont persisté à leur nouvelle déclaration, exhibée le lundi et dressée, dit-on, par Fouquet, sieur de Croissy, conseiller de la troisième, de leur cabale; et y a eu arrêt imprimé.

Ladite déclaration des Princes aussi imprimée.

Lettre du Roi au duc d'Orléans, lue en Parlement le lundi, a été publiée, imprimée en la ville. Elle revient à l'instruction envoyée au baron de Saint-Romain, qui est l'un des envoyés des Princes vers les ducs Charles et de Wirtemberg, qui sont avancés jusqu'à Sézanne-en-Brie, seize lieues de Paris.

Le duc de Wirtemberg y est en personne; le comte de Henning-Bournonville y est maréchal de bataille général, et commandant l'infanterie allemande; son troisième frère y est colonel d'un régiment allemand entretenu, s'appelle vicomte de Barlin, ayant pour l'un de ses capitaines son frère cadet, le baron de Capres.

— L'avis de la rendition de Montrond, du premier septembre,

porté par courrier à la Cour, arrive de Compiègne à Paris le mercredi matin 4 de septembre.

Les Princes, fort déchus dans l'opinion de toute la ville vont en la Chambre des Comptes, — d'où le procureur général va en Cour sur le sujet de la translation, et cependant la Chambre cesse toute fonction dès à présent, — et en la Cour des Aides, résolue à sa translation et à obéir à l'arrêt.

Ce jour, les douze chanoines de Notre-Dame, députés de leur chapitre, devoient partir pour aller à Compiègne supplier le Roi de retourner en la ville de Paris; mais leurs passeports ne sont pas encore venus de la Cour.

Les six corps des marchands travaillent fort à faire semblable députation; celui des lingers, entre autres, insiste à cela tout à fait.

La milice des Princes achève son pont de communication par bateaux du Port-au-Plâtre, faubourg Saint-Antoine, à la bouche de Bièvre, et campement ès saulayes et poudrières, derrière le Jardin des Plantes Royales et de M. Mélian. Ce pont n'a pas été tout clos et achevé et n'a rien duré.

Force officiers quittent. Le sieur de Valon, gourmandé par le prince de Condé et foulé même par Mademoiselle, non recous par le duc d'Orléans, à qui il est, se voit aussi nécessité à la retraite.

Avis qu'il y a trêves pour huit jours entre l'armée du Roi, sous le maréchal de Turenne, en Brie, au travers de Lagny et Corbeil, et les Lorrains et Wirtembergeois, qui sont vers Sézanne.

On dit que les ordres sont à Montrond pour la démolition; et néanmoins M. d'Angoulême, qui étoit dans Saint-Amand, a été mis dedans Montrond, où il est gardé.

Jeudi matin 5, bruit que le maréchal de Turenne s'étant écarté, les Lorrains et Wirtembergeois se sont avancés jusques vers Créteil et Charenton; — en partie vrai.

Ce matin, le Parlement à Paris assemblé, sur ce que Béchefer, substitut du Procureur Général, a représenté qu'il y avoit un paquet du Roi mis en sequestre au greffe dès le mois dernier, jusqu'après la retraite du cardinal Mazarin, a été ledit paquet ouvert et [trouvé] contenir la translation du Parlement à Pontoise; sur quoi on a délibéré et remis à demain.

L'après-dîner, assemblée en l'Hôtel de Ville, où les Princes ont été; et y a été résolu que députation du Corps de ladite Ville seroit faite vers Sa Majesté par deux échevins, conformément à l'arrêt du Parlement du 3 septembre dernier, et que le procureur du

Roi de la Ville iroit en Cour pour en rapporter les passeports pour ce nécessaires.

Ce soir, l'on fait des feux de joie et d'artifices pour le jour natal du Roi au quartier de la Croix-du-Tiroir, où le duc de Beaufort passa; et, disent aucuns, qu'il n'en témoigna pas être content.

La nuit, les prince de Condé et duc de Beaufort ont passé par leur pont des saulayes ou camp de Saint-Victor au faubourg Saint-Antoine, et fait marche avec leur milice (au moins l'allemande) par Charenton ou Saint-Maur, en Brie, jusqu'aux troupes de Wirtemberg.

— Cependant, le duc de Lorraine, les ayant rencontrés, est arrivé dans Paris vendredi 6, matin, et a dîné au Palais d'Orléans, en l'appartement du maréchal d'Estampes, auquel il a donné la bonne place pour éviter contestation avec le Prince, qui y a dîné aussi. Le reste du jour s'est passé en conférence, et le Prince s'en étant retiré, M. de Châteauneuf s'est montré et a conféré; puis, le lendemain matin, samedi 7, on a fait faire une course à Compiègne par un exprès, dépêché du sieur Goulas, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale.

Ce matin, le Parlement à Paris continuant son assemblée d'hier, aussi sans les Princes, a arrêté que très humbles remerciements seront faits de leur part au Roi pour l'éloignement du cardinal Mazarin, et très humbles remontrances à Sa Majesté sur le sujet de leur translation; a ordonné que, durant le temps de vacation, qui commence demain 7, il y aura toutes les semaines deux assemblées audit Parlement pour les affaires publiques.

Lettres de Compiègne, du jour d'hier 5, portant que le Chancelier de France ayant longtemps attendu à Paris les passeports de M. d'Orléans, s'est évadé et rendu à la Cour, où il est; et que le président de Mesmes-d'Irval en étoit, ce matin-là, parti, pour se rendre le soir même à Pontoise, au Parlement qui y est.

— Samedi 7 se publie en ville la harangue faite par les femmes à Son Altesse Royale. Il y a quatre ou cinq jours qu'elles le furent trouver, lui demandant la paix et le retour du Roi. Mais lui leur dit qu'il ne leur pouvoit donner qu'une paix fourrée, et qu'il valoit mieux n'en avoir point du tout.

Les fanfares des trompettes du duc de Lorraine sonnent sur le Pont-Neuf, à huit heures du matin. Ses troupes sont vers Villeneuve-Saint-Georges; celles du maréchal de Turenne occupent

depuis Créteil, par la hauteur de Valenton, poste qu'elles tenoient dès l'autre fois qu'elles firent retirer celles de Lorraine, le Roi étant à Melun. Toutefois, on me vient de dire qu'elles sont toutes du côté gauche de la rivière, sur les côteaux de Longboyau.

Ce jour est le dernier des séances du Palais et avec lequel il cesse jusqu'à la Saint-Martin, commençant ses vacations le lendemain 8.

Ce même jour, à sept heures du matin, M. le président de Guénegaud, de la troisième des Enquêtes, est, sans passeport et sans façon, sorti par la porte du Temple avec ses valets, comme bourgeois allant à pied au faubourg pour affaire; et a trouvé en l'hôpital Saint-Louis le sieur de Benard-Resay, conseiller en la quatrième, un peu devant sorti, et qui l'attendoit. De là à pied, vêtus en bourgeois, sont passés par traverse, de marais en marais, à la Villette et de là à la Chapelle, où ils ont attendu le coche de Pontoise, où ils avoient quatre places retenues, et s'en sont ainsi allés à Pontoise, se rendre à la séance y établie de la part du Roi.

Le soir, sur les cinq heures, Emmanuel de Guénegaud, cinquième et dernier fils en l'ordre des vivants, très beau brun, sevré à seize mois le mois précédent, par la grossesse survenue à sa nourrice, est mort; et, le lendemain matin 8, ouvert par Claquenelle, chirurgien, présents les MM. Rencas et du Clos, s'est trouvée la moitié gauche de la tête molle et pourrie comme charpie, le cœur tout flétri, le poumon sec, le foie beau, mais le cystis plein d'eau blanchâtre, le bas-ventre et.....[1] intérieurement gangrenés. Il y a plus d'un mois que la servante des enfants, Jacqueline, le laissa aller en descendant d'un carrosse; mais il ne tomba point jusqu'à terre et n'en pleura point; on a voulu dire que sa tête en avoit été offensée. Il a été mis en carrosse, porté à cinq heures du soir à Saint-Paul, y reçu par six enfants de chœur et treize prêtres, qui, après louanges à Dieu, l'ont fait mettre en la cave de la chapelle des Guénegaud, un cercueil de bois en attendant un de plomb pour demain. Il y a été porté sans écriteau.

— Dimanche au soir, sur les six heures, le camp du Prince aux saulayes, poussé par gens du Roi, qui, passés quatre cents chevaux par un pont subitement fait à Villeneuve-Saint-Georges, éminence de qui le maréchal de Turenne occupe, poussèrent les gens des Princes avec leur bagage jusqu'à la porte Saint-Bernard;

1. Blanc au manuscrit.

mais la garde ne les a pas laissés entrer en la ville. Elle tua une femme allemande qui s'y jetoit de force et fit passer Rochefort, valet de pied, courrier, avec les livrées du Roi, dans la ville.

Force volontaires sont sortis de Paris pour les soutenir, et même le conseiller Portail fut faire tirer deux volées de canon de la Bastille ou boulevard de l'Arsenal sur les gens du Roi, qui se retirèrent.

Divers bruits du maréchal de Turenne, aucuns soutenant qu'il ne peut subsister en vivres en son poste de Valenton ou de Montgeron, et qu'il faut qu'il se retire par défilé, où le Prince de Condé l'attend; autres, qu'il est bien résolu de combattre et le Prince et le duc Charles et les forces des Pays-Bas, quoique plus faible de trois mille hommes.

— Lundi 9, sur les trois heures, la milice des Princes passa du faubourg Saint-Victor, où elle avoit couché dans les fossés de la ville, par la porte Saint-Bernard, et, à travers l'île Notre-Dame, gagna la rue Saint-Paul, et, passant par la porte Saint-Antoine et faubourg, s'en alla, vers Charenton et Saint-Maur, se joindre au corps de Wirtemberg. Le régiment allemand du comte de Hélai, qui les menoit en personne en buffle brodé d'or, à cheval, et les troupes de Tavanes, quelques femmes allemandes à cheval et garces françoises en chariots, valets et goujats faisoient environ deux mille personnes, autres disent six cents.

Ce matin lundi 9, à sept heures, est sorti le cardinal de Retz pour aller en Cour vers le Roi à Compiègne, bien escorté de gens, même à cheval. Il y avoit vingt-huit carrosses à six chevaux pour la députation du chapitre de Notre-Dame de dix-sept chanoines et dignitaires, des curés, dix-neuf, et même des maisons religieuses de Paris, comme Saint-Victor, Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs.

La cérémonie, que M. de Berlise fit, d'aller prendre en un carrosse du Roi le camérier du Pape avec le cardinal de Retz, auquel il a apporté le bonnet rouge, et comme il le mit entre les mains du Roi, avec le bref de Sa Sainteté, et que le Roi les remit audit Cardinal, et le reste de tout cela, qui s'y passa le 11, est raconté dans *la Gazette* de samedi prochain 14.

— Mardi et mercredi 10 et 11, le maréchal de Turenne tenoit la Villeneuve-Saint-Georges, où il avoit de la cavalerie et un pont de bateaux qu'il ne tient pas tout clos, et y laisse du passage vide. Il est campé à la hauteur au-dessus, qui s'appelle Montgeron,

lieu rocheteux où y a vignoble. Il est très fortement posté, mais il n'a pas bien des vivres, principalement pour la cavalerie, jusques et depuis Valenton vers Brevannes et Crosnes, tirant vers le parc de Grosbois, par la grange du milieu ou de Chevery; et là est le maréchal de la Ferté-Sennecterre, qui le serre et clot, tous deux retranchés et munis de tout, particulièrement de bons canons; plus outre, et dans Grosbois même, loge le duc Charles, puis les Wirtembergeois, deçà la rivière et vallée d'Yerre, y occupent par Villecresne jusqu'à Montgeron et à la Seine, où ils ont leur pont, vis-à-vis d'Ablon.

Le prince de Condé est parmi eux, avec ce qu'il avoit de milice et bagage à Paris, qui y alla lundi. Il parle fort d'attaquer les maréchaux et se plaint du duc Charles, qui semble n'y être pas porté. On dit que la Cour lui a envoyé pouvoir de faire sa paix, même celle d'Espagne, à très avantageuses conditions, pourvu qu'il se retire vers la frontière.

Paris regarde cela d'une sorte et d'autre, selon les intérêts et différentes passions.

Avis de Compiègne que M. de Vendôme, qui y étoit, en est parti pour s'en aller à Calais, où son armée navale se doit être rendue, ou rendre au plus tôt, pour le secours de Dunkerque; qu'il n'a point voulu du ministériat, mais que M. d'Elbeuf le poursuit et qu'il y aura différend entre lui et le prince Thomas pour la préséance.

— Jeudi 12, le Parlement à Paris s'assemble, comme il a résolu de faire, deux fois la semaine pour les affaires publiques, durant les vacations. Le duc d'Orléans s'y est trouvé, qui a dit attendre son courrier de Compiègne, et la remise a été à lundi. Il y a lu une lettre que tout nouvellement il a écrite au Roi. Il dîne chez M. de Chavigny et va au camp, où il mène — remène, car il est à Paris dès hier, et y fut chez la duchesse de Chevreuse, — le duc Charles et le ramène le soir coucher à Paris.

M. le Prince demeure au camp, à Grosbois, et les siens doutent si son traité pour Stenay, Jametz et Clermont est achevé avec le duc Charles, qui, sans cela, s'en veut retourner.

Lettres du duc de Damville, que la Reine est fort adoucie et disposée à toutes conditions d'accommodement supportable; que l'on parle que la Cour retournera bientôt à Saint-Germain-en-Laye, et qu'il y a ordre déjà aux pourvoyeurs.

On attend le retour et l'effet du voyage du cardinal de Retz en Cour et de la députation du Clergé.

Le duc Charles, ayant couché la nuit chez les Plessis, baigneurs étuvistes au coin de la rue des Quatre-Fils-Aymon, près le carrefour de la Perle et des comédiens de l'Egoût-du-Marais, fut, ce jeudi, à son lever, chez le duc d'Orléans lui faire sa cour, le mena dîner chez M. de Chavigny et de là au camp, d'où il le ramena.

Ce même matin 12, la Chambre des Comptes, les semestres assemblés, résolut de se transférer à Pontoise et ferma sa Chambre, envoyant ses députés en Cour pour y témoigner cette obéissance.

Avis que le cardinal Mazarin est dans Bouillon; autre, du 7, de Sedan, qu'il y est encore.

Ce soir, le comte de Hennin, maréchal de bataille général du corps de Wirtemberg, décampe d'une ferme d'au delà de la rivière d'Yerre, et, tirant vers Paris, vient camper à Boissy. Trois cents chevaux turennois furent pris au fourrage.

— Vendredi matin 13, gens de Turenne, passés à leur pont de Villeneuve-Saint-Georges, vont à Ablon, en chassent la garnison que le prince de Condé y tenoit et se rendent maîtres du château et cours, où le gentilhomme, sieur de Montigny, brave huguenot, avoit exactement resserré ses moissons bien conservées avec celles de ses paysans.

Lettre de Compiègne de ce jour, comme le précédent 12; le cardinal de Retz avoit eu son audience publique, où il avoit conjuré le Roi de retourner au plus tôt dans sa ville de Paris; à quoi Sa Majesté avoit répondu tel être son désir, et que, pour l'effectuer, elle s'en iroit à Saint-Germain-en-Laye en peu de jours. Les sieurs Servien et Le Tellier ont fait la réponse à cette harangue et la font imprimer pour être envoyée à Paris débiter.

Le soir, ce cardinal eut son audience secrète dans l'oratoire de la Reine, où il fit grandes protestations de fidélité au Roi et d'affection au cardinal Mazarin.

L'abbé Fouquet, en pourpoint de toile blanche, l'épée au côté à l'heure du dîner.....[1].

— Vendredi 13, ledit cardinal et les députés vont coucher à Senlis pour être à Paris le...[2] au soir.

Vendanges ouvertes à Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes,

1. *Sic*. La phrase est restée inachevée.
2. Blanc au manuscrit.

Ruel, Nanterre et toute cette contrée. On en amène le vin à mesure qu'il est mis aux muids, voire étant encore dans les cuves, à sauveté dans Paris, à cause du retour des gens de guerre que l'on dit être prêts à y retourner.

— Dimanche 15, le curé de Saint-Jean-en-Grève, l'un des curés députés de Paris, témoigne en son prône l'inclination que la Reine a de voir tout pacifié et le Roi dans Paris.

Ce jour, le duc Charles étoit à Paris et passa sur le Pont-Neuf, seul en un carrosse de M. d'Orléans. Quelques bourgeois alloient disant hautement qu'il le falloit jeter dans la rivière.

Le cardinal de Retz fait, ce jour, sa visite à M. d'Orléans avec camail et rochet et sa grande chappe rouge et le bonnet de cardinal, qui a semblé fort petit. Il s'est couvert avec Son Altesse Royale.

Lettres de Son Altesse Royale au Roi du 7, à Paris, avec une réponse du Roi du 12, à Compiègne, très précise et sévère, et parlant en Roi, se voient à Paris cejourd'hui, imprimées à Compiègne toutes deux.

M. le baron de Capres-Bournonville, amené malade d'une petite fièvre en cette ville, rue du Mail-Montmartre, au logis du duc son frère, y guérit dans trois jours — (le vicomte de Barlin son frère, plus âgé, et colonel d'un régiment allemand entretenu, y vient aussi du camp de Boissy le 19), — me vient voir le 18. Le 19, M. le comte de Hennin, son frère aîné, arrive à Paris et me vient voir dès le soir et m'apprend toutes les particularités des postes et forces des deux partis.

— Lundi 16, publication de la harangue faite au Roi à Compiègne, le 12, par le cardinal de Retz, qui est une pièce vraie et bonne, venue deux jours après une fausse et supposée, fort méchante.

Assemblée au Parlement de Paris, où le duc d'Orléans se trouve et où il y a eu tant de divers avis s'entrechoquant, qu'enfin l'on en est demeuré à celui du maréchal d'Estampes, que Le Boindre, conseiller de la troisième, a relevé et poussé, qu'il falloit attendre le retour de Rolin et de Joyeuse, envoyés de M. d'Orléans en Cour depuis deux jours, avec lettres de sa part; et que, en attendant leur retour, il écriroit et y enverroit encore presser qu'il plût au Roi recevoir les députés de deçà pour l'accommodement.

Le bruit continue que les Princes ont envoyé des troupes pour reprendre les postes de Saint-Cloud et des environs; pour cela, l'on hâte tant qu'on le peut la vendange.

Ce jour, Mademoiselle fut voir les camps de Lorraine et de Wirtemberg. Madame du Plessis de Guénegaud, qui y fut par cette occasion, entretint fort, de la portière de son carrosse, le comte de Hennin-Bournonville, dont elle a une estime incroyable; duquel, ce même jour, je reçus lettres contenant quelques particularités de la précédente dernière visite que M. d'Orléans fit en son camp, qui fut de faire attaquer escarmouches et tirer force volées de canons d'un camp dans l'autre; car ils sont près l'un de l'autre.

M. le Prince donna à Mademoiselle à dîner dans Grosbois.

Le maréchal de Turenne, si bien posté, retranché et muni, que plus de vingt mille hommes ne le sauroient forcer, au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges, où il a triple pont sur Seine, quand il n'en avoit que quatre mille; mais il en a plus de six mille, et le maréchal de la Ferté-Sennecterre plus de deux mille.

— Mardi soir 17, force fusées sur le Pont-Neuf.

Ce soir, sur les dix heures, les camps des armées prirent l'alarme; M. le Prince, qui est à Boissy et à Limeil, mêlé au corps de Wirtemberg, qui est de plus de quatre mille hommes, et le sien avec celui de M. d'Orléans, commandé par le duc de Beaufort, de plus de trois mille, sans M. de Lorraine, qui en a sept mille, à savoir quarante cornettes de cavalerie, qui font quatre mille et huit, et dix escadrons d'infanterie, chacun de trois à quatre cents hommes.

L'armée de nos deux maréchaux est de huit mille, le tout, de confession mutuelle et constante entre les deux partis.

En cette alarme, le marquis de Lauresse-Montmorency fut tué par le grand feu des lignes des maréchaux, et Saint-Ybar blessé, ce qui fit retirer M. le Prince; mais les maréchaux, craignant qu'il ne retournât à l'attaque, prirent encore l'alarme à minuit, sans que le Prince, se contentant de sa perte et de cinquante chevaux de plus, se remuât.

Le duc de Wirtemberg, malade à Paris en l'hôtel de Condé. Son corps d'armée est posté à Boissy et Limeil, ou Limey, avec celui des Princes, commandé par le duc de Beaufort, qui a réputation d'être fort sur ses gardes, vigilant et continuellement faisant

patrouille, dont M. le Prince, qui y est aussi d'ordinaire, parle assez souvent.

Le duc Charles à Paris, logé chez les Plessis, baigneurs, près les Comédiens du Marais.

Les étrangers et Princes ont leur poste plus proche de Paris, et leur pont aussi passant sur une île en Seine vis-à-vis de Choisy.

— Jeudi et vendredi, divers bruits du secours de Dunkerque par l'armée navale du duc de Vendôme; et au contraire, de la prise de cette armée, au passage de Calais, par les Anglois, et de la reddition de Dunkerque aux Flamands, qui vont assiéger La Bassée.

Barcelone se perd et Casal est fort pressé.

Les Lorrains portent l'écharpe jaune, les Princes et tous François et Lorrains, Wallons, Allemands de Tavanes et Clinchamp, la portent bleue. Wirtemberg a quitté la rouge et n'en porte point du tout. M. le Prince a donné des galons bleus aux écharpes jaunes des Lorrains, et le duc Charles des galons jaunes aux écharpes bleues des François et première armée des Wallons, Lorrains et Allemands des ducs de Nemours et Beaufort, Clinchamp et Tavanes.

Mademoiselle et toutes les filles et femmes qui l'accompagnèrent prirent des galons bleus et jaunes.

— Jeudi 19, en assemblée qui tint au Palais, à Paris, on ne parla que de paix. En celle de l'Hôtel de Ville, après dîner, tout de même, le président ès Comptes Aubry, homme royal, et de son naturel hardi, le premier et doyen des conseillers de Ville, insista qu'il falloit faire députation et instance continuelle au Roi pour l'obliger à revenir en sa ville de Paris; aucuns rebatant cela, demandant que cette délibération fût remise à lundi prochain, comme elle a été, et celle aussi du Parlement, afin que M. d'Orléans y puisse être. Ledit président a dit qu'il falloit donc trouver les moyens de chasser les armées étrangères qui étoient à la vue de Paris et dévoroient, non seulement la campagne, mais aussi la ville (car la ville leur fournit des vivres, nonobstant l'opposition d'aucuns échevins), laquelle il falloit empêcher qu'elle ne leur fournît plus de vivres, lesquels, à la fin, nous affameroient; cela tirant de long, comme il y a apparence, attendu que le Parlement n'a plus d'entremise vers le Roi, ni de pouvoir pour l'accommodement.

Sur lesquelles paroles, le conseiller Quélin, à présent de l'Édit, s'est levé et a appelé ledit président mal avisé et l'a voulu comme frapper. Un échevin s'est mis entre deux et a dit que M. d'Orléans l'avoit envoyé quérir et dire qu'il désiroit de se trouver à l'assemblée, et qu'il prioit que l'on la remette à lundi prochain.

— Samedi 21, ordre de M. le Prince, qui est demeuré au camp, tandis que les ducs de Lorraine et de Wirtemberg sont à Paris, et même le comte de Hennin et le vicomte de Barlin, son frère, qui n'en partira que demain, après avoir dîné chez le duc de Sully, de s'y rendre demain,

— dimanche 22, sous peine de perdre leurs charges.

On croit qu'il y aura quelques remuements des camps.

Hier 21, le maréchal de Turenne chassa, défit et prit mille chevaux du Prince, dont on supprime la nouvelle à Paris; mais il n'y en a, à la vérité, tant.

C'est le maréchal qui s'est saisi du passage et environs de Lagny avec quinze cents chevaux, et court dans la Brie, où il prend les fourrageurs des ennemis; et, d'une autre part, le long de la rive droite de Marne, vient enlever ceux qui, par Charenton et bois de Vincennes, vont à Paris recevoir les vivres que l'on leur y fournit.

Hier, M. d'Orléans se laissa persuader d'écrire à la Reine une lettre, dit-on, pleine de douceurs et de soumissions.

— Lundi 23, assemblée au Palais à Paris, où l'abolition que M. d'Orléans a fait donner au duc de Beaufort pour son duel avec le duc de Nemours, qu'il a tué, a été enregistrée, quoi qu'elle ne soit pas scellée. C'est comme lieutenant général du Roi et de l'État, ou comme généralissime des armes et général du parti, dans lequel le cas s'est commis, entre chefs qui étoient sous lui. Elle a été, disent les autres, expédiée en la forme de celles du Roi, mais en la petite Chancellerie du Palais.

Arrêt de la Cour des Aides pour sortir de Paris et obéir à la translation de leur séance dans Pontoise.

— Mardi matin 24, assemblée de trois à quatre cents personnes, simples et notables bourgeois, dans le Palais Royal, maison du Roi, méditée dès hier. Le maréchal d'Estampes y étant allé, de la part du duc d'Orléans, savoir quelle étoit cette assemblée et sous quelle autorité elle se faisoit, ils lui ont répondu que c'étoit sous celle du Roi, et pour le ramener en sa bonne ville de Paris, afin

qu'il lui donnât la paix. Et lui ont montré en leurs chapeaux des petites enseignes de papier, disant que la paille étoit rompue.

Aucuns m'ont dit qu'on a crié : « Point de Princes! Vive le « Roi, notre seul souverain. »

Autres disent que Mademoiselle y passa, fit ôter le papier et reprendre la paille, et qu'aucuns bourgeois délibèrent de se jeter sur cette assemblée, qu'ils appelèrent Mazarins.

Le conseiller de la Grande Chambre, le sieur Prévost, abbé de Samer et chanoine de Notre-Dame, y étoit comme chef ou notable. Ils parlent de se rassembler vendredi prochain.

— Mercredi 25, on dit que M. d'Orléans a fait cette nuit prendre quelques-uns de l'assemblée d'hier, ce qui ne se confirme pas.

Avis de Pontoise que les sieurs Fraguier, conseiller en la première, et Godard-Petit-Marais sont arrivés à Pontoise, en leur séance.

— Ce soir, le jeune duc de Bournonville arrive à Paris; et, le lendemain matin, jeudi 26, l'abbé Fouquet, après avoir été trois heures en conférence avec le sieur Goulas, en est parti pour la Cour avec un trompette de Son Altesse Royale.

Le Roi, parti de Compiègne le 23, couche à Creil-sur-Oise et tire à Mantes.

M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, couche à Pontoise, avec M. le président son frère, le 24.

Avis que l'avocat Constant, bordelois, fort habile homme et royal, est parti de Compiègne avec force dépêches; et que le duc de Candale en est aussi parti le 21, pour aller en Guyenne commander l'armée, que l'on a nouvelles être toute jointe.

— La Cour écrit, du vendredi 27, de Mantes, que le lendemain 28, au soir, elle sera à Pontoise.

— La nuit du 27 au 28, le premier imprimeur du Roi, A. Estienne, allant avec ses gens par les rues, affichant en placard une déclaration nouvelle du Roi donnée ce 26, à Mantes, par laquelle le Roi lève la.....[1] et modification apposée à l'édit de son amnistie par son Parlement séant à Pontoise, en réservant les cas commis les 25 juin au Palais et 4 juillet ensuivant derniers,

1. Blanc au manuscrit.

en l'Hôtel de Ville, pour tous bourgeois et habitants de Paris, sans parler en aucune manière des Princes ni de leurs gens.

Le paquet de hardes, où il y avoit une belle robe de chambre en petit gris, un habit complet noir de beau drap d'Espagne, le manteau de panne, porté par le coche de Pontoise à M. le président de Guénegaud, lui a été volé.

Ici finissent les Mémoires ou Journal de Monsieur Dubuisson-Aubenay ; du moins, c'est tout ce que nous en avons[1].

1. Cette note est de l'écriture de Le Breton fils, prêtre de Saint-Sulpice, exécuteur testamentaire de Dubuisson.

Nous avons déjà fait observer que Dubuisson avait poussé jusqu'à l'avant-veille de sa mort la rédaction de son journal. On a vu en effet dans la *Notice* en tête du premier volume qu'il mourut à l'hôtel de Nevers le 1er octobre 1652, à onze heures du matin.

APPENDICE.

I.

Lettres de Dubuisson-Aubenay a d'Hozier et a Godefroy.

1634-1647.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Je vous aurois rendu mes debvoirs de lettre depuis que je suis par deçà, si je n'avois espéré de vous y veoir, une fois que nous avons sceu que vous veniez jusques à Monts en Haynaut, et desespéré, ou pour le moins tenu fort difficile de vous faire tenir de nos nouvelles une autre fois que le Roy allant à Chasteau-Thierry et de là en Lorraine, je ne sçay quelle opinion me vint que vous seriez du voyage.

Depuis que je suis en ceste ville, j'ay fait deux divers voyages aux champs, aux terres les plus voisines que M. le duc de Bournonville ayt icy, et je pars dans six jours sans faute pour l'aller trouver à Lille, où je seray justement à temps pour y recevoir l'honneur de vos com-

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 81.

Les trois premières lettres à d'Hozier sont certainement de 1634. — La première lettre, malheureusement mutilée, est antérieure à la fuite de Bournonville de Lille qui eut lieu au milieu de cette année. Elle fait allusion à la mission secrète de d'Hozier aux Pays-Bas pour décider le retour de Gaston, à l'expédition en Lorraine de Louis XIII et à la soumission définitive du duché cette même année. — La seconde, datée du 19 octobre, se rapporte à la rentrée de Gaston, à son passage à La Fère et au voyage de Bouthillier au-devant du prince jusqu'à Soissons en octobre 1634. — La troisième, du 7 décembre, parle du siège de Maestricht par les Espagnols et de l'arrivée du Cardinal Infant qui prit le gouvernement des Pays-Bas tout au commencement de 1635.

mandements, si tant est que vous m'en vouliez charger par le courier de Lille, qui part comme celuy de Brusselles et n'a qu'un mesme et seul facteur, au « *Fer à cheval.* » Vous l'addresserez chez M. Desprais-Salomé, vis-à-vis de Saint-Maurice, à Lille, parce que toute la famille de M. le duc est à Bondu, une lieue à costé.

Les nouvelles icy ne sont pas gayes depuis la rendition de.....[1] le retour du Roy, qui emmène à Paris.....

Le fort de la Philippine que l'on pensoit.....

Don Gonçales et le comte de la Feira..... estoient allés avec force monde dem..... Hollandois qui l'ont incroyablement rendu plus fort en moins de rien, et ont repoussé et battu iceux des nostres qui le vouloient approcher.

Ce que l'on peut faire, c'est un contrefort pour brider leurs sorties et courses vers Gand.

Leur armée de terre a passé la Meuse et tire vers Luxembourg, ce qui fait croire qu'elle se grossira du licenciement de la françoise pour, puis aprez, entreprendre par Namur ou Juilliers ou mesme par Thionville et Luxembourg.

L'armée de deçà, commandée par le marquis d'Ayetona, est vers Namur et Liège, qui suit l'autre et ne l'esloigne guères de place, non plus qu'elle a fait jusques à icy de puissance; mesme on tient icy constamment qu'elle est plus forte que l'autre depuis que la cavalerie suédoise s'est retirée. On croit que c'est pour estre ou au siège de Constance, pour le subject duquel les Suisses catholiques et protestans sont divisés et prests de s'entrebattre, ou en Suabe, sur le passage du duc de Feria, que l'on croit debvoir estre dans peu de jours à Brissac.

Quelques soldats à cheval retournés par deçà et à grandes journées, comme ils m'ont raconté, ont asseuré que Schaffenbergh, lieutenant d'Aldringer, avoit deffait mille chevaux du parti suédois dont les quatre cents estoient françois et puis avoit joint le duc de Feria. Je m'asseure que vostre *Gazette* conte le contraire.

Obligez M. le duc de vos nouvelles, car je les luy feray.....[2] comme vostres et surtout n'oubliez l'arrivée du..... de Lorraine.

Vous me permettez bien de baiser les mains à Madame vostre femme, et à me dire comme je suis véritablement

Vostre très humble et affectionné serviteur.

DU BUISSON.

Je vous escris du lict, où une legère..... m'a condamné depuis quelques jours.

1. Le feuillet est écorné par en bas, de sorte que les cinq dernières lignes de la page sont tronquées.
2. Même observation.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Je vous ay escrit samedy dernier et vous ay mandé l'arrivée et séjour de Monsieur, frère du Roy, à la Fère, et comme M. le duc de Bournonville l'avoit esté veoir, ce que je vous prie ne dire point qu'entre nos amis. Depuis cela, il est parti pour Soissons, où M. Bouthillier doibt, à ceste heure, l'avoir vu. On croit qu'il prend le chemin de Touraine.

Cependant l'Infant Cardinal est arrivé à Cologne, et, croit-on, que dans peu de jours il sera à Brusselles.

Les Impériaux se remettent bien en Allemagne, où quantité des troupes de deçà tirent. De dix-huict compagnies d'infanterie, qui estoient en ceste ville en garnison, cinq du régiment de Praslin partirent lundy pour aller à Péronne; reste icy encore une du régiment mesme, commandée par le chevalier de Praslin ; puis les douze, ou régiment entier de Brasens, qui partent l'un de ces jours pour aller en Allemagne. En sa place, nous aurons celuy de Genlis, ou partie avec d'autres.

Nous avons quelques nouvelles des Pays-Bas par exprez de divers endroicts, dont je vous ay fait icy un billet à part, pour autant que nous croyons à propos qu'elles soient dans la *Gazette* et que vous pourrez donner ledit billet à M. Renaudot, comme vous venant du lieu dont il est daté, affin qu'il l'insère en sa *Gazette*. Vous obligerez le sieur Renaudot, comme je pense, et, comme je vous asseure, les cavaliers et tout le monde de deçà, à qui j'ay fait entendre que vous estiez l'homme du monde le plus accort et le plus propre pour faire ceste affaire-là; vous les obligerez donc extrêmement que cela soit dans la *Gazette* prochaine ou dans le premier *Extraordinaire*.

Je prendray aussy très grande et principale part en ceste obligation que nous vous aurons tous ensemble et demeureray,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

D. B.

Mes très humbles baise-mains à M. Bourdelot.

De Saint-Quentin, le 19 d'octobre [1634].

A d'Hozier[2].

Monsieur,

C'est pour me revancher de l'obligation que je vous ay de vos

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 21, p. 102.
2. *Id.*, *ibid.*, t. 22, p. 84.

premières lettres et tascher d'en mériter de secondes. Les gens de guerre sont à ceste heure une notable partie des hommes de deçà. Toutes les villes en sont pleines et force villages mesme en ont en garnison. J'ay veu trois cens hommes logés en un hameau de trente maisons, c'est pour vous dire la presse qu'il y a et comment la frontière est petite pour tout le monde. Nous apprenons que, vers Bouillon et Charleville, sur les passages de Liège et de Luxembourg, il n'y en a pas moins, et que le marquis de la Force y est avec un corps d'armée de dix mille hommes.

On travaille aussy partout aux fortifications, et s'il y en a quelques-unes qui aillent lentement, ce ne sont pas les nostres. Nostre garnison est d'un régiment et demi d'infanterie. Les troupes de cavalerie sont dans les villages dessus les deux rivières d'Oyse et de Somme, affin de faire garde aux bouts aux entre deus et par les passages desdites rivières.

Ceux de Cambresis, en contrebatterie, ont levé cinq cents hommes de cheval en leurs pays, et ceux de Hainaut et d'Artois ne manquent pas de garnison.

Un exprez hier nous apporta nouvelles comme on entre librement dans Maestricht, quoyque les Espagnols tiennent tousjours lesdits forts qu'ils ont faits et occupés au-dessous et au-dessus. En beaucoup de lieux, il se dit que l'Infant Cardinal ne passera pas à cause des armées de France qui marchent au-devant. Mais les affectionnés à Bruxelles escrivent, sous caution, qu'il a eu une seconde victoire sur les Suédois, que tout le pays de Wirtembergh est gaigné et que l'armée catholique va assiéger Francfort.

Mes humbles baise-mains à M. Bourdelot. Prenez y part, la prenez bonne pour vous, vous asseurant que je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

DU BUISSON.

De Saint-Quentin, le 7 décembre [1634].

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Le lendemain que j'arrivay ici, je vous escrivys les raisons de mon retardement et les longueurs de mon voyage. Depuis lors, je ne vous ay rien dict, parce qu'il n'y a rien eu à vous dire, si ce n'est comme nous avons passé le carnaval parmi les festins et les courses de bague dont il s'est icy imprimé un récit que j'ay envoyé à M. Bourdelot; et pour cela je me suis dispensé de vous faire couster du port pour

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 82.

chose qui ne vaut rien qui vaille, et que d'ailleurs vous avez veue sans doute entre les mains du petit cousin, et encor en celles de M. de Boissenie, à qui un pareil a esté envoyé, et qui n'aura pas manqué de vous en faire part.

Depuis ce temps-là, j'ay désiré de vos nouvelles et je n'en ay pas eu; mais pour ce que la saison commence à nous en aporter de loin, je ne veux pas attendre les vostres et vous veux encor ceste fois prévenir par les miennes.

Nous avons celles de la bataille donnée par le duc de Weymar à Jean de Werth, dont je ne vous dys rien, parce que nous n'en avons pas encor constamment toutes les particularités, et que peut estre vous les avez mieux que nous. On fait préparatifs de tous costés, et nos desseins pour ceste année ne sont point moindres qu'ils ont esté cy devant par les années les plus signalées.

Nos troupes, nouvellement levées en Liège, où est encor vostre bon amy le sieur d'Aiguebelle, sont fort belles, et les soins que nous avons apportés par deçà à les monter des bons chevaux de ce pays, avec les pouvoirs que nous en avons sollicités à outrance et obtenus avec importunité du Prince et des Estats, n'y ont pas peu servi.

M. de Turenne est à ceste heure là, ayant dimanche et lundy derniers esté icy, venant de Sedan, et couché céans. On parle que les ennemis veulent assiéger Aix-la-Chapelle, qui n'est pas une fort bonne place et de grande conséquence, et toutesfois elle sera pourvue, si le cas y eschet.

Il y a eu une entreprise sur Maëstricht, descouverte par un soldat pris par soupçon, qui en a accusé un bourgeois et quelques religieux.

En Poméranie, les Suédois font tousjours fort bien, et M. d'Avaux, par un heur qui luy est ordinaire, a conclu avecques eux le traicté cy devant commencé à Vismar, suivant lequel ils ne peuvent désormais traiter de trêve ni de paix, sinon par nous ou avecques nous.

Le bruit a esté grand que le comte Henry de Berghe avoit esté pris à la chasse près de la maison de Scheremberghe, ès quartiers d'Emrick; et nous l'avons en ceste ville, où les santés au reste sont fort bonnes et les divertissements de diverses sortes; et, dans la Cour, qui est aussy grosse qu'elle sçauroit estre, et, dans les promenades qui se font, par les beaux jours, que nous avons icy à souhait, et dans les comédies, qui ne nous manquent point d'un seul jour, si ce n'est le dimanche, par la troupe de Guérin, dit l'Espérance, les deux Barres, la Fontaine et son fils, et Cossart, dit docteur Fariolo, qui font du mieux qu'ils peuvent pour le théâtre qu'ils se sont basti dans le manège du Prince.

Tout presentement nous avons de Cologne les particularités de la victoire de Weymar, qui a pris prisonniers tous les colonels de Jean

de Werth et lui même en personne avec le prince Savelli. Le seul Lamboy s'est sauvé.

Ceste nouvelle occupe maintenant toute ceste Cour ; aussy, après elle, je ne vous en diray plus, le porteur de la présente en pourra savoir davantage. Il va, poussé de sa curiosité et de celle d'un curieux et sçavant homme de ces provinces et personne de condition, pour faire recherche de ce qu'il y a de plus rare dans les grandes librairies de l'Europe et du monde.

Entre les pièces pour lesquelles ses soins travaillent, sont les soixante et dix livres qu'Esdras escrivit par le commandement de Dieu, pour estre gardés entre 204 livres que, par le mesme commandement il avoit composés, comme luy mesme l'a raconté au 14e chapitre du livre 4e d'Esdras, qui se trouve en aucunes Bibles, quoy qu'il ne soit pas canonique. Si ces quatre livres d'Esdras, dont les deux premiers seulement sont canoniques, sont du nombre de ces 204, il en reste encor deux cents que nous n'avons pas et, entre iceux, les soixante-dix que je dys, qui furent recomandés par Dieu mesme et qui sont ceux que ce curieux recherche.

A cest effect, il a eu agréable que je luy donnasse vostre addresse et que je vous priasse, comme je fais de tout mon cœur, que vous le vouliez servir en cela, ainsy qu'il le mérite, et qu'il m'est très particulièrement commandé et recommandé par les plus chers et intimes que j'aye par deçà.

Je ne sçay si M. Bourdelot luy en pourroit donner enseignement ; je luy en escrys un mot et vous prie encor de luy en parler favorablement et comme vous avez de coutume pour vos amis. J'en escrys aussy à M. Gaffarel, auquel je vous prie d'addresser le porteur, et, au cas que ledit sieur Gaffarel ne fust pas à Paris, je vous prie de faire vers le jeune Cramoisy, que j'ay veu icy, passant sur son retour d'Hambourg, à qui je baise les mains, comme à M. son père et son oncle, que le porteur puisse veoir dans les livres manuscrits de la Librairie de Monseigneur le Cardinal s'il y trouveroit ce qu'il cherche.

J'espère ceste faveur de vostre courtoisie ordinaire, et, dans ceste attente, je m'offre à vous servir par deçà et par,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

DUBUISSON.

De La Haye en Hollande, le 21 de mars 1638.

A d'Hozier[1].

Monsieur,

Vostre lettre du 3e du courant m'aprend une vieille nouvelle, qui m'a bien plus estonné, de la perte de M. Bourdelot, que vous ne l'avez sans doute esté de ma recouvrance.

Vous jugerez aisément comment, jusqu'à ceste heure, j'ay ignoré ce malheur, encor que je vous vays advouer que, depuis mon arrivée en France, je n'ay rencontré un seul homme qui m'ait peu parler du deffunct.

Je m'imagine assez combien l'Académie a esté affligée ; et j'estime, qu'en vostre particulier, vous en avez eu un extrême marrissement, sur ce qu'il vous regardoit d'un œil particulier, et qu'il avoit certaine extrémité d'amour pour vous qu'il n'avoit pas pour tous les autres. Voilà pourquoy c'est à vos yeux que je veux s'écouler ma douleur en complaisant à la vostre, et remanier ceste playe à demy fermée pour vous et saignante pour moy, qui en fais mon mal propre, et qui ne puis croire que personne ait plus de subjet que moy de le ressentir, comme je fais ; car, je sçay qu'il m'aymoit avec tendresse, et, j'en ay tant de tesmoignages vrais, qu'il faudroit que j'eusse les entrailles de bronze et la poitrine dure ainsy que l'acier pour n'en estre pas émeu ou atteint d'un sensible et amer desplaisir.

Ce triste entretien ne m'empeschera point pourtant et le propos au contraire me maine et me conduit à vous rendre les actions de grâces que je vous doys pour l'assistance, qu'il vous a pleu prester au cavalier d'Hollande. Son mérite et une curiosité, de la sorte que la sienne est, auroient toujours eu assez de pouvoir sur vous pour le traiter fort favorablement ; mais la considération de vos amis par dessus cela vous a porté à l'obliger tout à fait avec eux.

C'est ceste même considération que vous avez pour ceux qui vous honorent, comme je fais, qui vous fait dire du bien d'eux, comme vous en dites de moy, et vous souvenir de leurs interestz et de leurs plaisirs, maisme ainsy que vous vous estes souvenu des miens auprez du démon du levant, que vous me mandez s'estre logé vers celuy du midy et par delà la zone torride, où vostre courage, je m'asseure, affermi par vos connoissances naturelles et acquises, aura de la force assez pour vous faire passer.

Quand je sçauray son retour à Paris et l'enseigne de sa demeure, je luy escriray, et je pense que ce sera de remerciement et de conjouissances des despouilles qu'il a rapportées de delà les Alpes et les Apennins.

---

1. Cabinet des Titres, Lettres adressées à d'Hozier, t. 22, p. 83.

Et vous, cependant, serez au delà des Pyrenées qui emporterez l'Andalousie, pour la conqueste de laquelle je vous laisse faire, afin que, tout seul, vous en ayez l'honneur, puisque l'unique advis et le premier dessein que j'ay eu pour elle est venu de vous seul.

Lorsque vous escrirez à MM. de Messirien, de Vieuchastel et Vymart, vous leur direz ce que vous sçavez de moy, qui ay le mesme désir d'avoir de leurs nouvelles, qu'ils ont d'ouïr parler de moy. Mais, quant au comte Alexandre, je suis ravy que vous vous soyez lié d'entretien avec luy, qui est bien, comme vous reconnoissez, un des gentilz cavaliers qui se puisse veoir de son aage et de sa naissance.

Je déplore fort généralement pour eux tous l'estat de leurs affaires; mais je me passionne particulièrement pour cest esprit qui n'a pas l'employ qu'il faudroit au rang que sa condition luy ordonne et que les qualités maismes du corps reprochent à sa fortune. Je vous suplie de luy faire par vostre première lettre mention de moy, ès termes que vous sçavez que j'ay esté et que je suis. Je ne sçay par quelle addresse de Paris vous viennent ses lettres, si c'est tout droit que de Lyon elles arrivent chez vous, ou si elles passent par les mains de M. Compagnon, advocat en Parlement. M. du Franc-Meurier qui m'en a autrefois fait tenir quelques-unes de Thonon et à qui j'escrivys en mesme temps qu'à vous pour avoir part à celles que luy et sa femme reçoivent de ces quartiers là, car elle est mère de M. Quatrehomme, mon intime amy, qui sert au dit seigneur de gentilhomme.

Pour revanche de toutes vos nouvelles, vous n'aurez de moy que ce qu'on m'escrit de Provence du beau traitement que reçoit et du beau prospect dont jouit à Salon de Crau le prince Casimir de Pologne, dont la prise n'est autrement referée que en porte vostre *Gazette*.

Le bruit a sourdement couru quelques jours par ceste ville que M. de Longueville avoit eu du pire et que maisme il auroit esté blessé. Dieu veuille que ce prince ait plus de bonheur par de là la Bidassoa qu'il en a eû le long du Doubs.

Et sur ce souhait accompagné de mille et mille autres de succez pour nos amis, je finys de ma plume aussy bien que de mon papier en vous baisant les mains et à Mademoiselle, comme,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

DU BUISSON.

De Rouen, chez M. Happedé, le 6e jour d'aoust 1638.

Mandez par de çà, je vous supplie, le retour du Roy et si les frères de Valençay sont à Paris.

Cette lettre ayant été interrompue lors de la signature et datée par compagnie survenante, puis après fermée à la haste sans la regarder, j'ay esté contraint de la rouvrir pour y mettre la subscription et la date.

[Au dos est écrit :] A Monsieur, Monsieur d'Hozier, gentilhomme de la chambre du Roy, rue de l'Arbre-Sec, vis-à-vis de la *Botte royale* et du *Très-bien-Venu*, à Paris.

Port, deux sols.

A Godefroy[1].

Monsieur,

J'ai reçu vos mémoires qui sont à l'ordinaire, c'est-à-dire très judicieux. Il ne faut pourtant point vous relascher, s'il vous plait, d'aucune poursuite vers les Médiateurs à ce que nous obtenions sinon tout, au moins les principales choses de nos demandes, puisque M. de Longueville trouve bon d'insister à ravoir le gouvernement de M. de Bournonville, quand ce ne devroit être que pour l'honneur seulement et non pour la jouissance.

Les avis de M. le comte de Hennin touchant cela et les rangs de luy avec les autres ducs et comte d'Egmont sont fort raisonnables; vous y aurez, s'il vous plaît, tout égard.

J'escriray la semaine prochaine à mondit sieur le comte de Hennin et à M. le comte de chez M. de Longueville, à qui je baise les mains, comme à M. Stenglin[2].

Je n'ay pas un moment de reste à présent, et puis il faut que nous donnions ordre, pour les lettres que vous demandez du Roy, à ce qu'il y ait un article à part et exprès pour M. de Bournonville.

Cependant j'ay eu d'une personne de très haute condition l'extrait d'un article couché dans le projet de la paix de France avec Espagne, qui est en ces propos tenu :

« De plus, la France fait instance, afin que le prince d'Espinoy, le « duc de Bournonville et le comte d'Egmont et autres subjects du roy « d'Espagne, « *coupables* » et lesquels se sont retirés en France, soient « restablis en leurs honneurs et dignités. »

On trouve le mot de *coupables* fort rude, et que ce soit la France qui le porte et le souffre. Pour moy, je doubte fort que cela soit tout à fait authentique; ou bien il faut que ce soit un grossier esboschement des choses. Vous en pourriez faire part à M. le comte d'Hennin avec préface, comme j'ay dit que je lui escriray la semaine prochaine,

1. Bibliothèque de l'Institut. — Fonds Godefroy. Portefeuille 273, pièce n° 399.

2. Plénipotentiaire de Francfort au congrès de Münster.

n'ayant, pour cette heure, le loisir que d'achever ce mot qui est pour vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Du Buisson.

J'ay receu toutes les lettres jointes à vos mémoires. Puisque MM. d'Hollande ne veulent pas comprendre en leur traité M. de Bournonville, au moins comme médiateurs, ils doivent favoriser les intérests et particulièrement la restitution de Tamise ou Temsche à laquelle même ils ont intérest à cause de Halst. Et c'est à quoi vos soins, representations et remonstrances iront s'il vous plaît dorenavant.

Paris, 1er février 1647.

[Adresse] : — Monsieur de Godefroy, conseiller du Roy en ses conseils et de l'ambassade de Sa Majesté pour la paix générale à Munster.

II.

État des commissaires désignés par le Parlement pour le logement des gens de guerre dans les faubourgs pendant le blocus de Paris.

Janvier 1649[1].

Ce jour toutes les chambres réunies pour pourvoir aux logemens des gens de guerre pour la deffense de la ville de Paris à ce qu'ils soient logés dans les fauxbourgs, payant leur despense, que les levées soient incessamment faictes et avoir l'œil à tout, et que police soit exactement faicte et gardée, en sorte qu'il ne soit faict aucune violence et que les habitans n'en soient incommodez, a commis et commet les conseillers de ladite cour cy après nommez.

Sçavoir :

Pour le fauxbourg Saint-Antoine[2] : — Me Edouard Grangin, Me Claude Aubry et Me Jacques Pelletier.

Pour le fauxbourg Saint-Martin : — Me Hugues Grosseteau, Me Pierre Broussel, des Requestes et Me François de Machault.

Pour le fauxbourg Saint-Denis : — Me Claude Foucault et Me Galliot Mandat.

Pour le fauxbourg Saint-Honoré : — Me Jacques Camus et Me Mathurin Malbranche.

Pour le fauxbourg Saint-Germain : — Me Charles Brisart et Me Imbert de Sève.

Pour le fauxbourg Saint-Jacques : — Me Charles de la Nauve et Me Jacques du Tillet, de la quatriesme.

Et pour le fauxbourg Saint-Victor : — Me Charles Perrot et Me Jean du Bois.

Et ce qui sera par lesdicts conseillers fait et ordonné, executé nonobstant oppositions ou appellations quelconques faictes et à faire.

1. Archives nationales, U. 28, fol. 324.
2. La liste semblable, qui se trouve dans U. 185, dit *faub. S.-Michel.*

III.

ÉTAT DES CONSEILLERS AU PARLEMENT, COMMISSAIRES DANS LES QUARTIERS POUR LA LEVÉE DES TAXES PENDANT LE BLOCUS DE PARIS EN JANVIER 1649[1].

Ce jour, la Cour, toutes les chambres assemblées pour l'exécution de l'arrest du vingt-huitiesme de ce mois et an et faire payer incessamment le plus facillement et promptement que faire se pourra les taxes faictes par les deputés des compagnies et ce qui reste de celles des cent cinquante livres et trente livres sur les particuliers habitans de cette ville, pour employer au payement des frais de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffense de cette ville, a commis et commet les conseillers cy après nommés.

Sçavoir :

Pour le quartier de Tartarin : — Place Royalle. — Me Nicolas le Vasseur et Me François de Guenegauld.

Pour le quartier [de Philippe] : — Rue de la Mortellerie. — Me Claude le Clerc et Me Guillaume Poille.

Pour le quartier de Monthers : — Cimetière Sainct-Jean. — Me Jacques Renard et Me Charles Benoise.

Pour le quartier de Souplet : — Marais du Temple. — Me Jean Sevin et Me Pierre de Longueil.

Pour le quartier de Santon : — Rue Sainct-Martin. — Me Jacques Grossetau et Me Denis Baron.

Pour le quartier de Le Vieux : — Rue Sainct-Denis. — Me Pierre Lallemant et Me Charles Racine.

Pour le quartier d'Eustache : — Les Halles. — Me Henry de Refuges et Me Denis Palluau.

Pour le quartier de la Porte : — Rue de Montmartre. — Me Gatian Menardeau et Me Louis Faure.

Pour le quartier de Prévost : — De Saint-Honoré. — Me Philippes Genoust et Me Vincent le Bret.

Pour le quartier Gervais : — Saincte-Opportune. — Me Jean le Boulanger de la cinquiesme et Me René Davy.

Pour le quartier Hamonin : — De Sainct-Germain de l'Auxerrois — Me Jacques Camus et Me Michel d'Aligre.

1. Archives nationales, U. 28, fol. 325. (Cf. U. 185, f. 222.)

Pour le quartier Cottart : — De la Porte de Paris. — Me Nicolas Chevallier et Me Gabriel Boislesve.

Pour le quartier de Rousseau : — De la Cité. — Me Charles Hervé et Me Pierre Charlet.

Pour le quartier de Boucot : — De Sainct-Severin. — Me Pierre Gilbert et Me Alexandre Petau, Me Nicolas Roujault et Me Jean le...

Pour le quartier de Saulnier : — Place Maubert. — Me Clement le Meusnier et Me Michel Ferrand.

Et pour le quartier de Voisin : — De la Grève. — Me Paul Portail et Me Antoine Aymond Regnauld.

Et ce qui sera fait et ordonné par lesdicts conseillers, exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques.

IV.

Division de la ville de Paris en quartiers.

Janvier 1649[1].

I. — Quartier de Monsieur Tartarin — [Place Royale] — Depuis la porte Baudoyer jusques à la porte Anthoine des deux costez. — Vieille rue du Temple des deux costez, depuis les coings des rues du Roy-de-Cicille et de Bercy aux fossez. — Rue de Bercy. — Rue du Roi-de-Cicille, du costé de Sainct-Anthoine, tout du long. — Rue de l'Hostel-de-Lorraine et d'Angoulesme. — Rue des Francs-Bourgeois, depuis et compris M. de Guénegault, jusques à la place Royalle. — Rue des Trois-Pavillons. — Rue de Monsieur Bordier. — Rue Saincte-Catherine. — Rue...[2] entre celle des Trois-Pavillons et Saincte-Catherine. — Rue Neufve-Sainct-Louis, depuis celle de Monsieur Bordier, d'un costé tenant à la place Royalle et toutte entière du costé des Minimes, jusques au Calvaire. — Toutes les rues adjacentes du mesme costé : Rue Royalle. — Place Royalle. — Rue des Tournelles. — Rue du Petit-Musc ou des Celestins. — Rue de la Cerisaye. — Rue Neufve-Sainct-Paul. — Rue des Lions. — Rue du Beautreillis. — Rue de Sainct-Paul. — Rue des Jardins. — L'Arcenal et quay des Celestins, jusques devant l'Ave-Maria.

II. — Quartier de Monsieur Philippe — [la Mortellerie] — Tout le quay, depuis la Croix-Noire vers le Port Saint Paul jusques à la Grève. — La rue de la Mortellerie, à commencer devant l'Ave-Maria jusques à la Grève. — La rue de Jouy, jusques à la rue des Jardins des deux costés. — La rue du Figuier. — La rue des Fauconniers. — Rue des Nonnains-d'Yerre. — Rue Geoffroy-Lasnier. — Rue des Barres. — Rue du Monceau Saint Gervais, du costé de l'eaue, et les rues adjacentes jusques à la Grève.

---

1. Archives nationales, U. 185, folios 216 à 221. — Ce précieux document est malheureusement incomplet; il a été inséré dans le registre U. 185 à l'envers, en sorte que les quartiers s'y présentent en sens contraire. Le scribe a négligé en plusieurs endroits de donner le détail de la division, il s'en est tenu à une indication sommaire pour les quartiers du cimetière Saint-Jean, de la rue Saint-Denys et de Saint-Germain-l'Auxerrois.

2. Blanc au manuscrit.

III. — Quartier de Monsieur de Monthers — [Cimetière Saint-Jean] — Rue des Mauvais-Garçons, près le cimetière Saint-Jean.....

IV. — Quartier de Monsieur Souplet — [Marais-du-Temple] — Le cloistre Sainct-Merry, y comprises les deux petites rues aboutissantes en la rue Neufve-Sainct-Merry, dictes rues Brise-Miches et Taillepain. — La rue de la Verrerie, depuis le coing, vers la rue de Lombars jusques au coing de la rue des Billiettes, du costé de Sainct-Merry seullement. — La rue du Regnard, des deux costés. — La rue Barre-du-Bec, des deux costez. — La rue Saincte-Avoye, des deux costez, depuis le carrefour, vers la Barre-du-Bec, jusques et vis-à-vis l'hostel de Montmorency exclus. — La rue du Temple, des deux costez, depuis et compris l'hostel de Montmorency et vis-à-vis et jusques au delà de la porte du Temple. — Les rues des Gravilliers, Trace-Nonain et des Vertus. — La rue Porte-Foing, dicte des Enfans-Rouges. — La rue Patourelle. — La rue des Vieilles-Haudriettes ou de l'Eschelle-du-Temple. — La rue de Braques. — La rue du Grand-Chantier, jusques à la rue du Chaume. — La rue de Paradis. — La rue des Quatre-Fils. — La rue d'Orléans, jusques au coing des Capucins et vis-à-vis la rue du Perche. — La rue de la Corderie, le long des murs du Temple. — La rue de Bretagne. — Touttes les rues aboutissantes en ladite rue de Bretagne, du costé du rempart, qui sont les rues de Beaujolois, Angoumois, Xaintonge et Périgueux, le Petit-Marché et la rue Charlotte, la rue de Bery, depuis le Petit-Marché jusques à la rue d'Orléans. — Ladicte rue d'Orléans jusques aux Capucins et vis-à-vis la rue de Tenon. — La rue de Poictou jusques à la vieille rue du Temple. — Les rues aboutissantes en ladicte rue de Poictou, tant d'un costé que d'autre, qui sont les rues de Limoges, de la Marche et de Touraine. — Portion de la vieille rue du Temple, depuis le rempart, vis-à-vis du Calvaire, jusques au coing de la rue du Perche ou des Capucins, dudict costé seullement. — La vieille rue du Temple, depuis le coing de la rue de la Croix-Blanche, jusques au coing de la rue du Perche, et de l'autre costé depuis le coing de la rue du Roi-de-Cecille jusqu'au coing de la rue de la Perle. — La rue des Francs-Bourgeois, jusques au coing de la rue des Trois-Pavillons et vis-à-vis. — La rue Barbette. — La rue des Trois-Pavillons, du costé de ladicte rue Barbette seullement. — La rue de la Perle. — La rue du Parc-Royal, du costé de monsieur Bordier seulement. — Portion de la rue Neufve-Sainct-Louis, sçavoir depuis le coing de ladicte rue du Parc-Royal jusques au rempart, du costé de ladicte rue du Parc-Royal seulement. — Partie de la vieille rue du Temple, sçavoir depuis ledict rempart jusques au coing de ladicte rue de la Perle, dudict costé seulement. — Plus toutes les rues comprises entre les susnommées, sçavoir : portion de la rue de Poictou, depuis ladicte vieille rue du Temple jusques à ladicte rue Neufve-Sainct-Louis. — Les rues Sainct-François, Sainct-

Gervais, Sainct-Anastase, des Coustures-Sainct-Gervais ou des Morins. — Les rues des Blancs-Manteaux, des Singes, du Puis, de l'Homme-Armé et du Chaume. — La rue Saincte-Croix-de-la-Bretonnerie. — La rue Bourtibourg. — La rue de la Croix-Blanche, du costé de ladicte Croix-Blanche seulement. — La rue des Roziers. — La rue des Escouffes. — La rue des Juifs. — La rue du Roy-de-Cecille, depuis le coing vers la vieille rue du Temple jusques et compris l'hostel de Chavigny, du costé dudict hostel, et de l'autre costé, depuis le coing et vis-à-vis ledict hostel de Chavigny jusques à la porte du Petit-Sainct-Anthoine seulement. — La rue Pavée jusques à l'hostel d'Angoulesme exclus.

V. — Quartier de Monsieur Samson — [Rue Saint-Martin] — Depuis la porte Sainct-Martin jusques à la rue Aubry-le-Bouché, d'un costé et à la rue de la Verrerie de l'autre et tout le faulxbourg. — La rue Neuve-Saint-Mederic, des deux costés. — Rue Sainct-Avoye, d'un costé, depuis ladicte rue Neufve-Sainct-Mederiq jusques à la rue Simon-le-Franc. — Rue Beaubourg et les petites rues adjacentes. — Rue Grenier-Saint-Lazare. — Rue Michel-le-Comte. — Rue de Montmorency. — Rue du Cimetière. — Rue Chappon. — Rue Omer. — Rue Darnetal. — Rue du Huls[1]. — Rue Bourg-Labbé. — Rue du Verbois. — Rue aux Ours. — Rue Quincampoix. — Rue Saint-Leu-Sainct-Gilles. — Rue Philipot. — Rue Neufve-Saint-Laurent.

VI. — Quartier de Monsieur Le Vieux — [Rue Saint-Denis] — Rue Trousse-Vache . . . . . .

VII. — Quartier de Monsieur Eustache — [Les Halles] — Rue Au fevre. — La Cossonerye. — Rue des Prescheurs. — La Chanverrerye. — La Truanderye grande et petite. — La rue du Signe. — Rue Mauconseil. — Rue Contesse-d'Artois jusques à l'hostellerye de la Bouteille, d'un costé et à ladite rue Mauconseil. — La Fromagerie. — Cordonnerye. — Friperie grande et petite. — Lingerie. — Et toutes les halles, jusques à Sainct-Jacques-de-l'Hôpital.

VIII. — Quartier de Monsieur de la Porte — [Rue de Montmartre] — Depuis la porte de Richelieu, en venant regaigner le logis de monsieur le Surintendant. — La rue des Petits-Champs. — La rue Cocquillière. — La rue des Vieux-Augustins. — Rue Cocheron. — Rue du Bouloir. — Rue de Grenelle. — Rue du Four. — Rue du Jour. — Rue de Montmartre, jusques à la Tonnellerye. — La Tonnellerye. — Rue Montorgueil, d'un costé jusques à la Bouteille incluse et de l'autre jusques à la rue Opposilz (*sic*) excluse. — Rue Ticquetonne. — Rue du Bout-du-Monde. — Rue du Petit-Lion; et touttes les autres rues au-dessus, qui vont de la rue Sainct-Denis à la rue Montorgueil. — Rue des Deux-Escus.

---

1. *Sic.* Il faut lire du Huleu.

IX. — Quartier de Monsieur Prevost — [Saint-Honoré] — Contient toutte la rue Sainct-Honoré, depuis Sainct-Innocent d'un costé et depuis la rue Tirechappe de l'autre jusques au Roulle. — Toute la rue de l'Arbre-Sec, des deux costés. — La rue des Fossez-Sainct-Germain. — Le Louvre. — La rue des Poulies. — La rue de Bailleul. — La rue du Louvre. — La rue Frementeau. — La rue Sainct-Thomas. — La rue des Bons-Enfans. — La rue Vivien, et tout le surplus du costé de la rue Sainct-Honoré. — Les Tuilleryes.

X. — Quartier de Monsieur Gervais — [Sainte-Opportune] — Rue de la Feronnerye. — Rue des Lavandières. — Chevalier-du-Guet. — Place-aux-Chats. — Rue des Deux-Boules ou de Bethisy.

XI. — Quartier de Monsieur Hamonin — [Saint-Germain-l'Auxerrois] . . . . . .

XII. — Quartier de Monsieur Cottart — [La Porte de Paris] — La rue des Lombartz, des deux cotez. — Rue des Arcis, du costé de Sainct-Jacques à la rue de Gesvre. — Rue Sainct-Jacques de la Boucherie. — La porte de Paris. — La moictié du Pont-aux-Changes et la rue Sainct-Denis des deux costés jusques à la maison qui fait le coing du bout de rue qui va à Sainte-Opportune, d'un costé et à ladicte rue des Lombards, de l'autre. — La rue Vieille-Monnoye, des deux costez jusques à la porte de Paris, le cloistre Sainct-Jaçques et rue du Crucifix, et la rue de la Heaumerie.

XIII. — Le Quartier de Rousseau — [La Cité] contient — Depuis le petit Chastellet jusques au bout et tout le pont Nostre-Dame entier; tout ce qui est appelé la Cité, à prendre depuis le Cheval-de-Bronze jusques au terrain, la moictié du Pont-au-Change, jusques à la moictié du pont Sainct-Michel, le faulxbourg Sainct-Jacques entier et le faulxbourg Sainct-Michel, du costé dudict faulxbourg Sainct-Jacques.

XIV. — Le Quartier de Monsieur Boucot — [Saint-Severin] — contient : Depuis la porte Sainct-Jacques jusques au Petit-Chastelet, du costé de Sainct-Benoist et de Sainct-Severin. — Toute la rue de la Huchette, remontant jusqu'au milieu du pont Saint-Michel. — Tout le long du quay des Augustins, porte de Nesle. — Tout le faulxbourg Saint-Germain entier, jusques et compris la moictié du faulxbourg Sainct-Michel, du costé du Luxembourg. — Et toutes les rives comprises en ce circuit.

XV. — Le Quartier de Monsieur Sonnins — [Place Maubert] — Depuis la porte Sainct-Jacques, jusques au Petit-Chastellet, jusques à la porte Bernard-Sainct-Victor et Sainct-Marcel, en dedans la ville. — Et tout le faulxbourg Sainct-Marcel, à prendre depuis la poincte de l'Estrapade jusques à la porte, tout le long de la grande rue, jusques à la faulce porte et revenir jusques à la Santé et ladite poincte de l'Estrapade. — Plus il contient l'Isle-Notre-Dame entière.

XVI. — Quartier de Monsieur Voisin — [La Grève] — Tout le

dedans de la Grève.—La rue Planche-Mibray du coté d'amont. — Rue de la Tanerye.—Rue de la Vannerye.—Rue de la Coustellerye.—Rue Jean-de-Lespine. — Rue du Mouton, en revenant vers la rue Jean-Pain-Molet, dans la Tixeranderie. — Rue Jean-Pain-Molet, du costé de la rue de la Tascherie. — Rue de la Tascherie. — Rue des Arcis, du costé de ladicte rue de la Tascherie, jusques et compris la petite ruelle qui va à Sainct-Bon. — Et la rue Sainct-Bon, du costé de ladicte ruelle, en revenant vers la rue Jean-Pain-Molet. — Plus il contient tout le faulxbourg Sainct-Victor, depuis la porte, tout du long remontant jusques aux Pères de la Doctrine, dans la rue du Puis-de-Fert, tout du long sur le fossé, jusques à la porte des Bernardins et tout le long de l'eaue en amont.

V.

Roles des taxes levées par ordre du Parlement pour l'armement et l'entretien des troupes chargées de la défense de Paris pendant le blocus.

Janvier-mars 1649[1].

Du jeudy, vingt uniesme janvier mil six cens quarante neuf, de rellevée, en la maison de monsieur le Premier President du Parlement: Messieurs Molé, chevalier, premier president, M. Aubry, président des comptes, Tallemant, maistre des requestes, M. Le Noir, président en la Cour des Aydes, Messieurs H. Crespin, J. Viole, C. le Prevost, Potier, Bragelogne, P. Viole, Reboult, Charton, Grasseteau, De Saveuses, conseillers du Parlement, Chaillou, Almeras, de la Grange, Merault, maistres des comptes, Clément, Gourdau (?) conseillers aux aydes, Hardy et de Varoquier, tresoriers de France.

Ce jour, messieurs dessus nommés, depputés du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes, assemblez, suivant les arrestz et arrestez de ladicte cour de Parlement, avec deux tresoriers de France, ont commis pour greffier la personne de Me Gilles Boileau, commis au greffe du Parlement, à la charge du Conseil, pour dresser, signer les ordonnances, actes et jugemens qui seront faicts et donnez par lesdicts sieurs commissaires.

Ce jour, les commissaires du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aydes avec deux trésoriers de France, commis et deputez par arrestz, après avoir delibéré sur les propositions faictes et des moiens necessaires pour recouvrer promptement deniers suffisans au paiement de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffense de ceste ville de Paris, ont faict et dressé le rolle et estat contenant les noms des personnes qu'ils ont taxées, dont la teneur ensuit.

---

1. Archives nationales, U. 185, fol. 100.

I. — *Estat et roolle d'aulcuns particuliers contribuables au paiement des taxes pour emploier aux frais de l'armement et subsistance des gens de guerre de ceste ville de Paris*[1].

[Rôle du 21 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
Mme	De Bretonvilliers,	iiij m. l.	m. l.
MM.	d'Astrie,	m. l.	v c. l.
	Hinselin,	m. l.	iij c. l.
	Le Charron,	iiij m. l.	m. l.
	De Sarcelles de Neufbourg,	v c. l.	c. l.
	Grouin, d'Alençon,	xvj c. l.	l. l.
	Grouin, marchand de Châlons,	c. l.	l. l.
	Grouin des Bordes,	c. l.	l. l.
	Monerot-Bretonvilliers,	iij m. l.	m. l.
	Gilliers,	iij c. l.	c. l.
	De Bordeaux, secretaire du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Galand, secretaire du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Des Fontaines Bouer,	m. l.	ij c. l.
	Bordier, secretaire du Conseil,	iiij m. l.	m. l.
	Petit, des Rentes,	vj m. l.	ij m. l.
	Chabenat,	iij m. l.	v c. l.
La veufve de La Bazinière,		iij m. l.	m. l.
M.	La Bazinière,	iij m. l.	v c. l.
La veuve Fieubet,		iij m. l.	v c. l.
MM.	Des Hameaux,	iij m. l.	v c. l.
	De Villesavin,	iij m. l.	v c. l.
	Deslandes-Phelippeaux,	ij m. l.	iij c. l.
	Le président Gobelin,	iij m. l.	v c. l.
Mme	La maréchalle d'Effiat,	iij m. l.	m. l.
MM.	Housset,	iij m. l.	v c. l.
	Picart,	v c. l.	c. l.
	Catelan,	vj m. l.	ij m. l.
	Lefebvre,	iij m. l.	v c. l.
	Tabouret,	iij m. l.	v c. l.
	Jouvenot, du Greffe,	iij m. l.	v c. l.
	La Raliere, des Aydes,	iij m. l.	v c. l.
	Launay Gravé,	iij m. l.	v. c. l.
	Vanol, trésorier,	ij m. l.	ij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 100 v°.

MM.	Marin, recepveur general à Paris,	iij m. l.	v c. l.
	Bonneau,	iij m. l.	v c. l.
	Fralin,	v c. l.	c. l.
	Cantarini.	vj m. l.	ij m. l.
	Servantoni,	iij m. l.	v c. l.
	Lagarde,	iij m. l.	v c. l.
	Lempereur,	ij m. l.	iiij c. l.
	Morin le Juif,	iij m. l.	v c. l.
	Messac,	iij c. l.	l. l.
	Goblin, conseiller d'État,	ij m. l.	iij c. l.
	De Vic,	iij c. l.	c. l.
	Gargan,	ij m. l.	ij c. l.
	Des Combes,	iij m. l.	. . . .
Mme	la présidente Boullanger,	iij m. l.	v c. l.
MM.	De Fourcy,	ij m. l.	iij c. l.
	Gobelin du Quesnoy,	iij m. l.	v c. l.
	Ollier, grand audiencier,	v c. l.	l. l.
	De Lyonne, grand audiencier,	iij m. l.	v c. l.
	Payen, trésorier de France,	iiij m. l.	m. l.
	De Lyonne, secretaire des commandements de la Reyne,	iij m. l.	v c. l.
	Petit, secretaire du Roy,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Vasseur Sainct-Vrin,	iij m. l.	vj c. l.
	Le Vasseur, de la rue Saint-Louis,	m. l.	iij c. l.
	De Bordeaux, recepveur général des finances de Tours,	m. l.	iij c. l.
	Loppes,	vj m. l.	ij m. l.
	D'Hemery,	ix m. l.	iij m. l.
	Bautru,	iij m. l.	v c. l.
	Le comte de Nogent,	iij m. l.	v c. l.
	Fleureau,	m. l.	ij c. l.
	Fleureau Lambert,	m. l.	ij c. l.
	Charron, de l'Artillerie,	m. l.	ij c. l.
	Barbe,	iij m. l.	v c. l.
	Le Clerc, de l'Extraordinaire,	iij m. l.	v c. l.
	Boulin,	v c. l.	c. l.
	Longuet,	iij c. l.	ij m. l.
	Dufos, secretaire du Roy,	ij m. l.	iij c. l.
	De Loynes, des saisies réelles,	iij m. l.	iij c. l.
	Tallemant,	ij m. l.	iij c. l.
	De Rambouillet,	ij m. l.	iij c. l.
	Tallemant le jeune,	vj c. l.	c. l.
	Des Courtilz le jeune,	ij m. l.	iij c. l.
	Asseré,	ij m. l.	iij c. l.

MM.	Dalibert,	iij m. l.	v c. l.
	De Choisy de Camp,	iij m. l.	v c. l.
	De Caumartin,	m. l.	ij c. l.

Les commissaires depputez du Parlement, Chambre des comptes et Cour des Aydes, avec deux trésoriers de France, suivant les arrests, ont ordonné et ordonnent que les desnommés au roolle et estat cy-devant transcript seront tenus, dans le jour de la signiffication qui leur sera faicte de l'extraict dudict estat et roolle, paier entre les mains des sieurs Cramoisy, rue Sainct-Jacques, Faverolles, rue Sainct-Denis, et Forné, rue Pourpoincterie, bourgeois de Paris, ou de l'un deux les sommes auxquelles ils ont esté taxés et cottizés, le premier moys par advance, pour subvenir au paiement des frais de l'armement et subsistance des gens de guerre pour la deffence de la ville de Paris, dont sera faict et dressé estat; et faute de faire ledict paiement dans ledict jour, seront les refusans tenus paier le double et à ce faire seront contraincts par toutes voies deues et raisonnables; et seront tenus lesdicts Faverolles, Cramoisy et Forné paier et distribuer lesdicts deniers, suivant ledict estat qui sera dressé, selon et ainsy qu'il sera ordonné par maistre Pierre Viole, conseiller en la Cour et président ès Enquestes, et Charles de la Grange, conseiller et maistre des Comptes; ce qui sera executé, nonobstant oppositions et appellations quelconques, par le premier des huissiers de la Cour de Parlement ou autre huissier ou sergent royal sur ce requis : et sera faict deduction à chacun particullier des sommes de cent cinquante livres et trente livres qui se trouveront avoir esté par eulx paiées.

En oultre, arresté que l'estat des taxes sera continué suivant les arrests sur les rolles qui seront baillés par les Quarteniers.

II. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*[1].

[Rôle du 23 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
MM.	Alix,	ij m. l.	iij c. l.
	Aubert,	iij m. l.	v c. l.
	Alix,	ij m. l.	iij c. l.
	Angran, recepveur des Consignations cy-devant,	ij m. l.	iij c. l.
	Auger, traictant,	m. l.	iij c. l.
	Larcher, secretaire de Mademoiselle,	v c. l.	c. l.
	De Chalus,	ij m. l.	iij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 294.

MM.	Le Brun, du Sceau,	iij m. l.	v c. l.
	Le Begue,	m. l.	cl. l.
	Brageloigne, cy-devant trésorier de l'Extraordinaire des guerres,	ij m. l.	ij c. l.
	Boiteux, recepveur et payeur des rentes sur le sel,	iij c. l.	l. l.
	Benard, controleur des guerres,	m. l.	c. l.
	Bullion, le cappitaine,	iij m. l.	v c. l. l.
	Berlize, introducteur,	iiij m. l.	m. l.
	Boulart, recepveur général des finances à Orléans,	ij m. l.	iij c. l.
	Berault, du Sceau,	m. l.	c. l.
	Borin, des Menus,	v c. l.	l. l.
	La vaifve Brageloigne, de l'Ordinaire des guerres,	m. l.	c. l.
	La veufve Brageloigne, conseiller au Grand Conseil,	m. l.	c. l.
	Berault Sauvat,	m. l.	c. l.
	Bigot Canonville,	v c. l.	l. l.
	Du Boys, de la rue Sainct-Martin,	v c. l.	l. l.
	Bautru de Seran fils, conseiller d'Estat,	iij m. l.	m. l.
Mme	la Lieutenante civille Moreau,	iij. m. l.	v c. l.
MM.	Ratabon, intendant des Bastimens,	iij m. l.	v c. l.
	De la Croys, commis du sieur Marin,	m. l.	cl. l.
Mme	De Miramion, veufve,	iij m. l.	v c. l.
	D'Ableige, veufve,	m. l.	cl. l.
MM.	De Miramion, conseiller de l'Extraordinaire des guerres,	ij m. l.	ij c. l.
	La Briffe Sainct-Brice,	iij m. l.	v c. l.
	Camus, contrôleur général des Finances,	iiij m. l.	m. l.
	Camus, surintendant des Bastimens,	iij m. l.	v c. l.
	Place, conseiller à Rouen,	iij m. l.	v c. l.
	Le Camus, cy-devant procureur général en la Cour des Aydes,	ij m. l.	v c. l.
	Le Camus, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	Le Camus, ecclésiastique,	m. l.	cl. l.
	Le Roux, cy-devant maistre des requestes,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	Chauvelin, veufve du maistre des requestes,	ij m. l.	iij c. l.
	Bourneuf, veufve du payeur des rentes assignées sur le sel,	m. l.	c. l.
	Guital de la Marche, comme tutrice des enfans de feu M. Boyer,	iij m. l.	v c. l.

Mmes	La Présidente Seguier,	iij m. l.	v c. l.
	Malo, veufve, demeurant rue Saint-Anthoine,	m. l.	cl. l.
MM.	Tufany.	iij m. l.	v c. l.
	Du Tremblay, cy-devant gouverneur de la Bastille,	m. l.	cl. l.
	Janin, trésorier de l'Espargne,	iij m. l.	v c. l.
	De Guénegaud, trésorier de l'Espargne,	iij m. l.	v c. l.
Mme	De Guénegaud, veufve,	iij m. l.	v c. l.
MM.	De Flandres, trésorier des Partyes Casuelles,	iij m. l.	v c. l.
	Pavillon, demeurant au Marais,	ij m. l.	iij c. l.
	Verdier, son beau-frère [1],		
	Brossamin,	ij m. l.	iij c. l.
	De Meulle, trésorier de l'Ordinaire des guerres,	iij m. l.	v c. l.
	Peirat de Seve,	iij c. l.	l. l.
	Des Martins, banquier,	m. l.	cl. l.
	Faure père, du Conseil,	m. l.	cl. l.
	De Flandres, au nom et comme tuteur des enfans de feu M. Garnier [2],		
	La succession du feu sieur Garnier, trésorier des Partyes Casuelles,	iij m. l.	v c. l.
M.	De Nouveau, général des Postes,	iij m. l.	v c. l.
Mmes	Le Gras, veufve,	ij m. l.	iij c. l.
	Mallier du Houssay, veufve,	ij m. l.	iij c. l.
MM.	De Miromény, cy-devant intendant de justice,	ij m. l.	iij c. l.
	Guillard, cy-devant trésorier des Escuries,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Erbault, conseiller d'Estat,	ij m. l.	iij c. l.
	Le comte de Brienne, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	De la Vrillière, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	De Guénegaud, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	Le Tellier, secretaire d'Estat,	iij m. l.	v c. l.
	Tubeuf, intendant,	iij m. l.	v c. l.
	De Mauroy,	iij m. l.	v c. l.
	Le Charon,	iij m. l.	v c. l.
	De Monerville,	iij c. l.	v c. l.
	De la Picardiere,	ij m. l.	iij c. l.
	De Mons, greffier du Conseil,	iij m. l.	v c. l.
	Carré,	ij m. l.	iij c. l.

1. Rayé à la minute.
2. Rayé à la minute.

MM.	Potel,	ij m. l.	iij c. l.
	Forcoal.	iij m. l.	v c. l.
	Martin, controlleur des Escuries du Roy,	m. l.	cl. l.

Somme totalle : c iiij^{xx} iij^{m} viij^{c} l l.

Les Commissaires depputés, etc..... A Paris, le xxiij^{e} janvier M VI^{c} XLIX.

III. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*[1].

[Rôle du 25 janvier 1649.]

		pour l'armement	par moys
MM.	Du Four, recepveur général de Rouen,	m. l.	cl. l.
	Senamis, cy-devant seigneur (?) de la Barre,	v c. l.	l. l.
	Portail, de la rue des Blancs-Manteaux,	iij m. l.	v c. l.
	De Pontchartrain,	iij m. l.	v c. l.
Mme	La Présidente Lescalopier,	iij m. l.	v c. l.
M.	Lescalopier, cy-devant conseiller,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	La Présidente Maupeou, veufve du Président des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	De Claye, veufve du feu sr de Claye, trésorier de l'Ordinaire des guerres,	ij m. l.	iij c. l.
Mlle	Baussan, veufve du feu sr Bossan, advocat en Parlement,	m. l.	cl. l.
M.	De Thelis, cy-devant conseiller de la Cour,	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	Du Vaurouis, veufve,	m. l.	cl. l.
	De Brou, veufve,	m. l.	cl. l.
	Mandat, veufve du maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Feron, veufve du maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
Mlle	La Riviere Couaquo,	ij m. l.	iij c. l.
M.	D'Espinoy, cy-devant maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
Mme	De Vassan, veufve du feu sr de Vassan, trésorier des Partyes Casuelles,	ij m. l.	iij c. l.
MM.	De Richebourg, des Gabelles,	iij m. l.	v c. l.
	Scaron Vaure, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Pelletier, cy-devant maistre des Comptes,	ij m. l.	iij c. l.
	Mirault, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Rolland, des Gabelles,	ij m. l.	iij c. l.
	Rollot, de l'Espargne,	m. l.	cl. l.
	De Lingendes, premier commis,	iij c. l.	l. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 290.

MM.	De Jehan, commis de l'Espargne,	vj c. l.	c. l.
	Gédouin, commis de l'Espargne,	ij m. l.	iij c. l.
	Chahu, commis de M. de la Bazinière,	m. l.	cl. l.
	Brizacier, premier commis de M. de Brienne,	m. l.	cl. l.
	Varin, de la Monnoye,	ij m. l.	iij c. l.
	Burin, de la Poste,	m. l.	cl. l.
	Boret, des Coches,	ij c. l.	l. l.
	Lumagne,	iiij c. l.	l. l.
	Ligourt,	ij m. l.	iij c. l.
	Cartier, de l'hostel d'Espernon,	ij m. l.	iij c. l.
	Coqueret,	m. l.	c. l.
Mme	Ninan, veufve,	m. l.	cl. l.
MM.	De Léon, doyen du Conseil,	ij m. l.	iij c. l.
	De Bellievre,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Bret,	ii m. l.	iij c. l.
	De Cormoulin,	ij m. l.	iij c. l.
	Favier,	m. l.	cl. l.
	De Chaumont,	m. l.	cl. l.
	De la Poterie,	m. l.	cl. l.
	De la Marguerie,	m. l.	cl. l.
	De Moric,	ij m. l.	iij c. l.
	De Machault,	ij m. l.	iij c. l.
	De Lezeau,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Ormesson,	ij m. l.	iij c. l.
	Huguet, des Gabelles,	iij c. l.	c. l.
	De Sainct-Jouin,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Aligre,	ij m. l.	iij c. l.
	De Morangis.	ij m. l.	iij c. l.
Mmes	De Mancy, veufve,	m. l.	cl. l.
	Fayet, présidente,	m. l.	cl. l.
	La présidente Barillon,	m. l.	cl. l.
MM.	De Vilemontée,	m. l.	cl. l.
	D'Estambes,	ij m. l.	iij c. l.
	D'Irval,	ij m. l.	iij c. l.
	De Vertamont,	m. l.	cl. l.
	De Beljambes,	m. l.	cl. l.
	De Laubardemont,	m. l.	cl. l.
	De Priouzac,	iij c. l.	c. l.
	D'Argenson,	ij m. l.	iij c. l.
	Bouthillier de Rancé,	ij m. l.	iij c. l.
	Fabry,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Picart,	m. l.	cl. l.
	Rebours, cy-devant procureur en la Cour des Aydes,	m. l.	cl. l.

MM.	Des Yveteaux,	m. l.	cl. l.
	De Castille Villemareuil,	m. l.	cl. l.
	De la Terriere, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	De Chaulnes,	m. l.	cl. l.
	De Saint-Paul Comartin,	m. l.	cl. l.
	Yvon de Lozières,	m. l.	cl. l.
	De la Porte, cy-devant maistre des requestes,	m. l.	cl. l.
	De Paris,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Bret de Flacour,	m. l.	cl. l.
	De Bellesbat,	m. l.	cl. l.
	De Beauvais,	m. l.	cl. l.
	De Choisy, chancelier de M. le duc d'Orléans,	ij m. l.	iij c. l.
	De Romilly,	m. l.	cl. l.
	Olivier Prélabé,	v c. l.	c. l.
Mme	De Ragny, veufve du conseiller de la Cour,	vj c. l.	c. l.
MM.	Corberon, des Ligues,	vj c. l.	c. l.
	Camus, cy-devant maistre des Comptes,	vj c. l.	c. l.
	De Bezons,	m. l.	cl. l.
	Colbert de Saint-Pouange,	m. l.	cl. l.
	Colbert de Mery,	m. l.	cl. l.
	Colbert, commis de M. le Tellier,	m. l.	cl. l.
	Longuet, commis de M. le Tellier,	m. l.	cl. l.
	Perrochon,	iij m. l.	v c. l.
	De Champigny Saron,	m. l.	cl. l.
	De Sève Chatignonville,	ij m. l.	iij c. l.
	De Sève Plotard,	ij m. l.	iij c. l.
	Le Gros, partisan,	m. l.	cl. l.
	De Gazeau, cy-devant conseiller au Grand Conseil,	m. l.	cl. l.
	Phelypeaux du Verger,	m. l.	cl. l.
Mmes	Girard, veufve du procureur général de la Chambre des Comptes,	iij m. l.	v c. l.
	Vialart, veufve du président,	ij m. l.	iij c. l.
	Bourgoin, veufve du Conseiller de la Cour des Aydes,	v c. l.	l. l.
M.	Saulnier, cy-devant conseiller,	v c. l.	l. l.
Mme	De Forest, veufve, belle-sœur de M. D'Argenson,	vj c. l.	l. l.
M.	Chatelain Poulaillon,	m. l.	cl. l.
Mme	De la Trousse, veufve,	m. l.	cl. l.

M.	D'Agamy, des cinq grosses fermes,	v c. l.	l. l.

Somme totalle : cent soixante et neuf mil trois cents cinquante livres.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le vingt cinquiesme janvier mil six cens quarante neuf.

IV. — *Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.*

[Rôle du 27 janvier 1649[1].]

		pour l'armement	par moys
MM.	De Cugy, advocat au Conseil, rue de la Verrerie,	vj c. l.	c. l.
	De Cugy [d'Orgeval, son frère][2],	vj c. l.	c. l.
	Rousselet, procureur du Roy aux requestes de l'Hostel,	ij c. l.	c. l.
	Bodinet,	v c. l.	l. l.
	De Sainct-Martin, rue de la Verrerie,	v c. l.	l. l.
Mme	Andras,	m. l.	cl. l.
MM.	Drouart, rue de la Verrerie,	vj c. l.	c. l.
	Guillemeau, secrétaire du Roy, pour la subsistance par moys,		l. l.
	Mase, fermier des Aydes,	v c. l.	l. l.
	Coiffier,	iij c. l.	l. l.
	Tubeuf, abbé,	ij m. l.	iij c. l.
	Joly,	iij c. l.	l. l.
	Morlon, cloistre Saint-Jean,	m. l.	cl. l.
	L'abbé Poncet,	iij c. l.	c. l.
	D'Yvry, secretaire du Roy,	iij c. l.	c. l.
Mme	Avril, veufve, par moys.		xij. l.
Mlle	Demay, veufve du trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
MM.	Berlagre, docteur en droit,	vj c. l.	l. l.
	Du Fresne, cy-devant recepveur des amendes,	iij c. l.	l. l.
	Richard, fermier des Aydes,	v c. l.	l. l.
	Royer,	m. l.	cl. l.
	De Cuissy, trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
	Carly, — par moys,		xij. l.
Mlle	Brice, veufve du receveur des Tailles,	iij c. l.	l. l.
MM.	Damon, secretaire du Roy,	iij c. l.	l. l.
	De Lorme, secretaire du Roy,	iij c. l.	l. l.
	Desplace, secretaire du Roy,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 286.
2. Les mots entre crochets sont rayés à la minute.

MM.	Lefevre, conseiller des Monnoyes,	v c. l.	l. l.
	De la Brosse,	ij c. l.	xxx. l.
	Du Jardin, trésorier de Mlle de Guize,	v c. l.	l. l.

Les commisaires depputez, etc..... A Paris, le vingt septiesme janvier mil six cens quarante neuf.

V. — *Estat et rolle d'aucuns particuliers contribuables, etc.*

[Rôle du 29 janvier 1649[1].]

Quartier de Souplet [Marais du Temple].

		pour l'armement	par moys
MM.	Le Fèvre Chantereau,	iij c. l.	l. l.
	Le Fort et Soutrain, de la rue Bourtibour,	v c. l.	lxxv. l.
Mme	Baudet, veufve,	iij c. l.	l. l.
MM.	Geoffroy, appotiquaire,	ij c. l.	xx. l.
	De Marnay, grand maistre des Eaux et Forêts,	v c. l.	l. l.
	Godier,	iij c. l.	l. l.
	De Bourlemas,	v c. l.	c. l.
Mme	De Bugnons, veufve,	iij c. l.	l. l.
M.	Petit,	iij c. l.	l. l.
Mme	Faret,	iij c. l.	l. l.
MM.	Du Chalart,	ij c. l.	xxx. l.
	Bunot,	ij c. l.	xxx. l.
Mme	De Neubourg, veufve,	viij c. l.	l. l.
Mlle	Berthelin, veufve,	v c. l.	lxxv. l.
Mme	Bigot, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
MM.	Tonnelier, cy-devant auditeur des Comptes,	v c. l.	l. l.
	Huault, père du conseiller du Chastelet,	v c. l.	l. l.
	D'Andilly,	iij c. l.	xl. l.
	De Vitry,	iiij c. l.	l. l.
	De Saint-Aulbin,	v c. l.	l. l.
	Potart, secretaire de M. de Lezeau,	v c. l.	l. l.
	Le Jay, bourgeois,	iij c. l.	xxx. l.
	L'abbé de Saint-Mandé,	iij c. l.	xxx. l.
	De Serre, maistre d'hostel de chez le Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	Aubry, veufve du maistre des Comptes,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 280.

MM.	De Coste de Lezé,	iij c. l.	xxx. l.
	L'abbé Chaufe, conseiller en la Chancellerie,	ij c. l.	xxx. l.
	Bertault, recepveur des consignations des requestes du Pallais,	m. l.	cl. l.
	Berthault père,	v c. l.	l. l.
	Berthault, grand maistre des eaues et forests,	v c. l.	l. l.
Mmes	De Salo, veufve d'un conseiller de la cour,	ij m. l.	l. l.
	De Chaze, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
M.	Lesné, rue [de la] Verrerie,	v c. l.	l. l.
Mlle	Le Gauffre,	v c. l.	l. l.
MM.	Pallu, payeur des rentes,	iij c. l.	xxx. l.
	D'Orsay,	ij c. l.	xx. l.
	Haumonté, commis du recepveur des consignations,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes	De Genier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	La marquise de Boisy, veufve.	m. l.	cl. l.
MM.	Rousselet,		xx. l.
	Racine [1],		xxx. l.
	Cadeau, trésorier de la Maison du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
	De Bezanson,	m. l.	cl. l.
	Bordier, recepveur des tailles,	ij c. l.	xx. l.
	Veillart, frère du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
	Sanguin, pour tous,		l. l.
	D'Aremont,	ij c. l.	xx. l.
	Poussepin [2],	v c. l.	xxx. l.
	Sève,	iij c. l.	xx. l.
	Cornuel, de l'Extraordinaire des guerres,	v c. l.	xxx. l.
	L'abbé de la Victoire,	v c. l.	l. l.
Mme	Duriu, veufve,	ij c. l.	xx. l.
M.	De Rantilly, cy-devant trésorier des Partyes Casuelles,	v c. l.	l. l.
Mmes	Parfaict, veufve du conseiller,	iij c. l.	xxx. l.
	Du Puy,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	Godefroy, trésorier de l'artillerie,	m. l.	cl. l.
	Berruyer,	iij c. l.	xl. l.
	De Lagebaston,	ij c. l.	xx. l.
	Talon, trésorier provincial,	v c. l.	l. l.

1. Rayé à la minute.
2. Rayé v c. l.

Mlle	De Lorme [1],		
	La succession de feu Juvenot, commis au greffe du Conseil,	vj m. l.	m. l.
MM.	Le Franc,		xx. l.
	De Creil,	iij c. l.	xxx. l.
	De Rubri,		xx. l.
	Margueval, cy-devant maistre des Comptes,	m. l.	cl. l.
Mme	Frideau,	v c. l.	xxx. l.
MM.	Ferary,	iij c. l.	xxx. l.
	Clerget, commis,	ij c. l.	xx. l.
	L'abbé de Bullion,	m. l.	cl. l.
	L'abbé de Valchrestien,	iij c. l.	xxx. l.
	Le Franc,	iij c. l.	xxx. l.
	De Margonne,	v c. l.	l. l.
	De Ledeville,	ij c. l.	xxx. l.
	De Mizé,	xx. l.	
Mmes	De Muy, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	De Gives, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
	De Berzeau, veufve du Président,	v c. l.	l. l.
	Bouin, veufve du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
	Luillier, veufve de l'auditeur des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.
	Dorat, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
	Godefroy, veufve,	ij c. l.	xxx. l.
	De Breteuil, veufve,	v c. l.	l. l.
MM.	De Chomontel,	iij c. l.	xxv. l.
	De la Tuillerie,	xiiij c. l.	c. l.
Mmes	Du Vouldy,	v c. l.	xxx. l.
	Roche,	xxx. l.	
MM.	Lambert, cy-devant président en la Chambre,	v c. l.	xxx. l.
	De Menivillete, recepveur general du clergé,	m. l.	cl. l.
	Lamy, trésorier de la maison du Roy,	v c. l.	xxx. l.
	Versoris,	ij c. l.	xx. l.
	Pinon, conseiller d'Estat,	xiiij c. l.	c. l.
	L'abbé de Saint-Germain Beaupré,	ij c. l.	xx. l.
	De Mascarany, intendant de la maison de M. le duc d'Orléans,	v c. l.	xxx. l.

Somme totalle : lm lxx l.

1. Rayée à la minute.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le vingt neufviesme janvier mil six cens quarante neuf.

VI. — *Estat et rolle de moderation, formé par les Commissaires deputez des Compagnies des taxes pour l'armement et subsistance des gens de guerre pour la défense de ceste ville de Paris, desquelles taxes les particuliers demeureront deschargez, payant les sommes auxquelles ladite moderation a esté faicte selon et ainsy qu'il ensuit.*

[Rôle du 30 janvier 1649[1].]

MM. De Bezon, par moderation,	vj c. l.	c. l.
Charon, de l'extraordinaire, modéré à	m. l.	cl. l.
Grouin d'Alençon, modéré à	iij c. l.	l. l.
Housset, modéré à	m. l.	c. l.
Le président Gobelin, comme président des Comptes,	ij m. l.	cl. l.
Du Quesnoy, modéré à mil livres, cy	m. l.	cl. l.
De Lezeau, comme maistre des requestes,	xij c. l.	
De Léon, doyen du Conseil,	xij c. l.	
De Paris, conseiller au Conseil,	xij c. l.	
De la Poterie,	v c. l.	l. l.
Le Clerc, tresorier de l'extraordinaire,	m. l.	cl. l.
De Fourcy, à	m. l.	cl. l.
De Brageloigne,	ij c. l.	l. l.
Mme De Brageloigne, veufve du conseiller du grand Conseil,	ij c. l.	l. l.
MM. Morin le Juif, moderé à	ij m. l.	iij c. l.
Du Four, moderé à	v c. l.	lxxv. l.
Le Clerc,	viij c. l.	c. l.
Mme De Nogent,	m. l.	c. l.
M. De Bordeaux,	m. l.	cl. l.
Mme De Hersé,	m. l.	cl. l.
M. Pelletier, prebstre,	viij c. l.	cl. l.
Mme Phelippes, veufve,	viij c. l.	c. l.
MM. Tallemant,	m. l.	cl. l.
De Rambouillet,	m. l.	cl. l.
De Combes,	xij c. l.	cl. l.
De Bordeaux, secretaire du Conseil,	xv c. l.	c. l.
Faure, père du conseiller,	vj c. l.	lx. l.
Le Vasseur, l'esné,	viij c. l.	c. l.
Le Vasseur, son frère,	iiij c. l.	l. l.
Gargan,	iiij c. l.	l. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 274.

M. De La Rivière, cy-devant tresorier de la cavalerie legère,	v c. l.	c. l.
Mmes Du Houssay-Mallier, veufve,	m. l.	c. l.
De Bourneuf,	v c. l.	l. l.
MM. Lambert,	iij m. l.	m. l.
D'Emery,	iij m. l.	m. l.
Mme Boullanger, xvj c. l., oultre iiij cl. l. qu'elle a payées à M. Prevost comme veufve d'un conseiller à la Cour,	xvj c. l.	
MM. De Bullion, cappitaine,	viij c. l.	c. l.
Du Fresne — (M. Almeras[1]),	cl. l.	x. l.
Barbe — (M. Fraguier),	iiij c. l.	xxx. l.
D'Alibert — (M. le Conte dict Boullanger),	xiiij c. l.	
Forcoal, secretaire du Conseil — (M. de Grieux),	xv c. l.	ij c. l.
Mmes Mandat, veufve — (M. Mandat),	v c. l.	l. l.
Aubry, veufve — (M. Pinon),	v c. l.	l. l.

Moderation du premier febvrier 1649.

M. Le Camus, cy-devant maistre des Comptes,	ij c. l.	xx. l.
Mme De Miramion, veufve — (M. Chaillou),	m. l.	cl. l.
De Choisy de Camp — (M. Chaillou),	xij c. l.	cl. l.
Lione, grand audiencier,	xv c. l.	cl. l.
Mme De Brou — (M. le Boux),	v c. l.	l. l.
MM. Favier, conseiller d'Estat,	iij c. l.	xl. l.
Le Gros, partisan,	v c. l.	lx. l.
Roger — (M. Clemens),	v c. l.	l. l.
De la Porte, cy-devant maistre des requestes,	vj c. l.	lx. l.
Du Jardin — (M. Almeras),	ij cl. l.	xxx. l.
L'abbé Poncet — (M. le président de Brageloigne),	c. l.	xxx. l.
Tallemant Bonneau,	ij c. l.	xxx. l.

Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.

[Rôle du 30 janvier 1649[2].]

MM. De l'Aulne,	m. l.	c. l.
De la Croix, interessé avec Catelan,	m. l.	c. l.

1. Les noms placés entre parenthèses sont en marge dans les rôles. Ce doit être ceux des personnages intervenus pour obtenir la modération ou de ceux sur le rapport desquels cette modération fut accordée.

2. Archives nationales, U. 185, fol. 272.

MM. Le Clerc, greffier des commissaires extraordinaires vers l'hostel de Sully,	viij c. l.	c. l.
Didier Viart, près Catelan,	xv c. l.	vj c. l.
Roger, des Postes d'Auvergne,	m. l.	c. l.
Morice Passart,	m. l.	cl. l.
De Creil, cy-devant greffier du Conseil,	m. l.	cl. l.
Chenelong, commis au Conseil,	m. l.	cl. l.
Le Roy, premier commis de M. Le Tellier,	m. l.	cl. l.
De Chavigny,	iij m. l.	v c. l.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le trentiesme janvier mil six cens quarante neuf.

Estat et roolle d'aucuns particuliers, etc.

[Rôle du 3 février 1649[1].]

Quartier Sainct-Paul, — le quartenier Tartarin.

Le Sepulchre,	vij c. l.	
MM. Le Clerc, président aux monnoyes,	m. l.	c. l.
Blanchet, maistre des eaux et forests à Bloys,	vj c. l.	c. l.
Claude Laurens, commandant les gendarmes de la Reyne, et son frère,	viij c. l.	c. l.
Le Noir, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
L'abbé Ardier,	iij c. l.	l. l.
Ratouin, commissaire des guerres et receveur des Tailles,	v c. l.	l. l.
Lutrat, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
De Saint-Memin, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Jehan de la Grange, cy-devant conseiller à Metz,	m. l.	cl. l.
Mme Annapier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Larche, sr de Fontenelle,	iij c. l.	xxx. l.
Foret, bourgeois de Paris,	c. l.	x. l.
Mme De Bretinière, veufve du procureur général du Parlement de Normandie,	m. l.	cl. l.
MM. De Larche,	iij c. l.	
Luillier, cy-devant conseiller au grand Conseil,	vj c. l.	c. l.
De Brageloigne, contrôleur général des guerres,		xv. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 264.

Mme D'Orville, veufve du conseiller de la Cour,	v c. l.	l. l.
MM. De Fortras, trésorier de France à Limoges,	iiij c. l.	xl. l.
De Vineuil,	iiij c. l.	xl. l.
De Fieubet de Caumont, trésorier de France à Bordeaux,	iiij c. l.	xl. l.
Mme Guillemin, veufve,	iiij c. l.	xl. l.
M. Le Gendre, contrôleur général des Gabelles,	xij c. l.	ij c. l.
Mme De Beauregard Ardier, veufve du tresorier de l'Espargne,	ij m. l.	iij c. l.
M. Ribaudon, commis de M. de Mourville, intendant,	iiij c. l.	xl. l.
Mme D'Espesses, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
Mlles Deschamps et Le Maire,	v c. l.	xl. l.
Mme Marie du Tremblay, veufve de feu M. Granger Soucarière,	v c. l.	xl. l.
M. Tardif, trésorier de France à Orléans,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Nicolle Carte, veufve de feu M. Patroville,	ij c. l.	xx. l.
M. Maignan, garde de l'artillerie,	c. l.	x. l.
Mmes Le Roy, veufve de feu Le Roy, secretaire de M. le Conte,	ij c. l.	xx. l.
Bazancour, veufve du maistre des Comptes,	v c. l.	xl. l.
De Moucy, veufve du trésorier de France à Châlons,	iiij c. l.	xl. l.
De Tigery,	m. l.	cl. l.
MM. De Coulange, fils du payeur des rentes,	iiij c. l.	xl. l.
Adée et Don, son gendre,	iiij c. l.	xl. l.
Mme Fremin, veufve, et MM. ses enfans,	vj c. l.	lx. l.
MM. Duret, trésorier de France à Moulins,	ij c. l.	xxx. l.
Go, trésorier de France en Languedoc,	iij c. l.	xxx. l.
Le Grand, marchand de vin,	iiij c. l.	xl. l.
De la Forteresse,	iiij c. l.	xl. l.
Le Vasseur, contrôleur de la Bûche,	iiij c. l.	xl. l.
Le sr Rainteuil, recepveur du prieur de Sainte-Catherine,	iij c. l.	xxx. l.
Dolu,	ij c. l.	xx. l.
Du Boullay,	iij c. l.	xxx. l.
Mme De Perusse, veufve,		xx. l.
MM. De la Mormandière,	ij c. l.	xx. l.
De Prévalon,	m. l.	cl. l.
Colart, contrôleur de chez la Reyne,	iij c. l.	xxx. l.

MM. Bontemps,	iij c. l.	xxx. l.
Mazel, trésorier de l'Argenterie et commis aux Ponts et Chaussées,	m. l.	cl. l.
Tillevault d'Argouges, intendant de la maison de la Reyne,	v c. l.	xl. l.
Romanesque,	iij c. l.	xxx. l.
Mme D'Argouges, veufve,	ij c. l.	xx. l.
MM. Senocq, des viij millions,	ij c. l.	xx. l.
De Vouillac,	iij c. l.	xxx. l.
Girardin,	ij c. l.	xx. l.
Cazel,	iij c. l.	xx. l.
Faure,	iij c. l.	xx. l.
De Brageloigne, chevallier,	v c. l.	xxx. l.
De Louvencourt,	iij c. l.	xx. l.
De Gastines, cy-devant maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
L'abbé d'Effiat,	vj c. l.	lx. l.
De Saint-Remy,	vj c. l.	lx. l.
Mme Blondeau,	iij c. l.	xx. l.
MM. Godefroy Boisanval,	iij c. l.	lx. l.
Noiron, me d'hostel du Roy,	ij c. l.	xxx. l.
Mme La baronne du Chatelier Barlot,	v c. l.	lx. l.
M. Olivier, cy-devant conseiller, de Saint-Try et Mlle du Moutier,	iij c. l.	xx. l.
Les locataires des maisons de M. Petit, rue Royalle,	m. l.	cl. l.
MM. De Saint-Felix,	iij c. l.	xxx. l.
D'Elbene,	iij c. l.	xxx. l.
Donon et de la Montagne,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Dofin,	c. l.	x. l.
MM. Ladvocat,	ij c. l.	xxx. l.
Damblin, conseiller en la cour des Monnoyes,	iij c. l.	xxx. l.
Citoys, cy-devant commis des Ponts et Chaussées,	v c. l.	l. l.
Les religieuses de Sainte-Marie, rue Saint-Anthoine,	iij c. l.	xxx. l.
M. Piroux,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Fleury,	ij c. l.	xx. l.
MM. De Marandé,	ij c. l.	xx. l.
Bizeman, commis,	iij c. l.	xl. l.
De Castille,	vj c. l.	lx. l.
Ollier de Nointel, cy-devant conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.

Dame Nicollas, veufve de Miraumont, drapier,	iij c. l.	xxx. l.
Dame Agnès Rozier, veufve d'un marchand de boys,	ij c. l.	xx. l.
Mme Ollier Verneuil, veufve du conseiller d'Estat,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle Du Buisson, veufve de l'auditeur,	ij c. l.	xx. l.
MM. Pierre François, traictant des maîtrises,	iij c. l.	xxx. l.
Gabriel Chouart,	iij c. l.	xl. l.
Mme De Saint-Anthoine, abbesse dudict lieu,	ij c. l.	xl. l.
M. Mansart, architecte,	xv c. l.	ij c. l.

[Du 4 février 1649.]

Phelippes, quartenier du Port au foin.

	pour l'armement	par moys
M. Le Clerc, poissonnier,	iiij c. l.	l. l.
La veufve Hurlot,	iiij c. l.	l. l.
MM. Blavy, marchand de poisson,	iiij c. l.	l. l.
Le Prebstre, bourgeois de Paris,	iiij c. l.	l. l.
Robinet, marchand de vins,	iiij c. l.	l. l.
Godefroy, marchand de vins,	iiij c. l.	l. l.
Tampon, tinturier sur l'eau,	iij c. l.	xxx. l.
Toussaint Prestat, commis aux Aydes,	iiij c. l.	xxx. l.
Mme Bourier, veufve,		xx. l.
En ladite maison, M. Mason, commissaire à l'Extraordinaire des guerres,	iij c. l.	l. l.
Mme Hardy, femme de M. Hardy, cy-devant maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
MM. Le Tanneur, cy-devant trésorier de France,	iiij c. l.	l. l.
Arondeau, trésorier de France,	iiij c. l.	l. l.
De Montebize, payeur des rentes,	vj c. l.	lx. l.
Damours, rue des Barres[1],	iij c. l.	xx. l.
Tousty, contrôleur des guerres,	iij c. l.	xx. l.
Du Fay, filz du maistre d'hostel,	m. l.	cl. l.
Mlle De Saint-Gobert,	iij c. l.	xx. l.
MM. Jehan Poullet, commis de M. de Guenegault,		xx. l.
François Chatelier, recepveur des tailles à Reins,	v c. l.	l. l.
Aubert, bourgeois de Paris,	v c. l.	l. l.
Dame Marie Charlet, veufve de feu M. Masparault, cy-devant conseiller de la Cour,	iij c. l.	xxx. l.

1. Les mots « *rue des Barres* » sont biffés.

M. Guetat,		xv. l.
Mme Scaron, veufve du conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.
MM. Picot, sr de Lestang, frère de l'auditeur,	iij c. l.	xxx. l.
Bove, bourgeois et juge des Consuls,	iij c. l.	xxx. l.
Deschamps, recepveur des rentes des III millions,	iij c. l.	xxx. l.
Parfait, cy-devant auteur des comptes,	iij c. l.	xxx. l.
Poussepin, sr de Monbrun, trésorier de France,	ij c. l.	xx. l.
De la Poterie, procureur du Roy aux Eaux et Forests,	ij c. l.	xx. l.
De Villiers, advocat au Conseil[1],	ij c. l.	xx. l.
Chenal, président au Grenier à sel de Lizy,	ij c. l.	xx. l.
Damours, cy-devant conseiller de la Cour,	iiij c. l.	l. l.
Mme De Saint-Gilles, veufve,	iiij c. l.	l. l.
MM. Picot, trésorier de la maison de M. le duc d'Orléans,	ij c. l.	xx. l.
Miclaho, commis de l'Espargne,	ij c. l.	xx. l.
Le Clerc, trésorier de France,	iij c. l.	xxx. l.
Oger, cy-devant maistre d'hostel de M. Bouthillier,		xv. l.
Mme Bernard,	ij c. l.	xx. l.
MM. Huron et La Mare, demeurans dans le bureau des Aydes,	vj c. l.	lx. l.

Somme totalle de l'armement : cinquante quatre mil trois cens livres.
Somme totalle de la subsistance : six mil deux cens cinq livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme fevrier mil six cens quarante neuf.

[Rôle de modération du 3 febvrier 1649[2].]

Mme Malo, veufve — (M. de Grieux),	v c. l.	l. l.
MM. Des Places — (M. Le Roux),	iij c. l.	l. l.
Dorat, secrétaire du Roy — (Id.),	iij c. l.	l. l.
Monnerot — (M. Clemens),	viij c. l.	l. l.
Mmes De Vassan — (M. Talman),	m. l.	cl. l.
De Commartin, veufve — (Id.),	vj c. l.	lx. l.
M. Boulin,	ij c. l.	xxx. l.

1. Veu la quittance par laquelle il paroist qu'il a payé comme advocat de la cour. — Deschargé.

2. Archives nationales, U. 185, fol. 235. — Voyez la note 1, p. 327, pour l'explication des noms entre parenthèses.

MM. Guetat, comme tuteur des enfans mineurs de feu M. Royer,	xv c. l.	cl. l.
Tufany, de l'Espargne,	xv c. l.	cl. l.
Bordier — (M. Talman),	xv c. l.	ij cl. l.
Le Feron, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xxx. l.
Mignier d'Alençon,	ij c. l.	xx. l.
Talon,	cl. l.	xx. l.
De Lagebaston, même maison,	cl. l.	xx. l.
Bouthillier de Rancé — (M. le Président Charton),	xij c. l.	cl. l.
Pinon, cy-devant président à Metz — (M. Violle),	vj c. l.	lx. l.
Olivier, sieur de Belabre,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Du Vouldy, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Thelis, cy-devant conseiller — (M. Charton),	m. l.	cl. l.
Richard, cy-devant commis des Aydes,	iij c. l.	xxx. l.
Margone,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Le Feron — (M. Viole),	viij c. l.	c. l.
Mme Fieubet,	m. l.	cl. l.
MM. Chenelong, commis au greffe du Conseil,	iij c. l.	l. l.
Le Gendre, commissaire général des Gabelles,	viij c. l.	lxxx. l.

[Modération du 9e febvrier 1649.]

MM. Massy — (M. le Président du Pui),	m. l.	cl. l.
Bonneau,	m. l.	cl. l.
Potel, greffier du Conseil,	vj c. l.	lx. l.
Mmes De Bretonvilliers,	ij m. l.	iij c. l.
Moreau et la lieutenante civille,	xij c. l.	ij c. l.
M. De Chabenat[1],	ij m. l.	iij c. l.
Mme De Moucy, veufve du trésorier de France,	ij c. l.	xxx. l.
M. De Marguenat, cy-devant Me des Comptes,	vj c. l.	lx. l.
Mme De Grave, veufve du Président,		

Somme totalle de l'armement, vingt deux mil cinq cens cinquante livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : deux mil neuf cens quarante cinq livres.

1. Rayé.

[Rôle du 6 febvrier 1649 [1].]

Quartier du Louvre — Le Prevost quartenier.

	pour l'armement	par moys
MM. L'abbé Charlet, intendant de M. le cardinal Mazarin,	iij m. l.	v c. l.
De Balincourt, maistre des Eaux et Forêts de Normandie,	m. l.	cl. l.
Mme De la Riviere, veufve,	v c. l.	l. l.
MM. De la Garve, secretaire du Roy,	iiij c. l.	l. l.
Du Fresne, intendant de M. de Retz,	c. l.	x. l.
De la Plante,	m. l.	cl. l.
De la Planche,	m. l.	cl. l.
Capet, orfèvre du Roy,	v c. l.	l. l.
Renault, chirurgien du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Rimbert,	ij c. l.	xx. l.
Du Puy, trésorier de France,	iij c. l.	xxx. l.
Duret, commissaire des Guerres,	iij c. l.	xxx. l.
De Cezille, prevost de la Monnoye,		xx. l.
Largentier,	v c. l.	l. l.
Les chanoines de Saint-Honoré (de leur consentement),	vj c. l.	
MM. Monnerot, recepveur général des rentes,	m. l.	cl. l.
Du Tronchet, cy-devant grand audiancier,	iij c. l.	xxx. l.
De Lozon, conseillier d'Estat,	xij c. l.	ij c. l.
Mme Reno, veufve d'un bourgeois de Paris,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Thevenin, operateur du Roy,	v c. l.	l. l.
De Luines, secretaire de la marine,	ij m. l.	iij c. l.
Le général Parfaict,	iij c. l.	l. l.
D'Orval,	viij c. l.	c. l.
D'Esponty, cy-devant recepveur des tailles,	iij c. l.	xxx. l.
Roullier, cy-devant secretaire du Roy,	iiij c. l.	l. l.
Mmes Roullier, veufve du maistre des Comptes,	v c. l.	l. l.
Du Val, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Le Grand, secretaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
Chenard, secretaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
Le Mercier, architecte du Roy,	v c. l.	l. l.
Baranjon, appotiquaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
De Capedeville, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Chazan,		xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 260.

Mme De Caudé, veufve de l'intendant de feu M. le duc de Luynes,	ij m. l.	c. l.
MM. De Chenailles-Mérouville,	m. l.	cl. l.
Poitevin, abbé des Vaux,	iij c. l.	xx. l.
Sebert, secretaire du Roy,	m. l.	cl. l.
Dodidier, advocat au conseil,	iij c. l.	xxx. l.
Sabran,	ij c. l.	xx. l.
Du Four, secretaire du Roy,	v c. l.	l. l.
Aubry, paveur,	v c. l.	l. l.
Picot,	iij c. l.	xxx. l.
De Fonteine, contrôleur de la Maison du Roy,	ij c. l.	xx. l.
De Verton, maistre d'hostel du Roy,	iiij c. l.	xl. l.
Mme De Lagrange, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. L'abbé de Chailly,	v c. l.	l. l.
L'abbé de La Vergne,	v c. l.	l. l.
Ollivier, bourgeois de Paris,	ij c. l.	xx. l.
Desgranges, commissaire des guerres,	iij c. l.	xxx. l.
Mme D'Arsens,	v c. l.	xx. l.
MM. De Pontac,	v c. l.	l. l.
Bonnot,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Desroches, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. L'abbé de Chantelou,	iij c. l.	xxx. l.
De Verton, trésorier,	v c. l.	l. l.
Prevost, commissaire de l'artillerie,	ij c. l.	xx. l.
Mme Lucas, veufve du secretaire du Cabinet,	v c. l.	l. l.
MM. De Boisjulay,		xx. l.
Baudoin, chef du Gobelet [1],	v c. l.	l. l.
Baudoin, conseiller-clerc d'office [2],	v c. l.	l. l.
Desnoyers fils,	ij m. l.	iij c. l.
De Beauce, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xx. l.
Reperan, bourgeois,	ij c. l.	xx. l.
Du Berin,	ij c. l.	xx. l.
L'abbé Lucas,	iij c. l.	xxx. l.
L'abbé de la Fontaine,	iij c. l.	xxx. l.
De la Polinière,	iij c. l.	xxx. l.
De Clerizy, officier de Mademoiselle,		xx. l.
Renard des Tuilleries,	v c. l.	xxx. l.
Lescuyer des Tuilleries,	ij c. l.	xx. l.
De Beauvais, architecte,	iij c. l.	xxx. l.
Monin,	m. l.	cl. l.

1. Rayé.
2. Id.

Morel, bourgeois,	v c. l.	l. l.

Somme totalle de l'armement : trente six mil deux cens livres.

Somme totalle de la subsistance : quatre mil cinq cens cinquante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme febvrier mil six cens quarante neuf.

[Rôle du 6 febvrier 1649[1].]

Quartier de la Porte. Rue Sainct-Denys et ès environs.

	pour l'armement	par moys
MM. Bossuet,	iij m. l.	iij c. l.
Redemont de Castille,	ij m. l.	iij c. l.
Coquet Bullion,	iiij c. l.	l. l.
Oursel, commis de M. de la Vrillière,	m. l.	cl. l.
Courtin,		xl. l.
Charlot, premier président aux Monnoyes,	vj c. l.	c. l.
Colbert père,	m. l.	cl. l.
Fremont, commis de Catelan,	vj c. l.	c. l.
Cuigy, cy-devant intendant de M. de Bellegarde,	m. l.	cl. l.
Le Secq, trésorier de la bourse des Estats,	m. l.	cl. l.
Bousselin,	iiij c. l.	xl. l.
De la Serre,	v c. l.	xl. l.
Longuet, rue de la Plastrière, qui a la party des moulins du Boys,	vj c. l.	c. l.
Lefevre, des Gardes,	iij m. l.	v c. l.
Du Boys,	vj c. l.	c. l.
Tanier, des Gabelles,	vj c. l.	c. l.
Sainct-André,	vj c. l.	c. l.
De Machault,		l. l.
Du Brocq,	iij c. l.	xxx. l.
La fabrique Saint-Eustache,	ij m. l.	iij c. l.
La fabrique Saint-Merry,	xij c. l.	ij c. l.
La fabrique Saint-Nicollas-des-Champs,	viij c. l.	c. l.

Somme totalle de l'armement : vingt un mil deux cens livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : trois mil cens cinquante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le sixiesme febvrier mil six cent quarante neuf.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 258.

[Rôle du 9 febvrier 1649[1].]

Quartier de Rousseau. — En la Cité.

	pour l'armement	par moys
Mlle Parizot, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes Du Fossé, veufve,	cl. l.	xv. l.
Saulnier, femme du conseiller du Parlement[2],		
Danese, veufve du conseiller du Parlement,	iij c. l.	xxx. l.
M. Binicourt,	m. l.	xxx. l.
Mme Cottart, veufve du marchand du Pallais,	iij c. l.	xxx. l.
M. Jehan Gillot, lieutenant au baillage du Pallais,	cl. l.	x. l.
François Lescot, marchand orfèvre de *la Fleur de lys*,	v c. l.	l. l.
MM. De la Haye, ancien eschevin,	v c. l.	l. l.
Charles de la Haye, marchand orfevre,	c. l.	x. l.
De Saint-Martin,	iij c. l.	xxx. l.
Sagot, greffier au Chastelet,	iij c. l.	xxx. l.
Le sr Hoyaux, marchand,	iiij c. l.	xxx. l.
Le sr le Fevre, marchand orfèvre,	ij c. l.	xx. l.
Mme Brou, veufve du clinquaillier,	vj c. l.	lx. l.
M. Picard,	iiij c. l.	xxx. l.
Mlle Lusson, veufve,	iiij c. l.	xxx. l.
M. Chabru, docteur,	v c. l.	xl. l.
Mme Benoist, veufve du maistre des Comptes,	iij c. l.	xx. l.
Mlle Charlet, veufve,	v c. l.	xl. l.
Mme Desbordes, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Brossamin, conseiller aux Monnoyes,	ij c. l.	xx. l.
Melinet,	iij c. l.	xxx. l.
Mme De Fler, veufve du conseiller,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle Du Peché, veufve,	iiij c. l.	xl. l.
MM. Pinette, trésorier de M. le duc d'Orléans,	m. l.	cl. l.
De Mesgrigny, cy-devant maistre des Comptes,	iiij c. l.	lx. l.
Chaliveau, lieutenant general des Eaux et Forets,	vj c. l.	lx. l.
Mlle Le Conte, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
M. De Vertamont, tresorier de France,	iiij c. l.	xl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 256.
2. Taxée ailleurs.

Mme De Vertamont, veufve du conseiller,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De Marcilly, grand maistre des Eaux et Forests,	vj c. l.	c. l.
De Sancy, cy-devant trésorier de l'Ordinaire des Guerres,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Frezon, veufve du correcteur,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Lesné, cy-devant auditeur des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.
De Ligny, cy-devant conseiller de la cour,	m. l.	cl. l.

Somme totalle de l'armement : quatorze mil trois cens cinquante livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : quinze cent cinquante cinq livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le neufviesme février mil six cens quarante neuf.

Rôle du 9 febvrier 1649[1].

Quartier de Sanson [Saint-Nicolas-des-Champs].

	pour l'armement	par moys
Mme De Saintin, veufve,	vj c. l.	c. l.
M. Courtin, maistre des Comptes à Montpellier,	vj c. l.	c. l.
La veufve Lignage,	vj c. l.	c. l.
Le sieur Loré, beau-frère du sieur Forcoal,	vj c. l.	c. l.
MM. Colbert Vandières,	vj c. l.	c. l.
Brion, cy-devant président en la cour des Aydes	m. l.	cl. l.
Mmes La présidente Loysel,	vjc. l.	c. l.
De Verderonne, veufve,	m. l.	cl. l.
Le prieur de Saint-Martin, iij m. l. et v c. l. par moys, payable par le recepveur dudict Prieuré,	iij m. l.	v c. l.
MM. L'abbé de Saint-Vincent,	ij m. l.	iij c. l.
Bachelier, beau-frère de M. Camus,	v c. l.	l. l.

Somme totalle de l'armement : xj m. c. l.

Somme totalle de la subsistance par mois : xvij c. l. l.

Les Commissaires depputez, etc..... A Paris, le neufviesme février mil six cens quarante neuf.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 254.

Rôle du 10 febvrier 1649[1].

Quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois. — M. Amonin, quartenier.

	pour l'armement	par moys
MM. Moreau, premier vallet de garderobbe du Roy,	v c. l.	l. l.
De Saint-Ange, premier maistre d'hostel de la Reyné,	m. l.	cl. l.
La fabrique de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois,	xij c. l.	ij c. l.
Les doyens chanoines et chapitre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois,	xij c. l.	ij c. l.
MM. Chubéré,	v c. l.	l. l.
Le Roux, lieutenant du grand prevost,	iiij c. l.	xl. l.
De Canes,	iij c. l.	xxx. l.
Ribier,	iij c. l.	xxx. l.
La veufve Payen,	ij c. l.	xx. l.
MM. De Pontevault,	iij c. l.	xxx. l.
De Suilly,	v c. l.	l. l.
Jullien,	v c. l.	l. l.
Destouches,	ij m. l.	cl. l.
De la Pomme, traictant,	ij m. l.	cl. l.
De Tournus, traictant,	ij m. l.	cl. l.
Monsais, l'esné,	v c. l.	xl. l.
Mmes Des Boys,	iij c. l.	xxx. l.
De Lubert veufve,	ij c. l.	xx. l.
Des Boys,	ij c. l.	xx. l.
MM. Des Bordes,	iiij c. l.	xl. l.
Bertin,	iij c. l.	xxx. l.
Roullier de Manbrelles,	v c. l.	l. l.
La dame de la Pompe,	ij c. l.	xx. l.
MM. Le Bret, l'esné,	vj c. l.	lx. l.
De Luciennes-Sospite,	iiij c. l.	xxx. l.
Le Leu, cy-devant recepveur du domaine,	vj c. l.	lx. l.
De Beaumont, trésorier de la Maison du Roy,	v c. l.	l. l.
De la Noue,	iij c. l.	xxx. l.
Torel,	iij c. l.	xxx. l.
Amat, proche la grande escurie,	iij m. l.	v c. l.
Patin, médecin, pour la subsistance,		l. l.
Languet, advocat au Conseil,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 252.

Quartier de Eustache, quartenier.

Le sieur Coltot, traictant,	vj c. l.	lx. l.
Le sieur Viart, secrétaire du Roy,	iiij c. l.	xl. l.
Le sieur Forest, advocat au Conseil, rue des Prouvelles,	iiij c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xx m. ij c. l.
Somme totale de la subsistance par mois : ij m. iiij c. lx. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le dixiesme février mil six cens quarante-neuf.

[Du 10 febvrier 1649[1].]

	pour l'armement	par moys
MM. Maillard, payeur des officiers de la maison du cardinal Mazarin,	ij m. l.	iij c. l.
Gerbe, cy-devant pourvoyeur et maistre d'hostel dudict sieur Cardinal,	ij m. l.	iij c. l.
Charles, employé à la conduitte des troupes et commissions extraordinaires,	ij m. l.	iij c. l.
Persan, employé comme dessus,	ij m. l.	iij c. l.
De la Fontaine,	vj c. l.	lx. l.
Pallu, traictant de touttes les fermes de Picardie,	ij m. l.	iij c. l.
Bardon, rue Sainte-Avoye,	v c. l.	xl. l.
Menant, intéressé aux Aydes,	xv c. l.	ij c. l.
Canto, beau-frère de Tabouret,	ij m. l.	iij c. l.
Herbin, huissier du Conseil,	vj c. l.	lx. l.
Oget, cy-devant intendant de la musique du Roy,	m. l.	c. l.
Cordier, cy-devant controlleur de la buche, rue de la Mortellerie,	v c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xvj m. v c. l.
Somme totalle de la subsistance par moys : ij m. iij c. lx. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le dixiesme febvrier mil six cens quarante-neuf.

Du 13 febvrier 1649[2].

Quartier de Souplet, quartenier. — Dixaine de Regnault.

Rue de Bracque.

	pour l'armement	par moys
MM. Flotte,		x. l.
Guillet,	ij c. l.	xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 250.
2. *Id.*, *ibid.*, fol. 248.

De Seve,	iij c. l.	xxx. l.
Chesnay,	ij c. l.	xx. l.

Rue des Vieilles-Audriettes.

MM. Cossart,	iij c. l.	xxx. l.
Marie,	ij c. l.	xx. l.

Rue Pastorelle.

MM. Bourgeois,	ij c. l.	xx. l.
Payen,	ij c. l.	xx. l.

Rue du Grand-Chantier.

MM. Robineau et Le Maire,	iij c. l.	xxx. l.
Mmes De la Tour,	ij c. l.	xx. l.
Charlot,		xx. l.
Danès,	ij c. l.	xx. l.

Rue des Quatre-Filz.

M. Duplessis,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Bourlon.

Rue Saincte-Croix.

Mme Paris,	ij c. l.	xx. l.
M. Fenix,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Sainct-Yon,	iij c. l.	xx. l.
M. De Villefoy,	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Le Bray.

Rue Sainct-Avoye.

Mmes De Machault et de la Garde,	iiij c. l.	xl. l.
MM. Camus,	iij c. l.	xxx. l.
Messart,	iij c. l.	xxx. l.
Navarrot,	iij c. l.	xxx. l.
Duret,	iij c. l.	xxx. l.
Genier,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Cressay.

Rue du Plastre.

MM. De Beauvais-Limay,	iij c. l.	xxx. l.
De Saint-Martin,	iij c. l.	xxx. l.
Hardouin et du Bouillay,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de l'Homme-Armé.

M. Doublet,	iij c. l.	xxx. l.

Rue du Chaume.

Mme Gastreau,	ij c. l.	xx. l.

Rue des Blancs-Manteaux.

MM. Doublet,	iij c. l.	xxx. l.
Cousinet,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Desrocques, commençant à la Tournelle du Temple.

Rue de Bretagne.

. . . . . .

Rue de Périgueux.

M. De Neufbourg,	iij c. l.	xxx. l.

Rue d'Angoulmois.

M. Piry,	iij c. l.	xxx. l.

Rue du Parc-Royal.

M. Benoist, commis de M. Bordier,	ij c. l.	xx. l.

Rue Neufve-Sainct-Louis.

MM. Le Clerc, commis de M. de Guenegaud,	ij c. l.	xx. l.
Morée et Bordet,	iij c. l.	xxx. l.
Langlois,	ij c. l.	xx. l.

Rue de Poictou.

MM. Vaze et Five,	ij c. l.	xx. l.

Rue Saint-Gervais.

M. Descouais,	ij c. l.	xx. l.
Mme De Tiange,	ij c. l.	xx. l.
M. De la Jurie,	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Broc.

Rue des Gravilliers.

M. Dupuy, boucher,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Regnault.

Rue Saint-Avoye

MM. Bardon (taxé),		
De Villebouzin,	v c. l.	l. l.
Perrel, payeur de rentes,	iij c. l.	xxx. l.
Fleuriau,	iij c. l.	xxx. l.
Du Metz, conseiller à Metz,	ij c. l.	xx. l.
Mme De Bruselles, veufve du conseiller,	m. l.	c. l.

Dixaine de Du Vignau.

Rue d'Anjou.

MM. De Montbrung,	v c. l.	c. l.
Le comte de Nogent (taxé),		

MM. Allix (idem taxé),		
Tourton et le Franc,	iij c. l.	xxx. l.

Rue d'Orléans.

M. De Bourdeaux, receveur général de Tours (taxé),		
Mme Le Comte,	iij c. l.	xxx. l.
M. Berault,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de Berry.

MM. Le Vasseur (taxé),		
Sanguin de Livry,	iij c. l.	xxx. l.
Saint-Brisson,	vj c. l.	lx. l.
Mlle Le Meau,	ij c. l.	xx. l.
M. Savinien, marchand de bois,	ij c. l.	xx. l.

Rue de Poictou.

M. De Mauroy,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de Touraine.

Mme Cellier, veufve,	iij c. l.	xxx. l.
MM. Barantin et de Bucan,	ij m. l.	iij c. l.
Mme De Clermont,	iiij c. l.	xl. l.
M. Pascal,	iij c. l.	xxx. l.

Rue de la Marche.

MM. Colbert,	iij c. l.	xxx. l.
D'Angerville,	ij c. l.	xx. l.
Bourlon,	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Millet.

Rue Bourtibourg.

M. L'abbé de Coursant,	v c. l.	xl. l.

Somme totalle de l'armement : xix m. vj c. l.

Somme totalle de la subsistance par mois : ij m. c. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le treisiesme febvrier mil six cens quarante-neuf.

Du 13 febvrier 1649[1].

M. le président de Bellièvre.

Rue Plastrière, derrière l'hostel d'Epernon.

	pour l'armement	par moys
M. Mallet, qui a traicté sous le nom de Prevost et Graillet de la création de plusieurs officiers aux eaux et forêts,	ij m. l.	iij c. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 246.

MM. Pineau, rue de Seyne, près le « *Mortier d'Or*, » traictant avec Tabouret,	m. l.	iij c. l.
Bigny, aultre traictant avec Tabouret, rue Montmartre, près la rue Quiquetone,	v c. l.	l. l.
De la Fosse, aultre traictant, rue Traversine, près les Quinze-Vingts,	v c. l.	l. l.
Fourcroy, rue de la Cossonerie, près les Quatre filz Edmond,	v c. l.	l. l.
Marsault, vers l'hostel de Soissons,	v c. l.	l. l.
De Fromont, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans,	v c. l.	l. l.
De Bezançon, rue Barre-du-Becq (taxé ailleurs),	ij m. l.	iij c. l.
Monguet, rue Neufve-Saint-Paul, vis-à-vis M. le président Gobelin,	vj c. l.	lx. l.

Somme totalle de l'armement : huict mil cent livres.
Somme totalle de la subsistance par moys : mil soixante livres.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le treiziesme février mil six cens quarante-neuf.

Du 20 febvrier 1649[1].

Quartier de Sanson.

	pour l'armement	par moys
MM. Helye Bucheres, rue des Vieilles-Estuves, proche Saint-Julien-des-Menestriers,	ij m. l.	iij c. l.

Quartier de Tartarin,

MM. Chapue, jadis commis des partyes casuelles, rue de la Cerizaye, proche le petit Arsenal,	ij m. l.	iij c. l.
Dimier, président des esleus en Auvergne, rue de Jouy, proche Saint-Paul,	ij c. l.	xx. l.
Le Clerc, secrétaire du Roy et payeur de leurs gaiges,	m. l.	cl. l.
Nolet, commis de M. Jeannin, trésorier de l'Espargne,	v c. l.	l. l.
Guillart, cy-devant trésorier des escuries (taxé cy-devant).		

Somme totalle pour l'armement : v m. vij c. l.
Et pour la subsistance : viij c. xx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 244.

Les commissaires depputez, etc....., le 20e février mil six cens quarante-neuf.

Du 20 febvrier 1649[1].

Quartier de Rousseau. — Cité et faubourg Saint-Jacques.

A la dixaine de Bertault.

Le couvent du Val-de-Grâce.....

Dixaine à Baudin.

Le couvent du Port-Royal,	ij c. l.	
M. Le Camus, aux religieuses Carmelites,		
Le couvent des religieuses Carmelites,	ij c. l.	

Dixaine de la Hogue.

Le couvent des Pères de l'Oratoire,	ij c. l.	

Dixaine de Avillon.

Le couvent des religieuses Ursulines,	ij c. l.	
Mme Turpin, vefve du conseiller d'Estat,	vj c. l.	c. l.

Somme totalle pour l'armement : xiiij c. l.
Et pour la subsistance : c. l.

Les commissaires depputez, etc....., donné à Paris le vingtiesme février mil six cens quarante-neuf.

Par ordonnances desdits commissaires,
Boileau, greffier commis.

[Rôle du 22 febvrier 1649[2].]

Quartier de M. Gervais. — Sainte Opportune ou chevalier du Guet.

Dixaine de Bonnement.

	pour l'armement	par moys
MM. Boucher, secrétaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Fardoil, président à Metz,	iij c. l.	xxx. l.
De Jouis, receveur des Tailles de Normandie,	ij c. l.	xx. l.
De la Douesne,		
De Bourges, secrétaire,	v c. l.	l. l.
Longuet, secrétaire (rayé),		
De Cormoulen, conseiller d'Estat,	ij m. l.	iij c. l.
L'abbé de Saint-Malau (exempt),		

1. Archives nationales, U. 185, fol. 242.
2. *Id.*, *ibid.*, fol. 240.

Mme La marquise de Laverdein (id.),		
La [succession] de M. du Bruelle Royer (taxé ailleurs),		
M. L'abbé de Mauregard,	iij c. l.	xxx. l.
Mlle Du Jardein,	iij c. l.	xxx. l.
M. Prou, banquier,	iij c. l.	xxx. l.
Rue des Deux-Boulles.		
MM. De Lesseville, conseiller au parlement de Metz,	v c. l.	l. l.
Du Repas, secrétaire du Roy,	iij c. l.	xxx. l.
Bonnet,	ij c. l.	xx. l.
Larché (taxé),		
Pourselet (rayé, mort),		
Tourte, huissier au Conseil,	v c. l.	l. l.
Rue des Mauvaises-Parolles.		
MM. Sibour, conseiller au parlement de Rouen,	m. l.	cl. l.
Perain, secrétaire du Roy (néant),		
Caseaux, marchands associez,	v c. l.	l. l.
Dixaine de Labbé.		
Rue Tirechape.		
MM. Pied-du-Four (absent),		
De Bellièvre père et fils, présidents (taxé),		
Maillard,	ij c. l.	xx. l
Rue Thibautaudée.		
MM. Dufaux, secrétaire du Roy (taxé ailleurs),		
L'abbé de Gyachinthe (taxé),		
Mme La présidente Sanguin, veufve,	ij c. l.	xx. l.
MM. Rossereau (taxé),		
De Laistre, secrétaire du Roy,	ij c. l.	xx. l.
Bouin, maistre de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
Thouzet, essayeur de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
Bourgouin, garde de la monnoye,	ij c. l.	xx. l.
Charlot, advocat au Conseil,	ij c. l.	xx. l.
Gerin, premier huissier à la Cour des monnoyes,	c. l.	x. l.
Du Plessis-Picard, conseiller d'Estat,	vj c. l.	lx. l.
Dixaine de Chopin.		
Rue des Deschargeurs.		
MM. Langlée (rayé),		
D'Interville,	iij c. l.	xxx. l.
Chéron, rue Neufve-de-Gesvre,	xij c. l.	c. l.

Les commissaires depputez, etc..... A Paris, le xxij février mil six cens quarante-neuf.

Du 2 mars 1649[1].

Quartier de Gervais. — MM. le Boulanger et d'Assy.

	pour l'armement	par moys
MM. Coltet, traictant rue des Deux Boulles,	vj c. l.	lx. l.
Languet, avocat au Conseil en ladite rue[2],	vj c. l.	lx. l.
Quartier d'Amonin.		
MM. Viart, secrétaire du Roy, rue Bertin-Poirée,	iiij c. l.	xl. l.
De Tournus, traictant rue des Lavandières,	m. l.	cl. l.
M. Torel, professeur sur le quay ou rue Saint-Germain,	iij c. l.	xxx. l.

Faict et arresté par les commissaires depputez des compagnies souveraines. A Paris, ce deuxiesme mars mil six cens quarante-neuf.

Boileau, greffier commis.

[Rôle du 4 mars 1649[3].]

Rolle extraordinaire.

Quartier de Boucot. — Saint-Severin, faubourg Saint-Germain.

M. le président de Bellièvre.

Dixaine de la Grange.

Rue du Viel-Colombier.

	pour l'armement	par moys
La maison en laquelle demeurent messieurs du Seminaire de l'Eglise Saint-Sulpice, porte cochère,	vj c. l.	lx. l.
La maison en laquelle demeure M. le marquis de Bazoche, porte cochère (rayé),		
Rue du Pot-de-Fer.		
La maison en laquelle demeure M. le marquis de Braseur, porte cochère (rayé),		
La maison en laquelle demeurent MM. de Monstreuil et Codonny,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 239.
2. Ces deux premiers taxés sont biffés à l'original.
3. Archives nationales, U. 185, fol. 233.

Rue de Mézières.

Mme La marquise de Quelvenault, porte cochère,		

Rue Cassette.

MM. L'abbé de Condé,	v c. l.	l. l.
Tera, trésorier de Son Altesse,	v c. l.	l. l.

Rue de Vaugirard.

MM. De Bacqueville, grand maistre de la garde-robbe de Son Altesse,		
Le comte de Brionne (rayé),		
Sauve, intendant de Mme la duchesse d'Esguillon,	v c. l.	l. l.
Mme D'Hoquincourt (néant),		
Le Noviciat des Jésuistes (rayé),		

Dixaine du sieur Rocher.

Rue Férou.

M. De Rubentel, maistre d'hostel de la Royne,	iij c. l.	xxx. l.

Rue des Prestres.

M. Sanguin, maistre d'hostel de Son Altesse,		

Rue de Vaugirard.

Les religieuses du Calvaire,	ij c. l.	xx. l.

Rue Garancière.

MM. Des Maretz, intendant des affaires de feu M. le cardinal de Richelieu,	ij c. l.	xx. l.
Goulas, secrétaire des commandemens de Son Altesse,	m. l.	cl. l.

Somme totalle de l'armement : quatre mil quatre cens livres.

Somme totalle de la subsistance par mois : quatre cens quatre vingt dix livres.

Les commissaires depputez, etc....., le quatriesme mars mil six cens quarante-neuf.

[Rôle du 4 mars 1649[1].]

Quartier de Boucot. — Saint-Severin.

M. le Président de Bellièvre.

Dixaine de Girard.

	pour l'armement	par moys
Mme De Villeray,	vj c. l.	l. l.
M. Bonigal, thrésorier des ponts et chaussées,	iiij c. l.	xxx. l.
Mlle Huet,	iij c. l.	xxx. l.
Mme Cousinot, vefve,	vj c. l.	lx. l.
M. Bauldry, avocat au Conseil,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Mareschal.

M. Cornillot, cy-devant conseiller au Chastelet,	iij c. l.	xxx. l.
Les religieux Mathurins,		

Dixaine de d'Assy.

M. Le marquis de Nesle, rue Dauphine,		
Mme Du Fautray, vefve du conseiller à la Cour,	vj c. l.	lx. l.

Dixaine de Haslé.

MM. Le marquis de Royan,		
Sainctot, maistre des Cérémonies,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Dupuis.

Mme La baronne d'Anneval, veufve,	iij m. l.	v c. l.
M. De Ligours, maistre des Eaux et Forets,	m. l.	cl. l.
Mme De Berulle, veufve du maistre des Requestes	iij c. l.	xxx. l.
MM. L'archevesque de Tours (rayé),		
Le marquis de la Basoche,	vj c. l.	lx. l.
Mme Du Pré, veufve du maistre des Requestes,	v c. l.	l. l.

Dixaine du sr Hallé.

MM. Le comte de Chateauvieux, rue Saint-André (rayé),		
Le comte de Moucy (rayé).		

Dixaine de Hévin.

Mme La marquise d'Arsé,		
M. Du Tronchet, président aux Enquestes,	m. l.	cl. l.
Mme La présidente de Hersé,	m. l.	cl. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 229.

MM. Kervel,	v c. l.	l. l.
Le Gros, trésorier de France (taxé ailleurs),		

Dixaine de Petit.

MM. Davioud, bailly du Pallais	iij c. l.	xxx. l.
Du Chemin, trésorier de Mademoiselle,	iij c. l.	xxx. l.
Le Brun, bourgeois,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Beaumont.

Mme De Fleury,	iij c. l.	xxx. l.
M. Beauregard,	v c. l.	l. l.
Mme Tronson, vefve,	v c. l.	l. l.
MM. Fremont, secrétaire du Cabinet (taxé ailleurs),		
De Treville (rayé),		
De Sainct-Aignan (rayé),		
Chanteclerc,	vj c. l.	lx. l.
Mmes La duchesse d'Anville (rayé),		
La duchesse de Vantadour (rayé),		
M. Du Vigean (rayé),		

Dixaine de Cauvin.

Mme De Sainct-Bonet, vefve,	v c. l.	l. l.
M. Le comte de Montignac (rayé),		

Dixaine du sr Cottier.

M. L'abbé de la Rivière,		
Mlle Francière,	iij c. l.	xxx. l.
M. Guillebault,	iij c. l.	xxx. l.
MM. De la Trimouille (rayé),		
Le vicomte d'Hostel (rayé),		
Le Noir,	iij c. l.	xxx. l.
Du Lac, thrésorier de France à Poictiers,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Lyenard.

MM. Crestet, boucher,	vj c. l.	lx. l.
L'abbé de Maltant,	iij c. l.	xxx. l.
Ferrand, president à la Chambre des Comptes à Dijon,	xvj c. l.	lx. l.
Tourville (rayé),		
Marbault,	vj c. l.	lx. l.
Illerain, maistre d'hostel du Roy,	xv c. l.	c. l.
Faverolles,	v c. l.	l. l.

M. Le bailly de Sainct-Germain,	ij c. l.	xx. l.
Mme De Lafons,	iij c. l.	xxx. l.
M. Gillet, cy-devant conseiller,	vj c. l.	lx. l.

Dixaine de Trubert.

MM. Brissonnet de la Chaussée,	vj c. l.	lx. l.
Des Ruaulx,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Chalumeau.

Mme Bonneuil, vefve (rayé),	ij c. l.	xx. l.

Dixaine de Louis.

M. De Bullion, sieur de Longchesne,	v c. l.	l. l.

Dixaine de Gridé.

MM. De Lievaust,	v c. l.	l. l.
De Sinetaux,	v c. l.	l. l.
Le Comte de la Noix (rayé),		
La vefve de M. le président Boulanger (taxée ailleurs),		
Brisacier (taxé ailleurs),		
De Montozier,		
Mme Du Lac, vefve du maistre des Comptes,	iij c. l.	xxx. l.

Dixaine de Tayne.

M. L'évesque de Babillonne,

Somme totalle de l'armement : vingt cinq mille cent livres.
Somme totalle de la subsistance par mois : deux mille sept cent livres.

Les commissaires depputez, etc., le quatriesme mars mil six cens quarante neuf.

[Rôle du 10 mars 1649[1].]

Quartier de Sonier, quartenier.

	pour l'armement	par moys
Mme Bouchu, vis-à-vis le collège de Navarre,	vj c. l.	lx. l.
Mlle Dupuis,	iiij c. l.	xl. l.
Place Maubert.		
M. Menard,	iiij c. l.	xx. l.
Rue des Noyers.		
M. Gaultier, receveur,	vj c. l.	lx. l.
Rue Saint-Nicolas-du-Chardonneret.		
M. et Mme Guyet,	vj c. l.	lx. l.

1. Archives nationales, U. 185, fol. 225.

Rue du Pin.

M.	Fremin, conseiller de Metz,	ij m. l.	iij c. l.
Mme	Bazin,	iij c. l.	xxx. l.

Rue des Bernardins.

MM.	Noyau,	vj c. l.	lx. l.
	Gousseault,	m. l.	c. l.
	Bourgon,	v c. l.	l. l.
	De Lestan,	iij c. l.	xxx. l.
Mme	De la Broustière, vefve,	iij c. l.	xxx. l.

Sur la Tournelle.

Mme	Dubuc,	iij c. l.	xxx. l.
MM.	De Bussy,	vj c. l.	lx. l.
	Belier,	iiij c. l.	xl. l.
	Cordeau,		
	De Soufart,	iiij c. l.	xxx. l.
	Texier,	iiij c. l.	xxx. l.
	Gaillart,	iij c. l.	xxx. l.
	Gaignot,	m. l.	c. l.

Rue Saint-Victor.

M.	Chauvelin,	m. l.	c. l.

Rue de Bièvre.

MM.	De Saint-Georges,	xij c. l.	c. l.
	Didier,	vj c. l.	lx. l.
Mme	Chomalus,	m. l.	lx. l.
MM.	Bouchet,	vj c. l.	lx. l.
	Bonnot,	v c. l.	lx. l.

Rue Perdue.

Mme	Philippes,	m. l.	c. l.
M.	De la Rivière,	xv c. l.	c. l.

Rue de la Bucherie.

M.	Ozanet,		l. l.

Rue du Plastre.

M.	Rozée,		l. l.

Dans l'estendue du sr Voisin, quartenier.

Fauxbourg Saint-Victor.

MM.	Penné,	v c. l.	l. l.
	De Launay l'Evesque,	v c. l.	l. l.
	Alexandre Boucher,	iiij m. l.	xxx. l.

Sur le fossé de la porte Saint-Victor et Saint-Marcel.

MM.	Marescot,		xx. l.
	Philippes, marchand de bois,	iiij c. l.	xl. l.
Mlle	Villevode, à Saint-Jean de Latran,	xij c. l.	lx. l.
M.	Nau et M. du Nouveau, son gendre, demeurant à la montagne Sainte-Geneviève,	xij c. l.	lx. l.
MM.	Pioline, cy-devant procureur aux Bernardins,	vj c. l.	lx. l.
	Desgranges, trésorier du Roy, sur la Tournelle,		ij m. l.
Mlle	Chauvelin,	iiij c. l.	xxx. l.
MM.	Regnard, dans les Bernardins,	iiij c. l.	xx. l.
	Ravet, rue des Bernardins,	ij c. l.	xx. l.
Mlle	Clermont, mesme rue,	iij c. l.	lx. l.
M.	Verger, advocat,		lx. l.
Mme	Langlois, place Maubert,	iiij c. l.	lx. l.

Les commissaires depputés, etc....., à Paris, le dixième mars 1649.

Les commissaires deputez du Parlement, Chambre des Comptes et Cour des Aides avec deux trésoriers de France, après avoir veu les quarante six roolles et estats dressez, contenant les noms des particuliers y desnommez et les taxes portées par iceux; comme aussi après avoir veu les roolles et estats contenant les taxes cy-devant faites;

Ont ordonné et ordonnent que lesdits quarante six roolles, arrestez et dattez de ce jour et an, seront signez, cottez et paraphez par maistre Gilles Boileau, commis au greffe du Parlement, à la charge du Conseil, nommé pour greffier par lesdits commissaires, et que les particuliers denommez en tous lesdits roolles seront contraints payer entre les mains de chacun quartinier les sommes y contenuës, savoir : presentement, ce qui est pour l'armement, ensemble le premier mois par avance, à commancer du premier de ce dit mois et an et continuer de mois en mois pour la subsistance; et, ce fait, seront lesdits deniers deslivrez par lesdits quartiniers entre les mains de Sébastien Cramoisy, demeurant rue Saint-Jacques, et Jean-Baptiste Forné, demeurant rue de la Pourpointrie, ou de l'un deux; et le tout employé aux frais de l'armement et subsistance des gens de guerre levez pour la défense de Paris, par l'ordre et suivant les ordonnances des commissaires à ce commis; ce qui sera exécuté suivant les arrests des neuf, dix-neuf, vingt-un, vingt six, vingt huict, vingt neuf et trentième janvier et ordonnances desdits commissaires données en conséquence, nonobstant oppositions et appellations.

A cette fin et pour exciter tous lesdits particuliers au payement et y pourvoir, seront lesdits estats et roolles mis entre les mains des conseillers commis par l'arrest du trentième dudit mois de janvier et après seront lesdits estats et roolles par lesdits quartiniers rapportez et remis ès mains dudit Boileau, greffier commis. Fait et donné à Paris le dixième fevrier mil six cent quarante neuf.

Par ordonnance desdits sieurs Commissaires,

Signé : BOILEAU.

VI.

RÔLE DES COMPAGNIES DE LA GARDE BOURGEOISE DE PARIS.

Au 10 octobre 1649.

Roolle de tous messieurs les Colonels et Cappitaines de Paris, semblable à celluy qui a esté donné au secrétaire de son Altesse Royalle.

10 octobre 1649[1].

[Quartier de la place Maubert et faubourg Saint-Michel.]

M. de Thellys, conseiller en Parlement, colonel au quartier de la place Maubert et fauxbourg Sainct-Marcel. — MM. de Vaurouy, lieutenant, — Godeffroy, enseigne.

Cappitaines soubz ladicte colonelle dans la ville : MM. Champront, — Violle, sieur de Guermande, — Charton, — de Condé, — de la Planche, — de la Hogue, — Pietre, — Cramoisy, — Mathieu, — Chaillou.

Cappitaines audict fauxbourg : MM. de Mouchy, — Millochau l'aisné, — du Crocq, — Masson.

Colonelle de M. de Sève, sr de Chastignonville.

Est composée de partie de l'Université du costé du fauxbourg Saint-Germain et dudict fauxbourg : MM. de Sève, colonel, — Tronson, lieutenant, — .....

Cappitaines en la colonelle dudit sieur de Sève : MM. de Meneville, — de la Noue, — Bourlon, — Bollard, — Tallon, — Labbé, — Ravot, — Guillemain, — Biterne, — Montoglan, — Boivinet, — de Bocquemarre, — Collin, — Ebuterne, cappitaine d'une nouvelle compagnie fauxbourg.

[Quartier et faubourg Saint-Antoine.]

Monsieur de Guénegaud, secrétaire d'Estat, colonel au quartier Sainct-Anthoine. — MM. de Tillevault, lieutenant, — Hamelin, enseigne.

---

1. Archives nationales, H. 1903.

Cappitaines : MM. Philippeaux, sr d'Arbault, — de Bragelongne, — Aubery, sr de Brevanne, — Gobelin, — Malo, — Leclerc, — Argot, — Gervasot, cappitaine au fauxbourg Sainct-Anthoine.

Colonelle de M. Myron, quartier du Chevalier du guet.

MM. Myron, colonel, maistre des Comptes, — Myron, son frère, conseiller au parlement de Rouen, lieutenant, — Moreau, enseigne.

Cappitaines en ladicte colonelle : MM. Vedeau, sieur de Grandmont, — Parmantier, — Descoutures.

Colonelle de M. le Président Le Féron, Prevost des Marchands, quartier de la Grève et fauxbourg Saint-Victor.

MM. le Président Le Féron, colonel, — Bertault, lieutenant, — Desportes, enseigne.

Cappitaines : MM. Barillon, — Godard, sr du Petit Marais, — Hulot, — le président de Bragelongne, — Hallé, — le président Nicolay, — Josset, — le Blanc.

Cappitaines au fauxbourg Saint-Victor : MM. de Bray, — Masson.

Quartier Saint-Denys et fauxbourgs Saint-Denys et Saint-Lazare.

MM. de La Moignon, maistre des Requestes, colonel, — Bodeau, lieutenant.

Cappitaines : MM. Doubleau, — Pocquelin, — Charchemont, — Berthemer, — Lefebvre, — Lenoir.

M. Braconnier, cappitaine, fauxbourg Sainct-Denis, — le sr Claude Peu, cappitaine d'une nouvelle compaignie fauxbourg Saint-Lazare.

Quartier du Louvre et Sainct-Honoré.

M. le Président Tubeuf, colonel.

Cappitaines : MM. Michel, — Dulaurier, — Haligre, conseiller en Parlement, — Morienne, — Berreau, — Fournet, — Raguenet, — Resneau.

M. Odeau, cappitaine fauxbourg Saint-Honoré, — M. Chéré, maistre des Comptes, cappitaine d'une nouvelle compagnie, — le sieur de la Motte, cappitaine aussy d'une compagnie nouvelle, Butte Sainct-Honoré.

Quartier du Cimetière Sainct-Jean.

MM. d'Estampes, sr de Valencé, conseiller d'Estat, colonel, — Luthier, sr de Sainct-Martin, lieutenant colonel, — Lambert, sr de la Motte Rochemont, enseigne.

Cappitaines : MM. Amaury, — de la Place, — Fromentin, — Foing, — Hubert.

Quartier de la rue de la Mortellerye.

MM. Scarron, sr de Vaure, colonel, — Scarron, filz, sr de Vaujour, lieutenant colonel, — Duclos, enseigne.

Cappitaines : MM. Lefebvre, conseiller en Parlement, — le sieur Marin Pageois, — Portail, — Cordier, — Amblard.

Quartier des Halles.

M. Thibeuf, sr de Bouville, conseiller en Parlement, colonel.

Cappitaines : MM. Logeois, — Perichon, — Jouan, — Gourlin, — Celoron, — Gervais.

Quartier Sainct-Martin.

MM. Favyer, conseiller d'Estat, colonel, — Lalleman, lieutenant, — Bernard, enseigne.

Cappitaines : MM. Le Camus. sr de Pontcarré, conseiller en Parlement, — Melliand, — Mandat, — Lebret, — Lemaistre, — Laisné, — Boisnard, sr de Mincé, — Brice, payeur des gaiges de Messieurs du Parlement, — D'Amblainvilliers, — Amaury, — Charpentier, — Le Peu, — le sieur François Gaudry.

M. Mesnageot, cappitaine au fauxbourg Sainct-Martin.

Quartier du Marais du Temple.

MM. Talleman, maistre des Requestes, colonel, — Crespin, lieutenant colonel, — Doynet, enseigne.

Cappitaines : MM. Haguenin le Duc, sr de Vilvaudé, — Coullon, — du Coudray, — le président de Grieux, — le sieur François Coiffier.

Quartier de la rue Montmartre.

M. Menardeau, conseiller en Parlement, colonel.

Cappitaines : MM. Lescuyer, maistre des Comptes, — Le Secq, — le Cointre, — Faure, — Brigallier, conseiller en la Cour des Aydes, — Boucher, — Bourgouin, maistre des Comptes, — de Bourbonne, — Henry.

Le sr François Lefevre, cappitaine d'une nouvelle compagnie au fauxbourg de Montmartre et Porcherons. — Le sr Martin, cappitaine en la nouvelle France.

Quartier de la Cité et fauxbourg Sainct-Jacques.

M. de Champlatreux, maistre des Requestes, colonel[1]. — M. Rocollet, lieutenant. — Le sieur Patin, enseigne.

---

1. Nouveau colonel le 8 février en remplacement de Desroches. — Voy. *Journal des Guerres Civiles*, à la date.

Cappitaines : MM. Broussel, — Prevost, — Goujon, — Messier, — Chevallier, — Lescot, — Frezon, — Hellyot.

Cappitaines audict fauxbourg Sainct-Jacques : MM. Peché, — Chevauché.

Quartier de ...

M. de Maisons... colonel. — M. ... — M. ...[1].

Cappitaines : MM. Boutillier, — Ribier, — Viset.

Quartier de Sainct-Jacques de la Boucherye.

MM. Boucher, greffier en chef de la Cour des Aydes, colonel, — Maurice, lieutenant, — Langlois, enseigne.

Cappitaines : MM. Gerbault, — Sellier, — Denison, — Chantereau, — le Houx.

Et M. de Henain, cappitaine sur le Pont au Change.

1. Ces blancs se trouvent au rôle original.

VII.

Correspondances relatives aux événements de 1651-1652.

Anne d'Autriche au maréchal d'Aumont[1].

Mon cousin, les nouvelles que m'a apporté de vostre part le comte de Quincey, de la fidelité inesbranlable et du zèle de toute l'armée pour le service du Roy, monsieur mon fils, m'ont esté tres agréables; mais elles ne m'ont point du tout surprise, tant pour la bonne opinion que j'ay de tous ceux qui y commandent sous vos ordres, que parce que je suis tout à faict persuadée que les choses iront tousjours fort bien où vous aurez la première authorité. Comme cette action de l'armée est de grand esclat et de la dernière conséquence en ces conjonctures cy, je ne puis, ce me semble, vous tesmoigner assez combien je vous suis obligée des sentimens que vous inspirez par vostre exemple à tout ce grand corps que vous commandez. Aussy me contenteray-je de vous asseurer que j'en conserve en mon cœur tout le ressentiment possible et que le Roy, Monsieur mon Fils et moy, recognoistrons particulierement ce service par des marques solides de nostre estime et bonne volonté. — Je me remets pour le surplus à la depesche du s^r de Brienne et à la vive voix dudict comte, vous priant de me croire tousjours

Vostre bonne cousine,

Anne.

A Paris, le premier jour d'aoust 1651.

[Au dos est écrit :] — A mon cousin le mareschal d'Aumont.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, à mon arrivée à la Cour, un de mes premiers soins a esté de vous en donner part. Vous scavez d'ailleurs le bon accueil que j'ay receu du Roy et de la Reyne. Je m'asseure que vous n'en

1. Cf. *Journal des Guerres Civiles*, t. II, p. 78. Cette lettre est entièrement autographe, sauf la date et la suscription. — Archives du palais de Monaco; Fonds d'Aumont; *Papiers d'Antoine Ier, duc d'Aumont.*

aurez pas peu de joye et puis dire aussy que c'est avec raison, puisqu'il ne me sçauroit desormais ariver aucun advantage qui ne rejaillisse sur vous et sur les vostres. J'ay entretenu monsieur vostre fils et me remetz à luy de beaucoup de choses, vous priant de croire qu'en vostre absence je n'oublieray rien pour luy tesmoigner à quel point je suis uny d'amitié avec vous.

Au reste, l'on envoye d'icy des ordres du Roy à M. d'Elbeuf, conformes à ce dont on a raporté, que, par l'entremise de M. le prince d'Harcourt et de M. de Mondejeux, vous estiez demeurés d'accord. Je ne puis que je ne me resjouisse de cette bonne intelligence pour le bien et l'advantage que j'espère qu'elle aportera au service de Sa Majesté. Cependant, je vous conjure derechef destre persuadé que vos intérêts me seront tousjours plus chers qu'à qui que ce soit, et qu'on ne sçauroit estre plus que je suis,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et tres véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY[1].

A Poitiers, le 29 janvier 1652.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, Gravet m'a rendu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire du 10e du mois passé, et m'a rapporté aussy ce que vous luy aviez donné charge de me dire, à quoy je n'ay rien à respondre, puisque vous aurez desjà veu par mes précédentes qu'on n'a faict qu'exécuter icy ce dont nous avons appris que vous estiez convenu sur les lieux.

Je vous rends grâce du soing que vous avez pris d'escrire à vos amis en Normandie; je voudrois bien pouvoir faire donner des recrües aux regiments en faveur desquels vous m'escrivez, connoissant assez que ce seroit l'advantage du service du Roy et souhaitant avec passion de servir ceux qui les commandent, qui sont de mes meilleurs amys; mais il n'y a pas un sol aux coffres de Sa Majesté; et, à moins qu'il se trouve quelqu'expédient pour y suppléer d'ailleurs, il n'est impossible de satisfaire à ce que ces messieurs désirent, et que par toutes sortes de raisons je dois désirer encore plus qu'eux.

Au surplus, nous avons advis que les Espagnols, en exécution du traicté que M. le Prince a faict avec eux, doivent envoyer trois mil hommes au comte de Tavannes pour les joindre aux troupes qu'il commande et entrer promptement en France; je sçay bien que vous n'estes pas en estat de faire grand chose avec les seules trouppes que vous avez; mais on croit aussy que, vous entendant bien avec M. le

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem*.

maréchal de la Ferté-Seneterre, en ce vous entreassistans selon les occurrences, vous pouvez l'un ou l'autre, ou tous deux ensemble, vous poster en tel lieu d'où vous viendrez à bout d'empescher la jonction de ce corps avec celui de M. le duc d'Orléans, ce qui seroit un service de la dernière importance; vous verrez ce que M. Le Tellier vous en escrit.

On nous mande aussy que leur dessein est d'attaquer Dunkerque dans le mois prochain, et qu'ils doivent faire venir par canaux toute leur artillerie et tout ce qui est nécessaire pour cet effect; c'est pourquoy je vous prie de songer de bonne heure à tout ce que vous jugerez pouvoir faire dans cette entreprise, et favoriser la rigoureuse deffense que fera M. d'Estrades; vous jugerez bien quel advanture ce nous seroit si, ayant d'ailleurs tant d'affaires sur les bras, il nous povoit réussir de les faire eschouer en celle là; aussy, je suis asseuré que vous n'oublierez rien, ny aux occasions dont je parle ci-dessus, ny en aucune autre, pour signaler de plus en plus vostre zèle au service du Roy. — Et sur ce je demeure,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY.

A Loudun, le 5e février 1652.

Après avoir escrit ce que dessus, comme le service du Roy et vostre satisfaction me touchent au dernier point, j'ay redoublé mes efforts afin d'avoir quelque petit fond pour donner moyen à ces messieurs, dont vous m'escrivez, et desquelz je fais une estime particulière, de remonter leurs cavaliers et de les assister de quelque chose; M. le Surintendant, qui est allé à Tours, me l'a faict espérer; je l'en presseray incessamment.

Quant à vos compagnies d'augmentation, je vous en feray expédier les commissions. Je souhaiterois bien pouvoir vous envoyer en mesme temps quelque assistance pour les mettre promptement sur pied; mais il faudroit tascher à trouver quelque expédient sur les lieux, par le moyen duquel on puisse supléer au défaut des finances qui n'ont jamais esté en plus misérable estat; néantmoins, je ne laisseray pas de faire tout ce qui me sera possible pour obliger M. le Surintendant à vous donner quelque fond, afin que votre régiment puisse estre au plustost en bon estat.

Je vous conjure de ne perdre pas un moment de temps à prendre les résolutions que vous jugerez les meilleures pour, de concert avec M. le mareschal de la Ferté, vous opposer à l'entrée des troupes ennemies qui se doivent joindre à celles de S. A. R. Vous voyez mieux que personne qu'on ne sçauroit rendre un service plus important à l'Estat dans la conjoncture présente que d'empescher cette jonction.

L'advis que nous avons de ce desseing des ennemis est infaillible ; c'est pourquoy il n'y a pas un moment à perdre.

Je vous prie d'asseurer madame la maréchalle de mon très humble service, et de croire que je ne perdray jamais le souvenir des marques obligeantes que vous m'avez données de vostre amitié au fort de mes malheurs, ainsy que je tesmoigne souvent à M. vostre fils.

[Au dos est écrit :] — Monsieur le maréchal d'Aumont, général de l'armée du Roy de Flandres[1].

Le Roi à la ville de Béthune.

De par le Roy.

Chers et bien amés, ayans tout subject de ne pas nous confier presentement au vicomte d'Hostelz, gouverneur de Béthune, ny en ceux qui déppendent de luy, de la garde et conservation de ladite place en nostre obéissance, nous ordonnons au s^r^ .....[2] maréchal de noz camps et armées d'en prendre le commandement et d'y faire les establissemens necessaires pour la conservation de la place ; mesmes de licencier le regiment d'infanterie dudit vicomte d'Hostelz, les deux compagnies de chevaulx légers et celle de carabins estans soubz sa charge, et d'establir un sergent major au lieu du s^r^ de Roncières qui faict à présent cette charge ; ce que nous avons bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre et vous ordonner de recongnoitre désormais ledict maréchal de camp et luy obéir en toutes les choses qu'il vous ordonnera pour nostre service et pour la conservation de nostredite ville de Béthune soubz nostre obéissance, vous deffendant tres expressément de plus recongnoistre ledit sieur vicomte d'Hostelz, ny ledit de Roncières, mesmes de faire tout ce qui vous pourra estre commandé par ledit maréchal de camp pour les faire sortir de Béthune s'ilz y sont, ou pour leur en empescher l'entrée s'ilz s'y présentoyent, et pour tout ce qui sera à faire en exécution de ce qui est en cela de notre vollonté, ce que nous promettanz de votre fidellité et bonne conduitte accoustumée, nous ne vous ferons la présente plus longue ny plus expresse. — N'y faictes donc faute. Car tel est nostre plaisir. Donné à Saumur le VIIIe febvrier 1652.

LOUIS.

LE TELLIER.

[Au dos est écrit :] — A noz chers et bien amés les Eschevins et habitans de notre ville de Béthune[3].

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco ; *Ibidem.*
2. Le nom est resté en blanc à l'original.
3. Cf. *Journal des guerres civiles*, t. II, p. 161. — Archives de Monaco ; — *Ibidem.*

Gaston, duc d'Orléans, à Mongobert, lieutenant au gouvernement de Béthune.

Monsieur de Mongobert, la lettre que vous avez escrite au sieur comte d'Hostelz, par laquelle vous luy faictes sçavoir que vous attendez les ordres du mareschal d'Aumont pour le recevoir dans Bétune, m'a donné d'autant plus d'estonnement que je ne vous eusse jamais cru capable d'une ingratitude si extraordinaire. C'est ce qui m'a obligé de vous dépescher ce courrier pour vous dire que, si ceux qui vous y ont porté vous ont persuadez, à leur exemple, de préférer l'interest à l'honneur, il est temps encore de réparer la chose et de prévenir la honte que vous recevrez, si vous en usez autrement. Vous pouvez bien croire que, si vous persistez dans vostre premier dessein, j'en auray un tel ressentiment, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour vous imprimer les marques de mon indignation et pour faire concevoir aux autres de l'horreur de tomber dans une infidelité pareille à la vostre. Je suis,

Monsieur de Mongobert,

Vostre bien bon amy,

GASTON.

De Paris, ce XIe de febvrier 1652.

[Au dos est écrit :] — A monsieur de Mongobert, mon conseiller et premier chambellan d'affaires, lieutenant au gouvernement de Béthune[1].

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je n'ay pas moins de confusion que de ressentiment de tant de marques obligeantes que vous me donnez en toutes rencontres de votre amitié. Aussi vous puis-je asseurer que j'aurai une joie extrême quand je pourrai vous donner de nouvelles preuves de la mienne. Vous sçavez les engagements que l'on a avec M. de Mondejeux, depuis longtemps, pour le gouvernement d'Arras, qu'il avoit permission de récompenser ; et aussitôt que le bruit a couru icy de la mort de M. de la Tour, la Reyne s'est souvenue de luy ; et ainsi, quand le cas seroit arrivé, je me serois trouvé dans l'impuissance de vous y servir, comme j'aurois faict de tout mon cœur sans cet obstacle. Je croy que, M. de la Tour se portant mieux, M. d'Elbeuf aura jugé à propos de s'en revenir pour ne l'allarmer pas. Pour ce qui est du

1. Cf. Souscription et signature autographes. — Archives du palais de Monaco ; *Ibidem.* — Alexandre de Joyeuse, seigneur de Montgobert, lieutenant du gouvernement de Béthune, bailly de Lens, mourut sans enfants de Marie de Fontaine, qu'il avait épousée le 6 février 1639.

régiment de .....[1] et des autres qui ont quitté et de vous fortifier de nouvelles troupes, je me remets à ce que M. Le Tellier vous en mandera et je suis persuadé autant que vous que plus les corps qui sont soubz vostre nom seront bons, plus le service du Roy en recevra d'advantage puisque vous etes incapable d'y jamais manquer. Je parleray fortement à Mrs des finances pour bien asseurer le fond du pain de munition, de sorte que les munitionnaires n'ayent aucun prétexte de manquer à la fourniture. Mais je vous advoue que la nécessité est si grande qu'on ne sçait où donner de la teste. Je vous remercie de ce que vous me mandez de M. de Puységur; je le feray remercier de la manière dont il a servi. Je vous conjure de donner à M. d'Estrades toutes les assistances qui dépendront de vous pour Dunkerque.

En me remettant du surplus à la dépesche de M. Le Tellier et à la vive voix de cet officier, je demeure

Monsieur,

Votre très affectionné et très véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY.

A Saumur, les 13e febvrier 1652.

Je crois que ce sera M. de Manicamps qui vous donnera cette lettre ; et, étant informé de touttes choses, je me remets à sa vive voix. Il y a apparense que le corps que les ennemis ont résolu de faire entrer en France par la Picardie, aura à présent comencé sa marche et que vous, de concert avec M. le maréchal de la Ferté, n'aurez rien oublié pour lui donner des embaras, quoyque je sache fort bien le peu de monde que vous avés et que je ne doute point que les enemis, pour favoriser l'entrée dudit corps, ils n'ayent fait quelque diversion du costé de la mer et dans le Bolenois; mais en ce cas j'espère que vous aurés laissé quelqu'un en ce pays-là pour empêcher les courses, faisant prendre les armes aux habitants et que vous vous serez avansé avec le monde que aurez pu ramasser pour faire le plus d'obstacle aux ennemis qui vous aura esté possible. J'espère aussy que monsieur le duc d'Elbeuf aura fortifié les troupes du Roy en faisant prendre les armes aux paisans de la frontière et particulièrement du costé de Péronne et de la Tiérache; et que la bonne intelligence qui est entre vous produira des effects avantageux au service du Roy en ce rencontre.

Le roy s'en ira vers Orléans après avoir donné ordre à la sédition que M. de Rohan a faicte dans la ville d'Angers; et, comme cela, en nous approchant plus de la frontière, on pourra mieux y envoyer les asistences necessaires. Je travaille à trouver un fond capable de remonter au moins les cavaliers démontés qui sont dans les régiments qui

1. On ne peut lire que *Nester* ou *Vester* à l'original.

ont quartier en Picardie. — Et vous conjurant de m'aymer tousjours, je vous seray tres obligé si vous prenez la peine d'asseurer madame la maréchalle de mon très humble service.

Je vous prie de faire tenir la lettre cy joincte à M. d'Estrades[1].

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, j'ay esté tres ayse de recepvoir de voz nouvelles par le sieur d'Allembon, comme aussy de tout ce qui se passe sur la frontière. L'entrée des ennemis dans le Royaume est de telle importance que je ne doubte pas que vous ne vous applicquiez, avec vostre zèle et chaleur ordinaire pour le service du Roy, à faire valoir tous les moyens qui vous restent, soit par le moyen de la noblesse du pays et des communes pour les empescher, *ce que je m'asseure que M. d'Elbeuf contribuera tout de son costé.* Je ne vous diray pas davantage, parceque vous sçavez comme moi l'importance de cette affaire, et que je suis très persuadé que vous mettrez en pratique tout ce que vostre pouvoir et le crédit que vous avez dans la province vous pourra fournir.

J'ai fait expédier et mettre entre les mains dudit sieur d'Allambon tous les ordres que vous m'avés demandé pour les régiments de Cimetière et de Ravenel; et, sur ce dernier, je vous conjure de bien considérer qu'il y a grand danger que les cavalliers ne vous quittent et ne retournent trouver leur premier colonnel quand ils seront en liberté, et il n'y a icy aucun officier de troupes qui ne soit de cet advis et qui ne juge plus à propos de prendre les chevaux et pistollets des cavalliers et les licentier; le Roy s'en remet entierement à vous pour faire ce que vous estimerez le meilleur. Je fais aussy donner la commission pour une compagnie franche audit sieur d'Allambon et j'escris à M. le Surintendant, qui est à Tours, de luy donner une assignation sur l'eslection de Beauvais. Je vous envoie aussy le brevet de maréchal de camp pour le sieur de Colomberg et je me remetz à M. Le Tellier pour ce qui regarde le pain de munition des places. Je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné et véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY[2].

A Saumur, ce 14 febvrier 1652.

[Au dos est écrit :] — A Monsieur, Monsieur le mareschal d'Aumont, général de l'armée du Roy en Flandres.

1. Signature et post-scriptum autographes. Cf. *Journal des Guerres Civiles*, t. II, pages 161 et 170. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

2. Le passage en italique est autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, j'ay receu vos deux lettres du xie de ce mois et celle que M. de La Tour vous avoit escrite, que je vous renvoye. Sa Majesté a approuvé tout ce que vous avés fait pour la sureté de Béthune et a tesmoigné autant de reconnoissance que de satisfaction du zèle avec lequel vous allez au devant de tout ce qui regarde le bien de son service. Elle sçait aussy beaucoup de gré à M. de Montgobert et aux gardes Escossoises de la conduite qu'ilz ont tenue en cette rencontre ; elle le leur fait connoistre par la lettre qu'elle leur escrit sur ce sujet, en attendant qu'elle ayt occasion de le faire plus solidement. On vous donnera toutes les assistances possibles pour vous opposer aux desseings des ennemis. Et, me remettant là dessus à la dépesche de M. Le Tellier et à la vive voix de ce gentilhomme, je demeure,

Monsieur,

Vostre très affectionné et très véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINY[1].

A Saumur, le 19e febvrier 1652.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je suis très aise d'avoir prévenu vostre désir par les ordres du Roy que je vous ay fait envoyer, de vous en retourner à la frontière pour vous opposer à ce que les ennemis y voudroient entreprendre. L'on est icy très persuadé que vous avez fait tout ce qui estoit dans la possibilité pour empescher le passage de ceux qui sont venus en deçà. L'on se prépare à les aller chercher et il y a tout sujet d'espérer qu'ilz ne s'en trouveront pas bons marchands. Cependant, comme Sa Majesté retient M. le comte Broglio pour la servir en ces quartiers cy et que cela l'empesche de pouvoir retourner à la Bassée, je vous conjure, et pour le service du Roy et pour l'amour de moy, ledict comte estant, comme vous sçavez, de mes meilleurs amys, de vouloir prendre un soing particulier de sa place et de l'assister en cas que vous sçeussiez que les ennemis eussent quelque pensée de ce costé là. Sur ce je demeure,

Monsieur,

Vostre très affectionné et très véritable serviteur.

LE CARDINAL MAZARINY.

A Blois, le 17e mars 1652[2].

1. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*
2. Signature autographe. — Archives du palais de Monaco; *Ibidem.*

Anne d'Autriche à M. de Matignon[1].

Monsieur de Matignon, je suis si bien persuadée que vous ne manquerez jamais à vostre parolle ny à la fidélité qui est deue au Roy, que je n'ay pas attendu que vostre lettre me fust rendue pour croire ce que vous m'en avez escrit. Mais si j'ay cette opinion-là de vous, vous me devez cette justice en eschange, d'estre persuadé de la mesme fasson de la continuation de la bonne volonté que je vous ay promise et croire que ce sera avec grand'joye que je proffitteray de toutes les occasions qui se présenteront de vous en donner des marques effectives. C'est aussy de quoy j'ay été bien aise de vous asseurer encore de nouveau par cette lettre que je finis en priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Matignon, en sa sainte garde. Escrit à Sully, le 30e mars 1652.

ANNE.

[Au dos est écrit :]

Monsieur de Matignon, lieutenant général pour le Roy
Monsieur mon Fils en Normandie.

Mazarin au maréchal d'Aumont.

Monsieur, je vous suis obligé de ce que vous m'escrivés sur la blesseure de mon neveu. Elle s'est trouvée mortelle et il ne luy reste plus que trois ou quatre jours à vivre. Vous pouvez juger si cette perte m'est sensible, et je croy que vous en serez touché, non seulement par l'amitié que vous avez pour moy, mais parce que monsieur vostre fils et luy en avoient lié une très estroite. Ce sont des coups qu'il faut recevoir de la main de Dieu avec résignation. Ce qui me console le plus c'est qu'il meurt pour le service du Roy.

On a donné ordre pour tout ce que M. de Villequier a demandé de vostre part et je n'oublieray rien pour vous servir toujours de plus en plus en toutes les choses qui pourront contribuer à vostre satisfaction. Je me remets à luy pour toutes nos nouvelles. Je ne doute point que vous n'ayez assemblé le plus de monde que vous aurés pu pour former des obstacles aux desseings des ennemis.

1. A la date du 12 mars 1652, Dubuisson-Aubenay rapporte le bruit d'après lequel le marquis de Beuvron et M. de Matignon auraient reçu des brevets de ducs; l'événement ne vérifia pas l'exactitude de ce bruit qui était cependant basé sur les dispositions très favorables de la cour à cette époque en faveur de ces deux seigneurs. La lettre ci-jointe se rapporte à ces bruits. La signature est autographe. — Archives du palais de Monaco; Titres de Matignon : *Lettres des Rois et Reines.*

L'on a résolu le secours de Dunkerque et, pour cet effet, on y envoye toute l'armée navale. Je vous prie de vostre costé de voir si nous pourrions faire préparer à Bologne du mouton, de la vache, du fromage, un peu de vin et ce qu'il faut pour faire de la bière et de me mander quelle despense il faudroit faire pour cela. Cependant je demeure,

Monsieur,

Vostre tres affectionné et tres véritable serviteur,

LE CARDINAL MAZARINI.

A Saint-Denis, le 15e juillet 1652.

Je me remets sur touttes choses à monsieur vostre fils, luy en ayant parlé avec une entière ouverture de cœur. Il est fort affligé de l'état où il laisse mon neveu et avec raison, puisqu'il y avoit une dernière amitié entr'eux. Il faut se rassiner à la volonté de Dieu [1].

---

1. Signature et post-scriptum autographes. — Archives du palais de Monaco; Fonds d'Aumont : *Papiers d'Antoine Ier, duc d'Aumont.*

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

A

Abancourt (d'). Voyez Crèvecœur.
Ablancourt (Nicolas Perrot d'). Lié avec Dubuisson, I, VII, X, XI.
Ableige (Mme de Maupeou d'), Françoise Chouayne. Enlevée par son père, I, 29; — inscrite à la taxe de Paris (1649), II, 317.
Ablon (Seine-et-Oise), II, 288.
Académie équestre du sieur du Plessis de Verne, I, 119; II, 67; — du sieur du Foux, I, 144; — du sieur de Memont, II, 227.
Acquigny-sur-Eure, II, 126.
Acuña (dom Miguel d'), I, 62.
Adée (le sieur), taxé, II, 329.
Agamy (d'), des cinq grosses fermes, taxé, II, 322.
Agde (Fouquet, évêque d'). Voy. Fouquet.
Agen, ville, I, 347; II, 126, 181, 204.
Agenois (Jean-Baptiste-Amador de Vignerot, marquis de Richelieu, comte d'), I, 248.
Agenois, II, 204.
Aguenin de Villevodé. Voyez Villevodé.
Aides (cour des), I, 18, 89, 96, 102, 104, 248; II, 182, 198, 204, 209, 218, 264, 271, 273, 280, 282, 283, 292, 313.
Aides (ferme des), I, 45, 47.
Aigremont, en Lorraine, II, 3.
Aiguebelle (d'), II, 299.
Aigueberre, gouverneur du Mont Olympe, I, 259.
Aiguebonne (Rostain-Antoine d'Urre du Puy Saint-Martin, seigneur d'), gouverneur de Casal, I, 234; — envoyé en Provence, 321.
Aiguillon (Marie-Madeleine de Vignerot, dame de Combalet, duchesse d'), I, 34, 66, 87, 89, 95, 132, 146, 225, 227, 236, 237, 248, 273 à 281, 284, 313; II, 74, 82, 217, 218, 219, 348.
Ailly, près Acquigny (Eure), I, 342.
Aimé, apothicaire au faubourg Saint-Marcel, II, 281.
Ainay (abbé d'). Voy. Villeroy.
Aire (Boutaut, évêque d'). Voy. Boutaut.
Aisne, rivière, I, 308, 311.
Aix-la-Chapelle, II, 299.
Aix-en-Provence, ville, I, 145, 219; II, 217, 267; — archevêché I, 87; — Parlement, I, 24, 44, 87, 134, 145, 245; II, 31, 71, 118, 119, 167.
Alais (comte d'), Louis-Emmanuel de Valois, depuis duc d'Angoulême. Voyez Angoulême (duc d').
— (Mlle d'), Marie-Françoise de Valois, mariée au duc de Joyeuse, I, 84, 87.
— (Jacques de Cambis, baron d'), I, 152.
Alais en Languedoc (Gard), II, 2.
Albenacum, nom hypothétique d'Ambenay, d'après Dubuisson, I, IX.
Albret (François-Amanieu, chevalier d'), I, 244, 282; II, 154, 160, 182.
— (duché d'), I, 290, 293; II, 204.
Albuquerque (duc d'), I, 63.
Alby (Gaspard de Daillon, évêque d'). Voy. Daillon.
Aldringer, général des Impériaux, II, 296.
Alembon (Charles de Roussé, marquis d'), II, 104, 365.
Alencé (d'), chirurgien, II, 245.

Alençon (Orne), I, 146, 156.
Algarot, remède proposé pour Beaufort, II, 80.
Alibert (d'). Voy. Dalibert.
Aligre (Etienne Ier, chancelier d'), I, 212.
— (Etienne II), conseiller d'honneur au Parlement, conseiller d'Etat, directeur des finances, depuis chancelier, I, 35, 38, 124, 284, 285; II, 138, 168, 169, 306, 320, 356.
Alix (Simon), homme d'affaires, taxé, II, 316, 343.
Alkmar en Hollande, proteste contre la paix séparée avec l'Espagne, I, 7.
Allemagne, I, 279; — Voyages de Dubuisson, I, XXIII, XXIX; — (courriers d') arrêtés, I, 248.
Allemands, auxiliaires en France, I, 236; — auxiliaires de Condé et Gaston, II, 164 à 293 *passim*.
Allier (le sieur), I, 305.
Alluye (Paul d'Escoubleau, marquis d'), fils du marquis de Sourdis, I, 188, 189.
Almeras (René), maître des comptes, 313, 327.
Almon (d'), écuyer du maréchal de la Mothe, II, 18.
Alsace, I, 218, 200; II, 210, 218, 225; — (troupes lorraines en), II, 173.
Altesse: titre donné au duc de Longueville, I, 10.
Altkirch (Alsace), II, 173.
Alvarez (le Père), confesseur de la reine, I, 340.
Alvimar (Pierre d'), maréchal de camp, envoyé de la Meilleraye à Bordeaux, I, 287,
Amat, taxé, II, 339.
Amaury, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356, 357.
Ambassadeurs extraordinaires (hôtel des), I, 249.
Ambenay, fief des Baudot, I, IX. — Date des registres paroissiaux, XII; — *Notice historique* par l'abbé Le Beurrier, XII et suiv. — Chapelle des Baudot dans l'église, XV. — Enquête sur les titres nobiliaires de la famille Baudot dans leur chapelle seigneuriale, I, XXVI. — Plaque funéraire de Dubuisson placée dans cette chapelle, XLVI, LII. — Trésor trouvé en 1834 à Ambenay, IX (note).
Amblainvillers (d'), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Amblard, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Amboise (le sieur d'), fils d'un maître des requêtes, gouverneur de Lagny, I, 189.
Amboise (Indre-et-Loire). Séjour de la cour, I, 334; II, 182. — La reine y tombe malade, I, 335, 336, 341.
Amelin, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 40.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 355.
Amelot de Beaulieu (Jacques), premier président de la cour des Aides, I, 97, 106; II, 209, 271.
Amelot de Chaillou (Denis), conseiller au grand conseil, doyen des maîtres des requêtes, I, 23, 32, 87.
Amelot de Mauregard (Charles), abbé d'Hermières, II, 346.
Amérique. Emigrants pour le cap Nord, II, 226.
— (Iles d'), I, 198.
Amerval (Nicolas de Liancourt, sieur d'), mari de Gabrielle d'Estrées, remarié à une La Marck, II, 62, 69, 70 (note), 75.
Amiens (vidame d'). Henri-Louis d'Albert, depuis duc de Chaulnes, I, 31.
Amiens (Somme), I, XXXIV, 21, 247; II, 48 note, 77.
— Claude de l'Isle de Marivaux, lieutenant de roi, II, 226.
Amilly (Nicolas Gruel, marquis d'), arrêté avec le vicomte d'Hostel, gouverneur de Béthune, II, 161.
Amirauté demandée par Condé, I, 74; — donnée à Vendôme avec survivance à Beaufort, II, 23, 183, 231, 232, 258, 267, 269.
Amnistie (mai 1650), I, 260. — Déclaration du roi au parlement de Pontoise et édit (1652), II, 278, 293, 294.
Amonin ou Hamonin, quartenier de Paris, II, 306, 311, 339, 347.
Amontot (Nicolas le Seigneur de Reuville, sieur d'), ancien ambassadeur à Gênes, I, 62, 81.
Ampus (Mme d'), Marie de Brancas, épouse de Henri de Castellane, marquis d'Ampus, II, 101.
Amsterdam, I, 234.
Anatomie. Supplicié trouvé avec les viscères en sens inverse, I, 339, 345, 346.
Ancre (maréchal d'), I, 32, 71, 249.
— (la maréchale d'). Arrêt contre elle affiché nuitamment (juin 1648), I, 25.
Andelot (Gaspard d'), depuis duc de Châtillon, volontaire au siège d'Arras. Voy. Châtillon.
Andilly (d'), taxé, II, 323.

Andonville (Edmond de Chasteignier, seigneur d'), fait appel au maréchal d'Aumont, II, 71.
Andras (Mme), taxée, II, 322.
Andromède, pièce de Corneille avec machines de Torelli, I, 2, 228.
Anery (Jacques d'Ailly, baron d'), I, 344.
Anet (château d') (Eure), II, 92, 101.
Angers, sédition de Rohan, siège et réduction, II, 162, 163, 166, 167, 169, 172, 173, 175, 176, 192, 202, 364.
Anglais, flotte dans la Méditerranée, II, 54; — menacent Dunkerque, II, 74; — à Bordeaux, II, 153; — dans la Manche, II, 210.
Angleterre (Charles Ier, roi d'). Voy. Charles Ier.
— (Charles II, roi d'). Voy. Charles II.
— (Henriette de France, reine d'). Voy. Henriette.
Angleterre (draps d'), I, 92.
Angoulême (Charles de Valois, duc d'), fils de Charles IX, I, 9, 14, 118, 123, 126, 131, 140, 146, 147, 152, 245, 255, 327, 328; — sa mort, 329.
— (duc d'), Louis-Emmanuel de Valois, d'abord comte d'Alais, I, 135, 145, 218, 239, 242, 245, 329, 335, 341, 347; II, 2, 24, 49 (note), 66, 70, 79, 118, 157, 267, 283, 347.
— (Françoise de Nargonne, duchesse d'), I, 147, 224, 329.
Angoulême (duché d'), I, 335.
— ville, I, 293, 295, 296, 297.
— château, II, 113.
— (hôtel d'), rue Pavée, II, 24, 310.
— (quartier de l'hôtel d') à Paris, I, 194.
Angoumois, II, 125.
— du-Temple (rue d'), II, 342.
Angran, receveur des consignations, II, 66, 316.
Anjou (Philippe de France, duc d'), frère de Louis XIV, depuis duc d'Orléans. — Sorti des femmes, I, 17; — reçoit le nom, I, 19; — a la petite vérole, I, 57, 61, 62. — I, 14, 42, 57, 65, 190, 211, 229, 231, 255, 259, 260, 287, 304, 347; II, 13, 74, 97, 114, 118, 119, 130.
Anjou, gouvernement, I, 244.
— province, I, 240, 156, 159; II, 163.
— *Itinéraire* de Dubuisson, I, XXXIV.
— (rue d'), II, 309, 342.
Annapia (veuve), taxée, II, 328.
Anne d'Autriche, reine de France. Sa grossesse connue en Angleterre dès janvier 1638, I, XXIX.
— 1648. — Complimentée par le corps de Ville de Paris (1er janvier 1648), I, 2; va à Saint-Germain (février 1648), 9; — conseil dans son cabinet (2 mars 1648), 10; — voyage à Chartres (23 mars 1648), 13, 14; — fait le jubilé (juin 1648), 25; — reçoit le Parlement (16 juin 1648), 28; — lit de justice au Parlement (31 juillet 1648), 43; — décide l'arrestation des parlementaires, 45; — va au Raincy, 50; — fait Jarzé capitaine des gardes, 48; — pendant les barricades, 52; — malade, 56; — se confesse aux cordeliers, 60; — à la dévotion de Sainte-Geneviève du Mont, 60 — part pour Ruel (septembre 1648), 61; — conférences de Saint-Germain, 64 à 71; — rentre à Paris (octobre 1648), 82.
— 1649. — Fait monter Mazarin dans son carrosse, 102; — se retire avec le roi à Saint-Germain, 102; — malade à Saint-Germain, 115; — ses hardes requises et envoyé chercher au Palais-Royal, 147, 148; — reçoit les gens du roi à Saint-Germain, 165; — audience au Parlement à Saint-Germain, 179; — rentrée à Paris (août 1649), réception des corps et cours, 187; — chasse Jarzé, 191.
— 1650. — Reçoit des indulgences du Pape, 199; — malade, saignée, 201; — fait arrêter Condé, 203; — ses paroles après l'arrestation des Princes, 205; — reçoit le Parlement, 208; — va à Notre-Dame, 211; — voyage en Normandie (printemps 1650), 216 et suivantes; — à Rouen, 219; — donne les sceaux à Châteauneuf, 230; — à Notre-Dame, 231; — au Val-de-Grâce, 259; — visite Gaston, 260; — à Compiègne, 269, 282; — voyage de Guienne : carrosse versé à Aubeterre, 296; — règlement des logis entre les ministres et les secrétaires d'Etat, 297; — gants d'Espagne adressés pour la reine, 309; — à Libourne, 304; — à Bourg-sur-Dordogne, 327; — à Bordeaux, 332; — bal de la ville de Bordeaux, 335; — malade à Amboise et à son retour à Paris, 335, 336, 341, 342, 343, 348; — au *Te Deum* de Sommepy, 350.
— 1651. — Le Parlement chez la reine pour la liberté des Princes, II, 5; — réponse au Parlement au sujet de la liberté des Princes, 8; — confirme le départ de Mazarin, 15; — signe la délivrance des

Princes, 17; — proteste contre les bruits d'enlèvement du roi, 17; — déclare ne vouloir jamais quitter Paris, 18; — ne se couche pas la nuit à cause des rumeurs dans Paris (février 1651), 18, 19; — reçoit les Princes, 20; — lettre de Mazarin, de Sedan, à la reine, 27; — décide la convocation des États Généraux, 34; — reçoit Mme de Longueville, 35; — entrevue avec Gaston et Condé, 36; — accommodement avec Gaston et les Princes, 49, note; — retient les sceaux, 49, note; — fait la cène, 52; — reprend les sceaux à Molé, 54; — reçoit les Princes, 55; — rend les sceaux au Chancelier, 55; — défend le mariage de Conti et de Mlle de Chevreuse, 55; — aux Minimes de la place Royale, 56; — reçoit de Mme de Chevreuse révélation des traités pour l'union des Frondes, 58; — demande Sedan comme douaire, 60; — désavoue Navailles demandant une place de sûreté pour Mazarin, 63; — à Ruel, 74; — au Val-de-Grâce, 74; — refuse de se prononcer dans les procès entre Elbeuf et Vendôme, 69, 75; — change son douaire sur le Bourbonnois pour Sedan, 75, 76; — visite à Vincennes Chavigny, 77; — collation chez la duchesse de Chaulnes, 77; — soupçonnée de correspondances avec Mazarin, 77; — marraine du duc de Valois, 78; — affirme ne pas vouloir le retour de Mazarin, 80; — accusée d'être dominée de loin par Mazarin, 84; — promet au Parlement l'exclusion de Mazarin, 90; — se plaint du refus de visite de Condé, négociations à ce sujet, 91, 92, 93, 94 et suiv.; — malade, se fait saigner, 93; — se sépare de Lyonne, Servien et Le Tellier, 91; — reçoit les Princes, 91; — recherche accommodement avec Condé, 108; — au palais Brion, 109; — aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, 110; — fait connaître ses conditions de réconciliation avec Condé, 111.
— 1652. — Reçoit les députés des Princes à Saint-Germain, 212; — envoie chercher à Paris l'Hôpital et autres personnages, 222; — reçoit les députés du Parlement, 244; — décide le roi au départ de Mazarin, 254; — condoléances à Gaston sur la mort du duc de Valois, 272; — disposée à transiger avec Paris, 287; — reçoit le coadjuteur, 288; — lettre au maréchal d'Aumont, 359; — lettre à M. de Matignon, 367.
— I, XXXVII, 84, 97, 98, 100, 163, 190, 194, 205, 208, 214, 255, 256, 259, 267, 272, 309, 340; II, 1, 23, 24, 45 (note), 73.
Anne, dame de la halle, II, 102, 104.
Annecy en Genevois (Haute-Savoie), sépulture du duc de Nemours, II, 266.
Annese (Gennaro), livre Naples aux Espagnols, I, 18, 19, 26.
Annet, près Lagny (Seine-et-Marne), I, 158.
Anneux. Voy. Crèvecœur.
Anneval (baronne d'), veuve, taxée, II, 349.
Annonciades de la Couture Sainte-Catherine, II, 205.
— de la rue Saint-Antoine, II, 97.
— des Dix-Vertus : profession de Mlle de Sève de Plottard, 5 février 1648, I, 7.
Anoblissement (lettres d') falsifiées, I, 94.
Anse ou Ansse (d'). Voy. Danse.
Antimoine, remède proposé pour Beaufort, II, 80.
Antonio de Crato. Notes de Dubuisson, I, LIV.
Antony (pont d' —, Seine-et-Oise), I, 136, 152.
Anvers, entrée de l'archiduc Léopold, I, 15; — attaque projetée par les Hollandais, 1638, I, XXVIII.
— (citadelle d'), I, 244; II, 39.
— visité par Dubuisson, I, XX.
Anville (d'). Voy. Damville.
Approvisionnement de Paris. Mesures prises pendant les événements de guerre, particulièrement le blocus de 1649 et celui de 1652. Prix du pain, de la viande, des diverses denrées.— Blocus de 1649, — I, 65, 103, 124, 129, 133, 134, 137, 151, 160, 161; — mesures prises par le Parlement pour la police et les approvisionnements après la retraite de la cour à Saint-Germain en janvier 1649, I, 103 et suiv.; — moulins à cheval et fours, 143, 147, 161; — prix du pain, 106, 111, 115, 170; II, 246; — boulangers, 349; — prix du blé et de la farine, 115, 116, 170, 175; — consommation de blé par jour en février 1649, 131; — prix de la viande, février 1649, 169, 175; — convois attaqués, février 1649, 141; — convois de bétail, 146; — convoi d'Etampes, 152, 156; — convoi de Brie-Comte-Robert,

156, 157, 168; — convoi de Montlhéry, 160; — sorties vers Gonesse et Aubervilliers, 174, 178.
— Evénements de 1652, II, 177, 210, 215, 217, 221, 224, 225, 244, 246, 252, 253, 255, 264.
Aquin (d'). Voy. Daquin.
Aragon (troubles en), I, 63, 70.
Aramont, chauffecire de la chancellerie, procès criminel en falsification de lettres d'anoblissement, II, 33.
Arbaleste (François-Louis de l'), vicomte de Melun, seigneur de la Borde, Néron et Champigny, I, 163, 175.
Arbre-Sec (rue de l'), I, 243; II, 303, 311.
Archevêché de Paris. Élections aux états généraux dans la grande salle, II, 107, 113.
— jardins de l', I, 118.
Arcis (rue des), II, 311, 312.
Ardennes (duc de Lorraine dans les), II, 229.
Ardier (Paul), président des comptes, I, 226, 247.
— (l'abbé), taxé, II, 328.
— veuve du trésorier de l'Epargne, taxée, II, 329.
Ardier de Beauregard, taxé, II, 330.
Ardier de Vineuil, conseiller d'Etat, I, 226; II, 130, 329. — Emissaire de Condé, II, 128. — Présent à la querelle de Rieux et Condé, 266.
Ardres en Boulonnois, I, 320.
Aremont (d'), taxé, II, 324.
Argenson (René de Voyer d'), maître des requêtes, II, 320.
— (Mme de Forest, veuve, belle-sœur de M. d'), taxée, II, 321.
Argenteuil (Louis Le Bascle, baron d'), envoyé du coadjuteur en cour, II, 179.
Argenteuil (Seine-et-Oise), II, 224, 244, 252, 256, 316.
Argot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Argouges (François d'), sieur de Tillevault, Tillerault ou Tillaut, intendant de la maison de la Reine, lieutenant colonel de la garde bourgeoise, conseiller au grand conseil, I, 22, 184; II, 330, 355.
— (Mme d'), veuve, taxée, II, 330.
Arles (ville), II, 216.
— (monuments d'), I, XX note, LVI.
Arlon (Belgique), II, 143.
Armée (officiers de l') déclarés responsables des dégâts des troupes, II, 76, 79.
Armée auxiliaire allemande. Voyez Allemands.
Armée de l'archiduc. Voy. Espagnole (armée).
— de Flandres. Voy. Flandres.
— de Picardie. Voy. Picardie.
— de Piémont. Voy. Piémont.
— des Princes. Voy. Princes (armée des).
Arméniens (marchands) à Paris, I, 227, 267.
Armes, tarif pendant le blocus de Paris (1649), I, 137.
Armoiries des Baudot, I, XIV.
— et devise de Dubuisson, I, X.
— de Bordier, I, 178.
— de Jarzé, I, 48, 49.
Arnaud de Corbeville (Isaac), maître de camp général des carabins, I, 22, 124; II, 18, 90, 124.
Arondeau, trésorier de France, taxé, II, 331.
Arras (gouvernement), II, 167, 363; — (siège et prise d'), I, XXX; — (place d'), I, 16, 112, 167, 248; II, 161; — mont-de-piété, I, 249.
— (évêque d'). Voy. Camus (P.).
Arsé (marquise d'), taxée, II, 349.
Arsenal, I, 9, 55, 113, 118, 121, 161, 217, 308, 312; II, 5, 131, 166, 178, 308.
— (Petit), II, 344.
— (bastion de l'), II, 127.
— (fossé de l'), II, 280.
— (quai de l'), I, 152.
Arsens (Mme d'), taxée, II, 335.
Arsy (baron d'), faux monnayeur manceau, I, 248.
Artenay (Loiret), II, 190.
Artois (l'ennemi en), 1650, I, 239.
— (armée d'), II, 125.
— province, II, 298.
Asseré, taxé, II, 315.
Assy (d'), dizainier, II, 347, 349.
Aster (Mlle d'), Françoise-Marguerite de Gramont, mariée à Philippe, marquis de Lons, I, 13.
Astrie (Anne Forget, femme de Thomas de Comans, sieur d'), taxée, II, 314.
Astrologie. Dubuisson s'en occupe, I, XLIII. — Horoscope du duc de Valois, I, 306.
Athènes (archevêque d'). Voy. Bagni.
Athis (Seine-et-Oise), II, 214, 233, 234.
Atri (Scipion Adjacetti, comte de Châteauvillain, duc d'), I, 10.
Attroupements (défenses d'), I, 305.
Aubenay. Voy. Ambenay.
Aubert, seigneur de Fontenay-en-Brie, fermier des gabelles, I, 307; II, 316, 331.
Aubervilliers (Seine), I, 172, 174; — sortie des Parisiens vers —, I, 178.
Aubery. Voy. Aubry.

Aubeterre (Pierre Bouchard d'Esparbès, marquis d'), tué, I, 218.
— (Marie-Claire de Pardaillan-Gondrin-Montespan, marquise d'), I, 218, 299.
— (François Bouchard d'Esparbès, vicomte d'), I, 299; II, 124, 132, 136.
— comte de la Serre (François d'Esparbès), II, 124, 126.
— Turcan. Voy. Turcan.
Aubeterre en Angoumois (Charente), I, 295.
Aubigny (Amat d'), II, 245.
Aubijoux (François d'Amboise, comte d'), I, 324; II, 62.
Aubray (Dreux d'), lieutenant civil, I, 233, 242; II, 253.
Aubry (Jean), conseiller d'Etat. Sa mort, I, 11.
— (Robert), seigneur de Brevannes, président en la Chambre des Comptes, I, 98, 101; II, 207, 264, 291, 313.
— (présidente), Claude de Preteval, I, 22.
— (Claude), conseiller au Parlement, II, 307.
— de Brévannes (Claude), conseiller aux requêtes, I, 95, 172, 174; II, 29, 356; — nommé colonel du quartier Saint-Antoine, 263.
— payeur, taxé, II, 335.
— (Mme), veuve du maître des comptes, II, 323, 327.
Aubry le Boucher (rue), II, 310.
Aubusson (Georges d'), archevêque d'Embrun, II, 35. Voy. Embrun (archevêque d').
Au Fèvre (rue), II, 310.
Auger, traitant, taxé, II, 316.
Augerville (d'), taxé, II, 343.
Augerville, maison du président Perrault, I, 270, 272; — Condé s'y retire, II, 116, 117.
Augier, intendant de la musique du roi. Voy. Oget.
Augsbourg (victoire d'), I, 24.
Augustins (Grands), I, 268, 341, 347; II, 37, 38.
— (Petits), II, 255.
— (rue des Vieux), II, 310.
— (quai des), I, 337; II, 5, 107, 197, 311.
Aulbenay. Voy. Ambenay.
Aulne (de l'), taxé, II, 327.
Aumale (duc d'), archevêque de Reims, Henry de Savoie, II, 45, 52, 230, 266.
Aumale (d'). Voy. Haucourt.
Aumônerie du roi. Distribution des livres de l'office de la semaine sainte, II, 50.
Aumôniers du roi, I, 287.
Aumont (Antoine d'), d'abord marquis de Villequier, puis maréchal et premier duc d'Aumont. Volontaire au siège d'Arras, I, xxx; — commandant de l'armée en Champagne, II, 56; — propose d'entretenir une armée, 78; — I, 8, 20, 69, 94, 100, 185, 239, 266, 318, 333; II, 2, 3, 31, 71, 76, 89, 125, 161, 170, 175.
— (Roger d'), évêque d'Avranches, I, 107, 214, 257.
Auriflac, abbaye, I, 246, 256, 333; — l'abbé de la Rivière y est relégué, 246.
Auteuil-Combaud. Voy. Combaud.
Auteuil (Seine), II, 116.
Auteuil près Beauvais, II, 67.
Authion, rivière, II, 163.
Authun de Chanclos (Jacques d'), II, 70.
— (Marguerite d'), II, 69, 70 note.
Autun (Saône-et-Loire), II, 262.
— (prévôt d'), I, 248.
Auvergne, gouvernement, I, 335; II, 8, 49, 70. — Passage de Condé, II, 194.
— (le marquis de Chandenier exilé en), II, 6.
— voiture d'argent de l'Epargne en Auvergne, I, 141.
— (messager d'), II, 228; — I, 212; II, 56, 154, 176, 179, 267.
Auvillars (Tarn-et-Garonne), II, 176.
Aux Epaules (René de Laval), marquis de Nesle. Voy. Nesle.
Auxerre (Yonne), II, 206, 233.
Auxerrois (notes d'itinéraire de Dubuisson en), I, xxxiv.
Aux Ours (rue), II, 310.
Avaugour (Claude d'), comte de Vertus, II, 70.
Avaux (Claude de Mesmes, comte d'), I, xxix, xxxiv, 14, 21, 22, 27, 59, 60, 74, 88, 97, 136, 140, 180, 203, 245, 264, 265, 296, 327, 328, 341, 344; — sa mort, 341, 344.
— (Claude de Mesmes d'Irval, comte d'), neveu d'Avaux, d'abord comte de Cramailles, II, 104, 282, 299.
Ave Maria (l'), à Paris, II, 178, 308.
Avenel (M.), I, xix.
Avesne, ville (Nord), I, 59, 248, 268, 284; II, 31.
Avignon (Vaucluse), II, 217.
Avillon, dizainier de Paris, II, 345.
Avranches (évêque d'). Voy. Aumont, — Boislève.
Avril, veuve, taxée, II, 322.
Ayetona (marquis d'), II, 296.

B

Babylone (évêque de), taxé, II, 351.

Bachaumont. Voy. Coigneux (Le) de Bachaumont.
Bachelier, beau-frère de M. Camus, taxé, II, 338.
Bacqueville (Henry Martel de), grand maître de la garde-robe de Gaston d'Orléans, taxé, II, 348.
Bacqueville, près Dieppe, I, 221.
Baden (Suisse), I, 200.
Bagni (marquis de), archevêque d'Athènes, nonce du pape, I, 171.
Bagnolet (Seine), I, 260; — la princesse de Carignan y reçoit le duc d'Anjou, II, 57.
Baigneurs à Paris. Voy. Prudhomme, Plessis.
Bailleul (Nicolas de), président au Parlement, I, xxxviii, 53, 82, 105, 125, 203, 289, 292, 315; II, 41, 64, 65, 106, 131, 164, 168, 171, 201, 215, 222, 263, 276.
Bailleul de Soisy (Louis-Dominique de), fils du président, II, 276.
— du Perray (Charles de), grand louvetier, I, 128, 130.
— (Agnès de), marquise de Saint-Germain-Beaupré, réconciliée avec son mari, I, 93.
— (rue de), II, 114, 311.
Bailleul près Bolbec, I, 342.
Bailli du Palais (Davioud), II, 350.
Bailly, fief dans la paroisse d'Ambenay (Eure), I, xvi.
Balagny (Alexandre-Henri de Monluc, marquis de), I, 45.
Balaguer en Catalogne, II, 78.
Baldorum familia, nom latin de la famille Baudot, d'après Dubuisson, I, ix.
Balincourt (Louis Testu de), maître des eaux et forêts de Normandie, taxé, II, 334.
Ballard, imprimeur-libraire, II, 60.
Ballet du roi, II, 23, 27, 31, 60, 61, 64, 76; — des *Fêtes de Bacchus* dansé par le roi, II, 60.
Ballets au Palais Cardinal, I, 9, 10, 228, 229; — au palais d'Orléans, 27 février 1648, I, 10; — chez la dame de Nouveau, place Royale, et chez le duc d'Angoulême (février 1648), I, 9; — dansé chez Mademoiselle, II, 177; — dans Paris, II, 162; — des *Tritons* et *Sirènes* sur la Seine, II, 97.
Bals dans Paris, I, 224, 228.
Balthasar de Simeren (Jean de), colonel, partisan de Condé, II, 243, 267.
— (régiment de), II, 155.
Balzac (Jean-Louis de Guez de), I, viii.
Balzac (Marie de Clermont d'Entragues de), mariée à Marsin, II, 67, 70.
Bapaume, I, 167, 226; — défaite des Espagnols, I, 348. — Navailles, gouverneur, II, 97, 130.
Bar (Guy de), capitaine aux gardes, chargé de la garde des Princes, gouverneur de Doullens, puis d'Amiens, I, 210, 223, 263, 264, 307, 312, 319, 335, 346, 351, 352; II, 7, 48 (note), 96, 130, 162, 183.
Barbette (rue), II, 309.
Bar-le-Duc (Meuse), I, 333, 352.
Bar-sur-Seine (Aube), II, 65, 73.
Baranjon, apothicaire du roi, taxé, II, 334.
Barbe, taxé, II, 315, 327.
Barberini (cardinal Antoine), lié avec Dubuisson, I, xxiv, xxxii, xxxv; — contribue à l'importation du quinquina, I, xliv.
— (prince), épouse la nièce aînée de Mazarin, I, 16.
— (Lucrèce), mariée au duc de Modène, I, 16.
Barbezieux, ville, II, 154, 155, 295, 296.
Barbier (le sieur), traitant, II, 152.
Barcelone, I, 223, 272; II, 126, 133, 136, 219, 291.
Bardelle (abbé de). Voy. Estampes-Valençay (Jean d').
Bardon, taxé, II, 340, 342.
Barentin, taxé, II, 343.
Barillon (Antoine), sieur de Morangis, directeur des finances, I, 35, 38, 87; II, 167, 168, 320.
— le jeune, reçu conseiller au Parlement, I, 234, 275.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (Mme) Bonne Fayet, mariée au président Jean-Jacques Barillon, taxée, II, 320.
Barlin (vicomte de). Voy. Bournonville.
Barlot, baronne du Châtelier, taxée, II, 330.
Baron (Denis), conseiller au Parlement, I, 46, 306; II, 149.
Baron, près Senlis (Oise), II, 176.
Barradat (François, chevalier de), premier écuyer de la Petite Ecurie, I, 120.
Barrau, habitant de Pons, en Saintonge, I, 282.
Barrault (Antoine Jaubert de), ambassadeur en Espagne, II, 221.
Barre (Le Fèvre de la). Voy. Fèvre (Le).
Barre du Bec (rue), II, 250, 309, 344.
Barreaux (Jacques Vallée, sieur des), I, 84.
Barres (les deux), comédiens, II, 299.
Barres (rue des), II, 308, 331.

Barricades (journée des), I, 51 et suiv.
Barrière (Henri de Taillefer, sieur de), attaché à Condé et à Mme de Longueville, I, 136, 174, 207, 219, 222, 227; II, 57.
Barrière de la Sauvetat (Charles), frère de Henri de Taillefer de Barrière, I, 174.
Bartet, agent de Pologne, I, 242, 243; II, 77, 82, 95, 269, 271.
Basfroi (marais et quartier de), I, 118; II, 5.
Basoches (le duc de Lorraine à), II, 229.
Basoche-sur-Vesle, I, 313; II, 42.
— (abbé de), I, 340.
Bassée (La) (Nord), I, 248, 255; II, 130, 255, 291.
Bassigny (pays de), II, 143.
Bassompierre (maréchal de), — La Tour, son fils naturel et de la princesse de Conti, I, 12; — sa maison à Chaillot, II, 97.
— (marquis de), blessé mortellement à Salerne, I, 58.
Bastide (La), près Bordeaux, I, 285, 286, 313, 316, 321; II, 132.
Bastille, attaquée et prise par les Parisiens, I, 113, 114; — Mademoiselle fait tirer sur les troupes royales, II, 246. — I, 9, 25, 36, 44, 122, 133, 144, 145, 174, 205, 209, 210, 211, 226, 228, 237, 242, 243, 298, 299, 302, 308, 312, 319, 322, 324, 328; II, 6, 7, 18, 38, 43, 71, 129, 150, 171, 267, 286.
Bataille, avocat, I, 274; II, 69, 75.
Bateliers de Paris (fête des), II, 219.
Bâtiments du roi (intendants des), II, 69; — Le Camus, surintendant, 273.
Baudet (veuve), taxée, II, 323.
Baudot, famille de Dubuisson. Origine, généalogie, diverses branches, I, IX à XVI, XVIII, XXVI.
Baudot (N.) l'aîné, neveu de Dubuisson, à l'armée royale à Amboise, II, 183; — sa mort, I, XLV; II, 211, 232.
— (François), neveu et légataire de Dubuisson, I, XLIX.
— (Suzanne de la Londe, veuve de Cyprien), belle-sœur de Dubuisson, I, XLIX.
Baudoin, sieur de Soupire (Daniel), écuyer de l'Hôtel, I, 158, 264; II, 335.
— Madame de Soupire, Marie de Flécelles, I, 158.
— (Etienne), conseiller clerc d'office, taxé, II, 335.
Baudoyer (porte), à Paris, II, 308.
Bauldry, avocat au conseil, II, 349.
Bauquemare (Charles de), président aux requêtes, I, 154, 177; — capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
— (Mme de), supérieure des Filles-Dieu, I, 14.
Bautournus, commandant du régiment d'Orléans, I, 349.
Bautru (Guillaume de), comte de Serrant, I, 61, 63, 84, 85, 133; II, 315.
— (Nicolas de), comte de Nogent, capitaine des gardes de la Porte, II, 119, 315, 326, 342.
Bavière (Maximilien, duc et électeur de), soupçonné de traiter avec le colonel Erlach (février 1648), I, 8; — sa mort, II, 123.
Bavière. Voyage de Dubuisson, I, XXIII.
Bayeux (François Molé, évêque de). Voy. Molé (François).
Baylens (Bertrand de), baron de Poyanne, II, 70.
Bayonne, ville (Basses-Pyrénées), I, 304.
Bazancourt, veuve du maître des comptes, taxée, II, 329.
Bazin (Mme), taxée, II, 352.
Bazinière (Mme de la), I, 129, 255, 313, 314.
Bazoche (marquis de), II, 347, 349.
Béarn, I, 347; II, 3, 86.
Béarnais (Le), serviteur de Guénegaud du Plessis, II, 195.
Beau (Le), bourgeois, I, 338.
Beaubourg (rue), II, 310.
Beauce (de), conseiller aux Monnaies, taxé, II, 325.
Beauce (pays de), II, 193; — (armée du roi en), 179, 226; — *Itinéraire* de Dubuisson, I, XXXIV.
Beauffremont (Marie-Claire de), comtesse douairière de Fleix. Voyez Fleix.
Beaufort (François de Vendôme, duc de).
— 1648. — Evadé de Vincennes, I, 23; — secrètement à Paris, 39; — fait requête pour sa justification au Parlement, 44; — assemble de la noblesse en Vendomois, 47; — négociations pour sa grâce, 69, 75, 90; — autorisé à séjourner à Anet, 86.
— 1649. — Se déclare pour Paris contre la cour, 108, 117; — absous par le Parlement, 119; — déclaré pair de France, 123, 125; — général des troupes de Paris, 130, 140, 143, 146, 147, 149, 152, 154 à 157, 170, 177, 181.

— 1650. — Poursuivi au Parlement pour complot contre Condé; absous après l'arrestation des Princes, 194 à 198, 200, 201, 204, 206 à 208, 210 à 213; — obtient survivance de l'amirauté, 231, 232, 261; II, 23; — opposé à la liberté des Princes, I, 239, 253, 286, 301; — bruit de mariage avec Mlle de Longueville, 252; — affaires avec les ducs de Candale et de Joyeuse, 258, 259; — avec le comte de Tonnerre, 300, 301; — son carrosse attaqué par des assassins sur le Pont-Neuf, 335, 336, 338, 345; — reçu par le roi au retour de Guienne, 340; — marguillier à Saint-Nicolas-des-Champs, 344.
— 1651. — Rompt avec Mazarin, II, 2; — devient favorable au retour des Princes, 6, 9; — paraît à l'assemblée de la noblesse, 28; — son rôle entre Condé, la cour, Gaston et le Coadjuteur, 20, 22, 32, 37, 48, 49, 51, 57, 58, 61, 73, 104, 109, 110, 125; — sa maladie, 77, 80, 81, 83, 92, 101.
— 1652. — Domine à Paris avec Gaston, II, 157 à 160. — Commande l'armée des Princes et les auxiliaires, sur la Loire et autour de Paris, 166, 171, 177, 187, 188, 189, 190, 192, 201, 206, 210, 212, 217, 220, 222, 234, 236, 237, 239, 240, 241; à l'hôtel-de-ville pendant les massacres, 251 et suiv.; — gouverneur de Paris, 251, 252, 256, 258, 279; — querelle et duel avec Nemours, 193, 264 à 266, 269, 292; — retraite de ses troupes en Brie, 284, 290, 291.
— I, 226, 229, 249, 312, 346, 349; II, 24, 151, 152, 194, 219.
Beaufort (duchesse de). Voy. Estrées (Gabrielle d').
Beaufort (le sieur), maître des exercices militaires du roi, II, 28.
Beaufort (baron de), fils du général Beck, I, 62.
Beauharnois de Miramion. Voyez Miramion.
Beaujeu (de), I, 224.
Beaujolais du Temple (rue de), II, 309.
Beaulieu-Amelot. Voy. Amelot.
Beaumanoir de Lavardin. Voy. Lavardin.
Beaumesnil (Jacques le Conte, marquis de Nonant, seigneur de), I, XVIII.
Beaumont, ancien gouverneur de Pont-de-Larche, I, 221.
— (de), trésorier de la maison du roi, taxé, II, 339.
— dizainier, II, 350.
— (Mlle de), Roberde le Normand, I, 105.
— Harlay. Voy. Harlay.
Beaumont, abbaye près Senlis, II, 151, 152.
Beaune, ville (Côte-d'Or), I, 228.
Beauregard-Ardier. Voy. Ardier.
Beauregard près Blois, maison du président Ardier, I, 226.
Beaussart (comte de), François-Philippe de Melun, II, 126.
Beautiran Pontac. Voy. Pontac.
Beautreillis (rue), I, 118; II, 308.
Beauvais (de), architecte, taxé, II, 321, 335.
Beauvais (Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de), première femme de chambre de la reine, chassée, I, 190, 191; — rétablie, II, 27, 51, 229.
— (de), capitaine des gardes du duc de Bouillon, I, 323.
— Limay (de), taxé, II, 341.
Beauvais (évêque de). Voyez Potier, — Chouart.
— (évêché de), I, 228.
— (élection de), II, 365; — tailles de, I, 171; — ville, I, 265; II, 254.
Bec (maison du), I, 89.
Bec d'Ambès, sur la Gironde, I, 326.
Bechefer, substitut du procureur général au Parlement, II, 268, 283.
Beck (général), tué à Lens, I, 62.
Beck (baron), I, 322.
Bègue (Le), taxé, II, 317.
Beine, maison du maréchal de l'Hopital, II, 251.
Belabre (Olivier de). Voy. Olivier.
Belgique. Voyages de Dubuisson, 1623, 1626 à 1628, I, XX, XXI.
Belesbat (Henry Hurault de l'Hopital, sieur de), II, 321.
Belier, taxé, II, 352.
Belin, conseiller au Parlement, I, 177.
Beljambe (Louis Le Maistre, sieur de), maître des requêtes, II, 320.
Bellache, notaire, II, 243.
Belle-Epine, soldat et gladiateur fameux tué à Charenton, I, 150.
Bellefourière (Geoffroy de), I, XXV.
— (Eléonore de Bournonville du Quesnoy, femme de Geoffroy de). — Dubuisson en relation avec elle, I, XXV.
Bellegarde (duc de), Roger de Saint-Lary, II, 63, 336.
Bellegarde-sur-Saône, ou Seurre (Côte-d'Or), assiégée par le roi, I, 215, 223, 228, 233, 235, 239, 240 et suiv., 244 et suiv., 246, 247; — retenue par Condé, II, 15, 111, 112, 143.

Bellenave. Voy. Loup (Le).
Belleville-lès-Paris, I, 127.
Belley (évêque de). Voy. Camus.
Bellièvre (Nicolas de), doyen des conseillers d'Etat, mort en juillet 1650, I, 288, 289, 290.
— (Pomponne de), président au Parlement, ambassadeur en Hollande, I, 30, 53, 84, 94, 196, 270, 307, 339; II, 54, 56, 73, 106, 140, 145, 154, 204, 252, 320, 343, 346, 347, 349.
Belloy (Henri de), sieur de Charmoy. Voy. Charmoy.
— (Hercule de), capitaine des gardes de Gaston, II, 87.
Belot, avocat, I, 199, 202, 213, 215.
Benard, contrôleur des guerres, taxé, II, 317.
Benard de Resay (Cyprien), conseiller au Parlement, II, 285.
Benoise (Charles), conseiller au Parlement, II, 187, 306.
Benoist, conseiller au Parlement, I, 52.
— commis de Bordier, I, 168, 170; II, 342.
— (Mme), veuve du maître des comptes, taxée, II, 337.
Bensserade (Isaac de), I, 38.
Bentivol (l'abbé). Voy. Bentivoglio.
Bentivoglio (l'abbé), I, 32, 34.
Béraudière (Gabriel de la). Voy. des Ouches.
Berault, du sceau, taxé, II, 317, 343.
Berault Sauvat, taxé, II, 317.
Berbisy (N. de), femme de Pierre Baudot à Dijon, XVIe siècle, I, XIII.
Bercy (Charles Malon de), I, 308.
Bercy (rue de), II, 308, 309, 343.
Bercy (Seine), II, 280.
Bergerac (Dordogne), II, 160, 204.
Bergerie, près Saintes (Condé au château de la), II, 141.
Berghes (Henri, comte de), II, 299.
Berghes-Saint-Winox, II, 118, 119.
Berin (du), taxé, II, 335.
Beringhen (Henri de), premier écuyer de la petite écurie, I, 8; II, 23, 24, 228.
— (Mme de), Anne du Blé d'Huxelles, I, 148, 256.
Berlagre, docteur en droit, taxé, II, 322.
Berlize (Faure de), introducteur des ambassadeurs, II, 286, 317.
Berlo (régiment de) à Stenay, I, 255.
Bermond (Martin de), conseiller, II, 191.
Bernage (Louis), aumônier du roi, I, 125.
Bernard, enseigne de la garde bourgeoise, II, 357.
— (le Père Claude), jacobin, I, 194.
— lecteur du roi, II, 69.
— (Mme), taxée, II, 332.
Bernardins (les), II, 353.
— (porte des), II, 312.
— (rue des), II, 352, 353.
Bernay (Hennequin, abbé de). Voy. Hennequin.
Berne (canton de), Suisse, I, 236.
Bernières (Claude Maignard de), maître des requêtes, I, 336.
— La Vaupaillière (Maignard de). Voy. Vaupaillière.
— (la présidente de), Françoise Puchot, veuve de Charles Maignard, président de Bernières, liée avec Dubuisson, I, XXXIII.
— (Maignard de), famille. Notes généalogiques de Dubuisson, I, LIV.
Berny (Seine), maison du président de Bellièvre, I, 145, 270.
Berreau, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Berruyer, taxé, II, 324.
Berry, I, 245, 271; II, 47 note, 56, 116, 124.
Bertaut (François), frère de Mme de Mollcville, lecteur du roi, II, 69.
Bertault, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 356.
— père, taxé, II, 324.
— dizainier, II, 345.
Berthaut, receveur des consignations, II, 66, 324.
Berthault, grand maître des eaux et forêts, depuis condamné à mort pour complot contre Mazarin, taxé, II, 324.
Berthelin (Mlle), veuve, taxée, II, 323.
Berthemer, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Bertin, faussaire, I, 90.
— taxé, II, 339.
Bertin-Poirée (rue), II, 347.
Berulle (Mme de), Chrétienne de Vassan, veuve de Charles de Berulle, maître des requêtes, taxée, II, 349.
Berziau de Grave (veuve du président Théodore), II, 325, 333.
Besançon (M. de), I, 90; II, 324, 334.
— (MM. de), repoussés comme non nobles de l'assemblée de la noblesse, I, 189.
Bescherelle (la), lieutenant au gouvernement de Damvilliers, I, 220, 223.
Betaudier, syndic de Marseille en cour, II, 118.
Bethisy (rue de) ou des Deux-Boules, II, 311.
Béthune (Hippolyte, comte de), I, 123, 134, 188, 346; II, 21, 28, 59, 222, 224, 248.

— comte de Selles. Voy. Selles.
Béthune, ville, I, 16, 255; II, 161, 170, 362, 363, 366.
Beurrier (M. l'abbé Le), I, XII et suiv.
Beuvron (Pierre d'Harcourt, marquis de), I, 123, 125, 128, 222, 225, 227; II, 180, 367.
Beuvronne, rivière, II, 282.
Bezons (Claude Bazin de), II, 321, 326.
Bible (recherche des livres perdus de la), II, 300.
Bibliothécaire du cabinet du roi, II, 69.
Bibliothèque de Mazarin. Voy. Mazarin (bibliothèque de).
— du roi (Dupuy, garde de la), II, 141.
— de Seguier, II, 160, 161.
— de Richelieu, II, 160.
Bicêtre (Seine), I, 153.
Bidassoa (le duc de Longueville sur la), II, 302.
Bièvre (rivière de), I, 124; II, 283.
— (rue de), II, 352.
Bignon (Jérôme), avocat général, I, 163, 310; II, 109, 220, 253.
Bigny, traitant, II, 344.
Bigot (Jacques), secrétaire de la chambre du roi, père de Mme Cornuel, II, 184.
Bigot de la Honville (Nicolas), contrôleur des gabelles, II, 317.
Bigot (Mme), veuve, taxée, II, 323.
Billettes (rue des), II, 309.
Binicourt, *alias* Benicourt, Bunicourt, quincaillier à la Mégisserie, armurier, I, 185; II, 215, 337.
Biron (François de Gontaud, marquis de), épouse Mlle de Cossé-Brissac, I, 10.
— frère du marquis, tué en duel, I, 1.
Biscaye (côtes de), II, 192, 216.
Bissextile (note au sujet de l'année), II, 171.
Bitaut (François), sr de Chisey, conseiller au Parlement, I, 182, 292, 317, 318; II, 31, 38, 39, 66, 68, 172, 174, 184, 187, 268; — arrêté par Hocquincourt, II, 150 et suiv., 159; — relâché, II, 162.
Biterne. Voyez Buterne.
Bizeman, taxé, II, 330.
Bizonde, rivière, II, 200.
Blainville-lès-Rys, I, 342.
— en Lyons, I, 342.
Blaisois, itinéraire de Dubuisson, I, XXXIV.
Blanc (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (Le), capitaine de Vernon, I, 141.
Blanc (Le) en Berry, II, 126, 128.
Blanchard, habitant de La Villette, I, 148.
Blanchet, maître des eaux et forêts à Blois, taxé, II, 328.
Blancmesnil (René Potier de), président au Parlement, I, 41, 51 et suiv., 64, 67, 93, 181; II, 272.
Blancs Manteaux, I, 118, 151; II, 66; — perquisitions d'argent dans la cave sépulcrale de Marin dans l'église des Blancs Manteaux, I, 174.
— (rue des), II, 310, 342.
Blanquefort (Gironde), camp bordelais, I, 286.
Blavy, taxé, II, 331.
Blaye-sur-Gironde, I, 259, 260, 280, 288, 294, 304, 335; II, 70.
Blé (prix du). Voy. Approvisionnement.
Blerencourt en Picardie (Aisne), II, 264.
Bligny (baron de), capitaine des chevau-légers du duc de Guise, II, 65, 73.
Blois (Loir-et-Cher), I, 290, 315, 336; II, 182, 189, 271, 318.
Blondeau (Mme), taxée, II, 330.
Blouin (Jérôme), premier valet de chambre du duc d'Anjou, I, 18.
Bodeau, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 356.
Bodinet, taxé, II, 322.
Bohain (Aisne), brûlé, I, 29.
Bohion (Le), paroisse d'Ambenay (Eure), seigneurie de la famille Baudot, I, XV.
Boile (du), avocat, nommé faussement Goué, Coué, du Doué, I, 185.
Boileau (Gilles), commis du greffe du Parlement, I, 27, 107; II, 313, 345, 353, 354.
Boindre (Jean Le), conseiller au Parlement, II, 268, 289.
Bois (Jean du), conseiller au Parlement, II, 305.
— (du), exempt, I, 64.
— (du), taxé, II, 336.
Bois (du) de la rue Saint-Martin, taxé, II, 317.
— (Mme des), taxée, II, 339.
Bois (impôts sur les), I, 77.
— (chantiers de) emportés par les inondations, I, 101 et suiv.; II, 5.
Bois-Hébert (de), I, 198.
Bois-Arnault (paroisse de), près Rugles (Eure). La famille Baudot y a des biens, I, XIII.
Boisanval. Voy. Godefroy Boisanval.
Boisjulay (de), taxé, II, 335.
Boislève (Gabriel de), chanoine de Notre-Dame, conseiller au Parle-

ment, puis évêque d'Avranches, I, 160; II, 163, 307.
— lieutenant général à Angers, II, 163.
Boislisle (M. A. de), I, III, 187, 192.
Boisnard de Mincé, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Boisrideau (Le Clerc de Courcelles-). Voy. Clerc (Le).
Boissac ou Brissac, capitaine des gendarmes, I, 161, 164.
— (André Hatteau de), maréchal de camp, I, 161 (note).
Boisselot-Droué. Voy. Droué.
Boissenie (de), II, 299.
Boissy-Saint-Léger, II, 288, 289, 290 et suiv.
Boisy (marquise de). Anne-Marie Hennequin du Peray, taxée, II, 324.
Boîteux, receveur des rentes sur le sel, taxé, II, 317.
Boivinet, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Bollard, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Bondues, près Lille (Nord), II, 296.
Bonigal, trésorier des ponts et chaussées, taxé, II, 349.
Bonn, ville, II, 47 (note), 60.
Bonneau (Jacques), sieur de Rubelles, traitant, père de Mme de Miramion, I, 103, 151, 269; II, 315, 333.
— (Marie), veuve de Miramion. Voy. Miramion.
Bonnelles-Bullion. Voy. Bullion.
Bonnement, dizainier, II, 345.
Bonnet, taxé, II, 346.
Bonneuil (veuve), taxée, II, 351.
Bonnot, taxé, II, 335, 352.
Bons-Enfants (rue des), II, 311.
— (rue neuve des), I, 227.
Bontemps, tapissier, sergent de la milice, II, 40.
— taxé, II, 330.
Borde (L'Arbaleste de La). Voy. Arbaleste (L').
Bordeaux (Guillaume de), secrétaire du conseil, intendant des finances, I, 266; II, 129, 314, 326.
— (de), receveur général de Tours, II, 315, 343.
— de Villeneuve (de), I, 266.
Bordeaux (Gironde).
— 1650. — Accommodement avec le roi, janvier 1650, I, 198; — Saint-Marc commande la cavalerie, 218; — plainte contre d'Epernon, 239; — reçoit la princesse de Condé, 270; — régiments levés de Sauvebeuf et de Lusignan, 281; — — (voyage du roi à), 283; — (espagnols à), 280, 288, 290, 292, 294; — lettre des Princes, 293; — lettre du roi pour le renvoi des partisans des Princes, 294; — siège résolu, 295; — proposition d'amnistie, 300; — assiégé, 309, 311; — négociations de la cour sur les propositions de Gaston, 310; — repousse la paix, 312; — traite avec l'Espagne, 314, 317; — faubourg Saint-Seurin attaqué, 315; — députation de Coudray-Montpensier, 317; — Bitaut et Meunier Lartige envoyés par le Parlement de Paris, 318; — faubourg Saint-Seurin pris, 319, 321, 325; — les Récollets s'entremettent avec la cour, 320; — secours d'Espagne, 324; — résistance énergique, XL, 325; — désordres de l'armée royale, 326; — conclusion de la paix, 330; — (le roi à), 330, 331, 332; — déclaration pour la paix de Bordeaux, 331, 333; — la cour quitte Bordeaux, bal à la reine, 334, 335; — (équipages de Condé pour le voyage de), II, 94, 97.
— Evénements de 1651, 1652: — (les Princes à), 118, 119; — (Condé à), 125, 132; — partie du Parlement et cour des aides retirée à Libourne, 134; — (alarmes à), 155; — (vaisseaux anglais à), 153; — (désordres à), 204; — l'armée des Princes domine la ville, 267.
— (affaires de), I, 139, 160, 200, 220, 240, 242, 244, 259, 260, 261, 275, 279, 302; — en 1651, 1652; II, 4, 43, 125, 136, 154, 158, 160, 176, 241; — Parlement, I, 145, 245, 270, 273, 279, 280, 281, 282, 285, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 301, 304; II, 31, 90, 113, 114, 132, 267.
— Bourse, I, 292; — les Chartreux, 321, 323; — château du Hâ, 286; — château Trompette, 280, 325; — la Corderie, 323; — Jésuites, 321; — porte Dauphine, 325; — porte Dijaux, 323, 325; — porte St-Germain, 325; — St-Seurin, 323.
— (archevêque de), I, 107, 279, 305; II, 168.
— (abbé de Sainte-Croix de). Voyez Molé (François).
— (réduction de), projet de devise de jeton commémoratif par Dubuisson, I, XXXVI; — (prédiction sur la prise de), 287; — lettres écrites de Bordeaux à Dubuisson par Fauvelet du Toc pendant le siège, XXXIX; — lettres écrites de Bordeaux ou du camp royal pendant le siège de 1650, I, 279, 285, 287, 288, 290, 293, 294, 295, 303, 319, 320, 323, 325, 331.
Bordelais, I, 240; II, 154.
Bordes (des), taxé, II, 339.
Bordet, taxé, II, 342.
Bordier (Jacques), secrétaire du conseil, I, XXXIII, 44, 46, 50, 129, 170, 174, 178, 312; II, 314, 333.
— (Hilaire), sieur du Raincy, fils de Jacques Bordier, I, 170, 252.
— receveur des tailles, II, 324.
— (rue de M.), II, 308.
— (M. Henri), I, XXXV.
Boreel (Guillaume), ambassadeur de Hollande en France, II, 51.
Boret, des coches, taxé, II, 320.
Borin, des menus, taxé, II, 317.
Bosc-Montandré (du), auteur du manifeste du prince de Condé, II, 88, 91.
Bossan (Mme), veuve de l'avocat, taxée, II, 319.
Bossuet (François), secrétaire du conseil, taxé, II, 336.
Bossut (Albert Max de Henin, comte de), II, 245.
Bossut (comtesse de), Honorée de Glimes de Grimberge, I, 91, 218.
Botte royale (la), enseigne rue de l'Arbre-Sec, II, 303.
Bottereaux (les), près Rugles, seigneurie de la famille de Pericard, I, XVII.
Bottes de Russie, portées par les gentilshommes, II, 20.
Bouc (du), I, 45.
Bouchain, ville (Nord), I, 29.
Bouchard (Jacques), beau-frère d'Hullon prieur de Cassan, ami de Dubuisson, I, XXIV, XXXII.
Boucher, greffier en chef de la cour des aides, II, 358.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
— (compagnie de), I, 309.
— secrétaire du roi, taxé, II, 345.
Boucherie (rue de la), II, 7.
— Saint-Germain (rue de la), II, 262.
— (rue de la Vieille-), I, 352.
Boucherat (Louis), conseiller au Parlement, depuis chancelier, I, 54.
Bouchet médecin, I', 80, 352.
Bouchet (Henri du), lié avec Dubuisson, I, VII, X, XXXII, LIII.
Bouchu (Mme), taxée, II, 351.
Boucot, quartenier de Paris, II, 307, 311, 347, 349.
Bouër (des Fontaines). Voy. Fontaines.
Boues de Paris (règlement sur les), I, 75.
Bougy (Jean-Jacques Le Révérend, marquis de), maréchal de camp, II, 123, 153.
Bouillaud (Ismaël), astronome, II, 199.
Bouillon (maison de), I, 188.
— La Tour (princes de), I, 255.
— (Frédéric-Maurice de la Tour, duc de), I, 9, 108, 109, 110, 113, 114, 119, 135, 143, 159, 168, 170, 175, 180, 181, 186, 189, 207, 208, 216, 218, 221, 226, 228, 234, 246, 260, 261, 263, 266, 270, 271, 273, 280, 282, 286, 288, 291, 292, 294, 296, 300, 304, 305, 321, 323, 326, 330, 331, 332, 334, 346; II, 8, 47, 49, 123, 154, 157, 189, 192, 230, 244, 265, 271.
— (duchesse de), Léonor-Catherine-Febronie de Berg, I, 9, 111, 116, 216, 218, 237, 242, 243, 298, 299, 319, 334; II, 4, 218, 219.
— (Mlle de), Charlotte de la Tour, sœur de Turenne, I, 216, 237, 243, 333, 334; II, 4.
— (fils aîné du duc de), II, 192.
— (régiment parisien du duc de), I, 159.
Bouillon La Marck (duc de), Henri-Robert de La Marck, comte et marquis de Braine, dit le duc de Bouillon, I, 255, 266.
Bouillon (ville de), II, 33, 34, 39; — Mazarin s'y retire, II, 281, 288, 298.
Bouin, veuve du conseiller, taxée, II, 325.
— maître de la Monnoie, taxé, II, 346.
Boulanger (Jean le), conseiller de la cinquième, 187, 306, 347.
— veuve du conseiller, taxée, II, 327.
Boulanger (Macé), président, mort subitement au Parlement, I, 38.
— (veuve du président), taxée, II, 315, 351.
Boulanger (Leconte, dit), II, 327.
Boulangers de Gonesse, II, 177.
Boulart, receveur général à Orléans, taxé, II, 317.
— serviteur de du Plessis de Guénégaud, II, 19.
— assassin exécuté, I, 339.
Boulaye (Maximilien Eschalart, marquis de La), I, 119, 120, 133, 146, 154, 156, 162, 163, 164, 169, 175, 194, 202, 210, 213, 215, 230, 232, 247, 255, 258; II, 219, 256, 258.
Boulaye (La), près Acquigny-sur-Eure, II, 126.
Bouleaux (Dlle des), gouvernante des enfants de M. du Plessis de Guénégaud, I, 194, 198.

Boulencourt (Louis Lhuillier, seigneur de), président des comptes, II, 67.
Boules (rue des Deux-) ou de Béthisy, II, 311, 346, 347.
Boulin (Pierre), receveur du marc d'or, I, 129, 266; II, 315, 332.
Boullay (du), taxé, II, 329, 341.
Boulogne (bois de), le roi à la chasse, II, 53, 109; — course de chevaux en 1651, I, XLI; II, 66; — I, 165, 173, 258, 269; II, 47, 71, 368.
Boulogne-sur-Mer, II, 170.
— (Victor Bouthillier, évêque de). Voy. Bouthillier.
Bouloir (rue du), II, 310.
Boulonnois, I, 239; II, 31, 106, 364.
Boultz, maître des requêtes, II, 317, 322, 327, 332.
Bourbon (eaux de), II, 100.
Bourbon-l'Archambaud. Dubuisson y prend les eaux, I, XXXIV.
Bourbon (salle du Petit), I, 228.
Bourbonnais, I, 212, 220, 324; II, 56, 75, 76, 176, 179, 192, 228.
Bourbonne (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Bourbourg (fort de) (Nord), I, 228.
Bourdeilles (François Suaire, marquis de), II, 160.
Bourdelas, chirurgien, II, 248.
Bourdelot (Jean), avocat, lié avec Dubuisson, I, XXXVI; II, 298, 300; — regrets de Dubuisson sur sa mort, II, 301; — son épitaphe par Dubuisson, I, XXXVI, LV.
Bourdelot (Michon), médecin, précepteur et médecin du duc d'Enghien, correspondant de Dubuisson, I, VIII, XXXVI, 212, 332, 344, 345; II, 55, 67.
Bourdon, procureur au Parlement, II, 150.
Bourg-l'Abbé (rue), II, 310.
Bourg-sur-Dordogne (Gironde), I, 286, 319, 327, 329, 331.
Bourg-la-Reine (Seine), I, 115, 120, 122, 124, 254, 256.
Bourgeois, épinglier aux SS. Innocents, II, 278, 341.
Bourges (de), conseiller de ville, II, 248, 249, 345.
Bourges (Cher) (Condé à), II, 118, 119, 120; — voyage du roi, II, 121 et suiv.; — (tour de), gouvernement, 47 (note), 90, 123.
— (Ventadour, archevêque de). Voy. Ventadour.
Bourget (Bournonville, comte de Hennin du). Voy. Bournonville.
Bourget (Le), I, 178, 180; II, 2.
Bourgogne (voyage de la cour au printemps 1850), I, 231 et suiv.; — gouvernement donné à d'Epernon, II, 70; — Parlement. Voy. Dijon (Parlement); — Etats, I, 241.
— Laisné, sieur de Marguerie, intendant en, II, 26.
— I, 220, 221, 224; II, 7, 15, 49 (note), 120, 124, 143, 179, 192.
— (régiment de), I, 151.
Bourgoin (Louis), maître des comptes, II, 357.
— garde de la Monnoie, II, 346.
— (Mme), veuve du conseiller des aydes, taxée, II, 321.
Bourgon, taxé, II, 352.
Bourgongne (de), capitaine au régiment de Vitry, gouverneur de Briecomte-Robert, I, 160, 162, 163, 180.
Bourguet, dit Vaillac (Etienne de), arrêté à Tarascon, I, 24.
Bourier, veuve, taxée, II, 331.
Bourlemas (de), taxé, II, 323.
Bourlémont (Louis d'Anglure, abbé de), I, 10.
— (chevalier de), I, 267.
Bourlie (Georges de Guiscard, seigneur de la), sous-gouverneur du roi, I, 17, 19.
Bourlon (Mathieu), greffier de la Chambre des comptes, I, 101.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 343, 355.
— dizainier, II, 341.
Bourneuf (Mme), veuve du payeur des rentes sur le sel, taxée, II, 317, 327.
Bournonville (famille de). Dubuisson prend soin de ses intérêts, I, XXIV; II, 170; — réclamations admises aux congrès de Munster par intermédiaire de Dubuisson, Godefroy et d'Avaux, I, XXXIV; II, 303.
— (Alexandre de), gouverneur de Lille, réfugié en France, en rapport avec Dubuisson, I, XXIV, XXIX; II, 30, 80, 293, 295 et note, 297, 302.
— (Ambroise-François, marquis de) et son frère prennent du service en France, I, XXX, 206; — se distingue à Arras (ibid.).
— vicomte de Barlin (Volfang-Guillaume), I, VIII, XLII; II, 25, 30, 281, 282, 289 et suiv.
— baron de Capres (Jean-François Benjamin de), I, VIII, XLII; II, 25, 30, 281, 282, 289 et suiv.
— comte de Hennin (Alexandre-Hippolyte-Balthazar de), depuis duc et prince de Bournonville aux Pays-Bas, fils aîné d'Alexandre de Bournonville, resté au service espagnol; son rôle comme général

de l'armée du duc de Vurtemberg, auxiliaire de Condé, II, 126, 278, 281, 282, 288, 289, 290 et suiv., 303.
— (Marguerite de l'Isle de Marivaux, femme de Jean de Lameth, seigneur de), II, 226.
— (hôtel de), rue du Mail, II, 289.
Bourré de Jarzé, mère du marquis de Jarzé, I, 48.
Bourrienne (Fauvelet de), secrétaire de Napoléon, petit-neveu de Fauvelet du Toc, secrétaire de Gaston d'Orléans, I, XXXVIII.
Bourtibourg (rue), II, 310, 323, 343.
Bout-du-Monde (rue du), II, 310.
Boutaut (Gilles), évêque d'Aire, I, 107, 162, 163, 172, 177.
Bouteville (François-Henry de Montmorency, comte de), depuis maréchal de Luxembourg, I, 112, 212, 311, 349, 350; II, 21, 112.
— (Mme de), Elisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, comte de Bouteville, I, 150, 177.
Bouthillier, notes sur la famille, par Dubuisson, I, LIV.
— (Claude), surintendant, père de Chavigny, I, XIX, 73, 82, 84; II, 181, 297, 313.
— (Armand-Léon), reçu conseiller en Parlement, I, 234.
— (Mme), Marie de Bragelonne, mère de Chavigny, I, 56, 81.
— (Victor), évêque de Boulogne, coadjuteur de Tours, I, 268.
— de Rancé (Henri), chevalier de Malte, II, 177, 320, 333.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
— Voy. Chavigny.
Boutonne (rivière), en Saintonge, II, 136.
Bove, juge des consuls, taxé, II, 332.
Boyer (Mme Guital de la Marche, tutrice des enfants de M.), taxée, II, 317.
Brabant (route de), II, 127.
Brachet. Voyez Milletière (Brachet de la).
Braconnier, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Bragelongne (Thomas de, président du parlement de Metz), I, 157; II, 327, 356.
Bragelonne (François de), enseigne des gardes du corps de Gaston d'Orléans, II, 64, 330.
Bragelongne (Pierre de), trésorier général de l'extraordinaire des guerres, II, 317.
— (Jérôme de), contrôleur général des guerres, taxé, II, 328.
Bragelongne (de), II, 40.
Bragelongne (Madeleine-Asseline), veuve de Charles de Bragelonne, commissaire ordinaire des guerres, taxée, II, 317.
Bragelongne (Marie Le Gros, veuve de Jean de), conseiller au grand conseil, taxée, II, 317, 326.
Bragelongne-Hautefeuille (Jérôme de), conseiller des aides, I, 161; II, 196, 313, 326.
Bragelongne-Hautefeuille, enseigne des gardes, II, 196.
— (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Braine (Robert de la Marck, comte de), II, 70.
— (Elisabeth de Pluviers, comtesse de), II, 70.
Brancas (Charles de Villars, comte de), I, 167, 225, 233, 249, 275; II, 188, 194.
Brandebourg (électeur de); Vicquefort, son agent à Paris, I, XXXV; II, 41.
Brantes-Luxembourg (Marie-Charlotte-Louise-Claire-Antoinette d'Albert, princesse de Tingry, dite Mlle de), I, 189.
Braque (rue de), II, 309, 340.
Braseux (Charles-Antoine Gouffier, marquis de), II, 347.
— (régiment de), II, 297.
Bratuspantium, note de Dubuisson sur ce lieu dans les *Commentaires* de César, traduits par Perrot d'Ablancourt, I, X.
Bray (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (Le), dizainier, taxé, II, 341.
Breauté (Marie de Fiesque, marquise de), II, 189.
Brederode (comte de), fêtes de son mariage avec Louise-Christine de Solms; relation imprimée probablement par Dubuisson, I, XXVIII.
Bregy (Léonor de Flesselles, comte de), ambassadeur en Pologne, I, 227; II, 144, 231.
— (Mme de), Charlotte Saumaise de Chazan, comtesse de Bregy, dame du lit de la Reine, I, 145, 176, 198, 205.
— sieur de Flécelles (Jean de), président des comptes, I, 202.
Brésil (flotte hollandaise du), prise, I, 13.
Brest (place de), I, 11, 320.
Bret (Vincent Le), conseiller au Parlement, II, 306.
— (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.

— (Le), aîné, taxé, II, 320, 309.
Bret de Flacourt (Julien Le), taxé, II, 321.
Bretagne, gouvernement, I, 218; II, 75, 162 ; — (amirauté de), I, 231 ; II, 192 ; — Parlement, I, 91 ; II, 155, 156, 167 ; — bruit d'une révolte, 17 janvier 1648, I, 5; — déclarée pour Paris, janvier 1649, I, 135 ; — députés aux états généraux, II, 143.
— (rue de), II, 309, 342.
Breteuil (veuve de), taxée, II, 325.
Breteuil (Eure), date des registres paroissiaux, I, XII.
— (forêt de), I, IX, 336.
Brétignières (Jacques de), conseiller au grand conseil, I, 23.
— (Louise de Pleurre, veuve de François de), procureur général au Parlement de Normandie, II, 328.
Breton (Le), famille notable de Conches, I, XXVII.
— (Jacques Le), bourgeois de Paris, hôte de Dubuisson, son chargé d'affaires, dépositaire de ses papiers, son exécuteur testamentaire, I, V, XXVI, XXVII, XLIII, XLVIII et suiv., LII ; II, 232, 233.
— (Jacques Le) fils, docteur en théologie, légataire des papiers de Dubuisson, I, XLV, XLVI, L ; II, 294.
Bretonvilliers (Mme de), Marie Acarie, veuve de Claude le Ragois, secrétaire du roi, sieur de Bretonvilliers, I, 66, 129; II, 33, 314, 333.
— (Bénigne le Ragois, sieur de), maître des comptes, et depuis président, I, 138, 161.
Bretteville, gentilhomme normand, I, 302 ; II, 63.
Breuil (du), maréchal de camp, I, 304.
Breuil-Roger (du), conseiller au Parlement, I, 261 ; II, 346.
Breuil (Mme du), épouse de Mauroy, I, 265.
Brevannes. Voy. Aubry.
Brevannes en Brie (Seine-et-Oise), II, 287.
Brèves-Maulevrier (Cosme Savary de Lancôme, marquis de), maître de la garde-robe de Gaston d'Orléans, I, 12, 189.
Brézé (Urbain de Maillé, maréchal de), I, 207, 208, 217, 219, 225, 243.
— (Jean-Armand de Maillé, duc de), I, 41.
Briare (Loiret), I, 272 ; II, 68, 206.
— (canal de), II, 194.
Brice, conseiller au Parlement, I, 158.
— payeur des gages du Parlement, II, 357.
— (Mlle), veuve du receveur des tailles, taxée, II, 322.
Briçonnet de la Chaussée (André), auditeur des comptes, II, 351.
Bridieu (Louis de), défenseur de Guise, I, 276.
Brie, visitée par Dubuisson. Itinéraire, I, XXXIV ; — (convoi de), approvisionnement de Paris, I, 156, 157 ; — troupes de Gaston en), II, 148, 154 ; — ravages des troupes, II, 209 ; — (le duc de Lorraine en), 229, 234 ; — (armée royale et des auxiliaires de Condé en), 292.
Brie-comte-Robert, I, 138, 139, 151, 158, 160, 163, 168, 169, 172, 174, 175, 177, 180, 255 ; II, 232.
Brienne (Henri-Auguste de Loménie, comte de), secrétaire d'Etat, I, 10, 31, 177, 204, 205, 207, 229, 265, 268, 283, 296, 297 319, 327, 336 ; II, 2, 11, 12, 25, 26, 37, 38, 42, 50, 54, 72, 81, 86, 101, 109, 110, 111, 115, 127, 128, 131, 135, 143, 144, 154, 174, 212, 244, 256, 265, 273, 318, 359.
— (Louise de Béon, femme de Henri-Auguste de Loménie, comte de), I, 297, 341 ; II, 108, 211, 244, 256.
— (manuscrits de), II, 160, 161.
Brienne en Champagne, I, 242.
Briffe (Jean de la), seigneur de Saint-Brice, I, 341 ; II, 317.
Brigallier (Jean), conseiller des aides, II, 337.
Brillac (Pierre de), conseiller au Parlement, I, 154 ; II, 140, 145.
Brillet, combattant au duel Beaufort-Nemours, II, 266 (note).
Brinville (de), I, 335.
Brion, ci-devant président aux aides, taxé, II, 337.
Brion, duc de Damville (comte de). Voy. Damville.
— (palais), attenant au Palais-Royal, II, 42, 74, 109, 132.
Brionne (Henri de Lorraine-Elbeuf, comte de), II, 348.
Brionne (Raphaël de Tornielle, marquis de Gerbervillers, comte de), enlève et épouse Angelique d'Hostel-Choiseul, dite l'*Enjolette*, I, 59 ; — il meurt, 61.
— (Mlle de Tornielle-), fiancée au baron de Clinchamps, II, 177.
Brisach, gouvernement, I, 8, 164, 171, 217, 218, 226, 244 ; II, 82, 87, 89, 225, 296.
Brisacier, commis de Brienne, taxé, II, 320, 331.

Brisart (Charles), conseiller au Parlement, II, 76, 305.
Brisemiche (rue), II, 309.
Brissac (François de Cossé, duc de), I, 4, 10, 16, 17, 93, 95, 106, 121, 155, 165, 181, 307, 344 ; II, 51, 62, 104, 106.
Brissac ou Boissac. Voy. Boissac.
Brisson (famille), notes généalogiques de Dubuisson, I, LIV.
Brissonnet de la Chaussée. Voyez Briçonnet.
Broc, dizainier, II, 342.
— (du), taxé, II, 336.
Broeck, colonel dans les troupes auxiliaires de Stenay, I, 255, 259.
— (régiment de) à Stenay, I, 255.
Broglio (François-Marie, comte), lieutenant général, I, 162 ; II, 130, 151, 157, 162, 366.
Brossamin, conseiller aux monnaies, taxé, II, 318. 337.
Brosse (de la), taxé, II, 323.
Brosses de Guénegaud (des), maître des comptes, premier commis du surintendant d'Emery, I, 161, 263 ; II, 182.
Brou (Mme), veuve du quincaillier, taxée, II, 337.
Brou (Feydeau de). Voy. Feydeau.
Brouage (place de) (Charente-Inférieure), I, 41, 259, 294, 337 ; II, 70, 125, 136, 141.
Broussel (Pierre), conseiller au Parlement, présente requête pour Beaufort, I, 44 ; — arrêté, journée des barricades, I, 51 et suiv. ; — relâché, rentre à Paris, 54, 56 ; — commissaire pour le tarif, 58, 72, 78 ; — gouverneur de la Bastille, 114 ; — impliqué dans l'affaire de Condé contre le coadjuteur, 194, 197, 200, 201, 207, 208, 210, 213 ; — confirmé dans le gouvernement de la Bastille, 226, 228, 243 ; — opine en faveur des réclamations de Bordeaux, 285, 286, 288, 289 ; — sa passion dans l'affaire de Foulé, intendant du Limousin, qui le récuse, 293, 295, 299, 308 ; — commissaire pour faire procès à Mazarin, II, 26, 38, 68, 99, 138 ; — chargé des remontrances du Parlement contre le cardinal Mazarin, 184, 186 ; — élu prévôt des marchands, 251 ; — propose la régence de Gaston d'Orléans, 259 ; — ses paroles séditieuses contre le roi, 276.
— I, 46, 87, 109, 156, 195, 196, 303 ; II, 11, 121, 131, 165, 240, 258, 265, 274, 279.
Broussel, sieur de la Louvière. Voy. Louvière (La).
— (Pierre), conseiller des requêtes, II, 305, 307.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
— (veuve du président de Mesmes), II, 282.
— (veuve du conseiller), II, 342.
Broustière (veuve de la), taxée, II, 352.
Bruel, ou Brühl, résidence de l'archevêque de Cologne, où se retire Mazarin, I, XLI ; II, 59, 82, 87.
Bruelle-Roger (du). Voy. Breuil.
Brühl. Voy. Bruel.
Bruillard. Voy. Courson.
Brulard, notes généalogiques sur la famille, I, LIV, LV.
Brulart de Léon. Voy. Léon.
— Voy. Sillery-Puisieux.
Brun (Antoine), plénipotentiaire espagnol à Munster, ambassadeur d'Espagne en Hollande, I, 95 ; II, 54, 56.
Brun (Le), du sceau, taxé, II, 317.
— (Le), bourgeois de Paris, taxé, II, 350.
Bruxelles, I, XX, 25, 158, 217, 218, 220, 243, 244, 271, 331 ; II, 3, 30, 57, 61, 77, 143, 165, 169, 296, 297, 298.
Bucan (de), taxé, II, 343.
Buchères (Helie), taxé, II, 344.
Bûcherie (rue de la), II, 352.
Bucy (porte), I, 106, 119.
Bugnons (Mme de), veuve, taxée, II, 323.
Buisson (du), gouverneur de Ham, I, VIII.
— (du), trésorier général à Moulins, conseiller d'Etat, I, VIII.
— (du), commissaire à la conduite des troupes, I, XXX.
— (Mlle du), veuve de l'auditeur, II, 331.
Buisson Aubenay (Baudot du). Voy. Dubuisson.
Buisson Morel (Le), paroisse de Néaufle, seigneurie de Dubuisson, I, XV.
Bullion (Pierre de), abbé de Saint-Faron de Meaux, I, 229, 264 ; II, 325.
— de Bonnelles (Noël de), conseiller honoraire au Parlement, empêché de siéger, I, 93.
— de Bonnelles — Charlotte de Prie de Toucy, mariée à Noël de Bullion, marquis de Bonnelles, I, 229, 243, 264, 265.
— de Montlouet (Louise-Henriette Rouault de Tymbrune, femme de François), II, 195.
— (le capitaine), taxé, II, 317, 327.
— (Claude de), sieur de Longchesne, taxé, II, 351.

Bunot, taxé, II, 323.
Bureau des finances mandé à Pontoise, II, 273.
Burin (Rolin de), de la poste, I, 138; II, 320.
Bury (François de Rostaing, comte de), combattant au duel de Nemours et Beaufort, II, 264-266.
Bussière (la), près Montargis, II, 200.
Bussy (Roger de Rabutin, comte de), enlève Mme de Miramion, I, 46.
Bussy (de), taxé, II, 352.
Buterne, nommé maître d'hôtel du roi, II, 122.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Buys (du), avocat au conseil, II, 248.
Buzenval (Nicolas Chouart, abbé de), évêque de Beauvais, I, 228, 275.
Buzenval (Seine-et-Oise). Duc d'Anjou en convalescence y est mené, septembre 1648, I, 65.

C.

Cabou, avocat au conseil, II, 64.
Cadeau, bourgeois, recherché pour être arrêté, I, 3.
— trésorier de la maison du roi, II, 324.
Cadillac (Gironde), château du duc d'Epernon, I, 288, 295, 297, 325.
Caen, ville (Calvados), I, 209, 211, 226.
— château, I, 221, 222, 223, 275.
— receveurs généraux, I, 146, 168.
— trésoriers de France, II, 180.
Cahors (Lot), II, 176.
Caille (La), imprimeur, II, 163.
Cailly (Jacques de), commissaire des guerres, II, 172.
Calais, ville, II, 210, 287, 291.
Callet, chargé des affaires de la duchesse d'Aiguillon, I, 146.
Calo (régiment du baron de) à Stenay, I, 255.
Calvaire (couvent du) à Paris, II, 308, 309.
— (religieuses du) de la rue de Vaugirard, taxées, I, 348.
— (monastère du petit) à Paris, I, 13.
Cambis (Jacques de). Voyez Alais (baron d').
Cambray, I, xv, 140, 298; II, 57, 60, 143, 165, 169, 255, 271, 274.
Cambresis, I, 283; II, 130, 298.
Campan, combattant au duel Beaufort-Nemours, II, 266 (note).
Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley, mort, II, 99, 212, 213.
— (le président Antoine de), contrôleur général des finances, I, 15, 16; II, 317.
— (Jacques Le), conseiller au Parlement, II, 305, 306.
— (Etienne Le), surintendant des bâtiments, II, 273, 317.
— (Jean Le), maître des requêtes, taxé, II, 317.
— (Edouard Le), procureur général aux aides, taxé, II, 317.
— (Robert Le), maître des comptes, II, 321, 327.
Camus de Pontcarré (Jacques le), évêque de Séez, I, 340.
— (Pierre), abbé de Pontcarré, I, 340; II, 49 note, 317.
— (Nicolas Le) de Pontcarré, conseiller au Parlement, I, 292; II, 357.
Camus (Marie Le), veuve d'Emery, I, 262.
— (Marguerite de la Barle, veuve de Nicolas Le), épouse Jacques Le Tellier, maître des requêtes, I, 38.
— (Le), II, 338, 341, 345.
Canappeville (Eure), I, 17.
Candalle (comte de), érection du duché d'Halluin en sa faveur, en 1611, I, 4.
Candale (duc de), I, 212, 258, 259, 293, 297, 301; II, 8, 17, 19, 44 (note), 62, 70, 112.
— ou Quendael, en Angleterre, II, 112.
Candé (de), veuve de l'intendant du duc de Luynes, taxée, II, 335.
Canes (de), taxé, II, 339.
Canillac (de Beaufort-Montboissier de), duel avec Flamarens, II, 62.
Canisy (Hervé de Carbonnel, marquis de), I, 144, 156.
Cantarini (Thomas), banquier de Mazarin, I, 95, 117, 171, II, 68, 315.
Cantecroix (Béatrix de Cusance, princesse de), I, 331.
Canto, beau-frère de Tabouret, I, 197, 213; II, 340.
Cantons suisses. Voy. Suisses.
Cany (Seine-Inférieure), II, 22.
Cap nord d'Amérique (émigrants pour le), II, 226.
Cap de Buch. Voy. Teste (le).
Capdeville (de), secrétaire du roi, taxé, II, 334.
Capdorat (Michel de Poisieux, dit). Voy. Poisieux (Michel).
Capelle (La) (Nord), I, 29, 283, 292, 295, 298, 302, 317.
Capet, orfèvre du roi, taxé, II, 334.
Capres (baron de). Voy. Bournonville.
Capucins du Marais, I, 139; II, 309.
Carabins (colonel général des). Voy. Arnaud de Corbeville.

Caracena (marquis de), battu par du Plessis-Praslin, I, 34, 36.
Cardinal-Infant, gouverneur des Pays-Bas, II, 295 (note), 297.
Cardinalat, postulé par Conti, I, 81.
Cardinaux. Le Parlement demande leur exclusion du ministère, II, 25 et suiv., 33, 34, 42, 43 et suiv., 57.
Carême de 1649, I, 159, 175.
Carignan (prince Thomas de). Voy. Savoie.
— (princesse de), I, 105, 226, 145, 260; II, 57.
Carly, taxé, II, 322.
Carmes déchaussés du faubourg Saint-Germain, I, 340; II, 45 (note), 231.
Carmes (rue des), I, 278.
Carmélites du faubourg Saint-Jacques, I, 218, 341, 342; II, 345.
— des rues Chapon et Court-au-Villain, I, 132.
Carnan (de). Voy. Crenan.
Carnaval de 1650, mascarades, I, 229.
Carnavalet (Claude d'Aigue, sieur de), lieutenant des gardes du corps, I, 27, 216, 237, 242, 328; II, 7.
Carneaux (hôtel des), aux marchands drapiers, rue des Déchargeurs, II, 279.
Carpentier de Marigny, soufflette le chanoine Boislève, I, 160.
Carré, taxé, II, 318.
Carrelier, commis de Le Tellier, II, 42.
Carrière (La), gouverneur de Philipsbourg, II, 121.
Carrosses de luxe interdits, I, 249, 253.
Carte (Nicole), veuve de Patroville, taxée, II, 329.
Cartrès, de l'hôtel d'Epernon, taxé, II, 320.
Casal (secours de), services de Dubuisson dans cette campagne, I, xxii.
Casal (Italie), I, 101, 111, 234; II, 23, 167, 291.
Casal-Maggiore (victoire de), I, 34.
Caseaux (les), marchands de pain, taxés, II, 346.
Casimir, prince de Pologne, à Salon, II, 302.
Cassan (prieur de). Voy. Hullon.
Cassette (rue), II, 348.
Castelnau-Mauvissière (Louis de), I, ii; II, 125, 136.
Castelnau de Médoc, I, 280, 282, 286, 288; II, 132.
Castelnaudary (bataille de), I, xxxi.
Castille-Jeannin (Nicolas de), trésorier de l'épargne, I, 1; II, 330.
— Villemareuil (François de), II, 321, 322.
— (Henri de Redemont de), II, 336.
Castres (baron de), I, 258.
Castres-sur-Garonne (Gironde), I, 280.
Catalogne, I, 8, 9, 16, 18, 69, 220, 223, 231, 256, 272; II, 2, 3, 56, 67, 78, 123, 129.
Cateau-Cambresis, II, 169.
Catelan (François), intendant des finances, I, 49, 56, 57, 96; II, 314, 327, 328, 336.
Catelet, ville (Nord), I, 274, 275, 276.
Catinat (Pierre), conseiller au Parlement, I, 172, 173.
Cauchon (famille), notes généalogiques de Dubuisson, I, liv.
Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure), I, 81.
Caumartin (de). Voy. Fèvre (Le) de Caumartin.
Caumesnil (Alexandre de Moreuil, sieur de), dit *le Cravate*, I, 258.
Caumont (de Fieubet de). Voy. Fieubet.
Cauvin, dizainier, II, 350.
Caux (pays de), I, xxxiv; II, 167.
Cavalerie légère (colonel général de la), I, 335.
Caverot, marchand flamand à Paris, II, 143.
Caves (les), résidence de Bouthillier à Pont-sur-Seine, I, 215.
Cavoye (Mme de), Marie de Lort de Serignan, femme de François Oger, seigneur de Cavoye, I, 141, 177, 183.
Cazel, taxé, II, 330.
Cazillac (papiers de Dubuisson sur la famille de), I, li.
— (Claude de), maréchale de Choiseul-Praslin. Voy. Choiseul.
— (Charlotte-Marie de), vicomtesse de Cessac, II, 65, 73.
Célestins (rue des), I, 118; II, 308.
— (place des), I, 118; II, 308.
— (quai des), I, 118; II, 308.
Cellier, veuve, taxée, II, 343.
Celoron, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Censure ecclésiastique contre Condé, II, 168.
Cerisaie (rue de la), II, 308, 344.
Cerisy, capitaine au régiment de Condé ou Conti, II, 43.
Cerizier, ex-jésuite, I, 134.
Cessac (Charlotte-Marie de Cazillac, vicomtesse de), II, 65, 73.
Cezilli (de), prévôt de la Monnaie, taxé, II, 334.

Chabenas ou Chabenat (Etienne de), I, 41 ; II, 314, 333.
Chabru, docteur, taxé, II, 337.
Chaillot-lès-Paris, I, 165, 249 ; II, 28, 97, 110, 227, 251.
— (filles de Sainte-Marie de), II, 97, 110.
Chaillou (Jacques), maître des Comptes, II, 313, 327.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Chailly (abbé de), Charles-Louis de Lorraine, frère de Mme de Rhodes, II, 168, 335.
Chaise (La), écuyer du duc de Nemours, I, 217 ; II, 266 (note).
Chalais (Charente-Inférieure), I, 305.
Chalendray (Mme de Fontaine-). Voy. Fontaine-Chalendray.
Chalart (du), taxé, II, 323.
Chalireau, lieutenant général des eaux et forêts, taxé, II, 337.
Challain (de), président au Parlement de Bretagne, I, 91.
Chalade (abbaye de la) en Lorraine, I, 81.
Chalon-sur-Saône, I, 235.
Châlons-sur-Marne, I, 132, 311 ; II, 148, 210, 215.
Chalumeau, dizainier, II, 351.
Chalus, commis de M. de la Bazinière, taxé, II, 316, 320.
Chambellan (grand). Voy. Joyeuse (duc de).
Chambord (gouverneur de). Voyez Saumery.
Chamboy (de Rosnivinen, marquis de), gouverneur de Pont-de-l'Arche, I, 208, 217, 219, 221 ; II, 18, 148.
Chambre des comptes. Voy. Comptes.
Chambre Saint-Louis (réunions de la).
— 1648. — Jonction des Cours souveraines, I, 19; interdite, 28 et suiv.; — assemblée, 31 et suiv.; — discute les impôts, 38.
— 1652. — Réunie sur le fait des rentes de l'hôtel de ville, II, 171, 178, 179, 180, 182 et suiv., 238.
Chambre de justice pour juger les financiers, I, 37, 64, 231, 233.
Chambrette pour Chambret (Benjamin de Pierre-Buffière, marquis de), I, 293, 295, 299.
Chamilly (Noël Bouton, comte de), I, 232, 247, 255, 256.
— (comtesse de), Catherine Le Conte de Nonant, I, XIX.
Champagne, I, 9, 36 et suiv., 111, 124, 162, 164, 224, 336; II, 4, 24, 49 (note), 56, 65, 77, 100, 124, 146, 178, 179, 238, 282.
— Itinéraire de Dubuisson en Champagne, I, XXXIV.
Champfleury (Hubert Jardin de), capitaine des gardes de Mazarin, I, 318.
Champigny (François Bochard de), seigneur de Saron, intendant de Lyon, I, 35, 36 et suiv.; II, 321.
Champlâtreux (Jean-Louis Molé de), président au Parlement, fils de Mathieu Molé, I, 26, 35, 36, 85, 149, 196, 309, 312 ; II, 3, 31, 35, 54, 134, 200, 357.
Champlâtreux (Seine-et-Oise), maison de Mathieu Molé, II, 79.
Champré. Voy. Ménardeau.
Champront (Jean de), conseiller au Parlement, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Champs (le P. des), précepteur du duc d'Enghien, II, 67.
Champy, chirurgien, assassin, vole l'abbé de la Rivière, exécuté, I, 11, 13, 14.
Chancelier. Voy. Séguier.
Chancelier de la reine, II, 64.
Chancellerie (petit sceau de la), réclamé par le Parlement pour sceller, août 1652, II, 275, 276.
Chanclos (Jacques d'Authun, seigneur de), II, 70.
Chandenier (François de Rochechouart, marquis de), I, 1, 47, 49, 100, 220, 229; II, 1, 6, 147, 158.
Chanteclerc (Pierre), conseiller au Parlement, II, 350.
Chantier (rue du Grand), II, 308, 344.
Chantelou (abbé de), II, 335.
Chantereau le Fèvre (Louis), I, XXXI; II, 323, 358.
Chantiers de bois emportés par les inondations, I, 101 et suiv.; II, 5.
Chantilly (Oise), château du prince de Condé, I, 34, 40, 63, 208, 210, 212, 245, 246, 247, 248, 251, 256, 343 ; II, 42, 57, 58, 97, 114, 116, 152, 219.
Chanvallon (Harlay de). Voy. Harlay.
Chanvrerie (La) à Paris, II, 310.
Chapelain (Jean), de l'Académie française, I, VIII.
Chapelain, intendant de la maison de Vendôme, mis à la Bastille, I, 44, 46.
Chapelle (La), écuyer de Mlle de Guise, II, 196, 197.
Chapelle-aux-Aulnois (Gabriel Thiboust de Berry, seigneur des Aulnois, comte de la), capitaine de Fontainebleau, I, 200.
Chapelle Saint-Denis (La) (Seine), I, 59, 61, 273 ; II, 285.
Chapon (rue), II, 310.
Chappes (Jacques d'Aumont-Villequier, baron de). Voy. Villequier.

Chappes, baronnie des ducs d'Aumont, I, 20.
Chapue, commis des parties casuelles, II, 344.
Chapuiseau (Daniel de), avocat au conseil, I, 327.
Charbonnier (Pichon, dit le), I, 198.
Charbonniers, reçus par Gaston à l'occasion de la naissance du duc de Valois, I, 308.
Charchemot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Charente (campagne contre Condé sur la), II, 129-132, 153.
Charenton (Seine), occupé par l'armée royale, janvier 1649, I, 106; — attaqué par les Parisiens, I, 124 ; — attaqué par Condé, I, 137 et s.; — pris par Condé, I, 149; — pont détruit, autres ravages, février 1649, 151, 152.
— (pont de), 156, 214, 231.
— (temple de), les ministres protestants se déclarent contre la Fronde, II, 239.
— auberge des Trois Rois, I, 105, 161.
— I, 128, 129, 131, 133, 151, 157, 161, 162, 164, 176, 177, 232, 332 ; II, 211, 212, 239, 240, 272, 283, 284, 292.
Charenton (rue de), I, 312.
Charité (rue Neuve de l'Hôpital de la), I, 305.
Charité-sur-Loire (Nièvre), II, 117.
Charles-Quint, empereur, I, 302.
Charles V, roi de France, édit pour la majorité des rois de France, II, 114.
Charles Ier, roi d'Angleterre ; pressenti à l'occasion d'une attaque franco-hollandaise contre les ports des Pays-Bas espagnols, I, XXVII ; — condamné à mort, I, 136, 137 ; — exécuté, I, 164.
Charles II, roi d'Angleterre, d'abord prince de Galles, I, 12, 29, 34 ; II, 116, 148 ; — ses négociations entre le roi et Paris, II, 210, 211, 229; — sa flotte dans la Méditerranée, II, 54.
Charles IV, duc de Lorraine.
— 1648. — Son rétablissement négocié à Munster, I, 5; — le roi d'Espagne lui engage le Limbourg, 5 ; — courrier envoyé à Gaston pour son accommodement, 7, 12 ; — intervient pour la liberté du duc de Guise, 91.
— 1649. — Double jeu pendant le blocus de Paris, 142, 143; — faux bruit à Paris qu'il s'avance en Champagne, 162, 164; — émissaires envoyés de la cour, 167.
— 1650. — Négocie avec Turenne à Stenay, 217 ; — bruit de la vente de ses troupes à l'archiduc, 219 ; — ne bouge de Bruxelles, 271, 331 ; — bruit qu'il a surpris Bar-le-Duc, 333; — qu'il traite avec Mazarin, 344.
— 1651. — Gaston projette son rétablissement, II, 65 ; — ses troupes en Bourgogne, 143.
— 1652. — Auxiliaire de Condé, 169 ; — en Alsace, 173 ; — bruit démenti d'accommodement avec le Roi, 179, 180 ; — entre en Champagne, 210 ; — à Sainte-Menehould, 215 ; — négocie avec Gaston, 221 ; — avec Mazarin, 223 à 226 ; — traite avec les Princes, 227 ; — marche sur Paris, 229; — la duchesse d'Orléans, sa sœur, l'entraîne vers les Princes, 230 ; — son séjour à Paris, 231 et suiv.; — ses troupes autour de Paris, I, XLII ; II, 233 et suiv., 238 ; — décampent, 239 et suiv.; — s'arrête aux environs de Rethel, 269 ; — bruits de négociations avec Mazarin, 275, 278 ; — revient vers Paris, 278, 281, 283 ; — ses troupes à Villeneuve-Saint-Georges en face de Turenne, 284, 285, 286 ; — séjourne à Paris, 284, 287, 288 et suiv.; — Mademoiselle visite son camp, 290.
Charles, employé à la conduite des troupes, taxé, II, 340.
— notaire au Châtelet, reçoit et ouvre les testaments et codicilles de Dubuisson, I, LII.
Charlet (Pierre), conseiller au Parlement, II, 307.
— (l'abbé Jacques), prieur de Verdelot, intendant de Mazarin, II, 334.
— (Marie), veuve du conseiller Florent Masparault, taxée, II, 331, 337.
Charleval en Normandie (Eure), maison du premier président Faucon de Ris, I, 141, 342.
Charleville (Ardennes), I, 98, 259 ; II, 298.
Charlevoy (le sieur de) ou Charlevoix, lieutenant au gouvernement de Brisach, I, 218; II, 82, 121, 225.
Charlot, premier président aux monnaies, II, 336, 341.
— avocat au Conseil, II, 346.
Charlotte (rue), II, 309.
Charlus (Roger de Lévis, marquis de Poligny, comte de), II, 155.
Charmoy (Henry de Belloy, sieur de), enlève la dame de Sainte-Croix, janvier 1648, I, 6 ; — ten-

tative d'enlèvement de Mlle de Sainte-Croix aux Filles-Dieu, 14; — exécuté en effigie, 19.
Charniers Saints-Innocents. Voy. Saints-Innocents.
Charny (Lotin de). Voy. Lotin.
Charny, maison du conseiller Lotin, I, 126.
Charon, trésorier de l'artillerie, I, 93; II, 315.
— (François Le), trésorier de l'extraordinaire, taxé, II, 314, 318, 326.
Charron. Voy. Saint-Ange.
Charron d'Ormeilles (Angélique Le), mariée à Georges Langlois de Plainbosc, I, 33.
Charonne (Seine), le roi assiste du haut de Charonne au combat de Saint-Antoine, II, 245, 246.
Charost (Louis de Béthune, comte, puis duc de), capitaine des gardes, I, 47, 241, 330; II, 43, 192.
Charpentier (Thierry), conseiller au Parlement, II, 187.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Charpy, faussaire de lettres d'anoblissement, I, 90, 94.
Charrier (l'abbé Guillaume), agent du coadjuteur à Rome, II, 168.
Charroux (marais ou quai) en Poitou (Deux-Sèvres), II, 136.
Charton ou Charreton (Louis), président aux enquêtes, I, 51 et suiv., 201, 207 à 210, 213; II, 180, 333.
— conseiller au Parlement, II, 313.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Chartres (Eure-et-Loir), I, 81, 129, 135, 138; II, 102, 108, 181, 271.
— (évêque de), I, 259.
Chartreux de Paris, II, 218.
Chasteignier. Voy. Andonville et Rochepozay (La).
Chastelain. Voy. Chatelain.
Chastelux (César-Philippe, comte de), I, 241.
— (Georges, commandeur de), I, 306.
Châteaufort (Pierre Merlin, dit), munitionnaire, I, 160.
Château-Gaillard (quai de), I, 269.
Château-Porcien (Ardennes), I, 311.
Châteauneuf (Charles de l'Aubespine, marquis de), appelé en cour (juin 1648), I, 29; — exilé de Montrouge, I, 63; — rappelé, I, 94; — garde des sceaux, I, 230, 240; — retiré à Montrouge, II, 48 (note); — les sceaux lui sont enlevés, 50; — premier des conseils du roi, II, 115; — revient à Montrouge, II, 159.
— I, 33, 94, 212, 213, 232, 233, 245, 256, 257, 258, 270, 271, 272, 276, 290, 295, 313, 314, 339; II, 6, 8, 9, 12, 15, 21, 26, 33, 34, 38, 41, 43, 53, 81, 94, 100, 108, 113, 116, 127, 162, 196, 243, 252.
Châteauneuf-en-Berry, ou Châteauneuf-sur-Cher (Cher), I, 63.
Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), maison du surintendant d'Emery, I, 34.
Châteauneuf-Saint-Herem. Voyez Saint-Herem.
Château-Renaud (Indre-et-Loire), I, 328.
Château-Thierry (Aisne), I, 313, 331, 346; II, 275, 278, 295 et suiv.
Châteauvert, bâtard de Montauron, II, 175, 177.
Châteauvieux (René de Vienne, comte de), II, 185, 349.
Châteauvillain (Scipion Adjaceti, duc d'Atri, comte de), I, 10.
Châtel-sur-Moselle (Vosges), II, 3, 116.
Chatelain (Pierre), traitant, I, 198, 252.
Chatelain-Poulaillon (Claude), secrétaire du Conseil, II, 321.
Châtelet (le grand), I, 199, 243.
— (commissaires au), II, 107.
— (petit), II, 311.
Châtelier (François), receveur des tailles à Reims, II, 331.
Châtelier-Barlot (baronne du), II, 330.
Châtellerault (Vienne), II, 124.
Chatignonville. Voy. de Sève.
Châtillon (duc de), Gaspard de Coligny, d'abord marquis d'Andelot, I, xxx, 25, 50, 69, 85, 89, 149, 150, 151, 152, 165.
— (duchesse de), Elisabeth-Angélique de Montmorency-Bouteville, I, 152, 205, 150, 343; II, 64, 230.
Châtillon-sur-Loing (Loiret), nommé par erreur tome I, pages 343, 345, 350, Châtillon-sur-Loire, I, 272, 343, 345, 350; II, 194, 200.
Chatou (Seine-et-Oise), pont rompu, II, 214, 216.
Châtres (Seine-et-Oise), I, 128, 164, 314, 316, 318, 327; II, 144, 189, 218.
Chats (place aux), II, 311.
Chaufe (l'abbé), II, 324.
Chaulnes (duc de), Henri-Louis d'Albert, d'abord vidame d'Amiens, I, 31, 62; II, 28, 51.
— (Françoise de Neuville-Villeroy, duchesse de), I, 106, 176; II, 77.

Chaulnes d'Epinay (Jacques de), II, 321.
Chaume (rue du), II, 309, 310, 341.
Chaumont (sieur de), lecteur du roi, II, 69, 320.
Chaumont (butte), I, 127.
— en Bassigny (Haute-Marne), II, 65.
— en Bourgogne (Chaumont-le-Bois, Côte-d'Or), II, 24.
Chaumontel. Voyez Chomontel.
Chauny (Aisne), I, 29; II, 264.
Chaussée (Brissonnet de la). Voy. Briçonnet.
Chauvelin (Guy-Vincent), contrôleur des écuries du roi, II, 352.
Chauvelin (Mme), Marguerite Billard, veuve de Louis de Chaumont, maître des requêtes, II, 317, 353.
Chavagnac (Gaspard, comte de), I, 326; II, 272.
Chavigny (Léon Bouthillier, comte de), I, 44, 52, 54, 62, 64, 65, 66, 73, 74, 81, 82, 122, 171, 214, 215, 313; II, 11, 43, 45 (note), 46 (note), 47 (note), 49, 51, 52, 53, 63, 70, 77, 125, 131, 132, 154, 158, 188, 201, 211, 212, 214, 216, 217, 287, 288, 328.
— (Armand-Léon Bouthillier, comte de), seigneur de Pont-sur-Seine, fils du précédent, II, 45, 53.
— (hôtel de), rue du Roi-de-Sicile, II, 310.
Chavigny près Chinon (Indre-et-Loire), I, 62; II, 43.
Châville (Seine-et-Oise), maison de Le Tellier, II, 91.
Chazan, taxé, II, 334.
Chazé (veuve), taxée, II, 324.
Chemerault (Charles de Barbezières, chevalier de), gendre de Tabouret, I, 7, 16, 96.
Chemin (du), trésorier de Mademoiselle, II, 350.
Chemin (Le), près Lagny, maison du président Viole, II, 243.
Chenailles-Mérouville (François Vallée, sieur de), II, 335.
Chenal, président au grenier à sel de Lizy, taxé, II, 332.
Chenard (Michel), secrétaire du roi, taxé, II, 334.
Chenelong, commis au greffe du Conseil, taxé, II, 328, 333.
Cher (rivière de), II, 126.
Cherbourg (Manche), gouvernement, I, 222.
Cheré (Pierre), maître des comptes, II, 356.
Chéreau (M. le docteur A.), Note sur la maladie de Dubuisson, I, xliv.
Cherizy (de), officier de Mademoiselle, II, 335.
Chéron, taxé, II, 346.
Chéruel (M. A.), I, i, iii, 188 (note), 190 (note), 191 (note), 192 (note).
Chesnay, taxé, II, 341.
Cheval de bronze — statue de Henri IV au Pont-Neuf, II, 233, 311.
Chevalier (Nicolas), doyen des conseillers au Parlement, I, 69, 78, 172; II, 164, 240, 252, 257, 307.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
— habitant de Meudon, I, 127.
Chevalier-du-Guet (rue du), II, 311.
— (place du), II, 243, 250.
— (quartier du). Voy. Sainte-Opportune.
Chevaliers des ordres du Roi, préséance, I, 189 (note).
Chevau-légers du Roi, I, 211, 326; II, 253, 257.
— de la reine, I, 326.
Chevauché, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Chevaux (courses de) au bois de Boulogne, à la mode anglaise, II, 66.
Chevery-en-Brie (Seine-et-Oise), II, 287.
Chevrette-sous-Saint-Denis (Seine), maison du surintendant d'Emery, I, 34, 91.
Chevreuse (Claude de Lorraine, duc de), I, 79, 123, 146, 149, 162, 188; II, 132.
— (Marie de Rohan, duchesse de), autorisée à revenir, I, 79; — son retour ajourné, I, 88, 89; — requête pour son rappel, I, 123; — son rôle dans la Fronde à son retour, I, 229, 244, 257, 270; — rupture du mariage de sa fille avec Conti, II, 55; — révèle à la reine les traités faits pour l'union des Frondes, II, 58; — détails donnés par Dubuisson au sujet de sa rupture avec la Fronde, I, xli; — travaille au retour de Mazarin, II, 59; — offre à Mazarin son château de Kerpen, I, xli; II, 60.
— I, 168, 334; II, 3, 21, 53, 60, 77, 82, 87, 94, 113, 132, 146, 193, 233, 247, 252, 287.
— (Mlle de), Charlotte-Marie de Lorraine, fille de la duchesse de Chevreuse; sa réputation de beauté, 79; — son mariage avec Conti publié, différé, puis rompu, II, 22, 24, 41, 43, 52, 55.
— I, 249; II, 23, 46, 132.
Chevry (Charles Duret de), président des comptes, I, 98.
Chilly (Seine-et-Oise), château de la maréchale d'Effiat, I, 42, 142,

147, 169, 251, 252, 260 ; II, 210, 211.
— (épitaphe du maréchal d'Effiat par Dubuisson à), I, XXXVI, LIV.
— (maison de Guénegaud, trésorier de l'épargne, à), II, 154.
— (maison de Mme de Saint-Loup à), I, 265.
Chimay (Belgique), II, 31.
Chisey (Bitaut de). Voy. Bitaut.
Chiverny (Henry Hurault, comte de), sa mort, I, 10.
Chivry. Voy. Chevry.
Chizé-sur-Boutonne (Deux-Sèvres), II, 134.
Choiseul-Hostel. Voy. Hostel.
Choiseul-Lanques. Voy. Lanques.
Choiseul-Praslin (maréchale de), Claude de Cazillac, I, XXXI, XXXIV, 97.
— (Roger de), marquis de Praslin, tué à la Marfée; son épitaphe par Dubuisson, I, XXXI, XXXVI, LV.
— (François de), marquis, et d'abord chevalier de Praslin, I, 15, 124, 132, 163 ; II, 62, 76, 282, 297.
— (César de), maréchal du Plessis-Praslin, premier duc de Choiseul, I, 34, 79, 96, 175, 220, 262, 266, 271, 283, 284, 287, 295, 299, 314, 349, 352 ; II, 13, 16, 46, 55, 59, 118, 189, 192, 204.
— (Charles de), comte du Plessis-Praslin, I, 36, 44.
— (Gilbert de), évêque de Comminges, I, 80, 263, 338.
— chevalier de Praslin. Voy. François, marquis de Praslin.
— (Catherine-Blanche de), maréchale d'Estampes, I, XXXI.
— (Elisabeth de). Voy. Guénegaud du Plessis (Mme).
— (Claude de), abbesse de N.-D. de Troyes, I, XXXIV.
Choiseul (famille de), notes et papiers de Dubuisson, I, LI.
Choisy de Caen (Jean de), chancelier de Gaston, conseiller au Parlement, intendant de Champagne, I, 2, 46, 66, 94 ; II, 136, 316, 321.
— (Mme de), Jeanne Hurault de l'Hospital, femme de Jean de Choisy, chancelier de Gaston d'Orléans), II, 327.
Choisy-le-Roi (Seine), pont de bateaux pour le passage des troupes, II, 233, 234, 237, 291.
Choléra morbus, — Bouthillier malade, I, 84 ; le coadjuteur malade, II, 109.
Chomalus (Mme), taxée, II, 352.
Chomontel ou Chaumontel (Pierre Lescuyer, sieur de), avocat, II, 325.
Chopin, dizainier, II, 346.
Chouayne (François), garde des rôles du Conseil, enlève sa fille, Mme d'Ableige, I, 29.
Chouart de Buzenval (Nicolas), évêque de Beauvais. Voy. Buzenval.
— (Gabriel), taxé, II, 331.
Chouppes (Aimard, marquis de), commandant au siège de Crémone, I, 79, 321, 323.
Christine, reine de Suède. Voyez Suède.
Chubéré, taxé, II, 339.
Cid (*Le*) de Corneille, représentation à la Haye, février 1638, I, XXVIII; — représentation au Palais-Cardinal, 13 février 1648, I, 8.
Cimetière (régiment de), II, 365.
— (rue du), II, 310.
— Saints-Innocents, I, 143, 147 ; II, 52.
— Saint-Jean, I, 143, 161, 315 ; II, 56, 251, 306, 309.
— (quartier du), II, 356.
— Saint-Sulpice, I, 237.
Cinna de Corneille, I, 196.
Cinq-Mars (Henri Coiffier Ruzé d'Effiat, marquis de), notes sur son procès, par Dubuisson, I, LIII.
Cirier (Le), baron de Semur, premier mari de Geneviève Le Coigneux, remariée au président de Thoré, I, 253 et note.
Cité (quartier de la), II, 307, 311, 337, 345, 357.
Citoys, commis des ponts et chaussées, II, 330.
Clairambault (René Gillier, baron de Puygarrau, marquis de), gouverneur de Lagny pour Condé, II, 272.
Clamart (Seine), I, 132.
Clanleu (Bertrand d'Ostoue de), gouverneur de Charenton, tué, I, 137, 149.
Claquenelle, chirurgien, II, 285.
Claye (Mme de), veuve du trésorier de l'ordinaire des guerres, taxée, II, 319.
Claye-sur-Beuvronne (Seine-et-Marne), II, 232.
Clemens, taxé, II, 327, 332.
Clément, conseiller aux aides, II, 313.
Clerc (Le), greffier des commissaires extraordinaires, II, 315, 328.
— (Le), président aux monnaies, II, 328.
— (Le), trésorier de l'extraordinaire, II, 326.
— (Le), trésorier de France, II, 326, 332.
— (Paul Le), secrétaire du Roi, II, 344.

— (Le), commis de Guénegaud, trésorier de l'épargne, II, 342.
— (Claude Le), conseiller aux enquêtes, II, 306.
— (Le), poissonnier, taxé, II, 331.
Clerc de Courcelles-Boisrideau (Charles Le), conseiller au Parlement, I, 120, 146 ; II, 168.
— de Courcelles (Mme), I, 295.
— capitaine de la garde bourgeoise, I, 55 ; II, 356.
Clerc (Le) de Lesseville. Voyez Lesseville.
— du Tremblay. Voyez Tremblay.
Clère (Charles Martel, comte de), I, 142, 225.
Clergé (assemblée du), I, 263, 283, 284, 285, 289, 352 ; II, 5, 22, 28, 33, 35, 38, 39, 44, 45, 59, 164 ; — proteste contre l'exclusion du ministère des cardinaux français, II, 34 ; — don au roi pour le sacre, II, 53.
— (affaires du), I, 240.
Clerget, taxé, II, 325.
Clermont (Mme de), taxée, II, 343.
— (Mlle de), taxée, II, 353.
Clermont d'Entragues-Balzac (Mlle de). Voyez Balzac.
Clermont (collège de), rue Saint-Jacques, II, 98, 122, 266.
Clermont-en-Beauvoisis (Oise), II, 23, 47 (note).
Clermont-en-Argonne, I, 95, 217, 224 ; II, 287.
Clerville (Louis-Nicolas, chevalier de), II, 28.
Cléry-en-Orléanois (Loiret), le roi y séjourne, II, 190, 192, 193.
Clichy (Seine), (le roi se baigne à), II, 93, 97.
Clinchamps (baron de), gentilhomme de Champagne, aventurier fugitif devenu général dans les troupes du duc de Lorraine, a été identifié par erreur, tome II, p. 277 et note, avec Bernardin de Bourqueville, sieur de Clinchamps, qui était mort dès 1649, II, 169, 177, 178, 291.
Clinchant, courrier de Brienne, I, 281.
Cloître Saint-Honoré, II, 65.
Clos (du), médecin. Voy. Duclos.
— (du), pendu au Havre, II, 95.
Cluny (abbaye de), élection d'abbé, II, 46 (note), 55.
Coadjuteur (Paul de Gondy, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, puis *cardinal de Retz*). Son rôle aux barricades, I, 51 et suiv.; — ne peut sortir de Paris au départ du Roi, janvier 1649, I, 104, 117 ; — reçu conseiller au Parlement, I, 122, 127 ; — lève le régiment de Corinthe, 129; — sermon politique à Saint-Paul, 131 ; — baptise le fils de Mme de Longueville, 136; — harangue le peuple ameuté, 181, 185; — conduit le clergé au Palais-Royal, au retour du Roi, 187 ; — compromis dans la conspiration de Beaufort contre Condé et impliqué dans le procès au Parlement, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 207, 208, 210, 213 ; — réconcilié avec Mazarin après l'arrestation de Condé, entrevue, 211 ; — cherche un accommodement pour Longueville arrêté, 215 ; — Mazarin le visite, 229 ; — opposé à la requête en faveur des Princes, 239 ; — au Parlement avec Gaston, 252, 286 ; — réconcilié avec l'archevêque de Sens, grand banquet, 289 ; — refroidissement avec Gaston, 334 ; — voit le roi au retour de Fontainebleau; 340; — Mazarin demande à Gaston d'interdire sa maison au coadjuteur, II, 2 ; — coadjuteur demande la liberté des Princes, II, 9 ; — fait des rondes aux portes, 18 ; — opposé à la délibération du Parlement contre les cardinaux, 26, 42, 43 ; — conférence avec la Reine, 31 ; — dénoncé par Molé comme mauvais conseiller de Gaston, 37;— propose des mesures violentes contre Molé nommé garde des sceaux, 50; — veut se retirer dans ses fonctions épiscopales, 52, 57 ; — accusé de négociations avec les agents de Mazarin, 87 ; — harangue au Parlement contre Mazarin, 88 ; — maltraité et menacé au Parlement par les partisans de Condé, 103 et suiv.; — conduisant une procession, rencontre Condé, 107 ; — malade du choléra morbus, 109 ; — ne va plus au Parlement, août 1651, 113, 122 ; — conférence secrète avec Ondedei, 120 ; — retourne au Parlement, scènes violentes (décembre 1651), 139, 142 ; — brigue le chapeau, 140 ; — s'abstient lors de la mise à prix de la tête de Mazarin, 145 ; — accommodement avec Condé, 159 ; — sa liaison avec Mme de Rhodes, 162 ; — rappelle Charrier, sollicitant pour lui le chapeau à Rome, 168 ; — promu cardinal, 179 ; — décide le départ de Mademoiselle pour Orléans, 188; — traité de mazarin par la populace, 224 ; — attaqué par placards, cris et menaces, 233, 247 ; — entrevue avec

son oncle l'archevêque, 273; — reçoit le bonnet, à Compiègne, en audience solennelle, suivi d'une députation du clergé de Paris, 286, 288; — harangue le roi comme cardinal, 289; — audience solennelle chez Gaston, 289.
— I, 17, 139, 143, 178, 223, 232, 301, 307, 310, 343, 344, 346, 350; II, 22, 72, 80, 85, 184, 199, 230.
Coche de Melun, I, 30.
Cocheron (rue), II, 310.
Cochon (Le), capitaine au régiment de Conti, espion arrêté, II, 129.
Cocq (Le). Voy. Coq.
Codonny, taxé, II, 347.
Coetquen (Malo, marquis de), I, 86.
Cœuvres (Léon - François - Annibal d'Estrées, marquis de), I, 42, 271, 274, 312.
— (marquise de), Anne Habert de Montmort, veuve de Charles de Thémines, II, 141.
Cœuvres, terre du maréchal d'Estrées, I, 63, 148; II, 229.
Cognac (Charente) pendant la campagne de 1651-1652, II, 129, 130, 131, 132, 159.
Cohon (Antoine-Denis), évêque de Dol, I, 162, 173.
Coiffier (François), capitaine de la garde bourgeoise, II, 322, 357.
Coigneux (Jacques Le), président au mortier, I, 95, 131, 134, 253, 254, 258, 289, 338; II, 26, 45 (note), 47 (note), 48 (note), 53, 83, 106, 179, 181, 185, 242, 263, 272.
— (Jacques Le), le fils, président au Parlement, I, 3, 17, 139; II, 106.
— (Mme Le), Angélique Le Camus, veuve de Galand, remariée au second président Le Coigneux, I, 3.
— (François Le), sieur de Bachaumont, I, 285.
— (Geneviève Le), veuve de Le Cirier, baron de Semur, remariée au président de Thoré, I, 253 et note.
Coignières (canton de Chevreuse, Seine-et-Oise), I, 31.
Coinard (Etienne), conseiller au Parlement, II, 145.
Cointre (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Colart (Louis), contrôleur chez la reine, taxé, II, 329.
Colbert (Nicolas) de Vandières, le père, II, 336, 338, 343.
— (Jean - Baptiste), commis de Le Tellier, depuis ministre, II, 321.
— de Méry, taxé, II, 321.
— de Saint-Pouange (Michel), conseiller au Parlement, II, 321.
Colemberg ou Colembert (Gabriel de), maréchal de camp, II, 365.
Coligny (l'amiral Gaspard de), II, 140, 144.
— (Jean de Coligny-Saligny, comte de), I, 150, 220, 241, 323; II, 30, 169.
— Châtillon. Voy. Châtillon.
Collège de Clermont. Voy. Clermont.
— de Navarre, I, 234; II, 351.
Collin, capitaine de la garde bourgeoise, II, 60.
Cologne (électeur de), II, 60.
— (François de Lorraine, doyen de), II, 24.
— (Marie de Médicis à), II, 221.
— (Mazarin à), II, 33, 34, 39, 47 (note); II, 297, 299.
Colomberg. Voy. Colemberg.
Colombier (rue du Vieux), II, 347.
Colonel général de la cavalerie légère, I, 335.
— de la garde bourgeoise, — costume du président Guénegaud, II, 32.
Coltet ou Colletet, traitant, II, 347.
Comeau, sieur de Créancey (Antoine de), commandant du château de Dijon, I, 228.
Combaud (Charles), baron d'Auteuil, gouverneur du duc d'Enghien, I, 310; II, 61, 67.
— d'Auteuil (Louise de Bournonville-Lamotte, dame de), II, 226.
Combes (de), grand audiencier de France, II, 34, 326.
— (des), taxé, II, 315.
Comblisy (Anne Le Camus de Jambeville, veuve de Claude Pinard, vicomte de), depuis duchesse de Damville, II, 19.
Comédie d'*Andromède*, par Corneille, jouée avec machines, I, 2, 6, 228.
Comédies au Palais-Royal, 29 janvier 1648, I, 6, 8, 216.
— au palais d'Orléans, I, 6.
— à Chantilly, II, 57.
— à Saint-Maur-des-Fossés, chez Condé, II, 73.
Comédiens (les grands), représentant le *Cid* au palais Cardinal, 13 février 1648, I, 8.
— du Marais, jouent la pièce d'*Andromède et Persée*, janvier 1648, I, 6; — représentations d'*Orphée* avec machines, 13 février 1648, I, 8.
— de l'Egout du Marais, II, 288, 291.
— français en Hollande, II, 299.
Commau. Voy. Comeau.
Commelet, I, 121.

Commensaux de la Maison du Roi, I, 92, 187.
Commerce. Les merciers et joailliers protestent, par crainte de représailles, contre l'interdiction d'importation soutenue au contraire par les drapiers, I, 91, 92.
Commigny (de), querelle avec le chevalier de Créquy, I, 226.
Comminges (Gaston-Jean-Baptiste de), lieutenant, puis capitaine des gardes de la reine, I, 51, 56, 204, 242, 245, 246, 319; II, 17, 18.
Comminges de Langlade (Nicolas de), lieutenant-colonel au régiment de Picardie, blessé mortellement à Lens, I, 74.
— de la Ferrière (Henry de), I, 270.
— (évêque de). Voy. Choiseul-Praslin (Gilbert de).
Commissaires des guerres, I, 33.
Compagnon, avocat au Parlement, II, 302.
— (Mme), tante de la femme de du Buys, avocat au Conseil, II, 248.
Compiègne (Oise), I, 187, 267, 269, 271, 272, 273, 275, 276, 280, 281, 282; II, 172, 275, 276, 277, 281, 282, 283, 284, 286, 289.
Comptes (Chambre des), Gaston y porte six édits à enregistrer, 15 janvier 1648, I, 4; — ordre de rechercher les titres du duché de Lorraine, 21 janvier 1648, I, 6; — Gaston y porte les volontés du Roi pour le droit annuel, 18; — trésoriers de France font partie de la Chambre, 35; — fait union avec le Parlement et la Cour des aides pour révision des impôts (voy. Chambre Saint-Louis); — appelée à Saint-Germain, proteste contre l'édit du 22 octobre 1648, 81; — députation au roi, 96; — députation au Parlement, 98; — relations avec le Parlement, janvier 1649, 101; — déclaration du Roi la transférant à Orléans, janvier 1649, 104; — députés pour établir les taxes sur les Parisiens en 1649, II, 313; — travaille à un accommodement avec la cour, 155; — le premier président harangue le Roi à son retour, août 1649, I, 187; — fait arrêter un traitant débiteur des droits des officiers, 192; — affaire du président Perrault, 213, 251; — privilège de ses officiers, 212; — va saluer Châteauneuf, garde des sceaux, 233; — députés à l'assemblée des cours souveraines, II, 182; — remontrances d'avril 1652, 204; — les Princes à la Chambre, 208; — le premier président harangue sur la paix, 218; — remerciement du président Perrault, 23; — Gaston et Condé à la Chambre, 264; — mandée à Pontoise, 273; — remercie le roi du départ de Mazarin, 277; — les princes s'y rendent, 280; — cesse ses fonctions, 283; — se transfère à Pontoise, 288.
Comte, sieur de Monteglan (Jean Le), conseiller au Parlement, II, 197.
— (Mme Le), taxée, II, 343.
Comtesse d'Artois (rue), II, 310.
Conches (Eure), date des registres paroissiaux, I, XII, XXVII.
Conciergerie du Palais, I, 12, 36, 141, 155, 182, 201, 260, 303; II, 102, 157, 197, 235, 253.
Condé (Louis de Bourbon, prince de).
— 1648. — Désigné pour l'armée de Flandres, 5 février 1648, I, 7; — déclaré général de l'armée de Flandres, février 1648, 9; — de retour de Trie, 26 février 1648, 10; — parti en Bourgogne, mars 1648, 10, 13; — assiège Ypres, mai 1648, 21, 25; — revient de l'armée de Flandres à Paris, 40; — retourne à l'armée de Flandres, 41; — victoire de Lens, 50; — assiège Dixmude, 56; — blessé, revient de l'armée, 61; — à Ruel en cour, 63, 64; — rôle pendant les conférences de Saint-Germain, septembre 1648, 66, 67, 68; — demande l'amirauté, 74; — négocie le mariage de Joyeuse et Mlle d'Alais, 84, 87; — son procès contre la succession de Richelieu, 87; — rudoie le Parlement, décembre 1648, 93, 95.
— 1649. — Se retire à Saint-Germain, 102, 103; — commande l'armée sous Paris, 107, 115, 119, 113, 135, 140, 141, 148, 151, 157, 159; — soutient la cause royale en Bourgogne, 133, 135, 139; — prend Charenton, 149; — ses regrets de la mort du duc de Chatillon, 152; — malade, 154; — assiste aux entrevues des députés du Parlement, 165, 189; — à Saint-Cloud, 169; — lutte après la paix de Saint-Germain contre les frondeurs, 195, 197, 201.
— 1650. — Son arrestation : récit de Dubuisson, XXXIX, 203 et suiv.; — réjouissances dans Paris après l'arrestation des Princes, 208; — détention des Princes à Vincennes, 209, 210, 214, 215, 219, 221, 223, 225,

226, 227, 228, 230, 239, 240, 243, 251, 263, 273, 291, 293, 296, 297, 298, 302, 303, 306, 309; — tentative d'évasion de Vincennes, 223; — les Princes font requête au Parlement, 235, 236; — transportés de Vincennes à Marcoussis, 312, 313, 314, 316, 318, 320, 335, 337; — transférés au Havre, 338, 342, 345, 347, 348, 349, 351, 353; — requête pour leur délivrance, 351.
— 1651. — Négociations pour la liberté des Princes, II, 7, 15, 16; — la Reine signe leur délivrance, 17; — mis en liberté par Mazarin, 18, 19; — arrivent à Paris, reçus par le roi et la Reine, 20; — visités par tout Paris, 21; — déclaration d'innocence des Princes, 24; — entrevues de Condé avec la Reine et Gaston, 34, 36; — fait ses partages avec Conti, 36; — assiste aux séances du Parlement, 27, 31, 32, 37; — conduit à la Reine les députés de la noblesse, 42; — se rapproche de Gaston, 45; — âpreté qu'il met à toucher sur le trésor épuisé tout ce qui lui était dû pour ses charges, 46, 63; — fait fortifier Montrond, 47; — s'entremet entre la reine et Gaston, 48; — demande le gouvernement de Guienne, 49; — violences de ses valets, 56; — donne des fêtes à Chantilly, 57, 58; — exigences qui portent ombrage à Gaston, 58, 61; — obtient le gouvernement de Guienne, 69, 70; — à Saint-Maur, 73; — mécontente Turenne, 74; — soupçonné de correspondance avec Mazarin, 77; — ne va plus au Conseil de peur d'être arrêté, 78; — conduit la duchesse de Longueville auprès du duc à Trie, 79; — se rend chez la reine, 80; — équipages pour son voyage en Guienne, 82, 83, 94, 97; — retiré à Saint-Maur-des-Fossés, 83 et suiv.; — manifeste de Saint-Maur, 88; — festoie les bourgeois de Paris à Saint-Maur, 89; — fait des armements en Berri, 90; — refuse d'aller chez la Reine, 92 et suiv.; — au Cours-la-Reine, affecte de braver le Roi et la Reine, 92, 93, 94; — visite la Reine, 96; — rencontre le Roi au Cours-la-Reine, 97; — retire ses troupes de l'armée royale, 100; — manifeste portant accusation devant les délégués du Parlement contre l'entourage de la Reine, 101; — se justifie au Parlement, 102, 103; — attaque au Parlement le coadjuteur, scènes de violence, 103 et suiv.; — se rencontre avec le coadjuteur à une procession, 107; — accommodement cherché avec la Reine, 108; — se rend auprès de Gaston à Limours, 109; — conditions de la Reine pour réconciliation, 111; — au Parlement pour l'accord avec la Reine, 112; — se retire de Paris à la majorité du Roi, 114; — à Chantilly, 116; à Augerville, 116, 117; — à la Charité, 117; à Bourges, 118, 120; — nomme plusieurs de ses créatures maîtres d'hôtel du Roi, 121; — pleins pouvoirs du roi à Gaston pour accommodement, 122; — ses troupes en Champagne et en Bourgogne, 124; — à Bordeaux, 126; — s'empare de Saintes, 127, 128; — proposition d'un Italien de lui assurer la couronne par la destruction de la famille royale, 130; — assiège Cognac, 131; — à Bordeaux, 132; — Gaston négocie son accommodement avec la cour, 132; — en Saintonge, 134 à 154; — manifeste au Parlement, 135; — battu à Tonnay-Charente, 136, 138; — lettre au Parlement, 138.
— 1652. — Bruit de son arrivée à Paris, 149; — manifeste au Parlement sur le retour de Mazarin, 150; — surséance à la déclaration du roi contre Condé, 151; — tient la campagne en Guienne, 153; — battu à Pons, 153, 154; — négocie l'envoi de troupes auxiliaires des Pays-Bas, 155; — union avec l'Espagne, 156; — censure ecclésiastique contre Condé, 168; — il attire les auxiliaires étrangers en France, 164 et suiv.; — traité avec les Espagnols, 360; — armée auxiliaire des Pays-Bas, 169; — son armée en Guienne, 173; — bat Saint-Luc à Miradoux, 175; — bruit de son arrivée à Paris, 193; — vient de Guienne à Paris, 194; — bat l'armée royale à Montargis, 200; — arrive à Paris, 201; — violences à Paris après son arrivée, XLI; — déclaration au Parlement, 203; — se rend à l'assemblée en l'hôtel de ville, 204 et suiv.; — à la Chambre des comptes, 208; — enrôlements dans Paris, 209; — ses troupes à La Ferté-Alais, 210; — tentative d'accommodement avec le roi, 212; — au Parlement, 214; — bat l'estrade

aux environs de Paris, 216; — ses domaines d'Ile-de-France garnisonnés, 219; — vient au Parlement, 220; — dirige des sorties de Paris, 221; — son armée devant Paris, I, XLII; — prend Saint-Denis, II, 222, 223; — traite avec le duc de Lorraine, 227; — passe en revue les volontaires parisiens, 230; — reçoit le duc Charles, 232; — à la tête de l'armée, se rapproche de Paris, 235; — vient au Parlement, 236; — à la procession de Sainte-Geneviève, 236; — visite l'armée de Lorraine, 237; — prend Meudon et les hauteurs jusqu'à Neuilly, 240; — harangue la populace, 241; — déclaration promettant de poser les armes après départ de Mazarin, 241; — combat de Saint-Antoine, 245 et suiv.; — à l'assemblée et pendant les massacres de l'hôtel de ville, 246 et suiv.; — ses soldats mêlés aux incendiaires et assassins de l'hôtel de ville, 248, 249; — le Parlement lui demande de tenir sa déclaration sur le départ de Mazarin, 256; — va à Saint-Denis conférer avec des députés du Parlement, 257-258; — nommé commandant général sous Gaston, 260, 262; — démêlé avec Rieux, 266; — défection de quelques-uns de ses gentilshommes, 272, 283; — au Parlement, 268; — son armée se débande, 279; — sa lettre au roi refusée, renvoyée, 280; — violences de ses soldats dans les faubourgs de Paris, 281; — positions de son armée en face de Turenne à Villeneuve-Saint-Georges, 284 et suiv., 289 et suiv.
— I, 31, 32, 34, 85, 83, 194; II, 23, 40, 51, 52, 55, 62, 63, 64, 67, 72, 98. 111, 176, 217, 269, 271.
Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, veuve de Henri, prince de), mère du précédent, reçoit notification de l'arrestation des Princes, I, 205, 208; — se retire à Chantilly, 210, 212, 245; — s'évade de Chantilly, 247, 248; — sollicite à Paris pour les Princes; sa requête au Parlement, 248, 249, 250, 251, 252, 253; — à Bourg-la-Reine et à Chilly, 254; — requête imprimée pour la liberté des Princes, 256; — quitte Chilly pour Vallery, 260; — à Augerville et Châtillon-sur-Loing, 272; — malade, 337; — lègue Mello à Mme de Châtillon, 343; — sa mort, 345; — obsèques et services funèbres, 347, 350, 351, 352; II, 4.
— I, 9, 109, 140, 173, 230, 306.
Condé (Claire-Clémence de Maillé, femme de Louis de Bourbon, prince de), reçoit la visite de Mazarin sur la victoire de Lens, I, 50; — l'arrestation des princes lui est notifiée, 205, 206; — se retire à Chantilly, 210, 212, 225, 245, 246; — s'évade de Chantilly, 247, 248; — retirée à Montrond, 259; — arrive à Turenne, 261; — résiste à l'armée royale à Bordeaux; sa conduite pendant le siège, 270, 273, 279, 286, 288, 291, 293, 294, 296, 298, 300, 304, 323, 327; — accommodement et traité avec la cour, 330, 331, 332, 334; — revient à Montrond, 337, 344; — fait requête pour la liberté des Princes, 345, 351; — arrive à Paris après leur mise en liberté, II, 35; — paraît au Cours-la-Reine, 56; — va à Chantilly, 57; — à Saint-Maur, 83; — à Montrond, 93, 101; à Bordeaux (été 1651), 119, 125, 133, 204.
Condé (régiment de), I, 146; II, 43, 272.
— (hôtel de), I, 65, 268; II, 20, 35, 115, 210, 266, 290.
Condé (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
— (abbé de), taxé, II, 348.
Condom (d'Estrades, évêque de). Voy. Estrades.
Conférence (porte neuve de la), II, 16, 210, 221, 227, 261.
Confesseur de la Reine (le P. Alvarez), I, 60, 120, 340.
— du Roi (le P. Paulin), II, 26.
Conflans-lès-Charenton (Seine), I, 107, 149, 152, 319.
Connétablie, II, 221.
Conrart (papiers de), I, VIII.
Conseil de conscience, II, 26, 72, 86.
— (grand). Voy. Grand Conseil.
— d'Etat: les membres du Parlement y sont appelés et exhortés à la modération, 20 janvier 1648, I, 5.
— arrêt contre les attentats de l'hôtel de ville, II, 259.
— des dépêches rétabli, II, 26.
— d'en haut, arrêt sur les pensions et gratifications, février 1648, I, 8.
Constance (siège de), II, 296.
Constant, avocat bordelais du parti royal, I, 282, 293.
Constantinople (ambassadeur à). Voy. Haye-Ventelet (La).
Conte (Le), famille, notes généalogiques de Dubuisson, I, LIV.
— (Jacques le), marquis de Nonant, lieutenant général au gouverne-

ment de Normandie, I, XIX; — son épitaphe par Dubuisson, I, XIX (note). Voy. Nonant.
— (Nicolas le), seigneur de la Richardière, I, XIX.
— (Le), dit Boullanger, II, 327.
— (Le), II, 329.
— (Mlle Le), veuve, taxée, II, 337.
Contes (Jean-Baptiste de), doyen de Notre-Dame, II, 207.
Conti (Armand de Bourbon-Condé, prince de), frère du prince de Condé, aux conférences de Ruel, 1648, I, 64; — postule le chapeau de cardinal, I, 81, 83, 84; — prend parti pour Paris, janvier 1649, séance au Parlement, 108; — généralissime de la défense de Paris, 111, 113, 114, 117, 119, 124, 125, 130, 131, 134, 135, 139, 140, 144, 154, 155, 157, 162, 165, 174, 178, 180, 184; — au Parlement contre Beaufort, coadjuteur et autres, 194, 195, 201; — arrêté avec Condé et Longueville, détenu à Vincennes, Marcoussis, le Hâvre, délivré avec eux, — voy. Condé; — remercie le Parlement, II, 20; — son mariage publié avec Mlle de Chevreuse, II, 22, 23; — va au-devant de Mme de Longueville, 29; — partage avec Condé, 36; — articles de mariage avec Mlle de Chevreuse, 41; — mariage différé, 43; — rompu, 51, 52, 55, 58; — démissionnaire de l'abbaye de Cluny, 55; — reprend l'habit ecclésiastique et demande le chapeau, 82; — à Saint-Maur, 83; — porte parole pour son frère au Parlement, 84, 87, 88, 90, 92, 96, 102; — remet au roi une lettre de Condé au moment de la cérémonie de la majorité, 115; — rejoint Condé à Augerville, II, 116; — à Montrond, 118, 119; — à Bourges, 120, 122; — en Guienne, 124, 126, 173; — assiège Miradoux, 175, 176; — à Bordeaux, 204.
— II, 34, 37, 45, 46, 49, 64, 65, 66, 72, 73, 78, 91, 104, 105.
Conti (Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de), mère de La Tour, fils du maréchal de Bassompierre, I, 12.
Conti (gendarmes du prince de), I, 226.
— (régiment de), I, 136, 160, 163, 212, 213, 215, 352; II, 43, 57, 72, 129.
— (régiment parisien de), I, 143, 174.
Convoi de Bordeaux, I, 331.
Coq (Emard Le), conseiller au Parlement, I, 182.
— de Courbeville (Jean Le), conseiller, I, 172, 173.
Coq (rue du), I, 198.
Coquelay (Jean), doyen des conseillers au Parlement, I, 46, 302, 349; II, 29.
Coquereaumont (Adrien du Bosc, sieur de Vitermont et de), capitaine au régiment des gardes, II, 58.
Coqueret, taxé, II, 320.
Coquet (François), associé de Bullion, contrôleur général des finances, II, 336.
Coquillière (rue), II, 310.
Corbeil (Seine-et-Oise), I, 110, 120, 128, 130, 137, 324; II, 148, 209, 210, 211, 212, 214, 224, 229, 230, 239, 252, 263, 264, 283.
Corberon (Nicolas de), maître des requêtes, I, 94.
— des Ligues, taxé, II, 321.
Corbie (taxe de), I, 107, 123.
Corbrandre (régiment de) à Stenay, I, 255.
Cordeau, taxé, II, 352.
Cordeliers (grands), I, 60, 156, 351; II, 28, 92.
Corderie (rue de la), II, 309.
Cordier, contrôleur de la bûche, taxé, II, 340.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Cordonnerie (la) à Paris, II, 310.
Corinthe (archevêque de). Voyez Coadjuteur.
— (régiment de), levé par le coadjuteur, I, 129, 132, 135.
Cormier (du), maître d'hôtel du Roi, I, 264.
Cormier jeune (du), maréchal-des-logis des gendarmes du roi, I, 342.
Cormeilles (Médavy, abbé de). Voy. Médavy.
Cormis (de), président au parlement de Provence, II, 268.
Cormoulins (de), conseiller d'Etat, I, 342; II, 320, 345.
Corneille (Pierre). Représentation du *Cid* à la Haye, février 1638, I, XXVIII; — au palais Cardinal, 13 février 1648, 8; — il met en français la comédie d'*Orphée et Eurydice*, janvier 1648, 6; — affaire de la pièce d'*Andromède* avec machines de Torelli, renvoyée, 2; — *Cinna* cité au Parlement, 196.
Cornillot, conseiller au Châtelet, taxé, II, 349.
Cornuel (Guillaume), trésorier de

l'extraordinaire des guerres, II, 324.
Cornuel (Madame) Anne Bigot, femme de Guillaume Cornuel, trésorier des parties casuelles, liée avec Dubuisson, I, XXXIII; — harangue les rentiers à l'hôtel de ville contre les frondeurs, 254; — volée dans la rue rentrant chez elle, II, 71; — sa lettre à Dubuisson au sujet de la dévastation de ses biens dans l'Orléanais, 184; — sa seigneurie des Gaschetières, près Lailly, 184; — transmet des nouvelles des dégâts des troupes, 196.
Corsaires français, II, 51, 54.
Cortemback (régiment de) à Stenay, I, 255.
Cosne (Nièvre), I, 272, 324; II, 68.
Cossart, dit *le docteur Fariolo*, comédien, II, 299.
— taxé, II, 341.
Cossé (Charles de), marquis d'Acigné, I, 17.
— (Timoléon de), beau-frère de La Meilleraye, I, 121.
— Brissac. Voy. Brissac.
Cossonnerie (la) à Paris, II, 310.
— (rue de la), II, 344.
Coste (le P. Hilarion de), cite Dubuisson dans sa *Vie* du P. Mersenne, I, X.
— de Lezé, taxé, II, 324.
— (Mlle de la), I, 181.
Costume de colonel de la garde bourgeoise du président de Guénegaud, II, 32.
Cottart (Jean), quartenier de Paris, II, 307, 311.
Cottart (Mme), veuve du marchand du Palais, II, 337.
Cottier, dizainier, II, 350.
Couaquo (Mlle La Rivière-), II, 319.
Coucy (château de —, Aisne), II, 229.
Coudray-Montpensier (Henri d'Escoubleau, marquis du), I, 277, 305, 309, 310, 311, 315, 317, 330, 333.
Coudray (Genier du). Voy. Genier.
— (du), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Coué. Voy. Boile (du).
Coulanges (Philippe de), maître des requêtes. Sa maison de Sussy détruite par les Lorrains, II, 238.
— (Christophe de), abbé de Livry, II, 23.
— (de), fils du payeur des rentes, taxé, II, 329.
Coulommiers (Seine-et-Marne), I, 98, 101, 220, 252; II, 32.
Coulon (Jean), conseiller au Parlement, inventeur des mots *Fronde* et *Frondeurs*, I, 83; II, 70.
— I, 79, 84, 93, 196, 251, 285, 328, 348; II, 124, 135, 242.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
— académiste, II, 227.
Cour (séjours et voyages de la). Voy. Anne d'Autriche, Louis XIV.
— des aides. Voy. Aides.
— des monnaies. Voy. Monnaies.
Courbeville. Voy. Coq (Le).
Courcelles-Boisrideau (Le Clerc de). Voy. Clerc (Le).
Courcelles (Mme de), Monique Passart, I, 295.
Courmoulins. Voy. Cormoulin (de).
Couronne (régiment allemand de la) à Stenay, I, 219.
Courriers. Chambre des dépêches créée par le Parlement, janvier 1649, I, 147.
Cours souveraines jointes contre la rétention de leurs gages, mai 1648, I, 19, 20, 21; — arrêt d'union cassé, I, 27, 28 et suiv. — Voyez Chambre Saint-Louis. — Interdiction d'y recevoir aucun parent de traitants, I, 74; — taxées pour lever troupes, I, 107.
Cours-la-Reine, I, 165, 186, 249, 253; II, 28, 56, 92, 93, 94, 97.
Coursan (Claude Bruillard de Coursan, dit l'abbé de), abbé de Saint-Symphorien de Metz, II, 71, 343.
Course de chevaux à la mode anglaise au bois de Boulogne en mai 1651, I, XLI, II, 66.
Court-au-Villain (rue), I, 132.
Courtilz le jeune, taxé, II, 315.
Courtin (Achille), dit le *petit Courtin*, ancien envoyé à Münster, maître des requêtes, I, 207, 209.
— receveur général des tailles de Beauvais, I, 171.
— maître des comptes à Montpellier, taxé, II, 338.
Courtois, prêtre sacristain de Saint-Gervais, II, 262.
Courtray (Belgique), attaqué et pris par les Espagnols, février 1648, I, 8, 21, 26; — prise de la citadelle par les Flamands, mai 1648, 23.
Courville (château de) (Eure-et-Loir), au comte d'Orval, II, 272.
Cousinet (Nicolas), correcteur des comptes, II, 342.
Cousinot (Anne Bouvart, veuve de Jacques), premier médecin du Roi, II, 349.
Coustures-Parrain (des). Voyez Parrain.
Coutances, ville (Manche), I, 198, 260.
— (évêque de), I, 194.

Coutellerie (rue de la), I, 298; II, 5, 250, 312.
Coutras (Gironde), I, XXXVIII, 280, 293, 296, 297, 315.
Couture-Sainte-Catherine (rue de la). Voy. Culture-Sainte-Catherine.
Coutures (des). Voy. Parrain.
Coutures-Saint-Gervais (rue des), ou des Morins, II, 310.
Cramailles (de Mesmes de). Voyez Avaux (comte d').
Cramayel-en-Brie (Seine-et-Marne), terre des de Mesmes, II, 282.
Cramoisy (Sébastien), receveur des taxes de Paris, janvier 1649, I, 107, 134; II, 316.
— le jeune, II, 300.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Crato (don Antonio de). Voyez Antonio.
Cravate (Caumesnil, dit la). Voy. Caumesnil.
Creil (Jean de), greffier du Conseil, II, 325, 328.
Creil (Oise), II, 293.
Crémone (Italie), assiégée, I, 36, 44, 59, 79.
Crénan ou Carnan (Pierre de Perrien, marquis de), depuis grand échanson de France, I, 226, 243.
Créon en Bordelois (Gironde), I, 317.
Créquy (Françoise de Bonne de Lesdiguières, maréchale de), I, 92.
— (Charles, marquis, puis duc de), premier gentilhomme de la Chambre, I, 1, 217, 258.
— (François, chevalier de), I, 226, 258.
Crépin (Jérôme), doyen des conseillers au Parlement, I, 14, 98, 172; II, 313.
— lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 357.
Cressay, dizainier, II, 341.
Crestet, boucher, II, 350.
Creteil (Seine), I, 157, 332; II, 108, 283, 285.
Creuse (rivière), II, 126.
Crèvecœur d'Abancourt, I, 59.
— d'Anneux (marquis de), I, 59, 322.
Criqueville (Tanneguy de Launoy, sieur de), président à mortier à Rouen, I, 225.
Croates (régiment des) à Stenay, I, 255.
Crocus martis, remède proposé pour Beaufort, II, 80.
Crocq (du), capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Croiset (Raoul), garde-rôles de la Chancellerie, I, 90.
Croisette (Robert Le Blanc de La), gouverneur du château de Caen, I, 221, 222, 225.
Croissy (Fouquet de). Voy. Fouquet.
Croissy-Marcilly. Voy. Marsilly.
Croix (de la), commis de Marin, receveur général des finances à Paris, II, 148, 317, 327.
Croix Blanche (rue de la), II, 309, 310.
— Noire (la), II, 308.
— du Tiroir (La), ou du Trahoir, I, 86, 336, 339, 345; II, 241, 284.
Cromwell (Olivier), II, 10, 116.
Crône ou Crosnes, sur l'Yerre (Seine-et-Oise), II, 239, 287.
Crucifix (rue du), II, 311.
Cugnac (Pierre de Caumont, marquis de), fils du marquis de la Force, I, 150.
Cugy (de), avocat au Conseil, II, 322.
— d'Orgeval (de), II, 322.
Cuigy (Le Coq de), intendant du duc de Bellegarde, II, 336.
Cuissy (de), trésorier de France, taxé, II, 322.
Culture Sainte-Catherine, I, 114, 152; II, 245.
— (rue de la), I, 226.
Cumont (Abimelech de), conseiller au Parlement, I, 172, 306, 310; II, 124, 159, 173.
Cunières. Voy. Coignières.
Cygne (rue du), II, 310.

D

Daffis (Jean), président au parlement de Bordeaux, I, 291, 317.
Daillon (Gaspard de), évêque d'Alby, I, 232.
Dalibert, intendant de la maison de Gaston d'Orléans, I, 2; II, 316, 327.
Damblin, conseiller des monnaies, taxé, II, 330.
Damery, ou Damerie-sur-Marne (Marne), II, 278.
Dames (fort aux). Voyez Fort aux Dames.
Dammartin (Seine-et-Marne), I, 41, 311, 312, 342; II, 172, 179, 187, 239.
Damoiseau (le sieur), II, 273.
Damon (Michel), secrétaire du Roi, taxé, II, 322.
Damours, taxé, II, 331, 332.
Dampierre (Seine-et-Oise), résidence de Mme de Chevreuse, I, 89; II, 193.
Damville, ou d'Anville (François-Christophe de Levis, comte de Brion, duc de), I, 6, 41, 89, 173, 249; II, 3, 42, 45, 48, 53, 74, 78, 86, 109, 111, 117, 130, 132, 134, 135, 142, 163, 164, 222, 224, 225, 227, 229, 272, 277, 278, 287.
— (duchesse de), Anne Le Camus de Jambeville, veuve de Claude Pinard, vicomte de Comblisy, I, 306; II, 19, 350.
Damvillers (Meuse), I, 217, 220, 221, 223, 224; II, 129, 136.
Danemark (roi de), se dispose à secourir Charles Ier, I, 12.
Danès, taxé, II, 341.
— (Mme), veuve du conseiller, II, 337.
Danse, d'Ansse ou d'Hanse (Michel), apothicaire du corps de la Reine, I, 125.
— (la dame), Marie Lambert, femme de chambre de la Reine, I, 125.
Daquin (Henry), médecin, I, XLV, 218.
Darnetal (rue de), II, 310.
Darmstadt (régiment de), à Stenay, I, 255.
Daugnon (Louis de Foucaud, comte du), I, 205, 294, 315, 320, 328; II, 64, 70, 125, 130.
Dauphin, écuyer de la grande écurie, II, 62, 67, 114, 115.
— (Mlle), taxée, II, 330.
Dauphine (rue), I, 195, 340; — maison du premier président Amelot, II, 272.
— (place), I, 269; II, 198, 233.
Dauvet des Marets (Nicolas), grand fauconnier de France, I, XIX.
— (Marie). Voyez Nonant (marquise de).
Davioud, bailli du Palais, II, 350.
Davy (René), conseiller au Parlement, II, 306.
Dax (Landes), château, I, 246, 292.
Déchargeurs (rue des), II, 279, 349.
Dejean. Voy. Jehan (de).
Delft (Hollande), proteste contre la paix séparée avec l'Espagne, I, 7.
Delmas, capitaine de Chantilly, I, 351.
Delorme. Voy. Lorme.
Demay (Dlle), veuve du trésorier de France, II, 322.
Delponti. Voy. Ponti.
Denis, secrétaire de M. de Barrault, ambassadeur en Espagne, II, 220.
Denison, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Denrées (prix des). Voy. Approvisionnements.
Dense, peintre miniaturiste, I, 237.
Denyse, maire de Troyes, II, 282.
Dépêches (conseil des), rétabli, II, 26.
Dervois. Voyez Elvaz (d').
Desbarreaux. Voy. Barreaux (des).

Desbordes (Mme), taxée, II, 337.
Deschênes, arrêté à Paris (1649) distribuant des écrits royalistes, I, 112.
Descartes (René), sa mort, I, 237.
Deschamps, receveur des rentes, taxé, II, 332.
Deschamps (Mlle), taxée, II, 329.
Descouais, taxé, II, 342.
Desgranges, commissaire des guerres, taxé, II, 335.
Descoutures. Voy. Parrain.
Desgranges, trésorier du Roi, taxé, II, 353.
Deslandes-Phélipeaux. Voyez Phélipeaux.
Deslandes-Payen. Voy. Payen.
Desnoyers fils, taxé, II, 335.
Desmarais. Voy. Marais (des).
— Voy. Marets (des).
Desmares (le Père Toussaint), de l'Oratoire, recherché pour être arrêté, 8 février 1648, I, 8.
Desnoës ou Desnots (Georges), apothicaire, conseiller de ville, II, 208.
Desplace, secrétaire du Roi, taxé, II, 322, 332.
Desportes, enseigne de la garde bourgeoise, II, 356.
Desprais-Salomé, bourgeois de Lille, II, 296.
Desroches, colonel de la garde bourgeoise, II, 357.
— (veuve), taxée, II, 335.
Desrocques, dizainier, II, 342.
Destouches, taxé, II, 339.
Deuil de cour pour la mort du duc de Valois, II, 272.
Diamants de la Couronne, au reposoir de la Fête-Dieu, I, 26.
Diane de France, fille bâtarde de Henri II, I, 329.
Didier, avocat du duc de Mantoue, II, 74, 352.
Dieppe (Seine-Inférieure), ville et gouvernement, I, 46, 209, 211, 212, 214, 219, 221, 222; II, 15, 22, 46, 167.
Digby de Bristol (le chevalier Kenelm de), colonel du régiment de son nom, I, 348; II, 174, 175, 187.
— (régiment de), I, 314, 316.
Dijon (Côte-d'Or), ville, I, 125, 138, 228, 235, 236, 239, 240; II, 93, 257, 263, 268.
— château, II, 90, 139.
— tour Saint-Nicolas, I, 139.
— parlement, I, 221; II, 93, 111, 262.
— chambre des comptes, II, 262.
Dimier, président des élus en Auvergne, II, 344.
Dinant (Belgique), (Mazarin à), II, 130, 135, 141, 142, 143.

Dîner de gala donné par l'archevêque de Sens, I, 289.
Dionis, banquier, I, 33.
Directeurs des finances, I, 35.
Dixmude (Belgique), I, 56, 295.
Doctrine (Pères de la), rue Puits-de-Fer, II, 312.
Dodidier, avocat au Conseil, II, 335.
Dol (Cohon, évêque de). Voyez Cohon.
Dôle (Jura). Parlement, I, 241.
Dolu, taxé, II, 329.
Domaine (édit sur les détenteurs du), révisé au Parlement, 7 février 1648, I, 8.
Dombes (d'Herbigny, chancelier de). Voy. Herbigny.
Dominicy (Marc-Antoine), historiographe de France, I, xxxv.
Dominique, garde de Mademoiselle, II, 190.
Domme-sur-Dordogne (Dordogne), II, 176.
Don, taxé, II, 329.
Dorat (Joseph), sieur de la Barre, conseiller au Parlement, I, 199, 239; II, 76, 268.
Dorat, secrétaire du Roi, taxé, II, 332.
— (veuve), taxée, II, 325.
Doret, courrier ordinaire de Gaston, I, 233, 238.
Dordogne, rivière, I, 228; II, 155, 176.
Dordrecht (Hollande), proteste contre la paix séparée avec l'Espagne, I, 7.
Dorieux, ou Dorieu (Jean), président au Grand Conseil, I, 23.
— (Jean), président en la Cour des aides, II, 218, 264.
Dotri (le P.), jésuite, II, 173.
Douai (Nord), II, 170.
Doubleau, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Doublet, avocat au Parlement, II, 59.
— commis de Guénegaud, trésorier de l'Epargne, I, 176.
Doublet de Troyes, partisan, receveur de Mazarin, I, 39, 252; II, 59, 68, 79, 341, 342.
Doubs (rivière de), II, 302.
Douché (régiment de), à Stenay, I, 255.
Doué (du). Voy. Boile (du).
Douesne (de la), taxé, II, 345.
Doujat (Jean), conseiller au Parlement, I, 46, 134, 197, 276, 277, 238, 307; II, 36, 112, 149, 158, 207, 220, 250.
Doujat, homme de lettres (*sic*) ou secrétaire d'Amelot, premier président des aides, II, 271.
Doullens (Somme), II, 22, 23, 38, 48 (note), 66, 130.
Dourdan (Seine-et-Oise), I, 337.
Doynel, enseigne de la garde bourgeoise, II, 357.
Drapeaux pris à Sommepy, I, 352, 353, 354.
Drapiers (marchands), demandent maintien des défenses d'importation étrangère, I, 92; — leur nouvel hôtel des Carneaux, rue des Déchargeurs, II, 279.
Draps d'Angleterre, I, 92.
Dreux (Guillaume de) le jeune, conseiller au Grand Conseil, exilé, I, 23.
Droit annuel, rétablissement, I, 13, 18.
— révocation, I, 21.
Dropt, rivière, II, 126.
Drouart (François), colonel des archers de la ville, taxé, II, 322.
Droué (Isaac du Raynier, sieur de Boisselot et de), capitaine au régiment des gardes, I, 14, 62, 122, 162, 210, 226; II, 58.
Dubois. Voy. Bois (du).
Dubosc (Le Roy du). Voy. Roy.
Dubuc (Mme), taxée, I, 352.
Dubuisson-Aubenay (François-Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Ambenay); notice sur sa vie, I, I-LVI; — sa naissance, sa famille, XII et suiv.; — ses armoiries, X; — sa noblesse, XXVI; — sa jeunesse, son éducation et ses patrons, XVI et suiv.; — ses premiers voyages en Italie, XX; — attaché à Jean d'Estampes-Valençay, XXII à XXVIII; — ses services en Piémont et à Casal, XXII, XXIII; — à la diète de Ratisbonne, XXIII; — à Rome, XXIV; — en Valteline, XXV, XXVI; — — aux états de Bretagne, XXVI; — en Angleterre et en Hollande, XXVII, XXVIII; — volontaire au siège d'Arras, XXX; — ses relations avec les Bournonville, XXXIV; — s'attache à Guénegaud du Plessis, XXXI et suiv.; — lié avec la maréchale de Choiseul-Praslin, XXXI, XXXIV; — nommé historiographe, XXXV; — gentilhomme servant ordinaire, id.; — maître d'hôtel ordinaire, id.; — intendant des devises et inscriptions des maisons royales et des devises de l'Epargne, XXXVI; — entreprend le *Journal des guerres civiles*, XXXVII; — vient habiter l'hôtel de Nevers, XLI, XLV; II, 201; — écrit son *Journal* jusqu'à l'avant-veille de sa mort, I, XLIII, XLIV, XLV; II, 294; — son épitaphe à

Saint-Etienne-du-Mont et sa plaque funèbre à Ambenay, I, XLV, XLVI; — son testament, LII; — ses relations littéraires, VII, X, XXIV, XXXI, XXXII, XXXIV; — épitaphes diverses qu'il composa, XIX, XXXI, XXXVI, XXXVII; — ses habitudes de travail, XLIII; — description de son cabinet, XLVIII et suiv.; — ses manuscrits et ses papiers, IV, XXVI, XXVII, XLVI, XLIII et suiv.; — catalogue de ses manuscrits existants, LIII; — sources d'informations de son *Journal des guerres civiles*, II, XXXVII et suiv., XLII; — état du manuscrit et son authenticité, I, I, II; II, 27, 44; — ses voyages, ses itinéraires, I, VI, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIX, XXXIV; — ses différents ouvrages, XX (note), XLIII; — son goût pour l'astrologie, XLIII, 306.
Dubuisson, commissaire des guerres, I, XXX.
Duc (Philippe), mère de Diane de France, fille naturelle de Henri II, I, 329.
Duc de Villevodé (Le). Voyez Aguenin.
Ducé (Louis, comte de Montgommery, marquis de), I, 156.
Duclos, médecin, I, XLV; II, 285.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 357.
Dufaux, secrétaire du roi, taxé, II, 315, 346.
Ducs et pairs (réunion des). Affaire des tabourets, I, 188-190.
Duchesne, enseigne de la garde bourgeoise, II, 40.
Duel des ducs de La Meilleraye et de Richelieu, II, 28.
— de Flamarens et des Canillac, II, 62.
Duels fréquents et impunis, II, 26, 72.
— déclaration de la noblesse contre les duels, II, 76.
Dufay. Voy. Fay (du).
Dulauron, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Dunkerque (Nord), I, XXVIII, 46, 187, 226, 228, 230, 295; II, 58, 74, 77, 118, 126, 210, 255, 287, 293, 361 et suiv., 364 et suiv., 368.
Duplessis, taxé, II, 341.
Dupray, médecin de Condé, II, 55.
Dupré, lieutenant de la connétablie, II, 221.
Dupuis, dizainier, taxé, II, 349.
Dupuis (Mlle), taxée, II, 351.
Dupuy (Pierre) l'aîné, garde du trésor des chartes, I, VII; II, 141.
Dupuy. Voyez Puy (du).
Durandière (Louis de Navintault de la), gentilhomme servant de la reine, blessé à l'attaque de Saint-Seurin de Bordeaux, I, 323.
Duras (marquis, dit aussi comte de), Guy-Aldonce de Durfort, I, 260, 332.
— (régiment allemand de), à Stenay, I, 219.
Duret, trésorier de France à Moulins, II, 249, 258, 329, 341.
— de Chevry. Voy. Chevry.
Durier (la), cabaretière à Saint-Cloud, I, 141, 169; II, 17.
Durieu (veuve), taxée, II, 324.
Dyonis, banquier. Voy. Dionis.

E

Ebuterne, ou Buterne, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Echarpes; échanges de couleurs entre les Lorrains, Wallons, Allemands et les Français de Condé, II, 291.
Echelle du Temple (rue de l'), II, 309.
Eclimont (Eure-et-Loir), maison de Mme de Bullion-Bonnelles, I, 265.
Eclipse du 8 avril 1652, II, 199.
Ecole Saint-Germain-l'Auxerrois, I, 51.
— (quartier de l'), II, 89, 198, 214.
Ecouen (Seine-et-Oise), II, 79, 219.
Ecouffes (rue des), II, 310.
Ecquevilly (Mme d'), Marie-Thérèse Euphrasie de Marillac, femme d'André Hennequin d'Ecquevilly, II, 162.
Ectot (marquis d'), François d'Harcourt, depuis marquis de Beuvron, I, 17, 18, 125, 128, 209.
Ecossois demandent le prince de Galles, I, 12.
— en garnison à Douai, II, 170.
Ecosse (départ du prince de Galles pour l'), I, 29, 34.
Ecurie (grande), I, 162; II, 114, 339.
Ecus (rue des Deux), II, 310.
Effiat (maréchal d'), Antoine Coiffier, marquis d'Effiat, son épitaphe à Chilly, par Dubuisson, I, XXXVI, LIV, 148.
— (Marie de Fourcy, maréchale d'), I, 142, 147, 148, 169; II, 314.
— (l'abbé d'), Henry Ruzé, abbé de Saint-Sernin de Toulouse, II, 330.
Egmont (comte d'), II, 303.
Egout (rue de l'), II, 310.
Elbene (Guy d'), chambellan de Gaston, II, 330.
— (Alexandre, commandeur d'), II, 102.

Elbene (Alphonse d'), évêque d'Orléans, I, 83, 110, 246, 259; II, 191.
Elbeuf (pairie d'), II, 75.
— (Charles de Lorraine, duc d') pendant la journée des barricades, I, 53; — procès avec le duc de Lesdiguières, 92; — se jette dans le parti de Paris, 104, 106, 108, 109, 111, 113, 114, 117, 120, 123, 125, 127, 128, 137, 145, 149, 151, 152, 155, 156, 161, 165, 181, 182; — embrasse contre Condé le parti de la cour, II, 11, 17, 19; — apostrophé par Gaston, 15; — procès avec le duc de Vendôme pour l'héritage de Gabrielle d'Estrées, 62, 69, 70, 71, 72, 75, 94; — Mazarin lui écrit sur son retour, 141 et suiv.; — proposition de piller sa maison à Paris, comme mazarin, 158; — tient campagne aux environs de Pontoise, 176; — postule pour être du conseil du roi et du ministère, 189, 192, 287; — son rôle pendant la campagne de 1652, 360, 363, 364, 365.
— (duchesse d'), Catherine-Henriette, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, II, 63, 69.
— (abbé d'), Henri de Lorraine, abbé d'Hombières, sa mort, I, 15.
Elbeuf, comte de Rieux. Voy. Rieux.
Elbeuf-Harcourt. Voy. Harcourt.
Elbeuf (hôtel d'), à Paris, I, 127; II, 87, 196.
Elus remis en fonctions, I, 46.
Elvaz (Dlle d'), d'Elvois ou Dervois, maîtresse du maréchal de Brezé, I, 243.
Embrun (Georges d'Aubusson La Feuillade, archevêque d'). Voyez Feuillade (La).
Emery (Michel Particelli, seigneur d'), surintendant, I, 15, 25, 34, 84, 91, 143, 218, 233, 242, 245, 253, 254, 262, 263, 264, 283; II, 315, 327.
Emétique administré à la princesse de Guémené, I, 15; — proposé pour Beaufort, II, 80.
Empereur d'Allemagne. Voy. Ferdinand II et III.
Empereur (l'). Voy. Lempereur.
Empire (paix avec l') signée, I, 60, 82, 83, 84, 95.
Emrick, aux Pays-Bas, II, 299.
Enfants rouges (rue des), 309.
Enfer (rue d'), II, 218.
Enghien (duc d'), Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, I, 69, 212, 215, 245, 246, 247, 270, 279, 294, 300, 334; II, 46 (note), 55, 56, 61, 82, 119.
Enghien (Combaud d'Auteuil, gouverneur du duc d'), II, 67.
— (régiment d'), I, 124.
— (hôtel d'), I, 305.
Enjolette (Angélique d'Hostel-Choiseul, dite L'). Voy. Hostel.
Enlèvements. Voy. Rapts.
Enseignes. *La Botte royale*, rue de l'Arbre-Sec, II, 303.
— *La Bouteille*, hôtellerie rue Mauconseil, II, 310.
— *La Fleur de lys*, Lescot, orfèvre, II, 337.
— *La Fleur de lys rouge*, rue des Poulies, logement de Dubuisson, I, xxx.
— *La Fontaine*, rue Fromanteau, I, 152.
— *Le Mortier d'or*, rue de Seine, II, 344.
— *Les Quatre fils Aymon*, rue de la Cossonnerie, II, 344.
— *Le Très bien venu*, rue de l'Arbre-Sec, II, 303.
— *Les Trois canettes*, rue Gallande, I, 45.
— *Les Trois rois*, auberge à Charenton, I, 105.
Entragues-Balzac. Voy. Balzac.
Entre deux mers (pays d'), en Bordelais, II, 204.
Entrées à Paris (droits sur les) discutés entre le parlement et la cour, I, 75 et suiv.
— (fermiers des), II, 100, 102.
— (commis des), II, 211.
Eon, contrôleur du sceau, II, 6.
Epargne (trésorier de l'), I, 92.
— (jetons de l'), rédaction de devises par Dubuisson, I, xxxvi.
— (voiture d'argent venant d'Auvergne pour l'), I, 141.
Epaules (Aux). Voy. Aux Epaules.
Epernay (Marne). Séjour de Mazarin, II, 147, 148.
Epernon (Bernard de Nogaret de la Vallette, duc d'), plaintes des évêques de Guienne contre lui, I, 80, 284; — démêlés avec le Parlement et la ville de Bordeaux, 160, 200, 239, 242, 245, 260, 262, 273, 285, 301, 305; — tient campagne contre la Fronde de Bordeaux et de Guienne, 280, 282, 288, 292, 293, 294; — rappelé de Guienne, se retire à Angoulême et à La Vallette, 297, 298, 330, 334, 347; — en cour, auprès de la reine, II, 8, 10, 17, 19; — insulté à Paris, 9, 16, 21; — proposé pour le gouvernement de Champagne, hésite à se démettre de la Guienne, 49, 61, 63; — gouverneur de Bourgogne, 70, 120; — prend le château de Dijon, 139; — bloque Bellegarde, 143; — différend aplani avec le Parlement de Dijon, 257, 262.
Epernon (hôtel d'), à Paris, II, 252, 343.
Epinal (Vosges), II, 3.
Epinay-lès-Saint-Denis (Seine), II, 244.
Erlach (le colonel comte d'), soupçonné de traiter avec la Bavière, février 1648, I, 8; — cherche à entrer dans le Luxembourg, I, 40; — ses troupes rapprochées de Paris, I, 64; — vient en cour, I, 69; — projet de mariage de sa nièce avec La Moussaye, I, 205; — sa mort, I, 217, 218.
Escaut, rivière, I, 274.
Escossois (L'), secrétaire de l'artillerie, mort, I, 96.
Escure (Mme de Fougeu d'), II, 224.
Esdras (Livres perdus d'), recherchés par un correspondant de Dubuisson, II, 300.
Espagne, paix séparée avec la Hollande, I, 25; — bruit de conspiration, 63; — bruits de paix, 69, 136, 140, 142, 147; — envoyé de l'archiduc reçu au Parlement, 164 à 168; — offre de paix, 199, 216; — troupes demandées par le parti des Princes, 217; — traité de Turenne avec l'Espagne, 235; — envoyé du roi d'Espagne, 243, 248; — traité avec Mme de Longueville et Turenne, 254; — subsides au parti des Princes, 271, 279, 306, 308, 311, 314; — subsides aux Bordelois, 270, 288, 290, 292, 294, 314, 317, 323, 324, 325, 326, 327; — refuse la médiation de la Hollande pour la paix, II, 54, 56; — ambassadeur d'Espagne en Hollande, 73; — bruits de paix, 74; — troupes à Stenay, 100; — flotte à l'entrée de la Gironde, 128; — union avec Condé, troupes entrées en France, 155, 156, 233, 251, 264, 360 et suiv.
Espagne (roi d'). Voy. Philippe IV.
— (reine d'). Voy. Marie-Anne d'Autriche.
— (infantes d'). Voy. Marie et Marguerite.
— (gants d') pour la Reine, I, 303.
Espagnet (d'), conseiller à Bordeaux, II, 132.
Espérance (Guérin, dit l'). Voyez Guérin.
Espeisses (Mme d'), Marguerite de Fourcy, veuve de Charles Faye d'Espeisses, conseiller au Parlement, I, 145, 329.
Espiès (d'), officier au régiment de Saint-Aignan, II, 177.
Espinay (d'), maître des comptes, II, 319.
Espinoy (Guillaume de Melun, prince d'), I, xxiv, xxix; II, 303.
Esponty (d'), receveur des tailles, taxé, II, 334.
Essarts (Charlotte des), maréchale de l'Hopital), II, 87, 162.
— (Charles-François, chevalier des), chevalier de Malte, I, 346.
— (des), gentilhomme du duc de Beaufort, I, 108.
Essonne (Seine-et-Oise), I, 211, 260, 337, 338.
Estambes, taxé, II, 320.
Estampes (Jacques, marquis de la Ferté-Imbault, maréchal d'), I, xxxi, 69, 142, 211, 212, 220; II, 2, 13, 17, 27, 46, 49, 61, 142, 143, 149, 196, 201, 222, 278, 284, 289, 292.
— (maréchale d'), Catherine-Blanche de Choiseul-Praslin, première dame d'honneur de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, I, xxxviii, 3; II, 180.
— (régiment d'), II, 77.
Estampes-Valençay (Jean d'), dit aussi marquis d'Étampes, abbé de Bardelle, conseiller duc au Parlement, président au grand conseil, intendant d'armée, ambassadeur en Hollande. — Dubuisson est longtemps attaché à sa personne, I, xxii, xxv, xxvi, xxvii, 274, 276, 315; II, 44, 261, 302, 356.
— (Marie Gruel, marquise d'), II, 180.
— (Achille, cardinal d'), I, xxii.
— (Léonor d'), archevêque de Reims, I, xxii, 263, 284, 289, 343; II, 45, 52.
— (Henry d'), le bailly de Valençay, ambassadeur à Rome, I, 87, 236; II, 179.
— (Dominique d'), marquis de Valençay, I, 25.
— marquise de Valençay, Marie-Louise de Montmorency-Bouteville, I, 25.
— (Marie d'), fille de Jean d'Estampes, mariée au comte de Selles, II, 261.
— (Charlotte d'), vicomtesse de Puisieux, I, xix, xxii.
— (Madeleine d'), veuve de Robert de Bellefourière, I, xxv.
Estienne (A.), imprimeur, II, 293.
Estissac (Benjamin de La Rochefou-

cauld, baron d'), I, 185 ; II, 29, 131, 134.
Estrade (l'), prend près de Mazarin la place de La Fare, I, 42.
Estrades (Godefroy, comte d'), I, XXII, XXVII, 15, 17, 295 ; II, 118, 210, 361, 364 et suiv.
— (Jean d'), évêque de Condom, II, 118.
Estrapade (pointe de l'), à Paris, II, 311.
— (porte de l'), II, 311.
Estrées (Gabrielle d'), duchesse de Beaufort, II, 62, 69, 75.
— (François-Annibal, maréchal d'), I, 35, 42, 48, 59, 61, 63, 70, 84, 85, 89, 103, 106, 118, 188, 267, 271, 312, 317 ; II, 14, 19, 188, 229, 281.
— (Anne Habert, maréchale d'), I, 176 ; II, 141, 233.
— (Jean, comte d'), I, 148, 271, 274.
Estuer de Lavauguyon. Voy. Saint-Mégrin.
Etampes (Seine-et-Oise), I, 55, 146, 163, 164, 169 ; II, 217, 220, 221, 224, 226, 231, 233, 234, 239, 240.
Etapes (assemblée du Parlement au sujet des), I, 91.
Etaples (Pas-de-Calais), I, 222.
Etats généraux. Projet de convocation en 1649, I, 123 ; — le Parlement prétend leur être supérieur, 184 ; — requête au roi pour la convocation, avril 1650, 260, 263 ; — demandés par la noblesse, 348 ; II, 28, 29 ; — convocation décidée à Tours, 34, 35, 38, 39, 42, 48, 100 ; — assemblée de la noblesse à Chartres pour les états généraux, 102 ; — élections, 104 ; — élections de Paris, 107, 108, 109.
— Voy. Provinces-Unies, Hollande.
Etrangers interdits du ministère, II, 21.
Etrechy (Seine-et-Oise), II, 234.
Etuves (rue des Vieilles), à Paris, II, 344.
Eu (Seine-Inférieure), II, 22.
Eustache, quartenier, II, 306, 310, 340.
Evêques, résidence imposée par le Parlement, II, 240.
— de Guienne, plaintes contre Epernon, I, 284.
Evreux (duché d'), II, 154.
— (du Perron, évêque d'). Voy. Perron (du).
Eyquem (Louis d'), conseiller à la cour des aides de Bordeaux, II, 155.

F

Fabert (Abraham), gouverneur de Sedan, II, 50, 53, 141.
Fabry, taxé, II, 320.
Fain (Belgique), visitée par Dubuisson, I, XX.
Fairfax (allusion de Mazarin à Thomas), II, 10, 13.
Falconri (le sieur), I, 305.
Fardoil, avocat au conseil, I, 261.
— président à Metz, taxé, II, 345.
Fare (Charles, marquis de la), I, 14, 42.
Faret (Mme), taxée, II, 323.
Fargis (Charles d'Angennes du), I, 96.
Fariolo (Cossart, dit le docteur). Voy. Cossart.
Fauche, général des Lorrains, II, 210.
Faucon de Ris (Jean-Louis), premier président du parlement de Rouen, I, 123, 141.
Fauconniers (rue des), II, 308.
Faure (Jean) père, conseiller d'Etat, taxé, II, 318, 326.
— (Louis), conseiller au Parlement, II, 306.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Fautray (Marie Forget, veuve de Jean du), II, 349.
Fauvelet du Toc, commis de Guénegaud et secrétaire des commandements de Gaston. Ses relations et correspondances avec Dubuisson, I, XXXVIII, XXXIX, XL ; — ses lettres pendant la campagne de Bordeaux, I, 295, 296, 297, 303, 319, 320, 321, 332, 333 ; — lettre d'Amboise, 1652, II, 183 ; — présent aux émeutes à Paris, 228.
— (Opportune Oudé, femme de), nourrice d'Elisabeth de France, reine d'Espagne, sous-gouvernante du duc d'Anjou, I, 17, 148.
— de Bourrienne, secrétaire de Napoléon Ier, petit-neveu de Fauvelet du Toc, I, XXXVIII.
Favier (Jean), conseiller d'Etat, II, 320, 327, 357.
Favre (le Père), I, 120.
Fay (Etienne Le), beau-frère de Dubuisson, I, XV.
— (du), lieutenant des gardes de Conti, II, 127, 128.
— (Charles de Cisternay du), maître d'hôtel du roi, II, 331.
— (Jacques de Cisternay), fils du précédent, II, 331.
Fay-Taillis (Georges du), prieur du Plessis et de Saint-Etienne, conseiller clerc au parlement de Rouen, II, 83.
Fay-Taillis (du). Voyez Saint-Jouin.
Fayet (la présidente), Diane Sublet, femme de Nicolas Fayet, président des comptes, II, 320.
Febvre. Voy. Fèvre.
Fécamp (plaine de), entre Charenton et Vincennes (Seine), I, 149, 151.
Feira (comte de la), général impérial, II, 296.
Feillet (M. Alphonse), I, I, II, 187.
Fenis (Jean de), trésorier général des finances, I, 35 ; II, 341.
Ferdinand II, empereur d'Allemagne, I, XXIII.
Ferdinand III, empereur d'Allemagne, I, 340.
Ferdinand, roi de Hongrie, puis roi des Romains (Ferdinand IV), I, 340 ; II, 173.
Fère (la) (Aisne), I, 29, 267, 284 ; II, 24, 27, 295.
Ferme des aides, enlevée aux vieux fermiers, I, 101.
Fermiers des entrées. Voyez Entrées.
Féron (Jérôme le), président des enquêtes, prévôt des marchands, I, 75, 106, 242 ; II, 356.
— commis de Brienne, I, 265.
— conseiller aux monnaies, taxé, II, 333.
— (Elisabeth Le), marquise de Saint-Mégrin, II, 245.
— (Mme Le), veuve du maître des comptes, taxée, II, 319.
— (Mme Le), Mme Gallard, femme du prévôt des marchands, I, 105 ; II, 333.
Féronnerie (rue de la), II, 258, 274, 311.
Férou (rue), II, 348.
Ferrand (Michel), conseiller au Parlement, I, 49, 56, 58, 72 ; II, 249, 307.
Ferrand (Antoine), lieutenant particulier, II, 253.
— de Janvry (Jean-Claude-Michel), conseiller au Parlement, tué à l'hôtel de ville, II, 249.
— intendant du prince de Condé, I, 351.
— président des comptes de Dijon, I, 251, 350.
Ferrari de Marselle, maître d'hôtel du roi, II, 325.
Ferrière-Comminges (de La). Voyez Comminges.
Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne), maison de Goulas, I, 216.
— (l'abbaye de) (Loiret), II, 121.
Ferté (Scipion-Marc de la), maître des requêtes, I, 17.
Ferté-Imbault (marquis de la). Voy. Estampes (maréchal d').
— (Mme de la), dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Voy. Estampes (maréchale d').
Ferté-Sennecterre (Henri de Saint-Nectaire, maréchal de la), I, 61, 84, 85, 95, 224 ; II, 2, 116, 125, 162, 176, 179, 230, 244, 287, 290, 361, 364.
Ferté-Alais (La), (Seine-et-Oise), II, 210.
Ferté-Milon (La) (Aisne), I, 321, 318 ; II, 175, 229.
Ferté-aux-Coqs, ou sous-Jouarre (Seine-et-Marne), I, 313 ; II, 175.
Fête-Dieu 1648, reposoirs dans Paris, I, 26.
— 1650, I, 279.
Feu d'artifice de la Saint-Louis à l'Arsenal, II, 108.
Feu de Saint-Jean, I, 278.
Feu de Saint-Pierre en Normandie, I, 281.
Feuillade (Georges d'Aubusson de la), archevêque d'Embrun, I, 189, 240, 268, 284, 289 ; II, 33, 35, 59.
Feuillants (les), I, 47, 257 ; II, 52.
Feuquières (Isaac de Pas, marquis de), gouverneur de Verdun, I, 219 ; II, 239.
Fèvre (Le), conseiller des requêtes, I, 114, 150, 172, 174, 182, 202 ; II, 120, 314, 357.
— de la Barre (Antoine Le), conseiller aux enquêtes, prévôt des marchands, I, 150, 202 ; II, 193, 214, 215, 250, 251, 259, 274.
— de Caumartin (Louis-François Le), conseiller, I, 233 ; II, 140, 316.
— sieur de Saint-Port (Jacques Le), II, 321.
— (Madeleine de Choisy, veuve de Louis Le), II, 332.
— (Chantereau Le). Voyez Chantereau.
— (Le), dit Maillard, chef de la canaille, II, 338.
— (Le), des gardes, II, 336.
— (Le), conseiller des monnaies, II, 323.
— (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356, 357.
— (Le), traitant, I, 49, 56, 57, 101.
— (Le), commis de Frémont, secrétaire des commandements de Gaston II, 240.
Feydeau de Brou (Henry), II, 268, 273.
— (Gabrielle Hennequin, veuve de

Denis), mère du précédent, II, 319, 327.
Feydeau de Brou (Denis), sieur de Villeneuve, fils de Henry, II, 30.
Fiesque (Charles-Léon, comte de), II, 18, 35, 156, 159, 183, 184, 187, 190, 278.
— (Gilonne d'Harcourt, comtesse de), I, 89, 243, 264, 347; II, 21, 189.
Fiesque (François de Lavagna, comte de), I, 89.
Fieubet (Gaspard de), trésorier de l'Epargne, I, 224.
— (Mme de), Claude Ardier, I, 129, 313; II, 314, 333.
— de Caumont, trésorier de France à Bordeaux, taxé, II, 329.
Figuier (rue du), II, 308.
Filles-Dieu (couvent des). Tentative d'enlèvement de la demoiselle de Sainte-Croix, I, 14, 19.
Filles de la Reine (chambre des), fermée à dix heures du soir; les hommes n'y vont plus, janvier 1648, I, 4.
Fimes ou Fismes (Marne), I, 311, 313, 314; II, 42, 229, 239.
Finances. Remboursements faits par faveur à certains créanciers du roi, II, 81.
— Voyez Aides, Bureau, Conseil, Contrôleurs généraux, Directeurs, Fermiers, Impôts, Intendants, Maubeuge (droit de), Surintendants, Tailles, Trésoriers généraux, etc.
Financiers maltraités, I, 41.
Five, taxé, II, 342.
Flacourt (Le Bret de). Voy. Bret (Le).
Flamands (marchands) habitant Paris, II, 143.
Flamarens (Antoine Agésilan de Grossolles, marquis ou comte de), chambellan de Gaston, I, 173, 178; II, 62, 245.
Flandre, province, I, 228, 290.
— demandent la paix, I, 99.
— (route de), II, 127.
— (courrier de) saisi, I, 248.
— (armée de), I, 7, 9, 25, 42, 46, 247, 263, 267; II, 118, 119, 125, 136, 142, 360 à 368.
— (armée espagnole en), I, 257, 271; II, 49.
— Voyez Pays-Bas.
Flandre (Petite), ou marais du Quai Charroux, en Saintonge, II, 136.
Flandres (de), trésorier des parties casuelles, taxé, II, 318.
— (tuteur des enfants de M. Garnier, taxé, II, 318.
Flèche (La) (Sarthe), II, 162.
Fleix (comtesse de), Marie-Claire de Beaufremont de Senecey, veuve de Jean-Baptiste-Gaston de Foix, comte de Fleix, I, 82, 176, 189.
Fler (Mme de), veuve du conseiller, taxée, II, 337.
Flesselles. Voy. Brégy.
Fleur (La), pendu au Havre, II, 95.
Fleur de Lys, enseigne d'orfèvre, II, 337.
Fleur de Lys rouge, enseigne de la maison de la rue des Poulies où logea Dubuisson, I, xxx.
Fleureau, commis de l'Epargne, de M. Jeannin, nommé maître d'hôtel du roi par Condé, II, 121, 315.
Fleuriau-Lambert (Charles), marié à la fille de Lambert, II, 315, 342.
Fleurière (hameau de la), paroisse d'Ambenay (Eure), lieu de la chapelle de famille des Baudot, I, xiv.
Fleury (Mme de), taxée, II, 36.
Fleury (Mlle), taxée, II, 330.
Fleury-Machault. Voy. Machault.
Fleury-sur-Loire, abbaye, I, 333.
Fleury-lès-Meudon (Seine-et-Oise), I, 131.
Fleury (Eure), I, 81.
Fleckenstein (régiment allemand de), à Stenay, I, 219.
Flisk, nom donné par Dubuisson à un des combattants du duel Nemours et Beaufort, II, 265 et note.
Flotte, taxé, II, 340.
Flotte des Indes, II, 39.
Foing, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Foire Saint-Germain, I, 142; II, 179.
Foix, gouvernement, II, 70.
— (Mme de Fleix et Miossens, héritiers de), I, 82, 176, 189.
Font (de La), agent de M. de Balagny, I, 45.
Fontaine (de), contrôleur de la maison du Roi, taxé, II, 335.
— (de la), taxé, II, 340.
— (Marie de), femme d'Alexandre de Joyeuse, sieur de Mongobert, II, 363.
— (l'abbé de la), taxé, II, 335.
— (La), comédien, II, 299.
Fontaine-Martel (François Martel, sieur de), I, 125.
Fontaines (de), archidiacre d'Arles, correspondant de Dubuisson, I, LVI.
— Bouër (des), secrétaire du conseil, I, 56, 261, 314.
— Chalendray (Louise de Laubespine, veuve de Jean de Montberon, comte de), dame d'atours de la duchesse d'Orléans, I, 215.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), I, 200, 233, 273, 288, 335, 337, 338, 339, 340; II, 118, 119, 121, 148, 183, 191.
Fontenelle (Larche de), taxé, II, 328.
Fontanges-Guérin. Voy. Guérin.
Fontanon (Antoine), son recueil cité dans le *Journal* de Dubuisson, I, 70.
Fontenay-le-Comte (Vendée), I, 247.
Fontenay-Mareuil (François du Val, marquis de), ambassadeur à Rome, I, 84, 87, 99, II, 34.
— (Mlle de), Marie-Françoise-Angélique du Val, mariée au marquis de Gesvres, II, 34.
Fontrailles (Louis d'Astarac, vicomte de), I, 9, 68, 78, 260, 262, 263.
Force (Jacques Nompar de Caumont, duc de la), maréchal de France, I, 260, 281, 282; II, 126, 204.
— (Armand Nompar de Caumont, marquis de la), I, 110, 135, 260, 262, 288, 292, 327; II, 126, 198.
Forcoal (Jacques), secrétaire du conseil, I, 87 et note; II, 270, 319, 327, 338.
Forest, avocat au conseil, taxé, II, 340.
— (veuve de), belle-sœur de M. d'Aguesseau, II, 321.
Forestier (Marie Le), mère de Dubuisson, I, XII.
— (Etienne Le), seigneur de Saptel, grand-père maternel de Dubuisson, I, XII.
Foret, bourgeois, taxé, II, 328.
Forges-en-Anjou (Maine-et-Loire), II, 163.
Forné (Jean-Baptiste), trésorier des taxes sur les Parisiens, I, 107, 134; II, 316, 353.
Fors (François Poussard du Vigean, marquis de), I, 248, 250, 274; II, 74.
Fort (Le), taxé, II, 323.
Fort aux Dames, prison du quartier Saint-Merry, II, 278.
Forteresse (Aymard d'Hostun, sieur de la), II, 329.
Fortras (de), trésorier de France à Limoges, taxé, II, 329.
Fosse (de la), traitant, II, 344.
Fossé (Mme du), veuve, taxée, II, 337.
Fossés de la ville (curage des), II, 127.
Fossés-Saint-Germain (rue des), II, 311.
Fouarre (rue du), I, 170.
Foucaud (Claude), conseiller au Parlement, II, 106, 185, 305.
Fougeretz (des), médecin, II, 265.
Fougerolles. Voy. Fouquerolles.
Foullé de Prunevaux (Etienne), intendant du Limousin, I, 269, 286, 289, 293, 295, 299, 308.
Fouquerolles (Charles de Rune, marquis de), colonel dans les troupes de Gaston, II, 177.
— (Mme de), Jeanne-Marie-Angélique Lambert d'Herbigny, femme du précédent, I, 350.
Fouquet (Nicolas), maître des requêtes, puis procureur général au Parlement, I, 16, 175, 216, 295, 333, 343, 345; II, 71, 109, 160, 210, 214, 215, 220, 253, 268, 269, 270.
— (l'abbé Basile), abbé de Barbeaux, II, 77, 82, 86, 210, 211, 221, 288, 293.
— de Mezières (Yves), frère du procureur général, reçu conseiller au Parlement, II, 27.
— (François), évêque d'Agde, I, 343, 344.
— de Croissy-Marsilly, conseiller au Parlement, I, 150; II, 15, 25, 42, 56, 61, 62, 76, 144, 190, 282.
Four (du), receveur général de Rouen, taxé, II, 319.
— (Philippe du), secrétaire du roi, taxé, II, 226, 335.
— (régiment du baron du), à Stenay, I, 255.
Fourcroy, taxé, II, 344.
Fourcy (Henri de), comte de Chessy, conseiller au Châtelet, II, 315, 326.
Fourilles (Michel-Denis de Chaumejean, chevalier de), I, 223, 258; II, 181.
Fournet, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Foux (du), académiste, I, 144.
Fraguier (François), conseiller au Parlement, I, 144; II, 293, 327.
Fralin, taxé, II, 315.
Franc (Le), taxé, II, 325, 343.
Franc-Meurier (M. du), II, 302.
France (Nouvelle) en Amérique, II, 357.
Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), I, XXIII; II, 298.
Franche-Comté, I, 241; II, 73.
Francière (Mlle), taxée, II, 350.
François de Paul (fête de saint), célébrée aux Minimes de la place Royale, II, 56.
François Ier, roi de France. Ordonnances sur la détention des officiers des cours, I, 79.
François (Pierre), traitant, II, 331.
Franconie (Allemagne), visitée par Dubuisson, I, XXIII.
Francs-fiefs et nouveaux acquets

(édit des), vérifié, 15 février 1648, I, 9.
Frankenthal (Allemagne), I, 271.
Franquetot-Barberousse (Jean-Antoine de), lieutenant des gardes de la Reine, gouverneur de Caen, I, 11.
Franquetot (la présidente de), Anne Auzerans de Courandon, femme de Robert de F., président au parlement de Rouen, I, 177.
Francs-Bourgeois (rue des), I, 57, 125, 307; II, 19, 22, 196, 308, 309.
— (quartier des), I, 194.
Frédéric, rhingrave, gouverneur de Maëstricht, II, 165.
Frémentel, seigneurie d'une branche de la famille Baudot, I, XIV.
Frémin (Guillaume), conseiller de Metz, II, 352.
Frémin (veuve), taxée, II, 329.
Frémont (Nicolas de), gendre et commis de Catelan, II, 336.
Frémont (Antoine de), secrétaire de Gaston, I, 206, 246; II, 240, 344, 350.
Fréquiennes (de la Péreuse, chevalier de), II, 96.
Fresne (du), receveur des amendes, II, 322, 327.
— (du), intendant de M. de Retz, II, 334.
— (du), voleur et assassin, exécuté, I, 11, 13, 14.
Fresne-sur-Beuvronne (Seine-et-Marne), terre de du Plessis-Guénégaud, I, 41, 92, 140; II, 282.
Frétoy (Louis Creton d'Estourmel, sieur de), I, 10, 173.
Frette (Pierre de Gruel, seigneur de La), gouverneur de Chartres, I, 138, 278, 314; II, 181, 271.
Frézon, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
— (Mme), Catherine Feydeau, veuve de François Frézon, correcteur des comptes, II, 338.
Fribourg en Brisgau, II, 173.
Fribourg en Suisse, I, 236; II, 173.
Frideau (Mme), taxée, II, 325.
Friperie (La), I, 103; II, 310.
Fripiers des halles, II, 278.
Friquet, député de l'archiduc à Stenay, II, 56.
Fromagerie (La), II, 310.
Fromenteau (rue), I, 103, 152; II, 311.
Fromentel (rue), paroisse Saint-Etienne-du-Mont, I, XXVII.
Fromentin, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Fronde, Frondeurs, — désignations inventées par le conseiller Coulon, I, 83; II, 70.
Fronde (réaction parisienne contre la), I, XLII; II, 220, 221, 277, 279, 283 et suiv., 289 et suiv.
Fronsac (Gironde), I, 293.
Fronsadois (Gironde), I, 280.
Frontenac (Louis de Buade, comte de), I, 10, 54.
— (Anne de la Grange, comtesse de), I, 10; II, 189.
Fuensaldagne (Alphonse Perez de Vivero, comte de), I, 244, 274, 275, 337; II, 77, 101, 169, 255, 264, 269, 271.
Furnes (Belgique), I, 23, 46, 56, 59, 61; II, 113, 116, 117.

G

Gabelle de Poitou, révoquée, II, 117, 121.
Gabelles (fermiers des), II, 166, 167.
Gabelles (recettes des), retenues par Gaston, II, 161.
Gaboury (Jacques), tapissier, porte-manteau de la Reine, I, 18; II, 115.
Gadagne (Charles-Félix de Galléan, comte de), lieutenant-colonel du régiment de la marine, puis maréchal de camp, II, 253.
Gaëte (Italie). Le duc de Guise y est mené prisonnier, I, 18.
Gaffarel ou Caffarelli (Jacques), secrétaire de M. de la Thuilerie, II, 300.
Gaignot, taxé, II, 352.
Gaillac (Manoury, abbé de). Voy. Manoury.
Gaillard, taxé, II, 352.
Gaillon (Eure), I, 227.
Galères (le duc de Richelieu, général des), II, 61.
Galande (rue), I, 45.
Galland, secrétaire du conseil, I, 3, 137; II, 314.
Galland (Angélique Le Camus, dame), veuve du secrétaire du conseil, épouse Le Coigneux aîné, I, 3, 137, 139.
Gallard (Mme), femme de Le Féron. Voy. Féron (Le).
Galles (prince de). Voy. Charles II, roi d'Angleterre.
Gallifet (Alexandre de), président au Parlement d'Aix, II, 71.
Gamarra (don Estevan de), I, 349; II, 25, 39, 46, 55, 124, 143.
Gamin, intendant de Picardie, I, 35, 36 et suiv.
Gand (Alexandre-Guillaume de Melun, vicomte de), II, 126.

Gand (Belgique), II, 296.
Gants d'Espagne pour la Reine, I, 303.
Garancière (rue), II, 348.
Garancières en Vexin, I, 342.
Garcia (comte de), gouverneur de Cambray, I, 298; II, 271.
Garde (Mme de la), taxée, II, 341.
Garde des sceaux. Voy. Châteauneuf, Molé.
Gardes du corps, querelle avec la prévôté de l'hôtel, I, 47.
— (capitaines des), relevés de leur fonction, I, 47.
Garde du Roi (gendarmes de la), II, 81.
Gardes (régiment des), I, 212, 215, 228, 230, 238; II, 4, 58, 83, 107, 119, 246.
Garde bourgeoise, I, 54, 55, 65, 102, 103, 104, 148, 149, 159, 175, 181, 182, 184, 185, 308, 309; II, 19, 22, 27, 31, 32, 40, 197, 214, 254.
— rôles de 1649, II, 355.
— cérémonie de la montée de garde du colonel, costume du président de Guénégaud, II, 32, 40.
Gargan, intendant des finances, I, 218, 284; II, 315, 326.
Garnier (Mathieu), trésorier des parties casuelles, II, 318.
Garnier-Manivet, président en la cour des aides, II, 218.
Garonne (la), rivière, II, 154.
Garve (de la), secrétaire du Roi, taxé, II, 334.
Gaschetières (Les), paroisse de Lailly, près Beaugency (Loiret), seigneurie de Mme Cornuel, II, 184.
Gascogne (côtes de), II, 192.
Gast (du), académiste, II, 227.
Gastines (Le Bigot, sieur de), maître des comptes, II, 330.
Gaston d'Orléans. Voyez Orléans (duc d').
Gaston, laquais de Guénegaud, II, 195.
Gastreau (Mme), taxée, II, 341.
Gaucourt (Charles-Joseph de), II, 140, 210, 244.
Gaudry (François), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Gauffre (Mlle Le), taxée, II, 324.
Gaultier, receveur, taxé, II, 351.
Gaulmin (Gilbert), maître des requêtes, II, 139.
Gausseville, gentilhomme de M. de Vendôme, I, 94.
Gautier, avocat, I, 274; II, 69, 72.
Gautier de Moulins, I, 124.
Gauville (Jean de), gentilhomme de la maison de Mazarin, II, 71.
Gâtinois, II, 154, 179.
Gazeau (de), conseiller au grand conseil, II, 321.
Gazet, traitant, II, 79.
Gédouin (le sieur), premier commis de l'Epargne, I, 96; II, 108, 320.
Gedouin (Mme), morte, I, 96.
Gelées à Paris. Voy. Hivers.
Gendarmes de la garde du Roi, II, 81.
Gendarmes de la reine, II, 328.
Gendre (Le), commissaire général des gabelles, taxé, II, 329, 333.
Gênes (baron de), liégeois, parent de Marchin, II, 129.
Gênes (Italie), ville, mer et côtes, I, 50, 227, 267.
Genier du Coudray (Jacques), conseiller au Parlement, I, 54; II, 150 et suiv., 157, 174, 184, 261, 341.
Genier, veuve, taxée, II, 324; II, 341.
Genlis (Florimond Brulart, marquis de), lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans, I, 41, 323; II, 206, 231.
— (régiment de), II, 297.
Genlis (Aisne), II, 264.
Genoust (Philippe), conseiller au Parlement, II, 306.
Gens de guerre. Voy. Guerre.
Gentilly (Seine), I, 115.
— maison de Mme de Beauvais, I, 191.
Gentils, imprimeur, II, 125.
Geoffroy-Lasnier (rue), II, 308.
Gerbault, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Gerbe, maître d'hôtel de Mazarin, taxé, II, 340.
Gerbier (chevalier), auteur d'un projet de mont de piété, I, 249.
Gérin, premier huissier à la cour des monnaies, II, 346.
Germain (milord), premier écuyer de la reine d'Angleterre, II, 116.
Germania inferior, nom donné à la rive gauche du Rhin, décrite par Dubuisson, I, XXI.
Germondière (de la), lettre sur le duel Beaufort-Nemours, II, 266 (note).
Gervais, *alias* Gervaise, quartenier, puis échevin de Paris, marchand grossier de la rue de la Ferronnerie, capitaine de la garde bourgeoise, II, 258, 274, 306, 311, 345, 347, 357.
Gervasot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Gersey. Voy. Jarzé.
Gesvres (Léon Potier, marquis de), capitaine des gardes du corps, I,

36, 47, 49, 274, 283 ; II, 14, 34, 81, 244, 253.
Gesvres (rue de), II, 311.
— (rue Neuve de), II, 346.
— (quais et portiques de), I, 124 ; II, 4.
Gien (Loiret), II, 111, 149, 153, 191, 192, 193, 196, 200, 201, 203, 204, 206, 216.
Gilbert de Voisins (Pierre), conseiller au Parlement, II, 253, 307.
Gilles-Cœur (rue), I, 52.
Gillet. Voy. Gillot.
Gilliers (Melchior de), conseiller d'Etat, II, 123, 314.
— (N. Joly, femme de Melchior de), conseiller d'Etat, I, 344.
Gillot (dame), enlevée, II, 65.
— (René), conseiller au Parlement, II, 351.
— (Jean), lieutenant au bailliage du Palais, taxé, II, 337.
Giraldin (régiment de), à Stenay, I, 255.
Girard du Tillay (Charles), président des Comptes, I, 202.
Girard (Mme), Madeleine Barentin, veuve de Henri Girard, procureur général de la Chambre des Comptes, II, 321.
— dizainier, II, 349.
Girardin (Pierre), receveur général des tailles de Caen, I, 168, 170 ; II, 330.
Gironde (flotte espagnole à l'entrée de la), II, 128.
Gît-le-Cœur (rue). Voyez Gilles-Cœur.
Givès (veuve de), taxée, II, 325.
Givet (Ardennes), II, 143.
Glandève (évêque de), II, 230.
Go, trésorier de France en Languedoc, II, 329.
Gobelin (Balthasard), président des comptes, II, 314, 326, 344.
— du Quesnoy (Pierre), conseiller d'Etat, II, 315, 326.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Gobelins (rivière des), I, 124.
Godard (Jean), sr du Petit-Marais, conseiller au Parlement, I, 153, 176, 197 ; II, 293, 356.
Godefroy (Théodore) père et fils, I, VII, X, XXXI, XXXIV et suiv.; lettres de Dubuisson, II, 303.
— (Denys), I, X, 100 ; II, 236.
— trésorier de l'artillerie, II, 324.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 355.
— marchand de vins, II, 331.
— (veuve), taxée, II, 325.
Godefroy-Borsanval, taxé, II, 330.
Godier, taxé, II, 323.
Goisel, ou Goiset, avocat, faiseur de prédictions, I, 24, 60, 272.
Gondy (Jean-François de), archevêque de Paris, I, 104, 107, 194, 343 ; II, 56, 236, 273.
— (Paul de), depuis cardinal de Retz. Voy. Coadjuteur.
— (Marguerite de), marquise de Maignelais, I, 4.
— (le Père de), Philippe-Emmanuel, comte de Joigny, retiré à Saint-Magloire, I, 104.
Gondrin-Montespan. Voy. Montespan.
Gonesse (Seine-et-Oise), I, 106, 114, 137, 148, 174, 175, 178, 181, 311, 349 ; II, 4, 177, 210, 215, 217, 221, 224, 225, 244, 246.
— (Pain de). Voyez Approvisionnements.
Gonzague (Louise-Marie de), reine de Pologne, I, 9 ; II, 76.
— (Anne de), princesse Palatine, II, 74.
Gonzalès (don), général espagnol, II, 296.
Goth (marquis de Rouillac, de la maison de). Voyez Rouillac.
Goué (du). Voy. Boile (du).
Goujon, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Goulas (Léonard), seigneur de la Mothe, secrétaire des commandements de Gaston, I, II, 216 ; II, 10, 48, 53, 159, 199, 211, 212, 278, 284, 293, 348.
Goulas (Dlle), nièce de Léonard Goulas, épouse le marquis de Villandry, I, 10.
Gourdan, ou Gourdon, conseiller aux aides, II, 313.
Gourgues (Jean de), marquis de Vayres, président au parlement de Bordeaux, I, 301.
Gourlin, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Gournay-sur-Marne (Seine-et-Oise), (pont de), I, 131.
Goussainville (Seine-et-Oise), II, 277.
Gousseault, taxé, II, 352.
Goyon-Matignon. Voy. Matignon.
Graillet, traitant, II, 343.
Gramont (Antoine, duc de), maréchal de France, d'abord comte de Guiche, I, XXIV, 8, 13, 36, 40, 69, 89, 128, 148, 153, 165, 169, 173, 206, 324, 347 ; II, 3, 7, 10, 21, 27, 37, 46, 49, 51, 53, 59, 64, 65, 69, 83, 86.
— (maréchale de), Françoise-Marguerite du Plessis-Chivré, II, 51.

Gramont (Philibert, chevalier, I, de) 50, 169, 173 ; II, 25, 57, 58.
Gramond (Amans de Barthélemy, sieur de Gramond, dit le Petit), aide Mademoiselle à entrer dans Orléans, II, 191.
Grand (Le), bailly de Saint-Victor, tué à l'hôtel de ville, II, 250.
— (Le), secrétaire du roi, taxé, II, 334.
— (Le), marchand de vin, taxé, II, 329.
Grand conseil, plusieurs de ses membres en exil, I, 24 ; — transféré à Montreuil-sur-Mer, 25 ; — contribue à la taxe pendant le blocus de 1649, 116 ; — transféré à Tours, II, 168, 186 ; — à Mantes, 234.
Grand maître de France, II, 16.
Grancey (Jacques Rouxel de Médavy, comte de), maréchal de France, I, 174, 175, 340 ; II, 2, 200.
Grandcourt, fils du concierge du château de Meudon, I, 127.
Grand seigneur. Voyez Turquie.
Grandmond (Vedeau de). Voyez Vedeau.
— (le Père), jésuite en Suisse, II, 173.
Grandpré (Charles-François de Joyeuse, comte de), gouverneur de Mouzon, I, 219, 224 ; II, 129, 175, 176, 231.
Grange (marquis de La), auteur d'une brochure sur le trésor d'Ambenay, I, IX (note).
— (Anne de La), mariage avec le comte de Frontenac, I, 10.
— (de la), officier de la citadelle du Hâvre, II, 95.
— (Jean de la), conseiller à Metz, taxé, II, 328.
— (La), dizainier, II, 347.
Grange-Neuville (Charles de La), maître des comptes, I, 251, 254 ; II, 313, 316.
Grange-le-Roi (Mme de La), Balthazarde de Malain, veuve de François le Roy, sieur de la Grange-le-Roi, II, 195, 335.
Grange-le-Roi (La), près Coubert-en-Brie (Seine-et-Marne), I, 264.
Granger-Soucarrière (Marie de Tremblay, veuve de), taxée, II, 329.
Grangier (Edouard), conseiller au Parlement, II, 305.
Granvelle (cardinal de), I, 303.
Gras (François Le), sieur du Luart, maître des requêtes, tué à l'hôtel de ville, II, 250.
— (Mme Le), Louise de Marillac, veuve, II, 318.
— (Largentier, dit le). Voy. Largentier.
Grasse (abbaye de La) (Aude), I, 222.
Grasseteau (Jacques), conseiller au Parlement, II, 306, 313.
— (Hugues), conseiller au Parlement, II, 305.
Grave (Henri de), gentilhomme de la manche, I, 17.
— (Berziau de). Voy. Berziau.
Gravé, sieur de Launay (Jean), partisan, I, 144 ; II, 81, 314.
Gravelines (Nord), I, 59, 226 ; II, 2, 74, 77, 204, 210, 220, 229.
Gravet, agent de Mazarin, II, 360.
Gravilliers (rue des), II, 309.
Grémonville (Mme de), Anne-Françoise de Loménie, femme de Nicolas Bretel, sieur de G., I, 177.
Grenelle (rue de), I, 230 ; II, 310.
— (plaine de), II, 136, 281.
Grenier Saint-Lazare (rue du), II, 310,
Grenoble (Isère), I, 67.
— Parlement, II, 93.
Grenouillère (La), sous la porte de Nesle, II, 214, 228.
Grève (la), place et quartier, I, 54, 66, 113, 147, 278, 308, 337, 353 ; II, 307, 308, 311, 312, 356.
Gridé, dizainier, II, 351.
Grieu (le président de), II, 327, 332, 357.
Grimaldi (maison de), I, 89.
— (Jérôme), cardinal, I, 87, 90, 115, 125.
Grisons (campagne des), I, XXI, XXII, XXIV, XXV.
— Voy. Suisses.
Gros (Le), trésorier de France, taxé, II, 350.
— (Le), partisan, taxé, II, 321, 327.
Grosbois (Seine-et-Marne), château du duc d'Angoulême, I, 14, 105, 117, 123, 131, 147, 255 ; II, 287, 290.
Grosmesnil (Adrien de Canonville, sieur de), II, 19.
— (Mme de), Marie-Elisabeth Bretel de Grémonville, femme du précédent, I, 177.
Grossiers. Voy. Merciers.
Grouyn, ou Gruyn des Bordes (Charles), II, 314.
— d'Alençon, taxé, II, 314, 326.
— marchand de Chalons, II, 314.
Guébriant (Jean-Baptiste de Budes, maréchal de), I, XXV ; II, 82.
— (Renée du Bec-Crespin, maréchale de), I, 7, 89, 274 ; II, 89, 121.
Guelphe, séditieux de l'hôtel de ville, pendu, II, 253, 260, 261.
Guémené (Louis de Rohan, prince de), II, 21, 28.

Guémené (Anne de Rohan, princesse de), I, 15 ; II, 132.
Guénaud (Pierre), médecin, I, 211.
Guénechot, notaire, I, 217.
Guénegaud (famille de), état de ses membres, enfants de Gabriel de G. et de Marie de Lacroix, I, XXXIII.
— (Gabriel de), trésorier de l'Epargne, I, 81.
— (Mme de), Marie de Lacroix, veuve de Gabriel de Guénegaud, mère de Du Plessis-Guénegaud et de ses frères et sœurs, I, XXXIII, 23, 66, 129, 136, 154, 175, 313 ; II, 23.
— (Henry de), seigneur Du Plessis, secrétaire d'Etat, hôte et patron de Dubuisson, I, VII, XXX, XXXI, XXXIV ; — principal inspirateur du *Journal des guerres civiles*, XLI, XLII ; — achète l'hôtel de Nevers, 20 ; — reçoit le serment de Jarzé comme capitaine des gardes, 48 ; — contresigne l'arrestation des parlementaires, 51 ; — colonel de la garde bourgeoise à la prise d'armes des barricades, 54, 55 ; — présent à l'arrestation de Chavigny, 62 ; — son rôle dans les conférences de Saint-Germain, 78, 80, 88 ; — contresigne les lettres relatives au départ du roi de Paris (janvier 1649), 102 ; — retiré à Saint-Germain, 102 ; — soumis à la taxe des Parisiens, 136 ; II, 318 ; — reçoit, à Saint-Germain, les députés du Parlement, I, 179 ; — colonel de la garde bourgeoise, 1649, II, 355 ; — son rang comme secrétaire de la Chambre, 207 ; — il transmet l'ordre de se retirer à la jeune princesse de Condé, 210 ; — rejoint la cour à Fontainebleau, 233, 255 ; — contrat avec la ville pour l'ouverture d'une porte au bout de la rue Guénegaud, 269 ; — conduit au roi l'assemblée du clergé, 283, 284, 285 ; — accompagne le roi en Guienne, 327, 328, 332 ; — revient à Paris, 337, 338 ; — signifie sa retraite au marquis de Chandenier, II, 6 ; — fait sortir Carnavalet de la Bastille, 7 ; — son rôle au départ de Mazarin et au retour des Princes, 12, 21, 24, 50, 51 ; — il abandonne son appartement de la rue des Francs-Bourgeois, 23 ; — contresigne la nomination de La Vieuville comme surintendant, 115 ; — reste à Paris après la majorité du Roi, auprès de Gaston, II, 119, 121, 123, 126, 127, 135, 137 ; — mandé à Poitiers, 143 et suiv., 147 ; — vient de Corbeil à Paris et retourne en cour, 212, 213 ; — reçoit à Saint-Germain la duchesse d'Aiguillon, 219 ; — son carrosse arrêté par la populace (mai 1652), 228 ; — Gaston le défend de l'accusation de mazarinisme, 247 ; — à Pontoise, 293.
— I, 1, 5, 12, 16, 18, 21, 22, 23, 27, 28, 33, 37, 38, 46, 57, 61, 64, 97, 100, 154, 161, 170, 176, 193, 208, 261, 265, 270, 275, 314, 341 ; II, 1, 31, 60, 64, 73, 163, 201, 202, 215, 217, 258, 259, 273, 282.
Guénegaud du Plessis (Mme de), Elisabeth de Choiseul-Praslin, femme du secrétaire d'Etat, I, XXXI, XLII, L, LII, 66, 75, 92, 105, 117, 297, 305 ; II, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 212, 217, 219, 220, 224, 244, 256, 270, 290.
— (Roger de), fils de Guénegaud du Plessis, II, 195.
— (Gabriel de), fils du même, II, 196.
— (Emmanuel de), fils du même, II, 20, 28.
— (Claude de), trésorier de l'Epargne, I, XXXIII, 1, 38, 62, 120, 132, 141, 151, 157, 171, 176, 178, 252 ; II, 154, 261, 318.
— (Alphonsine Martel, femme de Claude de), trésorier de l'Epargne, I, XXXIII, 105, 117, 196.
— (François de), sieur du Lonzat, président au Parlement, I, XXXIII, XXXVIII, 23, 29, 65, 117, 138, 151, 157, 161, 175, 176, 181, 230, 234, 239, 309, 317 ; II, 17, 22, 26, 29, 31, 32, 40, 101, 196, 199, 205, 241, 242, 243, 247, 250, 252, 254, 263, 268, 273, 285, 293, 306.
— (Madeleine de). Voy. Miossens (comtesse de).
— (Renée de), femme de Jean de Sève de Plotard, I, XXXIII ; II, 99.
— (Marie de), femme de Claude Le Loup de Bellenave, I, XXXIII.
— (Jeanne de), prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, I, XXXIII.
— (Pierre de), prieur de Saint-Robert, dit *M. de Saint-Robert*, II, 23.
— des Brosses, premier commis du surintendant d'Emery, maître des comptes, I, 161, 263 ; II, 182.
Guénegaud, leur chapelle funéraire à Saint-Paul, II, 285.
— (hôtel de), rue des Francs-Bourgeois, I, VII ; II, 23, 44.

Guénegaud (rue) ouverte à travers le jardin de l'hôtel de Nevers, I, 269.
Guépean (François Allemant, sieur de), président au grand conseil, II, 123.
— (Allemant de), capitaine, II, 123.
Guérapin (Antoine), sieur de Vauréal, maître des comptes, I, 242.
Guerchy (Mlle de), fille de la Reine, bruit de son mariage avec le chevalier de Jars, I, 236.
Guérin (M. Paul), I, XLVII.
— dit l'Espérance, chef d'une troupe de comédiens, II, 299.
Guérin-Fontanges, conseiller au grand conseil, I, 23.
Guermande (Viole, sieur de). Voy. Viole.
Guerre (gens de), déprédations, I, 91, 92, 93 ; II, 219.
— officiers responsables des déprédations, II, 76, 79, 83, 84.
— arrêt contre les déprédations, I, 97.
— (commissaires des). Voyez Commissaires.
Guetat, II, 322, 333.
Guet (archers du), II, 107.
Guevarra (don Bertrand de), vice-roi en Sardaigne, II, 200.
Guiche (Philibert de Gramont, comte de) au siège d'Arras, I, XXX.
— (maréchal de). Voy. Gramont.
Guichenon (Samuel), lié avec Dubuisson, I, VII, XI, XXXI, XXXII.
Guillart, trésorier des écuries, II, 318, 344.
Guillebault, II, 350.
Guillemain, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Guillemin (veuve), taxée, II, 329.
Guillemeau (Jean), secrétaire du Roi, II, 322.
Guillemot (veuve), imprimeur, II, 169, 248, 260, 277, 279.
Guillet, taxé, II, 340.
Guillon (Jacques de), conseiller au Parlement, II, 268.
Guise (maison de), I, 84.
— (Louis de Lorraine, cardinal de), II, 87.
— (Henry de Lorraine, duc de), à Naples ; tentative de Mlle de Pons pour aller le rejoindre, janvier 1648, I, 3 ; — mécontente les Napolitains, février 1648, 8 ; — perd Naples, 18, 19 ; — fait prisonnier, 17, 18, 26 ; — bruit relatif à son échange avec le prince de Ligne, 91 ; — prisonnier en Espagne, II, 124.
— I, 218, 346 ; II, 64, 65.
Guise (duchesse de), Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve du duc Charles de Guise, I, 18, 91, 335, 337, 341 ; II, 78, 79.
— (Mlle de), Marie de Lorraine, II, 196, 197, 323.
— (chevalier de), Roger de Lorraine, I, 262, 263 ; II, 28, 281.
Guise (hôtel de), I, 269.
Guise (Aisne), I, 276, 283, 284, 306.
Guital de la Marche (Mme), tutrice des enfants de M. Boyer, taxée, II, 317.
Guitaut (François de Pechpeirou, sieur de), capitaine des gardes de la reine, I, 58, 203, 226 ; II, 17, 18.
Guyenne, I, 271, 273, 335 ; II, 15, 49, 56, 61, 63, 69, 70, 125, 175 à 181, 267, 293.
— (évêques de), plaintes contre Epernon, I, 284.
— (vice-sénéchal de), II, 132.
Guy, colonel de Suisses levés pendant le blocus à Paris, 1649, I, 183.
Guyet, greffier du Parlement, I, 55, 138 ; II, 96, 351.
Guyonnet de la Mothe (Jacques), conseiller au parlement de Bordeaux, député près le parlement de Paris, I, 239, 240, 245, 279, 280, 298, 299, 301, 315.
Gyachinthe (abbé de), rayé de taxe, II, 346.

H

Hâ (château du), à Bordeaux, I, 286.
Haguenin le Duc de Villevodé. Voy. Aguenin.
Hainaut (province), I, 283, 284 ; II, 31, 130, 298.
Halde (du), gentilhomme de M. de Frontenac, I, 54.
Halle (Belgique), visitée par Dubuisson.
Hallé (Pierre), conseiller au Parlement, I, 176, 178, 274, 276.
— dizainier, II, 349.
Hallé du Thuit (Jacques), conseiller au grand conseil, exilé, I, 23.
Halle (dame de la). Voy. Anne.
Halles (Les), I, 51 ; II, 277, 306, 337.
— (quartier des), II, 152, 205, 310, 357.
Halluin (duché d'), ses érections successives, I, 4.
Halphen (M. E.), I, II, XLII, 100, 156.
Halus (de), fermier des entrées, II, 81.
Ham (Somme), gouvernement, II, 146.

Hambourg (Allemagne), I, XXXIX; II, 300.
Hameaux (Jean Dyel, sieur des), premier président de la Chambre des comptes de Rouen, I, 20; II, 63, 314.
Hamelin. Voy. Amelin.
Hamonin. Voy. Amonin.
Hanovre (Allemagne), II, 41.
— (régiment de), I, 150.
Hanse, Ansse ou Danse. Voy. Danse.
Happedé, hôte de Dubuisson à Rouen, II, 302.
Harcourt (Charles de Lorraine, prince d'), depuis duc d'Elbeuf, I, XLI, 10, 11, 23, 152; II, 29, 62, 66, 189, 192, 360.
— (princesse d'), Anne-Elisabeth de Lannoy, veuve de la Rocheguyon, mariée à Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, I, 7, 10, 11, 23, 134.
— (Henri de Lorraine, comte d'), I, 19, 111, 125, 139, 142, 156, 168, 169, 175, 176, 181, 183, 204, 321, 338, 341, 343; II, 16, 17, 19, 26, 29, 114, 121, 122, 125, 127, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 138, 142, 153, 155, 158, 160, 161, 225, 267.
— (comtesse d'), Marguerite-Philippe du Cambout, II, 151, 152, 225.
Harcourt (Calvados), I, 81, 134.
Hardouin, taxé, II, 341.
Hardy, trésorier de France, II, 313.
— maître des comptes, II, 331.
Harfleur (Seine-Inférieure), I, 342.
Harlay (François de), archevêque de Rouen, démissionnaire, II, 72.
Harlay de Chanvallon (François de), abbé de Jumièges, depuis archevêque de Rouen et de Paris, I, 100; II, 73, 184, 187.
— de Beaumont (Mme de), Jeanne-Marie de Bellièvre, femme d'Achille de H., comte de Beaumont, II, 87.
Haro (don Louis de), I, 216, 244, 274.
Harpe (rue de la), I, 352; II, 141.
Haslé, dizainier, II, 349.
Hatte, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Hatteau de Boissac (André), maréchal de camp, I, 161 (note).
Haucourt (Philippe-Nicolas d'Aumale, marquis d'), I, 349; II, 21, 46.
Haucourt-Aumale (Françoise de Saint-Paul, veuve de Daniel d'), I, 15.
Haudriettes (rue des Vieilles), II, 309, 341.
Haumonté, commis des consignations, II, 324.
Hautefeuille-Bragelongne (le sieur de). Voy. Bragelongne.
Hautefort (Jacques-François, marquis de), I, 327.
Hautefort en Périgord (Dordogne), I, 327.
Hauterive (Eléonore de Volvire, femme de François de l'Aubespine, marquis d'), I, 63.
Hâvre de Grâce (Le) (Seine-Inférieure), I, 23, 81, 108, 122, 219, 222, 224, 225, 226, 227, 398, 341, 342, 345, 348; II, 5, 10, 15, 18, 22, 63, 95, 101, 351.
Haye (de La), receveur des taxes parisiennes, 1649, I, 134.
— (de la), ancien échevin, II, 337.
— (Charles de la), marchand orfèvre, II, 337.
Haye-Vantelet (Jean de la), ambassadeur à Constantinople, I, 9, 10, 267.
Haye (La) (Hollande), I, XXVII, 25; II, 311.
Heaumerie (rue de la), II, 311.
Helai (régiment allemand du comte de), des troupes de Condé, II, 286.
Hellyot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Hénain (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Hénault, médecin, traitement prescrit à Dubuisson pour l'usage des eaux de Bourbon-l'Archambault, I, XXXIV.
Hénaut, notaire, I, 247.
Hennequin (Dreux), abbé de Bernay et de Villeneuve, conseiller au Parlement, I, 46, 56, 58, 106, 150, 197; II, 30.
— (famille), notes généalogiques de Dubuisson, I, LIV.
Hennin (Bournonville, comte de). Voy. Bournonville.
Henri IV, roi de France, I, 71; II, 63, 65, 75, 87, 187, 223, 259, 269.
Henriette de France, reine d'Angleterre, donne le nom au duc d'Anjou, I, 19; — habite au Louvre, I, 66; — visitée au Louvre par Gaston et Mazarin, I, 86; — son dénûment, I, 116; — se retire aux filles de Sainte-Marie de Chaillot, II, 110; — du Perron, évêque d'Evreux, son grand aumônier, I, XXVIII, 9, 105, 147, 161, 173, 178, 199, 248, 331; II, 97, 114, 210, 213.
Henry, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Héraut du Roi envoyé à Paris, février 1649, I, 155, 150, 157, 158.

Herbault (Phélipeaux d'). Voy. Phélipeaux.
Herbigny (Henri Lambert, sieur d'), neveu du président de Mesmes, surintendant de la maison de Mademoiselle, chancelier de Dombes, I, 350.
Herbin, huissier du conseil, taxé, II, 340.
Herbin (Mme), veuve Ladeau, I, 45.
Hère (la présidente de), I, 336.
Héricourt (d'), capitaine des gardes de Beaufort, combattant au duel de Beaufort et Nemours, II, 264-266.
Herier (Renée Le), dame des Seaulles, I, XIX.
Hersé-Vialart. Voy. Vialart.
Hervart, ou Herwart (Barthélemy), intendant en Alsace, I, 215, 218, 219; II, 173.
Hervé (Charles), conseiller au Parlement, I, 239; II, 268, 307.
Heudebouville, près Gaillon (Eure), I, 342, 346.
Heudicourt (Michel Sublet d'), I, 258.
Heudreville-sur-Eure (Eure), I, 346.
Heuzenat, ou Uzenat, émissaire de la cour près du duc de Richelieu au Havre, I, 222.
Hevin, dizainier, I, 349.
Hillerin (Jacques de), conseiller au Parlement, I, 153.
Hillerin de Putilles (Jean), maître d'hôtel du Roi, II, 250.
Hivers à Paris; froids, gelées, neiges, dégels, novembre 1648, I, 88; — décembre, 96; — janvier 1649, 100, 101; — février, 141 et suiv., 147, 151, 155, 159, 160, 161, 162, 164.
Hirson, I, 218, 271.
Hobier (François), conseiller-clerc au Parlement, I, 168, 170.
Hocquincourt (Charles de Monchy, marquis de), maréchal de France, I, XXIV, 8, 50; II, 2, 27, 56, 76, 146, 147, 150, 151, 152, 153, 160, 162, 166, 174, 183, 192, 200, 201, 311, 312.
— (Louise de Prie de Toucy, maréchale d'), II, 348.
— (abbé d'), Armand de Monchy, fils du maréchal, depuis évêque de Verdun, II, 151.
Hogue (de la), procureur en Parlement, II, 70.
— (Pierre de La), commissaire au Châtelet, I, V, XLVI, LII.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
— dizainier, II, 345.
Hollande, paix séparée avec l'Espagne, I, 7, 25; — capture de la flotte du Brésil, 13; — d'Estrades envoyé, 17; — recrutement, 42; — retour du duc d'York, 147; — offre de concours au Parlement, 1649, 174; — Mme de Longueville passe en Hollande, 217, 222, 223, 227; — mort du prince d'Orange, 340; — ambassadeur de Hollande, II, 51; — plaintes contre des corsaires français, 54; — projet de médiation avec l'Espagne, 54, 56; — — retour du président de Bellièvre, 73; — voyages de Dubuisson, I, XXIX, XXVII, XXVIII; — lettres de Dubuisson écrites de la Haye, II, 299.
— (draps de), I, 92.
Homme armé (rue de l'), II 310, 341.
Hondouville (Eure), I, 346.
Honneurs du Louvre, I, 188.
Hongrie (roi de). Voy. Ferdinand IV.
— (voyage de Dubuisson en), I, XXIII.
Hôpital (François de l'), maréchal de France, gouverneur de Paris, I, 51, 132, 188, 190, 206, 207, 252, 256, 274, 278, 299, 301, 344, 348, 349, 350; II, 27, 34, 37, 59, 98, 99, 116, 121, 123, 124, 130, 135, 137, 138, 141, 144, 151, 152, 158, 175, 176, 183, 185, 187, 193, 194, 199, 201, 206, 207, 208, 209, 210, 217, 219, 222, 224, 249 et suiv., 251, 252, 262, 282.
— (maréchale de l'). Voy. Essarts (Charlotte des).
— (comte de l'), Charles de l'Hôpital, comte de Cordoux, dit comte de l'Hôpital, I, 331.
Hôpital Sainte-Mesme (Anne-Alexandre de l'), I, 337.
— Sainte-Mesme (Silvie-Angélique de l'). Voy. Tour (baronne de la).
— (hôtel de l'), II, 196.
Hopital de la Charité (rue Neuve de l'), I, 305.
Horoscopes, une des occupations favorites de Dubuisson, I, XLIII.
— de la fille du comte de Miossens, I, 121.
— du duc de Valois, fils de Gaston, I, 306.
Hostel (Ferry de Choiseul, comte d'), capitaine des gardes de Gaston, gouverneur de Béthune, II, 161, 170, 350, 362.
— (Gabrielle de Bauves de Contenant, comtesse d'), I, 59.
— (Angélique d'), dite l'*Enjolette*, se fait enlever et épouser par Raphaël de Tornielle, comte de Brionne, I, 59, 61.

Hôtel (maîtres d') du Roi, II, 43, 73, 121.
Hôtel (prévôté de l'), II, 73.
Hôtel de ville (tentes sur l'). Voyez Paris.
Hôtel-Dieu, II, 186.
Hôtel d'Angoulême (rue de l'), II, 308.
Hôtel de Lorraine (rue de l'), II, 308.
Houdan (Seine-et-Oise), II, 181.
Houssay-Mallier. Voy. Mallier du Houssay.
Housset, taxé, II, 314, 326.
Houx (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Howard (lord), du parti républicain anglais, II, 116.
Hoyaux, marchand, II, 337.
Hozier (Pierre d'), en relations avec Dubuisson, I, XXXVIII; — sa demeure rue de l'Arbre-Sec, II, 503; — en correspondance avec Fauvelet du Toc, I, 332; — mission secrète aux Pays-Bas, près de Gaston réfugié, en 1634, II, 295 (note); — lettres que lui adresse Dubuisson, 295 à 303.
Huault, père du conseiller au Châtelet, II, 323.
Hubert, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Huchette (rue de la), II, 311.
Huet (Mlle), taxée, II, 349.
Huguenot (Jacques), secrétaire de du Plessis-Guénegaud, I, LII, 332; II, 183.
Huguenots. Voy. Protestants.
Huguet, des gabelles, taxé, II, 320.
Huillier. Voy. Luillier.
Huleu (rue du), II, 310.
Hullon, prieur de Cassan, lié avec Dubuisson, I, XXIV, XXXII, LI.
Hulot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Hulst (Pays-Bas), I, XXVIII; II, 304.
Humières (Louis de Crevant d'), sa mort, I, 13.
— (Louis de Crevant, marquis, depuis duc d'), I, 215; II, 178.
Hurepoix (pays de), I, XXXIV; II, 154.
Hurlot (veuve), taxée, II, 381.
Huron, taxé, II, 332.
Huxelles (Louis Chalon du Blé, marquis d'), I, 120, 143, 176, 241; II, 176, 179.

I

Iblond (Pont). Voy. Pont Iblond.
Igny-le-Jard (Marne), II, 278.
Ile de France (défense de levées de troupes dans l'), II, 125.
— (prévôt de l'), I, 112; II, 197.
Ile Notre-Dame, à Paris, I, 118, 130; II, 5, 162, 311.
Illerain. Voy. Hillerin.
Illescas y Arnolfini (don Joseph de), envoyé de l'archiduc au Parlement, février 1649, I, 168.
Illiers (marquis d'), Henri de Daillon, depuis duc du Lude, I, 275.
Illuminés ou Indifférents, petite secte tenant le milieu entre les Jansénistes et les Molinistes, II, 67.
Impôts, discutés à la Chambre Saint-Louis, I, 38.
Imprimerie de Vivenay, dans l'hôtel de Condé, II, 115.
Imprimeurs. Défense d'imprimer des pamphlets, etc., I, 126.
Imptine (régiment de), à Stenay, I, 255.
Incurables (les), à Paris, II, 213, 227, 228.
— (barrière des), II, 227, 228.
Indes (flotte des), II, 39.
Indifférents. Voy. Illuminés.
Indre (rivière d'), II, 126.
Indulgences envoyées aux Reines de France et d'Angleterre, I, 199.
Infant Cardinal. Voy. Cardinal Infant.
Innocent X, pape, I, 193, 199; II, 286.
Inondations. Voy. Seine.
Inscriptions des maisons royales (Dubuisson intendant des devises et), I, XXXVI.
Inselin (ballet d'), ballet dansé chez la dame de Nouveau, février 1648, I, 9.
Inselin, maître de la Chambre aux deniers, I, 142, 260; II, 123, 314.
Intendants révoqués par le Parlement, maintenus par le Roi, I, 32, 33 et suiv.; — conférences pour leur suppression, I, 35; — suppression délibérée au Parlement, 39 et suiv.; — rappelés des provinces, 47.
Interville (Jean Luillier, sieur d'), conseiller d'Etat, taxé, II, 346.
Irval (de Mesmes d'). Voy. Mesmes (de).
Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, I, XXIV.
Isembourg (régiment du comte d'), à Stenay, I, 255.
Isle (de l'), lieutenant des gardes, I, 44, 47, 59, 61, 62, 82, 122.
— de Marivaux. Voy. Marivaux.
— de la Ressoudière (de l'), lieutenant du grand prévôt, I, 147.
Isle (marquisat d'), en Champagne, acheté par M. de Villequier, I, 20.
Isle (rivière d'), II, 176.

Isle-Adam (L'), pris par les royaux, II, 219.
Isle-Saint-Georges (Gironde), position fortifiée au-dessus de Bordeaux, sur la Garonne, I, 282, 285, 288, 304.
Issoudun (Indre), II, 126.
Issy (Seine), I, 46, 61, 177, 310, 322.
Italie. Voyages de Dubuisson, I, XX.
Italiens (troupe d'), destinés à remplacer les Suisses, s'ils se retiraient, I, 266.
Iter in Belgicam, itinéraire de Dubuisson, 1623-1626 à 1628, I, XX, XXI.
Itinéraires de Dubuisson, I, XX, XXXIV.
Iveline (pays d') (Seine-et-Oise), I, 337.
Ivry (Jean d'), secrétaire du Roi, taxé, II, 322.
Ivry (Seine), II, 246.

J

Jacques Ier, roi d'Angleterre, I, 137.
Jacques (capitaine), lieutenant des cent Suisses, I, 266.
Jametz (Meuse), I, 95, 223, 275; II, 287.
Jansénisme, II, 67.
Janvry (Ferrand de). Voy. Ferrand.
Jaquelin, garde de la Samaritaine, I, 140.
Jardin (du), trésorier de Mlle de Guise, taxé, II, 323, 327.
Jardin (Mlle du), taxée, II, 346.
Jardin du Roi, ou des plantes royales, I, 124, 199; II, 5, 283.
— de Meliand, près le jardin des Plantes, II, 283.
— de Morin, rue de la Descente, II, 195.
— de Rambouillet, à Reuilly, II, 88, 91.
— de Renard, aux Tuileries, I, 109; II, 234.
Jardins (des), faussaire de lettres d'anoblissement, I, 94.
Jardins (rue des), II, 308.
Jarente d'Orgeval (Marie-Elisabeth de), mariée à N.-A. Baudot de Senneville, I, XIV.
Jargeau (Loiret), II, 188, 191, 192, 193.
Jarmer (régiment de), à Stenay, I, 255.
Jars (François de Rochechouart, chevalier ou commandeur de), I, 236; II, 102.
Jarzé (René du Plessis de la Roche-Pechemer, marquis de), I, 8, 48, 61, 86, 190 (note), 191, 212, 258, 259, 282; II, 62.
Jay (Charles Le), maître des requêtes, II, 323.
Jean-de-l'Espine (rue), I, 113; II, 250, 312.
Jean-Pain-Mollet (rue), II, 250, 312.
Jeanne (la mère). Voy. Séguier.
Jeannin de Castille (Nicolas), trésorier de l'épargne, I, 42, 332; II, 221, 318, 344.
Jehan (de), commis de l'épargne, taxé, I, 252; II, 320.
Jésuites. Conflit avec l'archevêque de Sens, I, 259.
— de la rue Saint-Antoine, I, 64, 100, 194, 229; II, 22, 108, 147.
— (noviciat des), II, 348.
— collège de Clermont, II, 98, 122, 266.
Jetons de l'épargne, rédaction des devises par Dubuisson, I, XXXVI.
Jeurs (Milet de). Voyez Milet.
Joailliers. Protestent contre la défense d'importation par crainte de représailles, I, 91.
Joigny (Yonne), seigneurie du duc de Retz, I, 233.
Joly (Guy), conseiller au Châtelet, I, 196, 197, 215, 216, 259, 339; II, 322.
Jonzac (Léon de Sainte-Maure, baron de), marquis d'Ozillac, I, 112.
— (Marie d'Esparbès de Lussan, comtesse de), femme de Léon de Sainte-Maure, comte de J., II, 154.
Joseph (le P.), François Le Clerc du Tremblay, I, XXIII, 113.
Josset, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Jouan, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Jouarre (Seine-et-Marne), I, 334; II, 32.
Jouis (de), receveur des tailles de Normandie, II, 345.
Jour (rue du), II, 310.
Journal du Parlement, moins exact que le *Journal des Guerres civiles*, I, XXXVIII.
Jouvenot, commis au greffe du Conseil, I, 129, 133; II, 314, 325.
Jouy (de), I, 284.
— (rue de), II, 208, 344.
Joyeuse (Louis de Lorraine, duc de), grand chambellan de France, I, 84, 87, 93, 218, 258, 325, 341; II, 24, 28, 37, 49 (note), 51, 55, 66, 272, 289.
— (Françoise de Valois, duchesse de), I, 218, 306; II, 2, 24.
Juan d'Autriche (don), commandant la flotte espagnole, I, 3, 269.

Jubilé de 1648 pour la paix, I, 25.
— de 1650, I, 193, 229.
Juif (Morin le). Voy. Morin.
Juifs (rue des), II, 310.
Juilliers (Allemagne), II, 296.
Julien, taxé, II, 339.
Jumièges (François de Harlay de Chanvallon, abbé de), II, 73.
Jurie (de la), II, 342.
Jusanvigny (Molé de). Voy. Molé.
Justice (Chambre de). Voy. Chambre.
Juvisy (Seine-et-Oise), I, 130, 152; II, 214, 263.

K

Kerlin (régiment de), à Stenay, I, 255.
Kerpen, diocèse de Cologne, principauté de Mme de Chevreuse, I, XLI, 123; II, 60.
Kervel, taxé, II, 350.
Kerveno (Marie-Catherine de Lannoy-la-Boissière, marquise de), femme de François, marquis de Kerveno, II, 348.
Kreins (Abraham), commandant d'une frégate hollandaise, I, XXVIII.

L

Labbé, capitaine de la garde bourgeoise, II, 197, 355.
— dizainier, II, 346.
Labour, seigneurie de Cyprien Baudot, frère de Dubuisson, I, XV.
Lac (du), trésorier de France à Poitiers, taxé, II, 350.
— (Mme du), veuve du maître des comptes, taxée, II, 351.
Lacroix (Marie de). Voy. Guénegaud (Mme de).
Lætus, médecin écossais, II, 65.
Ladeau (veuve), I, 45.
Ladvocat (Nicolas), intendant de la princesse douairière de Condé, I, 351; II, 330.
Laffemas (Isaac de), maître des requêtes, I, 87, 88, 151, 232; II, 275, 276.
Lafons (Mme de), taxée, II, 351.
Lagarde, taxé, II, 315.
Lagebaston (de), taxé, II, 324, 333.
Lagneau, faiseur de prophéties, I, 273.
Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne), I, 120, 140, 189, 236; II, 148, 179, 233, 234, 237, 239, 251, 264, 272, 283, 291, 292.
Lagrange. Voy. Grange.
Laigue (Geoffroy, marquis de), I, 229, 259; II, 209.
Lailly, près Beaugency (les Gaschetières, paroisse de —, Loiret), seigneurie de Mme Cornuel, II, 184, 196.
Laisné (Jean), conseiller en la grand'-Chambre, I, 46, 69, 93, 113, 350; II, 87, 253, 270.
— auditeur des comptes, II, 324, 338.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
— (Louis), sieur de la Marguerie, maître des requêtes, intendant en Bourgogne, I, 216; II, 26, 124, 320.
Laistre (de), secrétaire du roi, II, 346.
Lalanne (M. Ludovic), I, XXXV.
Lallemand (Pierre), conseiller au Parlement, II, 250, 259, 306.
— lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 357.
Lambert (Nicolas), président des comptes, II, 325, 327.
— (Jean de), maréchal de camp, I, 110.
— courrier de Brienne, II, 131, 141.
— de la Motte-Rochemont, enseigne de la garde bourgeoise, II, 354.
— d'Herbigny. Voy. Herbigny.
Lamboy, général de l'empereur, I, 233; II, 300.
Lamoignon (Guillaume de), maître des requêtes, depuis premier président du Parlement, II, 100, 356.
— (Mme de), Marie des Landes, veuve de Chrétien de Lamoignon, président aux enquêtes, I, 336.
Lamy (Guillaume), trésorier de la maison du roi, II, 325.
Lan (de), gentilhomme de Mademoiselle, II, 190.
Lancy-Raray. Voy. Raray.
Landes-Payen (des). Voy. Payen.
Landes de Bordeaux, I, 280.
Landrecies (Nord), II, 31.
Langeron (Philippe Andrault de), envoyé par Gaston au duc Charles de Lorraine, II, 219.
Langlade-Comminges (de). Voyez Comminges.
Langlée (Claude de), maréchal-général-des-logis, I, 296; II, 346.
Langlois, avocat, I, 274, 347.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 358.
— taxé, II, 342, 353.
— de Plainbosc. Voy. Plainbosc.
Languedoc (états de), I, 321.
— parlement, II, 125.
— conflit entre les états et le parlement, II, 47 (note), 53, 65, 72.
— (hôtel de), rue des Petits-Champs, I, 159.
— (régiment de), II, 77, 249.

Languet, avocat au Conseil, II, 339, 347.
Lannoy-la-Boissière (Charles, comte de), gouverneur de Montreuil-sur-Mer, I, 7, 11; II, 351.
— (Anne-Élisabeth de), comtesse de La Roche-Guyon, remariée au prince d'Harcourt. Voy. Harcourt.
Lanques (Cléradius de Choiseul, marquis de), commandant le régiment du prince de Condé, II, 47, 272.
Lansac (Mme de), Françoise de Souvré, dame d'honneur de la reine, I, 82; II, 65.
Laon (Aisne), I, 148, 271, 312, 318.
Laonnois, II, 77.
Laquais de la noblesse, vont saluer Gaston à la naissance du duc de Valois, I, 308.
Larche (de), II, 328, 346.
— de Fontenelle (de), II, 328.
Larcher (Michel), président des comptes, I, 213, 247, 264.
— (Jean), secrétaire de Mademoiselle, II, 316.
Large (Le), chirurgien, II, 200.
Largentier, dit Le Gras (Nicolas), secrétaire de la reine, I, 191, 296; II, 334.
— (famille) de Savoie, I, 234.
Lartige-Meunier. Voyez Meunier-Lartige.
Laubardemont (Jean Martin de), maître des requêtes, II, 320.
Laudière, avocat, I, 274.
Launay, capitaine des gardes du cardinal de Sainte-Cécile, I, 16; — refuse le commandement de Roses, I, 42; — commandant royal de Brie-comte-Robert, I, 180.
— (Gravé de). Voy. Gravé.
— (Lévêque de), taxé, II, 352.
Laune (de), conseiller au Châtelet, I, 162.
Laurens (Claude), commandant les gendarmes de la reine, II, 328.
Lauresse (Pierre de Montmorency, marquis de), II, 290.
Lauser en Alsace (fort de), II, 173.
Lauzerte (Tarn-et-Garonne), II, 267.
Lauzon (Jean de), conseiller d'Etat, II, 334.
Lauzun (Gabriel de Caumont, comte de), frère du marquis de La Force, I, 292.
Laval (comte de). Voyez Talmont (prince de).
— aux Epaules. Voy. Nesle.
Lavandières (rue des), II, 311, 347.
Lavardin (Jean de Beaumanoir, maréchal de), I, 48.
— (Marguerite de Rostaing, marquise de), II, 328.
Lavenage, lieutenant des gardes du corps, II, 71, 82.
Lazaristes. Voyez Mission (Pères de la).
Lavie (Thibaud de), avocat général au parlement de Bordeaux, I, 280.
Le Clerc. Voy. Clerc.
Lecteur du roi (François Bertaut, frère de madame de Motteville), II, 69.
Lecomte, employé de Mazarin, II, 261.
Lefebvre, ou Lefèvre. Voy. Fèvre (Le).
Ledeville (de), taxé, II, 325.
Lelong (le P.), I, VII.
Lempereur, taxé, II, 315.
Lenet (Pierre), envoyé traiter en Angleterre et en Espagne, II, 125.
Lenoir, président en la cour des aides, II, 313.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Lens en Artois (Pas-de-Calais), I, 226.
— (bailly de), II, 363.
— (blessés et prisonniers faits à la bataille de), I, XXI, 50, 59, 74, 91, 220, 321.
Léon (Charles Brulart, prieur de), ambassadeur à la diète de Ratisbonne, doyen du Conseil, I, XXIII; II, 320, 326.
Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, ses relations avec les frondeurs, son intervention militaire en France, I, 15, 31, 99, 112, 165, 166, 167, 168, 169, 172, 179, 219, 220, 232, 244, 248, 255, 257, 267, 271, 274, 295, 300, 310, 311 et suiv., 313, 314, 316, 317, 322, 327, 328, 329, 336, 337, 348; II, 3, 56, 57, 58, 60, 61, 66, 73, 75, 77, 101, 143, 204, 229, 251, 254, 255.
Lescalopier (la présidente), Charlotte Germain, II, 319.
Lescossois. Voy. Escossois.
Lescot (François), marchand orfèvre de la *Fleur de lys*, II, 337.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Lescuyer, maître des comptes, II, 357.
—, des Tuileries, II, 335.
Lesdiguières (François de Bonne de Créquy, duc de), I, 24, 92.
— (duchesse de), Anne de la Madeleine de Ragny, I, 9, 104, 105, 176, 194, 339.
Lesigny (Seine-et-Marne), maison du duc de Luynes, près Brie-comte-Robert, I, 169, 174.

Lesné. Voy. Lainé.
Lespine, I, 178.
Lesseville (Nicolas Le Clerc de), conseiller à Metz, II, 346.
Lestang (Picot de). Voy. Picot.
Lestre (de), orfèvre du Pont Saint-Michel, II, 215.
Lettres d'anoblissement. Voy. Anoblissement.
Lettres de Dubuisson à d'Hozier, II, 295 à 303.
— de Bordeaux, ou des camps sous Bordeaux, I, 279, 285, 287, 288, 290, 293, 294, 295, 303, 319, 320, 323, 325, 331.
— et correspondances conservées par Dubuisson et publiées en notes à son *Journal*, I, XXXIX.
Leu (Le), receveur du domaine, II, 339.
Lévêque de Launay. Voy. Launay.
Lévis-Charlus (marquis de). Voy. Charlus.
Leyde (Hollande), protestation contre la paix séparée avec l'Espagne, I, 7.
Lezardière (de Montifaut de). Voy. Montifaut.
Lezay (marquise de), aînée de la maison de Laval, obtient le rang de duchesse, I, 89.
Lezé (Coste de). Voy. Coste.
Lezeau (Nicolas Le Fèvre de), maître des requêtes, I, 264; II, 320, 326.
Liancourt (marquis de), premier gentilhomme de la Chambre, I, 89, 100, 118, 274.
— (Jeanne de Schomberg, marquise de), I, 7, 148.
— d'Amerval. Voy. Amerval.
Liancourt (Oise), II, 275, 277.
— (hôtel de), rue de Seine, II, 245.
Libelles répandus, poursuivis, I, 131; II, 5, 72, 96, 125, 129, 189.
Libourne (Gironde), I, XXXVIII, 293, 294, 295, 296, 297, 304, 315, 340; II, 134, 158, 160, 204.
Liège (Belgique), I, 318; II, 34, 296, 298, 299.
Lieutenant-général du royaume. Gaston nommé par le Parlement en cette qualité, II, 267.
Lievaust (de), taxé, II, 351.
Lignage (veuve), taxée, II, 338.
Ligne (Claude Lamoral, prince de), I, 62, 64, 91, 120, 322; II, 170.
Ligniville (Philippe-Emmanuel, comte de), chef lorrain, I, 334.
Ligny (de), gentilhomme vendômois mis à Vincennes, I, 44.
— conseiller au Parlement, taxé, II, 338.
Ligny en Barrois (Meuse), I, 334.
Ligny-l'Abbaye, I, 268.
Ligours (de), maître des eaux et forêts, II, 320, 349.
Lille en Flandres, I, XXI, 317; II, 295 et note, 296.
Lillebonne (François-Marie-Jules de Lorraine, comte de), II, 62.
— Elbeuf (régiment de), I, 131, 326.
Limay. Voy. Beauvais-Limay.
Limbourg (duché de), I, 5; II, 39.
Limeil en Brie (Seine-et-Marne), II, 290 et suiv.
Limeuil en Périgord (Dordogne), I, 228.
Limoges (Haute-Vienne), émeute, juillet 1648, I, 41.
— (rue de), à Paris, II, 309.
Limours, maison de Gaston d'Orléans, I, 90, 128, 271, 291, 295, 332, 333; II, 56, 57, 61, 72, 94, 108, 109, 110, 111, 112, 117, 125, 128.
— constructions de Mansard, II, 123.
Limousin, I, 240, 259, 286, 289, 293; II, 194.
Linas (Seine-et-Oise), I, 111, 169, 314, 316, 318; II, 189, 217.
Lingendes, premier commis de Guénegaud du Plessis, I, XXXIII, 21, 70; II, 115, 152, 319.
— (Jean de), ancien évêque de Sarlat, évêque de Mâcon, I, 104, 232, 339.
— de Saint-Romain, fils de Lingendes, premier commis de Guénegaud, I, 70.
Lingerie (la), à Paris, II, 310.
— (rue de la), II, 205.
Link (fort de), II, 126, 219.
Linières-Nangis (Mlle de), morte, II, 178.
Lions (rue des), I, 118; II, 308.
Lisieux (Matignon, évêque de). Voy. Matignon.
Lit de justice du 31 juillet 1648, I, 43.
Lit de la Reine (dame du), création de cette charge pour madame de Brégy, I, 198.
Livre condamné : « Le ministère du cardinal Richelieu, » I, 257.
Livry. Voy. Sanguin.
Livry (bois de), I, 146.
Lizy (Chenal, président au grenier à sel de), II, 332.
Loches (Indre-et-Loire), I, 300; II, 128.
Logeois, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Logis (maréchaux des), I, 296.
— Conflit sur la primauté des ministres sur les secrétaires d'Etat, I, 296.

Lognac (de), I, 133.
Loiseleur (M. Jules), I, 192 (note).
Loing, rivière, II, 200.
Loire, rivière, I, 220, 228; II, 146, 149, 193, 204.
Lombards (rue des), II, 309, 311.
Londe (Abraham de la), seigneur de la Roche et de Monthullé, I, XVII.
— (Suzanne de la), femme de Cyprien Baudot, belle-sœur de Dubuisson, I, XVIII.
Londres (Cromwell à), II, 116.
Longboyau (plaine de) (Seine), I, 121; II, 285.
Longchamps (le sieur), condamné pour le complot du Havre, II, 95.
Longchesne (Bullion de). Voy. Bullion.
Longnon (M. Auguste), I, XLIV.
Longueil (Pierre de), conseiller clerc au Parlement, chancelier de la reine, I, 131, 134, 151, 182, 263, 347; II, 38, 64, 65, 135, 142, 189, 306.
— de Maisons. Voy. Maisons.
Longuet, commis de Le Tellier, II, 321.
— partisan, II, 315, 336.
— secrétaire, II, 345.
Longjumeau (Seine-et-Oise), I, 111, 122, 133, 140, 142, 169.
Longueval-Manicamp. Voyez Manicamp.
— (régiment de), à Stenay, I, 255.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de), commandant en Franche-Comté, I, XXVI.
— 1648. — Plénipotentiaire à Munster, I, 2, 8, 9; II, 302, 303; — ministre d'Etat, I, 10; — titré *Altesse*, 10; — aux conférences de Saint-Germain, 67; — négocie avec Peñaranda, 98, 101.
— 1649. — Prend parti pour Paris, 108, 109, 110, 111, 114, 117, 123; — va soutenir le parti de Paris en Normandie, 124, 134, 139, 140, 141, 144, 146, 147, 161, 169, 181, 183.
— 1650. — Arrêté avec Condé et Conti, 203; — détenu avec Condé et Conti à Vincennes, Marcoussis, Le Havre; mis en liberté. Voyez Condé.
— 1652. — Se rend au-devant de sa femme, II, 32; — rapprochement tenté avec sa femme, à Trie, 79, 80; — retiré en Normandie, septembre 1651, 117, 148, 156.
— 1652. — Assure la Normandie au Roi, II, 168, 183, 189, 224, 260.
— I, 21, 37, 95; II, 46, 49, 55, 57, 63, 93, 114.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de), se jette dans le parti de Paris, I, 105, 109, 111; — à l'hôtel de ville, 117, 130, 131, 134, 140; — ses couches à l'hôtel de ville, 136; — s'enfuit en Normandie, après l'arrestation des Princes, 205, 207, 209; — à Dieppe, 212, 214, 216, 217, 219, 221; — s'évade de Dieppe, 222; cachée à Tancarville, gagne la Hollande, 223, 225, 234, 235; — à Stenay, 244, 251, 271, 306, 318; — traite avec l'Espagne, I, 254, 255, 256, 322; II, 62; — déclarée criminelle de lèse-majesté, I, 259, 261; — son retour à la cour, II, 24, 25, 29, 32; — reçue par la reine, 35; — rompt le mariage de Conti et Mlle de Chevreuse, 52; — déclarée innocente du crime de lèse-majesté, 71; — réconciliation avec son mari, 79, 80; — à Saint-Maur avec Condé, 83; — à Montrond, 93, 101, 118, 119; — à Bordeaux, 124, 126; — à Libourne, 204.
— I, 9, 10, 21, 236, 273, 328; II, 46, 57, 58, 64, 77, 82, 90.
Longueville (Mlle de), Marie d'Orléans, I, 8, 111, 131, 181, 183, 217, 220; II, 5, 14, 132, 147, 217.
Longueville (bâtarde de), abbesse de Saint-Pierre de Reims, I, 98.
Longueville (régiment de), I, 46.
— (hôtel de), I, 220; II, 80.
Lons (Philippe, baron de), épouse Françoise-Marguerite de Gramont, Mlle d'Aster, I, 13.
Lonzat (feu le sieur du), frère de La Frette, I, 278.
— (président de). Voy. Guénegaud (François de).
Loppes (peut-être Alphonse Lopez, marchand de diamants), taxé, II, 315.
Loré, beau-frère de Forcoal, taxé, II, 338.
Loret, auteur de la *Muse historique*, I, XIX (note).
Lormaison (veuve de), épouse le trésorier des guerres, Lancy Raray, I, 38.
Lorme (Marion de), I, 283, 325.
Lorme (Jean de), secrétaire du Roi, taxé, II, 322.
Lormont, près Bordeaux, I, 304, 305.
Lorraine (duc de). Voy. Charles IV.
— (Nicole, duchesse de). Voyez Nicole.
— (N. de), abbesse de Remiremont. Voy. Remiremont.

Lorraine (prince François de), évêque de Verdun, II, 24.
— (princes de la maison de), I, 208.
— (duché de), I, 6, 215, 218, 334; II, 3, 179, 295 et note.
— (rue de l'hôtel de), II, 308.
Lorris (Loiret), II, 200.
Lot, rivière, II, 176.
Lottin (Nicolas), président au grand Conseil, I, 23, 52; II, 187.
Lottin de Charny (François), conseiller au Parlement, I, 126, 176, 178.
Loudun (Vienne), II, 124, 162, 361.
Louis IX (saint), roi de France. Sa châsse exposée à Saint-Denys, II, 108.
Louis XI, roi de France, ordonnance sur la détention des officiers des cours, I, 78, 212.
Louis XIII, roi de France, I, 71; II, 65, 75, 223, 295 et note.
— (vœu de), procession, II, 274.
Louis XIV, roi de France :
— 1648. — Convalescent de la petite vérole, I, 1; — sa première sortie à Notre-Dame, 3; — à Saint-Germain, 9; — à Chartres, 13, 14; — va à la chasse à Vincennes, 20; — fait le *jubilé*, 25; — reçoit le Parlement (juin), 27; — lit de justice, 43; — au Raincy, chez Bordier, 44, 50; — journée des barricades, 52 et suiv.; — à Ruel, 61, — visite la mère Jeanne Séguier, à Pontoise, 78; — rentre à Paris, 81, 82.
— 1649. — Visite Gaston, 102; — retraite à Saint-Germain, 102, 103; — bruit de retraite à Meulan, 113; — malade à Saint-Germain, 115; — déclaration contre la rebellion de Paris, 133; — rentrée à Paris, réception des cours et des corps, 187.
— 1650. — A la fête de Sainte-Geneviève, 194; — bruit de son enlèvement, 194; — court la bague, 199, 201; — son attitude à l'arrestation de Condé, 203; — sort dans Paris, 211; — voyage de Normandie, 215 et suiv.; — à Rouen, 219, 221, 227; — retour de Normandie, 231; — à Notre-Dame, 231; — projet de sacre, 235; — projet de mariage avec Adelaïde de Savoie, 235; — voyage en Bourgogne, pendant le siège de Bellegarde, 240 et suiv.; — rentrée à Paris, 255; — reçoit les cours souveraines, 256; — à Compiègne, 269; — voyage en Guienne, 288 et suiv.; — à Libourne pendant le siège de Bordeaux, 304 à 330; — entre et séjourne à Bordeaux, 330, 331, 332; — retour de Guienne, 335, 340; — au *Te Deum* de la victoire de Sommepy, 350.
— 1651. — A Saint-Louis des Jésuites, II, 1; — soupe chez Mazarin, 3; — manifeste son mécontentement contre Molé et le Parlement, 6; — au sermon à S.-Paul, 7; — bruits de son enlèvement de Paris, 16 et suiv.; — Gaston fait vérifier sa présence au Palais-Royal, 16; — reçoit les Princes, 20; — ballets du roi dansés pendant l'hiver, 23, 27, 31; — bruit d'évasion du roi, 30, 36; — soupe au palais Brion, 42; — va à Notre-Dame, 43; — à la chasse au bois de Boulogne, 47, 53; — fait la cène, 52; — traité à Versailles par le président de Maisons, 56; — danse le ballet des *Fêtes de Bacchus*, à Ruel, 74; — au palais Brion, 74, 109; — à Vincennes chez Chavigny, 77; — parrain du duc de Valois, 78; — va au bain à Clichy, 93, 96, 97; — rencontre Condé au Cours-la-Reine, 93; — assiste à la tragédie de « Saül » chez les Jésuites, 98; — apostrophe à Gaston, au sujet de Condé, 106, 107; — aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, 108; — prières pour la majorité, à S.-Denis, 108; — se rend aux Filles Ste-Marie de Chaillot, 110; — à la chasse, au château de Madrid, 110; — majorité du Roi, 114; — à Notre-Dame, pour sa majorité, 115; — rend, sans la lire, une lettre de Condé, 115; — scelle les lettres de duc et pair pour Villeroy, 115; — projet de mariage avec Mademoiselle, 116; — à Fontainebleau, 117, 118, 119; — menaces de mort contre le Roi, 119; — à Montargis, 121; — à Gien, 121; — à Bourges, 121 et suiv.; — au Blanc, 128; — voyage de Poitou, pendant la campagne de Saintonge, 126 et suiv.; — à Poitiers, 126, 130.
— 1652. — Accueille Mazarin, casse les arrêts de mise à prix de sa tête et de vente de sa bibliothèque, 153; — à Saumur, 162; — à la tête des troupes, 177; — veut faire campagne, 179; — à Sully, 191, 192, 196; — reçoit les députés du Parlement, 202; — à Jargeau, à Gien, 191, 192, 200; — à Saint-Fargeau, 206; — quitte Gien, 207; — lettre à la ville de

Paris contre les assemblées de l'hôtel de ville, 207; — à Auxerre, 209; — mande le prévôt des marchands et l'Hôpital, 210; — à Chilly, 211; — à Saint-Germain, 211, 212; — reçoit les députés des Princes, 212; — lettre au prévôt des marchands, 217; — reçoit la cour des aides et la Ville à Saint-Germain, 218; — lettre à la Ville sur la reprise de Saint-Denis, 222; — à Corbeil, 229; — écrit à Gaston et au Parlement, 233; — à Melun, 234; — à Saint-Denis, 243, 251; — laisse passer le pain de Gonesse, 244; — assiste de Charonne au combat de Saint-Antoine, 245, 246; — ses bagages enlevés et amenés à Paris, 252; — quitte Saint-Denis, 253; — offre de consentir au départ de Mazarin, 254; — reçoit les députés du Parlement, 255; — à Pontoise, 257; — transfère le Parlement à Pontoise, 268, 269; — condoléances à Gaston, au sujet de la mort du duc de Valois, 272; — à Liancourt, 275; — à Compiègne, 275; — audience au cardinal de Retz et au clergé de Paris, 286; — réponse sévère à une lettre de Gaston, 289; — va à Creil et Mantes, 293; — déclaration d'amnistie, 193, 294; — lettre à la ville de Béthune, 362.
— Son caractère sérieux, II, 3; — son éducation militaire : petite guerre : fort construit dans le jardin du Palais-Royal par Clerville, I, 353; II, 28.
— Voyez Maison du Roi, — Ballet du Roi — et le mot Roi.
Louis, dizainier, II, 351.
— maçon, émeutier, pendu, II, 198.
Loup de Bellenave (Claude Le), mari de Marie de Guénegaud, I, xxxiii.
— de Bellenave (Marie Le), I, 105.
Loupe (Mlle de La) d'Angennes, mariage projeté avec le comte d'Olonne la Trémoille, II, 178.
Louvain (Belgique), visité par Dubuisson, I, xx, xxi.
Louvemont (de), taxé, II, 330.
Louvière (Broussel, s^r^ de la), fils de Pierre Broussel, lieutenant de la Bastille, I, 114, 226, 228, 243, 299.
Louville (marquis de), I, 230.
Louvre (château du), I, 66, 86; II, 210, 311.
— (honneurs du), I, 188.
— (imprimerie du), I, 100.
— (rue du), II, 311.
Louvre (quartier du), II, 334, 356.
Louvres en Parisis (Seine-et-Oise), I, xx; II, 97.
Loyers des maisons (assemblée du peuple pour la réduction des), II, 205.
Loynes (de), des saisies réelles, II, 315.
Loysel (Antoine), conseiller au Parlement, I, 52.
— (la présidente), II, 338.
Lozières (Pierre Yvon, sieur de), taxé, II, 321.
Lubert (Mme de), veuve, taxée, II, 339.
Lucas (l'abbé), taxé, II, 335.
— veuve du secrétaire du cabinet, taxée, II, 335.
Lucas, sieur de la Métairie (Michel), beau-frère de Dubuisson, I, xv.
Luciennes-Sospite (de), ou Sopite, taxé, II, 339.
Lude (Henri de Daillon, comte du), II, 257.
Luillier (Jérôme), conseiller au grand conseil, puis maître des comptes, II, 328.
— veuve de l'auditeur, II, 325.
Luines (de), secrétaire de la marine, II, 334.
Luisy (fort de), en Flandres, I, 228.
Lumagne (Jean-André), II, 320.
Lunebourg (duc de), II, 41.
Lusech, combattant au duel Beaufort-Nemours, II, 266 (note).
Lusignan (Pierre de Lezay, marquis de), I, 270, 273, 292; II, 4.
— (régiment bordelais de), I, 287.
Lusson (Mlle), veuve, taxée, II, 337.
Luthier de Saint-Martin, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 356.
Lutrat, bourgeois, taxé, II, 328.
Luxembourg-Brantes (Mlle de). Voy. Brantes.
Luxembourg (duché de), I, 40, 215, 217; II, 24, 33, 143, 229, 296, 298.
Luxembourg (palais du), ou palais d'Orléans, résidence de Gaston à Paris, I, 3, 6, 14, 96, 215, 224, 229, 231, 232, 234, 279, 308, 324; II, 137, 138, 217, 218, 231, 234, 236, 247, 254, 262, 264, 269, 284, 311.
— (hôtel du petit), à la duchesse d'Aiguillon, I, 132, 237, 273 à 281.
Luynes (Louis-Charles d'Albert, duc de), I, 123, 155, 157, 165, 169, 173, 177, 181, 195, 196; II, 28, 37.
— (Louise-Marie Seguier, duchesse de), I, 102.

Luynes (hôtel de), rue Gilles-Cœur, I, 52.
Luzarches (Seine-et-Oise), II, 23.
Lyénard, dizainier, II, 350.
Lyon (Rhône), intendant conservé, I, 36 et suiv., 125, 235, 240, 340; II, 68, 125.
— (messager de), II, 228.
Lyonne (Hugues de), secrétaire des commandements de la Reine, I, 11, 73, 186, 207, 208, 271; II, 10, 21, 26, 37, 84 à 88, 91, 99, 118, 315.
— (N. de), grand audiencier, II, 315, 327.
— (Catherine de), fille d'Hugues de Lyonne, mariée à Pomponne-François Le Conte, marquis de Nonant, puis à François de Rohan, prince de Soubise, II, 59.
Lyre (abbaye de) (Eure), aliène aux Baudot Neaufle et Ambenay, I, XIV; — patronne de la paroisse d'Ambenay, I, IX.
— (du Perron, abbé de), I, 161.

M

Macaire (le Père), carme déchaussé, I, 340.
Machault (François de), sieur de Fleury, conseiller au Parlement, I, 313; II, 139, 305, 320, 336.
— (Mme de), taxée, II, 341.
Machon, archidiacre de Toul, falsifie le sceau et des lettres d'anoblissement, I, 89, 90.
Mâcon (évêque de). Voy. Lingendes.
— (rue de), I, 352.
Mademoiselle (Marie-Louise d'Orléans, dite), ou Mademoiselle de Montpensier, ou Mademoiselle d'Orléans; fille aînée de Gaston.
— 1648. — Réprimandée et gardée à vue pour son projet de mariage avec l'archiduc Léopold, I, 16, 21.
— 1649. — En faveur à Paris pendant le blocus, 128, 148; — bruit de sa retraite à Poissy, 140; — complimente la reine d'Angleterre sur la mort de Charles Ier, 173.
— 1650. — S'excuse pour le voyage de Bourgogne, 281; — Gaston augmente son train et lui donne la jouissance de ses biens maternels, 249, 347.
— 1651. — Aux bals de l'hiver, après le retour des Princes, II, 20, 24; — soutient Le Tellier comme secrétaire d'Etat, 25; — aux entrevues des Princes et de la Reine, 55, 82; — marraine de sa sœur, Mademoiselle d'Orléans, 78; — — aux séances du Parlement, 87; — avec le roi au bois de Boulogne, 109; — à Limours, 110, 111; — assiste, de l'hôtel Schomberg, au cortège de la majorité du Roi, 114; — projet de mariage avec le Roi, 116; — bruits de mariage avec le duc d'Yorck, 132.
— 1652. — Refuse à son père d'engager son bien pour la cause des Princes, 157; — bals chez elle, 160, 163; — les chefs de l'armée auxiliaire lorraine et espagnole y sont fêtés, 177; — continue la foire Saint-Germain, 179; — demandée par les habitants d'Orléans, 187; — voyage d'Orléans, 188, 189, 190, 191 et suiv.; — retour d'Orléans, 217; — visite le camp du duc de Lorraine, 233; — fait tirer de la Bastille sur l'armée royale au combat de Saint-Antoine, 246; — porte comme insigne le bouquet de paille, 247; — présente à l'incendie de l'hôtel de ville, 250; — au camp des Lorrains, 290 et suiv.; — prend les couleurs des auxiliaires étrangers, 291; — fait enlever les insignes de papier pour reprendre la paille, 293.
— I, 56, 194, 215, 304, 338; II, 17, 20, 148, 283.
Madrid (château de), au bois de Boulogne, I, XLI; II, 66, 110, 251.
Madrie (comté de), notes de Dubuisson, du Bouchet, etc., I, LIII.
Maëstricht (Pays-Bas), I, XXIX, 5; II, 165, 295 (note), 298, 299.
Magie (proposition de faire périr la famille royale par), II, 130.
Magliani Porceletti. Voy. Porcellets de Maillane (des).
Maignan, garde de l'artillerie, taxé, II, 329.
Maignard de Bernières. Voyez Bernières.
Maignelais (de Halluin, marquis de), I, 4.
— (marquise de), épouse du comte de Candalle, puis de Schonberg, I, 4.
Mail (le), sous la porte Montmartre, II, 277.
— (rue du), I, 61.
— (hôtel de Bournonville, rue du), II, 289.
Maillard, payeur des officiers de la maison de Mazarin, II, 340, 346.
Maillard (Le Fèvre, dit), avocat, chef de la canaille, II, 138.
Maillé (comte de), erreur pour Meille. Voy. Meille (comte de).
Maire (Le), greffier du bureau de la

ville de Paris, I, 309; II, 41, 197, 251, 341.
Maison du Roi (ministère de la), dans le département de du Plessis-Guénegaud, I, XXXVII; II, 127.
— (secrétaire de la), I, 207 (note).
— (officiers de la), I, 35.
— (commensaux), I, 92, 187.
— (entretien de la), II, 69, 127.
Maisons (René de Longueil, sieur de), président au Parlement, surintendant des finances, ministre d'Etat, I, 53, 67, 105, 126, 233, 263, 265, 267, 289; II, 38, 56, 57, 59, 69, 106, 114, 115, 218, 225, 252, 256, 259, 260.
— (Guillaume de Longueil, sieur de), fils du président, reçu en survivance de son père, I, 289.
— (de), colonel de la garde bourgeoise, II, 358.
Maisons-sous-Saint-Germain (Seine-et-Oise), demeure du président de Longueil-Maisons, I, 126, 176; II, 57, 218.
Maisons, près Charenton (Seine), I, 157.
Maistre (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 857.
Maître de France (grand), II, 16.
Maîtres d'hôtel du Roi. Voy. Hôtel.
Maîtres des requêtes, s'opposent à de nouvelles créations d'offices, janvier 1648, I, 2, 51; — refusent de rapporter au conseil jusqu'à satisfaction pour leur affaire, le 9 janvier 1648, 2; — réprimandés et interdits, font opposition, 16 et 17 janvier 1648, 5.
— révision et remontrances du Parlement sur l'édit, I, 8, 9, 14.
— rétablis, 32, 33 et 35.
— privilèges pour rapporter au conseil des parties, I, 88.
— différend avec le Parlement pour juger des falsificateurs du sceau, I, 90; II, 6, 7.
Majorité du Roi, II, 114.
Malbranche (Mathurin), conseiller au Parlement, II, 305.
Malesherbes (Loiret), I, 288.
Malicorne (Tellier de), I, 215.
Mallet, traitant, taxé, II, 343.
Mallier du Houssay (Claude), évêque de Tarbes, I, 82; II, 78.
— (veuve), taxée, II, 318, 327.
Mallier de Monnerville (de), intendant des finances, I, 261, 269.
Malo, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (Mme), mère d'un conseiller au Parlement, I, 151; II, 318, 332.
Malon de Bercy (Anne-Louis-Jules), I, 308.
Maltant (abbé de), taxé, II, 350.
Mancini (Laure), son mariage avec le duc de Mercœur, II, 59, 60, 80, 87, 97 et suiv., 101, 118.
— (Paul), neveu de Mazarin, tué au combat de Saint-Antoine, II, 118, 192, 253, 257, 258, 367.
Mancy (veuve de), taxée, II, 320.
Mandat (Galliot), conseiller au Parlement, II, 305, 327.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
— (Mme), veuve du maître des comptes, II, 319, 327.
Manche (flotte anglaise dans la), II, 210.
Manicamp (Achille de), comte de Longueval, I, 267, 284; II, 24, 364.
Manoury (Claude), abbé de Gaillac, I, 257.
Mansart (François), architecte, I, 146; II, 123, 331.
Mantes (Seine-et-Oise), I, 55, 227; II, 174, 175, 178, 187, 234, 235, 262, 263, 275, 293.
Mantoue (Charles Ier, duc de), I, XXII, XXIII, 8, 340; II, 74, 76, 340.
Maquars, partisan, I, 168, 170.
Marais (des). Voy. Maretz.
Marais du Temple, II, 306, 309.
— (quartier du), à Paris, I, 114; II, 323, 357.
Marandé (de), maître d'hôtel du Roi, I, 265; II, 330.
Marbault, taxé, II, 350.
Marbeuf (président de), chef de la Fronde au parlement de Bretagne, I, 91.
Marca (président de), I, 223.
Marc d'or (recette du), I, 153.
Marche (Mme Guital de la), tutrice des enfants de M. Boyer. Voyez Boyer.
Marche (rue de la), II, 309, 343.
Marché aux chevaux, duel de Beaufort et Nemours, II, 264-266.
Marché neuf, II, 274.
Marché (Petit), II, 309.
Marchin. Voy. Marsin.
Marcilly (de), grand maître des eaux et forêts, II, 338.
Marcilly Croissy (Fouquet de). Voy. Fouquet de Croissy.
Marck (Bouillon La). Voy. Bouillon.
— (Robert de la), comte de Braine, II, 70.
— (N. de la), mariée à Nicolas d'Amerval de Liancourt, ancien

mari de Gabrielle d'Estrées, II, 70.
Marcoussis (château de) (Seine-et-Oise), II, 312, 313, 314, 316, 318, 319, 324, 335, 337, 338, 339, 342, 345, 348 ; II, 18.
Mardick (fort de), II, 2, 118, 119, 210.
Mare (La), demeurant au bureau des aides, II, 332.
Maré (Guillaume Rouxel de Médavy de Grancey, comte de), frère du maréchal de Grancey, tué au combat de Bléneau, II, 200.
Maréchaux de France. Préséance, I, 188, 189 ; — consultés sur la démolition de Pont de l'Arche, 224 ; — promotion de janvier 1651, II, 2 ; — assemblés par la Reine, touchant sa rupture avec Gaston, 14 ; — assemblés pour la querelle du maréchal d'Aumont et de Gauville, 71 ; — accordent celle des marquis de Richelieu et de Fors, 74.
Mareschal, dizainier, II, 349.
Marescot (Guillaume) maître des requêtes, II, 353.
Marets de Saint-Sorlin (Jean des), I, XXXII, 236, 239.
Marets (Roland des), sa lettre latine à Dubuisson, I, XI, XXXII.
Maretz, intendant du cardinal de Richelieu, taxé, II, 348.
Marfée (bataille de la), I, XXXI.
Margate (Angleterre). Dubuisson y débarque, I, XXVIII.
Margonne (Claude de), II, 325, 333.
Marguenat (Etienne Le), maître des comptes, II, 325, 333.
Marguerie (Laisné de). Voy. Laisné.
Marguerite de Lorraine. Voyez Orléans (duchesse d').
— d'Espagne (naissance de l'infante), depuis impératrice, femme de l'empereur Léopold, II, 88.
Marguillers de paroisses, I, 247.
Marie de Médicis, reine de France, I, 199 ; II, 221.
Marie-Anne d'Autriche, reine d'Espagne, I, 50, 218 ; II, 40, 42.
Marie-Thérèse, infante d'Espagne, depuis reine de France, II, 173.
Marié (le sieur), taxé, II, 341.
Mariencourt, erreur pour Marienbourg (Belgique), II, 143.
Marigny (Jacques Carpentier de), soufflette le chanoine Boislève, I, 160.
Marin (Michel-François du Bouzet, marquis de), lieutenant de Saint-Luc, assiégé dans Miradoux, II, 176.
Marin, partisan, receveur général des finances de Paris, I, 151, 174, 261, 269 ; II, 148, 315.
Marin Pageois, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Marine (régiment de la), II, 253.
Marivaux (Claude de l'Isle de), lieutenant du Roi à Amiens, II, 226.
— (Jean de l'Isle de), son duel avec Marolles, II, 226.
— (Henri de l'Isle, abbé de), se noie en Seine, II, 226.
— (famille de l'Isle de), renseignements généalogiques, II, 226.
Marnay (de), grand maître des eaux et forêts, taxé, II, 323.
Marne (ponts sur la), rompus, I, 314 ; II, 143, 147, 292.
Maringues-sur-Allier (Puy-de-Dôme), II, 194.
Maroilles en Hainaut (Nord), II, 31.
Marolles (Claude de), père de l'abbé de Villeloin, II, 226.
Marolles (Michel de), abbé de Villeloin, dit l'abbé de Marolles, II, 226.
Marqueril (don), gentilhomme catalan, I, 144.
Marsault, taxé, II, 344.
Marseille (Bouches-du-Rhône), I, 44, 145, 219, 239 ; II, 14, 118.
Marsillac. Voy. Rochefoucauld (François V de la).
Marsillac (Oger de), fermier général des aides, II, 148.
Marsin, ou Marchin (Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de), I, 42, 220, 223 ; II, 67, 70, 78, 119, 123, 125, 126.
Martel (Alphonsine), femme de Claude de Guénegaud, I, XXXIII.
— (Mme), mère de Mme Claude de Guénegaud, I, 105, 174, 224.
— (famille), papiers et notes de Dubuisson, I, LI.
Martial (le Père), capucin, I, 121, 136.
Martin, conseiller protestant au parlement, II, 238.
— (Charles), contrôleur des écuries de Gaston, taxé, II, 319.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Martineaux (des), prévôt à Melun, compromis dans l'affaire de Guy Joly, I, 194, 198, 201, 202, 213, 215, 218, 247, 259, 260.
Martinique. Voy. Parquet (du), vice-roi de la Martinique.
Martinozzi, nièce de Mazarin, II, 192, 305.
Martins (des), banquier, II, 152, 318.
Mas (du), conseiller à la cour des aides de Guienne, II, 158.
Mase, fermier des aides, taxé, II, 322.

Masinghem (sieur de), II, 105.
Mason, commissaire à l'extraordinaire des guerres, taxé, II, 331.
Masparault (Marie Charlet, veuve du conseiller), taxée, II, 331.
Masson, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355, 356.
Massy, bourgeois, taxé, II, 333.
Matha (Charles de Bourdeille, comte de), I, 157, 260, 262, 263.
Mathan (Adrien de), capitaine des gardes du comte d'Alais, I, 229.
Matharel, greffier du conseil, I, VI (en note), 258.
Mathieu, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Mathurins (les), taxés, II, 349.
Matignon (François de Goyon-), comte de Thorigny, entraîné dans la Fronde par son cousin germain, le duc de Longueville, I, 144, 209, 222, 225 ; — arrêté à Paris, 308 ; — demeure fidèle à la cour, dans la campagne de 1651-52 ; bruit qu'il obtient le brevet de duc, II, 180 ; — lettre à lui écrite par la Reine, 367.
Matignon (Léonor de), évêque de Lisieux, I, 308.
— (Gillonne de), femme de Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, I, 125.
— (Catherine-Gillonne de Goyon-), la comtesse de la Rocheguyon. Voy. Rocheguyon.
Maubert (place), I, 115, 118 ; II, 75, 249, 274, 307, 351, 353.
— (quartier de la place), II, 311, 355.
Maubeuge (Nord), I, 267.
— (droit de), I, 101.
Mauconseil (rue), II, 310.
Maulevrier-Brèves. Voy. Brèves.
Mauny (François d'Estampes, marquis de), premier écuyer de Gaston, I, 41 ; II, 2, 201.
Maupas (Hennequin, prieur de), II, 30.
Maupeou (Mme), veuve de Pierre de Maupeou, président des comptes, taxée, II, 319.
Maupeou d'Ableiges. Voy. Ableiges.
Maure (Louis de Rochechouart, comte de), II, 71.
Maure (Anne Doni d'Attichy, comtesse de), I, 46, 333.
Mauregard (Amelot de). Voyez Amelot.
Maurice, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 358.
Maurice (le Père), carme déchaussé, I, 340.
Mauricq. Voy. Moricq.
Maurivet-Garnier. Voyez Garnier-Maurivet (inscrit par erreur Manivet).
Mauroy (Séraphin de), intendant des finances, I, 261, 265 ; II, 318, 343 ; — sa maison à Saint-Ouen, I, 62.
Mauvais Garçons (rue des), II, 309, 345.
Mauvaises-Paroles (rue des), II, 346.
Mazarin (Jules), cardinal, premier ministre.
— 1648. — Au conseil de guerre chez Gaston, I, 7 ; — reçoit une députation des maîtres des requêtes, 14 ; — visite Mme Servien, 24 ; — cherche accommodement avec les cours souveraines, 29 ; — conférences avec Châteauneuf, 33 ; — reçoit Gaston, 34 ; — favorable à la grâce de Beaufort, 39 ; — pendant les barricades, 51 et suiv. ; — à Ruel, 61 ; — attaqué pour la première fois nominativement au Parlement, 22 septembre 1648, 64 ; — exclu des conférences de Saint-Germain par le Parlement, 67 ; — conférence avec Peñaranda pour la paix d'Espagne, 69, 70 ; — son rôle aux conférences de Saint-Germain, septembre 1648, 70 et suiv. ; — brouillerie avec Gaston, pour le chapeau de cardinal prétendu par l'abbé de la Rivière, réclamé par Conti, 83, 85 ; — malade, 86 ; — fait rappeler Châteauneuf, 94 ; — attaqué en Parlement, 95.
— 1649. — Premier homme qui soit monté dans le carrosse de la Reine, 102 ; — décrété de lèse-majesté par le Parlement, 105, 106, 122 ; — ses biens saisis, 117, 119 ; — remontrances au Roi contre le cardinal, 126 ; — arrêt du parlement de Rennes, 135 ; — sa vaisselle recherchée, 139 ; — visite, à Saint-Cloud, les avant-postes de Gramont, 141 ; — ses meubles et œuvres d'art saisis, 142, 146 ; — présent à la réception des gens du Roi à Saint-Germain, 163 ; — à la réception de la délégation du Parlement, 165, 179 ; — accusé de faire passer de l'argent en Italie, 171 ; — insulté par des paysans, à Ruel, 184 ; — inspirateur de l'apostrophe de la Reine à Jarzé, 191.
— 1650. — Fait arrêter les Princes, 205 et suiv. ; — rédige la lettre du Roi au sujet des Princes, 207 ; — négocie avec le parlement de Rouen, 210 ; — sort à travers Paris avec le Roi, 211 ; — intervient en fa-

veur de l'abbé de la Rivière, près de Gaston, 214; — voyage de Normandie, 214, 216 et suiv.; — harangué à Rouen, 221; — retient le gouvernement de Brisach, 226; — négociations pour rendre les sceaux à Châteauneuf, 229; — voyage de Bourgogne, 231; — ses paroles au sujet du siège de Bellegarde, 240; — à Saint-Jean de Losne, 241; — commande le siège de Bellegarde, 244, 247; — la princesse mère de Condé demande au Parlement justice contre le cardinal, 250; — retour à Paris, 255; — conférence avec Molé et Châteauneuf, 256; — visite Mme de Chevreuse et Gaston, 257, 260; — projette de remplacer les Suisses par des Italiens, 266; — malade, mai 1650, 267; — bruit de sa disgrâce, à Compiègne, 272; — rentre de Compiègne à Paris, 282; — manifestation hostile au Palais, 287; — Bordeaux déclaré contre Mazarin, 280, 292, 293, 294, 315; — placards et manifestations contre lui à Paris, 298, 301, 302, 303, 343, 352; — à l'armée, devant Bordeaux, 319, 320, 325, 326, 332; — assiste à la prise du faubourg Saint-Seurin, 321; — entre dans Bordeaux, 335; — son portrait pendu aux carcans, à Paris, 337; — se blesse à Fontainebleau, 338, 339; — part pour l'armée de Champagne, 344; — à Reims, 346; — à Rethel, 348; — victoire de Rethel-Sommepy, 349, 350, 352.

— 1651. — Retour à Paris, 353, 354; — entrevue avec Gaston, II, 1; — donne à souper au Roi, 3; — rupture avec Gaston, apostrophe au roi sur la tristesse de la situation, 10; — harangue pour sa justification, 11; — le Parlement demande son éloignement, 12; — il sort de Paris, 13; — la Reine confirme son départ, 15; — au Havre, délivre les Princes, 18, 19; — à Doullens, 22, 23; — à La Fère, 24; — à Sedan, lettre à la Reine, 27, 33; — à Cologne, 33, 34, 39, 47; — information ordonnée par le Parlement, 31, 35, 39, 48; — conseille à la Reine d'appeler Chavigny, 50, 53; — bruits de son retour, 59, 76, 78; — à Brühl, 59; — Mme de Chevreuse travaille à son retour, 59; — elle lui offre son château de Kerpen, I, XLI; II, 60; — commissaires enquêteurs contre lui, en Picardie, 66, 68, 76, 86, 88; — poursuites contre ses correspondants, 77, 81, 95; — la reine dément le bruit de son retour, 80; — accusé de dominer la Reine par ses lettres, 84; — marie sa nièce avec Mercœur, 87, 98 et suiv.; — placards à Paris, 91; — arrêt d'exclusion de France, 99, 109, 111, 113; — ses partisans menacés, 102; — libelles dans Paris, 105; — lettre supposée à la Reine, 109; — bruit de sa mort, 120; — à Dinant, 127, 130, 141; — bruit de son entrée en France, 135; — sur la frontière, 138; — Parlement met sa tête à prix, 140, 144 et suiv.; — lettre au duc d'Elbeuf sur son retour, 141 et suiv.; — arrêt pour la vente de ses meubles et de sa bibliothèque, 145 et suiv.

— 1652. — Entre en France, 147 et suiv.; — lettres au roi, à Gaston, au prévôt des marchands, 149; — passe à Gien, 153; — au conseil à Poitiers, 158; — saisie et vente de sa bibliothèque, 160, 161; — son accueil gracieux au conseiller Bitaut fait prisonnier, 172; — Orléans refuse de le recevoir, 184; — remontrances du Parlement, 186; — évocation par le Roi des procédures faites contre lui, 186, 202; — bruit de mariages de ses neveux et nièces, 192; — entrevue avec Châteauneuf, 190; — plaintes du pape au Parlement contre l'arrêt de mise à prix de sa tête, 199; — à Corbeil, II, 219; — conférence à Saint-Germain avec les députés des Princes, 213; — à Corbeil, 210; — relations avec le duc de Lorraine, 223, 224, 230; — à Saint-Germain, 225; — Gaston exige son expulsion avant de négocier, 235, 240; — les Princes promettent de déposer les armes après son départ, 241; — veut se retirer, 243; — le roi consent à sa retraite, 254, 255; — à Pontoise, 265; — le Parlement refuse d'obéir à l'ordonnance de transfert à Pontoise, avant sa retraite, 268, 269; — traite de l'évêché et du gouvernement de Metz, 269, 271; — promet à Miossens le bâton de maréchal, 274; — part pour Château-Thierry, 275; — à Meaux, 277; — à l'armée royale, 277; — à Bouillon, 281, 288; — lettres au maréchal d'Aumont, 359 à 368; — lettre au même sur la mort de son neveu Mancini, 367.

— I, 28, 50, 59, 82, 96, 98, 108, 125, 167, 174, 186, 190, 194, 224, 234, 263, 285; II, 21, 26, 179, 221, 272, 283, 284.

Mazarin (bibliothèque de), saisie et vendue en 1649 et 1652, I, 143, 145 et suiv., 148 et suiv., 160; II, 261, 263, 265, 270; — opposition du Roi à la vente des antiques, 273.

Mazarin (palais), visité par le duc et la duchesse de Longueville, I, 21; — occupation et inventaire par ordre du Parlement, janvier 1649, 131; — saisi par ordre du Parlement, 1652, II, 261, 273.

— (petit palais-), I, 230.

— (régiment de), I, 152, 155.

Mazarin (nièces de), I, 164, 206, 231, 232, 269, 305; II, 14, 15, 27.

Mazarini (Pietro) père du cardinal, I, 63.

Mazarini (Michel), cardinal de Sainte-Cécile, archevêque d'Aix, frère du cardinal Jules Mazarin, I, 16, 18, 24, 26, 27, 28, 63, 81.

Mazarinades. Voy. Libelles.

Mazarine (bibliothèque), les manuscrits de Dubuisson y sont transportés de la bibliothèque de Saint-Sulpice, I, XLVI.

Mazel, trésorier de l'argenterie, taxé, II, 330.

Mazerolles (Louis de Pas de), envoyé de Bordeaux en Espagne, I, 317, 324; II, 43.

Mazure, curé de Saint-Paul, II, 7.

Meau (Mlle Le), taxée, II, 343.

Meaux (Seine-et-Marne), I, 118, 212, 314; II, 172, 177, 179, 231-251, 277.

Meaux (Séguier, évêque de). Voyez Séguier.

Meaux (pays de), Meldan ou Meltien. Voy. Meldan.

Médavy, comte de Maré. Voy. Maré.

Médavy, comte de Grancey. Voyez Grancey.

— (régiment de), II, 163.

Médavy (Orne), terre du comte de Grancey, I, 175.

Médecin du Roi (premier). Voyez Vautier, Valot.

Médecine (faculté de), frappée de la taxe pour levée des troupes, janvier 1649, I, 107; — l'emporte pour les remèdes à donner à Beaufort, II, 80.

Médicis (Marie de), I, 199; II, 221.

Méditerranée (flotte anglaise dans la), II, 54.

Médoc (pays de) (Gironde), I, 280; II, 154.

Mégisserie (La), à Paris, I, 14, 115, 185; II, 214.

— (quai de la), II, 5, 119.

Meille (Henry de Foix, comte de), maréchal de camp, II, 49 (note). (Il y a par erreur « Maillé » au texte.)

Meilleraye (Charles de la Porte, duc de La), maréchal de France, grand maître de l'artillerie :

— 1648. — Lieutenant général de l'armée de Flandres, I, 7; — à Béthune, 16; — revient malade de Flandres, 20; — fait surintendant des finances, 35, 38; — à Chilly, 42; — son rôle, pendant les barricades, 51, 56; — négociations avec le Parlement, 59; — se retire à Ruel avec la Reine, 61; — conférences de Saint-Germain, 68; — seul surintendant, 88; — duc et pair, 89; — reçoit les plaintes du Parlement, pour le désordre de l'armée, 90; — malade de la goutte, 96, 97, 121; — change les fermiers des aides, 101.

— 1650. — Commande l'armée royale et assiège Bordeaux, 280, 282, 286, 287, 288, 292, 293, 294, 296, 305, 311, 315, 320, 323, 325, 326.

— 1652. — Démêlés avec le Parlement de Rennes, II, 156; — soumet à la cour l'Anjou et Angers, 162, 167.

— I, 15, 92, 118, 135.

— (Marie Ruzé d'Effiat, maréchale de La), va au Raincy, chez Bordier, I, 46; — son épitaphe par Dubuisson, I, XXXVI.

— (Armand-Charles de la Porte, marquis de La), grand maître de l'artillerie en survivance; depuis duc de Mazarin, I, 16, 218; II, 28, 41, 49.

— (régiment de la), I, 47.

Melander, général bavarois, tué à Augsbourg, I, 24.

Meldan ou Meltien (pays de Meaux), occupé par les troupes de Gaston, II, 175; — Turenne s'y établit, 264.

Meliand (Blaise), procureur général au Parlement, I, 81, 136, 150, 159, 163, 333, 343.

— capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.

Méliand (Jardin de M.), près le Jardin des plantes, II, 283.

Mélinet, taxé, II, 337.

Melleville, enseigne des gardes, I, 223.

Meltien (pays de Meaux). Voy. Meldan.

Mello (dom Francisco de), I, 63, 70.
Mello en Beauvoisis (Oise), à la duchesse de Châtillon, I, 343.
Melun (L'Arbaleste, vicomte de). Voy. Arbaleste.
Melun d'Espinoy (de). Voy. Espinoy.
Melun (Seine-et-Marne), I, 93, 163, 175, 183, 198, 231, 232 ; II, 148, 208, 209, 232, 234, 239, 244, 252, 253, 277, 285.
— (coche de), I, 30.
— (lieutenant de), I, 30.
— (prévôt de), I, 194.
Mémont, académiste, II, 227.
Ménac (Anne de Lévis-Ventadour, abbé de). Voy. Ventadour.
Menant, intéressé aux aides, II, 340.
Ménage (Gilles), ami de Dubuisson, I, VII, XI, XXXI.
Menagiana (les), I, VIII.
Ménard, taxé, II, 351.
Ménard (maison du sieur), à Choisy, II, 237.
Ménardeau (Gatien), conseiller au Parlement, doyen de la quatrième des enquêtes, I, 93, 113, 153, 172, 173, 299, 348; II, 36, 220, 306, 357.
Ménardeau (Claude), s^r de Champré, conseiller en la grande chambre du Parlement, frère du précédent, I, 46, 182, 186, 238, 250, 276, 277, 293, 299, 307; II, 72, 124, 131, 182, 207, 242, 269.
Menessere ou Menessaire (Catherine Thècle de Ligniville, baronne de), épouse de Vivant de Fussey, baron de Menessere, dame d'honneur de la duchesse Nicole de Lorraine), I, 334.
Meneville (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Menevillette (de), receveur général du clergé, II, 325.
Ménilmontant (Seine), I, 127, 137.
Mentel, médecin, I, 339.
Mérat, maître des comptes, I, 162.
Merault (Nicolas), maître des comptes, II, 313.
Mercier (Jacques Le), architecte du Roi, taxé, II, 334.
Merciers, protestent contre l'interdiction des merceries étrangères, par crainte de représailles, I, 91.
Mercœur (Louis de Bourbon-Vendôme, duc de), rappelé avec sa famille à la cour (1648), I, 85, 86 ; — fidèle à la cour, pendant la guerre de Paris (1649), 111, 151; — envoyé en Catalogne (1650), 231, 258 ; — mariage avec Laure Mancini, premier projet rompu, 269 ; — revient de Catalogne (1651), II, 2, 3 ; — va trouver Mazarin à Saint-Germain, 13 ; — accusé de vouloir enlever le Roi, 19; —logé au Palais-Royal, 21 ; — siège au Parlement, 37; — se rend en Auvergne à Mercœur, 43; — mariage avec Laure Mancini, 60, 87 ; — gardé à vue, s'échappe, 79 ; — mandé au Parlement sur son mariage, 95, 96, 97 et suiv. ; — caché chez Mme d'Ampus, 101 ; — enquête et interrogatoire au Parlement, 110 ; — gouverneur de Provence (1652), 216.
— II, 53, 62, 82.
Mercœur (Laure Mancini, duchesse de). Voy. Mancini.
Mercœur en Auvergne (Haute-Loire), (duché de), II, 43.
Mercure français, publie une relation faite par Dubuisson de l'ouverture de la diète de Ratisbonne, I, XXIII.
Merey (l'abbé), I, 219.
Mergdy (de), erreur pour Mergey, II, 62.
Mergey (de), commis de Guénegaud du Plessis, I, 62, 332, 341 ; II, 144, 183.
Merlin, dit Châteauneuf. Voy. Châteauneuf.
Mérobert en Beauce (Seine-et-Oise), I, 169.
Mérode (N. de), tué sur la Seine, II, 227.
Mérouville de Chenailles. Voyez Chenailles.
Mersenne (le P. Marin), en relations d'amitié et en correspondance avec Dubuisson, I, x.
Méry (Colbert de), taxé, II, 321.
Méry-sur-Seine (Aube), II, 148, 149, 282.
Mesgrigny (Jean de), maître des comptes, II, 337.
— (Mathieu de), abbé de Pontigny, I, 245.
Mesmes (Henry de), président au Parlement, I, 21, 25, 26, 27, 53, 64, 74. 114, 121, 140, 150, 151, 172, 173, 180, 181, 182, 184, 197, 322, 353.
Mesmes d'Irval (Jean-Antoine de), président au Parlement, I, 27, 353; II, 3, 37, 104, 124, 181, 185, 221, 243, 282, 284, 320.
Mesmes (N. Broussel, veuve du président de), II, 282.
Mesnageot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Mesnil (du), capitaine des gardes de Condé, II, 127.
Mesnil-Erouard, ou Cornuel, ou Coulon, près Etampes (Seine-et-Oise), II, 230, 231.

Mesnil-Madame-Rance, vers Gonesse (Seine-et-Oise), I, 54, 178, 311.
Messac, taxé, II, 315.
Messart, taxé, II, 341.
Messier, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Messine (Sicile), bruit de sa révolte, janvier 1648, I, 3, 4.
Messirien (de), correspondant de d'Hozier, II, 302.
Métairie (Michel-Lucas, sieur de la). Voy. Lucas.
Metayet, chirurgien du Roi, barbier de Mazarin, II, 97.
Meternich (régiment de), à Stenay, I, 255.
Métiers, les merciers et joailliers protestent contre les défenses d'importation, de crainte de représailles, I, 91.
Metz (du), conseiller à Metz, taxé, II, 342.
Metz (ville), II, 108, 120, 143, 269.
— (abbesse de Sainte-Glossinde à), I, 159.
— (Saint-Etienne de), le président François de Guénegaud primicier, II, 71.
— (évêque de), Henri de Bourbon-Vendôme, abbé de Saint-Germain-des-Prés, puis duc de Verneuil, I, 85, 118, 214, 218; II, 56, 122, 269, 271.
Meudon (Seine-et-Oise), I, 41, 66, 124, 127, 310; II, 239, 249, 245, 288.
— (château), appartenant à Guénegaud du Plessis, pillé, janvier 1649, I, 127.
Meulan (Seine-et-Oise), I, 113, 209, 341 ; II, 178.
Meulle (de), trésorier de l'extraordinaire des guerres, taxé, II, 318.
Meunier-Lartige, *aliàs* d'Artis, conseiller au Parlement, I, 317, 318 ; II, 26, 112, 140, 187, 259.
Meusnier (Clément Le), conseiller au Parlement, II, 307.
Meuse, rivière, II, 165, 296.
Meute (La). Voy. Muette (La).
Mézières (Ardennes), I, 22, 98, 101.
— (rue de), II, 348.
Michel, capitaine de la garde bourgeoise du quartier Saint-Honoré, I, 155 ; II, 356.
Michel (Jean), aide de cuisine de Condé, séditieux, exécuté, II, 253, 260, 261.
Michel (régiment de), à Stenay, I, 255.
Michel-le-Comte (rue), II, 162, 310.
Michon-Bourdelot. Voy. Bourdelot.
Miclaho, commis de l'Epargne, taxé, II, 332.
Mignier d'Alençon, taxé, II, 333.
Mignonville, héraut du Roi, envoyé à Paris, I, 155.
Milan (Italie), I, 50.
Milanais, assiègent Casal, I, 112.
Milet de Jeurs (Guillaume), sous-gouverneur du duc d'Anjou, correspondant de Mazarin, II, 82.
Millanges, lieutenant du roi à Sédan, II, 266.
Millet, dizainier, II, 343.
Milletière (Théophile Brachet, sieur de la), beau-père de Catelan, secrétaire du cabinet, I, 60 ; II, 77, 95.
Millochau l'aîné, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Milly en Anjou (Milly-Le-Mengon, Maine-et-Loire), I, 337.
Milly (Seine-et-Oise), II, 210.
Mincé (Boisnard de). Voyez Boisnard.
Minimes de la place Royale, à Paris, I, 140, 174, 329 ; II, 24, 56, 308.
Ministère, le Parlement demande que les cardinaux en soient exclus, II, 25 et suiv.
Ministres, conflits avec les secrétaires d'Etat pour les logis, I, 296-297.
Miossens (César-Phœbus d'Albret, comte de), le père, I, 244.
Miossens (Gabriel-Phœbus d'Albret, comte de), depuis maréchal d'Albret, en relations journalières avec Dubuisson, une de ses principales sources d'informations, I, XXVIII, XXXVIII, XXXIX, 17, 23, 82, 102, 176, 188, 190, 204, 205, 208, 274, 277, 278, 282, 288, 321, 334; II, 2, 30, 62, 81, 82, 119, 136, 222, 244, 245, 247, 256, 274.
Miossens (Madeleine de Guénegaud, comtesse de), I, XXXIII, XXXVII, XXXIX, 66, 117, 121, 177, 342 ; II, 222, 228, 255.
Miradoux en Gascogne (Gers), assiégé, Saint-Luc y est battu par Marsin, II, 175, 176, 181.
Miramion (Aignan de Beauharnais, seigneur de), contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, II, 317.
— (Marie Bonneau, veuve de Jean-Jacques de Beauharnais, sieur de), son enlèvement par Bussy, I, 46 ; — inscrite à la taxe de 1649, II, 317, 327.
Mirault, des gabelles, taxé, II, 319.
Miraumont, drapier, II, 331.
Mirebeau (Vienne), II, 162.
Mirecourt (Vosges), II, 3.
Mirlavaud, conducteur de la voiture d'argent de l'Epargne en Auvergne, I, 141.

Miroménil (Pierre Dyel de), intendant de justice, taxé, II, 318.
Miron (Robert), maître des comptes, colonel de la garde bourgeoise, tué à l'hôtel de ville, I, 312; II, 243, 249, 356.
— conseiller au parlement de Rouen, I, 210; II, 356.
Mission (Pères de la), de Saint-Lazare, I, 96, 115, 121, 133; II, 72.
Mizé (de), taxé, II, 325.
Modène (François-Marie d'Este, duc de), I, 15, 16, 34, 36.
Moissac (Tarn-et-Garonne), prise par Marsin, II, 126.
Molac (Sébastien, marquis de Rosmadec et de), I, 135.
Molé (Mathieu), premier président du Parlement, garde des sceaux. (Voir au texte du *Journal* l'analyse journalière des séances du Parlement. On n'a réuni ici que les faits plus personnels à Molé.)
— 1648. — Réfugié à la Sainte-Chapelle, pendant une émeute, 10 janvier, I, 3; — allocution au lit de justice du 15 janvier, 4; — propose accommodement sur l'affaire de la chambre Saint-Louis, 29; — harangue la Reine, 31; — sa conduite pendant les barricades, 53; — présente les propositions de réforme à la Reine, 58; — porte la parole devant la Reine, à Ruel, 64, 65; — son rôle aux conférences de Saint-Germain, 67 et suiv.; — — grand dîner à Condé, 85.
— 1649. — Préside à l'établissement des taxes sur les Parisiens, II, 313; — conduit la députation du Parlement à Saint-Germain, I, 172, 173; — sa relation au Parlement, 179, 180; — menacé par les émeutiers, 181; — fait décider la conférence, 183; — conférences de Saint-Germain pour la paix, 184 à 186; — harangue le roi à sa rentrée, 187.
— 1650. — Son rôle dans la poursuite contre le coadjuteur, Guy Joly, La Boulaye, etc., 195 et suiv., 201, 207; — apostrophé par un séditieux, 208, 209; — reçoit le serment du président de Guénegaud, 230; — tient l'assemblée des syndics des rentiers, 234; — prend l'initiative d'un mont de piété à Paris, 249; — affaire de la requête de la princesse douairière de Condé, 250 et suiv.; — en conseil chez Mazarin, 256; — affaire du duc de Richelieu, 276; — élude par ses mesures dilatoires les discussions du Parlement, relatives à Bordeaux, 299, 300, 301; — assiste à l'entrevue de Gaston et de Gabriel de Tolède, 322; — grand dîner de réouverture du Parlement, 338; — harangue à l'ouverture du Parlement, 343, 344, 345; — insulté et menacé par la canaille, 348.
— 1651. — Porte les remontrances pour la liberté des Princes, II, 5; — députation chez la Reine, le Roi manifeste son mécontentement contre Molé, 6; — délibérations et députations pour la liberté des Princes, 9, 11, 12, 13; — félicite les Princes de leur délivrance, 20; — dîner à Gaston et aux Princes, 27; — donne des détails sur le lieu de retraite de Mazarin, 33, 34; — dénonce les projets d'attentats contre lui-même et les principaux parlementaires, 36; — chez Gaston, 37; — conduit la députation demandant l'exclusion des cardinaux du ministère, 44; — reçoit les sceaux, 45, 46, 47, 50, 52, 53; — prête serment, 51; — rend les sceaux, 48, 54; — tient la mercuriale de Pâques, 57; — parle contre les craintes de retour de Mazarin, 76; — maintient l'arrêt relatif à la responsabilité des officiers pour les déprédations des troupes, 79; — bruit de sa réintégration aux sceaux, 81, 94, 100; — délibérations sur la retraite de Condé à Saint-Maur, 84 et suiv., 87, 89, 91; — affaire du mariage de Mercœur, 97 et suiv.; — exclusion du cardinal Mazarin, 99; — injurié par la populace, 104, 110; — négociations pour l'accommodement de la Reine et de Condé, 103, 111, 112; — fait garde des sceaux à la majorité du Roi, 115; — reçoit Ondedei amené par le coadjuteur, 120; — menacé d'être dépossédé de la Première Présidence, 129; — sa récusation demandée dans les délibérations sur enregistrement de déclarations qu'il a scellées, 131, 135; — attroupements menaçants autour de son hôtel, 137; — délibération sur la mise à prix de la tête de Mazarin, 140; — mandé à Poitiers, à la cour, 143 et suiv., 153.
— 1652. — S'emploie pour le conseiller Bitaut fait prisonnier, 172; — ne peut entrer dans Orléans, 192; — menaces de pillage de son hôtel, 196; — reproche au Parlement l'entrée en France des auxiliaires étrangers, 203; — réprimande le prévôt des marchands pour les assemblées de l'hôtel de ville, 218; — écrit au président de Bailleul sur la prise de Saint-Denis, 222; — conférence avec les députés du Parlement, 252, 254; — préside le parlement de Pontoise, 270.

Molé de Champlâtreux (Jean-Louis). Voy. Champlâtreux.
— (Edouard), trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque de Bayeux, II, 198, 227 et note.
— (François), abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, évêque de Bayeux, II, 198, 227 et note, 235, 236.
Molé de Jusanvigny (Jean), président aux enquêtes, II, 203, 303.
Molinisme, II, 67.
Monaco (Honoré II, prince de), son arrivée à Paris en 1651, II, 43.
Monaco (place de), I, 272.
— Correspondances extraites des archives du Palais, II, 359 à 368.
Monceau-Saint-Gervais (rue du), II, 308.
Monceaux (Seine-et-Marne), II, 179.
Monchal (Charles de), archevêque de Toulouse, I, 107, 141, 146.
Monchal (Mlle de), II, 195.
Mondin (l'abbé), ou Mondini, agent d'affaires de la maison de Savoie, confident de Mazarin, I, 117, 234.
Mondejeu (Jean de Schulemberg, comte de), gouverneur d'Arras, II, 360, 363.
Monglas. Voy. Montglat.
Mongobert (Alexandre de Joyeuse, sieur de), lieutenant au gouvernement de Béthune, II, 161, 170, 363, 366.
Monguet, taxé, II, 344.
Monluc. Voyez Montluc.
Monin, taxé, II, 335.
Monmerqué (M. de), I, xxxvi.
Monnaie (La), au bout du Pont-Neuf, I, 336; II, 250.
— (rue de la), II, 243.
— (rue de la Vieille), II, 311.
Monnaies (cour des), reçue par le Roi et la Reine, août 1649, I, 187; — taxe du marc de l'or et de l'argent, I, 123; — décri des louis d'argent frappés à Orange, I, 220; — défense d'exposer des réaux d'argent du Pérou, II, 100; — règlement des monnaies, 100; — déclaration du Roi sur les monnaies, 198.
Monnaie (la), achète à vil prix la vaisselle d'argent, janvier 1649, I, 122.
Monneraye, capitaine aux gardes, I, 161.
Monnerot (Nicolas), receveur général des rentes, taxé, II, 332, 334.
Monnerot de Bretonvilliers, taxé, II, 314.
Monnerville Mallier (de), intendant des finances, I, 261, 269; II, 318.
Mons (de), greffier du conseil, partisan, II, 318.
Mons en Hainaut (Belgique), I, xx, xxvii, 274; II, 274.
Monsais aîné, II, 339.
Monsieur. Voy. Orléans (Gaston d').
Monseigneur, désignation employée par Fauvelet du Toc dans ses lettres pour désigner du Plessis-Guénegaud, I, 327.
Monstreuil. Voy. Montreuil.
Mont (comte de), I, 258.
Mont (du), sous-gouverneur du Roi, I, 17, 103.
— gouverneur de Saumur, cousin du précédent, I, 245, 246.
Mont-de-piété, à Rome, I, 249; — Molé prend l'initiative d'en organiser à Paris, 249.
Mont Saint-Martin (abbé du). Voy. Normand (Le).
Mont Olympe, I, 22, 259, 267, 284, 328.
Montagne (de la), taxé, II, 330.
— (le sieur La), condamné dans le complot du Havre, II, 95.
Montagne-sur-Nonnette (La) (Oise), II, 176.
Montaigue (Milord), II, 222, 225.
Montandré. Voy. Bosc (du).
Montargis (Loiret), I, 104; II, 121, 166, 193, 200.
Montauban (Tarn-et-Garonne), I, 271, 347; II, 126, 173, 175, 176.
Montauron (Pierre du Puget, sieur de), II, 69, 175.
Montausier (Charles de Sainte-Maure, marquis de), II, 243, 351.
Montausier (Julie-Lucine d'Angennes, marquise de), I, 9.
Montbazon (Hercule de Rohan, duc de), I, 13, 70, 93; II, 6, 125.
— (Marie de Bretagne-Vertus, duchesse de), I, 215, 334; II, 53, 70, 93, 188, 232.
— (Mlle de), Elisabeth de Rohan, I, 215, 226, 229.
— (hôtel de), I, 335, 336.
Montbrison (Loire), I, 332.
Montbrun Saint-André. Voy. Saint-André.
Montbrun (Poussepin de). Voy. Poussepin.
Montbrun de Souscarrière (Pierre de Bellegarde, marquis de), son ballet dansé, I, 225, 228, 233, 234; — ballet de tritons sur la Seine, II, 97.

Montbrun (de), taxé, II, 342.
Montebize (Bernard, sieur de), payeur des rentes, II, 331.
Montecler (régiment de), I, 157.
Monteglan (Charles Le Comte de), conseiller au Parlement, II, 197.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Montereau-fault-Yonne (Seine-et-Marne), I, 233; II, 176, 179, 216.
Montereul. Voy. Montreuil.
Montespan-Gondrin (Louis-Henry de Pardaillan de), archevêque de Sens, I, 218, 233, 259, 274, 289; II, 22, 64.
— (Jean-Antoine-Arnaud, marquis de), I, 299.
Montesson-Portail. Voy. Portail.
Montferrat (Italie), services rendus par Dubuisson dans les négociations relatives au Montferrat, I, XXII, XXIII.
Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), II, 180, 181, 224.
Montgaillard, écuyer de Mme de Longueville, I, 234.
Montgé, près Lagny (Seine-et-Marne, I, 158.
Montgeron (Seine-et-Oise), II, 239, 286.
Montglas-Saint-Georges (François de Paule de Clermont, marquis de), maître de la garde-robe, I, 1, 11; II, 1.
Montgommery (Louis, comte de), autrement dit le marquis de Ducé, I, 156.
Montguyon (Charente-Inférieure), I, 295.
Monthelon. Voy. Montholon.
Monthers, quartenier, II, 306, 309.
Monthéry (de), I, 320.
Montholon (Louis de), seigneur de Colombes, avocat en Parlement, II, 69.
Monthullé. Voyez Londe (Abraham de La).
Montifaut-Lezardière, prévôt de la connétablie, II, 221, 225.
Montignac (Gilles de Hautefort, marquis de), appelé par Fretoy, I, 10.
— (comte de), II, 350.
— (Dordogne), I, 327.
Montigny (sieur de), seigneur d'Ablon, II, 288.
Montigny, gouverneur de Dieppe, I, 221.
Montigot, maître des Comptes, I, 258.
Montlhéry (Seine-et-Oise), I, 160, 161, 164, 169, 314.
Montlouet-Bullion (Mme de). Voyez Bullion.
Montluc (Jean-Alphonse de Montluc-Balagny, dit le marquis de), tué à Tortose, I, 42, 45.
Montmal (régiment de), à Stenay, I, 255.
Montmartre (Françoise-Renée de Lorraine-Guise, coadjutrice de l'abbesse de), I, 18.
Montmartre (rue), I, 54, 66; II, 306, 310, 344.
— (quartier de la rue), II, 30, 310, 357.
— (faubourg), II, 357.
Montmaur (Pierre de), Dubuisson lui succède comme intendant des devises et inscriptions des maisons royales, I, XXXVI; — sa mort, 237.
Montmorency (Henri II, duc de), I, 230.
— (Pierre de), marquis de Lauresse, tué, II, 290.
— Bouteville (François de). Voyez Bouteville.
Montmorency (hôtel de), II, 309.
— (rue de), II, 310.
Montmorency en Parisis (Seine-et-Oise), II, 219.
— (vallée de) (Seine-et-Oise), I, 306.
Montorgueil (rue), I, 66; II, 310.
— (quartier), I, 199.
Montpellier (Hérault), I, 231.
Montpensier (François de Bourbon, duc de), ordonne à Cyprien Baudot de défendre la tour de Rugles contre les ligueurs, I, XVI.
— (Mlle de). Voy. Mademoiselle.
Montpezat (Jean-François de Tremolet de Buccelli, marquis de), gouverneur de Casal, I, 234; II, 23.
Montrésor (Claude de Bourdeille, comte de), I, 44, 188, 189.
Montreuil ou Montereul (Mathieu de), secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, I, 30; II, 347.
— (Jean de), secrétaire du prince de Conti, I, 84.
—, courrier de du Plessis-Guénegaud, II, 154, 166.
Montreuil-Fourilles, capitaine aux gardes, I, 223.
Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), I, 7, 25; II, 15.
Montrond, ou Mouron, en Berri (Cher), forteresse appartenant à Condé, I, 140, 240, 248, 259, 260, 272, 291, 302, 317, 331, 337, 345; II, 16, 47, 55, 67, 90, 93, 94, 101, 111, 118, 119, 122, 123, 124, 126, 166, 177, 204, 219, 252, 267, 275, 277, 278, 280, 282, 283.
Montrouge (Seine), maison de Châteauneuf, I, 63, 94, 102, 230; II, 48, 159, 196, 218, 270.
Mont Valérien (ermites du), I, 46.
Morangis (Barillon de). Voyez Barillon.
Morant (Thomas), maître des Requêtes, I, 332; II, 46, 55.
Moreau (Michel), lieutenant civil au Châtelet, II, 333.
— (Mme), Élisabeth Luillier, femme du lieutenant civil, II, 317, 333.
— (Charles), premier valet de garde-robe du roi, taxé, II, 339.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 356.
Morée, taxé, II, 342.
Morel, taxé, II, 336.
Morena, ou Moreno (don Balthazar de), I, 244.
Moret (Antoine de Bourbon, comte de), I, XXXI, 130.
Morgues (Mathieu de), abbé de Saint-Germain, prévôt de Pignan, II, 186.
Moricq, ou Mauricq (Isaac de Jugé, sieur de), conseiller d'Etat, I, 86, 87, 88; II, 320.
Morienne, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Morin, astronome, II, 199.
Morin-Le-Juif, taxé, II, 315, 326.
Morin (Jardin de), rue de la Descente, à Paris, II, 195.
Morins (rue des), ou des Coutures-Saint-Gervais, II, 310.
Morinière, marchand linger, II, 215.
Morlon, taxé, II, 322.
Mormandière (de la), taxé, II, 329.
Morosini, ambassadeur de Venise, I, 30, 32.
Mortellerie (La), à Paris, II, 308, 357.
— (rue de la), I, 208, 331; II, 5, 306.
Mortemart (Gabriel de Rochechouart, marquis de), I, 73, 169; II, 230.
Morville (de), intendant, II, 329.
Mothe-Houdancourt (Philippe de La), maréchal de France, I, 67, 69, 75, 109, 110, 114, 125, 128, 130, 132, 134, 138, 144, 146, 149, 154, 155, 156, 160, 164, 174, 180, 181, 186, 195, 197, 341, 349; II, 15, 18, 20, 26, 27, 32, 37, 49, 91, 98, 129, 219.
— (maréchale de la), Louise de Prie, demoiselle de Toucy, I, 341.
— (régiment parisien de la), I, 180.
Mothe-Goulas (de La). Voy. Goulas.
Mothe Le Vayer (François de La), I, 339.
Motte-Guyonnet (La). Voy. Guyonnet.
Motte (de la), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (La), lieutenant des gardes, querelle avec le marquis de Gesvres, I, 6.
Motte-Rochemont (Lambert de La). Voy. Lambert.
Motte (La), en Lorraine (Meuse), I, 26.
Motteville (Françoise Bertaut, présidente de), I, 191 (note); II, 69.
Mouchy (de), capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Moucy (comte de), rayé de la taxe, II, 349.
Moucy-Barjot (N. de Boutellier, veuve de Pierre de), trésorier de France à Châlons, taxée, II, 329, 333.
Moulins à cheval et à bras dans Paris. Voy. Approvisionnements.
— (butte des). Voy. Saint-Honoré (butte).
Moulins en Bourbonnais (Allier), I, 248, 324.
Mousquetaires (compagnie des cent), II, 70.
Moussaye (Amaury de Goyon-Matignon, marquis de La), I, 85, 205, 206, 217, 220, 341.
Moustier (Mlle du), II, 330.
Mouton (rue du), II, 312.
Mouy (Henry de Lorraine, marquis de), I, 221; II, 24.
Mouzon (Ardennes), I, 162, 164, 219, 224, 332, 334, 335, 337, 338; II, 24, 147.
Muette (La), I, XLI; II, 66.
Münster (congrès et paix de), I, XXXIV, 5, 6, 7, 12, 15, 16, 60, 82, 83, 84, 95, 136, 140, 167, 256; II, 303.
Murinet, bruit de sa nomination de secrétaire des commandements de la Reine, I, 11.
Musique du Roi (Oget, intendant de la), II, 340.
Muy (veuve de), taxée, II, 325.

N

Nain (Jean Le), conseiller au Parlement, I, 46, 113, 336; II, 131.
Namur (Belgique), I, XXVIII; II, 39, 296.
Nancy (Meurthe), I, 224; II, 31.
Nangis-Linières (Mlle de), Françoise-Marie de Brichanteau, morte, II, 178.
Nangis en Champagne (Seine-et-Marne), I, 255.
Nani, ambassadeur de Venise, I, 30.
Nanterre (Seine-et-Oise), vendanges, II, 289.

Nantes (Loire-Inférieure), I, xxv, 218, 327.
Nanteuil-le-Haudoin (Oise), I, 328; II, 176, 179.
Naples, avis de l'arrivée de la flotte française, 12 janvier 1648, I, 3; — les habitants mécontents du duc de Guise, février 1648, 8; — reprise par les Espagnols, troubles qui s'en suivent, 17, 18, 26, 46, 48; — demande des secours contre l'Espagne, 87, 99; — avis de révolte, II, 33, 200; — flotte espagnole, 200.
Napolitains, émissaires à Paris, I, 159.
Nau, taxé, II, 353.
Naudé (Gabriel), bibliothécaire de Mazarin, I, 142, 143; II, 148, 161.
Nauve (Charles-Anne de La), conseiller au Parlement, I, 54, 182; II, 305.
Navailles (Philippe de Montaut-Bénac, comte de), I, 244, 325, 352; II, 63, 97, 130, 257.
Navarre espagnole, bruit de troubles, I, 63.
Navarre (collège de), I, 234; II, 351.
— (régiment de), II, 77.
Navarret (Prosper), contrôleur général des bâtiments de Gaston, II, 341.
Neaufle, près Rugles (Eure), seigneurie d'une branche de la famille Baudot, I, xii, xiv, 336.
Nemours (Charles-Amédée de Savoie, duc de):
— 1648. — Demande la grâce et le rappel de Beaufort, I, 39.
— 1649. — Combat contre Paris, 111, 151.
— 1650. — Doit commander l'armée de Flandres, 247; — demande une assemblée de la noblesse, 262, 263; — se déclare pour Mme de Richelieu contre Mme d'Aiguillon, 274; — prend parti pour les Princes, 317; II, 45, 49, 51, 70, 118.
— 1651; — à la réunion de la noblesse, 28; — à Chantilly, 57, 58, 116; — à Saint-Maur, 73; — malade d'apoplexie, II, 78; — à Bordeaux, 126.
— 1652. — Revient à Paris, II, 154, 155, 156, 160; — commande les auxiliaires étrangers en France, 165, 169, 170, 172, 173; — se saisit de Mantes, 174, 175, 234, 235; — à Paris avec les autres chefs auxiliaires, 176, 177; — en Beauce et Orléanais, 178 à 181, 183, 188, 191, 192; — querelle avec Beaufort, 193; — blessé à Montargis, 200; — bat les royaux, 201; — visite Gaston, à Paris, 217; — blessé au combat de Saint-Antoine, 246; — tué en duel par Beaufort, 264 à 266, 292.
Nemours (Elisabeth de Vendôme, duchesse de), II, 154, 264.
Nemours (hôtel de), II, 107, 266.
— (rue de), I, 337.
Nérac (Lot-et-Garonne), I, 290, 330.
Nerly (comte), ambassadeur de Mantoue, I, 20.
Nesle (René aux Epaules, dit de Laval, marquis de), I, 242, 267; II, 349.
— (porte de), I, 128, 148; II, 29, 214, 217, 219, 241, 273, 276.
Nesmond (François-Théodore de), président à mortier au Parlement, I, 53, 72, 251, 289, 306, 345, 351; II, 36, 106, 110, 187, 190, 202, 204, 225, 252, 256, 258, 259, 260, 272.
Neubourg (Mme de), veuve, taxée, II, 323.
Neufbourg de Sarcelles (de), oncle de Mme de Pons, duchesse de Richelieu, I, 274; II, 314, 342.
Neufchâteau (Vosges), II, 3.
Neufchatel en Suisse (souveraineté de), I, 122.
Neuilly (Antoine d'Amboise, sieur de), gentilhomme ordinaire de la Chambre, I, 262.
Neuilly (Seine), II, 216, 220, 222, 226, 240, 245.
Nevers (hôtel de), acheté par du Plessis-Guénegaud; Dubuisson y habite et y meurt, I, vii, xli, xlii, xlv, 20, 121, 128, 143, 148, 160, 269; II, 5, 192, 194 et suiv., 201, 217, 219, 273, 294.
Nicolas (Mme), veuve de Miraumont, taxée, II, 331.
Nicolaï (Antoine), premier président de la Chambre des Comptes, I, 81, 97, 187, 251, 256; II, 23, 356.
Nicole de Lorraine (duchesse). Voy. Lorraine (duchesse de).
Nigeon-sous-Paris (ballet de tritons sur la Seine au-dessous de), II, 97.
Ninan, veuve, taxée, II, 320.
Niort (Deux-Sèvres), II, 129.
Nisida (île de), II, 18.
Nivelles (Belgique), I, 271.
Noailles (Anne, comte, puis duc de), capitaine des gardes, I, 42, 49, 86, 100; II, 200, 201.
Noblesse (réunions de la), — affaire des tabourets, 1649, I, 189.
— une cabale demande l'assemblée, I, 262, 263; — demande les états généraux, 344; — assemblée de 1651, II, 10, 21, 25, 28, 29, 33 à 39, 42, 92, 100.
— émeute à une assemblée, à Chartres, 102.
— lettres de noblesse fabriquées, I, 89, 90.
Nogaret (abbé de), I, 252.
Nogent (Bautru, comte de). Voyez Bautru.
Nogent-sous-Vincennes, ou Nogent-sur-Marne (Seine), I, 151.
Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), II, 177, 181.
Nointel (Ollier de). Voy. Ollier.
Noir (Le), président des aides, II, 264.
— (Le), bourgeois, taxé, II, 329, 350.
Noirlieu (François de Beauveau, baron de), I, 152.
Noirmoutier (Louis de La Trémoille, marquis de), I, 11, 110, 152, 164, 231, 232, 259, 267, 284, 328; II, 209.
Noiron, exempt des gardes de la Reine, II, 128.
Noiron, maître d'hôtel du roi, II, 330.
Noix (comte de la). Voy. Lannoy.
Nolet, commis de Jeannin, trésorier, II, 344.
Nonant (Jacques Le Conte, marquis de), I, xviii, xxii.
— (Pomponne-François Le Conte, marquis de), marié à Catherine de Lyonne, II, 59.
— (marquis de), André du Plessis-Châtillon, I, xix.
— (marquise de), Marie Dauvet des Marets, femme de Jacques Le Conte, I, xix, xxii, xxxiii, xxxvi; II, 59.
Nonce du Pape, I, 70, 121, 171, 327, 329; II, 199.
Nonnains-d'Yerre (rue des), II, 308.
Nontron (Dordogne), II, 160.
Normand (Jacques Le), abbé du Mont Saint-Martin, I, 186.
Normand (François Le), malfaiteur, arrêté, I, 27.
Normandie, gouvernement du duc de Longueville, I, 37, 110, 111, 125, 141, 222, 281; II, 15, 142.
— parlement. Voy. Rouen.
— voyage de la cour en 1650, I, 214 à 226.
— (tailles de), II, 345.
— (gentilshommes de), escortent le Roi au cortège de la majorité, II, 114.
— (arrivages de blés de), II, 255.
— (*Itinéraire* de Dubuisson en), I, xxxiv.
— (régiment de), I, 256.
Notre-Dame (église), I, 198, 211, 231, 298, 353; II, 92, 106, 115, 236.
— (chapitre de), I, 235, 279, 307; II, 205, 283, 286.
— (cloître), I, 52.
— (quartier), I, 182.
Notre-Dame de Grâce, près La Croix-Saint-Leufroy (Eure), I, 342.
Noue (de la), capitaine de la garde bourgeoise, II, 339, 355.
Nouveau (Jérôme de), baron de Linières, général des postes, I, 217, 248; II, 255, 318, 353.
— (Mme de), Catherine de Gérard; ballet dansé chez elle à la Place Royale, I, 9.
Novion (Nicolas Potier, sieur de), président au Parlement, I, 53, 64, 67, 95, 106, 139, 197, 228, 347; II, 3, 163, 181, 214, 221, 251, 263, 272.
— (la présidente de), Catherine Gallard, I, 105.
Noyan (Jean de la Barre, sieur de), II, 352.
Noyers (rue des), II, 351.
Noyon (Oise), I, 90; II, 172, 229.
Nüremberg (assemblée de), I, 271.

O

O (Charles d'), seigneur de Vérigny, I, xvii.
O (Catherine d'), femme de Michel de Poisieux, I, xvii.
O (Marguerite de la Guesle, marquise d'), I, 102.
Obsèques de la princesse douairière de Condé, I, 350, 351, 352.
Odeau, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Oger, maître d'hôtel de Bouthillier, taxé, II, 332.
Oget, ou Augier, intendant de la musique du roi, taxé, II, 340.
Oise (rivière d'), II, 130, 298.
Olhac, colonel, défenseur d'Etampes, II, 231.
Olimpia. Voyez Rossano (princesse de).
Olivier, aumônier du Roi, II, 243.
Olivier, conseiller, taxé, II, 330.
Olivier, bourgeois, taxé, II, 335.
Olivier de Belabre, taxé, II, 333.
Ollier, grand audiencier, taxé, II, 315.
— de Nointel, taxé, II, 330.
— de Verneuil (Mme), veuve du conseiller d'Etat, taxée, II, 331.
Olonne-Royan (Louis de la Trémoille, comte d'), I, 261, 327; II, 178.

Olympia (la signora). Voy. Rossano (princesse de).
Ondedei (Joseph Zongo), agent de Mazarin, II, 95, 120.
Oradour (Georges de Bermondet, baron d'), I, 233.
Orange (Frédéric-Henri, prince d'), I, XXI, XXII, XXVIII.
— (Guillaume, prince d'), I, 340, 342.
Orange (monnaie d'), décri des louis d'argent, I, 220.
Oratoire (Pères de l'), taxés, II, 345.
Orbec (Calvados), II, 30.
Orcher (l'), près Harfleur, I, 342.
Ordres du Roi. Voy. Saint-Esprit.
Orfèvres (quai des), II, 240, 242.
Orgeval (Geoffroy Luillier, sieur d'), maître des requêtes, I, 226.
— (Marie Aubry, femme de Geoffroy Luillier, sieur d'), I, 215.
— (Mlle d'), Marie Luillier, I, 224, 226.
— (de Cugy d'), taxé, II, 322.
— (Marie-Elisabeth de Jarente d'). Voy. Jarente.
Orgeval (Seine-et-Oise), I, 55.
Orieux (Jean d'). Voy. Dorieu (Jean).
Origny (N. de la Vallée, abbesse d'), sœur de la femme du président de Mesmes, I, 140.
Orléanais, ravagé par les troupes, I, XXXIV; II, 184, 196.
Orléans (Gaston de France, duc d'). (Pour les séances de Gaston au Parlement, voir au texte du *Journal* l'analyse journalière des séances.)
— 1634. — Revient des Pays-Bas en France, II, 295, 297.
— 1648. — Grand souper donné à la cour, I, 3; — fait vérifier des édits à la Chambre des Comptes, 4; — accorde Fretoy et Montignac, 10; — donne le nom au duc d'Anjou, 20; — s'interpose entre la cour et le Parlement, 29, 30, 33, 36 et suiv.; — Beaufort demande son intervention pour obtenir sa grâce, 39; — vient au Parlement pour l'édit du tarif, I, 49; — son attitude pendant les barricades, 53 et suiv.; — pendant les conférences de Ruel et de Saint-Germain, 64, 68 et suiv.; — prétend aux fonctions de généralissime, 83; — prend parti contre Condé en faveur de l'abbé de La Rivière pour le chapeau, 84, 85; — réconcilié avec Condé, 86, 88; — malade de la goutte, 98.
— 1649. — Visité par le Roi et la Reine, 102; — se retire avec le Roi à Saint-Germain, 102, 103, 108, 110, 115, 124, 151; — penche pour un accommodement avec Paris, 158; — assiste aux conférences avec les députations du Parlement, 163, 165, 173.
— 1650. — A Saint-Louis des Jésuites, avec le Roi, 194; — apostrophes au Parlement sur le désordre des discussions, 199, 200; — approuve l'arrestation des Princes, 206, 208; — réconcilie Beaufort et Mazarin, 211; — chasse l'abbé de La Rivière, 211; — accorde Bouteville et Beaufort, I, 212; — reste à Paris, pendant le voyage de la cour en Normandie, 214; — sa liaison avec Mlle de Saugeon, 214, 215; — fait donner les sceaux à Châteauneuf, 230; — négocie avec les Suisses pour leur solde, 229, 236, 259; — tient chez lui le conseil d'Etat, 239; — son attitude dans l'affaire de Bordeaux, 240, 242, 270; — fait conduire la duchesse de Bouillon à la Bastille, 243; — s'oppose à la requête et au séjour à Paris de la princesse mère de Condé, 250, 251, 252, 253, 254; — rejoint le roi revenant de Bourgogne, 255; — malade de la goutte, visité par la Reine et Mazarin, 257, 260, 262; — mécontent de la nomination de Maisons comme surintendant, 263, 265; — à Limours, 271; — à Compiègne, 272; — favorise l'enlèvement du duc de Richelieu par la duchesse d'Aiguillon, 277, 278; — son attitude avec le Parlement sur la liberté des Princes et la révolte de Bordeaux, 285, 286, 293; — régent d'en deçà la Loire pendant le voyage de Guienne, 299; — négocie avec la cour, le Parlement et Bordeaux, 300, 301, 302, 303, 309; — naissance du duc de Valois, 306, 307, 308; — envoie en mission Coudray-Montpensier à Bordeaux, 310, 311, 315, 316, 317; — prend ses dispositions contre l'entrée des Espagnols en Picardie, 312, 313, 314; — tentatives de négociations de l'archiduc avec Gaston, 322, 324, 325; — ménage la paix avec Bordeaux, 330, 332, 333, 334, 337; — va trouver le Roi à Fontainebleau, 337, 338, 339; — invité par le Parlement aux délibérations sur la liberté des Princes, 348; II, 3; — s'abstient à l'arrivée de Mazarin, retour de Rethel, I, 354.

— 1651. — Soupe avec le Roi, chez Mazarin, II, 3; — son rôle dans les négociations pour la liberté des Princes, 7, 9, 10, 11, 12, 13; — rupture avec Mazarin, 10 et suiv.; — consent une assemblée de la noblesse, 10, 25; — fait vérifier la présence du Roi à Paris, 16; — ne voit pas la Reine, 19, 20; — reçoit les Princes, 20; — tient conseil de guerre, 21; — conduit Beaufort à la Reine, 32; — ses relations avec l'assemblée de la noblesse, 35; — entrevue avec la Reine et Condé, 36, 37; — à l'assemblée du clergé, 38; — exige le renvoi de Servien et de Le Tellier, 38, 40, 41; — mécontent de la nomination de Molé garde des sceaux, 46, 51; — tentatives de rapprochement avec la Reine, 48; — ne fait pas ses pâques, à cause de sa brouille avec la Reine, 53; — contribue à faire retirer les sceaux à Molé, 55; — prend ombrage des exigences de Condé, 58; — projet d'entrevue pour la paix avec l'archiduc, 60, 61; — se rapproche de la Reine, 61; — propose le rétablissement du duc de Lorraine, 63; — soupçonné de correspondance avec Mazarin, 77; — baptême de deux de ses filles, 78; — son attitude après la retraite de Condé à Saint-Maur, 83, 84, 87; — entrevue avec Condé au jardin du sieur Rambouillet, 88; — remercie la Reine du renvoi de Le Tellier, Lyonne et Servien, 90; — son rôle lors de la rupture de Condé et de la Reine, 92 et suiv., 102; — demande les états généraux à Paris, 100; — présent aux scènes entre le coadjuteur et Condé au Parlement, 102, 103, 104; — rapproché de la cour, 106; — cherche un accommodement de la cour avec Condé, 108; — se retire à Limours, 108, 109, 110, 112; — aux fêtes de la majorité du roi, 114; — prend congé, au départ du Roi, 119; — chargé des affaires à Paris, pendant l'absence du Roi, 121; — ses constructions à Limours, 123, 125; — négociations pour l'accommodement avec Condé, 122, 124 et suiv., 130, 131, 132, 134, 137; — le peuple lui demande la paix, 137; — appuie au Parlement l'arrêt contre le retour de Mazarin, 140; — appuie l'arrêt de mise à prix de la tête de Mazarin, 144 et suiv.
— 1652. — Annonce au Parlement l'entrée de Mazarin en France, 147; — ses troupes en Brie, Hurepoix et Gâtinais, 148, 154; — s'empare des recettes des finances, 148, 161, 172, 174, 175, 176, 177; — fait sommer Hocquincourt, 152; — fait des levées, d'accord avec Condé, 156 et suiv.; — sa lettre à Mongobert, lieutenant de Béthune, 363; — auxiliaires étrangers levés en Flandres, 164 et suiv., 171 et suiv.; — reçoit les chefs des auxiliaires, 176, 177; — projet de voyage à Orléans, 188; — son attitude, pendant les émeutes du Pont-Neuf, 195 et suiv.; — reçoit Condé, 201; — aux assemblées de l'hôtel de ville pour les rentes, 203, 204 et suiv.; — à la Chambre des comptes, 208; — négocie avec la cour par l'intermédiaire du roi d'Angleterre, 211; — démarches et manifestations de bourgeois pour la paix, 220, 221; — cherche à réprimer la canaille, 223, 227; — refuse des passeports pour sortir de Paris, 228; — reçoit le duc de Lorraine, 232 et suiv.; — refuse de négocier avant le départ de Mazarin, 235, 240; — visite l'armée de Lorraine et l'armée de Condé, 237, 239; — entrevue avec le cardinal de Retz, 241; — déposera les armes après départ de Mazarin, 241, 256; — à l'assemblée et aux massacres de l'hôtel de ville, 246 et suiv.; — défend les Guénegaud d'être mazarins, 247; — reçoit le serment de Broussel comme prévôt des marchands, 251; — interdiction de sortir de Paris, 255; — fait lieutenant-général du royaume par le Parlement, 259, 262, 267; — forme un conseil de gouvernement, 264; — s'entremet entre Condé et Rieux, 266, 267; — défend d'imprimer les séances du parlement de Pontoise, 271; — donne passeport au chancelier, 275; — le roi refuse ses députés, 278, 279, 280; — reçoit le duc de Lorraine, 284; — lettre au roi, 289; — audience au cardinal de Retz, 289; — donne abolition à Beaufort pour son duel avec Nemours, 292; — sources d'informations que Dubuisson puise à la cour de Gaston, I, XXXVIII et suiv.
— I, 93, 94, 150, 195, 198, 201, 203, 226, 229, 232, 233, 238, 245, 247, 249, 291, 305, 312, 318, 327, 335, 340, 342, 347, 349, 350; II,

24, 26, 27, 30, 31, 33, 34, 42, 45, 56, 57, 61, 66, 70, 72, 80, 82, 83, 94, 98, 116, 158, 160, 184, 185, 186, 214, 225, 268, 269, 273.
Orléans (Marguerite de Lorraine, duchesse d'), femme de Gaston d'Orléans, I, XXXVIII, XXXIX, XL, 32, 66, 67, 76, 208, 215, 233, 273, 306; II, 20, 41, 63, 82, 108, 148, 159, 180, 188, 224, 230, 232, 233.
— (Mlle d'). Voy. Mademoiselle.
— (Mlle d'), fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, Marie-Marguerite-Louise, baptême, II, 78.
— la jeune (Mlle d'), Marie-Anne d'Orléans, *Mlle de Chartres*, fille de Gaston et de Marguerite de Lorraine, II, 61.
Orléans (palais d'). Voy. Luxembourg.
Orléans au Marais (rue d'), II, 309, 343.
Orléans (Loiret), refuse l'entrée à Mazarin, II, 183, 184; — résiste contre le Roi, 184; — demande Mademoiselle, 187; — Mademoiselle à Orléans, 188 et suiv.; — retour de Mademoiselle, 217.
— I, 104, 135, 334, 337; II, 364.
— faubourg du Portereau, II, 192.
— hôtellerie du Port de Salut, II, 190.
— présidial; il lui est interdit de ressortir du Parlement de Paris, janvier 1649, I, 150.
— (chemin d'), II, 252.
— (évêque d'). Voy. Elbene.
— (régiment d'), I, 202.
Ormeilles-Charron. Voy. Charron.
Orme (de l'). Voy. Lorme.
Ormesson (Le Fèvre d'), taxé, II, 320.
— (Olivier d'), son *Journal*, I, 184 et suiv.
Ornano (Marie de Raymond-Montlaur, maréchale d'), II, 194.
Orne (Gaspard de Coligny-Saligny, marquis d'), tué à Charenton, I, 149.
Orphée, pièce de théâtre dont les machines sont ajustées à l'*Andromède* de Corneille, I, 2.
— pièce avec machines, représentée par les petits comédiens du Marais, 13 février 1648, I, 8.
Orphée et Eurydice, comédie de Corneille avec machines de Torelli, jouée au Palais-Royal, janvier 1648, I, 6.
Orry, marchand, place Maubert, élu échevin, II, 274.
Orsay (d'), taxé, II, 324.
Orval (François de Béthune, comte d'), I, 189 (note); II, 187, 272, 334.
Orville (d'), veuve du conseiller, taxée, II, 329.
Osnabruk (congrès et paix d'), I, 15, 60.
Osorio (don), émissaire espagnol à Bordeaux, I, 290.
Ostende (Belgique), attaque échouée, I, 29.
Osterwijck, ambassadeur de Hollande en France, I, XXIX.
Ouanne, rivière, II, 200.
Ouches (Gabriel de la Beraudière, baron de Souches ou des), premier chambellan de Gaston d'Orléans, I, 6; II, 16, 18, 19.
Oudeville,— pour Houdonville (Eure), I, 346.
Oucques (Jean de Beaux-Oncles, seigneur d'), en Vendômois, I, 44.
Ourouer (comtesse d'), Marie-Françoise de Guemadeuc, veuve de François de Vignerot, mère du duc de Richelieu, remariée à Charles de Grossove, comte d'Ourouer, I, 284.
Oursel, commis de la Vrillière, taxé, II, 336.
Ozereau. Voy. Viole d'Ozereau.

P

Paderborn (Allemagne), Dubuisson en reçoit des lettres d'un correspondant, I, XXV.
Pagano, aventurier napolitain, II, 130.
Page (Mme Le), dame de Saint-Loup. Voy. Saint-Loup.
Pageois (Marin). Voy. Marin.
Paget (madame), Anne Gelée, femme de Jacques Paget, maître des requêtes, II, 195.
Paille, signe de ralliement adopté par les frondeurs, II, 247, 251, 292, 293.
Pain. Voy. Approvisionnements.
Paix séparée entre l'Espagne et la Hollande, I, 25.
— de Münster, I, 60, 95.
— de l'Empire et des Suédois, I, 60.
— (bruits de) avec l'Espagne, I, 234; II, 74.
— (négociations pour la) avec l'Espagne, II, 42, 57.
Pajot (président), I, 187.
Palais, en la Cité, tumultes, émeutes, occupation par la milice, I, 3, 185, 305, 309; II, 103 et suiv., 221, 224, 242 et suiv., 256, 260.

Palais (bailli du), II, 350.
— (cour du), II, 260.
— galerie des merciers, II, 187.
— tour de Montgommery, I, 201.
— (enclos du), I, 251, 254; II, 137.
— (île du), II, 197.
— (quartier du), I, 149, 182, 309.
Palais Brion. Voy. Brion.
Palais-Royal, comédies, bals, ballets, janv.-fév. 1648, I, 6, 8, 9, 10; — réception des cours souveraines, mai 1648, 21, 22; — réception du Parlement (juin 1648), 28, 30; — reposoir de la Fête-Dieu, orné des diamants de la couronne (1648), 26; — pendant les barricades, 51 à 55; — perquisitions après la retraite de la cour, janvier 1649, 105; — réception des cours à la rentrée du Roi, août 1649, 187; — arrestation des Princes, janvier 1650, 203; — les nièces de Mazarin y sont recueillies, 206; — scènes après l'arrestation des Princes, 208; — comédies, bals et ballets, janvier-mars 1650, 216, 228, 229; — scènes entre Mazarin, le Roi, la Reine, Gaston et le Parlement avant le départ du cardinal, janvier-février 1651, II, 5 à 13; — alertes à la cour par suite de l'émotion populaire après le départ de Mazarin, février 1651, 14 à 21; — partisans de Mazarin y restent logés par crainte du peuple, 21; — le ballet du roi y est dansé, février-mai 1651, 23, 27, 31, 60, 61, 64; — fêtes de la majorité du Roi, septembre 1651, 114, 115; — manifestation royaliste des bourgeois contre la Fronde, septembre 1652, 292, 293.
— I, 33, 35, 40, 56, 57, 59, 82, 85, 86, 96, 148, 162, 190, 205, 213, 256, 257, 259, 266, 346, 348, 353, 354; II, 9, 13, 18, 35, 50, 51, 53, 55, 57, 85, 90, 92, 93, 94, 96, 106, 107, 108, 112, 116, 119, 132, 210.
— galerie du Roi, I, 53, 191.
— galerie de la Reine, ou petite galerie, I, 53, 58, 203.
— chambre *de Présence* (*sic*), en avant du grand cabinet, I, 28.
— grand cabinet de la Reine, I, 28, 84; II, 1, 8, 11.
— cabinet des Muses, II, 96.
— chambre du lit de la Reine, ou chambre grise, I, 191, 203; II, 5.
— chambre du miroir, I, 191.
— chapelle, I, 19, 191.
— terrasse, I, 191.
— jardin, I, 203; II, 74.
Palais-Royal (fort construit au) pour les études militaires du Roi dans le jardin, II, 28.
Palaiseau (Seine-et-Oise), II, 72, 123.
Palatine (Anne de Gonzague, princesse), II, 74, 76, 82, 146.
Palbeki, envoyé de la reine de Suède, II, 234.
Palerme (Sicile), soulèvement, II, 200.
Palus de Médoc (Gironde), I, 282.
Pallu, payeur des rentes, taxé, II, 324.
Pallu, traitant des fermes de Picardie, taxé, II, 340.
Palluau (Denis), conseiller au Parlement, de la cinquième des enquêtes, I, 172, 174, 182; II, 306.
Palluau (Philippe de Clérambault, comte de), depuis maréchal de Clérambault, I, XXX, 21, 26, 127, 319, 320, 323, 325; II, 21, 61, 124, 177, 183, 188, 190, 193, 252, 267, 278, 280.
— (régiment de), I, 325; II, 77.
Pamphilio (Camille), prince de Rossano, neveu d'Innocent X, I, 16.
— (dona Olympia). Voyez Rossano (duchesse de).
Pancarte. Voy. Tarif.
Pape. Voy. Innocent X.
— (nonce du). Voy. Nonce.
Papier, signe de ralliement des royalistes, II, 292, 293.
Papillon, archer du guet, II, 107.
Paradis (rue de), II, 309.
Parc Royal (rue du), I, 118, 170; II, 309, 342.
Pardaillan Gondrin. Voyez Montespan.
Parfaict, général des finances, taxé, II, 334.
— auditeur des comptes, taxé, II, 332.
— (Mme), Marie Le Gros, veuve de Guillaume P., conseiller au Parlement, II, 324.
Paris (de), conseiller au grand conseil, II, 321, 326.
— (le sieur), domestique de Turenne, I, 219; II, 43.
— valet de l'abbé de la Rivière, assassiné, I, 13.
— (Mme), taxée, II, 341.
— (M. Louis), I, III.
Paris. (Voy. *passim*, les événements parisiens faisant l'objet principal du journal. — On n'a groupé ici que les plus importants. — Tout ce qui concerne la topographie de la ville se trouve à son mot alphabétique de la table générale.) — Voyez spécialement les mots :

Approvisionnements.
Enseignes.
Garde bourgeoise.
Hivers à Paris.
Police.
Ponts.
Régiments parisiens.
Seine (inondations de la).
Taxes.
— Chercher également à l'ordre alphabétique général, à leur nom : les quartiers, places, carrefours, rues, quais, portes, barrières, faubourgs, églises, couvents, monuments, palais, hôtels, etc.

Paris, ressortit au département de Du Plessis-Guénegaud, I, XXXVII.

Evénements principaux :

— 1648. — Corps de ville complimente le Roi et la Reine (janvier), 1; — assemblée tumultueuse de bourgeois au Palais et dans la Cité contre les droits sur les censives du Roi, 2; — troubles des 11 et 12 janvier 1648, occupation militaire de divers quartiers par le régiment des gardes, 3; — attentat de Charmoy contre le couvent des Filles-Dieu, 14, 19; — placards au Pont-au-Change (juin), 25; — jubilé de la paix générale, 25; — processions de la Fête-Dieu, reposoirs du Palais-Cardinal et de M. Tubeuf, 26; — entrée de Morosini, ambassadeur de Venise, 30; — *Te Deum* pour la prise de Tortose, 42; — le Roi acclamé allant au lit de justice (31 juillet), 43; — vols de vases sacrés à Saint-Sulpice et à Saint-Jean-en-Grève (août), 45, 47; — *Te Deum* pour la victoire de Lens, 50; — journées des barricades, 51 et suiv.; — le chancelier menacé de mort, 52; — le peuple renvoie le Parlement au Palais-Royal, 53; — ovation aux conseillers relâchés, 54, 55; — émeute au faubourg Saint-Antoine, 55; — troupes concentrées au bois de Boulogne, 55; — fin des troubles, 56; — la Ville au Palais-Royal, remerciée par la Reine, 57; — billets séditieux contre la sortie de Paris du duc d'Anjou (août), 61, 62; — la Ville mandée à Ruel pour la garde et la subsistance de Paris (septembre), 65; — émeutes et pillages au Pont-Marie, rue Montmartre, en Grève, 66; — lettre de la Reine à la Ville sur la subsistance de Paris, 67; — réunion de vagabonds et pillards au boulevard Saint-Antoine, 69; — les six corps marchands résolus d'assurer le roi de leur fidélité (octobre), 72; — règlement des boues, 75; — tumultes au Palais au sujet de la discussion du tarif, 75, 76, 77; — rentrée du Roi à Paris (30 octobre), 82; — grandes neiges (21-23 novembre), 88; — les six corps de métiers protestent contre l'application du tarif (décembre), 91, 92; — grands froids de décembre, 96; — paniques à Saint-Eustache et à Saint-Nicolas-des-Champs, le jour de Noël, 97, 98.

— 1649.—Grands froids des 1-4 janvier, 100, 101; — départ de nuit de la cour pour Saint-Germain, 102; — scènes et violences de la populace, 102 et suiv.; — le Parlement prend des mesures d'ordre, 102 et suiv.; — lettre du Roi à la Ville, 103; — défenses de sortir de Paris, 104, 126; — députation de la Ville à Saint-Germain, 105; — tentatives d'évasion de partisans de la cour, 105, 106; — les habitants des faubourgs réfugiés dans la ville, 106; — sortie de Parisiens au-devant du pain de Gonesse, 106; — prix du pain, des farines, de la viande, etc., pendant le blocus : (voyez Approvisionnements). — Manifestations en Grève pour l'union de la Ville et du Parlement, 106; — prières dans les églises, 108; — conseil de guerre établi à l'hôtel de ville, 109, 114; — taxes sur les habitants pour levées et entretien des troupes, 107, 111, 112, 123, 124, 132, 133; — nomination des généraux, 109, 110; — formation de régiments, 111, 112, 129, 135; — Mme de Longueville à l'hôtel de ville, 111; — sorties de la milice et de la cavalerie, 112, 114, 120, 122, 127, 128, 146; — crue de la Seine, la Grève inondée, chantiers de bois, pont des Tuileries emportés, 113, 115 et suiv., 118; — revues de troupes, 113, 125; — faubourg Saint-Germain barricadé, 113; — la Bastille prise, 114; — taxes sur les cours souveraines, 116; — crue de la Seine (janvier), 117, 118, 121; — réquisition des chevaux, 123; — émeutes aux marchés, 124, 129; — passeports pour sortir, 126, 128; — renvoi des gueux et bouches inutiles, 129; — grande sortie sur Corbeil, 130; — la Ville tient sur les fonds le

fils de Mme de Longueville, 136; — perquisitions d'argent chez les particuliers et dans les caves sépulcrales des familles dans les églises, 137, 139, 140, 151, 157, 170, 171, 174, 178; — tarif pour le prix des armes, 138; — saisie de la maison et des meubles de Mazarin, 142; — fours et moulins à cheval sur divers points de la ville, 143, 147 (voy. Approvisionnements); — froids, gelées, neiges de février, 141 et suiv., 147, 151, 155, 159, 160, 161, 162, 164; — état des forces parisiennes disponibles pour sortir (février), 149; — prise de Charenton par Condé, 149, 150; — démonstrations sur Juvisy et Etampes, 152, 154, 156; — carême de 1649, dispenses accordées par les curés, 159, 169, 175; — échecs des sorties faites au-devant des convois, 161, 164; — sorties du côté de Gonesse, 175, 178; — sorties du côté de Brie-Comte-Robert, 172, 174, 175, 177; — émeute au Palais sur le bruit de négociations avec la cour, 181, 182, 183; — émeutes sur la conclusion de la paix (mars), 184, 185.

— 1650. Janvier. — Troubles dans les rues, 194; — émeute de laquais et pages au Palais, 200; — réjouissances et scènes dans les rues après l'arrestation des Princes, 206; — les seize colonels convoqués chez Gaston, 206; — ovation à Beaufort, feux de joie, 206, 208; — Mazarin acclamé, 211; — sortie du Roi dans Paris, 211; — placards en faveur des Princes (février), 216; — expulsion des officiers des Princes, défense de les recevoir, 220; — bals et fêtes dans la ville, 224, 228, 229, 234; — carnaval de 1650, masques rue Saint-Antoine (mars), 229; — grand cours au Cours-la-Reine (avril), 249; — placards contre Mazarin (juillet), 298; — querelle au Pont-Neuf, entre les gens de Beaufort et ceux du comte de Tonnerre (août), 300; — rumeurs au Palais, 303; — défense d'attroupements (août), 305; — procession du vœu de Louis XIII, 306; — réjouissances pour la naissance du duc de Valois, 307; — perquisition des étrangers dans Paris, à l'approche de l'armée de l'archiduc, 308; — assemblée des colonels à l'hôtel de ville, 308; — émeutes au Palais, gardé par la milice, 308, 309 et suiv., 315; — placards au Pont-Neuf (septembre), 316; — crue de la Seine (octobre), 331, 332; — portraits de Mazarin pendus au carcan (novembre), 336, 335; — *Te Deum* pour la victoire de Sommepy-Rethel (décembre), 352, 353; — Mazarin revenant de Rethel bien vu du peuple, 354.

— 1651. — Crue de la Seine, écroulements de maisons (janvier), II, 4, 5, 6, 7; — perquisition de gens suspects, 8; — alarmes, tumultes, garde des portes, après le départ de Mazarin (février-mars), 13 à 15; — la Ville se rend au Palais-Royal (février), 13; — assemblée de la Ville, 16; — émotion populaire, violences sur les partisans de la cour, bruits d'enlèvement du Roi, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 30; — réjouissances pour la liberté des Princes, 20; — bals dans Paris, 23, 24; — entrée de Mme de Longueville, 32; — la Ville mandée par la Reine pour la continuation de la garde des portes, 37; — montée de garde de la colonelle de Guénegaud, 32, 40; — levée de la garde des portes (mars), 40; — le roi à Notre-Dame (avril), 43; — attaques de voleurs dans les rues (mai), 71; — émotion populaire pendant la maladie de Beaufort, 81, 83, 92; — placards et libelles répandus par Condé et le coadjuteur, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 96, 105, 113; — Condé en grande livrée au Cours-la-Reine, 94; — ballet de tritons sur la Seine, 97; — émeute devant l'hôtel Saint-Chaumont, chez la marquise de Vervins, 99, 100; — émeute au Palais (août), 102; — la Ville mandée au Palais-Royal, 102; — coadjuteur insulté au Palais, 104; — désordres au Palais entre les partisans de Condé et ceux du coadjuteur, 105, 106, 107, 108; — feu d'artifice de la Saint-Louis à l'Arsenal, 108; — menaces de la canaille contre les partisans de Mazarin autour du Palais, 110, 111; — règlement et assemblée pour les élections du tiers état aux états généraux (septembre), 107, 113; — fêtes de la majorité du Roi, 114 et suiv.; — creusement d'un canal derrière l'Arsenal pour combattre les crues de la Seine, 127; — le prévôt des marchands convoque l'assemblée de

l'hôtel de ville sur les rentes (novembre), 128 ; — billets séditieux, 129, 130 ; — lettre du Roi à la Ville sur les succès de l'armée en Saintonge, 131 ; — émeutes au faubourg Saint-Germain et dans l'enclos du Palais (décembre), 137; — émeute au Palais d'Orléans et chez Molé, 137, 138.
— 1652. Janvier. — Arrestation de partisans de Mazarin, 151, 152, 157 ; — placards excitant aux violences contre les mazarins, 158 ; — arrêts contre les placards séditieux, 159 ; — réquisition au Parlement sur le fait des rentes de l'hôtel de ville (janvier-mars), 161, 165, 178; — bals et comédies dans Paris, 162 ; — la canaille empêche la publication des lettres du Roi sur la prise d'Angers, 176 ; — chefs des troupes étrangères auxiliaires à Paris, 177 ; — émeute à l'hôtel de Nevers et sur le Pont-Neuf; scènes de violence (avril), 194 et suiv., 197, 198 ; — ordres du corps de ville au sujet des émeutes du Pont-Neuf, 197 ; — arrivée de Condé à Paris, 201 ; — assemblée à l'hôtel de ville des cours et du corps de ville, lettre du Roi, 203 et suiv., 207 ; — émeutes au Palais et au Pont-Neuf, 212, 215 ; — prévôt des marchands et corps de ville insultés, 214, 220; — audience du corps de ville à Saint-Germain (mai), 218 ; — manifestation de bourgeois, députés à Gaston pour demander la paix, 220, 221 ; — lettre du Roi à la ville sur la reprise de Saint-Denis, 222, 223 ; — la Ville requise de faire garde contre les désordres, 223 ; — émeutes au faubourg Saint-Germain, 227, 228 ; — ordre de la Ville pour courir sus aux émeutiers, 230 ; — revue des troupes de Condé au Pré-aux-Clers et au faubourg Saint-Germain, 230, 231 ; — lettre du Roi à la Ville, pour recevoir le duc de Lorraine, 232 ; — le duc de Lorraine à Paris, 233 et suiv. ; — placards contre le coadjuteur, la duchesse de Chevreuse, etc., 233 ; — procession de la châsse de sainte Geneviève, 236 ; — violences contre les mazarins et les parlementaires, 240, 241, 242, 243 ; — assemblées de l'hôtel de ville, 243 ; — combat de Saint-Antoine, retraite à travers Paris de l'armée des Princes (juillet), 245 et suiv. ; — assemblée à l'hôtel de ville, massacres et incendie, 246, 247, 248, 249, 250, 251 ; — démission du prévôt des marchands, élection de Broussel, 151 ; — sortie de la milice pour escorter un convoi, 252 ; — enchérissement des denrées, moulins à bras, 253, 255 (voyez Approvisionnements) ; — alarme au faubourg Saint-Germain, 253 ; — populace au Palais, violences et désordres, 256, 262 ; — exécution des assassins de l'hôtel de ville, 258, 260 ; — arrêt du conseil contre les attentats de l'hôtel de ville, 259 ; — assemblée de l'hôtel de ville pour les taxes des boues et portes, 263 ; — levée de la taxe des portes, 269, 273 ; — Beaufort reçu gouverneur, 271 ; — défense du roi de procéder à l'élection du corps de ville, 273 ; — élection d'échevins frondeurs, 274; — assemblées de bourgeois pour la paix, 277, 279 ; — violences de l'armée des Princes dans les faubourgs, 281 ; — retraite de l'armée des Princes par les faubourgs (septembre), 283 ; — la Ville décide de députer au Roi, 283 ; — réaction contre la Fronde et les Princes, 283 et suiv., 289 et suiv. ; — assemblée à l'hôtel de ville pour la paix, 291 ; — manifestation royaliste au Palais-Royal, 292, 293.
Paris (archevêché de), l'archevêque de Sens prétend conserver son ancienne juridiction sur l'évêché, I, 259.
— (archevêque de). Voy. Gondy.
— (prévôt de), II, 107, 113.
— (quartier de la porte de), II, 307, 311.
— (environs de), ponts rompus, ravages des gens de guerre, I, 93, 124, 127 ; II, 211 et suiv., 219.
Parlement. — Le *Journal des guerres civiles* donne jour par jour l'analyse des délibérations ; les indications qui suivent ne se rapportent qu'aux principales. — Voyez *passim* et le mot Palais.
— 1648. — Arrêt le 10 janvier contre les rassemblements séditieux, I, 3 ; — lit de justice du 15 janvier, 4 ; — révision des édits enregistrés au lit de justice, 8 ; — députations à la Reine sur l'édit du tarif (mars), 13 ; — Parlement excepté de la retenue des gages (mai), 19 ; — remontrance pour la rétention des gages, 20 ; — révocation du droit annuel, 21 ; — chambre Saint-

Louis, la Reine défend les assemblées, scènes violentes à ce sujet (mai), 22 ; — mandé au Palais-Cardinal (16 juin), 28 ; — accommodement cherché dans l'affaire de la chambre Saint-Louis, 29 et suiv. ; — arrêt pour réformer les officiers, intendants, etc. (4 juillet), 32 ; — conférences chez Gaston avec Mazarin sur les arrêts de réforme de justice, 34 et suiv. ; — délibère la remise de la taille, suppression des intendants, chambre de justice (juillet), 39 et suiv. ; — lit de justice du 31 juillet, 43 ; — vient délibérer sur les déclarations enregistrées au lit de justice, 45 ; — arrestation des principaux parlementaires décidée, 45 ; — délibère sur la remise de la taille et le tarif, 49 ; — pendant les barricades, 52 et suiv. ; — délibère sur le tarif, 56 ; — porte à la Reine les propositions de réforme, 58 ; — autorisé à s'assembler pour les affaires du Roi pendant les vacations, 60 ; — délibère sur l'arrestation de Chavigny, 64 ; — Mazarin y est pour la première fois attaqué nominativement (22 septembre), 64 ; — députation à Ruel (22 septembre), 64, 65 ; — conférences de Saint-Germain (septembre-octobre), 67 et suiv. ; — émeutes dans le Palais au sujet des impôts sur les vins, bois, etc. (octobre), 77 et suiv. ; — fin des assemblées après l'édit de Saint-Germain (24 octobre), 80 ; — règlement de la chambre de l'édit, 88 ; — mercuriale du 27 novembre, 89 ; — députe sur l'inexécution de la déclaration de Saint-Germain (décembre), 90 ; — différend avec les maîtres des requêtes pour juger des falsificateurs du sceau, 90 ; — assemblée au sujet des étapes et des taille et taillon (décembre), 91 ; — tentatives d'assemblées (décembre), 93 ; — arrêt contre les gens de guerre, 97.
— 1649. — Met ordre à la police de la ville après le départ de la cour pour Saint-Germain, 102 et suiv. ; — ses envoyés éconduits à Saint-Germain (janvier), 104 ; — refuse de recevoir la déclaration sur le transfèrement à Montargis (janvier), 104 ; — déclare Mazarin criminel de lèse-majesté (janvier), 105 ; — fait fonds pour lever des troupes (janvier), 107 ; — absout Beaufort, 119 ; — déclaration du roi supprimant les gages des officiers du Parlement, criminels de lèse-majesté (janvier), 129 ; — union avec le parlement de Provence, 134 ; — saisit les fonds des receveurs des gabelles (janvier), 134 ; — ordonne des perquisitions pour trouver de l'argent par toutes les maisons, 143 ; — crée une chambre des dépêches pour les courriers, 147 ; — cotisation à la taxe, 153 ; — conseillers commis à la levée des taxes, II, 305, 306, 313 ; — recherches de fonds chez les détenteurs de deniers publics pendant le blocus de 1649, I, 153 ; — refuse de recevoir le héraut du Roi (février), 155 ; — les gens du Roi envoyés à Saint-Germain s'enquérir de ce que contenait la lettre apportée par le héraut (février), 158 ; — reçoit l'envoyé de l'archiduc, 164 à 168, 169 ; — réception à Saint-Germain des gens du Roi (19 février), 165 ; — députation vers la Reine (février), 168 ; — reçoit députation du parlement de Rouen, 169 ; — perquisitions chez les partisans de la cour (février), 168, 170, 171 et suiv. ; — maisons aux champs des officiers du Parlement taxées par le Roi (février), 170 ; — députation à Saint-Germain (février), 172 et suiv. ; — relation de la députation à Saint-Germain, 179 ; — grande députation au Roi (28 février), 182 ; — se déclare supérieur aux états généraux, 184 ; — émeutes et receveurs populaires (mars), 184, 185, 186 ; — délibération sur une suspension d'armes (25 mars), 186 ; — reçu par le Roi et la Reine (août), 187.
— 1650. — Mécanique de la délibération des chambres réunies, 195 ; — poursuites contre Beaufort, le coadjuteur, Broussel, Charton, etc. (janvier), 195 et suiv. ; — scène faite par Gaston (10 janvier), 199 ; — Beaufort, le coadjuteur, Broussel et Charton justifiés, 208, 210 ; — requête présentée en faveur des Princes, 235-236 ; — délibération sur les rentiers (mars), 238 et suiv. ; — reçoit la requête de la princesse douairière de Condé, 250 ; — condamnation du livre *Le Ministère du cardinal de Richelieu*, 257 ; — affaire de l'enlèvement du duc de Richelieu, 273-278 ; — délibérations sur l'affaire de Bordeaux, 287, 285, 289, 292 et suiv., 300, 301, 315 ; — défense des attroupements, 305 ; — félicite Gaston de

la naissance du duc de Valois, 307; — requête de la princesse de Condé jeune pour la délivrance des Princes, 345 ; — mandé au Palais Royal (9 décembre), 346.
— 1651. — Reçu par la Reine, fait des remontrances pour la liberté des Princes, I, 353 ; II, 5, 6, 7, 8, 9 ; — demande l'exclusion des étrangers du ministère, 14 ; — reçoit les Princes libérés, 20 ; — interdiction du ministériat aux étrangers, 21 ; — les Princes déclarés innocents, 24 ; — discute l'exclusion des cardinaux du ministère, 25 et suiv. ; — ordonne que Mazarin videra le royaume, 26 ; — ordonne une enquête contre Mazarin, 31 ; — discussion au sujet de l'assemblée de la noblesse, 37 ; — relation de l'enquête contre Mazarin, 66, 68 ; — officiers déclarés responsables des déprédations des gens de guerre, 72, 77, 79, 83, 84 ; — délibérations sur les finances, 81 ; — délibérations sur la retraite de Condé à Saint-Maur, 84 et suiv. ; — délibération sur le renvoi d'auprès de la Reine des créatures de Mazarin, 88 et suiv. ; — députés à la Reine pour l'exclusion de Mazarin, 90 ; — insiste pour que Condé aille chez la Reine après le départ de Lyonne, Servien et Le Tellier, 91 et suiv. ; — gens du Roi chez la Reine, au sujet du refus de visite de Condé, 93 ; — arrêt contre les placards et libelles, 94 ; — assigne Mercœur à comparaître sur son mariage, 96, 97 et 110 ; — exclusion de Mazarin de France et de ses créatures de la cour, 99, 111 ; — mandé au Palais-Royal, accusations contre Condé, 101 ; — scènes entre Condé et le coadjuteur, 103 et suiv. ; — Condé se justifie, 103 ; — négociations pour accorder la Reine et Condé, 112 et suiv. ; — séance de la majorité du Roi, 114 ; — délibération sur la retraite de Condé, 119, 122, 124, 130 ; — requête de récusation contre Molé, 135 ; — scènes contre le coadjuteur, 139 ; — mise à prix de la tête de Mazarin, 140 ; — arrêt contre le retour de Mazarin, 140 ; — délibérations sur le retour annoncé par Mazarin au duc d'Elbeuf, 142 et suiv. ; — ordonne la vente de la bibliothèque de Mazarin, 145 et suiv.
— 1652. — Surséance à la déclaration du Roi contre Condé, 151 ; — relation des députés au Roi à Poitiers, 155 ; — délibérations contre Mazarin, 156 ; — requête du lieutenant civil contre les placards, 159 ; — requête au sujet des rentes sur l'hôtel de ville, 161 ; — délibération sur le siège d'Angers, 163 ; — arrêt contre les levées de troupes, 164 ; — délibérations au sujet des rentes sur l'hôtel de ville, 165 ; — délibération sur l'entrée des troupes étrangères auxiliaires, 171 et suiv. ; — délibération sur les approvisionnements, 177 ; — sur les rentes sur l'hôtel de ville, 178, 179, 180, 181 ; — poursuites contre Mazarin, 186 ; — défense aux étrangers d'entrer dans les chambres, 186 ; — députés au Roi, 187 ; — libelles brûlés, 189 ; — le pape se plaint de la mise à prix de la tête de Mazarin, 199 ; — Condé vient au Parlement, 201 ; — députés vers le Roi à Sully, 202 ; — les Princes au Parlement, 214 ; — députés à Saint-Germain, 217 ; — délibérations sur les ravages des soldats autour de Paris, 219 ; — corps de ville insulté au Palais, 220 ; — sur la répression de la canaille, 223 ; — négociations à Saint-Germain, 225 ; — députation au Roi à Corbeil, 231 ; — négociations avec la cour, 233, 234 et suiv. ; — émeutes autour du Palais, 235 et suiv. ; — à la procession de Sainte-Geneviève, 236-237 ; — délibérations sur la misère publique et les exactions des troupes, 238 ; — les députés reviennent de Melun, 239, 240 ; — ordonne la résidence aux évêques, 240 ; — relation des députés envoyés à Melun, 240 ; — déclaration des Princes de poser les armes après le départ de Mazarin, 241 ; — députés au Roi à Saint-Denis, 244 ; — députés vers le Roi, après les massacres de l'hôtel de ville, 252 ; — nombreux départs de membres, arrêt contre ces départs, 252, 253 ; — arrêt de non désemparer de Paris, 253 ; — reçoit Rohan duc et pair, 254, 257 ; — réponse du Roi sur le départ de Mazarin, 255 ; — délibération sur la lettre du Roi annonçant la retraite de Mazarin, 256 ; — le roi invité à rentrer à Paris, 257 ; — lettre du Roi, demandant l'envoi de députés à Pontoise, 258 ; — Gaston fait lieutenant général, 259 ; — Gaston et Condé acceptent la lieutenance générale des armées,

262 ; — délibérations sur les taxes de l'hôtel de ville, 265 ; — cassation des arrêts du parlement de Pontoise, 270 ; — délibération pour exclure les membres du Parlement de Pontoise, 272 ; — réclame à Laffemas le petit sceau de la chancellerie de France, 275, 276 ; — délibérations sur les arrêts du Parlement de Pontoise, 280 ; — ouverture du paquet ordonnant la translation à Pontoise, 283 ; — remontrances sur le départ de Mazarin et le transfert à Pontoise, 284 ; — vacations, 285 ; — négociation à Compiègne, 287, 289 et suiv.
Parlement de Pontoise, — transfert à Pontoise, 263, 268, 269 ; — protestation du Parlement contre le transfert à Pontoise, 268, 269 ; — ouverture, 269 ; — éloignement de Mazarin demandé, 269 ; — arrêts contre les officiers du Parlement restés à Paris, 276, 277, 280 ; — arrivée successive des membres du parlement de Paris, 282, 284, 293.
Parmantier, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Parquet (Jacques Dyel, sieur du), vice-roi de la Martinique, II, 100.
Parrain des Coutures, capitaine de la garde bourgeoise, compromis dans le complot des frondeurs contre Condé, I, 213, 247 ; II, 198, 356.
Particelli (Emery). Voy. Emery.
Partisans (arrêt de la cour des aides contre les), I, 89.
Pas-Feuquières. Voy. Feuquières.
Pascal (le président Etienne), père de Blaise Pascal, taxé, II, 340.
— (Mme), mère de Blaise Pascal ; ses habitudes de charité ; habitait rue de Touraine, I, XLIV.
Passage (Armand de Poisieux, marquis du), défenseur de Bellegarde, I, 240, 244, 247.
— (régiment allemand de), à Stenay, I, 219.
Passart (J.), conseiller au grand conseil, exilé, I, 23.
— (Maurice), taxé, II, 328.
Passeports pour sortir de Paris pendant le blocus de 1649, I, 128.
Passy-lès-Paris (Minimes de), I, 165.
Pastourelle (rue), II, 309, 341.
Patin (Guy), médecin, taxé, II, 339.
— enseigne de la garde bourgeoise, II, 357.
Patrocle de Préquentin (François), écuyer ordinaire de la Reine, parti aux îles d'Amérique, I, 198.
Patroville (Nicole Carte, veuve de), taxée, II, 329.
Paulin (le Père), jésuite, confesseur du Roi, II, 26.
Pavée (rue), I, 337 ; II, 310.
Pavillon, receveur du convoi de Bordeaux, I, 139.
— demeurant au Marais, II, 318.
Payen (Paul), beau-père de Lyonne, I, 11, 186 ; II, 21, 88, 341.
— trésorier de France, taxé, II, 315.
— (veuve), taxée, II, 339.
— (Pierre), sieur des Landes, conseiller au Parlement, I, 94, 123, 154, 171, 172, 173, 186, 250, 256, 302, 338, 345, 347, 349 ; II, 9, 117, 202.
Payenne (rue), I, 146 ; II, 307.
Pays-Bas espagnols, I, XX, XXI, 140, 167, 318 ; II, 39, 42, 155, 175 et suiv., 229, 271, 274, 295, 297.
Peché (Mlle du), veuve, taxée, II, 337.
Peché, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Pecq (le) (Seine-et-Oise), pont rompu, II, 214, 216.
Peirat de Sève, II, 318.
Peiresc, I, VIII.
Pelleterie (rue de la), II, 215.
Pelletier de la Houssaye (Jacques le), conseiller au Parlement, II, 305.
— de la Houssaye (Nicolas le), maître des comptes, II, 319.
Pelletier, prêtre, taxé, II, 326.
Peñaranda (Gaspard de Bragamonte, comte de), I, 69, 70, 95, 98, 101, 140, 142, 147, 179, 265.
Pennacors (baron de), I, 348.
Penné, quartenier, II, 352.
Péquet, I, 339.
Pérain. Voy. Perrin.
Perche (rue du), II, 309.
Perdue (rue), II, 352.
Péréfixe (Hardouin de), évêque de Rodez, précepteur du Roi, II, 127.
Pères (Petits), II, 264.
Péricard (Jean de), ambassadeur à Bruxelles, I, XVIII, XX.
— (Guillaume de), évêque d'Evreux, I, XVIII.
— (famille de), ses relations avec Du Buisson, I, XVII.
Périchon, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Périgueux (Dordogne), II, 160, 194, 243.
— (rue de), II, 309, 342.
Périgord, I, 240.
Perle (rue de la), II, 195, 309.
— (carrefour de la), II, 288.
Péronne (Somme), I, 31, 166, 282 ; II, 60, 118, 120, 141, 297, 364.
Pérou (réaux d'argent du), II, 100.

Pérouse (abbé de la), II, 160.
Perquisitions pour recherches d'argent pendant le blocus de Paris, 1649, I, 140, 143, 170 et suiv., 174.
Perrault (Jean), président ès comptes, chargé des affaires de Condé, I, 126, 205, 208, 209, 212, 213, 250, 251, 264, 312, 324, 328, 337, 351; II, 18, 23, 116, 123.
Perray-Bailleul (du). Voy. Bailleul.
Perrel, payeur des rentes, taxé, II, 342.
Perrin (Louis), secrétaire du Roi, II, 346.
Perrochon, taxé, II, 321.
Perron (Jacques Le Noel du), évêque d'Evreux, abbé de Saint-Taurin, I, 161, 163, 173.
Perrot de Saint-Dié (Charles), seigneur de la Malmaison, fils du président Perrot de Fercourt, conseiller au Parlement, II, 177, 305.
Perrot d'Ablancourt. Voyez Ablancourt.
Persan (Louis de Vaudetar, marquis de), II, 47 (note), 59, 204, 252, 280.
Persan, employé à la conduite des troupes, taxé, II, 340.
Pérusse (de), taxé, II, 329.
Petau (Alexandre), conseiller au Parlement, II, 149, 161, 307.
Petit, astronome, II, 199.
— confident de d'Emery, I, 41 ; II, 314, 323, 330.
— (François), secrétaire du roi, taxé, II, 315.
— (le sieur), compagnon du héraut du Roi, envoyé à Paris, février 1649, I, 155.
— dizainier, II, 350.
— (d^lle), confidente de la princesse douairière de Condé, I, 351.
Petit-Bourg (Seine-et-Oise), maison de l'abbé de la Rivière, I, 211, 214, 239; II, 214.
Petit-Champagne, assassin, exécuté, I, 339.
Petit-Lion (rue du), II, 310.
Petit-Marais-Godard. Voyez Godard-Petit-Marais.
Petit-Musc (rue du), II, 308.
Petit-Puits, prisonnier à la Bastille, perquisition chez lui, I, 171.
Petits-Champs (rue des), I, 159 ; II, 310.
Petz, gouverneur d'Altkirch, II, 173.
Peu (Claude), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
— (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Phélipeaux d'Herbault (Balthazar), conseiller d'Etat, II, 30, 318, 356.
Phélipeaux d'Herbault (François), conseiller au Parlement, capitaine de la garde bourgeoise, I, 150, 317; II, 356.
— d'Herbault, abbé de Bourgmoyen, II, 30.
Phélipeaux, abbé de Poix, II, 30.
Phélipeaux des Landes, II, 314.
— du Verger (Antoine), conseiller d'Etat, II, 321.
— de Villesavin. Voy. Villesavin.
— de la Vrillière. Voy. Vrillière.
Phélipeaux ou Philipot (rue), II, 310.
Philippe II, roi d'Espagne, I, 30.
— IV, roi d'Espagne, I, 50.
Philippe, maître d'hôtel du Roi, nommé par Condé, II, 122.
Philippes, marchand de bois, taxé, II, 353.
Philippes, quartenier, II, 306, 308, 331.
— (veuve), taxée, II, 326.
— (Mme), taxée, II, 352.
Philippine (fort de la), aux Pays-Bas, II, 296.
Philipsbourg, II, 121, 171.
Pic (Mme), I, 25.
Picard (Charles), trésorier des parties casuelles, I, 32 ; II, 314, 337.
Picard (Le), valet de pied du Roi, II, 200.
— (Le), taxé, II, 320.
Picard du Plessis (Jean-Baptiste), conseiller d'Etat, taxé, II, 346.
— de Raffetot. Voy. Raffetot.
Picardie, I, 111; II, 90, 142.
— (armée de), I, 266, 275 ; II, 77, 178, 179, 364, 365.
— (fermes de), II, 340.
— intendant conservé par le Parlement, I, 36 et suiv.
— itinéraire de Dubuisson, I, xxxiv.
Picardière (Pierre Forget, sieur de la), maître d'hôtel du Roi, II, 318.
Pichon (Bernard de), président au parlement de Bordeaux, I, 213, 304, 317.
Pichon, dit le Charbonnier, I, 198.
Picot, exempt du chancelier, tué à la journée des barricades, I, 52.
— trésorier de la maison du duc d'Orléans, taxé, II, 332, 335.
— de l'Estang, frère de l'auditeur, taxé, II, 332, 352.
Picpus (Condé à), pendant le combat de Saint-Antoine, II, 245.
— pénitents de Saint-François, I, 149.
Pidou, premier commis de Barbier, II, 152.
Pied du Four, taxé, II, 346.
Pied fourché (commis du), II, 211.
Piémont (armée de), I, 59.

Piennes (Charles de Halluin, seigneur de), I, 4.
— (Louis de Brouilly, marquis de), I, 320, 323.
Pierre (maître), secrétaire de du Plessis-Guénegaud, II, 183, 195.
Pierrot, courrier de Brienne, II, 144.
Pietre, procureur du Roi et de la ville, II, 207, 247, 273.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Pignan (de Morgues, abbé de Saint-Germain, prieur de). Voy. Morgues.
Pignerol, I, xxii, 320 ; II, 255.
Pile (du), syndic des commissaires des guerres, I, 33, 46.
Pin (rue du), II, 352.
Pineau, traitant, taxé, II, 344.
Pinette, trésorier du duc d'Orléans, taxé, II, 337.
Pinon de Quincy (Charles), conseiller d'Etat, taxé, II, 307, 325, 327.
Pinon (Jean), président à Metz, taxé, II, 333.
Piocher, avocat, II, 189.
Pioline, ci-devant procureur aux Bernardins, taxé, II, 353.
Piombino, ou Plombin, président de Toscane, I, 48, 95, 270; II, 68.
Piroux, taxé, II, 330.
Piry, taxé, II, 342.
Pissotte (La) sur Vincennes (Seine), I, 63.
Pithiviers (Loiret), I, 335, 337.
Pithou (Pierre), conseiller des enquêtes, I, 32, 126, 161 ; II, 31, 38, 39, 66, 68, 270.
Placards séditieux dans Paris, I, 15, 176, 298, 316, 352, 337 ; II, 88, 89, 91, 93, 94, 158, 159, 162, 193, 233, 247, 251.
Place, conseiller à Rouen, taxé, II, 317.
Place (de la), capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Places (des). Voy. Desplaces.
Plaisance (Seine), Mme de Chavigny, exilée, y couche, I, 63.
Plainbosc (Georges Langlois de), premier président des comptes à Rouen, I, 33.
Planche (de la), capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
— (de la), taxé, II, 334.
Planche-Mibraie (rue), II, 312.
Planchette (La), commandant du château de Dijon pour Condé, II, 139.
Plante (de la), II, 334.
Plassac en Angoumois (Charente), I, 297.
Plâtre (rue du), II, 341.
Plâtre Saint-Victor (rue du), II, 352.
Plâtrière (rue), II, 336, 343.
Plénoche (de), émissaire à Caen de Mme de Longueville, février 1650, I, 221.
Plessis (les), baigneurs, rue des Quatre Fils Aymon, II, 288, 291.
Plessis (le), prieuré (Calvados). Voy. Fay-Taillis (du).
Plessis-Belleville (le), seigneurie d'Henry de Guénegaud, I, 1, 41.
Plessis-Bellière (Jacques de Rougé, sieur du), II, 182, 204.
Plessis-Châtillon (René du), mari de Diane-Renée de Poisieux, I, xvii.
— (Renée le Conte, mariée à André du), I, xix.
Plessis-Guénegaud (du). Voy. Guénegaud-du Plessis.
Plessis-Picard (du). Voy. Picard.
Plessis-Praslin (du). Voy. Choiseul.
Plessis du Verne, ou du Vernet, maître d'Académie, I, 119 ; II, 67.
Plombin. Voy. Piombino.
Plotard (de Sève de). Voy. Sève.
Pluviers (Elisabeth de), comtesse de Braine, II, 70.
Plumiers, marchand flamand habitant Paris, II, 143.
Podensac-sur-Garonne (Gironde), I, 282.
Poisieux, dit Capdorat (Michel de), seigneur de Rugles et de Bailly, I, xvii.
Poisieux (Diane-Renée de), mariée à René du Plessis-Châtillon, I, xvii.
Poille (Guillaume), conseiller au Parlement, II, 306.
Poissy (Seine-et-Oise), I, 111 ; II, 175, 178.
— (monastère de), I, 140.
Poitevin, abbé des Vaux, taxé, II, 335.
Poitevin-Ravenel, défenseur d'Etampes, II, 231.
Poitiers (Vienne), séjours de la cour en 1650, 1651 et 1652, I, 290, 292, 293, 294, 335 ; II, 125, 126, 128, 129, 144, 149, 151, 154, 158, 168.
— (évêché de), II, 168.
— (poursuites contre les soldats pillards à), I, 90.
— (Du Lac, trésorier de France à), II, 350.
Poitou, I, 135, 185, 214, 219, 223, 240 ; II, 61, 106, 125, 126, 128.
— (gabelle de), II, 117, 121.
— (rue de), II, 300, 342, 343.
Poix (de), complice de Beaufort, I, 122; II, 183.
Poix (prieuré de) (Somme), II, 30.
Polaillon-Chatelain. Voy. Chatelain.

Police, mesures contre les attroupements, II, 138, 230 ; — vols à main armée dans les rues, II, 71.
Polinière (de la), taxé, II, 335.
Polisy-Choiseul (Aube), près Bar-sur-Seine, II, 65, 73.
Pologne (roi de). Voy. Vladislas IV.
— Voy. Casimir.
— (reine de). Voy. Gonzague (Louise-Marie de).
— voyages de Dubuisson en Pologne, I, XXIX.
Polonais (les) prennent les Ponts-de-Cé, II, 178.
Poméranie, II, 299.
Pomereu (François de), premier président du Grand Conseil, II, 262.
Pomme (de la), traitant, taxé, II, 339.
Pompe (Mme de la), taxée, II, 339.
Ponceau (place du), I, 19.
Poncet (Pierre), maître des requêtes, sauvé à l'hôtel-de-ville, II, 249.
— (l'abbé), taxé, II, 322, 327.
Pons (Judith-Suzanne de), fille d'honneur de la Reine, voulant rejoindre le duc de Guise, est conduite aux filles Sainte-Marie, I, 3.
— (Mme de), duchesse de Richelieu. Voy. Richelieu (duchesse de).
Pons en Saintonge (Charente-Inférieure), I, 244, 270, 282 ; II, 153, 154, 160.
Pont au Change, ou Pont-Neuf-au-Change, I, 25, 168, 185 ; II, 4, 6, 311.
Pont-aux-Dames, en Brie (Seine-et-Marne), abbaye, II, 146.
Pont de Courlay (M. du), procès de la succession de Richelieu, I, 87, 89.
Pont de l'Arche (Eure), I, 139, 144, 156, 208, 211, 212, 214, 217, 221, 222, 224, 225, 227, 342 ; II, 19, 93.
Pont-Iblond (Seine-et-Oise), I, 178.
Pont-Marie (le), à Paris, I, 66, 151 ; II, 158.
Pont-Neuf (le), à Paris, I, XLI, 130, 139, 300, 336 ; II, 9, 89, 91, 93, 158, 193, 194 et suiv., 201, 205, 206, 212, 214, 215, 216, 217, 225, 231, 232, 241, 245, 269, 284, 289.
Pont Notre-Dame, à Paris, I, 112 ; II, 4, 131, 220, 242, 311.
Pont de bois de Notre-Dame, I, 147.
Pont Saint-Michel, à Paris, I, 137, 148 ; II, 7, 107, 108, 273, 276, 311.
Pont-Sainte-Maxence (Oise), II, 176.
Pont-sur-Seine (Aube), seigneurie de Bouthillier, I, 215 ; II, 53, 149, 181.
Pont de bois de la Tournelle, à Paris, I, 118.
Pont des Tuileries, à Paris, emporté, janvier 1649, I, 118.
Pont-sur-Yonne (Yonne), II, 149, 150, 157.
Pontac (Pierre de), premier président de la cour des aides de Bordeaux, II, 131.
— (François de), baron de Beautiran, premier jurat de Bordeaux, I, 291, 292.
— (N. de), fils de Jacques, procureur général de Bordeaux, tué au faubourg Saint-Germain, I, 112.
— (N. de), taxé, II, 335.
Pontavert (Aisne), I, 306, 313, 315, 317, 318 ; II, 239.
Pontcarré. Voy. Camus (Le).
Pontchartrain (de), taxé, II, 319.
Pontchâteau (Charles de Cambout, baron de), sa mort, I, 11.
Pontevault (de), taxé, II, 339.
Ponthieu (itinéraire de Dubuisson en), I, XXXIV.
Ponti (del), ingénieur militaire, défenseur de Rethel, II, 39, 311.
Pontigny (abbé de). Voy. Mesgrigny, abbé de Pontigny.
Pontoise (Seine-et-Oise), I, 78, 93, 125 ; II, 20, 109, 176, 178, 216, 217, 232, 257, 258, 259, 260, 265, 275, 278, 285.
— (Parlement de). Voy. Parlement de Pontoise.
— (Chambre des Comptes transférée à), II, 288.
— (Cour des Aides transférée à), II, 282, 292.
— (carmélites de), mère Jeanne Séguier, supérieure. Voy. Séguier.
— Hôtel-Dieu, Jeanne de Guénegaud, prieure. Voyez Guénegaud (Jeanne de).
— (coche de), II, 294.
Ponts rompus aux environs de Paris, par mesure militaire, I, 314 ; II, 211, 214.
— (ordres pour réfection des), II, 226.
Ponts et chaussées (Bonigal, trésorier des). Voy. Bonigal.
Ponts de Cé (Maine-et-Loire), II, 158, 163, 166, 178, 192.
Poquelin, marchand rue Saint-Denis, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Porcelets de Maillane (Mlle des), comtesse de Brionne-Tornielle, mère du marquis de Brionne, I, 59.
— (Françoise des). Voy. Suze (comtesse de).
Porcelettı. Voy. Porcelets (des).
Porcherons (Les), II, 357.

Port à l'Anglais (Seine), II, 237, 254.
Port au Foin (quartier du), à Paris, II, 331.
Port au Plâtre, à Paris, II, 280, 283.
Port-Royal, I, 102 ; II, 345.
Portail (Paul), conseiller au Parlement, I, 114, 307 ; II, 140, 149, 152, 161, 242, 268, 286, 307.
Portail, de la rue des Blancs-Manteaux, taxé, II, 319.
Portail, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
Portail-Jouan, I, 215.
Portail de Montesson, conseiller des aides, I, 161.
Porte-Vesins (Charles, marquis de la), I, 122.
— (Anne-Ursule de Cossé-Brissac, marquise de la), I, 122.
— (de la), maître des requêtes, taxé, II, 321, 327.
— (La), quartenier, II, 306, 310.
Portefoin (rue), II, 309.
Portereau (le), faubourg d'Orléans, II, 192.
Portes (taxe des), à Paris. Voy. Taxe.
Portets (Gironde), I, 280.
Porto Longone (Italie), I, 95, 269, 270, 272, 300, 306 ; II, 68.
Portugal (prince de), I, 63.
— (ambassadeur de), II, 44 (note).
— (évêques de), consultent le clergé de France sur les refus de nominations d'évêques faits par le pape, II, 54, 45 (note).
— (ports de), I, 327.
Postes, courriers interdits, janvier 1649, I, 138.
— chambre des dépêches créée pendant le blocus de 1649, I, 147.
— lettres de Flandres et d'Allemagne saisies, I, 248.
Pot de Fer (rue du), à Paris, II, 347.
Potard, secrétaire de M. de Lézeau, taxé, II, 323.
Potel, greffier du conseil, II, 319, 333.
Poterie (Claude Le Roy de la), conseiller d'Etat, II, 320, 326.
— (Le Roy de la), procureur du Roi aux eaux et forêts, II, 332.
Potier (Nicolas), conseiller au Parlement, II, 313.
— (Augustin), évêque de Beauvais, I, 275.
— Voy. Blancmesnil, Gesvres, Tresmes, Novion.
Poulies (rue des), I, XXX ; II, 311.
Poullet (Jean), commis de Guénegaud, II, 331.
Poulletier (rue), II, 5.
Pourpointerie (rue de la), II, 310.
Pourselet, taxé, II, 346.
Pourvoyeurs de la maison du Roi, I, 92, 187.
Poussart. Voy. Fors, Richelieu (duchesse de), Vigean.
Poussepin de Montbrun, trésorier de France, taxé, II, 324, 332.
Poyanne (Bertrand de Baylens, baron de), II, 70.
— (dlle de), II, 69, 70 (note).
Pradines, lieutenant des gardes de Gaston, II, 190.
Praslin. Voy. Choiseul-Praslin.
— (régiment de), II, 297.
— seigneurie, I, 20.
Pré (Mme du), veuve du maître des requêtes, taxée, II, 349.
Pré aux Clercs, II, 230, 281.
Prêcheurs (rue des), II, 310.
Précy (de), conseiller, I, 253.
Prédictions (faiseurs de), I, 24, 60, 272, 273, 287.
Prélabé (Pierre Olivier de), maître d'hôtel du Roi, II, 321.
Premier président. Voy. Molé (Mathieu).
— (hôtel de), II, 196.
Presbourg, visité par Dubuisson, I, XXIII.
Prestat (Toussaint), commis aux aides, taxé, II, 331.
Prestre (René Le), conseiller en la cour des aides, I, 5.
— (Le), bourgeois, taxé, II, 331.
— (dlle Le), I, 5.
Prêtres Saint-Sulpice (rue des), II, 348.
Prêts au Roi (déclaration pour les), I, 98.
Prévalon (de), taxé, II, 329.
Prévôté de l'hôtel, querelle avec les gardes du corps, I, 47.
Prévôt des marchands. Voy. Paris.
— de l'Isle de France, I, 122.
Prévost (M. Auguste Le), I, XIV.
Prevost (Charles Le), conseiller au Parlement, I, 109 ; II, 313.
— de Saint-Germain (Jean Le), abbé de Samer, conseiller en la grande chambre, I, 113, 157 ; II, 207, 240.
— commissaire de l'artillerie, taxé, II, 375.
— traitant, II, 343.
— quartenier, II, 306, 311, 314.
— capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Primitif, nom donné aux minutes d'arrêt du Parlement, I, 27.
Primaudaye (La) arrête Chavigny, I, 62.
Princes (les). Condé, Conti, Longueville arrêtés prisonniers, janvier 1650. Leur détention à Vincen-

nes, Marcoussis, le Havre; leur mise en liberté. Voyez au mot Condé.
Priolo (Benjamin), II, 168, 183.
Priouzac (de), taxé, II, 320.
Prisons (tentatives de rupture des), II, 220.
Prisonniers d'Etat, discussion à leur sujet aux conférences de Saint-Germain, I, 70 et suiv.
— de guerre, échange avec l'Espagne, II, 64.
Procession du vœu de Louis XIII, II, 274.
— de la châsse de Sainte-Geneviève, II, 236.
— de la réduction de Paris, II, 187.
Procureur général. Voyez Méliand, Fouquet,
Prophéties répandues dans Paris, I, 24, 60, 272, 273, 287.
Protestants, I, 135, 137, 271; II, 238, 239.
— Voy. Charenton, Temple.
Prou (Jean), l'aîné et le jeune, pourvoyeurs de la maison du Roi, I, 92.
— banquier, taxé, II, 346.
Prouvelles ou Prouvaires (rue des), II, 340.
Provence, I, 142, 145, 239, 245, 305, 321; II, 2, 15, 49, 70, 118, 133, 157, 158, 216, 217, 267, 268, 302.
— (parlement de). Voy. Aix.
Provinces-Unies. Voy. Hollande.
Provins (Seine-et-Marne), I, 213, 282.
Prud'homme, baigneur, I, 40; II, 149, 201.
Prunevaux (Etienne Foullé de). Voy. Foullé.
Pucelle, avocat, II, 69, 75.
Puis (du). Voy. Puy.
Puis (rue du), II, 310.
Puisieux (Pierre Brulard, marquis ou vicomte de), mari de Charlotte d'Estampes-Valençay, I, XIX, XXII, XXXVI, LX.
— (Charlotte d'Estampes-Valençay, marquise de), I, XXXVI; II, 59.
Pussort (Henri), conseiller au Grand Conseil, I, 23.
Puy (du). Voy. Dupuy.
— (président du), II, 333.
— (du), trésorier de France, II, 334.
— (Mme du), Anne de Brouilly, veuve de Frédéric de Rouvroy, seigneur du Puy La Vallée, gouvernante des filles de la Reine, II, 324.
Puységur (de), II, 364.

Q

Quarteniers de Paris, en 1649, II, 306.
Quatre fils Aymon (rue des), II, 288, 309, 341.
— (enseigne des), II, 344.
Quatrehomme, ami de Dubuisson, gentilhomme du comte Alexandre de Bournonville, II, 302.
Quatre Solz (François), conseiller au Parlement, I, 197, 239.
Quelin (Nicolas), conseiller au Parlement, II, 292.
Quelvenault, ou Kerveno (marquise de). Voy. Kerveno.
Quendael (de), en Angleterre. Voyez Candale.
Quenette (La), colporteuse de libelles, II, 125.
Quesne (Abraham du), amène en Garonne une escadre royale, I, 320, 326, 328.
Quesnoy (Gobelin du). Voy. Gobelin.
Quillebeuf (Seine-Inférieure), I, 168, 169.
Quillet (Claude), secrétaire du maréchal d'Estrées, II, 188.
Quincampoix (rue), I, 344; II, 77, 310.
Quincey (Joachim, comte de), I, 275; II, 71, 359.
Quinquina, note de Dubuisson sur son introduction en Europe, I, XLIV.
Quinze-Vingts, II, 344.

R

Racine (Charles), conseiller au Parlement, II, 306, 324.
Raffetot (Picard de), I, 17.
Raffetot (Alexandre de Canonville, marquis de), I, 144.
Ragny (Mme de), veuve du conseiller, taxée, II, 321.
Raguenet, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Raincy (Bordier, sieur du). Voyez Bordier.
Raincy (Le) (Seine-et-Oise), maison de Bordier, I, 44, 46, 50.
Rainteuil, taxé, II, 329.
Rallière (La), traitant, I, 41, 133, 144; II, 314.
Rambouillet (Nicolas de), financier, taxé, II, 315, 326.
— (hôtel de), Dubuisson n'y a pas de relations, I, XXXIII.
— (jardin de), à Reuilly. Voyez Jardin.
Rambures (Charles, marquis de), I, 29.

Ramée (La), exempt des gardes, I, 23.
Rancé (Bouthillier de). Voy. Bouthillier.
Rantilly (Jean de Ligny, seigneur de), trésorier des parties casuelles, II, 324.
Rantzau (Josias, comte de), maréchal de France, I, 16, 20, 56, 59, 61, 204, 212, 266, 268.
— (maréchale de), Elisabeth-Hedwige de Rantzau, II, 205.
Rapts des dames Yves et Gillot, II, 65.
Raré-Lancy (Henry de), trésorier des guerres, I, 38.
Raray-Rully, près Senlis (Oise), II, 176.
Rasle (Le), ingénieur, défend la citadelle de Courtray, I, 21, 26.
Ratabon, intendant des bâtiments, taxé, II, 317.
Ratisbonne (diète de), Dubuisson y assiste, et publie un compte-rendu dans le *Mercure français*, I, XXIII.
Ratouin, commissaire des guerres, taxé, II, 328.
Raulin. Voy. Rolin.
Rauzan-Duras (comte de), Frédéric-Maurice de Durfort, I, 164.
Ravenel-Poictevin, défenseur d'Etampes, II, 231.
Ravenel (régiment de), II, 365.
Ravet, taxé, II, 353.
Ravot, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Raymond (de), conseiller au parlement de Bordeaux, II, 132.
Ré (île de), I, 135, 137.
Rebattu à Arles, correspondance avec Dubuisson, I, XX (note), LVI.
Reboult, conseiller, II, 313.
Rebours, procureur en la cour des aides, taxé, II, 320.
Redemont de Castille. Voy. Castille.
Refuges (Henri de), conseiller au Parlement, II, 306.
Regifugium, nom donné à la retraite de la cour à Saint-Germain en janvier 1649, I, 103.
Régiment de Balthasar, II, 155; — de Berlo, à Stenay, I, 255; — de Bourgogne, I, 151; — du duc de Bouillon (parisien), 159; — de Brosens, II, 97; — du général Broeck, à Stenay, I, 255; — du baron de Calo, à Stenay, 255; — de Cimetière, II, 365; — de Condé, I, 146; II, 43, 272; — de Conti, I, 129, 136, 160, 163, 212, 213, 352; II, 43, 57, 72, 93; — de Conti, cavalerie (parisien), I, 143, 174; — de Corbrande, à Stenay, 255; — de Corinthe (parisien), 129, 132, 135; — de Cortembark, à Stenay, 255; — de la Couronne, allemand, à Stenay, 219; — des Croates, à Stenay, 255; — de Darmstadt, à Stenay, 255; — de Digby, 314, 316; — de Douché, à Stenay, 255; — de Duras, allemand, à Stenay, 219; — d'Enghien, 124; — d'Etampes, II, 77; — de Fleckenstein, allemand, à Stenay, 219; — du baron du Four, à Stenay, 255; — des gardes, 212, 215, 228, 230, 238, 349; II, 4, 58, 83, 107, 119, 163, 246; — de Genlis, 297; — de Giraldin, à Stenay, 255; — de Hanovre, 150; de Imptine, à Stenay, 255; — du comte d'Isembourg, à Stenay, 255; — de Jarmer, à Stenay, 255; — de Kerlin, à Stenay, 255; — de Longueval, à Stenay, 255; — de Languedoc, II, 77, 249; — de Lillebonne-Elbeuf, I, 131, 326; — bordelais de Luzignan, 281; — de la marine, II, 253; — de Mazarin, I, 152, 155; — de Médavy, II, 163; — de Meternich, à Stenay, 255; — de Michel, à Stenay, 255; — de Montecler, 157; — de Montmal, à Stenay, 255; — de la Mothe-Houdancourt (parisien), 180; — de Navailles, 325; — de Navarre, II, 77; — de Normandie, 258; — d'Orléans, 202. — Régiments parisiens levés pendant le blocus de 1649, I, 111, 120, 141, 159; — de Palluau, I, 325; II, 77; — du Passage, allemand, à Stenay, I, 219; — de Praslin, II, 297; — de Ravenel, 365; — de la Reine, I, 133, 152, 231; — du comte de Rigberghe, 255; — royal de cavalerie, II, 176, 177; — de Ruvigny, 314, 316; — de Saint-Aignan, II, 177; — de Saint-Simon, I, 326; — de Sauvebeuf (bordelais), 281. — Régiments suisses. Voy. Suisses. — Régiment de Turenne, allemand, à Stenay, 219; — de Valois, II, 77, 249; — de Villette, I, 314, 316; — de Lawœstine, à Stenay, 255; — de Vitry (parisien), 162; — du duc de Wurtemberg, à Stenay, 255.
Regnard, taxé, II, 353.
Regnauld (Antoine-Aymon), conseiller au Parlement, II, 307.
Regnault, dizainier, II, 340.
Regnier, médecin, I, 339, 345.
Reims (de), lieutenant-colonel, tué par l'explosion d'un canon, I, 320.
Reims (Marne), I, 98, 104, 132, 235, 314, 350; II, 4, 210.

Reims (archevêque de). Voy. Estampes-Valençay, Aumale (duc d').
— (bâtarde de Longueville, abbesse de Saint-Pierre de). Voy. Longueville (bâtarde de).
Reine (la). Voy. Anne d'Autriche.
— (dame du lit de la), création de charge, I, 198.
— (libelles contre la), II, 125.
— (chancelier de la), II, 64.
— (confesseur de la), I, 120, 340.
— (régiment de la), I, 118, 133, 152, 231.
Remiremont (abbesse de), Anne-Marie de Lorraine, tante de la duchesse d'Orléans, sa mort, I, 11.
— (Mlle de), fille de Gaston d'Orléans, II, 61.
Remiremont (Vosges), II, 3.
Rémoise (Champagne), II, 77.
Renard (Jacques), conseiller au Parlement, II, 306.
— gardien ou maître du petit jardin des Tuileries (*sic* au texte), I, 109; II, 335.
— Voy. Jardin Renard.
— (rue du), I, 51 ; II, 309.
Renault (Antoine), chirurgien du Roi, taxé, II, 334.
Renaud (veuve), taxée, II, 334.
Renaudin, procureur général au grand conseil, I, 22.
Renaudot (Theophraste), I, 172, 250, 300 ; II, 128, 236, 297 ; — son dernier mariage, II, 128.
Rencas, médecin, II, 285.
René, lieutenant-colonel du régiment des gardes, II, 120.
Rennes (Ille-et-Vilaine), I, 185, 218; — parlement, I, 135 ; II, 155, 156, 167, 180.
Renouard de Vilhayer, maître des requêtes. Voy. Vilhayer.
Rentes sur l'hôtel de ville, syndics, assemblées des rentiers, I, 56, 132, 235, 238, 254, 256, 284, 311, 329, 331 ; II, 129, 161, 165, 166, 169, 171, 180, 181, 182, 238, 267.
Rentes, consultations de la Sorbonne sur leur caractère licite, I, 99.
Répéran, bourgeois, taxé, II, 335.
Repas (du), secrétaire du Roi, II, 346.
Requêtes (maîtres des). Voy. Maîtres des requêtes.
Resay (de Benard de). Voy. Benard.
Resneau, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Resoudière (de l'Isle de la), lieutenant du grand prévôt de France, I, 47, 147.
Rethel (Ardennes), I, 267, 269, 271, 311 ; II, 24, 27, 148, 269.
Rethel, campagne, victoire et prisonniers, I, 333, 348, 349 ; II, 21, 39, 43.
Retz (Henri de Gondi, duc de), I, 9, 53, 145, 215, 233, 339 ; II, 334.
— (cardinal de). Voy. Coadjuteur.
Retz (Loire-Inférieure) (gens des environs de) réunis à Paris et ameutés par le coadjuteur, II, 106.
Reuilly (jardin de Rambouillet à), II, 88, 91.
Reuville d'Amontot (de). Voyez Amontot.
Rhin (troupes lorraines sur le), II, 179.
Rhinfeld (victoire de), I, xxix.
Rhingrave (le) Frédéric, gouverneur de Maestricht, II, 165.
— Voy. Frédéric.
Rhodes (Louise de Lorraine, fille du cardinal, mariée à Claude Pot, comte de), II, 162.
Ribaudon, commis de Morville, intendant, taxé, II, 329.
Riberpré (Charles de Moy, marquis de), I, 323.
Ribier, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Ribier de Villeneuve (Jacques), conseiller au Parlement, I, 171.
Richard, fermier des aides, II, 322.
— commis des aides, taxé, II, 333.
— courrier de Gaston, I, 334.
Richebourg (Charles Quentin de), des gabelles, taxé, II, 319.
Richelieu (cardinal de), I, xix, xxiii, xxv, xxvi, xxx, 17, 69, 71, 113, 234, 179, 198 ; II, 26, 348.
— (succession du cardinal), procès entre Condé et les héritiers, I, 87, 89.
— (bibliothèque du cardinal), II, 160, 300.
Richelieu (Armand-Jean de Vignerot du Plessis, duc de), procès de la succession du cardinal contre Condé, I, 87, 89 ; — général des galères, arrêté par le parlement d'Aix, 145 ; — épouse Mme de Pons, 205 ; — fidèle au Roi dans la place du Havre, 219, 221, 222 ; — vient trouver le Roi à Rouen, 224 ; — tentatives de Mme d'Aiguillon pour rompre son mariage, 237, 239 ; — enlevé et sequestré par Mme d'Aiguillon, procès au Parlement, 273 à 281, 284 ; — s'évade avec la duchesse, 337 ; — duel avec le marquis de La Meilleraye, II, 28 ; — négocie avec La Rochefoucault la vente du généralat des galères, 61 ; — tente de se saisir de Richelieu en Poitou, 63 ; — tente l'enlèvement de la duchesse d'Aiguillon, 74 ; — mandé par la Reine, 82 ; — retiré à Brouage, 125.
Richelieu (Anne Poussard du Vigean, d'abord comtesse de Pons-Albret, mariée au duc de), prétend les honneurs de la cour comme veuve du comte d'Albret, I, 82, 83 ; — mariée au duc de Richelieu, 205 ; — prend à Rouen le tabouret devant la Reine, 225 ; — visitée à son arrivée à Paris, 227 ; — poursuites de Mme d'Aiguillon contre le mariage, 236, 237, 239 ; — requête au Parlement contre l'enlèvement du duc, 273 à 284 ; — évadée avec son mari, 337 ; — va au-devant de Mme de Longueville, II, 32.
Richelieu (Jean-Baptiste-Amador de Vignerot du Plessis, marquis de), II, 74.
— (Emmanuel-Joseph de Vignerot du Plessis, abbé de Marmoutiers, dit l'abbé de), I, 219, 221, 248.
Richelieu (porte), I, 106, 163 ; II, 16, 310.
Richelieu en Poitou (Indre-et-Loire), I, 290 ; II, 63, 82.
Richer, éditeur du *Mercure français*, I, xxiii.
Richon, gouverneur de Vayres, pendu, I, 304.
Rieux-Elbeuf (François de Lorraine, comte de), II, 79, 166, 264, 266.
Rieux-Elbeuf (Anne d'Ornano, comtesse de), II, 194.
Rigaud (le sieur), ami du commandeur de Souvré, II, 102.
Rimbert, taxé, II, 334.
Riom (Puy-de-Dôme, service funèbre célébré pour Jean Sirmond, I, 17.
Riqberghe (régiment du comte de), à Stenay, I, 255.
Rivière (chevalier de), premier gentilhomme de la chambre de Condé, I, 66, 290 ; II, 57, 58.
Rivière (Louis Barbier, abbé de La), vol et assassinat commis chez lui, I, 2, 11 ; — son appartement au Luxembourg, 3 ; — conflit avec le prince de Conti pour le cardinalat, 81, 83, 84, 85, 86, 109 ; — ministre d'Etat, 88 ; — quitte le Palais-Royal, au moment de l'arrestation des Princes, 203 ; — disgracié, 211, 214, 216 ; — à Saint-Benoît-sur-Loire, 239, 240 ; — ordonné prêtre, se retire à Aurillac, 146, 256 ; — à Saint-Benoît-sur-Loire, 333 ; — cherche à se rapprocher après la liberté des Princes, II, 55 ; — défend Petit-Bourg contre les gens de guerre, 214.
— I, 30, 150, 158, 218, 270, 296 ; II, 350.
Rivière, tapissier de Guénegaud, II, 228.
Rivière (de la), trésorier de la cavalerie légère, taxé, II, 327, 352.
Rivière (de la), veuve, taxée, II, 334.
Rivière-Couaquo (Mlle de la), II, 319.
Roanc, dit le Chasseur, I, 127.
Roannez (Artus Gouffier, duc de), II, 117.
Robert (prince), ou Rupert, prince palatin du Rhin, commandant la flotte du roi d'Angleterre dans la Méditerranée réfugiée à Toulon, II, 54.
Robert, de Rugles, I, 124.
Robineau, taxé, II, 341.
Robinet, taxé, II, 331.
Roche (Mme), taxée, II, 325.
Roche (de la). Voyez Londe (Abraham de la).
Roche aux Aubiers (Augustine Le Roux, comtesse de la), femme de Servien. Voy. Servien (Mme).
Rochefort, courrier du Roi, II, 19, 286.
Rochefort-en-Iveline (Seine-et-Oise), I, 13, 337.
Rochefoucauld (François V, duc de la), mort en 1650, I, 223.
— (François VI, duc de la), d'abord prince de Marsillac, I, 148, 164, 188, 207, 209, 214, 219, 223, 234, 246, 247, 260, 261, 270, 273, 286, 292, 294, 330, 331, 332, 334, 335 ; II, 8, 13, 17, 18, 19, 28, 61, 62, 70, 80, 83, 85, 91, 104, 106, 107, 117, 118, 129, 201, 245.
— (Charles-Hilaire, chevalier de la), I, 221 ; II, 57, 71.
Rochefoucaud-Bayers (Louis de la), sieur de la Bergerie, II, 141.
Rochefoucauld-Estissac (de la). Voy. Estissac.
Roche-Guyon (Catherine-Gilonne de Matignon, comtesse de la), I, 38.
— (Anne-Elisabeth de Lannoy, comtesse de la). Voy. Harcourt (princesse d').
Rochelle (La) (Charente-Inférieure), I, 137, 304, 324, 326 ; II, 64, 125, 129, 130, 131, 134, 135.
Rochemont (Lambert de la Mothe-). Voy. Lambert.
Rochepozay (Diane de la), Mme Le Page, dame de Saint-Loup, née Chasteignier de La Rochepozay. Voy. Saint-Loup.
Rocher, dizainier, II, 348.

Roches (des), colonel de la milice parisienne, I, 149.
Roche Servien (de la), erreur pour Roque-Servière, I, 225. Voyez Roque-Servière.
Rocolet (Pierre), imprimeur du Roi, II, 176.
Rocolet, lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 357.
Rocroy (Ardennes), I, 267, 271, 310.
Rodez (évêque de). Voyez Perefixe (Hardoin de).
Roeux (Albert-Claude de Croy, comte de), gouverneur de Douai, II, 170.
Roger, des postes d'Auvergne, II, 328.
Roger, taxé, II, 327.
Roger (enfants de), taxés, II, 333.
Roger du Breuil. Voy. Breuil.
Roguet (du), gouverneur de Furnes, I, 46.
Rohan (Henry, duc de), sa campagne en Valteline et dans les Grisons, I, XXI et suiv., XXV, XXVI.
Rohan (Marguerite de Béthune, duchesse de), veuve de Henri de Rohan, I, 135.
Rohan-Chabot (Henri de Chabot, duc de), I, 135; II, 158, 162, 163, 166, 171, 175, 184, 185, 189, 190, 211, 212, 216, 222, 244, 254, 257, 266, 364.
Rohan-Chabot (Marguerite de Rohan, duchesse de), I, 141; II, 179.
Rohan (Tancrède de), sa blessure et sa mort, I, 135, 139, 141.
Rohan (hôtel de), rue de l'Echelle-du-Temple, hôtel Saint-Denis, II, 178.
Roi. Voy. Louis XIV.
— (commensaux du), n'ont pas de table par défaut de paiement des pourvoyeurs, I, 92, 187.
— (confesseur du). Voy. Paulin (P.).
— (coucher du), préséance, I, 194.
— (maison du). Voy. Maison du Roi.
— (précepteur du). Voy. Perefixe.
— (repas du), II, 37.
— (lecteur du), II, 69.
— (premier médecin du). Voy. Valot, Vautier.
Roi de Sicile (rue du), II, 308, 309, 310.
Roissy, terre du comte d'Avaux, I, 21, 27.
Rolin, ou Raulin, secrétaire du duc de Lorraine, II, 229, 230, 231, 289.
Rollot, premier commis de Claude de Guénegaud, trésorier de l'Epargne, II, 63, 319.
Romanesque (Antoine), secrétaire de la Reine, taxé, II, 330.
Rome, I, XX, XXIV, 26, 48, 193, 236, 249; II, 200.
Romilly (de), taxé, II, 321.
Ronce (La), tireur d'armes, II, 95.
Roncières (de), sergent-major de la place de Béthune, II, 362.
Roque (capitaine La), capitaine des gardes de Condé, I, 302, 346; II, 254.
Roque de Taux (Gironde), I, 120.
Roquelaure (Gaston, marquis de), maître de la garde-robe, I, 1, 193, 194, 217; II, 3, 61, 62, 256, 257.
Roquelaure (Antoine, chevalier de), I, 12, 285.
Roquelaure (Catherine-Henriette de), marquise de Balagny, I, 45.
Roquemont (Tambonneau de). Voy. Tambonneau.
Roquépine (Louis-Gilles du Bouzet de), gouverneur de la Capelle, I, 302.
Roqueservière (Jacques de Borelli de), écrit par erreur Roche-Servien, I, 225.
Roquetaillade, tué, I, 112.
Rosberghen (de), agent hollandais en France, I, XXVII.
Rose, avocat en Parlement, I, 146.
Rosen, ou Rose (Reinhold de), I, 268, 277; II, 31, 76, 77, 277.
Rosen, gouverneur de Thann, cousin du précédent, II, 173.
Roses en Catalogne, gouvernement donné à La Fare, I, 42.
Rosiers (rue des), I, XXVI; II, 310.
Rosny (Seine-et-Oise), maison du duc de Sully, I, 232, 263; II, 51, 174.
Rossano (Olimpia Maldachini, princesse de), mariée à Camille Pamfilio, neveu d'Innocent X, I, 16, 82.
Rouen, ville et gouvernement, I, 125, 127, 128, 129, 132, 134, 135, 141, 144, 147, 164, 168, 209, 210, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 227; II, 19, 260, 261.
— (archevêque de). Voy. Harlay.
— (vieux palais de), I, 125, 136, 205, 209, 222, 223.
— (parlement de), I, 87, 123, 134, 142, 144, 145, 169, 209, 210; II, 20, 63, 93, 165, 180, 224, 260.
— receveurs généraux, I, 146.
— abbesse de Saint-Amand. Voyez Souvré.
Rouillac (Louis de Goth, marquis de), II, 29.
Rouillé (Jacques), secrétaire du Roi, taxé, II, 334.

Rouillé, veuve du maître des comptes, taxée, II, 334.
Rouillier de Menebrolles, taxé, II, 339.
Roujault (Nicolas), conseiller au Parlement, II, 307.
Roule (quartier de Saint-Honoré), II, 311.
Roule sous Paris, II, 228.
Roulerie, ou Rouillerie (Christophe Bautru, sieur de la), volontaire au siège d'Arras, I, XXX.
Rousseau, quartenier, II, 207, 311, 337, 345.
Rousselet, procureur du Roi aux requêtes de l'hôtel, taxé, II, 322, 324.
Rousselin, taxé, II, 336.
Roussereau, ou Rossereau (François), secrétaire de Mazarin, II, 346.
Rousset (M. du), notaire, I, XII.
Rouville d'Alisay, près Pont de l'Arche (Eure), I, 342.
Roux (le), maître des requêtes (erreur pour le Boultz), II, 317, 322, 327, 332. Voy. Boultz.
Roux (Le), lieutenant du grand prévôt, taxé, II, 339.
Roux de Royville (Le), vice-roi du cap nord d'Amérique, II, 226.
Roy (Le), premier commis de Le Tellier, I, 97; II, 42, 120, 328.
Roy (veuve Le), taxée, II, 329.
Roy (M. Le), premier commis de Le Tellier, I, 97.
Roy de la Grange (Mme Le), II, 195.
Roy-Dubosc (Le), I, 217.
Royal cavalerie (régiment de), II, 176, 177.
Royale (place), I, LIV, 20, 112, 113, 119, 143, 149, 152, 170, 224, 229; II, 241, 306.
— (quartier de la Place), II, 308.
— (rue), I, 217; II, 308, 330.
Royan (Philippe de la Trémoille, marquis de), II, 349.
Royan (comte d'Ollonne-). Voy. Ollonne.
Roye (Somme), I, XX.
Royer, taxé, II, 322.
Royer du Breuil, conseiller (erreur pour Roger du Breuil. Voy. Breuil.
Royville (Le Roux de). Voy. Roux (Le).
Rozée, avocat, taxé, II, 352.
Rozier (Agnès), taxée, II, 351.
Rubentel de Mondétour (Denis-Louis), maître d'hôtel de la Reine, II, 348.
Rubri (de), taxé, II, 325.
Ruel (Seine-et-Oise), I, 61, 63, 65, 165, 173, 186, 187, 289.
Ruffec (Charente), I, 63.
Rugles (Eure), I, XII, XIII, XVI, 124.
Rully-Raray (Oise), près Senlis, II, 176.
Russie (bottes de), leur odeur incommode la duchesse d'Orléans, II, 20.
Ruvigny (Henry Massuès, marquis de), I, 338; II, 23, 24, 121, 154.
— (régiment de), I, 314, 316.
Ry (de), combattant au duel Beaufort-Nemours, II, 266 (note).

S

Sabran, taxé (peut-être Melchior de Sabran, de la branche des barons d'Ansouis, ancien ambassadeur à Gênes), II, 335.
Sacre du roi projeté, I, 235.
— (don du clergé pour le), II, 5.
Sagot, greffier au Châtelet, taxé, II, 337.
Sailly (de), taxé, II, 339.
Sainctot (Jean-Baptiste), sieur de Lardenay, maître des cérémonies, I, 12, 28, 43, 78, 80, 173, 351; II, 50, 111, 121, 122, 216, 220, 265, 349.
Sainctot (Etienne), conseiller à la grand'-chambre, I, 153; II, 140, 145.
— enseigne aux gardes, tué en duel, I, 269.
Saint-Aiglan (La Vigne de), gentilhomme du duc de Beaufort, assassiné, I, VIII, 335, 336, 339.
— (fief de), paroisse de Neauffle, dans la forêt de Breteuil (Eure), I, IX, 336.
Saint-Aignan (François de Beauvillain, comte de), premier gentilhomme de la chambre, I, 193, 194; II, 350.
— (régiment de), II, 177.
Saint-Amand-Montrond (Cher), I, 272; II, 124, 126, 268, 283.
Saint-Amand-Nourris (don Joseph de Illescas y Arnolfini, seigneur de), envoyé de l'archiduc au Parlement, février 1649, I, 168.
Saint-Amour (Jacques-Nicolas de la Baulme, comte de), I, 220.
— (Guillaume Abeau, ou Le Beau, de), exempt des gardes, II, 147.
Saint-Amour, pendu au Havre, II, 95.
Saint-Anastase (rue), II, 310.
Saint-André Montbrun (marquis de), Alexandre du Puy Montbrun, I, 59.
Saint-André, taxé, II, 336.
Saint-André de Cubzac (Gironde), I, 287, 288, 332.

Saint-André des Arcs, I, XLV, 206; II, 195, 265.
Saint-André des Arcs (rue), II, 349.
Saint-Ange (François Charron, marquis de), premier maître d'hôtel de la Reine, violateur, avec Charmoy, du couvent des Filles-Dieu, I, 19; — taxé à la taxe des Parisiens, II, 339.
Saint-Antoine (rue), I, 100, 118, 141, 217, 256; II, 330.
— (quartier), I, 148, 316; II, 22, 40, 199, 205, 206.
— (porte), I, 30, 104, 112, 122, 123, 126, 128, 131, 155, 161, 163, 175, 176, 229; II, 17, 29, 32, 62, 211, 228, 231, 240, 308.
— (porte du Petit-), II, 310.
— (boulevard ou rempart), I, 69, 308.
— (abbaye), II, 331.
— (faubourg), I, 55, 120, 137, 156; II, 280, 283, 284, 356.
— (combat du faubourg), I, XLI; II, 245 et suiv.
Saint-Aoust (Jean de Fradet, comte de), lieutenant général de l'artillerie, I, 85.
Saint-Aubin (Michel Caignet de), maître d'hôtel du Roi, II, 323.
Saint Barnabé (fête de), II, 236.
Saint-Barthélemy (rue), dite de la Barrière, II, 215.
Saint-Benoît (église), II, 311.
Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), abbaye, I, 240, 246, 333; II, 267.
Saint-Bernard-Saint-Victor (porte), I, 106, 131, 152; II, 254, 285.
Saint-Bon (église), II, 312.
— (rue), II, 312.
Saint-Bonnet (veuve Camus de), taxée, II, 350.
Saint-Brice (La Briffe de). Voyez Briffe (La).
Saint-Brice, assassin, exécuté, I, 339.
Saint-Brice, près Écouen (Seine-et-Oise), I, 341.
Saint-Brisson, taxé, II, 343.
Saint-Chaumont (hôtel), rue Saint-Denis, II, 99.
Saint-Clair (Turgot, sieur de), conseiller d'Etat. Voy. Turgot.
Saint-Cloud (Seine-et-Oise), I, 46, 127, 141, 165, 169, 173; II, 17, 66, 83, 214, 216, 221, 222, 240, 279, 280, 288, 290.
Saint-Côme (église), II, 141.
Saint-Denis (hôtel), rue de l'Echelle-du-Temple, habitation du duc de Rohan, II, 178.
— (rue), I, 3, 6, 14, 54, 107, 254; II, 306, 311, 316.
Saint-Denis (quartier), II, 310, 336, 356.
— (porte), I, 128; II, 221.
— (faubourg), II, 245, 356.
— ville (Seine), I, 115, 117, 146, 172, 174, 175, 176, 212; II, 4, 222, 223, 224, 243, 244, 246, 251, 252, 253, 256, 265.
— (foire de), I, 74.
— abbaye, trésor transporté aux Blancs-Manteaux de Paris par crainte de l'armée de l'archiduc, automne de 1650, rapporté à l'abbaye, printemps de 1651, II, 66; — exposition de la châsse de saint Louis, 108; — célébration des anniversaires de la mort des rois Henri IV et Louis XIII, 65, 223.
Saint-Esprit, exempt des gardes de la Reine, I, 211.
Saint-Esprit (église du), II, 249.
— (rue du), I, 113.
— (piliers du), I, 115.
— (ordre du), I, 189, 242, 246, 256, 266, 270.
Saint-Etienne (Jean de Beaumont, sieur de), gouverneur de Château-Renaud, I, 328.
Saint-Etienne du Mont, à Paris, I, XLV, LII; II, 232, 249.
Saint-Eustache, paroisse de la cour, I, 98, 235, 264; II, 336.
— (quartier), II, 30.
Saint-Fargeau (Yonne), II, 206.
Saint-Félix (de), taxé, II, 330.
Saint-François (petites filles de), I, 329.
— (rue), II, 309.
Saint-Gatien (fête de), patron de Tours, le Parlement chôme, I, 18; II, 216.
Saint-Georges (de), taxé, II, 352.
Saint-Georges Monglat. Voyez Monglat.
Saint-Georges (île). Voy. Isle Saint-Georges.
Saint-Géran (Suzanne aux Epaules, dame de Sainte-Marie, maréchale de), I, 15.
— (Claude-Maximilien de la Guiche, comte de), gouverneur du Bourbonnais, I, 324.
— (hôtel de), I, 224.
Saint-Germain-Beaupré (Henry Foucault, marquis de), se réconcilie avec sa femme, I, 93.
— (l'abbé de), Charles Foucault, abbé de Bénévent, II, 325.
Saint-Germain-Morgues. Voy. Morgues.
Saint-Germain (Le Prevost de), abbé de Samer. Voy. Prevost (Le).

Saint-Germain-l'Auxerrois, I, 289; II, 99, 339.
— (rue), II, 347.
— (quartier), II, 306, 311, 339.
Saint-Germain-des-Prés, I, XLIII, 115, 119; II, 56, 237, 286, 351.
Saint-Germain (foire), I, 142, 143; II, 179.
— (porte), I, 309.
— (faubourg), I, 112, 113, 119, 162, 177, 309; II, 17, 56, 137, 213, 218, 227, 228, 242, 280, 321, 347, 355.
Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise), la reine d'Angleterre y est malade, I, 9; — la cour s'y retire, après les barricades, septembre 1648, 65; — conférences avec le Parlement pour la réforme de l'administration, septembre-octobre 1648, 67 et suiv., 80 et suiv.; — séjour de la cour pendant le blocus de Paris, janvier-avril 1649, 102, 103, 104, 110, 117, 121, 123, 125, 126, 127, 135, 141, 144, 146, 147, 159, 160, 162, 164, 166, 184; — députations des gens du Roi, 158, 169, 163, 165; — députations du Parlement, 172, 173, 179; — Mazarin s'y retire en quittant la cour, II, 13; — séjour de la cour pendant la campagne de 1652, 211, 212, 213, 218, 225, 227, 229, 287, 288.
Saint-Gervais (église), II, 232, 262.
— (rue), II, 310, 342.
— (quai), II, 5.
Saint-Gilles (veuve de Josias Daneau de), conseiller au grand conseil, II, 332.
Saint-Gobert (Mlle de), taxée, II, 331.
Saint-Herem (Philippe de Montmorin de), comte de Châteauneuf I, 324.
Saint-Honoré (chanoines de), taxés, II, 334.
— (butte), ou butte des Moulins, II, 356.
— (rue), I, 51, 52, 53, 54, 227; II, 16, 311.
— (rue Neuve-), I, 144.
— (quartier), I, 103; II, 120, 306, 311, 356.
— (porte), I, 104, 134; II, 16, 210, 228.
— (faubourg), I, 187.
Saint-Hubert (Belgique), Mazarin y séjourne, II, 39.
Saint-Ibal. Voy. Saint-Ybar.
Saint-Jacques (le sieur), valet de de Bar, II, 96.
Saint-Jacques (rue), II, 236, 316.
— (porte), I, 104, 111, 120, 128, 163, 177; II, 18, 35, 131, 144, 311.
Saint-Jacques (faubourg), II, 65, 218, 239, 280, 311, 345, 357.
Saint-Jacques-la-Boucherie (église), II, 311.
— (rue), II, 311.
— (quartier), II, 358.
Saint-Jacques-de-l'Hôpital, I, 170; II, 310.
— (cloître), II, 277.
Saint-Jean, prévôt des maréchaux, I, 16.
— (de), notaire au Châtelet, I, LII.
— (feu de joie de la), I, 278.
— (cloître), II, 322.
Saint-Jean-en-Grève, I, 47, 106, 136, 344; II, 261, 289.
— (rue), I, 137.
Saint-Jean-de-Latran, II, 318, 353.
Saint-Jean-le-Rond, I, 298.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), II, 131, 134, 153.
Saint-Jean, près Bolbec (Seine-Inférieure), I, 342.
Saint-Jean-du-Cardonnay (Seine-Inférieure), I, 342.
Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), I, 240.
Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), I, 292, 304.
Saint-Jouin (Gaspard du Fay-Taillis, sieur de), maître des requêtes, II, 320.
Saint-Julien-des-Ménétriers, II, 344.
Saint-Just, canton de Nangis (Seine-et-Marne), I, 162.
Saint-Landry (cloître et porte), I, 118.
Saint-Laurent (rue Neuve-), II, 310.
— (faubourg), II, 245.
Saint-Lazare. Voy. Mission (prêtres de la).
— (faubourg), II, 356.
Saint-Leu-Saint-Gilles (rue), II, 310.
Saint-Libéral (abbé), I, 306.
Saint-Liébaut, ou Villemor, duché-pairie de Séguier, II, 274.
Saint-Louis (chambre). Voy. Chambre Saint-Louis.
Saint-Louis des Jésuites, I, 344, 350.
Saint-Louis (hôpital), II, 285.
— (rue), II, 7, 195.
— (rue Neuve-), I, 13, 51, 171, 176, 178, 229; II, 308, 309, 342.
Saint-Loup (Mme de), Diane de Chasteigner de la Rocheposay, mariée à Nicolas Le Page, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, I, 243, 264, 265.
Saint-Luc (François d'Espinay, marquis de), I, 125, 127, 134, 321, 326, 327, 328; II, 61, 70, 155, 173, 175, 176.
Saint-Magloire, retraite du P. de Gondy, I, 104.

Saint-Malo (l'abbé de), exempt de taxe, II, 345.
— (évêque de), I, 160.
Saint-Mandé (l'abbé de), taxé, II, 323.
Saint-Marc, commandant la cavalerie de Bordeaux, I, 218.
Saint Marcel (châsse de), II, 236.
— (porte), I, 160; II, 311.
— (faubourg), I, 124; II, 239, 280, 281, 311.
Saint-Martin (N. de), reste près de Chavigny, prisonnier, I, 63, 64.
— (de), II, 322, 337, 341.
— (Luthier de), lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 356.
Saint-Martin-des-Champs (prieuré de), II, 286, 328.
Saint-Martin (rue), I, 143; II, 306, 309.
— (quartier), II, 310, 357.
— (porte), I, 128, 327; II, 229, 310.
— (faubourg), I, 349; II, 310, 357.
Saint-Maur-des-Fossés (Seine), I, 105, 117, 208, 350; II, 62, 73, 83 et suiv., 92, 93, 206, 209, 211, 238, 384.
— (pont de), I, 131; II, 212, 214.
Saint-Médéric. Voy. Saint-Merry.
Saint-Mégrin (Jacques de Stuer de Caussade de la Vauguyon, marquis de), I, 326; II, 78, 245, 256.
— (dlle de Savigny Le Feron, marquise de), II, 245.
— (Mlle de), Marie de Stuer de Caussade de La Vauguyon, demoiselle de la Reine, II, 229.
Saint-Mémin (de), secrétaire du Roi, taxé, II, 328.
Saint Merry, ou Médéric (châsse de), II, 236.
— (fabrique), taxée, II, 336.
— (cloître), II, 309.
— (rue (Neuve-), I, 51.
— (quartier), II, 278.
Saint-Micaut (Philippe-Emmanuel de Royer, comte de), défenseur de Bellegarde, I, 223, 235, 239, 247.
Saint-Michel (porte), I, 111; II, 218.
— (faubourg), II, 311, 355.
Saint-Nectaire. Voyez Ferté-Senneterre.
Saint-Nicolas-des-Champs, I, 97, 344, II, 336.
— (quartier), II, 338.
Saint-Nicolas-du-Chardonneret (rue), II, 351.
Saint-Ouen (Seine), I, 62, 227.
Saint-Paul (comte de), I, 305.
Saint-Paul-Caumartin, erreur pour Saint-Port. Voy. Fèvre (Le).
Saint-Paul-Vialart (le Père Charles de). Voy. Vialart.
Saint-Paul (église), I, 152, 247, 329; II, 7, 40, 181, 344.
— (chapelle des Guénegaud à), II, 285.
— (curé de), I, 327.
— (abreuvoir), I, 118.
— (carrefour), I, 118.
— (port), II, 308.
— (hôtel), rue du Temple, I, 144.
— (rue), I, 118; II, 5, 308.
— (rue Neuve), II, 308, 344.
— (quai), II, 5.
— (quartier), II, 328.
Saint-Pierre (feux de joie de la), en Normandie, I, 281.
Saint-Pouange (Colbert de). Voyez Colbert.
Saint-Quentin (Jean-Baptiste-François Bigot de), lieutenant de Roi à Dunkerque, I, 17.
Saint-Quentin de Courbenton (Charles de), lieutenant des gardes du duc d'Orléans, II, 174, 175.
Saint-Quentin (Aisne), I, 167, 225, 238, 274, 275, 276, 286; II, 22, 297.
Saint-Rémy (Jacques de Courtavel, marquis de), lieutenant des gardes de Gaston, I, 314, 330.
Saint-Robert (Pierre de Guénegaud, prieur de), voyez Guénegaud (Pierre).
Saint-Roch, I, 144, 336.
Saint-Romain (Melchior Harold, baron de), partisan des Princes, député vers l'archiduc, II, 35, 281, 282.
— Voy. Lingendes.
Saint-Sébastien de Biscaye (Espagne), I, 282, 290, 317, 320, 324.
Saint-Seine, en Bourgogne (Côte-d'Or), II, 146.
Saint-Séverin (église), II, 311.
— (curé de), le sieur de Heu, I, 45.
— (fontaine), II, 89.
— (rue), I, 352.
— (quartier), II, 307, 311, 347, 349.
Saint-Simon (Claude, duc de), I, 93, 195, 260, 280, 324; II, 70.
— (Charles, marquis de), I, 245, 250, 254.
— (Louis, chevalier de), II, 194.
— (régiment de), I, 326.
Saint-Sorlin. Voy. Marets (des).
Saint-Sulpice (église), I, 45.
— caveau sépulcral des de Sève, II, 99.
— (séminaire de), taxé, II, 347.
— (bibliothèque du séminaire de) reçoit les manuscrits de Dubuisson, I, v, xlvi.
Saint-Taurin (du Perron, abbé de). Voy. Perron.

Saint-Thibaut (port), sous Sancerre (Cher), II, 149.
Saint-Thomas (rue), II, 311.
Saint-Try (de), taxé, II, 330.
Saint-Victor (abbaye de), II, 280.
— (bailli de), tué à l'hôtel de ville, II, 250.
— (rue), II, 352.
— (fossé de la porte), II, 353.
— (faubourg), II, 5, 213, 239, 281, 312, 352, 356.
Saint-Victor et Saint-Marcel (porte), I, 131, 232; II, 246.
Saint-Vincent (abbé de), taxé, II, 338.
Saint-Vrain (Le Vasseur, seigneur de). Voy. Vasseur (Le).
Saint-Ybar (Henri d'Escars de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Ibal ou), I, 207, 219, 222, 227; II, 290.
Saint-Yon (Mme), taxée, II, 341.
Sainte-Agathe, arrêté à Arras avec le comte d'Hostel, II, 170.
Sainte-Anne-la-Royale des Théatins, I, 97.
Sainte-Anne-au-Palais (rue), II, 107.
Sainte-Avoye (rue), II, 309, 310, 340, 341, 342.
Sainte-Catherine (prieur de), II, 329.
— (rue), II, 308.
Sainte-Cécile (cardinal de). Voyez Mazarin (Michel).
Sainte-Chapelle, au Palais, I, 181, 182, 201; II, 198, 206, 223.
— (trésorier de la). Voy. Molé, évêque de Bayeux.
Sainte-Croix (dame de Vipart, marquise de), enlevée par du Charmoy, janvier 1648, I, 6.
— (Mlle de), Suzanne de Vipart, son enlèvement tenté par Charmoy aux Filles-Dieu, I, 14, 19.
Sainte-Croix de Bordeaux (François Molé, abbé de). Voy. Molé.
Sainte-Croix de la Bretonnerie, II, 30.
— (rue), II, 310, 341.
Sainte-Geneviève-du-Mont (dévotion à), I, 60, 194.
Sainte-Geneviève (procession de la châsse de), II, 236.
— (religieux de), à l'audience du Roi, à Compiègne, II, 286.
— (montagne), I, 115; II, 353.
Sainte-Glossinde (abbaye de), à Metz, I, 159.
Sainte-Marie, lieutenant des Cent Suisses, I, 47.
— (filles de), au faubourg Saint-Jacques; Mlle de Pons y est conduite, 13 janvier 1648, I, 3, 4.
Sainte-Marthe (Scévole et Louis de), I, 310.
Sainte-Maure (René de), seigneur de la Guiraye, lieutenant du Roi au gouvernement du Havre, I, 225, 341.
Sainte-Menehoulde (Marne), I, 311, 349; II, 215.
Sainte-Mesme de l'Hôpital. Voyez Hôpital (de Sainte-Même), Tour (baronne de la).
Sainte-Mesme-en-Iveline (Seine-et-Oise), I, 337.
Sainte-Opportune, II, 311.
— (quartier), ou du Chevalier-du-Guet, II, 306, 311, 345, 356.
Sainte-Placide (Seine), maison près de Port-à-l'Anglais, II, 237.
Saintes (Charente-Inférieure), II, 127, 128, 136, 154, 155, 171, 182.
Saintin (Mme veuve de), taxée, II, 338.
Saintonge-Maubranche (de), lieutenant-général de Bourges, II, 122.
Saintonge, campagne de l'armée royale en 1651, 1652, II, 125, 134 à 139, 182, 204, 206, 281.
— (rue de), II, 309.
Saints-Innocents, II, 277, 311; — portail, 278.
— charnier, I, 161, 279.
Salerne (échec de la flotte française à), I, 58.
Saligny (Coligny, comte de). Voyez Coligny.
Salle (Louis Caillebot de la), enseigne, puis lieutenant des gendarmes du Roi, depuis lieutenant général, I, 204, 320, 327, 344; II, 30.
Salles (des), conseiller en la cour des aides de Guienne, II, 158.
Salo, conseiller au Parlement (veuve de), taxée, II, 324.
Salon de Crau (Bouches-du-Rhône), II, 302.
Salpétrière (La), II, 280.
Samaritaine (La), 139, 140, 196.
Samarobriva, note de Dubuisson sur ce lieu, dans les *Commentaires*, traduits par d'Ablancourt, I, x.
Samer-aux-Bois (Pas-de-Calais) (Le Prévot de Saint-Germain, abbé de). Voy. Prévost (Le).
Samson, marchand de soie, rue du Fouarre, I, 170.
Samson, quartenier, II, 306, 310, 338, 344.
Sancerre (Cher), I, 140; II, 149.
Sancy (de), ci-devant trésorier de l'ordinaire des guerres, taxé, II, 338.
Sanezar (comte de), I, 20.
Sanguin de Livry (Charles), maître d'hôtel ordinaire du Roi, I, 104, 306, 327; II, 324, 343.

Sanguin, lieutenant du Roi à Soissons, arrêté, I, 318.
— (Mme), I, 214.
— (présidente), veuve, taxée, II, 346.
Sanson jeune (Nicolas), géographe, tué à la journée des barricades, I, 52.
Santé (la), II, 311.
Sarcelles (de). Voy. Neufbourg.
Sardaigne (île de), II, 200.
Sarlat (Dordogne), I, 327.
— (Lingendes, ancien évêque de). Voy. Lingendes.
Saron de Champigny. Voy. Champigny.
Sarrau (Claude), conseiller au Parlement, II, 239.
Sarrazin (Jean-François), I, 219, 227, 272.
Sassier, imprimeur, II, 125.
Saujon (N. de Campet de), capitaine au régiment des gardes, I, 16.
— (Mlle de), Anne-Marie de Campet, dame d'atours de la duchesse d'Orléans, I, 16, 214.
Saulaies du faubourg Saint-Victor, II, 284.
Saulnier (François), conseiller au Parlement, taxé, II, 321.
Saulnier (Antoinette Allamant), femme de François S., conseiller au Parlement, II, 337.
Saulnier. Voy. Sonniers.
Saumery (François de Johanne de La Carre de), gouverneur de Chambord, II, 129, 130, 142.
Saumur (Maine-et-Loire), I, 207, 217, 225, 226, 240, 242, 244, 245, 246, 319; II, 162, 163, 166, 171, 172, 175, 176, 362.
Sauvat (Bérault), taxé, II, 317.
Sauvé, intendant de la duchesse d'Aiguillon, taxé, II, 348.
Sauvebeuf (Antoine-Charles de Ferrières, marquis de), I, 279, 280, 282, 292.
— (régiment bordelais de), I, 281.
Sauvetat (Barrière de la). Voyez Barrière.
Savelli (prince), prisonnier du duc de Weimar à Rhinfeld, II, 300.
Saveuse (Charles de), conseiller au Parlement, I, 157; II, 313.
Savigny le Féron, marquise de Saint-Mégrin. Voy. Saint-Mégrin.
Savigny-Lanlève (terre de), II, 225.
Savinien, marchand de bois, taxé, II, 343.
Savoie (Charles-Emmanuel II, duc de), I, 235.
— (Christine de France, duchesse de), I, 235.
— (ambassade de), I, 234.
Savoie (Adelaïde de), projet de mariage avec Louis XIV, I, 235.
— (prince Thomas de), I, 15, 58, 247; II, 192, 287.
Savonnerie, I, 165.
Saxe, visitée par Dubuisson, I, XXIII.
Scarron de Vaure (Michel-Antoine), conseiller d'Etat, II, 32, 357.
Scarron de Vaure, des gabelles, II, 319.
Scarron de Vaujour, lieutenant-colonel de la milice, II, 29, 357.
Scarron (veuve du conseiller Paul), taxée, II, 332.
Sceau de France (faussaires du), I, 90.
Sceau (petit) de la Chancellerie, réclamé par le Parlement, II, 275, 276.
Sceau (officiers du), II, 6, 7.
Sceaux donnés à Châteauneuf, I, 230; — retirés à Châteauneuf, II, 50; — gardés par la Reine, 49 (note); — donnés à Molé, 50; — remis par Molé, 54; — rendus au chancelier, 55; — (bruits de changement pour les), 94; — enlevés au chancelier, 115; — donnés de nouveau à Molé, 115.
Schaffemberg, général de l'empereur, II, 296.
Schlestadt (Haut-Rhin), II, 33.
Scheremberghe (maison de), aux Pays-Bas, II, 299.
Schonberg (Henri, maréchal de), services de Dubuisson sous ses ordres, en Piémont et à Cazal, I, XXII.
Schonberg (Charles de), duc de Hallwin, maréchal de France, I, 4, 7, 8, 18, 20, 34, 42, 69, 200, 257; II, 10, 17, 19, 137, 173, 269.
— (Marie de Hautefort, maréchale de), I, 42.
— (hôtel), II, 114.
Schwarzemberg (comte de), I, 244.
Sébert, secrétaire du Roi, taxé, II, 335.
Secq (Le), trésorier de la bourse des Etats, II, 336.
— (Le), capitaine de la garde bourgeoise, II, 242, 357.
Secrétaires de la chambre, I, 207.
Secrétaire de la maison du Roi, I, 207 (note).
Secrétaires d'Etat, conflit avec les ministres pour les logis, I, 296, 297.
Sedan (Ardennes), I, 268, 331; II, 27, 33, 34, 39, 50, 60, 75, 76, 89, 127, 141, 144, 146, 147, 154, 266, 288, 299.
Séez, évêché, II, 49 (note).

Séez (évêque de). Voy. Camus-Pontcarré.
Séguier (Pierre), chancelier de France.
— 1648. — Allocution au lit de justice du 15 janvier, I, 4; — parle au nom de la Reine à des députations du Parlement, 21, 28; — reçoit le doyen des maîtres des requêtes, 32, 33; — danger qu'il court pendant les barricades, 52 et suiv., 57; — à la réception du Parlement à Ruel, 65; — aux conférences de Saint-Germain, 67, 68; — dénoncé comme traitant sur les affaires du Roi, 86, 87, 88.
— 1649. — Reçoit les gens du Roi à Saint-Germain, 104, 163, 165; — reçoit la Cour des Aides, 106.
— 1650. — Paroles que lui adresse Condé, au moment de son arrestation, 203; — discussion sur les rangs avec Châteauneuf, 212, 213; — remet les sceaux, se retire, 230, 231, 232.
— 1651. — Bruit de son retour, II, 11; — rappelé au conseil, Molé recevant les sceaux, 45 (note), 46 (note), 47 (note), 49 (note), 51, 52; — reçoit les sceaux, 55; — s'emploie à l'affaire des ducs de Vendôme et d'Elbeuf, 69; — allocution aux députés du Parlement, sur le refus de Condé de voir la Reine, 93, 101, 109; — remet les sceaux, 115; — se retire, 116.
— 1652. — Son rôle au passage des auxiliaires étrangers, à Mantes, 174, 175; — invité par les Frondeurs à venir au Parlement, 257, 258, 262; — fait sa soumission au Roi, 274; — s'évade de Paris, va en cour, 284; — sa correspondance, I, VIII.
— I, 38, 56, 95, 258, 313; II, 64, 81, 90, 99, 111, 267.
Séguier (Dominique), évêque de Meaux, I, 11, 259.
— (mère Jeanne), prieure des carmélites de Pontoise, I, 78, 232.
— (la présidente), taxée, II, 318.
— (fils du président), II, 177.
Séguin, sieur de Levigny (René), lieutenant des gardes de la Porte, II, 119.
Seine, débordement, janvier 1649, I, 113, 115 et suiv.; — la Grève inondée, janvier 1649, 115; — chantiers de bois emportés par la crue, pont de bois des Tuileries emporté, 118; — débordements, octobre 1650, I, 331, 332; — crue de janvier 1651, II, 5, 6; — écroulement de maisons, 7; — canal du côté de l'Arsenal pour conjurer les inondations, II, 127.
— (ballet de tritons et sirènes sur la), 97.
— (accidents en), 227.
— les troupes royales passent la Seine à Montereau, mars 1652, 179.
— (rue de), II, 344.
Selles (Philippe de Béthune, comte de), I, 275; II, 59, 261.
Sellier, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Semestre aux parlements de Rouen et Aix, dissolution demandée, I, 87.
Semaine sainte, livre de l'office distribué par l'aumônier du Roi, II, 50.
Semur au Maine (Le Cirier, baron de), premier mari de Geneviève Le Coigneux, depuis présidente de Thoré, I, 253 et note.
Senamis de la Barre, taxé, II, 319.
Senecey (Mme de), Marie-Catherine de La Rochefoucauld-Randan, mariée à Henry de Bauffremont, marquis de Senecey, dame d'honneur de la Reine, I, 82, 152; II, 51.
Senlis (Oise), I, XX, 246; II, 72, 152, 172, 176, 177, 179, 251, 288.
Senneterre. Voy. Ferté (La).
Sennen, en Alsace, erreur pour Sennheim, II, 173.
Senneville (au pays de Caux), seigneurie d'une branche de la famille Baudot, I, XIV.
Senocq, traitant, II, 330.
Sénonais (itinéraire de Dubuisson dans le), I, XXXIV.
Sens (Yonne), I, 46, 233; II, 151, 174, 184, 206.
Sens (Montespan, archevêque de). Voy. Montespan-Gondrin.
— (hôtel de), I, 259, 263, 332.
Sépulcre (le), à Paris, taxé, II, 328.
Sergents (barrière des), II, 16, 18.
Serre (Jean du Puget, sieur de la), taxé, II, 336.
— (de), maître d'hôtel du Roi, taxé, II, 323.
— (de), lieutenant aux gardes, enlève la demoiselle Le Prestre, 18 janvier 1648, I, 5.
Serre-Aubeterre. Voy. Aubeterre.
Servantoni, taxé, II, 315.
Servien (Abel), ministre d'Etat, I, 70, 82, 203, 215, 231, 232, 256, 270, 296, 297, 327, 328, 339; II, 22, 37, 40, 46, 48, 49, 52, 84, 85, 86, 88, 91, 99, 299.
— (Mme), Augustine le Roux, com-

tesse de la Roche-aux-Aubiers, I, 24.
Seurre (Côte-d'Or). Voy. Bellegarde-sur-Saône.
Sève de Chatignonville (Alexandre de), intendant en Provence, colonel de la garde bourgeoise, I, 24, 140, 312; II, 197, 321, 355.
— de Chatignonville (Mme de), Marie-Marguerite de Rochechouart, I, 24.
— Chatignonville (compagnie bourgeoise de), I, 309.
— de Plotard (Jean-Marie de), conseiller d'Etat, jadis président en la cour des aides, I, XXXIII, 7; II, 243, 250, 321, 341.
— de Plotard (Renée de Guénegaud, présidente de), II, 99.
— (Imbert de), conseiller au Parlement, II, 305, 324.
— (Peirat de), taxé, II, 318.
— caveau de famille, à Saint-Sulpice, II, 99.
Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), sa cure à Vichy, I, XXXIV.
— (Renaud, chevalier de), I, 136.
Sevin (Jean), conseiller au Parlement, II, 140, 276, 306.
Sèvres (Seine-et-Oise), I, 46, 127; II, 240, 245, 288.
Sézanne (Marne), II, 281, 282.
Sfondrati (marquis), I, 59; II, 116, 118.
Sibour, conseiller à Rouen, taxé, II, 346.
Sicile (troubles en), I, 50.
Sillery (Nicolas Brulart de), chancelier de France, son épitaphe et sa généalogie par Dubuisson, I, XXXVI, LV.
— (Louis-Roger Brulart, marquis de), I, 164, 207, 209, 214, 280, 282, 317; II, 4, 8, 57, 60, 61.
— (Marie Dauvet des Marets, marquise de Nonant, petite-fille du chancelier de), I, XIX.
— (l'abbé de), Nicolas-François Brulard, abbé de Lespau, grand-vicaire de Conti pour l'abbaye de Cluny, II, 124.
Sillery (Marne), II, 129, 148.
Simon le Franc (rue), II, 310.
Simonet, I, 254, 256.
Sinetaux (de), taxé, II, 351.
Singes (rue des), II, 310.
Sirmond (le Père Jacques), mort, II, 122.
Sirmond (Jean), historiographe de France, mort, I, 17.
Siron (Jean), agent de Mazarin, II, 95.
Sirot (Claude de l'Estouf, baron de), II, 172, 193.
Sixte V, pape, I, 193.
Soissons (Aisne), I, 90, 148, 306, 311, 312, 318; II, 188, 229, 295, 297, 344.
Soisy de Bailleul. Voy. Bailleul.
Soisy, près Corbeil (Seine-et-Oise), maison du président de Bailleul, II, 263.
Soleure (canton de) (Suisse), I, 236.
Solignac, concierge du château de Meudon, I, 127.
Solis (don Fernando), I, 59, 62.
Solms (Louise-Christine de), son mariage avec M. de Bréderode, I, XXVIII.
Sologne, II, 193.
Solre-le-Château (Nord), II, 31.
Somme (rivière de), II, 77, 130, 174, 298.
Sommepy (victoire de), ou de Rethel, I, 349.
— (drapeaux pris à), I, 352, 353.
Sonniers, Saulnier ou Sonnins, quartenier, II, 307, 311, 351.
Sonpire, erreur pour Soupire. Voy. Baudoin de Soupire.
Sorbonne, déclaration contre les prêts à intérêt au Roi et les rentes, I, 98, 99.
— préséance aux processions sur les chapitres, II, 205.
— (place de la), I, 316.
Sosciondo, agent bordelais à Paris, I, 198, 213.
Sospite, sieur de Luciennes. Voy. Luciennes.
Souabe, II, 296.
Souches (de). Voy. des Ouches.
Soufart (de), taxé, II, 352.
Soupire. Voy. Baudoin.
Souplet, quartenier, II, 306, 309, 323, 340.
Sourdis (Charles d'Escoubleau, marquis de), I, 188, 189, 274; II, 28, 153, 184, 190, 191.
— (hôtel de), I, 188.
Souscarrière-Montbrun. Voy. Montbrun.
Souscarrière (Marie du Tremblay, veuve de Granger-), taxée, II, 329.
Soutrain, taxé, II, 323.
Souvré (Jacques, commandeur de), I, 48, 169, 173, 178; II, 102.
— (Jean de), premier gentilhomme de la Chambre, II, 1.
— (Eléonore de), abbesse de Saint-Amand de Rouen, II, 73.
Stenay (Meuse), place forte des Princes, I, 95, 216, 217, 219, 224, 232, 233, 235, 243, 247, 255, 256, 259, 267, 271, 306, 318; II, 16, 24, 42, 46, 56, 61, 101, 102, 111, 112, 287.
Stenglin, plénipotentiaire de Francfort à Munster, II, 303.
Stuart d'Aubigny, II, 245.
Stuer, ou Stuart, de Saint-Mégrin et de la Vauguyon. Voyez Saint-Mégrin.
Subsistances. Voyez Approvisionnements.
Subtil (le contrôleur), I, 173.
Sucy en Brie (Seine-et-Oise), maison de M. de Coulanges, maître des comptes, II, 238.
Suède (Christine, reine de), I, 198, 227, 237; II, 234, 242.
Suède (ambassadeur de), I, 198.
Suédois, I, 60, 271, 318; II, 298, 299.
Suédoise (armée), combat sous Turenne à Augsbourg, I, 24.
Suisse (le), violateur du couvent des Filles-Dieu, avec Charmoy, I, 19.
Suisses (gardes), I, 200, 236, 262, 266; II, 18, 23, 31, 60, 137, 209, 222, 223.
— (députés des cantons) pour régler les arriérés de paiement des gardes suisses, I, 232, 236, 257, 259, 261.
— (compagnie de) au service de Paris, 1649, I, 183.
— au siège de Constance, II, 296.
Sully (Maximilien de Béthune, duc de), I, 86; II, 174, 175.
— (Charlotte Seguier, duchesse de), I, 52 et suiv., 57.
Sully (hôtel de), II, 328.
Sully (Loiret), II, 63, 192, 193, 196, 202, 214, 217, 275, 367.
Sultan. Voy. Grand Seigneur.
Sundgaw (Alsace), II, 173.
Surgères (Charente-Inférieure), II, 136.
Suresnes (Seine-et-Oise), II, 240, 245, 279, 280, 288.
Surintendant des finances. Voyez Emery, Meilleraye (La), Maisons, Longueil, Vieuville (La).
— (hôtel du), II, 310.
Surville (Mlle de), N. Creton d'Estourmel, demoiselle de la duchesse d'Orléans, I, 10.
Suze (comtesse de), Françoise des Porcelets de Maillanne, femme de Jacques Honorat de la Baume, comte de Suze, sœur de la comtesse de Brionne-Tornielle, nommée par erreur de La Suze, II, 177.

T

Tabouret (Martin), partisan, I, 7, 35, 49, 56, 57, 96, 269; II, 314, 344.
Tabourets (affaire des), 1649, I, 188.
Tacherie (rue de la), II, 312.
Taille (remise de la), discutée au Parlement, I, 37, 39 et suiv., 49.
Tailles de Beauvoisis, I, 171.
— de Normandie, II, 345.
Taillebourg (Charente-Inférieure), II, 154, 155.
Taillepain (rue), à Paris, II, 309.
Tallemant (Gédéon), maître des requêtes, II, 240, 313, 332, 333, 357.
Tallemant (François), abbé de Val-Chrestien, aumônier du Roi, membre de l'Académie française, I, 338; II, 325.
Tallemant de Boisneau, II, 315, 327.
Tallemant le Jeune (Gédéon), sieur des Réaux, II, 315, 326.
Talmont (prince de), Louis-Maurice de La Trémoille, appelé surtout le comte de Laval, II, 192.
Talmont-sur-Gironde, II, 132, 141, 204.
Talon (Omer), avocat général au Parlement, I, 4, 67, 163, 165, 180, 302; II, 13, 21, 109, 164, 173, 253, 268, 273, 333.
— (Jean), secrétaire du cabinet, agent de Mazarin, II, 148.
— trésorier provincial, II, 324.
Tallon, capitaine de la garde bourgeoise, II, 355.
Tambonneau (Michel), président des comptes, I, 98, 160, 176.
— (la présidente), Marie Boyer, I, 176.
Tambonneau de Roquemont (François-Jérôme), conseiller au Parlement, I, 176, 259; II, 269.
Tamizey de Larroque (M. Ph.), I, VIII.
Tampon, teinturier, taxé, II, 331.
Tancarville-sur-Seine (Seine-Inférieure), I, 223.
Tancrède de Rohan. Voy. Rohan.
Tanier, des gabelles, taxé, II, 336.
Tanlay (château de) (Yonne), I, 84, 233.
Tannerie (rue de la), II, 248, 312.
Tanneur (Le), trésorier de France, II, 331.
Tapisseries brûlées, à la mort d'Emery, I, 262.
Tarascon (Bouches-du-Rhône), II, 267.
Tarbes (Mallier du Houssay, évêque de). Voy. Mallier.
Tardif, trésorier de France à Orléans, taxé, II, 329.
Tarente (Henri-Charles de La Trémoille, prince de), II, 128, 129, 160, 171, 264, 266.

Tarif, ou pancarte, pour les impositions, édit imposé par lit de justice délibéré au Parlement, objet des conférences de Saint-Germain, I, 12, 13, 49, 56 et suiv., 70 et suiv.
Tarn (rivière), II, 126.
Tartarin (Jacques), apothicaire, quartenier du quartier Saint-Antoine, I, 161 ; II, 306, 308, 328, 344.
Tavanes (Jacques de Sault, comte de Buzançay, dit le comte de), I, 215, 221, 235, 239, 243, 247, 328; II, 47, 57, 100, 169, 170, 178, 224, 256, 286, 291, 360.
Taxe des maisons de la censive du Roi, provoque une assemblée tumultueuse au Palais, I, 2.
Taxes parisiennes levées, pendant le blocus de 1649, sur les officiers des cours et les habitants, pour la levée et l'entretien des gens de guerre, I, 111 et suiv., 123, 126, 127, 129, 132 ; — rôles des taxes, II, 305, 306, 313 à 354.
Taxes sur les gens d'affaires, I, 157.
Taxes frappées par le Roi sur les maisons aux environs de Paris des officiers du Parlement, février 1649, I, 170.
Taxes à l'approche de l'armée de l'archiduc, août 1650, I, 313.
Taxes des boues et portes cochères, juillet-août 1652, II, 263, 265, 269, 273, 276, 347.
Te Deum pour la prise de Torton, I, 42.
— pour la victoire de Lens, I, 50.
— pour la victoire de Sommepy, I, 350.
Tellier (Michel Le), secrétaire d'Etat, I, 7, 24, 33, 34, 47, 70, 73, 85, 94, 97, 141, 163, 165, 173, 180, 185, 201, 203, 207, 214, 216, 224, 231, 241, 246, 252, 262, 268, 276, 281, 298, 299, 305, 315, 325, 330, 337, 351 ; II, 1, 2, 9, 13, 15, 22, 25, 31, 37, 38, 40, 41, 42, 46, 48, 49, 50, 55, 74, 84, 85, 86, 91, 99, 120, 127, 143 et suiv., 158, 231, 275, 288, 318, 361, 362, 364, 365, 366.
Tellier (Le), maître des requêtes. Voy. Tillier (Le).
Tellier de Malicorne, I, 215.
Tellier de Tourneville. Voy. Tourneville.
Temple, I, 174; II, 5, 102.
— (Tournelle du), II, 342.
— (rue du), I, 130; II, 309.
— (rue Vieille du), I, 118; II, 308, 309.
— (porte du), I, 106; II, 127, 285, 309.
Temsche, aux Pays-Bas, II, 304.
Tenon (rue de), II, 346.
Tera. Voy. Terrat.
Terrasson en Périgord (Dordogne), II, 176.
Terrat (Jean), trésorier du duc d'Orléans, taxé, II, 348.
Terrière (de la), maître des requêtes, taxé, II, 321.
Teste de Buch (la) (Gironde), I, 280, 324.
Testu (Mme), Claude de Hamelin, épouse de Louis Testu, gentilhomme ordinaire de la Chambre, I, 183.
Texier, taxé, II, 352.
Thann (Haut-Rhin), II, 173.
Théatins (représentation de la Nativité dans l'église Sainte-Anne-la-Royale des PP.), I, 97.
Thelis (Guy de), conseiller au Parlement, colonel de la garde bourgeoise, II, 319, 333, 355.
Thémilly (château de), en Champagne, II, 73.
Théobon (N. de Rochefort Saint-Angel, marquis de), défend Villeneuve-d'Agen, II, 267.
Théophile, breton, chef de populace, II, 147.
Thévenin (François), opérateur du Roi, II, 334.
Thévenin, habitant près la porte Richelieu, I, 162.
Thibautaudée (rue), 346.
Thibeuf de Bouvillé (Pierre), conseiller au Parlement, II, 357.
Thiérache, I, 75; II, 77, 210, 364.
Thiersault, maître des requêtes, I, 144.
Thiesset, I, 97.
Thionville (Moselle), I, XXVIII; II, 143, 296.
Thomas (prince). Voy. Savoie.
Thomas, secrétaire de M. de Nouveau, général des postes, I, 217.
Thomassin, exempt des gardes de la Reine, I, 211.
Thonier ou Thonnier (Gilbert), maître d'hôtel du Roi, I, 295; II, 144.
Thonon (Haute-Savoie), II, 302.
Thoré (Michel Particelli, sieur de), président au Parlement, I, 2, 185, 230, 239, 241, 253, 264, 303; II, 240, 268.
— (Geneviève le Coigneux, veuve de N. Le Cirier, baron de Semur au Maine, remariée au président de), I, 253 et note.
Thou (Auguste de), historien cité, II, 144, 145 et note.
— (Jacques-Auguste de), conseiller au Parlement, I, 54; II, 199.

Thuit (Hallé du). Voy. Hallé.
Tiange (Mme de), taxée, II, 342.
Tiers état, convoqué pour les élections des états généraux, II, 39; — assemblé à l'archevêché, II, 113.
Tigery (Mme de), taxée, II, 329.
Tilladet (Gabriel de Cassagnet, marquis de), I, 226, 241 ; II, 82, 121.
Tillault-Argouges. Voyez Argouges.
Tillay (Girard du). Voy. Girard.
Tillerault-Argouges. Voy. Argouges.
Tillet (Jean du), conseiller en la grand' Chambre. I, 307.
— (Jacques du), conseiller en la quatrième chambre du Parlement, II, 305.
— (Jean du), greffier en chef du Parlement, I, 27.
Tilleul (Jacques Gautier de Lenoncourt, sieur de), blessé à Bordeaux, I, 323.
Tillevault (D'Argouges, sieur de). Voy. Argouges.
Tillier (Jacques Le), seigneur de la Chapelle, maître des requêtes et intendant des finances, I, 38.
Tillières (Tanneguy le Veneur, comte de), I, 103.
Tiquetonne (rue), II, 310, 344.
Tirechappe (rue), I, 103; II, 311, 346.
Tivolière (Jean de Dorgeoise de la), lieutenant des gardes de la Reine, I, 318.
Tixeranderie (La), I, 339.
— (rue de la), I, 112, 198, 345; II, 250.
Toc (Fauvelet du). Voy. Fauvelet.
Toison d'or envoyée au roi de Hongrie, I, 340.
Tolède (don Gabriel de), I, VIII, XXI, 62, 255, 321, 322; II, 39, 42, 43, 72, 73, 231.
Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure), II, 136.
Tonnay-Charente (Charente-Inférieure), II, 134, 138.
Tonnelier, auditeur des comptes, taxé, II, 323.
Tonnellerie (la), II, 310.
Tonnerre (Charles-Henri de Clermont, comte de), I, 300.
Torel, professeur, II, 347.
Torelli, gouverneur de machines de théâtre. — Pièce d'*Andromède* de Corneille, fait les machines d'*Orphée et Euridyce*, I, 2, 6.
Tornielle, comte de Brionne. Voyez Brionne.
Tortose (Espagne), I, 34, 42, 46, 220, 223, 272, 348.
Toscane (grand-duc de), I, 346.
— (mer de), I, 267.
Toucy (Louis de Prie, marquis de), I, 120.
— (Françoise de Saint-Gelais, marquise de), I, 229.
— (Mlle de). Voyez Mothe-Houdancourt (maréchale de La).
— (Charlotte de Prie), mariée à Bullion-Bonnelles. Voy. Bullion-Bonnelles.
Toul (Meurthe), I, 337.
Toulon (Var), I, 58, 218, 245, 272, 305, 335 ; II, 54, 157, 267, 268.
Toulouse (Haute-Garonne), I, 197, 310.
— (Parlement de), I, 219, 265, 322; II, 31, 47, 53, 155.
— (archevêque de). Voy. Monchal.
Tour (Philippe de Torcy, baron de La), gouverneur d'Arras, I, 99 ; II, 167, 170, 363, 366.
— (baronne de La), Silvie-Angélique de l'Hôpital-Sainte-Mesme, femme de Philippe de Torcy, baron de la Tour, II, 167, 341.
Tour-Bassompierre (La), fils naturel du maréchal de Bassompierre et de la princesse de Conti, I, 12.
Tour des Aigues (La), maison du duc de Lesdiguières, I, 24.
Tour-sur-Marne (Marne), II, 278.
Touraine, I, XXXIV, 185, 240.
— (rue de), II, 309, 343.
Tourlaville (de), I, 336.
Tournelle (La), I, 130; II, 352, 353.
Tournelle du Temple, II, 342.
Tournelle (quai de la), II, 5.
Tournelles (rue des), II, 308.
Tourneville (Nicolas Le Tellier de), I, 17.
— (Catherine Le Tellier de), épouse le marquis d'Ectot, I, 17, 18.
Tournon (rue de), I, 14, 307.
Tournus, traitant, taxé, II, 339, 347.
Tours (Indre-et-Loire), I, 290, 334; II, 117, 159, 166, 167, 181, 196, 216, 361.
— (le surintendant et les conseils à), II, 162, 168, 186.
— (convocation des états généraux à), II, 34, 100, 107, 143.
— (archevêque de), II, 349; — coadjuteur. Voy. Bouthillier (Victor).
Tourte, huissier au conseil, taxé, II, 346.
Tourton, taxé, II, 353.
Tourville, rayé à la taxe, II, 350.
Toussy. Voy. Toucy.
Tousty, contrôleur des guerres, taxé, II, 331.
Touzet, essayeur de la monnaie, II, 346.
Tracy (Alexandre de Prouville, mar-

quis de), maître d'hôtel du Roi, I, 219, 222.
Traitants, interdiction de recevoir aucun de leurs parents dans les cours souveraines, I, 74.
— demandent le remplacement du surintendant, le président de Maisons, par La Vieuville, II, 69.
— requêtes et oppositions pour prêts faits au Roi, II, 79, 81, 100.
Transnonnain (rue), II, 309.
Trappes (Seine-et-Oise), I, 124.
Trautmansdorf, plénipotentiaire à Münster, I, 95.
Travers (Le), pendu au Havre, II, 95.
Traversière (rue), près les Quinze-Vingts, II, 344.
Tréauville (La Vigne de). Voy. Vigne (La).
Tremblay (Charles Le Clerc du), gouverneur de la Bastille, I, 113, 133; II, 318.
— (Marie du), veuve de Granger-Soucarrière, taxée, II, 329.
Tremoille (Henry, duc de la), I, 185, 240; II, 350.
— (Marie de La Tour d'Auvergne, duchesse de la), I, 185.
— (Mlle de La), Marie-Charlotte, depuis duchesse de Saxe-Weimar, II, 192.
— Voy. Laval (comte de), Noirmoutiers (marquis de), Olonne (comte d'), Royan (marquis de), Talmont (prince de), Tarente (prince de).
— (hôtel de La), II, 219.
Trémollières, premier commis de Brienne, II, 266 (note).
Tresmes (René Potier, comte, puis duc de), I, 48, 49, 89, 231, 283; II, 34.
Trésor des chartes, II, 141, 161.
Trésoriers généraux mis à la Bastille, puis rétablis, I, 25, 35, 36, 37.
Tréville (Henri-Joseph de Peyre, comte de), I, 110; II, 70, 350.
Trie en Vexin (Oise), maison du duc de Longueville, I, 9, 10, 236; II, 79, 114.
Trilbardou (Seine-et-Marne), bac, II, 179.
Trilport (Seine-et-Marne), II, 179, 239.
Trin (Trino), en Piémont, I, 189; II, 229.
Trivultio (Jean-Jacques-Théodore, cardinal), I, 50.
Trois Canettes (auberge des), rue Gallande, I, 45.
Trois Pavillons (rue des), I, 57, 162; II, 308, 309.
Trompette (château), à Bordeaux, I, 280.
Tronchay (François du), conseiller d'Etat, grand audiencier de France, II, 334.
— (Charles du), président aux enquêtes, II, 349.
Tronchet. Voy. Tronchay.
Tronson (Charles), conseiller au Parlement, II, 268.
— lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 355.
— (veuve), taxée, II, 350.
Trousse-Fay (François le Hardy, marquis de la), tué à Tortose, I, 42.
Trousse (Mme veuve de La), Louise Hennequin, veuve de Sébastien le Hardy de la Trousse, II, 162, 321.
Troussevache (rue), II, 310.
Troyes (Aube), I, xxxiv, 124, 132, 163, 232; II, 225, 282.
Truanderie (La), II, 310.
— (quartier de la), I, 338.
Trubert, dizainier, II, 351.
Tubeuf (Jacques), président des comptes, intendant et contrôleur général des finances, I, 15, 26, 35, 38, 61, 68, 73-120, 180, 218, 242, 322; II, 125, 318, 356.
— (l'abbé Michel), depuis évêque de Saint-Pons, II, 322.
— près Laigle (baron de), I, 336.
Tuffany (Pierre de), II, 318, 333.
Tugny, arrêté comme espion, I, 31.
Tugny (Aisne), maison du marquis de Mouy, I, 221.
Tuillerie (Gaspard Coignet de la), taxé, I, 25; II, 325.
Tuileries (jardin des), II, 134, 311, 335.
— (petit jardin des). Voyez Jardin Renard.
Turcan d'Aubeterre (Jean), conseiller au Grand Conseil, I, 22.
Turenne (Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de).
— 1638. — Voyage en Hollande, II, 299.
— 1648. — Victoire d'Augsbourg, I, 24.
— 1649. — Prend parti pour Paris, 135, 147; — plainte des maréchaux de ce qu'il a fait ôter les bâtons de ses carrosses, 188.
— 1650. — Déclaré pour les Princes, 207, 208; — déclaration du Roi contre lui, 218; — à Stenay, reçoit des subsides de l'archiduc, lève des troupes, etc., 217, 219, 221, 224, 232, 233, 235, 243, 246, 275; — traite avec l'Espagne, 254, 255; — déclaré criminel de lèse-majesté, 259; — envahit la Picardie avec l'archiduc, 282, 311, 317; — placards à Paris, pour recruter des partisans, 316, 327; — perd Rethel, bataille de Rethel ou de Sommepy, 348, 349.
— 1651. — Traite pour une trêve avec Fouquet-Croissy, II, 39, 42; — revient à Paris, 60, 62; — déclaration du Roi en sa faveur, 71; — mécontent de Condé, 74; — s'entremet après la retraite de Condé à Saint-Maur, 83.
— 1652. — Partage avec Hocquincourt le commandement de l'armée royale, 183, 192; — incommode les troupes de Condé après le combat de Bléneau 201; — les bat près d'Etampes, 217, 218; — prend Saint-Cloud, 221; — attaque Etampes, 233; — occupe Corbeil, 239; — passe la Seine à Epinay, combat du faubourg Saint-Antoine, 245 et suiv.; — menace le faubourg Saint-Germain, 254; — manœuvre en Brie, 264; — prend position au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges, I, xlii; II, 284 et suiv., 290 et suiv.
— (régiment allemand de), à Stenay, I, 219.
Turenne en Limousin (Corrèze), I, 246, 261, 330, 331, 334; II, 8.
Turgot de Saint-Clair (Jacques), conseiller d'Etat, II, 73.
Turin (Italie), II, 255.
Turquant. Voy. Turcan.
Turpin (Marie Chapellier, veuve de Jean), conseiller d'Etat, belle-mère de Le Tellier, II, 345.
Turquie, I, 9, 10, 267.
Tursi (duc de), fait prisonnier (bruit), I, 3.
Tyrol, I, 50.

U

Union des cours souveraines. Voy. Cours souveraines.
Université, I, 107, 307; II, 265.
— (quartier de l'), II, 210, 355.
Ursulines, taxées, II, 345.
Utrecht, ne participe pas à la paix séparée avec l'Espagne, I, 7.
Uzenat, ou Heuzenat, envoyé de la cour au duc de Richelieu, au Havre, I, 222.
Uzès (Emmanuel de Crussol, duc d'), I, 188, 190.

V

Vaillac (Louis Ricard de Gourdon de Genouillac, marquis de), tué par Canillac, II, 62.
Vaillac (Jean-Paul Ricard de Gourdon de Genouillac, comte de), II, 62.
— (Etienne du Bourguet, dit). Voy. Bourguet.
Vair (Guillaume du), garde des sceaux, I, 212.
Val (du), maître d'hôtel du Roi, I, 45.
— (veuve du), taxée, II, 334.
Val de Coupeauville (Claude du), abbé de la Victoire, I, 57; II, 324.
Valbelle (Jean-Baptiste de), marquis de Tourves, conseiller au Parlement d'Aix, II, 157.
Val-Chrestien (abbé de). Voy. Tallemant (l'abbé François).
Val-de-Grâce (monastère du), I, 16, 121, 206, 259; II, 65, 73, 345.
Valençay. Voy. Estampes-Valençay.
Valenciennes (Nord), I, xx, 259, 268; II, 77, 255.
Valenton en Brie (Seine-et-Oise), II, 285, 286, 287.
Valérien (Mont). Voy. Mont Valérien.
Vallée (Claude), sieur de Chenailles, conseiller au Parlement, II, 96.
Vallée de Misère, à Paris, I, 115; II, 5, 199.
Vallery (Yonne), I, 208, 210, 260; II, 114.
Vallette (duc de la), Louis-Charles-Gaston de Nogaret, sa réception au Parlement (1651), II, 112.
— (chevalier de la), Jean-Louis de Nogaret, I, 154, 159, 174, 176, 280, 282, 286, 288, 301, 314, 311.
Valette en Angoumois (La) (Charente), I, 298.
Vallière (La), correspondant de Dubuisson, probablement Laurent de la Baume le Blanc, père de Mlle de la Vallière, I, 331.
Valois (Jean-Gaston, duc de), fils de Gaston d'Orléans, I, xliii, 306, 307, 308, 310; II, 61, 70, 71, 78, 130, 271.
— (Mlle de), Françoise-Madeleine d'Orléans, II, 61, 78, 82.
— (régiment de), II, 77, 249.
— (Henry de), ami de Dubuisson, I, xxxi.
Valon (François de la Baume, comte de), quitte Condé, II, 283.
Valot (Antoine), premier médecin du Roi, I, 218, 254; II, 251.
Valteline (campagne de), I, xxi et suiv., xxii, xxiv, xxv.
Vandières (Colbert de). Voy. Colbert.
Vandy (marquis de), Claude-Absa-

lon - Jean - Baptiste d'Aspremont, gouverneur du Catelet, I, 223, 275, 276 ; II, 71.
Vandy (Mme de), Innocente de Marillac, I, 333.
— (Mlle de), Catherine d'Aspremont, I, 333.
Vandy, près Mouzon (Ardennes), I, 333, 334.
Vanel (Claude), trésorier, taxé, II, 314.
Vannerie (rue de la), I, 113; II, 312.
Vannes (Morbihan), I, 218.
Vanol, erreur pour Vanel.
Vanves (Seine), I, 310.
Vardes (François-René du Bec-Crespin, marquis de), I, 7, 23, 249, 332 ; II, 82, 88, 89, 91, 231.
— (Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, marquise de), I, 89.
Varennes (N. Andrieu, dame de), femme de chambre de la Reine, I, 120.
— (abbé de), II, 189.
Varin, de la monnaie, taxé, II, 320.
Varoquier, ou Waroquier (François de), trésorier de France, II, 313.
Vassan, conseiller au Parlement, II, 240.
— (Mme de), veuve du trésorier des parties casuelles, II, 319, 332.
Vassé (Henri-François, marquis de), I, 275.
Vasseur (Nicolas le), sieur de Saint-Vrain, conseiller au Parlement, I, 138, 151, 161 ; II, 242, 306, 315, 326, 343.
Vasseur (le), de la rue Saint-Louis, taxé, II, 315.
Vassor, procureur en Parlement, I, 247.
Vaubecourt (Nicolas de Nettancourt, comte de), II, 175, 176, 189, 192.
Vaucresson (Seine-et-Oise), I, 127.
Vaugirard (rue de), II, 348.
Vaugrenan, aide à l'évasion de Beaufort, de Vincennes, I, 23.
Vauguyon (Stuer de la). Voy. Saint-Mégrin.
Vaujour (Scarron de). Voy. Scarron.
Vaupaillière (Maignard de Bernières de La), lieutenant au régiment des gardes, II, 58.
Vaure (Scarron de). Voy. Scarron.
Vaurouy (Mme du), veuve, taxée, II, 319.
— (de), lieutenant-colonel de la garde bourgeoise, II, 355.
Vaussel (du), marchand linger, dizainier de Paris, II, 281.
Vautier (François), premier médecin du Roi, I, 15; II, 64, 80, 251, 253.
Vautorte (François Cazet, sieur de), intendant à l'armée d'Allemagne, I, 5, 167.
Vaux (Poitevin, abbé de). Voy. Poitevin.
Vaux (Fouquet, seigneur de). Voyez Fouquet.
Vayer (La Mothe Le). Voyez Mothe (La).
Vayres (château de) (Gironde), I, 280, 296, 303, 315.
Vazé, taxé, II, 342.
Veaux (place aux), II, 250.
Vedeau de Grandmont (François), conseiller au Parlement, capitaine de la garde bourgeoise, II, 356.
Veillart, frère du conseiller, II, 324.
Vendanges aux environs de Paris entravées par les gens de guerre, II, 283, 289, 290.
Vendôme (César de Bourbon, duc de), I, 69, 76, 78, 86, 94, 208, 221, 231, 232, 236, 240, 241, 244, 248, 258, 261, 268, 269 ; II, 7, 9, 11, 14, 19, 23, 24, 53, 62, 69 à 72, 75, 78, 80, 94, 99, 101, 110, 189, 192, 287, 291.
— (Françoise de Lorraine, duchesse de), I, 69, 71, 75, 80, 338 ; II, 92.
— (hôtel de), I, 335, 336 ; II, 77, 80.
Vendôme, érection en duché, II, 62.
— ville (Loir-et-Cher), I, 24, 47 ; II, 154.
Vendômois, I, 240.
Venise (sénat de), I, 171, 172 ; II, 56.
— Morosini, ambassadeur à la place de Nani, fait son entrée, I, 30.
— (résident de), I, 327, 329.
Vénitiens, en guerre contre le grand seigneur, I, 10.
Ventadour (duchesse de), Marguerite de Montmorency, I, 250 ; II, 350.
— (Henri de Lévis, duc de), devenu chanoine de Notre-Dame, I, 234.
— (le Père de), Louis Hercule de Lévis, jésuite, depuis évêque de Mirepoix, I, 194.
— (Anne de Lévis-), abbé de Ménat, archevêque de Bourges, I, 41 ; II, 65.
Venturi (Alessandre), auteur d'un projet de mont-de-piété, I, 249.
Vertbois (rue du), II, 310.
Vertus (rue des), II, 309.
Verderonne (Claude de l'Aubespine, sieur de), président des comptes, I, 316, 321, 324, 325 ; II, 42, 65, 72, 79, 124, 132, 140, 338.
Verdier, beau-frère de Pavillon, taxé, II, 318.
Verdun (Meuse), I, 219 ; II, 24.
— (évêque de). Voy. Lorraine (François de).

Verger, avocat, taxé, II, 353.
Verger (Phélipeaux du). Voy. Phelipeaux.
Vergne (abbé de la), taxé, II, 335.
Vergt-sur-Périgueux (Dordogne), II, 176.
Verigny (Charles d'O, seigneur de). Voy. O.
Verne, ou Vernet (du Plessis du). Voy. Plessis.
Verneuil (Henri de Vendôme, duc de), d'abord évêque de Metz et abbé de Saint-Germain-des-Prés, I, 85, 118, 214, 218 ; II, 56, 122, 269, 271.
— (Ollier de). Voy. Ollier.
Verneuil, près Senlis (Oise), II, 174.
Vernisson, rivière, II, 200.
Vernon (Eure), I, 141, 227.
Verpillière (Mme Sanguin, veuve de La), I, 318.
— (dlle de La), suivante de Mme de Longueville, I, 306; II, 80.
Verrerie (rue de la), I, 198, 315 ; II, 309, 310, 322, 324.
Versailles (Seine-et-Oise), I, 339 ; II, 56, 57.
Versoris (Pierre), maître d'hôtel du Roi, taxé, II, 325.
Verthamon (François-Michel de), conseiller au Parlement, II, 258, 260, 261, 320.
— (François-Martial de), trésorier de France, taxé, II, 337.
— (Marie Versoris, veuve de François de), conseiller au Parlement, II, 338.
Verteuil en Angoumois (Charente), I, 335.
Vertou (François de), maître d'hôtel du Roi, II, 335.
— (de), trésorier, II, 335.
Vertus (Louis de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de), II, 70.
Vervins (Gabrielle de Pouilly, marquise de), femme de Claude-Roger de Comminges, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi; émeute causée par le suicide d'une de ses suivantes, II, 99.
Vervins (Aisne), I, 270.
Vesins. Voy. Porte-Vesins (de la).
Vesle, rivière, I, 311.
Vexin français, I, 344 ; II, 174.
Vexin normand, I, 344.
Vézère, rivière, I, 228 ; II, 176.
Vialart de Hersé (Jean), conseiller au Parlement, I, 20.
Vialart, président ès comptes, I, 202.
— (Charles), le Père Saint-Paul, général des Feuillants, puis évêque d'Avranches, I, 257, 258.
— (Charlotte de Ligny, veuve du président Michel), taxée, II, 321, 326, 349.
Vialet (Gilbert), trésorier général de France à Moulins, II, 149.
Viande (prix de la), I, 169. Voyez Approvisionnements.
Viard, secrétaire du Roi, II, 340, 347.
Viart (Didier), II, 328.
Vic (de), taxé, II, 315.
Vichy (Allier), I, xxxiv; II, 177.
Vicquefort. Voy. Viquefort.
Victoire (abbaye de la) (Oise), II, 176.
— (abbé de la). Voy. Val de Coupeauville (Claude du).
Vieille-Tour (de la), gentilhomme de Provence, II, 151.
Vienne, en Autriche, I, xxiii; II, 173.
Vieuchastel, correspondant de d'Hozier, II, 302.
Vieuville (Robert, marquis de La), grand fauconnier de France, I, xvii.
— (Charles, marquis, puis duc de La), surintendant des finances, I, xvii, xxiv, 189 (note), 265 ; II, 28, 59, 69, 115, 116, 120, 130, 137, 141, 143 et suiv., 185, 361.
— (Charles, comte, depuis deuxième duc de La), II, 240.
— (abbé de La), Charles-François, abbé de Savigny, II, 240.
— (chevalier de La), Henry, chevalier de Malte, II, 21, 129, 231, 258.
— (marquise de la), la jeune, Françoise-Marie de Vienne, I, 249.
— (famille de La), notes généalogiques de Dubuisson, I, liv.
Vieux (Le), quartenier, II, 306, 310.
Vieuxpont (Henri de), gentilhomme de Gaston d'Orléans, blessé à Ypres, I, 22.
Vigean (François Poussart, marquis du), père de Mme de Pons-Richelieu, I, 128, 148, 274, 337; II, 350.
— (Anne de Neufbourg, marquise du), I, 236, 273.
Vignau (du), dizainier, II, 342.
Vigne de Saint-Aiglan (La). Voyez Saint-Aiglan.
Vigne de Tréauville (La), père de Saint-Aiglan, I, 336.
Vigny, près Pontoise (Seine-et-Oise), à Mme de Ventadour, II, 20.
Villandry (Balthasar Le Breton, marquis de), épouse la nièce de Goulas, secrétaire des commandements de Gaston d'Orléans, I, 10.
Villarceaux (Seine-et-Oise), II, 27.
Villars (Pierre, marquis de), second

de Nemours au duel contre Beaufort, II, 264-266.
Villayer (Jean-Jacques Renouard, comte de), conseiller au Parlement, I, 274, 276, 299.
Ville (Guy, marquis de), commandant l'armée de Savoie, I, 44, 59.
— (corps de). Voy. Paris.
— (hôtel de). Voy. Paris, Rentes.
Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), I, 127.
Villebois, *aliàs* La Valette (Charente), II, 112.
Villebouzin (de), taxé, II, 342.
Villecourt, gentilhomme du bailli de Valençay, II, 179.
Villecresne en Brie (Seine-et-Oise), II, 287.
Villefoy (de), taxé, II, 341.
Villejuif (Seine), I, 115, 153; II, 280.
Villeloin (abbé de). Voy. Marolles.
Villemareuil (Castille de). Voy. Castille.
Villemareuil, terre léguée au duc d'Elbeuf par le maréchal de Créquy, I, 92.
Villemontée (François de La), maître des requêtes, II, 320.
Villemor, ou Saint-Liébaut, duché-pairie de Séguier, II, 274.
Villenauxe en Brie (Seine-et-Marne), II, 30.
Villeneuve-Bordeaux (de). Voy. Bordeaux.
Villeneuve (de), fils de M. de Brou. Voy. Brou.
Villeneuve (abbé de). Voy. Hennequin.
Villeneuve-Ribier. Voy. Ribier.
Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), assiégé par Harcourt, II, 267.
Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), I, 30, 158; II, 240 et suiv., 284, 285, 286, 288, 290 et suiv.
Villepreux (Seine-et-Oise), I, 55.
Villequier. Voy. Aumont.
— (baron de Chappes, marquis de), Louis-Marie-Victor d'Aumont, depuis deuxième duc d'Aumont, capitaine des gardes, I, 261; II, 76, 147, 367.
Villeroy (Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de), maréchal de France, I, 42, 43, 53, 61, 97, 103, 296, 328; II, 13, 15, 16, 27, 34, 38, 41, 51, 115, 125, 127, 204, 230.
Villeroy (Madeleine de Créquy-Lesdiguières, maréchale de), I, 105.
Villeroy, abbé d'Ainay, Camille de Neuville, depuis archevêque de Lyon, II, 125.
Villers (de), I, 168.
— (dame de), I, 170.
Villers-Cotterets (Aisne), I, 271.
Ville-Savin (Jean Phelipeaux de), I, 73; II, 314.
— (Isabelle Blondeau, femme de Jean Phelipeaux de), I, 82.
Villesavin, près Blois (Loir-et-Cher), I, 62.
Villeserin (de), gentilhomme, servant de la Reine, I, 323.
Villette (régiment de), I, 316.
Villette (La) (Seine), I, 148, II, 285.
Villevodé (Pierre Aguenin, *aliàs* Haguenin, dit le Duc, sieur de), auditeur des comptes, capitaine de la garde bourgeoise, II, 357.
— (Mlle de), II, 353.
Villiers (de), avocat au conseil, II, 332.
Vilvaudé. Voy. Villevodé.
Vincennes (Seine), le Roi y va à la chasse, I, 20; — évasion de Beaufort, 23; — Blancmesnil incarcéré, 54; — séjour des prisonniers de Lens, 59, 91, 321, 322; — arrestation de Chavigny, 62, 64, 65; — pendant le blocus de Paris, 105, 117, 122, 139, 149, 150, 151, 152, 157, 160, 162; — prison des Princes (1650), 204, 205, 209, 210, 211, 214, 225, 229, 250, 252, 263, 272, 295, 307, 312, 313, 318, 319, 335, 337, 345, 348; II, 17; — tentative d'évasion de Condé, I, 223; — président Perrault relâché, II, 18; — prisonniers de la bataille de Rethel relâchés, 43; — Chavigny rétabli dans son gouvernement, 51; — duel de Flamarens-Canillac, 62; — Chavigny reçoit le Roi et la Reine, 77; — Turenne y intercepte les entrées de vivres pour Paris, 292.
— (bonshommes de), I, 246.
Vincent (le Père), supérieur de la maison de Saint-Lazare (saint Vincent de Paule), I, 115, 121; II, 26, 72.
Vineuil (Ardier de). Voy. Ardier.
Vins (droits sur les), tarifs discutés entre la cour et le Parlement, I, 75 et suiv.
Viole (Pierre), président aux enquêtes, sieur de Guermande, capitaine de la garde bourgeoise, I, 64, 67, 94, 129, 134, 182, 251, 303; II, 15, 17, 18, 26, 31, 128, 241, 266, 313, 316, 333, 355.
— (Jacques), conseiller au Parlement, II, 313.
Viole d'Ozereau, I, 173.
Violette (La), laquais de Claude de Guénegaud, I, 154.
Viquefort, ou Wicquefort (Abraham de); résident de l'électeur de Brandebourg à Paris, I, xxxv; II, 41, 70.
Visé (Daneau de), exempt des gardes de la Reine, I, 211, 333; II, 229.
— (Antoine Daneau de), exempt des gardes de Mademoiselle, II, 190.
Viset, capitaine de la garde bourgeoise, II, 358.
Visitation Sainte-Marie (filles de la), rue Saint-Antoine, I, 191; II, 14, 330.
Visitation Sainte-Marie, au faubourg Saint-Jacques, II, 14.
Vismar (traité conclu à), 1639, II, 299.
Vitermont-Coquereaumont (Alexandre du Bosc, seigneur de), capitaine au régiment des gardes, II, 58.
Vitry (François-Marie de l'Hôpital, marquis de), duc à brevet, I, 89, 118, 133, 138, 160, 231; II, 18, 28, 35, 59, 323.
— (marquise de), Marie-Louise-Elisabeth-Aimée Pot de Rhodes, I, 139; II, 24.
— (hôtel de), II, 62.
Vitry-sur-Seine (Seine), II, 233, 246, 254.
Vitry (régiment parisien de), I, 162.
Vivenay, imprimeur, établi dans l'hôtel de Condé, II, 115.
Vladislas IV, roi de Pologne, sa mort, I, 29.
Vœstine. Voy. Wœstine.
Vols à main armée dans les rues, II, 71.
Vœu de Louis XIII (procession du), II, 274.
Voisin (Charles), sieur de la Bressetière, conseiller au Parlement, II, 140.
Voisin, député de Bordeaux près le Parlement de Paris et Gaston, I, 281, 283, 284, 285, 289, 298, 301, 315.
Voisin, quartenier, II, 307, 311, 352.
Voisins (Gilbert de). Voy. Gilbert.
Voiture (Vincent), sa mort, I, 22.
Vouillac (Boessot de), taxé, II, 330.
Vouldy (du), maître d'hôtel du Roi, I, 245, 247.
— (Mme du), taxée, II, 325, 333.
— (dlle du), I, 224.
Vousy (de), gentilhomme de Gaston, II, 119, 120.
Vrillière (Louis Phélipeaux de), secrétaire d'Etat, I, 15, 43, 87, 90, 297, 298, 300, 304, 315, 344; II, 17, 18, 19, 43, 50, 95, 134, 192, 205, 207, 230, 241, 264, 265, 318.
Vulson de la Colombière, I, x.
Vymart, correspondant de d'Hozier, II, 302.

W

Waroquier. Voy. Varoquier.
Weimar (duc Bernard de), I, xxix; II, 299.
Werth (Jean de), II, 299, 300.
Westphalie (paix de), signée, I, 83, 84.
Wirtemberg (le général impérial), I, 224.
Wissous (Seine), I, 140.
Wœstine (régiment de La), à Stenay, I, 255.
Wurtemberg (duc Ulrich de), I, 233.
— (régiment du duc de), à Stenay, I, 255.
— (corps commandé par le duc de), auxiliaire des Princes en France, II, 233, 239, 278, 281 à 284, 286, 287, 290 et suiv., 298.

X

Ximenès (cardinal), I, 302.

Y

Yerre, rivière, II, 288.
— (vallée d'), II, 287.
Yon, épicier, place Maubert, tué à l'hôtel de ville, II, 249.
Yonne (rivière d'), II, 141.
Yorck (Jacques Stuart, duc d'), depuis Jacques II, roi d'Angleterre, I, 147, 151, 331; II, 132, 148.
Ypres (Belgique), I, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 42, 127.
Yvelin (Mme), femme de chambre de la Reine, I, 120.
Yves (la dame), enlevée, II, 65.
Yvon de Lozières (Pierre), II, 321.
Yveteaux (Nicolas Vauquelin, sieur des), II, 321.
Yvetot (Seine-Inférieure), I, 342.

Z

Zurich (Suisse) (canton de), I, 236.

ERRATA.

TOME I.

Page x, ligne 33, Valson de la Colombière, *lisez* Vulson.
— xv, note 1, l. 1, constituée, *lisez* continuée.
— xxii, note 2, Valançay, *lisez* Valençay.
— xxix, l. 31, Espinay, *lisez* Espinoy.
— xxix, note 1, La naissance de Louis XIV est du 5 septembre et non du 5 octobre 1638.
— xxxix, l. 24, 1550, *lisez* 1650.
— xli, l. 17, 1551, *lisez* 1651.
— xli, l. 25, 1653, *lisez* 1652.
— xlii, l. 16, 25 septembre, *lisez* 28 septembre.
— xliii, l. 31, qui est à cour, *lisez* qui est à la cour.
— xlv, l. 10, 25 septembre, *lisez* 28 septembre.
— lii, dernière ligne, Charles de Saint-Jean, *lisez* Charles.— De Saint-Jean.
— 6, l. 27, ducs de Damville, *lisez* duc.
— 24, l. 3, Goiset, *lisez* Goisel.
— 25, l. 10, Pont-Neuf. Au Change..., *lisez* Pont-Neuf-au-change.
— 29, l. 27, La dame d'Ableige fut enlevée par son *père*, et non par son frère.
— 29, l. 39, de Lonzat, *lisez* du Lonzat.
— 38, l. 19, Le Tellier, maître des requêtes, *lisez* Le Tillier.
— 60, l. 30, Goiset, *lisez* Goisel.
— 62, l. 15, Moledo... de Caña, *lisez* Toledo... d'Acuña.
— 75, l. 7, Chambre Saint-Denis, *lisez* Saint-Louis.
— 87, l. 7, Morangis, Barillon, *lisez* Morangis-Barillon.
— 107, l. 15, ils essaient la tâche de leurs charges, *lisez* ils effacent la tache.
— 119, l. 1, du Plessis du Verne, *lisez* du Vernet.
— 128, l. 27, porte de Nesles, *lisez* Nesle.
— 135, l. 15, leurs Majesté, *lisez* Majestés.
— 135, l. 35, billets, *lisez* billots.
— 145, l. 7, La Rivière, *lisez* la Louvière.
— 148, l. 22, maréchale d'Effiat, *lisez* maréchale d'Estrées.
— 170, l. 40, Chauvine, *lisez* chanoine.
— 177, l. 7, rencontrées, *lisez* rencontrés.
— 208, l. 22, les ducs de Bouillon et de Turenne, *lisez* les duc de Bouillon et [vicomte] de Turenne.
— 218, l. 36, Charleroy, *lisez* Charlevoix.

Page 225, l. 36, Rocheservien, *lisez* Roqueservière.
— 254, l. 28, *Barbacus*, *lisez* *Barbarus*.
— 258, l. 5, Montigot, *lisez* Monsigot.
— 313, l. 15, Fieublet, *lisez* Fieubet.
— 328, l. 23, députés d'Orléans, *lisez* Bordeaux.
— 343, l. 25, Châtillon-sur-Loire, *lisez* sur-Loing.
— 345, l. 28, Id. — Id.
— 350, l. 28, Id. — Id.

TOME II.

Page 25, ligne 4, Fouquet de Croisy, *lisez* Croissy.
— 32, l. 17, Scarron de Vanves, *lisez* de Vaure.
— 47, note, l. 11, comte de Maillé, *lisez* Meille.
— 59, l. 33, Bethume, *lisez* Béthune.
— 62, l. 18, Mergdy, *lisez* Mergey.
— 128, l. 2, Prevôt de Lille, *lisez* de l'Isle (de France).
— 132, l. 34, Castillon de Médoc, *lisez* Castelnau.
— 177, l. 18, Fougerolles, *lisez* Fouquerolles.
— 177, l. 35, comtesse de La Suze, *lisez* comtesse de Suze (voir la table alphabétique).
— 177, note. Le baron de Clinchamps, général lorrain, est ici identifié par erreur avec Bernardin de Bourqueville, qui était mort dès 1649 (voir la table alphabétique).
— 240, l. 16, Fromont, *lisez* Frémont.
— 251, l. 24, Bein, *lisez* Beine.
— 267, l. 15, de s'emparer de la ville de Paris, *lisez* de désemparer.
— 268, l. 11, Parquet du roi, *lisez* Paquet.
— 297, l. 16, Brasens, *lisez* Brazeux.
— 304, l. 10, Halst, *lisez* Hulst.
— 305, l. 13. Grangin, *lisez* Grangier.
— 305, l. 15, Grosseteau, *lisez* Grasseteau.
— 306, l. 22, Id. — Id.
— 306, l. 21, Santon, *lisez* Samson.
— 317, l. 38, Le Roulx, *lisez* Le Boultz.
— 321, l. 6, Saint-Paul-Comartin, *lisez* Saint-Port-Caumartin.
— 325, l. 7, Margueval, *lisez* Marguenat.
— 327, l. 23, Tallemant-Bonneau, *lisez* Boisneau.
— 332, l. 7, auteur, *lisez* auditeur.
— 332, l. 32, Le Roux, *lisez* Le Boultz.
— 335, l. 1, Caudé, *lisez* Candé.
— 335, l. 13 et 24, Verton, *lisez* Vertou.
— 335, l. 37, Clerisy, *lisez* Cherisy.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE PARIS.

COLLECTION DE DOCUMENTS ORIGINAUX.

(*Géologie, topographie, numismatique, héraldique, métiers et corporations, bibliothèques, épitaphiers, études d'histoire communale, registres municipaux, etc.*)

OUVRAGES PARUS :

Introduction à l'Histoire générale de Paris, par L.-M. Tisserand. Un vol. . 15 fr.

La Seine. — I. Le bassin parisien aux âges antéhistoriques, par E. Belgrand, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur du service des eaux et égouts de la ville de Paris; deux volumes, avec de nombreuses planches sur bois, en chromolithographie et en héliogravure. (Deuxième édition.) . . . . . 100 fr.

Topographie historique du vieux Paris : I et II. Région du Louvre et des Tuileries, par A. Berty; deux volumes avec 61 planches sur acier, 21 bois gravés, deux héliographies et deux feuilles d'un plan général de restitution, 100 fr. — III. Région du bourg Saint-Germain; un volume avec 47 planches hors texte et 12 bois gravés. 50 fr. — IV. Région du faubourg Saint-Germain; un volume avec 34 planches hors texte, 5 bois gravés et 3 feuilles de plan . . . . . 50 fr.

Plan de restitution. — Paris en 1380. Plan cavalier restitué par H. Legrand; une feuille grand aigle accompagnée d'un plan de renvoi, d'une notice historique et d'une légende explicative, le tout dans une reliure boîte. . . . . 20 fr.

(Ce plan a été, depuis, reproduit dans l'*Atlas des anciens plans de Paris*.)

Atlas des anciens plans de Paris, reproduction en fac-similé des originaux les plus rares et les plus intéressants pour l'histoire et la topographie parisiennes, avec une table analytique présentant la légende explicative de chaque plan et un appendice consacré aux documents annexes, trois volumes grand aigle, contenant 33 plans en 60 feuilles . . . . . 200 fr.

Chaque plan se vend à part.

Les Armoiries de la ville de Paris : I. Sceaux et emblèmes; II. Devises; III. Couleurs et livrées, ouvrage commencé par feu le comte A. de Coëtlogon, refondu et complété par L.-M. Tisserand; deux volumes avec 40 planches hors texte en noir et en couleur, et plus de 400 bois gravés dans le texte . . . . . 100 fr.

Les Jetons de l'Echevinage parisien. Histoire numismatique de la Prévôté des Marchands, par d'Affry de la Monnoye; un volume avec 750 bois gravés, présentant la succession et l'explication des pièces frappées par l'ancien Corps municipal. 40 fr.

Étienne Marcel, Prévôt des Marchands (1354-1358), par F.-T. Perrens, lauréat de l'Institut, inspecteur de l'Académie de Paris; un volume . . . . . 30 fr.

Le Livre des Métiers, d'Etienne Boileau (XIIIe siècle), publié par MM. René de Lespinasse et François Bonnardot, anciens élèves de l'Ecole des chartes, accompagné d'une introduction historique et d'un glossaire; un volume enrichi de fac-similés en chromolithographie. . . . . 40 fr.

Paris et ses Historiens au XIVe et au XVe siècle, documents et écrits originaux, recueillis et commentés par feu Le Roux de Lincy, conservateur honoraire de la Bibliothèque nationale, et L.-M. Tisserand; un fort volume avec 38 planches hors texte, dont 13 tirées en or et en couleur, et 50 gravures sur bois ou en héliographie dans le texte . . . . . 100 fr.

Les anciennes Bibliothèques de Paris (églises, monastères, collèges, etc.), par Alfred Franklin, conservateur-administrateur-adjoint à la bibliothèque Mazarine; trois volumes avec 24 planches hors texte et plus de 300 gravures dans le texte.

Chaque volume pris séparément. . . . . 40 fr.
Les trois volumes pris ensemble. . . . . 100 fr.

La première Bibliothèque de l'Hôtel de Ville de Paris, par L.-M. Tisserand; un volume tiré à très petit nombre, avec 4 planches hors texte et 18 bois gravés. 20 fr.

(Cette étude se trouve comprise dans le troisième volume de la publication des anciennes bibliothèques précédemment mentionnée.)

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Etude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris avant la découverte de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Trois volumes et un album contenant 50 planches d'anciennes écritures.

Chaque volume. . . . . 40 fr.
Les trois volumes et l'album pris ensemble. 100 fr.
L'album séparément . . . . . 20 fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the rules of the Library or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	15 JE 47		
	15 AG 47		
	Ap 126		

C28(1141)M100

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0021061041

944.033 B32 2

VOLUME 2

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

GIVEN BY

Miss S. D. Bliss

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

DE DUBUISSON-AUBENAY

1648-1652

PUBLIÉ PAR

GUSTAVE SAIGE

TOME PREMIER

A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Malaquais, 15
1883

Exercice 1882

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

1648-1652

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

JOURNAL

DES

GUERRES CIVILES

DE DUBUISSON-AUBENAY

1648-1652

PUBLIÉ PAR

GUSTAVE SAIGE

TOME PREMIER

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1883

944.033
B32
v.1

Repl.
G. Miss S. D. Bliss
Feb. 26, 1942

23 Feb 43

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-NICOLAS BAUDOT

SEIGNEUR DU BUISSON ET D'AMBENAY

HISTORIOGRAPHE DE FRANCE.

L'intérêt du *Journal des guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay [1] a été révélé par M. Chéruel dans son introduction au *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*. Le savant historien le signale en quelques lignes dans la notice qu'il consacre à un certain nombre de mémoires inédits concernant l'époque de la Fronde [2].

La lecture de cette notice m'ayant amené à examiner le manuscrit, je pus me rendre compte de l'importance des faits nouveaux que ce *Journal* ajoute à ceux déjà connus sur une époque pourtant si riche en documents historiques. Ce qui me frappa surtout ce fut, non le style, — il n'en faut pas chercher dans des notes rédigées au jour le jour, — mais une précision aussi bien qu'une profusion de renseignements qu'on ne trouve pas ailleurs. Habitant Paris, où il semble avoir mené une vie sédentaire pendant les années dont il rapporte les faits, l'auteur paraît étranger à toutes les passions qui fermentent autour

---

1. Quoique j'aie rectifié dans le titre l'orthographe véritable des noms portés par Baudot du Buisson d'Ambenay, je conserve dans le corps de cette notice, dans le titre courant et dans les notes du *Journal* la forme Dubuisson-Aubenay, qui est celle sous laquelle l'auteur a été désigné par les historiens qui se sont occupés du *Journal des guerres civiles*, notamment M. Chéruel et M. Feillet.

2. *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson* : Introduction, p. LXVIII.

de lui. Il note, avec la rigueur et j'ajouterai avec la sécheresse d'un greffier, non seulement les événements dont il est témoin, mais aussi les bruits qu'il recueille, fondés ou faux, dont il constate ensuite avec le plus grand soin la valeur et le caractère; en sorte que son *Journal* est le reflet exact et scrupuleux des émotions qui agitaient les esprits à Paris dans ces années troublées, émotions notées au passage par un esprit froid, méthodique et paraissant parfaitement renseigné.

Ces qualités me déterminèrent à entreprendre la publication de ce document, et j'en commençai la copie en 1866. Je me heurtai dès le début à d'assez grandes difficultés. Le manuscrit original, rempli de ratures, de surcharges, de notes et de renvois, ne permettait qu'une copie très lente, d'autant plus que l'auteur emploie continuellement des abréviations arbitraires, qu'il enchevêtre ses lettres, n'achève pas ses mots, etc.

J'avais cependant terminé la transcription de l'année 1648 et mené celle de 1649 jusqu'au 13 février, lorsque je fus informé que M. Alphonse Feillet, dont un livre remarquable, *La misère au temps de la Fronde*, obtenait alors un légitime succès, avait déjà pris copie du *Journal des guerres civiles* et en préparait la publication.

Je cessai mon travail et abandonnai mon projet; M. Feillet était mieux que personne à même de donner une édition intéressante de Dubuisson-Aubenay : les nombreux détails relatifs au prix des choses que donne le *Journal* étaient de nature à être mis en relief avec une compétence toute spéciale par l'écrivain qui venait de faire une étude d'histoire économique si consciencieuse sur le milieu du XVIIe siècle.

Dix ans s'écoulèrent sans que j'aie de nouveau pensé à ce travail après l'avoir abandonné. M. Feillet mourut en 1872; ses jours furent abrégés par la douleur qu'il ressentit de la destruction de ses papiers pendant les événements de mai 1871. Je ne m'étais plus préoccupé du manuscrit des *Guerres civiles*, lorsque j'appris en 1876 que ce manuscrit avait péri dans la bibliothèque de M. Feillet; et, ce qui aggravait encore cette perte, le même accident avait fait disparaître, me disait-on, une copie ancienne en plusieurs volumes appartenant également à la Bibliothèque Mazarine et dont j'avais ignoré l'existence en 1866.

La partie que j'avais transcrite paraissait donc le seul reste du *Journal des guerres civiles*. J'entrepris alors de rechercher si d'autres personnes n'auraient pas recueilli comme moi quelques fragments, et je dois à l'extrême obligeance et à la générosité de M. E. Halphen la communication d'une copie des deux premiers mois de 1649, au moyen de laquelle j'ai pu contrôler ma transcription jusqu'au 13 février et compléter le texte depuis cette date jusqu'au 1er mars suivant.

Sur ces entrefaites, un examen plus attentif des catalogues de la Bibliothèque Mazarine me fit constater que deux seulement des

volumes de la copie contemporaine, à laquelle j'ai fait plus haut allusion, avaient subi le sort de l'original, et qu'à partir du premier janvier 1650 jusqu'à la fin de septembre 1652, c'est-à-dire pour tout le reste du *Journal*, le texte était conservé.

Grâce à ces diverses circonstances, le *Journal des guerres civiles* pouvait être reconstitué à l'exception d'une lacune allant du 1er mars au 31 décembre 1649.

Mon premier soin, en entreprenant la publication d'un document historique qu'on avait considéré pendant quelques années comme perdu, fut donc de chercher à diminuer autant que possible cette lacune.

Les publications de M. Chéruel, qu'on est toujours sûr de trouver quand il s'agit de cette époque, m'ont fourni de nombreux fragments. On peut dire que, pour tout le cours du mois de mars 1649, les citations tirées du *Journal des guerres civiles* et placées en notes dans le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, rétablissent la presque totalité du texte. Malheureusement, par une fâcheuse coïncidence, l'œuvre de d'Ormesson est suspendue et contient elle-même une longue lacune à partir du 1er avril jusqu'au 11 décembre, en sorte que cette période est privée à la fois des deux sources d'informations exactes que lui auraient apportées d'Ormesson et notre auteur.

Pour les neuf mois qui s'écoulent ainsi jusqu'à la fin de l'année 1649, c'est encore M. Chéruel qui nous a conservé deux longs et importants passages en citant dans les *Mémoires de Saint-Simon* (tome III, page 458, et tome IV, page 448, édition in-12), puis dans sa belle *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (tome III, page 419), les détails très circonstanciés que donne Dubuisson sur l'affaire des tabourets et les assemblées de la noblesse, puis les incidents relatifs à l'éclat dont le marquis de Jarzé fut le héros et la victime en novembre de la même année.

Une citation relative au mois de juin, tirée de *La misère au temps de la Fronde*, et deux fragments que je dois à M. de Boislisle ferment la liste des épaves que j'ai pu réunir et qui remplissent quelques-uns des vides de cette regrettable lacune.

Il ne faudrait pas cependant s'exagérer l'importance de la partie ainsi perdue. Si je m'en réfère à mes souvenirs en ce qui concerne le manuscrit original et aux renseignements assez précis de quelques personnes[1] qui ont eu en mains les deux volumes de copies détruits avec l'original, le texte relatif aux derniers mois de 1649 devait être assez restreint. Le deuxième volume qui contenait cette année n'était

1. Je citerai, entre autres, le témoignage de M. Louis Paris, qui voulut bien rassembler en ma faveur les quelques notes qu'il avait conservées sur l'état des manuscrits.

pas, à l'œil, sensiblement plus gros, plus épais, que le premier qui renfermait l'année 1648. Or, si l'on considère que les mois de janvier et de février 1649, si importants à cause des événements tumultueux qui marquèrent le blocus de Paris, ont un texte presque aussi considérable que l'année 1648 tout entière (85 pages de notre tome Ier contre 99), on jugera que la partie relative à l'été et à l'automne de 1649 devait être relativement écourtée. — Et cela s'explique : il y eut pendant ces mois, à Paris, une accalmie, fruit de cette lassitude qui suit ordinairement les grandes fièvres populaires. Le Parlement se taisait[1] ; la cour fut absente une partie de l'été ; les cabales qui s'y croisaient échappaient, pour la plupart, à l'attention publique ; enfin les personnages dans l'intimité desquels vivait Dubuisson, et qui suivaient la cour, se passionnaient médiocrement encore pour les intrigues dans lesquelles Condé et le cardinal Mazarin préludaient sourdement au grand duel des années suivantes.

Les renseignements, les correspondances qui parvenaient à Dubuisson devaient être relativement rares et d'assez peu d'intérêt pour qu'il n'y eût guère matière à grossir ses notes journalières.

Mais avant d'examiner avec plus de détails le *Journal des guerres civiles*, il est nécessaire de présenter au lecteur le personnage resté jusqu'ici oublié et inconnu, intéressant cependant à plus d'un titre, et qui, au milieu de travaux, de recherches et de compilations de tout genre, a laissé le document historique dont la *Société de l'histoire de Paris* a jugé la publication digne de ses Mémoires.

I.

Les manuscrits de Dubuisson-Aubenay, conservés à la Bibliothèque Mazarine, forment un ensemble de cinquante volumes ou portefeuilles, dont trente-trois in-folio, d'une reliure uniforme. Ces manuscrits portent l'estampille de la bibliothèque de Saint-Sulpice d'où ils sont venus à la Révolution.

La variété des études auxquelles ils se rapportent montre que Dubuisson était un de ces chercheurs, comme le XVIIe siècle en a tant produit, qui tentaient d'embrasser toutes les sciences et de réunir dans de patientes compilations l'ensemble des connaissances acquises de leur temps. Chronologie, géographie, archéologie surtout romaine, linguistique, diplomatique, épigraphie, généalogie, mathématiques, fortifications, jusqu'à l'horlogerie, l'alchimie et l'astrologie, tout s'y rencontre un peu pêle-mêle. L'inventaire que l'on trouvera à la fin de cette notice fera juger du nombre et de la variété des recherches

1. Le *Journal du Parlement* ne reprend qu'à la Saint-Martin.

qu'il avait entreprises ; et si l'on considère que ce qui subsiste est loin de représenter la totalité des papiers laissés par lui[1], on pourra se convaincre que la somme de travail qu'il a donnée ne le cède pas au labeur des grands compilateurs du XVIIe siècle.

Dubuisson a du reste plusieurs fois laissé dans ses papiers la nomenclature de ses travaux, et cette nomenclature permet de juger, en la comparant avec l'inventaire des recueils conservés, de l'importance des manuscrits perdus. La plus complète de ces listes se trouve dans un projet de lettres patentes déjà dressées et écrites sur parchemin, mais non signées ni scellées, par lesquelles Dubuisson voulait s'assurer en 1650 le privilège pour la publication de ses œuvres[2].

1. On a la trace d'un des accidents qui durent anéantir une partie de ces papiers. Un certain nombre périt par le feu chez Le Breton, ami et exécuteur testamentaire de Dubuisson, demeurant rue Saint-Jacques, chez qui il avait fait un dépôt important de ses livres, de ses manuscrits et de ses collections. Cet événement donna lieu à une information faite le 4 octobre 1652, c'est-à-dire quatre jours après la mort de Dubuisson, par Pierre de la Hogue, commissaire au Châtelet. Cette information est visée dans l'arrêt de maintenue de noblesse du 15 novembre 1669 dont il sera plus bas question. — Arch. nat., E 1751.

Beaucoup d'autres papiers ont pu s'égarer lors de la dispersion de la bibliothèque de Saint-Sulpice.

2. Voici le texte de ce projet de privilège :

« Louis, etc., notre amé et féal conseiller historiographe et intendant des devises et inscriptions pour nos bastiments, le sr Dubuisson-Aubenay nous a fait remonstrer que durant vingt à trente années qu'il a voyagé par les plus belles parties de l'Europe et mesme depuis quelque temps qu'il est de retour en France et demeurant en ceste ville de Paris, où nous l'avons retenu près de nous, il auroit travaillé à plusieurs ouvrages et traités, par luy composés sous les titres qui ensuivent :

« — Exacta ad universam locorum, temporum gentiumque omnium historiam methodus.

« — Elementa chronologica IV tomis seu partibus distincta.

« — Cosmographia seu geographia generalis Europæ, Asiæ, Africæ, Americæ, ceterarumque sub iis terrarum chorographia.

« — Chronographia generalis, Hebræorum, Samaritanorum, Græcorum, Latinorum Chronica.

« — Antiquissimarum gentium monumenta ex vetustissimis historicis, Hæbreis, Ægyptis, Phœnicibus, Syris, Assyriis, Persis, Chaldeis selecta.

« — Arabia antiqua et nova.

« — Scythia et Sarmatia antiquæ et novæ.

« — Roma antiqua et nova.

« — Commentarius in antiquum itinerarium Antonini Augusti et tabulam itinerarii Theodosii imperatoris.

« — Itineraria nova per Italiam, Rhætiam, Noricum, Vindelicos, in Alpinas gentes, Pannonias, Bojohœmam, et Germaniam magnam, Germanias

Dans ces nomenclatures, ce qui frappe surtout c'est la quantité de voyages qu'il a effectués et qu'il mettait à profit pour ses recherches. A ce compte, la partie la plus intéressante de ses manuscrits consiste dans les *Itinéraires* qu'il a rédigés. Là est sa note originale, sa personnalité, ce qui le distingue parmi les érudits ses contemporains. Aussi est-ce à ce point de vue que la disparition d'un grand nombre de ses papiers est à déplorer.

---

superiorem et inferiorem, Britannias et Gallias, in quibus principatuum limites antiqui ut novi, principum origines, stemmata et opes, et quæ sunt in res illas ab auctoribus aliis commissa et omissa recensentur.

« — Gallia antiqua, cum tabulis ævi veteris ac delineationibus eorum quæ adhuc extant itinerum ac monumentorum operis romani.

« — De Gallia et Gallis, de Francia et Francis et de Franco-Gallis, id est de Francorum cum Gallis unione et de Galliæ in Franciam mutatione dissertatio.

« — Galliarum flumina, ex optimis tum editis, tum manuscriptis libris litteris et tabulariis atque ipsiusmet auctoris in fontes, decursus, vada, pontes, confluentes et ostia inspectione.

« — Glossarium gallico-francinum, romano-celticum, antiquo-novum.

« — Adversaria critica, historica, poetica, varia et miscella.

« Comme aussy diverses pièces de grammaire et d'éloquence en françois, lettres et poésies, — mélanges, — géographie, — carte des provinces de France et autres parties de l'Europe corrigées sur les lieux, — cours de mathémathiques, — arithmétique complette, — géométrie pratique, — géodésie, — triangles rectilignes et sphériques, — stéréométrie, — usages de divers instruments, — architecture militaire et civile, — notes et observations sur Vitruve, — plans et descriptions de lieux et places, — traités et recueils d'astrologie, — d'astronomie, — de comput ecclésiastique et civil, — de chronologie, — de généalogie et d'histoire, — de médailles et de monnoyes.

« Tous lesquels ouvrages, traités et recueils par luy faits il désireroit mettre en lumière et faire imprimer. Mais parce qu'il craint qu'aucuns imprimeurs et libraires, sitost qu'ils en verront les premières éditions, n'entreprennent de les contrefaire ou réimprimer, etc.

« A ces causes, et mettant en considération les longs travaux et grandes dépenses qu'il a convenu faire audit exposant pour parvenir à la recherche et perfection desdits ouvrages, etc. . . . . .

(Suit le privilège.)

« A Paris, le jour de juin, l'an de grâce 1650. »

Non signé. — Sur parchemin. — (Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 1777, dernière pièce.)

Avant cette pièce il y en a, dans le même portefeuille, une également en parchemin contenant des lettres du Roi portant permission à un libraire d'imprimer les œuvres du sieur Dubuisson-Aubenay. Cette pièce, signée « par le Roy en son Conseil — MATHAREL, » — est datée du mois de mai 1648. La liste des œuvres de l'auteur y est bien moins complète.

En étudiant en effet les recueils qui nous sont parvenus, en y trouvant relevés avec un soin extrême tout ce qui touche à l'archéologie romaine, à la castramétation, aux voies militaires, aux inscriptions, aux vestiges antiques de toute espèce, on peut juger du nombre de monuments actuellement disparus dont la trace eût été conservée dans des notes si consciencieusement recueillies. Sous ce rapport, la perte de ses itinéraires en Italie et dans les Alpes où il séjourna plusieurs années est surtout regrettable.

Toute une série de ses papiers a complètement disparu : ce sont les transcriptions de ses différents travaux ; car Dubuisson avait dû certainement faire transcrire tout au moins ses itinéraires et leur donner une forme intelligible. L'état dans lequel sont parvenus ses manuscrits offre en effet l'aspect de notes presque sans ordre, et il n'est pas possible qu'il ait songé à demander des lettres de privilège sans avoir entrepris au moins la mise au net de ses travaux. Il suffit pour cela de parcourir les recueils qui subsistent, dans lesquels l'auteur entremêle continuellement des phrases latines au texte français, pour se faire une idée de ce qu'il y avait à faire avant d'arriver à mettre au jour la compilation la moins digérée.

Comment se fait-il qu'un homme qui a tant remué, qui était si apprécié par ses contemporains pour la sûreté de son jugement et de sa science, celui que Du Bouchet appelait son maître[1], que Perrot d'Ablancourt, Ménage, Denys Godefroy, Guichenon citent dans leurs œuvres comme une autorité, soit resté tout à fait oublié et n'ait attiré l'attention d'aucun des auteurs qui se sont occupés de l'histoire littéraire et scientifique du XVIIe siècle?

Jusqu'à présent, en effet, tout ce qu'on savait de cet infatigable amasseur de notes c'est qu'il habitait chez M. du Plessis de Guénegaud, qu'il paraissait attaché à sa personne et être son commensal, et que, de l'hôtel de la rue des Francs-Bourgeois, il avait suivi ce secrétaire d'État à l'hôtel de Nevers, lorsque Guénegaud était venu s'y installer au printemps de 1652.

L'explication du silence qui s'est fait autour de Dubuisson-Aubenay peut se trouver en partie dans la destinée de ses manuscrits restés enfouis pendant cent cinquante ans dans la bibliothèque de Saint-Sulpice où ils sont demeurés inaperçus des érudits, en sorte qu'ils ont même échappé au Père Lelong qui ne les cite pas dans sa *Bibliothèque historique*.

Mais il faut dire aussi que, par une fatalité déplorable pour sa mémoire, à part la collection Godefroy, on ne trouve aucune lettre,

---

1. Lettre à Dubuisson, de 1644. — (Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 1760.)

aucune mention de sa personne ou de ses travaux dans les correspondances des savants et hommes de lettres, ses contemporains. Il n'est question de lui ni dans les papiers de Pereisc, ni dans ceux de Chapelain[1], ni dans les lettres de Balzac, et si Ménage le cite dans son Dictionnaire, les *Menagiana* ne contiennent aucun article qui le concerne.

La correspondance de Séguier[2], les papiers de Dupuy, ceux de Conrart sont également muets. Et cependant il est constant que Dubuisson était en relations suivies avec la plupart de ces savants ou érudits, qu'il a tiré d'eux ou leur a fourni souvent d'importants renseignements.

A défaut de témoignages contemporains qui eussent jeté quelque lumière sur l'identité de notre auteur, sur sa famille et sur son rôle, on eût pu espérer que son *Journal des guerres civiles* donnerait quelque indication. Mais à part deux ou trois passages où il parle à la première personne[3], Dubuisson ne se met jamais en scène. A la fin seulement du *Journal*, il mentionne la mort de son neveu le 3 juin 1652, et encore sans le nommer, et la visite qu'il reçut du baron de Capres-Bournonville et de son frère, le vicomte de Barlin, le 15 septembre 1652. — C'était, on le verra, une visite *in extremis*.

Avec des renseignements autobiographiques aussi restreints il eût été difficile de se faire de notre auteur une opinion précise, et le double nom sous lequel il est connu n'était pas de nature à apporter quelque lumière sur ce point. On était, sans aucun doute, en présence de deux noms de terre; mais le nom du Buisson, si fréquent sur tous les points de la France, ne pouvait permettre de préciser la province dont celui qui le portait tirait son origine. Quant à celui d'*Aubenay*, il est introuvable, et aucun dictionnaire n'en fait mention.

Il résultait cependant de deux passages du *Journal des guerres civiles* que Dubuisson devait être Normand et très probablement originaire des environs de Breteuil et de Conches. En effet, à l'occasion des feux de la Saint-Jean en 1650, Dubuisson fait la remarque qu'à

1. M. Tamizey de Larroque, avec une obligeance dont je ne saurais assez dire ma reconnaissance, a pris la peine de revoir à mon intention toutes ses notes. Le savant éditeur des lettres de Chapelain et des papiers de Pereisc n'a pas une fois trouvé trace de Dubuisson.

2. Il y a dans la correspondance de Séguier (Bibl. nat., fonds français 17378, n° 23, et 17370, n° 87) deux lettres de deux homonymes contemporains, en 1636 et 1640. L'une est de du Buisson, longtemps gouverneur de Ham ; l'autre, d'un trésorier général à Moulins. — Ces deux personnages sont souvent cités dans les registres du Dépôt de la Guerre n°s 30, 38, 45, 70, 87, 95.

3. Le 12 septembre 1650, à propos de la détention de don Gabriel de Tolède à Vincennes; le 30 novembre suivant, à propos d'une lettre reçue de Montrond du médecin Bourdelot.

Paris on n'allume pas de feux à la Saint-Pierre « comme en Normandie. »

La même année, à propos de l'assassinat de Saint-Aiglan, gentilhomme de la maison du duc de Beaufort, tué dans le carrosse du duc le 29 octobre, il s'étend assez longuement sur cette terre de Saint-Aiglan « nouvellement fieffée au Roi dans l'*orée* de la forêt de Breteuil « et dans la paroisse de Neaufle. »

Les détails topographiques que Dubuisson donne ainsi, l'emploi de cette locution, l'*orée de la forêt de Breteuil*, les nombreux renseignements dans lesquels, contrairement aux habitudes de son *Journal*, il se complaît, à cette place, sur la famille et la terre d'un particulier par lui-même peu intéressant, tous ces faits me faisaient penser qu'il s'agissait d'un compatriote, d'un voisin, sinon d'un allié, et ma conjecture s'est trouvée bientôt vérifiée.

En cherchant sur la carte, dans les environs de la forêt de Breteuil, le nom de la paroisse d'*Ambenay*, à côté de Neaufle, me frappa. Je vérifiai alors si, dans son *Itinéraire en Normandie*, dans lequel Dubuisson a réuni de nombreuses notes sur le diocèse d'Évreux, il était question de Neaufle et d'Ambenay. Je trouvai alors dans un dépouillement des titres de l'abbaye de Lyre la mention suivante : « Ambe- « nay ou plutôt Aulbenay, *Albenacum*, peut venir comme aubier et « aubeau *ab albedine arborum*, comme sont les aulbeaux, trembles « et peupliers blancs qui y sont fréquents. . . . . » — Plus loin, Dubuisson passe en revue les titres qui établissent l'histoire d'Ambenay « . . . . . et par autres chartes que j'ay vues *par les actes et « titres que j'en ay*. . . . . ce moulin, puis après, a été aliené du « temporel de l'abbaye [de Lyre]. . . . . et enfin tombé en la pos- « session du s^r d'Aubenay *ex familia Baldorum qui* BALDOTI *vulga- « riter nuncupantur et nobiles sunt*[1]. »

Ce passage apprenait que le seigneur d'Ambenay ou Aubenay s'appelait Baudot, mais Dubuisson était-il bien de cette famille; était-il le seigneur du lieu dont il portait le nom ? Cela paraissait fort probable; néanmoins cette façon de parler du seigneur d'Aubenay à la

1. Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2694 *a*, fol. 58. — On sait que l'attention des archéologues a été appelée en 1834 sur la découverte faite au village d'Ambenay de près de deux cents médailles d'or à fleur de coin appartenant à la fin de la République et à la première moitié du règne d'Auguste. Presque toutes étaient de la plus grande rareté et quelques-unes inédites. L'enfouissement en ce lieu devait remonter à environ dix ans avant l'ère chrétienne (740 de Rome). Ce trésor, dont la trouvaille, faite de son temps, eût comblé d'aise notre Dubuisson, a été décrit par le marquis de la Grange, propriétaire de la plus grande partie de ces médailles. — (Paris, chez Lecointe et Heidelof, octobre 1834.)

troisième personne me laissait quelque hésitation lorsque la lecture d'une note insérée dans le manuscrit n° 1759 est venue dissiper mes doutes.

Soucieux de sa gloire, à défaut de publications personnelles qu'il n'avait pas encore eu le temps de faire sortir du chaos de ses notes, Dubuisson rédigea en 1652, quelques mois avant sa mort, une notice dans laquelle il relève avec soin les ouvrages publiés de son vivant dans lesquels le nom de *Nicolas-François* Baudot, *sieur du Buisson et d'Aubenay*, est cité avec honneur[1] ou sa collaboration signalée. C'est le seul endroit de tous ses manuscrits où ce nom patronymique de Baudot se trouve rappelé d'une façon explicite et accolé à ceux de

1. Voici cette note autographe qui contient des renseignements bibliographiques intéressants :

« Nicolas-François Baudot, s^r du Buisson et d'Aubenay, est celui dont il est parlé en la marge de la pénultième page de la préface faite par le s^r Perrot d'Ablancourt sur sa *Traduction française des commentaires de Cæsar*, imprimés in-4° chez la veuve Camusat et Petit, à Paris, au mois de novembre 1649; et aussy à la fin dudit livre, ès remarques faites par ledit d'Ablancourt sur sa traduction, et en plusieurs endroits sur les mots *Bratuspantium*, *Samarobriva*, etc.

« Comme aussi à la fin de la première préface faite au lecteur par le s^r Denys Godefroy sur son édition et illustration des *Mémoires de Philippes de Comines*, imprimés in-fol. en l'Imprimerie Royale à Paris, 1649.

« Item, en la dernière page de l'avertissement au lecteur fait par le susdit Denys Godefroy sur l'édition du premier tome (accompagné du second) du *Cérémonial français*, recueilly par Theodore Godefroy, son père, et imprimé chez le s^r Cramoisy à la fin de 1648, quoté 1649 in-fol.

« Semblablement en la 224e page des preuves sur la 2e partie de l'*Origine de la maison royale* mise en lumière par le s^r du Bouchet, et imprimée in-fol. à Paris l'an 1646, chez la veuve du Puitz, à la Couronne, rue Saint-Jacques.

« Plus, il est fait mention de lui au livre de la *Science héroïque* du s^r Valson de la Colombière, impr. grand in-fol. à Paris l'an 1644, chez Cramoisy, où à la page 431 il y a ainsy : « Nicolas-François Baudot, escuyer, s^r du Buisson-Aubenay, porte : *de sable à un chevron d'or accompagné de 3 molettes d'eperon de même,* pour supports *deux chevaux au naturel* et pour cimier *un 1/2 corps de sauvage tenant un dard en sa main droite*, avec cette devise Ἔγκεντρος *acuminatus* ou Ἐγκεντρῶς *cum acumine.* »

« Au livret de la *Vie du R. P. Marin Mersenne, minime,* fait par le P. Hilarion de Coste, aussi minime, imprimé à Paris, in-8°, chez Cramoisy, ès Cigongnes, rue Saint-Jacques, tout à la fin, en l'Epitre à M. le comte d'Alais, duc d'Angoulesme, page 114, il met entre ceux qui ont eu amitié et correspondance littéraire avec cet illustre personne « M. Dubuisson-Aubenay, conseiller et M^e d'hostel du Roy, personnage doué de rares et éminentes qualités. »

« De mesme, au livre de *La langue françoise* imprimé in-4° à Paris, chez

Dubuisson et d'Aubenay. Quant à la forme *Aubenay*, elle se trouve constamment sous la plume de notre auteur, au lieu de l'orthographe réelle du nom de la terre dont il était seigneur. Les termes du passage de son *Itinéraire* rapporté ci-dessus prouvent que c'est lui-même qui, par une recherche d'étymologie et peut-être aussi par une raison euphonique, a fait cette modification au second des noms qu'il avait adoptés, et sous lesquels ses contemporains l'ont connu.

Cette indication était suffisante pour mettre sur la trace de la famille et par suite sur celle des titres ou actes qui fussent personnels à Dubuisson lui-même.

Le dossier Baudot du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale m'a donné une généalogie très complète de neuf degrés d'une branche collatérale, et, dans les *Pièces originales*, j'ai pu relever nombre de seigneurs d'Ambenay figurant dans des actes de famille. L'une de ces pièces enfin, relative à l'exécution d'un legs, visait le testament et les codicilles de feu *François-Nicolas Baudot, seigneur du Buisson et d'Aubenay*, qu'il me fut alors facile de relever dans les

Courbé, 1650, par M. Ménage, il est fait mention dudit Baudot, s^r Dubuisson, sur les mots Aar, Bourbon, etc.

« Plus, il y a dans un petit livre in-12 imprimé en 1650 par Henry le Gras, en la grande salle du palais à Paris, au 3e pilier, à l'enseigne de la Pomme, intitulé *Rolandi Maresii epistolarum philologicarum liber primus*, une épistre dudit s^r des Marais, qui est la XLVe, aud. s^r Dubuisson, contenant une partie de ses ouvrages, assavoir ce qui est de chronologie et de géographie, et des voyes consulaires et militaires des Romains, et aussy des restes de la Gaule antique ou monumens et antiquités, des ouvrages et exploits romains dans les Gaulés, etc. — Cette épistre intitulée *Rolandus Maresius Nicolao Francisco Baldo Buissonio Albenao.*

« Item, dans les *Commentaires de César traduits en françois* par le s^r d'Ablancourt-Perrot, et imprimé chez la veuve Camusat et Le Petit, son gendre, à Paris, en 1650, in-4°, en la préface sur la fin, il est nommé le s^r Dubuisson, en marge, avec le s^r Vallois, comme ayant aidé audit ouvrage de traduction ; et à la fin dudit livre, ès remarques de l'auteur, page 9, sur le mot *Aduatici, Adunca, Tungrorum* — (*Dubuisson*), puis, page 10, sur le mot en *Savoie; rien de la Savoie que Genève* — (*Dubuisson*).

« Plus, au livre imprimé in-fol. à Lyon chez Huguetau et Ravaud, 1650, intitulé : *Histoire de Bresse et du Bugey* par S. Guichenon, au chap. des titres, archives et personnes qui ont aidé l'auteur en son ouvrage, est nommé M. Dubuisson-Aubenay, conseiller géographe du Roi, et ce par inadvertence de l'auteur, qui a corrigé les exemplaires restés par devers luy ainsy : conseiller, m^e d'hostel ordinaire du roy, et les autres ont esté corrigés ainsi : conseiller du Roy et intendant des peintures, décorations et inscriptions des bâtiments royaux de France. En d'autres, il a esté plus brièvement corrigé : conseiller et m^e d'hôtel du Roy. »

(Bibliothèque Mazarine, manuscrit 1759, pièce 2.)

minutes du notaire au Châtelet, qui les avait eues en dépôt[1]. Grâce également à ce fil conducteur, j'ai pu retrouver aux Archives nationales un arrêt du conseil portant maintenue de noblesse pour François Baudot, seigneur d'Ambenay chevau-léger de la garde du Roi, neveu et héritier de Dubuisson[2]. Cet important document, qui énumère toutes les pièces produites pour preuves de la noblesse de la famille, complète les documents à l'aide desquels je vais essayer de reconstituer l'état de la famille et une partie de la vie et des actes de l'auteur du *Journal des guerres civiles*.

II.

Nicolas-François Baudot est très probablement né à Ambenay[3]. Le contrat de mariage de ses parents, retenu le 23 mars 1587 par Bertault et Gigot, tabellions royaux en la vicomté de Breteuil[4], qualifie son père « maistre Cyprien Baudot, escuyer, conseiler du Roi, lieutenant du vicomté de Conches et Breteuil. » Sa mère, Marie Le Forestier, était fille d'Estienne Le Forestier, écuyer, sieur de Saptel, verdier, châtelain de Breteuil, et de Guillemine le Bailleur[5].

De ce mariage vinrent quatre enfants. Deux filles, nommées toutes deux Marie, avaient précédé Nicolas-François, en sorte qu'il ne peut être né avant 1590[6].

Les qualifications attribuées à Cyprien par son contrat de mariage témoignent qu'à la fin du XVIe siècle, la famille Baudot, en possession de charges de judicature, était arrivée à la noblesse. Tout semble prouver qu'elle était originaire du pays. Dès le XIIIe siècle, une enquête sur les usages de la forêt de Breteuil cite comme usager, à la

1. Ces minutes font partie de celles conservées par Me Du Rousset, notaire à Paris, dans l'étude duquel j'ai reçu un accueil obligeant que j'ai le devoir de rappeler ici.

2. Archives nationales, E 1751, arrêt du 15 novembre 1669.

3. Les registres paroissiaux d'Ambenay ne remontent qu'en 1634. C'est aussi la date la plus ancienne de ceux de Neaufle. — J'ai examiné ceux de Rugles qui ne remontent qu'à 1607, ceux de Breteuil remontant à 1596, et ceux de Conches (paroisse Sainte-Foy) à 1588.

4. Ces renseignements sont extraits de la nomenclature des preuves produites en 1669 par François Baudot d'Ambenay, chevau-léger de la garde du roi, pour la maintenue de noblesse qu'il obtint. (Archives nationales, E 1751.)

5. Le Beurrier, *Notice historique sur la paroisse d'Ambenay* (Annuaire du département de l'Eure, 1868, page 160).

6. *Ibidem*.

haie de Lyre et à celle d'Ambenay, *Baldoinus Baudot*[1]. Ce nom, à la fin du XVIe siècle, était très répandu à Rugles et dans les paroisses environnantes[2].

Malgré ces indices qui en font une des plus anciennes familles du pays, « Cyprien Baudot, lieutenant du prevost général de « Normandie, Nicolas Baudot, sieur du Boschion, conseiller et « maistre des requêtes de la Reyne, notre très honorée dame et « mère, lieutenant magistrat criminel au baillage d'Evreux, siège « de Breteuil, et Esmond Baudot frères » se firent expédier en mars 1628 des lettres de reconnaissance de noblesse qui leur fixaient une origine bourguignonne. D'après cet acte, ils descendraient de Pierre Baudot, maire de Dijon en 1447 et 1461, conseiller et avocat du duc de Bourgogne, fils d'autre Pierre, également conseiller du duc, et de demoiselle de Berbisy. Pierre Baudot aurait été exilé par Charles le Téméraire en même temps que son frère Philippe ou Philibert, devenu depuis conseiller au Parlement de Paris et maître des requêtes de l'hôtel sous Charles VII et Louis XI.

Etabli en Normandie, Pierre aurait fait souche et aurait eu pour fils un troisième Pierre Baudot, mort avant 1519, le plus ancien du nom dont la famille ait pu produire le degré par des actes authentiques[3].

Quoi qu'il en soit de cette prétention tout au moins hasardée[4] et qui paraît bien être le fruit des compilations et des recherches de Dubuisson, l'acte de partage de 1519 relevé ci-dessus qualifie Robert Baudot, fils de Pierre, « ecuyer et sieur de Boschion, paroisse d'Ambe- « nay. » Il possédait des biens assez considérables en cette paroisse et en celle de Boisarnault, qu'il partagea entre ses fils Pierre et Esmond[5]. Il semble que la terre du Boschion, Bohion ou Boyon ait été la plus

1. Cartulaire de Philippe-Auguste (Arch. nat., JJ 7-8). Dubuisson a cité ce texte dans son recueil intitulé *Monuments historiques* (Bibliothèque Mazarine, ms. n° 1760, fol. 85 v°).

2. Les registres paroissiaux de Rugles révèlent, de 1607 à 1620, l'existence de trois ou quatre familles de ce nom dans la bourgeoisie de cette ville. J'y ai plusieurs fois relevé les Baudot, seigneurs d'Ambenay et de Neaufle, figurant dans les actes à titre de parrains. Mais je n'ai trouvé aucun acte qui les concerne directement. C'est à Ambenay et à Neaufle qu'ils eussent pu se trouver si les registres paroissiaux existaient pour cette époque.

3. Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, *Nouveau d'Hozier*, dossier Baudot, n° 50.

4. Les lettres patentes de 1628 transcrites dans le dossier du Cabinet des titres sont copiées sur l'original en parchemin; mais le copiste ajoute que ces lettres n'ont pas été scellées.

5. Dossier Baudot, *ibidem*.

ancienne qu'aient possédée les Baudot sur la paroisse d'Ambenay et dans le pays. Leur chapelle de famille était primitivement dans ce hameau, au lieu de la Fleurière [1].

Au commencement du XVIIe siècle, les petits-fils de Robert Baudot avaient formé deux branches. L'une avait pour chef Esmond, fils d'Esmond Ier, dont descendent les seigneurs d'Ambenay et du Bohion, l'autre, Guillaume Baudot, seigneur de Neaufle, lieutenant général de Breteuil et de Conches, fils de Pierre et cousin germain d'Esmond II [2].

L'importance qu'avait prise la famille Baudot avait en effet amené Esmond et Guillaume à rechercher des possessions seigneuriales. Les aliénations de temporel auxquelles les établissements religieux se trouvèrent obligés à l'époque des guerres de religion permirent aux deux cousins de réaliser facilement cette ambition. En 1577 Guillaume acquit de l'abbaye de Lyre la seigneurie de Neaufle dans l'étendue de laquelle il avait déjà des domaines ; il avait été précédé dans cette voie par Esmond qui, dès 1575, était seigneur d'Ambenay aliéné par la même abbaye.

Le voisinage de ces deux seigneuries, dont les limites dépassaient l'étendue des paroisses et s'enchevêtraient mutuellement [3], occasionna de fréquents démêlés entre les deux cousins, démêlés qui se perpétuèrent pendant plus de trente ans [4].

Des trois fils d'Esmond Baudot, entre lesquels il partagea, le 7 octobre 1594 [5], l'aîné, Cyprien, continua la branche d'Ambenay,

1. La Chesnaye des Bois, notice BAUDOT.

2. Cette seconde branche a successivement possédé les seigneuries de Neaufle, Frementel et Senneville dans le pays de Caux. Au XVIIIe siècle, transplantée sur cette dernière seigneurie, elle avait perdu la tradition du vieux blason des Baudot « *de sable, au chevron d'or accompagné de trois molettes de même,* » pour prendre « *d'azur à l'aigle d'or au vol abaissé, regardant un soleil du même posé au canton dextre du chef et accompagné d'une croisette aussi d'or posée au canton senestre.* » Cette branche était représentée à la fin du XVIIIe siècle par Nicolas-Anne de Baudot, seigneur de Senneville, marié en 1764 à Marie-Élisabeth de Jarente d'Orgeval, et par sa sœur, demoiselle de Baudot de Senneville, mariée en 1749 à Charles-Louis Marie, marquis d'Houdetot. — Le dossier BAUDOT, dans *Nouveau d'Hozier* du Cabinet des titres, donne tous les degrés de cette branche depuis Pierre III en 1519.

3. Le Prevost, *Études historiques sur le département de l'Eure*, tome II, page 448.

4. Je ne m'étendrai pas davantage sur la consistance des fiefs d'Ambenay et de Neaufle, M. l'abbé Lebeurier ayant consacré à ce sujet une notice des plus détaillées à laquelle j'ai déjà renvoyé. — Voyez aussi Le Prevost, ouvrage cité plus haut, aux mots : *Ambenay, Neaufle, vieille Lyre.*

5. Arch. nat., E 1751, arrêt du Conseil du 15 novembre 1669.

Adrien forma celle de Bohion [1]. Le troisième, Nicolas, qui fut probablement le parrain de son neveu, notre Nicolas-François, ne laissa pas de postérité.

On a vu que Cyprien était lieutenant du prévôt général de Normandie [2]. Outre sa seigneurie d'Ambenay, il possédait celle du Buisson-Morel, paroisse de Neaufle, dont il prend la qualité dans un acte de la justice d'Argentan du 23 décembre 1609 [3]. Tout occupé d'étendre son domaine et d'en accroître l'importance, il fonda en 1613 dans l'église d'Ambenay la chapelle seigneuriale qui devait servir de sépulture à sa famille et où il fut lui-même inhumé le 16 juin 1630 [4].

On a vu plus haut qu'il laissa quatre enfants : ses deux filles furent mariées, l'aînée le 11 septembre 1610 à Etienne le Fay, la cadette le 20 octobre 1613 à Michel Lucas, sieur de la Métairie [5]. L'aîné de ses fils, François-Nicolas Baudot, eut à partager les biens paternels avec son plus jeune frère, appelé comme son père, Cyprien : il le fit par acte passé à Lisieux le 18 septembre 1632 [6]. Il se réservait pour sa part les terres d'Ambenay et du Buisson-Morel : son cadet prit le titre de sieur de Labour.

III.

Tel était l'état de la famille Baudot au commencement du XVIIe siècle, au moment où François-Nicolas était appelé par son âge à prendre figure et à jouer un rôle. La fortune de la famille s'était accrue, sa situation nobiliaire s'affermissait. Les fonctions judiciaires qu'occupaient ses membres devenaient plus importantes et commençaient à dépasser le cercle restreint de la magistrature locale. Déjà Nicolas Baudot, l'oncle de notre auteur, avait un titre à la cour et ajoutait,

1. La branche d'Ambenay, constituée par François Baudot, neveu de notre Dubuisson, était tombée en quenouille en 1753. Les Baudot, seigneurs du Bohion, possédaient encore leur seigneurie à la Révolution. (Lebeurier, *op. cit.*, p. 161 à 165, 178 à 181.)

2. Bibl. nat., Cabinet des titres, *Nouveau d'Hozier*, dossier BAUDOT. C'est la qualité qui est donnée à Cyprien Baudot dans les lettres de reconnaissance de noblesse de 1628, citées plus haut.

3. Arch. nat., E 1751, arrêt cité. — Le Buisson-Morel était un huitième de fief sur la paroisse de Neaufle. (Voyez *Dictionnaire topographique de l'Eure.*)

4. Cette chapelle, construite entre le mur septentrional du chœur et le clocher, auparavant isolé de l'église, sert maintenant de sacristie. (Lebeurier, *op. cit.*, p. 159.)

5. Lebeurier, *ibidem.*

6. Arch. nat., E 1751, arrêt cité.

comme on l'a vu plus haut, à sa qualité de lieutenant général criminel de la vicomté de Breteuil, les privilèges sinon les fonctions de maître des requêtes de la Reine, mère du Roi. Il prend cette qualification le 22 novembre 1623 dans un avis de parents des enfants de son cousin, feu Guillaume Baudot, seigneur de Neaufle, lieutenant général civil ancien de Conches et Breteuil [1].

De son côté, l'aîné, Cyprien, le père de François-Nicolas, se rattachait à la magistrature de Rouen par ses fonctions de lieutenant du prévôt général de Normandie. Il avait, pour cette charge, abandonné celle de procureur du Roi en la vicomté de Breteuil qu'il occupait dès 1591 ; et la fidélité qu'il avait témoignée à la cause royale est consignée dans un ordre du duc de Montpensier du 27 décembre de cette année, lui enjoignant de se jeter dans la tour de Rugles, de s'y maintenir ou de la faire démolir dans le cas où il ne pourrait s'y défendre [2].

L'essor était donné et François-Nicolas quitta probablement de très bonne heure le pays pour chercher fortune sur un terrain plus vaste ; mais il n'a laissé aucune indication des conditions dans lesquelles se fit son éducation et des circonstances qui l'amenèrent à sortir de sa province.

Dans tous les cas il fit de fortes études ; la facilité avec laquelle il se sert de la langue latine au point d'écrire ses notes habituellement en latin, dans une langue correcte, la profonde connaissance des auteurs classiques que démontrent ses recherches d'épigraphie, d'archéologie et de géographie de l'antiquité, l'art avec lequel il choisissait et rédigeait les devises et les inscriptions, tout témoigne d'études premières suivies avec soin. Vint-il à Paris faire ses humanités comme beaucoup de jeunes gentilshommes et des fils de la bourgeoisie avaient habitude de faire alors ? Cela est infiniment probable, car autour de lui aucun élément d'instruction n'existait.

Mais quels furent ses patrons ? quels furent les appuis qui, après avoir revêtu l'oncle d'une charge près de la reine Marie de Médicis, poussèrent le neveu et contribuèrent à en faire un homme distingué ? A défaut de renseignements et d'indications on est réduit aux conjectures, et j'ai été ainsi amené à rechercher les familles influentes habitant dans les environs du lieu où vivaient ses parents, familles qui pouvaient avoir patronné les débuts de notre auteur.

Parmi les quatre ou cinq seigneuries existant sur le territoire de la paroisse d'Ambenay, la plus importante, le fief de Bailly, appartenait au même seigneur que la baronnie de Rugles, également limitrophe. Une partie des terres de la famille Baudot relevait de Bailly. Rugles

1. Bibl. nat., Cabinet des titres, Pièces originales, Baudot, vol. 219.
2. Arch. nat., E 1751, arrêt cité.

et Bailly avaient eu pour seigneurs pendant le cours du xvie siècle la famille de Poisieux [1]. Michel de Poisieux, dit Capdorat, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de la chambre, décédé vers 1575, n'avait laissé qu'une fille unique de son mariage avec Catherine d'O, fille de Charles d'O, seigneur de Vérigny, aussi chevalier de l'ordre du Roi, proche parent du surintendant des finances. Catherine d'O se remaria en 1581 à Robert, marquis de la Vieuville, grand fauconnier de France [2].

De cette seconde alliance sortit Charles, marquis, puis duc de la Vieuville, surintendant des finances sous Louis XIII, qui joua un rôle politique important jusqu'à son arrestation en 1624, et qui fut vingt-six ans plus tard réintégré dans cette charge en possession de laquelle il mourut en 1653. Robert de la Vieuville et le surintendant son fils prirent la qualité de barons de Rugles. Il y a là un point assez difficile à expliquer, car en réalité la seigneurie de Rugles et celle de Bailly furent apportées en mariage le 25 juillet 1594 par la fille du premier lit de Catherine d'O, Diane Renée de Poisieux, à René du Plessis-Châtillon, chevalier de l'ordre du Roi, et gentilhomme ordinaire de la Chambre [3].

Il y a beaucoup de raisons de penser que le voisinage, les rapports féodaux existant entre les familles Baudot et les seigneurs de Rugles aient fait que les La Vieuville, grands officiers de la Couronne, aient été les patrons naturels de Nicolas-François Baudot cherchant à se produire à Paris ou y faisant son éducation. C'est là une explication que je crois très plausible [4].

Mais les La Vieuville, les Duplessis-Châtillon n'étaient pas les seuls qui avaient état féodal dans le pays et dont l'influence put se faire sentir sur la destinée du jeune Baudot.

Tout à côté de Rugles, se trouvait la seigneurie des Bottereaux, terre importante dont relevait Bailly. La famille de Péricard, alors très puissante au Parlement de Rouen, en était propriétaire. En 1623, René Duplessis-Châtillon rendait à noble et puissant seigneur Charles de Péricard aveu de la terre de Bailly à cause de sa femme Diane Renée de Poisieux [5]. Or, tandis que de 1613 à 1646 deux prélats de cette famille occupaient successivement le siège épiscopal d'Evreux, et qu'un des

1. Lebeurier, *op. cit.*, p. 156, 169.
2. Père Anselme, t. VIII, p. 758, 759.
3. La Chesnaye des Bois, généalogie du Plessis-Châtillon.
4. Les relations de Dubuisson avec le surintendant de la Vieuville pendant sa disgrâce sont certaines. Le manuscrit 1771 de la Bibliothèque Mazarine contient des notes et recherches dont quelques-unes sont antérieures à 1640.
5. Lebeurier, *op. cit.*, p. 220.

derniers actes de Guillaume de Péricard, en septembre 1613, avait été d'autoriser la construction de la chapelle seigneuriale élevée à Ambenay par Cyprien Baudot, un autre membre de la famille, Jean de Péricard, conseiller d'Etat, ambassadeur de France à Bruxelles de 1616 à 1626, occupait une place importante dans la diplomatie.

Les fonctions de lieutenant à la prévôté générale de Normandie qu'exerçait Cyprien Baudot avaient dû amener des rapports étroits avec une famille qui était alliée à toutes les familles parlementaires de Rouen, et c'est une indication qu'il ne faut pas négliger.

Dans tous les cas, est-ce donc par une coïncidence fortuite que le premier document ayant une date certaine, émané de Dubuisson-Aubenay, nous le montre au mois d'octobre 1623 faisant un rapide voyage en Belgique, voyage dont il a rédigé l'itinéraire, au moment où le marquis de La Vieuville venait d'arriver au ministère et où Jean de Péricard était ministre de France auprès des Infants ; n'y faut-il pas voir au contraire la manifestation de cette double influence qui dut diriger dans sa voie l'homme que nous allons voir pendant dix-huit ans, et cela d'une façon certaine, mêlé activement à des négociations diplomatiques[1] ?

On sait combien les relations de voisinage ont joué surtout à cette époque un rôle considérable dans l'histoire des familles. Le mariage du frère cadet de du Buisson devait, en 1627, affirmer encore la situation distinguée à laquelle était parvenue la famille Baudot. Le 27 février 1627, Cyprien Baudot, sieur de Labour, épousait demoiselle Suzanne de La Londe, fille d'Abraham de La Londe, seigneur de la Roche et de Montullé[2], proche parente du marquis de Nonant, seigneur de Beaumesnil. Le mariage se fit en grande pompe au milieu d'un grand concours de noblesse au château de Beaumesnil, d'où les mariés vinrent à Rugles. Le lendemain, les jeunes gens du pays, dit le curé de Sainte Opportune-lès-Rugles, dans les notes de son registre paroissial, « donnèrent une plaisante tragédie avec la farce à la fin « qui donna grande récréation à toute la compagnie[3]. »

Cette alliance apparenta les neveux de Dubuisson à la plus haute noblesse du pays et à des personnages avec lesquels on verra notre auteur en rapports fréquents dans sa carrière. Le marquis de Nonant,

1. N'oublions pas non plus que le cardinal du Perron, archevêque de Sens et ancien évêque d'Evreux, était alors abbé commendataire de Lyre et patron de la paroisse d'Aubenay. De ce côté encore François-Nicolas Baudot put trouver un protecteur.

2. Les articles de mariage furent passés par-devant Girard et Berryer, tabellions royaux en la vicomté de Breteuil. (Archives nationales, E 1751, arrêt cité.)

3. Lebeurier, *op. cit.*, p. 160.

Jacques Le Conte, baron de Beaumesnil, lieutenant général au gouvernement de Normandie, appartenait à une famille qui depuis longtemps avait eu des relations avec la famille Baudot. Les Le Conte avaient passé par Ambenay et l'un d'eux, Nicolas, sieur de la Richardière, époux de Renée Le Herrier, était en 1609 seigneur du manoir des Seaulles, dans la seigneurie d'Ambenay. Il en avait fait aveu le 27 novembre de cette année à Cyprien Baudot[1]. Ce Nicolas était un très proche parent du marquis de Nonant, son frère probablement, quoique je n'aie pu constater le fait d'une façon certaine. Il n'en est pas moins certain que les alliés du marquis de Nonant se trouvent être précisément les personnages influents au milieu desquels Dubuisson passa sa vie et auxquels il attacha sa fortune.

Jacques Le Comte avait épousé en 1623 Marie Dauvet des Marets, petite-fille du chancelier de Sillery et sœur de Nicolas Dauvet des Marets, depuis grand fauconnier de France, en 1650[2]. Elle était nièce du vicomte de Puisieux, secrétaire d'État, marié à Charlotte d'Estampes-Valençay, ce qu'il est utile de rappeler de suite. De ses deux filles, l'une devint comtesse de Chamilly, l'autre, Renée Le Conte, épousa en 1646 précisément André Duplessis-Châtillon, vicomte de Rugles, le fils et héritier de René Duplessis et de Diane Renée de Poisieux, dont on a vu plus haut le mariage. André du Plessis-Châtillon fut, dans la suite, du chef de sa femme, marquis de Nonant[3].

IV.

Mais il est temps de revenir à Dubuisson et aux faits de sa vie tels qu'ils peuvent être rétablis. Les renseignements qu'on peut retirer de ses papiers et ceux qui résultent des sources d'information qui ont

1. Lebeurier, *op. cit.*, p. 165.

2. C'est de Marie Dauvet des Marets que parle Loret dans sa *Muse historique* du 15 juillet 1651 :

Et la marquise de Nonant
Qui se picque de grand ménage,
Tant en la ville qu'au village.

Elle était veuve depuis 1641. Le marquis de Nonant mourut d'une chute dans laquelle il se cassa la cuisse. Richelieu et le surintendant Bouthillier l'avaient en particulière estime. On eut quelque espoir de le sauver, et Richelieu s'en réjouit dans une lettre au surintendant du 17 septembre 1641. (Avenel, *Correspondance de Richelieu*, t. VI, p. 869.) — Dubuisson-Aubenay a rédigé l'épitaphe du marquis de Nonant. Le ms. 1771 de la Bibliothèque Mazarine contient jusqu'à cinq projets de sa main pour cette inscription.

3. La Chesnaye des Bois, généalogie du Plessis-Châtillon.

derniers actes de Guillaume de Péricard, en septembre 1613, avait été d'autoriser la construction de la chapelle seigneuriale élevée à Ambenay par Cyprien Baudot, un autre membre de la famille, Jean de Péricard, conseiller d'Etat, ambassadeur de France à Bruxelles de 1616 à 1626, occupait une place importante dans la diplomatie.

Les fonctions de lieutenant à la prévôté générale de Normandie qu'exerçait Cyprien Baudot avaient dû amener des rapports étroits avec une famille qui était alliée à toutes les familles parlementaires de Rouen, et c'est une indication qu'il ne faut pas négliger.

Dans tous les cas, est-ce donc par une coïncidence fortuite que le premier document ayant une date certaine, émané de Dubuisson-Aubenay, nous le montre au mois d'octobre 1623 faisant un rapide voyage en Belgique, voyage dont il a rédigé l'itinéraire, au moment où le marquis de La Vieuville venait d'arriver au ministère et où Jean de Péricard était ministre de France auprès des Infants ; n'y faut-il pas voir au contraire la manifestation de cette double influence qui dut diriger dans sa voie l'homme que nous allons voir pendant dix-huit ans, et cela d'une façon certaine, mêlé activement à des négociations diplomatiques[1] ?

On sait combien les relations de voisinage ont joué surtout à cette époque un rôle considérable dans l'histoire des familles. Le mariage du frère cadet de du Buisson devait, en 1627, affirmer encore la situation distinguée à laquelle était parvenue la famille Baudot. Le 27 février 1627, Cyprien Baudot, sieur de Labour, épousait demoiselle Suzanne de La Londe, fille d'Abraham de La Londe, seigneur de la Roche et de Montullé[2], proche parente du marquis de Nonant, seigneur de Beaumesnil. Le mariage se fit en grande pompe au milieu d'un grand concours de noblesse au château de Beaumesnil, d'où les mariés vinrent à Rugles. Le lendemain, les jeunes gens du pays, dit le curé de Sainte Opportune-lès-Rugles, dans les notes de son registre paroissial, « donnèrent une plaisante tragédie avec la farce à la fin « qui donna grande récréation à toute la compagnie[3]. »

Cette alliance apparenta les neveux de Dubuisson à la plus haute noblesse du pays et à des personnages avec lesquels on verra notre auteur en rapports fréquents dans sa carrière. Le marquis de Nonant,

1. N'oublions pas non plus que le cardinal du Perron, archevêque de Sens et ancien évêque d'Evreux, était alors abbé commendataire de Lyre et patron de la paroisse d'Aubenay. De ce côté encore François-Nicolas Baudot put trouver un protecteur.

2. Les articles de mariage furent passés par-devant Girard et Berryer, tabellions royaux en la vicomté de Breteuil. (Archives nationales, E 1751, arrêt cité.)

3. Lebeurier, *op. cit.*, p. 160.

Jacques Le Conte, baron de Beaumesnil, lieutenant général au gouvernement de Normandie, appartenait à une famille qui depuis longtemps avait eu des relations avec la famille Baudot. Les Le Conte avaient passé par Ambenay et l'un d'eux, Nicolas, sieur de la Richardière, époux de Renée Le Herrier, était en 1609 seigneur du manoir des Seaulles, dans la seigneurie d'Ambenay. Il en avait fait aveu le 27 novembre de cette année à Cyprien Baudot[1]. Ce Nicolas était un très proche parent du marquis de Nonant, son frère probablement, quoique je n'aie pu constater le fait d'une façon certaine. Il n'en est pas moins certain que les alliés du marquis de Nonant se trouvent être précisément les personnages influents au milieu desquels Dubuisson passa sa vie et auxquels il attacha sa fortune.

Jacques Le Comte avait épousé en 1623 Marie Dauvet des Marets, petite-fille du chancelier de Sillery et sœur de Nicolas Dauvet des Marets, depuis grand fauconnier de France, en 1650[2]. Elle était nièce du vicomte de Puisieux, secrétaire d'État, marié à Charlotte d'Estampes-Valençay, ce qu'il est utile de rappeler de suite. De ses deux filles, l'une devint comtesse de Chamilly, l'autre, Renée Le Conte, épousa en 1646 précisément André Duplessis-Châtillon, vicomte de Rugles, le fils et héritier de René Duplessis et de Diane Renée de Poisieux, dont on a vu plus haut le mariage. André du Plessis-Châtillon fut, dans la suite, du chef de sa femme, marquis de Nonant[3].

IV.

Mais il est temps de revenir à Dubuisson et aux faits de sa vie tels qu'ils peuvent être rétablis. Les renseignements qu'on peut retirer de ses papiers et ceux qui résultent des sources d'information qui ont

1. Lebeurier, *op. cit.*, p. 165.

2. C'est de Marie Dauvet des Marets que parle Loret dans sa *Muse historique* du 15 juillet 1651 :

Et la marquise de Nonant
Qui se picque de grand ménage,
Tant en la ville qu'au village.

Elle était veuve depuis 1641. Le marquis de Nonant mourut d'une chute dans laquelle il se cassa la cuisse. Richelieu et le surintendant Bouthillier l'avaient en particulière estime. On eut quelque espoir de le sauver, et Richelieu s'en réjouit dans une lettre au surintendant du 17 septembre 1641. (Avenel, *Correspondance de Richelieu*, t. VI, p. 869.) — Dubuisson-Aubenay a rédigé l'épitaphe du marquis de Nonant. Le ms. 1771 de la Bibliothèque Mazarine contient jusqu'à cinq projets de sa main pour cette inscription.

3. La Chesnaye des Bois, généalogie du Plessis-Châtillon.

été déjà utilisées le montrent parcourant continuellement les pays étrangers, évidemment par suite des fonctions qu'il remplit. De là ses *Itinéraires* où l'on chercherait cependant en vain à découvrir les causes politiques qui provoquèrent ses nombreux voyages.

Il commença à voyager de très bonne heure. Les lettres de privilège pour la publication de ses œuvres qui figurent plus haut disent qu'il visita « les plus belles parties de l'Europe » pendant vingt à trente ans. Comme il paraît avoir cessé ses voyages vers 1642, cela ferait remonter à 1612 ou 1615 ses premières pérégrinations. Il avait alors de vingt à vingt-cinq ans, et l'on peut supposer qu'il servait de secrétaire à quelque grand seigneur ou diplomate, situation qu'il a du reste occupée presque toute sa vie.

Dix années de cette existence voyageuse nous échappent, pendant lesquelles, si l'on en juge par la nomenclature de ses œuvres, il dut faire de fréquents séjours en Italie. La façon dont il parle des monuments de Rome, l'ouvrage intitulé *Roma antiqua et nova* pour lequel il demande expressément le privilège dans le projet de lettres patentes publié ci-dessus, enfin le nombre de notes qu'il avait recueillies sur les voies romaines de l'Italie centrale et septentrionale, tout montre qu'il dut séjourner plusieurs fois et fort longtemps à Rome et dans les états du centre de l'Italie[1].

Dans tous les cas on est réduit sous ce rapport aux conjectures et l'on peut seulement pour la première fois le suivre dans un voyage en Belgique qu'il fit en 1623.

L'*Iter in Belgicam*[2], le plus ancien de ses manuscrits qui porte une date, nous le montre partant de Paris le 16 octobre 1623, traversant Louvres, Senlis, Roye, Fain, Cambrai, Valenciennes, Mons et Hall, pour arriver le 23 octobre à Bruxelles, le 24 à Anvers, le 25 à Louvain. Faut-il voir dans cette course rapide quelque ordre, quelque dépêche à porter ? Dans l'absence de toute indication, il est impossible de juger des causes de ce voyage, que ses relations de famille avec M. de Péricard, ambassadeur dans les Pays-Bas, auraient bien pu, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avoir provoqué.

Du reste, si l'on se rapporte au texte des notes que le voyageur relève dans les villes qu'il visite successivement, à la précision des renseignements historiques qu'il consigne, à la méthode qu'il suit

1. Il suffit, pour se convaincre des séjours prolongés de Dubuisson à Rome, de lire sa correspondance avec Rebattu au sujet des monuments d'Arles et son curieux mémoire sur l'incinération des morts dans l'antiquité. — (Bibliothèque Mazarine, ms. 2955.)

2. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 2700. Ce manuscrit est incomplet. Le commencement, qui devait contenir un autre itinéraire, a disparu. Il commence au folio 51.

pour classer ses renseignements, méthode déjà rigoureusement identique à celle qu'on retrouvera constamment dans ses autres itinéraires, on sent qu'il n'est pas à ses débuts et qu'il a déjà eu occasion de mettre à profit son expérience des voyages.

Ce premier séjour dans les Pays-Bas espagnols dut se prolonger assez longtemps, si l'on en juge par le genre de notes qu'il relève dans cette première partie de l'*Iter in Belgicam*[1]. Outre de longs détails sur Bruxelles, Louvain, Lille, Dubuisson consacre des notes circonstanciées aux offices de la cour, aux monnaies et mesures, aux académies, à l'état agricole, à la condition des pauvres, etc.

Il ne tarda pas à retourner dans ces contrées, auxquelles il applique la dénomination de *Germania inferior*, région qu'il étend d'Arras à Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire toute la rive gauche du Rhin. Quelques dates, consignées par hasard dans le texte de l'*Itinéraire*, prouvent que ses courses dans les Pays-Bas se prolongèrent de 1624 à 1628. Nul doute que, dans les séjours prolongés qu'il put faire, il n'ait établi avec de hauts personnages de ces pays des relations de science ou d'amitié. Peut-être faut-il faire remonter à ce temps la connaissance qu'il avait faite de don Gabriel de Tolède qu'il visita à Vincennes, lorsque ce gentilhomme y fut conduit prisonnier après la bataille de Lens[2], et sa liaison avec les membres de la famille de Bournonville dont quelques années plus tard il allait devenir l'agent actif et désintéressé.

L'*Itinéraire en Belgique* est du reste exclusivement consacré à des recherches historiques et archéologiques où la discussion de la géographie gallo-romaine occupe toujours le premier rang. Il ne laisse pas cependant de contenir des articles développés concernant l'état politique et social, la justice, la milice, les forêts, l'administration[3].

Avec 1629 finit la période pendant laquelle on ne peut juger des faits qui marquent la vie de Dubuisson que par induction. Les certificats qu'il obtint à partir de ce moment, les services qui sont rappelés dans les actes postérieurs, le montrent dès lors, tantôt diplomate, tantôt remplissant des fonctions auprès d'intendants d'armée, tantôt ayant un rôle militaire.

Lorsqu'en 1649 le Roi le fit son Maître d'hôtel ordinaire, les lettres patentes, pour justifier cette récompense, visèrent les services que Dubuisson avait rendus près du prince d'Orange et près du duc de Rohan dans la Valteline et les Grisons[4].

1. Ce premier voyage occupe dans le manuscrit 2700 les folios numérotés de 51 à 67; mais le n° 66 comprend dix folios.

2. *Journal des guerres civiles* à la date du 12 septembre 1650.

3. Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2700, folios 143 à 155.

4. Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 1777.

Si l'on s'en tenait à l'ordre dans lequel les lettres patentes rappellent ces services, — et il y a lieu d'en tenir compte puisque la situation de Dubuisson lui permettait alors d'en surveiller la rédaction, — il eût été en Hollande une première fois, avant la guerre de Valteline. Il eût donc fait partie de ces volontaires, de ces corps auxiliaires français qui depuis le temps d'Henri IV passaient au service des Provinces-Unies et du prince d'Orange. Cela n'a rien d'impossible. Pour beaucoup de gentilshommes le voyage de Hollande fut à cette époque un débouché à la mode. Cependant dans son *Itinerarium Batavicum* rédigé à l'occasion du voyage qu'il fit dans l'hiver de 1637-1638 à la cour de la Haye avec le comte d'Estrades et pendant la légation de Jean d'Estampes-Valençay, il semble que Dubuisson aborde pour la première fois un pays qui lui est inconnu.

Quoi qu'il en soit, les mêmes lettres patentes rappellent qu'il avait servi sous les maréchaux de Schomberg et de Thoiras à Casal et en Piémont. Enfin un certificat délivré le 10 décembre 1632 par M. d'Estampes est beaucoup plus explicite; il constate que « le sieur Dubuisson a servi en l'armée de Piémont pour le secours de Casal au printemps de 1629 et ensuite a été employé au traité de paix et aux négociations relatives aux fortifications de Pignerol [1]. »

La suite des événements montre que Dubuisson était déjà attaché à cette époque à M. d'Estampes [2], comme il continua à l'être pendant plus de dix ans : en sorte que l'histoire de ses services le lie intimement à celle des services de M. d'Estampes.

Des relations que j'ai plus haut signalées établissent par quelle voie Dubuisson s'était rapproché de d'Estampes. Le beau-frère de celui-ci, le vicomte de Puisieux, mari de Charlotte d'Estampes, était oncle par alliance du marquis de Nonant, depuis le mariage de celui-ci avec Marie Dauvet des Marets en 1623; et on a vu les relations qui existaient entre les Baudot et les Le Comte dès avant l'alliance contractée en 1627 par le frère de Dubuisson.

Jean d'Estampes-Valençay avait été d'abord intendant de justice en l'armée de Piémont. Lors des événements qui suivirent le secours de Casal et la cessation des hostilités, par suite de l'intervention et de la médiation du Pape, il avait été envoyé auprès du duc de Mantoue pour traiter de la paix qui rétablit le duc dans la possession de son duché et du Montferrat. D'Estampes était en même temps intendant de la justice, police et finances et fortifications à Pignerol.

1. Arch. nat., E 1751, arrêt cité.
2. Jean d'Estampes-Valançay, conseiller clerc au Parlement, abbé de Bardelle, président au Grand Conseil, était frère de l'archevêque de Reims et du cardinal de Valançay, général des galères de Malte et ambassadeur à Rome en 1647.

Les négociations du traité de paix de Mantoue avec l'Empereur furent un des points qui provoquèrent la diète de Ratisbonne et qui y furent agités. Dubuisson qui avait pris part aux négociations de 1629 et 1630 se trouve en juin de cette année à Ratisbonne; et si, comme l'aspect du manuscrit de l'*Itinerarium Germaniæ superioris* semble l'indiquer, c'est en cette année et dans un seul voyage qu'il a recueilli toutes les notes qu'il a réunies dans cet itinéraire, il semble qu'il ait parcouru à ce moment la plus grande partie de l'Allemagne. Ses notes en effet montrent qu'il alla en Saxe, en Bavière, à Francfort, qu'il visita la plupart des villes de la Franconie, qu'il se rendit à Presbourg et, plus avant, en Hongrie, qu'il fut à Prague, etc. Enfin il dut faire un séjour prolongé à Vienne, si l'on en juge par l'abondance des renseignements curieux qu'il a recueillis concernant cette ville [1].

Evidemment ce n'était pas seulement en touriste que le gentilhomme attaché à M. d'Estampes-Valençay parcourait l'Allemagne; faisait-il avec son patron un voyage diplomatique, comme Richelieu en confia si souvent aux agents en qui il avait confiance? Ce qu'on sait de d'Estampes n'éclaire pas ce point. A cette époque d'Estampes est toujours envoyé auprès du duc de Mantoue ; mais le fait seul de cette mission justifierait très bien qu'il eût été dépêché confidentiellement pour pressentir les dispositions des princes allemands convoqués à la diète et les entraîner dans les intérêts français.

En tous cas, Dubuisson était à Ratisbonne à l'ouverture de la diète, c'est-à-dire près de deux mois avant l'arrivée des ambassadeurs français, M. de Léon-Brûlart et le Père Joseph. Il assista à l'entrée solennelle de l'Empereur, et les détails qu'il donne du voyage de Ferdinand II, qui quitta Vienne le 27 mai 1630, pourraient indiquer qu'il avait suivi l'Empereur depuis cette ville. La relation qu'il a consacrée à cette entrée, à l'arrivée successive des Électeurs et Princes, à celle des ambassadeurs, est peut-être la seule chose sortie de sa plume qui ait été imprimée. Cette relation, dont le manuscrit existe dans ses papiers [2], fut envoyée par lui, d'après une note qu'il a ajoutée à la fin du manuscrit, à Richer, éditeur du *Mercure français*, et insérée *in extenso* dans ce recueil [3]. Richer fait précéder son insertion de cette annotation : « Voicy, dit-il, la relation de l'entrée de « l'Empereur et de ceux qui s'y trouvèrent, faites par un gentilhomme « de qualité, spectateur de tout ce qui s'est passé aux préparatifs et « cérémonies d'icelle. »

Le certificat donné par d'Estampes-Valençay à Dubuisson, à la date

1. Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2700 *a*.
2. Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2930.
3. *Mercure français*, année 1630, pages 233 à 253.

du 10 décembre 1632, marque la fin des services du patron et de l'attaché dans l'intendance de Pignerol et aux armées de Piémont.

Les voyages nombreux que Dubuisson fit dans les derniers temps de ses services en Italie l'amenèrent à Rome, où il était au mois de juillet 1631. On a vu plus haut que ce ne devait pas être la première fois qu'il se trouvait dans la ville Éternelle ; dans tous les cas il y tomba malade, puisque la trace de son passage nous a été conservée par la consultation de quatre médecins de Rome sur son état[1]. Il y fit la connaissance du cardinal Antoine Barberini, auprès duquel se trouvait alors Bouchard, frère utérin de son ami Hullon, prieur de Cassan[2].

Quatre années se passent sans qu'on trouve trace de nouveaux voyages et de nouvelles missions ; mais il est à supposer que pendant cet intervalle Dubuisson ne cessa pas d'être attaché à la personne de Jean d'Estampes.

Ce fut à cette époque que les événements qui suivirent la mort de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie amenèrent la disgrâce d'Alexandre de Bournonville, alors gouverneur de Lille. Dans la crainte d'être arrêté sur le soupçon qu'il pouvait être en correspondance avec Richelieu, Bournonville passa en France en 1634, et son exemple fut suivi par le prince d'Espinoy, son beau-frère.

Par le texte de son premier codicille écrit le 2 novembre 1648, Dubuisson fait connaître les services qu'il a rendus à MM. les ducs et marquis de Bournonville « avec ardeur et passion constante en leur « mauvaise fortune et durant tout le cours de leurs affaires *depuis « plus de quatorze ans* sans aucun appointement ni espoir de récom- « pense. » Ce fut donc en 1634, c'est-à-dire dès leur arrivée en France, que Dubuisson commença vis-à-vis des Bournonville les services qu'il rappelle ainsi et dont la trace se trouve souvent dans ses papiers[3].

Ces nouvelles obligations n'interrompirent pas son assiduité auprès de M. d'Estampes-Valençay ; et cela tendrait à faire penser que ce fut par Jean d'Estampes lui-même qu'il fut mis en relation avec les Bournonville. Il y avait en effet entre les d'Estampes et les Bournonville des relations de famille bien éloignées et très indirectes, mais cependant suffisantes pour justifier cette conjecture.

1. Bibliothèque Mazarine, ms. 1778 *b*, pièce 26.
2. Voy. Tallemant des Réaux, édit. Paris-Monmerqué, t. VII, p. 156 et suiv.
3. Le manuscrit n° 1761 contient des minutes de lettres rédigées pour le duc de Bournonville par Dubuisson. La plupart sont de 1651, adressées à Gaston d'Orléans, aux maréchaux d'Hocquincourt, de Guiche, au duc de la Vieuville, etc.

Une tante de Jean d'Estampes-Valençay[1], Madeleine d'Estampes, était veuve dès 1594 de Robert de Bellefourière. Madeleine devait être morte sans enfants avant 1634, mais les relations des d'Estampes avec les Bellefourière étaient restées intimes et Dubuisson vivait par ce fait dans les liens d'amitié avec Geoffroy de Bellefourière, neveu de Madeleine d'Estampes, et avec sa femme, fille de Louis de Bournonville, de la branche française du Quesnoy[2]. Les Bournonville, émigrés des Pays-Bas, entrèrent-ils par l'intermédiaire de leur cousine éloignée en relation avec Jean d'Estampes et par contre-coup avec Dubuisson ? Je donne cette conjecture pour ce qu'elle peut valoir.

La suite des temps montre Dubuisson toujours attaché à la personne de M. d'Estampes. Il était avec lui à Nantes au mois d'octobre 1636, lorsque, en sa qualité de conseiller d'État, d'Estampes alla assister aux états de Bretagne à titre de commissaire du Roi[3]. Il devait bientôt l'accompagner dans une mission plus grave et plus retentissante.

Les événements militaires de la Valteline et des Grisons, brillamment conduits par le duc Henri de Rohan depuis 1635, avaient couvert de gloire la petite armée française qu'il commandait ; mais le duc ne fut pas toujours heureux, surtout au point de vue diplomatique ; abandonné, peut-être de parti pris, par Richelieu, il fut amené à conclure avec les Grisons un traité par lequel il s'obligeait à opérer l'évacuation du pays, traité que l'état d'épuisement des troupes rendait du reste inévitable. Cette conduite, incriminée par des esprits défavorablement disposés contre Rohan, amenèrent en juin 1637 l'envoi de Guébriant chargé de prendre le commandement militaire, et de d'Estampes qui, avec le titre d'ambassadeur près des Grisons et d'intendant d'armée, était en réalité chargé de l'exécution des ordres secrets du Cardinal. On sait la conduite chevaleresque de Guébriant qui reconnut loyalement que, dans l'état où était l'armée, toute autre conduite que celle tenue par Rohan était impraticable[4]. D'Estampes lui-même, présent en Valteline depuis l'hiver, avait envoyé de Coire, dès le 25 avril, les plus désolantes nouvelles de la désorganisation des troupes[5]. Il revenait porteur d'instructions très secrètes[6], datées du 29 juin, le laissant, sous sa responsabilité, juge de l'oppor-

1. Père Anselme, tome VIII, page 736.
2. Dans une lettre traitant de matières archéologiques, adressée de Paderborn à Dubuisson, on le charge de respects et compliments pour Mme de Bellefourière. (Bibliothèque Mazarine, manuscrit n° 2700 *a*.)
3. Lettre adressée d'Arles à Dubuisson. (Ibid., manuscrit n° 2955.)
4. *Mémoires de Rohan*, collection Petitot, 2e série, t. XIX, p. 205, 206.
5. Archives des Affaires étrangères. *Grisons*, tome IX.
6. Les minutes des instructions et de l'ordre d'arrestation sont aux archives des Affaires étrangères, — *Grisons*, — au même volume que ci-dessus.

tunité d'arrêter Rohan avant que celui-ci ait fait sa jonction avec le duc de Longueville, c'est-à-dire avant qu'il ait conduit ses troupes en Franche-Comté. Les événements tournèrent de façon à ce que d'Estampes ne crut pas devoir donner suite à ces instructions ; du reste Rohan, persuadé qu'il devait être arrêté, évita les occasions de s'exposer[1].

Dubuisson, qui avait un emploi actif dans l'armée des Grisons, avait demandé au duc de Rohan un congé pour vaquer, disait-il, à ses affaires de famille. Le certificat que lui accorda Rohan, le 9 juin 1637, constate que cette permission ne lui fut pas accordée et que sa présence à l'armée fut jugée nécessaire au service du Roi. Il dut en conséquence suivre les troupes dans leur retraite jusque dans le pays de Gex, où elles se séparèrent[2].

Le retour de Dubuisson en France et les intérêts qui l'y attiraient pouvaient être provoqués par quelque ennui suscité à l'occasion de recherches faites sur la situation nobiliaire de sa famille. Cette affaire était déjà ancienne. Dès 1631 une visite avait été faite à la chapelle seigneuriale d'Ambenay, à la requête de sa mère, pour faire constater, par procès-verbal de sergent, l'inscription de la tombe d'Esmond Baudot et les qualifications nobiliaires qui y étaient inscrites. Il intervint à la fin un jugement des commissaires députés par le roi pour la recherche des francs-fiefs, rendu le 25 novembre 1637, au profit et sur la requête de Dubuisson[3].

Il profita d'un temps de repos qu'il semble avoir pris pendant l'été et l'automne de cette année pour mettre ordre à toutes ses affaires. C'est alors qu'il rédigea son testament, le 1er septembre 1637.

A cette époque, Dubuisson habitait rue des Rosiers chez M. d'Estampes-Valençay, dont il paraît avoir été le commensal pendant plusieurs années. Toujours en voyage, il n'avait pas de résidence fixe; les maisons de ses amis le recueillaient lorsqu'il était à Paris, et c'est là un des traits originaux de sa vie.

Le plus ancien de ceux qui furent ainsi ses hôtes, Jacques Le Breton, était un bourgeois de Paris, habitant rue Saint-Jacques, au coin de la rue Fromentel, paroisse Saint-Etienne-du-Mont. Dès avant 1637, Dubuisson avait chez lui le plus important dépôt de ses manuscrits, de ses médailles et des collections de toute sorte qu'il recueillait.

Ce fut son ami le plus dévoué, celui qui pendant ses absences et ses voyages s'occupait de ses affaires. Aussi Dubuisson le fit-il son

1. Voyez à ce sujet la notice de M. de Monmerqué qui précède, dans la collection Petitot, les *Mémoires de Rohan*. Rohan, dans ces Mémoires, se loue vivement de ses rapports avec d'Estampes.
2. Arch. nat., E 1751, arrêt cité.
3. Ibidem.

exécuteur testamentaire, en léguant à son second fils, ainsi que nous le verrons, toutes ses notes et tous ses papiers[1].

Il résulte du reste de son testament que la maison de Le Breton n'était pas la seule où il avait ainsi déposé des papiers; il en avait dispersé chez plusieurs autres de ses amis.

V.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés depuis la fin de l'affaire des Grisons et de la Valteline, lorsque, dans le courant de septembre 1637, M. d'Estampes-Valençay fut choisi comme ambassadeur dans les Provinces-Unies. Il était déjà rendu à son poste à la Haye dans les premiers jours d'octobre[2].

Dubuisson dut accompagner l'ambassadeur quand celui-ci partit pour prendre possession de son ambassade, car le certificat qu'il reçut de M. d'Estampes à l'occasion de ses services en Hollande porte que ces services datent du mois d'octobre 1637. En tous cas Dubuisson n'a pas mentionné dans ses notes ce premier voyage qui dut être fort court : s'il accompagna ainsi M. d'Estampes, il était en effet revenu presque de suite à Paris, puisque son *Itinerarium Batavicum* le montre partant de Paris pour la Hollande le 12 décembre.

Il voyageait alors en compagnie du comte d'Estrades et de M. de Rosberghen, député aux États-généraux, qui, en l'absence d'un ambassadeur à Paris, était venu négocier avec Richelieu une entente de la France et de la Hollande pour la prochaine campagne[3].

Il y avait en effet en ce moment un redoublement d'activité dans les relations diplomatiques de la France et de la Hollande. La nomination de M. d'Estampes et les voyages du comte d'Estrades se rattachaient aux préparatifs que Richelieu faisait pour attaquer sérieusement, pendant l'année 1638, les Pays-Bas espagnols par terre et par mer. L'action combinée de la France et des Provinces-Unies devait s'exercer sur terre par les Français, sur mer par les Hollandais. Le succès de cette campagne dépendait en partie de l'attitude de l'Angleterre, à laquelle l'attaque des ports de la mer du Nord pouvait porter ombrage. Il fallait donc s'assurer de l'acquiescement tacite de Charles Ier, et le comte d'Estrades fut chargé de faire une démarche

1. Il est possible que Le Breton soit un compatriote de Dubuisson : j'ai relevé dans les actes de l'état civil de Conches de nombreuses mentions d'une famille notable de ce nom existant dans cette ville au commencement du XVIIe siècle (paroisse Sainte-Foy).
2. Archives des affaires étrangères. — *Hollande*, — volume 20.
3. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 2700, fol. 47.

à Londres dans ce but, avant d'aller conclure, de concert avec d'Estampes-Valençay, la convention militaire avec le prince d'Orange.

Dubuisson paraît avoir accompagné M. d'Estrades pendant tout le cours de cette mission et être rentré en France avec lui. Parti de Paris le 12 décembre, on dut attendre à Rouen pendant près d'un mois le moment de l'embarquement. On quitta Dieppe seulement le lundi 11 janvier 1638 sur une frégate hollandaise de vingt canons, commandée par le capitaine Abraham Kreins, de Flessingue. Dubuisson s'étend longuement au début de son *Itinéraire* sur cette navigation qui fut marquée par une violente tempête[1] et surtout par la chasse donnée à la frégate par quatre navires de Dunkerque, qui faillirent la surprendre au mouillage. On échappa en perdant une ancre, et le navire désemparé par la tempête atteignit Margate, à l'embouchure de la Tamise, le 17 janvier.

Le séjour à Londres se prolongea jusqu'au 1er février. On sait que le comte d'Estrades n'obtint rien de favorable par suite de l'hostilité ardente de la reine Henriette de France contre le cardinal de Richelieu. Il arriva à la Haye le 4 février.

La cour du prince d'Orange était en ce moment tout entière aux préparatifs des fêtes données à l'occasion du mariage de M. de Brederode, gouverneur de Bois-le-Duc, avec Louise-Christine de Solms, sœur de la princesse d'Orange. Dubuisson relate avec détail la succession de ces fêtes, pendant lesquelles les comédiens du prince, venus de France, donnèrent une représentation du *Cid* devant une assemblée de gentilshommes où figuraient quantité de Français servant alors dans les régiments de volontaires auxiliaires en Hollande. Toutes les pompes qui furent alors déployées ont été décrites dans une relation publiée en français, à la Haye[2], qui peut, d'une façon très plausible, être attribuée à Dubuisson, puisque l'exemplaire conservé dans ses papiers porte des corrections nombreuses de sa main[3].

Les négociations entamées avec le prince d'Orange aboutirent à un traité signé le 25 mars 1638, par lequel la France s'engageait à assiéger Thionville, Namur ou Mons, tandis que les Hollandais feraient une attaque sur Dunkerque, Anvers ou Hulst.

Les événements étaient du reste favorables; une conspiration pour

1. La première dépêche de d'Estrades, celle par laquelle s'ouvrent ses *Mémoires*, a trait précisément à cette traversée. Elle signale la tempête, sans parler de la chasse que subit le navire qui portait l'ambassade.

2. *Relation de ce qui s'est passé à la Haye au mois de février 1638, les festins, comédies, bals, courses de bague et autres magnificences faites au mariage de monsieur de Brederode et de mademoiselle de Solms.* — A la Haye, de l'imprimerie de Théodore Maire, MDCXXXVIII. In-4°.

3. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 1761.

livrer Maëstricht aux Espagnols était déjouée et la nouvelle de la victoire du duc de Weimar, à Rhinfeld, inaugurait brillamment la campagne de cette année.

A cette même date, Dubuisson mentionne dans ses notes de voyage la confirmation de la nouvelle de la grossesse d'Anne d'Autriche, qu'il avait déjà apprise en Angleterre, dit-il, dès le mois de janvier[1].

Il revint en France avec le comte d'Estrades et le nouvel ambassadeur de Hollande en France, M. d'Osterwijck. Le certificat qu'il reçut de M. d'Estampes est du 21 avril[2], date de l'expédition de toutes les dépêches relatives au retour du comte d'Estrades, et M. d'Osterwijck quitta la Haye le 22[3].

Cette année 1638 semble marquer l'époque où Dubuisson commença à se séparer de M. d'Estampes-Valençay, avec lequel on le trouve constamment depuis 1629. Cependant il dut continuer à faire des voyages et même des séjours assez longs en Hollande pendant les deux années de l'ambassade de M. d'Estampes, s'il faut rapporter à cette époque et non à un temps antérieur, ainsi que je l'ai supposé plus haut, les notes développées de son *Itinerarium Batavicum* et de son *Itinerarium Zelandicum*, sur les monuments, les mœurs, les coutumes et la langue du pays. Il serait également possible que pendant ces deux années il ait parcouru l'Allemagne du Nord et peut-être la Pologne. Les papiers renfermés dans le même portefeuille 1761 contiennent des correspondances ayant trait aux missions diplomatiques du comte d'Avaux à Hambourg et en Pologne en 1639, papiers dont la présence ne s'explique guère que par quelque mission remplie de ce côté par notre auteur.

VI.

On n'a pas oublié que, depuis 1634, Dubuisson s'était attaché aux intérêts de la famille de Bournonville. Celle-ci, réfugiée en France, cherchait à s'employer et à se signaler par des services rendus à la cause française. Alexandre de Bournonville et son beau-frère, le prince d'Espinay, avaient vu leurs biens confisqués dans les Pays-Bas depuis leur fuite, et ils comptaient sur les succès de la France pour rentrer dans les biens et les honneurs qu'ils avaient perdus. Les deux fils

1. Ibidem, ms. n° 1761. « Nuncium, jam mense januario acceptum in Anglia, de fecundato Reginæ Franciæ utero, confirmatur. » Le bruit de cette grossesse aurait par conséquent été répandu dès le début puisque la naissance de Louis XIV est du 5 octobre 1638.

2. Archives nationales, E 1751, arrêt cité.

3. Archives des Affaires étrangères. *Hollande*, volume 20.

d'Alexandre de Bournonville prirent du service et levèrent des troupes avec les encouragements du cardinal de Richelieu[1].

Le siège et la prise d'Arras fut un des faits militaires où le marquis de Bournonville[2] se distingua. Il avait une compagnie de son nom dans le régiment de cavalerie du comte de Guiche, et le certificat qu'obtint Dubuisson les 18 et 24 août 1640, à la fin de la campagne, le montre servant comme volontaire dans cette compagnie. Beaucoup de noblesse avait pris part à ce siège, et la relation de ce fait d'armes cite de grands noms parmi les volontaires qui s'y firent remarquer[3].

Dubuisson avait alors environ cinquante ans; il n'eût pas tout à coup pris part aux fatigues d'une campagne à cet âge, s'il n'avait été dans le courant de sa vie aussi bien soldat que diplomate, comme beaucoup de gentilshommes l'étaient alors, et notamment le comte d'Estrades. Ce fait jette donc un certain jour sur le caractère de sa situation antérieure, à l'armée de Piémont, à Casal, dans les Grisons[4].

Quoi qu'il en soit, il semble bien que cet événement de guerre marque la fin de sa vie active; du moins on ne le retrouve plus, à partir de 1640, qu'à Paris ou en voyage dans l'intérieur de la France.

Il avait en 1641 quitté la rue des Rosiers et l'hôtel d'Estampes; il logeait rue des Poulies, à la *Fleur de lis rouge*[5].

Il y a là comme un moment de transition; le soin des intérêts de la famille de Bournonville ne fut du reste qu'une occupation accessoire pour lui : tout indique qu'il ne fut jamais qu'un correspondant et non un commensal, et s'il quitta la maison de M. d'Estampes, avec lequel il conserva jusqu'à la fin de sa vie les liens les plus étroits, ce fut pour s'attacher d'une façon plus sédentaire à un autre patron auprès duquel il put utiliser le résultat de l'expérience qu'il avait acquise dans ses longs voyages et ses occupations multiples. En 1645, on le trouve vivant dans la maison de M. du Plessis de Guénegaud qu'il ne doit plus quitter. Il devait y habiter déjà depuis deux ou trois ans, et c'est encore par des relations de famille que peut s'expliquer cette nouvelle liaison.

1. Avenel, — *Correspondance de Richelieu*, V, p. 115, 131.

2. Ambroise-François, marquis de Bournonville, créé duc en 1652.

3. D'Andelot, fils du maréchal de Châtillon, d'Aumont, de Palluau, de la Roulerie, etc. — *Relation de la reddition d'Arras*, 1640, imprimée in-4° (Bibl. Mazarine, ms. 2700, p. 162).

4. Les registres du Dépôt de la guerre contiennent, entre 1635 et 1646, de nombreux ordres, pour la conduite et l'inspection des troupes, adressés à un s^r Dubuisson qui n'est ni le gouverneur de Ham, ni le trésorier-général de Moulins. Beaucoup sont relatifs à des campements en Normandie. Je n'ai trouvé aucun élément pour identifier ce personnage que je crois devoir cependant signaler au moins comme un homonyme.

5. Bibliothèque Mazarine, ms. 1771. Lettres adressées à Dubuisson.

A cette même époque, en effet, Henry de Guénegaud venait d'épouser Elisabeth de Choiseul-Praslin, fille du feu maréchal, mort en 1626, et de Claude de Cazillac. La mère de la maréchale, Claude de Dinteville, était normande et d'une famille du diocèse d'Evreux; là peut être l'indication d'anciens rapports de voisinage, et Dubuisson se montre de très bonne heure en relations avec la maréchale, puisque en 1642 il composait l'épitaphe de son fils aîné Roger, marquis de Praslin, tué en 1641, à la bataille de la Marfée[1].

Mais une alliance entre les familles de Choiseul et d'Estampes explique l'entrée de Dubuisson dans l'intimité des Guénegaud d'une façon plus plausible. La fille aînée de la maréchale avait épousé Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, d'une branche, il est vrai, très éloignée des Estampes-Valençay; mais le marquis, depuis maréchal d'Estampes, vivait dans des relations étroites avec ses cousins, l'archevêque de Reims et ses frères, l'ambassadeur et le général des galères. Telle doit être la véritable cause de l'introduction de Dubuisson dans la famille de Choiseul. Une sympathie particulière le rapprocha de la dernière fille, Elisabeth[2]; de là son entrée dans la maison de Guénegaud, lorsqu'Elisabeth de Choiseul eut épousé Henry de Guénegaud, seigneur du Plessis, en 1642.

Sa santé s'était déjà altérée à cette époque. Dès 1642, une enflure persistante de la jambe l'avait retenu dans sa chambre tout l'hiver. Ce dut être à partir de ce moment qu'il s'occupa de réunir et coordonner la quantité de notes de toute espèce qu'il avait recueillies. Installé à l'hôtel qu'occupait M. du Plessis de Guénegaud avec sa mère, rue des Francs-Bourgeois, on peut juger, par les détails qu'il donne dans la relation de sa dernière maladie, de la vie entièrement consacrée au travail de cabinet qu'il y menait.

Il partageait son temps entre les travaux que lui confiait Guénegaud, ses recherches historiques, géographiques, archéologiques, et ses relations avec les personnages appartenant au monde des lettres, à la maison du roi, au Parlement, aux conseils, qui fréquentaient la maison de Guénegaud. Il était particulièrement lié avec Henry de Valois, les Godefroy père et fils, Chantereau le Fèvre, Ménage, Gui-

1. Bibliothèque Mazarine, ms. 1776, p. 54. On sait que, suivant la relation romanesque de *la Vie de Frère Jean-Baptiste*, soi-disant comte de Moret, qui aurait échappé à la mort, à Castelnaudary, Roger de Choiseul aurait vécu mystérieusement de longues années après la Marfée comme ermite.

2. Une lettre latine écrite par Elisabeth de Choiseul à Dubuisson et la réponse également en latin de ce dernier montrent les relations d'amitié et presque de professeur à élève qui s'étaient établies entre eux. Dubuisson avait appris le latin à Mme de Guénegaud et la félicite de ses progrès. — Bibliothèque Mazarine, ms. 1776, fol. 21.

chenon, du Bouchet, du Puy, Perrot d'Ablancourt. Deux personnages surtout étaient, dans le monde des lettres, de sa plus étroite intimité, Hullon, prieur de Cassan, que nous verrons cité d'une façon toute particulière dans son codicille, frère utérin de ce Bouchard, secrétaire du cardinal Antoine Barberini, dont Tallemant des Réaux a fait un si triste portrait[1], et Roland des Marets, frère de Jean des Marets de Saint-Sorlin, qui lui adressa la 45e lettre de ses *Epistolæ philologicæ*[2].

Le temps qu'il ne consacrait pas à l'étude, il l'employait à visiter ses amis, à recueillir des renseignements, à en fournir lui-même que l'on a vus utilisés par plusieurs des savants nommés ci-dessus.

---

1. Édition Paris-Monmerqué, tome VII, pages 158 et suiv.

2. Je reproduis ici cette lettre; le petit volume de Roland des Marets intitulé : *Rolandi Maresii epistolarum philologicarum liber primus*, Paris, 1650, in-12, étant fort rare et la lettre adressée à Dubuisson étant intéressante pour faire connaître l'état des travaux de Dubuisson et les mœurs littéraires du temps.

« Rolandus Maresius Nicol. Franc. Baldo Buissonio Albenaeos.

« Aulae quae te subtraxit studiis, nonnihil succensere debent, quotquot sunt eruditi. Illa enim multa egregia opera, quae jam affecta habebas, tibi e manibus excussit : quibus utique in illo tumultu ultimam manum imponere non licet, non enim sola

Carmina secessum scribentis, et otia quaerunt :

« Sed quaecunque alia scripta in aulica turba, et discursu componi vix possunt : et ea praecipue, ad quae conficienda quamplurimis voluminibus comportatis opus est, qualia sunt illa, quae de temporibus et de rebus Geographicis in manibus tibi sunt : Deus bone, si edantur, quam utilia futura! Chronologia enim, et Geographia sunt historiae quasi oculi : quas qui ignoraverit, in omnium rerum, quae ab orbe condito gestae sunt, cognitione caecutire necesse est : nec alioqui illa historia est dicenda, in qua tempora non scrupulose computantur, nec loca accurate describuntur. Quare qui ex antiquis de rebus tam utilibus scripserunt, semper apud eruditos magnam inierunt gratiam. Nec vero minimam laudem etiam ii merentur, qui hodie in id suam operam conferunt, et de Chronologia, et Geographia magis enucleate scribunt, quod te praestitisse in iis, quae etiamnum supprimis operibus, ex varia tua eruditione, judicio, et ingenii solertia conjecturam facere non est difficile, praecipue vero omnibus valde grata fore confido, quae de viis militaribus Romanorum, quarum etiamnum reliquiae in Galliis supersunt, scripsisti, quae quidem non ex aliorum auditione accepisti, sed ipse variis in regionibus viginti amplius per annos peregrinando inspexisti : more veterum Geographorum, et Historicorum, qui operi suo non ante manus admovebant, quam ea quae describenda habebant, loca adiissent, et ipsi omnium αὐτόπται fuissent. Sed quid dicam de antiqua tua Gallia? quae quin omnibus acceptissima, sed maxime Gallis futura sit, non dubium est. Nobis enim antiquitates patriae nostrae nosse iucundissimum erit : nimirum quae jam Reip. tempore, deinde sub Romanis Imperatoribus urbes extructae essent, quae ex illis nunc supersint, quae nomen servaverint, quae mutaverint :

Une liaison étroite s'établit entre lui et Mme de Guénegaud la mère[1]. Il l'accompagnait fréquemment dans ses courses, dans ses exercices de piété; il descendait à toute heure dans son appartement, y dînait habituellement; ce devait être un grand mangeur : il avoue ingénuement qu'il a mangé *ad saturitatem*, *ad satietatem*.

Si l'on ajoute encore les noms de Lingendes, le père de l'évêque, d'Orgeval, de Bordier, le secrétaire du Conseil, de la marquise de Nonant, Marie Dauvet des Marets, de la présidente de Bernières, la mère du maître des requêtes, enfin de la célèbre Mme Cornuel, on aura à peu près l'idée de l'ensemble des relations habituelles de Dubuisson, sans compter les membres de la famille de Guénegaud, le président du Lonzat, le comte et la comtesse de Miossens[2].

Ces noms, ces relations donnent en partie l'explication du silence qui s'est fait autour de Dubuisson. Ces hommes de lettres, ces érudits, ces gens en place au milieu desquels il vivait ne comptaient pas pour la plupart au nombre des habitués de l'hôtel de Rambouillet. C'était une société à côté et dont les personnalités n'ont pas eu pour transmettre leur souvenir l'éclat qui a rejailli sur tout ce qui a touché à cette illustre réunion. A ce compte, c'est par leurs œuvres seules que les patients travailleurs, les consciencieux compilateurs, parmi lesquels Dubuisson occupa de son vivant une légitime influence, ont conquis leur place dans la postérité. Lui qui ne put faire aboutir la publication d'aucun de ses travaux devait tomber dans l'oubli avec

---

denique varias quae in eruenda locorum antiquitate occurrunt difficultates, enucleatas videre summae erit voluptati, et utilitati. Nec vero est, quod tam egregiis operibus coronidem imponere amplius subterfugias. In secessu enim aestivo amoeni alicujus ruris res confici potes. Cujus non ultra patriae tuae potes esse debitor, alioquin illius gloriam non satis magnae curae habuisse, sed et propriam neglexisse videbere. Vale. »

1. Marie de Lacroix, veuve de Gabriel de Guénegaud, trésorier de l'Epargne dont elle avait eu trois fils et quatre filles : *Henry*, seigneur du Plessis, secrétaire d'Etat, marié en 1642 à Elisabeth de Choiseul-Praslin; *Claude*, trésorier de l'Epargne, marié à Alphonsine Martel; *François*, président au Parlement, seigneur du Lonzat; *Madeleine*, mariée au comte de Miossens, depuis maréchal d'Albret; *Jeanne*, prieure de l'Hôtel-Dieu de Pontoise; *Marie*, épouse de Claude Le Loup, seigneur de Bellenave; *Renée*, mariée à Jean de Sève, seigneur de Plotard.

2. Tous les détails qui précèdent sont tirés du journal autographe intitulé *Morbi relatio*. Ce curieux journal, dans lequel Dubuisson inscrivit minutieusement les moindres incidents de la longue maladie à laquelle il succomba, comprend une période de vingt mois, pendant lesquels il y eut des intervalles de retour à la santé. On s'y forme une idée exacte de la vie et des occupations de Dubuisson depuis son entrée chez du Plessis-Guénegaud. (Bibliothèque Mazarine, ms. 1778*b*.)

la disparition de la génération qui avait connu et estimé la valeur et la sûreté de son érudition.

A cette époque de sa vie se rapportent les itinéraires qu'il a laissés pour certaines provinces de France. A part un volume consacré à la ville de Paris, dont il rassembla les matériaux au jour le jour[1], à part aussi l'*Itinéraire en Normandie*[2], pour lequel ses notes accumulées sont le fruit de recherches de prédilection faites pendant tout le cours de sa vie, les autres furent le résultat de voyages qu'il entreprit dans les provinces de France en 1646 et 1647.

En 1646, au mois de mai, il était en Champagne, chez la maréchale de Praslin[3], d'où il se rendit aux eaux de Bourbon-l'Archambault au mois de juin[4]. Pendant ce voyage, recueillant au passage, suivant ses habitudes, tous les renseignements historiques qu'il pouvait réunir, il visita successivement la Brie, la Champagne, Troyes, où l'une des filles de la maréchale était abbesse de Notre-Dame, l'Auxerrois, le Hurepoix, le Sénonais, la Beauce, l'Orléanais, le Blaisois, la Touraine et l'Anjou[5].

L'année suivante, ayant suivi M. de Guénegaud à Amiens où séjourna la cour, il visita de la même façon la Picardie, le Ponthieu et le pays de Caux[6].

C'est la dernière trace d'un voyage qu'il ait fait. Il paraît avoir depuis cette époque continuellement séjourné à Paris.

Durant cet intervalle, les intérêts de la famille de Bournonville avaient sollicité ses soins. Les plénipotentiaires des puissances depuis si longtemps en guerre étaient réunis à Munster et les Bournonville, dans l'espoir de voir la paix se conclure avec l'Espagne, firent par l'intermédiaire des relations de Dubuisson des démarches pour figurer au traité. Ils demandaient l'abolition des condamnations dont ils avaient été frappés et la réintégration dans tous leurs emplois, charges, commandements et honneurs. Godefroy était alors conseiller de l'ambassade auprès de M. d'Avaux. Par ses soins, les mémoires rédigés par Dubuisson, son ami, furent accueillis par d'Avaux qui en reconnut la justice. L'échange de lettres qui se fit à cette occasion

1. Bibliothèque Mazarine, ms. 2694.
2. Ibidem, ms. 2694 *b*, 1re partie.
3. Ibidem, ms. 1778 *b*, pièce 12.
4. Bibl. Mazarine, ms. 1776. — On trouve à la date du 29 avril 1646, dans le ms. 1778 *b*, une curieuse consultation rédigée pour Dubuisson par le médecin Henault pour l'usage des eaux de Bourbon. — On pourra rapprocher cette consultation de ce que Mme de Sévigné dit de la façon dont elle prit les eaux à Vichy en 1676.
5. Ibidem, ms. 2694 *a*.
6. Ibidem, ms. 2694 *b*, 2e partie.

et que Godefroy nous a conservées dans ses papiers montre à quel haut degré d'estime les Bournonville plaçaient les services de Dubuisson, et aussi les liens d'amitié qui existaient entre ce dernier et les deux Godefroy, père et fils[1].

On peut juger que Dubuisson avait auprès de du Plessis-Guénegaud un rôle assez occupé : son expérience ancienne des affaires aussi bien d'administration intérieure que de diplomatie qu'il avait suivies avec M. d'Estampes, les relations qu'il s'était créées à l'étranger, les liaisons ou les rapports d'amitié qu'il avait contractés avec des personnages de marque en Hollande, en Allemagne, en Italie, faisaient de lui un auxiliaire commode et utile[2]. A un autre point de vue, ses services étaient précieux. Tout entier occupé d'épigraphie et de recherches archéologiques, ayant sur l'histoire des arts, des monuments et des institutions une érudition très vaste et très sûre, il avait sa place marquée dans la maison du Roi, principalement pour tout ce qui concernait les bâtiments et surtout les emblèmes et les inscriptions, si fort en honneur à cette époque. Guénegaud avait dans son département le ministère de la maison du Roi ; il disposait ainsi de nombreuses charges qui, peu lucratives par elles-mêmes, procuraient cependant des privilèges recherchés. Il fit participer de bonne heure Dubuisson à ces faveurs en lui faisant donner la qualité de gentilhomme ordinaire de la Chambre dès 1645. L'année suivante, il recevait la charge d'historiographe du Roi, dont il obtint le brevet le 15 février 1646[3]. Il partageait ces fonctions avec Marc-Antoine Dominici[4]. En 1649, des lettres de gentilhomme servant ordinaire lui furent expédiées, et enfin, le 26 août de la même année, celles de maître d'hôtel ordinaire du roi[5].

Pendant ces mêmes années, il fut fréquemment sollicité pour la

1. Fonds Godefroy. — Bibliothèque de l'Institut. — Cette correspondance et les pièces qui y sont jointes forment quatorze numéros du tome 22 et deux du tome 273. — Dans leur *Dictionnaire des pièces autographes volées, etc.* (Paris, 1851, in-8°, page 114), MM. Ludovic Lalanne et Bordier citent une lettre de Dubuisson à Godefroy, qui doit venir de la même collection, relevée dans le catalogue de la vente Riffet.
2. Citons le cardinal Barberini qu'il semble avoir connu à Rome dès 1631, Vicquefort, agent de l'électeur de Brandebourg, et quantité de correspondants dont les lettres, la plupart signées de simples initiales, existent dans ses portefeuilles, adressées de différents points des Pays-Bas et de l'Allemagne. — (Bibliothèque Mazarine, mss. 1761 et 1778 *b*.)
3. Bibliothèque Mazarine, ms. 1759, pièce 2, *in fine*.
4. Dubuisson figure en qualité d'historiographe de la Maison du Roi, aux gages de 300 livres, dans l'état de la Maison du Roi pour 1648. — (Archives nationales, Z1a 473.)
5. Bibliothèque Mazarine, ms. 1759.

rédaction d'épitaphes et d'inscriptions; c'est ainsi qu'on l'a vu dresser, en 1652, l'épitaphe du jeune marquis de Praslin; il avait fait de la même façon celle du célèbre avocat et juriste Jean Bourdelot, mort en 1638, dont le neveu, le médecin Michon Bourdelot, le fidèle serviteur de la maison de Condé, fut un de ses correspondants les plus assidus[1].

On lui doit également la longue épitaphe du tombeau du maréchal d'Effiat à Chilly, et celle de sa fille la maréchale de la Meilleraye[2]. En 1640, à la prière de Mme de Puisieux qui le lui avait demandé avec la recommandation de M. d'Estampes, son frère[3], il se chargea de l'inscription funéraire du chancelier de Sillery et de celle du marquis de Puisieux, son fils. On a vu sa liaison avec Marie Dauvet des Marets, marquise de Nonant, petite-fille du chancelier, en sorte que le travail considérable qu'il fit sur la généalogie de la famille Brûlart à l'occasion de ces épitaphes dut lui tenir particulièrement à cœur[4]. Sa connaissance approfondie des auteurs classiques lui rendait surtout familiers le choix et la rédaction des devises; aussi, bien avant d'en avoir officiellement l'attribution, rédigeait-il les légendes des jetons de l'Epargne dont les projets, corrigés de sa main, se retrouvent dans ses portefeuilles à partir de l'année 1646[5]. A la mort de Pierre de Montmaur, le célèbre parasite, qui était pourvu de cette charge, il fut fait le 1er avril 1650 « intendant des devises, emblèmes et inscriptions « pour les jardins, galleries et bâtiments royaux de France; » il y joignit un brevet « pour faire les devises, légendes et inscriptions pour « l'Epargne, » également à la place de Montmaur. Le portefeuille 1775 est rempli des notes relatives à la rédaction de ces devises.

Beaucoup d'entre elles se rapportent aux événements de la Fronde, notamment à divers retours du roi à Paris, soit après le blocus de 1649, soit après la réduction de Bordeaux en 1650. Le projet de ce dernier jeton est reconnaissable parmi les autres; il devait représenter « un lion regardant un léopard par terre sans lui faire mal, » avec la devise *magnanimo satis est prostrasse*[6].

---

1. Biblioth. Mazarine, mss. 1776, n° 109, et 1778*b*, p. 56 à 59.
2. Ibidem, ms. 1776, p. 32 et suiv.
3. Lettre de Mme de Puisieux à Dubuisson, alors aux eaux de Bourbon, de juin 1646. — (Ibidem, 1776, p. 93.)
4. Bibliothèque Mazarine, mss. 1771, p. 65, et 1776, p. 91 et suiv.
5. Ibidem, ms. 1775, p. 11 à 26.
6. Bibliothèque Mazarine, 1775, p. 30. — Le léopard est l'emblème héraldique de la Guyenne.

VII.

Nous voici arrivés au temps où Dubuisson commença la rédaction de son *Journal des guerres civiles*. Dans quelles circonstances fut-il amené à consigner ainsi jour par jour les événements, les informations et les bruits qui lui parvenaient? Il n'y a dans ses mémoires aucune trace qui puisse éclairer ce point. Ce que nous savons de ses habitudes, de son penchant à recueillir des notes de toute espèce suffit pour expliquer comment, au moment où la rupture du gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin avec les cours souveraines commença à paraître inévitable, il trouva un intérêt plus vif à enregistrer les événements qui allaient se dérouler.

Il semble cependant qu'une autre raison l'ait amené à rédiger son journal. Cette œuvre, en effet, débute au commencement d'une année et les détails minutieux par lesquels elle s'ouvre montrent que ce n'est pas après coup que l'auteur a fait remonter de quelques mois ou de quelques semaines en arrière le récit des faits pour en faire coïncider le début avec le 1er janvier 1648. Voulait-il, en jetant sur le papier ce procès-verbal succinct des faits dont il était témoin, préparer la rédaction d'un travail historique auquel sa nouvelle qualité d'historiographe le conviait? Cela paraît d'autant plus probable qu'il avait réuni au jour le jour une importante collection de placards, de transcriptions de correspondance, d'imprimés, classés méthodiquement par lui-même et annotés, collection dont ses mémoires forment comme le lien.

Le milieu dans lequel il vivait devait du reste le porter à conserver le souvenir des événements dont il était témoin; il était particulièrement bien placé pour être exactement renseigné. Son intimité avec du Plessis-Guénegaud, qui joignait à son département de la maison du Roi celui de Paris, lui fournit de continuelles occasions de connaître, même avant qu'elles fussent publiées, beaucoup de décisions graves du ministère. C'est par ce secrétaire d'État que la plus grande partie des actes les plus importants accomplis ou décidés pendant la Fronde durent passer pour leur exécution; on peut, dans le journal de Dubuisson, trouver de très fréquents passages où il relève à une date antérieure quelquefois de deux jours à leur divulgation la rédaction de lettres patentes ou de déclarations royales, à la préparation desquelles il avait dû travailler avec Guénegaud; il était ainsi mieux à même d'étudier l'effet sur l'opinion de bien des actes dont il pouvait juger à l'avance toute la portée.

Informé par son travail même avec M. du Plessis de ce qui se passait dans le ministère et dans la ville de Paris, il trouvait dans le

troisième frère du secrétaire d'État, François de Guénegaud, seigneur du Lonzat, président au Parlement, un témoin oculaire des incidents journaliers qui se déroulaient au Palais; à ce compte il est intéressant de rapprocher son *Journal des guerres civiles* du *Journal du Parlement*. On pourra juger de la rapidité et de la sûreté des indications qu'il donne, indications sur beaucoup de points plus exactes, plus nombreuses que celles du *Journal du Parlement* lui-même[1].

Une troisième source de renseignements lui était ouverte et c'était également dans l'intimité immédiate de la maison de Guénegaud qu'il la trouvait. La sœur de Mme du Plessis, Catherine-Blanche de Choiseul, mariée au marquis de la Ferté-Imbault, maréchal d'Estampes, était première dame d'honneur de Marguerite de Lorraine, épouse de Gaston d'Orléans. On sait les relations étroites de Dubuisson avec la maréchale de Choiseul et sa famille, relations probablement antérieures à son entrée chez Guénegaud. Il avait par là un pied dans l'entourage de Gaston et, de ce côté, les avis les plus certains et les plus rapides. Du reste, des relations s'étaient liées entre lui et beaucoup d'officiers ou de serviteurs de Gaston, en particulier avec d'Hozier, et surtout avec Fauvelet du Toc, secrétaire des commandements du prince, érudit lui aussi[2], dont la femme avait été attachée à la personne du Roi et de son frère le duc d'Anjou enfants.

Son journal est donc le résumé journalier des conversations que lui procurait la rencontre habituelle de ces personnages, rencontre dont le centre principal était dans le salon de Guénegaud.

Du côté de la cour ses informations n'étaient pas moins sûres. Il passait peu de jours sans faire des visites rue Neuve-Saint-Louis au comte de Miossens, mari de Madeleine de Guénegaud. Il les retrouvait

1. On peut s'en rendre compte surtout pendant les événements de janvier et février 1649. Les détails relatifs aux relations de la cour avec le Parlement sont mieux présentés par Dubuisson et plus circonstanciés. — Voyez par exemple ce qui concerne le héraut envoyé par la cour le 7 janvier; aucun mémoire contemporain n'a relevé si complètement cet incident. — D'autres fois, les assertions du *Journal des guerres civiles* redressent et corrigent des récits évidemment intéressés du *Journal du Parlement;* je citerai un seul détail. Lorsqu'en 1650, le 3 septembre, la députation du parlement de Paris conduite par le président de Bailleul quitta Libourne pour aller coucher à Coutras, la publication parlementaire prétend que ce départ fut imposé par la cour et Mazarin afin d'empêcher les communications des députés avec Bordeaux; suivant Dubuisson, qui rédigeait ses notes d'après les correspondances nombreuses qu'il avait sous les yeux, il ne faut voir dans cet incident, qui indisposa grandement les parlementaires, que la crainte manifestée par les députés des maladies contagieuses qui sévissaient à Libourne.

2. Fauvelet du Toc est l'auteur de l'*Histoire des secrétaires d'État*. C'est l'arrière-grand-oncle de Bourrienne, lui aussi du nom de Fauvelet.

journellement, lui ou la comtesse sa femme, à l'hôtel de Guénegaud. Le journal de sa maladie le montre faisant fréquemment des promenades avec M. et Mme de Miossens au bois de Vincennes ou dans Paris. Pendant que la cour est à Paris, c'est ordinairement Miossens qui est l'évident porteur des nouvelles de l'entourage d'Anne d'Autriche. On peut s'en convaincre surtout à propos de l'arrestation de Condé, en janvier 1650; en lisant attentivement le récit des scènes du Palais-Cardinal, de l'arrestation des princes, de leur transport à Vincennes, tous actes dans lesquels Miossens eut une part des plus actives, on sent que ces incidents sont écrits sous la dictée du comte et que cette partie du journal a été certainement rédigée aussitôt après que Dubuisson en eut recueilli les détails de Miossens lui-même[1].

On a vu, au début de cette étude, que Dubuisson s'était abstenu systématiquement dans son *Journal* de donner aucune indication qui pût concerner sa personne ou sa famille. Il porte la même sobriété dans l'appréciation des faits qu'il relate avec une si minutieuse exactitude. Le texte du *Journal* affecte de ne refléter aucune trace des sympathies et des inclinations de l'auteur; ce n'est pas que quelquefois on ne puisse démêler ces sympathies ou ces inclinations; l'arrestation de Condé est un de ces cas; on peut y voir l'expression des sentiments qui unissaient alors dans une même satisfaction la cour, le ministère et l'entourage de Gaston au Luxembourg.

Les moyens d'information dont se servait Dubuisson, pour la rédaction de son *Journal*, se révèlent dans la partie consacrée à l'année 1550 et au voyage de la cour en Guyenne pendant le siège de Bordeaux. Dubuisson a joint à son journal, pour cette période, un certain nombre de lettres fort curieuses écrites soit à lui-même, soit à Mme de Guénegaud, soit à la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine. La plupart sont de Fauvelet du Toc. On y trouve racontées sur le ton familier jusqu'aux petites querelles intérieures de la cour qui marquèrent ce long voyage.

Ces correspondances sont d'un ton bien différent de celui du journal pour la confection duquel elles ont servi de sources. Elles renferment des appréciations dont il est utile de saisir au passage la vivacité. On les trouvera publiées en note à leur date dans le journal. On y constatera les phases diverses de confiance ou d'inquiétude par lesquelles le correspondant passa successivement pendant les incidents de la lutte contre Bordeaux révolté. Les inquiétudes s'y traduisent quelquefois sous une forme si vive, qu'en ce qui concerne la lettre du 12 septembre par exemple, j'ai cru y voir la main d'un autre cor-

1. On remarquera ce passage du *Journal* qui est infiniment mieux soigné que le reste, où les personnages mis en scène sont plus vivants et où le récit prend un mouvement plus dramatique.

respondant que du Toc[1]. Peut-être est-ce là une erreur. Il y eut un moment de véritable découragement dans l'armée royale: outre l'indiscipline des troupes, la vigoureuse défense des bourgeois de Bordeaux frappait d'étonnement les chefs de l'armée royale et la lettre du 12 octobre reflète cette impression avec une vivacité tout à l'éloge du courage des Bordelais : « Si ceux de toutes les villes ressembloient « à ceux de Bordeaux les garnisons seroient inutiles. » Pourquoi faut-il qu'un semblable courage fût déployé pour une cause si aveuglément contraire aux premiers intérêts de la France !

C'est surtout pendant l'absence de du Plessis-Guénegaud, qui suivit la cour en Guyenne, que Dubuisson se montre en relations continuelles avec l'hôtel d'Orléans et les habitants du Luxembourg. « J'envoie, » lui écrivait du Toc, le 3 octobre, « les articles de la paix à Madame, vous les pourrez voir. » Cette même lettre montre Dubuisson servant d'intermédiaire pour donner et transmettre les nouvelles entre les officiers de Gaston et les employés de Guénegaud restés à Paris et ceux qui avaient suivi le Roi, Anne d'Autriche et Mazarin.

Dubuisson résumait avec la plus grande exactitude les indications qu'il tirait de sa correspondance. Quelquefois il transcrivait textuellement les billets qu'il recevait. Il suffira pour s'en convaincre de comparer le texte de son journal avec les lettres publiées en note; mais s'il donnait ainsi une attention particulière aux nouvelles qu'il recevait de la cour, il ne négligeait pas les faits qui se passaient sous ses yeux et les mille petits incidents de la vie de Paris. On sait combien, pendant le blocus de 1649, il s'attacha à tout ce qui concernait le prix des denrées et les approvisionnements. Ce même soin l'occupe pendant tout le reste de son journal, ce qui fait de ce recueil une œuvre essentiellement parisienne.

Avec l'année 1651 l'intérêt du *Journal des guerres civiles* s'accroît; la forme et le style deviennent moins secs et plus habituellement soignés. Il faut dire aussi que l'entourage de Dubuisson se trouve alors plus directement mêlé aux incidents complexes de cette époque troublée. La demi-captivité de la régente et du roi, qui suivit le premier départ de Mazarin et le retour de Condé, concentre du reste dans Paris toute l'activité politique. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les intrigues de toute sorte qui se croisèrent pendant cette année; il suffit pour établir l'importance des notes de Dubuisson de rappeler que Guénegaud, tout en restant au second plan, fut mêlé continuellement aux négociations en sens divers d'où sortaient les brusques remaniements ministériels qui se succédèrent alors. Il devient à ce moment facile de suivre dans le *Journal* l'influence des conversations de Guénegaud; les réflexions y deviennent plus nombreuses, les impres-

1. Voyez la note de la page 327, tome I.

sions de l'auteur se font jour plus fréquemment. Mais ce qu'on ne rencontre dans aucun autre mémoire du temps, c'est une quantité de moindres détails sur les mouvements de la rue, sur les violences de la populace contre les partisans avérés de Mazarin, sur les appréhensions que soulevaient les bruits vrais ou supposés à dessein d'enlèvement du Roi[1]. Tout cela mêlé aux détails sur des fêtes, des bals, des spectacles au milieu desquels se tramaient souvent les plus dangereuses intrigues[2].

Aux scènes de la rue succède la peinture des disputes, des querelles, des violentes altercations qui s'élèvent dans le Parlement[3], puis, lorsque la rupture du mariage de Mlle de Chevreuse avec le prince de Conti eut à tout jamais séparé de la Fronde la duchesse de Chevreuse, les notes du *Journal* se pressent : elles sont remplies de révélations faites à la Reine par la duchesse dont l'ambition déçue apporta à Anne d'Autriche et à Mazarin un concours redoutable[4].

Les faits auxquels l'auteur s'attache à mesure qu'on avance dans l'année 1551, surtout après le départ de la cour pour le Poitou et la Saintonge, à la poursuite de Condé, se rapportent de plus en plus à la vie parisienne[5]. Bientôt la sédition sortira des hautes sphères parlementaires pour gagner le peuple; le Parlement ne dirigera plus, il sera à la merci des mouvements populaires excités secrètement par le parti des princes. Les scènes de la rue deviendront continuelles.

De plus en plus sédentaire à mesure des progrès de la maladie et de l'affaiblissement de ses forces, Dubuisson avait quitté le 10 avril 1653 l'hôtel de Guénegaud de la rue des Francs-Bourgeois pour venir s'installer dans l'appartement que du Plessis lui avait réservé dans l'hôtel de Nevers, acquis en 1648 de la succession de Gonzague[6]. Des fenêtres de l'hôtel, Dubuisson put voir les rixes journalières qui avaient, pour la plus grande partie, le Pont-Neuf pour théâtre; il les décrit minutieusement : très souvent l'hôtel de Nevers lui-même voit l'émeute l'environner. Viennent l'arrivée de Condé, le combat de Saint-Antoine, les massacres et l'incendie de l'hôtel de

1. Voyez le *Journal* aux journées du 10 au 13 février 1651.
2. Ibidem, 27 février 1651.
3. Ibidem, 22-24 mars 1651.
4. Ibidem, 21 avril-2 mai 1651. — On trouve à cette dernière date ce fait resté, je crois, ignoré que la duchesse offrit alors à Mazarin retiré à Brühl son château de Kerpen, près de Cologne.
5. Signalons, parmi ces événements parisiens, à la date du 15 mai 1651, une course entre le prince d'Harcourt et le duc de Joyeuse sur chevaux « nourris au village de Boulogne, ainsi qu'on nourrit les chevaux de course « en Angleterre. » Cette course fut menée de la porte de la Muette, sur le chemin de Saint-Cloud, en revenant par Madrid. — Je ne sache pas que ce fait de *sport* ait été quelque part relevé.
6. Bibliothèque Mazarine, ms. 1778 *b*. — *Morbi relatio*, à la date.

ville; tous ces faits, toutes ces catastrophes trouvent dans son journal leur place avec des détails qu'on ne trouverait pas groupés avec tant de soin ailleurs[1].

Les circonstances dans lesquelles se fit la dislocation du parti des Princes et de la Fronde, périssant sous le poids de leurs excès, sont les derniers événements que le *Journal des guerres civiles* fait revivre. Malheureusement, la rédaction devient, à partir de la fin d'août 1652, plus brève, et cela est d'autant plus fâcheux que l'hôtel de Nevers fut pour le parti royaliste un des centres où les amis de la paix, les gens d'ordre, exaspérés par les honteuses scènes des mois précédents, venaient chercher des encouragements. Absent de Paris où était restée sa femme Élisabeth de Choiseul, Guénegaud dirigeait en partie les agents qui organisaient secrètement le mouvement de réaction.

Dubuisson put à peine suivre cette dernière phase des événements. Son énergie cependant soutint ses forces défaillantes au point que, le 25 septembre encore, c'est-à-dire trois jours avant sa mort, il résumait dans son journal les bruits et les nouvelles qui parvenaient à l'hôtel de Nevers. Dans ces derniers jours, c'est-à-dire le 15 septembre, il mentionne la visite qu'il reçut du baron de Capres-Bournonville et du vicomte de Barlin, son frère : ce sont les dispositions respectives des armées de Turenne, de Condé et du duc de Lorraine qui semblent alors le préoccuper; mais nul doute qu'il ne s'intéressât avec ardeur au rôle actif que les membres de la famille, à laquelle il avait montré tant d'affection, jouaient alors dans la restauration de l'autorité royale. Il note, immédiatement après, les lettres qu'il reçoit de MM. de Bournonville, et si ces lettres avaient probablement trait à l'inquiétude que son état désespéré inspirait à ses amis, nul doute aussi qu'il ne voulût consigner dans son journal la trace de la part brillante que les Bournonville prirent à la fin des troubles.

Ainsi s'arrête avec sa vie la rédaction de ce journal, qui pendant quatre ans fut une de ses occupations journalières, une de celles qu'il a consignées dans la relation quotidienne des progrès de sa maladie pendant les derniers vingt mois de sa vie. Il y répète en effet à chaque ligne, comme le résumé de l'emploi de son temps de chaque jour, « *hæc et alia multa scripsi.* »

J'ai dit au début quel était l'état matériel du manuscrit original écrit ainsi au jour le jour et j'ai décrit le désordre et la confusion de cette accumulation de notes continuellement retouchées. Un pareil

1. Notons cependant que certains grands faits, comme le combat de Saint-Antoine et le massacre de l'hôtel de ville, occupent dans le récit une place relativement peu importante. Ce sont surtout les petits incidents qui accompagnèrent ces événements qui sont minutieusement relatés.

état rendait nécessaire une transcription. Cette transcription fut faite; on lui donna pour format celui des nombreux imprimés in-quarto annotés soigneusement que Dubuisson disposait pour y joindre, en sorte que le tout une fois relié forma sept volumes dont deux sont détruits. Il ne me paraît pas douteux que cette transcription n'ait été faite sous ses yeux. A plusieurs reprises il renvoie lui-même dans le corps du texte aux pièces justificatives : « *Voyez-la, ici, à part, imprimée,* » dit-il en mars 1651, à propos de l'ordonnance relative à la garde des portes de Paris. D'autres passages ne sont pas moins explicites, notamment aux 16 et 19 mars de la même année.

Relevons aussi dans le *Journal des guerres civiles* quelques particularités qui se rapportent aux idées et aux habitudes de l'auteur; d'abord sa préoccupation de l'astrologie et des horoscopes : il accorde une attention singulière aux observations de ce genre; on en verra les preuves à propos de la naissance de l'enfant de Mme de Miossens[1], mais surtout à l'occasion de la naissance du duc de Valois, le 17 août 1650, fils de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine, mort en bas âge.

Faut-il attribuer à une préoccupation du même genre l'habitude qu'il prit de mettre à la suite de la date du premier jour du mois un des mots successifs d'un distique de douze mots latins, habitude qui paraît à partir d'avril 1650? Ou bien ces mots étaient-ils simplement pris comme signes de classement de ses papiers; étaient-ce des clefs de chiffres de correspondance dont il se serait servi pour l'expédition de dépêches confidentielles? Aucune de ces explications ne semble pleinement satisfaisante et je ne fais que signaler cette singularité.

La rédaction du *Journal des guerres civiles* ne fut qu'une occupation presque secondaire de ses dernières années. Il variait à l'infini ses études et ses travaux. S'il faut lui attribuer un écrit politique signé « Dubuisson » intitulé : *Lettre d'un gentilhomme écrite à un sien ami qui est à cour*[2], il aurait, au moins une fois, pris part aux polémiques qui amenèrent alors cette prodigieuse éclosion de pamphlets dont la Fronde donna le spectacle.

Il travaillait continuellement, courant des boutiques des libraires au chartrier de Saint-Germain-des-Prés, de là chez Le Breton, consulter les masses de notes, de transcriptions de manuscrits qu'il y avait amoncelées, rentrant à l'hôtel de Guénegaud pour s'enfermer au milieu de ses livres et de ses papiers.

Une grave indisposition vint entraver cette activité; à la fin de janvier 1651 il prit froid en entrant dans une église; il resta long-

1. Tome I, p. 121.

2. Citée dans la *Bibliographie des Mazarinades* « à Paris, le trentième décembre 1651, » 8 pages.

temps alité, plus de deux mois, jusqu'au 22 mars. Alors naquit dans son esprit l'idée de consacrer à sa santé un journal aussi exactement détaillé que celui qu'il tenait pour les événements extérieurs.

Rien ne peut donner davantage l'idée des minuties auxquelles il s'attachait en tout. Il paraît s'être alarmé sur son état dès l'origine : écoutant tous les donneurs d'avis, adoptant tous les remèdes qu'on lui signale[1], il se drogue avec une constance qui n'a d'égal que le soin apporté à consigner les effets de ces médicaments[2]. Ce journal contribue beaucoup à faire connaître les habitudes ordinaires de sa vie, la disposition de son appartement rue des Francs-Bourgeois, ses relations. Il eut plusieurs rechutes d'un mal qui au début paraît avoir été une fluxion de poitrine. Il vécut ainsi toute l'année 1651, dans l'appréhension continuelle de nouvelles crises. Il se croyait guéri au commencement de 1652 et il quitta alors la rue des Francs-Bourgeois, le 11 avril, pour s'installer à l'hôtel de Nevers ; il y fut immédiatement repris d'accidents nouveaux et ne sortit plus.

1. Bibliothèque Mazarine, ms. n° 1778 *b*. — Notons parmi les recettes de médecine qui s'y trouvent cette note du 23 mars 1652 relative au quinquina introduit depuis 1648 en Europe. « Le cardinal Barberin a fait venir d'une « écorce d'arbre des Indes qui guérit infailliblement la fièvre quarte ou « la tierce. Cela vient des jésuites qui la tirent des Indes, coûte beaucoup, « mais peu pour la vertu. » — Plus loin il cite des remèdes composés par Mlle Pascal « qui se mesle de donner onguents et medecines par charité. » — Le père et la mère de Blaise Pascal habitaient rue de Touraine, suivant le rôle des taxes du Blocus de 1649 (Archives nationales, U 185, fol. 248).

2. Je ne saurais mieux faire pour ce qui concerne la maladie de Dubuisson que de rapporter ici la note que M. le docteur Chéreau a rédigée au sujet du manuscrit où se trouvent réunies les relations écrites par le malade et les recettes et consultations médicales qui y sont jointes. Je dois communication de cette note à mon confrère M. Auguste Longnon, à qui je tiens à adresser ici mes remerciements.

« Ayant examiné attentivement un recueil manuscrit appartenant à la Biblio- « thèque Mazarine et portant cette cote H 1778*b*, j'ai constaté que ledit « recueil est entièrement composé de notes, consultations, recettes, formules « médicales, etc., se rapportant à une maladie dont était atteint le nommé « Dubuisson-Aubenay. Ce qui m'a frappé surtout, c'est un journal écrit par « ledit sieur Dubuisson-Aubenay, moitié en latin moitié en français, dans « lequel le malade raconte jour par jour, heure par heure, la marche, les « progrès, les symptômes de son affection, les traitements qu'il a suivis, ses « occupations journalières, les visites qu'il recevait, etc., etc.

« Ce journal, commencé le 20 janvier 1651, se termine au 29 septembre 1652.

« Il résulte de sa lecture que ledit sieur Dubuisson a été atteint et est « mort d'une pleuro-pneumonie chronique, comme on dit en médecine, d'une « fluxion de poitrine et d'une pleurésie, lesquelles après avoir débuté par des « caractères aigus se sont transformées en affections chroniques et ont emporté « le malade au bout de 20 mois de souffrances.

« Tout dans le journal de M. Dubuisson justifie cette interprétation. La « maladie débute par une « sueur rentrée » à la suite de l'entrée dans une « église froide, au moment où le corps était en grande transpiration. Il sur- « vint des frissons, de la sécheresse à la peau, toux, point de côté, expec- « torations sanguinolentes, insomnies, inappétence, maux de tête, etc. « Voilà bien la physionomie de la pleuro-pneumonie commençant à l'état « aigu. Puis affaiblissement progressif, maigreur, toux persistante, douleurs « intercostales, crachements épais, glutineux, sanguinolents. Voilà bien la « même maladie passée à la chronicité.

« Il faut dire que ledit Dubuisson-Aubenay était un bien mauvais malade, « et que s'il s'était fait soigner convenablement à l'origine, il eût certaine- « ment guéri sous les soins de Daquin, de Duclos et d'autres médecins renom- « més. Il commit des imprudences incroyables, profitant d'un peu de mieux « pour se lever, se promener dans les appartements, sortir en litière, faisant « même de longues courses à pied, recevant de nombreuses et continuelles « visites ; attrapant froid aux Carmélites de la place Maubert, où il consultait « un cartulaire, dînant *ad saturitatem* chez du Plessis-Guénegaud, etc. Ajou- « tons à cela la manie du pauvre malade de se droguer, se médicamenter de « toutes façons, saisir au vol tous les conseils que le premier venu pouvait « lui donner ; tenir son journal au courant pendant tout le cours de sa mala- « die ; l'on n'est pas surpris de la catastrophe finale ; on s'étonne même qu'elle « ne soit pas arrivée plus tôt.

« Fait à Paris, le dimanche 20 août 1878. Dr A. Chéreau. »

Enfin le 1er octobre 1652, à onze heures du matin, il expirait, ayant conservé jusqu'au bout sa pleine liberté d'esprit ; il avait noté le 25 septembre sa dernière ligne au *Journal des guerres civiles ;* il continua à écrire jusqu'au 29 ses observations d'une main ferme dans le journal de sa maladie. Le 30, il fut obligé de faire transcrire, de la main de Le Breton fils, la mention des sacrements qu'il reçut de la main du curé de Saint-André. Il avait lui-même le même jour cherché à tracer quelques lignes absolument inintelligibles.

Mme de Guénegaud était alors seule à l'hôtel de Nevers. Elle ferma les yeux à son vieil ami et comparut à l'apposition des scellés et à la remise du long codicille que Dubuisson avait écrit le 20 juillet précédent. Ce codicille était nécessaire ; de ses deux neveux, institués ses légataires par le testament de 1637 et un premier codicille de 1648, l'aîné était mort chez Le Breton, le 3 juin 1652. Il disposa en faveur du survivant et de sa nièce de ce qui lui appartenait ; il maintint également à maître Jacques Le Breton, docteur en théologie et prêtre de la congrégation de la mission de Saint-Sulpice, le legs qu'il lui avait fait de tous ses papiers.

Suivant ses dispositions de dernière volonté il fut inhumé dans le tombeau de la famille Le Breton, à Saint-Étienne-du-Mont, à côté de son neveu mort quatre mois avant lui. Il avait rédigé son épitaphe

ainsi qu'une seconde inscription gravée sur cuivre et destinée à la chapelle d'Ambenay[1].

On trouvera ci-après son second codicille; Dubuisson s'y montre minutieux comme dans tout le reste de ce qu'il a écrit : cette pièce offre la plus intéressante description de ses meubles, de ses papiers, de ses collections; on y voit dans les moindres détails l'intérieur d'un gentilhomme érudit de ce temps.

Jacques Le Breton entra en possession de cette masse de papiers; nous savons cependant qu'une certaine quantité d'entre eux avaient été détruits par un accident chez Le Breton père, rue Saint-Jacques[2]. Tous ces manuscrits furent portés par lui à la bibliothèque de Saint-Sulpice. Il prit le soin de réunir les notes éparses dans les portefeuilles, de les faire relier par nature de pièces et même de faire des tables à la plupart des volumes. Il y ajouta quelquefois des annotations.

De la bibliothèque de Saint-Sulpice ces manuscrits vinrent, après la Révolution, dans les collections de la Bibliothèque Mazarine; on a vu plus haut que beaucoup durent se perdre jusqu'au moment où ils furent ainsi recueillis.

En terminant cette étude, je dois faire connaître au lecteur le mode auquel je me suis arrêté quant à l'orthographe du *Journal des guerres civiles*. En l'absence du monument original, j'ai cru devoir tout ramener à la forme moderne, y compris les noms propres. Du reste Dubuisson ne peut à aucun titre être pris comme un modèle pour la langue, et l'état dans lequel était son manuscrit prouve qu'il n'avait, sous ce rapport, apporté aucun soin.

Je dois également dire deux mots des documents que je joins en appendice au texte du *Journal des guerres civiles* : ils ont trait à l'année 1649 et au blocus dont Paris fut l'objet de la part des troupes royales. Des taxes sur les habitants de la ville furent ordonnées par le Parlement et ces taxes furent réparties par des commissaires de quartier choisis dans le Parlement[3]. Les rôles que le greffier Boileau a conservés dans les minutes du conseil secret du Parlement donnent par quartier et souvent maison par maison l'état des notables

1. L'épitaphe de Dubuisson n'a malheureusement pas été conservée dans les divers épitaphiers des églises de Paris. — J'ai cherché en vain à Ambenay la plaque funéraire qu'il y avait envoyée.

2. Enquête de La Hogue, commissaire au Châtelet, du 4 octobre 1652, mentionnée à l'arrêt du conseil de 1669. Archives nationales, E 1751.

3. Archives nationales, U 185.

atteints par ces taxes. Aucun document ne peut ajouter de renseignements plus vivants aux détails circonstanciés que Dubuisson a laissés sur les incidents qui marquèrent l'application de ces taxes; j'y ai joint un état de la division des quartiers de Paris en cette même année, et un rôle de la garde bourgeoise de très peu postérieur[1].

Je ne veux pas non plus terminer sans adresser ici mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté pour cette publication le concours de leurs lumières. Je les dois d'abord à l'administration de la Bibliothèque Mazarine qui a facilité avec tant de complaisance l'examen auquel je me suis livré des papiers de Dubuisson; je les dois spécialement — et je répète l'expression d'une gratitude que j'ai témoignée au début de cette étude — à M. Eugène Halphen, qui m'a si généreusement abandonné la copie des deux premiers mois de 1649, au moyen de laquelle j'ai pu contrôler la mienne et compléter la moitié du mois de février.

Mais je tiens surtout à nommer mon excellent ami et confrère Paul Guérin, des Archives nationales, qui a bien voulu m'apporter pendant le temps de l'impression le concours de son érudition et de son inépuisable complaisance, se chargeant de remédier aux difficultés que mon éloignement de Paris apportait à la vérification de bien des points souvent douteux, surtout pour les noms de personnes et les incorrections du texte. En lui rendant ici la part qui lui revient, j'accomplis un devoir en même temps que je cède à un sentiment de cordiale reconnaissance.

G. Saige.

1. Archives nationales, H 1903.

SECOND CODICILLE

DU

TESTAMENT DE DUBUISSON-AUBENAY.

Au nom du Père, du fils, et du Saint-Esprit, amen. — C'est icy le second codicille qui servira pour confirmer le premier, qui est du second jour de novembre mil six cents quarante et huit et mon testament aussy, qui est du premier septembre l'an mil six cents trente sept, sinon en certaines circonstances changées ou adjoustées, ainsy qu'il sera dit et déclaré cy-après. — PREMIÈREMENT, l'estat et ordre de mes meubles dont j'ay disposé par mesdits testament et premier codicille est tel qu'il s'ensuit. — Il y a dans mon cabinet, séparé par une cloison de bois de chesne d'avec ma chambre, où je couche en l'hostel de Nevers, quatre tablettes de bois peint de vert avec moulures et une cinquième y sera apportée de mon cabinet, rue des Francs-Bourgeois, au premier jour que le temps turbulent permettra le transport des meubles en chariot par les rues, sans péril de pillage. Elles sont toutes cinq de pareille hauteur environ, à savoir de sept piés, peu plus ou moins, mais de largeur fort inégale, une de plus de quatre piés et demi, les trois chascune de près de trois piés, dont il y a une avec pulpitre; et la plus estroite a deux piés aussy avec un pulpitre. Les quatre sont déjà fournies de livres du bas au haut et la cinquième qui viendra sera de mesure. — Oultre ce, il viendra dudit cabinet de la rue des Francs-Bourgeois unes grandes armoires [*sic*] à deux estages qui se démontent chacun à deux grands guichets, hautes de sept piés environ et larges de cinq, profondes de deux ou prez, et seront mises dans ledit cabinet de l'hostel de Nevers, entre deux croisées, dont l'une est condemnée vis-à-vis de la porte et entrée : et seront dans ladite grande armoire toutes gazettes, libelles et papiers volants de toutes sortes, pour n'estre pas veus et demeurer enfermés sous les clefs desdits guichets. — Dans ma garde-robe qui est au bout de mondit cabinet, vers l'entrée de ma chambre audit hôtel de Nevers, et en laquelle garde-robe mon valet couche, il y a trois bahus de cuir noir.....

Chez Mr le Breton, dans la chambre où M. Euverte, son fils aisné, couche ordinairement, dans le logis de devers la rue, ouvrant pourtant ladite chambre sur la court et vis-à-vis le corps de logis et la chambre mesme où habitent M. et Mme Le Breton, il y a au coin de la cheminée, à la ruelle du lict de ladite chambre, premièrement, un buffet à trois estages qui se démontent et ferment, celuy d'en bas à pandans avec bonne serrure

et grosse clef et les deux d'en haut à guichets chascun deux; et tous deux à une clef. Dans le bas estage sont presque tous manuscrits, copies de registres et d'inventaires des chartes du Roi, négociations et traités : au deuxième estage, ce sont médalles, monnoyes antiques et modernes et de divers pays, pièces d'antiquaille romaine et livres de ces matières là; et au troisième estage, ce sont tailles douces et empraintes, livres de chevaleries et choses semblables. — Après ce buffet, il y a le long de ladite ruelle des coffres et bahuz avec escriteaus en parchemin cloués sur les couvertures : POUR LE Sr DUBUISSON-AUBENAI. — Le plus long coffre est d'environ cinq piés de long couvert d'un cuir de veau avec son poil roux, bandé de fer et barré de bois, fermant à deux clefs et serrures, une à chaque bout. Son couvercle est plat et il est plein de cartes roulées faites à la main ou imprimées, autres en feuilles corrigées de ma main, force escripts de géographie de ma composition, avec tous mes voyages; autres escripts de ma main pour la chronologie, et force livres de géographie des plus rares et irrécouvrables ou qui sont commentés et annotés de moi. — Sur ce coffre, un bahu plat est posé un autre à couvercle rond, couvert de cuir noir bandé de fer, barré de bois d'environ quatre piés de long, dans lequel sont toutes les affaires de nostre maison en sacs qui ont leurs étiquettes, en liaces et papiers et un petit pulpitre qui en est plein et autres choses qui sont à costé dudit pulpitre. — Sur ce bahu est posé un troisième qui est une grande malle grosse, de trois à quatre piés de long et ayant une bosse ou porte-chapeau sur son couvercle rond. Elle ferme à deux clefs chacune à l'un des bouts, et sur le milieu il y a pour un cadenat. Il y a dedans encore des sacs, que grands, que petits, qui y sont en attendant que je les puisse aller mettre dans l'autre bahu noir qui est dessous cette malle et dans lequel sont, comme j'ai dit, tous les autres sacs et affaires de nostre maison. Il y a de plus en ladite malle force paquets et portefeuilles pleins de divers papiers escripts de ma main pour l'histoire tant de ce temps que des autres et pour les belles lettres de toute sorte d'érudition. — Enfin il y a une petite malle d'environ deux piés de long fort menüe et couverte de cuir de veau roux, fermant à une seule clef et serrure, toute pleine d'escripts de ma main, en toutes sortes de belles lettres; et est posée au bout des autres bahus et malle grande, tout au fin bout dans le coin dernier de ladite malle. — Or, de toutes ces quatre pièces, malles grande et petite, coffre ou bahu plat et bahu rond avec le buffet pour cinquième, il n'y a que le bahu noir à couvercle rond fermant à deux grosses serrures qui se joignent l'une l'autre sur le milieu qui soit de la donation portée par le testament et premier codicille faicte aus neveus de moi testateur, laquelle je confirme par ce second codicille voulant que ledit bahu plein de sacs et affaires de la famille, et où il y a un pulpitre vert à escritoire, maisme quelque argenterie et bijoux, soit, ainsy qu'il est et se trouve, délivré à mon neveu à présent unique, ou à la demoiselle d'Aubenai sa mère et tutrice, si tant est que je décède avant qu'il soit majeur; et si faute avenoit de luy, à sa sœur, avec les autres sacs qui sont encore en la grande malle et appartiennent audit bahu noir. — A ce mesme mien neveu ou, à son défaut, à ma nièce, je donne encore tous les trois bahus qui sont dans la garde-robe de ma chambre en l'hostel de Nevers, où couche mon valet, avec tous les habits qui sont dedans, comme aussy tout mon linge, dont il a un mémoire dans un des sacs de

la malle ou coffre cy-dessus, et aussy un des habits, et mon valet en a des doubles, soit que ledit linge soit encore en ma chambre dans mes buffets verts à fleurons d'or, soit qu'il soit dans l'armoire pour ce préparée dans la garde-robe. — Je luy donne, ou à elle, ma toilette de velour vert avec sa tavayole de taffeta de mesme couleur et le reste des pièces de mesme, coussinets, estuy à peignes, brosses, vergettes, boitte à poudre, etc., qui est dans le creux ou tiroir de la table de ma chambre. — Item, une autre toilette ainsy garnie qui est en un sac de velour rouge pour la campagne, et une troisième pour un dueil dans un sac de drap noir, qui sont dans mon cabinet et se trouveront au bas fons de ma grande armoire, quand elle y aura esté apportée avec autres hardes *que je donne pareillement à mesdits neveu et nièce*, maisme plusieurs paires de bottes et botines de maroquin et vache pendües en la soupente où couche mon valet.....

Le reste de mes livres et hardes appartient, par la donation que j'en ai faite en mon testament et en mon premier codicille, et laquelle je confirme en ce second, à maistre Jacques Le Breton, docteur en théologie, fils de M. Le Breton, mon ancien hoste et ami sus-mentionné, chez lequel il y a partie desdits livres et hardes, comme dit est cy-dessus, et l'autre partie est et sera dans mon cabinet de l'hostel de Nevers, où il y aura droict et faculté, en vertu desdits testaments et codicilles, de s'en saisir et les faire emporter après mon decez, de là ailleurs, où il luy plaira : à la charge et réserve néanmoins de rendre et restituer à monseigneur du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, en la maison de qui je demeure, une boette ronde et peinte, grosse comme le poin, pleine de médalles d'argent et autres antiques qui est et appartient audit seigneur, et laquelle se trouvera dans le guichet ou armoire du second estage du buffet qui est chez M. Le Breton, son père, à la ruelle du lict au coin de la cheminée, selon qu'il a esté devisé cy-dessus : à la charge aussy de rendre et restituer un paquet envelopé de plusieurs papiers qui se trouvera au bout droict du bahu plat velu qui est tout au-dessous des autres en ladicte ruelle par delà ledict buffet, ledict paquet posé entre des cartes ployées en feuille, ainsy que si c'estoit un simple paquet de papiers semblable à quelques autres qui y sont à costé ou au-dessus : et dans ledit paquet néanmoins, il y a en espèces d'or de louis et pistoles entières et demies, etc., quatre cents escus ou environ, c'est-à-dire douze à quinze cents livres, peu plus ou moins, que je donne à mon neveu pour se mettre en équipage d'aller en l'armée ou faire autre chose en cour ou ailleurs, selon sa condicion : à la charge toutefois de prendre et fournir de cette somme ce qu'il faudra pour faire l'*épitaphe de son frère aisné dans Saint-Estienne-du-Mont, et faire aussy le mien et les frais de mes funérailles que j'ordonne estre les plus modiques qui se pourront en ladite église, prez de mondit neveu, où je souhaite et prie messieurs Le Breton, père et fils, dont les deux sont mes exécuteurs testamentaires, que je sois mis en la place qu'ils ont donnée à mondit neveu deffunct, et que je sois posé et porté sans pompe, avec permission du curé de la paroisse en laquelle je décéderai, si je décède en autre que celle-là*...—Parmi cette somme d'argent, il y a un petit bourson de cuir blanc où sont camayeus et pierres gravées qui sont de la donation par moi faicte à *M. le docteur le Breton et luy appartiennent comme tous les livres, cartes et papiers* qui sont dans le bahu plat, dans la petite malle et dans la grande, où toutefois il y a un livre manuscript, couvert de carton blanc, faict par le s^r de Branthome-

Bourdeille, à la louange des dames, qu'il faut rendre à M. le comte de Miossens, gendre de Mme de Guénegaud, auquel seigneur comte appartient aussy un petit sac de toile, escrit en grosse lettre noire du nom dudict s^r comte de Miossens, et est plein des titres de sa maison que ledit s^r docteur lui rendra ou bien mon neveu, si d'aventure ledit sac avoit esté mis avant mon décez dans le bahu noir où sont et doivent estre tous les sacs et choses qui appartiennent à mondict neveu.—Finalement, dans la mesme grande malle se trouvera un livre in-folio, petit, grec-latin, qui est l'histoire de Thucydide de l'édition de Henry Estienne, lequel appartient à M. le président de Guénegaud et luy sera rendu ; comme aussy un paquet de papiers dans une enveloppe bleue jointe avec autres envelopes d'autres paquets, et contient papiers concernant monseigneur le duc de Bournonville, auquel il le faut rendre. — Les autres paquets y joints peuvent estre gardés par ledit s^r docteur, si ce n'est qu'il vueille rendre à monseigneur du Plessis de Guénegaud ce qu'il y a touchant son nom et sa famille et celles de Choiseul et de Cazillac, Martel, etc.—Et y a un grand et large portefeuille ailleurs, à sçavoir dans le bahu des sacs de mon neveu, ou dans le buffet, force pièces qui concernent la maison de Guénegaud, maisme des empraintes et une planche en cuivre de leurs armes et alliances qu'il faut rendre audit seigneur du Plessis, secrétaire d'Estat, et dont le s^r docteur Le Breton demeure chargé de ma part. — Et pour autant que le s^r docteur est pauvre et n'a pour tout bien que sa simple subsistance dans la maison de la mission establie à Saint-Sulpice, je luy donne une rente de cinquante deux livres que j'ai à prendre sur les huit millions des tailles en la maison de ville que j'ai eue du nommé Trouette, de laquelle j'ai faict autrefois un legs et donation à part à M. Hullon, prieur de Cassan ; mais considérant qu'il est très accommodé de biens et dans l'aise et que maisme il ne feroit mise ni compte d'un si petit legs, dont il n'a que faire, je révoque la donation que je lui en ai faite, et, par ce présent codicille, veux que ce soit pour ledit sieur docteur Le Breton, auquel à cet effet j'en cède tous mes droicts, noms, raisons et actions, tant pour le principal de ladite rente que pour les arrérages qui en sont deûs et seront jusques à mon décez ; et parcequ'il se trouvera dans le sac où sera ce présent codicille, ou autre endroict, un testament escript de la main dudit s^r Hullon et cacheté sur soye de trois cachets de ses armes, addressé et mis en garde entre mes mains, je désire et veux qu'il luy soit rendu tout fermé comme il est. — Item, entre mes livres se trouveront un Thucydide grec-latin, in-folio, de l'édition de Portus Cretensis, et un *Ammiani Periplus*, aussy in-folio, avec les commentaires de Stuckius, que ledit s^r Hullon m'a donnés ou prestés, je désire que ledit s^r docteur les luy représente et rende, au moins s'il les veut reprendre : maisme luy face reporter une canne de trois piés environ de bois d'Inde avec une virole et pommette d'argent par le bout d'en haut, que ledit s^r Hullon m'a jadis donnée, et luy dire que je le prie qu'il s'en serve et la garde pour l'amour de moi, qui m'en suis servi quelque temps pour l'amour de luy.

Et voilà ce que j'ai à ordonner et j'ordonne de poinct en poinct par ce présent codicille, faict avec longue et meure délibération, en sens rassis et escrit de ma propre main, le vingtième de juillet l'an mille six cents cinquante deux, que j'y ay travaillé tout le jour entier, et béni en soit Dieu, amen.

N. Baudot du Buisson-Aubenai.

La discrétion de mes exécuteurs pour mes funérailles et service de mon âme envers Dieu est que voulant estre porté en leur place, prez de mon neveu et y estre inhumé, s'il se peut, ils facent un annuel pour moi où il soit fait commemoration tous les jours au secret et memento de la messe, pour l'âme de mondict defunt neveu ; à l'effet de quoy ils prendront deux cents francs de l'argent que j'ai dict estre dans le grand bahu plat ou coffre long velu : et que le jour de mon déceds et celuy de mon inhumation, ils distribuent aux mandiants et pauvres, pour y assister honnestement, selon ma condition, le reste, sans excès de montre, pompe ou ostentation et le plus modestement qu'il se pourra.

Lesdits exécuteurs prendront aussy sur ledit argent les frais desdits épitaphes, tant de mon deffunct neveu que du mien et de celuy que j'ai destiné pour estre aussy en lame de cuivre envoyé à Aubenai, et qui se trouvera icy escript de ma main avecque les autres. En foi de quoi j'ai derechef mis mon sceing les jour et an que dessus :

N. Baudot du Buisson-Aubenai.

Aujourd'hui datte des présentes et à mandement de dame Elisabeth de Choiseul-Praslin, espouse de messire Henry de Guénegault, baron de la Garnache et de Saint-Just, seigneur du Plessis-Belleville, Fresne et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils et secrétaire de tous les commandements de Sa Majesté, demeurant en l'hostel de Nevers, les notaires du Roy au Chastelet de Paris, soubsignés, se sont transportés audit hostel de Nevers, ou estant en présence du s^r Jacques Le Breton, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Estienne-du-Mont, a dict et déclaré que M. François-Nicolas Baudot du Buisson-d'Aubenay, escuyer, intendant des devises des maisons royalles de France, estant déceddé sur heure de onze heures de rellevée, Me Jacques Huguenot, secrétaire dudit seigneur du Plessis, luy ayant dit que le feu Dubuisson leur avoit, ce jourd'huy, sur les cinq heures du matin, déclaré qu'il y avoit en son cabinet, contre lequel le lict où il est déceddé est adossé, un codicille escript de sa main et qu'il avoit faict pendant sa maladie, qui contenoit sa vollonté, oultre ce qui est porté par un testament par luy faict il y a longtemps, lequel il avoit déposé aux mains dudict s^r Le Breton, qu'il avoit dict audit s^r Huguenot estre son exécuteur testamentaire, pourquoy et affin de pourvoir à la sépulture dudit feu s^r Dubuisson, ladite dame, ledit s^r Le Breton et Huguenot, avecq lesdits notaires, avoient entré dans le susdit cabinet et trouvé en un portefeuille estant sur la table le présent codicille contenu en trois feuillets devant escripts. Lequel, après que lecture en a esté faicte, seroit du commun consentement de ladicte dame et s^r Le Breton, demeuré en minutte es mains de Charles, l'un des notaires soubsignés, en la conservation de touttes personnes qui y peuvent estre intéressées et aux fins d'en délivrer des expéditions à qui il appartiendra.

[Suit l'apposition des scellés par La Hogue, commissaire au Châtelet.]

Premier octobre mil six cent cinquante-deux.

(Signé :) Isabelle de Choiseul-Praslain — Huguenot — J. Le Breton — Charles de Sainct-Jean.

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS DE DUBUISSON-AUBENAY

EXISTANT A LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE.

1592. — Trigonométrie, arpenterie, mesures.
De mensuris variis antiquorum.

1757, 1757 *a*[1]. — Chronographie.
Notes de chronologie tirées surtout des auteurs anciens, sacrés et profanes.

1758, 1758 *a*, *b*, *c*. — Chartes.
Quatre registres de transcriptions de chartes de toute espèce.

1959. — Etude de l'histoire.
Mémoires divers. Notes autobiographiques, listes des ouvrages de l'auteur, etc.

1760. — Monuments historiques.
Recherches principalement relatives à la Normandie; dépouillement de documents intéressant cette province contenus dans un cartulaire de Philippe-Auguste alors en la possession de du Puy. Lettres de divers, particulièrement de du Bouchet, relativement au comté de Madrie.

1761. — Histoire de France.
Pièces historiques de toute nature; relations imprimées; lettres d'Allemagne; documents et correspondances se rapportant aux missions du comte d'Avaux à Hambourg et en Pologne (1639). — Minutes de lettres pour le duc de Bournonville (1650-1651).

1761 *a* et *b*. — Histoire de France.
Deux registres; recueil semblable au précédent volume. — Procès de Cinq-Mars. — Pièces politiques concernant le commencement de la Fronde.

---

1. Les n°s 1757 à 1778 *b* forment une série de portefeuilles uniformes reliés in-folio. Les titres reproduits sont ceux que portent les manuscrits.

1762. — Normandie.
Transcription des recherches de Montfaut (xve siècle) et de la commission de d'Aligre, sur les recherches de noblesse. — Pouillés, états de revenus de diocèses, etc.

1763. — Provence et Dauphiné.
Notes et transcriptions de documents.

1764. — Lorraine.
Même nature de pièces que ci-dessus.

1765. — Journal des guerres civiles de 1648 à 1652.
Ce numéro est celui que portait le manuscrit original détruit en 1871.

1766. — Guerre de Trente ans.
Notes et documents relatifs aux négociations. Plusieurs des pièces contenues dans ce recueil sont de la main de Godefroy.

1767. — Allemagne, Suisse.
Notes et renseignements, transcriptions de quelques documents.

1768. — Italie.
Même nature de pièces que ci-dessus.

1769 et 1969 *a*. — Espagne.
Même nature que ci-dessus.

1770. — Généalogies de maisons souveraines.

1771. — Généalogies.
Notices et recherches sur un grand nombre de familles; notamment : Maignard de Bernières, Bouthillier, Brisson, Cauchon, Brulard, Hennequin, Le Conte, La Vieuville, etc.

1772. — Alliances royales.
Documents sur diverses maisons souveraines; mémoires sur les droits de don Antonio de Crato et de ses enfants au trône de Portugal.

1772 *a*. — Alliances royales.
Documents relatifs au mariage de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Lorraine.

1773. — Ordres royaux.
Renseignements sur l'ordre de Saint-Michel, celui du Saint-Esprit, etc.

1774. — Jeux et spectacles.
Renseignements sans intérêt.

1775. — Devises.
Projets de légendes pour des jetons, pour des médailles.

1776. — Inscriptions.
Longue note sur l'inscription de la statue de Louis XIII sur la place Royale. — Notice historique sur le maréchal d'Effiat pour la rédaction de son épitaphe, à Chilly, par Dubuisson. — Correspondance

relative à la rédaction par le même de l'épitaphe du marquis de Praslin (Roger de Choiseul), tué à Avesnes en 1641 ; celle du chancelier de Sillery et de son fils, le marquis de Puisieux; celle de l'avocat Jean Bourdelot, etc.

1777. — Suscriptions.
Protocoles à l'usage de Guénegaud, transcription de brevets de charges concernant la Maison du Roi.

1778. — Femmes célèbres.
Compilation d'anecdotes de tout genre.

1778 *a*. — Généalogie de la famille Brûlart de Sillery.

1778 *b*. — Biographie.
Recueil de notes médicales.—Relation autographe de la dernière maladie de Dubuisson.

2459. — Arithmétique.
Notes de mathématiques de toutes sortes. — Études pour la construction des horloges, etc.

2692. — Géographie ecclésiastique.
Recueil relatif à la division des diocèses et à leur formation.

2694. — Voyages en France.
Notes sur Paris et le diocèse.

2694 *a*. — Voyages en France.
Brie, Champagne, Gâtinais, Auxerrois, Hurepoix, Senonais, Beauce, Orléanais, Blaisois, Touraine, Anjou, voyage fait par Dubuisson pendant le cours de l'année 1647.

2694 *b*. — Itinéraire de Normandie.
Principalement relatif aux diocèses d'Evreux et de Rouen. Sans date d'année. — Itinerarium Franco-Picardo-Normannum, voyage exécuté du 11 mai au 8 août 1647.

2700. — Itinerarium Belgicum, 1623, 1626 à 1628.
Itinerarium Batavicum, 1637, 1638.
Itinerarium Zelandicum, 1638.
Itinerarium Anglicum, 1637.
Plans de villes des Pays-Bas. Siège d'Arras en 1640.

2700 *a*. — Itinerarium Germaniæ superioris, 1630 (?)

2786 et 2786 *a* à *f*. — Journal des guerres civiles.
Transcription accompagnée des documents imprimés (les n°s 2786 et 2786 *a* ont été détruits avec l'original).

2930. — Diète de Ratisbonne.
Relation faite par Dubuisson-Aubenay, insérée dans le *Mercure François*, 1630, pages 233 à 253.

2931. — Négociations de Munster.

Copies de documents relatifs aux traités de Westphalie, quelques notes de Godefroy.

2955. — Inscriptions antiques.

Dossiers relatifs aux antiquités d'Arles; lettres de M. de Fontaines, 1636, archidiacre administrateur du diocèse. — Note de Dubuisson sur l'incinération des morts dans l'antiquité. — Correspondance de Dubuisson avec Rebattu à Arles. — Dessins des inscriptions antiques de cette ville envoyés par Rebattu.

JOURNAL DES GUERRES CIVILES

DE 1648 A 1652.

ANNÉE 1648.

JANVIER.

M. Henry de Guénegaud, seigneur du Plessis-Belleville, entre en son mois de secrétaire d'État, et, son frère, M. Claude de Guénegaud, seigneur dudit lieu et de Villemongis, trésorier de l'Épargne, sortant d'année, le sieur de Castille-Jeannin y entre.

Premier gentilhomme de la chambre du Roi, M. de Créquy, pour l'année;

Capitaine des gardes du corps servant en quartier, M. de Chandenier;

Maître d'hôtel servant en quartier...;

Maître de la garde-robe, marquis de Roquelaure, aussi pour l'année ou demi-année; le sieur de Monglat est l'autre.

La paulette finit pour le droit des officiers de robe.

— Le 1er jour de l'an, mercredi, le Roi se laisse voir avec son visage bouffi et encore tout rouge de la petite vérole et sa perruque. Le corps de la maison de ville, dont le prévôt des marchands est le chef, le va visiter, conduit par le sieur du Plessis, secrétaire d'État, et porte à Sa Majesté des bourses de jetons, qui pourtant ne lui furent pour lors présentées, mais se réservent pour les mains du trésorier de ses menus plaisirs.

En ce temps, sortit le pain bénit, que, ce jour-là, le Roi faisoit en la paroisse du Palais-Royal, Saint-Eustache, et fut conduit par un maître d'hôtel de Sa Majesté, avec les tambours et trompettes.

La Reine étoit sortie pour s'en aller faire ses dévotions, ayant été confessée en son quartier et complimentée par ledit corps de ville, qui lui fit présent d'une bouteille ou deux d'hypocras et d'autant de boîtes de dragées et confitures sèches.

— Le lendemain, jeudi 2, conseil de guerre et conseil d'État devant la Reine, où fut résolu le retour de M. de Longueville de Münster ici.

L'affaire de la comédie françoise d'*Andromède*, pour l'avancement de laquelle le sieur Corneille avoit reçu deux mille quatre cents livres, et le sieur Torrelli, gouverneur des machines de la pièce d'*Orphée*, ajustandes à celle-ci, plus de douze mille livres, a été de rechef rompue ou intermise, après avoir naguères été remise sus.

— Mercredi matin 8, assemblée de bourgeois de Paris dans le Palais, où ils attaquent de paroles le président de Thoré, fils du sieur d'Émery, surintendant des finances; et comme un valet de chambre qui le suivoit voulut mettre l'épée à la main contr'eux, ils le battirent très bien. L'après-dînée, aucuns d'eux, allant par le pont Notre-Dame, crioient en troupe tout hautement : « Messieurs, ne souffrons plus de monopole; on nous en a trop fait souffrir. » C'est pour le sujet des maisons qui, dans la ville, sont en la censive du Roi et que l'on taxe à une année de leur loyer ou valeur, payable en deux ans.

Lettres tombent entre mains de l'abbé de la Rivière, du chancelier de Choisy et de l'intendant de la maison, le sieur Dalibert, portant que, si quelqu'un d'eux fait poursuite pour la *capture* (c'est le mot qu'elles portent) de neuf cents pistoles faite le matin de Noël, ils sont dix qui donneront cent coups à celui-là. — Sont fort suspectes de supposition.

— Jeudi matin [9], au Conseil, les maîtres des requêtes n'ont voulu rapporter aucune affaire et ont dit qu'ils n'en avoient point d'autres que la leur propre; qu'ils ne se soucioient point de la paulette et qu'ils ne la demanderoient point, s'ils n'y étoient engagés par le Parlement, dont ils sont membres, et qu'étant soixante-douze comme ils sont, et leur charge se vendant à présent soixante-douze mille écus, si quelqu'un d'entre eux meurt, ils sont d'accord par ensemble de bailler chacun d'eux mille écus, pour en indemniser la veuve et enfants du défunt; mais que, pour l'augmentation de leur nombre et taxes nouvelles sur eux, ils n'auroient point de patience et souffriroient, plutôt que cela, toutes les extrémités.

Grand souper ce soir à Luxembourg, où M. le Prince, Cardinal, etc., sont traités.

Le même jour, grand bruit au Palais, et le Premier Président, pensant l'apaiser, fut contraint de se retirer dans la Sainte-Chapelle, de peur du peuple.

L'après-dînée, on manda le Premier Président et gens du Roi au Conseil, devant la Reine.

— Vendredi matin 10, bruit commun de la défaite de l'armate[1] espagnole par la nôtre; don Juan d'Autriche et le duc de Tursi prisonniers.

Arrêt du Parlement : défenses à toutes personnes de s'assembler, sous peine d'être pris et punis comme séditieux et perturbateurs du repos public.

Accord de mariage entre l'aîné Le Coigneux, conseiller et reçu par survivance en la charge de président de son père, avec la dame Galland, veuve du secrétaire du Conseil, qui lui fait don de quatre cent mille livres. Il l'épouse samedi 11, à fort petit bruit, et loge chez elle.

On parle que le Roi doit aller au Palais.

L'abbé de la Rivière quitte son quartier à madame de la Ferté, dame d'honneur, et va au sien demeurer.

— Samedi, la nuit, vers dimanche, tambour bat par les quartiers de Paris. La bourgeoisie tire force coups de mousquets. Les officiers du régiment des gardes sont éveillés pour faire leurs charges.

— Dimanche matin [12], corps de garde en divers quartiers. En la rue Saint-Denis, on veut prendre le sieur Cadeau. Corps de garde au Grand-Châtelet; cinq compagnies du régiment françois depuis le Pont-Neuf jusqu'à la porte Dauphine; autres du régiment suisse dans le faubourg Saint-Germain.

Le Roi va à Notre-Dame, afin de rendre grâces à Dieu pour sa première sortie.

Avis que notre armée navale est arrivée à Naples sans combattre, et que la ville de Messine est révoltée.

La demoiselle de Pons, qui avoit dessein de s'en aller à Naples trouver M. de Guise, est, par le commandement de la Reine, qui fut avertie de son dessein, envoyée, sous la conduite de la duchesse d'Aiguillon, en la religion aux filles Sainte-Marie du faubourg

1. *Armada*, flotte, armée de mer.

Saint-Jacques; et de ce chef est venue la réforme en la chambre des filles de la Reine, qui est fermée à dix heures du soir, et où les hommes ne vont plus.

— Mercredi 15, le Roi fut au Parlement et fit vérifier six édits. Il avoit oublié ce qu'on lui avoit appris pour dire, et il en pleura de honte. M. le Chancelier exhorta le royaume à nourrir par sa subvention les palmes et lauriers de la Régence. M. le Premier Président en loua les fruits et le bonheur aussi. L'avocat général Talon, par sa hardiesse et éloquence à son ordinaire, reprenant que les palmes et lauriers n'étoient point fruits et ne nourrissoient point le peuple et n'empêchoient que le malheur ne tombât sur lui, etc., que les Rois jadis ne venoient jamais au Parlement que pour le consulter sur les affaires, et que François Ier, y étant une fois venu avec des édits, dans les hautes nécessités, par de si grosses guerres où il étoit engagé, après les avoir proposés, se retira et laissa la liberté au Parlement de les vérifier ou non; que le premier exemple qu'un Roi eût usé d'autorité absolue en tel cas, étoit de Charles IX, en 1563 ou 1569 (*variat enim lectio*), et que c'étoit un grand malheur que, sur un exemple si mal fondé, on eût, depuis vingt-cinq ans, fait passer par contrainte au Parlement plus d'édits qu'il ne s'en étoit passé, à la foule du peuple, en toutes façons, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à ce temps; conclut néanmoins au registrement.

Différend pour la séance entre les ducs de Schonberg et de Brissac, qui plaident pour antiquité. La Reine ordonna de jeter au sort, qui fut pour M. de Schonberg, qui pourtant n'est duc que du 9 décembre 1620, vérifié au commencement de 1621, au lieu que le comté de Brissac est érigé en avril 1611 et vérifié en juillet 1620. Mais M. de Schonberg se prévaut d'une précédente érection faite en faveur du comte de Candalle, épousant la marquise de Maignelais, en février 1611, vérifiée en mars suivant. Dès l'an 1587, le roi Henri III avoit érigé ledit marquisat en duché en faveur de Charles de Halluyn, seigneur de Piennes; mais, comme il n'avoit eu qu'un fils, marquis de Maignelais, mort avant son père et ne laissant, de son mariage avec Marguerite de Gondy, qu'une fille (depuis mariée à Candalle et à Schonberg), le duché revint en marquisat.

Au reste, il ne fut point crié : « Vive le Roi! »

M. le duc d'Orléans fut à la Chambre des comptes, porter les mêmes édits.

— Le mercredi 15, le courrier ordinaire de Münster et lettres du 14 de Maëstricht, dont la garnison, aidée de renfort par les États-Généraux, a été prendre sur les Espagnols et les Lorrains la villette et château de Daelhem, qu'ils vont faire sauter par des mines. Cela est en la duché de Limbourg, que le roi d'Espagne a engagée au duc Charles pour les sommes d'argent qu'il lui doit.

— Le jeudi, au conseil d'en haut, devant la Reine, furent mandés les maîtres des requêtes, lesquels, tant parce qu'ils n'avoient voulu rapporter devant M. le Chancelier en un conseil précédent, que parce qu'ensuite ils ne l'avoient voulu, pas un seul d'eux, accompagner, comme c'est leur ordinaire, au Parlement le mercredi, ils furent réprimandés et interdits de leurs charges.

— Vendredi matin 17, nouvelles qu'il y a révolte en Bretagne. Ce même vendredi, les maîtres des requêtes s'assemblèrent, résolurent et signèrent par entr'eux de payer chacun mille écus à la veuve ou héritiers de celui d'eux qui mourroit, dans le défaut où l'on est du droit annuel; que, à celui d'eux qui, pour le sujet des affaires du temps, seroit exilé, on payeroit, de la bourse commune du corps, six mille livres pour sa conduite et mille livres par mois pour son entretènement. Et furent au Parlement, où les chambres assemblées les reçurent à l'opposition qu'ils firent à l'édit de création de douze de leurs offices.

Grand conseil de guerre sur l'option de paix envoyée de Münster par les médiateurs, commençant par les conditions du rétablissement du duc de Lorraine, dont lesdits médiateurs veulent que le traité, qui se fait ici en cette Cour, demeure nul à l'égard de celui qui se fera, si la paix générale se fait à Münster.

— Samedi 18, le sieur de Serre, lieutenant aux gardes du Roi, fils d'un secrétaire du Roi et frère d'un particulier demeurant rue des Bernardins, enleva la fille du sieur Le Prestre, conseiller en la Cour des aides, de concert entre elle et lui.

Ce jour, au matin, conseil d'État extraordinairement, devant la Reine, où M. du Plessis, étant arrivé trop tard, ne voulut entrer.

M. de Vautorte, intendant de justice en notre armée d'Allemagne, arrive en poste.

— Dimanche 19, au soir seulement, arrivent les lettres de Rome.

— Lundi, après dîner, au conseil d'État, devant la Reine, furent appelés messieurs du Parlement et exhortés par Sa Majesté à faire passer doucement toutes choses.

— Mardi matin 21, ordre du Roi aux gens de la Chambre des comptes de trouver tout ce qu'il y a de titres concernant l'ancienne duché de Lorraine.

Mardi au soir, comédie au palais d'Orléans. Il y en a aussi au Palais-Cardinal un des jours ensuivants; et La Motte, lieutenant ou enseigne des gardes, ayant refusé la porte qu'il gardoit à M. de Schonberg conduit par le marquis de Gesvres, capitaine des gardes, faillit à être tué d'un coup de pertuisane porté par un archer appelé et commandé de ce faire par ce marquis. — Autrement on raconte cette chose.

— Un des jours suivants, la comédie d'*Orphée et Eurydice,* jouée au Palais-Royal tout l'hiver passé, avec machines, se fait françoise par le sieur Corneille, qui, pour cela, a reçu deux mille quatre cents livres d'avance, et Torrelli, conducteur des machines, plus de treize ou quatorze mille livres pour les raccommoder. La maladie du Roi, survenant, a rompu tout le dessein, qui en est demeuré d'en par là; mais les petits comédiens du Marais ont joué la pièce d'*Andromède et Persée, la Délivrance,* un mois ou plus à présent expirant, avec machines imitées de celles de l'*Orphée* des Italiens.

Courrier de Münster, apportant mauvaises nouvelles touchant la paix, que l'Espagnol ne veut point, sinon avec le rétablissement absolu des ducs de Lorraine et autres conditions que nous ne pouvons accorder.

Le sieur de Charmoy enlève la dame de Sainte-Croix, de basse Normandie, à Grosbois, y pensant aussi enlever sa fille, qui est riche héritière et qu'il prétend épouser, soutenu des ducs de Damville, sieur des Ouches et autres de la cour du duc d'Orléans; mais la demoiselle se sauve dans le couvent des Filles-Dieu de la rue Saint-Denis, où elle est.

— Mardi 28, semblable comédie au palais d'Orléans. Un beau froid ce jour-là et le précédent.

— Mercredi 29, comédie au Palais-Cardinal.

— Jeudi 30, grand bal au palais d'Orléans, différé jusqu'au samedi suivant.

FÉVRIER.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Samedi 1er jour de février, le chevalier de Chemerault épouse la fille de Tabouret, partisan, homme venu de peu, qui lui donne cent mille écus comptants et deux cent mille livres d'attente.

Courrier du duc de Lorraine envoyé à Limours, où étoit M. le duc d'Orléans.

Deux Napolitains, dont l'un est moine, arrivent de Messine ici.

— Lundi 3, le Parlement assemblé ordonne que les édits enregistrés en présence du Roi, le 15 de janvier, seroient revus et examinés.

— Mardi 4, le Parlement s'assemble encore.

Ce jour, avant jour, la dame comtesse de la Rocheguyon, jeune douairière, veuve depuis deux ans et n'ayant qu'une petite fille, fut enlevée par ordre de son propre père, le comte de Lannoy, et emmenée à Montreuil-sur-la-Mer, lieu de son gouvernement, par les chevau-légers de la garde du Roi commandés par M. de Schonberg, frère de sa belle-mère, madame de Liancourt. On la soupçonnoit de la hantise de la maréchale de Guébriant, qui l'engageoit en l'amour du jeune marquis de Vardes.

— Mercredi 5, au matin, profession de la fille aînée du président de Sève de Plottard ès Annonciades des Dix-Vertus; et au soir comédie au Palais-Royal.

Différend et plaintes des capitaines aux gardes, de ce que le Roi a pourvu à quelques places de leurs lieutenances vacantes sans leur donner leurs droits, qui sont de quatre mille livres pour chacune.

M. le Prince s'en va, destiné pour la campagne de Flandres, et son lieutenant général sera M. de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie.

Après dîner, conseil de guerre au palais d'Orléans, où M. le Cardinal se trouve.

— Vendredi soir 7, un courrier de Münster arrive à Paris, portant que les plénipotentiaires de Hollande ont signé leur paix avec l'Espagne; mais il s'en faut toujours le député de la ville et pays d'Utrecht; et même Dordrecht, Delft, Leyden et Alkmar, en Hollande, ont protesté contre la signature de leurs députés plénipotentiaires de leurs provinces de Hollande.

On est en grande jalousie du colonel Erlach, gouverneur de Brisach, qu'on soupçonne avoir traité de sa place avec le duc de Bavière.

Arrêts du conseil d'en haut, portant qu'il ne sera payé [pension][1] ni gratification à personne pour les années présentes et précédentes.

Le Parlement, continuant à s'assembler pour revoir les édits enregistrés le 15 janvier, en présence du Roi, a passé celui de la taxe des détenteurs du domaine; mais on croit qu'il ne passera celui des maîtres des requêtes.

Avis de M. de Villequier, que les ennemis s'assemblent cinq à six mille hommes vers Landrecies. Entreprise d'eux et attaque à Courtray, faillie.

On dit que le maréchal de Schonberg et M. d'Hocquincourt, comme lieutenant général, iront servir en Catalogne.

Députés de Naples, ici arrivés, font mauvais récit de la conduite de M. de Guise et nous demandent un autre chef.

On parle du retour de M. de Longueville. Le mariage de sa fille aînée est prétexté avec le duc de Mantoue.

— Samedi 8, le Père Desmares de l'Oratoire, prédicateur insigne, est cherché à Saint-Cloud et dans Paris, par ordre de la Reine, pour être arrêté.

Brouillerie entre M. de Beringhen, premier écuyer de la petite écurie, et le marquis de Jarzé, lieutenant des chevau-légers du Roi, pour un valet de pied, à la chasse, près du Roi ; mais cela fut sur l'heure accommodé.

Ce même jour, samedi 8, au soir, grande assemblée au palais d'Orléans.

Le maréchal de Gramont, ici attendu en bref, pour servir cette campagne sous M. le Prince en Flandre, arrive jeudi soir 13.

— Jeudi 13, grand conseil d'en haut. Comédie du *Cid* ensuite au Palais-Cardinal, par les grands comédiens. Les petits comédiens du Marais jouèrent aussi, avec leurs machines, leur pièce d'*Orphée,* qui est une belle chose, et ne prennent plus que vingt sous au parterre et quelqu'écu aux loges, où premièrement ils prenoient demi-pistole.

1. Il y avait ici un mot en blanc dans le manuscrit : nous l'avons complété en nous reportant à l'original de l'arrêt en question, qui est du 6 février 1648. — Archives nationales, E 1693, fol. 24.

Quantité grande de charrettes chargées de boulets et autres munitions sortent de l'Arsenal et sont menées hors la ville.

Grand ballet du grand chambellan se dansera jeudi 20.

— Samedi 15, le Parlement assemblé vérifie l'édit des francs-fiefs et nouveaux acquêts pour la moitié du temps, c'est-à-dire pour douze ans et demi, et par conséquent pour la moitié de la somme, c'est-à-dire pour une demi-année du revenu.

— Lundi 17, il le vérifie pour tout, au moins déclare qu'il passera la déclaration que le Roi pourroit lui envoyer sur ce sujet.

— Mardi 18, s'assemble pour l'édit des maîtres des requêtes; remis à mercredi 19 ; de même remis à une autre fois.

La nuit d'entre deux, la duchesse de Bouillon-Sedan accouche d'un enfant mort.

Le duc de Retz part pour s'en aller voir sa femme malade à la mort.

Le duc de Bouillon doit aller commander en Catalogne.

— Mercredi 19, carosses envoyés à Beauvais pour rencontrer M. de Longueville et le mener à Trie, près Gisors.

Madame de Longueville garde le lit pour une colique.

La duchesse de Lesdiguières reçoit la visite de madame la Princesse.

M. le Prince se confirme déclaré, dès le 15 ou 16 dernier, pour général de l'armée de Flandres.

Fâcheuse affaire à madame de Montausier.

Nouvelles confirmées par lettres du sieur de la Haye-Ventelet, ambassadeur de France en Constantinople, comme le nommé Champagne, coiffeur que la reine de Pologne avoit emmené, a été pris par une irruption des Tartares et mené à Constantinople. Ayant montré comme il savoit coiffer à ravir, a été châtré et mis au sérail, pour coiffer les femmes du Grand-Seigneur.

Le Roi et la Reine vont à Saint-Germain voir la reine d'Angleterre malade, affligée des mauvaises nouvelles du Roi son mari, prisonnier de ses sujets parlementaires en l'île de Wight.

— Jeudi soir, assemblée de ballet d'*Inselin* chez la dame de Nouveau, en la place Royale. *Item*, comédie, bal et ballet chez M. d'Angoulême.

— Samedi 22 ou dimanche 23, le sieur de Fontrailles est mis hors de la Bastille en liberté.

— Dimanche au soir, le grand ballet et bal de dix-neuf dames (autant qu'il y avoit d'hommes au ballet) parées, qui dansèrent

chacune une courante avec les hommes du ballet, après qu'ils eurent ôté les masques et pris leurs chapeaux, chacun avec le cordon de pierreries.

— Lundi 24, se marie la demoiselle Goulas, nièce du secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, avec le sieur marquis de Villandry, de Touraine, et mademoiselle de Cossé-Brissac avec M. de Biron. On parle aussi de mademoiselle de la Grange avec M. de Frontenac, et de madame de la Roche-Guyon, la jeune, avec le comte d'Harcourt-Elbeuf.

— Mardi gras, jour de saint Mathias, bissexte, le ballet fut redansé au Palais-Cardinal.

— Mercredi des Cendres, 26 février, retour du prince de Condé de Trie, où il étoit allé lundi avec madame et mademoiselle de Longueville, pour voir M. de Longueville, que l'on attend ici en cour; et y est arrivé ledit jour, mercredi, ou jeudi 27. On le traite d'*Altesse* communément.

— Jeudi, ballet dansé au palais d'Orléans.

Frétoy fait appel à Montignac, pour raison du mariage qu'il prétend faire avec mademoiselle de Surville, nourrie près madame d'Orléans, et que l'autre prétend faire épouser à son fils, dont la fille ne veut point. M. le duc d'Orléans les accorde.

Mars.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Dimanche, premier jour de mars, nouvelle toute commune de l'avis arrivé deux ou trois jours auparavant par lettres du sieur de la Haye-Ventelet, ambassadeur à Constantinople, que le Grand-Seigneur demande au Roi secours de vingt vaisseaux de guerre contre les Vénitiens.

— Lundi matin, M. le Prince part pour Bourgogne, et, dès dimanche, M. de Longueville entra comme ministre d'État au conseil extraordinaire tenu dans le cabinet de la Reine. Il y fut encore en l'ordinaire lundi soir.

Mort du duc d'Atri, jadis comte de Châteauvillain, entre les bras de l'abbé de Bourlémont, son neveu.

Mort du comte de Chiverny, près de Blois. On croit que M. de

Monglat Saint-Georges, son gendre, aura sa lieutenance de roi au pays Blaisois.

Bruit que M. de Lionne baille sa charge de secrétaire des commandements de la Reine à M. Payen, son beau-frère, qui la partage avec le sieur Murinet, et entre en celle de secrétaire d'État, par la démission du comte de Brienne, qui en reçoit cent mille écus de récompense. — Faux.

— Mardi 3 mars, le vol de l'argent de l'abbé de la Rivière, fait dans le palais d'Orléans la veille de Noël 1647, découvert comme fait par un valet chirurgien, nommé Champy, du sieur de Franquetot, lieutenant des gendarmes de la Reine, qui s'est sauvé, et par du Fresne, valet de chambre garde-meuble du sieur Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans et valet de garde-robe de madame la duchesse, qui fut arrêté le mardi soir 3 mars, et de là mené au Grand-Châtelet.

— Samedi 7, meurt au palais d'Orléans la dame abbesse de Remiremont, sœur des défunts ducs Henry de Lorraine et François, et tante des duchesses d'Orléans et de Lorraine. Son cœur est porté à Remiremont, et son corps demeure à Nancy. Elle étoit depuis trois ans logée et nourrie audit palais, non sans souffrance. Elle vendit, peu de jours avant sa mort, qui fut subite et sans être aperçue, en son lit, où l'on la croyoit dormir, un reliquaire d'or, pour avoir deux charges de bois. Les officiers, qui l'avoient nourrie quelque temps par extraordinaire, sont après à recouvrer les frais qu'ils y ont faits.

Mort du sieur Aubery, conseiller d'État, beau-père du marquis de Noirmoutier. Service funèbre lui est fait le lundi 9 mars.

— Lundi 9, mariage du comte d'Harcourt, fils aîné d'Elbeuf, avec la jeune et dernière douairière de la Roche-Guyon, fille héritière du comte de Lannoy-la-Boissière, gouverneur de Montreuil. On les nomme prince et princesse d'Harcourt, pour les distinguer du comte d'Harcourt, grand écuyer, et comtesse sa femme.

Mort du baron de Pontchâteau, père de la comtesse d'Harcourt et de la duchesse d'Épernon. Son gouvernement de Brest en Bretagne commis à Castelnau-Mauvissière par la Reine, qui l'y fait son lieutenant.

— Vendredi 13, Champy, valet du sieur de Franquetot, lieutenant des gendarmes de la Reine, et chirurgien, a été amené lié sur un cheval, au Grand-Châtelet de Paris; sa femme aussi prise; tous deux accusés de vol et meurtre commis en la chambre de

l'abbé de la Rivière, au palais d'Orléans, et en la personne de son valet : pour raison de quoi du Fresne, valet du sieur Goulas, est de longtemps prisonnier.

— Samedi, le Parlement s'assemble sur l'affaire de l'édit du tarif, autrefois vérifié, et dimanche encore il en est parlé. Lettres de cachet sont expédiées, signées de Guénegaud, qui, le lendemain, — lundi 16, ont été portées par Sainctot, maître des cérémonies, à messieurs du Parlement, pour venir à onze heures parler à la Reine; mais, au lieu de cela, ils y ont envoyé les gens du Roi, et puis, comme ils ont tardé et passé midi, la Cour s'est levée et séparée, remettant le tout au lendemain. L'autre lettre de cachet est au greffier de la Cour, portant qu'il eût à apporter au Roi la feuille où est écrit l'arrêté fait par les gens du Parlement : à quoi il a fait réponse qu'elle n'étoit en son pouvoir.

On travaille à l'accommodement du comte de Maulévrier-Brèves avec la Tour, fils naturel du feu maréchal de Bassompierre, issu de la princesse de Conti, lequel l'a fait appeler comme ami de l'évêque de Saintes, abbé de Saint-Georges, autre fils dudit feu maréchal et issu de la demoiselle d'Entragues, tante de M. de Metz, autrement dame de Bassompierre, dont ledit Maulévrier est confident. Ces deux frères de père ont jalousie et querelle pour leurs légitimation et nom.

Bruit court de l'accommodement du duc Charles fait en cette cour; de l'envoi d'un exprès à Münster pour l'avancement du traité de paix avec l'Espagne; de la demande que font les Écossois, du prince de Galles, pour être leur roi, et de l'armement que le roi de Danemark fait pour secourir le roi de la Grande-Bretagne contre les Anglois.

La nuit du dimanche 15 au lundi, le chevalier de Roquelaure, prisonnier pour crime d'impiété commis à Toulouse, se sauve de la Conciergerie du Palais de Paris, par le moyen d'une fausse clef. Le geôlier et sa femme furent, pour cela, arrêtés prisonniers : ce que sachant, les autres prisonniers, le lundi 16 après midi, s'attroupèrent, firent effort contre le geôlier qui venoit d'être installé en la place de l'ancien arrêté prisonnier, mirent le feu en divers endroits de la Conciergerie, et voulurent faire fracture aux portes d'icelle. Les marchands du Palais s'émurent, fermèrent les boutiques et portes des galeries, salles et cours du Palais, et réprimèrent les prisonniers, qui ont été mis prisonniers tous dans les cachots, excepté un ou deux qui cependant se sont sauvés.

Biron, autre frère du marquis et du chevalier susdit de Roquelaure, tué en duel par un bâtard de Montauron.

Parlement, assemblé, envoie les gens du Roi vers la Reine; et cependant, midi sonné, se sépare.

— Mardi [17], la Reine envoie [mander] au Parlement assemblé, ou qu'il aille vers Sa Majesté en corps, ou qu'il passe l'arrêt comme elle lui envoie tout écrit, et le renvoie à Sa Majesté signé. Ses termes sont que seront faites au Roi très humbles remontrances à ce qu'il plaise à Sa Majesté révoquer son édit concernant le tarif, et que l'arrêt de la Cour du mois de septembre dernier, sur ce donné, tiendra et sortira son effet. On députa, sur les onze heures, de chaque chambre, pour porter à Sa Majesté cet arrêt signé; et, après que le Premier président eut parlé, disant que tout ce que la Cour avoit fait avoit toujours été sous le bon plaisir du Roi, etc., la Reine les renvoya avec remerciements et douces paroles.

— Mercredi [18], du Fresne et Champy, prisonniers au Châtelet pour être jugés souverainement par le lieutenant civil, confessèrent au sieur de Choisy, chancelier de M. le duc d'Orléans, le crime de meurtre en la personne de Paris, valet de chambre garde-meuble de l'abbé de la Rivière, et le vol de neuf cents et tant de pistoles par eux fait la veille de Noël.

— [Jeudi 19], édit ou déclaration du Roi pour le rétablissement du droit annuel aux officiers du royaume (les seuls Parlements y étant omis), publié dans Paris.

Jeudi soir, M. le Prince, attendu chez le maréchal de Gramont à souper, n'arrive que le vendredi matin 20. Ledit maréchal a gagné cent mille livres de M. d'Orléans au jeu. Une de ses sœurs est au petit Calvaire de la rue Neuve-Saint-Louis, et où la Reine mena le Roi, et le monastère fut ouvert à un chacun; l'autre, appelée mademoiselle d'Aster, fut mariée ces jours gras à Bayonne au baron de Lons.

Mort de M. d'Humières en cinq jours.

— Lundi 23, le Roi part à dix heures du matin, M. son frère avec lui; la Reine part deux heures après; vont coucher à Rochefort-en-Yveline, chez M. de Montbazon, où Leurs Majestés ne sont point défrayées. Le lendemain 24, arriveront à Chartres.

Bruit que l'armade de Hollande pour le Brésil est prise.

— Mardi matin 24, furent jugés à mort les nommés du Fresne et Champy, par le lieutenant criminel, en jugement au Châtelet, où le chevalier du guet se voulut trouver présent comme ayant pou-

voir d'assister à tels procès, et condamnés à être rompus sur la roue; la femme de Champy, ayant aidé, non au meurtre de Paris, mais au vol des neuf cents pistoles, à être pendue et étranglée; du Fresne haranguant fort et prenant la mort de gré.

Partement du marquis de la Fare pour Catalogne, où il est maréchal de camp.

De Droué, capitaine aux gardes, a commandement de M. le Cardinal de se retirer et ne plus se montrer à lui, pour lui avoir parlé importunément et avec plainte de n'avoir pas eu part, avec les autres ses compagnons, aux récompenses de quatre mille écus qu'on leur donne à chacun pour chaque charge de lieutenant ou enseigne vacante en leurs compagnies, quand le Roi en dispose à qui il lui plaît.

Bruit de cour portant que M. d'Avaux est mandé pour revenir de Münster.

— Effort fait inutilement au monastère des Filles-Dieu, rue Saint-Denis, de grand matin, avant jour, le mercredi 25, par le sieur de Charmoy, qui se saisit de la demoiselle de Sainte-Croix, là-dedans retirée après l'enlèvement qu'il avoit, il y a deux mois environ, tenté d'elle et exécuté sur sa mère, l'emmenant à Grosbois, d'où M. d'Angoulême l'a rendue. Il prétendoit la ravir et l'épouser. Le Procureur général et le sieur Crépin, avec un autre commissaire député du Parlement, y furent le jeudi, après dîner, recevoir les plaintes de la fille et de la dame de Bauquemare, supérieure, avec les dépositions des religieuses de là-dedans.

— Jeudi matin [26], le Parlement s'assemble et ordonne que très humbles remontrances seront faites au Roi sur l'édit contenant nouvelles créations de maîtres des requêtes. Deux jours auparavant, les maîtres des requêtes furent, par députation, voir M. le Cardinal.

— Vendredi 27, du Fresne et Champy, renvoyés de la Conciergerie, après l'arrêt du Parlement, au Grand-Châtelet, en furent tirés sur les quatre heures après midi et conduits par la Mégisserie et le Pont-Neuf, dans une charrette, avec la femme de Champy, et tous trois exécutés à mort au haut de la rue de Tournon, devant le palais d'Orléans, où ils firent amende honorable avec deux torches; et fut la femme complice pendue et étranglée, et les deux hommes rompus tous vifs de huit coups, puis leurs corps mis sur la roue.

Retour de Chartres du Roi, de la Reine et du duc d'Anjou,

ayant, cette nuit du jeudi au vendredi, couché à Rochefort, et étant tous trois en un seul et même carrosse.

Le prince Thomas ou de Carignan arrive à petit bruit en cette cour.

Bruit que M. Tubeuf est contrôleur général des finances; que M. d'Avaux est mandé pour revenir de Münster; qu'à Osnabruck l'accommodement est tout parachevé entre les États catholiques et protestants de l'Empire; que, l'archiduc Léopold devant, à cette fin du mois, faire son entrée à Anvers, il a fait afficher un placard, dont copies ont été envoyées en Hollande, contenant que tous sujets des États pourroient venir en séjour et puis s'en retourner en toute sûreté, durant les jours de cette entrée; que le courrier d'Espagne est passé à Paris, portant aux Pays-Bas la ratification du roi catholique. — Voyez nos nouvelles de Münster contre cela[1].

Avril.

M. de la Vrillière en mois.

— Mercredi, premier jour d'avril, on va visiter les demoiselles de Haucourt, du nom d'Aumale, chez la maréchale et comtesse de Saint-Géran, sur la mort de leur mère.

Partement du maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie.

Grande et périlleuse maladie de la princesse de Guémené, avec fièvre continue. Elle prend de la poudre émétique de M. Vautier, premier médecin du Roi, comme abandonnant les autres remèdes.

Mort de l'abbé d'Elbeuf, le vendredi 3 au matin, par apoplexie ou suffocation, survenue d'un abcès crevé en dedans.

— [Mardi 7]. Ce jour, arrive à Paris le marquis de Praslin. Le sieur d'Estrades arrive mardi 7 ou mercredi, en poste, d'Italie, où il étoit près du duc de Modène, en cette ville.

Le président Le Camus déclaré contrôleur général des finances, par la démission du sieur d'Émery, surintendant, son beau-frère.

---

1. Dubuisson fait allusion à son recueil de nouvelles étrangères principalement relatives au congrès de Münster. (Bibliothèque Mazarine, Ms. n° 1767.)

On parle d'un voyage que le prince Pamphilio ou sa femme, la princesse de Rossano, étant prête d'accoucher à Rome, doivent faire en la cour de France, pour, par sa protection, obtenir leur grâce et établissement près du Pape, leur oncle.

La nièce aînée du cardinal Mazarin, étant à Rome, y épouse le prince préfet Barberini, et la demoiselle Barberini, sœur de ce prince préfet, restée à Paris, au Val-de-Grâce, épouse.....[1]

Avis secret que le cardinal de Sainte-Cécile revient de Catalogne ici pour aller à Münster, qui seroit dire la paix, et qu'il est parti dès le lendemain que Launay, capitaine de ses gardes, le fut, par lui dépêché pour venir ici demander son congé. Launay est à Paris dès la semaine sainte.

— Lundi 13, Saugeon, capitaine au régiment des gardes, et frère de la belle Saugeon, fille d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, fut mis en la garde du prévôt de Saint-Jean; d'aucuns disent pour avoir appelé le duc de Brissac de la part de Chemerault, pour le sujet de la querelle du sieur de la Bazinière, que M. d'Orléans avoit accordée; autres disent que c'est pour affaires d'État et pour une correspondance de mademoiselle d'Orléans avec l'archiduc Léopold, tendant à se marier ensemble, pour raison de quoi elle fut appelée au conseil d'en haut, où M. son père lui fit une très rude réprimande, en présence de la Reine et de M. le Cardinal; puis on l'a tenue ensuite en sa chambre, sous garde honnête.

— Mercredi 15, M. le Prince part de Chantilly pour Amiens; le maréchal Rantzau est à Dunkerque dès la mi-carême.

Le maréchal de la Meilleraye s'est jeté dans Béthune et a la goutte.

Maréchal de la Meilleraye malade de ses gouttes, remontées à la gorge, en Arras. Sa femme y va en diligence. Son fils reçoit les provisions de la charge de grand maître de l'artillerie par survivance. Avis qu'il se porte mieux.

M. Le Camus, intendant de la justice, police et finances à Paris, quitte sa place à M. Fouquet. Lui est pourvu de la charge de contrôleur général par la démission de M. d'Émery, surintendant des finances, son beau-frère. Ses lettres sont signées en commandement : de Guénegaud, lundi soir 20; et mardi matin il est amené

1. Il doit être question de Lucrèce Barberini, née en 1632. Elle ne se maria qu'en 1654 à François-Marie d'Este, duc de Modène.

par son résignataire (moyennant six cent cinquante mille livres), prêter serment au Roi et à la Reine, chez M. le Cardinal [et] M. le duc d'Orléans.

— Vendredi 24, accord fut fait au logis de M. Marc de la Ferté, maître des requêtes, du mariage traité le lendemain samedi entre le marquis d'Ectot, fils aîné du marquis de Beuvron, lieutenant général de roi en la haute Normandie et gouverneur de la ville et vieux palais de Rouen, et mademoiselle de Tourneville, fille du feu sieur Le Tellier et sœur héritière unique de M. Le Tellier-Tourneville, décédé pulmonique en carême dernier, à l'âge de vingt-deux ans environ, conseiller au Grand Conseil. Tellier, originaire de Canappeville, village près Louviers, où il a parents de son nom paysans. M. Picard de Raffetot en est, et son allié.

Le même vendredi, le sieur Le Coigneux, mari de la dame Gallant, veuve du secrétaire du Conseil, se voit, par l'entremise de M. le comte de Miossens, avec M. de Cossé, jadis prétendant à ladite veuve, et offensé de son refus, chez M. le coadjuteur de Paris; et le lendemain,

— samedi matin [25], ledit sieur de Miossens mena ledit sieur Le Coigneux, reçu président au mortier en survivance à M. son père, en l'Arsenal, voir ledit sieur de Cossé et le duc de Brissac, son frère, lesquels vinrent le jour même, à l'issue du dîner, visiter ledit sieur Le Coigneux; et demeurèrent bons amis.

Le sieur d'Estrades part, avec dépêches du Roi, en Hollande, le samedi 25. Le sieur de Saint-Quentin, lieutenant de roi à Dunkerque, va avec lui jusqu'à Dunkerque.

Avis que M. Sirmond est mort d'apoplexie en Auvergne. Le prédicateur ordinaire lui a fait une harangue funèbre à Riom.

Bruit que les Espagnols se sont rendus maîtres de Naples et tiennent le duc de Guise prisonnier.

— Dimanche 26, M. le duc d'Anjou, né le 25 septembre 1640, courant la septième année et demie de son âge, est mis hors les mains de sa sous-gouvernante, la dame du Toc, femme de chambre de la Reine et jadis nourrice de la reine d'Espagne, Élisabeth, Madame de France; et on lui ôte toutes les femmes. On ne lui donne point de gouverneur à part, ni sous-gouverneur, mais seulement un gentilhomme de la manche, comme le Roi en a deux, qui est le sieur de Grave, frère d'un de même nom jadis écuyer d'écurie du cardinal de Richelieu. Il est suivi par l'un des deux sous-gouverneurs du Roi, les sieurs du Mont et de la Bourlie,

jadis lieutenant de roi à Courtray, qui sont près de lui *diebus alternis*. Gaboury, tapissier porte-manteau de la Reine régente, est son premier valet de garde-robe, et Blouin, apothicaire des cardinaux Mazarin et de Richelieu défunt, son premier valet de chambre. On avoit donné les chausses et ôté la jaquette à ce prince au voyage de Chartres, pour la Notre-Dame, justement à sept ans et demi de son âge.

— Mardi [28], courrier de Rome confirmant l'avis de la prise du duc de Guise près de Capoue, le 6 d'avril, comme il se retiroit. Il a été mené à Gaëte. On dit que le peuple subsiste en armes néanmoins, et que la France avoue le duc de Guise.

Le même jour, la Reine fut voir madame de Guise en son hôtel, où elle étoit retournée de Montmartre, de chez sa fille la coadjutrice abbesse.

Ce jour, M. d'Orléans fut à la Chambre des comptes et le prince de Conti en la Cour des aides, pour porter les volontés et déclarations du Roi touchant le droit annuel.

— Mercredi matin [29], le marquis d'Ectot-Beuvron est marié à la demoiselle de Tourneville-Le-Tellier.

Retour du cardinal de Sainte-Cécile de Catalogne, où M. de Schonberg va vice-roi.

Mai.

M. du Plessis-Guénegaud secrétaire d'État.

— Samedi, deuxième jour de mai, fête de Saint-Gatien, que le Parlement chôme, ainsi qu'il chôma à pareille fête de Tours, étant, durant la Ligue, transféré en cette ville-là. La Cour des aides s'assemble, contre l'expresse défense du Roi, et se joint à la Chambre des comptes et au Grand Conseil, menaçant de demander une convocation des États Généraux du royaume, pour remédier aux désordres de l'État.

— Dimanche 3, ordinaire de Rome portant la trahison de Gennaro Annese, qui, durant que le duc de Guise étoit à l'île de Nisida, avec sept pièces de canon, tâchant à la reprendre sur les Espagnols, introduisit les autres Espagnols dans le tourillon des Carmes, le 7 avril, et l'a rendu à eux, qui de là s'épandirent à quelques postes

de la ville, qu'ils reprirent, et en même temps firent publier amnistie et pardon général de tout le passé, avec l'abolition de tous impôts faits depuis Charles le Quint. Le duc de Guise, averti, se pensa sauver à Bénévent, terre du Pape; mais, suivi de trois cents chevaux espagnols, fut arrêté au passage d'une rivière, mené à Capoue, et de là à Gaëte. Le même peuple en est fort irrité et veut pendre Gennaro, qui est retiré dans l'un des châteaux. On crie à Naples : « Viva Spagna, morte a la gabella ! »

Henry de Belloy, le nommé Saint-Ange, le Suisse, deux autres vêtus d'écarlate chamarré d'or et d'argent, deux jardiniers, l'un des Filles-Dieu et l'autre des filles de l'hôpital Sainte-Catherine, condamnés à être rompus tout vifs et leurs corps mis sur des roues, pour rapt commis en la personne de la demoiselle de Sainte-Croix, retirée au monastère des Filles-Dieu, violence publique, sacrilège, impiété, après avoir fait amende honorable devant ledit monastère, furent mis en un tableau pendu à une potence de la place du Ponceau, par arrêt du Parlement du 29 avril[1].

— Lundi 4, les Chambre des comptes, Cour des aides et Grand Conseil se joignent pour leurs intérêts. Les enquêtes et requêtes du Palais et Parlement leur envoient jonction. C'est sur ce que le Roi leur prend quatre années de leurs gages, et même des épices de ladite Chambre, pour le paiement de leur droit annuel rétabli.

Le comte d'Harcourt s'en va aux eaux de Normandie.

— Mardi soir [5], le Roi envoie une douceur au Parlement : exception de la retenue de ses gages.

— Jeudi [7], les Chambre des comptes, Cour des aides, Grand Conseil et les enquêtes font état de s'assembler par leurs députés en la salle de Saint-Louis, le lendemain vendredi.

— Lundi 11 mai, à trois heures après midi, en la chapelle royale de la galerie du Palais Cardinal, fut faite par M. Séguier, évêque de Meaux, premier aumônier du Roi, la cérémonie de donner le nom à M. le duc d'Anjou, frère unique du Roi (suivi du sieur de la Bourlie, l'un des deux sous-gouverneurs du Roi et qui étoit un de jour à servir de sous-gouverneur à Son Altesse Royale), vêtu d'une moire d'argent blanc, rattachée de rubans blancs *(ut esset in albis)*, par la reine d'Angleterre, exprès venue

---

1. La date de cette exécution en effigie n'est pas exacte; voyez Archives nationales, X2a, 283, arrêts des 7 avril et 4 mai 1648.

de Saint-Germain-en-Laye, et qui le nomma Philippe, et M. le duc d'Orléans. Le Roi y assista, et la Reine régente, M. le Cardinal et force monde. Après cela, tint le conseil d'en haut.

Ce matin, le Parlement s'assembla, et encore,

— le mercredi 13, et donna arrêt que très humbles remontrances seroient faites au Roi sur le sujet de la rétention de leurs gages et de ceux des autres cours souveraines, pour le paiement du droit annuel, et que si cependant il meurt quelqu'un d'eux, il ne sera reçu en sa place aucun autre pourvu du Roi, que la veuve et héritiers du défunt ne soient remboursés de la charge vacante.

Après dîner, le Roi va à la chasse au bois de Vincennes, y met pied à terre et tire de l'arquebuse sur lièvres et lapins.

M. de Schonberg part pour s'en aller en Catalogne commander les armées, et le maréchal de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, retourne de l'armée de Flandres pour se faire traiter à Paris.

Le sieur de Villequier achète le marquisat ou seigneurie d'Isle, trois lieues par delà Troyes, dont relèvent Praslin, Chappes, etc., par cent mille écus; M. du Plessis, l'hôtel de Nevers, par six cent mille livres, plus, avec son contrat fait avec le comte de Sanezar, passé plus d'un an, qui étoit de neuf cent mille livres, dont ledit marquisat d'Isle est distrait après, et ce, par le comte Nerly, ambassadeur du duc de Mantoue. Villequier vend sa jolie maison de la place Royale au président des Hameaux, le 12 mai, par cinquante-huit mille écus.

— Jeudi [14], M. le Chancelier dit aux députés des cours souveraines que l'intention du Roi n'étoit point de retenir leurs gages. La Reine, les ayant envoyés querir, leur dit, au plus près, la même chose, assavoir : que son Conseil n'avoit point cru qu'ils dussent se tant émouvoir pour la retenue de leurs gages; mais, puisque cela les choquoit, elle les laisseroit payer l'annuel, s'ils le vouloient, aux conditions qu'ils ont eues autrefois.

— Vendredi matin 15, assurance, par le courrier du maréchal de Rantzau, qu'Ypres est par nous investie et même assiégée.

Le Parlement ayant été excepté de la rétention des gages, plusieurs ont recommencé à payer le droit annuel, comme ils faisoient avant l'expiration de la paulette; mais, vendredi matin, le sieur d'Herse Vialart, conseiller, ayant envoyé son argent aux parties casuelles, on lui a refusé de le prendre.

On ne parle plus du voyage de Picardie pour la cour.

Peste à Amiens, à Dunkerque assurément, et même, ce dit-on, en l'armée. La Reine a dit qu'on ne feroit point de voyage.

— Samedi matin [16] se doit tenir encore une assemblée desdites cours souveraines au Palais, et s'est tenue. M. le Chancelier avoit envoyé querir les députés des trois cours souveraines, et dit que c'étoit par erreur que l'on avoit employé la rétention de leurs gages en la déclaration du droit annuel.

— Samedi soir, autre déclaration du Roi se signe de Guénegaud, portant révocation du droit annuel accordé par la précédente déclaration, aux gens du Parlement.

— Dimanche [17], la dernière déclaration, ainsi signée, se porte à M. le Chancelier par M. de Lingendes.

— Lundi matin [18], courrier de l'armée de Flandres. Conseil d'en haut l'après-dîner.

— Mardi [19], publication de la déclaration du Roi touchant le droit annuel accordé au Parlement.

Ce jour, avant la messe, Mademoiselle d'Orléans a vu la Reine pour la première fois depuis son affaire. Monsieur son père lui a fait encore en son particulier, dans sa bibliothèque, une grande réprimande.

Ypres confirmée assiégée du 13.

Ce jour, après dîner, M. et madame de Longueville vont voir la maison de M. le Cardinal.

— Le mercredi 20, au matin, M. et Madame de Longueville partent pour la Normandie.

— Samedi matin 23, les cours souveraines s'assemblent encore. Le soir, arrive à Roissy le comte d'Avaux, retournant de son ambassade pour la paix. Son frère aîné, le président de Mesmes, est en une grande affliction pour son fils, âgé de cinq à six ans et malade à la mort de la petite vérole. Personne ne voit le père, qui se fait dire malade.

La nouvelle de la surprise de la ville de Courtray par l'Archiduc, arrivée le soir, se confirme, le gouverneur Palluau en étant sorti avec deux mille hommes pour le siège d'Ypres, où il est. L'ingénieur Le Rasle se retire en la citadelle, avec ce qui reste de la garnison françoise, et mande qu'il tiendra quinze jours. Le prince de Condé mande qu'il prendra Ypres, et puis ira dégager Courtray.

Ce jour, l'après-dîner, le Parlement fut au Palais-Cardinal trouver le Roi par députés. La Reine, de sa bouche et par celle de

M. le Chancelier, leur reprocha leur peu d'affection vers l'État et la méconnoissance dont ils usent pour les douceurs que l'on leur fait ; et que si toujours, jusqu'à cette heure, on les avoit considérés au devant des autres, dorénavant elle les tiendroit en son estime comme les derniers officiers du royaume ; qu'au surplus le Roi leur défendoit, et sous peine de désobéissance, de plus s'assembler.

— Le mardi 26, l'après dîner, le Grand Conseil, la Chambre des comptes et la Cour des aides furent au Palais-Cardinal, où la Reine leur dit pareilles et plus fortes choses qu'elle n'avoit dites au Parlement.

— Le mercredi matin 27, l'audience tenant, les enquêtes furent s'assembler en la grand'chambre, poussèrent et rudoyèrent les huissiers qui semblèrent ne pas favoriser assez promptement leur entrée, et, entrés, firent taire et sortir les avocats qui plaidoient, et retinrent par la robe le Premier Président, qui s'en vouloit aller.

Mort, du jour précédent, de Voiture, conducteur des ambassadeurs chez M. le duc d'Orléans et servant lors son quartier de maître d'hôtel chez le Roi.

Ce jour, M. d'Avaux se trouve *incognito* à Paris.

— Jeudi 28, messieurs des enquêtes furent encore en la grand'chambre pour s'assembler, et battirent quelques huissiers qui n'ouvrirent pas assez de bonne sorte, et ensuite décrétèrent encore contre eux. Le Premier Président les gagna par paroles et obtint d'eux que l'assemblée fût remise après la Trinité.

— Vendredi 29, d'un grand matin, un exempt vient querir M. du Plessis de Guénegaud chez lui, et les sieurs Turquant-Aubeterre et d'Argouges, conseillers au Grand Conseil, sont exilés et envoyés, un au Mont-Olympe, et l'autre à Mézières. Ils ont envoyé querir le sieur Renaudin, procureur général, qui a fait rapporter leur déclaration à leurs confrères ; après quoi s'est faite résolution d'une assemblée à jeudi, 4 de juin, des trois cours souveraines et du Parlement.

Un valet de pied de M. le Prince, arrivé à Paris du mercredi 25, porte la blessure légère d'Arnauld-Corbeville devant Ypres, et la mortelle de Vieuxpont, qui est à M. le duc d'Orléans et qui si longtemps a été prisonnier chez le chevalier du guet.

Bruit de quinze cents hommes de secours entrés dans Ypres.

La dame présidente Aubry se raccommode et retourne avec son mari.

Brouillerie sourde entre Vardes et le prince d'Harcourt pour le sujet du mariage de cettui-ci avec la veuve de la Rocheguyon, héritière de Lannoy.

— Samedi 30, lettres de cachet signées de Guénegaud, portant que les président au Grand Conseil Lottin, conseillers au Grand Conseil J. Passart, Dreux le jeune, du Thuit Hallé et Bretignères, Amelot de Chaillou le jeune ou de Biseuil sont envoyés à Nancy ; mais Chaillou le jeune est sauvé par l'adresse et résolution de son père, doyen de tous les maîtres des requêtes, du Thuit Hallé par la révocation de l'ordre envoyé en un billet de M. le Cardinal à M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État; et les président Dorieux, conseillers Guérin-Fontanges et Pussort.

— Dimanche [31], jour de la Pentecôte, avis à la cour, mais non public, de la prise de la citadelle de Courtray par les Flamands, du peu d'avancement que nous avons au siège d'Ypres et de la venue desdits Flamands devant Furnes ; qu'il y a quatre mille hommes mis en bataille pour entreprise sur le Havre, dont les fortifications sont ruinées, faute de six mille livres ordonnées pour l'entretien, et qui n'ont point été fournies depuis la mort du cardinal de Richelieu. — Faux.

Madame de Guénegaud, avec M. et madame de Miossens et M. du Lonzat, arrivent le soir à Paris, au bout de quatorze jours accomplis de leur voyage du Havre par Rouen, Louviers, Pacy, Gaillon et Saint-Germain.

A midi, le duc de Beaufort se sauve du donjon du bois de Vincennes, tandis que les soldats qui le gardoient étoient allés dîner tous, excepté l'un, nommé Vaugrenan, breton, qui étoit gagné et lequel entra aussi en la galerie où le duc alla se divertir, selon son ordinaire, La Ramée, exempt des gardes, étant avec lui : auquel le soldat et le duc mirent le poignard à la gorge et la serviette au cou, dont ils le serrèrent jusqu'à près de l'étrangler, et lui serrèrent les bras et les jambes, et le laissèrent gisant par terre. Puis le duc se sauva avec le soldat, descendant par la fenêtre de la galerie, avec une corde sur un glacis, et de là dans le fossé, d'où, par échelles, ils remontèrent dudit dans le petit parc, et de là, par-dessus le mur, qui est bas, dans le grand parc, du côté des pins, où ils trouvèrent des chevaux ; et ayant rompu la porte du grand parc, vers Conflans, tirèrent pays. Courriers de toutes parts vers les frontières. Fut vu passer le pont de Charenton, escorté de trente chevaux ; on croit qu'il est allé droit le chemin de Bourgogne en

Franche-Comté. Il dépensoit au Roi trente écus par jour. Bruits divers de sa retraite, aucuns opiniâtrément qu'il est à Vendôme; et est vrai. Un avocat nommé Goiset prédit cette évasion dès la Pâques précédente.

Juin.

M. Le Tellier secrétaire d'État.

— Lundi matin, premier jour de juin, gentilhomme arrivé de la part du maréchal de Turenne, apporte nouvelles comme notre armée, avec la suédoise, a combattu près Augsbourg la bavaroise et impériale, tué son général Milander, avec quatre mille hommes sur le champ, qui nous est demeuré avec seize cents chariots de bagage et six pièces de canon.

Autre avis de la prise d'Ypres, mais avec une circonstance fâcheuse, que M. le Prince est mal.

Les lettres du 29 mai de Provence portent comme le premier conseiller pourvu au nouveau semestre du parlement d'Aix est guéri de sa blessure, et le sieur Étienne de Bourguet, dit Vaillac, suspect d'être l'un de ceux qui l'ont assassiné, transféré avec forte escorte de trois cents hommes à Tarascon, où M. de Sève-Châtignonville, intendant de justice en la province pour l'établissement dudit semestre, assisté de l'intendant de Languedoc et du président, avec deux conseillers, de la Cour des aides de Vienne, lui font le procès.

Le cardinal de Sainte-Cécile, retourné de Barcelone à Aix, où il n'a été ni reçu ni visité de personne, sinon des conseillers du nouveau semestre. Trois autres conseillers pour ledit semestre ont été reçus, dont l'un est des meilleures maisons d'Aix, et l'autre de l'ancienne noblesse de la Provence.

La dame de Sève, femme de l'intendant de justice, a été priée par M. de Lesdiguières de se servir de sa maison de la Tour-des-Aigues, où est le plus beau pavillon de France, où elle est allée prendre l'air après sa maladie.

Madame la comtesse de la Roche-aux-Aubiers, femme de M. Servien, vient à Paris pour s'en aller à Münster trouver son mari. M. le Cardinal lui fait visite.

— Mercredi 3, le Grand Conseil s'assemble, et on dit qu'il est

envoyé se tenir à Montreuil-sur-la-Mer. — Est vrai, mais sursis.

— Jeudi [4], la grande assemblée, qui surprit le Premier Président tenant la grande audience à robes rouges du jeudi et la première d'après les fêtes de la Pentecôte. Néanmoins, il apaise de paroles les enquêtes et les entretient jusqu'à dix heures, qui, venant à sonner, rompent l'assemblée et la font remettre jusqu'à lundi prochain.

L'arrêt contre la maréchale d'Ancre, du 8 juillet 1617, et celui donné contre le sieur Particelli, trouvés de nuit affichés en quelques endroits des rues et sur le Pont-Neuf. Au Change, sous les figures du Roi et de la Reine, un papier ainsi écrit : « Où est mon peuple ? — à la Vallée de Misère. Où mes officiers? — à l'hôpital, etc. »

Lettres d'Ypres, du 27 mai, portant que M. de Châtillon y est demeuré gouverneur, établi par M. le Prince de Condé.

M. de Valençay emmène de Paris madame sa femme en Berry. Il y a eu quelque bruit d'une promenade par elle faite avec madame Pic; il y a même quelque discours du marquis de Roquelaure, selon que, dès l'an passé, l'on en avoit parlé.

— Vendredi, cinquième jour de juin, se doit faire la publication de la paix, tant à La Haye et villes autres des Provinces-Unies, qu'à Bruxelles et autres villes des provinces obéissantes à l'Espagne.

M. de la Tuillerie a eu son audience de congé des États Généraux dès avant le 27 mai.

La Reine mène le Roi par beaucoup de stations du Jubilé indict pour la paix générale, et commencé à Paris le lundi 1er juin, pour durer quinze jours. Elle les fait toutes.

Ce jour, le Parlement s'assembla encore, et le président de Mesmes parla. La nuit du 5, sept trésoriers généraux de France furent emprisonnés à la Bastille pour avoir écrit une lettre circulaire à tous les bureaux de France, invitant leurs confrères à se réunir et joindre aux cours souveraines pour les intérêts de leurs charges diminués. Ce fut le sixième jour, et ils sont sept en nombre.

— Lundi 8, l'assemblée du Parlement indicte par le Premier Président se passa en entretiens de sa part, et les gens du Roi vinrent fort tard, et on avança l'horloge, qui sonna dix heures; et ainsi se départirent.

Ce jour, vint bruit d'un grand combat en Flandres entre les

deux armées, dont la nôtre a perdu trois mille hommes et est restée maîtresse du champ de bataille sur l'ennemi, qui en a perdu six mille. Il y en a lettres de Bruxelles du sixième de ce mois. — Faux.

Autre nouvelle, écrite de Rome, que le procès est fait à M. de Guise, renfermé dans le château de Gaëte, par les Espagnols.

— Mardi 9, le Parlement s'assemble encore.

Bruit que l'on congédie hors de Paris le président de Mesmes, sourd et goutteux.

Le sieur de Champlâtreux Molé, fils du Premier Président et intendant de justice de l'armée de M. le Prince en Flandres, arrive en poste à Paris. On croit que c'est pour l'affaire du gouvernement d'Ypres, dans lequel le sieur de Palluau, lieutenant général en cette armée-là, a été mis et est de par la cour, en récompense de celui de Courtray, qu'il a perdu.

Avis de Naples, par courrier extraordinaire et exprès, comme, les Espagnols ayant voulu désarmer le peuple et emprisonner dans les châteaux, jeter en mer, aux puits, et fait mourir aucuns d'eux, il s'est remis en armes, et Gennaro Annese l'a reçu dans le tourillon des Carmes, en ayant mis hors la garnison espagnole, et qu'il y a quinze cents morts du parti espagnol et deux mille du peuple, qui a cependant repris trois postes dans la ville.

— Mercredi 10, avis que le sieur de Palluau est installé gouverneur dans Ypres, et que Le Rasle, ingénieur, demeuré pour commander dans Courtray, est mené dans Bruxelles, prisonnier du duc Charles, qui dit que ce fut lui qui donna l'avis et moyen de raser la Motte, en Lorraine, et qu'il le lui paiera.

Le cardinal de Sainte-Cécile, venant de Provence ici en cour, a été rencontré par un courrier avec une lettre du Roi, en deçà Lyon, d'où, selon l'ordre, il a rebroussé chemin à Aix, où il n'a pas ci-devant été bien reçu, à cause du semestre du Parlement. Il ne laisse pas de poursuivre et arriver le jeudi soir à Paris.

— Jeudi 11, Saint-Barnabé, remis pour le service, et non pour la fête, au lendemain vendredi 12. Reposoir devant le logis de M. Tubeuf, l'un des quatre intendants des finances, plein de vases d'argent et vermeil doré empruntés de toutes parts ; a coûté, en bois et ouvrages, trois mille livres à faire. Au Palais-Cardinal, dans la cour, autre reposoir, où il y avoit une couronne bâtie des diamants de la Couronne, estimée trois millions, plusieurs autres joyaux et pierreries estimés plus d'un million.

Le soir, à neuf heures, conseil d'en haut : arrêt par lequel l'union des cours souveraines est cassée, et défenses au Parlement d'assembler le lendemain.

Au même temps, on envoie chez le lieutenant criminel pour faire sortir du Châtelet le nommé François le Normand, dit .....[1], qui y avoit été mis par un commissaire du Châtelet à la requête du président de Mesmes, devant la maison duquel cettui-ci fut trouvé tout le jour épiant et suivant tous ceux qui y entroient et en sortoient.

— Vendredi 12, matin, le Parlement s'assemble sur ce sujet.

Vendredi soir, le cardinal de Sainte-Cécile arriva *incognito*, nonobstant le courrier qu'on avoit envoyé au-devant de lui pour l'empêcher de venir.

— Samedi 13, au soir, le président de Mesmes part pour s'en aller, lui et sa femme, à Épône, terre d'elle, à huit lieues de Paris, vers Mantes. Tous ses amis vont voir M. d'Irval, son frère. M. d'Avaux est à Roissy. Ledit président retourne à Paris le dimanche soir.

— Lundi matin 15, assemblée du Parlement au matin, où plus de cent opinèrent que l'arrêt du 13 mai, d'union aux autres cours, tiendroit. Les soixante-quatre voix qui étoient à faire seulement des remontrances au Roi, reviennent au plus grand nombre.

L'après-dîner, conseil d'État devant la Reine. On envoie une lettre de cachet au greffier de la Cour du Tillet, qui vient et s'excuse de rendre le primitif[2] résultat de l'assemblée du Parlement sur les quatre commis ou clercs du greffe que le Roi lui a créés en titre d'office. M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, est envoyé vers l'un d'iceux, nommé Boileau, qui fut conduit chez le Premier Président par ledit sieur du Plessis, assisté dudit du Tillet et de Carnavalet, lieutenant des gardes du corps du Roi. Le Premier Président dit que le papier servant de primitif avoit été déchiré, et n'y avoit autre chose que ce qu'il avoit mandé à la Reine. Ledit sieur du Plessis retourne au conseil d'État.

Lettres sont expédiées, trois à chacune des cours souveraines, à chacune une, une au premier président du Grand Conseil, une

1. Le nom était en blanc au manuscrit.

2. Ce terme de *primitif* figure dans Ménage, qui dit que le mot *plumitif* n'en est qu'une corruption.

à Messieurs et une aux gens du Roi, autant aux gens des comptes, et autant à la Cour des aides : défenses, sur peine de l'indignation du Roi, de se trouver à l'assemblée indicte par le Parlement le lendemain mardi après dîner, en la chambre Saint-Louis. Une lettre aussi écrite au Parlement, portant qu'il ait à aller trouver le lendemain le Roi sur les neuf heures, par députés.

— Le mardi 16, le Parlement délibère si encore il iroit au Palais-Cardinal; résolvent d'y aller, et y vont en corps, environ quatre-vingts, à pied, en robes noires et bonnets carrés, depuis le Palais, suivis de beaucoup de peuple. Aucuns veulent qu'ils avoient l'ordre d'y aller comme cela. A l'entrée de la chambre de présence qui est devant le grand cabinet, Sainctot, maître des cérémonies, voulut empêcher qu'une vingtaine d'huissiers et greffiers de la Cour n'entrassent : eux répondirent ne recevoir ordre pour cela de personne que de M. le Premier Président; qui dit adonc tout haut qu'il en entrât seulement une partie. Environ la moitié se retira, le reste entra, et le Parlement ensuite, dedans le grand cabinet, où étoit la Reine, ayant à son côté droit le Roi, magnifiquement vêtu d'un habit chamarré d'or, assis tous deux sur une estrade de deux marches, en fauteuils pareils, sous un dais, assistés des cardinaux Mazarin et de Sainte-Cécile, son frère, des princes et grands, des princesses et grandes dames de la cour.

M. le Chancelier parla sur la douceur dont la Reine avoit traité le Parlement, et l'opiniâtre résistance qu'il témoignoit à contrarier à ses intentions, qui ne vont qu'au salut de l'État, et, par ce moyen, travailler pour les ennemis, qui en profitent.

Le Premier Président a voulu parler et justifier les intentions et procédés du Parlement; mais la Reine l'a interrompu, disant être pourtant bien informée de sa prudence et affection au service du Roi, ainsi que de plusieurs autres des plus sages d'entr'eux, mais qu'il y en avoit grand nombre de factieux, dont les voix l'emportoient, non par le poids, mais par le nombre; que s'ils continuoient en leurs procédés, qu'il en prendroit mal à leurs personnes.

Cela fait, M. du Plessis lut l'arrêt du conseil d'État du jeudi 11 dernier, par lequel l'union des cours faite par arrêt du Parlement, 13 mai, est cassée, et ensuite l'arrêt du même conseil d'État du jour d'hier, lundi 15, par lequel l'arrêt du Parlement du matin de ce jour-là lundi est cassé; défense, au Parlement de s'assembler aujourd'hui mardi, comme il avoit ordonné, le matin

d'hier lundi, qu'il feroit avec les autres cours souveraines. Il étoit midi et plus quand cela s'est fait.

L'après-dîner, toutes les cours s'assemblèrent en la chambre Saint-Louis avec le Parlement, mais ne firent rien, non plus que le lendemain. M. Talon, avocat général, voulut parler; mais, comme il s'étoit rendu suspect et comme du parti du ministère, il en fut empêché par sifflement, bruit et battement de mains, et s'en alla sans rien dire. La grande assemblée est remise au samedi matin 20.

— Vendredi [19], avis que, l'entreprise faite par nos gens sur Ostende ayant été trahie, il est demeuré des nôtres douze cents, que de tués, que de prisonniers. Autre avis que les ennemis rôdoient vers la Capelle, qu'on croyoit investie, — faux; un autre qu'ils avoient brûlé Bohain, château appartenant à M. de Rambures, près Saint-Quentin; autre que nous avions pris Bouchain, entre Cambray et Douay, — faux; autre qu'ils sont vers la Fère et Chauny.

Ce même jour de vendredi 19, M. de Châteauneuf l'Aubespine fut mandé, vint en cour, et dit à la Reine que ce n'étoit pas comme il falloit traiter les cours souveraines.

— Samedi matin 20, le Parlement ne fait rien sur la proposition que le Premier Président fit d'accommodement.

Avis de la mort du roi de Pologne.

La jeune dame d'Ableiges, veuve d'un conseiller du Parlement du surnom de Maupeou, est enlevée de sa maison d'Ableiges, étant à ouïr la messe en la paroisse, par douze ou quinze cavaliers. On croit que c'est de par son frère le sieur Chouaine.

— Dimanche 21, après dîner, les députés du Parlement se trouvèrent chez M. le duc d'Oriéans, qui fait office d'interpositeur. M. le Cardinal s'y trouva, et fut parlé d'accommodement.

— Lundi [22] et mardi [23] s'assemblent encore et crient plus que jamais. M. de Blancmesnil Potier fait une grande harangue et dit qu'il ne faut point de droit annuel, ains montrer que c'est le seul intérêt public et la réformation de l'État qui les fait parler et agir.

— Le mercredi 24, le Roi fut au Louvre, dire l'adieu dernier au prince de Galles, qui s'en va en Écosse, appelé pour faire la guerre aux Anglois;

— Jeudi 25, s'assemblent encore. M. de Lonzat, de retour des champs, y est. Ils remettent la conclusion au lendemain

— vendredi 26, que, tous ayant opiné, il y eut arrêt portant que celui du 13 mai, touchant l'union avec les cours souveraines, sera exécuté, et que lesdites cours continueront à s'assembler pour délibérer et ordonner des choses concernant les intérêts publics; que les députés de leur parti iront remercier M. le duc d'Orléans de son entremise, et les gens du Roi vers la Reine pour lui demander jour afin que leurs deputés aillent faire compliment et éclaircissement des motifs qu'ils ont eus à donner l'arrêt du 13 mai et à le soutenir et exécuter comme ils [font], en l'assurant au reste que tout ce qu'ils font et feront est pour le service du Roi. Ils [ont] donc été à la Reine, qui leur a dit qu'après dîner elle assembleroit son Conseil pour savoir à quel jour ils la viendroient trouver. Le Conseil a été [tenu], et on a été dire à messieurs du Parlement, de la part du conseil d'État, du Roi et de la Reine, qu'ils eussent à venir demain au soir.

Le président de Bellièvre y a été [chez M. le duc d'Orléans], et, ayant fait entendre par Montreuil, secrétaire de madame d'Orléans, à M. l'abbé de la Rivière, que, venant député représentant le corps du Parlement, il se couvriroit comme M. le duc d'Orléans, ce prince, voyant entrer le président, jeta son chapeau sur la table et se tint nu-tête, pour y faire tenir aussi le député.

Nouveau ambassadeur de Venise en cette cour, nommé Morosini, fait son entrée par la porte Saint-Antoine et est présenté au Roi par le vieil, nommé Nani, congédié et fait chevalier de l'Accolade.

— Samedi 27, après dîner, les députés du Parlement vont vers la Reine, où le Premier Président parle et dit que le nom de factieux convient à ceux qui ont donné les conseils qui sont causes que l'affaire est en l'état qu'on la voit, et non point au Parlement.

— Dimanche 28, à mi-relevée, furent noyées seize personnes, dont le lieutenant de Melun étoit l'une, dans un bateau de Villeneuve-Saint-Georges, que la corde qui tiroit le grand bateau dit *le coche de Melun* fit renverser en la rivière de Seine. Un petit enfant demeura sauvé sur des joncs en l'eau.

— Lundi 29, à neuf heures du soir, les gens du roi du Parlement furent au Palais-Cardinal prendre la réponse de la Reine, laquelle ils portèrent le lendemain,

— mardi 30, au Parlement assemblé, et qui est que, Sa Majesté ayant été pleinement informée des motifs que le Parlement avoit de s'assembler, et se voyant assurée que ce n'étoit que pour servir

le Roi, elle approuvoit leurs assemblées, les prioit néanmoins de faire réflexion sur le long temps qu'il y a qu'elles durent et considérer que, depuis six semaines, toutes affaires avoient cessé, non seulement pour les particuliers, mais même pour celles d'État, et spécialement pour l'armée, à laquelle on n'avoit pu subvenir d'argent, quoiqu'elle en ait extrêmement besoin, étant à deux lieues de l'ennemi, pour empêcher qu'il n'entre en France : à quoi le Parlement doit avoir égard et terminer promptement. Le Premier Président, comme c'est la coutume, récita la harangue qu'il fit à la Reine lors de la dernière députation du samedi 27.

Courrier de M. le Prince, portant comme il a arrêté un gentilhomme picard, nommé Tugny, qualifié et ayant quinze à vingt mille livres de rentes, mais incommodé par ses débauches; sa femme, de lui séparée, est demeurant à Cunières[1], quelque trois ou quatre lieues par delà Chevreuse, vers Beauce. Il a confessé, de son propre motif, avoir pris argent de l'archiduc Léopold et tenu correspondance avec lui, et que, pour expiation, il livreroit ledit archiduc ès mains de M. le Prince. Son frère, qui faisoit les voyages vers ledit archiduc, a été arrêté à Péronne par le vidame d'Amiens.

L'après-dîner, conseil d'en haut, devant la Reine, au Palais-Cardinal. Assemblée des cours souveraines, aussi en la chambre Saint-Louis, au Palais, par leurs députés.

Juillet.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Mercredi, 1er jour de juillet, le Parlement s'assemble, et y a été apporté les propositions des trois autres cours souveraines, à savoir : l'une, que toutes commissions extraordinaires (comme des intendances de justice dans les provinces, etc.) seroient révoquées dès à présent; l'autre, que les tailles seroient remises en l'état qu'elles étoient avant intendances[2], et se lèveroient par les voies

1. Aujourd'hui *Coignières*, canton de Chevreuse (Seine-et-Oise).
2. Nous reproduisons exactement le texte de Dubuisson; il veut dire que la levée des tailles sera rétablie dans la forme où elle se faisait avant l'établissement des intendances, qu'il explique ensuite.

ordinaires des élus et trésoriers généraux, qui seront remis en pleine fonction de leurs charges et conformément aux anciennes ordonnances; et sera le Roi supplié de remettre à son peuple le quart des sommes, ainsi qu'il fait aux traitants qui en ont le parti.

L'après-dîner, assemblée des députés de toutes les cours souveraines en la chambre de Saint-Louis, où a été mis en propos et délibération savoir si l'on conclura sur toutes les propositions qui seront faites, à mesure qu'elles seront faites, ou si on les passera pour en écouter d'autres, et, après en avoir assez fait, on commencera à les résoudre selon l'ordre que l'on verra le plus commode et plausible.

— Jeudi matin, 2e jour de juillet, en Parlement assemblé, un conseiller propose que les cours souveraines fassent un effort à ce que chacune d'elles contribue mille francs pour faire une somme à payer l'armée du Roi et subvenir aux nécessités présentes et urgentes de l'État.

M. Pithou, conseiller de la chambre des enquêtes et député de sa chambre, est fait commissaire pour informer contre le sieur Picard, trésorier des parties casuelles, fils de Picard, cordonnier jadis, rue de la Vieille-Boucherie, que le maréchal d'Ancre fit battre à coups de bâton, accusé d'avoir dit que le Parlement, faisant ce qu'il faisoit, avoit pension du roi d'Espagne.

— Vendredi 3, l'ambassadeur vénitien Morosini fait sa première visite chez madame la duchesse d'Orléans. Il a un très beau carrosse, qu'il promène tous les jours au Cours.

Courrier à M. le Prince pour l'empêcher de rien entreprendre ni hasarder. L'abbé Bentivol[1] y est aussi allé de la part de M. le Cardinal.

— Samedi matin 4, assemblée au Parlement et arrêt par lequel les intendants de justice dans les provinces sont révoqués, défenses aux élus de les reconnoître. Cet arrêt-là n'est point signé du Premier Président. Les maîtres des requêtes ont fait compliment au Parlement sur l'assistance qu'ils ont eue de lui et qui a causé leur rétablissement, qui se doit exécuter mardi ou mercredi prochain, 7 du mois, par leur entrée et fonction au Conseil. Leur doyen, le sieur de Chaillou-Amelot, étant allé voir et complimenter M. le Chancelier, en lui disant que leur compagnie lui avoit obligation de sa protection et de leur rétablissement, le Chancelier, après

1. *Sic*, pour Bentivoglio.

quelque pause, lui a dit qu'il falloit qu'il fût extrêmement imprudent de parler ainsi à un Chancelier de France. De là, l'on juge que leur rétablissement n'est pas encore si assuré que l'on dit, ou que le Chancelier ne veut pas qu'on croie qu'il y ait part.

Grande rumeur parmi les gens d'affaires, d'un M. Dyonis qui s'est retiré et caché et qu'on croit avoir fait banqueroute. — Faux.

M. de Châteauneuf est une heure ou deux en conférence avec M. le cardinal Mazarin.

Lettres de cachet du Roi, signées Guénegaud et envoyées aux provinces, comme, nonobstant l'arrêt du Parlement de révocation des intendants de justice, le Roi entend qu'ils fassent leurs charges, et commande aux gouverneurs d'y tenir la main.

Conseil d'en haut au Palais-Cardinal, à la nuit.

— Dimanche matin 5, rumeur au Palais-Cardinal sur l'arrêt du jour précédent, donné au Parlement, sur la révocation des intendants.

L'après-dîner, les maîtres des requêtes ont été remercier M. le duc d'Orléans de leur rétablissement, et les trésoriers de l'Épargne ont été trouver M. le Cardinal pour lui dire comme ils ne veulent pas fournir de l'argent pour la dépense de la maison du Roi, à cause du crédit qui leur manque de toutes parts. Le soir, M. du Plessis de Guénegaud va au Palais-Cardinal, où le procureur général se trouve.

Les commissaires des guerres s'assemblent, élisent M. du Pile pour leur syndic, le chargent de leurs affaires et s'adressent au Parlement (mais cela n'a pourtant pas été exécuté),

— le lendemain lundi 6, par requête remplie de plaintes d'avoir été spoliés des gages et fonctions de leurs charges, quoique, depuis quatre mois, ils ont fait profit visible d'un million au Roi; lequel arrêt M. le Tellier ne leur a pas voulu délivrer.

Mariage de mademoiselle d'Ormeilles-Charron avec M. de Plainbosc, premier président des Comptes à Rouen, homme veuf; cinquante mille écus d'argent comptant.

Ce même matin, M. le duc d'Orléans fut au Palais, en l'assemblée du Parlement, et pria qu'on sursît la publication et exécution de l'arrêt de révocation des intendants de justice. On délibéra, et,

— le mardi 7, matin, lui étant retourné en l'assemblée, enfin fut résolu que surséance en seroit faite jusqu'à samedi prochain et que, cependant, députés, tant du Parlement que des autres cours, iroient tous les jours au Palais d'Orléans pour conférer en pré-

sence de Son Altesse Royale, sans préjudice de l'assemblée de la chambre Saint-Louis, en même temps. Sur le soir, M. le duc d'Orléans fut voir la Reine avec le Roi. Le jour précédent, il avoit été dîner chez M. le Cardinal. MM. le Cardinal et Chancelier s'y trouvèrent.

Bruit que M. le Cardinal doit aller à Liancourt, conférer avec M. le Prince, qui s'y doit rendre. — Faux. — Mais on dit que l'abbé Bentivol y est allé de sa part.

— Mercredi 8, après midi, sur les quatre à cinq heures, tous les présidents au mortier, quatre conseillers de la Grand'Chambre, deux de chaque autre chambre, et les députés des autres cours furent, en grand cortège, au Palais d'Orléans conférer. M. le Cardinal s'y trouva devant eux, et parla fort bien et longuement sur l'obligation que le Roi, et la Reine encore particulièrement, leur auroient, si, par leur moyen, on trouvoit remède aux désordres et secours aux nécessités de l'État. — Ils ont su que l'on avoit envoyé par les provinces des lettres de cachet du Roi aux gouverneurs et intendants, afin qu'ils se saisissent de tout l'argent levé dans lesdites provinces et empêchent l'exécution de l'arrêt de révocation des intendants.

Le matin dudit jour, 8, les maîtres des requêtes ont été reprendre possession de leur rétablissement au Conseil, où M. le duc d'Orléans, qu'ils ont attendu, s'est rendu à dix heures seulement.

Bruit de la prise de Tortose, en Catalogne, sur l'Ebre, par le maréchal de Schonberg.

Partement du prince de Galles, conduit jusqu'à Chantilly par le duc de Damville. Il s'en va vers les Écossais.

Nouvelles de la bataille gagnée près Casal-Maggiore, dans le Milanois, par le duc de Modène, assisté de nos forces, que le maréchal du Plessis-Praslin commande, contre le marquis de Caracena. Le second fils dudit maréchal, ci-devant bénéficié, y a été tué.

— Jeudi matin 9, congé est donné, sur les onze heures, par M. Le Tellier, secrétaire d'État, envoyé au surintendant des finances, le sieur d'Émery et lui est ordonné de s'en aller sur-le-champ à sa maison de la Chevrette-sous-Saint-Denis, pour y faire son paquet et se retirer en son autre maison de Châteauneuf, à côté de Loire et de la forêt d'Orléans, qu'il a, par engagement du Roi, en la place de la duchesse d'Aiguillon. Il est aussi ordonné à ses commis de se retirer chacun en quelque lieu désigné. Et M. Tubeuf, intendant des finances, est allé porter la nouvelle au maréchal de la Meilleraye comme le Roi le choisissoit pour surintendant de ses finances, en laquelle qualité il a été, l'après-dîner, au conseil d'en haut, au Palais-Cardinal. Il a pour adjoints les sieurs d'Aligre et de Morangis, conseillers d'État; on les nomme *directeurs des finances*.

Grand étonnement en tous ceux qui ont fait des prêts au Roi et qui sont dans les partis des tailles ou des impôts, ou qui ont fait des avances à Sa Majesté; nonobstant quoi, le maréchal d'Estrées fait un prêt de trente mille écus, contre le vouloir de sa femme.

— Vendredi matin 10, en l'assemblée du Parlement, les trésoriers généraux de France se sont présentés et ont demandé, par la bouche du sieur Fenis, d'être renvoyés à la fonction de leurs charges, offrant de faire lever les tailles selon les règlements et ordres établis cette année par les intendants; et ont aussi demandé que leurs gages soient rétablis au pied et conformément à ceux du corps dont ils sont : c'est à savoir de la Chambre des Comptes, auxquels on en paie les trois quarts.

Arrêt du Parlement pour la révocation des intendants et règlement des tailles.

Sur le midi, dix ou douze officiers de la maison du Roi, ayant de plusieurs jours l'assignation de leurs gages, en récompense, à prendre sur le sieur Tabouret, ont été en sa maison, et par force y sont entrés et se sont saisis de sa personne. Mais le maréchal de la Meilleraye, averti de cela, y est allé, qui l'a fait relâcher, disant que si Tabouret est débiteur, il faut procéder contre lui par voie de justice, selon laquelle le surintendant délivrera une contrainte.

L'après dîner, conférence au Palais d'Orléans, où, après quelque contestation, a été arrêté que, le lendemain matin du samedi 11, M. le duc d'Orléans se trouvera au Parlement assemblé et que là, les gens du Roi apporteront la déclaration du Roi conforme à l'arrêt du Parlement du précédent jour 10, à savoir que tous les intendants de justice, excepté celui de Lyon, qui est le sieur de Champigny, qui ne s'est jamais mêlé de tailles, et celui de Champagne, qui est le sieur de Champlâtreux, fils du Premier Président, et celui de Picardie, qui est le sieur Gamin, à la charge qu'ils ne se mêleront plus de tailles, mais seulement seront pour aider aux gouverneurs des provinces et places pour prendre garde aux gens de guerre et désordres qui se commettent sur les frontières; que

les trésoriers généraux de France feront la fonction de leurs charges et qu'il y aura remise ou abolition au peuple de toutes tailles dues jusques et compris l'an 1645. Et seront assignées par le Roi rentes au denier 18 à ceux qui avoient le recouvrement de leurs avances à faire lesdites années abolies, et pour les années 1647 et 1648, elles seront levées et payées, comme elles ont été assises, avec remise d'un demi quartier pour chacune au peuple, à la charge qu'il paiera les autres quartiers et le demi restant, à certains termes précisément; à faute de quoi, il demeurera déchu de ladite grâce et remis d'un demi quartier.

Les sept trésoriers généraux de France, mis en la Bastille dès le sixième ou douzième jour de juin, sont élargis et mis en liberté.

— Samedi 11, assemblée du Parlement au matin, où M. le duc d'Orléans s'est trouvé; mais l'heure a sonné devant qu'ils eussent achevé sur la déclaration qui leur a été présentée.

Le comte du Plessis-Praslin, fils du maréchal qui commande les armées du Roi jointes au duc de Modène, est ici arrivé d'Italie, et les maréchal de Gramont et marquis de Gesvres de l'armée de Flandres.

Après la défaite du marquis de Caracena, le maréchal du Plessis est allé assiéger Crémone.

— Dimanche 12, à cinq heures du soir, les prisonniers de la Conciergerie firent ouverture du côté du Pont-Neuf et sortirent au nombre de quatre-vingt-dix-huit, qui se sauvèrent.

— Lundi matin 13, M. le duc d'Orléans, en l'assemblée du Parlement, où la déclaration du Roi entamée le samedi fut achevée; et d'autant qu'elle ne contient révocation des intendants de justice que suivant l'arrêt du Parlement du 4 juillet, c'est-à-dire dans le ressort du Parlement de Paris; que la clause, portée audit arrêt, qu'informations seront faites à l'instance et diligence du Procureur général du Roi des malversations commises par tout le royaume au fait des tailles et finances, n'est point employée dans ladite déclaration; et qu'en ladite révocation des intendants du ressort de Paris, trois en sont exceptés, à savoir ceux de Lyon, qui est Champigny, de Champagne, qui est Champlâtreux, fils du Premier Président, et de Picardie, qui est Gamin, le Parlement a ordonné que très humbles remontrances seront faites au Roi avant vérifier ladite déclaration, à ce que : premièrement, ladite déclaration s'étende en la révocation des intendans par tout le Royaume et que les trois réservés dans le ressort de Paris ne se

pourront mêler du fait des tailles et finances, mais seulement des passages, étapes, garnisons et autres faits des gens de guerre, et ce, après que leurs commissions auront été vérifiées en Parlement. 2° Que ladite clause pour la recherche en la malversation sera employée et ajoutée à ladite vérification, avec celle de la remise que le Roi fait à son peuple de tout ce qui est dû par lui à Sa Majesté des années précédentes, jusques et y compris l'an 1646 et d'un quartier pour 1647, 1648 et 1649, au lieu que la déclaration ne porte que demi quartier pour 1648 et non pour 1649.

Sur quoi M. le duc d'Orléans, qui ce jour a fait merveilles de bien parler, a dit qu'il s'emploiera vers la Reine et fera tout son possible à ce que les dites remises soient faites au peuple, selon le désir du Parlement : que les trois intendans de Lyon, Champagne et Picardie ne se mêleront plus des tailles, ains seulement des gens de guerre, et quant à la recherche de la malversation faite ès finances, pour montrer que l'intention de Sa Majesté étoit de mettre ordre à tout ce qui besoin est en ce point, il alloit présenter une deuxième déclaration du Roi (laquelle il a donc présentée) par laquelle une Chambre de Justice est établie pour connoître et juger desdites malversations ès finances. Par la lecture de laquelle, le Parlement a encore parlé de faire remontrances à ce que il plût au Roi que le Parlement nommât les commissaires en icelle Chambre. Sur quoi M. le duc d'Orléans a de rechef très bien parlé et conclu que c'étoit au Roi à nommer lesdits commissaires, mais qu'ils ne seroient pris et choisis que des trois cours souveraines restantes à Paris (Parlement, Chambre des Comptes, Cour des Aides, car le Grand Conseil n'en peut être), à quoi il engageoit son honneur et foi de Prince. Que s'il arrivoit que la Reine en choisît hors desdites cours et nommât quelqu'un qui par après se trouvât suspect d'alliance, amitié ou faveur vers aucun de ceux qui doivent être recherchés, dès lors il donnoit les mains, comme aussi s'engageoit-il de les faire donner à la Reine, à ce que le Parlement en choisît d'autres irréprochables, en la place de ceux-ci. Sur quoi est intervenu arrêt de vérification aux conditions ci-dessus.

Les trésoriers généraux de France rétablis en la fonction de leurs charges avec un quartier et demi de leurs gages.

Retour de M. de Longueville de Normandie à la cour.

— Mardi matin 14, on apporte à signer à M. du Plessis un arrêt du Conseil d'Etat portant défenses expresses à tous rece-

veurs, payeurs et comptables de porter aucuns deniers à l'Epargne, que par l'ordre des sieurs maréchal grand-maître de l'Artillerie, surintendant des finances, et de deux directeurs, conseillers d'État, les sieurs d'Aligre et de Morangis. Il est signé : GASTON, SÉGUIER et TUBEUF, qui, comme rapporteur, signe ensuite à même hauteur et en droite ligne du Chancelier et chef du Conseil : puis en même ligne en dessous : LA MEILLERAYE, D'ALIGRE, BARILLON.

En l'assemblée du Parlement, tenue le même matin, M. le duc d'Orléans se trouve et apporte encore une nouvelle déclaration du Roi, signée comme les précédentes de Guénegaud, par laquelle, suivant la proposition faite en la chambre Saint-Louis ci-devant, puis rapportée et arrêtée par le Parlement, il est dit qu'aucuns impôts ne se lèveront désormais que les édits n'en aient été vérifiés par les cours souveraines auxquelles il appartient, à Paris, et que néanmoins, ce qui a été ci devant levé et est établi par les arrêts du Conseil, demeurera comme il est, de peur d'apporter confusion ès affaires et retranchement ou retardement à l'argent dont le Roi a besoin.

Mariage de la riche veuve Le Camus avec Le Tellier, maître des requêtes, fait par elle dès il y a quelques années, declaré, n'ayant été que secret. — Autre de la comtesse de La Roche-Goyon-Matignon avec le poëte Benserade. — Autre du trésorier extraordinaire des guerres Lancy-Raray avec la veuve de Lormaison.

Le mercredi 15 matin, assemblée au Parlement et l'après dîner conférence au Palais d'Orléans, où M. le Cardinal fut comme aux précédentes et parla. Là furent rapportées les propositions de la chambre Saint-Louis et résolu qu'elles finiront vendredi au soir et que le

— jeudi 16, matin, M. le duc d'Orléans se trouveroit, comme il a fait, en l'assemblée du Parlement. Là, le président Boulenger s'étant embarrassé dans un grand discours, touchant cette déclaration les jours précédents proposée, sur le fait des impôts qui se levaient sans être vérifiés au Parlement, auquel seul, disoit-il, il appartient de tout vérifier, quoiqu'il y ait certaines matières qui sont de l'attribution spéciale à la Cour des Aides ou à la Chambre des Comptes, auquel cas les édits y doivent aussi passer, et puis se mettant à parler de l'obligation que le peuple a au Roi, a dit qu'il falloit que chacun se saignât pour assister Sa Majesté et même le Parlement et les autres cours. Là dessus il s'est laissé choir de son siège sur les genoux, comme frappé d'une prompte

apoplexie, et, porté à la fenêtre, à l'air, a été trouvé mort. Il avoit été jadis conseiller de la Cour des Aides, puis président en la quatrième Chambre des Enquêtes et pour cette heure il ne l'étoit plus, ains étoit monté en la Grande Chambre et âgé de soixante douze ans et plus. On le tenoit riche de soixante à quatre-vingt mille livres de rente en maisons de la ville, rentes et lopins de terre aux champs. N'a laissé qu'un seul fils.

Le duc de Beaufort soupçonné d'être à Paris. Il écrit une lettre pleine de ses services et soumissions à M. le duc d'Orléans, sans date de lieu ni de temps; et M. de Nemours va de la part de sa mère, frère, sœur et toute sa parenté à M. le Cardinal, lui faire soumission et demander la grâce qu'il puisse revenir en cour; ce que M. le Cardinal lui dit ne pouvoir procurer, mais que s'ils le pouvoient par autre voie obtenir, il ne l'empêcheroit pas.

Vacarme en la maison du sieur Doublet de Troyes, homme d'affaires et receveur de M. le Cardinal, où un huissier vouloit saisir pour une femme porteuse d'une promesse de neuf mille livres, mais dont le terme n'échoit encore d'un mois.

— Vendredi matin 17, assemblée au Parlement où M. le duc d'Orléans est; et se vérifient les deux déclarations du Roi, l'une proposée le lundi 13 et réformée, pour porter généralement la révocation de tous les intendans du Royaume, à la reserve des trois de Lyon, Champagne, Picardie, au ressort de Paris et de Languedoc, Provence et Bourgogne, ès ressorts de Toulouse, Aix et Dijon. L'arrêt de vérification qui en a été donné porte : « à la charge qu'iceux intendants feront vérifier leurs commissions au Parlement de leurs provinces et ressorts. » Et pour ce qui étoit du quart de remise que le Parlement demandoit pour le peuple ès années passée 1647, présente 1648 et prochaine future 1649, la déclaration n'en porte que demi quart pour les deux années seulement 1648 et 1649, supposant que 1647 est ou doit être payée; et considérant que la remise entière des trois ou quatre années précédentes de 1647 monte à...[1] millions et que les deux demi quarts de 1648 et 1649, que Sa Majesté donne, monte à 15 millions. Toutefois la vérité est que cela ne va que pour les non valeurs desdites deux années; sur quoi l'arrêt de vérification porte des remontrances au Roi.

L'autre déclaration vérifiée est pour la Chambre de Justice, en

1. Le chiffre est en blanc au manuscrit.

laquelle seront commissaires mis de la part de la Reine et choisis de tous les parlements du Royaume et de la Cour des Aides et Chambre des Comptes de Paris seulement.

Bruit que le prince de Condé arrive à Paris; le maréchal de Gramont qui en est parti depuis trois jours étant pour commander en sa place l'armée qui décampe et marche après l'ennemi qui tire vers Luxembourg, où le bruit est qu'Erlach veut entrer de notre part. Le prince de Condé vient pour appuyer l'autorité du Conseil contre celle du Parlement.

— Samedi matin 18, M. le duc d'Orléans n'est point venu au Parlement et n'y a eu assemblée, mais audience, en laquelle ont été publiées les deux déclarations du Roi, vérifiées le jour précédent, pour la révocation des intendans et remise au peuple sur les tailles, et l'autre, au moins lettres patentes, pour l'établissement d'une Chambre de Justice.

C'est une déclaration et des lettres patentes qui ont été imprimées et le mardi suivant publiées et débitées par la ville, avec leur vérification tant en la Cour des Aides qu'au Parlement.

— Avis que M. le prince de Condé arrive à Paris le dimanche 19. En effet il fut sur les neuf heures du soir voir le Roi et la Reine au Palais-Cardinal et sur les dix à onze ensuite, à celui d'Orléans, voir Monsieur, puis coucher chez soi avec sa femme. Le lendemain, fut voir madame sa mère, au couvent des Carmélites. On fut au devant de lui vers Chantilly, pour le faire retourner vers l'armée; il ne voulut pas; M. le duc d'Orléans étant entré en jalousie de sa venue et s'en étant plaint comme si la Reine se défioit de lui ou qu'il ne fut pas assez fort lui seul pour agir dans et contre le Parlement. Il est logé chez le baigneur Prud'homme.

— Lundi matin 20, assemblée au Parlement, où M. le duc d'Orléans allant, est attendu et environné de plus de six cents paysans qui crient à lui qu'il ne veuille empêcher la bonne volonté que le Parlement a de les soulager. La déclaration du Roi est vérifiée, portant qu'il ne se lèvera aucun impôt qu'il ne soit, par édit, vérifié au Parlement, et que, partant, les deux sols qui se lèvent sur le vin de nouveau seront ôtés; que ce qui se lève en vertu d'édits vérifiés en la Cour des Aides, ou Chambre des Comptes se continuera à lever seulement jusqu'à la paix, ou à deux ans d'ici, puis en sera l'édit rapporté au Parlement pour y être vérifié, si besoin est, si l'on veut qu'il ait effet en plus avant.

— Mardi 21, assemblée au Palais, où M. d'Orléans va. Les élus s'y présentèrent, les députés des villages de Meudon et circonvoisins y vont crier pour avoir remise du quartier entier des tailles de 1648 et 1649 et même de 1647. On y traite des fermes du Roi qui ont été baillées trop bas et par monopole, moyennant les pots de vin extraordinaires que les princes ont baillés.

Avis que ceux de Limoges se sont soulevés, ont tué des fusiliers de hoquetons de l'intendant de justice, qui s'est sauvé, et ont pendu son frère. On y envoie l'abbé de Ménac-Ventadour pour les apaiser. — Faux.

M. le Prince soupe chez M. de Damville;

— Mercredi 22, il dîne avec M. le duc d'Orléans chez M. le Cardinal et, à l'issue de là, s'en reva à l'armée. On dit que le vrai sujet de son voyage en cour étoit le gouvernement de Brouage et l'amirauté qu'avoit son beau-frère, le duc de Brézé. Il avoit amené de la cavalerie avec lui, laquelle a fait beaucoup de pilleries et désordres ès environs de Dammartin, Plessis-Belleville et Fresne sur Beuvronne et particulièrement en la maison du sieur Petit, beau-frère de Chabenas et confident du sieur d'Emery. On dit que c'étoit la compagnie de gendarmes du duc d'Orléans, commandée par le sieur de Genlis, qui en est lieutenant en la place du marquis de Mauny, et est vrai.

Jeudi et vendredi, 23 et 24, assemblées au Parlement. On remet l'affaire des prêts faits par les traitans au Roi sur le tapis, et la plus douce et commune voix va à leur ôter les fonds destinés à leurs paiements, leur donner assignations autres pour être remboursés de leur principal, vers l'an 1668 seulement, et de leurs interêts, pour chacun an, au denier 18. Autres proposent de leur donner des rentes sur le Roi pour le principal de leurs sommes. M. de Blancmesnil, président ès Enquêtes, proposa de faire arrêter que tous ceux du Parlement qui ont interêt auxdits prêts ou par leur propre bourse ou par celle de leurs parents, alliés et amis, sortissent de l'assemblée; à quoi le Premier Président s'opposa, l'autre insistant à cela, par un exemple de l'an 1622, ou vers ce temps là, en pareil cas.

Financiers, traitans maltraités. Le sieur de La Rallière, l'un d'eux, fit imprimer pour factum de leur affaire et débita un extrait de Cicéron, *pro lege Manilia,* où il montre l'utilité et nécessité des publicains en une République, et un autre de Tacite, à la fin

du XIIIe livre des *Annales*, où Néron les voulant exterminer, le Sénat les maintint.

Menace de changement en la cour; maréchal de Villeroy mal. L'Estrade tient près de M. le Cardinal la place qu'y avoit le marquis de [La] Fare et auparavant le comte de Noailles le jeune.

Avis du décampement des armées. Bruit que celle de Flandres est avancée à Ypres et y a pris un fort de ce quartier là sur nous, menaçant un siège. La nôtre suit.

On a envoyé de l'argent en Hollande pour lever partie des troupes qui sont licenciées, au nombre de vingt-trois mille hommes.

M. Jeannin, trésorier de l'Epargne, à présent en exercice d'année, a bien eu de la peine à trouver vingt-cinq mille livres sur le crédit de lui et de toute sa parentèle.

Le maréchal-grand-maître de la Meilleraye, surintendant, s'en va à Chilly prendre l'air et travailler. Grande irrésolution et embrouillement en leurs affaires.

— Samedi 25, le matin, la dame maréchale de Schonberg va de pied, depuis son hôtel jusqu'à Notre-Dame, pour rendre grâce à Dieu de la prise par assaut de la ville de Tortose, dernière de Catalogne sur la rivière d'Ebre, par son mari, vice-roi en cette principauté là. Le marquis de la Trousse-Fay y a été tué; son gouvernement de Roses a été ici offert et donné au sieur de Launay, retourné de là avec le Cardinal de Sainte-Cécile, la compagnie des gardes duquel il commandoit. Il s'en est plus d'une fois excusé et a prié qu'on la donnât au marquis de La Fare, qui est par delà, servant actuellement et maréchal de camp; ce qui a été fait. Celui de Tortose est pour le sieur Marsin, lieutenant général en notre armée. Au débris d'un magasin qui a sauté par le feu que les soldats pillant y ont mis, Monluc, premier capitaine au régiment du maréchal d'Estrées, son oncle, y a été tué, l'aide de camp du marquis de Cœuvres tué et lui blessé à la tête.

— *Te Deum* pour cette prise et heureux succès, indict au mardi 28, jour de Sainte-Anne, à Paris, différé au lendemain.

— Mercredi 29, entre dix et onze, les boîtes et mortiers de l'Arsenal ont donné vers le matin sept heures, puis encore à l'issue du *Te Deum*, sur les onze, que le Roi s'en est retourné à cheval.

Changement en la cour; destitution du maréchal de Villeroy fort ébruitée et fausse néanmoins.

Arrêt du conseil d'en haut, au bénéfice des trésoriers de l'Epargne, touchant les assignations à eux faites de certains fonds pour le recouvrement de leurs prêts; et est dit que le tout ira comme ci-devant il a été.

— Jeudi matin 30, les députés du Parlement vont au Palais-Cardinal et y font, par la bouche du Premier Président, qui a fort bien parlé, des remontrances demandant que Leurs Majestés accordent au peuple un quartier de remise sur les tailles de cette année 1648 principalement, et encore pour 1647 et pour 1649. La Reine leur a dit qu'elle iroit le lendemain avec le Roi au Parlement.

L'après dîner, les Enquêtes s'assemblent en la Grande Chambre, à deux heures et comme il semble que le Premier Président, qu'ils ont invité le matin, fasse difficulté d'y venir, ils ont résolu de l'envoyer encore prier, étant là.

Lettre de cachet du Roi est portée au Premier Président, déjà verbalement averti dès le matin par la Reine, comme Leurs Majestés iront le lendemain au Parlement avec une déclaration contenant tout ce qu'ils désirent, ou au plus près. Sainctot, maître des cérémonies, porte ladite lettre et a charge de faire tenir, dès le soir, les sièges de Leurs Majestés et toute autre chose prête au Palais.

— Vendredi 31, et dernier jour de juillet, le Roi et la Reine en Parlement. Leurs Majestés vinrent en carrosse; avec la Reine, le cardinal Mazarin. On cria « *Vive le Roi* » à l'arrivée et non à la sortie. Le Chancelier parla avec disréputation [*sic*]; le Premier Président fort bien. On vérifia la déclaration du Roi qui a été imprimée et publiée, mais sans effet.

Aout.

[D'après l'ordre de roulement, La Vrillière doit être secrétaire d'État en mois.]

— Samedi matin, premier jour d'août, le Parlement assemblé dans la Grande Chambre, à son ordinaire, demanda la lecture de

la déclaration vérifiée le jour précédent en la présence du Roi, séant en son lit de justice, ce que le Premier Président ne trouvant à propos, il y eut contestation entre lui et Messieurs des Enquêtes, avec grosses paroles, jusqu'à ce que les dix heures sonnèrent et qu'on se leva.

— Dimanche 2 d'août, le nommé Chapelain, intendant de la maison de Vendôme, fut mis à la Bastille prisonnier : aussitôt [il] écrit une requête au Parlement qui a été envoyée par lui chez le sieur de Broussel, ancien conseiller à la Grande Chambre, tendant à ce qu'il soit ouï en sa justification. On dit qu'au même Broussel est aussi arrivé autre requête du duc de Beaufort, se complaignant de la prison qu'il a soufferte cinq ans durant, sans que l'on l'ait interrogé ni demandé pourquoi il était là, ce qui est contre les ordonnances du Roi qui défendent de tenir un homme plus longtemps prisonnier que vingt-quatre heures, sans l'ouïr. Pour raison de laquelle [requête] a été fait l'arrêt de Chapelain. Lequel Chapelain, avec un gentilhomme vendômois nommé d'Ouque, autrement de Ligny, fut transféré dès le lendemain au donjon et en la même chambre de M. de Beaufort, où personne ne le voit, au bois de Vincennes, sous la garde du sieur de L'Isle, commandant sous M. de Chavigny. Ligny a la chambre qu'avoit le comte de Montrésor.

Ce jour, le Roi fut au Raincy, trois lieues de Paris, près Livry, où il fut traité par le sieur Bordier, secrétaire du Conseil, qui y a fait bâtir une belle maison, qui lui revient à quatre cent mille écus.

Courrier d'Italie, qui est le comte du Plessis-Praslin, fils du maréchal, portant le siège formé devant Crémone, où le marquis Ville a conduit son armée, qui est celle de Savoie, pour joindre à la nôtre et à la Modénoise.

Courrier de Provence portant que les anciens conseillers au Parlement d'Aix, exilés environ au nombre de dix-sept, s'étant retirés à Marseille, du consentement et invitation de la ville, ont envoyé vers le reste de leurs collègues, restés à Aix, les ont obligés à venir à Marseille, où ils ont établi le siège du Parlement et ont donné un arrêt cassant le semestre et déclarant invalide tout ce qui se fera à Aix.

— Lundi 3, le matin, triste temps et continuelle pluie comme le précédent soir.

Ce jour, à sept heures du matin, fut marié à Saint-Séverin, avec

permission du curé, le sieur de Heu, le sieur Du Val, conseiller maître d'hôtel du Roi, avec la dame Herbin, veuve du sieur Ladeau, trésorier général de France à Bourges, et furent déjeuner aux Trois Canettes, rue Gallande, où ils logèrent avec le sieur du Bouc, demoiselle Herbin et autres témoins.

Arrêt de la Cour des Aides, portant que les fermiers des aides retiendront en leurs mains les deniers desdites aides, pour être sur iceux payés les gages des cours souveraines, ainsi qu'ils y sont assignés, et défenses à toutes personnes faire aucun prêt au Roi sur iceux deniers, sur peine de la vie. Cet arrêt a été depuis cassé par un arrêt du Conseil d'État, dont le bruit a couru que les cours souveraines se vouloient remuer.

Le Parlement s'assemble en la Grande Chambre ; mais sur ce que le Premier Président voulut que les conseillers de la Grande Chambre délibérassent seuls si les Enquêtes s'assembleroient, l'heure se passa, et le lendemain

— mardi 4, à 8 heures, la conclusion fut prise d'envoyer quérir les Enquêtes, qui viennent et demandent lecture et discussion de la déclaration du Roi, vérifiée en sa présence le vendredi précédent. M. le duc d'Orléans (qu'on ne traite là que de « Monsieur » simplement et non point d' « Altesse ») y survient, et, sur les avis qu'on prenoit de donner quelque arrêt, prie que l'on n'en vienne point là, mais qu'on regarde seulement s'il y a lieu de faire remontrances sur ce qui pourroit être obscur ou mal pris en ladite déclaration, dont il se charge de faire faire l'interprétation ou donner tout autre nécessaire contentement au Parlement. Sur quoi l'on s'est levé.

Le Saint-Ciboire volé à Saint-Sulpice, faubourg Saint-Germain, emporté ; les hosties jetées à terre ; à cause de quoi l'on a fait procession solennelle trois jours durant pour expier le crime.

Mariage de la demoiselle de Roquelaure accordé et partie de sa dot de cent mille livres déjà livrée ès mains du sieur de La Font, agent pour le sieur de Balagny, frère de Monluc, tué en Catalogne et son héritier, rompu comme ils étoient allés aux champs pour le célébrer.

Conseil secret le soir chez la Reine, portant résolution d'emprisonner le lendemain ceux du Parlement qui n'auroient pas donné contentement.

— Mercredi matin 5, M. le duc d'Orléans retourne au Palais, l'épée au côté et bien assisté. Avant sa venue, M. de Broussel rap-

porte la requête de Chapelain et fut dit qu'elle seroit communiquée au procureur général du Roi. Et sur ce qu'on fit ouverture d'avis qui ne lui plaisoient pas, [le duc d'Orléans] se leva fâché, comme pour s'en aller. Les Présidents le retinrent, et ainsi se rassit. Enfin il fut arrêté que les assemblées cesseroient ; et cependant quatre commissaires du Parlement furent choisis : les sieurs Broussel, Ménardeau-Champrey, Baron et Doujat ou Lainé, pour examiner la déclaration registrée, le Roi présent, le 31 juillet dernier, et s'assembler après la mi-août pour voir ce qu'il y aura à faire pour cela. Cela n'a eu lieu, et le Premier Président en a choisi quatre autres, à savoir : Coqueley, Meusnier, sieur d'Artis, Hennequin, sieur abbé de Bernay, et Le Nain.

— Jeudi 6, conseil d'en haut ; avis que Furnes est rendue à l'ennemi et du Roguet avec neuf cents hommes conduits à Dunkerque. Recrues se font pour l'armée du prince de Condé. Le régiment de Longueville s'embarque à Dieppe et va à Dunkerque, conduit par le commissaire du Pile.

Ce jour, la dame maréchale de la Meilleraye, avec la comtesse de Maure et autres, vont au Raincy, où elles sont traitées par le sieur Bordier.

Le même jeudi 6, les audiences recommencent au Parlement et la justice reprend son cours.

— Vendredi [7], bruit (faux) que Tortose est réassiégée par les Espagnols ; autre bruit de la révolte recommencée en la ville et par le royaume de Naples.

Enlèvement fait de la jeune veuve de Miramion, fille d'un Bonneau, riche d'un million et qui n'a qu'une petite fille de son premier mari, comme elle alloit d'Issy, maison du sieur de Choisy de Caen, son oncle, où elle étoit avec sa belle-mère, au mont Valérien, aux dévotions qui se font à tel jour par les hermites. Bussy Rabutin arrêta son carrosse entre Sèvres et Saint-Cloud et l'emmena, laissant sa belle-mère à pied. Elle donna des coups de couteau aux ravisseurs qui avoient bons collets de buffle. Enfin voyant sa résistance, ils la laissèrent à Sens où ses amis l'ont été requérir.

Lettres de cachet, signées de Guénegaud, expédiées et envoyées à tous les élus de France pour les remettre en la fonction de leurs charges et leur ordonner de prendre garde à ce que, sans sédition, les peuples payent leurs tailles.

Retour des intendants de justice de diverses provinces ; on parle de mettre en leur place des directeurs des Finances.

Le Saint-Ciboire volé à Saint-Jean-en-Grève, où le voleur a mangé les hosties. Il laissa tomber de sa poche une lettre où étoit son nom et son adresse et on est là dessus allé le prendre au faubourg Saint-Germain. Il a été cocher du sieur de Fougerais et huguenot se faisant cathéchiser.

— Jeudi 13, après dîner, le Conseil d'État se tenant en haut, dans le cabinet de la Reine, les fermiers des aides furent faits entrer et le cardinal Mazarin, comme aussi le maréchal surintendant, leur parlèrent et fut conclu que sur les deniers de leur fermage, ils paieront, cette année aussy, neuf cent mille livres et l'année qui vient dix ou douze cent mille, retenant par devers eux cinq cent mille livres avec les intérêts au denier dix-huit. Après eux, vinrent les fermiers des cinq grosses fermes avec lesquels on demeura d'accord qu'ils paieroient au Roi seulement un million cette année et l'année qui vient douze cent mille livres et retiendront partie et leurs intérêts, comme ceux des aides.

Le régiment du grand-maître-maréchal-surintendant est vers la Beauce, avec autre cavalerie, au nombre de douze ou quinze cents chevaux, et vont vers Vendôme. Le duc de Beaufort fait amas en ce pays là de gentilshommes et a été chez le comte du Lude.

— Samedi 15, le Roi étant à vêpres en l'église des Feuillans, il y eut contestation entre les archers du grand Prévôt de l'hôtel avec ceux des gardes du corps jusqu'à en venir aux coups, dont il y en a eu de ceux-là de blessés : le marquis de Gesvres entreprenant la chose pour ceux-ci, à raison de quoi, le dimanche, l'on lui ôta le bâton que l'on offrit à deux autres capitaines des gardes, Charost, Chandenier, dont pas un n'en voulut. M. Le Tellier le lui fut demander et il le rendit, en quoi il fit ce qu'un capitaine des gardes ne fait jamais, pour ce qu'il ne rend jamais son bâton à personne qu'au Roi même, et les secrétaires d'État ne se mêlent point de cela. Son lieutenant, de L'Isle, La Resoudière et le lieutenant des cent Suisses de la garde du corps, nommé Sainte-Marie, qui avoient pris son parti, furent envoyés à la Bastille. Et ainsi le Roi coucha la nuit suivante sans capitaine des gardes. Le marquis de Gesvres s'est retiré et les autres capitaines des gardes aussi.

Le marquis de Jarzé[1], capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, qui entreprit pour le grand Prévôt, fut accommodé sur le champ par M. le Cardinal. Tous les amis du comte de Tresmes le vont voir.

Grand remuement à la cour; le maréchal d'Estrées, grand-oncle du duc de Beaufort, se retire, dit-on, et le commandeur de Souvré s'en va en Hollande; mais c'est pour les affaires de sa religion et ordre.

— Dimanche 16, les lettres de Rome portent que la garde corse à cheval et autres gens du Pape ont arrêté certains Napolitains qui pensoient aller trouver notre armée navale à Plombin, étant à cet effet sorti de chez notre ambassadeur, où ils étoient en asile, et lequel est aussitôt allé faire plainte au Pape, les redemander et faire sortir, comme il a fait, de prison, après avoir eu grosses paroles avec le Pape. On écrit aussi de deçà que les affaires de Naples s'aigrissent fort.

— [Lundi 17;] ce jour, en l'assemblée du Parlement, le premier article de la déclaration du Roi du 31 juillet, touchant les révocations et les formes de la justice arrêté.

Lundi soir 17, à l'issue du conseil d'en haut, la Reine fit demeurer M. du Plessis de Guénégaud et appeler le marquis de Jarzé, à qui la Reine dit : « *Je vous donne la charge de Charost* « *à cause de sa désobéissance et vous fais capitaine des gardes* « *du corps du Roi, à condition que vous ne recevrez aucune* « *parole, ni d'appel, ni d'accommodement, avec qui et par qui que* « *ce soit; et je veux que vous en prêtiez le serment présentement.* » Ce qu'il fit entre les mains dudit sieur du Plessis, secrétaire d'État, à huit heures du soir; et le lendemain ledit secrétaire d'État en porta, sur les six heures du soir, les expéditions à la Reine.

Il [Jarzé] signe Du Plessis; sa mère étoit de Beaumanoir, fille du maréchal de Lavardin, qui n'avoit rien et épousa cet homme, fort riche, qu'on appela lors marquis de Jarzé, comme fils d'une Bourré, fille d'un secrétaire du Roi, sieur de Jarzé. Le père de lui n'est point connu. Il portoit une tête de cerf sommée d'or, côtoyée de deux croissants d'argent en champ de [gueules]; mais ce dernier marquis les a changées en celles de son grand-père, le

1. Nous avons adopté l'orthographe *Jarzé*, communément suivie; mais le manuscrit de Dubuisson porte toujours *Gerzey*.

secrétaire Bourré, qui sont: [d'argent, à] une bande [de fusées de gueules], à la bordure besantée de [huit] pièces de [sable][1].

En même temps et heure dudit jour, mardi 18, autres expéditions furent tenues prêtes, le nom en blanc, de la charge du marquis de Chandenier; c'est pour le comte de Noailles, qui en a été saisi le soir même et Chandenier envoyé en Auvergne avec toute sa famille.

Ce jour, le Parlement assemblé le matin, entama et poursuivit après dîner le deuxième article de la remise du quart de la taille pour le peuple en 1649, les charges préalablement déduites, ce que l'on trouve captieux, à cause que les charges sont telles, que cette remise ne montera pas à celle de demi quart accordée par la déclaration précédente du 18 juillet et dont le Parlement n'étoit content.

— Mercredi 19, Parlement assemblé le matin et l'après-dîner aussi, où il y eut arrêt pour le troisième article de la déclaration du Roi du 31 juillet, par lequel est dit que ledit troisième article passera suivant et conformément l'arrêt du 20 juillet; et que messieurs Ferrand et Broussel, de la Grande Chambre, seront commissaires pour travailler au tarif ou pancarte en laquelle seront couchées toutes les impositions qui doivent être payées par le peuple, avec défenses d'en exiger davantage, sur peine de la vie. Icelle pancarte sera mise en chaque bureau et de la confection d'icelle, faite par lesdits commissaires, sera fait un procès verbal qui sera rapporté au Parlement, pour y être ordonné ce qui sera de besoin.

— Jeudi 20, au matin, le Parlement assemblé; et sur l'alarme que le ministère prend de l'arrêt donné le jour précédent, M. le duc d'Orléans vient en Parlement, y fait plainte que l'on y casse une déclaration du Roi vérifiée, lui présent et séant. Enfin l'arrêt du jour précédent, confirmé; et ajouté que les deux commissaires iront chez M. le duc d'Orléans, suivant son désir, pour travailler au tarif, et, cela fait, en faire leur rapport pour y être par le Parlement ordonné ce que de raison; et que cependant il sera fait registre de tout ce qui s'est passé.

Décret du Parlement contre Catelan, le Fevre et Tabouret traitans et ayant le parti du retranchement des gages des officiers.

On parle que les comte de Tresmes et marquis de Gesvres ont

1. Dubuisson a laissé les émaux des armoiries en blanc au manuscrit.

ordre de se défaire de leur charge de capitaine des gardes, en faveur de M. d'Hocquincourt, gouverneur de Roye, Mondidier et Péronne.

Jeudi au soir, les marquis et marquise de Chandenier, qui avoient été depuis lundi secrets en leur maison, se laissent voir et dire adieu par leurs amis.

— Vendredi matin 21, courrier apportant la bataille gagnée par le prince de Condé sur l'Archiduc, qui y a perdu le champ, trente-sept pièces de canons et toute son infanterie. Sa cavalerie en fuite, la nôtre après. Trois mille hommes tués, huit mille prisonniers.

Lettre du Roi d'Espagne à la Reine régente en France, à qui il donne part de son mariage avec la Princesse Impériale, laquelle il fait venir par le Tyrol et Milan, l'embarquant à Gènes, et prie la Reine que, si par mal ou fortune de mer, elle étoit contrainte de venir à terre en France, elle le puisse en toute sûreté et que la Reine lui en envoie les expéditions nécessaires. Le jeune fils de l'Empereur, frère d'elle, l'accompagne. Il doit épouser l'infante d'Espagne, si le Roi a des enfants mâles de sa sœur; s'il n'en a point, ce sera son frère aîné, roi de Hongrie, qui l'épousera.

M. de Châtillon arrive de l'armée et poursuit le bâton de maréchal de France.

— Dimanche 23, lettres de Rome portant qu'en Sicile le peuple est le maître et le cardinal Trivulcio, vice-roi, n'ose lui rien contredire.

— Lundi 24, matin, le chevalier de Gramont arrive de l'armée en cour et y apporte tout le détail de la bataille et l'état de notre armée. M. le Cardinal va faire visite à madame la Princesse.

Lundi, après dîner, le Roi et la Reine furent au Raincy, où le sieur Bordier donna la collation à Leurs Majestés.

— Mardi 25, ès jésuites de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, M. le Coadjuteur fait l'office à la grande messe, et prêche avec grand succès devant le Roi, la Reine et M. le Cardinal.

Le soir, feux d'artifice et de joie en la place Royale.

Mercredi 26, matin, à la pointe du jour, les canons tirent en l'Arsenal. A dix heures le *Te Deum* se chante en Notre-Dame et, comme il finit, les canons et boîtes tirent en l'Arsenal et en Grève à midi précisément. Le Parlement y assiste en robes rouges, la Cour des Aides aussi, les conseillers en robes rouges et les présidents en robes de velours noir; la Chambre des Comptes en robes de velours et satin noir. M. le duc d'Orléans y étoit aussi, qui

salua le Parlement. Le Roi ne témoigna rien, mais la Reine beaucoup de gravité. A la sortie, la haie des gardes suisses demeura ferme depuis Notre-Dame jusques au Palais-Cardinal.

Comminges, lieutenant des gardes de la Reine, fut chez le sieur Broussel, conseiller en la Grande Chambre, et lui porta une lettre du Roi, que le matin on avoit apportée du Palais-Cardinal avec quelques autres toutes faites chez M. du Plessis de Guénegaud pour être signées de lui, comme elles furent. On fit chez lui quelque résistance, mais enfin les gardes, que Comminges avoit avec lui, emmenèrent ledit sieur de Broussel au carrosse, disant qu'il falloit obéir aux ordres du Roi et le menèrent par devant Sainte-Croix et Saint-Pierre des Arcis, par la rue Neuve-Saint-Louis. Et comme ils étoient devant la petite porte du bout de cette rue, rentrant dans le pourpris du Palais, vis-à-vis du coin du Premier Président, le carrosse rompit et il fallut en avoir un autre, dans lequel on remit le prisonnier. En même temps on fut chez le président de Blancmesnil, dont une grande porte, dans la rue du Renard, et une autre moindre, dans la rue Neuve-Saint-Merry, furent saisies par les archers, et lui mis en un carrosse, sans lui permettre qu'il dînât, et conduit au bois de Vincennes, dans le château. On alla aussi pour se saisir semblablement du président Charton, mais on le faillit.

Cependant le peuple s'émut; les bateliers commencèrent en la Grève d'un côté et les artisans vers le Palais et Pont Saint-Michel, puis du côté des Halles; une grosse bande avec épées, épieux, pistolets et pavés levés alloient à la charge jusqu'en la rue Saint-Honoré, cassant les vitres des maisons et rompant les portes, criant néanmoins « *Vive le Roi, liberté au prisonnier* ».

Les maréchaux de la Meilleraye et de l'Hopital, assistés du grand prévôt de l'Hôtel et de plus de cinquante cavaliers, furent par les rues repousser cette populace des Halles et vers le Palais, pour faire rouvrir les boutiques, qui étoient toutes fermées et rassurer le peuple, qui toujours demandoit le prisonnier, M. de Broussel. On fit tenir des escadres des régiments des gardes suisses et françoises vers le Palais-Royal, le bout du Pont-Neuf, à l'école Saint-Germain et place Dauphine et Palais. Quelques artisans des plus étourdis, ayant tiré sur les gens accompagnant les susdits maréchaux, ont été tués de coups de pistolet.

M. l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, fut de chez lui et petit archevêché, joignant le derrière de Notre-Dame et le

terrain, à pied, en rochet et camail, soutenu des siens par dessous les bras, parlant toujours au peuple, jusqu'au Palais-Royal où il n'impétra rien. Cette action renouvela la mémoire fraîche de celle qu'il avoit faite le jour précédent 25, en l'église Saint-Louis des Jésuites, devant le Roi, la Reine, M. le Cardinal et toute la cour présente, où il exhorta Sa Majesté à aimer et gouverner par justice son pays, suivant l'exemple et le testament de ce saint Roi, son ayeul et prédécesseur, dont on faisoit ce jour là la fête.

Conseil d'en haut devant la Reine, le mercredi sur le soir. Ordre du Prévôt des Marchands aux colonels de Paris de se tenir prêts avec leurs capitaines, quarteniers, dixainiers, etc.

On envoie aussi pour prendre les présidents Lotin et Charton qui esquivent et dénoncer au conseiller Laisné qu'il se retirât à Compiègne ; on parle aussi des conseillers Benoist et Loysel.

— Jeudi 27, à sept heures du matin, M. le Chancelier voulant aller au Palais, pour interdire le Parlement, trouve les chaînes encore tendues en la rue Saint-Honoré, les veut faire détendre pour passer, ce qui lui étant refusé, il s'en va par ailleurs. Sa fille, duchesse de Sully, étoit avec lui qui vouloit aller chez M. de Meaux, son oncle, au cloître Notre-Dame, et n'a depuis voulu abandonner son père. Mais enfin, sur le quai des Augustins, est environné de peuple. Son carrosse pousse et le sauve dans l'hôtel de Luynes, à l'entrée de la rue Gilles-Cœur, qui a été pillé et où les fenêtres et les portes ont été cassées à coups de grès; le Chancelier s'est caché derrière des ais de sapin d'un petit cabinet secret, jusqu'à ce que compagnies de gens de pied et de cheval, envoyées du Palais-Royal, y sont venues le dégager et, ayant écarté le peuple, l'ont emmené de là au Palais-Cardinal; mais Picot, exempt, accompagnant toujours le sieur Chancelier, sur le retour, marchant à pied près du carrosse, a été tué d'un coup d'épée qui lui traversa le poumon, et le jeune Sanson, géographe, d'un coup de mousquet à la cuisse.

Lettre de cachet à M. de Chavigny, signée de Guénegaud, pour délivrer entre les mains d'un exempt le président de Blancmesnil, afin d'être conduit vers Lyon.

Un valet de pied vient quérir du Palais-Cardinal M. du Plessis de Guénegaud, sur les dix heures du matin, et on lui expédie une lettre de créance vers le Parlement pour la lui envoyer, et y eût été, si le Parlement ne fut venu.

Autre ordre plus précis du Prévôt des Marchands aux colonels

des seize quartiers de Paris, qu'ils ont envoyés à leurs capitaines, pour faire corps de garde.

Cependant le Parlement, au nombre de cent cinquante, et en corps, est allé à pied, en robes noires et bonnets carrés, du Palais au Palais-Cardinal, où la Reine, avant qu'il vint, a tenu conseil; puis, sur la harangue du Premier Président, requérant qu'on leur rendît les prisonniers et exilés, la Reine a, d'elle-même, répondu qu'elle ne pouvoit; sur quoi les présidents ont répliqué, et entr'autres le président de Mesmes a supplié la Reine de considérer le péril auquel étoit la ville et le royaume entier après la ville, et que pour eux ils n'y pourroient peut-être remédier, ni autre chose faire.

La Reine s'est donc retirée en sa petite galerie et là a tenu conseil où étoient trois maréchaux de France : de l'Hopital, La Meilleraye et de Villeroy ; puis ayant fait appeler le Parlement, auquel elle a dit qu'elle donneroit tout contentement, à la charge qu'eux aussi en donneroient au Roi, en lui promettant de ne plus du tout s'assembler ni délibérer sur sa dernière déclaration.

Sur quoi le Parlement a demandé à délibérer et a dit que cela ne se pouvoit faire en ce lieu là, comme on leur disoit qu'ils fissent, et s'en est voulu aller. Mais comme il a été en pleine rue Saint-Honoré, le bourgeois, là retranché, les a arrêtés et a poussé le Premier Président rudement; lui présentant le pistolet, l'a poussé contre un cabaret, et puis, quoi que tout le Parlement ait pu dire, le peuple les a renvoyés au Palais-Cardinal et dit qu'ils retournassent hardiment et qu'ils ne passeroient point au Palais s'ils ne ramenoient M. Broussel.

Le Parlement est donc retourné au Palais-Cardinal, alléguant la nécessité où le peuple les réduisoit (fors les présidents de Bailleul, de Belièvre, de Nesmond et de Novion, qui alloient dîner chez celui de Maisons, et puis se rendirent au Palais où ils attendirent en vain toute l'après-dîner, avec environ vingt conseillers). On les a mis dans la galerie du Roi et leur a-t-on donné des sièges, des viandes et du fruit et du vin, que le cardinal Mazarin leur a envoyé des restes de son dîner. Là, ils ont été trois ou quatre heures à délibérer, M. le Chancelier leur étant en tête, puis M. le duc d'Orléans et les ducs d'Elbeuf et de Retz. Puis devant la Reine et son Conseil la chose a été accommodée, en sorte qu'ils promettent au Roi de ne plus délibérer sur sa dernière déclaration du 31 juillet et qu'ils ne s'assembleront plus jusqu'après la Saint-

Martin, sinon pour règler le tarif ou pancarte encommencée des impositions et les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ; moyennant quoi, l'on leur a fait expédier lettres de cachet, signées de Guénegaud, pour envoyer rappeler et ramener M. Broussel qui est avancé de Saint-Germain au Mesnil-Madame-Rance, pour aller à Sedan ; et à cet effet on a baillé l'un des carrosses du Roi ou de la Reine dans lequel on a fait mettre le sieur Boucherat, conseiller au Parlement, fils du maître des Comptes et neveu dudit sieur Broussel, pour le montrer au peuple, avec lettres du Roi, et l'assurer qu'il va, par ordre du Roi, requérir ledit sieur Broussel et le ramener ici en liberté.

Semblablement a-t-on baillé un autre carrosse pour aller aussi quérir le président de Blancmesnil et le ramener du bois de Vincennes, où le président de Thou et le conseiller Genier se sont mis, avec semblable lettre de cachet du Roi, qu'ils ont fait voir au peuple, qui les a arrêtés à la porte et rue Saint-Antoine, même blessé de coups de pierres leur postillon.

Ils arrivèrent à dix heures de nuit au château de Vincennes et en ramenèrent ledit président, la nuit même, à Paris, chez soi.

Et on a aussi expédié pour les sieurs Charton et Lotin, présidents, quoique non pris, mais fugitifs, et pour les sieurs Benoist, Loysel et Laisné exilés. On dit que le sieur de la Nauve en étoit aussi.

Cependant M. de Chavigny, s'empensant retourner de là chez lui, par le quartier de la rue Montmartre, son carrosse a été arrêté, son cocher blessé de coups de pierres à la tête. Un autre gentilhomme de M. de Frontenac, nommé du Halde, aussi blessé et lui contraint de se sauver à cheval.

Ce soir, ordre du Prévôt des Marchands et Échevins à M. du Plessis de Guénegaud et autres colonels de la ville, d'ôter leurs corps de garde, d'envoyer chacun chez soi et le lendemain faire ouvrir leurs boutiques, attendu que tout étoit pacifié.

— Vendredi matin 28, on commence à défaire les barricades, qui étoient faites du jour précédent, de tonneaux, gabions et charrettes pleines de terre et de fumier, partout les environs du Palais et du Palais-Cardinal, rues Saint-Honoré, Saint-Denis, et même vers l'Université. Mais le sieur de Broussel étant arrivé de Nanteuil en un carrosse du Roi, la salve du peuple ès rues de Saint-Denis, Saint-Martin, pont Notre-Dame et jusqu'en Grève a été si grande, que les autres quartiers éloignés ne sachant que c'étoit,

et quelque bruit s'étant coulé qu'il étoit entré de la cavalerie par le quartier Saint-Honoré, au secours du Palais-Cardinal, on a partout recommencé à hausser les chaînes, refaire les barricades et se remettre en rumeur plus que jamais, même jusque au centre de la Bastille, où ils ont arrêté un courrier de M. le Prince, qui alloit à l'Arsenal, pensant y trouver le grand maître, qui étoit au Palais-Cardinal et y avoit couché.

Enfin M. de Broussel étant arrivé chez lui, le greffier Guyet y a été envoyé de la part du Parlement, qui l'y a mené à pied, vêtu de court, un manteau doublé de panne noire. Et là, y a eu arrêt par lequel est dit que le peuple mettra les armes bas, chacun se retirera en sa maison, et les boutiques étant ouvertes, on y travaillera à l'ordinaire. Les Prévôt des Marchands et Échevins sont allés par les rues faire détendre les chaînes et défaire les barricades ; ledit arrêt publié et affiché.

Mais sur les cinq à six heures de soir, comme quelques trois charettes, couvertes de fiens et par dessous chargées de poudre, sont sorties de l'Arsenal, le peuple du faubourg Saint-Antoine, qui a vu passer le charroi qui alloit au bois de Vincennes, en apparence, pour, au bout du faubourg, tourner vers le Palais-Cardinal, s'en étant aperçu à une caque qui a crevé et répandu ladite poudre par le fond de la charrette, s'est jeté dessus et les a pillées, disant que l'on les trahissoit et que c'étoit pour des gens de guerre dont le bois de Boulogne est plein, qui veulent emmener le Roi, puis assiéger ou affamer Paris. En effet, quelques compagnies du régiment à cheval du maréchal de la Meilleraye, qui étoient dès longtemps depuis Étampes jusqu'à Mantes, s'avancèrent de devers Orgeval et Villepreux.

Le Prévôt des Marchands y est allé [au faubourg Saint-Antoine], qui n'a fait que blanchir avec tous ses archers de ville, et sur dix heures du soir, ceux du faubourg Saint-Antoine se sont émus, en sorte que le capitaine de cette porte, qui est le sieur Le Clerc, a eu ordre du colonel, M. du Plessis de Guénegaud, de faire tenir ladite porte fermée et des corps de garde par tous les environs ; mais, sur le minuit, les Prévôt des Marchands et Échevins ayant été au Palais-Royal pour informer la Reine et s'informer eux-mêmes, envoyèrent ordre à tous les quartiers de faire retirer un chacun ; et ainsi le reste de la nuit se passa doucement.

— Le samedi matin 29, le Parlement assemblé délibéra sur les deux chefs ou points qu'il s'est réservé, suivant l'arrêté fait le

jeudi soir dans le Palais-Royal; premièrement sur l'achèvement de la pancarte des impôts ou tarif. On envoya vers M. le Chancelier, à ce qu'il envoyât par le sieur des Fontaines, secrétaire du Conseil, les originaux des édits, déclarations du Roi et arrêt du Conseil, en vertu desquels on a levé jusqu'à présent des impositions, puisque le mercredi dernier, 26 du mois, ledit sieur Chancelier avoit envoyé sur le midi vers ledit sieur de Broussel pour savoir s'il étoit en la maison et si, à l'issue du dîner, il y seroit et auroit la commodité que ledit sieur des Fontaines l'allât trouver avec les originaux, pour l'achèvement dudit tarif; à quoi ledit sieur de Broussel ayant répondu qu'oui et qu'il alloit faire avertir M. Ferrand, son codéputé, une demie heure après, le sieur de Comminges seroit venu prendre ledit sieur de Broussel, comme il se mettoit à dîner.

Pour l'autre point, qui est des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, le sieur Hennequin, abbé de Villeneuve et de Bernay, député pour cela, en fit son rapport; sur quoi fut dit que les Prévôt des Marchands et Échevins seroient avertis et faits venir au premier jour, pour informer la cour des circonstances et détail de toute cette affaire.

L'arrêt ou décret de prise de corps, donné dès le 20 ou 21 contre Catalan, Le Fèvre et Tabouret, confirmé en partie.

La Reine, au lieu d'aller selon son ordinaire à Notre-Dame, tint le lit tout le jour.

Le soir, depuis la nuit, tout le quartier de la rue Saint-Antoine et vers la rivière résonna de coups de mousquet.

— Dimanche 30, la rumeur se trouva tout apaisée, le dépavement des rues en quelques endroits et les vestiges des barricades paraissant.

Le soir, à la nuit, on tira fort du même côté du quartier Saint-Antoine, et madame Bouthiller donna le souper et le bal à mademoiselle d'Orléans.

Le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été et couché toujours dans le Palais-Royal, s'en retourna à l'Arsenal.

— Lundi matin, 31 d'août, avis que Furnes est assiégée par le maréchal de Rantzau et Dixmude par le prince de Condé.

Ce jour, le Parlement travailla aux rentes dues par le Roi au peuple et payées en l'Hôtel-de-Ville, et aussi parla-t-on du tarif ou pancarte des impôts, et fut envoyé vers M. le Chancelier à ce qu'il envoyât ce jour même un secrétaire du Conseil avec les édits

et arrêts originaux faits sur ce sujet. On voulut aussi savoir du procureur général et gens du Roi ce qu'ils avoient fait et avancé touchant l'exécution de l'arrêt donné contre Catalan, Tabouret et Le Fèvre, et sur ce qu'ils s'excusèrent, à cause qu'ils n'avoient en leurs mains ledit arrêt que du jour précédent, il leur fut enjoint de l'exécuter, en faisant procéder par information contre lesdits traitants.

Le soir, à six heures, les Prévôt des Marchands et Échevins de la ville et, à leur ordre, les colonels des seize quartiers de Paris, chacun avec quatre ou autre nombre de leurs capitaines, furent au Palais-Royal où la Reine les voulut connoître et remercier du devoir qu'ils avoient rendu en cette dernière émeute et barricades, les priant de continuer à bien servir le Roi et d'assurer le peuple que l'on ne pense point à emmener le Roi hors de Paris, comme aucuns en ont fait courir le bruit, pour augmenter le désordre.

Ce jour même, on fut assuré que M. le duc d'Anjou avoit la petite vérole, dans le Palais-Royal, en son quartier. Depuis lors [elle] est fort bien sortie.

M. le Chancelier, qui, depuis le jeudi 27, étoit toujours là demeuré et avoit couché, s'en retourna chez soi, où la duchesse de Sully, sa fille, avoit été saignée deux fois, de peur de fièvre et empirement, à cause de la contusion qu'elle a à l'épaule, d'une balle de mousquet qui s'y est venue applatir.

Trois gentilshommes sont venus au logis de l'abbé de la Victoire, rue des Francs-Bourgeois, sur le côté de la rue des Trois-Pavillons, demandant à venir trente ou quarante chevaux le soir, à neuf heures, se mettre là dedans comme amis de l'abbé, promettant de s'en aller dès le lendemain à trois heures du matin. On ne sait qui sont ces gens-là, ni quel est leur dessein.

Septembre.

M. du Plessis, secrétaire d'État en mois.

— Mardi, premier jour de septembre, le Parlement assemblé continue sur les rentes de la ville et sur le tarif des impositions, le matin et l'après-dîner, et outre que, pour celles-là, M. de Bernay-

Hennequin étoit commissaire, pour celui-ci, qui est le tarif, MM. de Broussel et Ferrand, tous de la Grande-Chambre, on a résolu de députer des commissaires avec eux de toutes les chambres, pour le fait desdites rentes ;

— Mercredi matin 2, se continue au Parlement où l'on commence d'avoir soupçon que l'on veuille entreprendre sur eux de la part des ministres. Voilà pourquoi ils se tiennent sur leurs gardes et proposent de continuer à s'assembler toutes les semaines, au moins une fois ou deux, durant le temps des vacations.

Ce jour, est venue nouvelle comme notre armée navale, ayant mis pied à Salerne, a été repoussée ; le marquis de Bassompierre, jadis La Tour, fils du feu maréchal, blessé à mort, et le sieur de Noulade aussi ayant une jambe emportée, en sorte que le prince Thomas a ramené ladite armade à Toulon.

Jeudi 8, le Parlement [s']assemble et achève, par les commissaires de toutes les chambres, le projet du règlement des rentes.

L'après-dînée, deux députés de chaque chambre du Parlement furent au Palais-Royal, où le Premier Président, parlant très bien comme à son ordinaire, fut ouï dans la petite galerie de la Reine en son particulier, M. de Guitaut gardant la porte. Il demanda quatre choses : que les gages fussent rendus à tous les officiers de France, que le droit annuel leur fût aussi donné sans aucun prêt, que les rentes fussent payées sur l'Hôtel, au moins pour la moitié ou deux quartiers, sur un fonds perpétuel et non aliénable, et enfin que, sur les trois années des tailles 1647, 1648, 1649, le Roi remît un quartier pur et entier, sans parler des charges.

La Reine, ayant assemblé son conseil à l'autre bout de la galerie, leur fit réponse, par la bouche de M. le Chancelier, que pour le prêt demandé aux officiers subalternes, touchant le droit annuel, il leur étoit accordé qu'ils n'en paieroient point pour tout. Quant aux gages desdits officiers, on leur en accordoit la moitié et pour les rentes aussi la moitié, qui sont deux quartiers pour chacun an. Mais que pour le quartier de la remise des tailles ès trois années 1647, 1648, 1649, Sa Majesté s'assuroit que quand le Parlement sauroit à fond où cela va, il seroit le premier à se désister de cette demande ; étant vrai que cela iroit à douze ou quinze millions par an, à cause que les tailles montent par an [à] cinquante millions ; et il y a les charges à déduire qui vont à quinze ou vingt millions ; ainsi ne reste de bon au Roi que trente à trente-cinq millions, dont le quart seroit environ huit millions

remis au peuple, ainsi que Sa Majesté accorde ; mais les quinze à vingt millions de reste, déduits pour les charges, iroient de pure perte au Roi, et son intention est que le peuple en porte sa part ; en sorte qu'au lieu de prendre le quart de remise au peuple sur le total des cinquante millions, qui feroit douze millions et demi, on le prendra seulement sur le pied de ce qui reste, à savoir trente ou trente-cinq millions après les charges déduites, et cela ne montera qu'environ à huit millions au bénéfice du peuple, ainsi que dit est. Là-dessus, le maréchal de la Meilleraye, surintendant, présenta un mémoire de cela aux députés du Parlement et leur dit que si cela ne suffisoit pas, il leur enverroit les états sur lesquels ils s'informeroient.

M. d'Avaux devoit voir M. le Cardinal ce soir là ; mais ne le vit point.

Douze prisonniers du parti espagnol et de la défaite de Lens arrivent au bois de Vincennes, savoir : le baron ou marquis de Crèvecœur, du surnom d'Anneux, fils du sieur d'Abancourt et petit-fils d'un de cette seigneurie, tous trois gouverneurs d'Avesnes ; le sieur Fernand Solis, espagnol, qui défendit Gravelines, deux ou trois colonels lorrains et autres. Ils furent logés dans le château, au quartier du commandant, le sieur de L'Isle, qui les a logés assez bien et bien traités cinq ou six jours durant.

Ce même soir, à huit heures, L'Enjolette qui est la belle et jolie mademoiselle d'Hostel-Choiseul a été enlevée par le comte de Brionne, fils de M. de Brionne et de Mademoiselle de Magliani-Porceletti, de Lorraine. Il la vint prendre en carosse au logis de madame d'Hostel, sa mère, qui soupoit seule en haut, la demoiselle étant en bas qui attendoit et avoit secrètement fait sortir ses hardes auparavant. Il la mena à la Chapelle, vers Saint-Denys, où, après grand souper, ils se marièrent, par un certain abbé, en présence de force monde.

Avis que le marquis Sfondrati est défait avec trois mille hommes, pensant secourir Furnes, par le maréchal de Rantzau, et que le marquis Ville, savoyard, a été tué devant Crémone ; le marquis de Saint-André-Montbrun, arrivé à Paris pour demander la place du défunt et sa charge de lieutenant général en notre armée de Piémont.

— Dimanche 6, conseil d'en haut ; le Parlement a eu permission de continuer quinze jours pour achever le tarif commencé, les gens du Roi ayant été ce soir au Palais-Royal pour ce sujet.

Ce jour, la Reine fut aux Cordeliers se confesser à son confesseur malade et âgé de quatre-vingts ans.

On va chez le sieur de la Milletière, beau-père de Catelan, pour chercher les millions de son gendre qui y étoient cachés, ou que l'on disoit, et on n'y a trouvé que dix-huit mille livres.

— Lundi matin 7, les gens du Roi portent au Parlement la lettre de cachet du Roi pour permission de s'assembler et continuer quinze jours dans les vacances, pour les affaires du Roi seulement, et non pour celles des particuliers, avec créance qu'il peut outrepasser lesdits quinze jours, si besoin est. Ils ont rapporté aussi grands compliments de la Reine au Parlement, de la bonne intention de qui, au service du Roi, elle dit être avertie et contente et qu'elle le prie de continuer sa fidélité et veiller pour la sûreté publique, attendu les méchants bruits que Lorrains, Francs-Comtois, Wallons et gens mal en leur pays et haïssant notre prospérité font courre ici, comme du retour de M. le Prince ici avec forces, et autres choses, pour mettre défiance entre le peuple et les ministres, ajoutant même des prophéties feintes et controuvées pour semer parmi le peuple et le persuader qu'il y doit avoir trahison contre lui et rumeur en ce mois.

Le Parlement ne se rassemblera que le 15 septembre, ayant fini le 7 à l'ordinaire.

M. d'Avaux sur le point de retourner à Munster.

Paix de l'Empire avec les Suédois.

— Le mercredi 9, qui est avec le 7 et le 25 l'un des trois jours auxquels les inventeurs ou débiteurs de prophéties nostradamiques disoient parmi le peuple qu'il y devoit arriver du malheur, se passe, ainsi que ledit 7, fort doucement et sans aucun bruit. Même ce jour fut fatal à l'un desdits pronostiqueurs, avocat du Parlement, nommé Goiset, qui a pensé être mis en prison pour cela. On dit que ce fut lui qui prédisit l'évasion du duc de Beaufort le 31 mai, dès Pâques.

— Jeudi 10, conseil d'en haut à cinq heures du soir. Grand bruit de la paix faite en l'Empire, pour nous aussi bien que pour la Suède. Notre gazette en parle fort, avant le 12.

— Vendredi 11, la Reine fut à la dévotion populaire à Sainte-Geneviève-du-Mont ; comme le mardi, jour de Notre-Dame, elle fut ès Cordeliers se confesser à son confesseur, qui est octogénaire et indisposé.

— Samedi matin 12, les premières chambres du Roi et de la Reine partent pour aller à Ruel.

Avis confirmé que M. le Prince a reçu un coup de mousquet au croupion ou à la hanche, dont la balle défaillante en l'arc de sa chute et rencontrant la basque de buffle de ce prince, qu'elle a pourtant percée, s'est applatie contre la chair, y faisant une contusion grosse comme un œuf. Bruit qu'il retourne à Paris et qu'on lui envoie carrosse au devant, par relais. Son bagage est ici dès il y a huit jours.

— Dimanche 13, entre six et sept du matin, le Roi ayant M. le Cardinal, le maréchal de Villeroy et Jarzé, capitaine de ses gardes, en son carrosse, s'en va à Ruel, sans autre escorte ni suite que de ses valets de pied.

La Reine part après midi, promettant à M. le duc d'Anjou de le venir voir souvent ici, où il est demeuré, pour achever de se guérir de sa petite vérole.

Bruit court que M. Tubeuf est congédié et tout chacun de ses amis le va voir à Issy, ou l'on le trouva l'après-dîner jouant en sa maison. La Reine dit tout haut, en partant sur les deux heures, que cela étoit faux.

Le maréchal de la Meilleraye partit après la Reine, lui douzième, à cheval, pour Ruel.

Autre bruit, semblablement faux, que M. du Plessis Guénegaud avoit fait emporter hors de Paris ses plus précieuses hardes et argent. — Item que les maréchal d'Estrées, sieurs de Senecterre et Bautru avoient fait de même.

— Mardi matin 15, le Parlement s'assemble et le tarif y a été proposé, mais différé au mardi 22.

Ce jour, avis confirmé de la reddition de Furnes, où douze cents hommes se sont rendus prisonniers au maréchal de Rantzau, et que M. le Prince, blessé, vient d'Amiens par carrosses de relais.

Le marquis de Brionne, fils du comte de ce nom, ayant enlevé la demoiselle d'Hostel-Choiseul, dite L'Enjolette, et s'étant marié à elle dans l'église et bourg de la Chapelle, entre Paris et Saint-Denys, meurt de la petite vérole, convertie en pourpre, dans sa maison, rue du Mail à Paris, huit jours après son mariage et le quatrième ou cinquième de son alitement.

— Jeudi 17, billets séditieux se trouvent dans les rues de Paris, portant avis au peuple et Parlement d'empêcher que l'on n'em-

mène du Palais Royal M. le duc d'Anjou qui y est, se guérissant et déjà levé de sa petite vérole et que l'on veut ôter de là, sous ombre de l'envoyer à Saint-Ouen, près Saint-Denis, prendre l'air en la maison du sieur de Mauroy, ni souffrir qu'on fasse sortir aucuns canons de l'Arsenal.

— Vendredi 18, sur les onze heures du matin, M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, son frère, et le sieur d'Amontot étant au château de Vincennes, à visiter M. de Chavigny, qui en acheta le gouvernement du duc de Chaulnes pour quarante milles livres, il y a plusieurs années, et qui, depuis huit jours, indisposé, s'étoit retiré là, où il avoit fait mener plusieurs chariots chargés de meubles, tant pour lui et sa famille que pour accommoder le prince de Ligne, le baron de Beaufort, fils du général Beck, mort en la bataille de Lens, dom Gabriel de Moledo et dom Miguel de Cuña, intendant ou proveydor général en l'armée de l'Archiduc, tous prisonniers de cette bataille, étant avec Fernand Solis et autres dans ledit château, au quartier du sieur de L'Isle, lieutenant dudit sieur de Chavigny, arriva le sieur de La Primaudaye, avec ordre du Roi et parla auxdits prisonniers qui ont, au moins le prince de Ligne, permission et passeport de s'en aller sur leur parole à Bruxelles, à la charge de se représenter et retourner audit château et en la main du Roi dans deux mois; puis montra son ordre audit sieur de Chavigny, portant qu'il eût à partir de la place et s'en aller ce jour même, sans délai, droit à Chavigny, qui est en Touraine, près Chinon, avec sa famille.

Là dessus, sa femme étant entrée au carrosse dudit sieur de Guénegaud pour s'en aller en sa maison de Paris y donner ordre, comme il étoit sur le pont levis, le sieur de Droué, capitaine aux gardes, l'arrêta au corps de garde de dehors, où ses soldats s'étant postés et aucuns d'eux avec lui entrés dans le château, ils laissèrent aller le carrosse desdits sieurs, la dame de Chavigny étant descendue et rentrée par ce second ordre. Elle trouva son mari prisonnier, son lieutenant et garnison ancienne congédiés et elle commandée de partir sur l'heure pour s'en aller à Chavigny.

Elle pria La Primaudaye de supplier M. le Cardinal qu'elle pût aller à Ville-Savin, maison de son père, à côté de Blois, acommodée, que non pas à Chavigny, qui est à son beau père, M. Bouthillier et qui n'est point maison accommodée pour habiter; et [elle pria] le sieur de Droué, que puisqu'il falloit qu'elle partît ce

soir, elle pût aller à Plaisance, une lieue près, coucher chez son père. On lui permit tout. Elle prit les charrettes de la Pissotte et fit toute l'après dîner transporter ses meubles hors du château de Vincennes. Saint-Martin demeura avec M. de Chavigny qui le demanda; mais le lundi 21, il le quitta, par ordre exprès de la cour et s'en revint à Paris, en même temps que l'on mit M. de Chavigny dans le donjon.

La nuit du vendredi au samedi, ordre à M. de Châteauneuf de partir de Montrouge et s'en aller à Châteauneuf en Berry. Autres disent à Ruffec, maison de sa belle-sœur de Hauterive, par delà Angoulême.

— Samedi 19, sur les quatre heures après dîner, la Reine fut au quartier de M. le Cardinal, à Ruel, lui dire et consoler la mort de son frère le cardinal de Sainte-Cécile, fra Michaele Mazarini, de l'ordre des Frères Prêcheurs et archevêque d'Aix, arrivée à Rome le 1er de septembre, peu de jours après qu'il y fut retourné de France. Le bruit commun vint qu'il y soit passé avec millions, et que son père, il signor Pietro Mazarini, soit fort malade, et le Pape aussi.

Le même jour, avis que le maréchal d'Estrées est arrêté, de la part du Roi, en sa maison des champs, à Cœuvres. — Faux.

Le bruit vint que les frères Bautru le soient aussi et le commandeur de Jars congédié de la cour. — Faux. — Bautru est à Ruel, bien en cour.

Nouvelles par diverses lettres des contrées de Navarre et d'Aragon, comme il y a eu grand remuement, et que sept grands d'Espagne ont là-dessus voulu prendre leur temps pour se saisir ou défaire de la personne du Roi d'Espagne qui est demeuré blessé, mais aucuns de ces grands ont été arrêtés. Entr'eux on nomme le duc d'Albuquerque et don Francisco de Mello, jadis gouverneur des Pays-Bas, qui ayant son origine et toute sa parentèle en Portugal, auroit induit les autres à choisir le prince de Portugal, qui est de grande espérance, pour le marier à l'infante d'Espagne et ainsi réunir tous les royaumes et esprits et rétablir la monarchie espagnole par une paix et accommodement avec la France, en vengeant le honteux traité des Hollandais et reprenant sur eux tout ce qu'ils ont usurpé de la monarchie.

M. le prince de Condé arrive de l'armée à Chantilly et de là passe à côté de Paris, sans entrer dans la ville, et va à Ruel en cour.

— Le dimanche 20, M. du Plessis, secrétaire d'État, porte la patente de commission scellée du grand sceau et signée par lui en commandement à M. le président de Mesmes, pour la présidence que le Roi lui donne en la Chambre de Justice, nouvellement accordée aux demandes du Parlement.

Grand bruit et soupçon parmi le peuple que les troupes du général Erlach, qui sont entre les rivières de Somme et d'Oise à se rafraichir, sont pour venir aux environs de Paris, affamer la ville.

— Lundi 21, le prince de Ligne, sorti sur sa parole du château de Vincennes, vient ouïr la messe à Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et quatre pères jésuites le ramenèrent jusqu'à son carrosse.

L'après dîner, conseil d'en haut à Ruel, d'où M. du Plessis, retournant à huit heures du soir, passe chez le président de Mesmes.

Ce jour, à deux heures de l'après midi, M. de Chavigny fut conduit de son appartement, où il avoit été arrêté vendredi, dans le donjon, suivant l'ordre de la cour, sur lequel il a trouvé à redire et a contesté avec le sieur Du Bois, exempt, qui est là avec quatre des gardes de la Reine. C'est le même exempt qui y avoit conduit le 26 août le président de Blancmesnil; et le sieur de Saint-Martin, qui étoit toujours, à sa demande, demeuré avec lui, fut congédié et s'en retourna à Paris.

— Mardi 22, au matin, le Parlement assemblé, où le président Viole, pour son ami M. de Chavigny, et de Novion, grand président, parlèrent fort et nommèrent le cardinal Mazarin qui avoit jusqu'alors été épargné, arrêta que députés seroient envoyés vers la Reine la prier de ramener le Roi à Paris pour rassurer le peuple étonné de l'avoir entendu sortir de la sorte qu'il sortit de la ville; que messieurs les duc d'Orléans, princes de Condé et Conti seroient invités à se trouver le lendemain matin au Parlement, à la délibération qui s'y feroit.

Les députés furent à Ruel; le Premier Président parla. La Reine, sans faire aucune mention de retour, répondit simplement que le Roi étoit sorti de la ville à cause du mauvais air. M. le duc d'Orléans répondit qu'il ne pouvoit s'absenter du Roi et qu'il étoit résolu de demeurer continuellement près de Sa Majesté, pour la servir et faire obéir, et que, s'il en usoit autrement, ce seroit une tache pour lui. Ce que les princes de Condé et de Conti dirent aussi, par le même mot de « tache ».

Le Chancelier dit que la Reine n'avoit aucune défiance du peuple, ni aussi animosité aucune contre lui, ayant oublié tout ce qui s'étoit passé; mais que cependant l'assemblée outrepassoit ses pouvoirs, étant vrai qu'il n'avoit eu prolongation de s'assembler que pour la confection du tarif et non pour faire députation, ni demandes nouvelles.

Le Premier Président répliqua que cela procédoit du côté des ministres qui avoient promis de ne rien attenter ni innover; que toutefois on avoit amené le Roi de la manière que chacun sait (à la dérobée), et fait de nouveaux prisonniers d'État (M. de Chavigny), sans qu'on en puisse savoir ni effleurer le sujet et que ces procédés mettent tout le monde en appréhension. Qu'au surplus, l'assemblée du Parlement s'entendoit tellement continuer, pour les occasions survenantes, que même quand il n'auroit point eu de permission de se continuer et qu'il auroit été en pleines et pures vacances, il n'auroit pas laissé, pour semblable occasion, de faire ce qu'il a fait en son assemblée et députation.

Le soir, conseil d'en haut où tout ce que le Parlement avoit fait ce jour là fut cassé.

M. le duc d'Anjou, qui étoit demeuré jusqu'à ce jour là, se guérissant de la petite vérole, fut emmené hors du Palais-Royal coucher à Buzenval, à côté de Ruel.

Préparatifs de cour pour s'en aller le lendemain à Saint-Germain-en-Laye.

La nuit d'entre le 22 et le 23, on a enlevé de l'Hôtel de Condé ce qu'il y avoit de précieux.

— Mercredi matin 23, M. de Chavigny enlevé hors du château de Vincennes, on ne sait où.

Ce même matin, le Parlement assemblé arrête que remontrances seront faites à la Reine sur l'arrêt du Conseil d'État du soir précédent et sur le présent état des affaires, et ce, par écrit.

Les Prévôt des Marchands et échevins de la ville, envoyés quérir, à eux enjoint de pourvoir à la sécurité et subsistance de la ville, en faisant venir librement, à l'ordinaire, tous les vivres et provisions de la campagne en la ville. Et pour ce qui est de faire garde ès portes, on y avisera au prochain jour, mais demain et jours suivants on continuera la délibération incessamment, et pour cela il n'y eut que trois voix de plus, dont celle de M. du Lonzat étoit une.

Le soir, les Prévôt des Marchands et échevins sont mandés à Ruel, où la cour demeure.

M. de Chavigny, enlevé du donjon du château de Vincennes et conduit par Saint-Denis, Pontoise et la route du Hâvre, où il est demeuré dans la citadelle, où il se promène par les cours et bastions, le lieutenant de madame d'Aiguillon le traitant bien.

La Reine d'Angleterre arrive au Louvre, à Paris.

Le populaire pille un carrosse où il y avoit de l'argent, passant sur le pont Marie, en l'île, pour la dame de Bretonvilliers ; et un chariot chargé de meubles, vers la rue de Montorgueil ou de Montmartre, dont toutefois il y a eu beaucoup de rendu ; en Grève aussi, un muid de blé, que deux jésuites pensoient enlever, après l'avoir payé soixante écus, qui est quinze livres le setier.

Ce jour, madame du Plessis s'en va coucher, avec madame la comtesse de Miossens, à Meudon, chez madame de Guénegaud, leur mère. Mais ce soir même, à six heures, madame d'Orléans y arriva avec ses enfants et son train et y coucha, comme aussi le lendemain, et n'en partit que le vendredi, après midi, pour Saint-Germain.

— Jeudi 24, que le Parlement étant assemblé à Paris, y vinrent au parquet des gens du Roi les sieurs de Choisy, de Caen, chancelier de M. le duc d'Orléans, et chevalier de Rivière, agent de M. le prince de Condé, chargés d'une lettre chacun, de la part de leurs maîtres, signée l'une « — Vostre meilleur (affectionné en l'imprimé) ami — Gaston, — Messieurs, — » sans laisser de vide, l'autre « — Vostre humble (en l'imprimé très humble) et très affectionné serviteur, — Louis de Bourbon, — Messieurs » avec une ligne entière : et en la souscription, pour la lettre du duc d'Orléans « — A Messieurs de la Cour de Parlement du Roi, à Paris — » ; mais la véritable : « — A Messieurs les gens tenant la cour du Parlement du Roi Monseigneur et neveu à Paris » ; la véritable de M. le Prince : « — A Messieurs de la Cour du Parlement de Paris. — » Toutes deux prient la compagnie de députer et envoyer le lendemain vendredi 25, dès le matin, pour dîner à Saint-Germain, où cependant Leurs Majestés allèrent de Ruel coucher le jeudi soir, et là conférer sur les affaires présentes.

Les gens du Roi ayant introduit les deux envoyés, ils donnèrent chacun sa lettre, dont lecture fut faite en la Grande Chambre, en présence d'eux, assis; après quoi, le Premier Président leur ayant demandé s'ils avoient rien à dire, ils firent chacun un petit

compliment, puis ils s'en retournèrent au Parquet, et M. Talon, avocat général, harangua avec ardeur, représentant au Parlement l'importance de cette conférence requise par les Princes, pour l'état des affaires et le service du Roi; après quoi il y eut arrêt que six seroient députés; à savoir le Premier Président, celui de Novion, ceux de Blancmesnil et Viole et encore deux autres, pour aller à ladite conférence qui se feroit à Saint-Germain avec les princes du sang, M. de Longueville et M. le Chancelier, s'il en vouloit être. Bien entendu que s'il plaît à la Reine d'y être aussi, à la bonne heure, mais aucun de plus, le cardinal Mazarin en étant particulièrement exclu.

Ils doivent commencer par se plaindre de la défiance que l'on témoigne, puis demander que pour lever cette défiance et assurer aussi le peuple, le Roi soit ramené à Paris, et que tous prisonniers d'État soient remis en liberté. Item que le quartier de la taille 1648 soit remis au peuple, à jour et à plein, et non pas après les charges déduites, comme porte la déclaration du Roi. Quand cela sera promis ou vidé, on entrera en conférence sur les désordres de l'État, et on priera les Princes de venir au Parlement.

Le maréchal de la Motte-Houdanconrt, élargi de sa prison de Grenoble, passe à Paris et s'en va en Picardie voir son père octogénaire.

— Vendredi 25, ils devoient partir à neuf heures du matin ; mais on a dit par la ville que le président de Novion et le sieur de Blancmesnil s'étoient excusés d'y aller, comme n'y trouvant pas leur sûreté; et est vrai. Il n'y eut de présidents que le Premier et M. de Longueil-Maisons.

Sur le midi, lettres de la Reine au Prévôt des Marchands et aux échevins de Paris, qu'ayant été avertie que le bruit court par le populaire de Paris qu'elle veut affamer Paris, pour leur témoigner le contraire, elle leur envoie ses lettres et ordonne de les envoyer aux maires et officiers des autres villes et villages circonvoisins, auxquels Sa Majesté enjoint de faire tenir les vivres ordinaires, et encore plus abondamment, à ceux de Paris.

Le même vendredi, après midi, madame la duchesse d'Orléans partit de Meudon et alla coucher à Saint-Germain.

Les députés du Parlement furent à Saint-Germain, où ils furent bien dînés par le contrôleur général de la maison du Roi et y virent seulement les Princes, auxquels ils firent trois demandes, et une avant toutes, savoir la continuation du Parlement, par la

bouche du Premier Président : la première que le Roi retournât à Paris pour assurer le peuple; la deuxième que les prisonniers d'État soient mis en liberté et les exilés rappelés; la troisième que le Roi, la Reine et les Princes donnent et pourvoient de sûreté suffisante aux députés du Parlement pour faire la conférence avec lesdits seigneurs Princes, après que ces trois demandes auront été vidées. On les remit à envoyer quérir leur réponse dimanche prochain.

— Samedi 26, dès le matin, les lettres du duc d'Orléans et du prince de Condé furent imprimées et éditées dans Paris.

Fontrailles est mal en cour et guetté par une escadre de cavalerie, se promenant au bout de la rue où il loge, découverte par un de ses amis, qui l'alloit visiter et l'avertit. Lui se tint caché et envoya son carrosse, un des siens dedans, le rideau tiré qui fut aussitôt arrêté par cette cavalerie, qui, se trouvant moquée, se retira de là.

— Dimanche 27, le Parlement, par ses députés, retourna dîner à Saint-Germain, fut bien traité et vit la Reine; et s'assemblant avec les Princes seuls : — Sur la continuation du Parlement durant les vacances, leur fut accordée pour huit jours, sans préjudice de la première parole de créance jointe à la première continuation de prolonger autant qu'ils en auroient besoin. — Sur le retour du Roi à Paris et la comparution ou venue des Princes au Palais, en Parlement, fut répondu qu'il n'y avoit pas assez de sûreté de la part du peuple. — Pour le troisième point, concernant les prisonniers qui doivent être interrogés au bout de vingt-quatre heures après leur capture, le Chancelier qui s'y trouva, comme aussi le maréchal et surintendant de la Meilleraye et avec lui M. Tubeuf, parla, disant que l'ordonnance en avoit été faite par les Rois pour montrer et prescrire aux juges et officiers du Royaume comme ils en devoient user dans les formes ordinaires, mais ce n'est pas dire que le Roi se soit lié les mains par là et astreint d'en user de même pour les prisonniers d'État, dont les crimes sont souvent si secrets, que même il n'est pas à propos qu'on leur donne à connoitre à eux-mêmes que c'est pour cela que l'on les a emprisonnés. — Pour le quatrième point, de la sûreté du Parlement, on la lui promit toute entière, jusqu'au bout de la conférence, laquelle on a ce jour même commencée, en faisant voir les rôles ou registres et livres des états des finances; et la continuation fut remise à jeudi prochain.

Bruit que le courrier de la conclusion de notre paix avec l'empire est arrivé.

Le maréchal de Gramont arrive de l'armée en cour, et le général Erlach, qui a été très bien reçu et qu'on dit être fait maréchal de France et après lui les sieurs de la Ferté-Imbaut et Sennecterre et encore les sieurs de Villequier et de Châtillon-Colligny.

Arrivé aussi un envoyé des Pays-Bas pour Espagne et subdélégué du comte de Peñaranda avec lequel M. le Cardinal se tient enfermé des trois et quatre heures de suite.

— Lundi 28, bruit que les Catalans ont pris les armes contre nous et que le maréchal de Schonberg s'est sauvé.

Maréchal de la Motte-Houdancourt va en cour, où M. le Cardinal le reçoit et lui promet pareille amitié que le défunt cardinal de Richelieu lui portoit. Le maréchal lui donne assurance de service fidèle.

— Mardi 29, autre bruit qu'un grand d'Espagne, envoyé de la part de son Roi, est arrivé en France; c'est un envoyé de Peñaranda.

Autre que les crocheteurs, vagabonds volontaires et gueux de la ville se sont assemblés en grand nombre sur le boulevard Saint-Antoine pour aviser entre eux quelles maisons ils attaqueroient pour piller, l'occasion arrivant.

Le petit duc d'Enghien est emmené hors de Paris, à la campagne.

— Mercredi matin 30, le Parlement assemblé et tous y étant, le Premier Président leur a fait, selon la coutume, relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain, ès deux voyages que les députés y ont été avec lui. De ce récit il paroît que les ministres se veulent accommoder et que le Parlement ne s'en éloigne pas. Leur prochaine assemblée a été remise à vendredi, deuxième d'octobre; et cependant ils doivent retourner à Saint-Germain demain.

Ce jour, madame de Vendôme se trouve au Palais, présentant sa requête entre les mains de M. Laisné, qui, suivant l'avis des Parlement et présidents, la remit en celles de M. Chevalier, de la Grande Chambre, qui ne la rapporta point, à cause de la presse des autres affaires pour l'État. Elle demandoit que le duc, son mari, eût permission de retourner en France vivre en une de ses maisons en sûreté et que son fils, le duc de Beaufort, se pût justifier.

OCTOBRE.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État.

Quartier de Villequier, capitaine des gardes du corps.

— Jeudi, premier d'octobre, jour de saint Remy, continue la conférence encommencée, quoique quelques jeunes ne fussent pas d'avis que l'on y retournât.

Bruit que l'Aragon est révolté contre le roi d'Espagne, sous don Francisco de Mello.

Le sieur de Saint-Romain, fils puîné du sieur de Lingendes, premier commis de M. du Plessis, secrétaire d'État, porte des lettres de cachet du Roi au duc de Montbazon, gouverneur de Paris et de l'Isle-de-France, et au maréchal d'Estrées, ici, naguère retourné de Cœuvres, près Soissons, lieutenant du Roi audit gouvernement. On espéroit que c'étoit pour donner part au peuple de la paix d'Allemagne, mais il se fait que cette paix n'est point faite, comme on croyoit, et que le courrier de M. Servien avoit fait croire; même l'envoyé du comte de Peñaranda, trouvant le Cardinal serré, s'est tenu lui-même aussi serré, et s'en est allé sans rien faire. Mais le nonce du Pape, étant jeudi allé à Saint-Germain, d'office et sans être requis ni attendu, représenta à M. le Cardinal les raisons qui le devoient porter à la paix d'Espagne. Sur quoi, il a envoyé après ledit envoyé d'Espagne pour le faire arrêter, quelque part qu'on l'atteigne, et l'obliger à retourner pour une seconde fois vers M. le Cardinal.

Ce même jour de jeudi, premier octobre, les députés du Parlement allèrent à Saint-Germain, où presque tous les présidents, qui se prétendent naturels députés, qui n'y avoient point encore été, y furent. M. le Chancelier s'y trouva avec les Princes. Sur le point du relâchement des prisonniers et de la sécurité publique, il fut, par les députés, dit et allégué que Louis XI, roi sévère et qui avoit en son règne emprisonné toutes sortes de gens à tort et à travers, comme s'en repentant, avoit fait une ordonnance, qui se trouve en la conférence des ordonnances ou volume de Fontanon, par laquelle il ne vouloit point qu'un officier, quel qu'il fût, pût être destitué ni privé de sa fonction qu'après poursuites, contre lui juridiquement faites, par devant ses juges naturels. Depuis lors, cela s'est pratiqué, les offices n'étant point vénaux, on n'en a ôté

aucun à personne qu'en l'an 1561, le Roi en destitua un de sa fonction pour contenter le roi de Navarre; mais ce ne fut que pour trois jours, au bout desquels il fut rétabli, comme aussi sous Henri IV cela est arrivé. Et n'y a que sous Louis XIII, sous le gouvernement du cardinal de Richelieu, après celui de Luynes et du maréchal d'Ancre qui avoient commencé, que la destitution et interdiction des conseillers du Parlement et des chambres entières ont eu lieu. Le Parlement demande donc qu'à présent la Reine donne sûreté et promette s'abstenir de telles choses, en rappelant les exilés et libérant les prisonniers. M. le duc d'Orléans a été contre cela, disant que c'étoit la sûreté de l'Etat que le Roi et son Conseil puissent destituer les brouillons et se saisir des gens suspects etc. Et sur ce que le Parlement a représenté que cette sûreté qu'il demandoit, regardoit lui et les autres Princes, il a répondu que les princes devoient vivre près du Roi et de la Reine si bien, qu'ils ne donnassent sujet de devenir fâcheux ni suspects, et que, pour lui, il y vivoit de sorte qu'il ne craignoit point de tomber jamais en tel inconvénient.

Enfin le Parlement est retourné le soir même à Paris sans rien obtenir, sinon que samedi prochain il eût à retourner par les mêmes députés pour avoir la réponse sur cette demande que M. d'Orléans se chargeoit de porter à la Reine, mais n'assuroit pas d'obtenir. Cependant M. le Chancelier a rendu auxdits députés tous les articles des assemblées ci devant tenues par les cours unies dans la chambre Saint-Louis, avec la réponse à chacun d'iceux, selon qu'ils sont accordés ou non. Là, le quartier de la remise de la taille au peuple pour 1648 n'est qu'à condition des charges préalablement déduites. Le Chancelier a ajouté que si le Parlement ne reçoit l'offre de la Reine, ainsi qu'elle l'a fait, elle ne tiendra rien de toutes les autres choses par elle accordées sur les autres points.

— Vendredi 2, au matin, madame de Vendôme se trouve à la porte de la Grande Chambre, faisant sollicitation pour le retour de « monsieur son mari », comme elle parle, et l'absolution de son fils, suivant la requête par elle présentée le mercredi 30 septembre dernier. Il n'y a pas eu un seul conseiller à qui elle n'ait parlé trois mots. Cependant ils se sont assemblés tous et ont, après avoir eu la relation du Premier Président de ce qui se passa hier à Saint-Germain, remis une seconde assemblée, ce jour même vendredi, après dîner, pour travailler au tarif; en laquelle ils ont

commencé, sur le rapport de MM. de Broussel et Ferrand, rapporteur, à ordonner sur ledit tarif; et ainsi ont donné un arrêt portant abolition des quarante sols qui se levoient pour chacun bœuf, des cinq sols sur chaque veau et mouton, vingt sols par vache, douze sols pour porc, mentionnés au tarif du 26 janvier, qui est un droit vérifié en la Cour des Aides, au lieu et place du sol pour livre que le Roi demandoit, et ce, pour chaque bête entrant à Paris.

Les six corps des marchands de Paris s'assemblent secrètement par leurs gardes ; et principaux d'entr'eux résolus d'aller trouver le Roi et l'assurer de ne point tremper en rien de ce qui se passe et s'est passé contre son service.

— Samedi 3, les députés du Parlement furent à Saint-Germain et y dînèrent par ordre du grand maître de France, M. le Prince, lequel, avec le duc d'Orléans, suivi du Chancelier, les vint trouver assez tard et dit le Chancelier, d'abord, qu'on ne se savoit assez étonner comme le Parlement, durant une conférence qui est comme une surséance et trêve entr'eux, a donné l'arrêt d'ôter les quarante sols pour chaque bœuf que l'on payoit au Roi pour avoir gratifié son peuple de la remise du sol pour livre; à quoi le Premier Président repartit vertement que le Parlement s'étonnoit lui-même comme, puisque le Roi en avoit gratifié son peuple, on lui avoit si longtemps fait payer ces quarante sols, sans que Sa Majesté en profitât. Et ainsi eurent plusieurs paroles, le Premier Président disant que c'étoit lui qui avoit signé ledit arrêt d'hier et avoit eu raison.

De là il passa sur certains droits et offices que ledit Chancelier a établi sur le sceau et qui seront ou doivent être ôtés comme abusifs et à la foule du peuple. Le président de Nesmond interrompit, disant que ce n'étoit l'objet de leur venue, mais pour avoir contentement et réponse précise sur la sûreté de leurs personnes et de tout le monde et pour le relâchement des prisonniers. M. le duc d'Orléans dit que tous engageoient leur parole avec celle de la Reine que dans trois mois les prisonniers auroient liberté, sur quoi le Premier Président dit que ce n'étoit contentement, ains amusement et se voulut lever pour s'en aller. Le prince de Condé parla et le retint, disant qu'il iroit avec M. d'Orléans supplier la Reine là-dessus et s'y en alla, le Chancelier aussi avec eux et furent si longtemps que le Parlement s'ennuya et s'en voulut aller : là-dessus les Princes et le Chancelier retournèrent et vou-

lurent recommencer; mais le Parlement dit qu'il ne se pouvoit annuiter et que le jeudi précédent le peuple impatient de ce qu'ils ne retournoient point avant la nuit, fut sur le point de se mutiner et tendre les chaînes, craignant qu'on ne les eût retenus à Saint-Germain pour entreprendre sur Paris et qu'ils vouloient, à ce coup, prévenir tel désordre. Les Princes étonnés prièrent qu'ils revinssent mercredi, et, sur refus, lundi ; mais le Premier Président dit qu'il falloit finir et qu'ils ne croyoient pas que le peuple les voulût laisser retourner :

— toutefois que le lendemain dimanche 4, après dîner, ils reviendroient et se rendroient là sur une à deux heures, pour la dernière fois, comme ils ont fait ; et ont obtenu par écrit de la Reine (laquelle a désiré un contre écrit des Princes, comme tel étoit leur avis et ils l'ont baillé à Sa Majesté) et [des] Princes, qu'aucun officier ne seroit emprisonné, qu'au bout de vingt quatre heures il ne fût livré à ses juges naturels, pour lui être faite interrogation et procès. Que quant aux personnes d'autre qualité, dans trois mois ils seroient rendus au Parlement, ou autres, leurs juges naturels, pour leur faire procès.

Paroles le soir entre la Reine et M. le Cardinal qui demanda à se retirer, sur ce que Sa Majesté dit que tout ce qui étoit arrivé étoit par ses conseils ; MM. Le Tellier et de Lyonne furent toute la nuit allant et venant vers eux ; le lendemain, lundi matin, cela se raccommoda.

Les sieurs Bouthillier et de Ville-Savin étoient là samedi et firent par le marquis de Mortemart et M. Tubeuf savoir de M. le Cardinal, s'ils le pourroient voir, qui dit qu'il n'étoit besoin, mais qu'il trouvoit bon qu'ils sollicitassent pour M. de Chavigny et que c'étoit la bonne voie de le tirer de prison.

Les Princes ont requis du Parlement qu'il ne parlât plus du tarif. Le Premier Président a répondu qu'il avoit commencé ; que c'étoit l'attente du peuple, lequel il ne falloit tromper, et qu'ainsi il acheveroit et promptement.

— Lundi matin 5, l'arrêt du Parlement du vendredi 2 a été publié par les rues, imprimé, portant défense à tous commis de la ferme en pied de lever les vingt sols par vache, quarante sols par bœuf, cinq sols par veau et par mouton et douze sols par porc, à l'entrée des faubourgs et ville de Paris, à peine de concussion.

Le Parlement étant assemblé, le Premier Président a fait la relation de ce qui se passa hier à Saint-Germain et exhibé le papier qui

leur fut baillé touchant la sûreté publique, lequel a été laissé entre ses mains et des mêmes députés, qui l'apportèrent hier pour l'examiner et en faire leur rapport mercredi prochain en l'assemblée qui se tiendra pour résoudre ce qu'il faudra là-dessus. On a aussi arrêté que, ce même mercredi, on délibérera sur toutes les réponses données à Saint-Germain par M. le Chancelier, sur les articles du cahier des propositions faites par les cours unies en la chambre Saint-Louis, les mois passés dernièrement, cet été.

— Mercredi 7, la délibération a été mise sur le tapis mais remise au lendemain matin et après dîner

— jeudi 8, que l'on s'est assemblé. On y a ébauché le fait des rentes ou droits achetés sur le Roi que aucuns particuliers ont vendus ou baillés en payement au Roi, aux deniers quatorze et dix-huit, et qu'ils avoient achetés à d'autres particuliers ou du Roi même au denier quatre ou cinq, au plus, afin de leur faire rendre gorge. — Item pour le tarif pour le bois, le vin, etc., force charretiers, porteurs et gens du port s'étant trouvés au Palais pour cela, et dont la Reine a reproché à M. de Broussel sa lenteur ordinaire et aiguillonné le Parlement à se hâter.

L'assemblée remise à samedi pour tout le jour, quoique ce soit la foire Saint-Denys.

Ont été aussi, ledit jeudi, après dîner, donnés deux arrêts, l'un qu'aucun fils, frère, commis, adjoint, associé et participant de traitans ne sera reçu à office en cour souveraine; et si aucun y a été reçu déjà, il y demeurera, mais ne pourra être promu à autre charge de cette nature. — Item un autre arrêt portant que tous les biens des traitans, ceux de leurs femmes, enfants et auteurs dont ils ont droit de succéder, sont et demeureront affectés à leurs dettes, nonobstant toutes séparations, renonciations, émancipations et autres actes quelconques tels, faits ou à faire pour les mettre à couvert.

Ce jour, le sieur de Langlade-Comminges, capitaine au régiment des gardes, est mort à Paris, des blessures qu'il reçut à la tête en la bataille dernière de Lens.

Permission à M. de Chavigny d'écrire à sa femme et à son homme d'affaires à Paris et de recevoir aussi de leurs lettres.

Le président de Mesmes mal des deux côtés, M. d'Avaux fort [fatigué] de la cour et de sa charge de surintendant.

Le prince de Condé en pourparlers sur le fait de l'Amirauté

qu'il prétend et a demandée à la Reine avec bonne réponse, avec M. le duc d'Orléans, qui veut attendre l'accouchement de madame sa femme avant que d'y consentir.

Le duc de Beaufort à Paris secrètement et faisant ses visites de nuit seulement.

— Samedi 10, le Parlement, assemblé le matin et l'après dîner, expédie tous les articles de la chambre Saint-Denis, avec les réponses y baillées depuis peu dans Saint-Germain par M. le Chancelier; de quoi l'on dresse mémoire en articles dont sera fait une déclaration de la part du Roi, pour servir de règlement à tout ce dont le Parlement et le ministère sont en discord.

Ce jour devoit partir le maréchal de la Motte-Houdencourt pour aller commander les troupes destinées pour s'opposer à celles de l'Archiduc vers la Thiérache; il ne partit point et n'a bougé.

Le point des boues réglé; de sorte qu'en chacun des seize quartiers de Paris, il y aura notables bourgeois choisis et chargés de l'argent contribuable au nettoiement, dont ils auront le soin et rendront compte.

— Dimanche 11, à quatre heures du matin, madame de Guénegaud fait une fille pour premier enfant.

— Lundi 12, le matin et l'après dînée, jusqu'à sept heures du soir, le Parlement assemblé sur le tarif n'a rien arrêté. Le Palais plein de vignerons, marchands de vin, et bateliers et charretiers qui ont leur vin hors de la banlieue de la ville, attendant le règlement avant qu'entrer, ont fait grand bruit, parlé à Messieurs insolemment et en jurant qu'ils vouloient un arrêt et que si l'on ne leur faisoit raison, ils se la feroient eux-mêmes. Sont allés au carrosse de M. Le Féron, président en la deuxième des Enquêtes et continué cette année Prévôt des Marchands de Paris, qui s'est retiré à sauveté, l'ont voulu mettre en pièces, ont rompu les harnois des chevaux et pièces dudit carrosse, emportant les casaques des cocher et laquais, qui se sont sauvés, ont menacé d'aller à la maison dudit sieur Prévôt, à la Barre du Bec et de la piller; dont lui, intimidé, en a fait transporter les argenteries et choses de prix.

Madame de Vendôme se trouve au Palais à solliciter. M. Chevalier, conseiller en la Grande Chambre, chargé de sa requête, la veut rapporter et le Premier Président l'empêche, disant que c'étoit une affaire de la Grande Chambre, où le procès de M. de Beaufort étoit commencé depuis deux ou trois ans et non pas des

chambres assemblées, comme alors elles étoient, pour les seules affaires de l'État, qu'il falloit expédier, quoique le retour de M. de Vendôme fût aussi de ladite requête.

Madame la duchesse d'Orléans accouchée d'une fille à Saint-Germain-en-Laye, le mardi à deux heures après minuit, entre lundi et mardi.

— Le mardi matin 13, les mêmes marchands et gens de l'eau et de charroi ont arrogamment demandé un arrêt au Parlement assemblé. Enfin il a arrêté qu'il plaira à la Reine ôter des impôts sur le vin, cinquante huit sous par pièce d'entrée (quoique passés par la vérification de la Cour des Aides, que le Parlement prétend n'être que registrement; la vérification de tous édits lui appartenant à lui seul), qu'on dit monter par an au plus six cens mille livres et que les droits que les officiers créés sur la ferme du vin exigeoient et se taxoient eux-mêmes seroient réduits aux deux tiers, jusqu'à ce qu'ils eussent produit leurs titres, en vertu desquels ils jouissent, au Parlement.

Une lettre de cachet est venue avec ordre d'aller à Saint-Germain.

Les députés y sont arrivés à trois heures de relevée. Le Premier Président a dit à la Reine que la raison d'ôter cette entrée étoit parce que c'étoit un impôt jadis mis et établi seulement pour trois ou quatre ans et qui depuis avoit été par abus continué sans lettres du Roi. La Reine a dit que les délais, dont le Parlement usoit, minoient les affaires du Roi et qu'ainsi il avoit [devoir] de finir dans demain, moyennant quoi, elle offroit de rabais sur toutes les levées qui se font à Paris, la somme de douze cens mille livres par an. Le Premier Président a répliqué qu'il étoit impossible de finir dans demain, y ayant encore beaucoup à examiner sur le tarif. La Reine s'est retirée en un coin du cabinet avec son Conseil, les députés en un autre coin, puis, eux faits venir, le Chancelier a dit de la part de la Reine qu'elle faisoit le rabais de douze cens mille livres à Paris, outre l'impôt tout nouvellement et cette année mis de vingt et un sols par muid, pourvu que le Parlement cessât ses assemblées dans jeudi soir, sauf à lui à députer commissaires pour le règlement de ces douze cens mille livres sur toutes les denrées sur lesquelles on lève; et qu'elle ne pouvoit pas accorder une déclaration du Roi, que le Premier Président avoit demandée, pour autoriser l'arrêté de ce matin là, pour les

cinquante huit sols ôtés sur le vin, parce que cela iroit à donner telles déclarations tantôt sur le bois, or sur le charbon, or sur le sel et sur les autres denrées, qui iroient à des longueurs entièrement ruineuses aux affaires du Roi et à des sommes que les affaires du Roi ne sauroient souffrir.

Un prêtre du Collège, trouvé saisi d'un poignard et menaçant de quelque attentat, a été emprisonné.

Les charrons font imprimer et courir par la ville un billet disant que si l'on ne leur fait raison pour l'impôt sur le bois, ils se la feront.

— Mercredi 14, l'assemblée [du Parlement] se fit, mais ne termina rien, les voix n'ayant pas été recueillies : et l'assemblée remise à l'après dîner. Sur les onze heures et demie, comme on sortoit, le président de Nesmond fut accueilli par les marchands qui le poussèrent et lui déchirèrent sa robe.

L'après dîner, le Palais étoit tout plein de ces gens là, qui étoient pourtant à l'ordinaire, comme gens des champs et sans armes et qui à la fin, quand ils eurent arrêt s'en allèrent en criant « *Vive le Roi* ». On crut que le premier de ces gens là qui feroit violence seroit jugé et exécuté sur le champ dans la cour du Palais et à cet effet le bourreau étoit là. Il y avoit bon nombre de gentilshommes, archers, soldats et gens de toutes sortes armés, mêlés à la foule et qui étoient là pour escorter le Premier Président à sa sortie, outre les marchands du Palais qui sont pour lui. Il y a eu dans la délibération cinq ou six sortes d'avis et aucuns assez rudes, allant à la continuation de leurs assemblées et décharges sur le tarif, sans égard aux offres de la Reine. Enfin a prévalu celui qui porte un arrêt de décharge de cinquante-huit sols sur chaque muid de vin d'entrée en Paris; et que, ce faisant, la Reine sera suppliée de faire monter ses offres jusqu'à deux millions, lesquels seront régalés sur les impôts de toutes les denrées, en y comprenant les cinquante huit sols rabattus sur le vin, à proportion desquels les commissaires rabattront quelque chose sur chacune des autres denrées. Et parce que les marchands ont été au Parquet des gens du Roi remontrer que les officiers qu'il y a sur le vin, eux-mêmes taxent leurs droits sur le prix des pièces de vin, et qu'ainsi, suivant l'arrêt d'hier, qui leur ôte un tiers de leur taxe, ils pourroient, pour regagner ce tiers, mettre la taxe totale au plus haut, l'assemblée a limité les droits de tels officiers à trente sols par chacun

muid qui sont encore de grands droits et montant à quatre ou cinq cens mille livres par an, puisqu'il se consomme à Paris trois cens mille muids de vin, ou plus, par chacun an.

Sainctot fut à Saint-Germain porter cette nouvelle.

— Jeudi 15, l'assemblée du Parlement se fait inutilement, les rapporteurs ayant dit n'être prêts sur le tarif. Le Premier Président a voulu remettre après dîner, mais M. Broussel a dit être empêché, ainsi ce sera pour demain matin.

Cependant le sieur de Sainctot, parti ce matin avec M. du Plessis de Saint-Germain-en-Laye, est venu de la part de la Reine, vers laquelle les gens du Roi durent, en vertu d'une lettre de cachet, aller après dîner pour la supplier de donner les deux millions de rabais à Paris; ce qu'ils firent et trouvèrent la Reine retournant avec le Roi de Pontoise, de la visite de la mère Jeanne. Sa Majesté fit répéter deux ou trois fois la promesse de finir dans dimanche et, à cette condition, elle promit les deux millions, ajoutant qu'à proportion d'iceux, elle fit aussi diminution à toutes les villes du royaume.

— Vendredi matin 16, furent publiés les deux arrêts du Parlement donnés le 14, l'un pour le rabais de cinquante-huit sols six deniers sur les impôts du vin, l'autre pour la limitation à trente sols par muid de tous les droits que les contrôleurs-courtiers de vin levoient, et ce, par provision seulement, en attendant qu'ils aient rapporté et fait voir au Parlement les titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits droits.

Le Parlement s'assembla pour ouir la relation des gens du Roi de leur négociation à Saint-Germain du jour précédent; et ne fit rien plus, remettant d'achever le règlement des deux millions octroyés par la Reine (dont on croit que le rabais de l'impôt sur le vin absorbe et consume la moitié) sur les autres denrées au lendemain.

— Samedi matin 17, lettres de cachet à Fontrailles, portant commandement à lui de s'en aller hors de Paris en sa maison, ce qu'il a fait dès le lendemain.

Le Parlement assemblé pour finir, suivant la promesse des gens du Roi, portée à Saint-Germain, ne finit rien et M. Broussel dit que, pour l'après dîner aussi, il étoit empêché. Le Premier Président vouloit qu'on s'assemblât pourtant, mais force voix s'élevèrent et conclurent au contraire; ils ordonnèrent seulement que les gens du Roi retourneroient le lendemain,

— dimanche 18, à Saint-Germain, pour remercier la Reine de l'octroi qu'elle leur avoit fait et demander continuation pour le Parlement, ce qui fut fait; et la continuation encore pour quatre jours.

— Lundi 19, le matin se passa à l'assemblée à ébaucher leur déclaration, qui fut remise et achevée l'après dîner. M. Chevalier veut parler de la requête de madame de Vendôme et le Premier Président l'empêche; et les voix recueillies, l'heure passa et fit différer au lendemain,

— mardi matin 20, que l'assemblée demeura d'accord que la Reine seroit priée de remettre au peuple le quint de la taille exempt de toutes charges, et icelles préalablement déduites; et ordonna que, quant à la sûreté publique, les ordonnances de Louis XI et François Ier, touchant les détentions, examens et procédures des prisonniers ès prisons [seroient remises en vigueur], et que, par dessus tout, aucun officier ne pourroit être emprisonné, non pas même privé de la fonction de sa charge, en vertu de lettre de cachet du Roi, ou autre ordre tel, de la part des ministres d'État, sous le nom du Roi.

Les députés, qui ont été de jour à autre à Saint-Germain vers la Reine et les ministres, se sont assemblés, l'après dîner, chez le Premier Président, pour rédiger par articles toutes choses; et le lendemain,

— mercredi 21, ont été lus en l'assemblée du Parlement. Après quoi, le conseiller Coulon dit que ce n'étoit pas tout, et qu'il falloit parler de l'arrêt de l'an 1617, donné au procès du maréchal d'Ancre, contre le ministère des étrangers. Le Premier Président y contredit et la faction de Coulon fit bruit, en sorte que l'on en vint à opiner; mais elle fut plus foible de voix.

Nouvelles que le secours de quinze cens hommes et de douze mille pistoles est arrivé devant Crémone et que le maréchal du Plessis se prépare à venir ici, en cour, et qu'en sa place Chouppes, [commandant] de l'artillerie, commandera.

Autres [nouvelles], en même temps, que le siège est levé par nous de devant la place.

Le duc de Chevreuse ayant demandé le retour de sa femme à M. le cardinal Mazarin, qui le vouloit renvoyer à la Reine, enfin l'a obtenu de lui, et on a envoyé vers elle pour la faire venir. Elle pourra être à Paris quelques semaines, puis se retirera aux champs. Sa fille, née en 1625, a le bruit d'excellente beauté.

— Jeudi 22, les députés du Parlement, sur l'inclination du Parlement, et non simplement les gens du Roi, comme aucuns de l'assemblée vouloient, furent à Saint-Germain, où ils furent reçus autant bien qu'ils pouvoient le désirer. On leur accorda tout enfin, après plusieurs difficultés proposées de la part du Conseil et ministère, auxquelles le Premier Président et les députés répondirent, comme sur les deux quartiers, que la déclaration porte devoir être payés de rente sur les tailles qui obligent le Roi à faire un fonds de treize cens mille livres par an. Le Chancelier aussi se formalisa fort de ce qu'ils avoient porté cette déclaration toute écrite en parchemin et en la forme qu'elle doit être et qu'elle est demeurée, estimant que ce seroient seulement des articles qu'ils porteroient par mémoire et qu'ils laisseroient au Conseil et dont le chancelier composeroit la déclaration.

Enfin, sans y changer un seul mot, elle fut signée de Guénegaud; et les députés s'en revinrent, après grande collation à eux faite.

Ce jour, après dîner, arrive à Paris l'évêque de Comminges, venant, au nom de tous les évêques de Guyenne, faire plainte contre M. d'Épernon.

— Vendredi 23, le matin, la requête de madame de Vendôme fut rapportée et fut communiquée aux gens du Roi. [Madame de Vendôme] entra en l'assemblée, comme elle sortoit, et la remercia.

La déclaration, scellée le soir précédent en particulier et extraordinairement, fut apportée au fin matin par le sieur de Sainctot, maître des cérémonies, et lue en pleine assemblée du Parlement, à qui lettres furent aussi données de prolongation, pour deux jours encore, à savoir pour ce jour là et le samedi suivant, et l'arrêt de vérification donné, lequel sera le lendemain

— samedi 24, publié en l'audience, comme il fut.

Par cette déclaration, le Roi diminue son revenu de plus de trente millions : à savoir dix des tailles, pour le quint remis au peuple, deux des impôts remis à la ville de Paris, et trois, au moins, pour toutes les autres villes du royaume ensemble : puis plus de quinze, pour le paiement des gages des officiers.

Et là finirent les assemblées du Parlement devant la Saint-Martin.

Les Princes n'ont bougé de Saint-Germain, près du Roi.

— Dimanche 25, la déclaration du Roi se trouva imprimée et plusieurs l'eurent.

— Lundi 26, la déclaration fut criée par les rues, dès le fin matin.

Les gens des Comptes qui avoient demandé d'être ouis à Saint-Germain, dès la semaine passée, et comme ils étoient prêts d'y aller, avoient, par une lettre de cachet, été remis à aujourd'hui, comme ils alloient partir après déjeuner, ont reçu une autre lettre de cachet qui les a remis à demain.

— Mardi 27, tout est fait et chacun s'en va aux champs. M. le Procureur Général dès le dimanche partit.

La liberté se donne à M. de Chavigny.

— Le mercredi 28, arrive nouvelles comme il part du Havre le lendemain.

Ce jour 28, la Chambre des Comptes fut à Saint-Germain faire ses plaintes et remontrances contre le Parlement, sur les sixième et septième articles de la déclaration du Roi du 22 octobre, vérifiée en Parlement le 24, et le président Nicolaï harangua à merveille, sans perdre respect à Leurs Majestés.

— Jeudi 29, dès quatre heures du matin, madame Bouthillier, sa mère [de M. de Chavigny] accompagnée du sieur de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, et du sieur de Reuville d'Amontot, vont, par six carrosses de relais, coucher à Fleury, près Rouen, pour être le lendemain à Caudebec, à midi, à la rencontre de M. de Chavigny et l'accompagner à Chartres, où madame de Chavigny se doit trouver et où ils l'ont suivi, ne l'ayant plus trouvé à Caudebec, mais à Harcourt.

Le Prévôt des Marchands et les échevins de Paris à Saint-Germain, pour le retour du Roi en sa bonne ville.

Au soir, avis de Saint-Germain que le lendemain, vendredi 30, toute la cour déménage et ramène ses meubles de Saint-Germain à Paris.

Le même jeudi, le prince de Conti déclara qu'il vouloit être cardinal et demanda qu'on lui donnât une lettre du Roi au Pape pour obliger Sa Sainteté à le pourvoir extraordinairement. Or le Pape a témoigné inclination de donner une des trois places vacantes dans le Sacré Collége à la France, pour la personne de l'abbé de la Rivière, auquel il a envoyé les expéditions de l'abbaye de la Chalade, en Lorraine, de la dépouille du cardinal de Sainte-Cécile; et l'abbé de la Rivière, en ce beau chemin, et, pour n'y pas

demeurer, a envoyé quatre-vingt mille écus d'or à Rome pour s'en servir, vers la signora Olympia et obtenir par ce moyen le cardinalat, auquel même le cardinal Mazarin lui avoit promis de le servir, en revanche de ce que l'abbé l'a servi près et par M. le duc d'Orléans fort efficacement en ces dernières affaires du remuement de Paris et du Parlement.

Un courrier de M. Servien, arrivant de Munster, apporte que si la maison d'Autriche sait le Roi être dans Paris et tout paisible, elle signera la paix de l'Empire avec nous, tout à notre contentement et puis ensuite celle d'Espagne, de même, dans cet hiver.

— Vendredi 30, vont les sieurs Bouthillier, père, dames de Ville-Savin, mère d'elle, et sieur de l'Isle, lieutenant du bois de Vincennes, pour y être

— samedi 31, à l'arrivée de M. de Chavigny et en retourner, comme ils ont fait, après les fêtes de la Toussaint.

L'évêché de Tarbes donné à M. du Houssay-Malier, jadis gendre et beau-frère de M. le président de Bailleul et ambassadeur ordinaire à Venise.

Samedi au soir, le Roi, la Reine, toute la cour avec, retournent à Paris, à petit bruit, et sans que le peuple ait eu, comme il eût bien voulu, permission d'aller au devant, ni faire réception; cela pour éviter toute assemblée.

Dame de Beauffremont, héritière de Senecey et veuve douairière de Fleix, en cette dernière qualité, et à cause que son feu mari étoit de la maison de Foix, dont il y a eu des rois de Navarre, desquels le roi Henri le Grand, par Albret et puis enfin par Bourbon, est descendu et qu'ainsi cette maison est royale et parente de celle de France, a obtenu les privilèges de Princesse, à savoir l'entrée de son carrosse et de ses enfans en la cour du logement du Roi et le tabouret pour elle, en présence de la Reine; ce que le comte de Miossens, à titre plus prochain, prétend pour lui et pour la dame de Pons, veuve de son frère aîné. On dit à la cour que madame de Senecey, sa mère, dame d'honneur de la Reine régente et gouvernante de l'enfance du Roi, depuis la sortie de madame de Lansac, enfin à présent ayant soin des nièces de M. le Cardinal, a obtenu cela par ses longs services.

Ladite comtesse de Fleix eut l'entrée de son carrosse au Palais-Cardinal et le tabouret, où elle fut vue assise, en présence de la Reine, le même samedi au soir, 31 octobre. Le comte de Miossens, sous-lieutenant des gendarmes du Roi, de la maison d'Albret,

témoigne à M. le Cardinal son ressentiment là dessus, se départ de lui faire plus la cour et résout que la dame de Pons, veuve de son frère, aîné de toute la maison d'Albret, n'ira plus au Louvre, puisqu'elle n'a pas aussi le tabouret.

Ce même samedi, avant que Leurs Majestés arrivassent à Paris, arriva le courrier d'Allemagne, qui apporta la signature du traité de paix de l'Empire avec nous.

Cependant M. le duc d'Orléans se fâche, dit qu'il veut faire sa charge de généralissime du Royaume; que le cardinal Mazarin l'a trompé. Il envoie de son chef, et sans rien dire, un courrier à Rome pour sommer le Pape de lui envoyer le chapeau de cardinal promis pour l'abbé de la Rivière : le cardinal Mazarin disant qu'il n'est pas maître des volontés du prince de Conti, qu'on ne lui a pu refuser la lettre et le courrier pour aller à Rome quérir le chapeau, qui néanmoins est parti plus tard que celui du duc d'Orléans, duquel on ne se doutoit point et que l'on croit être du conseil du vieil d'Elbene, évêque d'Orléans, qui a fait l'adresse à son neveu ou frère, le commandeur d'Elbene, qui est à Rome.

La Reine dit au duc d'Orléans que le chapeau est assuré à l'abbé de la Rivière; qu'il ait seulement patience; qu'elle ne peut empêcher que le prince de Conti ne passe devant lui. Le prince de Conti dit aussi, sur ce que la Rivière se plaint que le prince sembloit ne point songer à ce chapeau et témoigner tout autre dessein, à raison de quoi, lui abbé, avoit envoyé soixante à quatre vingt mille écus à Rome pour faire les frais de sa promotion; à cela le prince répond que cette volonté lui est venue, qu'il croit la devoir exécuter en ce temps opportun, qu'il n'est pas obligé de laisser passer l'abbé de la Rivière devant lui, ni même l'avertir ou éclaircir de son dessein avant l'exécuter.

Le conseiller Coulon, qui a remué dans le Parlement durant les assemblées, s'est allé offrir à M. d'Orléans et à l'abbé de la Rivière, disant qu'il a cinquante compagnons, qu'il appelle ses « *flondreurs* », pour tirer contre le cardinal Mazarin et faire revivre cet arrêt de 1617 au préjudice des étrangers.

NOVEMBRE.

— Le jeudi 5, conseil d'en haut à l'ordinaire. Le duc d'Orléans y vient de bonne heure, la Reine tenant encore cercle en son grand cabinet, où il s'assit. Il avoit été accompagné du duc d'Elbeuf et tous ses fils et des deux frères de Guise, dont l'aîné, duc de Joyeuse, doit être bientôt marié, par l'entremise de M. le Prince, à la fille du comte d'Alais, unique héritière. M. le Prince vient aussi, accompagné de M. de Châtillon et de tous ses favoris et amis. La Reine se lève à son arrivée et M. le duc d'Orléans aussi.

Bruit de cour que les sieurs de Sennecterre et Bautru, amis communs, sont allés trouver l'abbé de la Rivière de la part de la Reine, lui offrir la coadjutorerie de l'évêché de Beauvais et place au ministériat, pour le contenter et résoudre d'attendre autre occasion d'être cardinal, puisque pour cette fois il faut que le prince de Conti le soit en sa place.

Nouvelles confirmées de la signature de la paix de l'Empire avec la France et la Suède, dès le 24 octobre, avec terme pris pour la ratification de toutes parts, dans les huit semaines, qui vont au 19 décembre.

— La nuit d'entre jeudi et vendredi 6, M. Bouthillier a été grièvement malade d'un *choléra morbus*.

— Samedi matin 7, Montreuil, qui a été secrétaire d'ambassade en Angleterre, près M. de Bellièvre, et à Rome, près de M. de Fontenay-Mareuil et à présent est secrétaire du prince de Conti, doit partir pour s'en aller vers le Pape sur le sujet du cardinalat. Il fait tenir cent mille écus à Rome pour cette affaire.

Avis de Champagne que la foudre est tombée sur la maison de Tanlay et n'y a brulé qu'un fort beau lit et les chausses de M. d'Emery qui étoient derrière le chevet. — Faux et moqueur : ce fut une chandelle laissée bruler par Des Barreaux, qui s'endormit après boire et qui fit cet effet.

— Lundi 9, M. le duc d'Orléans, qui étoit, le samedi, allé voir madame sa femme en ses couches à Saint-Germain, retourna à Paris, mais ne voulut point aller au Conseil au Palais-Royal; parla fort haut et gourmanda les sieurs de Sennecterre et maréchal d'Estrées qui, depuis jeudi, se sont entremis d'accommodement entre les Princes, et que le conseiller Coulon, qui s'est offert avec ses frondeurs au duc d'Orléans, nomma *oublieux* (oublieux sont

maréchal d'Estrées, Sennecterre, Bautru et le Tellier, secrétaire d'État), comme le comte de Saint-Aoust, adjoint et assistant [qu'il nomma] *le porte-lanterne*.

Ce jour, fut trouvé affiché au mai, qui est devant le grand escalier de la cour du Palais, un placard adressé à *Messieurs* (ainsi appelle-t-il les Parisiens) à ce qu'ils ne se mêlent de la querelle des Princes qui les ont ci-devant abandonnés, etc.

— Mardi 10, disoient le maréchal d'Estrées, Senecterre et le comte de Saint-Aoust, que l'affaire étoit accommodée. M. d'Orléans devoit aller ce soir là au Palais-Cardinal, où la comédie ne manque point presque tous les soirs. En effet il y fut et vit la Reine au lit, mais il n'y fut point parlé d'affaires. L'abbé de la Rivière y étoit dans la balustre du lit, qui en voulut sortir lorsque le cardinal Mazarin y vint; mais S. E. l'en empêcha, le prenant par la main et l'arrêta. Quand M. d'Orléans s'en alla, M. le Cardinal sortit pour l'aller conduire. M. d'Orléans ne l'attendit point, ni le regarda.

— Mercredi [11], jour Saint-Martin, l'affaire demeure indécise entre les Princes.

— Jeudi 12, les Princes furent au cercle et au Conseil chez la Reine où tous furent froids et tristes; l'abbé de la Rivière plus que pas un. Les gendarmes et chevaux-légers de la garde, sans faire semblant, étoient là, tous par ordre, comme dès le précédent jour du conseil, lundi.

Ce soir, M. le Prince ayant les sieurs de Châtillon-Colligny et de la Moussaye avec lui, dîna chez le Premier Président, où étoient les anciens présidents et conseillers et le sieur de Champlâtreux, tous ensemble faisant le nombre de vingt et un.

— Vendredi 13, le bruit au Palais d'Orléans et de toute la ville étoit que l'accomodement étoit fait entre les Princes.

— Samedi 14, à dix heures du matin, M. le cardinal Mazarin est sorti du Palais-Cardinal avec grand cortège et est allé à celui d'Orléans, où son Altesse Royale l'a reçu d'un visage joyeux en sa chambre et l'a mené en un cabinet plus outre et de là dans la galerie; l'abbé de la Rivière troisième avec eux deux.

Cependant un gentilhomme est allé de la part de Son Éminence vers le prince de Condé, avec qui il a trouvé M. de Metz avec le duc de Mercœur, qui, le soir précédent, fut chez M. le Cardinal, qui le mena chez le Roi et la Reine voir Leurs Majestés et de là chez M. d'Orléans.

Le prince de Condé a dit qu'il n'iroit nulle part et attendroit les avis de Son Éminence, qui cependant est resortie du Palais d'Orléans en habit violet (son carrosse est aussi drapé de violet pour le deuil de son frère, le cardinal de Sainte-Cécile), la calotte rouge ou birretin, qui est le bonnet de cardinal, qu'il ne quitte jamais, en tête, et sans chapeau, marchant à la gauche de Son Altesse Royale qui étoit couvert et le chapeau en tête. Ils se mirent dans le carrosse de Son Altesse Royale, ayant avec eux, qui étoient côte à côte sur un siège du devant, l'abbé de la Rivière. L'autre siège du dedans, à la portière d'entrée, les sieurs de Noailles, de Jarzé; et ils furent jusqu'à la croix du Tirouer, où ils rencontrèrent la Reine qui s'en alloit à Notre-Dame faire son samedi; et voyant cela, furent au Louvre visiter la Reine d'Angleterre qui y est fort seule. De là, M. le duc d'Orléans partit le premier, allant avec toute sa cour au Palais-Cardinal, où ils virent la Reine, et M. le Cardinal s'y rendit.

On dit que ce soir M. le duc d'Orléans leur donne à tous à souper et que demain matin il ira voir madame sa femme à Saint-Germain; mais il y alla dès le soir et ne soupèrent point ensemble.

Conseillers d'État, sieur de Moricq et présidens des Comptes se rendent délateurs contre M. le Chancelier pour s'être fait, par le Roi, rembourser des rentes sur l'Hôtel-de-Ville au denier dix-huit, qu'il avoit achetées au denier quatre ou cinq seulement, et pour avoir acheté et posséder, du domaine du Roi, soixante mille livres qui en vaut quatre ou cinq cent mille, et encore a-t-il payé cela en vieux débets ou prétentions de M. de Sully, du marquis de Coëtquen et autres semblables brigandines, sans ouvrir sa bourse.

— Lundi 16, le duc d'Orléans retourne de Saint-Germain sur le midi et va sur les trois heures chez la Reine, où il entra par l'appartement de M. le Cardinal, qui a mal à une jambe; aucuns disent que c'est un érésipèle, autres une fluxion, autres la goutte. Le conseil ne dura guère qu'une petite heure, et y étoit aussi M. le Prince.

L'accommodement est fait entre les Princes; et le duc d'Orléans, qui en étoit impatient, n'a rien demandé, pour tout contentement, que le retour des ducs de Vendôme et de Beaufort, pour être à Anet en leur maison, en sûre liberté, ce qui lui a été accordé. M. de Mercœur, à l'hôtel de Vendôme, visité de ses amis.

Ce même soir, les Princes doivent souper ensemble chez M. le Cardinal et y ont en effet soupé.

— Le mardi matin [17], le sieur de Moricq présenta une requête au Parlement touchant l'affaire qu'il a contre le secrétaire du Conseil Forcoal[1] et qui va contre M. le Chancelier. Le sieur de Laffemas est du côté du sieur de Moricq et les sieurs de Morangis, Barillon, directeur des finances, et Amelot de Chaillou, doyen de tous les maîtres des requêtes, en sont aussi. Cela a été depuis arrangé et Moricq a retiré sa requête d'entre les mains du sieur Broussel; mais il est faux que le sieur de Laffemas en soit.

Bruit que le bailli de Valençay (autres disent le marquis) va ambassadeur à Rome, à la place de M. de Fontenay-Mareuil, qui fait ici en cour une grande instance d'être rappelé.

Le cardinal Grimaldi vient ici en cour pour avoir l'archevêché d'Aix.

Le Parlement de Rouen est, par son Premier Président et autres sieurs députés, poursuivant en la cour la dissolution de son semestre et le soulagement de la province.

Semestre du Parlement de Provence qui étoit comme accordé à se dissoudre, se remet sus et maintient en la cour.

Bruit en cour de quelques Napolitains qui demandent que l'on les secourre, y ayant terrible mécontentement et extrême désir de se remuer encore et secouer le joug du roi d'Espagne.

M. le prince de Condé s'entremet toujours du mariage de sa cousine, mademoiselle d'Alais, avec le duc de Joyeuse, grand chambellan de France. — Il remue pour faire juger son procès, pendu au croc, sur l'appointé à écrire et produire du vivant de M. le Prince, son père, contre la duchesse d'Aiguillon et ses neveux le duc de Richelieu et le sieur du Pont de Courlay, touchant le testament du feu duc de Richelieu.

— Jeudi 19, il n'y eut point de conseil d'en haut chez la Reine à cause que M. le duc d'Orléans étoit à Saint-Germain, d'où il revient

— le vendredi 20, sur les onze heures du matin, que M. de la Vrillière, secrétaire d'Etat, le fut trouver de la part de M. le Car-

1. Jacques Forcoal, fermier-général et greffier du Conseil. Cf. *Choix de Mazarinades* publié pour la Société de l'histoire de France, par M. C. Moreau, t. I, p. 131, 132, et le Roux de Lincy, *Reg. de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. III, p. 186.

dinal. Il y eut donc conseil chez la Reine après dîner ce jour là.

On ne parle plus du retour de la duchesse de Chevreuse, que l'on disoit avoir été promis par M. le Cardinal au duc son mari, qui en est bien en colère et proteste contre Son Éminence.

Accommodement de M. d'Avaux en cour, où il demeure ministre et du conseil d'en haut, et on lui donne une place de capitaine aux gardes, qui est de cent dix mille livres, pour un de ses neveux et dix mille écus pour un autre, qui sont en tout cent quarante mille livres; moyennant quoi, il donne sa démission de la surintendance des finances au maréchal de la Meilleraye, qui demeure adonc seul et sans compagnon en cette charge.

La Reine envoie, par l'argentier de sa maison, défendre au sieur de Moricq, conseiller d'État, de se plus trouver au conseil privé et des finances, où M. le Chancelier se trouve, à cause de brouillerie.

— Samedi et dimanche [21 et 22], grandes neiges, plus qu'il n'en fut en tout l'hiver précédent de 1647.

— Lundi [23], [les neiges] sont grandes à Paris. La nuit il pleut et dégèle pour les faire fondre.

— Brouillard pluvieux le mardi [24].

— Et le mercredi 25, jour de Sainte-Catherine, temps adouci et embelli, aussi le jeudi.

— Jeudi 26, le Parlement se doit assembler le matin, pour régler les personnes qui doivent composer toute l'année la chambre de l'Édit.

Conseil des finances au Louvre, où la commission des vivres et le pain de munition pour la campagne prochaine fut publié et baillé au rabais.

M. le Prince y vint, en même carrosse avec M. d'Orléans et, à la sortie, alla de même, avec Son Altesse Royale, chez la Reine.

L'après dîner, les maîtres des requêtes, parlant par la bouche de M. de Laffemas et introduits par M. du Plessis-Guénegaud, remercièrent la Reine de la grâce qu'ils recevoient, en ce qu'il étoit défendu aux conseillers d'État, sinon à ceux qui étoient vétérans, maîtres des requêtes ou présidents au mortier, de rapporter des affaires au conseil des parties, et aux intendants des finances de rapporter au conseil des finances des affaires des particuliers.

Après cela, il y eut conseil d'en haut, où l'abbé de la Rivière prit sa première séance de ministre d'État et fut assis après le maréchal de la Meilleraye.

Il y fut parlé d'un arrêt de la Cour des Aides portant défenses, sur peine de la vie, à toutes personnes de prendre en parti les tailles et de faire sur icelles des prêts ou avances au Roi, avec remise. Cela sur une publication que le surintendant avoit faite, passé quelques semaines, en l'Arsenal, pour bailler lesdites tailles à trois sols par livre de remise, avec tous les risques et charges, à ceux qui voudroient avancer au Roi, au lieu des cinq sols de remise que faisoient les traitants au Roi sur lesdites tailles.

— Vendredi matin 27, il y a du bruit au Parlement sur le procès qui est à juger de certaines gens qui ont avec faux sceaux fait des lettres de noblesse, entre lequel est le nommé Machon, antique pensionnaire et domestique de M. le Chancelier et qui est prisonnier; les maîtres des requêtes voulant leur faire le procès, comme juges souverains en ce cas et le Parlement ne le voulant pas, pour ce que par la dernière déclaration du Roi, vérifiée le 24 octobre, il est dit en l'article 14 : « Ils ne peuvent être jugées d'aucune cause en dernier ressort. »

Ce jour là même, la mercuriale se tint au Parlement.

La Reine accorde au maréchal d'Estrées les mêmes honneurs et prérogatives dont jouissent les ducs et pairs, sur le brevet qu'il en a du feu Roi, sur lequel on lui doit donner et expédier lettres à lui et à autres qui sont ceux de la Meilleraye et de Gramont et M. de Châtillon, qui a mieux aimé cela que la Maréchaussée de France, qui ont semblables brevets, pour être un jour vérifiés en Parlement, après la majorité du Roi.

Il y en a quatre qui prétendent encore et qui ont brevet de duc et pair : les sieurs de Liancourt, duc de Damville, marquis de Vitry, comte de Tresmes. On parle encore de la marquise de Lezay, comme aînée de la maison de Laval, de la marquise de Vardes, jadis comtesse de Moret, comme femme de l'aînée de la maison du Bec, dont viennent ceux de Grimaldi, de la maréchale de Guébriant, qui est de cette même maison, de la comtesse de Fiesque, comme femme d'un Fiesque, comte de Lavagna et prétendu prince de Gênes, etc...

M. le Prince a commencé, dès jeudi passé 26, ses sollicitations pour son grand procès contre la duchesse d'Aiguillon et ses neveux du Pont de Courlay, touchant le testament du feu cardinal de Richelieu, plaidé et appointé du vivant de feu M. le Prince.

Bruit que la duchesse de Chevreuse est avec son mari en sa maison de Dampierre. — Bruit faux.

Que le duc de Beaufort est à Limours, maison du duc d'Orléans. — Aussi faux que le précédent.

Que le sieur de Besançon s'en va à Bruxelles pour traiter avec le duc Charles.

— Lundi 30, jour de Saint-André, le cardinal Grimaldi arrive à Paris, loge et est défrayé en la maison du cardinal Mazarin.

Décembre.

M. de la Vrillière, secrétaire d'État en mois.

— Mardi, premier jour de décembre, les maîtres des requêtes s'assemblent entr'eux, sur le différend qu'ils ont avec le Parlement, touchant Machon, archidiacre de Toul, leur prisonnier au fort l'Évêque, Bertin, commis du sieur Croiset, garde rôles de la Chancellerie, et autres prisonniers pour avoir falsifié lettres d'annoblissement et les sceaux de France. Charpy s'est évadé.

— Mercredi 2, nouvelle députation ou bruit d'icelle au Parlement sur l'inexécution de la déclaration du Roi du mois d'octobre dernier.

— Jeudi 3, les députés, au nombre de deux de chaque chambre du Parlement, s'assemblent en une chambre particulière sur l'inexécution de la dernière déclaration du Roi, par eux vérifiée à la fin d'octobre, et par qui, pour la remise ou rabais du cinquième des tailles fait au peuple, on avoit établi des crües pour les étapes, lesquelles équivalent à ladite remise du cinquième.

Le même jour, le Procureur Général du Parlement, M. Méliand, fut à l'Arsenal dire au maréchal-grand-maître-surintendant, que la cour l'avoit envoyé lui dire qu'elle iroit vers la Reine faire ses remontrances de ce que les gens de guerre n'étoient point payés et que pour cela ils pilloient, ruinoient et faisoient tel excès partout où ils étoient, qu'il y avoit à craindre une rumeur et révolte générale des peuples. Le surintendant s'excusa et dit qu'il falloit y donner ordre et qu'à l'heure même il s'en iroit trouver la Reine pour cela.

Bruits que ceux de Soissons, de Noyon et de Poitiers ont tué aucuns soldats de leurs garnisons et fait pendre sur le champ de leurs officiers.

Autre bruit de rumeur dans le parlement de Bretagne, entre les présidens de Marbeuf, portant le peuple et la province, et de Challain, portant le conseil du Roi et ministère.

Bruit que le sieur d'Émery, ci devant surintendant, a permission de venir demeurer à la Chevrette, sienne maison, près Saint-Denys, deux lieues de Paris.

Bruit que madame de Guise a obtenu, par l'entremise du duc Charles et de toute la maison de Lorraine, que le duc de Guise, son fils aîné, sera échangé et rendu à la France pour le prince de Ligne, son allié, prisonnier de guerre à la bataille dernière de Lens et relâché du Bois de Vincennes, sur sa parole, au mois d'octobre dernier, pour aller en Flandre négocier cela : et ce, à condition que le duc de Guise reconnoîtra et traitera, comme sa femme légitime, la comtesse douairière de Bossut, à la considération de laquelle le conseil d'Espagne a beaucoup eu égard.

— Mercredi 9, les députés des chambres du Parlement sont allés en la grande et ont demandé l'assemblée de leur compagnie pour délibérer sur l'inexécution de la déclaration dernière du Roi, vérifiée le 24 octobre, en cette année, à savoir touchant le treizième article, où il est dit que les étapes seront rétablies par tout le Royaume, pour le passage des gens de guerre, et le fonds pris sur les deniers des tailles et taillon laissés entre les mains des receveurs, pour être tout prêts à être employés sans délai à ces dépenses si nécessaires. Et cependant les gens de guerre, et passant, et demeurant en garnison ès environs de Paris ne laissent pas de faire de terribles pilleries et désordres. Or, tout nouvellement, le ministère a envoyé des crues par les généralités pour être imposées, comme elles ont été pour chaque paroisse, à part la taille et le taillon, pour la sûre subsistance des étapes et on dit que telle crues montent, de cette imposition toute nouvelle, à quinze cent mille livres.

D'ailleurs, deux des six corps de Paris, à savoir les merciers simples et grossiers et les joailliers (semble que ce ne soit qu'un seul corps que les merciers grossiers et joailliers, et aussi n'est-ce) ont présenté requête au Parlement, à ce que le douzième article de ladite déclaration soit rayé, touchant la défense de l'apport des pays étrangers en France des merceries, comme préjudiciable, en ce que lesdites merceries et joailleries étrangères ne tirent pas en France que deux ou trois millions. Cependant, sur telle défense, si elle avoit lieu, quarante-sept princes et États étrangers ne manqueroient pas à défendre aussi l'apport des mer-

ceries et joailleries de France en leurs pays, qui selon la liste qu'ils en donnent, au pied de leur dite requête, le tout imprimé, montant à plus de trente à quarante millions, ni de celui du sel, dont six cens vaisseaux étrangers chargent tous les ans en France pour les étrangers.

On dit que les drapiers, à qui principalement il touche que lesdites défenses subsistent, à cause des draps d'Angleterre et d'Hollande qui s'apportent en France, et que les merciers grossiers vendent aussi bien que les draps de soie, ont fait mémoire, dont la susdite requête même fait mention, et dressé une contre requête qui réfute celle-ci des merciers et des joailliers.

Retour à Paris, au soir, de madame du Plessis et de ses couches de Fresne.

Ce jour, les officiers commensaux de la Maison du Roi n'eurent point de table, ni à manger, à cause de l'extraordinaire que le trésorier de l'Épargne avoit manqué de payer aux pourvoyeurs.

— Jeudi 10, les mêmes officiers de la Maison du Roi n'ont point aussi à manger.

— Vendredi 11, députés des autres chambres du Parlement vont en la grande demander leur assemblée, aux termes de mercredi dernier; et sur les excuses et différemens du Premier Président, lui ont déclaré que, si le lendemain samedi, neuf heures du matin, il ne leur donne l'assemblée, ils la feront d'eux-mêmes, selon leur pouvoir, et de leur autorité viendront prendre leurs places en la Grande Chambre.

— Samedi 12, le Premier Président envoie quérir, à l'entrée du Parlement, un des députés des Enquêtes et lui dit que ce jour devoit être plaidée en la Grande Chambre (comme de fait elle l'a été et appointée) la cause entre M. le duc d'Elbeuf et le duc de Lesdiguières, pour le legs que le premier prétend lui avoir été fait de la terre de Villemareuil, de dix mille livres de rentes et bien bâtie par la feue maréchale de Créquy, veuve du duc de ce nom, père du duc de Lesdiguières, et qu'ainsi l'assemblée étoit remise à mercredi prochain.

Le surintendant donne un soufflet à Prou[1], pourvoyeur de chez le Roi, pour avoir laissé manquer la table des officiers commensaux, la semaine précédente. La Reine envoye quérir Prou et tire parole de lui de ne se ressentir de cela.

1. Sur l'état général des officiers de la maison du Roi pour l'année 1648, figurent deux pourvoyeurs portant le même nom et le même prénom, Jean Prou l'aîné, et Jean Prou le jeune. (Arch. nat., Z1a 473.)

Le surintendant fait prendre aucuns officiers de l'artillerie pour avoir fait du bruit au trésorier Charon pour leurs gages : mais les bateliers les recourrent et délivrent.

— [14 décembre], accommodement du marquis de Saint-Germain-Beaupré avec sa femme, fille du président Bailleul, chez qui ils couchèrent ensemble la nuit du 14 de ce mois.

— L'assemblée du Parlement remise à mardi 15, selon l'intention des Enquêtes et Requêtes, s'étant par eux faite, le Premier Président, qui ne l'avoit accordée que pour le lendemain mercredi, témoigna d'être malcontent de leur procédé, les entretint de paroles et les remit audit [mercredi].

Ordre donné en cour à tous les officiers de se tenir prêts pour partir au premier bruit que le Parlement excitera dans la ville.

— Merdredi 16, le Parlement s'assemble au matin. Le sieur de Bonnelles, conseiller honoraire, reçu jadis en la Grande Chambre, contre la protestation de celle des Enquêtes, s'est présenté pour assister à cette assemblée; mais en a été empêché et fait sortir par messieurs des Enquêtes.

Les duc d'Orléans et prince de Condé, les ducs et pairs d'Elbeuf, de Joyeuse, de Montbazon, de Brissac et de Saint-Simon vont en leur séance. Le Premier Président faisant compliment de la part de la compagnie au duc d'Orléans (que l'on ne traite point d'Altesse au Parlement), y a mêlé mention du prince de Condé, ce que ledit duc d'Orléans a témoigné remarquer. Le duc d'Orléans a fort bien agi et parlé. Les sieurs Ménardeau et Laisné, conseillers, ont parlé, comme aussi le sieur Coulon et président de Blancmesnil. On s'est plaint de l'inexécution de la déclaration dernière du Roi, au mois d'octobre, sur le fait des étapes, montant à quatorze cent et tant de mille livres, qui devoient être pris des tailles et taillon, à la seule charge du Roi, et cependant ont été cet automne établies, à la charge du peuple seul, et par une imposition nouvelle sur lui, sous le nom de crues.

On a parlé aussi du désordre que les gens de guerre commettent; et comme on avoit promis qu'il n'y auroit aucun logement plus près de Paris que de vingt lieues et cependant il y en a présentement tout autour assez proche, à Melun, à Pontoise, etc.

Enfin, on dit que promesses avoient été faites de rétablir tous les destitués, rappeler tous les exilés et délivrer tous les prison-

niers et cependant il y en avoit de ceux-ci (comme Gausseville, gentilhomme de M. de Vendôme), encore à la Bastille et de ceux-là (le duc de Vendôme, duchesse de Chevreuse, M. de Châteauneuf, etc.) et, des premiers, les trois capitaines des gardes cassés cet été dernier.

Le conseiller Viole, président ès Enquêtes, a dit que la compagnie sembloit n'être pas déterminée ce jour là à parler des affaires publiques et qu'il falloit prier Dieu et invoquer le Saint-Esprit à ce qu'il lui plût l'inspirer et nous conduire pour aller à la source du mal, et l'ôter.

Le conseiller Deslandes-Payen a aussi parlé et dit que c'étoit pitié des gens de guerre et que cependant il ne falloit que six cens mille livres par mois pour payer à gogo une armée de vingt mille hommes. M. le prince de Condé, qui ce jour a été fort vert, lui a demandé s'il voudroit s'obliger à tel parti : le conseiller dit qu'oui et bailler caution.

Les favoris du duc d'Orléans et du prince de Condé s'étoient mis en la lanterne pour écouter et voir ce qui se passeroit; mais on les a fait sortir. Toutefois le sieur de Choisy, chancelier de Monsieur, et autres sont demeurés.

Le président de Bellièvre fut voir M. le Cardinal et l'a prié de rappeler M. de Châteauneuf. Son Éminence dit qu'il en parleroit à la Reine et la nuit même fit partir un courrier avec lettre de cachet du Roi signée Le Tellier, pour dire audit sieur de Châteauneuf qu'il revînt ici à Montrouge.

Le nommé Des Jardins, faussaire, et ayant vendu plusieurs lettres d'anoblissement et pour cinquante mille écus, à ce que l'on dit, a été suivi, pris en Normandie, et amené prisonnier à Paris. Il a accusé le sieur de Charpy de complicité.

Tous ceux qui ont lettres d'anoblissement depuis dix ans, obligés, sous peine de nullité de leurs lettres, à les apporter toutes à Paris, entre les mains du commissaire à ce député, le sieur de Corberon, maître des requêtes.

M. de Villequier étant abordé par un capitaine du régiment de Persan, qui l'appeloit pour se battre contre un autre, se ressentant d'aucuns ordres donnés en cette dernière campagne à son préjudice par ledit sieur de Villequier, a donné un soufflet à l'appelant, en disant qu'il ne vouloit pas se battre contre cet autre. Les maréchaux de France sont après à les accommoder.

— Jeudi matin 17, le Parlement se rassembla; le président Le

Coigneux parle et fait comparaison des finances ou de l'État au chandelier et flambeaux du temple de Salomon qui ne pouvoient être mouchés que par des mouchettes de pur or. Le président de Novion parle aussi et compare la déclaration dernière du Roi à une excellente peinture faite de la main des meilleurs ouvriers, qu'un méchant peintre a gâtée en y touchant. On s'est plaint de contravention ès finances, en ce que, contre l'article 8e de la déclaration dernière du 22 octobre, on a payé, en comptant, de fort grandes sommes, qui eussent pu être utilement employées ailleurs pour le payement des gens de guerre et autres nécessités de l'État et ont été données à des particuliers, comme au banquier Cantarini, pour le rembourser de ses avances pour l'affaire de Plombin et de Porto Longone (qui regarde l'intérêt du cardinal Mazarin, non nommé), à la duchesse d'Aiguillon, au duc de Brissac, pour de vieux débets, à La Ferté-Sennecterre, cent quatre-vingt mille livres pour le récompenser de la distraction sur lui faite de Clermont, Stenay et Jamets, baillés au prince de Condé, ce qui toutefois n'a été spécifié. Ledit prince étoit présent, qui a parlé fort rude le mercredi, et la Reine dit tout haut le soir entre les siens que M. le Prince avoit servi le Roi et relevé l'autorité royale. Néanmoins, il a interrompu le sieur de Brévannes-Aubery, conseiller ès Requêtes, haranguant et disant qu'il sembloit que nous ne voulussions point la paix, puisque nous avions rappelé de Münster M. de Longueville, prince si sage et si habile, etc. et le plus propre et capable sujet pour cela.

M. le Prince interrompit disant qu'il pouvoit et devoit parler là dessus, puisque M. de Longueville étoit son beau-frère, lequel n'avoit été rappelé par le ministère, mais bien étoit-ce lui qui avoit demandé et obtenu à toute instance de revenir, comme n'y étant plus, ni le comte de Trautmansdorf, ni le comte de Peñaranda, ni autre d'égale qualité à la sienne, avec qui il pût traiter, mais seulement Brun pour lequel on avoit laissé M. de Servien. Le conseiller Brévannes a repris qu'en Parlement il n'étoit coutume qu'aucun interrompît celui qui parloit, fors le Premier Président, et a poursuivi sa harangue tendant à la paix.

La ratification que le Roi fait de la paix, par nous signée avec l'Empereur et l'Empire à Münster, ayant été scellée le lundi 14, est partie d'ici l'un de ces jours, pour être portée là et échangée à celle qui y est arrivée de la part de l'Empereur.

— Ce jour 18, M. le Chancelier s'est trouvé bien porter et en

état de sortir pour aller au conseil de guerre, où M. le Cardinal n'est point allé, au Palais d'Orléans, l'après dîner.

Ce jour même le sieur de Fargis, qui depuis cette année s'est retiré dans les Pères de la Mission à Saint-Lazare, fauxbourg Saint-Denys, et pris l'habit de prêtre, étoit à l'extrémité et eut l'extrême-onction.

Le maréchal du Plessis-Praslin arrive à Paris de son généralat d'Italie.

Retour de l'abbé de Saint-Nicolas, Arnault, de sa résidence de Rome, à Paris.

Le surintendant de la Meilleraye a fort les gouttes et on ne travaille point; on est après les affaires de l'Épargne.

— Samedi 19, il fut agité en Parlement d'ordonner que toutes les garnisons qui sont ès environs de Paris seroient éloignées jusqu'à vingt lieues.

Cependant il fut décrété contre les sieurs Catelan et Tabouret, traitants des gages des officiers de France, et contre le jeune Chémeraut, gendre du dernier, pour avoir été menacer un commis au greffe ou greffier en la cour.

Mort de madame Gédoin, femme du premier commis de M. de la Bazinière, trésorier de l'Epargne, et du sieur L'Escossois, secrétaire de l'artillerie.

Samedi soir, à quatre heures, le vent au nord, il commence à geler, ce qui augmente, et le dimanche matin 20, toutes les rues sèches, comme d'une forte gélée de huit jours durant; lundi continue; mardi au soir adoucit et neige, et mercredi 23, dès le matin, dégèle, pleut au soir et toute la nuit; comme aussi le jeudi 24; mais le soir et toute la nuit il regela et le 25, le temps s'étant adouci le matin, se refroidit le soir.

Les 26-27, temps de gelée âpre, avec brouillard épais et noir, augmentant jusqu'au lundi 28; mais le mardi 29 la sèche gelée continue, avec le brouillard, cessa et le temps fut clair avec beau soleil luisant jusqu'au coucher, que sur les quatre à cinq heures le brouillard se leva et l'air s'épaissit comme pour fondre en pluie. Il regela pourtant la nuit et le 30 il fit soleil et dégel, comme aussi le 31, les nuits étant toutes gélatives et froides et les jours d'un air mou, crottant les rües et faisant couler les toits, jusqu'au premier jour de l'an 1649.

— Lundi 21, la Chambre des Comptes et la Cour des Aides, mandées au Palais-Cardinal, y vont par députation et leurs Premiers Présidents, les sieurs Nicolaï et Amelot, parlent. Celui de la Cour des Aides demande l'éloignement des garnisons des gens de guerre. M. le duc d'Orléans, là présent, dit que cela étoit de son fait et qu'il y donneroit bon ordre; le président répliqua que cela étoit aussi de leur intérêt d'y veiller.

— Mardi matin 22, arrêt du Parlement publié, imprimé, portant défenses à tous gens de guerre de faire aucune pillerie, insolence ou excès en aucun lieu de garnison et de passage, à peine d'être punis selon les ordonnances, et à leurs capitaines et officiers d'en répondre comme de leur propre fait.

L'après dîner, la Reine fut, sur les trois heures, à l'église Sainte-Anne-la-Royale des PP. Théatins, que tout Paris va voir à cause des représentations qu'il y a en forme de théâtre, avec perspective, au fond de laquelle est exposé le Saint-Sacrement de l'autel; et à l'un des côtés, l'empereur Auguste avec sa cour, à l'autre sont mathématiciens qui décrivent le monde, jouxte l'évangile « *exiit edictum a Caesare Augusto ut describeretur universus orbis.* » (*Luca*, cap. 2). Sur les cinq heures, elle retourna au Palais-Cardinal où se tint le conseil d'en haut jusqu'à huit heures; et lors M. d'Avaux y vint prendre sa séance, y étant réinstalé.

Le grand maître de l'artillerie, surintendant des finances, le maréchal de la Meilleraye, a la fièvre en suite de ses gouttes : bruit qu'il sort de la surintendance des finances et met à sa place le maréchal de Villeroy.

— Mercredi 23, à midi, lettres du sieur Thiesset portent avis de la mort de la maréchale de Praslin, le dimanche 20, à cinq heures du soir, à Praslin.

— [Jeudi 24], lettres de ministre d'État, expédiées par M. Le Roi, premier commis de M. Le Tellier, secrétaire d'État, mais signées par M. du Plessis de Guénegaud, comme à lui appartenant tout ce qui est de la Maison du Roi, ce 24 décembre. Elles sont néanmoins datées du 28 ou du 18 dudit mois.

Le jeudi 24, tout paisible et la nuit ensuivante, aussi bien que

— le vendredi 25, jour de Noël, contre la prédiction ou folie d'un certain maçon de nom ou d'effet, portant que le 14, 21 et 24 de ce mois il y auroit grand désordre et rumeur dans Paris : mais qu'au mois de janvier prochain tout se trouveroit en la plus haute paix et tranquilité qu'il y ait eue.

Il y eut à Saint-Nicolas-des-Champs, dans l'église, une ter-

reur panique comme à Saint-Eustache, où la Reine étoit et le Cardinal, à la messe de paroisse, par des gueux qui étoient ès portes et entrées qui se batirent et les plus faibles coururent dans l'église, à travers le peuple, criant « *au secours.* »

M. de Longueville ouit la messe de minuit et passa la fête du lendemain à Coulommiers, puis fut à Reims, voir sa fille naturelle, abbesse de Saint-Pierre; ce qui fit courre le bruit qu'il étoit allé là pour se rendre à Mézières ou à Charleville, afin de conférer avec le comte de Peñaranda, député d'Espagne pour la paix.

— Le mardi 29, le Parlement, qui avoit été mandé pour aller au Palais-Royal voir la Reine et faire ses remontrances sur les affaires publiques, fut contremandé et n'y alla point, à cause de l'indisposition de M. le duc d'Orléans, qui avoit les gouttes.

— Le mercredi 30 ou le jeudi 31, le président Aubery, assisté de quatre maîtres des Comptes, fut au Parlement, les chambres assemblées en la grande, et là fut assis après les présidens de la cour et en lieu plus honorable que les maîtres des requêtes, qui toutefois précèdent le doyen des conseillers, qui pour le présent est M. Crépin. Les quatre maîtres furent assis après le dernier des conseillers. Lors le Premier Président leur dit que, quoique la cour eût pu donner son arrêt sans eux, néanmoins elle avoit bien voulu leur rendre ce témoignage d'estime, pour entretenir l'union, que d'inviter messieurs de la Chambre à députer vers messieurs de la cour pour savoir la résolution de ladite Chambre, sur la vérification que les ministres désirent d'une certaine déclaration qui autorise les prêts faits et à faire au Roi. Le président Aubery répondit que la Chambre ne sachant point le sujet pourquoi le Parlement désiroit qu'elle députât vers lui, l'y avoit envoyé pour l'apprendre, et que, puisqu'il l'avoit appris il en feroit son rapport à la Chambre, qui en feroit une autre fois sa réponse à la cour.

Déclaration du Roi par laquelle il est licite à toutes personnes de pouvoir prêter et faire avances au Roi, à dix pour cent d'intérêt, envoyée à la Chambre des Comptes pour être vérifiée. Sur quoi elle étoit mi partie et prête à faire grand vacarme, ayant pour chefs les présidents Tambonneau, pour la vérification en faveur du ministère, et de Chivry contre.

En même temps, l'archevêque de Paris, à ce que l'on dit, assembla en Sorbonne, où les docteurs résolurent qu'il y avoit usure et péché mortel à prêter au Roi à dix pour cent ou à autre

tel intérêt différent de celui des rentes permises à constituer, selon les ordonnances des Rois passées en lois d'usage commun des peuples, et que, partant, le Roi ne pouvoit établir tel prêt, ni ses sujets le faire et accepter, ni les Parlements l'autoriser ou tolérer.

Lettres du sieur de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome, portant que les Napolitains lui avoient fait savoir que, si la France les vouloit aider, ils étoient en résolution et se trouvoient prêts plus que jamais à reprendre les armes et se remuer contre les Espagnols.

Lettres du sieur de La Tour, gouverneur d'Arras, portant que les États de Flandres avoient déclaré à l'Archiduc que le pays désiroit la paix et l'exhortoit d'y entendre et travailler tout de bon, à cette heure et conjoncture présente, qu'ils voyoient apparemment que la France ne la refuseroit pas.

ANNÉE 1649[1].

JANVIER.

L'an 1649, d'après an bissextile. — Cycle lunaire 16. — Cycle solaire 6. — Indiction papale 2.

La lettre dominicale suivant les bissextiles est C.

Le premier jour de l'an, commençant sur la lettre A, est vendredi. — La lune astronomique étoit en son dix-neuvième jour; l'épacte ou cycle ecclésiastique en son dix-huitième.

M. Du Plessis Guénegaud, secrétaire d'État, ayant le département de la maison du Roi, entre en mois.

Capitaine des gardes du corps, en la place du marquis de Chandenier, destitué de l'été précédent, est le sieur de Villequier, quoique l'on eût donné cette charge, dès l'été précédent, au sieur de Noailles.

Le premier gentilhomme de la chambre, pour l'année entière, est M. de Liancourt.

— Ce premier jour de l'an, froid noir et couvert, tendant à dégel.

La Reine fut aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, à vêpres, pour la célébration du nom de Jésus, et au sermon de l'abbé de Chanvallon, neveu de l'archevêque de Rouen, qui prêcha une heure et demie avec approbation et admiration de tout le monde.

Le matin, M. Godefroy présente à M. du Plessis, secrétaire d'État, les deux premiers tomes in-folios, achevés, du *Grand Cérémonial de France,* faits en l'imprimerie du Louvre, en l'absence de son père, le sieur Godefroy.

1. Du premier janvier au 13 février 1649, date où elle s'arrête, nous avons collationné notre copie sur celle que M. E. Halphen a bien voulu nous communiquer. Depuis le 13 jusqu'à la fin de février, la copie de M. Halphen, seule existante, a servi à l'établissement du texte.

— Le deuxième jour, dégel et grand patrouillis d'eau et crottes fondues par les rues.

En la Grande Chambre du Parlement vint le sieur Bourlon, comme la cour se tenoit, et la fit rasseoir pour lui dire qu'il étoit envoyé de la part de MM. les présidents et MM. des Comptes, ses maîtres, dire à la cour, pour réponse à laquelle le président Aubery et autres députés de la Chambre s'étoient engagés, l'un des derniers jours de l'an, envers la cour, que le Roi avoit envoyé quérir et retirer de ladite Chambre sa déclaration, de la vérification de laquelle il étoit question.

Messieurs des Enquêtes se sont formalisés que la Grand'Chambre seule eût, sans les appeler, reçu réponse d'une affaire qui avoit été faite, en assemblée, aux députés de la Chambre des Comptes; et tout le Parlement a trouvé à redire que leur Premier Président eût reçu cette réponse, qu'ils attendoient du président Aubery, et autres députés, qu'ils avoient si bien reçus et placés en leurs séances, du greffier de ladite Chambre, qui est Bourlon.

Avis certain que monsieur de Longueville est en la maison de Coulommiers, et, partant, sa prétendue entrevue à Mézières avec le plénipotentiaire d'Espagne, comte de Peñaranda, pour la paix, est sans effet.

Avis en cette cour, apporté par un capitaine de la garnison de Casal, que la garnison de cette place, ne tirant plus aucuns vivres de la campagne, qui n'en veut fournir sans argent, on y a commencé à ouvrir les magasins de réserve, qui met la place en péril inévitable d'être bientôt prise, si l'ennemi l'assiégeoit.

— Dimanche, troisième jour et fête de sainte Geneviève, doux temps, jour clair et agréable; dégel continue, après la pluie de la nuit.

— Lundi 4, pluie au fin matin. Bon bruit d'accord et apaisement entre les ministres et le Parlement. On ne parle plus que le surintendant sorte des finances, depuis qu'il a fait le coup d'ôter la ferme des aides aux vieux fermiers qui demandoient huit cent mille livres de diminution, à cause des droits de Maubeuge et autres, qui leur ont été ôtés par la déclaration des 22 et 24 octobre derniers, en Parlement, et l'assurer au petit Le Fèvre à quatre millions et quelque cent mille livres qui est le prix, au plus près, auquel elle étoit ci-devant. Ce même matin, on publie par les rues la déclaration du Roi du 22 octobre dernier, vérifiée en la Cour des Aides.

L'antiveille des Rois 4, la Reine va visiter M. le duc d'Orléans et mène en son carrosse, avec le Roi, le cardinal Mazarin, qui est la première fois que jamais homme ait entré au carrosse de la Reine; il étoit en partier. Autres disent que ce ne fut pas ce jour-là qu'il y étoit, mais un précédent, que le Roi n'y étoit point.

— Mercredi 6, jour des Rois, à sept heures du matin, le comte de Miossens est venu chez M. du Plessis de Guénegaud, auquel, en ce même temps, on apporta à signer la lettre du Roi ci-après mentionnée, écrite au Prévôt des Marchands, l'avertir que, sur les trois heures, le Roi étoit parti du Palais-Royal, avec la Reine et le cardinal Mazarin, et étoit allé à Saint-Germain. Messieurs les ducs d'Orléans et prince de Condé avoient suivi en même temps. En peu d'heures après, lesdits sieurs du Plessis, secrétaire d'État, et comte de Miossens, son beau frère, se sont mis en carrosse du premier, à six chevaux, et ont été en cour. Une heure après eux, sont partis les enfants dudit sieur du Plessis, pour aller à Fresne; et au bout d'une heure, trois charrettes, chargées de meubles, lits, tapisseries, linge, habits et vaisselle d'argent, qui ont été hors la porte Saint-Antoine, comme elles tournoient sur le fossé de la ville, à main gauche, accueillies de la populace du faubourg, criant « pille, pille ! c'est au Cardinal »; puis au bout de quelques heures, comme on a vu que le commissaire de ce quartier là s'informoit du pillage, beaucoup de gens sont venus chez lui rapporter de la vaisselle d'argent, comme autres étoient venus chez ledit sieur de Guénegaud, rue des Francs-Bourgeois, en rapporter à lui et au comte de Miossens, c'est-à-dire à leurs gens, auxquels ces bonnes gens, demandant décharge de ce qu'ils rapportoient, l'ont eue. On a donné aussi de l'argent à aucuns et on a bien déboursé deux cents francs, chez le commissaire, à donner aux rapportants. Aucuns officiers desdits sieurs comte et secrétaire d'État sont aussi allés par les maisons des pauvres du faubourg, qui les ont conduits dans les champs et les jardinages, où de l'argenterie avoit été enterrée et qui, par ce moyen, a été recouvrée; tous les habits ont aussi été recouvrés.

Le soir, la duchesse de Luynes, avec sa nièce, marquise d'O, s'en allant de vêpres du Port-Royal à Montrouge, pour s'y retirer, furent volées de huit mille francs.

Le Parlement assemblé sur les dix heures du matin, pour donner ordre, comme il a fait, à la police et sûreté de la ville, que les portes en fussent fermées et gardées avec corps de gardes, là et en

certains quartiers, et que les chevaliers et archers du guet, assistés de bourgeois armés, fussent de nuit par la ville, et que les officiers du lieutenant civil allassent par les villes, bourgades et villages des environs de Paris pour y faire venir, à l'ordinaire, pain, vin, blé, munitions et denrées, avec commandement à tous gens de guerre de se retirer de Paris, à vingt lieues loin, et défenses à aucuns d'y venir loger; cela en substance, quoi qu'en autres termes. On dit qu'il a été entendu qu'il y auroit exemption de payer aucune entrée pour les denrées, quoique l'arrêt ne le porte pas, lequel ne fut imprimé, publié et vendu que le lendemain.

Cependant est arrivé une lettre de cachet, signée de Guénegaud, au Prévôt des Marchands et échevins de Paris, par laquelle le Roi dit qu'il s'en étoit allé, non pour déplaisir qu'il eût de sa bonne ville de Paris, mais pour la crainte d'aucuns du Parlement qui avoient intelligence avec ses ennemis et dessein sur sa personne.

Il y arriva aussi deux lettres aux mêmes gens de la ville, une du duc d'Orléans, l'autre du prince de Condé, portant que c'étoit par leur avis que le Roi s'en étoit allé. Elles furent, comme l'autre, portées au Parlement, où elles sont demeurées.

Aussitôt que la nouvelle du « *Regifugium* » a été connue dans le quartier Saint-Honoré, la populace s'est amassée vers la Friperie et les Halles; et comme un chariot passoit, chargé d'argent au sieur Bonneau, il a été pillé, vis à vis des pilliers de ladite Friperie et de la rue Tirechappe. — On dit aussi qu'un autre chariot fut pillé à la rue Fromenteau. — Item un carrosse du comte de Tillières et celui du maréchal d'Estrées, où il y avoit deux cassettes, l'une d'argent, l'autre de papiers.

Les meubles et bagage du Roi, demeurés au Palais-Royal, sous la conduite du sieur du Mont, sous-gouverneur de Sa Majesté, furent exposés à sortir sur des mulets, mais arrêtés à la porte et renvoyés. Depuis lors, ont resté là; mais le 10 janvier on a dit que conseillers du Parlement étoient députés pour aller visiter ce qui appartenoit à la personne du Roi, et le faire passer; le reste demeurant ici.

Le Roi coucha au lit du maréchal de Villeroy et la Reine en celui de M. le Prince, à Saint-Germain.

— Jeudi matin 7, fut publié l'arrêt du Parlement, donné le jour précédent, pour la sûreté des vivres et l'éloignement des gens de guerre.

Jeudi matin, de bon matin, un courrier apporte déclaration du Roi au Parlement, qui ne le veut recevoir, et le renvoie aux gens du Roi, selon l'ordinaire, qui vont à Saint-Germain, sur la teneur desdites lettres, portant que le Parlement eût à s'en aller tenir à Montargis, la Chambre des Comptes à Orléans (autres disent à Melun), la Cour des Aides à Reims et le Grand Conseil à Mantes, dans quinzaine, à faute de quoi, les refusants déclarés criminels de lèse-majesté, et leurs corps et bien confisqués.

Sur ce, le Parlement assemblé, a fait un arrêt pour la garde des portes jour et nuit, corps de garde de nuit en certains quartiers de la ville, et défenses de laisser sortir hors des portes qui que ce soit; tellement que le coadjuteur de Paris et l'évêque de Sarlat, pensant aller ensemble à Saint-Germain, furent refusés à la porte Saint-Honoré et même à celle de Saint-Jacques, où ils feignoient vouloir aller voir le Père de Gondy, à Saint-Magloire.

La duchesse de Lesdiguières, qui pensoit aussi sortir à pied à la dérobée, par la porte Saint-Antoine, en fut empêchée et mal traitée.

Sur la relevée, l'archevêque de Paris fut en litière à Saint-Germain-en-Laye, et quant et lui, les gens du Roi en carrosse à six chevaux. Avant qu'entrer au bourg, Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, les arrêta de la part du Roi, disant que s'ils venoient pour apporter l'obéissance du Parlement à sa translation à Montargis, ils verroient le Roi et la Reine, sinon ils n'entreroient point. Ils dirent n'être pas la coutume d'exposer le sujet de leur venue à autre qu'à Sa Majesté, et persistèrent à demander à lui parler. On tient qu'ils avoient et portoient parole que le Parlement ne s'assembleroit d'un an, et donnoit les mains à tout, pourvu que le Roi revînt à Paris.

A peine eurent-ils permission d'entrer en la Capitainerie, où M. le Chancelier parla à eux, leur reprochant qu'ils n'avoient voulu recevoir la déclaration ou patente de la translation de leur compagnie; et comme ils s'en excusèrent, disant que le porteur ne la leur avoit délivrée, le Chancelier la leur mit ès mains; et ainsi s'en revinrent.

Sur les neuf heures du soir, M. d'Elbeuf entra par la porte de Saint-Antoine, lui vingtième; les opinions là-dessus ont couru différentes : les uns disent qu'il vient s'offrir au Parlement et se rendre chef du peuple; autres ne s'y fient pas. Aucuns disent qu'il a fait effort pour ressortir et qu'il n'a pu.

Ce jeudi 7, la Ville ayant été à Saint-Germain, pour faire soumission au Roi, n'a eu autre réponse, sinon qu'il falloit que le Parlement obéît et sortît de la ville, en laquelle le Roi retourneroit. En même temps, la Chambre des Comptes y fut aussi et toucha de pitié la Reine qui tint son conseil deux heures durant; et comme les députés de la Chambre s'en alloient, fit courre après et leur dire la même chose, au plus près, qu'aux officiers de la Ville.

— Vendredi 8, le Parlement assemblé (l'on trouva fort à redire que les présidents de Bailleul et de Maisons ne s'y trouvèrent point) déclare auteur de tous les désordres de l'État le cardinal Mazarin, et perturbateur du repos public; lui enjoint de désemparer dans vingt-quatre heures de près de la personne du Roi et du royaume dans huit jours, à peine d'être déclaré criminel de lèse-majesté, avec défenses à toutes personnes, de quelques conditions et qualités qu'elles soient, de l'assister; et enjoint à tous de lui courre sus. Et, sur ce, très humbles remontrances faites au Roi par écrit; à quoi l'on travaille incessamment.

Madame de Guénegaud, ayant avec elle mademoiselle de Bellenave et sa suite, gagne le château de Vincennes à pied, où elle est reçue; Madame du Plessis, sa belle-fille, ayant la demoiselle de Beaumont, passe en bateau jusqu'à Charenton, traversant par le petit Arsenal, le jardin et pavillon du bout de la terrasse, et avec elle les dames de Guénegaud, trésorière, Martel, sa mère, de Miossens; couchent aux Trois-Rois, à Charenton, et le samedi 9, gagnent en carrosse Gros-Bois; envoyent rendez-vous à Madame de Guénegaud, au bois de Vincennes, pour se trouver au château de Saint-Maur, où un autre carrosse l'ira prendre.

Madame Le Féron, du nom de Gallard, et sœur de la présidente de Novion, femme du Prévôt des Marchands, tâche en vain de se sauver déguisée.

Madame de Lesdiguières se sauve sur une charrette, travestie en paysanne.

Le soir, aucuns officiers de la ville, avec leurs archers, étant à visiter le Palais-Royal, avec flambeaux, donnèrent l'alarme à des femmes et enfans, qui crièrent que l'on brûloit le Palais-Cardinal.

La Reine d'Angleterre, Mme de Longueville, la princesse de Carignan, la maréchale de Villeroy, sont dans la ville et n'en peuvent sortir.

La duchesse de Chaulnes se sauva toute seule, déguisée, par la porte du Temple, qui, depuis a été bouchée, comme l'ont été celle de Richelieu, celle de Bussy et celle de Saint-Bernard.

Le maréchal d'Estrées sortit aussi par la porte du Temple, qui donna de l'argent au portier, qui en est en prison.

Ce jour, la Cour des Aides fut à Saint-Germain, par députation, et le sieur Amelot, premier président, y harangua, et sur la réponse de M. le Chancelier, il répliqua. On a dit que sa compagnie l'en a désavoué; mais l'imprimé qui en a été publié dit le contraire.

— Samedi 9, fut vendu par les rues l'arrêt donné en Parlement le jour précédent, contre le cardinal Mazarin.

Ce jour, le duc d'Elbeuf fut à l'Hôtel de Ville se présenter; et fut agréé pour être général des armes.

— Le lendemain 10, il fut au Parlement, et le duc de Brissac y eut aussi la séance.

Régiment allemand arrive à Charenton et se saisit de la rivière.

Le matin, quatre mille hommes sont sortis en armes, pour aller vers Gonesse au devant des boulangers; mais ils avoient été déjà détournés par les gens du Roi, et les Parisiens retournent sans rien faire.

En la place de Saint-Jean-en-Grève, cinq ou six charrettes de pain n'ont point duré et la foule étoit extrême.

Des faubourgs, on a fait venir force pain; mais les gens de là ne vouloient pas que des particuliers de la ville en allassent prendre en la boutique de leurs boulangers.

Les habitants des faubourgs et environs portent de toutes parts leurs meubles à sauveté dans la ville; depuis, et vers le 10, il y a eu défense de plus laisser entrer en la ville aucun meuble.

Sur les dix heures, grand peuple étant assemblé en Grève, deux échevins ou conseillers de ville, avec leurs habits d'office, ont harangué, déclarant l'union de la Ville avec le Parlement et la résolution de tous d'employer leurs biens et leurs vies, jusqu'au bout, pour la liberté publique; et qu'il y avoit déjà fonds de six cent mille livres.

Bruit qu'aucuns du peuple auroient mené prisonnier au Châtelet le sieur Le Féron, président des Enquêtes, comme suspect d'incliner vers le ministère. — Faux; mais cela l'épouvanta et le fit cacher chez M. de Bernay-Hennequin, son oncle, qui parla avec le président de Novion, son beau-frère, au peuple, et l'assura de la fidélité dudit sieur Le Féron, s'en rendant la caution.

Chez le sieur d'Aumont, évêque d'Avranches, proposition d'assembler chez l'archevêque de Paris les archevêques de Bordeaux, de Toulouse, évêque d'Aire et autres, jusqu'à deux ou trois douzaines d'évêques qui se trouvent à Paris, pour aviser et s'entremettre de quelque accommodement entre les ministres et le Parlement.

Bruit que le prince de Condé arriva à Conflans et Charenton.

Le Parlement a fait fonds de quatre à cinq cents mille livres et, outre ce, chaque conseiller contribue quatre cents livres dans ce jourd'hui, chaque président à l'avenant, qui est le double de la taxe de Corbie, pour faire dès demain de la cavalerie à battre l'estrade.

Les conseillers pourvus des offices de nouvelle création, au nombre de quatorze environ, financent cent mille écus, au moyen de quoi ils essaient la tâche de leurs charges et sont incorporés avec les anciens en tous leurs droits, honneurs, etc.

Chaque chambre emprunte cinquante mille livres, la grande et les cinq des Enquêtes, et les deux des Requêtes ensemble, les maîtres des requêtes cent mille, la Chambre des Comptes assure trois cent mille livres et n'en a payé que quatre-vingt mille livres.

La Cour des Aides n'en a baillé que trente mille livres.

Les procureurs se sont offerts à payer la double taxe de celle qu'ils payèrent au siège de Corbie, et l'arrêt du Parlement, sur ce intervenu ce jour même 9, les y a taxés et tous les habitants de Paris[1]. Suivant ce, les secrétaires du Roi payent chacun 106 livres ce qui les exempte de toute autre taxe, même de donner aucun homme de pied ni de cheval pour la garde de la ville.

Les avocats du Parlement, qui avoient payé vingt écus chacun pour la taxe de Corbie, en ont été quittes cette fois pour cinquante livres. Tout le corps du Grand Conseil n'a payé que cinquante-quatre mille livres. La Faculté de Médecine a payé mille écus.

L'Université.....

Les receveurs des taxes sont les sieurs Cramoisy, de Forné, son gendre, et de Faverolles, riche marchand de la rue Saint-Denis. L'argent est porté et gardé chez M. Cramoisy : on appelle cela les trésoriers de l'Épargne de ce parti.

— Dimanche matin 10, le Parlement assemblé reçoit le duc

1. Les minutes des rôles de ces taxes, conservées par le greffier Boileau, se trouvent aux Archives nationales, série U. 185.

d'Elbeuf général des armes du Parlement et Ville de Paris, et l'envoie sur les dix heures prêter serment à la Ville; et l'après dîner il retourne en l'Hôtel de Ville délivrer les commissions et donner les ordres, le peuple criant « *Vive le Roi* » en le voyant passer.

La nuit précédente arrivèrent en ville le prince de Conti et le duc de Longueville. Ils entrèrent secrètement le matin.

L'après dîner, le Parlement s'assemble, et s'y trouve le prince de Conti, mais non le duc de Longueville, parce qu'il vouloit être assis comme prince au banc des ducs et pairs, et immédiatement après le prince de Conti; mais sur le soir il est allé à l'Hôtel de Ville.

Bruit que le cardinal Mazarin est parti de Saint-Germain, ladite nuit précédente, et s'est retiré, allant vers le Hâvre.

Le duc de Bouillon a eu, tous ces jours, beaucoup de part en ce généralat, dans l'opinion du monde.

Le duc de Beaufort a envoyé vers le Parlement le sieur des Essarts pour l'assurer de son service; qu'il viendra, s'il lui plaît, le lui faire avec trois mille hommes.

— Dimanche, à midi, dixième du mois, les prières des quarante heures ont, par ordre de l'archevêque de Paris, commencé par les églises de la ville.

En l'assemblée du Parlement, l'après-dîner, le prince de Conti a fait son discours, assez mal entendu, et a dit en somme que, voyant ce qui se passoit, il étoit venu s'offrir pour être chef des armes du Parlement et de la Ville, pour le service du Roi. M. d'Elbeuf, assis au-dessous de lui, a parlé, disant à Messieurs qu'il les supplioit de se souvenir qu'il avoit rompu la glace et s'étoit le premier offert; que, ce matin, ils l'avoient reçu et envoyé prêter serment à l'Hôtel de Ville, où il avoit pris possession du généralat et fait fonction pour cela; qu'il les supplioit de lui conserver ce qu'ils lui avoient donné. Le Premier Président, au nom de la compagnie, a fait compliment au prince de Conti, disant qu'étant ce qu'il étoit, second prince du sang, il ne pouvoit qu'être sincèrement porté au service du Roi et à la conservation de ses plus fidèles officiers et serviteurs; ne conclut à rien autre chose. A M. d'Elbeuf, louange de ce qu'il avoit été le premier à s'offrir et remerciement de son affection.

Il se dit que le prince de Conti est malcontent de la cour en ce qu'elle a fait entendre au duc d'Orléans, afin de l'attirer et

emmener de Paris avec le Roi, que lui, prince de Conti renonceroit au chapeau de cardinal en faveur de l'abbé de La Rivière; à quoi ledit prince n'avoit pensé et ne désiroit en venir là : et que, de peur d'y être forcé, il avoit quitté la cour. Quant à son beau-frère, M. de Longueville, il est bien vrai qu'il n'est point satisfait de la cour, pour son emploi de Munster, et que lui, tout de bon, s'emploieroit pour le parti du Parlement, servant de conseil et directeur au jeune prince, son beau-frère, auquel il pourroit être adjoint, ou, pour le moins, lieutenant général.

Au fond, la princesse de Condé seroit bien aise de voir ses deux enfans chefs dans les deux partis, etc.

Cette après-dîner, arrêt du Parlement portant permission et ordre aux villes, bourgades et villages de s'armer, se barricader et défendre contre tous soldats, leur courre sus et les repousser jusqu'à vingt lieues de Paris, conformément à l'arrêt du mercredi 6.

Bruit que madame de Longueville se voulut sauver, la nuit précédente, par une corbeille dans le fossé du petit jardin des Tuilleries à l'aide du gardien ou maître, le sieur Renard; ce qui est très faux.

— Lundi matin 11, le Parlement assemblé, le duc d'Elbeuf y a été assis à droite, comme le jour précédent, au banc des princes et pairs : mais le prince de Conti, de concert, s'est assis au banc gauche et opposite, à la place du doyen des conseillers, où se mettent les gouverneurs de provinces non pairs, M. de Longueville joignant. Puis le duc de Bouillon-La-Tour, qui y a été apporté en ses gouttes, ayant ses quatre enfants avec lui, s'est assis au dessous de M. de Longueville; et le maréchal de la Motte, qui surviendra ci-après encore, sera assis après le duc de Bouillon, quoique celui-ci, comme officier de la Couronne, pût et dût être assis après M. d'Elbeuf au banc des pairs.

Là, le prince de Conti, comme second prince du sang, a été déclaré généralissime des armes de Paris; et quant au duc d'Elbeuf, reçu au généralat dès le jour d'hier, il y a été confirmé, et M. de Longueville et lui ont été priés de s'accommoder. L'un est passé en la quatrième chambre des Enquêtes et l'autre au greffe. Les conseillers Broussel, Prévost et autres ont négocié pour leur accommodement. Eux, revenus en leurs places, a été convenu et arrêté que le duc d'Elbeuf seroit lieutenant général des armes à Paris et que, pour son absence et maladie, un de ses enfans tiendroit sa place; que les ducs de Bouillon et maréchal de la Motte

seroient aussi lieutenants généraux et commanderoient à leur tour et rang, journellement, après ledit sieur duc d'Elbeuf.

Ce duc a protesté à M. d'Elbeuf qu'il ne prétendoit point lui partager ou diminuer son généralat et a prié messieurs de lui donner lieu de les servir avec ses enfans, en lui accordant seulement une place de piquier.

Et quant à M. de Longueville, qui s'est fait fort de sa province de Normandie, il auroit le commandement des armes à la campagne et loin de Paris et Ile-de-France, s'il est besoin de les y porter. Dans Paris il n'a point de commandement, ni même d'entrée au Conseil, à cause de la compétence avec M. d'Elbeuf.

Il semble qu'ils soient contents, car M. de Longueville est comme le conducteur du jeune généralissime inexpert et son beau-frère, amoureux de sa fille, et les duc de Bouillon et maréchal de la Motte sont de ce côté là, qui est ainsi le plus fort; et l'opinion commune est que M. d'Elbeuf prétend d'attirer M. le duc d'Orléans, qui est le naturel et déjà tel déclaré généralissime par tout le royaume, et en faisant la charge, pour fortifier aussi son généralat. Il a reçu une lettre, dit-on, du duc d'Orléans, apportée par l'évêque d'Orléans; et comme il y avoit beaucoup de monde présent, le duc d'Elbeuf n'a point voulu lire la lettre et a dit à l'évêque qu'il lui dît, en présence de tous, la créance qu'il avoit de Son Altesse Royale. L'évêque engagé, a dit au duc avoir charge de Son Altesse Royale de savoir la vérité de ce généralat, et le motif qui l'y portoit étoit une raison qui auroit aussi dû obliger Son Altesse Royale à se mettre de ce côté là.

A Paris, sont arrivés les sieurs de Tréville, jadis capitaine des cent mousquetaires du Roi et cassé par le Cardinal, lequel, par le chemin qu'il est venu, a persuadé aux paysans d'amener à Paris leurs vaches, moutons et autres vivres, ce qu'ils ont fait en abondance; le sieur de Lambert, brave maréchal de camp, mal content; le marquis de la Force, de longtemps mis hors de service et disgracié, et celui de Noirmoûtier, nouvellement retiré de Saint-Germain, où la Reine, à la sortie du Conseil, lui ayant dit qu'il avoit été choisi pour commander au poste de Corbeil et empêcher le passage des vivres et secours, répondit que tout poste qui lui seroit donné par Sa Majesté à garder contre les ennemis du Roi, fût-il le plus périlleux du monde, et y fût-il assuré d'y périr, il seroit par lui accepté et gardé avec toute la résolution qu'on peut attendre d'un homme sans peur; mais que, d'être en lieu pour

empêcher les vivres d'aller en une ville où il avoit sa femme, ses enfans et ses plus chers parents et amis, il n'avoit point assez de dureté pour cela, et supplioit Sa Majesté de l'excuser si en lui la nature étoit plus forte que le devoir, et qu'il la supplioit d'agréer qu'il lui remît son régiment, ce qu'il fit et partit.

Douze cents bœufs, prenant la traverse, sont venus du chemin de Poissy à celui de Linas ou Lonjumeau et entrés, par les portes Saint-Jacques et Saint-Michel, dans la ville.

Bruit à Paris que les ducs de Mercœur et de Nemours ont été pourvus, à Saint-Germain, dimanche matin, des gouvernemens de Normandie et de Champagne, aussitôt que l'on a su que le duc de Longueville, avec le prince de Conti, s'en étoient dérobés et, sans congé du Roi, venus à Paris. Le comte d'Harcourt a eu celui de Picardie au lieu de son beau-frère, le duc d'Elbeuf. Ils ont été offerts et non acceptés.

Madame et mademoiselle de Longueville sont cependant allées en l'Hôtel de Ville, et, suivant la proposition qu'y fit le jour précédent le duc de Longueville, y sont demeurées et y logent. La duchesse de Bouillon y a été aussi voir les officiers de la Ville; et ses quatre enfants y logent. Le prince de Conti loge aussi en l'Hôtel de Ville, fort étroitement.

L'ordre de la milice, suivant les commissions délivrées par le duc d'Elbeuf dès le jour précédent, et après avoir prêté serment de général en l'Hôtel de Ville, est que tous les soldats qui se feront enrôler auront dix sols par jour et seront payés tous les samedis, outre l'assurance qu'on leur donne en se faisant enrôler. Les gens de cheval auront quarante sous et leur avance, qui est deux pistolles.

Le régiment de cavalerie est de quatre cens hommes; on donne cent écus pour chacun cavalier, qui est quarante mille écus pour le régiment et cent mille écus pour mille cavaliers. Les généraux en composent avec les capitaines qui lèvent sous eux. Aucuns régimens ne sont que de deux cens hommes.

On veut faire quatre mille fantassins, qui font par jour sept mille livres, et quatre mille cavaliers qui font par jour huit mille livres, en tout quarante mille livres par jour, qui font par mois quatre cent cinquante et quatre cent soixante-cinq mille livres, et, par an, cinq millions quatre cent soixante-quinze mille livres.

Chaque porte cochère de la ville et faubourgs fournit un homme

à cheval, ou paye, pour une fois, cinquante écus. Chaque petite porte fournit un homme de pied pour chaque ménage, pour la garde du logis du colonel, où il y a corps de garde, et de la porte de la Ville où, par sort, chaque compagnie est distribuée; et, outre ce, payera pour tout cinquante livres, depuis réduits à trente livres.

Pour les fantassins de la milice, ils sont pris de tous ceux qui se viennent faire enrôler à l'Hôtel de Ville.

Ce jour dimanche, seulement, a été relâché le bagage du Roi, visité par trois conseillers, députés de la cour; et, sous ses couvertures, on a fait en sorte de faire passer celui de la Reine, le duc d'Elbeuf en personne y étant pour le faire sortir, avec trois compagnies bien armées, qui repoussoient la populace.

— Lundi 11, se sont présentés cent cinquante soldats du régiment des gardes du Roi qui ont prêté serment et assuré que, dans trois jours, toutes les compagnies dudit régiment passeroient à Paris de la sorte. Les généraux des ministres font ce qu'ils peuvent à bien garder les passages, pour empêcher la désertion que font leurs gens.

Sur l'après-dîner, se sont aussi présentés quinze cens clercs du Palais, garçons bien faits, de vingt ans plus ou moins, qui se sont enrôlés à solde de vingt sols par jour. On en fera un régiment que M. d'Elbeuf a promis de faire conduire par un de ses fils.

Dès le matin, trois compagnies de cavalerie ont fait sortie par la porte Saint-Antoine et sont retournées avec quelques prisonniers allemands.

Toute l'après-dîner, cinq cens cavaliers ont été en halte et revue dans la place Royale; puis on les a renvoyés chacun en leurs maisons.

Sur les cinq heures environ, huit cens cavaliers sont passés par la rue de la Tixeranderie, tirant au pont Notre-Dame, et disoit-on qu'ils alloient faire sortie par quelque porte de la ville.

Bruit que les troupes de l'Archiduc sont devant Arras pour l'investir et assiéger; autres parlent de Casal en Piémont assiégé par les Milanois.

— La nuit du lundi au mardi 12, les nommés Roquetaillade et Deschênes et encore quelques autres qui sont Pontac, fils du procureur général de Bordeaux, et le jeune marquis ou baron de Jonzac, saintongeois, qui avoit été fort blessé, ont voulu forcer une barricade au faubourg Saint-Germain, où ils ont tué de ceux

qui la défendoient et y ont aussi laissé des leurs et, le mardi matin, ont été pris en leurs lits, et menés ès prisons d'Abbaye, où Pontac et Roquetaillade sont morts de leurs blessures, vers le 25 du mois ci-après.

Le faubourg Saint-Germain est partout barricadé ès avenues, carrefours et même au milieu des rues, au lieu que la ville n'a que des chaînes qui sont lâches sur jour et se tendent à la nuit lorsque les corps de garde se posent.

Ledit mardi 12, ont été aux environs de la place Royale deux ou trois cens hommes de la cavalerie de la ville, tous bien montés, aucuns avec la salade, et presque tous avec la valise, et y sont demeurés toute l'après-dîner. On croit que c'est pour l'entreprise sur la Bastille, pour laquelle, dès le jour précédent, ils avoient paru dans ladite place Royale et y avoit eu de l'infanterie en armes dans les jardins de l'Arsenal, où, ce jour 12, on a planté le canon et tiré contre les tours de la Bastille.

Sommation faite au gouverneur, le sieur du Tremblay Le Clerc, frère du feu Père Joseph, capucin employé par le cardinal de Richelieu.

Bruit que le Roi et toute la cour sont retirés à Meulan, trois lieues plus bas que Saint-Germain, et où il y a un fort dans la rivière de Seine. — Faux.

Grande foule en l'Hôtel de Ville; le duc d'Elbeuf, qui commande ce jour là, y étoit, tenant conseil, et le duc de Bouillon s'y est fait apporter en chaise; et comme la rivière est extrêmement grande et débordée en la place de Grève, jusqu'au dessus de la croix, le reste de terrain sec qui reste vers la fontaine et rues de la Vannerie, Jean de l'Espine, Saint-Esprit et grand escalier de l'Hôtel de Ville, étoit rempli de carrosses de gens de livrée.

Quatre conseillers du Parlement sont en l'Hôtel de Ville, sans en partir, en la chambre du conseil de guerre : messieurs le Nain, Broussel, Laisné et Ménardeau, qui assistent à tout ce qui s'y passe. M. Le Prévôt de Saint-Germain, abbé de Samer-au-Bois, est le trésorier des deniers ou fonds du Parlement, suivant l'arrêt du 9.

Il y aura aussi un président qui ira à son tour et rang tous les jours; et sur ce qu'il a fait demander quel rang il auroit, le prince de Conti a dit que si M. d'Elbeuf ne lui vouloit céder, il lui céderoit quant à lui. Le rang est donc tel : le prince de Conti est au bout de la table; au côté droit est le président du Parlement,

qui d'ordinaire est M. de Mesmes, et au dessous de lui les conseillers; de l'autre côté sont les généraux et au bas est la Ville.

Le conseil de guerre tient tous les soirs en une chambre dudit Hôtel de Ville.

Avis de Saint-Germain que là, dans le conseil d'en haut, en présence du Roi, tout ce que le Parlement a fait a été cassé, et particulièrement l'arrêt par lui donné le 8 contre le cardinal Mazarin.

— Mercredi 13, se sont présentées les milices de la ville pour sortir et aller quérir les boulangers de Gonesse, qui, par leurs députés du jour d'hier, assurent avoir six cens charrettes chargées de pain dans leurs bourgs bien barricadés; et eux, avec leurs voisins, armés et postés à la défense. Mais le duc de Bouillon, à qui il tombe ce jour de commander les armes, leur a remontré qu'il falloit les voir en armes et exercer une fois auparavant. On dit qu'en la division des quartiers, le duc de Bouillon a pour sa part ceux du Marais du Temple, où il loge, et jusqu'à la Coûture Sainte-Catherine.

Le matin, Parlement assemblé à l'ordinaire, et le prince de Conti s'y trouve assis, comme il étoit le 11 dernier, en tête du banc des conseillers, opposite à celui des princes et pairs. M. de Longueville n'y étoit pas.

La Bastille, qui fut battue de trois pièces de canon, plantées au bout plus prochain et septentrional de l'allée en terrasse de l'Arsenal, dès le mardi après dîner, l'a été de rechef ce mercredi matin et disoit-on que le gouverneur en devoit sortir ce soir par vendition de sa place, comme il a fait sur le soir; et y est M. d'Elbeuf entré, et avec lui deux conseillers du Parlement qui avoient commandé leur compagnie; et étoient en différend qui y entreroit le premier; l'un et l'autre alléguant qu'il avoit été le premier là; mais M. d'Elbeuf l'a déféré au conseiller.....[1]; et pourtant sont de fait tous deux entrés ensemble.

Le gouverneur est le sieur de Broussel, conseiller en la Grande Chambre, et son lieutenant est le sieur de Louviers, jadis lieutenant aux gardes, et fils dudit fameux Broussel, conseiller en la Grande Chambre.

Cette après-dîner, le maréchal de la Mothe-Houdancourt a été dans la place Royale à faire revue de l'infanterie levée en la ville;

1. Le nom est en blanc au ms. — Les deux conseillers étaient Portail et Le Fevre.

et on dit présentement qu'il vient d'aller, sur les quatre heures du soir, avec M. d'Elbeuf, dans la Bastille, en prendre possession.

Avis que M. le duc d'Orléans et le prince de Condé sont tous deux à Saint-Denys et que toutes leurs troupes y sont aussi, partie en la ville et partie dehors, retranchées.

Avis que le Roi est malade à Saint-Germain et a été saigné deux fois : que la Reine est aussi malade.

Ce jour 13, la Seine, qui depuis les neiges fondues et les pluies du dégel, commencé avec l'année, a toujours crû, et depuis trois jours beaucoup augmenté, s'est trouvée si haute qu'il n'y a point mémoire d'homme qu'elle ait été si haute; elle est par toute la place en Grève; en sorte que l'on ne sauroit aborder la maison de Ville, dont l'eau couvre les poteaux de devant jusqu'à l'escalier d'entrée, que par les piliers du Saint-Esprit, et de là, par planches et bateaux, posés de l'un à l'autre, jusque audit escalier. Les grands bateaux chargés de bois sont jusqu'au milieu de la place, vis-à-vis dudit Saint-Esprit.

Les vieilles gens de Paris disent qu'il y a soixante-douze ans qu'il y eut une pareille inondation. Cela iroit à l'an 1576. En un pilier de grès qui soutient une maisonnette en la Vallée de Misère, au coin de la Mégisserie, il y a gravé :

Mil quatre cent quatre-vingt-seize
Le septième jour de janvier
Seyne fust icy à son ayse
Battant le siège du pillier.

Ce même jour, le pain est venu à Paris du côté de Villejuif, Gentilly et Bourg-la-Reine, en telle abondance et avec tel ordre, qu'il s'est vendu au mont Sainte-Geneviève, à cause que la place Maubert étoit couverte de l'eau regorgée de l'abreuvoir de Seine, sans aucun désordre et au même prix qu'ès marchés ordinaires et à deux sols la livre, tout le meilleur.

Deux mille bœufs sont aussi entrés, tant ce jour que le précédent, auquel des conseillers du Parlement députés ayant été au magasin du monastère de Saint-Germain-des-Champs, y ont trouvé deux cens muids de blé, cent moulins à bras et vingt moulins à cheval.

A Saint-Lazare, dans les greniers du Père Vincent et de sa congrégation, on a trouvé cent cinquante muids de blé.

Le setier de blé ne vaut que 15 livres, le plus pur froment qui est 90 livres le demi muid et le seigle 10. Il y a six setiers (*unde*

sextarii dicti) au demi muid, et 12 par conséquent au muid.

Chaque setier de blé net pèse 220 livres, sans le poids du sac, qui est à part; il contient 2 mines; une mine 2 minots; un minot 3 boisseaux et ainsi un setier contient 12 boisseaux, mesure de Paris; et 1 boisseau se partit en 4 quartes et pèse 18 livres et plus.

En mesure d'avoine, le minot a 4 boisseaux, qui font 16 boisseaux au setier, et plus grands chacun que chacun du blé. Or la farine rend autrement; car un muid de blé étant moulu rend environ un muid et demi de farine, parce qu'elle s'élève dans la mesure et s'enfle, au lieu que le blé s'affaise et s'agence et occupe moins d'espace. Ainsi il y a profit à acheter du blé plutôt que de la farine, dont le muid, le setier, le boisseau ne valent point un muid, un setier un boisseau de blé; mais il y a différence du tiers et proportion de 18 à 12 et de 12 à 8 et de 3 à 2, car 12 boisseaux de blé font 17 boisseaux de farine, desquels ayant ôté le son, restent 13 à 14 boisseaux. Le boisseau de blé pèse 18 à 19 livres et rend 1 boisseau et demi, ou peu s'en faut, de farine et, le son ôté, il s'en fait 17 livres de pain. Ès moulins faits publics par la ville, où l'on n'est point volé, l'on a jusqu'à 20 boisseaux de farine pour 12 de blé.

Muid de blé à soixante écus, le plus beau froment. Le 10 février suivant, la farine étoit à 50 livres le setier à la halle (voyez aux 24 janvier, 22 février et 3 mars).

Ce même jour 13, le Grand Conseil a envoyé ses députés au Parlement, les chambres assemblées, offrir de contribuer le triple de la taxe qu'il contribua lors du siège de Corbie; et pourtant ils n'ont payé que le double, montant à cinquante quatre mille livres.

Ce même jour 13, la Reine d'Angleterre envoya le matin vers le Parlement assemblé représenter sa nécessité. C'est sa faute et le mauvais ménage des siens; car le Roi lui a payé le mois d'octobre dernier, cependant elle doit tant à ses pourvoyeurs et marchands qu'ils ne lui veulent plus rien donner sans argent. Le Parlement lui a donc ordonné vingt mille francs sur son fonds.

La Reine d'Angleterre représenta sa nécessité par le moyen de quelqu'un du Parlement, à qui la duchesse de Bouillon l'avoit fait savoir; mais elle a depuis envoyé remercier le Parlement et n'a voulu prendre ladite somme, soit à cause de sa modicité, soit de crainte d'offenser la Reine.

La duchesse de Lorraine envoya aussi demander subsistance; on lui dit qu'il y sera pourvu.

Ce même jour, des conseillers, députés du Parlement, furent chez Cantarini, banquier italien, agent ordinaire du cardinal Mazarin, lui demander ses registres et papiers des comptes, qu'il déclara être chez l'abbé Mondain, autre italien, agent des affaires de la cour de Savoie et confident dudit cardinal, où lesdits conseillers les furent prendre.

Le soir, arriva à Paris la comtesse de Miossens, qui en étoit sortie avec Mesdames du Plessis et de Guénegaud, ses belles-sœurs, le vendredi 8, et passa avec elles à Charenton et de là, le lendemain, à Grosbois, d'où, par Saint-Maur et le bois de Vincennes, elle s'en alla à Saint-Denys coucher, et le maréchal du Plessis, qui y commande aux troupes de la cour, lui donna sa chambre; de là, elle a été à Saint-Germain, d'où son mari l'a renvoyée à Paris.

Ce soir même arriva dans Paris le duc de Beaufort.

Arrêt du Parlement de saisie de tous les biens du cardinal Mazarin, en vertu duquel, le président[1]..... va en la maison dudit cardinal, qu'il a rapporté avoir trouvée meublée, sans qu'il y ait fait inventaire, qui a depuis été fait avant que vendre.

— Jeudi matin 14, Parlement assemblé, et y séant le prince de Conti, ducs de Longueville et d'Elbeuf, comme le 11, le duc de Beaufort y présente sa requête tendant à être absous du crime à lui imputé (cette requête a été envoyée aux trois chambres, dont voyez l'arrêt ci-après, au 15). On y a délibéré sur la dépense de la guerre.

Il a été résolu que la dame de Longueville, qui a été comme en ôtage, en la maison de ville, logée, en sortiroit à cause de sa grossesse et iroit demeurer en son hôtel, pour y faire ses couches. M. du Lonzat de Guénegaud, conseiller, chargé d'aller vers M. de Longueville lui faire savoir cette résolution du Parlement; cela n'a eu lieu.

Il a été publié par les rues règlement et ordonnance à ce que toutes les boutiques soient ouvertes (car la plupart étoient fermées) et chacun y travaille ou y vende.

Les ecclésiastiques enfermés dans Paris, ayant délibéré et résolu de se rendre intercesseurs vers la Reine, pour parvenir à quelque accommodement, et voulant sortir pour s'en aller à Saint-Germain, ont été refusés à la porte. Bruit que M. le Coadjuteur est sorti depuis. — Faux.

1. Le nom était en blanc au manuscrit.

M. le duc d'Angoulême et M. de Metz s'entremettent fort d'un accommodement entre les deux partis : — l'un et l'autre faux ; et ledit duc d'Angoulême a été remis à sortir ; il étoit encore à Paris, sollicitant, le 18 janvier.

Le marquis de Vitry arrive à Paris et assure Meaux, son gouvernement, à Paris. Il amène un régiment entier au service de Paris, qui est celui de la Reine, qu'il a toujours commandé depuis la Régence. Il est mal content de ce qu'ayant un brevet de duc et pair, on ne lui a pas permis les mêmes honneurs que l'on a permis à MM. de Liancourt, maréchaux d'Estrées, de la Meilleraye, etc., par avance.

— Vendredi matin 15, nouvelles qu'à Basfroi, quartier du faubourg Saint-Antoine, vers la Roquette, la nuit précédente, sont venus gens du prince de Condé, qui sont entrés dans les maisons et ont tué des habitants qui résistoient.

L'inondation de la rivière continue, refluant dans les fossés de la ville, et d'eux dans les égouts des rues ; en sorte que celle du Parc-Royal, la vieille rue du Temple, jusqu'aux Blancs-Manteaux, celle de Saint-Antoine, au carrefour Saint-Paul, ne se passent qu'à planches et bateaux.

La vieille et la neuve Saint-Paul, celle des Lions et le bas de celles de Beautreillis et des Célestins, avec tout le quai et place desdits Célestins et Arsenal, sont couvertes de l'eau, partie regorgeant de l'égout des Célestins, mais beaucoup plus refluée et débordée de l'abreuvoir Saint-Paul. En sorte que toute cette suite de maisons qui sont depuis le haut dudit abreuvoir et rue Saint-Paul jusqu'à ladite rue des Célestins, sont assiégées et isolées dans l'eau de toutes parts.

En la place Maubert, l'eau est jusqu'au premier étage des maisons. Le vieux pont de bois de la Tournelle couvert d'eau ; les jardins du terrain de l'archevêché, cloître et porte Saint-Landry, remplis d'eau ; le pont des Tuilleries démembré de plusieurs piles de bois et arches emportées ; les chantiers de bois, rangés des deux côtés de la rivière, au-dessus de la ville, hors les portes Saint-Antoine et de Saint-Bernard et au-dessous de la ville, à la Grenouillère, ont été emportés par l'eau.

Dans l'île Notre-Dame on ne passe ni l'on n'aborde les ponts que par bateaux.

La Seine a emporté le pont des Tuilleries, et, passant par dessus sa rive gauche, a rempli la rue de Seine ; et a fallu que de

l'Académie du sieur du Plessis du Verne on ait sauvé les chevaux et les académistes, qui ont été travailler où jadis ils étoient, entre la porte de Bucy et l'Abbaye.

L'après-dîner de ce jour 15, la cavalerie de la ville a fait revue en la place Royale, sous la charge du marquis de la Boulaye.

Dès le matin on a crié et vendu l'arrêt imprimé de la saisie de tous biens meubles et immeubles et bénéfices même du cardinal Mazarin, comme aussi certain ordre et règlement que doivent garder les gens de guerre à pied, extrait des registres de la Connétablie et maréchaussée de France, à la table de marbre du Palais.

Les trois chambres, grande, tournelle et édit, saisies du procès du duc de Beaufort, longtemps avant son évasion du château de Vincennes, se sont ce matin assemblées, étant prononcé sur la requête par lui présentée le jour d'hier, le déclarant absous de l'accusation contre lui intentée, et permis à lui de se pourvoir pour ses dommages et intérêts contre qui il appartiendra.

Ensuite, et sur les onze heures, le Parlement s'est assemblé et le prince de Conti s'y est trouvé.

L'après dîner, le Parlement s'est encore assemblé et s'y devoient faire plusieurs propositions qui n'ont point été faites.

Les députés du parlement de Provence, de l'ancien corps, ont été ouïs et ont demandé la protection de ce Parlement, à l'arrêt duquel, sur l'article de la déclaration du 22 octobre, portant qu'il ne sera fait aucune création d'offices, ils protestent d'obéir touchant le nouveau semestre, qui est sur les rangs à établir chez eux.

S'est aussi présenté le bailli du faubourg Saint-Germain, disant qu'aux prochains villages, les soldats de l'autre parti volent et mettent le pillage en certain lieu qu'il sait, et demande permission de faire sortie pour l'aller recouvrer. On l'a renvoyé au conseil de guerre des généraux, tenant en l'Hôtel-de-Ville.

Le prince de Conti, ni aucun des généraux, ne s'est trouvé au Parlement, parce qu'ils tenoient conseil de guerre en l'Hôtel-de-Ville.

Le duc de Bouillon a reçu une lettre du prince de Condé, portant que, s'il s'est engagé dans Paris à la considération de son frère, le prince de Conti, comme croyant que les deux frères agissent de concert, il le prie de se détromper de cela et de s'en aller à Saint-Germain, où il aura contentement en la cour. Le duc a montré cette lettre au prince de Conti, aux autres généraux, à MM. du Parlement et de la Ville.

Cent vingt-cinq mille livres ou quarante-cinq mille écus envoyés en l'hôtel d'Elbeuf, et autant aux autres généraux, des fonds du Parlement et de la Ville, pour lever chacun un régiment de quatre cens hommes de cheval, chaque cavalier revenant à cent écus. Les fils du duc d'Elbeuf ont eu tous trois, chacun la moitié de leur père, pour faire régiment aussi de moitié.

Garnison de soldats mise en la maison du sieur Tubeuf; on a parlé d'en mettre aussi chez M. le trésorier de Guénegaud, dont a été donné avis par les sieurs de Ligne et marquis de Toucy.

— Samedi matin 16, on trouve les eaux rabaissées d'un pied partout et, ès lieux exposés à l'air, petits patrouillis; et du long des maisons il avoit gelé à glace la nuit : c'est le quatrième jour commençant de la nouvelle lune, qui se fait la nuit d'entre le 12 et 13.

Rapport du capitaine de la garde à la porte Saint-Antoine, comme environ cent cavaliers avoient donné dans le faubourg cette nuit là, et jusqu'à ladite porte; et il y en a eu d'eux trois tués et douze bourgeois.

Le marquis de la Boulaye, maréchal de camp, qui étoit le soir précédent sorti avec la cavalerie de quatre à cinq cens hommes par la porte Saint-Jacques et suivi d'autant d'infanterie pour le soutenir, est rentré ce matin avec deux cens bœufs et deux ou trois mille moutons venant de devers le Bourg-la-Reine; autres m'ont assuré de sept à huit cens seulement.

Le confesseur de la Reine, cordelier espagnol fort vieux, son compagnon, et le confesseur nommé père Favre, ont passeport pour aller trouver la Reine. Ils vont dans un carrosse de Sa Majesté, où les dames Yvelin et de Varennes, femmes de chambre, vont aussi, ayant eu aussi un passeport du Prévôt des Marchands et quatre échevins, comme aussi ont eu quelqu'autres officiers de la maison du Roi et commis des secrétaires d'État.

Avis que la nuit précédente le chevalier de Barradat est entré moitié par force et moitié par ruse en la ville de Lagny, dont il s'est saisi pour la Reine.

Le marquis d'Huxelles s'est mis dans Corbeil et le tient pour le parti de la cour.

Le soir, sur les huit heures, on entend, du quartier Saint-Antoine, le tocsin qui, à diverses reprises, sonne fort dans le faubourg de ce nom.

Le Parlement étant assemblé, le conseiller de Courcelles représenta le péril où est la Ville, le Roi et l'État, et proposa de députer en cour pour tenter un accommodement. On passa sur cette ouverture légèrement, jusqu'au président de Mesmes, qui la reprit et releva fort hautement, disant qu'il ne falloit mépriser cette proposition, mais y appuyer de bonne sorte. Cela ne fut pourtant jugé encore mûr, ni de saison. En effet cela doit être secrètement agité; et que ni la cour, ni le peuple en oyent parler avant qu'il en soit temps, et cependant le faire trouver bon aux généraux.

— Dimanche 17, bruit que le père Vincent, chef des prêtres de la Mission, est allé en cour, à Saint-Germain, où l'on se retranche; et y est-on pressément et chèrement; que le nonce du Pape y est aussi allé pour s'interposer à quelque accommodement; gens d'honneur ont ici parlé à lui pour cela; que le père Martial, capucin, a parlé avec grande ardeur à la Reine pour l'obliger à ramener le Roi à Paris; que Sa Majesté avoit répondu qu'elle étoit toute prête, pourvu que le Parlement cédât et se retirât et que, au même temps qu'il sortiroit par une porte, elle y entreroit par une autre et non jamais autrement. La mère supérieure du Val-de-Grâce écrit une lettre sur ce sujet à la Reine.

La comtesse de Miossens, accouchée d'une fille à trois heures après midi. Le travail lui a commencé dès le matin. Il n'a été bien certain que depuis onze heures; le quatrième jour de la lune astronomique, courant depuis peu après minuit, selon Commelet, c'est aussi le quatrième de la lune épactale. Elle étoit selon sa croyance en son huitième mois.

L'enfant est mort à huit heures du soir, après être ondoyé.

Les eaux retirées encore d'un pied; un peu de gelée. Le temps fort froid est couvert, sans aucun soleil.

— Le lendemain 18, [les eaux] continuent de se retirer de même; et, quoiqu'il ait plu la nuit suivante, elles n'ont pas laissé de diminuer à vue d'œil tout le 19, et ensuite les jours suivants, jusqu'à la nuit du 21 au 22, qu'il gela assez fort. Les marchands de bois ont néanmoins peur d'une deuxième inondation et demandent l'hôtel de Nevers pour mettre leurs bois.

Le grand-maître de l'Artillerie et surintendant des finances, maréchal de la Meilleraye, malade de la goutte, gardant le lit à Saint-Germain et sa femme avec lui et son beau-frère, M. de Cossé; son autre beau-frère, le duc de Brissac, logé dans l'Arsenal

à Paris, et tenu comme général de la cavalerie de la ville, a sa femme avec lui. Les marquis et marquise de la Porte (celle-ci est sa sœur) sont à Paris.

L'après dîner, le Parlement étant assemblé, on y résout que l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, seroit reçu, pour avoir séance de conseiller, toutes les fois qu'il voudroit venir en Parlement, à l'absence de son oncle l'archevêque, qui est naturel et né conseiller.

Il est aussi résolu de dépêcher lettres de la compagnie à tous les autres parlements de France et aux grandes villes pour les informer du motif que celui-ci a eu de se tenir ferme dans Paris et s'y unir avec le peuple, afin d'éviter les insultes du cardinal Mazarin; avec déclaration qu'au même temps qu'il se retirera ou sera ôté du ministère et gouvernement de l'État, on cessera toutes assemblées et matières d'armes et recevra-t-on le Roi, la Reine, les Princes et le Conseil de Paris.

Le soir de ce jour, se fait sortie de cavalerie de Paris, par la porte Saint-Antoine, vers le bois de Vincennes, où le sieur de Droué, capitaine aux gardes du Roi, qui tient le château, du jour que M. de Chavigny gouverneur y fut arrêté, pour être enlevé au Havre prisonnier, comme il fut, et son lieutenant, de l'Isle, en fut mis hors, se fortifie et fait travailler les paysans, se doutant que les forces de Paris l'iront attaquer, pour s'assurer de sa place.

Le nommé de Poix, fils du médecin du commun et de l'Académie du feu cardinal de Richelieu, ayant ci-devant été longtemps à la Bastille, comme complice du duc de Beaufort, depuis quelque temps relâché, et ayant pris parti avec Paris et levé des soldats, de l'argent de la ville, a été arrêté comme suspect d'intelligence avec le parti du cardinal et mis prisonnier à la Bastille : le petit prévôt de l'Isle avoit répondu de sa fidélité.

— Le lundi matin 18, la cavalerie, qui étoit sortie le soir précédent, est retournée sans exploit considérable; celle qui étoit allée vers le Bourg-la-Reine et Lonjumeau alla trop tard, les troupes du Roi ayant détourné quelques centaines de bœufs qui avoient pris ce chemin là, pour venir à la ville. Toutefois aucun des cavaliers, de là retournés, n'ont ouï parler desdits bœufs, quoiqu'il soit vrai.

Plaintes des particuliers qui, portant leur vaisselle d'argent pour avoir de quoi vivre, les gens de la monnaye et orfèvres ne la veulent acheter qu'à vil prix.

Arrêt de la Cour des Monnoies et taxe du marc de l'or et de l'argent.

Ce matin, le Parlement assemblé a déclaré le duc de Beaufort pair de France et l'a reçu tel; a lu et revu la lettre circulaire qu'il écrit aux grandes villes de son ressort et à toutes celles des autres parlements de France; a délibéré sur les levées et entretènement des gens de guerre, l'après-dîner, chez le Premier Président.

A la cour, à Saint-Germain, ils parlent de convoquer les états généraux du Royaume au 25 mars prochain et font à cet effet une lettre circulaire à toutes les provinces, pour les convoquer et inviter à faire leurs députations.

A Rouen, le Premier Président et l'ancien semestre se sont remis sur les fleurs de lis, en ayant ôté les nouveaux, dont ils ont désavoué la députation vers la Reine; ledit Premier Président, Faucon de Ris, fait la charge de gouverneur, en l'absence de M. de Longueville et du marquis de Beuvron, et ne se déclare point.

Le comte de Béthune a passeport pour sortir de la ville et s'en aller en cour, d'où il doit retourner, selon sa parole, comme il a fait, vers le 25.

— Mardi 19, dès le matin, le Parlement s'assemble. On y résout d'arrêter tous les deniers royaux qui sont ès généralités.

Le duc de Chevreuse qui, le jour précédent, étoit venu offrir son service à la compagnie, présente une requête tendant à ce qu'il fût permis à la dame sa femme de retourner en France et à Paris. Elle est à Kerpen, principauté qu'elle a achetée, au diocèse de Cologne. A cette requête s'est joint le duc de Luynes, fils d'elle de son premier lit. Le conseiller Payen rapporteur de la requête.

Il est résolu que M. le duc d'Angoulême aura passeport pour sortir de la ville, lui et son train, et sûreté d'être en la maison de Grois-Bois.

On a aussi délibéré de cotiser tout le monde dans la ville et autant les absents que les présents; et ce, de la double taxe de Corbie, suivant le rôle qui en est à l'Hôtel de Ville.

Au conseil de guerre, on a délibéré d'aller par les maisons et y prendre tous les chevaux que l'on y trouvera, particulièrement aux absents, pour monter la cavalerie; mais le Parlement n'y a passé.

Le duc d'Elbeuf a fait sortie par la porte Saint-Antoine, ayant fait marcher dès devant dîner cinq ou six cens chevaux, de très

belle et brave cavalerie, vers Charenton, comme pour se saisir de ce poste. Lui, a dîné, premier que d'y aller, et puis, sur le soir, est retourné, ramenant deux des gardes de M. le Prince prisonniers; et force pourceaux en ont été amenés.

Le matin, en sont arrivés, par la voie de Trappes et Bourg-la-Reine, grande quantité de Normandie, conduits en partie par Gautier de Moulins et Robert de Rugle, etc.

Cependant on a eu avis que ceux du duc d'Orléans s'étoient saisis de Meudon.

On a arrêté que, la nuit prochaine, on sortiroit vers le Bourg-la-Reine, pour aller quérir et escorter grande troupe de bœufs qui viennent par là, et le pain, farine et blé qui en viennent aussi; et a été résolu que, le lendemain mercredi 20, en chaque place de marché de la ville, il y aura deux conseillers du Parlement qui se trouveront, afin d'empêcher le désordre de la foule et la survente des boulangers, tenant la main à ce que le taux du pain soit raisonnable.

Néanmoins, il y a eu tumulte et désordre au marché de Saint-Jean, et le peuple s'y est fort ému et a menacé de prendre du pain où il en trouvera.

Le pain a augmenté quasi du triple, et la farine du double, valant jusqu'à quarante livres le setier.

A Gonesse, ils sont fort bien retranchés, mais ne font point de pain jusqu'à ce que ceux de Paris leur mandent d'en faire et les assurent de l'aller quérir à main forte.

Débordement de la petite rivière de Bièvre, ou des Gobelins, au faubourg Saint-Marceau; le Jardin-Royal inondé. Bruit que le quai et portique de Gesvres, allant du Pont-Neuf au Change, s'écroule, s'entr'ouvre et menace ruine. Tout le monde en déloge, et on y met des étançons; personne n'y passe plus, mais bien par la rue qui est à côté.

Le marquis de Praslin, lieutenant du Roi en Champagne, y est arrivé de Saint-Germain, afin de donner ordre à la province, dont toutefois, le prince de Conti, qui en est gouverneur, a donné assurance à ceux de Paris; et, de fait, ceux de Troyes se sont saisis de leur garnison, en partie carabins du sieur Arnauld et régiment d'Enghien, et se sont déclarés pour Paris. Le Roi lui écrit une lettre du 15, comme il avoit écrit à la ville de Troyes dès le 10. Elles ont été reçues les 19 et 20.

Cette nuit précédente M. de Longueville est parti de Paris avec

cent cavaliers, pour s'en aller en Normandie et s'en rendre maître. Il emmène avec lui le marquis de Beuvron, fils d'une Matignon, sa cousine, lieutenant du Roi en la haute Normandie, et gouverneur de la ville de Rouen et du vieux palais.

Le duc de Beaufort est sorti avec lui, pour l'escorter et aller recueillir des troupes à la campagne.

On dit que la ville de Rouen s'est déclarée pour le Roi et la Reine; que celles de Dijon et de Lyon ont fait de même, et que M. de Saint-Luc a été envoyé de la Reine à son neveu, le marquis d'Ectot, lui offrir le gouvernement en chef du vieux palais et de la ville de Rouen, s'il veut tenir contre son père, le marquis de Beuvron. Le bruit est que la cour y a envoyé le comte d'Harcourt pour y prendre possession du gouvernement de la province; mais le Parlement lui a refusé d'entrer.

Avis qu'à Saint-Germain, le nommé Bernage, aumônier servant près du Roi, ayant vertement soutenu les intérêts du coadjuteur de Paris, que l'on blâmoit en compagnie, et maintenu ce qu'il avoit fait, même devant le cardinal Mazarin, a été envoyé à Pontoise et mis prisonnier au château.

Que le cardinal Grimaldi a voulu persuader au cardinal Mazarin de traiter et se retirer, et lui même s'est retiré à Pontoise.

Que la demoiselle d'Hanse, femme de l'apothicaire du corps de la Reine, espagnole de nation, étant à grande peine sortie de Paris, arrivée à Saint-Germain, a dit à la Reine être obligée en conscience de détromper Sa Majesté et lui dire qu'il n'y a point de salut pour elle, pour le Roi, ni pour le Royaume, que par leur retour à Paris, et que, aussitôt, elle a été disgraciée et congédiée de la cour.

Grande revue de cavalerie en la place Royale et continuel passage d'icelle en la rue des Francs-Bourgeois. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt, avec le duc d'Elbeuf, lui a fait prêter serment au Roi et au Parlement et ville de Paris, en présence du prince de Conti, généralissime, comme il avoit fait les jours précédents à l'infanterie, dont les drapeaux ont Notre-Dame et Saint-Joseph cherchant Jésus et pour mot : « *Regem nostrum quærimus* ».

Au Parlement assemblé le matin, le duc de Beaufort, retourné de sa sortie de nuit, assis au banc des pairs.

Le prince de Conti s'assied toujours à l'autre banc opposite, en tête des conseillers.

Là est arrêt de défense à toutes personnes de sortir de la ville et de se déguiser à cet effet, sur peine de la vie; et quant aux passeports, que aucun ne sera délivré.

Le passeport de la princesse de Carignan pour s'en aller en Savoie est aussi révoqué; celui de M. d'Angoulême rendu inutile, et à lui refusée la sortie à la porte Saint-Antoine, tellement qu'il a été contraint de revenir en son hôtel. Les chevaux de M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, qu'il pensoit faire passer avec son train, arrêtés et menés chez M. d'Elbeuf, mais rendus dès le soir; le chariot qu'ils traînoient retenu, qui est du bagage de M. d'Angoulême.

Est aussi en Parlement arrêtée la taxe de tout le monde, au double de celle de Corbie tant absens que présens.

Est aussi arrêté que tous officiers et membres du Parlement, et autres membres des corps restant en cette ville, seront invités et avertis de s'y rendre en leurs places et charges; à faute de quoi, en seront déclarés indignes, déchus et privés. Cela regarde quelques conseillers, comme le sieur Pithou, qui est chez soi, en Champagne, et présidens du Parlement, comme de Longueil, qui est chez soi à Maisons-lès-Saint-Germain-en-Laye, et de Bailleul, qui est audit lieu de Saint-Germain, près la Reine, et Perrault, président ès Comptes, qui est près du prince de Condé.

Y est aussi proposé de mettre dehors la ville tous gueux invalides et estropiés et non pas les religieuses renfermées et les religieux mendiants.

Semblablement, y est délibéré sur la sûreté des maisons et biens situés en la campagne et exposés au pillage des troupes du parti contraire; le conseiller Lottin, sieur de Charny, demandant pour sa maison de Charny, située par delà.

Y est arrêté que tous chefs du parti contraire, tant supérieurs qu'inférieurs, demeureront responsables des désordres commis en la campagne contre ceux de Paris, qui auront droit de représailles contre eux.

Arrêté aussi que défenses sont faites aux imprimeurs de ne plus rien imprimer, et aux colporteurs de plus vendre par les rues aucune pièce scandaleuse, séditieuse, ou galimatias, comme il s'en est vendu jusqu'à cette heure, depuis la sortie du Roi.

Ont aussi été lues en ladite assemblée du Parlement les remontrances par écrit au Roi, servant de manifeste contre le cardinal Mazarin; et s'impriment pour être publiées.

— Jeudi 21, le Parlement assemblé le matin donne charge à aucuns d'eux d'aviser à un fond de six cent mille livres pour la subsistance de la guerre. Le coadjuteur de Paris y prit sa première séance, comme conseiller naturel, en l'absence de son oncle l'archevêque, et fut assis au banc et rang des ducs, pairs et conseillers honoraires, après ceux d'épée et devant ceux de robe. L'après-dîner, s'assemble encore chez le Premier Président.

M. d'Elbeuf fait sortie hors la porte Saint-Antoine, sur ce qu'un gros de cavalerie du parti contraire a paru sur la butte de Chaumont, du côté de Belleville et vers Ménilmontant.

Infanterie mutinée en la rue Saint-Antoine et devant l'hôtel d'Elbeuf, faute d'être payée, et s'en alloit au nombre de cinq ou six cens, criant aux bourgeois qu'on les trahissoit.

Le nommé Chevalier et autres habitants de Meudon arrivent à Paris, disant que le jour précédent le parti contraire, grossi des troupes de Sèvres et de Saint-Cloud, les avoit forcés en leur bourg et s'étoit saisi du château qu'ils avoient pillé; que cejourd'hui ils avoient pillé le bourg et toutes les maisons des gens de Paris et que le sieur de Palluau, lieutenant général et gouverneur d'Ypres, y étoit; les filles et femmes violées. Roanc, dit le Chasseur, et Grandcourt, fils de Solignac, concierge du château, ont le bruit de s'y être mal portés.

Un village a aussi été brûlé derrière Saint-Cloud, entre Sèvres et Vaucresson, dont on a vu le feu à Paris; et dit-on que c'est Ville-d'Avray.

Lettres de Rouen, de marchands, à ceux de Paris : comme là, le peuple est le plus fort et déclaré pour Paris et qu'il n'a voulu laisser entrer le comte d'Harcourt, qui y alloit prendre possession de gouverneur de la province de la part de la cour; cela confirmé par les lettres d'un officier du Parlement du 20, portant que les anciens dudit Parlement avoient envoyé au comte d'Harcourt déclarer qu'il eût à se retirer sans entrer; qu'ils étoient bons serviteurs du Roi et garderoient eux-mêmes fort bien leur ville. Les nouveaux, qui sortent de leur semestre, finissent seulement à la fin de ce mois; mais en ont déjà été mis hors par les anciens, faisant ce qu'ils ont pu pour faire recevoir ledit comte d'Harcourt.

Ils ont de plus envoyé en cour de Saint-Germain les gens du Roi avec une lettre d'excuses qui se voit ici.

Le bruit pourtant est que M. de Saint-Luc, au nom de la cour,

s'est emparé du vieux palais et du marquis d'Ectot, son neveu, qui y est pour son père, le marquis de Beuvron.

— Vendredi 22, le Parlement assemblé le matin, et sur la requête de la duchesse Nicole de Lorraine, représentant qu'à la cour on parle de restituer la Lorraine, qui est à elle, au duc Charles son mari, moyennant qu'il vienne au conseil de la cour. Elle obtient passeport pour s'y en aller garder ses intérêts; et sont donnés deux commissaires pour la conduire, visiter le train, et le faire passer à la porte de la ville.

A été arrêté qu'il n'y aura plus que deux portes de la ville ouvertes pour les passeports, une, qui est la porte Saint-Jacques d'un côté, et l'autre, qui est de Saint-Denys ou Saint-Martin, de l'autre côté; et sera établi un conseil composé de conseillers de la cour pour connoître desdits passeports et les délivrer et faire exécuter, à certains jours et certaines heures seulement; que lesdits commissaires se trouveront ès dites portes en personne, pour connoître et faire passer ceux qui devront jouir desdits passeports.

Le chariot du maréchal de Gramont s'étant présenté à la porte de Nesle, quoique favorisé par conseillers du Parlement et permis de passer par le capitaine y commandant, a été arrêté et en péril d'être pillé par ceux de la garde, s'il ne se fût sauvé dans la cour de l'hôtel de Nevers. On tient qu'il est à mademoiselle d'Orléans; de fait plusieurs hardes ont été reconnues à elle et aux siens. On a fait garde toujours depuis audit chariot, par sentinelle envoyée de la porte de Nesles.

Mademoiselle d'Orléans, en bonne odeur aux Parisiens, qui lui conservent son chariot et ce qui s'y trouve aussi au maréchal de Guiche; ce qui y étoit au marquis du Vigean a été arrêté et depuis publiquement vendu au profit de la ville.

Sur les onze heures, le duc d'Elbeuf est sorti par la porte Saint-Antoine, avec ses fils, vers Charenton, où l'on dit qu'il tient poste sur la rivière avec bonne garnison.

On dit aussi que le maréchal de la Mothe, sorti du soir précédent, s'est saisi du poste et ville de Corbeil, que le sieur du Perray, frère du président de Bailleul, qui y étoit pour la cour, a abandonné; — n'a pas continué; que quatre cens hommes à cheval, sortis ledit soir précédent, par la porte Saint-Jacques, se sont saisis de Châtres, sous Montlhéry; — n'a pas continué. Dès le matin ces bruits ont couru, et que la cour délogeoit de Saint-Germain pour aller à Limours; — n'ont point continué.

— Samedi 23, au matin, peu de pain aux marchés, aussi bien que le mercredi précédent; peuple crie et fait rumeur. Ce qui en est venu a été escorté des faubourgs par la milice, de peur de désordre et pillage. Beaucoup de blé et de farine ès halles à dix et douze écus le setier de farine.

Continuels tambours par les rues, corps de garde sur le soir; aussi, en beaucoup de rues, contentement du peuple.

Taxes faites sur tout le monde. La dame de Guénegaud a mille écus à payer comptant, et cinq cents francs par mois, tant que la rumeur durera. Les dames de Fieubet, veuves, comme celle de la Bazinière, de même. Celle de Bretonvilliers a plus; le sieur Boulin a cinq cents livres comptant et cent dix livres par mois. Jouvenot, commis au greffe du conseil, au lit de mort, a trois mille comptant et cinq cents livres par mois. M. Bordier, greffier ou secrétaire du conseil, a quatre mille livres comptant et mille livres par mois, dont le premier se payera par avance, avec le comptant.

Le président Viole, commissaire, s'est lui-même taxé à six mille livres comptant.

Le Parlement, assemblé le matin, a délibéré sur les moyens de mettre hors de la ville tous les gueux et bouches inutiles et mendiants, ce que l'on a différé à une autre fois, pour les difficultés qui s'y présentent. Le coadjuteur de Paris y étoit en sa séance.

Avis de divers endroits : de la ville de Rouen, que le comte d'Harcourt persiste ès environs et prétend y entrer, et que le Parlement a envoyé les gens du Roi à Saint-Germain y faire à Sa Majesté quelques excuses sur ce point.

Bruit continue que le Roi est sur le point de quitter Saint-Germain-en-Laye, et s'en aller à Chartres.

Ce 23, déclaration du Roi portant suppression des gages de ceux qui tiennent le Parlement de Paris; déclaration par laquelle princes, seigneurs, etc., sont déclarés criminels de lèse-majesté.

Le même jour 23, ordonnances de M. le Prévôt des Marchands portant règlement pour les blés, farines, etc.

Le Prévôt donne ordre, par écrit publié, pour le fait des blés et farines.

— Dimanche matin 24, bruit dans le peuple que le poste de Charenton a été repris par le parti contraire.

Le coadjuteur de Paris lève des deniers publics un régiment dit de son nom *Régiment de Corinthe* et y a pour devise des

flèches avec le mot : « *In corda inimicorum Regis* » : il doit faire aussi un régiment d'infanterie.

Le comte de Moret fait aussi un régiment de cavalerie.

La cavalerie de Paris se trouve déjà de trois mille chevaux. M. d'Herbault a pour devise du drapeau de sa compagnie, sous la colonelle de M. du Plessis-Guénegaud, une épée nue au poing issant d'une nuée et ce mot du sixième livre de l'Énéide : « *Vincet amor patriæ.* »

Sur le midi, il sort de la cavalerie, et de l'infanterie aussi; et croit-on que c'est pour aller reprendre Corbeil. Du canon passe aussi par l'île Notre-Dame, vers la Tournelle. Sur les trois heures, on en a vu six pièces passer.

On dit aussi que dix à douze mille hommes, dont il y en a deux mille de cavalerie, sont passés sur le Pont-Neuf, pour sortir de la ville, conduits par les généraux, lesquels ont été vus tous ensemble avec le généralissime, prince de Conti, passer en la ville, rue du Temple, après dîner.

Bruit que la nuit précédente est arrivé à Madame de Longueville un courrier portant que M. son mari étoit dedans Rouen et le maître. — Faux.

Le maréchal de la Mothe devoit, ce jour là, commander et sortir; mais il s'est trouvé fort mal d'une fluxion et saigné deux fois. M. de Beaufort est allé en campagne et conduit la sortie.

— Lundi 25, au matin, les premières nouvelles sont que Corbeil s'est rendu à ceux de Paris la nuit précédente, le sieur de Perray l'ayant abandonné.

On a vu retourner, à petites troupes, les bourgeois qui étoient sortis le soir précédent en bon ordre et au nombre de six mille hommes, que l'on disoit dix mille. Ils trouvèrent horrible chemin en la plaine de Longboyau, où la plupart se fatiguèrent, quittant, aucuns d'eux, leurs souliers, pour marcher et se tirer des boues.

A Juvisy ils voulurent se repaître; mais il n'y eut de pain assez pour tant de gens, qui se voulurent récompenser à boire, le duc de Beaufort ayant fait largesse de vin, qu'il leur donna, dont s'énivrèrent quelques centaines, qui demeurèrent assoupis dans les chemins et fossés, perdant leurs armes. Enfin ils surent que Corbeil étoit tenu par deux mille cinq cents hommes (le plus vrai est quinze cents) de contraire parti; et ainsi s'en revinrent sans rien entreprendre.

Un homme de Corbeil avoit promis, après la réduction de cette

place, de fournir à Paris, par jour, cent cinquante muids de blé, qui font mille muids par semaine, qui est la fourniture de cette ville en tout temps, qu'autres disent être de deux cent vingt muids par jour.

Ceux de Paris tiennent Charenton, où ils sont retranchés, et où est le sieur de Clanleu; ils ont rompu les ponts de Saint-Maur et de Gournay-sur-Marne.

Quatre ou cinq compagnies de cavalerie sortent par la porte Saint-Antoine et nombre de charrettes chargées de farine entrent pour des particuliers; mais sont conduites aux Halles pour le public.

Cinquante cavaliers du régiment de Lillebonne-Elbeuf, s'étant dérobés du parti contraire, entrent à Paris, très mal montés.

M. le Coadjuteur de Paris prêcha à vêpres dans Saint-Paul : « *Saulus erat spirans minarum* », et nous exhorte à conversion en même temps que l'ire de Dieu s'étend sur nous par le ministère des étrangers, étant le Roi enlevé de la ville royale par un ministre étranger. Le prince de Conti, Madame et Mademoiselle de Longueville y étoient, et l'église regorgeoit de monde.

Passeport de M. d'Angoulême remis sur le tapis, comme le jour précédent, et ordonné par le Parlement qu'il sortiroit son effet; on dit qu'il doit faire tenir à la cour les remontrances du Parlement, qui s'impriment, faites par le président Le Coigneux et le conseiller de Longueil.

Conseil de deux conseillers de chaque chambre du Parlement, commencé dès samedi 23, et achevé d'établir cejourd'hui pour connoître des passeports et les livrer avec connoissance de cause, tient séance toutes les après-dîner, en la chambre de la Tournelle.

Au Parlement assemblé, arrêt pour l'ouverture du palais Mazarin; et inventaire y a commencé.

Autre arrêt de défenses aux colporteurs et imprimeurs, touchant les libelles fades et scandaleux.

— Mardi 26, au matin, M. d'Angoulême déloge pour sortir de Paris; il alla ce jour à Gros-Bois et est sorti par la porte Saint-Bernard et Saint-Victor, de peur de rencontrer le même obstacle qu'il eut l'autre fois à la porte Saint-Antoine, lorsque son chariot fut arrêté et mené chez M. d'Elbeuf.

Avis que le parti contraire s'étoit saisi, le jour précédent, de Fleury-lès-Meudon, dont le crucifix fut enlevé de la chapelle, et

de là passé à Clamart qu'ils pillèrent tout le jour; la nuit il alla au Bourg de la Reine, qui s'est, à ce matin, trouvé pris et saccagé.

Trois trompettes et un greffier ou sergent de la ville à cheval, vont par les carrefours criant que chaque porte cochère, hors celles qui ont payé cinquante écus, envoie son cavalier à la place Royale, lieu de l'assemblée.

Item, défenses de tendre et de bander les chaînes qui sont toutes passées et tenues lâches par les rues sur jour, puis se tendoient depuis la nuit, ce qui nuisoit fort à la cavalerie qui alloit et venoit, et vouloit faire sortie de la ville.

Arrêt pour le payement des rentes sur l'Hôtel de Ville, de ce jour.

Le Parlement assemblé a reçu un homme de condition (c'est le maréchal de la Mothe-Houdancourt). A la proposition qu'il a faite d'indiquer quatre vingt mille livres qu'il sait être secrètes et dues à l'Épargne (c'étoient deniers de gabelles), pourvu que l'on lui donne les quatre-vingt mille livres pour se payer de vieilles dettes que le Roi lui doit, ce qui a été fait, et a réussi, comme on saura ci-après.

Déjà le Parlement a essayé divers avis d'argent caché en divers lieux, comme ès Carmélites des rues Chapon et Court-au-Villain dans le Marais, où l'on disoit qu'il y avoit beaucoup d'argent caché; et chez la duchesse d'Aiguillon, à Luxembourg, où l'on a défait un plancher, sans rien trouver.

Plusieurs conseillers parlent et promettent lever des compagnies de cinquante hommes d'infanterie, et de donner dix écus par homme; ils seront, puis après, entretenus des deniers publics.

On a fait quelque sortie, où le régiment de cavalerie du Coadjuteur n'a pas eu du bon; quelque officier y a été pris par le parti contraire.

Avis de Troyes que le marquis de Praslin est dedans pour le Roi et la Régente, et que le maréchal de l'Hôpital a fait déclarer Reims et Châlons pour Leurs Majestés. De Rouen, il n'y a nulles nouvelles.

Ce soir du mardi 26, fut, par un exploit imprimé, signifié au logis du sieur de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, sa taxe, faite au Conseil de Ville et de Parlement, portant trois mille francs comptant et cinq cents livres de subsistance par mois, dont il faut avancer le premier.

Le sieur Bautru taxé à dix mille écus comptant et mille livres de subsistance par mois.

Le sieur de la Rallière, traitant et hommes d'affaires, pris prisonnier en sa maison et mené à l'Hôtel de Ville et de là, dit-on, en la Bastille.

Le sieur Jouvenot, commis des quatre secrétaires du Conseil, est mort, et fut le lendemain

— mercredi 27, porté en terre, laissant trente-cinq mille livres de rente, à ce qu'on dit, à son frère, neveux et nièces, tous basses et simples gens.

Avis qu'à Saint-Germain, déclaration du Roi a été publiée, et par tous lieux envoyée, portant commandement à tous princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, gouverneurs des places et provinces, chefs, etc., de se rendre incessamment près de la personne du Roi, sur peine de crime de lèse-majesté, et à tous officiers du Parlement de Paris de s'y ranger, sous même peine, déclarant que le temps préfixe par ladite déclaration étant expiré, leurs offices sont supprimés et que tous ceux qui portent les armes et sont retirés à Paris sont criminels de lèse-majesté.

Que Le Clerc, sieur du Tremblay, a été déclaré criminel pour avoir rendu la Bastille, qu'il tenoit du Roi, et exécuté en effigie : comme aussi le marquis de Vitry, comme déserteur du Roi, à cause du régiment de la Reine qu'il commandoit, et [a] amené à Paris.

Qu'il y a eu aussi un arrêt du conseil d'en haut publiant défenses à tous particuliers de faire aucun prêt aux conseillers du Parlement de Paris, sur peine d'amende de la somme prêtée ou au double envers le Roi, et à tous notaires de s'y employer, ou en faire les actes, sur peine de la vie.

Bruit que le prince de Condé est ou va à Charenton avec huit mille hommes; que le marquis de la Boulaye, étant sorti le soir précédent avec cinquante chevaux, est tombé en embuscade, et tous ses gens pris ou tués. — Faux, car il a poussé les gens du prince de Condé jusqu'à Longjumeau, en a pris et tué, et amené quelques bestiaux.

Bon ordre au pain, qui a été au marché en abondance; il valoit, autres jours, quatre sols la livre, bien biset : on dit qu'il y a magasin de blé chez les prêtres de la Mission, à Saint-Lazare.

Publication de remontrances, faites par écrit, du Parlement au

Roi et à la Reine régente, du 21 janvier 1649. Le président Le Coigneux et le conseiller de Longueil les ont faites. Autres disent les mémoires seulement, et que le style est du nommé Cerizier, jadis jésuite, qui est demeurant chez ledit président; mais la vérité est que c'est ledit président lui-même.

Huit compagnies de cavalerie, portant environ quatre cents hommes, se sont fait voir en la place Royale, prêts à sortir, regardées des balcons et fenêtres par les dames, entre lesquelles est la princesse d'Harcourt, naguères retournée d'Harcourt en Normandie, escortée d'une compagnie de cavalerie, jusqu'à Paris.

Quelques centaines de bœufs et vaches entrés par la porte Saint-Honoré.

Le Parlement assemblé s'est saisi d'un fonds de 270,000 livres qui étoient chez les fermiers des gabelles, dont il y en a les 70,000 livres au maréchal de la Mothe, qui les a indiquées, et ce, pour le rembourser de ce que le Roi lui doit; et, sur le reste, on lui donne, comme aux autres généraux, de quoi faire levée de gens de guerre, en ayant premièrement donné 20,000 livres pour le droit d'avis à celui qui le lui a donné; cet argent a été gardé toute la nuit suivante, en la maison du sieur Cramoisy, qui est l'un des deux receveurs de tel argent, comme le président Viole est l'un des deux ordonnateurs, le sieur Doujat l'autre, comme les sieurs de Forné et de la Haye, les deux autres receveurs.

Le prince de Conti n'a encore reçu que vingt mille livres, sur quarante mille écus que l'on lui doit pour la levée d'un régiment, outre dix mille écus, pour la levée aussi de cent gardes.

Avis certain à Madame de Longueville, de Rouen, et par le retour de la cour du comte de Béthune, de Saint-Germain, qui y a vu M. de Saint-Luc, retourné du vieux palais de ladite ville de Rouen, que M. de Longueville y est; et le peuple et la ville [sont] à sa dévotion.

— Jeudi 28, Parlement assemblé donne arrêt pour son union avec le parlement de Provence, conformément à la requête verbale des députés de ce parlement, faite le 15 précédent; déclare ne point reconnoître pour officiers du Roi les conseillers pourvus au nouveau semestre, par delà, ainsi que, quelques six ou sept ans y a, il fut, au sujet des conseillers pourvus au nouveau semestre du parlement de Rouen; et se fonde en cette raison que le Parlement de Paris, étant la source et matrice des parlements de France, comme il est encore le Parlement de France, tribunal des pairs et

le vrai trône ou lit de la Justice du Roi, on ne peut ni établir aucun parlement, ni étant quelqu'un établi, à l'instar de lui, y innover aucune chose, si ce n'est de son consentement et qu'elle soit vérifiée par devant lui. Ce jour même, avis d'Aix en Provence que le gouverneur, comte d'Alais, voulant faire entrer douze cents hommes, ou autre nombre de gens, pour s'assurer de la ville, y avoit été enveloppé et arrêté prisonnier par les bourgeois, qui ont pris les armes. — Item que le parlement de là avoit donné pareil arrêt à celui de Paris du 8 janvier. — Celui-ci faux.

Confirmation de la nouvelle de Rouen, et secrète espérance à Paris, d'accommodement avec la Reine, sur la difficulté qu'elle a de rester à Saint-Germain, près de la Normandie, et de l'anxiété où elle mènera le Roi, ou du côté de Bourgogne, où M. le Prince est le maître, ou de celui de Chartres et Orléans, où l'oncle du Roi aura Leurs Majesté en sa puissance.

De plus, on craint que les huguenots ne fassent un tiers parti; et déjà le soupçon est que le marquis de la Force assemble troupes en Poitou et a envoyé se saisir de l'île de Ré; là-dessus on se défie du maréchal de Turenne, attendu que, même son frère, le duc de Bouillon, est l'un des généraux de Paris. Le fils du marquis de la Force susdit est aussi à Paris et y prend emploi.

Force vivres morts et vivants entrent ce jour en la ville.

La duchesse Nicole de Lorraine en est partie le matin, et, avec son passeport, allée à Saint-Germain; avis que la Bretagne est tout à fait contre le ministère et que le parlement de Rennes a donné arrêt contre le Cardinal, plus rude que n'est celui du Parlement de Paris du 8 dernier; et si cela n'est tout certain, au moins est-il qu'il a donné arrêt de défense au duc de Rohan-Chabot et au marquis de Molac et à tous autres lieutenants du Roi et gouverneurs de places, de faire levée dans la province, et à tous soldats et officiers de s'enrôler ou prendre emploi, sur peine de la vie.

Tancrède de Rohan, fils prétendu du feu duc de Rohan et de madame de Rohan encore vivante, a été présenté au prince de Conti et recommandé pour avoir emploi dans Paris.

Item, que le parlement de Rennes s'est saisi des impôts et billets, revenant à quelques millions par an, et que le maréchal de la Meilleraye, lieutenant général pour le Roi en la province, dont la Reine a le gouvernement, tenoit par engagement, et les a remis au domaine du Roi.

La nuit, le régiment du Coadjuteur (qu'on appelle *les Corin-*

thiens), commandé par le chevalier de Sévigné, a été rencontré au pont d'Antony, allant pour favoriser l'avance et passage des vivres pour Paris, et chargé par le parti contraire plus fort, a été défait; vingt hommes y ont été tués, le reste est retourné à Paris, à la débandade, le lendemain vendredi 29 matin, et le Coadjuteur étant en sa séance en Parlement l'a ainsi raconté.

Sevigné a été jeté dans un fossé et passé pour mort et on l'a été quérir en un carrosse de Paris.

Bruit que le père Martial, provincial des Capucins, est retourné vers la Reine pour parler d'accommodement.

Autre bruit qu'on envoie de la cour à Münster M. d'Avaux pour y faire la paix avec l'Espagne.

Ce même matin on a su comme madame de Longueville, pleine de joie de savoir M. son mari dans le vieux palais de Rouen, maître de la ville, a fait un gros fils, sans grand travail, dès les onze heures du soir précédent, jeudi 28. On dit que ce sera la Ville qui le tiendra au baptême.

Baptême fait à Saint-Jean-en-Grève par M. le Coadjuteur, où il eut nom Charles-Paris, à cause de saint Charles, fêté le jour de sa naissance, et de Messieurs de Paris, ses parrains; la marraine est la duchesse de Bouillon.

Le sieur de la Barrière a reçu quarante mille écus ou cent mille livres des deniers publics, pour faire le régiment de Conti qu'il commandera.

Au Parlement assemblé, les taxes, qui étoient comme à demi étouffées, ont été remises sur les particuliers et celles de trois mille livres comptant et cinq cens livres par mois faites sur madame de Guénegaud mère, et sur M. du Plessis, son fils, secrétaire d'État et servant en cour, leur ont été à chacun d'eux signifiées en leur maison cejourd'hui après dîner.

Il a été lu un billet ou mémoire, signé dudit sieur du Plessis, portant que le porteur avertiroit M. Méliand que le paquet qu'il avoit adressé audit sieur du Plessis, contenant les remontrances dudit Parlement par écrit au Roi et à la Reine, n'avoient pu être présentées à Leurs Majestés vu l'état présent des affaires. Aucuns disent qu'il y a lettre particulière dudit sieur du Plessis audit sieur Méliand, procureur général, portant qu'il est bien marri n'avoir pû présenter son paquet de remontrances a la cour, mais que si le Parlement désire qu'il soit présenté, qu'il est de la bienséance et faut de nécessité que le Parlement le fasse présenter lui-même

par députés exprès, pour lesquels on enverra de la cour tous saufconduits, passeports et sûretés nécessaires.

Bruit qu'en Angleterre la basse chambre a déclaré le Roi atteint et convaincu des crimes à lui imposés, savoir de l'empoisonnement et mort du Roi Jacques son père, de la ruine ordonnée du secours envoyé en France aux huguenots en l'île de Ré et la Rochelle, et de l'entreprise de changer la religion de la Grande-Bretagne et le gouvernement en abattant les Parlements; et condamné à perdre la tête; sur quoi la chambre haute seroit intervenue et déclaré que l'exécution seroit sursise et le roi tenu en étroite prison, où, pour éviter le scandale et péril qu'apporteroit son exécution publique, il seroit fait mourir par poison.

Bruit, l'après-dîner, qu'il y avoit entreprise du parti contraire sur Charenton, où le sieur de Clanleu est fort bien retranché et serré; on a ouï de ce côté des coups de canon; un gros de cavalerie, en halte sur le haut, vers Ménilmontant; et le duc d'Elbeuf, là dessus, a fait sortie par le faubourg Saint-Antoine.

Ce jour, même 29, le Parlement eut avis que chez le sieur Galland, secrétaire du conseil, il y avoit une cache pleine d'argent et de richesses; des conseillers du Parlement y furent députés; et sur la protestation de la dame Galland qu'elle n'avoit point d'argent, firent lever un plancher parqueté sous lequel la cache fut trouvée. Il y avoit vingt-cinq mille livres d'argent, dont le délateur attend le dixième, qui sont deux mille cinq cents livres pour sa part; force vaisselle d'argent, bagues et un fil de perles de vingt à trente mille francs. Ladite dame en est du tout demeurée dépositaire.

— Samedi 30, au matin, se trouve grande quantité de pain, et telle, qu'à deux heures après midi, il y en avoit au bout du pont Saint-Michel et dans la place Saint-Jean-en-Grève, plusieurs étant ès charrettes toutes chargées, où personne n'en demandoit. On dit qu'il en étoit passé à Corbeil par argent; il en commence aussi à venir de Gonesse à hottées, apporté de nuit par chemins détournés; mais presque tous par des particuliers et anciens chalands[1].

---

1. A la date du 30 janvier fut rendu un arrêt du Parlement « portant « reglement pour le prix des mousquets avec bandouillères, picques, paires « d'armes avec le pot, pistolets avec les foureaux, pouldre, plomb et « mesches ».

Nous reproduisons ce placard imprimé, qui se trouvait à la suite du manuscrit, parce qu'il complète ce que Dubuisson-Aubenay dit du prix

Bruit que les troupes contraires assiègent la ville de Brie-Comte-Robert, entre Lagny et Corbeil, au milieu des terres, passage des vivres de la Champagne et du fond de la Brie. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt et le marquis de Vitry y ont mené du secours.

Les voyages de tous messagers, courriers, ordinaires, interdits, comme il a été par la cour. On a commis des conseillers de la cour qui tiendront bureau, par le sieur Burin, ancien commis de la poste, pour faire aller courriers en toutes parts de la manière et adresse qu'ils pourront éviter d'être arrêtés par le parti de la cour. Ceci a été changé ci-après en une chambre de Dépêches.

MM. du Lonzat, conseiller en parlement, Levasseur, aussi conseiller, et de Bretonvilliers, maître des comptes, choisis commissaires pour faire payer les taxes aux quartiers des hôtels d'Angoulême.

Bruit que ceux de Chartres se sont saisis de M. de la Frette, leur gouverneur, qui, en leur proposant la venue du Roi et de toute la cour, que les bourgeois acceptoient bien, vouloient aussi qu'ils reçussent ses troupes dans la ville.

Autre bruit qu'à Dijon, quelques conseillers, aidés ou poussés du peuple, s'étoient saisis du Premier Président et de toute sa fac-

---

des choses pendant le blocus, et parce qu'il est beaucoup plus détaillé que l'analyse qu'en donne le *Journal du Parlement* à cette date :

« La Cour, toutes les chambres assemblées, ayant délibéré sur le rap-« port à elle fait par les conseillers d'icelle, et leur procès-verbal du seize « de ce mois, contenant la visitation des armes estans en cette ville de « Paris, ès-maisons des clinqualiers : a faict et faict inhibitions et deffenses « à tous clinqualiers, armuriers et autres marchands, de vendre les mous-« quets de Charleville, Maizières et de Liège, avec les bandoüillères, plus « de huit livres chacun; — ceux de Hollande et de Sedan, avec les ban-« douillères, plus de dix livres pièce; — les picques de fresne, avec les « fers communs, plus de vingt-quatre sols pièce ; — la paire d'armes fortes, « avec le pot, plus de douze livres, les foibles, plus de dix livres ; — la « paire de pistolets à fusil, avec les fourreaux, dix-huit livres, et ceux à « rouët, plus de seize livres ; — la livre de pouldre à mousquet, plus de « vingt sols et la fine, plus de vingt-quatre sols ; — la livre de plomb, « quatre sols et la livre de mesche, quatre sols. Le tout après l'espreuve « faicte desdites armes. Et, en cas de contravention, sera procédé contre « les contrevenans extraordinairement, par les voyes de droict. — Faict « en Parlement, le trentième janvier mil six cens quarante-neuf.

« Signé : Guyet. »

tion, qui est au prince de Condé, et battoient, de la tour Saint-Nicolas, le château, qui tient pour ledit prince.

Autre bruit que M. de Longueville s'est saisi du Pont de l'Arche, où étoit le comte d'Harcourt, qui est son prisonnier, et qu'il s'apprête à venir vers Paris avec toute la noblesse de la province, ayant mandé au prince de Conti de ne faire aucune entreprise d'importance qu'il ne soit arrivé.

M. le Coadjuteur est allé en Parlement, menant un homme indicateur de la cache du cardinal Mazarin, où est sa vaisselle d'or et d'argent et trésor, que le bruit est valoir neuf cent mille livres. — Néant.

On dit que Madame Galland avoit mis ses vingt-cinq mille livres en sûreté pour elle ; sur quoi se fait rumeur par les Frondeurs ; et le jeune président Le Coigneux, beau-frère du sieur Galland, se leva, disant que cet argent étoit à lui dû par son beau-frère et s'en alloit chez lui pour voir s'il y avoit gens assez hardis pour lui venir enlever son bien ; sortit, mais revint et se mit près du feu. Son père voulut parler, et on lui contraria tant, qu'il fut contraint de promettre ledit argent et s'y obliger, comme fit le président de Novion, de la part du fils, auquel il parla sur ce sujet.

Bruit que le courrier de Bordeaux, apportant une dépêche de son parlement, importante pour le Parlement de Paris, y est arrivé, ayant laissé son paquet en chemin, sur l'impossibilité qu'il a vu de l'apporter, sans qu'il fût pris par ceux du parti contraire.

— Dimanche 31, bruit que dans la pompe de la Samaritaine, au Pont-Neuf, on a découvert de l'argent et posé garde ; que chez le sieur Pavillon, receveur du convoi de Bordeaux, près des Capucins du marais du Temple, on a enlevé quatre tombereaux pleins d'argent : trois cent trente-huit mille livres ; que le secours de deux cens hommes a été cette nuit précédente jeté dans Brie-Comte-Robert, dont les habitants ont juré fidélité à ceux de Paris, et comme les généraux de Paris retournoient le matin, conduisant à Paris la marquise de Vitry, ayant vu paroître au bout de Picpus quelques cavaliers du château de Vincennes, Tancrède de Rohan se seroit avancé tout devant les autres, pour faire le coup de pistolet et en auroit reçu un à travers le corps, dont il seroit demeuré sur la place et emporté, par l'embuscade des ennemis, prisonnier dans Vincennes, fort mal traité et dépouillé, ne se voulant donner à connoître.

Bruit que le duc d'Angoulême, ayant couché la nuit précédente à Lagny, est allé dîner à Fresne, à ce qu'on dit; et croit-on à Paris qu'il prend son tour pour aller à Saint-Germain, en la cour, ce qui ne plaît point à tout le monde. — Faux bruit.

Le duc de Beaufort retourne sur le soir de sa sortie qui a été vers Longjumeau et jusqu'au village de Wissous, sans rien exploiter ni rencontrer.

Bruit que Mademoiselle d'Orléans s'est retirée à Poissy, dans le monastère des dames, et ne se peut empêcher de parler contre le ministère.

Autre bruit que madame la princesse douairière de Condé se mécontente et ennuie à la cour, y oyant parler de son fils le prince de Conti, et [de] son gendre et sa fille, duc et duchesse de Longueville, et s'en veut aller à Montrond, sienne maison en Berry, à quelques quatre lieues de Sancerre.

Autre bruit que le prince de Condé est adouci et touché de la misère des peuples, et qu'il y a quelque apparence de pouvoir ouvrir un accommodement; que M. d'Avaux est envoyé de la cour à Cambray, ou sur cette frontière, pour s'aboucher avec le comte de Peñaranda, sur les moyens de conclure le traité de paix encommencé avec l'Espagne. — Faux.

Tous les courriers des Pays-Bas et de Münster ont cessé et tous courriers et messagers, de quelque part que ce soit.

Cependant on dit que le président de Mesmes, frère dudit sieur d'Avaux, voulant s'en aller de la ville, l'un des jours précédents, sous prétexte de conduire hors l'abbesse d'Origny, sœur de sa défunte femme, fut suivi, étant déjà hors de la porte, par la garde, qui le ramena avec toute la carrossée, qui reçu coups de pierre et de boue à foison; ainsi le carrosse revint en la ville.

N'y a apparence à ce dessein, mais le peuple ne laissa pas de le croire et ne fit pas ce désordre, mais fut fort prêt de le faire, si le président ne fût promptement rentré.

L'argent qui avoit été indiqué en la Samaritaine du Pont-Neuf se trouve être de quinze mille livres seulement, au petit Jaquelin, mineur, et n'y en a point d'autre.

Le soir on fut chercher de semblable argent dans les Minimes de la place Royale.

Février 1649.

M. Le Tellier, secrétaire d'Etat, en mois de service.

— Lundi, premier jour de février, à sept heures du matin, mourut de sa blessure du jour précédent, Tancrède de Rohan, dans le château de Vincennes. La jeune duchesse de Rohan, qui le nioit pour son frère en a modestement parlé. On parloit déjà de lui donner gardes à elle pour la sûreté de lui, tant qu'il eût été prisonnier.

Grande froidure et préparatif à un long froid.

L'archevêque de Toulouse sort de la ville avec passeport et va en cour. Cela fait dire à beaucoup de gens qu'il y a espérance d'accommodements.

Quelques âniers et charretiers, amenant farines et blés à Paris, dévalisés, près Villejuif, par coureurs du parti contraire.

Sur le soir, un prisonnier mené dans la conciergerie du Palais, et le bruit étoit que c'étoit un conseiller du Parlement.

Le matin, Parlement assemblé donne arrêt que la voiture d'argent pour l'Épargne, faite en Auvergne, au nom du sieur de Guénegaud, trésorier, par le nommé Mirlavaud, seroit conduite de Moulins à Paris; mais il se trouve qu'elle a été avancée sur l'eau, et croit-on qu'à présent elle soit arrivée à Orléans.

Bruit que le cardinal Mazarin est malade à Saint-Germain et ne se voit point; que M. le Prince a mal aussi à la gorge. Autres ajoutent qu'il en a la fièvre et qu'on appréhende un abcès; que le cardinal Mazarin, lequel la Reine avoit dit à la dame Cavoye être malade et non visible, fut à cheval à Saint-Cloud, où est le poste du maréchal de Gramont et tous dînèrent chez la Durier, avec le prince de Condé.

Que M. de Longueville amasse tous les jours troupes et qu'il a bien cinq cens gentilshommes; qu'il y a néanmoins quelque traverse à ses levées en Normandie; qu'il est maître de Vernon, où il y a un pont par lequel on peut passer la rivière de Seine, en venant de Rouen à Saint-Germain, sans obstacle; le sieur Le Blanc y commande; que le Premier Président, le sieur Faucon de Ris, s'est retiré de la ville, à trois lieues en deçà, en sa maison de Charleval.

En la rue Saint-Antoine, un régiment de cinq cents bons

hommes, que l'on faisoit sortir le soir, pour tenir les postes importants, où dorénavant il sera logé, fit rumeur à ses officiers pour avoir de l'argent; on l'apaisa par promesse qu'on lui fit de lui en donner au faubourg.

La milice envoyée loger ès postes, hors de la ville; mais revint ne pouvant se retrancher ès dits postes, à cause de la dureté de la terre gelée.

L'inventaire des meubles de la maison du Cardinal s'achève; on dit qu'il montera à neuf cent mille livres, et on le croit, par la valeur des statues antiques. La bibliothèque n'y est point comprise, qui approche encore de cent mille livres, ou y arrive. Le bibliothécaire Naudé s'est retiré chez lui; on la lui baillera ci-après en garde; on la réserve, dit-on, pour le Roi ou le public.

La maréchale d'Effiat est à Chilly, peu à son aise et craignant que ceux de Paris mettent garnison en sa maison, à cause du bruit qui court qu'elle a favorisé l'autre parti dans tous les postes de Lonjumeau et des environs et tout ce qui s'y est passé. Elle en est sur les excuses vers le Parlement et la Ville.

Mardi 2, jour de la Chandeleur, gelée forte, commencée les jours précédents, continue et rend les rues sèches. Il est le vingt-unième jour de la lune astronomique; soleil clair, par intervalles et quelquefois couvert, comme pour neiger, comme il menaçoit le soir précédent.

« A la Chandeleur, si le soleil luiserne,
« L'ours rentre en sa caverne,
« Quarante jours hiverne. »

Avis de Saint-Germain que dimanche dernier, 31 du précédent, y arrivèrent les Premier Président, Procureur Général et lieutenant civil de Rouen; que le comte d'Harcourt a des troupes en un corps à part, où le comte de Clère est maréchal de camp et M. de la Ferté-Imbaut lieutenant-général; ce n'est qu'un projet et non chose réelle.

Que le duc Charles de Lorraine est d'accord avec nous et que, dans ce mois, il sera ici, près du Roi, avec son armée.

Que le comte de Peñaranda offre la paix du côté d'Espagne à de très bonnes conditions; que le duc Charles de Lorraine est en chemin de venir et sera dans peu de jours à la cour, avec dix mille hommes. Inselin, maître de la chambre aux deniers, le traitera, selon ce bruit.

— Mercredi 3, l'ouverture de la foire Saint-Germain se doit

faire. — Néant; on a proposé d'y loger quelque milice, mais la crainte qu'ils ne rompent et brûlent tout l'empêche.

La nuit précédente, a été découverte la vaisselle d'argent et vermeil dorée du sieur d'Emery-Particelli, en la rue Neuve-Saint-Merry, chez le sieur Rolland, qui s'en est rendu dépositaire, selon le dire des plus modérés, à cinquante-cinq mille écus de valeur.

Le matin, bruit que M. le Coadjuteur a mené en Parlement, ou déclaré certain député du duc de Lorraine, qui s'offre au service de ce parti.

Au Parlement, l'assemblée arrête que l'on va fouiller par toutes les maisons, et qu'il sera commencé par celles de la compagnie, afin de faire perquisition de l'argent qu'il y aura.

Que M. Gabriel Naudé est commis à la garde de la bibliothèque du cardinal Mazarin.

La ville ordonne qu'il sera bâti des moulins à cheval publics, et comme banaux, en certains lieux, dont le cimetière vert de Saint-Jean-en-Grève est l'un, pour y être moulus les grains des particuliers, qui ont chez eux provisions. Il y en aura un aussi au cimetière des Saints-Innocents.

Item que fours seront faits aussi en certains lieux, dont l'hôtel de Nevers est l'un, qui seront publics et comme banaux, pour y être cuit le pain des particuliers.

— Jeudi 4, l'après dîner, montre générale du régiment de cavalerie, de huit compagnies de cinquante hommes, du prince de Conti, présent en personne, à cheval, en la place Royale.

Sa compagnie de cent gardes à casaques, housse-bandes d'écarlate, à galons et boutons d'argent, avec des croix d'argent, sur le milieu du devant, et derrière aboutés de fleurs de lis d'or et de chiffres A et B (Armand de Bourbon), couronnés en broderies d'or, remplissant le vide entre les croisons.

Le duc d'Elbeuf a cinquante gardes à casaques de drap vert, avec croix doubles ou de Lorraine de satin blanc, bordé du parement d'argent.

Le duc de Beaufort a cinquante gardes seulement, avec casaques d'écarlate, galonnées d'argent, avec croix d'argent, mais sans chiffres, fleurs de lis couronnés.

Le maréchal de la Mothe n'a que des croix de satin blanc en ses cinquante casaques d'écarlate.

Le duc de Bouillon a ses cinquante casaques de blanc et noir, comme sa livrée. Il est toujours fort malade depuis huit jours, de

goutte et de rhumatisme douloureux par tout le corps et dangereux. Sa femme et famille sont près de lui en son logis, rue du Temple, en l'hôtel Saint-Paul. Il n'a donc point assisté, comme les autres ont fait (hors le maréchal de la Mothe), à cette montre, en laquelle un conseiller du Parlement, nommé Fraguier, et un maître des requêtes, M. Thiersault, ont fait faire à ces cinq cens cavaliers le serment, promettant à Dieu de servir le Roi, sous le commandement de M. de Conti, généralissime.

Ce jour, avant dîner, le marquis de Raffetot, attendant son tour pour courre la bague, monté sur un bidet, en l'académie du sieur du Foux, rue Neuve-Saint-Honoré, vis-à-vis Saint-Roch, et, hors de son rang, entrant au milieu de la carrière, fut heurté par don Marqueril, catalan, et renversé par terre, lui et son cheval; lui tombant sur la tête évanoui et emporté en sa chambre, où il donna quelque signe d'être revenu à soi, à petits et brefs intervalles, réclamant Dieu et lui demandant pardon, mais pourtant sans se confesser, vomissant et rendant le sang caillé, quoique saigné du bras et assisté de trois médecins et trois chirurgiens, expira sur les trois heures de relevée, après l'extrême-onction. Le lendemain, tout le jour, il fut exposé sur son lit, en sa chambre, et le soir fut, sans cérémonie, enterré au chœur de l'église, au côté droit de l'entrée, par le milieu de la nef, et lui [fut] fait service le lendemain samedi, à onze heures du matin.

On dit qu'au Parlement ils ont fait et juré l'union avec leurs généraux, avec serment de ne s'en départir jamais. — Faux. Il n'y a autre acte d'union que celui de la réception de ces généraux.

On dit qu'en Normandie le semestre des nouveaux reçus, retiré au Pont de l'Arche, fait et tient là un autre parlement pour la cour; que le marquis de Canisy et autres assemblent et lèvent du monde, pour la cour, contre M. de Matignon, qui tient assemblée pour M. de Longueville, lequel est dans Rouen, où il appelle aussi tous ses amis de diverses parts.

On dit aussi qu'à Saint-Germain la cour médite de faire un Parlement contre celui de Paris.

Les sieurs de la Rallière et de Launay-Gravé étant prisonniers en la Bastille depuis plusieurs jours, le sieur de Champlâtreux remontra à M. le Premier Président, son père, que c'étoit une inexcusable contravention à la déclaration du Roi, faite les 22 et 24 octobre 1648, par le Parlement, portant en l'article quinzième que l'on ne pourra emprisonner personne que par les formes

ordinaires, c'est-à-dire, après avoir informé et décrété contre eux, et qu'étant en prison, on les interrogera devant leurs juges naturels dans les vingt-quatre heures; que rien de tout cela n'ayant été fait pour ces deux-ci, il les faut ôter de prison. Là dessus fut en prendre l'ordre à la maison de Ville, durant l'expédition duquel les gens de Grève avertis, allèrent à la Bastille menacer le sieur de la Rivière que si ces deux hommes sortoient, ils les mettroient en pièces à la porte, dont il ne partiroient point. Ce qui, étant rapporté à l'Hôtel de Ville, empêcha l'expédition de l'ordre.

On apprend que la princesse de Carignan est sortie de Paris en paysanne et a gagné Saint-Germain. La dame de Brégy s'est aussi déguisée et a été hors la ville, mise en croupe et portée à Saint-Germain par son frère, qui l'attendoit.

— Vendredi 5, au matin, bruit qu'il y avoit un courrier de Bordeaux arrivé, avec un paquet, en l'Hôtel de Ville, où pourtant ne s'en trouve aucune mention, non plus qu'au Parlement où, l'assemblée se tenant, M. d'Elbeuf est venu. On y a parlé d'une nouvelle découverte, faite au grenier du logis de Madame d'Espeisses, de quelques ballots (outre les sept ci-devant découverts, pleins de menus meubles), remplis de vaisselle d'argent. On parle de dix-huit ou vingt mille livres.

Là se sont présentés les députés du parlement de Provence qui ont assuré l'arrêt des personnes et détention des comte d'Alais, gouverneur de la province, et duc de Richelieu, général des galères (M. de Sève, intendant de justice en la province, a aussi été arrêté), qui, à l'occasion d'une solennelle procession se faisant par toute la ville d'Aix, le jour saint Sébastien, 20 janvier, se pensoient rendre maîtres des postes de la dite ville, par des gens d'eux introduits; dont le peuple, s'étant aperçu, fut en armes aussi, au nombre de quinze mille hommes et plus, qui ont mis hors les gens de guerre; le lendemain, celui de Marseille lui envoya offrir dix mille hommes, les galères saisies par les bourgeois qui demandent le duc de Retz.

On dit que la lettre circulaire de ce Parlement n'y avoit pas été reçue et ils demandent la jonction déjà accordée par l'arrêt du 28 janvier, qui a derechef été arrêté.

Item se sont présentés ceux du parlement de Rouen, qui ont apporté une lettre à celui-ci, avec trois arrêts donnés par ce parlement là, portant, l'un la suppression et extinction du semestre, établi depuis cinq ou six ans, l'autre défense d'enlever hors de la

province aucuns deniers royaux, et ordre de les mettre entre les mains des receveurs généraux de Rouen, Caen et Alençon, et le troisième, prohibition de toutes levées dans la province, hors par la commission expresse et attache de M. de Longueville, avec injonction aux communes de charger avec le tocsin et poursuivre tous ceux qui y contreviendront. Ont demandé la jonction de ce parlement, qui a été arrêtée.

M. Le Clerc de Courcelles, avec un autre conseiller, ont été chez M. Mansart, rue Payenne, chercher, même en ses caches, prendre serment de lui s'il n'y avoit point en son logis choses qui ne lui appartinssent pas, mais à gens qu'il hante et à qui il est affidé.

Lettre de M. d'Angoulême à un sien ami, confident dans le Parlement, portant comme il étoit arrivé à Saint-Germain le 2 du mois et y voyoit la cour toute disposée à l'accommodement et à user de toutes les bontés et facilités imaginables, pour que, de l'autre côté, l'on parle de soumission et d'obéissance.

Retour de l'archevêque de Toulouse à Paris, qui dit la même chose de sa négociation à Saint-Germain, que M. d'Angoulême de la sienne.

Sortie de la milice pour aller vers Étampes, à un convoi de cinq cens (autres disent de quinze cens) bœufs, cinq mille moutons et cinq cens charrettes de blé et farine ; duquel convoi le marquis de la Boulaye se vanta, dès hier, chez le duc de Chevreuse, avoir amené en cette ville les moutons et quelques bœufs.

Autre sortie, vers le bois de Livry, où le duc de Beaufort fut couché en joue par un allemand cavalier, qui fut tué. Ils en amenèrent à Paris quinze ou vingt prisonniers.

On dit que le maréchal de la Mothe y étoit, et qu'ils alloient pour défaire le régiment bourguignon du prince de Condé, avant qu'il eût joint Saint-Denys.

On trouve une riche horloge du cardinal Mazarin, où il y a pour sept mille écus d'or pesant et beaucoup de pierreries; on est après à trouver la vaisselle et argenterie. L'inventaire de ses meubles en sa maison est achevé. — Meubles du cardinal Mazarin ont commencé d'être vendus le lundi 22 février.

On a pris la cassette à papiers de la duchesse d'Aiguillon, chez un avocat, Rose, ou, comme d'autres disent, chez le nommé Callet, près la porte Dauphine, qui fait ses affaires; là sont tous ses papiers de conséquence.

— Samedi 6, au Parlement assemblé, la chambre des dépêches, pour les courriers, confirmée.

Ce jour fut commencé à bâtir un moulin à cheval dans la place du cimetière des Saints-Innocents.

Château de Chilly menacé de garnison par ceux de Paris; on lui en offre une du côté de la cour, que la maréchale d'Effiat a refusée.

Continuation de gelée depuis huit jours ; la rivière, charriant trois jours, se prend, dès le 6 février, à côté de la Grève et jusqu'au pont de bois de Notre-Dame; le côté de Notre-Dame et du petit pont et le dessus du pont Marie n'étant pris.

Bruit que M. de Longueville doit amener des troupes à Paris; que le maréchal de Turenne y doit aussi venir servir avec les siennes, moyennant cinq cens mille livres que l'on lui donne.

Nouvelles, par un homme arrivant de Rouen, au soir, que la ville est tranquille, M. de Longueville sans troupes et qui regarde de loin ce qui se passe vers Paris.

Bruit de Saint-Germain que la paix est faite et arrêtée avec l'Espagne et se doit en bref signer; qu'à cet effet Peñaranda, ou homme de sa part, vient en cour.

On parle à Paris de mettre une garnison de deux à trois cens hommes dans Gros-Bois, où est madame d'Angoulême seule, à cause que M. d'Angoulême est en cour, qui parle d'accommodement; ce qui ne plaît pas aux généraux de Paris.

Ceux de la ville, ayant fait une sortie, sont revenus avec des prisonniers, le bruit dit cent vingt; un capucin n'en a vu que trois.

Un valet de pied du Roi est venu pour quérir au Palais-Royal des hardes pour le Roi et la Reine, avec passeport de la ville, que d'abord on lui a promis, puis sur le soir révoqué.

De l'Isle de la Ressoudière, lieutenant du grand prévôt ou des gardes du Roi, venu de Saint-Germain de la part de la Reine, pour savoir des nouvelles de la Reine d'Angleterre qui est toujours dans Paris et d'un des princes ses fils (c'est le duc d'York, qui n'est arrivé à Paris que le 13 du courant), que l'on croyoit être arrivé de Hollande; mais on n'a pas trouvé à propos que ce lieutenant la vît; et tout ce qu'il a pu obtenir est, à la prière du duc de Beaufort, dont il est connu, de n'être point renvoyé sur le champ et de rester en son logis pour ce jour, sans voir personne.

Valet de pied envoyé du Roi pour r'avoir une boîte pleine de certaines images qui ont été arrêtées, dès il y a plusieurs jours, dans le chariot de Mademoiselle d'Orléans, à la porte de Nesle, et mis en garde à l'hôtel de Nevers, avec sentinelle, où certain bourgeois de la garde de la porte, faisant faction, fut surpris fouillant et saisi de ladite boîte, qui fut lors remise en sa place et néanmoins ne s'y est plus trouvée. Là étoit aussi la vaisselle d'argent du sieur du Vigean qui l'a redemandée et a été éconduit.

Chariot de Mademoiselle, dans lequel le maréchal de Gramont avoit quelques hardes, qui ont été saisies, mais enfin rendues : au lieu que celles de M. du Vigean ont été vendues au bout du pont Saint-Michel. Celles du maréchal ont été rendues.

Mademoiselle fort bien en l'esprit des Parisiens.

Item, certains chariots chargés des hardes de la Reine, qu'on dit être au Roi, pour lesquels on poursuivoit un passeport, qui n'a point eu d'effet; la dame du Toc, femme de chambre de la Reine et jadis gouvernante de M. le duc d'Anjou, a la charge de faire garde, pour lesdites hardes, dans le Palais-Royal.

Madame de Liancourt sort de Paris avec passeport obtenu par le prince de Marsillac, qui a demandé cela pour récompense de son service. Madame de Beringhen n'en a pu obtenir un.

On donne quatre gardes à la maréchale d'Effiat à cause que le comte d'Estrées, son fils, se distingue dans le parti contraire; autres disent de peur qu'elle ne s'évade de Paris, comme a fait son mari, qui pourtant est retiré à Cœuvres. Comme elle a prévu cela, elle s'est absentée de chez soi le soir du lundi 8, que les gardes y étoient, dont elle fut avertie en ville, où elle étoit et coucha en maison amie, puis le lendemain sortit déguisée, à pied, une seule femme avec elle, et trouva secours à la Villette, chez le nommé Blanchart. Son mari est à Soissons et son fils aîné à Laon, faisant levées.

— Dimanche 7, à dix heures du soir, un homme de Paris allant à Gonesse quérir une hottée de pain, par chemin détourné, vit, à la lueur de deux cens flambeaux, marcher sans bruit M. le Prince avec son armée, qu'il dit avoir été de douze mille hommes; il se jeta dans un fossé pour les laisser passer.

A Paris, un tambour va par le quartier Saint-Antoine dire que de chaque poste on envoie un homme de renfort à la garde de la porte.

On fait sortie, même dès la nuit de dimanche au lundi; et, de

grand matin, force troupe de la ville en la campagne; et tout depuis le jour, jusqu'à deux heures après midi, il en a passé, tant de milice que de bourgeoisie, infanterie et cavalerie, au nombre de cent dix compagnies bourgeoises de divers nombre, quatre-vingt, cent vingt et deux cens hommes ; celles de milice de cinquante.

— Le lundi 8, au matin, elle fit halte en la place Royale, où le sieur de Champlâtreux, comme colonel nouveau en la place du sieur des Roches, du quartier du Palais, s'est fait voir avec de beaux chevaux et a reçu quelques paroles injurieuses par un bourgeois.

On tient qu'il y avoit bien vingt mille hommes; douze mille pour le moins sont sortis de la ville et ont été dans Picpus, saisir le parc des pénitents Saint-François et autres postes par leur infanterie, en partie, tandis, qu'en partie aussi, elle paraissoit en bataille, soutenue par la cavalerie, en la plaine de Fécamp, le duc de Beaufort y étant. Le duc de Chevreuse y est aussi allé, lui vingtième à cheval, son valet de chambre lui portant ses armes. Le duc d'Elbeuf et le maréchal de la Mothe y étoient; ils tinrent conseil et envoyèrent à Paris vers le prince généralissime, qui leur manda de faire ce qu'ils jugeroient, qui fut de ne point combattre, comme étant les plus faibles, la milice n'étant pas encore entièrement levée et n'étant que de quatre à cinq mille fantassins et de trois à quatre mille chevaux, quoique l'on ait donné de l'argent public pour lever onze mille fantassins et quatre mille cinq cens chevaux.

M. le Prince étoit dans la même plaine de Fécamp, tenant la hauteur, entre le château de Vincennes et Conflans, avec cinq ou six mille hommes, tandis que les siens, qui dès six heures du matin avoient attaqué Charenton, s'y logeoient, l'ayant de force emporté. Force soldats en sont revenus blessés à Paris.

Grand froid toute la nuit précédente et neige toute la matinée, durant l'attaque à Charenton.

On dit que Clanleu, gouverneur et y commandant garnison de 2500, ou, selon autres, 3000 hommes, y a été blessé et sauvé par le pont ; autres disent tué sur le champ, ne voulant quartier, et cela est vrai, ni plus ni moins que M. de Châtillon du côté des assaillants, fort blessé, et le marquis d'Orne, son cousin, tué dès l'abord.

Du côté du prince de Condé il y eut de tués, d'abord le marquis

d'Orne, fils aîné du comte de Coligny, puis cinq ou six capitaines du régiment de Hanovre, gens d'élite, entre lesquels étoit le nommé Belle-Épine, fils d'un maître des postes de Champagne, soldat terminé et gladiateur fameux, créature de l'abbé de la Rivière et du duc d'Orléans; puis, sur la fin, fut blessé M. de Châtillon, emporté au château de Vincennes, où il mourut le lendemain.

Madame de Bouteville sollicite et obtient un passeport pour aller voir son gendre blessé et porté au château de Vincennes.

Les sieurs Lefebvre, la Barre, et Fouquet-Croissy, conseillers du Parlement, intendants des vivres à Charenton, se sont sauvés en Brie.

Le jeune Cugnac, fils du marquis de la Force, qui a un régiment entretenu par la Ville, y étoit, y a bien fait et s'est sauvé par bateaux à Paris.

Le Parlement assemblé, l'avocat général Talon a fait une proposition, de l'inspiration du procureur général Méliand, qui n'a pas voulu la faire lui même, à cause du mauvais traitement qu'il reçut samedi dernier, 6 du mois, lorsqu'il fut envoyé quérir pour faire son rapport de la lettre à lui écrite par le procureur du Roi d'Orléans, portant comme le présidial de là avoit reçu, par lettres du Roi, commandement de ne plus reconnoître le Parlement de Paris, ni déférer à ses ordres et aux appeaux à celui, mais de juger souverainement, ainsi que les autres du même ressort; et comme les lettres avoient été enregistrées, et celles que le Parlement lui avoit écrites, circulaires portant l'ordre de ce qui étoit à faire sur ces mouvements, n'avoient point été lues audit présidial, mais le paquet envoyé droit à Saint-Germain. Le procureur général, n'ayant point fait part de l'avis susdit, fut samedi fort malmené par le Parlement, lequel a, ce jourd'hui, donné arrêt qu'autre paquet de sadite lettre circulaire du 18 janvier seroit envoyé à Orléans, non seulement au présidial, mais à tous les officiers, avec commandement de déférer aux appeaux comme ci-devant, et défenses de s'ingérer de souveraineté, sous peine d'interdiction; et quant à la proposition faite par ledit avocat général, tendant à accommodement avec le ministère, et d'en faire l'ouverture par remontrances, elle a été rejetée comme n'étant raisonnable ou bienséante, à l'insu et absence de leurs généraux, qui sont en expédition militaire. On croit que le président de Mesmes en étoit de concert.

La cassette aux papiers des sieurs Bonneau et Marin, contenant toutes leurs affaires, est trouvée ès Blancs-Manteaux.

Environ ce temps, les troupes du prince de Condé vont à Nogent, au-dessus de Vincennes, et y gâtent tout en la maison du sieur de Laffemas, logent en celles du sieur de Bernay, conseiller en la Grande Chambre, et de la dame Malo, mère d'un autre conseiller du Parlement, qu'ils conservent.

Gelée âpre continue; la rivière gelée, peu au-dessus et beaucoup au-dessous du pont Marie; elle charrie grands glaçons partout. Le bord, du côté de la Tournelle, est tout pris de glace.

Se fait sortie la nuit suivante pour aller au devant d'un grand convoi de vivres, du côté d'Étampes.

— Mardi 9, au matin, Parlement assemblé; le président de Mesmes ne s'y trouva point; le généralissime et les généraux y sont venus et ont fait relation de tout ce qui s'étoit passé le jour d'hier et rendu raison pourquoi ils n'attaquèrent point le prince de Condé, qui demeura toujours en bataille de l'autre côté de la Vallée-de-Fécamp, jusqu'à la nuit, qu'eux revinrent et lui s'en alla coucher au château de Vincennes, où quelques-uns veulent que M. d'Orléans et avec lui les ducs de Nemours et de Mercœur avoient dîné, et où l'on avoit porté M. de Châtillon, de la blessure duquel M. le Prince témoigna grand déplaisir. Il coucha sur une paillasse en une maison, demi cabaret, qui tient à la porte du parc, tout devant le corps de garde et entrée du château, dans lequel M. le duc d'Orléans coucha.

La lettre de cachet du Roi au Prévôt des Marchands et ville de Paris, du 8 de ce mois, est lue en Parlement.

Conseillers députés pour les taxes ont outrepassé limites et été chez M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, qui est du département de son frère, M. du Lonzat et M. Levasseur, aussi conseillers, pour demander sa taxe; sur quoi l'on a été parler à eux le lendemain 10, chez M. de Longueil, conseiller d'église.

Après midi, avis que le parti contraire avoit abandonné, dès le fin matin, Charenton et étoit allé à Brie-Comte-Robert; mais sur le soir, avis contraire et que c'est le régiment de Bourgogne qui y est; et ont rompu le pont de Marne; autres disent qu'ils y ont mis le feu, comme dès hier ils l'ont mis aux Carrières, quartier où est l'église des Récollets.

M. d'Elbeuf y fut reconnoître sur ce temps et, le lendemain 10, fait à la cour son rapport en Parlement, qu'il n'y avoit plus trouvé

personne : on y envoya, de la part de la ville de Paris, des charpentiers et maçons pour le refaire, après que le duc d'Elbeuf y eût été reconnoître qu'il n'y avoit plus personne du parti contraire, qui a tout pillé là, brûlé ou démoli la chapelle Sainte-Geneviève, comme aussi pillé le Séjour de Bourgogne, maison bâtie par M. d'Angoulême, et Conflans qui est à Madame de Senecey.

Que M. de Châtillon est mort de sa blessure au château de Vincennes, sur les dix heures du matin, ayant envoyé dire adieu à M. le Prince, le prier de prendre en protection sa femme qui est grosse de trois mois et de faire la paix entre les deux partis.

— Mercredi matin 10, bruit que M. de Beaufort a pris des gens du parti contraire et défait les régiments de la Reine et du cardinal Mazarin au pont d'Antony, — faux; mais vrai que l'on en a amené quelques prisonniers.

Ce matin 10, prisonnier pris en chambre garnie, à la Fontaine, rue Fromenteau, et mené en chaise à la Bastille, avec bruit que c'est le frère d'Erlach.

Sur l'après dîner, grande alarme à Paris et tous bourgeois, avec leurs armes, vont à la débandade au secours; le prince d'Harcourt fut vu passer, suivi d'environ dix cavaliers au petit galop, venant de devers la place Royale par le carrefour de la Coûture Sainte-Catherine et prenant par devant Saint-Paul.

En ce même temps l'on vit, du quai de l'Arsenal, la cavalerie de la ville sur le haut de Juvisy retourner en deçà et descendre une bonne partie, avec de l'infanterie, à travers du coteau, au bord de la rivière, où ils font halte et ralliement; puis entrent par la porte Saint-Bernard; le bruit est que le duc de Beaufort qui étoit engagé a été recous.

Le marquis de Noirmoûtier y fit fort bien et le baron de Noirlieu, de l'autre parti, y fut tué.

Cependant le convoi venant d'Étampes est passé bravement avec tous les bœufs, au nombre de cinq ou six cens, autres disent huit cens, qui est pour la fourniture ordinaire d'une semaine de la ville; porcs et moutons au nombre de six mille et que l'on a laissé escorté de bonne cavalerie. Pour les charrettes, restées derrière, il n'en est point entré qu'environ vingt, mais il y avoit cent cinquante chevaux et deux cens hommes chargés de farine et pains. On a même amené quelques prisonniers du parti contraire, entre lesquels est le baron d'Alais.

C'étoit le maréchal de Gramont qui étoit à la hauteur de Villejuif et Bicêtre pour incommoder ce convoi.

Le sieur de Sainctot à la Grande Chambre, par la retraite que le sieur Hillerin en a faite, ayant baillé son office à un sien neveu.

Au Parlement assemblé, ils ont parlé de divers avis qui leur viennent à tous moments, d'avoir de l'argent des fermiers du Roi pour les quartiers du fermage par eux dus sur les tailles, aides, etc., comme ils ont eu déjà des gabelles.

Environ ce temps, ou peu devant, on va chez le sieur Boulin, receveur du marc d'or, et on y trouve neuf mille livres que l'on y prend; on l'avertit qu'à Saint-Germain le trésorier de l'Épargne en année, M. Jeannin, étoit commis pour recevoir ledit marc d'or. M. Boulin y voulut envoyer son commis avec les blancs signés, pour faire sa recette, mais il fut pris par les coureurs hors la ville et amené à l'Hôtel de Ville, où ses blancs signés ont été déposés.

Outre cela, ils se sont cotisés chaque tête du Parlement à la moitié de leur première taxe, à savoir 235 livres, et ont proposé d'engager les autres cours souveraines, qui ont peu et quasi rien payé, à boursiller encore.

Le sieur du Petit-Marais-Godard, qui est de la quatrième aux Enquêtes, a dit aussi que, sur l'avis ouvert par le sieur Ménardeau, doyen de sa chambre, et suivi de tous les autres, qui l'avoient chargé d'en aller faire la proposition par toutes les autres chambres et se voyoit en occasion d'abréger sa commission, en la déclarant aux chambres assemblées ce jour, que l'on parloit des moyens de subsister dans la guerre, qui, ne se faisant que pour parvenir à un accommodement, il étoit obligé de représenter, suivant la charge qu'il en avoit de ses confrères, combien c'étoit chose étrange et messéante, qu'en leur assemblée il se fait une cohue, toutes les fois que quelqu'un faisoit une proposition qui ne plaisoit pas à quelques autres. Qu'ils devoient considérer et ce qu'ils sont, et que dans une telle compagnie que la leur, on se doit porter respect les uns aux autres et s'écouter avec modestie et sans interruption, comme on devoit faire en la proposition qui se présenta lundi dernier d'accommodement et qui, de soi, étant bonne, ne devoit être étouffée en rumeur, ni taillée de la sorte qu'elle a été. Sur quoi, d'autres ayant parlé fort sagement, enfin l'on est demeuré d'accord de mettre à lundi prochain à traiter de cela.

— Jeudi 21, la nuit (le soir, la lune étant nouvelle, le temps s'adoucit), La Violette, laquais de M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, venant de Saint-Germain, de la part de son maître et de M. du Plessis, son frère, est emprisonné en la geôle du bailliage de Saint-Germain, et le lendemain lâché par le président de Bauquemare, qui lui rend ses lettres et billets.

Le marquis de la Boulaye, dès la nuit du même jeudi, va pour faire venir le reste du convoi, consistant en charrettes.

M. le duc de Beaufort se repose et demeure au lit. Nombre de bourgeois le vont voir à son lever et se conjouir de son retour, se plaignant de n'avoir pas été avertis à temps, le jour précédent, du péril où il étoit. Il dit avoir envoyé de bon matin avertir, et son envoyé dit être venu droit au prince de Conti, et en l'Hôtel de Ville. Le peuple est en querelle pour cela et menace le Prévôt des Marchands. M. de Beaufort est tout leur soin et leur amour.

Au Parlement assemblé, les échevins, envoyés par le Prévôt des Marchands, font leurs excuses de n'avoir été avertis qu'à midi de ce jour là, et que l'envoyé fut chercher le maréchal de la Mothe au faubourg Saint-Germain, avant que de venir vers eux.

En cette assemblée, M. de Brillac, de la quatrième chambre, insistant sur la proposition faite le jour précédent par le député de sa chambre, a représenté le malheur de cette guerre; qu'il n'y avoit déjà que trop de sang répandu et qu'il étoit assuré que l'on désiroit l'accommodement à Saint-Germain.

Sur quoi, ceux de l'avis contraire ont fait grand bruit, disant cela ne se pouvoir ni devoir se délibérer sans les généraux, et que même il y avoit péril, ou qu'eux, entrant en soupçon, les abandonnassent, ou que le peuple, bien ou mal informé, n'excitât sédition contre eux, ou qu'enfin, sous ce pourparler, les ministres ne les trompassent sous un accommodement simulé.

Bruit faux que le prince de Condé est malade à Saint-Germain et que toutes choses y enchérissent; on ajoute cette maladie être vénérienne gonorrhéenne.

L'après dîner, M. Deslandes-Payen, conseiller, sans commission particulière, est allé, conduit par un dénonciateur, fouiller en la maison de Madame de Guénegaud, disant qu'il y avoit argent caché. On lui a montré un endroit où il y a des meubles serrés et lui en a-t-on présenté la clef, laquelle il n'a voulu, ni permis qu'on y fît ouverture.

La nuit suivante, vers minuit, le chevalier de la Valette a été

pris et conduit prisonnier, garanti du peuple, qui le vouloit mettre en pièces, pour avoir été surpris, semant et débitant par la ville certaines feuilles imprimées contre le Parlement, venant de Saint-Germain, d'où l'on les lui envoyoit dans des sacs de farine. Il a été conduit à l'Hôtel de Ville et là interrogé et confessé; puis le matin a été mené dans la conciergerie du Palais.

Les ducs d'Elbeuf et maréchal de la Mothe sont sortis du matin par la porte Saint-Antoine avec infanterie et cavalerie et du canon, pour aller au pont de Charenton, le faire refaire, afin de faire passer un grand convoi de charrettes chargées qui viennent de la Brie.

Dégel sans pluie et froid; ce qui étoit glacé en la rivière demeure pris.

Au Parlement assemblé, comme on commençoit d'aller aux opinions, suivant l'arrêté du jour précédent, le sieur Michel, jadis commis à la poste, et à présent capitaine du quartier Saint-Honoré, est venu avertir qu'à la porte de ce côté là, se présentoit un héraut du Roi, nommé Mignonville, qui demandoit à entrer et être conduit à l'heure, accompagné de ses armes et marques et deux trompettes et du sieur Petit, qui lui servoit de conseil.

Depuis cinq ou six jours il en est déjà venu un à l'Hôtel de Ville, portant abolition de la part du Roi, tant pour le Parlement que pour la ville, pourvu que l'on mette les armes bas; — à ce qu'on dit, — cela n'est pas bien confirmé, ni véritable. Ce qui a fait cesser le Parlement en ses opinions et lui faire envoyer quérir les généraux présents en ville, à savoir le prince de Conti et le duc de Beaufort. Le duc de Luynes y est aussi venu et le duc de Brissac de même, sur la fin. On a arrêté que le héraut n'entreroit point et que les gens du Roi iroient sans délai à Saint-Germain exposer que la ville n'étant point ennemie, il n'y a pas apparence qu'elle reçoive un héraut, mais qu'au lieu de cela le Parlement envoie les gens du Roi vers Leurs Majestés, pour savoir leurs volontés.

En la Chambre des Comptes ils se sont aussi assemblés pour délibérer sur les moyens d'un accommodement; mais les frondeurs de la chambre (car elle est divisée aussi) ont empêché que l'on opinât; et tout ce que l'on a pu faire a été de remettre l'assemblée à demain.

Au Parlement, comme on délibéroit sur le fait du héraut, qui étoit à l'entrée de la ville, est venu un message de la part du mar-

quis de la Boulaye, qui, dès hier la nuit, étoit parti pour aller au devant d'un convoi venant de devers Étampes et demandoit du renfort. La relation du marquis de la Boulaye est que, dans Étampes, il y a une très grande quantité de blé, mais qu'il n'y a ni charrettes, ni chevaux, ni personne pour le voiturer. Sur quoi, le duc de Beaufort a dit qu'il savoit ce que c'étoit et qu'on ne s'en devoit pas mettre en peine et s'y en alloit, comme [en] effet il est sorti sur l'heure même du Palais, où force bourgeois l'ont salué et complimenté, lui disant être marris de n'avoir eu le jour d'avant hier plus tôt avis du péril où il étoit pour l'aller secourir. Sur quoi, leur ayant dit qu'il leur avoit dépêché de bon matin, il s'est fait murmure contre le Prévôt des Marchands et échevins de ce qu'ils n'y avoient donné ordre qu'après midi.

Sur requête présentée au Parlement par le maréchal de la Mothe, au rapport de M. Broussel, a été dit et arrêté que le maréchal aura dorénavant voix délibérative au Parlement, ce qui a été exécuté le 15.

Sur le soir, force cavalerie passe, retournant de devers le faubourg Saint-Antoine, où l'on dit que le duc d'Elbeuf est encore, ayant fait occuper par quelques escadrons avec canons les hauteurs vers Charenton, pour favoriser la réfection du pont sur la Marne et le passage du convoi de Brie; sur quoi, d'autres disent que le parti contraire tient un poste au delà du pont dans la Brie et tient ou empêche ledit convoi, vers lequel ce soir est passé, par ledit pont, un gros de la cavalerie de Paris, dont on attend le succès à demain.

Bruit qu'au clocher ou lanterne de l'église des Cordeliers avoit été vu du feu allumé et que l'on soupçonnoit de devoir servir de signal au parti contraire. Aucuns ajoutent que l'on fut visiter ce clocher où l'on trouva des fusées [1].

— Samedi 13, au matin, bruit du jour précédent que le comte d'Harcourt a été tué en Normandie dans ou près le Pont-de-l'Arche, où il y a un petit corps d'armée; — qu'en Basse-Normandie le comte de Montgommery, autrement marquis de Ducé et le marquis de Canisy lèvent pour la Reine et qu'Alençon est tout aussi pour ce parti là.

1. Ici s'arrête notre copie faite sur l'original en 1866, que nous avons collationnée, depuis le 1er janvier 1649, sur celle de M. Halphen. Le reste du mois de février 1649 est publié d'après cette dernière copie seule.

Au Parlement assemblé, arrêt pour l'exécution des taxes sur les gens d'affaires.

Le président de Bragelongne et Saveuse, conseiller au Parlement, avec quinze fusilliers, entrent, sur les quatre heures, au logis de M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, et y fouillent, sous la conduite d'un dénonciateur qui disoit y avoir quatre millions cachés; et n'y ayant rien trouvé, s'en vont et font compliment en la rue à M. du Lonzat-Guénegaud, frère du trésorier, qui s'en alloit les y trouver.

Ce dénonciateur étoit venu chez le Premier Président, à l'heure que l'on y tient le conseil des finances, que se font les taxes sur tous ceux qui en doivent payer et que les commissaires sont choisis pour les faire payer. Se tient toutes les après-dîner.

Sortie de la milice, qui a été jusqu'à Charenton. La bourgeoisie la soutient hors des portes et au faubourg. Tous les généraux y sont, même le prince de Conti y est sorti sur les deux ou trois heures.

Sur les quatre ou cinq heures, la milice est retournée. Le duc de Beaufort étoit au milieu entre le [1]..... et le duc de Luynes à gauche.

Le poste de Charenton a été repris et on s'y est logé avec trois cens hommes; on dit que c'est le comte de Matha qui y commande. On répare l'ancienne fortification.

Escarmouche avec ceux du château de Vincennes, où il y a forte cavalerie allemande.

On dit, par toute la ville, que le parti contraire paroissoit de ce côté et que de ce côté-ci il falloit être fort pour faire passer le convoi de Brie, qui consistoit en deux mille charrettes chargées de blé et de farine; cependant il n'en est venu à Paris que quatorze d'une part et vingt d'une autre.

On a dit après cela qu'ils avoient déchargé en bateaux et on a vu des bateaux descendre sur la rivière et on a cru que c'étoit cela; mais, au canal de l'Arsenal, on a vu que c'étoient meubles et débris de Charenton qui se sauvoient à Paris.

Gens venant de Créteil disent que le régiment de Montecler et autres troupes du prince de Condé, après la prise de Charenton, lundi soir, passèrent le pont sur Marne qu'ils rompirent, et vinrent audit Créteil, à Maisons et voisinages, ayant pris une partie

1. Ce nom était en blanc au manuscrit.

et avant-garde du convoi de Brie et emporté ou semé et dissipé les farines et blés, dont il y a des monceaux brûlés qui fument encore; qu'ils en partirent jeudi et allèrent à Villeneuve-Saint-Georges.

Gens venant d'Annet et Montgé disent qu'ils ont vu les troupes du prince y passer, qui alloient à Lagny, avec du canon, deux pièces, et que le bruit entre eux étoit qu'ils alloient prendre Brie-Comte-Robert.

Arrivée du duc d'York à Paris, venant de Hollande par Bruxelles.

Les gens du Roi ordonnés de la part du Parlement pour aller à Saint-Germain, vers le Roi, savoir ce qu'il mandoit par le héraut qui fut hier empêché d'entrer à la porte Saint-Honoré; ils vont parler audit héraut, à ce qu'il porte les excuses de sa non réception au Roi et leur obtienne et envoie un sauf-conduit pour aller eux-mêmes faire lesdites excuses et savoir les volontés de Sa Majesté, par sa propre bouche : ils avoient envoyé dès le vendredi un exprès et le dimanche ils en ont encore envoyé un autre.

Lequel héraut, voyant que l'on ne le vouloit laisser entrer, fit son effort pour faire au moins recevoir les paquets dont il étoit porteur, pour la ville, l'un et l'autre pour le Parlement dont la suscription estoit : « *Aux gens tenant le Parlement à Paris* » (autres y ajoutent « *ci-devant* »); et comme personne ne les voulut recevoir et s'en charger, les laissa sur la table du corps de garde; et certain homme s'en saisit, à qui on les a laissés, sans ouverture, à ce qui se dit, jusqu'à ce que les gens du Roi aient été à Saint-Germain.

Les sieurs et dame de Sonpire voulant sortir par la porte Saint-Denys, hors la ville, à la conduite du sieur Brice, conseiller en Parlement, leur parent ou ami, et ayant le consentement du commandant, en sont empêchés par un habitant ivre, qui même les poursuit comme ils rentroient et se retiroient avec leur conseiller dans la ville, où l'ivrogne coupe les doigts de la dame avec son épée nue, dont il menaçoit le mari.

Bruit secret d'une lettre venue de la part de l'abbé de la Rivière à quelqu'un d'autorité de la ville et peut-être du Parlement, l'assurant que M. le duc d'Orléans souhaite ardemment l'accommodement et y portera les intérêts du Parlement.

Sur l'avis donné au Parlement qu'en certaine maison il y avoit des étrangers secrets, on y est allé : et a-t-on trouvé que c'étoient

Napolitains, ici secrètement venus et demeurés pour prendre leur temps et solliciter un nouveau secours pour la nouvelle révolte et soulèvement; après quoi ils sont en cette ville. — (Voyez la Gazette de Paris de ce jour sur ce soulèvement : on dit qu'ils voudroient bien avoir Monsieur le Prince pour roi.)

Le dégel toute la nuit et le jour du dimanche en suivant continue avec bruine et pluie; c'est le troisième jour de la lune astronomique.

— Dimanche 14, à 11 heures, le procureur général du Roi, M. Méliand, étoit à la messe ès Cordeliers et on n'avoit point nouvelles que le sauf-conduit que lui et l'advocat général attendent de Saint-Germain, pour y aller, fût venu.

Trompette de la part de la cour de Saint-Germain déclarant qu'on y avouoit tout ce qui fait avoit été par le chevalier de la Valette, surpris en semant de nuit les libelles ci-dessus. M. le Prince en a écrit en cette conformité à M. le duc de Bouillon, avec menace de traiter des officiers qu'il a du régiment de ce duc, de la même sorte que ce chevalier sera traité de par deçà.

Ce jour, les curés de Paris ont, à leurs prônes, dénoncé que tout le reste de la semaine, jusque et compris dimanche prochain, on mangeroit maigre et que, attendu l'incommodité d'avoir des viandes de carême, qui sont très rares et très chères, cependant il seroit résolu, par entr'eux, si l'on feroit le carême et leur seroit annoncé dimanche prochain.

On a payé pour la levée de onze mille hommes de pied de milice et pour quatre mille de cheval; et paye-t-on par jour leur subsistance; et cependant il est vrai qu'il n'y a de levé que quatre mille de pied et deux mille huit cent de cheval.

On est sur le point de trier, de chaque colonelle et compagnie des bourgeois, les dix plus propres et meilleurs soldats, pour mêler avec la milice levée; et cela fera mille hommes, auxquels on donnera solde et payement, où ils iront en expédition; et pour cela sera fait quête volontaire par chaque quartier de la ville.

On ne laisse pas d'instruire le procès du chevalier de la Valette; mais on sursoiera le jugement. Cependant on est allé à l'hôtel de Languedoc, rue des Petits-Champs, logis dudit chevalier, où l'on a trouvé à lui et saisi huit cens marcs de vaisselle et pièces d'argent que l'on a sur le champ envoyés fondre en la Monnoie, et en outre des pierreries, qu'une sienne sœur, abbesse à Sainte-Glossinde de Metz, lui a donné, que l'on a mises en sequestre.

Avis de Saint-Germain, de la part, dit-on, de l'évêque de Saint-Malo, comme le passeport y étoit expédié pour les gens du Roi.

— Lundi 15, dégel de pluie froide et puis petite neige de nuit.

Bruit que la garnison de Brie-Comte-Robert, dont le gouverneur est le sieur de Bourgongne, capitaine au régiment de la Reine, sous le marquis de Vitry, qui est très fort pour Paris, a défait le régiment de Conti, l'ancien, qui sert l'autre parti.

Les soldats de là viennent à Paris apporter du pain à vendre.

Le maréchal de la Mothe est reçu conseiller et prend sa séance en Parlement suivant l'arrêt du 12.

Au bois de Vincennes, ont été six mille hommes du parti contraire et M. le Prince, dit le bruit, en personne. Ils se sont retirés sur le soir.

Quelques bateaux, dit-on, sont arrivés par la Seine, chargés de vivres; il ne s'est fait aucune sortie ou convoi considérable de Paris.

Bruit que Bordeaux fait à l'exemple de Paris, et que le duc d'Epernon l'assiège. — Faux.

Sortie de notre cavalerie pour aller le soir quérir le convoi de Montlhéry, d'où il arriva à Paris, mais petit, le lendemain 16.

On a arrêté un garçon saisi d'une lettre et d'un billet différents, contenant des avis à ceux de Saint-Germain touchant les fautes qu'ils ont faites jusqu'à ici, et ce qu'il faut faire à présent. Le bruit est que c'est de quelques officiers des cours souveraines et on y nomme le président Tambonneau. Le messager est prisonnier; il y en a trois autres prisonniers et on fait tout devoir d'avérer la chose. Grand bruit de cela dans Paris.

Le nommé Carpentier, sieur de Marigny, nivernais, faiseur de vers, ayant donné un soufflet à un conseiller du Parlement, et chanoine de Notre-Dame, nommé Boislève, angevin, celui-ci riposta et fourra le coup. Autres disent même que celui-ci commença, s'étant pris de paroles sur le sujet de l'accommodement proposé entre le Parlement et le ministère, que Marigny blâmoit.

— Mardi gras, 16 du mois, froid, humide et obscur.

A sept heures du matin, quarante-sept charrettes de farine entrent par la porte Saint-Marceau et sont conduites à l'hôtel de Nevers, où le nommé Chateaufort, munitionnaire, a fait bâtir un four depuis huit jours, qui sera public, la Ville lui ayant accordé

cela, quoique le lieu appartienne à M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, étant en cour. — Fours publics, comme les moulins publics, allant par un cheval, sont au coin austral des charniers Saints-Innocents et dans le cimetière vert de Saint-Jean.

On dit qu'il est arrivé des bateaux à l'Arsenal et des charrettes par la porte Saint-Antoine, chargés de farine et de vivres.

On dit que le sieur du Perron, évêque d'Évreux, abbé de Lyre et de Saint-Taurin, en la ville d'Evreux, et grand aumônier de la reine d'Angleterre, est mort à Saint-Germain.

On dit que le sieur Monneraye, jadis capitaine aux gardes du Roi, s'est, avec deux mille hommes, saisi du poste de Montlhéry, pour le parti de la cour; autres disent que c'est Brissac[1], capitaine de cavalerie, ci-devant en Catalogne.

Ce jour, après dîner, MM. du Lonzat de Guénegaud et Le Vasseur, conseillers en Parlement, et de Brosses de Guénegaud, Ch. de Bretonvilliers, maître des Comptes, et de Hautefeuille-Bragelongne et de Montesson-Portail, conseillers en la Cour des Aides, tous six, commissaires députés de leurs corps, pour les taxes de leur quartier, s'assemblent pour cela chez le premier, en la rue des Francs-Bourgeois; leur département est et s'étend par tout le quartier du sieur Tartarin, apothicaire rue Saint-Antoine, et quartenier.

— Mercredi des Cendres 17, temps fort froid; neige grande jour et nuit et ne fond pas.

Dès le matin, bruit que Charenton est en feu; il est vrai que le soir précédent il y avoit de la milice de Paris qui faisoit du dégât, selon que les habitants disent; que M. d'Elbeuf y fut, et qu'il en fit mettre deux cens en corps de garde sur le pont. La nuit, le parti contraire y étant venu, ceux-là ont levé le pont et se sont retirés en Brie. Ce que voyant, ceux-ci ont mis le feu au bourg; mais il n'y a eu que l'hôtellerie des Trois-Rois et deux ou trois maisons brûlées et le pont reste entier, avec corps de garde pour Paris, dans les moulins qui sont dessus.

Que lettre en chiffre est arrivée la nuit précédente de la part de M. de Longueville, comme il est prêt de venir avec huit mille hommes de pied.

---

1. On lirait aussi bien, ici et page 164, *Boissac :* ce pourrait être un parent d'André Hateau de Boissac, maréchal de camp, qui se distingua, en 1648, à Crémone et fut fait lieutenant général en 1652.

Que le passeport est venu dès hier lundi au soir, de Saint-Germain, pour les gens du Roi, qui sont partis à sept heures du matin.

La cavalerie, ou une compagnie du régiment de la Boulaye, a fait revue, après dîner, en la rue des Trois-Pavillons et a été payée par le sieur Mérat, maître des Comptes, y demeurant. Ceux du faubourg Saint-Germain, où il y en a de logés, se plaignent fort de leur insolence et mauvais comportement; ceux de Charenton disent qu'ils les pillent, comme pourroit faire, et que n'a fait le parti contraire.

Grand bruit à Paris que le duc Charles[1] est à Mouzon; et aucuns disent qu'il est dedans. Grande frayeur en Champagne et jusqu'à Saint-Just.

Le même peuple croit que l'on nettoie et tend au Palais-Royal pour la venue du Roi.

La grande écurie, avec tous les chevaux et attirail, ont passeport pour aller à Saint-Germain. Ils n'avoient plus de quoi vivre à Paris.

Avis que M. de Droué, avec sa compagnie des gardes, n'est plus au château de Vincennes; d'où l'on dit qu'il a été ôté à cause de la contribution qu'il tiroit des villages. En sa place a été mis le comte Broglio, piémontais. Aucuns disent que Droué est resté à la garde du donjon.

Le château est fortifié, terré par dedans; par dehors sont ravelins et demi lunes, dans le parc et dans le jardin du gouverneur.

— Jeudi 18, temps froid et, après dîner, neige. Confirmation de ce qu'on disoit hier que, sur ce qu'une lettre fut interceptée, écrite par l'évêque de Dol, Cohon, il a été arrêté et a des gardes dans son logis; et que, parce que dans cette lettre, qui porta plusieurs avis à Saint-Germain, il est dit que l'évêque d'Aire, résolu de se dérober de Paris et de s'en aller en cour, lorsqu'il y seroit, en diroit davantage, le dit évêque d'Aire, Boutaut, a de même été arrêté et a des gardes dans sa maison. Il fut arrêté, soupant chez le sieur Thévenin, près la porte Richelieu, par un exempt des gardes du prince de Conti.

On a été aussi chez le sieur de Laune, conseiller au Châtelet et intendant de M. de Chevreuse, chez lequel on croit qu'il est caché, et on doit y aller et en faire perquisition.

Le sieur de Bourgongne, capitaine au régiment de Vitry et gouverneur de la ville de Brie-Comte-Robert, a envoyé demander à Paris du monde pour venir quérir cent prisonniers qu'il a du régiment de Conti, par lui défait ces jours passés, lesquels il ne peut garder dans sa place.

1. Le duc Charles IV de Lorraine.

Retour des gens du Roi, les deux avocats généraux Talon et Bignon et le procureur général Méliand, auxquels, par la teneur du passeport à eux envoyé, on a donné la qualité qu'ils demandoient : « aux Gens du Roi. » Ils se louent de la réception que l'on leur a faite, avec bonne chère. En particulier, ils n'ont vu que M. le Chancelier et M. Le Tellier, qui logea même quelques-uns d'eux. En public ils parlèrent à la Reine, les duc d'Orléans, prince de Condé et cardinal Mazarin présents, avec le Chancelier, qui leur répondit de l'affection de la Reine envers leur compagnie. Le nom même du Parlement ne fut oublié. La Reine, de sa bouche, leur fit civilité; et on les assura que le héraut n'étoit allé là que pour bon dessein.

Ils disent que la Reine et tous en général témoignent en particulier tristesse et désir de revenir à Paris.

Confirmation de la mort de l'évêque d'Évreux, sieur du Perron, à qui l'évêque d'Aire est choisi pour succéder. Le cardinal Grimaldi doit avoir une de ses abbayes.

Députés d'Étampes arrivent à Paris, offrant leur ville, et priant qu'on y envoie. Ils disent y avoir de grandes munitions.

Ce soir, le marquis de la Boulaye, qui est le Gassion de Paris, sort par la porte Saint-Jacques, tirant vers Étampes, avec huit cens chevaux.

En même temps sort autre cavalerie par la porte Saint-Antoine, allant vers Brie-Comte-Robert.

On dit qu'à Melun, le gouverneur, du nom de L'Arbaleste, vicomte de Melun, s'étant saisi de la ville, à l'aide des Espagnols ou Flamands qui y étoient prisonniers de guerre, en a été mis hors par les habitants, qui ont coupé la gorge à tous ses gens; et le sieur de Bourgongne y va de Brie-Comte-Robert, pour y être gouverneur.

Avis de la ville de Troyes, comme le marquis de Praslin y est, faisant sa charge de gouverneur ou bailli; néanmoins a tâché en vain d'avoir par devers soi les clefs des portes. Il visite tous les jours les remparts; aussi fait le magistrat, auquel M. le prince de Condé a écrit, du 27 janvier, une lettre pour l'obliger à envoyer en cour des députés pour l'assurance de leur fidélité; ce que ledit

magistrat n'a voulu faire, non plus que le présidial a voulu régistrer les patentes du Roi, par lesquelles Sa Majesté attribue juridiction souveraine audit présidial, attendu la suppression du Parlement de Paris.

Croyance en Saint-Germain que M. de Longueville ne bougera de Rouen; autres avis parlant que la Reine lui a envoyé offrir un brevet de connétable, s'il veut prendre parti pour elle. Autres y ajoutent le gouvernement du Hâvre, et qu'il a lu les lettres de ces offres en plein Parlement de Rouen, avec protestation à l'encontre. On dit qu'il a reçu deux cent cinquante ou trois cent mille livres de ceux de Paris pour les servir de ses levées; et qu'il a arrêté tout le sel des greniers du Roi, qu'il fait vendre, et toutes les recettes des deniers royaux de Normandie, pour s'en servir.

— Vendredi 19, neige depuis la nuit et tout le long du jour et qui reprend, par intervalles, jusqu'au soir du 21.

Les généraux, sortis pour les convois, ne succèdent pas. Le marquis de la Boulaye trouve les chemins rompus et barricadés vers Montlhéry où Brissac[1], le gens-d'armes [*sic*], a pris son poste, pour le parti contraire, ce qui empêche les convois d'Étampes, Châtres et tout ce quartier là. D'ailleurs, le marquis de Noirmoûtier étant allé recevoir le convoi de Brie-Comte-Robert, a été pris à un défilé et poussé; les prince de Marsillac et comte de Rauzan-Duras, lieutenant général des armes de Paris, blessés; beaucoup de seigneurs tués et prisonniers, entre autres, le marquis de Sillery, et le convoi, dit-on, s'est retiré cependant dans Brie-Comte-Robert, d'où il a été amené à Paris la nuit suivante, au nombre de quatre cens charrettes. Le maréchal de la Mothe étoit à Charenton, pour le favoriser au passage.

Avis de Saint-Germain qu'un courrier y apporte l'exécution à mort du roi d'Angleterre.

Nouvelles des frontières de Champagne que les Lorrains ne sont point à Mouzon, comme on disoit, et que les trois nièces et le neveu du cardinal Mazarin sont passés avec leurs bagages, escortés jusqu'à Brisach, et ont même eu un passeport de l'Empereur. Ils sont là en sûreté, soit qu'ils y demeurent, soit qu'ils passent outre.

Au Parlement, assemblé dès le matin, un gentilhomme, arrivé de la part de l'archiduc Léopold des Pays-Bas, s'est présenté avec lettres de Son Altesse Impériale.

1. Voyez la note p. 161.

Le Premier Président a dit que les gens du Roi étant retournés le soir précédent avec tant de satisfaction de la cour, il falloit les ouïr avant cela. Ils ont donc fait leur relation qui a été que mercredi dernier 17, étant partis du matin, ils trouvèrent, au-dessus des Minimes de Passy, de la cavalerie qui les escorta tout à travers du bois de Boulogne, à l'autre bord duquel le maréchal de Gramont, avec ses gardes, les accueillit, et, mettant pied à terre, les salua et entra dans leur carrosse, les mena chauffer en son logis, dans Saint-Cloud, puis les conduisit ainsi par Ruel, où ils trouvèrent les gendarmes et chevaux-légers du Roi, qui les escortèrent jusqu'à Saint-Germain.

Là, M. Le Tellier, comme secrétaire d'État pour la guerre, les reçut, les mena chez lui, et de là chez M. le Chancelier, où ils attendirent l'ordre de voir la Reine, qui fut à sept heures du soir; qu'ils y furent conduits à travers la chambre où le Roi soupoit et passèrent, le monde leur faisant haie, sans que Sa Majesté les vît.

La Reine les reçut avec bon visage, leur parla courtoisement, répondant à leur harangue, faite par M. Talon et contenant les raisons pourquoi le Parlement n'avoit reçu le héraut de vendredi dernier, parce que héraut ne s'envoie que de souverain à ennemi déclaré ou à déclarer et le Parlement n'est rien de cela; et dit qu'elle recevoit à joie et à gré ces raisons, comme étant de déférence et de bonne volonté de la part du Parlement; en revanche de quoi elle les assuroit aussi que, de sa part, elle en avoit autant qu'ils en pouvoient désirer pour eux, à qui elle promettoit toute assurance et sûreté, non seulement en général, mais même en particulier et pour qui que ce puisse être d'entre eux.

M. le Chancelier expliqua plus au long les intentions de Sa Majesté, MM. les ducs d'Orléans et prince de Condé (il étoit en deuil, croit-on, pour son parent, M. de Châtillon) leur parlèrent aussi de fort bonne grâce.

M. le cardinal Mazarin y étoit présent et M. le Tellier, qui les ramena chez lui, où il les logea et traita; et le lendemain, le maréchal de Gramont les ramena et les conduisit jusqu'à la porte du Cours de la Reine, au-dessous de Chaillot et de la Savonnerie.

Là dessus, la compagnie a résolu d'envoyer des députés de son corps vers la Reine, pour la remercier des témoignages de bienveillance qu'elle a rendus.

Et sur ce que le prince de Conti, là présent (les ducs d'Elbeuf, de Luynes, de Brissac y étoient aussi; les deux derniers sont

lieutenants généraux), a parlé de l'envoyé de l'archiduc, qui attendoit d'être fait entrer et ouï, on a délibéré si l'on le recevroit; aucuns disant qu'il le falloit envoyer à Saint-Germain, vers la Reine, mais les autres disant que, sans doute, il ne voudroit y aller, n'ayant charge de son maître, qui trouveroit ce refus et procédé mauvais et injurieux de la part du Parlement, et qu'il falloit ouïr l'envoyé. Puis, sans lui faire réponse, en faire mention à la Reine par cette prochaine députation, et savoir d'elle quelle réponse le Parlement feroit audit archiduc : que cette déférence plairoit extrêmement à la Reine, sans que pour cela ils pussent être blâmés de l'archiduc. Cela résolu, l'envoyé a été envoyé quérir et a été assis, couvert, entre les conseillers. Sa lettre en papier plié, large et longue d'un pouce, a été lue en cette substance :

« A Messieurs les présidents et gens tenant le Parlement de Paris :

« Messieurs,

« J'envoie ce gentilhomme, auquel je vous prie d'ajouter la « même foi et crédence qu'à moi même. Il vous dira le désir que « j'ai à vous rendre tous témoignages de véritable affection; ce « qui fait que je ne ferai cette lettre plus longue et prierai Dieu « de vous tenir en sa sainte garde. — De Bruxelles, le 10 février « mil six cent quarante-neuf. — LÉOPOLD-GUILLAUME. »

Vraie teneur :

« Messieurs, je vous envoie le porteur de cette lettre qui vous « dira de ma part ce que je lui ai enchargé. Je vous prie de lui « donner entière foi et crédence; et sur ce je prie Dieu de vous « avoir,

« Messieurs,

« en sa sainte garde.

« de Bruxelles, Votre très affectionné,

« le 10 février 1649. LÉOPOLD-GUILLAUME. »

On dit que cette lettre a été apportée, comme une charge, dans le canon d'un pistolet de poche.

Le gentilhomme donc, exposant sa créance, a dit que son maître l'avoit envoyé vers le Parlement pour lui offrir ses bonnes volontés et ses forces, qui étoient de dix-huit mille hommes tous prêts sur la frontière, où il auroit pu entreprendre sur toutes les places, lesquelles il est très averti être dégarnies; et que dans Péronne il

n'y a que deux cens hommes et [autant] dans Saint-Quentin, Bapaume, Arras, et point de munitions; mais ne l'a voulu faire, aimant mieux prendre la voie de paix, laquelle il a recherchée de nous, sans la pouvoir obtenir, que depuis un mois seulement, que le cardinal Mazarin, qui l'avoit toujours deniée, la lui avoit offerte avec des conditions telles que le Roi d'Espagne auroit demandé, même par la restitution de toutes les places que nous lui détenons par tous ses États, à la charge qu'en revanche il fût assisté des Pays-Bas contre le Parlement et ville de Paris, ce que l'Espagne n'auroit voulu accepter pour deux raisons, l'une qu'elle ne jugeoit honnête de vouloir opprimer ce grand et auguste Parlement, le plus illustre de l'Europe, et entamer ou dissiper l'État d'un Roi enfant, innocent et son proche parent, l'autre qu'elle ne tenoit de traiter avec le cardinal Mazarin, qui, quand bien il voudroit tenir parole, ce qu'il n'avoit jamais fait, pourtant ne le pourroit faire à cette heure, en l'état où sont les affaires; et qu'il n'est plus le maître, voire même qu'il est dans la haine publique et condamné par le Parlement, avec lequel seul Sa Majesté Catholique et Son Altesse Impériale trouvent sûreté de traiter, comme étant les tuteurs des Rois, arbitres des affaires du Royaume et les seuls qui ont l'autorité d'homologuer et authentiquer les traités faits avec le Roi Très-Chrétien; et que, partant, leurs dites Majesté Catholique et Altesse Impériale désirent avoir affaire avec une si célèbre et fameuse compagnie, à l'arbitrage de laquelle les rois étrangers, empereurs et papes se sont autrefois soumis, comme à présent Leursdites Majesté et Altesse s'y soumettent, protestant d'en passer par où ces graves sénateurs en ordonneront, et sans demander, par dessus les conditions proposées ès derniers articles de la paix traitée à Münster l'an passé, ni en faire autres nouvelles déclarations, sinon d'instance pour le duc de Lorraine, à ce que tous ses intérêts, qui sont inséparables de ceux d'Espagne, lui soient restitués et gardés.

Après qu'il eut dit, on se leva et le pria-t-on de mettre par écrit et mémoire cette sienne créance et tout ce qu'il avoit dit, afin d'y faire réponse telle que cela méritoit. Et ainsi sortit-on, qu'il étoit deux ou trois heures de relevée.

On a envoyé vers l'archiduc et le duc Charles les sieurs de Vautorte et de Brancas de la part de la cour et aussi les sieurs de.....[1].

1. Il y avait une ligne presqu'entière en blanc au manuscrit.

Cet envoyé est un petit homme à barbe rousse, appelé Saint-Amand-Nourris, dans les Pays-Bas; c'est sa seigneurie. Il signe : *Don Joseph de Illescas y Arnolfini.*

Beaucoup de gens parlent diversement de lui. En l'imprimé du Parlement, il est appelé *Illessiau Arnolfini ;* en quelqu'autre imprimé, *Mescas.* C'est un moine bernardin; il se dit naturel espagnol, natif de Séville. Madame de Chevreuse, qui est à Bruxelles, lui a procuré cet envoi; il est de trente-cinq à quarante ans.

Bruit que le comte d'Harcourt est avec ses troupes du côté du Pont-Audemer et à Quillebeuf, comme pour le faire rebâtir, et incommoder, par ce moyen, ceux de Rouen.

Deux conseillers du Parlement furent chez le sieur Benoist, commis du sieur Bordier, et les gardes du duc de Bouillon chez le sieur Maquars, participant du sieur Girardin, receveur général des tailles en la généralité de Caen, en Normandie, et homme d'affaires, qui s'est, avec sa femme, absenté de Paris et a laissé en sa maison son beau-frère, le sieur Hobier, conseiller clerc en Parlement, nonobstant le respect duquel, ils firent perquisition par toute la maison et dans les bois, foins, etc. Les conseillers n'emportèrent point quelques mille francs, mais les gardes emportèrent de chez Maquars tout ce qu'ils trouvèrent emportable : des hardes et argent de laquais, des dalles et ruelles de saumon salé et autres provisions. On fut aussi chez le sieur de Villers, etc. — (Voyez au 22, à la fin.)

— Samedi 20, au matin, on trouva le convoi arrivé de Brie-Comte-Robert à Paris, où l'on dit qu'il est de quatre cens charrettes de farine et blés.

Le Parlement assemblé résout la députation vers la Reine pour lundi ou mardi prochain, que le sauf-conduit pour eux sera venu. Il y a un conseiller de chaque chambre des Enquêtes qui sont cinq; une des deux chambres des Requêtes qui ne vont en députation que pour une, à cause qu'en toutes les deux il n'y a pas plus de conseillers qu'il y en a en une des Enquêtes, et moins, à savoir trente et un, et y en a trente-cinq ès chambres des Enquêtes, et deux de la Grande Chambre, avec deux grands présidents, qui font dix en tout. Il y a le Premier Président, député naturel et perpétuel, et les trois gens du Roi, qui en seront aussi et ont la charge du sauf-conduit.

Les curés, au prône de leurs grand'messes, publient la permission de manger en Carême viande les dimanches, lundis, mardis et jeudis tous, hors en la Semaine sainte.

La viande est si chère qu'elle monte au delà de dix sous la livre et à discrétion des bouchers et rôtisseurs.

— Lundi 22, on dit que le marquis de la Boulaye est allé jusqu'à Étampes, moitié chemin d'Orléans, parce que les troupes contraires, ayant ravagé Montlhéry, Linas et voisinages, jusqu'à Mérobert en Beauce, semblent vouloir attaquer Étampes, où il y a très grand magasin et y sont tous les vivres et munitions des environs amassés, pour mener à Paris par convoi.

Avis que, dès le 20, le parti contraire s'est saisi de Lésigny, maison du duc de Luynes, à côté de Brie-Comte-Robert, et qu'il n'y a point fait de ravage, mais, par bon ordre des commandants, tous les meubles ont été portés au bout de la maison, en galetas et lieux de réserve. On croit que ce parti en veut à Brie-Comte-Robert.

M. le Prince passe à Saint-Cloud et y dîne chez la Durier, les maréchal et chevalier de Gramont, marquis de Mortemart, commandeur de Souvré avec lui.

Le parti contraire a pillé Longjumeau.

A Chilly, tous les biens du village sont dans le château, où la maréchale d'Effiat est et se conserve.

Le bruit étoit à Saint-Germain que le comte d'Harcourt avoit défait quelques troupes qui se levoient par M. de Longueville pour Paris; au contraire, que ledit comte étoit allé à Quillebeuf, pour le fortifier, et que là M. de Longueville l'avoit investi.

Au Parlement, députation ouïe de la part du Parlement de Rouen, demandant à celui de Paris ce qu'il désiroit que le Parlement de Rouen répondît aux lettres du Roi touchant la convocation des états généraux du Royaume.

Le mémoire du gentilhomme envoyé par l'archiduc Léopold a été lu en l'assemblée du Parlement, où étoient tous les généraux, avec le généralissime, qui, depuis le partement de M. de Longueville, a repris sa séance au côté droit des présidents, qui est le côté des princes et pairs.

On attend le passeport de Saint-Germain, où l'on l'envoya quérir hier.

On y a lu un arrêt du conseil d'en haut portant taxe de toutes

les maisons des champs, tant éloignées dans les autres provinces que ès environs de Paris, appartenantes aux officiers du Parlement, avec menace de pillage et de feu, faute de paiement de ladite taxe, ce qui a fort aigri l'assemblée. Cet arrêt est signé « de Guénegaud», quoique M. de Guénegaud, secrétaire d'Etat, ne soit ni en mois, ni au département de la guerre.

Le setier de farine qui, ces jours passés, étoit de cinquante-cinq livres, venu à trente-cinq ou cinquante, est remonté aux halles à son ancien prix, et jusque à soixante livres. La livre de pain qui étoit baissée à trois sols remonte à six sols; il y en a eu de la délicate boulangerie qui est allée, ci-devant, jusqu'à dix sous la livre; les pâtissiers font tartelettes, gâteaux, biscuits et pâte de commande, outre le pain qu'ils font aussi, par ordre de police, provision de farine, etc.

Sur la plainte que M. Hobier, conseiller clerc, a faite du désordre commis en sa maison, qui est celle du sieur Maquars, son beau-frère, aussi confident et comme facteur du sieur Bordier, rue de l'Égout, du Parc-Royal ou Place Royale, par les gardes du duc de Bouillon, et sur ce qu'il fut su que les gardes du duc de Beaufort avoient été chez le sieur Girardin, homme d'affaires, demander une cassette qu'ils disoient être là dedans cachée, appartenant audit Girardin, et que la dame de Villers, marchande, avoit résisté, fait bruit et excité ses voisins, accourant à son secours, en sorte que les gardes s'étoient retirés, non sans danger d'émotion contre eux, il a été arrêté en Parlement que défenses sont faites à toute personne d'aller chercher ni demander par les maisons, sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est à la suite de deux conseillers du Parlement, qui les y conduisent; et que aucuns conseillers aussi n'iront demander en aucune maison avec des gardes des princes et généraux, mais seuls et sans autre escorte que de leur suite ordinaire.

Les conseillers qui furent en même temps chez le sieur Benoist, commis du sieur Bordier, secrétaire du conseil, absent et en cour, chez lequel Benoist n'emportèrent point quelque argent qu'ils y trouvèrent, non plus que six ou sept mille autres francs (car il y avoit au moins cela chez Benoist), appartenant au sieur de Raincy, fils cadet dudit sieur Bordier, trouvés chez le sieur Samson, marchand de soie, rue du Fouarre, son parent. — On fut aussi chez quelque Chauvine [?] de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, où l'on trouva

de la vaisselle d'argent à Petit-Puits, qui est prisonnier dans la Bastille. — Autres conseillers furent chez le sieur Courtin, receveur général des tailles de Beauvais et y saisirent quarante mille livres. — On fut aussi chez M. de Chavigny. M. Deslandes-Payen et autres conseillers rompirent un grenier muré, trouvèrent des cristaux, joyaux, vaisselle d'argent blanc et vermeil doré, dont ils firent inventaire, sans rien ôter; au sujet de quoi l'arrêté du Parlement porte aussi que l'on n'ira qu'aux maisons des gens d'affaires, receveurs et trésoriers, où il y aura des deniers du Roi, et non chez les autres. Ils ont laissé garnison chez ledit sieur de Chavigny, où l'on dit que ce qui a été trouvé monte à huit cent mille livres.

M. de Villeneuve-Ribier, conseiller, avec un sien confrère, furent, en ce même jour et heure, conduits en la rue neuve Saint-Louis, par un dénonciateur, qui les voulut mener chez M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, mais sachant que leurs confrères, passé quelque semaine, y avoient déja cherché partout, ils ne voulurent entrer.

On prétend rendre le cardinal Mazarin responsable de sept millions d'une part et quatre ou cinq de l'autre, employés et remis en Italie pour lui ou en son nom, dessus les livres, journaux et registres de Cantarini, banquier; — item de vingt-huit autres d'une part et douze d'autre semblablement envoyés en Allemagne, à Brisach et Philipsbourg. Ses meubles ont commencé à être vendus suivant l'inventaire. On ne peut qu'à peine aborder en sa maison, tant il y a de monde. Les créanciers se sont opposés en vain à la dite vente, laquelle enfin on a fait cesser à la fin de ce mois et on n'y a pas vendu beaucoup de choses, encore moins reçu d'argent des meubles vendus.

On dit que le nonce du Pape, jadis marquis de Bagni, à présent archevêque ou évêque d'Athènes, est allé au greffe du Parlement, où il a levé l'arrêt du 8 janvier et tout ce qui fait a été contre le cardinal Mazarin et l'a envoyé au Pape il y a plus d'un mois. Aucuns ajoutent que, cejourd'hui il est allé à Saint-Germain-en-Laye signifier audit cardinal une citation de la part du Pape, lui commandant d'aller à Rome, pour besoin que Sa Sainteté y a de lui. Le peuple dit que c'est pour le dégrader de la dignité de cardinal. Enfin il y en a qui ajoutent un décret du sénat de Venise, suivant lequel l'ambassadeur qu'il a en cette cour a signifié audit Mazarin que, s'il ne va pas à Rome rendre compte et ne se justifie

des crimes à lui imposés, on le déclare déchu du titre de noble vénitien à lui et à son frère accordé nouvellement par ledit Sénat. — Faux[1].

— Mardi 23, au Parlement assemblé, on se plaint aux gens du Roi de ce que le passeport de Saint-Germain n'est pas encore venu. On donne ordre d'y renvoyer un exprès avec les noms des députés qui sont de la Grande Chambre avec le Premier Président, celui de Mesmes et les conseillers Crespin et Chevalier, doyen et sous-doyen, et Deslandes-Payen, qui a fait instance et voulu en être, mais n'y a point été; de la première des Enquêtes, M. de Cumont; de la seconde, Le Coq de Courbeville; de la troisième, Catinat; de la quatrième, Ménardeau, doyen; de la cinquième, Palluau; des Requêtes du Palais, Le Fèvre et Brevannes-Aubry, qui a été nommé et y est allé; les trois gens du Roi. De ces noms sera rempli le passeport que le Parlement veut avoir dans demain matin, et, à faute de ce, délibérera sur la réponse qu'il aura à faire aux envoyés de l'archiduc.

Mais la difficulté a été grande sur la lettre dudit archiduc et sur le mémoire délivré par son envoyé, savoir si les députés allant à Saint-Germain les porteroient en original ou en copie, aucuns voulant que l'on en chargeât seulement les registres du Parlement et que les originaux fussent portés au Roi; mais enfin on a emporté et arrêté que les originaux demeureront au registre et que le greffier en délivrera copies qui seront portées à Saint-Germain.

— Mercredi 24, et jour de Saint-Mathias, la milice de Paris commence de sortir de Paris, sur l'avis que toutes les forces du parti contraire s'étoient avancées à Brie-Comte-Robert et qu'il ne restoit rien à garder Saint-Denys. D'abord on a pris quelques Suisses et quelques hommes de cheval qui guettoient près d'Aubervilliers, et puis on s'est présenté devant la ville. Ceux de la ville se sont mis en défense et ont placé leur canon sur ou près de la porte vers Paris, tirant fort et ferme, mais par dessus les troupes de Paris, avancées. Ils avoient aussi cinq ou six cens hommes de leur garnison avancés aux portes, hors la ville, qui étoient là pour défendre les approches et qui, sans doute, ne rentreront pas sans faire escarmouche.

L'évêque d'Aire n'a plus de gardes et va librement partout;

1. Voyez Gazette de Renaudot vers la fin de l'an 1648 (Note de Dubuisson-Aubenay).

celui de Dol est gardé et on dit au Parlement qu'il y répondra, nonobstant ses exceptions et déclinements de juridiction. On dit que le premier aura l'évêché d'Évreux.

Quatre personnes de condition sont venues de Saint-Germain à Paris, avec passeport, pour visiter la reine d'Angleterre en son deuil sur la mort du roi son mari : les ducs de Damville, comte de Flamarens, auquel aucuns ajoutent le sieur du Frestoy, commandeur de Souvré et chevalier de Gramont : le premier de la part du Roi, le troisième de la part de la Reine, le second de la part de M. le duc d'Orléans et Mademoiselle sa fille, avec leurs lettres, et le quatrième de la part de M. le Prince, et on y ajoute le contrôleur Subtil, de la part de madame la princesse de Condé, douairière, ce que autres m'ont dit n'être point.

Ils avoient avec eux quelques archers du grand Prévôt et ont rencontré dans le bois de Boulogne les députés du Parlement qui sont partis après dîner, et, suivant leur passeport, arrivé de Saint-Germain dès hier au soir (c'est sans qualités pour les députés; et seulement avec leurs noms simples, à quoi le Premier Président a dit et emporté qu'il ne falloit s'arrêter), escortés des archers de la ville et puis de cavalerie allemande et gardes du maréchal de Gramont; allés coucher à Ruel, pour demain, jeudi matin, se rendre à Saint-Germain.

Entre Saint-Cloud et Ruel, ils rencontrèrent deux cavaliers allemand et polonais ivres qui ne voulurent pas céder le chemin et firent mine de tirer le coup de pistolet. Les gardes du maréchal de Gramont en tuèrent un et prirent l'autre qu'on dit avoir été pendu. Ils trouvèrent à Ruel le sieur de Sainctot, pour effleurer ce qu'ils avoient à demander et dire à la Reine; et, dit-on, que M. le Tellier y vint aussi, pour le savoir d'eux-mêmes, en vain. Le lendemain, ils poursuivirent leur chemin, furent encore questionnés par les susdits et descendirent à la capitainerie.

Ils sont huit conseillers, deux présidents et trois gens du Roi. Le conseiller en la Grande Chambre, M. Deslandes-Payen, qui avoit proposé et fait instance d'y aller, en a été empêché par le peuple qui l'a retenu dans le Palais, disant qu'aussi bien on étoit averti ès portes et résolu de ne le pas laisser passer.

Les députés étoient : premier et second président qui est M. de Mesmes, conseillers Viole-d'Ozereau de la Grande Chambre, de Cumont, doyen de la première aux Enquêtes, Le Coq-Courbeville de la deuxième, Catinat de la troisième, Ménardeau, doyen

de la quatrième, Palluau de la cinquième, et puis les trois gens du Roi. Des deux chambres des Requêtes du Palais, il y en a eu chacune un, Le Fèvre et Aubry-Brévannes.

Avis de Saint-Germain que le sieur de la Sauvetat (frère du sieur Barrière, commandant à Paris le régiment de Conti), venant de Hollande, de la part des états généraux, apporter offres au Parlement de le venir servir six mille hommes contre le cardinal Mazarin, a été pris il y a quelques jours sur le chemin et mené à Saint-Germain où il est prisonnier et où le prince de Conti a mandé que tout tel traitement qui lui sera fait, sera fait au chevalier de la Valette, qui est à Paris, prisonnier dans la Bastille.

Aucuns conseillers ont de rechef été chez le sieur Bordier, secrétaire du Conseil, faire perquisition de son argent, et dans les Minimes de la Place Royale, à l'heure des vêpres, firent sortir le monde de l'église, et s'y étant enfermés, fouillèrent en divers lieux, même et particulièrement à la cave sépulcrale dudit sieur Bordier, tout ainsi que par ci-devant on avoit de cette même part fouillé dans la cave du sieur Marin, ès Blancs-Manteaux, où, dans une armoire murée, joignant le cercueil de plomb de la défunte dame Marin, on trouva la cassette aux papiers dudit sieur Marin.

« *De non violandis sepulchris non valet in casu necessitatis.* »

Sur les trois heures, la milice et la bourgeoisie ayant achevé de sortir, sous la conduite du maréchal de la Mothe-Houdancourt, et le prince de Conti s'y étant montré en personne, on ramena à Paris cinquante Suisses et cavaliers, pris vers Aubervilliers, qu'on dépouilla tout nus, et mit-on prisonniers en partie dans le Temple. C'étoit de la garnison de Saint-Denys, hors de laquelle ville ils furent pris à la petite guerre, ce qui fit courre le bruit que, n'y ayant plus personne en cette ville là, elle alloit être prise; et fut fait un ban par Paris, que tous ceux qui avoient chariots, charrettes et chevaux, eussent à sortir de ce côté là, pour aller au fourrage à Gonesse et villages de ce quartier là. Sur quoi, grande quantité sortit; mais environ une douzaine seulement chargèrent et revinrent à Paris le soir même. On renvoya les autres à vide, avec ordre de retourner le lendemain matin, dès cinq heures.

Cela étourdit la rumeur élevée le matin pour le pain, dont la provision aux marchés se trouva très petite et quasi nulle et consola Paris sur le siège et attaque de Brie-Comte-Robert, où le comte de Grancey, qui s'est saisi de Lésigny, belle maison et forte, à une ou deux lieues de là, appartenant au duc de Luynes,

à qui, par représaille, le Parlement a adjugé Médavy, ou autre terre appartenant au comte de Grancey en Normandie, s'est présenté, et dit-on que le maréchal du Plessis-Praslin lui a mené de Saint-Denys deux mille hommes de renfort.

Le setier de farine vaut cinquante et cinquante-cinq livres. Le pain, comme de Gonesse, 6 sous la livre. La viande, permise les dimanche, lundi, mardi et jeudi de ce Carême par l'archevêque, a valu jusques ici jusqu'à vingt sous la livre.

Le chariot à quatre chevaux, parti du logis de M. du Lonzat de Guénegaud, conseiller au Parlement, et de madame sa mère, étant passé à la porte Saint-Antoine, comme allant quérir du foin, fut arrêté dans le faubourg par la populace qui, nonobstant deux ordres de la Ville, envoyés par ledit conseiller, ne put être rendu. Le sieur Portail, aussi conseiller, son confrère, vers qui ladite populace et son capitaine eurent recours, ne lui ayant été favorable, il fallut, pour le ravoir, attendre le lendemain midi, et payer quatre-vingt livres aux preneurs pour les frais de leur bouche joints à ceux des chevaux.

— Le jeudi 26, on parle fort du siège de Brie-comte-Robert et de quel préjudice la prise en était à Paris. Les comte de Grancey et maréchal du Plessis-Praslin sont devant avec quatre mille hommes.

D'ailleurs ceux de Melun étant acquis à Paris, on y a mené des gens en garnison et y est la cavalerie des grandes portes, qui est d'ordinaire conduite par le marquis de la Boulaye. Toutefois on a eu depuis avis contraire et que le sieur L'Arbaleste-La-Borde, vicomte de Melun en partie (l'autre moitié de cette vicomté, par engagement, est à M. Fouquet, sieur de Vaux, maître des requêtes), s'est resaisi de ladite ville pour la cour.

L'après-dîner, conseil de guerre tenu par les généraux en la maison du duc de Bouillon, qui n'a point encore recouvré la santé, où il a été résolu d'abandonner Brie-Comte-Robert.

Dès le matin, les troupes parisiennes, milice et bourgeoisie, sorties du jour précédent vers Saint-Denys et Gonesse, sont rentrées dans la ville par un très mauvais temps de neige; et tous les chariots qui avoient été remis à ce matin là pour aller prendre des provisions, s'en sont retournés à vide. On dit que ceux de Gonesse ont offert du blé et du pain, non seulement ce jour là, mais toujours, ci-après en continuant, pourvu que Paris leur laisse une assez bonne et forte garnison pour empêcher que ceux du parti contraire ne les viennent saccager.

Sur les six heures du soir, les sieurs Lotin, autrement de Charny, et Hallé, conseillers en Parlement, sont venus au logis de M. le trésorier de l'Épargne de Guénegaud, rue Neuve-Saint-Louis, et y ont apposé le scellé au cabinet dudit sieur, interrogé les domestiques et commis, particulièrement le sieur Doublet, arrivé ce jour là de Saint-Germain, visité les jardins et maison du petit-jardin et laissé garnison de dix ou douze mousquetaires de la ville, avec un officier. M. du Lonzat, leur confrère, et frère du trésorier, fut presque toujours avec eux et lui fut dit qu'ils n'emporteroient point le lendemain aucuns papiers dudit cabinet.

Garçon ou jeune homme est arrêté prisonnier, étant surpris comme il semoit des billets ou placards imprimés, semblables à ceux que distribuoit le chevalier de la Valette, mais postérieurement composés et augmentés de la députation dernière des gens du Roi seuls, à Saint-Germain.

Après-dîner, un autre a été de même arrêté.

Bruit que le sieur du Petit-Marais-Godard, conseiller en la quatrième des Enquêtes, s'est retiré secrètement en Brie; aucuns disent que le sieur de Roquemont, aussi conseiller, s'est retiré avec son frère M. Tambonneau, président ès Comptes, qui est allé voir madame sa femme, retirée aux champs, à Maisons, dit-on, près Saint-Germain-en-Laye.

On dit qu'elle se sauva déguisée, comme on le dit aussi de la duchesse de Chaulnes, et ce, dès le mois de janvier; et plus nouvellement, et en ce mois-ci, de la maréchale d'Estrées; comme aussi de la marquise d'Huxelles, laquelle on dit être sortie avec la cavalerie de nuit, vêtue en homme, un pot de fer en tête.

La dame de Brégy, sortie aussi déguisée; mais à pied et un sien parent l'attendoit en la campagne, au bout du faubourg, qui la mit en croupe jusqu'à Saint-Germain.

Quant aux duchesse de Lesdiguières et comtesse de Fleix, elles se sauvèrent déguisées à Grosbois et de là, par Saint-Denys, à Saint-Germain, le huitième jour de janvier, que madame Martel, etc., se trouva là aussi le 9, au matin, ayant le soir précédent abordé en bateau à Charenton, où elle coucha.

M. de Guénegaud étoit sorti dans le carrosse de sa belle-mère, femme, etc., par la porte Saint-Antoine, et M. du Plessis avec M. de Miossens, dès le fin matin du 6, que le peuple sut le partement du Roi.

M. de Brienne tenta en vain à la porte pour passer et fut repoussé et s'en alla par bateau, ce dit-on.

La présidente de Franquetot s'en voulant aller en carrosse à six chevaux, accompagnée d'un conseiller du Parlement de Paris, avec bon passeport, et favorisés par leurs parents, M. de Bauquemare, président ès Requêtes du Palais et capitaine au faubourg Saint-Germain, en étant bien sortis, furent rencontrées vers Issy, arrêtés, dévalisés, et ramenés en la ville par des coureurs de Paris.

L'évêque d'Aire s'en est aussi secrètement allé ce jour, ou le précédent. La dame de .....[1], fille de M. Belin (?), conseiller au Parlement, ayant obtenu passeport et conduite de son père, passa à la porte Saint-Jacques; mais, au milieu du faubourg, fut attaquée de la populace, aux cris d'un charretier, qui dit avoir vu un autre carrosse de dames qui attendoit celui-ci hors du bout du faubourg, comme il étoit vrai, que le premier étoit heureusement passé et leur fallut promptement retourner et se sauver en la ville.

Madame de Bouteville, qui n'a pu obtenir passeport, ni pour aller voir son gendre, M. de Châtillon mourant, ni sa fille affligée, s'est enfin dérobée et retirée.

La dame de Cavoye sort et rentre.

Madame de Miossens s'en alla à Saint-Germain, le samedi 7 mars, sur le passeport des dames de Grosménil et de Grémonville.

— Vendredi matin 26, au Palais, M. de Beaufort a été arraisonné par une troupe de bourgeois, demandant pourquoi on ne les menoit au secours de Brie-Comte-Robert et qu'ils iroient cent mille hommes. Il leur dit que le conseil de guerre n'avoit point trouvé à propos de les envoyer si loin et leur faire faire une fatigue de huit lieues, par les plus mauvais chemins, très mauvais temps, et contre un ennemi très rude et rusé; et sur l'instance qu'ils réitérèrent de les y mener, il leur dit qu'ils y avisassent bien et s'y résolussent tout le jour, parce que, les y menant, aussitôt qu'ils seroient passés le pont de Charenton, il le feroit rompre et n'y auroit plus de retour pour eux, qu'après avoir défait tous les ennemis et forcé les passages qu'ils y tiennent.

L'après-dîner, le duc de Luynes, fort brave et à cheval, accompagné de cinq ou six gentilshommes, a fait revue de trois compagnies d'un régiment d'infanterie qu'il lève pour lui.

1. Le nom est en blanc au manuscrit. — Belin ou Blein ne s'est pas trouvé sur les listes du Parlement.

Deux conseillers, le sieur de Charny-Lotin et Hallé, font rompre en la maison et ouvrir dans la cave et le jardin de M. de Guénegaud, trésorier de l'Épargne, rue Neuve-Saint-Louis. Trois hommes dénonciateurs, dont l'un, dit L'Espine, est de la rue même, et deux femmes, dont l'une, Isabelle, qui a été servante de charge, présents; et on n'a rien trouvé et s'en sont tous allés.

On a été naguères chez M. le Coadjuteur et chez un sien maître d'hôtel, où l'on a pris deux cens marcs d'argent qui y étoient cachés pour le marquis de Piennes.

La cave sépulcrale du sieur Bordier, ouverte deux jours auparavant par conseillers du Parlement, qui y firent chercher de l'argent, est demeurée encore ouverte, hors et dessous la porte de sa chapelle, où ses armes sont : *d'azur à la fasce d'or chargée d'un croissant montant de gueules et accompagnée de trois gerbes d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

Sur le soir, sortit une charretée de fagots et autre bois et des vivres avec marmites et broches pour le chauffage et souper du généralissime et généraux, qui s'en alloient tenir les chemins depuis Paris, par Aubervilliers, jusqu'à Gonesse, à quatre lieues, leur milice en haie; et y eut commandement à tous les chariots de Paris d'aller quérir blé et farine, comme ils firent au nombre de quinze cens, et plusieurs gens à cheval et à pied, à dix-huit, vingt et vingt-quatre livres le setier, qui leur fut délivré dans l'Hôtel-Dieu de Gonesse, où le tout étoit prêt. Les chariots, rentrant dans la ville, trouvèrent toutes les embouchures des rues tendues de chaînes et une seule rue passante et chemin débouché, droit aux halles, où les officiers de la Ville les firent décharger, à deux setiers près, que chacun d'eux ont pour leurs maîtres; le surplus fut vendu au prix de quarante livres le setier, au profit des ameneurs, qui recevront cet argent de la Ville.

On fut au Mesnil-Madame-Ranse et autres villages voisins; on en amena aussi du bétail.

Un fort a été tracé et prêt à construire au Pont-Iblond, par deçà le Bourget, par ceux de Paris, qui ont rapporté de cette expédition d'Aubervilliers, outre du grain, force choux, porreaux, oignons, etc., dont on a fait vers burlesques.

Gardes donnés aux envoyés de la part du Roi, à Paris, vers la reine d'Angleterre et le passeport donné à l'un d'eux, commandeur de Souvré, le soir précédent, renvoyé quérir par le prince de Conti. M. de Flamarens a évité ses gardes.

— Samedi 27, temps froid et de neige au matin. En l'assemblée du Parlement, le Premier Président a fait relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain, où ils furent reçus le vendredi 26, après-midi, par M. du Plessis, secrétaire d'État, et conduits de la Capitainerie à l'audience de la Reine, où les Princes, le Cardinal et les Ministres et Secrétaires d'État étoient, et où ledit Premier Président harangua très bien et fermement, représentant à la Reine toutes les ruines, désolations, malheurs, horreurs que cette guerre a déjà causés ès environs de Paris et causera ci-après, si l'on n'y remédie par la réconciliation et retour de Leurs Majestés à Paris; à quoi il exhorta fortement la Reine, sans qu'il y fût dit un seul mot du Cardinal; exhiba les copies de la lettre de l'Archiduc et du mémoire de son envoyé et représenta là-dessus ce qu'il falloit, suppliant la Reine de vouloir donner lieu et moyen au Parlement de faire auxdits lettre et mémoire réponse telle qu'elle tournât au bien du service du Roi et contentement de Leurs Majestés et de tous leurs peuples.

La Reine ne dit que trois paroles de bienveillance; et, parce que le Chancelier étoit malade et ne pouvoit y être, la Reine leur envoya, après qu'ils furent retirés, réponse par un écrit de deux ou trois pages, qui réfute la lettre prétendue de l'Archiduc et tout ce qui est allégué dans le mémoire de son envoyé, qui est qualifié moine défroqué (aucuns disent cordelier, autres bernardin, dont le feu Cardinal se seroit servi d'espion) et affronteur; allègue Sa Majesté avoir reçu lettres de l'Archiduc du 12 février, date postérieure de deux jours aux dates de ladite lettre prétendue de l'Archiduc au Parlement et du comte Peñaranda au cardinal Mazarin de cette date, où il est parlé d'accommodement entre eux et de paix, accusant néanmoins le Cardinal de ne faire pas d'offres qui tendissent à cela; lesquelles en original espagnol ont été mises ès mains des gens du Roi, et ce matin lues avec ladite réponse en plein Parlement. — Après cet écrit et lettre, donnés aux députés de la part de la Reine, il y eut une conférence des deux présidents qui appuyèrent, du consentement du reste des députés, avec les deux Princes, le soir même et le lendemain vendredi matin, encore une autre, où enfin il fut arrêté que le Roi promettoit au Parlement une conférence qui se tiendroit en lieu déterminé, où viendroient les députés, qui seroient avec pleins pouvoirs de conclure un accommodement et non autrement : et du jour que lesdits députés choisis à tel ou tel nombre seroient prêts à partir, et manderoient leurdit partement à Saint-Germain,

on enverroit déboucher un passage et le rendre libre, pour les vivres être en assurance apportés à Paris. C'est ce que dit le Premier Président, mais le président de Mesmes dit que le passage n'étoit promis qu'au jour que la conférence commenceroit, comme il a été fait.

Ils couchèrent, le Premier Président en la Capitainerie, chez le président de Maisons, le président de Mesmes chez M. d'Avaux, son frère, M. Talon chez son parent M. Tubeuf, les autres avocats et procureur général chez M. Le Tellier et les autres chacun chez leurs amis.

Le Parlement s'est rassemblé, après-dîner, pour délibérer sur cette leur députation et ont envoyé vers leurs généraux, qu'ils ont trouvés, à savoir, le prince de Conti couché au lit, pour être retourné de la campagne ce matin seulement à six heures, ayant passé la nuit dans ou vers le Bourget, tant que les convois et fourrages ont duré, et M. de Bouillon, qui est encore attaché à sa chaise et tellement faible et défait de sa maladie que de plus d'un mois il ne sera en état de monter à cheval. Les autres aussi se sont excusés; tellement que l'assemblée a été remise au lendemain.

Cependant toute la ville a su comme, dès hier, la ville de Brie-Comte-Robert (dont le gouverneur de la part de la Régence est le sieur de Launay) a été prise par les troupes du Roi à composition, en leur rendant les soldats qui étoient là dedans déserteurs du parti du Roi, dont ils ont tué quelques-uns, et le gouverneur, sieur de Bourgongne et autres officiers de la garnison, qui étoit de huit cens hommes, ont été congédiés et sont arrivés à Paris. Il y a là dedans grande provision de vivres et munitions.

Le maréchal de la Mothe-Houdancourt ayant, comme tous les autres gouverneurs, un régiment de huit compagnies de cinquante hommes à cheval, l'a divisé en deux corps et en a donné quatre compagnies à commander au sieur de Saint-Germain d'Achon, limousin, qui, ayant donné à trois capitaines, pour lever trois de ses compagnies, chacun quinze mille livres fournies du public, ou autre somme dont il auroit composé avec eux, s'en sont allés trouver M. le Prince, sous lequel autrefois ils avoient commandé, et ont de rechef pris emploi sous lui.

Mécontentement du menu peuple de ce que les derniers convois n'ont point fait ramender le blé et qu'ayant été acheté à fort bon

prix comme dix-huit et vingt livres, au plus vingt-quatre livres le fin froment, dans les villages, il a néanmoins été vendu à la halle quarante, quarante-cinq, jusqu'à cinquante livres, et que le pain tout fait se vend par les rues et aux marchés, quand il est un peu blanc, et de bonne grâce, comme façon de Gonesse, au prix de sept et huit sous la livre, et le délicat va jusqu'à neuf et dix sous.

— Dimanche 28, et dernier de ce mois, le Parlement s'assembla dès huit heures du matin. Les généraux y furent aussi; à savoir, M. d'Elbeuf et M. de Beaufort, le maréchal de la Mothe, les ducs de Brissac et de Luynes, lieutenants généraux, et le généralissime prince de Conti, qui, depuis le partement de M. de Longueville, prend séance au banc du côté droit des présidents. Tous d'une voix on fut à consentir la conférence avec les députés de la cour. On y dépêcha même un courrier sur le champ; il étoit trois heures après-midi et n'avoit-on pas dîné.

Les généraux, qui s'étoient assemblés chez M. le duc de Bouillon la nuit précédente, furent persuadés par le président Le Coigneux de consentir à la conférence.

Mademoiselle de Longueville y fut aussi, dans une lanterne, à voir ce qui s'y passeroit, ayant avec elle la demoiselle de la Coste, etc.; elle avoit lettres de son père.

Durant ceci, les portes d'en haut du Palais furent si bien fermées et gardées, que le peuple, qui avoit forcé les compagnies mises en garde aux portes de la cour, n'y put entrer. Il demeura donc dans la cour qui en regorgeoit. Il y avoit force femmes parmi les hommes, qui étoient armées de dagues et pistolets. Ils coururent après un conseiller qui étoit sorti sur le midi et qui se sauva de vitesse chez le Premier Président, lequel Premier Président ils menaçoient fort hautement, comme aussi plusieurs autres présidents, comme celui de Mesmes, et conseillers, comme M. de Guénegaud, à la sortie, qui fut sur les trois heures de relevée. Ils ne firent mal à personne.

M. le Coadjuteur, avec son rochet et camail, parla du bas des degrés de la Sainte-Chapelle au peuple assemblé, pour l'assurer; le président de Blancmesnil leur parla de même, du haut du grand escalier.

M. d'Elbeuf, en s'en allant, dit à la foule, par où il passa, que tout iroit bien; nonobstant cela, quelques-uns furent à la porte du Premier Président, dans la cour du Palais, depuis qu'il s'en étoit retiré par sa galerie de vis à vis du portail de la haute

Sainte-Chapelle, y chantant plusieurs injures et y jetant des pierres. Il a force monde armé et jusqu'à deux ou trois cens hommes en son logis. Le peuple lui a-t-il fait plusieurs menaces, l'accusant, lui et le président de Mesmes, d'avoir complots avec les Princes au desçu (ce qui est faux) des autres députés, le soir précédent, qui est le temps qu'ils retournèrent de Saint-Germain.

Un homme bien vêtu et chamaré d'or fut, par le pont Notre-Dame, de boutiques en autres, disant : « Messieurs, prenez les « armes et vengez la trahison que l'on vous fait. Les Premier « Président et président de Mesmes ont, à l'insu et malgré leurs « codéputés, traité avec M. le Prince pour vous perdre. »

Un homme faisoit terrible bruit dans la foule de la cour du Palais et disoit qu'il n'avoit point de pain pour sa famille et que les généraux, aussi bien que le Parlement, trahissoient le peuple. M. d'Elbeuf, passant là, lui fit donner deux pistoles; lui, les ayant pris, en fit bravade sur le champ et fut par les cabarets où gens comme lui buvoient par tout le quartier du Palais et de Notre-Dame, disant qu'il faisoit bon faire bruit et qu'on avoit des pistoles par ce moyen là. Il fut pris et est prisonnier en la Conciergerie. Le lendemain lundi, et encore mardi, on l'eût jugé et pendu, si son rapporteur se fût trouvé prêt.

On en a pris encore deux autres ce jour là, criant parmi le peuple qu'on le trahissoit; et on dit que tels gens ont trente sols par jour pour aller faire ce bruit par la ville.

Cependant on fut en armes par la ville; et, dès le matin, il y eut ordre de la part du Prévôt des Marchands à ce que tous capitaines, officiers et soldats se tinssent en armes dans leurs quartiers et tous leurs drapeaux. On tendit les chaînes en quelques rues et en d'autres on les plaça et rangea toutes prêtes, étant passées à travers de la rue et n'y ayant plus qu'à les tendre et roidir ; on fit aussi des corps de garde et sur jour et pour la nuit dans certaines maisons, choisies aux carrefours principalement, et la sentinelle étoit devant les portes.

Les députés, avec pleins pouvoirs, qui, en cette assemblée, ont été nommés de chaque chambre, sont de la Grande, deux : Ménardeau-Champré et Longueil ; de la première des Enquêtes, la Nauve ; de la deuxième, le Cocq ; de la troisième, Bitault; de la quatrième, le président Viole ; de la cinquième, Palluau ; des Requêtes du Palais, Le Fèvre.

Ce sont tous ou frondeurs, ou pour le moins passionnés parlementaires. Les présidents, non plus que les généraux, ne sont point encore nommés.

Avis que M. de Longueville traite en cour et que l'on lui offre la charge de grand-maître de France, que M. le Prince lui laissera, pour avoir l'Amirauté. — Faux.

Le tambour suisse commence à battre dans Paris, où s'est levée une compagnie de deux cens hommes sous la charge du frère du colonel Guy.

La dame de Cavoye, qui déjà a été sous passeport à Saint-Germain, il y a quelque temps, et tout nouvellement, depuis deux jours, en retourne, et la dame Testu avec elle.

J'ai dit ci-devant que mademoiselle de Longueville vint au Palais, où elle apporta à M. le Premier Président une lettre de M. son père, laquelle ne fut point lue et a été réservée au premier jour de mars.

A la sortie du Parlement, le Premier Président expédia un courrier, avec l'adresse à M. Le Tellier, secrétaire d'État, pour donner avis en cour de l'assemblée tenue, de la conférence résolue et députation faite, ou bien encommencée, avec l'arrêt donné pour icelle.

Comme ce courrier arriva à Saint-Germain, M. le Prince, le voyant, se mit fort à rire et dit tout haut : « Nous ne serons pas « désormais en peine d'aller contre les Frondeurs, ils n'ont pas « attendu à être battus par nous, ils l'ont voulu être par le « peuple. »

C'est qu'il savoit la rumeur que le peuple avoit faite; et comme aucuns conseillers, encore autres que ceux que j'ai ci-devant nommés, avoient été maltraités d'effet et de parole.

En ce même temps arrivoit à Saint-Germain un courrier du comte d'Harcourt, qui est avec huit ou neuf cens chevaux, et autant de gens de pied, devant la ville d'Évreux, pour l'obliger à le recevoir dedans, au nom du Roi ; parlant comme M. de Longueville venoit le plus fort contre lui, et l'obligeoit de se retirer, si l'on ne lui envoyoit secours; et ensuite un bruit court que M. de Longueville étoit parti ce jourd'hui de Rouen, pour aller en deçà.

On lui donna part de cette conférence.

Ceux de Saint-Germain ont envoyé à Melun, dans le fort, cinquante hommes du régiment des gardes, en garnison.

MARS [1].

— [1er Mars.] Le président de Mesmes, en l'absence du Premier Président qui s'est retiré indisposé, a dit que le Parlement ne députe et n'assiste jamais aux États-Généraux, qui lui sont inférieurs, attendu que le Parlement étant composé desdits trois états, conseillers, clercs, nobles et du tiers état, c'est lui qui homologue les ordonnances faites par les Rois, du résultat des articles accordés auxdits trois états généraux [2].....

— [3 mars.] Le prix du blé est fixé à 12 livres 10 sols le muid [3].....

Dans la cour du Palais, encore rumeur de la populace assemblée criant : « *Point de conférence, point de paix!* » [4].....

— [6 mars.] Le pain amendé de la moitié ou au moins d'un tiers, en sorte que ce qui valoit trente sols n'en vaut plus que vingt. On fait aussi des pains de 1, 2 et 3 sols. La viande amendée aussi de prix, en sorte que les bouchers baillent la livre de mouton et de veau même à 8 sols qui est ce qu'elle vaut les autres carêmes en pleine paix. Les poules grasses 25 sols, les fort bons chapons 32 sols [5].....

— [10 mars.] Le cardinal Mazarin, s'en allant de Ruel faire un tour à Saint-Germain, fut hué à son passage par les paysans et même par la valetaille suivant la cour [6].....

[Même jour 10 mars.] Le sieur de Tilleraut, conseiller au Grand Conseil, y étant en garde [au Palais] avec la compagnie colonelle du régiment de ce quartier là, qui est le régiment de Guénegaud, dont il est lieutenant, y a été tiré d'un pistolet de poche, par un garde de Conti, qui a été saisi avec son camarade et mené prisonnier au corps de garde [7].....

1. Du 1er mars 1649 au 1er janvier 1650, le texte même du journal de Dubuisson-Aubenay n'a pu être reconstitué intégralement. Les fragments suivants, extraits de divers ouvrages, ont seuls été retrouvés.
2. Dubuisson a ajouté en marge : « *Parlement par dessus les trois états généraux du Royaume.* » — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 698.
3. Il faut entendre 12 livres 10 sous le setier (voy. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 700).
4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 700.
5. *Ibid.*, t. I, p. 701.
6. *Ibid.*, t, I, p. 703.
7. *Ibid.*, t. I, p. 705.

— [11 mars.] Au Parlement assemblé, a comparu un gentilhomme de M. de la Trémoille, disant qu'il fait levées et que les sieurs d'Estissac et d'Aumont en font aussi en Poitou; et que la Touraine et l'Anjou s'étoient déclarés et faisoient des troupes pour le Parlement; que Madame de la Trémoille étoit en la ville de Rennes où elle travailloit le parlement, la ville et la province pour le parti de Paris, et que lui et elle demandoient commissions du Parlement de Paris pour leurs levées [1].....

[Même jour.] Le pain ramendé chez les boulangers dont plusieurs ferment leurs boutiques. D'autres ont été attaqués par le peuple et ont eu peine à se garantir. Un s'est voulu pendre par désespoir [2].....

— [13 mars.]

[Violences du peuple à la nouvelle de la conclusion de la paix. L'avocat du Boile, ainsi nommé par d'Ormesson et le *Journal du Parlement*, parle au nom du peuple. Dubuisson-Aubenay, qui ignorait son nom, dit à ce propos que c'était :]

Un certain avocat du Châtelet, Goué, Coué, du Doué, qui avoit reçu deux cens écus pour distribuer aux factieux. Ce que le Premier Président a lu et a dit hautement en pleine assemblée [3].....

— [15 mars.] Le bourgeois est commandé sous les armes par tous les quartiers, chacun en son corps de garde et sous son drapeau. Les seize compagnies colonelles se saisissent du Palais et n'y laissent entrer que ceux qui en sont et y doivent entrer [4].....

M. le Coadjuteur a élégamment parlé et très subtilement voulu persuader de faire la guerre [5].

A la sortie [6] le président de Thoré fut saisi par les séditieux qui tâchèrent à le pousser en quelque chambrette dessus le Pont au Change, pour, de là, le jeter en la rivière; et de là le menèrent sur le quai de la Mégisserie, afin de mieux exécuter leur dessein. Là, un avocat du Châtelet le tira du parapet, prêt à être jeté et le mena chez Bunicourt, clinquaillier, où, l'ayant déguisé, le fit sortir et sauver.

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 704. — Ol. d'Ormesson dit qu'il s'agit du Poitou, mais ici Dubuisson est plus exact.
2. *Ibid.*, t. I, p. 704.
3. *Ibid.*, t. I, p. 710.
4. *Ibid.*, t. I, p. 711.
5. *Ibid.*, t. I, p. 717.
6. *Ibid.*, t. I, p. 720.

— Jeudi 25 mars, fête de Notre-Dame, assemblée en Parlement où tous les généralissimes et généraux y assistent. On y lit la lettre du Premier Président pour avoir consentement de la compagnie à ce que la suspension d'armes, finissant avec la fin de ce jour, à minuit, recommençât pour quatre jours, durant lesquels on promet la fin du traité à Saint-Germain. Car aujourd'hui même, après dîner, on devoit faire un grand effort pour cela. Les généraux ont répugné à ladite suspension. Sur quoi, M. Deslandes-Payen a pris la parole et a demandé ce que par les armes on avoit fait et ce qu'on espéroit faire. Ce qui a piqué les généraux, et M. de Bouillon, qui n'étant ni pair ni conseiller n'a pas voix délibérative, a fait signe au maréchal de la Mothe, assis à son opposite, au banc des pairs et officiers de la Couronne, et qui a été ci devant reçu à voix délibérative, qu'il parlât. Les généraux ont parlé, disant : qui étoient ceux qui les avoient engagés dans un parti, et puis après les décrioient, malmenoient et abandonnoient ? et qui avoit, le premier de tous, délivré des commissions pour lever des gens de guerre ? Or, M. Deslandes fut celui qui, avec M. Ménardeau-Champré, de la Grande Chambre, donna des commissions en l'Hôtel de Ville, avant que lesdits généraux se fussent présentés.

Le même sieur Deslandes, par le moyen de M. Payen, qui est dans les finances et beau-père de M. de Lyonne, s'est accommodé en cour, pour avoir, au conseil de conscience, le consentement du Roi à la résignation que lui a faite l'abbé Le Normand, de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, située ès confins du Cambrésis, et qui a tous ses revenus dans les Pays-Bas[1].....

— Lundi matin 29, les colporteurs publiant un arrêt supposé du Parlement portant que celui du 8 janvier, donné contre le cardinal Mazarin, comme perturbateur du repos public, seroit exécuté, ont été envoyés quérir, réprimandés et envoyés en prison[2].....

— [30 mars.] L'après-dîner, vers le soir, retournent de Ruel le Premier Président et autres députés, tant du Parlement que des généraux, avec bruit public que tout ce qu'ils avoient demandé leur avoit été accordé, fors le bannissement du cardinal Mazarin, qui toutefois doit l'être, par article secret ; et qu'à cet effet il part et

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 725.
2. *Ibid.*, t. I, p. 726.

s'en va à Dunkerque. Ils étoient six ou sept carrosses à six chevaux, et quelques autres à deux, et furent escortés jusques au cours de la Reine, et proche du faubourg Saint-Honoré, par le maréchal de Gramont et ses gardes, et de là par les archers de la ville jusques au Palais ; les compagnies bourgeoises étant en haie dans la rue[1].

Juin[2].

— [10 juin.]

[Pendant le séjour de la cour à Compiègne, à la date du 10 juin, Dubuisson reçoit avis que :]

Les tables des commensaux du Roi sont à bas ; que les pourvoyeurs ont quitté, faute d'argent et de crédit, qu'ils n'ont plus dans ce pays là[3].....

Août.

— Le jeudi 19, après dîner, le clergé, conduit par le Coadjuteur de l'archevêché, le Parlement par le Premier Président, la Chambre des Comptes par le président Nicolaï, furent haranguer Leurs Majestés ensemble au Palais-Royal. Leurs harangues ne plurent pas ici. Cettui-ci dit que ceux qui avoient assisté au traité de publication à Ruel et à Saint-Germain n'avoient point sujet de se vanter d'avoir servi le Roi et sauvé l'État ; que c'étoit la seule affection que les Parisiens ont au Roi qui leur avoit fait mettre les armes bas. L'autre pria la Reine d'oublier toutes choses et d'aimer sincèrement la ville et Parlement de Paris comme eux aimoient et servoient Leurs Majestés.....

Le président Pajot, de la Cour des Monnoies, dit de très belles choses, de fort mauvaise grâce[4].....

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 728.
2. Sauf les deux mentions qui suivent, il n'a rien été retrouvé du journal de Dubuisson-Aubenay, entre le 30 mars et le 4 octobre.
3. A. Feillet, *La misère au temps de la Fronde*, p. 153.
4. Fragment communiqué par M. de Boislisle.

Octobre[1].

— Lundi 4 octobre, la Reine étant au cercle, le maréchal de l'Hôpital lui a présenté le mémoire ou requête de toute la noblesse de cour, opposante aux tabourets, de la poursuite desquels les sieurs de Miossens et de Marsillac vouloient bien se déporter; mais les Princes, qui la portoient, ont voulu que l'affaire allât jusqu'au bout. Enfin elle est échouée tout à fait, ou remise à une autre fois. Les comtes de Montrésor et de Béthune, qui n'avoient pas encore parlé, y ont paru, et le premier a parlé à la Reine d'une façon de longtemps préméditée. Il y avoit une lettre circulaire aux gouverneurs et grands seigneurs de toutes les provinces, toute prête à être signée et envoyée de la part des opposants, qui avoit été dressée en l'assemblée chez le marquis de Sourdis.

Les ducs et pairs s'assemblent chez le duc d'Uzès, et les princes, autres que du sang, chez M. de Chevreuse.....

— Mardi matin, 5 octobre, encore assemblée de la noblesse opposante, que l'on appelle *anti-tabouretiers*, chez le marquis de Sourdis, lui absent, et son fils, le marquis d'Alluye, présent.....

— Jeudi 7, la noblesse opposante aux tabourets s'assemble encore chez le marquis d'Alluye, en l'hôtel de Sourdis.

L'opposition des ducs et pairs contre la principauté de la maison de Bouillon-La-Tour continue, et la plainte des maréchaux de France contre le vicomte de Turenne, de ce qu'il a fait ôter les bâtons de maréchal de France de son carrosse.

— Dimanche [10], après midi, l'assemblée fut chez le maréchal de l'Hôpital et aussi ce jourd'hui,

— lundi [11], depuis huit heures jusque après dix, que fut apporté le brevet de la Reine par lequel elle abolit tous tabourets, entrées au Louvre et autres privilèges concédés à qui que ce soit, contre les formes ordinaires, depuis l'an 1643 et durant la Régence. On a voulu délibérer si l'on se contenteroit de ce brevet et s'il ne falloit pas une déclaration du Roi, enregistrée au Parlement et les uns étoient d'un avis et les autres d'un autre; mais le maréchal d'Estrées, l'un des présidents (car les maréchaux de

1. Nous reproduisons ce qui suit, relatif à l'affaire des tabourets pendant le mois d'octobre 1649, d'après M. Chéruel : *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, tome III, p. 419.

France y président et les sieurs de Maulévrier-Brèves et de Villarceaux y servent de greffiers), ayant dit que l'heure étoit passée, est sorti et beaucoup de noblesse avec lui[1].

Les autres sont demeurés en colère, disant qu'ils vouloient délibérer et qu'ils n'avoient que faire de ceux qui s'en alloient de la sorte. Mais le comte de Montrésor les a apaisés, disant que jusqu'alors ils n'avoient rien fait que de bien, qu'ils ne devoient donc pas finir par désordre et précipitation ; que l'on attendît à demain que l'assemblée fût légitime et complète pour achever leur délibération, ce qui a été fait, et on nomma douze commissaires d'entre eux, pour examiner l'affaire.....

Il y a eu grand bruit. Le marquis d'Alluye, fils du marquis de Sourdis d'Escoubleau absent, a voulu faire sortir de chez lui les Besançon, disant qu'ils n'étoient pas gentilshommes. Le sieur d'Amboise, ci-devant gouverneur de Trin en Piémont, puis de Lagny-sur-Marne, durant le siège de Paris, a été admonesté de s'en retirer, quoiqu'il ait eu pour père un maître des Requêtes et qu'il ait les armes de l'ancienne maison d'Amboise, qui est de six pals d'or et de gueules ; ce qu'il a fait doucement. Le bruit des Besançon fut dès samedi.....

— Mardi 12, l'assemblée de la noblesse continue pour la dernière fois. Le brevet de révocation des brevets des tabourets et entrées en carosse dans le logis du Roi, donnés à la comtesse de Fleix, de la part de la Reine, comme à une veuve de la maison de Foix, à la demoiselle de Brantes-Luxembourg, et aussi à M. de Bouillon, comme prince étranger, a été reçu. On a voulu faire passer que dorénavant toutes les concessions n'auroient d'effet qu'après l'enregistrement des brevets du Roi, même majeur, au Parlement. La pluralité de voix au contraire l'a emporté. L'assemblée aussi s'est rompue et l'archevêque d'Embrun, jadis abbé de la Feuillade, y est venu la haranguer de la part de son corps.

1. Auparavant qu'il y en eût [des maréchaux de France dans l'Assemblée] c'étoient les chevaliers des ordres qui présidoient, entre autres le comte d'Orval; et le vieux marquis de la Vieuville, aussi chevalier des ordres, s'étant relâché à laisser passer le comte de Montrésor devant lui, sous protestation que cela ne préjudicieroit au rang, il en a été repris par le comte d'Orval; mais lesdits chevaliers des ordres du Roi, comme ils précèdent tous gentilshommes, même gouverneurs de province, aussi cèdent-ils aux officiers de la Couronne, comme sont les maréchaux de France. [Note de Dubuisson-Aubenay.]

Celui de la noblesse ira, dit-on, les remercier et remerciera aussi tant les ducs et pairs que les princes qui ont épaulé ladite noblesse. Là-dessus, le comte de Miossens, sous-lieutenant des gens d'armes du Roi, demanda qu'il fût fait un décret que dorénavant, en France, on ne reconnût plus aucuns princes que ceux du sang et que les autres fussent réduits aux purs rangs de la noblesse.

— Mercredi 13, il se tient encore assemblée chez le maréchal de l'Hôpital, par la noblesse, où elle a résolu la députation vers la Reine et M. le Cardinal pour les remercier du brevet de révocation ci-dessus et donner part aux ducs et pairs, assemblés chez le duc d'Uzès, et aux princes étrangers, chez le duc de Chevreuse, de la conclusion de leur assemblée et de tout ce qui s'y est passé.

Le comte de Miossens est aussi allé remercier la Reine de ce qu'elle lui promettoit qu'il ne se feroit aucune concession de cette nature, durant la Régence, qu'il n'y eût part; et qu'elle lui donnoit cependant et dès à présent sa charge de maître de la garde robe de M. le duc d'Anjou, de laquelle il a pris possession, à l'heure même, près de ce petit prince et, en outre, douze mille livres d'appointement.....

Novembre.

— Le mercredi 24 novembre [1], les meubles de l'appartement de la dame de Beauvais, première femme de chambre de la Reine, ont été enlevés du Palais-Royal et menés en la maison qu'elle a

1. Nous reproduisons ce fragment d'après le t. IV, p. 449, de l'édition in-12 des *Mémoires de Saint-Simon*. M. Chéruel a imprimé ici et dans l'extrait suivant, relatif à la scène de la Reine avec Jarzé, les dates des mercredi 24 et vendredi 26 décembre. Il y a là un lapsus évident : le 24 décembre était un vendredi, le 26 un dimanche, tandis que les 24 et 26 novembre sont bien mercredi et vendredi. L'erreur est du reste constatée par les indications de tous les mémoires du temps.

Le *Journal anonyme d'un Bourgeois de Paris pendant la Fronde*, conservé à la Bibliothèque nationale, dont M. Chéruel publie un fragment, pour combler une longue lacune du *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 780, place également ces incidents en novembre et dit à ce propos : « Le « 23 novembre, Mme de Beauvais, première femme de chambre de la Reine « qui étoit fort avancée dans la confidence de Sa Majesté, eut ordre de se « retirer de la cour et d'emmener sa fille avec elle. »

à Gentilly, et où elle s'en alla, dès le jour précédent, avec toute sa famille, la Reine lui ayant fait dire par Largentier, surnommé Le Gras, secrétaire de la Reine, qu'elle eût à se retirer sur le midi, comme Sa Majesté entroit en son carrosse, pour aller ouïr la messe aux Filles-Sainte-Marie, près la Bastille. Elle avoit encore ce matin été coiffée par ladite dame de Beauvais.....

La plus véritable opinion est qu'elle a été chassée pour une lettre qui fut trouvée sur la toilette de la Reine, pleine de transports et emportemens d'amour, laquelle on dit être du marquis de Jarzé; et que c'étoit la dame de Beauvais, bonne amie dudit marquis, qui l'y avoit mise. Cette lettre étoit datée de Fresne-sur-Marne, où Jarzé fut, le dernier mois, avec M. du Plessis-Guénegaud.

— Le vendredi [26 novembre], la Reine retournant à la galerie et chapelle du Roi, où elle avait ouï la messe, le marquis de Jarzé, peigné, poudré et vêtu à l'avantage, se trouve à son passage, sur la terrasse qui fait clôture à la cour intérieure et regarde sur le jardin du Palais-Royal, où il marche devant la Reine, se tourne vers elle à certaines distances et pauses, en l'attendant, et, entré dans le grand cabinet, se met en haie pour être vu de plus près d'elle à son passage; puis entre avec Sa Majesté dans la chambre du lit et puis outre, dans la chambre du miroir, où la Reine se coiffe ordinairement et se présente devant Sa Majesté, qui lui fait signe de s'approcher et marche deux pas, puis s'arrêtant lui dit tout haut : « *C'est une plaisante chose que l'on dise par la ville* « *que vous, Jarzé, soyez mon galant. Vous en êtes bien aise, je* « *m'assure, et vous avez cette folie-là qui vous vient de votre* « *grand-père. Mais vous ne prenez pas garde que cela vous fait* « *passer pour impertinent et ridicule* [1]. »....

1. Voyez le récit de cette scène dans les mémoires de Mme de Motteville (collection Petitot, 2e série, t. XXXVIII, p. 405 et 406). Les paroles de la Reine, reproduites par ce témoin oculaire, sont un peu différentes. M. Chéruel (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 780) a rapproché le récit de madame de Motteville des *Carnets de Mazarin*. Il montre cette scène inspirée par le Cardinal, les termes de l'apostrophe imaginés par lui et docilement appris par la Reine. — Un pareil esclandre ne fut pas du goût de tout le monde; beaucoup des partisans de la cour le critiquèrent comme inopportun et peu digne. Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, auquel nous venons déjà d'emprunter une citation, dit à ce propos : « Les plus sensés n'approuvèrent pas cette réprimande si

— [16 décembre 1649.] Un traitant fut arrêté le matin par cinquante archers pour quarante ou cinquante mille livres qu'il devoit des droits des présidents, maîtres et autres officiers de la Chambre des Comptes. On l'emmena jambes nues, après l'avoir fait lever du lit, où il étoit, venant d'être saigné. Il a depuis été élargi par arrêt du Conseil d'État, dont la Chambre ayant fait plainte, la Reine envoya, le vingtième, leur porter des paroles de satisfaction [1].

« publique et crurent que Sa Majesté eût mieux fait de dissimuler l'extra-« vagance de cet insolent. »

M. Loiseleur a reproduit ce passage du journal de Dubuisson avec cette même date inexacte du 26 décembre : *Problèmes historiques*, p. 89.

1. Fragment communiqué par M. de Boislisle.

ANNÉE 1650 [1].

L'an Jubilé 1650 (il n'a pas eu lieu en France); le deuxième d'après l'intercalaire ou bissextile 1648.

Cycle solaire : 7. — Cycle lunaire : 17. — Épacte : 27. — Indiction romaine : 3.

Lettre dominicale : B.

Pâques : 17 avril.

Janvier.

Cette année commence en l'église, à vêpres, la veille du jour de Noël, que le pape Innocent X ouvrit en l'église de Saint-Jean-de-Latran, mère de toutes les églises, patriarchale et capitale de la chrétienté, la porte qui ne s'ouvre jamais qu'au Jubilé. Celui-ci est le grand Jubilé de la cinquantième année, après la révolution entière des sept semaines d'années. Faut voir le *Traité du Jubilé*, car les relations vulgaires portent l'église de Saint-Pierre, qui semble être depuis le pape Sixte cinquième, qui l'a bâtie, comme elle se voit être devenue, la patriarchale universelle.

M. du Plessis, secrétaire d'État en mois.

Premier gentilhomme de la Chambre : comte de Saint-Aignan, en année.

Maître de la garde-robe, en semestre : le marquis de Roquelaure.

— Le premier jour de janvier, samedi, qui est fête de la Cir-

1. A partir de l'année 1650, nous reproduisons le journal de Dubuisson-Aubenay, d'après la copie contemporaine déposée à la bibliothèque Mazarine, n° 1785, dont les deux premiers volumes seuls ont péri en 1871 avec l'original. On trouvera à l'introduction les raisons pour lesquelles on peut considérer cette copie comme un second original, ayant été exécutée très probablement sous les yeux de Dubuisson.

concision et du nom de Jésus, grandes dévotions ès jésuites de la rue Saint-Antoine. A vêpres, le Roi, la Reine, Monsieur et Mademoiselle d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, le cardinal Mazarin et toute la Cour viennent. Le père de Ventadour, supérieur de cette maison, quoiqu'assez jeune, reçoit et complimente Leurs Majestés. Le père Bernard, jacobin, y fait le sermon.

Querelle entre le comte de Saint-Aignan, premier gentilhomme de la Chambre, et le marquis de Roquelaure, maître de la garde-robe, pour donner au Roi, en le couchant, son reliquaire après avoir pris du premier sa chemise blanche.

Querelle, batterie et tuerie entre les laquais de l'archevêque de Paris, environnant sa litière, et ceux du marquis de Gesvres, suivant son carrosse, en une rencontre dans la rue, dont le marquis, qui fut le plus faible, s'étant plaint à l'archevêque, celui-ci répondit qu'il pensoit que c'étoit le marquis de Roquelaure, ce qui ressent encore quelque chose de l'affaire de la duchesse de Lesdiguières.

— Le dimanche, deuxième jour, le duc de Beaufort, de son côté, et le conseiller Broussel de l'autre, sollicitent par toutes les portes les conseillers du Parlement pour l'affaire qu'ils y ont commune avec le Coadjuteur.

La nuit, on entend, en divers endroits, tirer force coups de pistolet, fusil et mousquet.

— Lundi 3, après-dîner, la Reine mène le Roi à Sainte-Geneviève-du-Mont, où se célébroit la fête de cette sainte patronne de Paris.

Bruit artificieusement répandu, au quartier de l'hôtel d'Angoulême et rue des Francs-Bourgeois, que le Roi avoit pensé être enlevé de nuit.

Avis que le nommé des Martineaux, beau-frère, ayant épousé la sœur de la demoiselle des Bouleaux, de Melun, gouvernante des enfants de M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, et lequel des Martineaux, jadis prévôt à Melun, étoit à présent en décret de prise de corps, dès le mois passé, pour l'affaire de la Boulaye, étoit arrêté à Coutances par ordre de l'évêque du lieu, et qu'il cherchoit à passer en Angleterre et avoit des mémoires sur lui.

— Mardi 4, encore coups de pistolet et fusil entendus la nuit par Paris.

Ce jour, le Parlement est assemblé dès huit heures du matin,

M. le duc d'Orléans, les princes de Condé et de Conti, les ducs de Saint-Simon et de Luynes, pairs de France, et le maréchal de la Mothe-Houdancourt, le Premier Président retiré, comme aussi les ducs de Beaufort, Coadjuteur, et conseiller Broussel, on vint aux opinions, ce qui se fait ainsi; la séance est que les présidents gardent leurs places qui sont au banc du parquet, situé justement au-dessous de celui qui est au-dessous du tableau, en face de l'entrée de la Grande Chambre et du parquet. Les princes et pairs séculiers sont au côté qui est à leur main droite, et les cardinaux, s'il y en a, et pairs ecclésiastiques, sont en suite desdits présidents, comme aussi le doyen des conseillers et puis les maîtres des Requêtes qui y peuvent être, jusques à quatre, et non plus; et puis le reste des conseillers, ceux de la Grande Chambre les premiers et puis les honoraires et ceux des Enquêtes et enfin ceux des Requêtes du Palais. Les séances sont dans les bancs du parquet; et les deux grands bancs d'en haut demeurent vides, si ce n'est que les places venant à manquer dans le parquet, pour le trop de monde, les conseillers de la Grande Chambre et les présidents des Enquêtes se retirent auxdits hauts bancs, sur lesquels les présidents au mortier et les pairs se seyent à audiences publiques, ou quand le Roi y est. Quand il n'y a pas assez de places dans le carré du parquet, qui est à quatre côtés et à quatre bancs, alors les conseillers de la Grande Chambre se vont mettre aux sièges, au-dessus dudit parquet, et situé en face de l'entrée, justement sous le tableau, où les présidents au mortier sont assis quand le Roi y est et aux audiences publiques, et les présidents des Enquêtes se vont asseoir au banc qui est à la main gauche, en même hauteur et où se mettent les princes et pairs quand le Roi est au Parlement, justement au-dessus de celui où, en ces assemblées, lesdits princes et pairs sont assis dans le parquet.

Quand il faut opiner, les conseillers de la Grande Chambre commencent et les autres messieurs des Requêtes et conseillers, tant honoraires qu'ordinaires, puis, en tournant, cela vient aux derniers pairs et aux premiers, aux princes et enfin aux présidents, qui sont les derniers, et le Premier Président le fin dernier de tous. Le premier qui ouvre l'opinion est le doyen des conseillers, et le greffier, l'ayant écrite au long, ajoute le nom de celui qui l'a ouverte. A mesure qu'il y en a qui sont de cette opinion, le greffier les remarque par leurs noms sur la feuille, et lorsqu'il intervient une autre et nouvelle opinion, le greffier l'écrit aussi

tout au long et y met le nom de son auteur et celui de tous ceux qui en sont. Quand il se trouve plusieurs opinions, après que tout le monde a opiné, le greffier dit qu'elle est celle qui a le moins de voix et de sectateurs, et ceux-là sont obligés de passer en l'une des autres opinions, chacun d'eux choisissant celle qu'il veut, et après cela, celle qui est encore la moindre en sectateurs étant lue, iceux sectateurs sont obligés de passer en l'une des autres plus grandes, à leur choix, à chacun d'eux, ce qui se fait pour toutes, jusques à ce qu'il ne reste plus que deux opinions. Donc, le greffier lit et compte les voix de chacune des deux et celle qui en a la plus l'emporte et fait l'arrêt que le Premier Président prononce et qui est inséré au registre de ce jour-là.

Et quand quelqu'un est récusé, il se lève et se retire. Que s'il n'est pas constant qu'il doive être recusé, il quitte seulement sa place et s'en va derrière le barreau et même se retire en autre chambre, tandis que l'on décide s'il doit être recusé ou non. S'il le doit être, après que l'on lui en a prononcé l'arrêt, il sort de la chambre et se retire pour toujours; s'il ne le doit point être, il s'en va reprendre sa place ordinaire.

Ce jour, mardi 4, à cause qu'il s'agissoit de la récusation du Premier Président, sur la requête des duc de Beaufort, Coadjuteur et conseiller Broussel, il se retira, comme eux aussi; furent eux trois en la quatrième chambre des Enquêtes, où le Coadjuteur lisoit la comédie de *Cinna*, qui conspira contre l'empereur Auguste, de la façon de Corneille.

Il y eut plusieurs opinions, l'une que le Premier Président seroit récusé et son fils, M. de Champlâtreux, conseiller honoraire, et ce qu'ils ont de parens dans le Parlement, l'autre qu'il n'y auroit que le Premier Président et le fils, et non pas les autres ses parens; la troisième qu'il n'y auroit pour tout que le fils, suspecté d'avoir fait l'outrage à Joly, conseiller au Châtelet, et la quatrième qu'il n'y auroit que le Premier Président seul et non point son fils, ni aucun de leurs parens.

Après que, de toutes ces opinions, les plus faibles en voix furent réduites à deux; les plus fortes, savoir celle que le Premier Président seul seroit recusé et l'autre qu'il ne le seroit pas, de celle-ci, defensive, il se trouve 98 voix et de l'autre, affirmative de la récusation il s'en trouva seulement 62, entre lesquelles étoient celles du président de Bellièvre, du duc de Luynes et du conseiller Coulon, etc., tellement que le Premier Président l'emporta de

36 voix, entre lesquelles celles du président de Novion et du maréchal de la Mothe, jadis frondeurs, ont été remarquées, comme celle du conseiller Godart, sieur du Petit-Marais, qui dit d'une belle sorte qu'autrefois les assemblées du Parlement ne se faisoient point que les ennemis n'en reçussent atteinte et n'en tremblassent, et que c'étoit à présent chose étrange et déplorable qu'en telles assemblées nos ennemis fondassent toute leur espérance. Par ce mot de *nos ennemis*, les frondeurs ont cru être désignés et en ont fort murmuré, particulièrement le conseiller sieur de Quatre-Solz. Cela néanmoins se doit entendre des ennemis étrangers, qui sont les Espagnols et qui, avertis par les traîtres et espions qu'ils ont ici, refusent d'entendre à la paix avec nous, s'imaginant que ces assemblées produiront séditions dans Paris et guerre civile au royaume, et que, par ce moyen, ils regagneront le dessus de nous.

Mais surtout, le président de Mesme a fait un excellent discours, montrant la faiblesse et nullité de la requête et des moyens de ceux qui prétendent récuser le Premier Président, en l'absence duquel il a présidé et lui a, après qu'il a été rappelé et fait venir, prononcé l'arrêt qu'il demeureroit juge.

— Mercredi 5, le Parlement assemblé de rechef, sur les autres récusations proposées par les mêmes duc de Beaufort, archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, conseiller Broussel, et président Charton. Mais avant qu'en venir aux opinions, ils retirèrent leurs requêtes qui alloient, l'une à la récusation de M. le Prince, les autres à celle de M. de Bernay-Hennequin, et à celle des sieurs Doujat; l'un, qui est père du commissaire pour les informations, et l'autre, conseiller au Parlement, qui est fils, à cause de leur parentèle avec Guy Joly, conseiller au Châtelet, partie en cette affaire. — Les frondeurs défaits, firent courre un bruit par le peuple que la ville de Toulouse avoit pris les armes et le Parlement donné arrêt que secours seroit envoyé à ceux de Bordeaux.

— Vendredi 7, assemblée en Parlement où les princes et pairs assistèrent. Les duc de Beaufort et Coadjuteur s'y montrent encore et soudain se retirèrent ailleurs, les informations furent relues et particulièrement les dépositions des trois témoins ou délateurs à qui l'on a donné des lettres de cachet du Roi pour les sauver d'être recherchés de ce qui s'est passé dans les assemblées où ils se sont trouvés et dont ils déposent. Ils se nomment Canto,

bernois, Sosciondo, bordelois, et Pichon, dit Charbonnier. Le reste est remis au lendemain.

Quant le duc de Beaufort est sorti du Palais qui n'a été qu'après les autres Princes, il s'est vu environné d'une populace; aucuns desquels disoient, mais tout bellement aux endroits par où il passoit et bassement : « *Otez votre chapeau à M. de Beaufort!* »

Quelque bruit que des Martineaux, parisien, n'est pas pris; il étoit à Coutances, en Basse-Normandie, avec un emploi de commis ès traites foraines, homme de cinquante ans, ayant quatre enfants et une femme, originaire de Melun, sœur de la demoiselle des Bouleaux. N'a point été capitaine de son quartier à Paris; fut premièrement prévôt de Melun, puis revint à Paris et fut lieutenant en l'Amirauté, dont le cardinal de Richelieu le contraignit de se défaire. Depuis lors, il n'a rien été que commis des receveurs et partisans des traites, où il eut encore, il y a deux ans, une commission; mais, au lieu de la faire, il s'en alla s'embarquer pour les Iles de l'Amérique, avec le sieur Patrocle, où il ne fit rien et s'en revint, puis prit une commission pour les gabelles en Languedoc, dont il ne sortit pas bien, et, à la fin, a pris cette dernière ès traites que le sieur Châtelain lui avoit fait avoir, à la sollicitation et entremise du sieur du Bois-Hébert, employé èsdites traites et gabelles à Angers, beau-frère de la demoiselle des Martineaux. Il demeuroit rue du Coq, entre les rues de la Verrerie et de la Tixeranderie.

A midi, le courrier, apportant l'accommodement fait et reçu à Bordeaux, suivant la déclaration du Roi, arrive ici.

La dame de Brégy faite dame du lit de la Reine, qui est une nouvelle charge en France, à la mode d'Angleterre, comme une seconde dame d'honneur, et en cette qualité entra ce jourd'hui dans le carrosse de la Reine pour aller à Notre-Dame. Ainsi le porte le bruit commun, qui est faux. La vérité est qu'elle entre au carrosse de la Reine comme femme d'un ambassadeur extraordinaire de la couronne de Suède en France, qui est le comte de Brégy, qui y vient en cette qualité, que la Reine de Suède lui a donnée, après l'avoir premièrement retenu à son service et fait capitaine de ses gardes.

— Samedi 8, on va au Palais pour tenir assemblée en Parlement; mais M. le duc d'Orléans envoie s'excuser sur ce qu'il

s'étoit trouvé mal et fait saigner. Le Coadjuteur de Paris s'en est plaint comme d'un retardement à sa justification.

Le Pape a envoyé quatorze indulgences [à la Reine] pour s'en servir et distribuer à sa discrétion, et à la Reine d'Angleterre dix. C'est parce que durant l'an Jubilé, toutes indulgences publiques cessent. Le feu pape Urbain en avoit donné cent à la feue Reine mère, Marie de Médicis, en l'an Jubilé 1625, ce que la Reine Anne, moderne régente, sachant, n'est pas demeurée contente du présent que lui fait ce pape ci.

Cette après-dîner, grande course de bague au parc du Jardin-Royal, en présence du Roi, qui y étoit à cheval.

— La nuit d'entre dimanche 9 et lundi 10, a été pris en sa maison l'avocat Belot, syndic des rentiers, accusé d'avoir voulu émouvoir sédition. Il étoit demeurant au quartier Montorgueil et avocassant au Conseil. Il a une belle et jolie femme, et passe pour un fripon et homme sans honneur. Il a autrefois agi pour le roi d'Espagne au Conseil, sur le sujet qu'il répétoit quelques vaisseaux marchands que les nôtres avoient gagné sur mer et lesquels il étoit en question s'ils seroient jugés de bonne prise.

— La prise de cet avocat fit bruit en Parlement lundi matin 10, de quoi M. d'Orléans s'est fâché et levé, voulant s'en aller et disant que le Parlement étoit jadis un sénat plein de sagesse et de gravité, et aujourd'hui une cohüe. Puis s'adressant à eux : « Puisque vous parlez en foule, Messieurs, et que l'ordre qui est « de parler, chacun en son rang, n'est point de vous observé, « comme si c'étoit un désordre et confusion où tout le monde fût « maître, sans aucun respect à personne, je suis résolu de vous « laisser faire et me retirer. »

Mais, là-dessus, étant prié de demeurer, il est demeuré jusques à ce que, comme on lisoit les informations, il a dit qu'il se trouvoit mal et prioit que l'on ne prît pas en mauvaise part s'il s'en alloit à cause d'infirmité, mais que l'on continuât à lire et à faire ce qu'il faudroit, protestant qu'il tiendroit le tout pour bien fait.

Le sieur Dorat, conseiller en la troisième, dit au Premier Président qu'il témoignoit en cette affaire une telle ardeur et passion, que cela faisoit croire que ce qu'il avoit dit les jours précédents derrière le barreau (à savoir qu'il avoit oublié l'attentat ou dessein d'aucuns contre sa personne et leur avoit pardonné), lorsque l'on lisoit les informations, étoit faux. L'après-dîner, il fut chez

le Premier Président s'excuser de ce qu'il avoit dit par emportement de chaleur.

Ici se voit copie d'une lettre à l'assemblée générale à Baden, tenue par les Suisses, sur le sujet des régiments de leur nation qui ont été licenciés à la fin de la campagne. Icelle lettre, du 20 décembre dernier, portant ordre exprès à tous les autres Suisses restés en France au service du Roi, de s'en retirer et retourner en leur pays, si, dans la Chandeleur, on ne leur donne raisonnable satisfaction de ce qui leur est dû, que l'on dit être trente mois de solde. Un capitaine suisse a dit de plus à M. de Schonberg, leur colonel ou général en France, que, si on ne les paye, ils sont par delà résolus de se jeter dans l'Alsace et de s'en saisir, ayant vingt-cinq mille hommes prêts à cet effet.

Le comte de la Chapelle-aux-Aulnois achète la capitainerie de Fontainebleau de M. le Cardinal.

— Mardi 11, il n'y eut point d'assemblée en Parlement, à cause que M. le duc d'Orléans se trouva mal. Il y écrivit et mit en sa lettre que la mémoire lui avoit manqué le jour précédent, quand il avoit dit qu'il ne savoit rien de la capture de l'avocat Belot, et qu'à présent il se souvenoit et avouoit que la Reine lui en avoit parlé et qu'il y avoit consenti.

— Mercredi 12, assemblée en Parlement. Les laquais et pages se battent au Palais contre les clercs, sur ce que les laquais s'assemblent aux bancs des procureurs, les premiers trouvés, et là se mettent à jouer aux dés et aux cartes. Les clercs, qui ont affaires à écrire pour leurs parties, veulent chasser les laquais qui se défendent; là, il y a maints coups de poings et de bâtons cotterets donnés; point d'épée tirée. Tout le monde fuit devant tel chamaillis dans la grande salle.

Grand bruit de l'affaire de Bordeaux, comme le duc d'Épernon n'avoit pas gardé de bonne foi la déclaration du Roi; et, qu'en préjudice d'elle, il avoit brûlé les maisons des Bordelois et fait insulte aux voisinages et environs de la ville, dont il auroit été repoussé avec perte grande de ses hommes.

En l'assemblée, l'on achève la lecture des informations et on met en délibération comme l'on en usera. Après un grand bruit qui s'éleva et fit fâcher M. d'Orléans, qui qualifia cela de cohue, et dit qu'il en falloit délibérer dans le silence et ordre décent, l'arrêté fut sur les requêtes ci-devant présentées par les ducs de Beaufort, coadjuteur de Paris, conseiller Broussel, et président

Charton, ès fins d'être séparés, quant à eux, d'avoir les autres personnes comprises èsdites informations et d'être jugés à part tous les premiers; et fut dit qu'ainsi seroit fait.

— Jeudi 13, vacation au Palais à cause de la fête de Saint-Hilaire, que le Parlement, en mémoire de ce qu'autrefois il fut transféré à Poitiers, observe.

Le Roi fait course de bague dans le parc de son logis. La Reine indisposée se fait saigner, et n'y a point de Conseil d'en haut.

— Vendredi 14, assemblée en Parlement où M. le duc d'Orléans ne se trouva point et manda que l'on eût à travailler. On commença de venir aux opinions.

On s'attendoit à un conseil d'en haut chez la Reine, à cause qu'il n'y a point eu le jour précédent qui est l'ordinaire; néanmoins il n'y en a point eu non plus vendredi.

— Samedi 15, assemblée en Parlement où M. d'Orléans n'assiste, quoique M. le Prince y fût lui même allé pour l'en prier et eût attendu longtemps en son antichambre qu'il fut éveillé. On continue à lire les informations.

Des Martineaux prisonnier, arrive le matin et est mis en la Conciergerie du Palais; est mis dans la tour de Montgommery. On dit qu'il a écrit à M. le Prince et avoue s'être trouvé ès assemblées, mais n'avoir parlé non pas même pensé à attenter contre sa personne, ni le desservir. Il a aussi écrit une grande lettre à M. Le Tellier, secrétaire d'État.

— Lundi 17, M. d'Orléans vient au Palais; mais comme il étoit dans la Sainte-Chapelle, jusques où les députés du Parlement ont accoutumé de l'aller quérir, il s'est trouvé mal et pressé de son dévoiement; et ainsi s'en est retourné en son palais, les princes de Condé et de Conti avec lui, qu'ils n'ont point voulu abandonner.

L'assemblée du Parlement n'a pas laissé de se tenir et opiner; et il y a eu 76 voix demandant que, suivant l'arrêté du 12 précédent, il fût incessamment procédé au jugement du procès des duc de Beaufort, coadjuteur de Paris, conseiller Broussel et président Charton. Ce dernier a fait grand bruit d'abord, demandant aux autres s'ils l'abandonneroient, lui qui étoit leur confrère, et disant, avec tous ceux qui étoient pour lui, que des Martineaux avoit été pris sans qu'il y eût décret de prise de corps contre lui, mais seulement réquisitoire de la part des gens du Roi, à ce qu'il fut décrété; mais le Premier Président a répondu que des Martineaux

étoit en décret de prise de corps, d'autant que décret de prise de corps avoit été donné contre le marquis de la Boulaye et tous ceux qui lui avoient adhéré et s'étoient trouvés avec lui le samedi, matin et soir, qu'il avoit voulu exciter sédition. Or est-il que, par la déposition des témoins, des Martineaux est l'un de ceux-là. Il est vrai qu'il n'y a point de prise de corps, mais seulement réquisition, comme aussi contre sa femme et contre son fils aîné, garçon de trente ans, fort déterminé, et qui a porté les armes dernièrement dans le régiment d'Orléans.

Mais, quand il n'y auroit point eu de prise de corps décrétée, il y a eu réquisition pour cela, et des Martineaux ayant été fait prisonnier de par le Roi, et envoyé au Parlement, il faut, suivant la déclaration du mois d'octobre 1648, que tous les prisonniers soient remis à leurs juges naturels, qui seront tenus de les interroger dans les vingt-quatre heures, à quoi tend la requête présentée par le procureur général du Roi ce jourd'hui, tendant à ce que tant Belot que des Martineaux soient interrogés. A cela le président de Maisons a ajouté une autre raison disant : « Messieurs, « posez le cas que, suivant l'arrêté du 12, nous ayons jugé ces « messieurs et que nous les ayons déclarés innocents, comme je « crois qu'ils sont, si, puis après, par les interrogatoires desdits « Belot et des Martineaux, ces messieurs se trouvent chargés, « nous n'aurons rien fait et faudra recommencer. »

Il y a donc eu deux autres avis, l'un que, simplement les prisonniers seroient interrogés, l'autre, ouvert par monsieur Le Febvre, conseiller des Requêtes du Palais, et père du sieur de la Barre, conseiller de la quatrième des Enquêtes, portant condition que les prisonniers seroient interrogés et que, dès demain, l'on procéderoit au jugement de ces Messieurs ; auquel avis, ceux du précédent sont revenus, et ainsi ont fait plus de 80 voix et tout emporté.

La charge de président ès Comptes du feu sieur de Flécelles, achetée par le conseiller Vialart, auquel la Chambre ne veut faire grâce et prétend qu'il passera par l'examen, comme aucuns maîtres de la Chambre, ayant acheté office au Parlement, y avoient naguères passé par l'examen ; mais il y a disparité de raisons.

Le sieur du Tillay-Girard, aussi conseiller au Parlement, a de même acheté une charge de président ès Comptes.

L'après-dîner, des Martineaux a été interrogé depuis trois heures jusque à huit de l'après dîner. Cet homme a, depuis la détention

de monsieur le prince de Condé, été élargi comme nous le remarquerons en son lieu.

— Mardi 18, le Parlement fut encore assemblé au matin, M. d'Orléans n'y étant pas, sous prétexte de maladie.

Le soir à 5 heures, on s'assemble au Palais-Cardinal chez la Reine, comme pour tenir le conseil d'en haut, à cause que le jour précédent, qu'il y en devoit avoir, il n'y en eut point.

La Reine étoit dans sa chambre, sur son lit, et le Roi étoit, sautant d'escabeau en escabeau, tout auprès. Les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville, s'appuyant sur un petit bâton, y vinrent.

Le Roi dit : « *Maman dit que l'on passe en la galerie.* » Tout le monde y passa. Alors l'abbé de la Rivière, qui là étoit, en l'absence du duc d'Orléans, disparut.

Monsieur le Prince étant debout, proche la table qui est dans ladite galerie de la Reine, où elle tient ordinairement sa séance du Conseil, près de la cheminée, le sieur de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, entrant là, son épée au côté et sans manteau, s'approcha dudit prince de Condé doucement et lui dit : « Monsieur, j'ai commandement de la Reine de vous arrêter tous trois. — Le Prince ne répondit rien, sinon : « Au moins, monsieur « de Guitaut, mettez-nous en lieu chaud. Où sera-ce ? » — Guitaut répondit : « J'ai ordre de vous conduire au bois de Vincennes. »

Et, s'en allant à la cheminée, le prince tourna le dos au feu et face à la compagnie, et voyant monsieur le Chancelier, lui dit : « Monsieur le Chancelier, je vous prie, allez dire à la Reine » (elle étoit passée de la chambre en un cabinet à côté, comme pour y prendre son orangeade accoutumée) « que Guitaut me vient « arrêter de sa part. » Et puis, parlant aux trois secrétaires d'État (M. le Tellier n'y étoit pas), à M. de Bailleul et MM. d'Avaux et Servien, ministres, qui étoient aussi là : « Messieurs, nous voilà « arrêtés et je m'en étonne car j'étois ami de monsieur le Cardinal « et serviteur de la Reine. »

Adonc le prince de Conti s'assit sur un bas siège, en un coin de la cheminée, et M. de Longueville parut interdit.

Guitaut, qui étoit sorti pour aller parler à la Reine, rentra dans la galerie, par cette porte ordinaire qui est la seule et au bout, tenant au quartier de la Reine, puis, ouvrant une autre petite porte qui, par le degré secret et dérobé, fait descendre au jardin,

conduit par là les princes. Monsieur de Longueville demeura derrière et se remit près du feu.

Le prince de Condé dit avant de descendre : « Messieurs, vous « êtes tous gens d'honneur, et vous, monsieur de Brienne, vous « êtes mon parent; vous savez que je n'ai jamais rien fait contre le « service du Roi. » — Guitaut, les ayant fait descendre, remonta pour venir quérir monsieur de Longueville et, tous trois en bas, il les fit traverser le parc ou jardin à pied, puis les mit dans le carrosse du sieur de Comminges, à six chevaux, et escorté de gendarmes, au nombre de douze seulement, et quelques compagnies du régiment des gardes, étant avancées au bois de Vincennes pour les recevoir, lesquelles, depuis trois heures, étoient attendant, dans le marché aux chevaux, sous la charge du comte de Miossens et du sieur de la Salle, sous-lieutenant et enseigne. Ils furent conduits au château de Vincennes, d'où leur escorte revint à Paris sur les huit à neuf heures de ce soir même.

Le sieur de Comminges, lieutenant ès gardes de la Reine, se mit en leur carrosse, avec un garde ; et le comte de Miossens et le sieur de la Salle à cheval l'escortoient, au nombre de quatorze au plus. Le carrosse demeura embourbé et même renversa. On prit des chevaux de certaines charrettes qui passoient, avec lesquelles on retira le carrosse de la chute et du bourbier.

Cependant M. le Prince s'étoit jeté par la portière; mais le comte de Miossens, qui étoit à terre, le prit par le haut de ses chausses et l'arrêta. Lui, repoussant le comte de Miossens avec la main, lui disoit : « Je ne veux pas m'en aller, toutefois regardez. » Le comte de Miossens répondant qu'il le supplioit de ne pas trouver mauvais qu'il fît le service du Roi et son devoir, le prince repartit : « Monsieur de Miossens, je ne vous prie de rien. » Et cela se dit entr'eux plus d'une fois. Puis il rentra dans le carrosse débourbé.

Étant arrivé au château de Vincennes, le maréchal de Rantzau, qui en devoit sortir ce jour là, et y avoit été retardé jusques au samedi, envoya de quoi souper aux princes.

Le sieur de Comminges demeura à Vincennes avec les trois princes; et celui de Condé, dans une grande tranquilité d'esprit, lui conta en devisant, ce qui lors se passoit à Paris, du bourgeois en cervelle et de la cavalcade du duc de Beaufort par la ville pour l'assurer. Les jours suivants, son esprit s'est aigri sur ce qu'on lui a envoyé Bar, capitaine aux gardes, qu'il n'aime pas, pour le gar-

der, au lieu de Comminges ; et avant que celui-ci le quittât, il pesta fort contre le comte de Miossens.

Depuis lors, on n'ouït le reste de la nuit par les rues que gens à pied et à cheval, mais principalement en carrosse, allant de toute la force des chevaux, et quelques coups de fusil, mousquet et pistolet s'entendent par les quartiers de la ville, laquelle le lendemain étoit fort coie.

Après que les trois prisonniers furent descendus pour être emmenés, la Reine entra dans la galerie et, à demi émue et attristée, elle dit : « *Ce que je viens de faire est en mon corps défendant.* « *J'ai longtemps différé et patienté, mais enfin, où il y va du* « *salut de celui-ci* (montrant le Roi qui étoit entré avec elle), *il* « *n'y a chose à quoi je ne me résoude.* »

Le cardinal Mazarin, qui aussi étoit entré, se mit à dire la pressante avidité du prince de Condé, à qui rien ne suffisoit, non pas même si on ne lui eût donné la couronne; il étoit à présent après l'épée de connétable; il marioit la fille d'Erlach à son favori la Moussaye, et la duchesse de Châtillon au comte du Daugnon, comme il avoit déjà fait madame de Pons au duc de Richelieu ; puis se mit sur le bout de la table à écrire.

On envoya ordre au chevalier du guet d'aller prendre le président des Comptes Perrault, intendant et confident du prince de Condé. Il fut mené à la Bastille, selon le bruit commun, mais on a su depuis qu'il est dans le bois de Vincennes, en la première chambre, au-dessus des princes, dans le donjon, d'où il a été amené à la Bastille au commencement de septembre ensuivant.

On envoya M. de Brienne vers Madame la Princesse la mère, avec laquelle on trouva madame de Longueville, laquelle se laissa aller pâmée, en entendant la nouvelle. Cela n'est pas certain, comme il est qu'elle s'en alla tôt après et passa au port du Pecq sur le minuit, tenant le chemin de Normandie, et se rendit le jeudi matin au vieux palais de Rouen, et de là ensuite à Dieppe.

La Reine avoit dessein de la faire amener au Palais-Royal et mettre en sûreté dans la chambre de madame de Brégy, pour y être jusques à ce que toutes choses fussent bien faites en Normandie.

M. de la Vrillère fut chez la jeune princesse de Condé et, à la sortie, fut accueilli par la marmaille des valets qui lui fit insulte.

Ensuite il fut parlé dans la galerie d'envoyer quérir les nièces[1], ce qui fut fait, et elles vinrent, ce soir là, coucher dans le Palais-Royal.

On fut chez le jeune de la Moussaye, favori de M. le Prince, et les archers de la garde du corps, qui alloient pour l'arrêter, vinrent une heure trop tard. Il se sauva, lui deuxième, sur deux bons chevaux.

Le maréchal de Gramont, ayant la nouvelle, fut trouver la Reine et lui dit qu'il ne lui pouvoit celer la douleur qu'il avoit de la perte de monsieur le Prince, duquel il étoit serviteur, et qu'il venoit faire cette déclaration à Sa Majesté, afin qu'elle avisât de disposer de lui et le mettre ou envoyer prisonnier où il lui plairoit. La Reine lui dit qu'elle le connaissoit pour bon serviteur du Roi, et étoit assurée de sa fidélité et que néanmoins elle vouloit qu'il demeurât en arrêt dans le Palais Cardinal, où elle lui fit donner une chambre à l'heure même, où, le lendemain, le marquis de Bournonville le fut voir, et il pleura devant ledit marquis : puis fut demander permission à la Reine d'aller voir Madame la Princesse, comme il fit l'après-dîner.

M. le duc d'Orléans fit, par le sieur de Frémont, son secrétaire des commandements, écrire aux seize colonels de Paris de l'aller trouver ce soir là même, avec le plus qu'ils pourroient mener de leurs capitaines, pour recevoir son avis, qui fut que la Reine avoit fait arrêter les princes de Condé, de Conti et le duc de Longueville, et qu'ils donnassent ordre en leurs quartiers qu'il n'y arrivât rien de désordre.

Le duc de Beaufort fut, en ce temps, à l'hôtel d'Orléans, d'où il fut en carrosse et à cheval par le faubourg, rue et quartier Saint-André-des-Arts et autres de la ville; force gens du peuple parlant à lui et criant : « *Vive le Roi et le duc de Beaufort* » et apaisant par ce moyen l'émeute qui s'étoit faite d'abord, que l'on avoit cru le duc de Beaufort être celui que l'on auroit emmené prisonnier, et que le maréchal de l'Hôpital fut attaqué à la place Dauphine par le peuple, ému sur cette croyance, et qu'il eut beaucoup de peine à assurer du contraire.

En quelques quartiers, le peuple voulut faire feux de joie et en fut à peine empêché par les quarteniers.

1. Les nièces de Mazarin. Elles étaient au Val-de-Grâce ; on craignait qu'elles ne fussent enlevées comme otages par les partisans des Princes.

Le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne s'en allèrent aussi; mais on a envoyé chez eux dire qu'ils retournassent en assurance. Le maréchal de Brezé s'en alla tout de bon à Saumur.

Le prince de Marsillac s'est retiré et, dit le bruit commun, qu'il est avec madame de Longueville et le marquis de Sillery et Saint-Ybar, comme aussi le petit Courtin. Le sieur de Barrière l'est allé trouver depuis.

— Mercredi 19, le Parlement est assemblé pour juger l'affaire de ces quatre messieurs : duc de Beaufort, Coadjuteur, conseiller Broussel et président Charton, et est dit que l'on continuera et achèvera le lendemain.

Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, y va avec une lettre de cachet du Roi, portant créance qui est que ces Messieurs aient à aller, par députés, l'après-dîner au Palais-Royal, comme ils ont été, et les est allé, ledit maréchal de l'Hôpital, recevoir au lieu et place de M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire des commandements[1], ayant le département de Paris et de la maison du Roi.

Le Premier Président y étoit et le sieur Broussel, quoi qu'il n'eût pas été nommé pour être entre les députés. La Reine leur a dit qu'elle vouloit que l'on procédât à la justification de ces quatre messieurs. Le Premier Président, chef de la députation, a répondu que leur justification étoit bien apparente par ce qui s'étoit fait depuis hier au soir.

La lettre du Roi, que l'on croit avoir été travaillée par monsieur de Lyonne, depuis un mois entier, et non encore mise au net, quoique depuis six heures du matin ledit sieur du Plessis ait travaillé avec ses commis chez monsieur le Cardinal, ainsi que les autres trois secrétaires d'État y ont aussi travaillé, pour faire dépêches en leurs provinces, comme elle n'étoit achevée de transcrire, à cause de sa prolixité qui est de neuf feuillets de papier bien pressés et raturés, ledit sieur de Lyonne, par ordre exprès de la Reine l'a lue, comme en ayant l'intelligence, mieux que ledit sieur du Plessis, à qui il touchoit d'en faire la lecture. Elle a été ensuite envoyée chez le gazetier

1. Dans l'*État de la maison du Roi pour 1648*, M. du Plessis de Guénegaud figure une première fois comme *secrétaire de la chambre*, avec les trois autres secrétaires d'État, Brienne, La Vrillière, Le Tellier, aux gages de 1200 livres. Il figure ensuite seul, aux gages de 8000 livres, comme *secrétaire de la maison*, mais pas avec le titre de *secrétaire des commandements*. — Archives nationales, Z1b, 473.

pour être imprimée tout le reste du jour et de la nuit suivante, afin de l'avoir pour jeudi matin, à dix heures, à lire en Parlement.

L'après-dîner de ce même jour, tout le monde est ailé en foule voir madame la Princesse, mère, en son hôtel de Condé, dont la cour étoit toute pleine de carrosses et la rue aussi. Elle a demandé ce jour à la Reine pour faire ses affaires et plier bagage, afin de s'en aller demain à Chantilly ou, selon aucuns, à Vallery.

La nuit, on a fait des feux de joie en beaucoup de rues. On y a mis des tables et fait boire des passants, [les] valets aussi bien que les maîtres. Cela est certainement arrivé en la rue de la Mortellerie et en celle de la Coutellerie, où même on arrêta le comte de Miossens pour boire à sa santé, tandis qu'il buvoit à celle du Roi et de la Reine.

On dit même que dans le village de Saint-Maur, quoi qu'il soit à monsieur le Prince, on y a fait réjouissance de sa détention.

Madame la duchesse d'Orléans a été voir la Reine, en une chaise rouge toute ouverte, environnée de valets de pied et un exempt à cheval derrière elle ; le carrosse de ses dames et filles d'honneur après; devant elle, celui de ses écuyers et gentilshommes.

Le maréchal de Brézé se retire à Saumur. Les ducs de Bouillon et de Turenne s'en vont aussi de Paris. Chamboy, qui étoit à monsieur de Longueville, pique droit au Pont-de-l'Arche, place depuis peu livrée ès mains dudit sieur de Longueville, et se jette dedans.

Le Palais-Royal regorgeoit de monde. Toute la maison de Lorraine, hommes et femmes, y étoit bien gaiement, et toute celle de Vendôme, excepté le duc de Beaufort, qui est remis à voir la Reine à demain, après la justification.

La Reine a reçu les députés du Parlement assise en un fauteuil, et le Roi de même à sa droite; monsieur d'Orléans étoit debout tout proche. La minute de la lettre du Roi fut lue, non par monsieur du Plessis, secrétaire d'État, à qui il lui touchoit, mais par M. de Lyonne, secrétaire des commandements de la Reine, qui l'avoit écrite et qui savoit démêler les ratures et renvois.

— Jeudi 20, le Parlement assemblé opine sur la justification des ducs de Beaufort, Coadjuteur, conseiller Broussel et président Charton; on y revit aussi la lettre du Roi sur la détention des trois princes. A la sortie, le Premier Président fut rencontré par

un séditieux qui lui dit en face : « Vous avez aujourd'hui perdu « votre cause, Monsieur, et vivent les gens de bien. »

On ordonne deux valets de chambre du Roi pour aller servir les princes de Condé et de Conti, et un garçon de la Chambre pour servir M. de Longueville. Mais le prince de Conti, priant que l'on lui donnât son valet de chambre ordinaire, on le lui a donné à cause de son incommodité et indisposition. Le prince de Condé a aussi déclaré que si l'on ne lui vouloit promettre d'avoir un de ses valets de chambre, il se feroit servir par l'un de ses gardes.

On parle diversement du président Perrault et quelques-uns disent qu'il est en la Bastille, autres au bois de Vincennes, et les autres dans le fort de Meulan et qu'il est inconsolable. Depuis, s'est vérifié qu'il étoit dans le bois de Vincennes, en même tour et donjon que les Princes.

— Vendredi 21, Parlement assemblé continue à opiner, non plus sur la justification, qui est toute résolue pour ces messieurs, mais sur la manière dont elle doit être faite, aucuns la voulant selon les formes, et que les accusés soient au moins derrière le barreau pour être ouïs sur leurs faits, et puis ouïr leur arrêt ; les autres voulant qu'ils soient en leurs places de conseillers, tous, excepté le président Charton. Aucuns même y veulent celui-ci.

Courrier du marquis de Beuvron, qui, sur l'heure de l'arrêt des Princes, se retira diligemment en Normandie, ainsi que fit aussi le comte de Matignon, celui-ci en la Basse et l'autre à Rouen, où ensuite madame de Longueville arriva.

Ce jourd'hui, le courrier arrivé à Paris dès le matin, a dit à force gens que M. de Beuvron avoit supplié ladite dame de se retirer et passer outre. Autres néanmoins assurent qu'elle avoit avec elle le marquis d'Ectot et qu'elle est entrée dans le Vieux Palais et non pas allée ni à Caen ni à Dieppe, ainsi que semble dire le courrier de Beuvron.

Les députés du parlement de Rouen sont arrivés ce soir, ou devoient arriver, pour assurer le Roi de leur fidélité; car madame de Longueville n'arriva que le jeudi matin ou le mercredi soir à Rouen, et fut reçue au Vieux Palais par le marquis d'Ectot, qu'autres disent être venu avec elle. Le prince de Marsillac aussi la conduisoit, et le marquis de Sillery et le petit Courtin; et ledit sieur prince repartit le soir même.

L'après-dîner, le parlement s'assembla et fit la semonce envers

elle, pour la prier de se retirer et sa lettre et députation vers le Roi, pour l'assurer de sa fidélité.

Monsieur le Cardinal avoit aussi envoyé quérir le sieur Miron, conseiller ancien audit parlement, et ci-devant employé par ses confrères en députation à Paris et Saint-Germain, durant les derniers mouvements, pour porter parole au parlement de Rouen que l'on n'innoveroit rien et que toutes choses demeureroient audit parlement comme elles sont; c'est-à-dire que l'on ne renouvelleroit point la mention du semestre.

Ce jour, le valet de chambre du Roi, choisi pour aller servir le prince de Condé, n'y étoit point encore allé, à cause de la contestation d'un sien camarade qui y vouloit aller par préférence. L'un étoit plus vieux reçu, mais l'autre l'avoit été dès il y a quatre ans par survivance à son père et prétendoit en cette raison être plus ancien en date, par le service de son père, que le sien avoit seulement continué et non changé, ni renouvelé. Cela étoit encore indécis ce jourd'hui.

— Samedi 22, au matin, le Parlement assemblé, tout d'une voix déclare les ducs de Beaufort, Coadjuteur de l'archevêque, conseiller Broussel et président Charton innocents et absous : et les ayant envoyés quérir, les fait asseoir en leurs places ordinaires. On n'a point parlé des prisonniers, mais on croit qu'après avoir un peu laissé dormir et assoupir leur affaire, on les élargira; et déjà il y en a qui disent par la ville que ce fut M. le Prince qui fit faire au marquis de la Boulaye et aux autres ce qu'ils ont fait.

Madame la Princesse, la jeune, est partie, ayant eu ordre, par la bouche de M. du Plessis de Guénegaud de choisir une des maisons de monsieur son mari pour y aller demeurer. Elle a choisi Vallery. Madame la Princesse, sa mère, va à Chantilly, maison de son estoc.

Ce même matin, les députés de Rouen (les conseillers Le Noble et de Colleville), ont vu le Roi et la Reine et les ont assurés de la fidélité, non seulement de la ville de Rouen, mais aussi de toute la province.

On a nouvelles des trois princes prisonniers à Vincennes, que le bruit commun vouloit faussement avoir été transférés en la Bastille.

Bar, capitaine aux gardes, y commande aux trois compagnies du régiment des gardes, composées de dix-huit hommes, choisis de chaque compagnie dudit régiment. On a donné au sieur de Droué,

qui y étoit dès le bloquement de Paris, deux mille écus de récompense et promis un gouvernement. Dans le donjon, près des Princes, il y a dix-huit gardes de la Reine avec trois exempts : Saint-Esprit, Thomassin et de Visé. On a permis auxdits Princes de se voir, manger et être ensemble et d'avoir un médecin, le vieil Guénaud, et un chirurgien. Ils se traitent à leurs propres dépens.

Bruit que le Roi et toute la cour iront en Normandie pour s'y faire obéir et y mettre un nouveau gouverneur.

Le Roi, l'après-dîner, fut par tous les quartiers de Paris ayant en son carosse M. son frère, et M. le cardinal Mazarin.

Dès le matin, la Reine allant à Notre-Dame, selon son ordinaire, recut les acclamations continuelles du peuple, en tous les endroits où elle passa.

Ce soir, le duc de Beaufort et Coadjuteur furent menés par M. le duc d'Orléans voir le Roi et la Reine, laquelle prit ledit duc de Beaufort par la main et le réconcilia avec M. le Cardinal, ce qui avoit été concerté et promis dès les jours précédents.

Autres disent, et est plus vrai, que ce fut le duc d'Orléans qui mena le duc de Beaufort vers M. le Cardinal qui vint et se tint au passage, comme ils alloient, et les reçut.

Le lendemain dimanche, le duc de Beaufort soupa avec ledit Cardinal.

— Dimanche 23, M. le Cardinal sort et va par les rues, lui seul, en son carrosse, prenant grande confiance au peuple, dont on dit qu'en quelques quartiers, la nuit même, ou celle d'après que les princes furent arrêtés, il fut crié « *Vive Mazarin.* » Il y a des triolets improvisés où il y a « *Vive Mazarin.* »

On parle que M. de la Ferté-Imbault s'en va en Normandie avec escortes et forces suffisantes pour faire obéir le Pont-de-l'Arche, Dieppe, Caen et autres places, que l'on veut ôter à M. de Longueville. Il est allé depuis en Bourbonnois.

— Lundi matin 24, bruit que deux prisonniers ont été de nuit conduits en la Bastille et que l'abbé de la Rivière en est un. — Faux.

L'abbé de la Rivière, disgracié et chassé de chez M. le duc d'Orléans, en est parti à six heures du matin et est allé à Petit-Bourg, sienne maison, près Essonne, où il doit être jusques autre ordre de Son Altesse Royale.

Les chevaux-légers du Roi sont cependant logés à Essonne.

Au Parlement assemblé, l'on a mis en délibération si l'on ren-

voiera le procès des criminels d'État et prisonniers de la Tournelle, pour y être vidé, ou si l'on les jugera toutes les chambres assemblées. Le reste au lendemain.

Madame la Princesse douairière est partie pour s'en aller à Chantilly, où l'on a envoyé dire à madame de Longueville, qui est à Dieppe, de se rendre près madame sa mère, où elle sera en toute sûreté.

Le bagage de ladite princesse a été arrêté à Saint-Denys et fouillé par les Suisses, mais la Reine a désavoué que ce fût par son ordre. La jeune princesse de Condé et son fils, le duc d'Enghien, ayant près eux M. Bourdelot, médecin, y sont aussi.

Régiment des gardes, commandé d'hier pour aller au Pont-de-l'Arche, est sursis ce jourd'hui, attendant déjà la réponse de Chamboy, vers qui l'on a envoyé pour lui persuader de ne pas donner la peine que l'on aille à lui, parce qu'alors il n'y auroit plus de quartier pour lui.

Appel du duc de Candale, secondé par Bouteville, au duc de Beaufort, pour la vieille affaire des Tuileries, au sujet du marquis de Jarzé. M. le duc d'Orléans, averti, les a mis d'accord.

M. de la Ferté-Imbaut part pour le Bourbonnois et Auvergne, où il va pour empêcher que les troupes de M. le Prince, qui sont de delà, ne remuent.

On parle fort que M. de Châteauneuf-Laubépine retourne et prend place au conseil du Roi. Il prétend d'être garde des sceaux, en titre d'office, comme le fut aussi le premier de tous M. Du Vair, et avoir par ses lettres la survivance du Chancelier. Or le chancelier d'Aligre étant mort depuis, cela lui appartenoit et il le prétend. Mais ses lettres, non plus que celles de Du Vair, ne furent point vérifiées en Parlement et ne le purent; il prétend que M. le Chancelier n'a exercé cette charge que par son absence et en commission seulement.

La Chambre des Comptes s'assemble le matin sur la détention du président Perrault, qui est de son corps. Elle prétend se servir de l'article de la déclaration de 1648, du 24 octobre, vérifiée le 24 suivant, couché en faveur des officiers qui ne peuvent être emprisonnés ni destitués de leur fonction que par forme ordinaire, suivant l'ordonnance du roi Louis XI.

Le maréchal de Rantzau est sorti du château de Vincennes, et s'en est allé à Meaux, où sa femme étoit, l'attendant.

Le régiment de Conti, défait en Brie, revient par bandes séparées et démontées, se sauvant à Paris. Les secrétaires, qui avoient pris de l'argent pour sauver Provins de garnison et ne l'avoient fait, l'ont rendu.

M. le Chancelier est sur les rangs [1]. On dit que M. de Châteauneuf le pourra précéder au Conseil.

— Mardi 25, on continue au Parlement d'opiner s'il y aura décret de prise de corps contre les témoins qui ont déposé en l'affaire de la Boulaye et des Martineaux, Belot, etc. Nommément contre Canto, Sociondo et Pichon, qui ont été trouvés saisis de lettres de cachet pour pouvoir impunément être des assemblées et y dire et agir ce que bon leur a semblé, attendu que ce sont délateurs, sycophantes, introduisant un moyen de calomnie et d'inquisition jusques à présent inouï et contre les franchises et libertés du peuple françois et l'ancienne coutume du gouvernement de l'État. — Item si on renvoiera le jugement desdits Belot et des Martineaux, prisonniers, et de la Boulaye, Descoutures, Parrain et autres accusés à la Tournelle, ou si l'on les remettra aux chambres assemblées. Le conseiller Machault a dit là dessus qu'il falloit les renvoyer à la Tournelle, attendu que l'on avoit autres choses à proposer et à traiter en l'assemblée du Parlement (ce que l'on a interprété pour la détention du président Perrault et des Princes), et qu'il falloit achever le procès des prisonniers et accusés avant que de toucher à leurs témoins; la cause desquels se doit joindre au fond et jugement de celle des autres selon les formes ordinaires. On en est demeuré là et remis au lendemain.

La Chambre des Comptes va, par députation, dont étoit chef le président Larcher, au Palais-Royal, pour faire remontrances à la Reine sur la détention du président Perrault; et le lendemain matin qui est le

— mercredi 26, il en a fait sa relation en la Chambre.

Ce jour, dès le fin matin, l'arrêt d'absolution contre les quatre exceptés, duc de Beaufort, Coadjuteur de l'archevêque, conseiller Broussel et président Charton, a été publié par imprimé dans les rues.

Au Parlement assemblé, il a été arrêté que l'on continuera l'affaire des criminels prisonniers et accusés jusques à ce que les informations soient décrétées (c'est-à-dire que prise de corps soit donnée sur eux, car il n'y a que la simple réquisition de décret

1. C'est-à-dire : est en dispute sur les rangs.

faite par le procureur général), après quoi le procès sera renvoyé à la Tournelle pour y être jugé.

Nouvelle en la cour que M. d'Orléans et M. le Cardinal vont en Normandie et que douze compagnies du régiment partent vendredi prochain comme pour aller au Pont-de-l'Arche; et néanmoins les raffinants veulent que ce soit pour Dieppe.

Avis, par gens de Paris, qui étoient allés voir madame de Longueville à Dieppe, et en sont retournés ici d'hier au soir, qu'elle est là; le prince de Marsillac, qui l'y a accompagnée, en devant partir et s'en aller par mer en Poitou, son gouvernement. Le marquis de Sillery y est aussi.

Courriers de la cour en Normandie, d'où il y a divers bruits.

L'ordre donné par la Reine à ses officiers et à ceux du Roi pour partir lundi prochain.

M. le Cardinal en est avec Leurs Majestés, mais M. d'Orléans ne bouge et a, près de lui, M. Le Tellier, secrétaire d'État.

— Jeudi et vendredi 27 et 28, tout le monde s'empresse à la cour pour faire le voyage de Normandie. Le Roi, la Reine et M. le Cardinal doivent partir lundi prochain.

M. le duc d'Orléans demeure à Paris. M. Le Tellier, secrétaire d'État, près de lui.

Vendredi n'y eut point de Palais, à cause de la fête de saint Charlemagne.

Dès jeudi matin, le Parlement assemblé acheva les informations des prisonniers et accusés, et décréta contre eux, joignant l'affaire des témoins au fond de la cause, pour être jugée conjointement.

On dit que l'on envoie aux Princes dans le bois de Vincennes, pour demander leurs démissions.

On dit aussi que l'on a donné quelque avis à M. de Chavigny de sortir de Paris et se retirer.

Bruit que M. de Metz va être cardinal. L'évêque d'Avranches, M. d'Aumont, semble traiter de cet évêché.

M. l'abbé de la Rivière, à Petit-Bourg, témoignant s'estimer heureux si l'on l'y laisse.

Le cardinal Mazarin fait effort vers M. d'Orléans, qui s'excuse de rappeler ledit abbé de la Rivière, disant qu'il vouloit paix en sa maison.

La demoiselle Saugeon, depuis quelques mois, par ordre de M. d'Orléans, retirée des Carmélites, est faite dame d'atours de

la duchesse d'Orléans, qui l'a ainsi souhaité, engageant dans la confidence de cette demoiselle M. son mari, pour le divertir d'avoir un favori. La dame de Fontaine-Chalendray témoigne d'être marrie de quitter cette charge. On lui donne douze mille écus de récompense. Madame d'Orléans mal contente de cette nouvelle confidente.

— Samedi 29, les nouvelles que dessus; et de plus, assemblée et bal au palais d'Orléans, où M. d'Humières donna les violons.

— Dimanche 30, au matin, onze compagnies du régiment des gardes partent pour le voyage de Normandie; elles ont été fort remplies de la défaite du régiment de Conti.

Le même matin, M. de Chavigny est parti pour aller coucher à Pons, en la maison des Caves, chez son père, où la dame sa femme ira le trouver au premier jour.

Assemblée et violons donnés par le sieur de Malicorne, fils du sieur Tellier, à madame d'Orgeval, en la maison des père et mère d'elle. Mademoiselle de Montbazon y dansa fort. La duchesse sa mère étoit au palais d'Orléans, où mademoiselle tenoit encore bal ce soir.

Le prince de Condé raille et se réjouit dans sa prison de Vincennes; son fils, le duc d'Enghien, a été transféré par le comte de Tavanes à Seurre, dit Bellegarde-sur-Saône; mais il a pourtant répondu fort fièrement à M. Servien, qui lui est allé, et aux deux autres, demander lettres pour ceux qui commandent dans les places de leurs gouvernements, à ce qu'ils aient à recevoir les ordres et garnisons nouvelles que le Roi y enverra.

Les deux princes frères sont ensemble, et M. de Longueville mis à part. Les Coadjuteur, duc de Retz, etc., favorisent fort et sollicitent son accommodement. Il offre rendre tout ce qu'il a eu depuis la Régence.

Le sieur Hervart, intendant des finances, s'en va porter de l'argent aux Allemands, en Lorraine et en Luxembourg.

— Lundi matin 31, assemblée au Parlement, où l'on a continué sur les informations contre les accusés de sédition : La Boulaye, des Martineaux et autres, renvoyés pour être jugés à la Tournelle. Portail-Jouan congédié et envoyé hors de cours, Belot, avocat au Conseil, élargi, à la charge de se représenter toutes fois et quantes. Pour Joly, conseiller au Châtelet, qui d'accusateur en assassinat commis en sa personne est rendu accusé, on en a parlé, et n'a-t-on pas fini si l'on décrètera contre lui.

Le bruit du voyage du Roi et de la cour continue, pour, demain, coucher à Pontoise; il y a le soir comédie au Palais-Royal pour dire adieu.

Février 1650.

M. le Tellier en mois de secrétaire d'État.

— Mardi, premier jour de février, le Parlement assemblé pour la dernière fois, et finit, ayant déclaré le sieur Joly, conseiller du Châtelet, absous de la supposition de s'être fait assassiner; et son affaire, pour la plainte et poursuite qu'il en a intentée, renvoyée, avec l'affaire entière de ce jour là, samedi 11 décembre dernier, à la Tournelle.

La Reine reçoit une lettre de madame de Longueville et lui fait réponse par le même gentilhomme, qui étoit sans créance.

Placart affiché en aucuns endroits de Paris portant [que], s'il y a quelques-uns qui veulent emplois, ils aillent à Stenay et y en auront.

Lettre arrive de la part du comte don Louis de Haro, favori du roi d'Espagne, au cardinal Mazarin, l'invitant à se rendre sur la frontière des deux Biscayes de France et d'Espagne, pour s'aboucher à un traité de paix.

Ce matin, M. le duc d'Orléans a amené à la Reine le sieur Goulas, secrétaire des commandements de Son Altesse Royale, qui est nouvellement de retour, depuis la retraite de l'abbé de la Rivière, qui l'avoit fait chasser et retirer en sa maison de Ferrières en Brie, où il a été depuis deux ou trois ans.

Ce jour là sur les neuf à dix heures, le Roi est parti avec la Reine, sa mère, pour aller coucher à Pontoise. M. le Cardinal est ici resté jusques à demain, après dîner. La plupart des grands de la cour ne partent que jeudi.

Les sieurs Fouquet et de la Marguerie, tous deux maîtres des Requêtes, vont intendants à la suite de la cour. Celui-ci dit être parti le jour de la Chandeleur.

Gardes donnés par le sieur de Carnavalet à la dame duchesse et à mademoiselle de Bouillon, à cause de l'absence de leurs mari,

frère et beau-frère, maréchal de Turenne, qui sont et lèvent gens à Stenay et frontières de Lorraine et de Luxembourg.

— Mercredi 2, le nommé Le Roy Dubosc, jeune homme, ayant une sœur mariée au nommé Thomas, secrétaire de M. de Nouveau, général des postes et demeurant en la rue Saint-Antoine, au coin de la rue Royale, au logis qui étoit d'un notaire Guénechot, tue cette sienne sœur, qu'il avoit aimée éperduement, et puis se tue soi-même, sans que l'on en puisse savoir aucune raison. Le bruit court que cette femme étoit grosse d'enfant, mais du fait de son mari, et que, sur la poursuite que ce frère lui faisoit d'amour, elle lui avoit dit que s'il lui en parloit plus, elle le feroit savoir à leur père, étant de présent, comme officier de la Reine, à la suite de la cour en Normandie; il est sur l'état de la Reine comme son valet de chambre.

— Jeudi 3, bruit que mademoiselle de Longueville, ayant eu démêlés avec la dame duchesse sa belle-mère, auroit quitté et s'en reviendroit et que Chamboy se seroit aussi retiré du Pont-de-l'Arche, où le chevalier de la Chaise seroit demeuré. — Vrai est que madame de Longueville s'embarque avec dix mille écus, qu'elle a trouvés à Rouen, sur cinquante mille de pierreries, et s'en va en Hollande, pour aller, à ce que l'on croit, de là à Stenay.

Ce matin les audiences ont recommencé et été tenues au Palais, toutes assemblées ayant cessé.

Autre bruit de la mort d'Erlach, gouverneur de Brisach, par poison; que le marquis de la Moussaye est à Bruxelles, impétrant des troupes du roi d'Espagne et de Lorraine pour soutenir les places de Clermont, Stenay, etc.; et que le maréchal de Turenne, qui est audit Stenay, et Damvilliers ont déjà force Allemands à leur service.

Sur l'après-dîner une vingtaine de charrettes et plus sont sorties de l'Arsenal, chargées de mèches, poudres, boulets et munitions de guerre, et sont passées à travers la ville, allant vers la Normandie.

Avis que la Reine a séjourné ce jour là encore à Pontoise.

Ce matin, M. le cardinal Mazarin est parti avec cent cavaliers d'escorte et force beaux chevaux menés en main. Il a gagné les soirs précédents, du marquis de Roquelaure, quatorze cens pistoles au jeu, et beaucoup plus de M. de Créquy.

Bruit que le maréchal de Brezé, qui s'est de Paris retiré à Saumur à cheval, pour faire diligence, dès la nuit du 18 de janvier,

après l'arrêt fait de la personne de M. le Prince, est malade grièvement de cette fatigue.

Lettre du comte d'Alais, étant à Toulon, comme il assure le Roi de sa fidélité à son service. Sa fille est grosse et le duc de Joyeuse, son gendre, revient en cour.

— Vendredi 4, après midi, des Martineaux fut amené en la chambre de la Tournelle, et là ouï et confronté.

Le jeune de la Meilleraye a la survivance de la lieutenance de Roi de son père en Bretagne, mais seulement ès comtés et villes de Nantes, Rennes et Vannes.

Avis que la Reine d'Espagne est grosse.

La duchesse de Bouillon accouchée d'un fils. Ses autres enfans, par son ordre, sont mis à part et retirés de sa maison.

On dit que le duc de Guise est d'accord de reconnaître et recevoir à femme la comtesse de Bossut et qu'il lui a écrit et prié de le venir trouver de Bruxelles.

Le marquis d'Aubeterre, d'esprit gaillard et tendant à folie, ayant maltraité avec la canne le sieur de Saint-Marc, commandant de la cavalerie au service des Bordelois, a été tué par lui. Sa femme, sœur de l'archevêque de Sens, Montespan, et demeurant avec lui, quoique maltraitée du défunt, son mari, ne laisse pas d'en prendre le deuil grand.

Bruit que M. de Metz a grande part au cardinalat qui étoit préparé pour l'abbé de la Rivière.

Le sieur Hervart, de Lyon, originaire d'Alsace, où il a beaucoup de biens, ayant été reçu l'un des huit intendants des finances à la place d'un des quatre anciens, le sieur Charon, décédé, est allé en Alsace et en Lorraine contenter les Allemands qui y servent.

Le sieur Gargan a été de même reçu en la première place des quatre anciens intendants, vacante par la démission du sieur Tubeuf, président ès Comptes.

Le sieur d'Émery, surintendant des finances, bien malade de nephrétique et menacé d'avoir la pierre en l'uretère. Les médecins Valot et d'Aquin le traitent. On dit que le lieutenant d'Erlach, nommé Charleroy, a la patente du Roi pour commander dans Brisach. La *Gazette* le nomme aussi Erlach, et neveu du premier, qui est décédé.

— Samedi 5, les trois chambres assemblées en la grande, la déclaration du Roi contre les duc de Bouillon, maréchal de Turenne,

maréchal de Brezé et prince de Marsillac a été lue et registrée; et ordonné qu'il en seroit envoyé copies par tous les bailliages et sénéchaussées du ressort.

Avis que le comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon, s'est déclaré du parti de Stenay, pour les Princes prisonniers au château de Vincennes; et l'on a pour suspect le sieur de Feuquières, gouverneur de Verdun.

On travaille à une apologie pour lesdits Princes prisonniers. Elle a depuis été secrètement imprimée et distribuée, jusques au nombre de cinq cens copies, portées aux portes des maisons par gens inconnus sous le titre de « *Réponse à la lettre écrite au Parlement, sous le nom du Roi, sur la détention de M. le Prince.* »

Le sieur Paris, retourné devers le maréchal de Turenne, n'en rapporte en cour aucune obéissance. Ledit maréchal a déjà quatre régiments allemands nommés de Turenne, Passage, la Couronne et Fleckenstein, et attend Duras.

Duc de Lorraine vend ses troupes à l'archiduc en Flandres pour cent vingt-quatre mille écus. Il traite fort avec la France.

— Dimanche 6, avis que le sieur Hervart, allant pour traiter avec les Allemands, a été guetté et pris par le maréchal de Turenne. — Faux.

On dit aussi que Chamboy, qui étoit allé à Dieppe trouver madame de Longueville, est retourné dans le Pont-de-l'Arche, résolu d'y périr. Madame de Longueville, résolue à tenir dans Dieppe jusques à l'extrémité, puis se retirer par mer, ayant avec elle les sieurs Barrière et Saint-Ybar et l'abbé Merey, à elle envoyé des Pays-Bas. Sarrasin, qui étoit secrétaire du prince de Conti, y est aussi, et le sieur de Tracy, quoiqu'il se fût depuis quelques mois retiré du service domestique de M. de Longueville, s'est rendu pourtant près de Madame; — que l'abbé de Richelieu est venu à Rouen trouver Leurs Majestés, y arrivées d'hier au soir, pour les assurer, de la part du duc son frère, de sa fidélité dans le Hâvre.

Le prince de Marsillac est, dès jeudi ou vendredi, passé par Paris, venant de Dieppe, et s'en retournant en Poitou.

Avis de la jonction des villes de Marseille et d'Aix en Provence, et de l'arrêt du Parlement de Toulouse pour le soulagement du peuple au paiement des tailles.

— Lundi 7, publication de la déclaration du Roi lue et regis-

trée en Parlement. Dès le samedi 5, arrêt donné pour ladite publication, laquelle n'est datée que du 7 qui est lundi.

Bruit que le cadet de la Moussaye, étant à Bruxelles, pour demander secours à l'archiduc, a découvert à Son Altesse Impériale le traité que le duc de Lorraine a avec la France et l'a fait arrêter.

Autres disent que c'est le duc de Lorraine qui a fait arrêter ledit la Moussaye à cause qu'il a empêché la liberté du comte de Saint-Amour, prisonnier de guerre à Paris depuis la bataille de Lens; et que la Moussaye, prisonnier à Bruxelles, avoit été relâché à bonne rançon, sur l'espérance de même pour ledit comte de Saint-Amour.

Publication du décri des louis d'argent contrefaits en Orange.

— Mardi 8, mademoiselle de Longueville, arrivée à Paris l'un des soirs précédents, dîne en l'hôtel de Longueville ce jourd'hui, la dame de Rhodes et quelque autre encore avec elle.

Ordonnance de la part du lieutenant civil, affichée, portant ordre à tous officiers d'armée de s'en aller dans trois jours en leurs postes, à peine de, etc.

Autre défense publiée, à tous bourgeois, habitans et hôteliers, loueurs de chambre, de retirer aucuns des officiers des Princes emprisonnés, sur peine, etc., et à eux enjoint de vider la ville dans vingt-quatre heures, à peine d'être emprisonnés.

Commandement à mademoiselle de Longueville de s'en aller à Coulommiers.

Avis que huit cens chevaux, conduits par le comte de Coligny, cadet du comte de Saligny, sont passés par le Bourbonnois (où M. de la Ferté-Imbaut, y envoyé à ce sujet, est arrivé trop tard), tirant en Bourgogne.

Toutes les troupes du Roi, de delà la Loire, sont mandées et l'ont passée, tirant en Bourgogne, pour s'opposer à celles que Coligny y a conduites.

Avis que le lieutenant-général Marsin, liégeois qui commandoit en Catalogne, et étoit créature du prince de Condé, ayant su sa détention et soupçonnant sa dépossession [est] dans Tortose.

Retour du maréchal du Plessis-Praslin de Bordeaux.

Retour du marquis de Chandenier, rappelé de son interdiction, ainsi que ses compagnons, capitaines des gardes, pour venir servir son quartier, qui commence le premier jour de janvier.

Avis que le lieutenant au gouvernement de Damvilliers (Bescherelle, ou La Bescherelle, qui pourtant n'étoit pas dans la place pour

lors), s'étant rendu le plus fort avec toute la faveur de la garnison, a mis dehors le chevalier de la Rochefoucauld qui y étoit de la part du prince de Conti. L'abbé Fouquet est à Tugny, dès le 3 février, chez le marquis de Mouy, ayant été, pour cette affaire, trois ou quatre nuits précédentes, vers Damvilliers. Après cet exploit, le maréchal de Turenne, qui n'en savoit encore rien, voulut, avec troupes, entrer à Damvilliers et en fut exclu et repoussé à coups de canon.

Ce jour, au matin, le duc de Vendôme part en relais pour aller en Bourgogne, d'où les lettres portent que les amis et serviteurs du prince de Condé s'amassent; que le maréchal de Turenne a écrit au comte de Tavanes et aussi au parlement de Dijon, les exhortant et animant à prendre les armes pour la liberté des Princes emprisonnés, et protestant, pour lui, qu'il ne les poseroit jamais. Son messager a été emprisonné et les lettres envoyées au Roi.

La duchesse de Bouillon a offert de faire revenir son mari et qu'elle lui écriroit, si l'on vouloit que l'on lui donnât seulement moyen de vivre.

— Jeudi 10, lettres de Rouen, confirmatives de la reddition du Pont-de-l'Arche au Roi moyennant vingt (trente selon aucuns) mille livres rendus à Chamboy, pour autant qu'il en avoit payé, pour M. de Longueville, au précédent gouverneur, Beaumont.

Les honneurs, réceptions, harangues à Leurs Majestés par le Parlement et, *quod notandum*, à Son Éminence par les députés du Parlement et des autres cours et corps de la ville.

Le renvoi de l'abbé de Richelieu vers son frère au Hâvre, après avoir promis de l'amener, au moins lui retourné en cour dans quatre jours.

L'arrivée près du Roi d'un fils ou parent de la Croisette, avec espoir qu'il viendra lui-même certifier son obéissance, pour assurer le château de Caen à Sa Majesté. Ledit sieur de la Croisette a mis hors de Caen les sieurs de Montigny, gouverneur de Dieppe, et lieutenant au gouvernement de Caen, et Plenoche, là envoyés par madame de Longueville, et s'est assuré de la place, à leur préjudice.

Partement du Roi et de la cour entière pour s'en aller à Bacqueville, trois lieues de Dieppe. Arrivée d'un gentilhomme de la part du sieur de Montigny, offrant les clefs et entrées du château-fort de la ville de Dieppe au Roi, depuis le départ de la duchesse de Longueville, qui s'est, par mer, retirée en Hollande, d'où elle fait

état de s'en aller en sa souveraineté de Neufchâtel en Suisse. — En partie faux.

— Vendredi 11. Ce qui est vrai, par lettre de très bonne part, du mercredi 9 au soir, reçue le vendredi 11 à Paris, est que la duchesse de Longueville, ayant en vain, à cause du vent contraire, tenté de s'en aller par mer en Hollande, s'est résolue, voyant les habitans de Dieppe résolus de recevoir le Roi dans leur ville, de monter à cheval, le matin de ce jour là, Saint-Ybar et autres trois ou quatre avec elle. On dit qu'elle s'en va droit à Neufchâtel en Suisse, en la principauté du duc son mari, qui y est traité d'Altesse, et que les clefs de la ville et château de Dieppe ont été portées au Roi.

Que le château de Caen s'est aussi remis au Roi par le sieur de la Croisette, et que l'on y a envoyé un exempt : que l'on a changé la garnison et officiers du vieux palais de Rouen, et l'on y a mis de nouveaux et garnison de cent Suisses.

Que le marquis de Beuvron est encore gouverneur et lieutenant de Roi en Normandie haute, mais néanmoins entre deux fers.

Que le château de Caen s'est soumis, aussi bien que celui du Pont-de-l'Arche.

Que l'on parle fort du retour du Roi et de la cour à Paris pour la semaine prochaine.

— Samedi 12, lettres de Rouen portant, de bonne part, comme celles ci-dessus, que la duchesse de Longueville est à Étaples, où Barrière et Saint-Ybar lui persuadent de s'embarquer et retirer au Pays-Bas. Tracy, qui ne l'a jamais voulu quitter, la retient au contraire, et fait ce qu'il peut pour la résoudre à demeurer en France et s'en aller en l'une de ses maisons. On glose là-dessus à la cour et on dit qu'elle appréhende qu'étant en l'une de ses maisons, son mari prisonnier la demande et qu'elle soit obligée de lui tenir compagnie en sa prison.

L'abbé de la Rivière a ordre de s'en aller en son abbaye de La Grasse, ès-quartiers de Narbonne, en Languedoc.

— Dimanche 13, lettre de bonne part, de Rouen, le 12, portant qu'on n'est pas assuré de partir d'ici lundi ni mardi, comme on croyoit. On attend nouvelles du Hâvre, où l'on a renvoyé Heuzenat (ou Uzenat) pour persuader au duc de Richelieu de venir, et s'il ne vient, on ira à lui lundi. M. de Matignon est ici et on lui ôte le gouvernement de Cherbourg et d'une autre place sur mer.

Le gouvernement de Damvilliers est donné à Vandy, ci-devant gouverneur de Jametz, et qui a conduit l'affaire avec les soldats de la garnison. On dit pourtant que l'on a fait injustice à La Bescherelle et que c'est lui qui a exécuté cette affaire.

Madame de Longueville est venue de Dieppe à Tancarville-sur-Seine, où elle s'est embarquée pour aller en Hollande.

Montreuil-Fourilles, capitaine aux gardes, est gouverneur du vieux palais de cette ville, et le marquis de Piennes [gouverneur] du château de Caen, où Melleville, enseigne des gardes, est, avec cinquante de ses archers, le maître, par le consentement de la Croisette qui y étoit pour M. de Longueville.

Le prince de Marsillac a été arrêté en Poitou ; — faux pour ce dernier.

Le duc de la Rochefoucauld mort en Poitou.

Le lieutenant-général Marsin arrêté en Catalogne par le président de Marca, qui y est intendant ; il étoit dans Barcelone et non à Tortose dont il est gouverneur. Il l'étoit aussi de Seurre, autrement Bellegarde-sur-Saône, en Bourgogne, place appartenant au prince de Condé, où il a pour lieutenant le nommé Saint-Micaud.

A Paris, un homme inconnu vient au pénitencier et lui met un billet cacheté dans lequel il y avoit quatre sols marqués, lui disant que c'étoient seulement quatre écus d'or dont il falloit faire une restitution, qui étoit importante pour des suites, comme il verroit par ledit billet, que ledit pénitencier pourroit ouvrir quand le porteur n'y seroit plus. Il s'en va donc ; et le billet étant ouvert, on trouve les quatre sols marqués et le discours portant que ledit sieur pénitencier pouvoit avertir M. le Coadjuteur qu'il y avoit dessein parmi la garnison de sauver M. le Prince.

En ce même temps, M. le Prince, ayant fait une lanterne de papier et mis une bougie dedans, l'avoit mise à la fenêtre, ce qui avoit donné l'alarme à la garnison et aux gardes qui avoient éveillé le sieur de Bar, comme si ladite lanterne étoit un signal du prince, pour quelque entreprise. Ledit prince parle à ses gardes et soldats, les amorçant tout en riant et goguenardant, car il leur dit qu'ils sont misérables et qu'ils peuvent d'un seul coup, en le sauvant, faire une grande fortune. Puis dit aussi à Bar, pour le faire estriver, qu'il a beau le garder et qu'il se sauvera. Sur quoi, l'on dit que Bar, lui ayant fait grande soumission et respect, avoit

ajouté qu'il falloit pourtant qu'il lui dît qu'il avoit ordre de le garder bien et retenir là-dedans mort ou vif.

— Lundi 14, lettre de bonne part de Rouen, du 13 matin, portant que l'on attendoit ce matin là le duc de Richelieu, qui avoit mandé venir du Hâvre. — Postdate portant qu'un secrétaire de M. Le Lard..... [1] étoit parti, envoyé au Hâvre par M. le Cardinal.

Avis à Paris que la garnison de Clermont en Argonne avoit fait de même que celle de Damvilliers; s'étant saisie de son gouverneur et officiers et que le sieur de la Ferté-Sennecterre, gouverneur de Nancy, jadis gouverneur dudit Clermont, avoit été appelé, introduit et rendu maître dans la place.

Réjouissances et bals fréquents dans les maisons particulières. Cejourd'hui au palais d'Orléans, chez la dame Sanguin, qui donne à souper à madame d'Angoulême, Martel, etc. Hier au soir, c'étoit en la place Royale chez la dame d'Escure et chez madame d'Étampes. Demain sera à la place Royale en l'hôtel de Saint-Géran, où le sieur Fieubet donne le bal à la demoiselle du Vouldy, après en avoir eu le bouquet de mademoiselle d'Orgeval, chez laquelle le bal a été par deux fois.

— Mardi 15, lettres de bonne part de Rouen du 14, portant que, le soir du 13, le duc de Richelieu arriva dans Rouen et à la cour; que l'on ne sait pas encore de certain si elle ira au Hâvre; qu'il y a à régler certaines choses touchant les finances de la province, ce qui ne peut être fait qu'à mi-semaine et qu'ainsi la cour ne peut pas sitôt retourner à Paris.

Les maréchaux de France restés à Paris sont assemblés et consultés par M. Le Tellier, secrétaire d'État, pour savoir si l'on doit raser la forteresse du Pont-de-l'Arche.

Bruit que le nommé Beaujeu, conduisant des gens de guerre de Bourgogne en Champagne et vers Stenay, comme pour le maréchal de Turenne, avoit été pris prisonnier par le sieur de la Ferté-Sennecterre.

Bruit que le maréchal de Turenne, fortifié des troupes du général Wirtemberg, impérial, a pris ou pour le moins assiégé Mouzon, dans lequel la ville et garnison n'avoient point voulu recevoir le comte de Grandpré, leur gouverneur.

— Mercredi 16, lettre de bonne part de Rouen, du matin du

1. Ce nom est incomplet au manuscrit.

jour précédent, portant que la dame jadis de Pons, à présent de Richelieu, y étoit attendue et devoit arriver le soir dudit jour 15, ce que le sieur de Brancas, arrivé ce jourd'hui mercredi, confirme.

— Jeudi 17, avis de Rouen que la duchesse de Richelieu y est arrivée de mardi soir et que la cour en doit partir à la fin de cette semaine pour être ici au commencement de l'autre.

Le sieur de Saint-Quentin et autres sont commandés par le duc d'Orléans de s'en aller au château de Vincennes et garder les environs, avenues et issues, sur un avis qu'il y a de faire sauver le prince de Condé.

— Vendredi 18, lettres de Rouen du 17, et de bonne part, portent que la dame de Richelieu a été fort bien accueillie à la cour et a eu le tabouret au cercle de la Reine, comme duchesse. Cela emporte la ratification de son mariage avec le duc de Richelieu, au moins de la part du Roi qui est le principal : parce que le duc de Richelieu étant pair et ayant les charges de général des galères et gouvernement de la plus belle et importante place de France, qui est le Hâvre, il est en la perpétuelle tutelle du Roi et ne se peut en aucun temps marier, sinon de son consentement.

Que dans le Hâvre est mis un commandant en chef (Sainte-Maure étant avec le duc de Richelieu à Rouen), qui y sera jusques à la pleine majorité du duc de Richelieu. On dit qu'il sera de la main ou, au moins, par la participation de la duchesse d'Aiguillon.

Que l'on est encore sur la démolition du fort du Pont-de-l'Arche.

Que le président de Criqueville est mort.

Que la Cour partira de là lundi prochain pour s'en retourner à Paris.

Que ce jour-là 17, le comte de Clère, fils aîné du sieur de Fontaine-Martel, donne le bal au Roi, et que cela sent sa lieutenance de Roi en Haute-Normandie; qu'elle est néanmoins assurée, au moins continuée, au marquis de Beuvron, comme celle de la Basse au comte de Matignon, mais à condition que tous deux ne séjourneront, ni ne se tiendront sur les lieux de leurs lieutenances, mais iront demeurer à Paris jusques après la majorité du Roi.

Nouvelles assurées que le maréchal de Brézé est mort à Saumur, dont on dit que le gouvernement est donné à M. de la Roche-Servien, et que madame la princesse de Condé, sa fille, a envoyé

à la cour demander permission d'aller audit lieu de Saumur et sur les terres qui lui sont échues par ce décès, pour y donner ordre.

Le sieur de Vineuil-Ardier, créature de M. le Prince et conseiller d'État ordinaire, par lui fait, et qui parla fort hardiment à M. le duc d'Orléans, pourquoi il abandonnoit un tel Prince, qui étoit de la maison et en a depuis parlé de cette hauteur là, a été commandé de sortir de Paris et de s'en aller à Beauregard, près Blois, maison de son frère, M. Ardier, président des Comptes, qui y est.

Samedi 19, l'avis que la cour part de Rouen ce jour-là, ou en doit partir le lendemain ; que le sieur de V...[1] va commander dans le Hâvre, — et celui-ci faux —, et le sieur de Droué, capitaine aux gardes dans Caen ; que les finances ont fait une affaire de deux millions pour le Roi en Normandie, et que Leurs Majestés s'en reviennent très satisfaites des Normands.

Que le sieur de Guitaut, capitaine des gardes de la Reine, est fait gouverneur de Saumur, et que le gouvernement de Brisach est pour M. le Cardinal ; et le sieur de Tilladet, ci-devant capitaine aux gardes et gouverneur de Bapaume, sera lieutenant de Roi et y commandera.

Le marquis de Crenan, capitaine-lieutenant des gendarmes du prince de Conti, mené prisonnier à la Bastille, où l'intendant de M. de Bouillon a naguères été emprisonné. Le gouvernement en a été confirmé au sieur de Broussel, conseiller en Parlement, et la lieutenance avec la survivance à son fils, le sieur de la Louvière.

— Dimanche 20, bal chez M. d'Orgeval, maître des Requêtes, rue de la Couture-Sainte-Catherine, où la demoiselle sa fille commença par prendre M. de Beaufort, et lui prit Mademoiselle de Montbazon. Il y eut brouillerie entre le chevalier de Créquy et le sieur de Commigny, qui se gourmèrent et se houspillèrent pour avoir voulu, celui-là passer d'une place en une autre par-dessus celui-ci, qui le repoussa. Le duc de Beaufort eut soin de les mettre à part, mais on ne put pas, à l'heure même, les accorder.

— Lundi 21, avis que les ennemis font entreprise. Les uns disent qu'ils se sont saisis de Lens en Artois, les autres que c'est qu'ils veulent attaquer Gravelines ou Dunkerque.

1. Ce blanc est au manuscrit.

On sait que la duchesse d'Aiguillon est partie de Paris, dès le 18, ou environ, pour aller au Hâvre, en reprendre la possession et y établir ses officiers.

On sait que madame de Longueville, le sieur de Barrière et autres, comme Saint-Ybar, Sarrazin, etc., avec elle, ayant été dix ou douze jours à Tancarville si secrètement que, quoi qu'aucuns le disent, on ne le savoit point au vrai, en est partie seulement le 18 ou 19, pour gagner la mer par le Hâvre et s'en aller en Hollande.

— Mardi 22, le Roi étant parti de Rouen, dimanche à dix heures du matin, pour, par le pont, gagner le port Saint-Ouen où il passa la Seine en bac, et delà, par le pont du Pont-de-l'Arche, Gaillon, où il coucha, accueilli et harangué par l'archevêque, et le lendemain,

— mercredi 23, étant, par Vernon, venu coucher à Mantes, est, ce jourd'hui, par Saint-Germain-en-Laye, où il avoit un relais à sa dînée, arrivé à Paris sur les cinq heures du soir, avec grande joie du peuple ; et la cour très satisfaite du voyage et des Normands, où elle a, des terres vaines et vagues, fait une affaire de deux millions, sur quoi les officiers retranchés du semestre supprimé ont leur remboursement assigné.

Tout le monde va voir la duchesse de Richelieu, jadis dame de Pons, logée au bout de la rue Neuve-des-Bons-Enfants, et là tout près aussi, les sieurs de Beuvron sont visités de leurs amis, y étant arrivés avec la cour.

— Jeudi 24, jour de Saint-Mathias, au matin, carrosse à deux chevaux passe en la rue Saint-Honoré, plein d'étrangers et suivi de quinze à vingt hommes de pied, portant leurs paquets, couvertures et valises, vêtus comme Turcs, fors que leurs bonnets n'étoient turbans ordinaires, mais approchoient de la polonoise. On vouloit que ce fût le train du sieur de Brégy-Flécelles, arrivé de Pologne, où il a été longtemps ambassadeur de la part du Roi de Suède, et où la Reine l'a dit-on retenu pour capitaine de ses gardes et l'a laissé aller en France à cause des affaires qui lui y sont survenues par la mort de son père, président des Comptes, avec qualité qu'elle lui a donné de son ambassadeur, pour raison de quoi sa femme entra, à la fin du mois de janvier, dans le carrosse de la Reine ; — mais ce sont marchands arméniens de qui le vaisseau ayant été pris à la côte de Gênes par vaisseaux français, ils sont ici venus pour en faire plainte et demander justice. Ils sont

chrétiens, de secte à part, dite arménienne; ils trafiquent en Perse, ils approchent de l'habillement polonois.

— Vendredi 25, avis que le duc de Vendôme a été reçu en la ville et parlement de Dijon, comme l'avoit accoutumé d'être M. le Prince, que le sieur Commau, commandant dans le château, le lui a rendu moyennant cinq mille livres, qui lui ont été données pour ses dédommagements; que delà, ce duc est allé à Beaune, pour y donner ordre aux troupes qui y sont arrivées et arrivent du côté de la rivière de Loire, et pour investir Seurre, autrement Bellegarde.

— Samedi 26, après dîner, les compagnies souveraines vont saluer et haranguer Leurs Majestés au Palais-Cardinal, ce qu'elles n'avoient point encore fait depuis leur retour de Rouen. Le soir, leursdites Majestés vont voir la comédie d'*Andromède*, jouée avec machines très belles, dans la salle du Petit-Bourbon.

Force assemblées et bals en divers endroits de la ville. Bruit sourd touchant les frondeurs qui veulent que l'on amène le prince de Condé dans la Bastille à Paris. M. de Novion, président, malcontent pour l'évêché de Beauvais, dont il se vouloit assurer pour l'abbé de Buzenval, son cousin. Le conseiller Broussel ayant eu la confirmation du gouvernement de la Bastille avec survivance pour son fils la Louvière.

— Dimanche 27, ballet au Palais-Royal, le soir, qui est le ballet de Montbrun-Souscarrière, rapetassis de toutes les vieilles danses, conduites par une vielle.

Avis que le duc de Bouillon a fait sa déclaration; qu'il est tout prêt de venir en cour, pourvu que l'on lui donne sûreté et de quoi vivre, ainsi que l'on lui a promis ci-devant. Il est à Limeuil en Périgord, proche de Bergerac et au confluent de la Vézère en la Dordogne.

Dunkerque est menacé des ennemis qui se sont amassés huit mille hommes de pied et mille chevaux, en ces quartiers de la Flandre, quoi qu'ils ne se soient pas saisis de Bourbourg, ni du fort de Luisy, ainsi que l'on avoit fait courre le bruit. Dix compagnies du régiment des gardes y sont envoyées pour y tenir la place des Suisses qui en sortent et s'en reviennent, étant rappelés en leurs pays par les cantons, à cause que l'on ne les paie pas des dix-huit mois que l'on leur doit de paie en France.

— Lundi 28 et dernier jour de février, bal au Palais-Royal,

devant le Roi et la Reine. Le petit M. d'Anjou menoit mademoiselle de Montbazon.

Ce jour, après dîner, M. le Cardinal fut faire visite chez le duc de Beaufort et M. le Coadjuteur, ayant le sieur de Laigue en son carrosse.

Mars.

M. le marquis de Brienne-Loménie en mois de secrétaire d'État.

Le marquis de Chandenier rappelé à la cour, continue le reste de son quartier de capitaine des gardes.

— Mardi premier jour de mars, étoit le mardi gras; dévotions ès Jésuites de la rue Saint-Antoine. Messe, vêpres et prédications, sans indulgence toutefois, à cause de l'An Saint, ou jubilé général, durant lequel toutes indulgences particulières cessent.

Grand concours en la rue Saint-Antoine, hors la porte, par le faubourg et jusques vers Vincennes. Foule de carrosses, troupes diverses de masques à cheval, quelques-uns à pied, peu en carrosse, mais beaucoup et de bien vêtus, aucuns desquels ont leurs cochers et laquais aussi en masque, tout alentour de la place Royale ce qui a fort déchargé la foule, la rue et porte Saint-Antoine.

Assemblée, souper et bal au palais d'Orléans, que M. le duc d'Orléans donne aux dépens de mille écus.

Assemblées et bals par divers quartiers de la ville, comme en celui de la rue Neuve-Saint-Louis, chez l'abbé de Bullion, où la dame de Bonnelles, sa belle-sœur, assistée de sa mère, la marquise de Toucy, fait les honneurs de la maison. M. de Nemours y est. Il y a souper et bal avec six violons d'une part et douze d'une autre bande. Il y a aussi le ballet de Souscarrière-Montbrun qui fut dansé le dimanche 27 février, au Palais-Cardinal.

Grand soupçon parmi les bons courtisans que hier, dernier février, les visites que le cardinal fit au duc de Beaufort et Coadjuteur furent sur le sujet qu'eux, par l'entremise de la duchesse de Chevreuse, insistent à ce que les sceaux soient rendus à M. de

Châteauneuf et que cela fut arrêté entr'eux de la sorte; et pour le témoigner, c'est que cejourd'hui, à six heures du soir, M. de la Vrillère fut prendre les sceaux chez M. le Chancelier et les porta à la Reine, au bout de 17 ans, précisément, qu'il les fut aussi prendre audit sieur de Châteauneuf.

Bruit du département de la cour pour le voyage de Champagne et de Bourgogne, à la fin de la semaine, ou commencement de l'autre.

— Mercredi 2, toute la ville parle du changement des sceaux et que M. de Châteauneuf, étant en sa maison de Montrouge, doit être, ce soir à sept heures, présenté par M. le duc d'Orléans à la Reine, qui lui doit bailler les sceaux. On dit que le Cardinal le loge chez lui, ou au Palais-Mazarin; et est vrai qu'il lui est préparé.

M. de Châteauneuf arriva sur les six heures dans Paris et coucha rue de Grenelle chez son neveu, le marquis de Louville. Il alla descendre au Palais-Royal, où la Reine, le menant en son oratoire, lui bailla les sceaux, qui y étoient du soir précédent, et lui dit que longtemps y a qu'elle les lui eût rendus, n'eût été celui qui l'en empêchoit, désignant par là le prince de Condé et la princesse sa mère, haïssant ledit de Châteauneuf pour avoir condamné à mort le feu duc de Montmorency, frère de ladite princesse.

Dix compagnies du régiment des gardes commandées et parties pour aller prendre le poste et garde de Dunkerque, à la place des Suisses qui y sont et s'en veulent aller.

— Jeudi 3, matin, maître François de Guénegaud, ayant par un rapporteur, que le Premier Président lui avoit donné les jours précédents, fait information de sa vie et mœurs, avec témoignage du curé et autres personnes qualifiées de sa connoissance, et sur icelle obtenu les conclusions des gens du Roi, s'est, ce jour, sous la conduite dudit rapporteur, conseiller en la Grande Chambre, présenté en icelle et prêté devant ledit Premier Président, toute la Chambre présente, le serment de président en la troisième chambre des Enquêtes, où il s'en est ensuite allé et fait appeler un des anciens conseillers, son ami, qui l'a introduit, et lui servant comme de paranymphe, a dit à la chambre qu'il y venoit prendre sa séance comme président, ce qu'il a fait, après le sieur de Thoré-Particelli, qui est le premier ou ancien. Il a eu ses lettres de conseiller d'État du 25 mai ensuivant.

Le marquis de la Boulaye à Paris, ayant son abolition assurée.

Le marquis de Noirmoutiers, qui fut durant le siège de Paris aux Pays-Bas, et en amena l'archiduc avec ses forces en France, est fait duc et pair, ainsi que son demi-frère, le marquis de Vitry, qui, commandant le régiment de la Reine, le déserta, lors dudit siège et passa dans Paris où il servoit.— Item le comte de Tresmes, l'un des capitaines des gardes disgraciés; cela n'est pas certain.

M. le Chancelier reçoit le commandement de se retirer et obéit sans réplique; c'est la première infraction à l'article 15 de la déclaration du Roi du 22 octobre 1648, vérifié le 24, portant que nul officier (le Chancelier est le premier et plus grand de France) ne pourra être congédié, ni empêché de la fonction de sa charge par aucun ordre secret, ni ordre de cachet ou commandement.

Mauvaises nouvelles des troupes de Catalogne et du désavantage que le duc de Mercœur y a. Il s'est tardé en chemin, à Montpellier ou environs, pour recevoir et porter avec soi à son armée cent mille écus. Il n'y a point de nouvelles que le duc de Mercœur y soit arrivé.

Bruit qu'il est marié et que sa femme est grosse. On dit qu'elle et les deux autres nièces du cardinal, qui ont été, durant tout l'autre voyage de Normandie, au palais d'Orléans, et ne sont retournés au Palais-Royal qu'au retour de leur oncle dudit voyage, feront avec lui ce voyage en Bourgogne.

Mademoiselle, fille aînée de M. le duc d'Orléans, s'excuse du voyage avec la Reine, sur la lassitude qu'elle a rapportée de celui de Normandie et qu'elle a prise en dansant en ce carnaval; mais dit qu'elle ira trouver Sa Majesté, si elle n'est ici de retour à la fin de ce mois.

— Samedi 5, la Reine, avec le Roi et M. le duc d'Anjou, a été à Notre-Dame en dévotion, puis s'en est allée coucher par relais à Melun, où demain elle séjournera, attendant M. le Cardinal, passa au pont de Charenton, où elle et le Roi mirent pied à terre, à cause qu'il est mal sûr et que l'on le refait.

Après le partement de Leurs Majestés, une compagnie, des huit restées à Paris, est entrée en garde au palais d'Orléans. Les sieurs Servien, ministre d'État, et le Tellier, secrétaire d'État, sont demeurés à Paris.

Monsieur de Vendôme a l'Amirauté de France et M. de Beaufort, son fils, par survivance, avec soixante mille livres de pension ou appointements, dès à présent, à prendre sur l'amirauté de Bretagne.

Bruit que le maréchal de Turenne a reçu des troupes et deux cens mille francs de l'archiduc Léopold, auquel il a, pour cela, livré la ville de Stenay, en laquelle cet archiduc a fait entrer deux mille hommes des troupes lorraines, — faux; — il a bien voulu faire cela, ce maréchal; mais Chamilly et autres hauts officiers françois l'en ont empêché.

Chambre de Justice faite et, à ce qu'on croit, mais faussement, scellée ce jourd'hui par M. de Châteauneuf, et de laquelle M. de Laffemas est. — Item, l'abolition de la Boulaye. — Finalement l'Amirauté de M. de Vendôme avec la survivance pour le duc de Beaufort.

— Dimanche matin 6, à onze heures du matin, M. le Cardinal part, accompagné de deux cens chevaux, par la porte Saint-Victor et est allé coucher à Melun, où Leurs Majestés couchent aussi. Il avoit dans son carrosse son neveu et ses trois nièces qui font le voyage. M. le chancelier Séguier part de Paris et s'en va à Pontoise. On dit qu'il prend le chemin de Rosny, maison de son gendre. Mais il séjourne quelques semaines à Pontoise, près de sa sœur, la mère Jeanne, supérieure des Carmélites, jusques au retour du voyage du Roi, et fin d'avril.

Ce jour, dimanche, le sieur de Lingendes, ancien évêque de Sarlat, prêcha en sa station de Saint-Gervais l'histoire d'Absalon, et comme d'abord il ne prétendit point de chasser son père, le roi David, mais seulement se mettre bien avec la cour et se faire aimer du peuple; ce qui, puis après, le conduisit dans la rébellion. Ceux qui l'entendirent interprétèrent cela malignement, et en fut fait le soir, que toute ou la principale Fronde soupoit chez le marquis de Noirmoutiers, récit au duc de Beaufort, avec addition qu'il avoit proféré le blond Absalon.

M. le Coadjuteur de Paris, qui est ami de M. de Sarlat, le voulut excuser, et M. Servien, qui est demeuré à Paris, alla trouver ledit sieur de Sarlat, et aussi l'évêque d'Alby y alla, pour lui dire qu'il ne devait pas prêcher comme cela. A quoi il répondit que ceux qui avoient fait ce rapport parloient selon leur intention et non pas selon la sienne, qu'ils ne pouvoient savoir et qui n'avoit jamais été telle qu'ils la représentoient.

— Lundi 7, après dîner, les députés des Cantons Suisses, étant avec leurs gens à cheval, furent accueillis par les officiers de leur nation, étant en France, allés au-devant d'eux à Charenton. Ils ne veulent point traiter avec M. le duc d'Orléans.

Ce jour, Leurs Majestés firent collation à Fontainebleau et furent coucher à Montereau-Faut-Yonne, où M. du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État, parti de Paris le matin, se rendit le jour même.

— Mardi 8, M. de Châteauneuf, garde des sceaux de France, scelle en public. On dit que c'est de ce coup qu'il a scellé la lettre de l'établissement de la chambre de Justice.

Bruit que M. d'Aubray, lieutenant civil de Paris, a eu secret ordre de se défaire de sa charge, et que M. de Caumartin, conseiller en Parlement, la veut acheter; — faux ou incertain.

Le soir, chez le président de Maisons-Longueil, le ballet de Souscarrière-Montbrun est dansé devant les joueurs, qui avoient soupé avec ce président, et devant quelques dames et demoiselles invitées par sa fille.

— Mercredi 9, M. le duc d'Orléans va à Limours pour jusques à vendredi soir; la compagnie du régiment des gardes, à qui il échoit de monter en garde à son palais, n'a laissé d'y monter, quoiqu'il n'y eût que Madame.

Divers et tout contraires bruits, tant de Bellegarde que de Stenay; aucuns faisant la jonction du général Lamboy et du duc Ulrich de Wurtemberg, forts de dix mille hommes, avec le maréchal de Turenne, qui en a deux mille cinq cens. Les autres assurant qu'ils sont encore éloignés et que ce maréchal n'a pas six cens hommes effectifs.

— Jeudi 10, ce soir le Roi, parti le matin de Sens (où Sa Majesté et toute la cour fut traitée le mercredi tout entier et le mardi soir, que fut l'arrivée, par l'Archevêque, M. de Gondrin-Montespan) alla coucher à Joigny, qui est au duc de Retz.

Ce jour, le sieur de Brancas, avec son beau-frère, le sieur d'Oradour, et un tiers, furent chez le sieur d'Émery, surintendant, forcèrent le portier, et, entrant malgré lui, furent lui parler avec menaces sur ce qu'il vouloit mettre taxes nouvelles sur les greffes.

— Vendredi 11, le matin, la cour, partie de Joigny, alla coucher à Auxerre, d'où l'on dit qu'elle va demain à Tanlay, autrement Emery, maison du surintendant des finances, qui est pour retourner vers Troyes.

— Samedi 12, ce jour ou le jour précédent, la Chambre des Comptes fut, par députation, saluer le marquis de Châteauneuf, comme garde des sceaux, pour lui faire plaintes ou remontrances sur un arrêt, qu'il a donné au Conseil, contre l'autorité de la

Chambre. Elle envoya aussi des députés à l'assemblée, tenue chez le Premier Président, des syndics des rentiers, sans qu'il y aient été reçus.

Le sieur d'Aiguebonne ayant abandonné Casal, comme place dépourvue de garnison et munitions, et l'ayant laissée ès mains du sieur de Montpezat, est arrivé à Paris.

Ce soir le ballet de Montbrun-Souscarrière, où, en douze entrées, plus ou moins, se dansent toutes les vieilles danses, bourrées, pavanes, voltes, etc., conduit par une vielle et un violon masqués et habillés en ballet, s'est dansé au palais d'Orléans, où déjà il avoit été dansé une fois, sans que Monsieur eût daigné le voir, comme il a fait celle-ci.

Bruit de l'accommodement de M. de Bouillon et de celui du duc de la Rochefoucauld.

Lettres de Montgaillard, écuyer de madame de Longueville, du 27 février, d'Amsterdam en Hollande, portant que ladite dame partoit de là le lendemain, sans que personne sût où elle alloit. On voit une grande lettre d'elle imprimée.

— Vendredi 18, on parle fort de la paix générale, sur l'avis que l'on a que celle d'Allemagne est en bons termes de s'exécuter.

Ce jour là, monsieur maître [Armand-Léon][1] Bouthillier fut reçu, tout jeune, conseiller en Parlement en la place et par la démission de monsieur maître François de Guénegaud, passé à la commission de président, en la troisième des Enquêtes.

Le jeune Barillon a aussi été reçu, passé quelque temps, et, quoique plus savant et ayant mieux étudié que celui-ci, n'a pourtant pas tant satisfait la cour.

L'abbé Mondin, piémontois, jadis valet ou petit précepteur des Largentier, gentilshommes savoyards, au collège de Navarre, depuis, par l'approche qu'il eut vers le feu cardinal de Richelieu et la confidence du cardinal Mazarin, pour le trafic des pierreries et des meubles, est mort d'une fièvre pourprée, en l'âge d'environ 50 ans, laissant vaquer trois bénéfices de quinze à vingt mille livres de rente ensemble.

Il a un neveu au collège, pour lequel l'ambassadeur de Savoie intercède vers le cardinal Mazarin, et parce qu'il avoit un canonicat à Notre-Dame, qui a été donné à M. de Ventadour l'ainé, de longtemps aspirant à tel degré, les chanoines de là ont prétendu

1. Les prénoms sont en blanc au manuscrit.

de venir enlever son corps en la maison; mais le curé de Saint-Eustache, sur la paroisse de qui cela est, s'en est saisi et y ayant envoyé de ses prêtres en habit de ville, pour le saisir de la place où il étoit exposé, puis tous les autres en habit d'officiants, avec la croix et bannière, et l'a emporté en son église. Les chanoines de Notre-Dame ont fait plainte de cela au Parlement et a été ordonné qu'ils pourroient enlever ce corps, qui cependant étoit enfermé dans une chapelle de ladite église Saint-Eustache.

— Samedi 19, les députés pour le payement des rentes ou syndics, entre lesquelles sont quelques conseillers du Parlement, font instance à ce qu'un arrêt donné audit Parlement et portant que le Prévôt des Marchands leur fournira un lieu dans l'Hôtel de Ville, pour tenir leur bureau certains jours, soit exécuté par ledit Prévôt des Marchands qui ne le veut faire qu'à condition d'y assister pour pouvoir répondre de tout ce qui se passera. Lesdits députés ou syndics ne veulent point qu'il y assiste et ont, ce jourd'hui demandé un arrêt explicatif de cela à M. le Premier Président ou l'assemblée des chambres pour lundi.

Avis que le Roi est à Dijon de mercredi soir, avec toute la cour, qui s'en va à Châlon, que ce pourroit être pour un voyage à Lyon, où madame de Savoie se trouvera, pour le mariage de madame Adelaïde, sa fille, proposé avec le Roi, en même temps que celui du duc de Savoie est proposé avec la fille, Infante d'Espagne.

Autre avis contraire que le rendez-vous à tout le monde est au 20 avril, à Reims pour le sacre du Roi et que l'on fait fond de deux cens mille livres pour les frais et dépenses.

Autre avis que l'on prépare un siège à Bellegarde ou Seurre, où Saint-Micaut, gouverneur, et le comte de Tavanes tiennent pour M. le Prince.

Autre discours, qu'il se fait un traité entre ceux de Bellegarde et les ministres pour la rendition de la place, qui est déjà comme investie et environnée des troupes du Roi.

Autre discours que le maréchal de Turenne attend madame de Longueville, partie de Hollande et qui va à Stenay, pour faire un traité avec le roi d'Espagne, portant l'engagement de cette place là entre leurs mains, moyennant que la paix ne se fera jamais entre lui et le roi de France, que la liberté du prince de Condé et des deux autres prisonniers avec lui ne soit comprise.

Bruit sourd, dans Paris, qu'il y a une requête que l'on cherche à présenter au Parlement au nom des Princes prisonniers, ten-

dant à élargissement, conformément à la déclaration du Roi du 22 octobre 1648, et que beaucoup y a t-il des frondeurs qui la favorisent.

Avis de Rome que le commandeur de Valençay a obtenu la dispense de Rome pour le mariage de Jars avec la demoiselle de Guerchy et rétention de...[1] mille livres de pension sur ses bénéfices, dont ledit commandeur, ambassadeur pour le Roi vers le Pape, a obtenu pour soi la provision de Lagny-le-Sec, près Dammartin, valant 18 mille livres de rente.

Avis de Dijon que M. de Vendôme y est fort malade d'une fièvre continue. Depuis on a su qu'il est guéri.

Autre avis que l'armée allemande, qui a servi l'an passé, a été contentée et a reçu onze cent mille livres, et servira cette campagne.

Les quatre envoyés des treize cantons des Suisses et qui sont des deux premiers protestants, de Zurich et de Berne, et des deux plus grands catholiques de Fribourg et de Soleure, un de chacun des quatre sont encore à Paris, faisant déloger et sortir leur milice de toutes les garnisons pour la ramener en leur pays.

Depuis, ils ont reçu ordre de la Cour d'en attendre à Paris le retour et cependant négocier. Ils ont, à cet effet, été voir M. le duc d'Orléans et ont eu bonne audience de Son Altesse Royale.

— Lundi 21, la dame du Vigean obtint elle-même décret de prise de corps sur le sieur Desmarais, jadis poëte-romaniste et gentil auteur, et depuis secrétaire des galères, par la faveur de ladite dame du Vigean, sa cousine germaine, et de la duchesse d'Aiguillon, nonobstant quoi il n'a pas laissé de tremper au mariage de la dame veuve de Pons avec le duc de Richelieu, qui s'est fait au desçu desdites dames et par l'entremise, et en la maison de Trie, de la duchesse de Longueville, présente, à cause de quoi, sur l'information faite par le lieutenant criminel, décret de prise de corps a été donné auxdites dames, en vertu duquel,

— le lendemain mardi 22 ou mercredi suivant, ledit sieur Desmarais fut constitué prisonnier; et fut aussi donné ajournement personnel contre ladite dame veuve de Pons, duchesse de Richelieu, laquelle ayant vu faire commandement au duc son mari de suivre le Roi, lors de son partement de Bourgogne, pratiqua qu'il lui fût aussi fait commandement à elle de suivre conjointement, ce qui fut fait.

1. Blanc au manuscrit.

Cependant la duchesse d'Aiguillon ayant pratiqué Dense, peintre miniateur en petit, demeurant au-dessous de l'hôtel de Luxembourg ou d'Aiguillon, descendant vers le cimetière Saint-Sulpice, vit le duc de Richelieu par rencontre, chez ce peintre, qui l'y avoit invité, sous prétexte de lui faire voir d'excellentes miniatures, et même prendre son portrait. La duchesse d'Aiguillon déploya son éloquence, qui est très forte et persuasive, et tira des larmes des yeux de son neveu, lequel, à ce que disent les gens là présents, du parti de ladite dame, en grand nombre, lui demanda pardon et s'offrit de s'en aller avec elle en son hôtel et y demeurer. Lui, dit que non, mais demeura d'accord et lui promit de l'aller voir et trouver une autre fois, qu'aucuns disent le lendemain. Mais lui, ayant le soir dit tout ce qui s'étoit passé à sa femme, elle le regagna et le fit partir dès le lendemain, l'emmenant de Paris.

Mardi au soir 22, le sieur de Carnavalet, lieutenant ès gardes du corps du Roi et commis avec vingt quatre archers des gardes à la garde de la duchesse de Bouillon, joua dans sa chambre avec elle jusqu'à dix heures, puis se retira; et elle demanda d'aller au quartier de ses enfans, qui sont deux, les plus petits, qui lui sont restés, les autres plus grands ayant été sauvés peu après que leur père fut en sûreté. Le garde, qui étoit à la porte de sa chambre en faction, l'y accompagna et demeura à la porte, mais elle, qui étoit entrée en la chambre, en sortit aussitôt par une ouverture qui répondoit à un petit huis secret, par où elle descendit en la cave et de là fut tirée en la rue par un soupirail. Le garde, adossé à la porte de cette chambre, y passa la nuit; et le matin, Carnavalet y venant, l'y trouva, puis entrant chez les enfans découvrit par où la mère s'étoit sauvée. Il fut encore jeudi toute la matinée au Palais d'Orléans, où se tenoit le Conseil d'Etat, et le soir fut envoyé prisonnier à la Bastille. Mademoiselle de Bouillon, belle sœur de ladite dame, avec ses deux petits enfans, sont restés à Paris.

Mort du sieur de Montmor, professeur royal en grec, et intendant des devises et inscriptions pour les bâtiments royaux de France, d'une pleurésie, au septième jour. Il avoit bénéfices, titres ou offices du Roi, rentes et beaucoup d'argent.

Avis de la mort du sieur Descartes en Suède, où la reine l'avoit

fait venir de Hollande, où elle lui avoit envoyé trois mille écus pour son voyage. Étant près d'elle et voyant qu'il ne lui pouvoit faire goûter sa philosophie, à cause qu'elle est prévenue et imbue de celle de Platon, il devint chagrin et demanda congé de s'en retourner, ce que la Reine lui permit avec témoignage d'estime et présent de quatre mille écus et une chaîne d'or, avec la médaille. Mais sa mélancolie le saisissant tout à fait, il ne put partir et mourut.

— Jeudi 24, au matin, les huit compagnies du régiment des gardes, ici restées pour la garde du duc d'Orléans, continuèrent et achevèrent de partir d'ici pour marcher vers Saint-Quentin, et à cette frontière là, où l'on dit ici que l'ennemi menace de quelque entreprise.

— Vendredi 25, le courrier, dès le commencement établi pour aller en Cour et redoubler chaque mardi de la semaine, est parti la nuit de devers samedi prochain. On lui a envoyé nos lettres dès ce jourd'hui à huit heures du soir.

— Samedi 26, est envoyé un conseiller de la Grande Chambre par les autres dire qu'à cause de l'audience tenue ce jour en la Tournelle, les présidents d'icelle Tournelle ne pouvant être en la Grande Chambre, ils ne pouvoient délibérer en icelle Grande Chambre sur la demande que font les députés des rentes d'une assemblée des chambres, qui demandent un arrêt pour avoir un bureau à eux propre et particulier en l'Hôtel de Ville, pour y assembler et traiter de leurs affaires, sans participation du gouverneur et du Prévôt des Marchands, qui s'y opposent, disant qu'ils sont maîtres de l'Hôtel de Ville et, qu'étant responsables de tout ce qui s'y fait, personne qu'eux n'y peuvent avoir chambre ou bureaux, ni faire aucune assemblée qu'eux. Ainsi le Premier Président a remis et promis cette délibération pour lundi prochain.

— Lundi 28, les sieurs Ménardeau-Champré et Doujat ont rapporté en leur Grande Chambre que M. le duc d'Orléans les ayant envoyés quérir le jour précédent, il leur avoit dit qu'après avoir tenu conseil, il avoit trouvé fondé et expédient pour faire payer deux quartiers des rentes par le Roi, constituées sur les tailles; et que, partant, il n'étoit plus à propos que les Chambres s'assemblassent pour le fait desdites rentes, ni pour avoir un bureau en l'Hôtel de Ville pour les députés d'icelle, puisque dorénavant elles se payeroient sans faute. Lesdits deux conseillers de

la Grande Chambre sont allés par toutes les autres dire la même chose, et, en la troisième, les sieurs Dorat, Quatresolz, Hervé et autres firent grand bruit, disant que c'étoit tromperie et amusement et qu'il falloit agir et s'assembler; monsieur de Guénegaud, deuxième président, les en empêchant, le premier, qui est monsieur Particelli-Thoré, ne disant mot.

Conseil d'État chez M. le duc d'Orléans, comme à l'ordinaire chez la Reine.

— Mardi 29, les trois chambres ont été assemblées pour délibérer ce qu'il y avoit à faire touchant la demande des dix huit députés des rentes qui disent tout haut que ceux d'entre eux qui sont conseillers en Parlement iront vendredi prochain, de haute lutte, prendre leurs séances et place en la Grande Chambre, si de gré le Premier Président n'assemble.

Messieurs les duc de Beaufort et Coadjuteur, avec les frondeurs originaux ne veulent point ladite assemblée, craignant que la requête, qu'on dit être toute prête pour liberté des Princes, ne se présente et qu'au moins il n'en soit parlé.

Avis du sieur de Villequier que l'ennemi paroît du côté d'Artois et Boulonnois.

Autre nouvelle, écrite de Dijon, que l'on ne peut faire siège à Seurre-Bellegarde, à cause des eaux, dont la prairie de Saône est couverte. — Item, que le comte de Tavanes a tué Saint-Micaut, gouverneur et s'est rendu maître de la place.

Bruit à Paris que le sieur de Richelieu y est arrivé de la cour, en poste, et qu'il agit de concert avec sa tante pour la nullité de son mariage avec la veuve de Pons. Autres disent que c'est pour dégager Desmarais, proxénète de ce mariage, retenu en prison (après l'élargissement qu'il en avoit eu pour le fait dudit mariage), par les créanciers, qui lui demandent vingt mille écus.

Guyonnet et autres députés de Bordeaux font grandes plaintes contre le duc d'Epernon qui a, par vengeance, brûlé des maisons, des champs d'aucuns conseillers et bourgeois.

Avis de Provence que ceux de Marseille, ayant élu des consuls de haute lutte, sans participation du comte d'Alais, il auroit résolu de s'y en aller, pour remédier à la chute de son autorité, et y ayant envoyé le sieur de Mathan, gentilhomme normand, capitaine de ses gardes, devant, avec aucuns de ses gardes, il auroit été assassiné par ceux de la ville.

L'abbé de la Rivière s'est retiré de Petit Bourg, où il étoit retiré,

à Saint-Benoît-sur-Loire, sienne abbaye, au dessus d'Orléans.

Point de nouvelles de la cour qui est à Dijon depuis le 20 dernier, ce que l'on interprète à mauvais succès.

La cour est à Dijon dès le 16.

Bruit que le gouverneur de Montrond, en Berry, se fortifie et lève gens pour Monsieur le Prince; et dans le Vendomois, Touraine, pour le château de Saumur, Anjou, Poitou par M. de la Trémoïlle, et Limousin, Bordelois, et Périgord, on fait de même.

Le député de Bordeaux, Guyonnet, parti de cette ville la nuit d'entre mardi 29 et mercredi 30, pour s'en aller à Bordeaux et en rapporter à monsieur d'Orléans la vérité de ce qui s'y est passé.

— Mercredi matin [30], l'archevêque d'Embrun fut parler à M. le garde des sceaux pour lui faire trouver bon de députer pour les affaires du Clergé ; il répondit qu'il n'y avoit point d'assemblée de Clergé et, partant, nulle déclaration à faire.

— Jeudi 31, au matin, les trois chambres s'assemblent pour délibérer sur l'assemblée générale du Parlement, que les Enquêtes demandent, pour la prétention des dix huit députés des rentes d'avoir un bureau particulier et secret dans l'Hôtel de Ville.

Au soir, le courrier de Lyon arrivé, ayant couru fortune par les grandes eaux qui l'ont retardé plus d'un jour et demi. Les lettres de Dijon sont des 24, 25 et 26.

Messieurs de Vendôme et le cardinal Mazarin partirent le 27 pour aller à Saint-Jean-de-Losne, deux lieues au dessus de Seurre-Bellegarde, pour donner les ordres nécessaires à l'attaque de cette dernière place. Ceux de dedans sont résolus de tenir, sur l'espérance qu'ils ont au grand débordement des eaux qui inondent la prairie où est la place et la rendent inaccessible.

Le Cardinal dit tout haut : « que le Roi prendra Seurre, ou « Seurre prendra le Roi et qu'après le premier coup de canon tiré « il n'y aura plus de quartier. »

Les habitans ont fait une assemblée secrète et ont envoyé au Roi, à Dijon, l'acte de leur fidélité et protestation que s'ils ne reçoivent Sa Majesté, comme ils désireroient, ce n'est que par la seule raison qu'ils en sont hors de pouvoir, par la violence qu'exerce sur eux la garnison, qui est de huit cens hommes de pied, trois cent quatre-vingts cavaliers et cent cinquante officiers. Le commandement, pour soutenir le siège, a été déféré au sieur du Passage.

Vingt-cinq soldats, qu'ils avoient mis en garde au bout du pont, se sont débandés de nuit et six se sont rendus au Roi dans le quartier du marquis d'Huxelles.

Le Parlement de Dôle a envoyé assurer le Roi que la Franche-Comté demeureroit ponctuellement en sa neutralité et ne prêteroit aucune aide ni faveur à ceux de Seurre.

Les États de Bourgogne sont termés à lundi prochain, quatrième jour d'avril, que les cardinal Mazarin et duc de Vendôme doivent être de retour de Saint-Jean-de-Losne. — Faux.

Lettres du 30 présent, que M. de Vendôme est de retour à Dijon, où les États du pays se tiennent du jour précédent; et que M. le Cardinal est demeuré à Saint-Jean-de-Losne, pour faire passer les troupes nécessaires au delà de la Saône, pour le siège, dont les tranchées doivent être ouvertes le vendredi huitième jour d'avril prochain.

Bruit que Chastelux auroit été tué en combat par le comte de Coligny, à Bellegarde; que les derniers jours de ce mois, les États de Bourgogne ayant tenu, quoi qu'ils souhaitent et demandent à la Reine de n'être tenus que pour assemblée de notables, ont promis de faire un effort extraordinaire pour donner au Roi de quoi subsister et fournir en cette affaire de Bellegarde; aucuns disent quatre cent mille livres.

Avril 1650.

Monsieur de la Vrillière-Phélypeaux en mois de secrétaire d'État.

M. le comte de Charost, retourné de disgrâce, sert son quartier de capitaine des gardes.

— Vendredi (*Geta*) premier jour d'avril, les tranchées devoient être ouvertes à la nuit; mais les eaux et fâcheux temps les firent différer au lundi prochain.

— Samedi 2, on se met après pour accommoder les dix-huit députés des rentes avec le Prévôt des Marchands de Paris.

— Lundi 4, cet accommodement est fait; et le Prévôt des Marchands consent que lesdits députés aient un bureau dans l'Hôtel de Ville, où ils s'assemblent, sans que ledit Prévôt, qui est

monsieur Le Féron, président en la.....[1] des enquêtes du Parlement, y puisse assister. Pourra néanmoins passer à travers ladite chambre, allant par la maison, si le cas y échoit.

— Mardi 5, on parle diversement des affaires de Provence et de Bordeaux; les uns disant que M. le duc d'Orléans a dit ici et écrit en cour qu'il étoit nécessaire et pressé de faire venir par deçà et vers le Roi les duc d'Épernon et comte d'Alais, afin d'apaiser l'émotion des peuples en leurs gouvernements.

A quoi l'on ajoute que M. Le Tellier a fait une dépêche circulaire à tous les gouverneurs de France, avec mandement et injonction très expresse qu'ils aient à se rendre près du Roi pour lui donner avis de tout ce qui se passe en leur gouvernement et recevoir ses ordres.

Autres disent que l'affaire de Bordeaux est accommodée avec le duc d'Épernon.

— Mercredi 6, avant jour, la duchesse de Bouillon qui s'étoit évadée par un soupirail de cave de la maison du Marais, où Carnavalet, qui, pour ce, en a été emprisonné dans la Bastille, la gardoit ce mois de mars dernier, a été reprise au faubourg Saint-Germain, cachée en la maison du sieur Bartet, agent de Pologne, par le chevalier du guet (ledit Bartet aussi arrêté) et conduite chez M. d'Aubray, lieutenant civil.

Avis que le château de Saumur se rend, par le commandant, au sieur de Comminges, gouverneur pourvu et envoyé pour le Roi, moyennant quarante mille livres.

Autre, que Bellegarde est sur le traité et presse à se rendre.

Le sieur Guérapin, maître des Comptes, originaire de Brienne en Champagne et venu petit garçon à Paris, où il commença par être copiste et clerc de gens d'affaires, rapatrié avec M. d'Émery, a derechef rompu avec lui et lui a rendu les livres et commission de premier commis des finances, qu'il avoit par la volontaire démission et retraite de M. Tubeuf, président ès Comptes.

On prend les mille écus destinés aux chevaliers du Saint-Esprit, au premier jour de l'an, pour toujours, et lesdits chevaliers, irrités de cela, sont allés trouver M. le duc d'Orléans, demandant raison du surintendant.

Le marquis de Nesle se fait chef des malcontents.

1. Le chiffre est en blanc au manuscrit.

Trois femmes qui ont bu à la santé du prince de Condé, ou caqueté d'affaires, à savoir la dame de Bonnelles-Bullion, la comtesse de Fiesque et la dame de Saint-Loup, femme du sieur Le Page, trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui, comme elle est gentille-femme et de la maison de la Rochepozay, dédaigne de se faire appeler du surnom de son mari, et prend le nom d'une terre, que lui ne prend pas; elles en ont eu seulement l'alarme.

Ce même jour, au matin, un homme de qualité fut arrêté dans la rue de l'Arbre-Sec, mis en chaise et mené prisonnier à la Bastille.

— Jeudi 7, bruit que le comte de Tavanes a demandé permission de sortir de Bellegarde, et passeport pour s'en aller trouver le maréchal de Turenne à Stenay et tirer de lui consentement pour rendre la place de Bellegarde aux troupes qui l'assiègent. — N'est pas confirmé.

Conseil tenu chez M. le duc d'Orléans sur ce que l'on fera de la duchesse de Bouillon, qui est cependant en garde chez M. d'Aubray, lieutenant civil; il a été résolu de l'envoyer à la Bastille, où l'on a ôté le sieur de Carnan ou Crénan, qui y est, ayant permission d'avoir sa femme avec lui, de son appartement, pour le préparer pour ladite duchesse, qui y a été conduite le soir même, à ce que l'on a dit; mais tout le contraire on dit que ça a été l'agent de Pologne, nommé Bartet, françois de nation, et chez qui ladite duchesse de Bouillon a été reprise.

— Vendredi 8, aucuns disent que, ce matin, la duchesse de Bouillon a été conduite à la Bastille pour y tenir en prison; son affection, à ce qu'elle dit, est pour sa fille qui a la petite vérole, dont elle a appréhension qu'elle meure et d'autant plus qu'elle s'attristera lorsqu'elle ne verra plus sa mère et saura qu'elle est prisonnière.

Là est aussi, sous la garde du sieur de la Louvière, lieutenant de son père, Broussel, conseiller en la Grande Chambre et gouverneur de cette place, la demoiselle d'Elvaz ou Elvois, ci-devant maîtresse et dame du maréchal de Brezé défunt, dont elle gouvernoit entièrement l'esprit, aussi bien que les affaires; et y a aussi été emprisonnée la demoiselle de Bouillon, quelques jours après sa belle sœur. — Item, l'agent de Pologne nommé Bartet, chez qui la duchesse susdite a été reprise.

Un envoyé de la part du roi d'Espagne, passant à Paris avec passeport pour aller à Bruxelles, a, ce jourd'hui après dîner,

audience de Madame de Chevreuse, qui est incommodée d'une perte de sang; aucuns tiennent que c'est le comte de Fuensaldagne, confident de don Louis de Haro, favori du Roi d'Espagne, lequel est venu des Pays-Bas, où il est gouverneur d'Anvers, ce me semble; mais la vérité est que c'est le comte de Schwarzemberg, qui passa avec passeport en cette ville, il y a deux ou trois mois, et repasse de même d'Espagne aux Pays-Bas, vers l'archiduc Léopold, de qui il est favori, lui portant les ordres pour cette campagne. Toutefois, en ce même temps, un Espagnol, don Balthazar de Morena ou Moreno, grand serviteur dudit comte de Fuensaldagne, arriva dans Paris, ayant été favorablement laissé passer ès frontières; et fut ici un mois, sur l'attente ou feinte que Madame de Chevreuse lui feroit avoir un passeport pour Espagne, sans lequel toutefois il s'en alla par le chemin de Bordeaux.

On a ici des lettres de Madame de Longueville, écrites de Stenay; et celles de Bruxelles portent qu'elle y est, elle treizième, et se fait, et à ses filles, faire des habits d'homme, pour s'en aller on ne sait où.

Lettres du 6, reçues de Dijon à Paris, portent que les tranchées ne doivent être ouvertes devant Bellegarde que le 8, qui est aujourd'hui, et que le sieur du Passage, qui commande au siège dans la ville, avoit demandé à conférer avec le sieur de Navailles, proche ladite ville, ce qui avoit été fait. Que sur ce que des pionniers des assiégeants avoient été tués en travaillant et un officier pris par les assiégés, les assiégeants ayant pris deux cavaliers des assiégés, ils les avoient fait pendre tout à l'heure; que le duc de Vendôme commande au siège comme général, et le sieur de Navailles y est maréchal de camp. Le cardinal Mazarin s'est réservé la qualité de généralissime.

Avis à Paris de la violente maladie et puis de la mort de M. de Miossens, âgé de 63 ans, dans la ville de Pons; le chevalier d'Albret y est allé en diligence.

— Samedi 9, bruit que l'affaire de Saumur continue et que le duc de Rohan, ayant depuis naguères pris possession du gouvernement d'Anjou, étant requis par le sieur de Comminges de lui prêter secours, l'en a refusé.

Autre bruit que le lieutenant du feu sieur Erlach, commandant dans Brisach, sur le Rhin, a mandé au sieur de Tilladet qu'il n'avoit que faire d'y aller, et qu'il garderoit bien la place.

Messieurs le duc d'Orléans, le Garde des sceaux, M. d'Avaux, etc., vont tenir conseil chez M. d'Emery, toujours malade.

Ce soir, le sieur Guyonnet, grand frondeur, arrive de Bordeaux apportant un arrêt du Parlement par lequel le duc d'Epernon est déclaré indigne et incapable du gouvernement de la province; est ordonné qu'il en videra, sans que lui ni aucun de son nom ou maison puisse jamais le tenir. Ledit sieur Guyonnet s'en va en cour porter cet arrêt au Roi.

Monsieur d'Angoulême se donne la fièvre par un remède qu'il prend contre la douleur qu'il avoit de la goutte.

— Dimanche 10, jour de Pâques fleuries, avis chez M. d'Angoulême que la Provence a pris les armes et qu'ils sont douze mille hommes tenant la campagne, n'y ayant aucune ville qui soit pour le gouverneur, comte d'Alais, fors Toulon.

Avis de la mort de l'abbé de Pontigny, fils du bonhomme, le sieur de Mégrigny et frère du Premier Président d'Aix.

Un homme est allé trouver le duc d'Orléans, protestant qu'il avoit un très important secret à lui dire. Il lui a donc dit que, si dans trois jours on ne donnoit la liberté aux Princes, il arriveroit de très grands malheurs pour la France. Le duc d'Orléans l'a envoyé prisonnier en une abbaye, pour être traité comme fou. C'est en l'abbaye Saint-Victor.

L'affaire de Saumur s'aigrit et le commandant du château, sieur du Mont, parent du sous-gouverneur du Roi, commença de tirer force coups de canon et de mousquet contre Comminges, lorsqu'il vit qu'au lieu de vingt-cinq mille livres, à quoi il s'étoit enfin restreint pour sa récompense, et qu'il pensoit avoir comptant, on lui vouloit donner du papier. Il en demande aujourd'hui cent mille, et cependant il y a eu des maisons abattues et des bourgeois tués.

— Lundi 11, bruit que Chantilly étoit investi par troupes du Roi, et que commandement avoit été fait, de la part de Sa Majesté, aux princesses de Condé, de sortir de là et s'en aller en Berry; ce qu'elles avoient refusé de faire, la mère ayant dit qu'elle se portoit mal.

La nuit du lundi au mardi, la petite princesse de Condé emmenant son fils, le duc d'Enghien, s'en alla secrètement de Chantilly, trompant du Vouldy et ses gardes.

— Mardi 12, avis que M. de Saint-Simon s'étant plaint à

M. Le Tellier qu'il y avoit des gens de guerre autour de Senlis, et par tout le gouvernement par lui ci-devant conservé, qui faisoient ravage, M. Le Tellier auroit répondu qu'il falloit qu'ils fussent là pour s'opposer à ce que, de la part du Pays-Bas, on pourroit entreprendre de ce côté là.

— Mercredi 13, au matin, grand bruit que le petit duc d'Enghien avoit été enlevé par gens du maréchal de Turenne.

Après dîner, la porte du bois de Vincennes, proche du château, ouverte pour les carrosses qui alloient aux ténèbres aux Bons-Hommes.

Le soir, courrier arrive portant que composition avoit été faite le 11 à ceux de Bellegarde, à telle condition que, si dans dix jours, finissant au midi du 21, ils n'avoient secours du maréchal de Turenne, auquel ils envoyoient, ou de ce parti là, ils rendroient la place au Roi.

Grand bruit que la jeune princesse de Condé s'est retirée de Chantilly, avec son fils, sans que l'on sache où elle est allée, nonobstant les troupes du Roi, qui tiennent la maison comme investie.

Le duc de Bouillon fortifie Turenne en Limousin, ayant fait équiper ses vassaux qui peuvent être mille hommes de cheval et trois ou quatre mille de pied, mais non pas gens pour sortir de leur pays.

Le duc de La Rochefoucauld arme aussi et a bien cinq cens chevaux. Le duc d'Épernon s'est saisi du château de Dax, où il a fait entrer dix huit cens hommes, dont il occupe aussi la ville.

— Jeudi 14, les susdits bruits continuèrent, comme aussi le vendredi et samedi veille de Pâques.

— Le samedi matin [16], le secrétaire de l'abbé de La Rivière, sur lettres de son maître, rend les sceaux de l'ordre du Saint-Esprit au sieur de Frémont, qui les lui demanda de la part de M. le duc d'Orléans, ledit abbé ayant eu ordre de se retirer de son abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et de s'en aller à Aurillac ; mais auparavant il est fait prêtre à Orléans, par les mains de l'évêque.

— Le Dimanche [17], jour de Pâques, avis, par lettre du 14, que l'affaire de Saumur est accommodée. Le sieur du Mont père, étant arrivé de la cour, en a apporté la grâce à son fils, qui commande en la place, avec trente mille livres de récompense, ce qu'il a accepté, à condition, si, dans lundi 18, il n'arrive secours plus fort que n'est le sieur de Comminges assiégeant, qui a les bourgeois et toutes les communes des environs armés pour sa

cause. Le duc de la Rochefoucauld, qui venoit avec cinq cens hommes, s'en est retourné.

A l'issue des vêpres, les notables bourgeois de chaque paroisse de Paris, assemblés avec les anciens marguilliers et les curés, par tolérance, quoiqu'ils prétendent que c'est par droit qu'ils y sont, ont nommé deux nouveaux marguilliers à la place des deux qui sortent, le premier et le dernier, qui sont à Saint-Paul, le président Larcher et le sieur Vassor, procureur en Parlement, à la place desquels, le sieur Ardier, aussi président ès Comptes, et le nommé Hénaut, notaire, ont été mis.

— Lundi soir 18, lettres de Dijon du 16 portent que le 21, à midi, les armes du Roi seront dans Bellegarde : que l'on a tenté avec Tavanes, Le Passage et Saint-Micaut, un traité pour leur faire par avance rendre la place dès le 18, afin que le Roi pût partir et s'en retourner à Paris dès le 19; mais qu'ils n'ont point voulu. Que le Roi ne peut donc être à Paris que le 3 ou 4 mai et n'y tardera que dix jours, pour aller en Amiens, voir passer l'armée de Flandres commandée, ou par le prince Thomas de Savoie, ou par le duc de Nemours, que M. d'Orléans appuie.

Cependant on envoie les abolitions à Des Coutures, Parrain et Des Martineaux, prisonniers et autres accusés de sédition populaire, avant l'arrêt fait de la personne de Messieurs les Princes, à la charge de s'absenter un an durant de Paris et de tous les lieux où le Roi sera. — Item, au marquis de la Boulaye, à la charge qu'il ira servir le Roi dans Fontenay-le-Comte, dont les habitans ont ordre de le recevoir.

Chamilly, gouverneur de la citadelle de Stenay, a son frère en cour, près de M. le Cardinal, et il écrit à Son Eminence qu'il conservera Stenay au Roi.

— Mardi 19, bruit continue à Paris que le sieur du Vouldy, ordinaire de chez le Roi, envoyé par M. le duc d'Orléans à Chantilly, pour la sûreté des dames princesses de Condé, mère et femme du Prince, et du duc d'Enghien, fils unique dudit prince de Condé, prisonnier au château de Vincennes, [a fait savoir que ces princesses] se sont sauvées, la bru emmenant son fils, dès le 15, et laissant une de ses femmes avec un enfant emprunté, travesti, jouant dans la chambre, couchée comme si c'étoit elle en son lit; et sa belle-mère, la nuit du samedi au dimanche de Pâques, laissant pareillement une de ses femmes, qui demeure en son lit sous prétexte de maladie, comme si c'étoit elle qui fût malade.

La vérité est que les princesses ayant, le 14, eu commandement de sortir de Chantilly et s'en aller en Berry, à Montrond, leur château, la douairière fit prier M. le duc d'Orléans de lui donner quelque temps, à quoi il répondit que c'étoit ordre exprès, non de lui, mais de la Cour, et que si elles n'obéissoient de gré, il étoit à craindre que l'on ne lui fît faire de force; de quoi les princesses, ayant pris l'alarme, s'en sont allées d'elles-mêmes, la jeune, avec son fils, à Montrond, près la ville de Saint-Amand, généralité de Moulins; et la mère deux jours après, à savoir la nuit de Pâques, s'est rendue à Paris secrètement, où elle est cachée jusques au mercredi 27.

— Mercredi 20, avis que le sieur de la Ferté-Sennecterre et le colonel Rose ont investi Stenay.

Avis que dix conseillers de la Cour des Aides de Paris sont arrivés à Moulins en Bourbonnois, où ils vont pour faire payer la taille, ayant compagnie de gens de guerre. — Item, que le marquis ou baron d'Arsy, manceau, vieux faux-monnoyeur, y a été amené par le prévôt d'Autun, qui l'a, par ordre de M. de Vendôme, pris travaillant dans un château de la Bourgogne.

L'abbé de Richelieu s'est accommodé avec sa tante, la duchesse d'Aiguillon, qui l'a attiré à loger chez elle où elle lui a donné une chambre proche de la sienne; elle lui a fait quitter tous ses bénéfices qui montoient à cent mille livres de rente, se réservant seulement quarante deux mille livres de pension que lui fera son dernier frère, le comte d'Agenois, auquel il les a résignés. Lui a pris l'épée et les plumes et s'est déjà voulu battre avec le marquis de Fors, qui lui reprochoit lâcheté d'abandonner ainsi son frère.

Les lettres de Flandres ont été saisies au courrier ordinaire, par l'ordre de M. de Nouveau, général des postes et courriers : et quant à celles d'Allemagne, elles ont été laissées passer, pour ceux à qui elles étoient adressées.

— Jeudi [21], vendredi [22], samedi [23], avis que les forces de l'Archiduc sont entre Arras et la Bassée et que le roi d'Espagne est dangereusement malade.

— Dimanche 24, bruit à Paris que madame la Princesse, la mère, s'est retirée de Chantilly à Avesne en Hainaut.

Autres maintiennent qu'elle est secrètement dans Paris, et doit présenter requête au Parlement, pour avoir sûreté.

La Reine d'Angleterre est toujours dans les grandes Carmélites du faubourg Saint-Jacques et sa fille avec elle.

Cet après-dîner, on a travaillé chez le Premier Président sur l'affaire qu'il entreprend, d'ériger et établir un Mont de Piété dans Paris, comme il y en a déjà un dans Arras, ainsi qu'ès autres villes des Pays-Bas, et sur le modèle de celui de Rome. Le chevalier Gerbier, en 1643, fut rebuté et dès 1636 le seigneur Alessandro Venturi.

Bruit, par Paris, que hier au soir on travailla, par ordre de Monsieur le duc d'Orléans, dans le jardin de l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, où loge à présent le duc de Damville, comte de Brion, qui est allé en son gouvernement de Limousin et y a laissé sa femme; et ce, pour chercher deux cent mille pistoles qu'un avis venant d'Italie, envoyé par une femme, porte devoir être caché en terre, dans des caques, en ce lieu là, dès le temps que le maréchal d'Ancre y demeuroit.

— Dimanche et lundi 24 et 25, grand cours en celui de la Reine, vers Chaillot. M. le duc d'Orléans, M. le grand Chambellan, nouvellement retourné de la cour, M. de Beaufort y étoient, chacun dans son carrosse. Mademoiselle d'Orléans, ayant près d'elle en portière mademoiselle de Chevreuse, y étoit en son carrosse, couvert partout, sur le cuir, de velours rouge cramoisi, cloué à clous dorés. Le sieur de Brancas y étoit aussi en carrosse doré et avec franges d'or et d'argent, et le marquis de Vardes, le jeune, en avoit un pareillement doré, avec franges de soie mêlée d'or. La jeune marquise de la Vieuville en un carrosse, aussi très beau, et tout environné ou garni d'armoiries, les portières ballant à terre à grandes crépines, et couvertes toutes de broderies de soie blanches et jaunes, ainsi que le dedans du carrosse et les couvertures des chevaux : en sorte que cela paroît comme broderie d'or et d'argent. Beaucoup de gens se scandalisent desdits carrosses avec de l'or pour ce qu'ils ont été depuis quelques années défendus par déclaration du Roi et ceux-ci sont les premiers qui paroissent tels.

Le bien et dépense de Mademoiselle augmenté par Monsieur son père, qui lui donne de quoi avoir encore une table pour des gentilshommes servants, et autre train.

Grand bruit que le lendemain, au Palais, on parleroit d'une requête pour les Princes prisonniers. — Sans effet.

— Mardi 26, bruit continue, mais plus dans le peuple que parmi les gens du Parlement.

— Mercredi 27, Madame la Princesse la mère se trouve au Palais, au parquet des huissiers, où elle salue tous les Conseil-

lers et Présidents qui entrent en la Grande Chambre, pour tenir assemblée de la première mercuriale, d'après les vacations de Pâques. — (Voyez le récit imprimé par le gazetier Renaudot, le 2 mai, n° 64, qui est exact et fait par ordre de M. d'Orléans.)

Dès 5 heures du matin, elle étoit là, et dit-on même qu'elle y avoit déjeuné, ayant avec soi les dames de Ventadour, sa sœur aînée, et de Châtillon, jeune veuve, sa parente; d'hommes, M. de Saint-Simon, l'aîné, et le marquis de Fors. Elle étoit au parquet des huissiers (auxquels elle a fait donner douze pistoles) quand Messieurs de la Grande Chambre sont entrés. M. Deslandes-Payen s'est chargé de la requête et d'une autre du sieur Perrault, président ès Comptes, prisonnier dans le donjon de Vincennes. Les trois Chambres ont été assemblées pour délibérer sur ces requêtes.

Cependant Madame la Princesse est allée par toutes les chambres des Enquêtes, faisant la requête verbalement; disant qu'elle demandoit justice contre le cardinal Mazarin qui détenoit injustement ses enfants et opprimoit toute sa maison et demandant sûreté dans Paris pour y demeurer et entendre aux affaires de sadite maison.

Tandis que cela se faisoit, les sieurs Payen, rapporteur de la requête, et Ménardeau-Champré, conseillers de la Grande Chambre, ont été envoyés vers M. le duc d'Orléans pour lui faire rapport que, sur ce que Son Altesse Royale avoit le matin envoyé en la Grande Chambre la prier de ne point, ce jour là, assembler la Mercuriale, elle n'avoit point été assemblée jusques à cette heure là, qu'il étoit plus de neuf heures. Mais que les trois Chambres ayant arrêté que la requête de Madame la Princesse seroit sursise et remise à être répondue jusques après le retour du Roi en cette ville, elles croyoient que la prière de Son Altesse Royale d'empêcher ladite Mercuriale d'assembler, n'ayant été que pour empêcher l'effet de ladite requête, elle devoit être contente; lesdites Chambres la prioient de trouver bon que ladite assemblée de Mercuriale se tînt.

Le duc d'Orléans ayant répondu qu'il étoit satisfait par ladite surséance de requête et qu'il n'avoit plus sujet de désirer l'empêchement de ladite assemblée, les deux députés s'en sont revenus, ayant été hâtés par un secrétaire du Parlement qui les est allé quérir, disant que les Enquêtes étoient émues, et sans attendre vouloient aller prendre leurs places en la Grande Chambre.

L'assemblée a donc tenu et, comme le Premier Président y faisoit sa harangue, madame la Princesse y est entrée, de la quatrième chambre des Enquêtes; et, se tenant derrière le parquet, jusques à ce que le Premier Président ait eu achevé de parler. Après qu'il a eu fait, elle est entrée dedans et a fait sa requête verbale, suppliant la Cour de lui donner sûreté dans les maisons du président de Nesmond ou du président Viole (qui a fort hautement parlé pour elle), ou dans l'enclos du Palais, de peur qu'autrement on ne l'arrêtât prisonnière.

Là dessus on a derechef député à M. le duc d'Orléans, pour le prier que Madame la Princesse eût sûreté et liberté dans Paris; à quoi Son Altesse Royale a répondu qu'il assembleroit son conseil et rendroit réponse là-dessus à cinq heures du soir.

Le conseiller Coulon, cependant, a représenté l'inconvénient qu'il y avoit de permettre à cette princesse de demeurer dans Paris, elle qui avoit sa fille, madame de Longueville, entre les ennemis de l'État et communiquant avec eux; tellement que la mère et la fille pourroient s'informer l'une l'autre et correspondre; que le sujet pour quoi commandement avoit été fait de la part du Roi aux princesses de se retirer de Chantilly et de s'en aller en Berry étoit pour leur ôter la commodité de ce commerce avec madame de Longueville.

Enfin la princesse est demeurée dans l'enclos du Palais, en la maison non d'un chanoine, comme on proposoit, mais de M. de la Grange-Neuville, parent et ami de M. le Premier Président et maître des Comptes, jusques à cinq heures du soir, si M. le duc d'Orléans accorde la sûreté, sinon jusques à demain matin, pour voir ce qu'il y aura à faire là dessus. Madame la Princesse a un tapis rouge sur la fenêtre de sa chambre, afin que tout le peuple voie qu'elle est là. Elle fait donner des quadruples d'or aux pauvres.

A six heures, sont retournés du palais d'Orléans chez M. le Premier Président rapportant que Son Altesse Royale proposoit, du résultat de son Conseil, que Madame la Princesse eût à s'en aller à Chilly, où il l'assuroit de toute liberté, jusques au retour du Roi.

En la Chambre des Comptes, ce même matin, a été présentée une requête du président Perrault susdit, tendant à ce que la Chambre, ayant déjà fait office pour sa liberté vers Leurs Majestés, qu'il lui plaise avoir la bonté de la continuer. Le Premier Président a éludé cela, de sorte qu'elle n'a point été répondue.

Ce soir, M. le Prince, par ordre que le sieur Ferrand, président

ès Comptes de Dijon et intendant par lui nommé pour ses affaires, entrant en la prison de M. Perrault, porta à Son Altesse de la part de M. Le Tellier, secrétaire d'État, eut la liberté d'aller se promener sur le donjon de Vincennes.

— Jeudi 28, au matin, le Parlement étant assemblé, M. le Premier Président a dit la proposition de M. le duc d'Orléans touchant l'offre à Madame la Princesse d'être à Chilly avec sûreté de sa part jusques au retour du Roi ; puis a ajouté que Son Altesse Royale l'avoit mandé pour aller à deux heures le trouver et qu'il iroit, avec les deux députés du Parlement, comme en effet il y a été ; et y ont été aussi les Gouverneur et Prévôt des Marchands de Paris.

Ce jour, à midi, le sieur Doublet, de Troyes, qui a été dans les affaires fort avant, et engagé pour trois millions six cent mille livres vers ses amis et parents, pour prêts qu'il a faits au Roi, à raison de quoi il présente une requête au Conseil, ce carême dernier, fut arrêté par gens de l'hôtel d'Épernon, ayant avec eux un huissier du Châtelet ou du Parlement, et conduit prisonnier en la conciergerie du Palais, où, étant entre deux guichets, il en sortit pour quelques douzaines de pistoles, payées aux huissiers, geôliers, guichetiers, etc., après l'ordonnance verbale que Monsieur le Premier Président donna sur le champ à l'assistance du sieur Dejean, son beau-frère, premier commis au comptant de l'Épargne, chez M. le trésorier de Guénegaud et à la caution du sieur Chastelain, qui s'y trouva et qui promit qu'il satisferoit ou d'argent ou d'un billet valable à la veuve, à la requête de laquelle les sieurs abbé de Nogaret et du Raincy-Bordier l'avoient fait prendre.

Bruit de mariage entre le duc de Beaufort et mademoiselle de Longueville, laquelle il avoit été voir à Coulommiers en Brie, où elle est retirée.

— Vendredi matin 29, le Premier Président a été voir M. le duc d'Orléans, lequel, aussi accompagné des ducs de Beaufort, d'Elbeuf, du Coadjuteur de Paris et du gouverneur maréchal de L'Hôpital, est venu au Palais, en l'assemblée du Parlement, qui s'y est tenue, où madame la Princesse étoit aussi ; et nonobstant l'arrêté fait par les trois Chambres, que ladite dame auroit liberté et sûreté pour demeurer à Paris, dans l'enclos du Palais, jusques à huitaine (autres disent jusqu'au retour du Roi), que l'on répondroit et feroit droit sur sa requête, il a été résolu et dit qu'elle sortira de Paris et s'en ira ou à Chilly, suivant les offres de Son

Altesse Royale, faites d'avant hier, ou autre lieu, à deux, trois ou quatre lieues de Paris, vers le chemin d'Orléans et Berry, où elle auroit sûreté, jusques à trois jours après le retour du Roi dans Paris.

L'assemblée s'est levée avant onze heures et M. le duc d'Orléans est entré dans la quatrième chambre des Enquêtes, où étoit ladite dame princesse, où l'on croit qu'il a parlé à elle et est demeuré d'accord du lieu où elle doit cejourd'hui s'en aller.

En sortant avec sanglots et larmes, elle a regardé un jeune conseiller, monsieur de Précy, qui achetoit des gants en une boutique de la galerie des marchands, et, s'arrêtant à lui, a dit : « Est-il possible, Monsieur, que l'on ne me fasse point justice ? cela « vous regarde, Monsieur, et il vous en pend autant qu'à moi. » L'autre n'a répondu que par une grande soumission.

Auparavant l'assemblée, elle est allée au parquet de messieurs les gens du Roi, où étoit M. d'Orléans et, là, s'est prosternée à Son Altesse Royale, lui embrassant les genoux. Il l'a promptement reçue et relevée, lui disant être fort touché et attendri de l'état où il la voit ; mais qu'elle et lui étant, comme ils sont, sujets du Roi, il faut obéir à ses ordres et qu'il n'y a point à délibérer ni à différer là dessus.

Le duc de Beaufort a dit à Madame la Princesse qu'il la voudroit servir, mais qu'il falloit obéir au Roi. Elle lui a répondu : « Plût à Dieu, Monsieur, qu'en lui obéissant je pusse trouver « mon compte et ma sûreté, tout autant que vous y avez trouvé « le vôtre en ne pas obéissant. »

Ce jour, fut crié à ban et son de trompe que tous domestiques des Princes prisonniers et Princesses eussent à se retirer hors de Paris, sous peine de la vie.

Item, par ordonnance du Lieutenant civil, furent faites grosses défenses d'avoir carrosses à or et argent, tels que l'on en vit dimanche dernier au cours de la Reine.

M. d'Émery, surintendant des finances, malade à l'extrémité ; il se réconcilie le matin avec son fils, le sieur de Thoré, président en la troisième chambre des Enquêtes, qui étoit mal avec lui, à cause qu'il traite jalousement et rudement sa femme, veuve du baron de.....[1] et fille du premier lit du vieux président Le Coi-

1. Blanc au manuscrit. — Geneviève Le Coigneux avait épousé en premières noces N. le Cirier, baron de Semur, au Maine. (Blanchard, *Éloge des premiers Présidents au Parlement*, in-fol., p. 442.)

gneux, lequel fut, chez ledit surintendant député, pour lui dire qu'il se résolût à mourir cejourd'hui. Il répondit que ce seroit assez qu'on l'avertit un quart d'heure auparavant.

Après dîner, madame la Princesse est partie de chez le sieur de la Grange-Neuville, de l'enclos du Palais, ayant beaucoup de noblesse à lui dire adieu et l'accompagner à son carrosse. M. de Saint-Simon l'aîné, qui l'a toujours accompagnée, y étoit et lui a offert son carosse de lui, qui étoit à six chevaux; elle ne l'a point voulu et l'a laissé pour monter en un à deux chevaux. On dit qu'elle est allée au Bourg-la-Reine, au logis du sieur Simonet, demeurant en la rue Saint-Denys.

Elle fut mercredi et jeudi fort visitée, même de nuit. Enfin elle fit fermer sa porte jeudi soir, sur ce qu'en dit M. d'Orléans.

Cette après dîner, assemblée en l'Hôtel de Ville pour les rentiers, où la dame Cornuel leur persuada que les frondeurs étoient cause de tout le désordre de l'État et de l'impuissance du Roi : qu'au reste il ne falloit plus s'amuser à s'aller plaindre au palais d'Orléans, et fit résoudre que dorénavant, et au premier jour, ils iroient au cabinet de la première chambre des Enquêtes, au Palais, où leurs dix-huit députés se trouveroient, pour ouïr leurs plaintes et en faire rapport au Parlement, demandant toujours l'exécution des déclarations des mois d'octobre 1648 et mars 1649.

— Samedi 30 et dernier d'avril, bruit faux de la mort du surintendant d'Émery.

Mai.

Secrétaire d'État en mois, M. du Plessis de Guénegaud:

— Le dimanche (*Barbacus*), premier jour du mois de mai, M. d'Émery n'est plus mort et le sieur Valot, son médecin, dit qu'il en peut réchapper et guérir.

Traité de madame de Longueville avec l'Espagne, comme on a su depuis[1].

---

1. Traité fait entre le Roi d'Espagne, la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne.

Le Roi donne à ce maréchal 250,000 écus pour faire des levées, et tous les mois 80,000 livres pour l'entretien d'icelles ; il lui baille de plus 5,000 hommes, trois d'infanterie et deux de cavalerie.

L'on donne 60,000 écus, une fois payés, à madame de Longueville, le

M. du Plessis, secrétaire d'État, arrive le soir de la cour, et le lendemain

— lundi 2, son train arrive; les commis à midi, en carrosse et à cheval, et les chariots, au soir, avec le bagage.

Bruit que Stenay est investi par les troupes du Roi; que Chamilly a bien reçu madame de Longueville, elle sixième en la citadelle, mais non le maréchal de Turenne, qui, dépité de cela, traite et avec l'Archiduc et avec le Roi.

Le marquis de la Boulaye, bien en cour extérieurement, pour donner jalousie à ceux de Bouillon-la-Tour et leur faire appréhender que l'on s'accommode des droits de Sedan avec ceux de Bouillon la Mark, dont la Boulaye est un des héritiers.

Autre bruit que les Flamands, forts de vingt-quatre mille hommes, près la Bassée, là menacent ou Béthune.

Ce soir, sur les six heures, le roi est arrivé à Paris, ayant couché à Nangis, dîné avec la Reine à Brie-Comte-Robert, fait collation à Grosbois, chez M. d'Angoulême, et rencontré par M. le duc d'Orléans, qui s'est mis avec le Roi dans le carrosse de la Reine, où étoit aussi M. le duc d'Anjou et M. le Cardinal; cha-

---

maréchal a 3,000 fantassins. Toutes les troupes d'Espagne sont commandées par don de Gamara.

Le traité a été accordé et signé le premier jour de mai. Madame de Longueville l'a signé la première, don Gabriel de Toledo, le deuxième, au nom du Roi, et le maréchal, le troisième. La ville de Stenay a pour gouverneur le colonel Broeck avec six cents hommes et la citadelle a pour garnison quatre cents Allemands qui sont venus au service du maréchal de Turenne.

Liste des régiments qui sont avec le maréchal de Turenne.

Le Régiment du duc de Wurtemberg.	De Montmal.
Le régiment du général major Broeck.	De Darmstadt.
Celui de la Vastine.	De Inptine.
De Jarmer.	Du baron de Calo.
De Michel.	Du baron du Four.
De Cortembark.	Des Croates.
De Douché.	De Longueval.

Infanterie.

Le régiment de Giraldin.	Du comte d'Isembourg.
De Berlo.	Du comte de Riqberghe.
De Corbrande.	De Meternic.
De Kerlin.	

[Note de Dubuisson. — Plusieurs des noms qui se trouvent dans la liste des régiments doivent être défigurés.]

cun criant « *Vive le Roi* », par la rue Saint-Antoine, et autres, où leurs Majestés ont passé, jusques au Palais-Royal.

— Mardi 3, les Garde des Sceaux et Premier Président se trouvent, vers le soir, chez M. le Cardinal, en petit conseil; il n'y eut point de conseil devant la Reine, comme il devoit, à cause que le lundi, qu'il en est pour ordinaire, il n'y en avoit point eu.

— Mercredi 4, on envoie vers madame la Princesse, au Bourg-la-Reine, où elle est au logis du sieur Simonet, le maréchal de L'Hôpital lui dire qu'elle ait à s'en aller en Berry, au bout des trois jours à elle donnés, c'est-à-dire vendredi; à qui elle a fait réponse qu'elle est indisposée; et quand elle ne le seroit pas, elle prétend avoir justice des insolences et tracas commis en sa maison de Chantilly.

Ce jour, le Parlement fut au Palais-Cardinal, faire visite au Roi et à la Reine et les haranguer. Les autres cours souveraines de même; et le sieur Nicolaï, premier président de la Chambre des Comptes, a dit assez intelligiblement que cela étoit mal que ceux qui avoient bien servi l'État fussent dans l'oppression.

La Reine dit, pour nouvelles, aux députés desdites cours, que madame de Longueville avoit traité avec les ennemis et les avoit rendus maîtres de Stenay, où toutefois Chamilly conservoit toujours la citadelle.

— Jeudi 5, au matin, le Prévôt des Marchands a fait ôter les bancs du bureau destinés aux députés des rentiers, dont ils sont fort indignés.

Le sieur Deslandes-Payen, conseiller en la Grande-Chambre, va par toutes les chambres du Parlement les solliciter de se trouver en la Grande, pour l'assemblée de demain, où il y aura une seconde requête de Madame la Princesse.

Sa première requête, en deux feuillets in-4°, a été imprimée et publiée ces trois jours derniers, et le factum des Princes prisonniers avec une autre pièce intitulée : « Avis aux Parisiens ser-« vant de response aux impostures du Cardinal Mazarin. MDCL, » de 9 feuilles ou cahiers in-4°, se sont vendus assez librement par les colporteurs. Ce qui montre que la Fronde est partagée en Paris, et qu'une partie tient aux Princes.

Le matin, le sieur Servien, ministre d'État, et ci-devant plénipotentiaire pour la paix de Münster, a reçu les sceaux de l'ordre du Saint-Esprit du Roi, à qui il a prêté serment, comme garde desdits sceaux, en la place du sieur abbé de la Rivière, relégué à Aurillac, où il s'est fait prêtre en son abbaye.

Ce même matin, le sieur Catelan, gendre du sieur de la Milletière, secrétaire du Conseil et grand partisan, étant à huit heures au Louvre, en la chambre du Conseil, conférant sur une requête dont étoit rapporteur contre lui le sieur Manoury, abbé de Gaillac, maître des Requêtes, en attendant la venue de M. le Garde des Sceaux, fut abordé par aucuns autres maîtres des Requêtes, comme ayant autrefois traité de nouvelles charges augmentées sur leur nombre, et même du retranchement de leurs gages et de ceux des autres officiers du Parlement et Cours souveraines, fut injurié de paroles atroces et reprochantes, puis, sur sa réplique, battu à coups de poing, tiré aux cheveux, gourfoulé et mis hors à coups de pied.

— Vendredi [6], samedi [7], dimanche [8], il ne se passe et dit chose qui mérite; seulement que l'Espagnol est foible en Flandres et n'a pas plus de sept mille hommes et que les bonnes villes n'ont rien voulu contribuer, pour cette présente campagne, à l'Archiduc, disant que leurs contributions des années précédentes avoient empêché la paix, laquelle elles désiroient; et prioient Son Altesse Impériale de la faire, tandis que la France étoit en état de ne pas la refuser, voire de la souhaiter et rechercher, comme elles savoient qu'elle avoit fait depuis deux ans.

— Lundi 9, M. le Cardinal fut, après dîner, faire visite chez madame de Chevreuse, et, de là chez M. d'Orléans qui étoit malade de la goutte.

Cependant les députés ambassadeurs des treize cantons des Suisses furent au Palais-Royal, à l'audience du Roi et de la Reine, y conduits, dans les carrosses de Leurs Majestés, par le maréchal de Schonberg, colonel général de la milice de leur nation en France. On les vit fort gais à la sortie. On tient qu'ils ont été contentés par huit cent mille livres, que le Roi leur donne sur ce qu'il leur doit de leur solde.

M. le Cardinal ne retourna qu'après huit heures; et ainsi le Conseil tint fort tard.

— Mercredi 11, au matin, entre dix et onze heures, fut par un greffier de la Cour lu l'arrêt d'icelle contre le livre *in-folio*, intitulé : « *Le Ministère du Cardinal de Richelieu* », contenant l'histoire de ce ministère, en un continuel éloge dudit cardinal, avec réflexions politiques par chapitres à part. On dit que c'est l'ouvrage du Père Charles de Saint-Paul, général jadis des Feuillants, et depuis évêque d'Avranches, où il est mort. Il

étoit des Vialart de Paris, parent du Chancelier Séguier, lequel il loue et extolle au chapitre de sa promotion, à la dépréciation du garde des sceaux Châteauneuf, dont il parle injurieusement, comme aussi fait-il du président Le Coigneux, du maître des Comptes Montigot et autres. Il a donc été condamné à être brûlé par les mains du bourreau, ce qui a été exécuté cejourd'hui, au bas du grand degré, au pied du mai, avec défenses à tous imprimeurs de l'imprimer, sur peine de la vie.

Ces jours passés, le baron de Castres, étant servi par Matharel, capitaine au régiment de Normandie, qui en est mort de blessures, s'est battu avec désavantage contre le chevalier de Fourilles, servi par Heudicourt.

Querelles en Cour entre les chevaliers de Créqui et le jeune Caumesnil, dit le Cravate, qui se sont battus avec seconds, à l'épée et au pistolet, à pied; Caumesnil désarmé; — entre Créqui l'aîné, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et un cornette de son régiment, qui l'a fait appeler; et ont été séparés dans le bois de Boulogne, se battant trois contre trois.

Appel pour une seconde fois du duc de Beaufort, de la part des ducs de Candale et de Joyeuse, pour l'affaire qui se passa ès Tuileries l'été 1649, contre le marquis de Jarzé, que ledit duc de Candale assistoit.

Ledit marquis de Jarzé a aussi fait appeler ledit duc de Beaufort par le comte de Moret; il n'a point voulu sortir de Paris et a dit qu'il ne se battroit point contre Jarzé, qui n'étoit point gentilhomme, mais bien contre Moret; puis, se reprenant, contre le duc de Candale, qu'il voyoit bien être celui qui étoit auteur de tout ceci. Cela ainsi concerté, Moret se promenant lundi 9, ès Tuileries, fut abordé par l'aîné Caumesnil, fort ami et serviteur de M. de Beaufort, qui le mit sur les difficultés d'exécuter ce combat, dont le chevalier de la Vieuville s'étant aperçu, fut les dénoncer comme ayant querelle (parce que déjà les deux s'étoient, il n'y a pas trop de temps, battus), et leur fit donner des gardes, ce qui a éventé et fait paroître toute l'affaire.

Lettres de survivance de l'Amirauté données au duc de Vendôme, pour le duc de Beaufort, son cadet, au préjudice et déplaisir de l'aîné, duc de Mercœur, qui est en Catalogne.

Jeudi matin 12, lettres patentes du Roi d'abolition et amnistie générale pour tout ce qui s'est passé le onzième jour de décembre 1649, en l'affaire de ce jour, tant de la Boulaye que du

conseiller Joly, et prétendu guet-apens contre le prince de Condé; ensuite de celle dont Roquemont et Des Martineaux étoient jusques à cette heure prisonniers.

Les Suisses ambassadeurs, au nombre de quatre pour les treize cantons, viennent au Palais-Royal, pensant avoir leur audience de M. le Cardinal, qui sortoit pour s'en aller avec le Roi et la Reine visiter M. le duc d'Orléans, malade en son Palais, et y tenir le Conseil d'État; après lequel on accorda la querelle ou appel des ducs de Candale et de Beaufort, cousins germains du côté paternel et de Henri le Grand.

Les Suisses donc furent remis au lendemain matin vendredi.

Le sieur de Laigue est fait capitaine des gardes de M. le duc d'Anjou, en la place du marquis de Jarzé.

— Vendredi 13, avis que le gouvernement du Mont-Olympe, sur Charleville, est donné au marquis de Noirmoûtiers, moyennant récompense de cinquante mille écus que l'on donne au sieur d'Aigueberre, gouverneur.

Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, de la maison de Gondrin-Montespan, actionne et interdit les Jésuites pour avoir, à ce qu'on dit, confessé et communié des paroissiens des églises de Sens, en leur église, contre les canons et règlements.— Item, voulant convoquer un synode de sa province, y a fait appeler l'évêque de Paris, avec les autres qui ont été faits suffragants de lui, lorsqu'il fut érigé en archevêché l'an 1623, à sçavoir Meaux, Chartres, Orléans.

Le même archevêque de Sens renouvelle ses prétentions sur l'archevêché de Paris, comme simple évêché; à raison de quoi, sur requête de M. de Paris, il y a arrêt du Parlement, le 14 mai, signifié à l'hôtel de Sens ce même jour.

Il y a une déclaration du Roi, portée contre la duchesse de Longueville et le maréchal de Turenne, déclarés criminels de lèse-majesté, et confisqués de corps et de biens, pour avoir livré la ville de Stenay au pouvoir des ennemis, qui leur ont envoyé quatre mille hommes de leurs troupes, sous la conduite du colonel Broeck. Leur autre corps, de huit mille hommes, est vers Valenciennes.

Avis que la jeune princesse de Condé est sortie de Montrond, et s'en est allée vers Limousin et Bordeaux; et l'on conjecture qu'elle se rendra à Blaye ou à Brouage avec son fils.

La Reine s'en va, après dîner, enfermer au Val de Grâce, et là se consoler et prier Dieu, pour la journée encore de demain,

— samedi 14, qui est anniversaire de la mort du feu Roi, arrivée en 1643.

Ce jour, commence le huitième an du règne de Louis XIV. Ce jour est sorti librement de la conciergerie du Palais, en vertu de la déclaration et abolition que le Roi a donnée, le sieur des Martineaux, y amené de Coutances, où il fut arrêté, pour ce qui se passa de désordre à Paris le 11 décembre 1649.

Ce matin, la déclaration du Roi, pour amnistie et abolition générale de tout ce qui se passa le 11 décembre 1649 et s'est passé ensuite, touchant les assassinats et remuements ou séditions, a été publiée par les rues de Paris, imprimée, ayant été vérifiée en Parlement dès jeudi.

Lettre de madame la princesse de Condé se publie par les rues. Elle est sans date, mais écrite de Montrond en Berry, depuis huit jours.

— Dimanche 15, on dit qu'un gentilhomme, envoyé de Blaye par le duc de Saint-Simon, vient assurer le Roi de son inébranlable fidélité. Mais cependant, on tient que ledit duc s'est trouvé en assemblée et conférence avec les ducs de la Rochefoucault, de Bouillon et de la Force, marquis de la Force et comte de Duras.

— Lundi 16, la princesse de Carignan donne la collation, en sa maison de Bagnolet, au Roi et à M. le duc d'Anjou. La Reine va visiter M. le duc d'Orléans, en son palais, où il y a eu quelque petit conseil, le cardinal Mazarin s'y étant aussi trouvé vers le soir.

— Mardi 27, le chevalier du guet, par ordre du Roi et de la Reine régente, va trouver Fontrailles et le comte de Matha, et leur faire commandement de se retirer en leurs maisons. A quoi ils ont témoigné ne vouloir obéir, ains se pourvoir par requête au Parlement, afin d'avoir permission et sûreté de demeurer à Paris; dont le

— mercredi 18, au matin, il y a eu bruit entre les Frondeurs.

Ce jour, madame la princesse de Condé, douairière, part de Chilly et s'en va coucher à Essonne chez le sieur Inselin, où elle doit tarder demain, puis tirer vers Vallery.

Autre bruit que l'affaire de Bordeaux est accommodée, et que l'on fait ici venir le duc d'Épernon, *sub specie honoris*, mais en effet pour contenter les Bordelois. Les députés de leur ville, autres que ceux du Parlement, étant partis cejourd'hui, fort contents des bonnes paroles qu'hier ils reçurent ès Palais-Royal et d'Orléans sur ce sujet, et qu'ils vont remporter en leur ville.

La déclaration du Roi contre la duchesse de Longueville, duc de Bouillon, maréchal de Turenne, prince de Marsillac, leurs complices et adhérents, déclarés perturbateurs du repos, criminels de lèse-majesté au premier chef et confisqués, donnée à Paris le 9 mai, signée de Guénegaud, vérifiée lundi dernier 16 en Parlement, a, cejourd'hui, été publiée, imprimée, par les rues de Paris.

Le sieur Marin, jadis de la poste, puis dans les fermes du Roi est prêt à acheter du sieur de Monnerville-Mallier l'une des quatre anciennes charges d'intendant des finances deux cent dix mille livres.

Le sieur de Mauroy, autre intendant, des quatre anciens susdits, épouse la veuve du sieur du Breuil-Royer, conseiller en Parlement et fille du sieur Fardoil, avocat au Conseil, belle et dévote femme.

Le sieur Des Fontaines-Bouer, secrétaire du Conseil, mort.

Le duc de Vendôme arrive de Bourgogne à Paris, pour prendre possession de l'Amirauté; le duc de Beaufort, son fils, a ses lettres de survivance, avec vingt mille écus à prendre par an, dès à présent, de liquide sur les arrérages.

— Jeudi 13, bruit au Palais et députés des enquêtes envoyés en la Grande Chambre se plaindre de ce qu'elle a, lundi dernier, vérifié la déclaration du Roi contre madame de Longueville, etc.

Duel du comte d'Olonne-Royan, cornette des chevau-légers de la Reine, contre le sieur de Chappes-Villequier, capitaine des gardes en survivance de son père; point de coups mortels.

Avis que la jeune princesse de Condé est arrivée à Turenne, où le duc de Bouillon l'a reçue et que ledit duc de Bouillon emprunte quatre années de la taille que lui payent ses vassaux de ladite vicomté de Turenne, dont il leur donne un quart.

— Vendredi 20, bruit général et joie au Palais-Royal de ce que les affaires de Bordeaux sont accommodées.

— Samedi 21, bruit tout contraire et tristesse de ce que les députés des Suisses, remis à ce jour, pour tout délai de satisfaire leur nation, s'étant réduits à la demande de seize cent mille livres, à prendre par eux sur cinq millions de livres qui leur sont dues pour dix-huit mois ou plus de leurs soldes et pensions, désespèrent la cour, qui n'a point cet argent là, de les contenter. On

leur à offert beaucoup moins que cela et M. le duc d'Orléans, nonobstant ses gouttes, s'est levé et est allé au Palais-Royal pour cette affaire, ou pour celle de Fontrailles, ci-après.

Les officiers de l'armée ont aussi fait courre le bruit qu'ils ne vouloient point servir sous le maréchal du Plessis-Praslin, lequel d'ailleurs demande cent mille livres d'argent comptant pour se mettre en équipage et fournir à sa dépense, durant cette campagne.

Neuilly, gentilhomme ordinaire en la maison du Roi, étant allé à Bordeaux pour contenter cette ville là et obliger M. d'Épernon à venir en cour, — item, pour assurer le marquis de la Force que la cour est fort satisfaite de ses procédés et que l'on lui destine le bâton de maréchal de France, — a fait croire en partant que tout ira bien du côté où il va.

— Dimanche 22, bruit que M. Le Tellier, secrétaire d'État, seroit allé vers M. le chancelier à Rosny-sous-Mantes. — Faux.

— Lundi 23, sur les quatre à cinq heures du matin, le sieur d'Émery, surintendant des finances, est mort, de sa longue fièvre automnale, de l'an 1649, après avoir été saigné soixante fois et pris du vin d'antimoine ou émétique pour vomitif cinquante fois. — On a brûlé un tableau très grand et beau de nudités ayant coûté quatre mille livres et une tapisserie de Jeanne, reine de Navarre, portant une dérision de la messe et des cérémonies de l'Église Catholique. — On dit que la veuve dudit sieur d'Émery, du nom de Camus, femme dévote, a brûlé plusieurs autres tableaux de nudités qui valoient plus de dix mille francs.

Les Suisses toujours sur la menace et mine de s'en vouloir aller et retirer leur milice de France.

Au Parlement, les gens du Roi ont présenté requête et demandé qu'il fût informé et procédé à décréter prise de corps contre les sieurs de Fontrailles et de Matha, pour n'avoir pas obéi aux ordres du Roi et, au lieu de se retirer et s'en aller chez eux, avoir sollicité une assemblée de la noblesse à Paris, et pour cela même avoir écrit aux provinces, afin d'engager le corps de la noblesse à signer une requête qu'ils vouloient présenter au Parlement pour avoir liberté et sûreté de demeurer dans Paris; et étoient, à ce que l'on dit, déjà cinquante de cette cabale, où les duc de Nemours et chevalier de Guise avoient donné leurs noms, qui avoient signé à une requête au Roi tendant à la convocation des États généraux du royaume.

— Mardi 24, le maréchal du Plessis-Praslin est sur l'apprêt de

partir et s'en aller commander l'armée en Flandres, n'attendant que l'arrivée, qui se fera demain au soir, de son frère, l'évêque de Comminges, député du Clergé de la province, pour l'Assemblée générale indicte à Paris au 25 de ce mois.

La noblesse, excitée par Fontrailles et Matha et autres frondeurs, ayant fait un écrit d'union, où M. de Nemours et le chevalier de Guise avoient signé, se sont départis, sachant que les gens du Roi remuoient au Parlement et avoient requis et obtenu qu'il fût informé contre ladite assemblée, laquelle ils prétendoient tenir pour demander la tenue des états généraux du Royaume.

Fontrailles et Matha obéissent et se retirent hors la ville.

Aucuns colporteurs crient la requête de M. de Bouillon, autres l'arrêt du Parlement contre l'assemblée ci-dessus mentionnée de la noblesse.

Le matin, l'affaire de la surintendance des finances, vacante par la mort du sieur d'Émery, fut raccommodée à l'avantage du président de Maisons-Longueil, ayant été comme faillie, le soir précédent, par l'humeur de M. le duc d'Orléans, qui avoit été sollicité par les frondeurs; auxquels, à la fin, il a fallu promettre de faire le conseiller Broussel, ou autre des leurs, Prévôt des Marchands, à ce mois d'août prochain, afin de les faire consentir à ladite surintendance qui détache d'eux et réunit à la cour le sieur de Longueil, conseiller en la Grande Chambre, frère dudit président et le plus ardent et ancien de la Fronde. Le soir, à 9 heures, ledit président fut déclaré surintendant au Palais-Royal, et, après cela, il déclara à M. le Cardinal qu'il avoit choisi pour son premier commis M. des Brosses-Guénegaud, maître des Comptes, dont Son Éminence fait l'agrément et l'éloge sur le champ; mais ledit sieur des Brosses, qui est un homme froid et fort prudent, se tient sur la réserve et ne se veut résoudre à accepter la commission.

M. l'Évêque de Comminges arrive et loge en l'hôtel de Sens, comme aussi arrive l'archevêque de Reims, qui doit présider en l'assemblée du Clergé.

Ce jour, arriva nouvelle brouillerie, au château de Vincennes, pour le service et nourriture des Princes prisonniers, ensuite de celle qui, ces jours passés, y arriva et qui fut que l'argent du Roi venant à manquer, le sieur de Bar en fournit du sien pendant quelques jours, au bout desquels il dit aux officiers du Roi qu'ils fissent leur avance ce jour-là, en attendant qu'il lui vînt de l'ar-

gent : ce qu'eux n'ayant voulu faire, il fit faire la cuisine de son argent, par ses propres valets et voulut que les officiers du Roi portassent la viande aux Princes à leur ordinaire ; ce qu'eux refusant, pour n'être responsables de ladite viande, s'il en arrivoit accident, il se mit en grosse colère et frappa de son épée le plus apparent et résolu desdits officiers sur la tête, où il fit contusion et entamure ; ce qui, ayant été su par les Princes, ils ne voulurent point de viande pour ce repas là et se contentèrent du fruit que lesdits officiers du Roi leur servirent, puis réglèrent leur service et dépense, qui seroit désormais prise sur leurs biens et payée par leurs intendants et receveurs, pour une table de deux plats à messieurs les deux Princes frères, pour les potages et viandes bouillies, rôties, grosses et menues, et quatre plats de fruits et pour un plat à M. de Longueville, qui est à part, sans qu'ils se soient voulu obliger à nourrir et défrayer les officiers du Roi qui les servent : ce qui monte à cent livres par jour, les deux Princes, et cinquante livres le duc de Longueville ; le président Perrault vingt livres par jour, pour sa nourriture et service.

La nouvelle de la maîtrise dont le sieur de Bar a usé sur ledit officier étant venue aux officiers du Roi, au Palais Royal, ils ont tous fait grand bruit et plainte au Roi et à la Reine, qui y a envoyé le sieur du Cormier, maréchal des logis des gendarmes du Roi, maître d'hôtel servant de quartier, et l'écuyer Baudouin, qui ont été à Vincennes parler audit sieur de Bar.

— Mercredi 25, sur les onze heures du matin, le corps du surintendant d'Émery fut tiré de sa maison, gardé ès portes par huit suisses du Roi, et porté à Saint-Eustache ; M. d'Avaux qui est le premier surintendant, menant le premier deuil, qui est le sieur de Thoré-Particelli, fils unique du défunt et président en la troisième chambre des Enquêtes, et M. de Lezeau, conseiller d'État, menant le deuxième qui est M. de la Vrillère-Phélipeaux, secrétaire d'État, gendre dudit défunt.

Trois femmes, les dames de Bonnelles, de Saint-Loup-Le-Page et comtesse de Fiesque, dès longtemps menacées d'exil pour avoir avec chaleur parlé de la délivrance des Princes prisonniers, ont enfin été commandées de ce faire et sont cejourd'hui parties de Paris pour aller coucher à la Grange-le-Roi, belle maison en Brie, près Coubert, appartenant à l'abbé de Bullion, beau-frère de ladite dame de Bonnelles. Il n'y a pourtant eu que la comtesse de Fiesque, qui y est allée, ayant emprunté cette maison à cause qu'elle

n'en a point près Paris. La dame de Bonnelles est allée à Éclimont, maison sienne, et la dame de Saint-Loup aussi à la sienne de Chilly.

Mariage du sieur de Mauroy, intendant des finances, avec la dame du Breuil, veuve d'un conseiller du parlement de Paris, belle et modeste femme.

Ce jour, tout Paris fut voir le président de Maisons, nouveau surintendant ; et lui, fut rendre la première visite à M. d'Avaux, son compagnon et premier en rang, lequel celui-ci disoit vouloir maintenir et exercer sa charge absolument ; mais il changea de résolution et de langage le lendemain,

— jeudi, jour de l'Ascension, 26 mai, qu'il fut rendre au matin la visite audit président de Maisons, auquel il dit qu'il lui venoit dire et déclarer qu'il étoit seul et absolu surintendant ; il fut aussi au Palais d'Orléans, où il vit Son Altesse Royale, à l'issue de sa messe et lui dit, en présence de toute la Cour, qu'il venoit supplier Son Altesse Royale d'agréer et trouver bon qu'il sortît de sa charge de surintendant ; à quoi M. le duc d'Orléans lui ayant demandé s'il y avoit assez pensé et y étoit bien résolu, il répondit qu'oui, pourvu que Son Altesse Royale l'eût agréable, ainsi qu'il l'en supplioit ; sur quoi, M. d'Orléans se tourna sans répliquer autre chose et le laissa. Le marquis de la Vieuville se remet à poursuivre la surintendance, à cause de cette place vacante.

Le comte de Peñaranda, ci-devant plénipotentiaire pour la paix à Munster, passe auprès de Paris sans y entrer, s'en retournant des Pays-Bas en Espagne avec notre passe-port, et escorté, depuis notre frontière, d'un maître d'hôtel du Roi, le sieur Marandé, d'un gentilhomme servant du Roi, d'un courrier servant du Roi, d'un courrier de cabinet et du nommé Le Féron, qui est à M. de Loménie-Brienne, secrétaire d'État pour les étrangers.

Ils l'ont amené par Beauvais et Pontoise, de doute qu'il ne fût rencontré sur le chemin ordinaire et abouché par ceux de sa correspondance.

— Vendredi 27, la lettre patente de surintendant singulier, expédiée et signée de Guénegaud, est portée par M. de Lingendes, premier commis dudit sieur de Guénegaud, secrétaire d'État, à M. le président de Maisons.

Ce jour fut donné un arrêt au parlement de Toulouse, depuis imprimé, portant enregistrement de la déclaration du Roi contre

le duc de Bouillon ; défenses à toutes personnes, places et communautés d'entrer en son parti ; commandement à tous ceux qui y avoient prêté l'oreille de le quitter, sur les peines d'être punis de mort, confiscations de biens, rasement de bois et maisons etc., comme criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public. Défenses aussi de s'enroler en guerre, ni lever troupes, sous et avec très expresses défenses, commission du Roi et attache du gouverneur de la province, sous les mêmes peines.

Ce jour, est parti de Paris le maréchal du Plessis-Praslin, pour aller commander l'armée de Picardie.

M. de Villequier, qui y avoit toujours été comme lieutenant général, s'en étoit revenu ici ; mais il est retourné pour servir sous ledit sieur maréchal, avec protestation que les bruits que l'on faisoit courre du contraire étoient faux.

Est en même temps, ou peu après, parti le sieur de Villeneuve-Bordeaux, maître des Requêtes et intendant en cette armée là, fils de M. de Bordeaux, jadis intendant de M. le duc d'Orléans et secrétaire du Conseil et à présent l'un des huit intendants des finances.

On dit aussi que le maréchal de Rantzau va pour commander.

Ce jour, les Suisses, en humeur de s'en aller, levèrent la garde du Palais-Royal et abandonnèrent la faction ; néanmoins, le soir, le Roi dit qu'il ne vouloit point qu'ils s'en allassent, et appela le capitaine Jacques, qui est lieutenant des Cent Suisses de la garde, sous le duc de Bouillon-la-Marck, et lui dit cela. M. le Cardinal dit que s'ils étoient opiniâtres à s'en aller, qu'ils s'en allassent et qu'il avoit en main une autre milice pour la garde du Roi. On croit que ce sont Italiens.

Les Suisses témoignent amour pour le Roi et désir de demeurer à son service. Ils demandent un million comptant, sur cinq millions (autres disent trois) et six cent mille livres qui leur sont dus de leurs soldes des ans passés et présent.

Paris, en sa bourgeoisie, murmure que l'on les congédie pour prendre des Italiens.

— Samedi 28, les Suisses, au moins les Grisons, engagés au service comme les Suisses, reprirent leur poste au Palais-Royal, ce qui a fait croire que leur affaire étoit accommodée. Ils furent aussi chez le surintendant nouveau et en sortirent fort gais. On leur donne deux cent mille livres qui sont chez le sieur Boulin, receveur du marc d'or pour les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit,

et de leur consentement, parce qu'ils se remboursent d'autant sur les parties casuelles et droit annuel de cette armée au nouvel an venant prochain et deux cents autres mille livres comptant, puis six cent mille livres en trois termes, le reste de cette année de 2 mois en 2 mois. Les six prochaines années suivantes, on leur payera le reste de ce qui leur est dû, montant à trois millions environ, avec l'intérêt.

Bruit tout commun du voyage du Roi à Compiègne pour la semaine prochaine.

Le marquis de Nesle, de la maison de Laval-Aux-Épaules, chevalier des ordres du Roi et gouverneur de la Fère en Picardie, septuagénaire ou plus, mais de forte santé, tombant de son degré le matin de ce jour, s'est tellement blessé à la tête qu'il en est mort depuis entre les mains des chirurgiens. Son gouvernement est pour le marquis de Noirmoûtiers, au lieu de celui du Mont-Olympe. Autres assurent qu'il est donné au sieur de Manicamp-Longueval, à l'insistance du maréchal d'Estrées ; mais cela est faux et l'on dit que la Reine le retient pour elle.

Avis de Constantinople que notre ambassadeur, le sieur de la Haye-Ventelet, est arrêté à la suscitation du grand-douanier, beau-frère ou allié du marchand arménien qui a été pillé sur les côtes de Gênes ou Toscane, par le chevalier de Bourlemont, faisant course, avec perte de douze cent mille livres.

— Lundi 30, après midi, comme on pensoit qu'il y auroit conseil à l'ordinaire devant la Reine, M. le Cardinal s'est trouvé mal, et s'est mis sur son lit ; la Reine fort triste.

— Mardi 31, à midi, les premières chambres du Roi et de la Reine partent de Paris, et le bruit est tout commun que la cour part jeudi prochain.

Cependant le duc de Beaufort, à qui, samedi 28, la lettre de survivance en l'Amirauté fut donnée, en la forme qu'il a désiré, avec clause de soixante mille livres à prendre pour lui sur les droits d'ancrage, pendant la vie du duc de Vendôme son père, pourvu de ladite Amirauté, est, nonobstant cela, mécontent à cause de la surintendance du président de Maisons, que lui et les autres de la cabale n'agréent point.

La Reine a paru fort triste tout ce jour-là, et n'a presque point mangé.

Avis, par les lettres de Flandres, que leur armée, qu'ils écrivent être de vingt-trois mille hommes, où l'Archiduc est en personne,

s'avance de Valenciennes, dès le 25 de ce mois, où cent mille rations de pain ont été cuites, par Avesnes vers Maubeuge et Rocroy et Stenay, avec bruit qu'elle entrera en France; ce qui s'accorde aux lettres de Rethel portant que les ennemis paraissent de ce côté là et que le colonel Rose a retiré de cette ville là douze cents hommes qu'il y avoit jetés.

Le maréchal de Rantzau a sa patente expédiée pour aller commander en cette campagne.

Le prince de Conti se trouve bien mal depuis quelques jours. On dit que c'est encore de ce coup de chandelier qu'il se donna en se jouant, il y a déjà quelques mois; mais ce n'est point cela, oui bien sa foiblesse naturelle et le défaut de son corps tortu et de mauvaise conformation.

Avis certain que les ennemis sont à Ligny-l'Abbaye, près Rethel, et, de là, se reculent à Hirson, retournant vers Rocroy, à qui ils font mine d'en vouloir, ou bien à Sedan.

Assemblée du Clergé à Paris, aux Grands Augustins; quelques députés sont encore à Paris.

Cependant l'archevêque d'Embrun, de la maison de la Feuillade, offensé de ce que de quinze provinces qu'il y a dans le Royaume, dont il est métropolitain d'une, il y en a onze qui sont toutes entières contre lui pour l'exclure de la présidence, sollicite et fait ses brigues avec d'autant plus de chaleur qu'il n'y a point mémoire qu'aucun archevêque, jusques à lui, ait été exclus de ladite présidence, et que, où il y a eu des archevêques, les évêques ayant présidé, bien est vrai que M. Victor Bouthillier, en l'assemblée de 1635 ou 1640, étant encore évêque de Boulogne, présida, mais ce fut en qualité de coadjuteur qu'il étoit de Tours. Au reste le clergé prétend que ladite présidence est en la pure et entière liberté de son élection, et se roidit à interrompre à ce coup et par cette occasion la possession où les archevêques se sont mis et intrus depuis plusieurs assemblées.

Juin.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État, et lui demeurant à Paris, M. de Brienne fait en sa place et pour lui.

— Mercredi (*Ense*), premier jour de juin, le duc de Vendôme

prête le serment comme amiral de France; son fils, duc de Beaufort, a ses lettres de survivance avec vingt mille écus à prendre sur les ancrages, par an, et a fait aussi le serment. L'amirauté de Bretagne en est retranchée; et, ce même jour, la Reine a dit audit duc de Vendôme qu'il ne s'attendît plus que le mariage de son fils aîné se fît avec la nièce de M. le Cardinal; et sur ce que le duc demanda pourquoi, la Reine répliqua : — *Pour ce que le monde en parloit trop*.

— Jeudi 2, au matin, le Roi et la Reine partent de Paris et vont dîner à Senlis, et, par relais, coucher à Compiègne.

Ce jour là, le jeune Sainctot, enseigne ès gardes, second dans une querelle, a été tué dans le bois de Boulogne et, abandonné, est mort sur la place, en sorte que le lendemain

— vendredi 3, on a trouvé son corps dans un hallier, que les voleurs avoient dépouillé.

Le contrat de la ville avec M. du Plessis Guénegaud, pour l'ouverture du rempart et obligation au sieur du Plessis d'y faire une porte, au bout de la rue de Guénegaud, qui doit traverser le quai de Château-Gaillard, à travers l'ancien jardin de l'hôtel de Nevers, avec rempart, ainsi que la porte Dauphine, au bout de la rue de son nom, a été lu, le matin, devant les parties, en l'hôtel de Ville, concerté et arrêté pour être signé le soir et lendemain, tant dudit sieur du Plessis, que des Prévôt des Marchands et échevins de la ville.

Courrier arrive ici, portant que l'armée navale espagnole, de soixante vaisseaux, commandée par Juan d'Autriche, assiége Porto-Longone.

Le sieur Tabouret, jadis fripier, puis partisan, achète, à ce qu'on dit, une des quatre nouvelles charges d'intendants des finances, qu'il achète du sieur Foullé-Prunevaux. — Cela est faux.

Comme l'un des jours derniers du mois de mai dernier passé, le sieur Marin, beau-père du sieur Bonneau, procureur du Roi au Châtelet, et jadis de la poste, puis trésorier des grosses fermes et dans les grands partis, a acheté l'une des quatre anciennes charges d'intendants des finances, à savoir celle du sieur de Monnerville-Mallier. — Celui-ci vrai.

— Dimanche, jour de la Pentecôte, 5 juin, avis de l'hôtel de Guise que l'armée ennemie, qui étoit ces jours derniers aux environs de la ville de Rethel, s'est, par une assez grande marche,

rendue aux environs de celle de Guise, ayant donné l'épouvante à Vervins, en passant.

Ce jour, M. Servien, ministre d'État, fut au service dans Notre-Dame et dîna chez l'archevêque, ayant l'ordre du Roi et cordon bleu, pour la charge de garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit qu'avoit le sieur abbé de la Rivière, et qui lui ont été donnés.

Le prince de Conti, que l'on faisoit fort malade tous ces jours derniers, se porte mieux. On refuse au duc de Longueville pour confesseur un carme déchaux, qui lui est ordinaire et qu'il avoit demandé pour cette fête de Pentecôte. Néanmoins, le sieur de Guénegaud dit que le prince ne peut pas vivre encore un mois et on a envoyé vers madame la Princesse à Augerville la préparer à ce qu'il peut arriver.

Ce même jour, le sieur de la Ferrière-Comminges, qui demeure en Saintonge, proche de Pons, venant de là en poste, passe ici pour aller en cour porter avis que le premier de ce mois, le duc d'Enghien, avec madame la Princesse sa mère et tous ceux de ce parti (sans pourtant qu'il y en ait aucun nommé : mais on devine les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault) ont été reçus dans la ville de Bordeaux, où les marquis de Lusignan et de Théobon se sont déjà assurés d'un secours d'Espagne, ayant traité avec espagnols, là venus par mer, et reçus et qui même y ont semé de leur argent, à ce que l'on croit.

Le Parlement de Bordeaux députe vers le duc de Bouillon et le harangue; il écrit à Paris à M. le duc d'Orléans que la ville n'a pas pu refuser l'asile et entrée à la première princesse du sang de France et à son fils.

— Lundi 6, bruit que Porto-Longone est rendu à l'armée espagnole, et qu'un chevalier de Malte est ici passé, portant cette nouvelle en cour. Autres disent que c'est Plombin seulement, et que Porto-Longone tient et tiendra, ayant quinze cents soldats qui le défendent et cent braves officiers, dedans de bonnes et grandes fortifications. Lorsque nous le prîmes en l'an 1646, ces fortifications n'y étoient point, et il n'y avoit que quatre cens hommes dedans.

Ce jour, le président de Bellièvre traite à Berny la duchesse de Chevreuse et autres de la Fronde; et le Garde des Sceaux y fut aussi, ayant dit qu'il s'en alloit seulement à Montrouge.

— Mardi 7, avis au maréchal d'Estrées, gouverneur de Laon, que cette ville là étoit investie par l'armée espagnole et que tout ce que le maréchal du Plessis-Praslin avoit pu faire, étoit d'y avoir jeté quatre régiments pour la défendre. Le comte d'Estrées, dernier fils de ce maréchal, s'y en va pour y commander en l'absence de son père; il est allé à Villers-Cotterêts, et son fils, le comte, avec lui et y étoit encore le 10 juin; mais le marquis de Cœuvres, son fils aîné, est allé à Laon, où la bourgeoisie n'a point voulu recevoir les troupes du maréchal du Plessis.

En même temps, est venu un bruit que l'Archiduc étoit tombé malade et s'étoit fait porter à Bruxelles.

Ce soir, M. le duc d'Orléans retourne de Limours à Paris.

— Mercredi 8, M. le Garde des Sceaux part pour s'en aller à Compiègne en la cour, où M. le duc d'Orléans doit aller le lendemain.

— Jeudi 9, le surintendant s'y doit rendre aussi, par relais. On doit y tenir un grand conseil sur l'état des affaires présentes.

M. de Lyonne, qui est ici arrivé de mardi soir, doit cejourd'hui se rendre aussi à la cour.

Très mauvaises nouvelles de Guyenne et même des huguenots, à Montauban; ils relèvent leurs fossés et remparts.

Lettres du 4, de Bruxelles, portent que le château d'Hirson, entre Rethel et Rocroy, pris par les Flamands qui l'ont pillé, contre les ordres de l'Archiduc, leur étoit d'importance à cause que la garnison couroit de là jusques à Nivelles au Wallon-Brabant; que le roi d'Espagne a envoyé quatre-vingt ou quatre-vingt-dix mille livres (autres lettres ont un zéro de plus et portent huit cent mille livres, ce qui est plus considérable), au duc de Bouillon, pour faire guerre en France; que l'on attend en Flandres des lettres de change pour cinq cent mille écus ou quinze cent mille livres; que les troupes du duc de Lorraine, qui ne bouge de Bruxelles, ont joint l'Archiduc, et qu'il en lève encore d'autres sur la Moselle; qu'il a quelque mécontentement du traité de l'Archiduc avec madame de Longueville, qui demeure toujours maîtresse de Stenay; que les Suédois ont résolu de faire restituer avec force au Palatin Frankenthal, et que les États de l'Empire y consentent et s'apprêtent pour cela. Ce dernier article est conforme aux avis venus de l'assemblée de Nüremberg, datés du 27 mai dernier.

Messager du pays de Berry, ou plutôt courrier, arrive à Paris et

dit avoir vu, le jour d'hier 8, madame la Princesse arrivant à cheval à Montrond; ce qui s'entend de la douairière, que l'on sait s'en être allée d'Augerville, où elle étoit depuis sa sortie de Paris, à Châtillon-sur-Loing, d'où n'y a pas loin jusques à la rivière de Loire, laquelle, passée à Briare ou Cosne, il y a peu de chemin à gagner Montrond, lieu bien fortifié, près la Villette-Saint-Amand, généralité de Moulins.

Bruit que l'armade Espagnole n'a fait que couler devant Porto-Longone, et est à présent arrivée devant Toulon en Provence. Elle peut prendre aisément Toulon, mais le peut difficilement garder, n'ayant pas Porto-Longone ni Monaco. Il y a quelque apparence qu'elle ruse et glisse en Catalogne. Gare à Tortose, et à Barcelone encore plus!

— Vendredi 10, bruit, dès le matin au Palais, que le cardinal Mazarin auroit été arrêté, du soir précédent, à Compiègne, à l'arrivée de M. le duc d'Orléans. L'allée du Garde des Sceaux au-devant de Son Altesse Royale, jusques à deux lieues, et l'honneur que fit ladite Altesse Royale audit Garde des Sceaux, descendant à sa vue de son carosse, le tirant à part et l'entretenant longtemps, après l'avoir fait couvrir, étant entré seul dans le carosse de lui et ainsi arrivé à Compiègne et été chez la Reine longtemps, eux trois seuls, sans le Cardinal, donnèrent lieu à ce bruit, que des valets, arrivant de là à Paris, semèrent et fut recueilli à Paris avec tant de joie que bien qu'il se découvrît faux sur le soir, et détrompât la bourgeoisie, il y en avoit qui, nonobstant, ne laissoient pas d'en vouloir faire feux de joie.

Un cavalier de grande mine et bien monté, joignant un honnête bourgeois de Paris, qui revenoit de sa maison des champs, dans le parc de Vincennes, lui dit, après long discours sur la prison des Princes et affaires présentes, qu'un savant astrologue florentin lui avoit écrit que le cardinal Mazarin portoit en sa nativité sa mort violente au mois d'août prochain.

On dit, et il y a déjà quelques mois, que le prince de Condé est persuadé qu'il sortira de prison au mois d'août prochain. On devine que c'est l'avocat Goisel [1], qui prédisit la sortie du duc de Beaufort il y a plus de deux ans, qui a prédit celle-ci.

1. Ce nom a été imprimé Goiset (pp. 24 et 60 de ce vol.); la leçon Goisel, donnée ici par le manuscrit, est préférable. Dans une pièce de Jean-François Sarrazin intitulée : *Coq à l'asne ou lettre burlesque du sieur Voiture ressuscité*, on lit ces vers à propos de la naissance d'un fils de la duchesse de Longueville, le 28 janvier 1649 :

Lagneau, Goizel et nos Prophètes,
Comme de bruyantes trompettes,
Disent desjà que cet enfant
Doit estre un héros triomphant.

(*Choix de Mazarinades*, publ. par C. Moreau, 2 vol. in-8°, 1853, t. I, p. 177.)

— Samedi 11, jour de saint Barnabé, le duc de Richelieu, persuadé par un homme dévot qui le sert en ses affaires, s'est rendu au village de la Chapelle, entre le faubourg et la ville de Saint-Denys, sous prétexte de quelque rendez-vous pour traiter d'affaires. La duchesse d'Aiguillon et la dame du Vigean y étoient avec force gens qui se sont saisis dudit duc de Richelieu et l'ont emmené en l'hôtel de Luxembourg, chez ladite duchesse, qui s'en est allée trouver madame d'Orléans pour lui demander protection, défense et sûreté, au cas que l'on la voulût attaquer et forcer sa maison; ce que Son Altesse lui a accordé. La nouvelle portée à la dame duchesse de Richelieu, ci-devant de Pons, elle s'est évanouie.

Retour du Roi résolu, de Compiègne à Fontainebleau ou à Paris, pour aller en Guyenne, où le Parlement de Bordeaux a donné un arrêt portant que la requête de la dame princesse de Condé sera en original envoyée au Roi, copie en demeurant au greffe par deçà, et que Sa Majesté sera très humblement suppliée touchant la liberté des Princes et la révocation du duc d'Épernon.

Il y a aussi, dit-on, un autre arrêt, par lequel il est ordonné au marquis de Lusignan de sortir de la ville; c'est lui qui a amené l'espagnol à Bordeaux, l'y a fait recevoir et traiter.

Le duc d'Épernon, mandé de la part du Roi pour venir ici; c'est afin de contenter les Bordelois.

Il y a encore à Bordeaux un arrêt sur la requête présentée par les ducs de Bouillon et de la Rochefoucault, portant surséance de six semaines pour eux sur la déclaration du Roi, par laquelle ils sont déclarés criminels de lèse-majesté, si dans quinze jours ils ne viennent trouver Sa Majesté et se mettre en devoir.

— Lundi 13, au matin, la dame de Richelieu, autrement de Pons, s'est trouvée à l'entrée de Messieurs, au Palais, et a présenté sa requête à la Grande Chambre, demandant justice pour l'enlèvement et détention que la duchesse d'Aiguillon a fait de son mari, et requiert qu'il lui soit rendu; sur quoi a été ordonné que,

mercredi prochain, il viendra pour être ouï devant Messieurs, en présence d'elle.

Elle étoit menée par l'archevêque de Sens, oncle du feu sieur de Pons, son mari, et accompagnée des sieurs du Vigean, père d'elle, marquis de Fors, frère, de Sarcelles, oncle, de Villayer et Hallé, maris des cousines, les marquis de Sourdis, de Cœuvres, maréchal de L'Hôpital, M. de Liancourt et marquis de Gesvres, et autres de leurs amis. La maréchale de Guébriant y est aussi survenue, comme on sortoit, sur les neuf à dix heures, ayant avec elle les sieurs de Vardes, ses neveux, comme parents de ladite dame de Pons-Richelieu.

— Mercredi 15, bruit que les ennemis assiègent le Câtelet, entre Cambrai et Saint-Quentin, ès sources de l'Escaut.

En l'audience à la Grande Chambre, le duc de Richelieu apporte . . . . . [1] ou excuse par Gautier, avocat de la dame mère du duc de Richelieu, et Langlois, avocat de la tante, duchesse d'Aiguillon, à cause qu'il est malade, du jour même, qu'il est chez ladite duchesse sa tante et a produit l'attestation de plusieurs médecins qui le traitent. Bataille, avocat pour les parents de la dame de Richelieu intervenants, et l'avocat de la dame de Richelieu complaignante, qui est un jeune homme à elle attouchant de parenté, nommé Laudière, ont obtenu qu'ils en viendront pour tout délai à samedi, sous les peines de l'ordonnance.

Cette audience est extraordinaire et s'appelle audience à huis clos, quoique tout le monde y entre à foule extrême. Les parents de ladite dame de Richelieu, qui y ont signé en la requête d'elle complaignante sont : les ducs de Nemours, marquis de Cœuvres et de Sourdis, comte d'Estrées, maréchal de l'Hôpital, sieurs de Miossens et de Liancourt, d'Estampes-Valençay, de Villayer et Hallé, deux maris de deux cousines germaines, et autres.

— Jeudi 16, au soir, bruit de la reddition du Catelet à l'ennemi où les lettres de Cambrai, du 13, disent qu'artillerie et munitions furent, ce jour là, menées de cette ville là et que, en l'absence de l'Archiduc, se guérissant d'une fièvre tierce à Mons en Hainaut, ou, selon les autres, étant mal content de ce que Fuensaldagne, qui est créature du favori d'Espagne, a le secret du conseil plus que lui, l'armée des Pays-Bas, qu'ils font de vingt-deux mille hommes, mais qui n'est plus que de douze ou quinze mille (à cause de la

1. Le mot est en blanc au manuscrit.

débandade de leurs soldats, qui, pour la cherté du pain, qui vaut, au lieu d'un sol, un écu, s'en vont, chargés de butin, et se retirent en leur pays (les Espagnols naturels passent à travers la France pour se retirer en Espagne, mais gare à Bordeaux!), est commandée par le comte de Fuensaldagne; et le maréchal de Turenne y est en personne.

Le sieur de Vandy, étant dans la place, après avoir récompensé le gouverneur, depuis la sortie du comte de Quincey, qui a été pourvu du château de Caen, par la remise de son gouvernement de Jametz, et dix ou douze mille livres de plus, et voulant obliger les officiers de la garnison à se bien défendre, même tué un d'eux qui lui maintenoit qu'il se falloit rendre, a été accablé par eux et mortellement blessé et contraint à se rendre à composition. Il s'est fait porter dans Saint-Quentin. Il n'a été que neuf jours là dedans gouverneur, dont il n'a été que trois paisible et quatre assiégé; et les deux autres, au premier il a été investi, au neuvième il est sorti, car le Catelet fut assiégé le vendredi 10 et pris le mardi 14.

Grième et extrême maladie, dont s'est ensuivie la mort, de l'évêque de Beauvais, Messire Augustin Potier, en la place duquel succède M. de Buzenval, [Nicolas] Chouart, auparavant maître des Requêtes et conseiller d'État, assuré par survivance et néanmoins pourvu comme d'un bénéfice vacant par mort, expédié par M. Du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État.

Bruit, huée et violons par les rues, après minuit, des sieurs de Brancas, marquis d'Illiers et jeune Béthune, ou comte de Selles, Vassé et Barillon, nouveau conseiller reçu en Parlement, qui avoient fait carousse ensemble à souper.

Notre armée est de dix-sept mille hommes, celle des ennemis se débande, il en est passé deux mille à Compiègne, où l'on leur donne argent avec sauf-conduit.

— Samedi 19, audience, dite à huis clos, en la Grande Chambre, quoique tout le monde y entre qui veut, pour l'affaire, remise du mercredi 15, touchant le mariage du duc de Richelieu, qui n'y comparut point, non plus que la dame d'Aiguillon, sa tante, ni personne pour elle, qui dès le soir précédent fit signifier au logis de la dame de Richelieu ou de Pons, comme elle l'appelle, une commission donnée sur sa requête au Conseil, aux fins d'y appeler et faire procéder ladite dame de Pons, pour voir dire que l'affaire sera évoquée en un autre parlement, attendu le grand nombre de parentèles et alliances qu'y a ladite dame de Pons, à cause de

ses parens intervenants en sa requête (comme les sieurs d'Étampes, de Villayer et Hallé entre autres) ont en celui de Paris. Ainsi les avocats ne plaidèrent point et fut dit néanmoins défaut à la dame de Pons sur la duchesse d'Aiguillon, et ordonné que deux conseillers, commissaires du Parlement, les sieurs Ménardeau-Champré et Doujat, iroient au logis de ladite duchesse pour informer sur l'enlèvement du duc de Richelieu, faire perquisition de sa personne et l'interroger. Aucuns ont voulu dire que le Premier Président, favorisant la dame d'Aiguillon, par ordre du ministère, avoit donné cet arrêt, quoiqu'il n'y eût que neuf voix contre douze qu'il y avoit, pour faire ordonner que ladite dame, faute d'avoir comparu et satisfait à l'arrêt de mercredi, mettroit le duc son neveu en liberté.

Et à neuf heures de ladite matinée, ladite duchesse présenta sa requête au Conseil, demandant cassation dudit arrêt du Parlement, à cause d'attentat contre celui d'hier du Conseil. Le Garde des Sceaux n'a voulu donner ladite cassation.

— Dimanche 20, bruit que Guise est rendu à l'ennemi, au moins la ville, et que le château tient encore.

— Lundi 21, autre bruit contraire au matin, savoir que le sieur de Bridieu, gouverneur, avoit mis le feu à la basse ville et consumé toutes les provisions de blé et munitions, avec les meubles qu'il n'avoit pu emporter et retirer avec soi dans le château et demi-lune, où il s'est retranché avec deux mille soldats et grand nombre de paysans aguerris et résolus. Le soir, ce bruit continue par ceux qui, ce jour, sont ici venus de Compiègne ou en ont écrit; et y est ajouté que les ennemis s'étoient retirés de Guise, voyant qu'il n'y avoit plus rien à gagner que des coups.

Ce jour, soixante espagnols, débandés de l'armée qui est devant Guise, se sont retirés par Paris, où M. Le Tellier leur a donné passe-port et argent, comme il fait tous les jours à beaucoup qui passent de cette sorte là.

Les soldats sortis du Catelet, suivant la composition à eux faite, et conduits à Saint-Quentin, y ont été décimés, et cinq d'eux pendus, pour expier la violence par eux commise contre le sieur de Vandy, leur gouverneur, lequel se porte bien de ses meurtrissures.

Cependant les deux commissaires du Parlement ayant été, le samedi 19, au logis de la duchesse d'Aiguillon, dit le petit Luxembourg, ils y furent fort civilement reçus par elle, et invités à voir

même le duc de Richelieu, mais toujours en qualité d'amis et non pas de juges; ce qu'eux ne voulant, après longues contestations, firent écrire par leurs greffiers leur procès-verbal de toute cette opposition, lequel, mis entre les mains du procureur général, qui s'est rendu partie pour l'intérêt du Roi et du public, il a mis ses conclusions, et requit que, nonosbtant l'opposition de ladite dame d'Aiguillon, il seroit passé outre, comme il a été cejourd'hui, que les deux mêmes commissaires du Parlement, Doujat et Ménardeau, se sont transportés au Palais d'Orléans, où l'avis portoit que la duchesse d'Aiguillon avoit mis comme en sûreté son neveu, le duc de Richelieu; et là ont prié le duc d'Orléans de tenir la main à l'exécution de l'arrêt du Parlement de ce jour, portant que la dame d'Aiguillon remettroit en pure et franche liberté ledit duc, son neveu, dans cejourd'hui, pour toutes préfixions et délais, sous peine de quatre-vingt mille livres parisis d'amende, qui sont cent mille livres tournois; ce que Son Altesse Royale leur a promis de faire, comme aussi l'a-t-il promis à la dame de Richelieu et à tous les parents et amis qui l'accompagnoient en cette conjoncture, l'un desquels, marquis de Fors, frère d'elle, a trouvé moyen de parler audit duc, lui disant, en présence de sa tante, que madame sa femme étoit là pour le voir et le tirer de la captivité où il étoit; à quoi il ne répondit rien, et la dame d'Aiguillon dit audit marquis qu'il songeât où il étoit, qui étoit lieu de respect, etc.; et le sieur de Miossens parla aussi audit duc conformément et n'eut réponse, sinon que le duc lui serra doucement la main, comme pour consentir à ce qu'il disoit; mais le sieur du Coudray-Montpensier, ayant, comme non suspect, pris l'occasion de parler aussi audit duc, lorsque sa tante n'y prenoit garde, il lui dit qu'il ne pouvoit pas quitter sa tante pour aller voir madame de Richelieu, mais que lui, sieur du Coudray, le pouvoit et étoit prié de l'assurer de sa part qu'il ne manqueroit jamais à ce qu'il lui avoit promis et qu'il périroit mille fois plutôt que de lui fausser sa foi.

On dit pourtant qu'il bailla déclaration, comme en tout ce qui s'étoit passé il n'avoit point été violenté, ce qu'aucuns interprètent disant qu'il entend dire en l'enlèvement dernier, fait de lui par sa tante, quoiqu'entre ses amis il confesse qu'il fut surpris et enlevé de force; et autres disent qu'il entend qu'en tout son mariage il a été très libre et a fait toutes choses sans aucune contrainte. Enfin il y en a qui assurent qu'il a dit cela de toutes les

deux occasions, de l'une parce qu'il est vrai qu'il s'est volontairement marié, et de l'autre parce qu'il n'a pas voulu désobliger sa tante. Après quoi, Son Altesse Royale, du consentement des parties, remit le duc de Richelieu entre les mains de l'un de ses capitaines des gardes, lors non en quartier, le sieur de la Frette, allié de la dame de Richelieu, comme étant frère du feu sieur du Lonzat, qui avoit épousé la sœur du feu sieur de Pons, premier mari de ladite dame, et fut ledit duc, sur les cinq heures, conduit par le jardin du Luxembourg, au logis du sieur de la Frette, qui est dans la rue des Carmes, ou autre aboutissante, vis à vis de la petite porte dudit jardin.

— Mercredi 22, les deux commissaires du Parlement vont vers M. le duc d'Orléans, le prier, de la part de Messieurs d'ôter de chez le sieur de la Frette le duc de Richelieu et le renvoyer en sa maison ordinaire, ou pour le moins commander que chez ledit sieur de la Frette il eût l'entière liberté de voir tous ses amis et d'aller aussi lui-même partout où il voudroit.

Ce jour même, le sieur de Miossens, beau-frère de la dame de Richelieu, a dîné chez M. de la Frette avec ce duc, auquel il a fait les mêmes protestations de fidélité et fermeté pour sa femme, laquelle l'est allé voir là dedans le soir même.

Ce soir, fut fait en Grève le feu de la saint Jean, quoique ce ne soit que l'anti-veille, mais le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, le fit ainsi, afin que, n'étant jeûne, il pût donner, comme il fit, jambons et autres pièces de collation, avec largesse de vin aux bateliers et autres gens de la Grève. Il pria aussi M. le duc d'Orléans d'assister à la cérémonie, et d'y mettre le feu, ce qu'il fit; ensuite on fit des feux particuliers par toute la ville. — Voyez la Gazette du samedi 25.

— Jeudi 23, on ne laissa pas de faire les feux ordinaires, à la veille de saint Jean, par tout Paris, fors celui de Grève, qui fut fait dès le jour précédent; les processions aussi de l'octave du Saint-Sacrement allèrent partout; mais la pluie, la nuit, fit détendre les beaux reposoirs encommencés en divers lieux, et la crotte incommoda lesdites processions.

Le maréchal de l'Hôpital, comme gouverneur de Paris, fut à la procession. — Voyez la Gazette dudit jour 25 de ce mois.

La dame de Richelieu voit le duc son mari et mange avec lui chez le sieur de la Frette; mais il sollicite lui-même sa pleine liberté pour s'en aller chez lui et M. le duc d'Orléans le remet.

Cependant il va se promener dans le jardin et parc d'Orléans, où même la duchesse d'Aiguillon l'a vu comme par rencontre.

Ce jour, petite Fête-Dieu, on jeûna, comme veille saint Jean, et on ne laissa pas de fêter et chomer tout le jour et faire les feux particuliers devant chaque porte des maisons de la ville.

Proverbe :

Quand Jean fait jeûner Dieu
La paix est en tout lieu.

Ce qui pourtant ne se trouve vrai, cette année, que la paix par deçà n'est en nul lieu de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Espagne.

— Vendredi 24. Ce jour, un député de Bordeaux arrive ici, qui parle fort hardiment contre le voyage publié du Roi en ces pays-là[1].

---

1. Dubuisson-Aubenay transcrit dans ses annexes la correspondance suivante, qui dut arriver à Paris vers le 24 ou le 25 juin.

De Bordeaux, 20 juin 1650.

Madame la Princesse avoit commencé à marcher le jour de la Fête-Dieu après le Parlement, M. le duc d'Enghien devant elle, après avoir ouï la messe pontificale de M. l'archevêque, lequel, étant allé au sermon dans l'église Saint-André, le soir du même jour, rebroussa, ayant eu avis que madame la Princesse y étoit, laquelle il n'a pas visitée. Dans les rues, on obligea madame la Princesse de se retirer chez elle, lui ayant été rapporté que M. de Sauvebeuf étoit sorti pour se battre en duel avec la Motte-Guyonnet et quelques autres et qu'il falloit qu'elle y mît ordre; je ne vous dis point que le Parlement eut donné place à l'ordinaire à M. le duc d'Enghien, entre les deux présidents, qui marchoient les premiers, mais à cause de la longueur du chemin, étant nécessaire que quelqu'un le portât on ne trouva pas bon qu'il y fut; ce fut le prétexte. Vous saurez aussi qu'on ne voulut pas souffrir qu'un gentilhomme qui étoit à madame la Princesse portât le flambeau blanc au devant du Parlement, après le poêle, parce que le Parlement ne souffre point de séparation entre eux deux. Madame la Princesse, étant arrivée chez elle, fit monter à cheval grand nombre de noblesse pour empêcher le duel, qui étoit fait sur une vieille querelle et sur quelque injure que M. de Sauvebeuf avoit dite à La Motte-Guyonnet, l'ayant appelé fripon, durant la guerre passée, sur quelque argent dérobé et qu'il avoit retrouvé. M. de Sauvebeuf se voulut battre à cheval, disant à tous, savoir à ce second et à quatre autres, qui étoient arrivés les premiers pour les séparer, qui s'étoient faits de la partie, qu'il étoit leur général, et qu'il vouloit leur commander et qu'il vouloit se battre à cheval à coups d'épée. Son adresse, et l'accoutumance qu'il a à cette manière de combattre, le rendit aisément vainqueur; et son ennemi, lui ayant porté un coup d'épée qui passa sous son bras, fut renversé à terre par son

— Samedi 25, les charrois commandés pour ramener les bagages de la Cour, de Compiègne à Paris.

---

cheval, lequel ayant reçu un coup d'épée sur la tête, se cabra et se mit en fougue. M. de Sauvebeuf l'obligea à lui demander la vie et l'épée; et la Motte ne l'ayant pas voulu faire, la générosité de Sauvebeuf lui donna l'un et l'autre; après quoi, ils revinrent dîner ensemble, ce matin du jeudi.

Le chevalier de la Valette entra dans le bourg de Coutras et il n'y eut que peu d'habitans tués et quelques bûches mises au feu, quoique l'on fasse courir le bruit qu'il a mis tout à feu et à sang. Ses troupes sont entrées dans le Fronsadois, d'où celles de M. de Bouillon étoient sorties pour aller en Médoc, où il a pris Castelnau, et ses gens de pied fait un très grand butin du bétail, assez bon nombre de chevaux et de juments, pour se monter; et on peut dire qu'il n'a plus de gens de pied. Les troupes du parti contraire le suivent de près; et il a passé aujourd'hui grand nombre de cavalerie de M. d'Épernon vers Portets et vers Castres, pour aller, par les Landes, en Médoc. Celles de M. de la Meilleraye ont joint M. de la Valette et elles passent l'eau vers Roque-de-Taux, ou Blaye, après avoir pris le château de Vayres, duquel deux cents hommes de M. de Bouillon se sont saisis et que les troupes du Roi ont assiégé.

M. de Bouillon est revenu aujourd'hui de son armée, où il étoit allé hier.

M. de Sauvebeuf partit hier au soir, à six heures, après s'être confessé et pris congé de ses amis, leur disant qu'il ne savoit pas quand il reviendroit; il est allé vers La Teste-de-Buch, escorté de trente ou quarante chevaux, sans le marquis de Sillery. Il va trouver cinq ou six vaisseaux espagnols qui sont vers cette côte; et on a dit à ces messieurs, qui font pourtant ce qui leur plaît, leur parlant sur la frégate prise, qu'ils faisoient leur affaire trop proche de la ville et à découvert; et le Parlement a été obligé de permettre d'informer et prier M. de Saint-Simon d'envoyer les mémoires qu'il a trouvés, afin d'avoir des preuves; et on a écrit aussi à M. de Lavie sur ce sujet, quoique sa dernière lettre soit piquante contre le Parlement.

Les nouvelles du voyage du Roi en ce pays partagent les esprits et les inclinations; et chacun en parle suivant ses mouvements intérieurs. On s'est échappé de dire qu'il seroit le bienvenu avec sa maison; mais point de Cardinal.

Je crains que nos gouverneurs ne fassent faire quelque sédition pour ce sujet; ils sont les plus forts et ont beaucoup plus d'appui dans ces lieux qu'il ne faudroit; ils ont leurs agents partout et hier ils firent sortir de la ville deux canons de fer, un de fonte. Il leur sera facile de prendre tous ceux qui étoient au château Trompette et ceux de la ville quand il leur plaira.

Hier matin, le Parlement délibéra de demander l'union au Parlement de Paris, et, quoi qu'il ait été dit que la délibération seroit secrète, on le sait en plusieurs endroits.

Hier, sur le soir, arriva le secrétaire de M. Guyonnet, portant une lettre au Parlement sur le congé qu'ils ont eu au palais d'Orléans et l'ordre de

— Dimanche 26, grande croyance que la Cour sera de retour pour le lendemain, de Compiègne à Paris.

— Lundi 27, croyance que le Parlement s'assembleroit ce matin pour délibérer sur la lettre circulaire du Parlement de Bordeaux, apportée par son député à celui de Paris; ce qui n'eut pourtant point effet.

Ce jour, le duc de Richelieu eut entière liberté et sortit de la maison et garde du sieur de la Frette pour s'en aller en sa maison et avec sa femme.

— Mardi 28, la nuit du lundi, Clinchant, courrier de M. de Brienne, secrétaire d'État, arriva chez ledit sieur à Paris, pour contremander son carosse qui le devoit aller quérir à Compiègne et pour apporter une dépêche à M. Le Tellier, autre secrétaire d'État, dont il remporta, ce jour même, la réponse, comme il avoit ordre de faire, et d'être à Compiègne à cinq heures du soir. Ce même courrier ayant rencontré, le lundi soir, les aumôniers du Roi congédiés, et qui s'en venoient ce soir là coucher à Paris, les fit retourner pour être à Compiègne le soir du lendemain, veille de Saint-Pierre, afin de célébrer devant Leurs Majestés, le lendemain mercredi 29, jour et fête de saint Pierre et saint Paul.

En cette vigile, il ne se fait pas de feux à Paris (oui bien en Normandie), comme il s'en fait le soir de la veille Saint-Jean.

Le même jour, 28 au matin, le sieur Voisin, député de Bordeaux, fut au parquet de messieurs les Gens du Roi, demandant l'assemblée des Chambres, en laquelle il protesta d'exposer sa commission, et qu'il n'en feroit aucune ouverture ailleurs auparavant.

---

se retirer aujourd'hui. Le Parlement s'est assemblé, quoique dimanche, pour la lire et l'on a dit que M. le garde des sceaux leur avoit ordonné de ne pas partir, quoiqu'ils ne l'aient pas écrit; [*le copiste doit avoir omis quelques mots en cet endroit; de là l'obscurité du passage qui suit*] ... et l'on ajoute qu'il n'est pas en chemin encore, sa présence étant trop nécessaire dans les frontières, les ennemis ayant assiégé et pris le Catelet.

L'on attend demain, savoir la résolution de Leurs Majestés en ce pays et vous puis assurer qu'il s'en prend d'étranges en ce pays ici.

On dit que messieurs de la Force doivent arriver ici aujourd'hui; mais il est neuf heures du soir et ils ne sont pas encore venus. On assure qu'ils ont signé et qu'on leur doit donner cinquante mille écus; mais il n'y a pas un sol.

On fait deux régiments dans la ville, de Sauvebeuf et de Lusignan; et seront prêts à la fin de la semaine.

Les Enquêtes s'émurent, et on croit que ladite assemblée se fera le jeudi 30, pour délibérer sur la lettre circulaire du Parlement de Bordeaux, qui requiert à celui-ci sa jonction, pour remédier aux désordres de l'État.

— Mercredi 29, jour et fête de saint Pierre et saint Paul, avis de Bordeaux, par lettres du 23, que les généraux et le peuple s'unirent et contraignirent aussi le Parlement à s'unir à eux, tellement qu'il n'est plus obéi, ses arrêts n'étant plus exécutés et les généraux étant les maîtres.

Les marquis de Sauvebeuf et de Sillery, avec l'un des fils de M. de Bouillon, sont allés pour otages à Saint-Sébastien de Biscaye, d'où le secours d'hommes et d'argent est attendu à Bordeaux. Les troupes du duc de Bouillon ont pris Castelnau de Médoc et celles du duc d'Épernon l'île Saint-Georges, dans la Garonne, au dessous de Podensac et au dessus de Bordeaux : que M. de la Force est dans Bordeaux incognito, que les troupes du maréchal de la Meilleraye sont assez près de cette ville là, dans laquelle il a envoyé un trompette pour savoir leur déclaration, s'ils veulent obéir au Roi ou se tenir du côté des généraux qui forment le parti des Princes.

Mercredi soir, sur les sept heures, le Roi, la Reine et M. le Cardinal arrivent de Compiègne à Paris, avec bruit d'en partir dans quatre jours pour le voyage de Bordeaux.

Confirmation de l'avis que le marquis de Jarzé, et autres avec lui, ont été arrêtés au faubourg de Péronne, passant pour s'en aller jeter en l'armée ennemie, avec le maréchal de Turenne.

Le soir le nommé Barrau, de Pons, est arrivé de là, envoyé à M. de Miossens, qui l'a produit en Cour, par son frère, le chevalier d'Albret. On lui a pourtant dressé son ordonnance, comme à envoyé de la part du sieur Constant, illustre Bordelois, réfugié de sa ville, à cause du service du Roi, en celle de Pons. Il apporte avis du combat d'entre les troupes du général de la Valette, qui ont eu du bon, et celles du duc de Bouillon, au lieu de Palu, commencement de Médoc.

— Jeudi matin, 30 juin, arrive un autre courrier du général la Valette apportant confirmation du premier avis du combat gagné par le général la Valette sur le duc de Bouillon.

Après dîner, conseil d'en haut chez la Reine ; les gens du Roi y viennent, mandés sur l'affaire touchant l'assemblée des chambres

du Parlement, prétendue et sollicitée par le sieur Voisin, nouveau venu, député de Bordeaux.

Mort de la demoiselle Marion de Lorme, sur les six heures du soir, après avoir été saignée, son sang toujours fort beau ; est morte fort chrétiennement. Elle a été mise en lit de parade, parée et vue de tout le monde le lendemain, comme si c'eût été une princesse. Elle avoit une couronne de fleurs d'oranger sur la tête et étoit peu ou point changée de visage. Sur la fin du jour, qu'elle eut été de cette sorte exposée, la populace s'en indigna, à cause qu'elle avoit eu réputation de faire l'amour avec diverses gens et particulièrement avec le sieur d'Émery, surintendant des finances, qui lui auroit beaucoup donné. Les parents surent cela et ôtèrent le corps de là, fermant leur porte à la populace.

Juillet.

M. de Brienne-Loménie en mois de secrétaire d'État.

Capitaine des gardes du corps, pour ce quartier commençant, M. le marquis de Gesvres, par survivance et aide à son père, le comte de Tresmes.

—Vendredi (*grandevam*), premier jour de juillet, avis de notre armée, près de Guise, que les compagnies des maréchal du Plessis, marquis de Praslin, et gouverneur de la Capelle ont défait un convoi des ennemis, venant de devers Cambrésis et Hainaut pour leur armée assiégeant Guise, et que quatre cents chevaux chargés de farine ont par les nôtres été pris et menés dans la Capelle.

Ce jour, l'après-dîner, les députés du Parlement, mandés de par le Roi, furent au Palais sur le sujet du prochain voyage de Bordeaux.

— Samedi matin, Voisin, député de Bordeaux, se trouve au parquet des gens du Roi, au Palais, demandant audience en la Grande Chambre, et a été remis à lundi.

L'après-dîner, les députés de l'assemblée du Clergé, au nombre d'environ vingt évêques, ont été conduits par M. du Plessis-Guénegaud à l'audience du Roi et de la Reine, où l'archevêque

de Reims, messire Léonor d'Étampes, porté dans sa chaire, à cause de son indisposition, l'archevêque d'Embrun, autre et deuxième président de l'assemblée, a représenté les plaintes des évêques de Guyenne contre le duc d'Épernon, qui veut être encensé par eux et que, par eux aussi, la parole lui soit adressée alors qu'ils prêchent.

La Reine a dit qu'ils baillent leurs plaintes susdites par écrit et que le Roi leur fera raison.

M. du Plessis de Guénegaud, secrétaire d'État, est fait commissaire du Roi vers le Clergé, ce qui lui vaudra six mille livres, outre les quinze mille livres qu'il a comme secrétaire d'État, ayant le département dudit Clergé, toutes les fois qu'il s'assemble, qui est de cinq ans en cinq ans. En son absence, et lorsqu'il est allé au voyage de Bordeaux, ci-après, le sieur Gargan, intendant des finances, a été donné pour adjoint à M. d'Aligre, directeur.

Sur les cinq heures, le sieur de Jouy est arrivé de la part du maréchal du Plessis-Praslin, général de notre armée auprès de Guise, apportant que ce matin, à quatre ou cinq heures, on a vu des feux dans les lignes et logements des ennemis, à l'entour de ladite place de Guise; ce qu'ayant envoyé reconnoître, il s'est trouvé que les ennemis avoient mis le feu à leur camp et s'étoient levés du siège et retirés, dès la nuit, vers Avesnes, prochaine place à eux dans le Hainaut.— (Voyez les gazettes extraordinaires.)

Querelle et appel du sieur de Manicamp au marquis de Noirmoutiers, pour le gouvernement de la Fère, que celui-ci est sur le point d'avoir, au lieu du Mont-Olympe, et que le premier prétend lui être dû. — Faux.

— Lundi 4, le sieur Voisin, député de Bordeaux, vint au Palais pour y exposer sa créance et commission; mais il vint trop tard, le Premier Président ayant fait commencer l'audience un quart d'heure plus tôt qu'à l'ordinaire.

— Mardi 5, les Enquêtes ont demandé l'assemblée, et on l'a remise au lendemain.

Assemblée en l'hôtel de ville pour les rentes sur le Roi.

Les assignations aux parents, qui ont signé en la requête de la dame de Pons et Richelieu, se font au conseil privé du Roi, pour y procéder sur l'évocation obtenue par les dames duchesse d'Aiguillon et comtesse d'Ouroüer, hors du Parlement de Paris, pour la cause concernant le mariage du duc de Richelieu avec ladite dame de Pons.

— Mercredi 6, au matin, M. du Plessis de Guénegaud, commissaire de la part du Roi en l'assemblée du Clergé. Son collègue en députation est M. d'Aligre, directeur des finances.

Ce matin, les chambres assemblées, et M. le duc d'Orléans présent, le député de Bordeaux, nommé Voisin, a dit sa créance et déclaré sa députation, portant que la jonction des deux parlements étoit aux fins de supplier le Roi qu'il lui plût révoquer le duc d'Épernon, pacifier les troubles de la ville et de la province, et d'accorder la liberté aux princes prisonniers. On fut aux voix. Le sieur de Bachaumont-Le Coigneux, conseiller, et fils du vieil président, dit que faire comme on faisoit, n'étoit que plâtrer une affaire et qu'il falloit aller au fond et à la racine, y couper le mal et l'origine de tous les désordres. Son frère, le président en survivance, surpris de l'ouïr ainsi parler, lui demanda tout haut à quelle charge de la cour ou gouvernement il prétendoit, voulant dire par là que tous ceux qui avoient poussé le cardinal Mazarin avoient eu des prétentions particulières, que l'on avoit reconnues et assouvies pour les faire taire.

M. Broussel dit son avis, qui fut fort suivi, portant que deux députés du Parlement seroient choisis pour aller vers le Roi porter à Sa Majesté copie de la créance et demande du député de Bordeaux, qui les bailleroit par écrit pour être mis ès registres du Parlement, et seroit Sa Majesté très humblement suppliée d'y avoir égard et d'en accorder l'effet touchant la révocation du duc d'Épernon. Le sieur Coulon, conseiller, dit, touchant la liberté des Princes, que cette corde n'ayant point encore été touchée, méritoit bien que l'on y pensât.

La commission ou créance du sieur Voisin est de joindre le Parlement de Paris à celui de Bordeaux, pour obtenir du Roi, premièrement la révocation de M. d'Épernon, la pacification et amnistie à Bordeaux[1], la liberté des trois princes prisonniers, et

---

1. *Lettre de Bordeaux le 30 juin 1650.*

En suite de la reprise de l'Isle-Saint-Georges, les prisonniers qui y furent faits par le chevalier de Roquelaure, qui commandoit à cette expédition, furent conduits à la Bastide, au nombre de quatre-vingts; l'on n'osa pas les faire entrer en cette ville, à cause que le peuple menaçoit de les mettre en pièces. Mais à onze heures du soir, tout le

raison contre le sieur Foulé, pour les violences par lui commises en son intendance de Limousin.

— Jeudi matin 7, le Parlement étant encore assemblé, M. le duc d'Orléans a dit que si l'on passoit outre sur le point de la liberté des Princes, qu'il se retiroit, ne pouvant assister à telles propositions qui ne pourroient qu'être préjudiciables au Royaume, attendu l'état des affaires présentes. Que les créatures, partisans et amis desdits Princes se trouvant les armes à la main, il étoit expédient, pour le salut public, que lesdits Princes demeurassent arrêtés et mis en sûreté. Là dessus on lui a dit que ce n'étoit point que les avis de messieurs fussent pour la liberté desdits Princes, mais seulement pour la leur, parce qu'ils prétendent être libres de recevoir les députations et propositions des autres parlements et d'en dire librement leur avis. A quoi ledit duc d'Orléans a répliqué qu'il ne voudroit pour rien au monde leur ôter la liberté qu'ils ont de proposer et dire leurs sentiments, et que, pour la leur laisser entière, il choisissoit de se retirer au cas que, comme dit est, ils voulussent passer outre en ce point. M. de Broussel a donné par écrit son avis d'hier, qui a été reçu par le greffier et passé par la compagnie, qui en a fait un arrêt. M. le duc d'Orléans sortit, la tête couverte, ayant les duc de Beaufort et Coadmonde étant retiré, quatre compagnies en armes les conduisirent dans le château du Hâ, où ils sont encore, fort maigrement traités.

Le lendemain 28, messieurs de Bouillon et de la Rochefoucauld et autres furent visiter cette île, pour y faire ce qu'ils jugeroient nécessairé pour la conserver, et l'on en rapporta un ordre de M. d'Épernon, trouvé dans la poche d'un commandant mort, pour l'attaque et les fortifications qu'il y devoit faire, avec permission de laisser passer encore quelque temps les marchands par la rivière jusques à nouvel ordre.

M. d'Épernon délogea dès le 27 du camp de Blanquefort, et ayant été suivi en queue par les nôtres, perdit quelques-uns des siens ; et, au retour, l'on apporta à madame la Princesse treize casaques de ses gardes dont on dit que le capitaine, nommé Saint-Quentin, a été tué. On assure que M. de la Valette a assiégé Castelnau de Médoc, où M. de la Meilleraye ayant envoyé le lendemain un bateau chargé de mille pains de munition, pris à Bourg, ce bateau fut pris le lendemain et mené ici avec quatre bourgeois de Bourg qui le conduisoient.

On fait travailler à un fort de quatre bastions à la Bastide.

juteur de Paris à ses côtés, nu-tête, aucuns de la foule criant : « La paix ! la paix ! et point de Mazarin ! »[1].

1. Ici se placent les deux pièces suivantes que Dubuisson a transcrites dans ses annexes.

Lettre de M. de la Meilleraye pour réponse à celle que M. le Procureur général lui avoit écrite, du consentement du Parlement.

Monsieur, je m'assure que lorsque messieurs du Parlement ont trouvé à redire à l'envoi que j'ai fait du trompette pour leur porter des lettres, qui ne pouvoient donner que beaucoup de satisfaction à la Compagnie, ils n'ont pas fait réflexion sur le traitement qu'avoit reçu dernièrement le sieur d'Alvimar, envoyé de la part du Roi. Si j'avois su avoir sûreté pour un gentilhomme, je leur aurois dépêché, pour leur faire entendre les intentions de Sa Majesté, ainsi qu'elles étoient par mes lettres, et toutes quantes fois qu'ils auront agréable de m'envoyer un passeport, ou telle autre assurance qu'ils désireront, je leur ferai connoître que mon approche de leur ville n'est point pour leur faire la guerre, mais seulement pour m'opposer à l'entrée des Espagnols dans l'État, ainsi qu'à ceux qui le veulent troubler par les voies dont ils se servent ; et que si ces messieurs ont le zèle qu'ils ont ci-devant fait paroître et auquel les oblige le dû de leurs charges, pour la tranquillité publique, ils peuvent éviter les désordres que cause d'ordinaire la guerre et remettre la paix dans la province, ainsi que le souhaite de tout son cœur,

Monsieur,

Votre très affectionné serviteur,

LA MEILLERAYE.

Au camp de Saint-André le 27e juin.

Prédiction.

Les Bordelois seront vaincus dès le dixième jour du mois de septembre 1650. Le Roi se rendra souverain chez eux et chassera les navires espagnols qu'ils ont appelés à leur secours. Il leur donnera pour gouverneur le duc d'Anjou et pour lieutenant Praslin. Le Parlement ployera le genou devant le Roi et lui rendra toutes sortes de soumissions, tellement que le voyage du Roi ne peut être qu'heureux et même la conjonction des deux luminaires, qui se doit faire le 15 juillet, nous promet qu'il ne reviendra pas de ce voyage sans nous apporter la paix. Et bien qu'il y ait quelques combats de part et d'autre donnés, et que plusieurs des nôtres soient maltraités en iceux, nous ne laisserons pas pourtant d'avoir le dessus.

Les plus âpres mutins seront châtiés et le menu peuple reconnoîtra la majesté royale. Nos ennemis seront confus, au plus tard dans le

— Vendredi 8, il ne s'est rien fait au Palais.

Retour de M. de Miossens et avis de Fontainebleau que le Roi en est parti ce matin 8, après dix heures, pour aller coucher à Malesherbes.

Ce matin 8, le bonhomme M. de Bellièvre, doyen des conseillers d'État, âgé de soixante-sept ans, et jadis président au mortier, est décédé apoplectique, n'ayant été malade que du jour précédent. Il mangeoit et buvoit beaucoup, faisant quatre repas, dont le déjeuner étoit un chapon bouilli avec bonne soupe.

— Samedi 9, on se doit assembler pour faire le choix des députés du Parlement vers le Roi, pour lui porter, tant la créance du député de Bordeaux, que pour faire expliquer M. de Broussel sur son avis, duquel il a parlé en deux ou trois sens différents et qui ne sont pas clairs en son écrit.

---

commencement de septembre et en ce temps là, que le Roi sera roi, les Hollandois fléchiront devant lui.

Pendant ce voyage, le Roi sera attaqué d'une fièvre qui ne durera que huit jours. La Reine aura un flux de ventre accompagné d'une fièvre véhémente; elle ne gardera pas longtemps ce mal, mais elle ne sauroit éviter une trahison qui lui sera brassée à la fin du mois d'août, que si elle n'en fait faire la punition, quand le traître sera découvert, elle est en danger de sa personne.

De Bordeaux, le 4e juillet 1650.

Le chevalier de la Valette a repris le château de Castelnau de Médoc, de la même façon que le duc de Bouillon l'avoit pris. Il menace de venir prendre l'Isle-Saint-Georges; mais elle est maintenant si bien gardée qu'on ne l'appréhende pas. Il s'en va avec ses troupes à Cadillac, ainsi que M. d'Épernon, lequel s'est abouché avec le maréchal de la Meilleraye, dans une de ses maisons, située vis-à-vis de Blaye, de l'autre côté de la rivière, où ils ont eu une longue conférence, après laquelle ce maréchal est revenu dans son camp à Saint-André. L'on attend ici en impatience la réponse que le Parlement de Paris fera au nouveau député que notre Parlement lui a envoyé; et cependant l'on demeure ici au même état, c'est-à-dire en suspens, et l'on a peine à croire que le Roi vienne ici. On publie que madame la Princesse a encore reçu cent mille livres que les Espagnols lui ont envoyé; mais quant aux cinq cent mille livres qu'elle attendoit d'eux, ils ne paroissent point encore, non plus que le marquis de la Force, duquel on ne peut pas dire qu'on soit encore assuré, quoiqu'il ait ramassé quantité de troupes.

Ce jour, samedi 9, au matin, le Parlement étant assemblé, le sieur Foulé, ci devant maître des Requêtes et, à présent, l'un des quatre nouveaux intendants des finances, étant en sa place de maître des Requêtes, a rendu compte de ce qui s'est passé en l'intendance qu'il a eue, l'an passé, dans le Limousin, pour raison de quoi, et sur plaintes par les particuliers contre lui rendues, le Parlement de Bordeaux avoit donné un arrêt. M. Broussel, le vieux conseiller, a voulu dire qu'il ne devoit pas être assis là, mais parler de derrière le parquet, dont plusieurs conseillers se sont trouvés scandalisés, comme n'étant de son avis. A dix heures, on s'est levé et a-t-on dit que l'on députeroit lundi en l'assemblée des Chambres ceux qui iront vers le Roi, suivant l'avis de M. Broussel, de l'explication duquel on n'a nullement parlé, quoiqu'il semblât que l'on se fût principalement assemblé pour cela.

Là dessus le député de Bordeaux a fait dire qu'il étoit là, et ceux qui le favorisent ont emporté qu'il soit venu. Adonc, le Premier Président lui a dit que lundi l'on députeroit pour porter au Roi sa créance. Il a demandé si les députés ne feroient pas instance vers Sa Majesté sur tous les points de sa créance; mais il ne lui a pas été précisément répondu là dessus, tout le monde s'en allant en confusion.

Le sieur de Longueil-Maisons, reçu en survivance de son père président au mortier, a vendu sa charge de conseiller pour en prendre une de maître des Requêtes; il étoit fort ami et portant les intérêts du prince de Conti.

Ce même matin, furent faites à Saint-Germain-l'Auxerrois les funérailles du bonhomme M. de Bellièvre, jadis président au mortier et depuis conseiller d'État et doyen du Conseil. Néanmoins il n'y eut aucun conseiller d'État invité, mais bien force conseillers et quatre présidents, messieurs de Bailleul, Le Coigneux, de Nesmond et de Maisons-Longueil. Aussi les deux fils du défunt sont-ils du Parlement et présidents, l'un au mortier, en la place du père, et l'autre ès Requêtes du Palais.

— Dimanche 10, l'archevêque de Sens, pour le sujet de sa réconciliation avec M. le Coadjuteur de Paris, lui donna à dîner et à douze évêques et deux archevêques, présidents en l'assemblée du Clergé: messieurs de Reims et d'Embrun. Ils étoient seize en tout, en table carrée, servie de quatre grands potages, une bisque en bassin au milieu et quatre assiettes creuses entre les quatre plats, pleines de quatre menestres ou petits potages; au deuxième ser-

vice, cinq plats de bouilli avec quatre assiettes d'entrée; au troisième, cinq plats de rôti, douze faisandeaux, autant de dindons et poulets et huit lapereaux, pour plats, avec quatre assiettes de douze cailleteaux, perdreaux et pigeonneaux ramerots. A l'entremets, autant de plats et assiettes de ragoûts et nouveautés; et au fruit, tout de même, fruits crus et confits ou en compote. L'archevêque doit traiter la même compagnie dimanche prochain.

— Lundi [11], mardi [12], mercredi [13], il ne se fait rien au Parlement, le député de Bordeaux ayant différé de bailler sa créance par écrit, comme il avoit été arrêté qu'il feroit.

Divers bruits sur le voyage du Roi, qui cependant arrive et repart de Blois pour se rendre à Tours, où il doit tarder.

Le garde des Sceaux, malade à Paris, est saigné pour la deuxième fois.

— Mardi matin 12, service à Saint-Germain-l'Auxerrois pour feu M. le président de Bellièvre.

— Mercredi et jours suivants, jusques à dimanche 17 inclus, avis que le Roi s'en va de Tours par Richelieu, sans arrêter, jusques à Poitiers.

Relations et lettres de Bordeaux portent, les unes premières, que le chevalier de Rivière, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé et pour lui gouverneur de Nérac et duché d'Albret, étant arrivé de Flandres, étoit tout aussitôt reparti pour aller à Saint-Sébastien, hâter le secours que l'on en attendoit : les secondes, que vaisseaux et chaloupes armées étoient arrivées à Bordeaux, avec don Osorio et d'autres espagnols et de l'argent, cinq ou six cent mille livres, autres disent treize cent mille livres, en or, argent et lettres de change, bien reçus par la dame Princesse et les généraux. Mais le Parlement, assemblé tout aussitôt, avoit donné arrêt par lequel lesdits Oserio et fauteurs étoient déclarés ennemis de l'État et perturbateurs du repos public, et leur étoit ordonné de vider la ville. Que les généraux ayant semé de l'argent parmi le menu peuple, à la tête duquel ils s'étoient mis, avoient voulu faire violence au Parlement, qui avoit tenu bon et demeuré le maître; les jurats et bons bourgeois s'étant armés et repoussé la populace[1].

1. *De Bordeaux le 14 juillet 1650.*

Le 12 du courant, le Parlement s'assembla pour délibérer sur ce qu'ils devoient faire dans la conjoncture de la venue des Espagnols, et sur l'union que le parti des Princes demandoit dans la poursuite de leur liberté; en même temps, le Palais se remplit de canaille, et trois ou quatre cents mutins y firent grand bruit avec l'épée nue et le pistolet à la main, menaçant d'égorger tout le Parlement, s'il n'entroit dans tous les intérêts de messieurs les Princes et s'ils ne donnoient arrêté d'union avec eux. Le bruit dura jusqu'à six heures du soir, que le Parlement, se voyant assiégé par cette canaille, envoya ordre aux jurats de faire mettre les bourgeois sous les armes pour l'aller délivrer.

En même temps, M. de Pontac-Beautiran, premier jurat, assembla deux cents hommes bien résolus, avec les archers du guet, et alla, tambour battant, au Palais, où, étant arrivé, il fit décharger le premier rang de ses mousquetaires, lesquels tuèrent d'abord cinq ou six de ces séditieux sur la place, et blessèrent plusieurs autres, et chassèrent le reste.

Cependant madame la Princesse fut au Palais, pour tâcher de fléchir messieurs du Parlement sur la demande qu'elle leur faisoit; mais au lieu d'écouter ses prières, ils lui firent de grandes plaintes de la violence qu'elle leur faisoit faire, lui protestant qu'ils ne délibéreroient jamais rien par force et que ce n'étoit pas le moyen d'obtenir ce qu'elle demandoit. Sur quoi elle s'excusa fort, faisant de grands serments qu'elle n'y avoit aucune part.

Ainsi ils se levèrent sans rien délibérer touchant l'intérêt des Princes, ayant seulement donné l'arrêt dont je vous ai déjà parlé, portant ordre à toutes personnes de courir sus à tous les Espagnols qui étoient venus, lesquels se retirèrent ensuite, voyant qu'il ne faisoit pas bon ici pour eux; ils n'étoient en tout que douze.

Pendant ce tumulte, M. de Bouillon, voulant faire accroire qu'il n'y avoit pas contribué, envoya offrir son service à messieurs du Parlement qui l'en remercièrent et lui firent réponse qu'ils avoient accoutumé de protéger les autres, en qualité de dépositaires souverains de la justice du Roi.

Le lendemain, qui étoit hier, ils ne voulurent point aller au Palais, mais quelques-uns d'eux s'assemblèrent chez M. le président Daffis, pour délibérer sur ce qu'on devoit faire touchant un paquet du Roi qu'on venoit de recevoir, et arrêtèrent qu'étant obligés d'être dans la maison du Roi pour l'ouvrir, on s'assembleroit au Palais à cet effet; mais ils n'y firent rien, étant en trop petit nombre et n'y ayant que vingt ou vingt-deux conseillers qui s'y trouvèrent. L'après-dîner ils

— Lundi 18, à midi, bruit que M. le duc d'Orléans auroit été enlevé à Limours, où il étoit, par deux cents chevaux venant de Monrond en Berry. — Faux et ridicule.

Le reste de la semaine, étranges bruits du siège de la Capelle par les ennemis, de l'arrêt donné par le Parlement de Bordeaux pour la réception du Roi, à l'exclusion du cardinal Mazarin, et autres semés à Paris.

— Les 23, 24 et 25, les députés du Parlement de Paris (ils sont au nombre de neuf, — dont le président de Bailleul, qui ne va pas par même chemin que les autres, et se défraie de sa bourse, est l'un. — Des huit autres, il y a Pontcarré pour la [ ] Chambre, Bitaut pour la 3e) partent pour aller après le Roi, que l'on tient être passé Poitiers et lui faire remontrance sur l'affaire de Bordeaux.

— Le mardi 26 et fête de sainte Anne, ailleurs qu'à Paris, où se fait commémoration de la translation saint Marcel, sans que pourtant il soit fête au Parlement, qui se tient; on parle et demande l'assemblée pour le lendemain

---

s'y assemblèrent tous, et, bien loin d'accorder l'union avec les Princes, il fut ordonné au contraire que M. de Lusignan, qui étoit logé à la Bourse, vis-à-vis du Palais, en délogeroit et que les capitaines des quartiers de la ville seroient réformés pour avoir manqué à leur devoir et pour ne s'être pas trouvés le 12 à la suite de M. de Beautiran, afin de chasser les séditieux hors du Palais, et qu'on nommeroit des dixainiers par toute la ville, afin de faire plus promptement mettre les bourgeois sous les armes, en cas de besoin.

Le sujet pour lequel on a fait déloger M. de Lusignan de devant le Palais, est parce que c'étoit un poste dans lequel il donnoit jalousie au Parlement, par le crédit qu'il a parmi la canaille; et que lui et M. de Sauvebeuf étoient ceux qui la poussoient dans l'action du 12; messieurs de Bouillon et de la Rochefoucault en ayant jeté la faute sur eux.

Lesdits sieurs de Lusignan et de Sauvebeuf partirent hier, avec un des fils de M. de Bouillon, pour retourner en Espagne; l'on dit que c'est pour hâter un secours de quatre mille hommes que les Espagnols promettent et pour faire venir davantage d'argent, celui qu'ils ont envoyé cette dernière fois ne consistant qu'en deux cent mille livres.

Quant au marquis de la Force, on l'attend toujours et néanmoins il ne paroît jamais. On dit que le comte de Lauzun, son frère, est en cette ville incognito, avec procuration de lui et du maréchal, son père, pour traiter avec le Parlement.

M. de la Meilleraye est toujours dans le pays des deux mers et M. d'Épernon vers Saint-Jean-de-Luz. Il ne se trouve pas vrai que celui-ci ait été reçu dans la ville d'Acqs.

— mercredi 27, afin que le député de Bordeaux y exhibe lettres et créances nouvelles.

M. le duc d'Orléans a reçu aussi lettres dudit Parlement de Bordeaux, que l'on dit demander l'exclusion du cardinal Mazarin, pour entrer dans leur ville, dont Son Altesse Royale témoigne être en colère.

Lettre imprimée en deux pages des jurats de Bordeaux à messieurs de la ville de Paris, vraie ou supposée; se trouve jetée dans le Palais et autres lieux; et certaines gens la débitent secrètement. Elle ramentoit le siège de Paris et comme Bordeaux y a compati, demande à Paris qu'elle compatisse à présent à Bordeaux et l'aide et protège contre le cardinal Mazarin, ennemi public, qui ne va là que pour y rétablir le tyran (c'est le duc d'Épernon) et faire du mal aux gens de bien, qui, partant, protestent d'obéir au Roi et le recevoir avec la Reine et leurs domestiques dans la ville, mais non le cardinal Mazarin.

Ledit mercredi, au Parlement assemblé, le sieur Foulé, maître des Requêtes, ci-devant intendant en Limousin et accusé de violences grandes par Chambrette, gentilhomme de delà, présente sa requête de récusation contre M. Broussel, conseiller de la Grande Chambre, par l'organe d'autre conseiller de la Grande Chambre, M. Ménardeau-Champré.

Nouvelles de Bordeaux, arrivées le mardi soir par l'ordinaire, portant l'union du Parlement avec tous les ordres de la ville et les Princes, avec permission à madame la Princesse de lever gens par terre et par mer, défenses d'envoyer députés vers le Roi, qui étant sorti de Poitiers le 23, doit être arrivé lors à Angoulême, d'où il va à Libourne[1].

---

1. *De Bordeaux le 21e juillet.*

Vous savez que le 18e du courant, madame la Princesse présenta requête au Parlement, par laquelle elle exposa la persécution que M. le Cardinal faisoit à la maison des Princes; que messieurs d'Épernon et de la Meilleraye empêchoient sa subsistance, l'un s'étant emparé de Coutras et de Fronsac et l'autre du duché d'Albret, où ils mettoient des impositions extraordinaires. Après quoi elle demandoit qu'il plût au Parlement lui confirmer sa protection et sauvegarde dans la ville de Bordeaux, de lui permettre sa légitime défense et de mettre pour cet effet ses troupes sur pied. Il y eut grande contestation sur la délibération de cette requête; mais enfin le plus fort avis

— Jeudi la fête de sainte Anne, transférée du 26, à cause de la translation Saint-Marcel à Paris, se célèbre ce jour 28.

---

fut d'assembler tout le Corps de Ville et y convoquer tous les principaux bourgeois pour savoir leurs sentiments, à cause que toute la ville avoit un notable intérêt dans cette délibération. Cette assemblée générale se tint dans l'hôtel de ville et dura depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, à cause des grandes contestations qu'il y eut à résoudre là dessus.

La lettre du Roi, par laquelle Sa Majesté leur mandoit qu'elle venoit en cette ville pour y établir le repos et qu'ils eussent à faire sortir madame la Princesse, le duc d'Enghien, messieurs de Bouillon et de Marsillac et autres factieux, y fut longtemps examinée et enfin plusieurs ayant soutenu avec opiniâtreté qu'elle y devoit être suspecte puisque c'étoit le suppôt de M. d'Épernon et l'ennemi commun, qui ne pouvoit venir qu'à mauvaise intention, que d'ailleurs on ne pouvoit obéir au contenu de cette lettre sans s'attirer un reproche éternel d'avoir abandonné les intérêts d'un prince du sang, après lui avoir donné sa protection, et qu'enfin, la lui continuant, nous pourrons espérer d'obtenir ce que nous demandons à la Cour et de l'avoir toujours pour notre protecteur; enfin, toutes ces raisons amplement déduites, il passa tout d'une voix que la ville s'armeroit contre les oppressions du cardinal Mazarin, comme protecteur du duc d'Épernon, le tout sous le bon plaisir et pour le service du Roi.

Et ce matin les jurats et les commissaires du Parlement, qui ont assisté à cette assemblée, doivent rapporter au Parlement le résultat de cette délibération, après laquelle vous pouvez juger où cela peut aller. Cependant les levées se continuent sur les commissions délivrées par madame la Princesse, laquelle n'a reçu que cent mille écus des Espagnols à deux fois; mais on assure qu'elle a reçu d'autre argent, qu'on lui a envoyé des terres de M. le Prince et qu'un courrier d'Espagne, arrivé ce matin, lui porte nouvelle qu'il y a un vaisseau en mer qui lui en porte davantage.

De Poitiers le 24 juillet.

La cour arriva avant hier ici et en partit hier pour poursuivre le voyage, n'ayant pas jugé à propos de séjourner ici.

A cause de la résolution de messieurs de Bordeaux, on a fait sortir de Blaye 24 pièces de canons qu'on fait conduire vers Libourne, vers l'armée du maréchal de la Meilleraye, lequel a sept ou huit mille hommes.

Le comte du Daugnon continue à faire fortifier sa place de Brouage en diligence, y faisant travailler tous les jours quinze cents hommes, dont la cour s'étonne fort, à cause qu'il n'en a point reçu d'ordre.

— Jeudi et vendredi, 28 et 29, bonnes nouvelles de devers les Pays-Bas : que le sieur d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, a surpris Dixmude; que le maréchal du Plessis-Praslin a jeté douze ou quinze cents hommes des plus braves dans la Capelle, assiégée sur nous par l'armée de l'Archiduc, qui a déjà ouvert les tranchées et qui commence à être travaillée de flux de sang et de contagion. — La nouvelle de Dixmude fausse.

M. d'Orléans à Limours.

— Samedi 30, Parlement assemblé pour l'affaire du sieur Foulé, qui est reçu en son opposition à l'expédition faite par M. Broussel, conseiller en la Grande Chambre, qui avoit mis au bas de la requête de Chambrette, déclaré partie contre ledit sieur Foulé, ce qu'il n'y pouvoit mettre, qu'après en avoir communiqué à la compagnie, attendu que le privilège de ceux qui en sont, comme le sieur Foulé, porte cela.

— Dimanche 31, M. le garde des Sceaux tient l'enfant de sa nièce ou cousine remuée germain, la dame de Courcelles.

Il a commis, pour rapporter durant tout ce quartier les affaires au Conseil, nombre de maîtres des Requêtes, entre lesquels sont aucuns absents et qui ne sont pas de ce quartier ci, comme M. Fouquet, qui n'en est pas, et est en Cour, où ledit sieur garde des Sceaux, par ce moyen, témoigne et fait semblant de vouloir aller.

Nouvelles du 23 de Bordeaux, et du 25 d'Angoulême, où la Cour étoit arrivée le jour précédent et en devoit partir le 28 pour aller à Barbezieux coucher et le 29 à Montguyon et le 30 à Libourne, et ce jourd'hui à Cadillac où la Cour fait état de demeurer durant tout le siège que le conseil du Roi est résolu de faire à Bordeaux et cette ville l'a résolue de soutenir.

Les lettres à M. Thonnier sont du 29, à Aubeterre, où la Reine arriva de nuit, son carrosse ayant versé[1]. Le Roi étoit

---

1. *Lettre du camp de Libourne du 29 juillet.*

Vous auriez raison de trouver mauvais que je ne vous eusse point rendu compte de la commission que vous dites m'avoir donnée à Tours. Je n'ai reçu aucun commandement de vous que celui que vous me fites l'honneur de me faire, en partant, pour un moine lai; et comme vous ne m'avez envoyé ni son nom, ni les certificats nécessaires, je n'ai pu encore rien faire pour cette affaire. Quoique les irrésolutions de la cour rendent les nouvelles ridicules et que je ne vous

devant à cheval. Il dit que le lendemain ils alloient à Coutras et le 31 à Libourne et que Largentier, envoyé de Poitiers à Bordeaux pour savoir comme la ville recevroit Leurs Majestés, étoit de retour à Aubeterre et n'avoit apporté pour toute réponse qu'une

---

en puisse mander que fort peu d'autres, puisque vous vous en contentez, je vous obéirai très volontiers.

Les Bordelois s'échauffent fort, et quelqu'espérance que l'on ait eue, jusques à présent, de la fidélité des bons bourgeois, ou ils n'ont pas le pouvoir, ou ils n'ont pas une ferme résolution de résister à la canaille et ils se laissent entraîner à leur rebellion.

Largentier, que l'on avoit dépêché de Poitiers pour donner avis au Parlement et aux jurats de l'arrivée du Roi et reconnoître l'état de la ville, en retourna hier au soir et assure qu'ils sont opiniâtres à la protection de madame la Princesse et que le duc de Bouillon a trois mille hommes de milice réglée. Il en envoya avant hier mille en parti pour observer la marche du maréchal de la Meilleraye qui devoit assiéger Vayres. Je ne sais quel chemin ils ont pris, mais je suis assuré que si deux cents d'entre eux se fussent saisis du chemin que nous fîmes hier, il étoit si mauvais et le Roi si mal accompagné à onze heures du soir, qu'il arriva, qu'ils l'auroient pu enlever. C'est le maréchal de Villeroy qui a ordonné de ces belles routes, sans en conférer avec personne ; et parce que tout le monde et la Reine même, de qui le carrosse versa dans un bourbier horrible, s'en plaignit hautement, on a ordonné ce matin à Langlée d'en prendre soin.

Un différend avoit commencé à Angoulême qui éclata hier ici. M. Servien prétend, comme ministre, tirer le logement devant messieurs les secrétaires d'État ; mais comme cette contestation avoit déjà été faite, et que M. l'abbé de la Rivière l'avoit cédé, et qu'il avoit été jugé à Amiens par la Reine mère contre M. d'Avaux, les maréchaux des logis ne le voulurent point faire sans ordres exprès de la Reine. M. Servien leur fit commander en secret, un moment avant qu'ils partissent pour venir ici, afin que personne ne le pût savoir, qu'il n'en fût en possession. Cela arriva comme il l'avoit prémédité ; et afin qu'il ne fût pas sujet au bruit qu'il prévoyoit qui en arriveroit, il alla coucher à Barbezieux et fit dire ici par son fourrier qu'il n'y étoit allé que parce qu'il n'avoit point ici de logis. Le fourrier de M. de Brienne le contesta longtemps ; mais quand les maréchaux des logis lui eurent dit qu'ils avoient ordre de la Reine de poser ainsi leur craie, il s'empara du logis que l'on avoit marqué pour M. Servien et ne voulut point que l'on en marquât d'autre pour son maître. Le fourrier de M. Servien, voyant que la force lui emportoit son logis, dit aux maréchaux des logis qu'il avoit ordre de son maître

seule lettre du procureur général, contenant que le peuple étoit tellement attaché aux Princes, qu'il n'y avoit aucune espérance qu'il voulût s'en départir, ni recevoir, non pas même députer vers

---

de leur dire que plutôt qu'il demeurât à M. de Brienne, ils y missent le commun du Roi ; ils le firent en même temps, et le fourrier de M. de Brienne, se voyant absolument délogé, monta à cheval et vint au devant de son maître l'en avertir. Il reçut cette nouvelle avec tant d'émotion qu'il n'eut presque pas la patience que la Reine eût mis pied à terre de son carosse pour lui en faire ses plaintes et pour lui demander s'il étoit vrai qu'elle l'eût commandé. Il lui parla avec tant de colère, qu'elle ne lui répondit rien sur le commandement, mais qu'elle lui dit seulement que l'on verroit à régler cela ce matin.

Vous jugez bien qu'elle ne prenoit ce temps que pour prendre langue.

M. de Brienne en a parlé ce matin à Son Éminence. Il lui a dit que la Reine l'avoit jugé, et que difficilement elle changeroit de sentiment ; que s'il s'opiniâtroit à cette affaire, M. Servien avoit des amis et qu'il seroit obligé d'en être. M. de Brienne lui a répondu qu'il s'étonnoit fort qu'il se rendît partie en une affaire dont il devoit être juge et que puisqu'il étoit assez malheureux pour ne le pas trouver favorable, il espéroit que la Reine lui feroit justice.

Il fait une affaire d'État de ce différend et se persuade que ce règlement regarde moins son logis que sa charge. Sa femme en peste tout haut et dit à tout le monde que la Reine lui fait injure de la faire suivre pour être témoin d'une [avanie] qu'elle fait à son mari.

Je ne sais comme cela se terminera, mais M. de la Vrillière et Monseigneur se sont joints ce matin avec lui pour en parler.

On part demain d'ici pour aller coucher à Coutras, le lendemain à Libourne et le jour suivant à Cadillac où la cour séjournera durant le siège de Bordeaux. On a choisi ce lieu, tant pour la sûreté de Leurs Majestés, parce que le château est fort et ne se peut prendre sans canon, que parce que la garde du Roi gardera la rivière sur laquelle ce château est bâti.

M. d'Épernon fut fort bien reçu à Angoulême. Il est allé à Plassac où il demeurera jusques à ce que l'on ait fini l'affaire de Guyenne. Cependant M. de Candale le suit.

C'est tout ce que sait, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur

Du Toc.

A Aubeterre, le 29 juillet 1650.

[Cette lettre doit être écrite à madame du Plessis-Guénegaud.]

Leurs Majestés. — Le duc d'Épernon étoit le 26 à La Valette, sienne terre à trois lieues d'Angoulême.

Ce jour, au matin, furent trouvés placards en divers lieux de la ville de Paris, comme contre le devant de l'église de Notre-Dame, du côté de Saint-Jean-le-Rond, intitulés : « Arrêt de la Cour céleste », et ordonnant de la part et parole de Dieu aux peuples de courre sus au cardinal Mazarin, qui auroit enlevé l'an passé le Roi hors de Paris et, à présent, l'auroit mené en voyage lointain et périlleux pour perdre ces deux villes et ruiner l'État, le poursuivre comme perturbateur du repos public et ennemi commun, jusques à l'appréhender, si faire se peut, l'envoyer pieds et mains liés à Rome, pour y être livré au bras ecclésiastique, afin qu'il soit châtié selon ses démérites ; et faisant droit sur la requête et prétention des Princes, tendant à être élargis, ordonner qu'ils tiendront prison et demeureront, comme ils sont, au donjon de Vincennes, jusques à la majorité du Roi, que droit leur sera fait ainsi que de raison.

Tout le peuple s'est amassé à lire tels placards.

Août.

M. de la Vrillère secrétaire d'État en mois.

— Le lundi (*Cybelen*), premier jour d'août, grande rumeur dans le palais d'Orléans sur l'opinion que l'on y a que le cardinal Mazarin traite avec la princesse de Condé, dans Bordeaux, pour la liberté des Princes, et que M. Le Tellier, secrétaire d'État, confident dudit Cardinal, a été voir madame de Bouillon en la Bastille, où elle est prisonnière, et négocier avec elle pour cela.

Au Palais, les députés de Bordeaux, Voisin et Guyonnet (ce dernier dit avoir lettre et créance nouvelle à exhiber au Parlement) ont été par les Chambres pour les exciter à demander l'assemblée, au moins au cabinet de la première des Enquêtes; et pourtant sans effet.

— Mardi 2, avis d'une grande sortie faite par nos gens assiégés dans la Capelle, qui ont nettoyé la tranchée des ennemis jusque sur contrescarpe, où ils sont logés, et tué le comte de Garcia, gouverneur de Cambray. On tient à Paris toutes prêtes six cent mille

livres pour une demi-montre à l'armée, que l'on assûre être de quinze mille hommes de braves soldats; en sorte que le maréchal du Plessis-Praslin a résolu de donner bataille aux ennemis, quoiqu'au nombre de vingt mille, les trois quarts cavalerie, et en a envoyé demander ici permission à M. le duc d'Orléans, qui est demeuré Régent en l'absence de la Reine, au pays en deçà Loire. Ce Prince n'a pas voulu accorder ladite permission.

De cette somme, le maréchal de L'Hôpital en a pressé et fourni cinquante mille livres. Il semble que l'on l'enverra en deux fois à l'armée.

Le duc d'Orléans, Régent en deçà Loire, durant le voyage du Roi, par une lettre que Sa Majesté en a écrite au Parlement, en partant, où toutes fois la qualité de Régent n'est pas, mais bien l'effet.

On sait à Paris qu'un des derniers jours passés, le sieur Le Tellier, secrétaire d'État, ici resté, est allé, de soir, bien tard, à la Bastille visiter madame de Bouillon et traiter avec elle.

Le sieur de Louviers-Broussel, lieutenant de son père au gouvernement de la Bastille, est fort bien payé de la nourriture et entretien des prisonniers; il tient bonne table.

— Mercredi 3, au matin, Parlement assemblé jugea la récusation du sieur Foulé, maître des Requêtes, accusé, et son opposition contre le conseiller Broussel valable, et, sur la requête présentée par le sieur de Chambrette, accusateur, ou partie tendante à récusation des sieurs Ménardeau, l'un de la Grande et l'autre de la quatrième Chambre, frères, à cause qu'un de leurs frères avoit épousé la sœur dudit sieur Foulé, dont il y a un fils; item du sieur de Vilhayer-Renouard, maître des Requêtes, à cause qu'il étoit déclaré ami intime dudit sieur Foulé, a déclaré ladite récusation invalable.

Et sur ce que le sieur Guyonnet, l'un des députés du Parlement de Bordeaux, étant à la porte de la Grande Chambre, demandoit à entrer et présenter une lettre qu'il a dès l'autre semaine, le Premier Président a dit, qu'étant après dix heures, il falloit remettre à vendredi, et là-dessus, la Cour s'est levée.

— Jeudi 4, matin, la cause de la marquise d'Aubeterre, sœur des messieurs de Gondrin-Montespan et de l'archevêque de Sens, et de son fils unique et orphelin de père, a été appointée contre le vicomte d'Aubeterre prétentant, par dotation, être en possession de la succession de sa mère, ayeule de l'enfant. Ladite marquise,

veuve, a, par même moyen, provision de huit mille livres en attendant le jugement du procès.

La grande nouvelle du secours fait à Porto-Longone par une de nos galères, qui est entrée avec les rafraîchissements désirés par les assiégés, et ensuite la levée et retraite des assiégeants, se confirme.

— Vendredi 5, les gens du Roi, instruits et chargés par M. le duc d'Orléans, vont, par toutes les chambres du Parlement, dire que Son Altesse Royale avoit envoyé le soir et nuit précédente quérir les députés de Bordeaux, pour leur dire que son courrier étoit de retour de la cour, avec lettres par lesquelles le duc d'Épernon est hors de son gouvernement et envoyé à Loches[1]. Qu'ainsi Son Altesse Royale est quitte de la parole qui, de par lui, avoit été donnée au Parlement de Paris, où elle fut enregistrée. Que par les mêmes lettres, l'amnistie étoit assurée pour ceux de Bordeaux, même à ceux qui étoient allés en Espagne, ou avoient traité avec l'Espagne, et la protection et sûreté accordée en leur ville à madame la Princesse, à M. le duc d'Enghien, comme aussi au duc de Bouillon, leur étoit consentie et donnée, en tout autre lieu et de telle manière qu'ils désireroient, pourvu qu'ils se missent à leur devoir et reçussent en leur ville Leurs Majestés.

Sur quoi la jeunesse demanda tout aussitôt à s'assembler; et de fait elle fut prendre place en la Grande Chambre; mais comme il étoit dix heures, le Premier Président les congédia et remit au lendemain.

Ce jour, le carrosse du duc de Beaufort s'étant embarrassé sur le Pont-Neuf avec celui du comte de Tonnerre, et les cochers s'étant entrefouettés pour passer l'un malgré l'autre, puis les

1. Cette réponse a été emportée par les députés de Bordeaux dans leur ville, où ils retournèrent le jour ensuivant et on attend ce qu'ils diront et répliqueront là dessus au Roi. — Semble que cette réponse du Roi ait été de sa part donnée auxdits députés par M. de la Vrillière, secrétaire d'État ayant le département de Guyenne. — Renaudot, du 12e jour d'août 1650, numéro 115, signature B. 12. et C., page 1020 et sq., dit que ce fut M. de la Vrillière qui donna cette réponse par écrit aux députés de Bordeaux, après la harangue de soumission qu'ils eurent faite au Roi et dont Renaudot rapporte le sommaire comme il donne cette réponse tout au long.

(Note de Dubuisson-Aubenay, à la suite de la transcription de cette réponse, dans ses pièces jointes.)

pages et laquais ayant mis l'épée à la main, le comte se jeta hors de son carrosse, et fut à celui du duc lui témoigner son déplaisir et lui offrir toute satisfaction de son cocher; ce que le duc ayant reçu civilement, comme ils se séparoient, quelques-uns du peuple amassé cependant crièrent tout hautement à M. de Beaufort qu'ils étoient là pour le servir; mais qu'ils verroient le lendemain s'il étoit Mazarin.

— Samedi 6, au matin, le Parlement assemblé, les députés de Bordeaux y sont assis, le président de Gourgues au banc et au-dessus du doyen des conseillers, les sieurs Guyonnet et Voisin conseillers et le quatrième au rang des conseillers de Paris[1]. M. le duc d'Orléans y vient, comme aussi les ducs de Beaufort et de Brissac, le maréchal de L'Hôpital et le Coadjuteur de Paris.

Le premier député de Bordeaux, président de Gourgues, fit un bref compliment; puis la lettre de leur Parlement fut ouverte et lue. Elle contenoit, comme les autres précédentes, que le duc d'Épernon n'étoit point hors de Guyenne, ou y laissoit un autre soi-même, son frère naturel, le général La Vallette, faisant les mêmes violences et désordres. Puis le cardinal Mazarin y étoit entré, prétendant rétablir ledit duc, auquel il avoit promis de marier sa nièce au duc de Candale et que le Parlement et gens de la ville assisteroient à la noce.

Il fut remarqué que l'un des autres députés, sieur Guyonnet, avoit, passé dix jours, demandé et poursuivi une assemblée telle que celle d'aujourd'hui, pour y présenter une lettre de son Parlement. Or ce ne pouvoit pas être celle-ci, qui étoit datée du premier jour d'août, de Bordeaux. L'opinion des plus raisonnables est que cette lettre a été fabriquée, à poste, par ces députés et les frondeurs de leur cabale, ainsi qu'avoit été l'autre.

La lecture faite, les députés sortirent, sans attendre le compliment que le Premier Président leur eût fait et comme gens qui avoient hâte de se tirer, ayant fait leur coup.

M. le duc d'Orléans parla des propositions qu'il leur avoit faites, dès le jeudi soir, et qu'il avoit fait entendre à la Compagnie par les Chambres, le jour d'hier, auxquelles il ajoutoit qu'il se soumettoit de faire que la révocation du duc d'Épernon seroit absolue et perpétuelle; qu'il en donneroit son écrit de sa main,

1. Le *Journal du Parlement* dit que Guyonnet et Voisin furent placés au barreau : il n'y est pas question d'un quatrième.

non pas comme en ayant charge de la part du Roi, mais comme le faisant de soi et s'assurant de le faire agréer à Leurs Majestés et qu'il demandoit acte de tout et requéroit qu'il fût enregistré. Il ajouta à cela des plaintes pour les violences et désordres que la garnison de Monrond commettoit, ruinant toute une province, à quoi il falloit remédier, comme aussi aux desseins du sieur de la Roque, jadis capitaine des gardes du prince de Condé, qui vouloit faire descendre trois mille Flamands, à lui promis, sur les côtes de Normandie, ce que Bretteville, gentilhomme en ce pays-là, surpris avec mémoires et instructions et mis prisonnier au Châtelet, avoit confessé. Là dessus les enquêtes demandèrent à délibérer sur le tout.

Puis on parla de faire revenir les députés de Bordeaux pour les ouïr sur les propositions de Son Altesse Royale. Enfin on s'en remit aux conclusions des gens du Roi qui demandèrent d'en délibérer par ensemble; et après être allés à leur parquet, et en être revenus, parlèrent longuement, par M. Talon, qui s'étendit sur les désordres et ruines que causoit en Berry la forteresse de Monrond et, par tout l'État, l'affaire de Bordeaux; et conclut à s'interposer vers le Roi et lui faire très humbles remontrances. Sur quoi, la compagnie remit à délibérer lundi prochain.

Aucunes gens, levant à Paris secrètement des gens pour servir dans le parti des Princes, ont été arrêtés et menés en la Bastille.

— Dimanche 7, bruit assez constant de la reddition de la Capelle aux Espagnols et de la mortelle blessure du sieur de Roquépine, gouverneur.

— Lundi 8, le Parlement assemblé le matin, le doyen des conseillers, Coquelay, parle de la libération des Princes, auxquels, comme à enfans de la maison, le Parlement doit justice prompte et favorable et allégua que le Sénat de Rome prit en protection les enfans de Drusus, frère de l'empereur Tibère. Le conseiller Deslandes-Payen dit que le cardinal Mazarin, n'ayant ni assez de suffisance ni assez de bonheur pour gouverner l'État, en devoit être mis hors, attendu même la haine et mépris qu'en ont les peuples, et allégua l'exemple du cardinal Ximenès qui, quoique sage et homme de bien, néanmoins parce qu'il étoit mésestimé des Espagnols, fut ôté du gouvernement par le roi Philippe II, prince très prudent (ce doit être Charles, depuis empereur cinquième du nom, sous le commencement du règne duquel ce cardinal mourut. Ou bien plutôt on s'est mépris au nom du

cardinal Ximenès, qui ne fut jamais mis hors des affaires, au lieu que ce fut le cardinal Granvelle, que Philippe II retira des Pays-Bas, à cause de l'envie que les Flamands lui portoient). Que la Reine devoit être suppliée de faire la même chose et de choisir, pour mettre en la place de ce cardinal, douze hommes de sagesse et probité reconnue, afin de manier toutes les affaires sous la régence.

Le président Molé Jussenvigny, de la cinquième, dit au plus près cela, par un discours préparé, et si fit aussi le président Viole. Comme c'étoit au président de Thoré, qui sans doute alloit opiner de même, l'heure se trouvant passée, on se leva. M. de Broussel, le vieux, n'avoit dit que fort peu de choses et proposé des remontrances au Roi pour les deux accommodements de Bordeaux.

Au sortir, il y eut quelque rumeur de la populace, qui cria : « Point de Mazarin » lorsque M. le duc d'Orléans sortit.

Cette après-dîner, quelques larrons ayant été condamnés au fouet, comme on les tira de la Conciergerie, la canaille qui étoit dans la cour du Palais, s'assembla, menaçant le bourreau ou ses valets, qui s'enfuirent, et furent les criminels ainsi délivrés.

— Mardi matin 9, le Parlement assemblé est depuis huit heures jusques après une heure. Il y eut treize voix à la révocation du cardinal Mazarin hors du ministère, et plusieurs (aucuns disent quarante-cinq, autres soixante) à la libération des Princes; enfin tout revint à recevoir les propositions faites par M. le duc d'Orléans, le samedi dernier. *Tacito senatus-consulto,* il est dit que si Messieurs de Bordeaux ne s'en contentent, le Parlement de Paris ne se mêlera plus de leurs affaires.

A la sortie, M. d'Orléans a été pressé de la populace, en foule, et un de ses valets de pied qui vouloit faire large, blessé.

— Mercredi 10, avis de Bordeaux que le château de Vayres fut pris par l'armée du Roi et le commandant pendu[1].

---

1. *De Libourne, le 5 août 1650.*

Madame,

Les gants que j'avois mandé pour vous en Espagne arrivèrent avant-hier; mais comme ils étoient dans le paquet de ceux de la Reine, ainsi que je l'avois écrit, afin qu'ils passassent plus sûrement, le commis de la poste, pour se faire de fête, les porta à la Reine même, quoique l'adresse de la boîte fût à ma grand'-mère, pour la Reine, sans prendre

Les députés de ce Parlement ont parlé à Leurs Majestés, M. le Cardinal présent, par la bouche du président Pichon, qui ne fit que des soumissions et protestations de fidélité, sans parler de la révocation du duc d'Épernon, de la liberté des Princes, de la sûreté de Madame la Princesse, ni de l'amnistie.

---

les lettres, qu'il laissa au courrier qui est passé pour Paris ; de sorte que la Reine s'en est emparée et, quoi que j'aie dit que des deux douzaines il y en avoit une pour vous, et que l'on les reconnoîtroit à la taille, la Reine les trouva si bien faits qu'elle ne veut point entendre raison. Je mandai hier, par l'ordre de Sa Majesté, qu'ils avoient été reçus, et en même temps que l'on me renvoyât une douzaine de paires pour vous, afin de réparer le tort que ce malheureux rencontre me faisoit ; j'espère qu'ils répareront cette perte, qui m'a donné un déplaisir sensible au dernier point.

Il est encore dans l'incertitude si nous partirons demain pour Lormont, quoique tous les ordres soient donnés pour cela, et que l'on ait envoyé devant dix compagnies des gardes pour se saisir des chemins, car on marchera en corps d'armée et les maréchaux des logis n'iront point devant ; le Roi, la Reine, Monsieur et Mademoiselle logeront en une abbaye et le reste de la Cour dans un village où il n'y a pas un habitant, et qu'un seul puits pour boire et pour abreuver les chevaux, car Lormont sera le quartier de l'armée.

Le général de La Vallette prit hier l'Isle-Saint-Georges ; il y fut blessé d'une mousquetade à la cuisse, et du Breuil, maréchal de camp, d'une au bras. Ils doivent attaquer cette nuit le fort, mais comme il y a du monde dedans, et qu'ils peuvent être rafraîchis par ceux de Bordeaux à toutes les marées, on appréhende que l'on ne le prenne pas si facilement, si l'exemple de Richon, gouverneur du château de Vayres, ne touche celui qui y commande. Celui-là vient d'être pendu à un des piliers de la halle de cette ville ; on a donné la vie aux soldats qui ont pris parti tous, à la réserve des espagnols naturels, à qui l'on a donné passeport pour se retirer en Espagne.

Quatre vaisseaux, des sept que nous avions à la Rochelle, arrivèrent hier matin à Blaye, avec huit pinasses de Saint-Jean-de-Luz ; on attend les douze que ceux de Bayonne ont promises et les trois vaisseaux restant qui achèveront de boucher la rivière.

Le maître des courriers de Bordeaux vient d'arriver avec une lettre de madame la Princesse à M. de la Vrillière ; on ne sait pas encore ce qu'elle contient, mais il dit que les députés qui étoient venus ici n'y arrivèrent qu'hier au soir et que le peuple attendoit avec grande chaleur le rapport qu'ils doivent faire ce matin. Il est plus échauffé que jamais ; il doit élire M. de Bouillon maire perpétuel, à l'exemple du

— Jeudi 11, le sieur du Coudray-Montpensier part, envoyé de M. le duc d'Orléans, pour aller en cour ; il n'est pas ami de M. d'Épernon, et ce fut lui qui l'appela, il y a douze ou quinze ans, sur la querelle de l'archevêque de Bordeaux avec le défunt père de lui.

Arrêt du Parlement, imprimé, publié à son de trompe et affiché ce jourd'hui, portant défense, sous peine de la vie, à toutes personnes de s'attrouper, ni se trouver avec armes à l'entrée et issue des assemblées au Palais, sur peine de la vie ; et injonction à tous prévôts et autres juges et officiers de se saisir des contrevenants et les mettre en prison.

— Vendredi 12, avis par la ville qu'une lettre auroit été surprise et interceptée à la poste par le commis Burin et qui étoit du duc de Bouillon, écrivant à sa femme qu'elle accommodât l'affaire avec M. Le Tellier, à quelque condition que ce pût être, même à celle du mariage. Elle a été portée à M. le duc d'Orléans, qui l'a ouverte et expliquée du mariage du fils aîné de ce duc avec la demoiselle Martinozzi, ou autre des nièces du cardinal Mazarin.

Le sieur d'Allier, homme d'affaires, demeurant ès maisons du sieur Falconri, demeurant rue Neuve-de-l'Hôpital-de-la-Charité, près l'hôtel d'Enghien, distribuant deux ou trois quarts d'écus à tous les coquins de la ville pour se trouver dans le Palais à faire du bruit et crier : « Point de Mazarin », a été mené à la Bastille.

— Samedi 13, avis de Bordeaux que le duc de Bouillon, du dédain de la penderie du commandant de Vayres, avoit fait pendre un officier des armées du Roi, que dès longtemps il tenoit prisonnier de guerre et qui avoit quartier. — Item, qu'il avoit envoyé brûler et saccager Lormont, jolie maison de l'archevêque.

---

comte de Saint-Paul ; et quelque chose que l'on espère des belles promesses que les députés ont données ici, s'ils n'exécutent ce qu'ils ont promis, en cas d'extrémité, qui est de nous livrer une porte, je doute fort que l'on soit dans Bordeaux sitôt que l'on espère. La maréchale de la Meilleraye, arrivant avant-hier au soir ici, l'on y attend demain au soir les députés de Bordeaux, qui ont promis de retourner. Ceux de Paris couchèrent hier à Chalais, et doivent être ici lundi.

Je suis, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur,

FAUVELET DU TOC.

A Libourne, le 5 août 1650.

[Cette lettre a dû être adressée à madame de Guénegaud.]

— Dimanche 14 et lundi 15, bruit que Porto-Longone est pris ou prêt à être rendu à l'ennemi, faute du secours qui, contre la nouvelle ci-devant, n'y auroit pu entrer.

Lundi, fête Notre-Dame, procession solennelle à Notre-Dame. (Voyez la Gazette.)

— Mardi 16 au soir, par le courrier de Bordeaux, nouvelles y arrivées en la cour de Provence, portant que la galère du commandeur de Châtelux, partie de Toulon, étoit entrée en la place assiégée, y portant cinq cents soldats, vivres, munitions, médicaments, médecins, chirurgiens nécessaires, et que la place étoit secourue.

De Soissons, avis de ce jour-là, à Paris, que l'armée de l'archiduc étoit à Pontavert; que ceux de Soissons avoient avis qu'elle venoit à eux et qu'eux s'étoient saisis du château, pour le soupçon qu'ils avoient du gouverneur Sanguin, qui est originaire de la vallée de Montmorency et qui avoit épousé la veuve de La Verpillière, morte durant le siège de Guise dernier, de douleur ou de poison, pour un billet qu'elle avoit perdu, contenant intelligence avec les ennemis, dont la fille étoit, depuis plusieurs années, suivante de Madame de Longueville, et, à présent, avec elle à Stenay, dont elle avoit tenu correspondance avec sadite mère et son beau-père.

Avis de Provence que la duchesse de Joyeuse est accouchée d'un fils.

Mercredi, la nuit, entre trois et quatre heures du matin, 17, la duchesse d'Orléans est accouchée d'un fils, nommé dans la suite le duc de Valois. Le père a envoyé quérir le président de Nesmond, jadis intendant de la maison du prince de Condé, pour lui dire et faire voir, et aussi le sieur de Cumont, qui est fort ami et attaché à la dite maison de Condé, qui est venu en temps pour être audit accouchement, car le président y est venu trop tard : et la duchesse de Damville, qui est femme d'un neveu de la princesse de Condé douairière, et qui avoit été invitée de la part de M. d'Orléans, ne s'y est point trouvée.

Le Prince est né à cinq heures et un quart du matin, ainsi il a eu le signe de *Leo*, et sa plus belle étoile, dite *Regulus* ou *Kebet-Alkezet*, qui est située en son cœur pour ascendant et horoscope. — Autres disent un quart avant cinq heures. — Prenant le milieu de ces deux opinions, qui est cinq heures, le Prince a pour ascendant le 24e degré de *Léo* et le *Basilique*, où *Cor Leonis*, étoile

royale de la première grandeur, étoit jointe avec le Soleil (dont le Lion est domicile), levant sur notre horizon dans la première maison de la figure genétliaque. — Ceci, par l'astrolabe, au 48e degré de latitude arctique.

Ce jour et ces deux précédents il a fait un temps modéré et raisonnable, au prix des jours précédents, qui furent tristes et pluvieux; c'étoit le vingtième jour de la lune d'août, tant astronomique qu'épactale vulgaire. Il faut ajouter que la canicule *Sirius*, ou *Alhabor*, précédoit sur l'horizon d'environ neuf degrés, et néanmoins encore jointe au Soleil et plongée en ses rayons. Ce jour aussi étoit la fête de saint Libéral, abbé.

Aussitôt M. d'Orléans a envoyé vers le sieur de Bar, commandant à la garde du château de Vincennes, pour avertir de ceci le prince de Condé.

A la levée du Parlement, sur les dix heures, ses députés ont été féliciter Son Altesse Royale : de la grande Chambre, le président de Bellièvre, et les conseillers Ménardeau, Doujat et du Tillet de la grande Chambre; de la troisième des Enquêtes, le conseiller Portail, et de chacune des autres quatre, un; et les conseillers Broussel et Pinon, chacun de l'une des deux chambres des Requêtes du Palais. Les autres cours souveraines y ont aussi député. Le chapitre de Notre-Dame, ayant en tête le Coadjuteur de Paris y a aussi été de relevée, et, sur les six heures du soir, le gouverneur de Paris, Prévôt des Marchands, échevins, conseillers de ville, quarteniers, dixainiers et cinquanteniers et tout le corps de Ville.

Monsieur a reçu leurs compliments dans la galerie de son Palais.

L'Université y a aussi été. Tous particuliers y ont de même été, conseillers, maître des Requêtes, présidents.

Les dames de condition ont été voir Madame et l'Enfant, qui n'avoit point encore de layette faite et étoit couché dans le lit d'une de ses sœurs.

On a défoncé quelques muids de vin à la populace dans la rue de Tournon, comme le sieur Aubert, fermier des gabelles, avoit, dès les sept heures du matin, fait devant sa porte, rue Payenne, et des lanternes de papier, avec chandelles dedans, ont été mises en quelques fenêtres de ladite rue de Tournon, avec feux de joie, comme en diverses autres rues de la ville, ainsi qu'en celle des Francs-Bourgeois, sur les neuf heures, où, chez M. du Plessis,

secrétaire d'État, on a donné à boire à tous passants, et sur les huit, fusées, pétards, boîtes et feux d'artifice ont joué sur le rempart Saint-Antoine, en l'Arsenal et à la Grève, où des pièces ont tiré.

Les charbonniers trouvèrent moyen de se faire voir à M. le duc d'Orléans, qui commanda qu'on leur donnât six pistoles pour boire à la santé de l'Enfant.

Le comte de Matignon a été arrêté dans sa maison par le chevalier du guet qui lui a donné deux gardes, et, par l'intercession de son frère, l'évêque de Lisieux, de tous ses amis, et diligence de son beau-frère, M. de Bercy-Malon, à toute force a obtenu, sous leur caution, de n'être point mené dans la Bastille, mais demeurer sous sûre garde en sa maison.

— Jeudi 18, dès la pointe du jour, les laquais de la noblesse, disant avoir permission du maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, se sont assemblés et, avec deux tambours, ont été par les rues jusqu'au Palais d'Orléans témoigner leur réjouissance.

Le Parlement, assemblé pour l'affaire du sieur Foulé, a parlé aussi des moyens de repousser l'ennemi qui est sur la rivière d'Aisne, et de faire perquisition de grand nombre de gens à cheval qui, toutes les nuits, arrivent de divers endroits à Paris.

En l'Hôtel-de-Ville il y eut pareille délibération de perquisition.

— Vendredi 19 au matin, fut publiée, à son de trompe, ladite délibération, portant que les quarteniers, dixainiers et cinquanteniers étoient commandés d'aller faire leur visite par toutes les maisons publiques et particulières, du nombre et qualité des personnes qui s'y trouvoient, et en faire leurs procès-verbaux; enjoint aux colonels de chaque quartier de tenir la main à ce que la perquisition s'en fasse sans obstacle ni rumeur.

L'après-dîner, les colonels des seize quartiers ont assemblé chez eux les capitaines, lieutenants et enseignes, qui sont sous leur charge, pour leur exposer le résultat de l'assemblée et résolution faite d'hier en l'Hôtel-de-Ville, publiée ce matin, et leur enjoindre de tenir la main à l'exécution.

Le matin, le Parlement, assemblé pour l'affaire du sieur Foulé, contre lequel M. Broussel, conseiller en la Grande Chambre, se porte avec chaleur, et l'autre prétend le récuser à juge et à rapporteur. L'affaire n'a point encore été achevée.

— Samedi matin 20, courrier extraordinaire apportant de

l'armée du Roi suspension d'armes avec Bordeaux pour quatre jours, et l'entrée du sieur du Coudray-Montpensier en cette ville là, de la part de M. d'Orléans, nonobstant l'opposition à ce faite par le duc de Bouillon. — Lettres du seizième de ce mois portent cela.

— Dimanche matin 21, autre semblable courrier de Bordeaux. Assemblée des colonels en la maison de ville dès neuf heures du matin; de là, sur le midi, ils ont été au palais d'Orléans jusques à deux heures, puis ont reçu chez eux l'ordre de la ville, entre eux arrêté, qui est que demain, jour d'assemblée du Parlement, ils aient, eux et leurs capitaines, lieutenants et enseignes, à se tenir en leurs quartiers, chacun chez soi, leurs armes toutes prêtes, pour les cas de besoin, sans que pourtant cela paroisse. L'ordre signé Le Maire[1].

Il a de plus été entre eux arrêté, de l'ordre de M. le duc d'Orléans, qu'en ce même matin de demain, et pour ladite assemblée, le Palais sera gardé par quatre compagnies colonelles des plus proches, à savoir de Champlâtreux, qui est le quartier du Palais, ...[2] Sève-Châtignonville, pour la porte et faubourg Saint-Germain, et Boucher.

— Lundi 22, le Palais, gardé par quatre compagnies bourgeoises, l'assemblée du Parlement tint, où quatre ou cinq conseillers voulurent dire quelque chose de la prison des Princes. M. le duc d'Orléans rompit cela et dit que la Reine avoit accepté les propositions, par lui à Sa Majesté envoyées, selon qu'il les avoit faites en Parlement, dès le cinq, par les gens du Roi, puis le six et le neuf par soi-même, et qu'à cet effet Sa Majesté avoit

---

1. De par les Prévôts des Marchands et Échevins de la ville de Paris.

M. le Président de Guénegaud, colonel, nous vous prions de mander à tous capitaines de votre colonelle qu'ils envoient leurs officiers, chacun en l'étendue de leur compagnie, avertir tous les bourgeois d'icelle qu'ils se tiennent demain tout le jour en leurs maisons et leurs armes toutes prêtes, à ce qu'il ne se fasse aucune rumeur ni assemblée illicite. Ce qu'ils ne feront paroître qu'en cas qu'il en soit nécessaire.

Fait au Bureau de la Ville, le vingt et unième jour d'août mil six cent cinquante.

Signé : Le Maire.

2. Le nom de la seconde colonelle est en blanc au manuscrit.

envoyé le sieur du Coudray-Montpensier, envoyé de lui le onze, et que Sa Majesté attendoit la réponse des Bordelois, et lui celle de Sa Majesté.

Tout se passa fort doucement.

Après que messieurs furent tous hors du Palais et les gardes levées, on vit entrer quelques troupes de ces coquins qui ont accoutumé de faire du bruit et de crier : « au Mazarin » pour de l'argent, entrer dans la cour fort tristes et sans armes.

M. d'Orléans dit qu'il avoit les jours précédents fait emprisonner aucuns de tels coquins.

Il dit aussi que les ennemis étoient retirés vers Rocroy.

— Mardi 23, la nuit, vers le 24, ont été pris, dans les villages et campagne d'Issy, Vanves, Meudon, etc., quinze cavaliers, et bien trente chevaux abandonnés par autres qui se sont cachés, de ces gens, dont on a fait la semaine passée perquisition dans Paris, où ils étoient pour exciter ou fomenter une sédition.

L'après-dîner on s'assembla, par députés du Parlement, avec messieurs des finances chez M. le duc d'Orléans, pour trouver les moyens d'argent à faire troupes contre l'ennemi qui est ès frontières.

On a pris un homme dans Paris, levant soldats pour l'armée de l'Archiduc.

— Mercredi 24, assemblée au Palais d'Orléans pour déterminer du nom que prendra le fils nouveau-né, dont la Gazette fera la publication. MM. de Sainte-Marthe y étoient avec le baron d'Auteuil et MM. Bignon, de Cumont et le Coadjuteur.

— Mercredi et jeudi, 24 et 25, lettres par le courrier de Bordeaux, des dix-neuf et vingt, portent que le Roi ayant reçu les conditions proposées par M. le duc d'Orléans en plein Parlement, la Reine avoit envoyé le porteur d'icelles, sieur du Coudray-Montpensier, pour les faire entendre au Parlement de Bordeaux. Il seroit allé le lundi quinze, y ayant prémis un trompette, et le lendemain seize un autre, et encore le dix-sept un troisième, sans qu'il en revînt aucun, ce qui lui fit écrire une lettre de plaintes au dit Parlement, qui la lui renvoya, parce qu'il ne les nommoit que *Messieurs* et non *Messeigneurs*. Enfin, y étant lui-même allé, il fut refusé et s'en revint le vingt en Cour, où l'on se résout de les avoir par force, y ayant quatre vaisseaux de guerre dans la rivière et seize pinasses et deux galiotes, et douze canons, étant envoyés de ceux de Toulouse par la rivière ; le maréchal de

La Meilleraye disant qu'il prendra Bordeaux dans six jours que les batteries seront faites.

Le chevalier ou général de La Valette mort de sa blessure à Cadillac.

Le 25, assemblée des députés du Parlement et des Finances, chez M. d'Orléans, pour trouver de l'argent à faire la guerre et soutenir les ennemis. On proposa divers moyens : de faire avancer la paulette pour quelques années aux officiers ; de prendre le tiers des droits que tous les regrattiers du Royaume prennent en vertu de leurs offices, auxquels on n'a point encore touché ; de faire payer le supplément, jusqu'à la concurrence du denier quatorze, à tous ceux qui, ci-devant, ont acheté du Roi des rentes sur l'Hôtel de Ville, et qui les ont revendues au Roi, même audit denier quatorze.

— Vendredi et samedi, 26 et 27, par lettres du vingt-deux, du camp de Bordeaux, on assure à Paris que les Bordelois avoient renvoyé vers le Coudray-Montpensier le prier d'aller en leur ville, et qu'à ce coup, tout de bon, ils l'avoient reçu avec honneur, conduit en la maison de la Mairie ou Hôtel de Ville, où ils l'avoient logé et lui avoient donné séance avec les jurats, sous titre de conseiller honoraire de la ville, et que l'on espéroit de là l'accommodement.

Le soir, arrivèrent nouvelles que l'Archiduc et le maréchal de Turenne, ayant feint de marcher vers Châlons et Sainte-Menehould, après avoir pris Château-Portien et Rethel, où ils avoient laissé Delponti pour faire fortifier, avec deux mille hommes, avoient tourné tête, passé les rivières d'Aisne et de Vesle, poussé le sieur d'Hoquincourt, qui s'opposoit à eux ; et s'étoit sauvé, lui vingt-sixième, dans Soissons, avoient pris Fîmes d'emblée, et fait avancer leurs coureurs, conduits par le sieur de Bouteville, jusqu'à la Ferté-Milon.

— Dimanche 28, confirmation de ce que dessus et suite du côté de Mesnil-Madame-Rance et Gonesse par les gens du pays qui amènent leurs familles et meubles dans Paris et y apportent l'épouvante, disant que tout est perdu, et que les ennemis sont à Dammartin.

Deux cents hommes de cheval levés pour escorter un convoi d'argent (on dit qu'il y a trois cent mille livres pour nos troupes, distribuées aux villages voisins de Paris vers Picardie) aident

bien à cette terreur, parce que ne disent point qui ils sont, et, volant comme s'ils étoient ennemis, font croire qu'ils le sont.

Cette après-dîner, M. le duc d'Orléans, accompagné du duc de Beaufort, se trouve dans le pavillon du bout du mail de l'Arsenal, jusqu'à cinq à six heures du soir, et de là voit les bateliers tirer l'oison. Lorsqu'il fut emporté, les boîtes tirèrent dans l'Arsenal.

Le bruit augmente de l'approche des ennemis; le maréchal d'Estrées, qui s'en alloit vers Soissons, revint de Dammartin, disant que les ennemis y arrivoient, et qu'un gentilhomme de son fils, le marquis de Cœuvres, qui est dans Laon, l'avoit joint là et dit que ce marquis avoit envoyé seize compagnies du régiment des gardes dans Soissons, où M. d'Hocquincourt s'étoit jeté.

— Lundi 29, dès la nuit précédente, résolution est prise d'enlever les Princes du château de Vincennes. On vient à la pointe du jour chez le sieur Bordier, intendant des finances, lui demander son carrosse à six chevaux, et sur quelque refus, un exempt des gardes du duc d'Orléans dit qu'il le prendra d'autorité. On le lui baille donc et le mène à Vincennes, ayant encore un autre à six chevaux qui l'accompagne, et prend les trois Princes qui, escortés de deux cents chevaux, passent au bac de Charenton et sont conduits par le sieur de Bar au château de Marcoussis, où ils couchent.

Après dîner, assemblée en l'Hôtel de Ville, où il fut résolu de faire garde en la ville, ce qui a été différé et n'a point eu lieu; — et que M. d'Orléans résoudroit si on la feroit de nuit et de jour; — que demain

— mardi 30, six compagnies colonelles garderoient le Palais, durant l'assemblée du Parlement qui a été remise, dudit jour de lundi, à cause des occupations de M. d'Orléans.

Le Président aux Comptes, Perrault, est amené du château de Vincennes prisonnier en la Bastille de Paris.

Lettres du vingt-quatre, de Bordeaux, assurent que les Bordelois ne veulent point de paix, et que l'on commence d'agir contre eux à force ouverte.

Le Palais, au matin, est gardé par les compagnies colonelles des sieurs de Champlâtreux qui a le premier poste, à cause que le Palais est dans le territoire de sa dite colonelle, Miron et Sève-Chastignonville, qui le contestoient, et trois autres qui sont six en tout; nulle canaille n'y entre, par ce moyen, et n'y a aucun bruit.

Les sieurs Machaut et autres ont parlé de l'enlèvement des Princes; autres ont proposé de faire très humbles remontrances au Roi, à ce qu'il lui plût retourner ici. Enfin tout s'est terminé à résoudre et arrêter que le Parlement donnera dès à présent, par avance, incessamment, l'argent de la paulette qu'il doit payer au Roi seulement au jour de l'an prochain. Cela se monte à deux cent mille livres. On prétend que les autres cours souveraines en feront de même, et le tout ira à cinq cent mille livres.

Outre cela, M. le duc d'Orléans donne soixante mille livres, les Chancelier, Garde des Sceaux et surintendant des finances, chacun douze mille livres, les ministres et secrétaires d'État chacun trois mille livres, et la duchesse d'Aiguillon autant.

Les sieurs de Chavigny et Bouthillier, son père, sont aussi taxés à douze mille livres chacun, et de même le sont chacune des dames de Guénegaud, de la Bazinière et de Fieublet, veuves de trois trésoriers de l'Épargne, sont taxées deux mille écus chacune, et leur premier commis mille. Tous les intendants des finances, secrétaires et greffiers du Conseil sont taxés de six mille livres. M. d'Orléans leur envoie, par ses secrétaires et autres de ses gens, une lettre signée de lui, par laquelle il leur demande les dites sommes, sans pourtant les spécifier dans le corps de la lettre, mais les porteurs la disent.

On ne sait point au vrai si les Princes sont encore dans Marcoussis, qui est un château de plus de défense que celui de Vincennes, ou s'ils ont été emmenés plus loin. On a su depuis qu'ils y étoient encore.

— Mercredi 31, avis que l'armée flamande est, partie dans Fîmes et environs jusqu'à Basoche-sur-Vesle, et partie, en son gros, où est l'Archiduc, à Pontavert-sur-Aisne qu'ils fortifient. Divers faux bruits que cette armée marche à Château-Thierry et à la Ferté-aux-Coqs ou sous-Jouarre, pour passer la rivière de Marne et entrer en Brie. — Item, que les Princes se sont sauvés; que les Bordelois ont bien tué des gens du Roi à l'attaque de la Bastide. — Et de tout cela il n'en est rien.

SEPTEMBRE.

M. Duplessis de Guénegaud, secrétaire d'État en mois.

Le jeudi (*fugit*) et premier jour de septembre, les Enquêtes demandent l'assemblée pour le lendemain matin au Premier Président, qui envoie le faire savoir au duc d'Orléans, disant que c'étoit principalement pour avoir la continuation du Parlement. M. d'Orléans envoie dire qu'il y avoit pourvu et que les lettres en étoient prêtes chez le Garde des Sceaux, lesquelles il apporteroit lundi au Parlement, auquel jour il prioit que l'on différât l'assemblée, en laquelle il feroit voir lettres du marquis de Sillery, montrant la confédération des Bordelois avec l'Espagne.

— Vendredi 2, au matin, le Premier Président envoie le message du duc d'Orléans par les Chambres, dont aucuns se piquent de vouloir ce matin là même assembler, et vont prendre leur place en la Grande Chambre ; mais comme celle de l'Édit tenoit lors son audience, et n'y pouvoit venir, que l'heure aussi se passoit, on s'en est allé sans rien faire et la partie remise au lendemain.

Force gens de guerre et régiments entiers de Digby, Villette et Ruvigny approchent Paris.

Tous les ponts dessus Marne depuis Meaux, et dessus Seine, depuis Paris jusques à Saint-Germain inclus, sont rompus, par ordre de M. d'Orléans.

Aucunes troupes passent les rivières par ordre de M. d'Orléans, et vont à Montlhéry, Linas et à Châtres, pour la sûreté de Marcoussis, où les Princes sont toujours gardés par le sieur de Bar, qui a son poste en haut de la tour, près leurs chambres. On dit que le sieur de la Frette, capitaine des gardes de M. d'Orléans, y a été par lui envoyé et garde les entrées du château, auquel on fait travailler et fortifier pour le rendre plus sûr.

L'après-dîner, un trompette en poste, accompagné de deux hommes, arrive de l'armée de l'Archiduc et apporte une lettre à M. d'Orléans, qui baille le trompette en garde au sieur de Saint-Rémy, lieutenant de ses gardes.

Le maréchal du Plessis-Praslin dans Reims, où les habitants sont fort résolus pour le service du Roi.

L'Archiduc est toujours à Fîmes, près Soissons, et n'a encore

entrepris aucun siège. Il a fait passer mardi de son canon à Pontavert, où il fait faire un fort royal qui est de défense.

Sur les dix heures, il est arrivé un courrier de la Cour chez M. Le Tellier, qui est parti le vingt-neuf, et dit que la circonvallation de Bordeaux devoit être achevée le trente, et qu'on devoit en même temps ouvrir la tranchée et le battre de cinquante pièces de canon; que de plus M. le Grand-Maître a mis dans une île une batterie de huit pièces, d'où il incommode fort les vaisseaux des Bordelois, et que dans huit jours il forcera Bordeaux.

La batterie jouera au quartier du faubourg Saint-Seurin, avec vingt pièces de canon ; le comte du Daugnon est arrivé dans la rivière avec huit vaisseaux, et doit commander l'armée navale, ce qui met les Bordelois en merveilleux émoi.

— Samedi 3, au matin, le Palais, gardé par les compagnies bourgeoises, entre lesquelles étoit celle de M. d'Estampes, colonel du quartier du cimetière Saint-Jean, ou rue de la Verrerie.

Le Parlement assemblé, les députés, qui sont de retour de Bordeaux (comme aussi en est de retour le député ou envoyé de M. d'Orléans en cour, et qui a été dans Bordeaux, le sieur du Coudray-Montpensier), ont fait leur relation par la bouche du président de Bailleul, qui a témoigné la bonne réception et chère que Leurs Majestés leur firent à Libourne, où ils furent traités et logés et ne tint qu'à eux qu'ils n'y couchassent ce jour là; mais, à cause des maladies, aimèrent mieux s'en retourner à Coutras, d'où ils étoient venus, et où ils demeurèrent encore trois jours, sans avoir eu aucunes nouvelles de ceux de Bordeaux. Furent à Angoulême encore de séjour, et enfin, s'étant là séparés, pour aller par chez leurs amis, se rejoignirent tous à Blois, où ils reçurent un paquet de vieille date, le courrier s'en excusant sur ce que M. de la Vrillière l'avoit arrêté, passant à Libourne, et y avoit une lettre d'un simple remerciement du Parlement de Bordeaux auxdits députés de Paris, pour la peine qu'ils avoient prise pour eux, sans leur faire autre invitation, ni prière, ni déclaration sur leurs affaires.

Les sieurs Guyonnet, Voisin et un troisième, députés de Bordeaux, ont aussi apporté certaines remontrances pour être, de la part du Parlement de Paris, envoyées en Cour, contenant des plaintes contre le cardinal Mazarin, comme à cause de ce qu'ils n'acceptoient point les conditions de paix, à cause qu'il avoit fait pendre le gouverneur de Vayres, qu'il avoit aussi fait attaquer la

Bastide (ceci est tout à fait faux), alors que l'on parloit d'accommodement, et qu'enfin ils ne se pouvoient fier en lui, ni aux dites propositions de paix. — Notez qu'elles sont faites et garanties par M. le duc d'Orléans et le Parlement de Paris, et partant on doit s'y fier. — Lesquelles lettres ont été ce jourd'hui représentées et levées en l'assemblée avec la réponse par écrit, baillée de la part de la Reine aux députés susdits et avec celle de Sa Majesté aussi faite aux députés de Bordeaux. — Item, lesdites remontrances nouvelles du Parlement de Bordeaux ont aussi été lues et depuis imprimées.

Après quoi, M. le duc d'Orléans a dit qu'hier un trompette lui vint, de la part de l'Archiduc, avec une lettre en espagnol ou latin, portant comme le Roi Catholique lui avoit donné pouvoir de faire tant la paix que la guerre; qu'il croyoit bien que Son Altesse Royale auroit le même pouvoir et inclineroit, comme lui, plutôt à la paix qu'à la guerre, qu'il avoit donc envoyé ce trompette pour en savoir la vérité. A quoi M. d'Orléans a dit qu'il avoit répondu par une autre lettre, qu'il envoyoit audit Archiduc par un gentilhomme, qui est M. de Verderonne-l'Aubespine, parti

— le dimanche 4, à dix heures du matin, auquel matin furent trouvés des placards affichés au coin des rues, portant que M. de Turenne invitoit tous et chacun les bons François à se joindre à lui pour faire faire la paix. Quelques hommes sages et bons François voulurent arracher tels placards qui étoient ès poteaux des deux bouts du Pont-Neuf et ailleurs; mais aucuns coquins, gagés pour les garder, se jetèrent dessus ces honnêtes gens, les blessèrent et firent retirer. Il y en avoit aussi un en la place de Sorbonne.

Après dîner, le Prévôt des Marchands et les échevins et conseillers de la Ville, avec le gouverneur et les colonels de tous les quartiers, item quelques notables bourgeois de chaque quartier, furent chez M. d'Orléans, qui leur parla des placards trouvés le matin affichés et leur ordonna la garde du Palais pour demain.

Trois régiments : de Villette, Digby et Ruvigny sont ès environs d'Argenteuil; on dit qu'ils vont vers Marcoussis, à Châtres et Linas, pour la sûreté des Princes, prisonniers dans ledit château de Marcoussis.

— Lundi 5, Parlement assemblé. Six compagnies, dont il y en avoit deux de la colonelle du quartier Saint-Antoine, à savoir

celle de M. le Président de Guénegaud, colonel, et celle de M. d'Herbaut, capitaine, gardèrent le Palais. Mais elles étoient peu fournies et à peine de vingt bourgeois. Le reste, qui étoit encore d'autant, étoit de valets.

Le Coudray-Montpensier, assis et couvert, fait la relation de son voyage de Bordeaux, lit même les lettres qu'il écrivit lors, trois jours qu'on le fit demeurer à Créon, aux Présidents Pichon et Daffis, et à la fin s'excuse un peu lentement et prolixement de ce qu'il n'avoit pas réussi et n'étoit point retourné encore une fois dans la ville.

On a donné arrêt de députation, choisi deux conseillers du Parlement, le sieur de Lartige-Meunier, de la Grande Chambre, et le sieur Bitaut, de la troisième, pour y retourner promptement, et dès aujourd'hui et en poste. Ledit sieur du Coudray pense retourner avec eux de la part de Son Altesse Royale, laquelle produit lettres du marquis de Sillery et autres, écrites d'Espagne et interceptées, portant que Mazerolles, député de Bordeaux, et depuis eux envoyé en Espagne, étant à Saint-Sébastien, pour hâter le secours, avoit pensé gâter tout et avoit retardé la bonne volonté de la cour du Roi Catholique de quinze jours.

Aucuns de l'assemblée ont voulu douter de la vérité de cette interception. Autres ont pensé parler des placards hier affichés au nom du maréchal de Turenne. On est sorti après onze heures.

Bruit que M. de Nemours est allé à Monrond se rendre chef de parti pour les Princes. — Faux.

Ce jour même devoient partir à midi les deux députés susdits du Parlement, ayant avec eux un ou deux des conseillers députés de Bordeaux, ainsi que les gens du Roi ce matin l'avoient requis, et le sieur du Coudray-Montpensier les accompagnant de la part de Son Altesse Royale; mais enfin, par le retardement du sieur du Coudray-Montpensier, ils ne sont point partis que le mercredi sept, à sept heures du matin.

Ce jour, s'imprime par le gazetier et se débite la lettre de l'Archiduc Léopold avec la réponse de M. d'Orléans. — Le soir, courrier du maréchal d'Estrées portant que l'armée ennemie étoit repassée à Pontavert, sur un avis que nos troupes des garnisons d'Oise avoient surpris La Capelle. Autres disent que c'est que la ville de Lille en Flandre, vexée par notre garnison de la Bassée, a révoqué l'Archiduc pour la venir assiéger, en ce temps qu'elle ne s'en prend pas garde.

Avis de Soissons que M. de Villequier y a fait arrêter le lieutenant de Roi et gouverneur du château, nommé Sanguin, mari de la veuve (depuis le siège de Guise décédée de regret ou de poison) de La Verpillère, de qui la fille est avec madame de Longueville, à Stenay. Le fils dudit Sanguin s'étant retiré de bonne heure avec les ennemis.

— Mardi 6, nouvelles contraires et que l'armée ennemie s'avance à la Ferté-Milon. Le soir, cela change, et la plupart des avis s'accordent à la retraite des ennemis au delà de Pontavert, et au dessein qu'ils ont sur Laon ou autre place; et néanmoins les gens des champs, de tous les environs de Paris, principalement du côté de la rivière de Marne, continuent d'amener en sûreté leurs meubles, morts et vivants dans Paris.

— Mercredi 7, à sept heures, le conseiller Bitaut, de la troisième des Enquêtes, est venu à Saint-Jean-de-Latran recueillir le sieur de Lartige-Meunier, conseiller en la Grande Chambre, et sont partis en même carrosse pour leur députation à Bordeaux. L'arrêté du lundi 5 porte qu'ils demeureront là jusques et tant que la paix, pour laquelle ils vont, sera faite à Bordeaux. M. le duc d'Orléans se réfère au Parlement de Paris de faire cette députation.

Ce jour, le Parlement s'est encore assemblé sans que M. d'Orléans y fût, et y a été lue et enregistrée la patente du Roi, en forme de déclaration, portant continuation du Parlement pour les affaires publiques, pour lesquelles il pourra s'assembler, lorsque besoin sera. Ils ont proposé de s'assembler une fois toutes les semaines et commenceront lundi et détermineront entièrement là-dessus.

— Jeudi 8, bruit que six mille cavaliers suédois, qui depuis six semaines sont dans le pays de Liège, sont, pour notre cause, entrés dans les Pays-Bas, où leur ravage a fait crier les Flamands à l'aide à l'Archiduc, qui s'y en retourna.

— Vendredi 9, le soir, le carrosse du sieur Bordier, intendant des finances, qui toujours avoit été retenu à Châtres ou Linas, depuis qu'il avoit mené du château de Vincennes, le vingt-neuf d'août dernier, les Princes prisonniers au château de Marcoussis, a eu, avec celui de M. de la Bazinière, trésorier de l'Épargne, qui l'avoit accompagné, licence et congé de s'en revenir, comme il l'a fait, à Paris. Ce qui, joint à la visite que le sieur de Champfleury, capitaine des gardes du cardinal Mazarin, et aussi le sieur de Tivolière, gentilhomme de la maison et confidence de

Son Éminence (et de cette année lieutenant des gardes de la Reine par la démission du sieur de Comminges; — il est arrivé un jour après l'autre), ont fait audit lieu de Marcoussis, où le sieur de Bar fait travailler pour s'accommoder et fortifier, donne croyance au bruit qui court que lesdits Princes y demeureront et ne retourneront plus au château de Vincennes, d'où l'on transporte aussi tous les meubles, toutes les chambres étant vides et n'y ayant plus que des paysans sujets à la garde, qui en laissent l'entrée libre à un chacun, même celle du donjon, où quelque soldat de l'ancienne garnison est resté pour la forme.

Ce jour, on vida tous les magasins du château de Vincennes et en furent emportées les armes offensives et défensives, piques et mousquets, qui furent, avec escorte, conduites dans treize charrettes au port des Carrières, à Conflans, où l'on leur fit passer l'eau, pour les conduire à Marcoussis,

— le lendemain samedi 10, au matin, auquel arriva à Paris le courrier extraordinaire de M. de Brienne, secrétaire d'État, apportant lettres de Bourg-sur-Dordogne et de l'armée, du cinq, et à cinq heures du soir, portant que le faubourg de Saint-Seurin venoit d'être pris par le corps commandé du maréchal de la Meilleraye, avant que celui commandé par le comte de Palluau, où étoit Son Éminence, pût y arriver à temps.

Conseil tenu au Palais d'Orléans l'après-dîner.

Bruit que madame de Bouillon auroit été ces jours derniers, lors de la translation des Princes, transférée de la Bastille de Paris au château de Saumur, et cela même est écrit de la Cour devant Bordeaux. — Faux.

— Dimanche 11, par le courrier ordinaire, les lettres du 5 au soir, datées de l'armée et de la Cour, qui est à Bourg-sur-Dordogne, confirment la prise du faubourg Saint-Seurin par l'armée du maréchal de la Meilleraye, qui étoit en une chaise, à cause de ses gouttes, commandant à l'attaque[1]. Aucuns parlent

---

1. *De Bourg, le 2 septembre 1650.*

M. le Cardinal pensoit partir aujourd'hui pour aller à l'armée, mais il a fait un vent si horrible et une pluie si continuelle, qu'il lui a été impossible de s'embarquer. Il partira demain matin, pour être le soir à l'ouverture de la tranchée, car les quartiers ont été pris aujourd'hui. Il porte cent mille livres pour distribuer aux travailleurs. On prétend emporter d'emblée un faubourg, afin d'y loger l'armée et de battre

d'une députation du Parlement, qui envoie au Roi le doyen des conseillers, et ce, par l'entremise des Récollets ou autres moines, qui ont parlé à M. le Cardinal.

---

après la muraille avec vingt-quatre pièces de canon, et ce sera du côté de l'Archevêché, et l'on croit que dans quinze jours nous serons maîtres de la ville, quand les bourgeois se défendroient; mais on a eu nouvelle que leur feu commence à diminuer, et que les plus grands frondeurs du Parlement voudroient porter les choses à la douceur. Le duc de Bouillon l'appréhende si fort qu'il se retranche dans un quartier.

Lorsque M. le Cardinal alla à Libourne, à l'armée, il lui envoya un moine avec une lettre de créance pleine de beaux raisonnements, pour le persuader de s'unir au parti de M. le Prince et de grandes promesses d'une amitié et d'une protection inviolable. Il la lut publiquement et fit réponse au moine que ce n'étoit l'affaire de question et qu'il s'agissoit d'obéir au Roi. Ce même moine est revenu ce matin et a été deux heures avec Son Éminence. Je ne sais ce qu'ils ont fait, mais on témoigne tant de résolution pour mettre Bordeaux à la raison et il est si indubitable de le faire, que je ne crois pas que l'on s'amuse à la négociation. Il est de l'intérêt de l'État, et de celui de Son Éminence en particulier, de donner un exemple fameux aux rebelles, du châtiment de ceux-ci.

Il nous est arrivé un malheur assez considérable si le secours d'Espagne étoit à craindre. Du Quesne a été si fort battu par quatre vaisseaux anglois qu'il a été obligé de se retirer à Brest, fort blessé et ses vaisseaux percés de huit coups de canon. On attend ceux du comte du Daugnon dans trois jours; on en équipe trois marchands à Saint-Sébastien, mais on ne croit point qu'ils osent entrer dans la rivière.

Le gouvernement de Pignerol a été donné au marquis de Piennes et celui d'Ardres a rendu La Salle très mécontent. Il a parlé à Son Éminence en homme fou et au-delà.

Nous avons vu de nos fenêtres un malheur qui est arrivé à notre armée navale. Le comte de Palluau étant allé dîner avec Monthéry dans son vaisseau, en buvant la santé du Roi, à la sortie de la table, comme c'est la coutume de tirer le canon, celui qui étoit le plus proche de la chambre creva, tua le lieutenant-colonel de Reims, et quatre autres officiers qui étoient de son côté, et coupa les bras au canonnier, etc.

Extrait d'une lettre de Bourg-sur-Dordogne, du 5 septembre au soir 1650.

Bordeaux a été attaqué tout de bon et le maréchal de la Meilleraye

Autres disent que M. de Bouillon médite sa fuite, et qu'il étoit dans les Chartreux ou chez les Jésuites, lieux propres pour son évasion.

M. de Verderonne arrive de nuit de son voyage vers l'Archiduc et amène avec soi don Gabriel de Tolède, homme de cinquante ans, fort galant et spirituel. Il est maître de camp d'un terze ou régiment espagnol, et, pris en la bataille de Lens, fut amené pri-

---

a commencé ce matin, à huit heures, par le faubourg Saint-Seurin, si vigoureusement et si prudemment, que, quelque résistance que quatre cents hommes, et, pour le moins, cent des braves qui y sont enfermés, aient faite, il l'a pris en une heure, et n'y a perdu que quinze ou vingt soldats.

Son Éminence y a dîné et s'y est voulu loger, afin de faire ouvrir la tranchée le soir. Elle sera courte, car il n'y a que trente pas d'esplanade des maisons de ce faubourg aux murailles de la ville. Elles sont sèches entièrement de ce côté là, et le duc de Bouillon, pour les fortifier, y a fait faire deux fortins de terre pour en défendre l'approche; mais, outre que le travail en est trop frais, dix coups de canon les ruineront aisément. Avant qu'il soit une heure après minuit, on sera logé au pied.

Nous avons déjà quatre pièces de canon en batterie, et demain il y en aura encore onze, de sorte qu'on les poussera vertement; et personne ne doute qu'auparavant dix jours, ils ne viennent implorer miséricorde, après que le duc de Bouillon les aura quittés. Car, quoique l'on ait laissé Chouppes avec cinq cents hommes de pied et trois cents chevaux pour bloquer la Bastide, on ne lui peut ôter le moyen de se sauver de ce côté-là.

Les États de Languedoc sont convoqués à Montpellier au premier octobre. On croit que nous les irons tenir, quoique les progrès des ennemis vous fassent crier après nous, car nous nous en étonnons peu; et nous considérons que, comme le plus grand avantage de nos ennemis vient de nos désordres, nous en aurons facilement raison quand nous les aurons calmés, et nous ferons l'année prochaine chez eux ce qu'ils font celle-ci chez nous.

M. d'Aiguebonne va en Provence avec le même pouvoir que le comte d'Harcourt a en Normandie.

MM. de Saint-Luc et de Miossens sont bien mal contents de ce que Palluau commande un corps à part. Ils ont demandé et obtenu congé de se retirer, et le comte de Miossens s'en va en ses terres de Béarn.

[Cette lettre paraît, comme la précédente, être de Fauvelet du Toc.]

sonnier au château de Vincennes, avec les barons Beck, le jeune, et de Crèvecœur et le prince de Ligne. Je l'y vis. C'est lui qui a fait le traité de madame de Longueville avec l'Archiduc. Il est issu légitime, à ce qu'il prétend, de la maison illustre dont il porte le nom. Il fut logé dans la maison de M. Tubeuf, à Issy, et traité à quatre services, chacun de quatre grands plats et de quatre assiettes.

— Lundi matin 12, le Parlement assemblé ouvre les lettres de celui de Toulouse, qui demande de faire jonction et union pour maintenir et faire exécuter la déclaration du 22 octobre 1648; auquel propos on a fait des plaintes de la facilité et abus dont l'on en use à mettre quantité de prisonniers dans la Bastille, sans savoir pourquoi, et a été proposé de commettre à présent, et de temps en temps, des conseillers pour aller visiter et interroger lesdits prisonniers. L'heure sonnant, que l'on n'étoit pas encore bien d'accord de tout ce que dessus, on s'est séparé et remis la décision à demain.

L'après-dîner, don Gabriel de Tolède a audience au Palais d'Orléans, où le Premier Président s'est trouvé, mais non celui de Mesme, qui étoit invité à s'y trouver aussi. Il donna sa lettre à M. d'Orléans et lui parla conformément à icelle, comme aussi à Madame, qu'il vit ensuite.

En somme l'Archiduc invite M. d'Orléans à se trouver le 18 à Reims, et lui sera à Rethel; et là, ou s'aboucheront en lieu mitoyen, ou traiteront par leurs secrétaires et envoyés.

Il vit aussi M. de Valois et les petites princesses. Il parla toujours françois et traita toujours M. d'Orléans d'Altesse Royale. Il parle françois comme un naturel du Pays-Bas qui le sait de jeunesse.

— Mardi 13, le Parlement, assemblé le matin, confirme la réponse à faire au Parlement de Toulouse de leur jonction, en termes généraux, pour faire exécuter la déclaration du mois d'octobre 1648, sans pourtant qu'il y en ait aucun arrêté; et de plus propose qu'il y aura commissaires du Parlement pour aller en la Bastille et autres lieux voir quels prisonniers d'État il y a et les interroger.

Courriers partis du 9 et lettres de cette date de la Cour et armée devant Bordeaux, portant que les Bordelois n'auroient pas repris, comme un bruit du Palais en couroit, le faubourg Saint-Seurin,

mais que le maréchal de la Meilleraye y auroit fait brûler quelques maisons et qu'il avançoit toujours à la prise de la ville [1].

---

1. *A Bourg, le 8 septembre 1650.*

Depuis la prise de Saint-Seurin, que je vous ai mandée par le dernier ordinaire, nous en avons eu des particularités que nous ne savions pas quand je vous écrivis. Il est constant que jamais attaque ne fut plus vigoureuse ni mieux soutenue. Nous y avons perdu quatre cents hommes et tué plus de douze; et, si le comte de Palluau se fût trouvé à l'heure donnée, comme il avoit été résolu, le duc de Bouillon étoit pris et nous entrions pêle-mêle dans la ville avec les bourgeois qui se retiroient.

Nous avons pris Beauvais, le capitaine des gardes de M. de Bouillon, l'écuyer de M. de Coligny, et plus de vingt gentilshommes; ils n'ont des nôtres qu'un garde du maréchal de la Meilleraye.

Chouppes a été dangereusement blessé à l'épaule. Genlis et Riberpré l'ont été très légèrement. Un enseigne aux gardes de la compagnie de Lognac a été tué et un capitaine suisse du régiment des gardes; le pauvre Villeserin, gentilhomme servant de la Reine, l'a été aussi; la Durandière a eu deux coups de mousquet, l'un à la gorge et l'autre au bras, mais il n'en mourra point; Tilleul a été légèrement blessé d'un coup de mousquet à la tête.

Le lendemain, on acheva de prendre quelques maisons qui étoient entre ce faubourg et les Chartreux.

Hier on avoit résolu d'attaquer une demi-lune, qui est vis-à-vis Saint-Seurin et qui défend la porte; mais on eut avis qu'il y avoit deux mille hommes dedans, la muraille étoit terrassée de ce côté là, et qu'il y avoit une place derrière, que l'on appelle la Corderie, où il y avoit six mille bourgeois en bataille et douze pièces de canon en batterie, que l'on changea de dessein et prit celui de tirer une tranchée vers la porte Dijaux, où la muraille est sèche, et de mettre une batterie de ce côté là, pour faire brèche. Mais, comme notre canon n'est pas encore monté, on emploiera cette nuit à le mettre en état, et, la première, on commencera à battre tout de bon, et vous verrez que le maréchal de la Meilleraye ne se trompera pas d'avoir promis Bordeaux dix jours après son canon en batterie.

Pomiers, doyen du Parlement, vint hier ici pour voir si l'on étoit en état de les écouter et lui offrir une députation. On lui fit deux propositions générales, que l'on lui a dit être les dernières, qui sont l'amnistie et un sauf-conduit pour M. de Bouillon, madame la Princesse et les autres, pour se retirer où ils voudront. Il est parti aujourd'hui, pour s'en retourner, avec un passeport en blanc pour les députés

Autre bruit, semé par lettres ou gens des députés de Bordeaux, que Mazerolles, envoyé de cette ville là à Saint-Sébastien-de-Biscaye, étoit de retour, assurant que la flotte de secours arriveroit dans la rivière à tel jour que demain.

Avis de Moulins que tout le pays de Bourbonnois est en grande combustion et plein de gens de guerre, le sieur de Saint-Géran étant suspect, comme penchant au parti des Princes; le sieur de Châteauneuf-Saint-Hérem a surpris la ville et château de Cosne.

— Mercredi 14, jour de l'exaltation Sainte-Croix, quatre canons conduits à Marcoussis, où l'on mure et on grille, répare et travaille-t-on de neuf pour l'accommodement et sûreté des Princes prisonniers.

Le Président Perrault, malade en la Bastille, où il est logé dans une petite chambre très obscure.

Ce jour, au matin, comme le précédent après-dîner, il y eut grande assemblée et conseil au Palais d'Orléans, pour la réponse et dépêche qu'il y avoit à faire à l'envoyé de l'Archiduc, lequel eut son audience de congé, et, après cela, fut promener par le Jardin d'Orléans, tout rempli de gens; et là, le sieur de Verde-

---

qu'ils enverront, en cas qu'ils soient en état de satisfaire à ces conditions.

Nous sommes si assurés du succès de cette affaire, que nous ne voulons point de négociations, si elles ne commencent par une obéissance sans condition; et la plus grande de nos appréhensions est que la Fronde ne nous forge quelque paix que Monsieur nous envoie.

On craint que l'arrivée du comte d'Aubijoux, qui est venu ce matin et qui est parti aussitôt pour aller trouver M. le Cardinal à l'armée, sans voir personne, n'ait quelque effet de cette nature.

J'allai hier à Blaye avec le Roi, que M. de Saint-Simon traita splendidement et toute la Cour. Ce n'est une place qui approche de sa réputation, et, hors sa situation, on ne l'estime pas plus que Corbeil.

Un valet de chambre du maréchal de Gramont y arriva, qui venoit de donner avis que les quatre galions d'Espagne, destinés pour le secours de Bordeaux étoient en état de partir de Saint-Sébastien au premier vent. Il est bon à présent; s'ils ont la hardiesse d'entrer, nous les verrons. Quelques-uns disent qu'ils mettront pied à terre au Cap de Buch, mais il y a peu d'apparence, y ayant quinze lieues de France de là à Bordeaux, qu'ils quittent leurs vaisseaux de si loin. Ceux de La Rochelle arriveront à nous dimanche.

[Probablement de Fauvelet du Toc.]

ronne lui fit apporter du vin, et il but à la santé de M. d'Orléans.

— Il partit le lendemain, jeudi 15, à sept heures du matin, le sieur de Verderonne l'étant allé accompagner.

Courrier de la Cour, arrivé chez M. Le Tellier et portant que les gens du maréchal de la Meilleraye sont au pied de la muraille de Bordeaux [1], que les députés du Parlement de Bordeaux sont

---

1. *A Bourg, le 12 septembre 1650.*

Croyez-moi frondeur tant qu'il vous plaîra, mais je ne suis pas assez charlatan pour vous écrire avantageusement de nos affaires, ce pendant qu'elles vont mal. Je vous mande les choses comme elles sont, non pas comme elles devroient être; et si elles suivoient mes sentiments, vous apprendriez plutôt dans mes lettres la punition exemplaire de la rébellion de Bordeaux que leur vigoureuse résistance. Elle l'est à un point que nos soldats commencent à se rebuter et à se détromper de l'opinion qu'ils avoient qu'ils n'avoient affaire qu'à des bourgeois. Ce nom leur passe à présent en quelque estime, et ils confessent que si ceux de toutes les villes ressembloient ceux de Bordeaux, les garnisons seroient inutiles.

Depuis la prise de Saint-Seurin, où nous avons perdu cinq à six gentilshommes, le maréchal de la Meilleraye avoit résolu d'attaquer une demi-lune, qui commande dans ce faubourg et qui défend les portes Dauphine et Dijaux; mais après que l'on eut su qu'elle étoit gardée par mille hommes, qu'il y en avoit quatre mille derrière la muraille qui y commandoit, et que nos soldats disoient tout haut qu'il leur falloit donner du temps pour se reposer, on remit l'attaque, et l'on travailla à faire une batterie entre la porte Dijaux et celle de Saint-Germain, où la muraille est sèche. Mais comme le maréchal de la Meilleraye n'a pas accoutumé de manquer des choses nécessaires au siège, il fut deux jours à enrager en attendant des affûts de canon que Son Éminence avoit fait faire à Cadillac pour épargner dix écus qu'il en eût coûté davantage, si c'eût été les charrons de l'artillerie.

Enfin la batterie fut en état le jour de la Notre-Dame. Elle est de quatre pièces de canon.

Le comte de Palluau en fait commencer une en son quartier, du côté du château Trompette, de quatre autres pièces, qui incommodera davantage que celle du maréchal, mais tout cela va avec tant de lenteur que le temps, qui les fortifie, nous ruine.

Avant-hier au soir, le comte de Palluau attaqua une demi-lune avec son régiment et celui de Navailles. Après une longue résistance de la part des ennemis, ils l'emportèrent; mais comme ils n'avoient pas de quoi s'y loger et qu'ils étoient à découvert des murailles de la ville,

les plus grands frondeurs; que néanmoins ils ont eu ce respect au Roi de ne pas lui envoyer les jurats nouveaux, créés contre son autorité, mais les anciens; que les lettres arrivées de La Rochelle du dix portent que ce jour-là le capitaine Du Quesne en partoit,

---

d'où l'on les tuoit à coups de mousquet et de pierre, ils furent contraints de l'abandonner, après avoir perdu cinq cents hommes de ces deux régiments et plusieurs officiers. La batterie du maréchal de la Meilleraye commença hier à percer la muraille, mais on ne veut point donner l'assaut que la brèche ne soit assez grande pour entrer un bataillon de front.

Le duc de Bouillon lui envoya dire hier que s'il avoit envie de donner, il n'étoit pas besoin de brèche, qu'il feroit ouvrir les portes et qu'il le recevroit bien. Cela passeroit pour une bravoure, si les bourgeois, à toutes les sorties qu'ils font, ne nous faisoient le même défi, après nous avoir dit injures. Ils en firent hier après dîner une de cent mariniers en chemise et les bras retroussés, qui vinrent brûler nos travaux et tuer huit soldats de notre garde avancée; il est vrai qu'il en demeura vingt-deux, mais cela ne les dégoûta point, et ils retournèrent deux fois à la charge comme si de rien n'eût été.

Le désordre est horrible en notre armée; il n'y a point d'hôpital, et quand un soldat est blessé, on le met dans une grange, où l'on le laisse mourir comme un chien. Le pain y est rare et il n'y a pas de vin, même pour les principaux officiers. Les soldats sont dans une licence horrible; ils menacent les officiers et les battent. M. de Saint-Mégrin en ayant fait condamner trois à être pendus, qui avoient forcé la maison d'un gentilhomme, gardée par six de ses gardes, tué un d'eux et volé tout ce qu'il y avoit dans cette maison, toute l'armée se souleva et alla enlever ces soldats d'entre les mains du prévôt de l'armée, et dire aux officiers qu'ils périroient plutôt que leurs camarades. Voilà l'état de notre armée de terre, qui est composée de six à sept mille hommes, depuis la réduction que ceux de Bordeaux en ont fait.

Pour celle de mer, si l'on peut appeler armée trois méchants moyens vaisseaux et quelques pinasses, elle est revenue au Bec-d'Ambès pour s'opposer aux quatre galions d'Espagne qui sont à l'embouchure de la rivière, en attendant le vent pour entrer.

M. le Cardinal est venu cette nuit de l'armée pour conférer avec la Reine sur ce qu'elle a à faire avec les députés de Bordeaux, que l'on attend ce soir ici, et ceux de Paris que l'on y attend demain matin. Il vient de partir pour s'en retourner.

M. de Saint-Luc partit avant-hier avec les gendarmes et chevau-légers du Roi et de la Reine, le régiment de Saint-Simon et celui de Lillebonne, pour s'aller opposer à Chavagnac, qui lève dans la vicomté

pour joindre en Garonne, avec cinq grands vaisseaux et trois brûlots, et que le secours ennemi paroissoit à la pointe de la rivière.

Bruit continue et augmente de la mort du roi d'Espagne, confirmée par les lettres des marchands de Nantes, qui disent en avoir nouvelle du Portugal et des ports d'Espagne.

— Vendredi 16 devoient partir le nonce et le résident de Venise, accompagnés du comte d'Avaux; mais

— le samedi 17, ils ne partirent pas encore, pour aller trouver l'Archiduc.

La nuit du vendredi au samedi, M. le duc d'Orléans fait arrêter le nommé Chapuiseau qui retournoit du maréchal de Turenne à la princesse de Condé, à qui il est, dans Bordeaux. Il fut pris à Châtres, où il déjeunoit et étoit prêt à partir, lui troisième.

— Le dimanche, à sept heures du soir, le curé de Saint-Paul porte le Saint-Sacrement, pour viatique, à M. le duc d'Angoulême, malade périlleusement depuis trois ou quatre jours.

— Lundi 19, les nonce et agent de Venise sont partis pour aller vers l'Archiduc; étant en deux carrosses et un chariot plein de bagage; sont sortis par la porte Saint-Martin et allés coucher à

---

de Turenne et qui a déjà mille hommes de pied et six cents chevaux. Le marquis de Hautefort a fait un régiment en Périgord, qu'il tient comme assiégé dans Montignac et dans Hautefort.

Le marquis de la Force est parti des environs de Sarlat pour l'aller joindre, avec quinze cents hommes, de manière qu'il n'y a point d'apparence que M. de Saint-Luc passe fort bien son temps en ce pays là.

Le comte d'Olonne et M. de la Salle y sont allés commander les compagnies du Roi.

M. le comte de Brienne a eu aujourd'hui le troisième accès d'une fièvre tierce fort violente. M. Servien l'a aussi d'hier au soir.

Sanguin, maître d'hôtel ordinaire, a été à l'extrémité, mais il se porte mieux.

Nous sommes très heureux de ce que Monseigneur a une santé très vigoureuse, car il y a ici une très grande quantité de malades. La Reine l'a été trois ou quatre jours; elle se divertit à aller à la paroisse et aux Récollets de cette ville, où sont les quarante heures, et à travailler chez elle en tapisserie, car il n'y a aucune promenade ici autour.

[Il est facile de juger que cette lettre n'est pas du même correspondant que les précédentes.]

Nanteuil, où ils attendront les passeports de l'Archiduc pour aller à lui. M. d'Avaux est avec eux.

Cette nuit, M. le duc d'Angoulême, étant plus malade et comme en assoupissement, a été ventousé avec scarification, ce qui le lui a fait sentir et réveiller, puis il a eu l'extrême-onction.

— Mardi 20, le Parlement assemblé, comme il a arrêté de faire à tel jour toutes les semaines, durant les vacations, le conseiller Coulon invectiva contre le procédé du cardinal Mazarin, qu'il traita de charlatan, de coquin, d'infâme.

On remet, sur la proposition faite dès le treize, d'envoyer commissaires pour visiter la Bastille et interroger les prisonniers, ce qui n'a eu effet.

On parla du Président Perrault, qui est malade et logé très mal, et du sieur de Carnavalet, à qui l'on a demandé, de la part de la Cour, la démission de sa charge, ce qui a fait fort parler le même conseiller Coulon.

Publication de la prise de Château-Renaud, faite sur le sieur de Saint-Étienne, qui se vouloit déclarer pour madame de Longueville, par le marquis de Noirmoûtier, nouveau gouverneur du Mont-Olympe de Charleville.

Ce jour, à dix heures du matin, est arrivé Doret, courrier ordinaire de M. le duc d'Orléans, apportant lettres du 17, comme le 14 les députés d'Orléans firent leur harangue en Cour, où ils parlèrent en termes généraux et fort altiers de la paix qu'ils demandent au Roi. On les envoya conférer avec MM. le maréchal de Villeroy, Servien, ministre, et du Plessis-Guénegaud, secrétaire d'État.

Les députés du Parlement de Paris, aussi arrivés, virent ceux de Bordeaux et depuis ont été dans Bordeaux même, à la prière des autres, pour y porter la suspension d'armes pour six jours, qu'ils ont à ladite prière obtenue de la Reine, et qui doit commencer le seize, à six heures du matin et ainsi finir le vingt-deux, à six heures du matin aussi. Que le comte du Daugnon est entré dans la Garonne avec ses vaisseaux, et que Du Quesne y est aussi arrivé avec les siens. Que M. de Saint-Luc, lieutenant-général au gouvernement de Guyenne et l'un des quatre en l'armée du Roi, étoit allé contre le comte de Tavanes, qui amenoit du secours à Bordeaux et l'avoit défait.

— Mercredi, jour Saint-Mathieu (ce jour commencent les Quatre-Temps, d'après la Sainte-Croix, à la fin d'été), et jeudi 22,

les sieurs nonce du Pape, agent de Venise et comte d'Avaux, envoyés de M. le duc d'Orléans, demeurent encore, attendant les passeports de l'Archiduc qui, ne venant point le jeudi soir, ces messieurs retournent à Paris.

— La nuit du vendredi 23 au samedi 24, M. d'Angoulême, qui s'étoit mieux porté les deux jours précédents, et faisoit espérer sa guérison aux siens, est décédé. Dès l'après-dîner il fut vu en son lit de parade et de velours rouge, à large passement d'or, un bonnet de satin blanc en tête, des brassières de même; l'ordre du Saint-Esprit au col et la robe ou grand manteau de cérémonie de l'ordre étendue sur son lit. A la main gauche, sur un carreau de velours ou satin, son épée à son fourreau, et, à son pied droit, la couronne de fleurs de lis d'or, comme de prince du sang, sur un semblable carreau; sur la table, au pied du lit, une grande croix d'argent avec deux grands chandeliers de chaque côté, portant quatre cierges blancs; par terre, ès deux côtés du lit, chacun six autres chandeliers et cierges blancs, qui sont douze en tout. Entre la table du pied du lit et la balustrade qui ferme et enclot le lit, le séparant du reste de la chambre, un grand bénitier d'argent où le peuple qui vient à la balustrade prend de l'eau bénite pour jeter sur le lit. Ès deux ruelles, et en chacune, quatre ou cinq prêtres de la paroisse, qui est Saint-Paul, et deux religieux minimes.

— Le lundi 26, on porte son cœur aux Petites Filles de Saint-François, où est celui de feu madame d'Angoulême, sa femme, et son corps en la cave de la chapelle des Minimes où est celui de Diane de France, sa tante et bienfaitrice, fille légitimée bâtarde de Henri II et d'une Piémontaise, du nom de Duc.

Madame d'Angoulême, sa veuve, est demeurée en la maison, où le scellé a été apposé, tant pour elle que pour le comte d'Alais, fils héritier unique du défunt. On lui a, à elle, confié l'argenterie pour son usage, et on lui donnera là-dedans sa demeure en deuil convenable à sa qualité, durant quarante jours.

— Mardi 27, au matin, assemblée du Parlement, où on a lu les lettres des députés de ce Parlement, des 16 et 19, à Bourg-sur-Dordogne, portant en termes généraux qu'ils espèrent faire l'accommodement de Bordeaux.

Item on y a lu deux Édits, l'un portant que tous ceux qui ont ci-devant et depuis l'an revendu au Roi des rentes sur l'Hôtel de Ville au denier 18, en rendront au Roi la moitié du prix : et

ceux qui, par trafic, les auront même revendues au Roi le denier 14, ne laisseront pas d'être taxés. Ceux enfin qui en ont eu pour récompense, ou pour se faire payer de prêts, recouvrements, ou vider de telles affaires avec le Roi, n'en rendront que le quart. On vouloit opiner là-dessus, mais le vieux conseiller Broussel a dit qu'il falloit du temps pour examiner l'affaire, qui a été remise à huitaine.

Le matin, à dix ou onze heures, courrier extraordinaire arrivé de Bordeaux, apportant à M. le duc d'Orléans la nouvelle de la conclusion de la paix, faite le soir du 22 aux conditions proposées dès le [9 août dernier] en Parlement, qui les trouva raisonnables, en la bouche et de la part de M. le duc d'Orléans, et qui, portées par le sieur du Coudray-Montpensier à la Reine, les avoit ratifiées.

Ainsi l'amnistie sera générale.

Madame la Princesse, pour elle et son fils, aura sûreté dans Nérac, M. de Bouillon dans Turenne, M. de la Rochefoucauld en une de ses maisons, et le duc d'Épernon évincé pour lui et les siens du gouvernement de Guyenne.

— Les 28, 29 et 30, la nouvelle confirmée de l'accommodement de Bordeaux, avec quelques particularités de madame la Princesse retirée avec mécontentement et du duc de Bouillon, que les uns disent avoir été escorté avec cinq cents chevaux jusques dans Turenne, les autres s'être retiré à la dérobée où ne sait on pas; ce qui se vérifiera. — Faux, ci-après.

Octobre.

M. Le Tellier en mois de secrétaire d'État. Mais il est resté à Paris, la cour allant et étant à Bordeaux. — Capitaine des Gardes du Corps, M. de Charost, entre en quartier.

— Samedi (*Atys*), premier jour d'octobre, le Roi devoit faire son entrée en la ville de Bordeaux, suivant les avis du 27 septembre, arrivés à Paris ce jourd'hui soir.

— Dimanche et lundi [2 et 3], mêmes avis que le samedi.

— Le mardi 4, assemblée du Parlement en laquelle les deux

édits proposés en la précédente furent repris et on commença par celui de la revente des rentes sur l'Hôtel de Ville, sans achever.

Ce jour, ou le précédent, le duc d'York partit de Paris pour aller à Bruxelles, la reine d'Angleterre, sa mère, ignorant ou dissimulant le sujet. Il est prince d'espérance, âgé d'environ dix-huit ans. On dit que le duc de Lorraine l'y appelle pour lui faire épouser la fille qu'il a de la princesse de Cantecroix. — Faux.

— Mercredi 5, le comte de l'Hôpital, frère du marquis de Choisy, arrive de la Cour et apporte à Paris les nouvelles de la paix de Bordeaux[1].

— Jeudi 6, ladite paix, avec ses articles imprimés, se publie à Paris, mais sans certitude : lesdits articles supposés.

Les eaux tellement grosses à Paris et environs, contre l'ordinaire de la saison, en laquelle sont les plus basses ès autres années, que la Seine déborde jusques en la rue de la Mortellerie

---

1. *De Paris, mercredi soir.*

M. le comte de l'Hôpital partit de Bourg samedi dernier à deux heures après-midi et a rapporté les nouvelles de la paix, signée de vendredi dernier, laquelle avoit été presque rompue le mercredi, sur les intérêts de M. de Bouillon; mais les gros bourgeois étant allés en armes au Palais, pour avoir la paix, n'ont trouvé que dix-sept conseillers pour la guerre et quarante pour le roi et l'accommodement. Le Roi devoit entrer le lundi ou mardi dans Bordeaux, avec ses gens d'armes et chevau-légers et ses gardes suisses et françaises et, de là, s'en vient à Fontainebleau. Le séjour ordonné pour madame la Princesse, MM. de Bouillon et de la Rochefoucauld n'a point été changé dans cette dernière ratification. Les lettres datées de vendredi à Bourg et arrivées cejourd'hui en cette ville sont conformes à ce que dit ledit sieur de l'Hôpital et portent que M. de Bouillon se retire à Turenne et doit avoir cinquante mille francs à prendre sur le Convoi de Bordeaux par an, pour la récompense de Sedan, jusqu'à ce qu'il jouisse de Château-Thierry et autres places à lui promises. Le duc de la Rochefoucauld va en sa maison de Poitou et son gouvernement ne lui sera rendu qu'après la majorité du Roi.

Madame la princesse et monsieur son fils vont à Monrond ou en Anjou.

Si je puis avoir le carrosse de M. le comte de l'Hôpital, je me donnerai l'honneur d'aller vous assurer que je suis, monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

La Vallière.

Paris, mercredi 5 octobre 1650.

et la Marne au pont de Charenton jusques en la campagne (quoique fort élevée) de Créteil.

— Dimanche matin 9, l'ordinaire de Bordeaux apporte les articles de la paix et tout ce qui s'y est passé à la sortie de madame la Princesse et des ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld, le lundi 3 dernier[1].

Ce jour, M. le duc d'Orléans va à Limours ou plutôt y étoit dès le précédent et le courrier de Bordeaux l'y est allé trouver.

— Le lundi 10, avis que les ennemis se sont retirés d'auprès de Mouzon.

---

1. *A Bourg, le 3 octobre 1650.*

Monsieur, aussitôt que nous serons à Bordeaux je ferai mon possible pour exécuter ponctuellement ce que vous m'ordonnez, et je vous proteste que j'ai une si forte passion de vous rendre quelque service que j'ai joie quand vous m'en donnez les moyens. Brunet, gendarme de la Reine, est ici dans la compagnie et se porte fort bien. Je vous rends grâce de vos nouvelles; les nôtres sont consommées par la paix. J'en envoie les articles à Madame ; vous les pourrez voir.

On pensoit partir aujourd'hui pour aller à Bordeaux ; mais deux choses en ont empêché. L'une, que le bateau que les habitants de Bordeaux doivent envoyer pour Leurs Majestés, et qu'ils font accommoder richement, n'est pas encore arrivé. Ce doit être deux chambres garnies de velours en broderie d'or, de fleurs de lis et des armes de Leurs Majestés. L'autre est que M. le Cardinal va à Saint-André, village à deux lieues d'ici, à une entrevue que le marquis de Duras a moyennée entre le duc de Bouillon et Son Éminence.

La cour seroit partie demain pour Bordeaux, mais comme c'est saint François et que la Reine fait ses dévotions, elle ne partira que mercredi matin. Pour nous, pour éviter la foule et pour avoir la commodité d'un bateau, qui seront rares ce jour-là, nous partons demain et Monseigneur mène M. Jeannin et M. Morant.

Obligez-moi de faire rendre la lettre de M. d'Hozier. M. Bourdelot vous prie de faire tenir l'autre à monsieur son père et vous baise les mains. Il n'y a qu'à l'envoyer de ma part vis-à-vis de l'hôtel de Sens, à l'*Ours*, à Montbrizon. Le maître ou la maîtresse la feront tenir. MM. Dauphin et d'Hozier vous rendent grâce de votre souvenir et vous assurent de leurs services. Je vous prie de trouver bon que je proteste ici des miens à MM. Huguenot et de Mergey, et de croire que vous êtes une des personnes du monde que j'honore et estime le plus et à qui je suis avec plus de passion, monsieur, très humble et très obéissant serviteur,

A. Fauvelet du Toc.

Un second combat de M. de Villequier contre eux, dans lequel on disoit qu'il auroit été blessé, ne se trouve pas confirmé.

Ce soir, M. le duc d'Orléans retourne de Limours à Paris et M. Fouquet, maître des Requêtes, le va trouver pour le prier de l'agréer en la charge de procureur général, dont M. Méliand lui a fait démission, acceptée en cour, moyennant sa charge de maître des Requêtes, estimée plus de cinquante mille écus, pour le fils dudit sieur Méliand, de longtemps conseiller en Parlement, et cent mille écus de plus en argent, desquels cent mille écus la Reine a fait expédier un brevet de réserve ou sûreté audit sieur Fouquet, au cas qu'il vint à mourir dans ladite charge. Il y a aussi paction que ledit sieur Méliand fils épousera une fille unique qui est restée audit sieur Fouquet de sa défunte femme, héritière en Bretagne, et ce, au dédit de vingt mille écus.

L'abbé de la Rivière retourne en son abbaye près Orléans, à Fleury-sur-Loire, dite Saint-Benoît, ayant passé tout l'été à Aurillac en Auvergne, où il étoit relégué.

— Mardi 11, la demoiselle de Vandy demeurant avec la comtesse de Maure, reçoit lettres de sa mère, datées du 7 et portant que ce jour, le prince (l'archiduc) étoit arrivé en son bourg et s'étoit logé en tente sous la halle, quoiqu'elle le fût allé prier de prendre sa chambre en son château. Vandy est à six lieues de Rethel, ou environ.

Bruit que le duc Charles a surpris la ville de Bar-le-Duc, l'a pillée et puis abandonnée; ne se confirme pas. — La duchesse et les demoiselles de Bouillon-Turenne, ses sœur et fille, font grande réjouissance en la Bastille et leurs femmes y dansent le soir sur la terrasse. On croit que de Visé, exempt de la Reine, venu courrier extraordinaire, parti du 8, leur apporte nouvelle ou espérance de prochaine liberté.

Doret, courrier de M. le duc d'Orléans, envoyé à Bordeaux, en cour, pour y témoigner le sentiment qu'a Son Altesse Royale que le Roi doit ici retourner, tout droit, au plus tôt.

— Mercredi 12, la déclaration du Roi, donnée à Bourg le 1er octobre, et imprimée à Bordeaux, a aussi paru, imprimée à Paris, premièrement seule et simple, puis la suite, qui est son enregistrement au Parlement de Bordeaux, avec les articles proposés par M. d'Orléans et passés au Parlement de Paris, puis portés par le sieur du Coudray-Montpensier à la cour et agréés par la Reine, et encore portés à Bordeaux par les députés de ce Parle-

ment et de celui de Paris et enregistrés, homologués, contenant la révocation perpétuelle de M. d'Épernon, la sûreté de madame la Princesse, des ducs d'Enghien, son fils, de Bouillon et de la Rochefoucauld et autres de ce parti, avec l'amnistie générale et sauf-conduit, même pour le retour de ceux qui sont en Espagne.

Enfin la déclaration que ladite dame Princesse a baillée, signée d'elle, de son obéissance à l'avenir au service et volonté du Roi, avec serment de ne jamais adhérer à aucune levée d'armes ni traité, soit dans, soit hors le royaume.

Les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld ont baillé pareille déclaration et serment par écrit, signés d'eux.

Cette nuit précédente, les eaux sont décrues et abaissées de deux pieds.

— Samedi 14, au matin, la dame de Bouillon-La-Tour est sortie de la prison de la Bastille, ayant les demoiselles de Bouillon, sa belle-sœur, et de La Tour, sa fille; et sont, en carrosse de louage, allées de ce pas à Jouarre quérir ses autres filles et un de ses fils; pour, de là, être tous conduits à Orléans, où les gardes les laisseront, sur leur foi, pour s'embarquer sur Loire, et, à Amboise ou à Tours, prendre le carrosse qui a ramené de Bordeaux madame la Princesse, et s'en aller à Turenne trouver le duc son mari.

Avis que l'Archiduc en personne est encore à Vandy et que partie de son armée a repris le siège de Mouzon tout de bon, où ils ont mené leur canon.

Préparatif ou commencement de brouillerie entre les dames de Chevreuse et de Montbazon; celle-là voulant ravoir de celle-ci une promesse de cent mille livres que le duc de Chevreuse autrefois lui a faite.

Avis de la défaite des troupes lorraines, sous le comte de Ligneville, frère paternel de la dame de Menesser [*sic*], dame d'honneur de la duchesse Nicole de Lorraine, près de Ligny-en-Barrois, et reprise de ladite place de Ligny sur les Lorrains.

— Mardi 18, le Coadjuteur n'est plus bien avec le duc d'Orléans.

Avis que la cour est partie d'hier de Bordeaux. Richard, garde et courrier de M. le duc d'Orléans, en arrive, ayant vu embarquer sur Garonne plusieurs bagages, sur l'espoir de partir le samedi 15 ou lundi 17.

— Mercredi 19, au soir, le comte de Miossens arrive de la cour à Paris; il partit avec elle de Bordeaux (où aucun homme du

Parlement n'a été voir le cardinal Mazarin, et aucune femme de ceux du Parlement n'a voulu aller au bal qui y fut fait à la Reine par la ville).

— Samedi matin [22], alla coucher à Blaye, où le lendemain dimanche matin il la quitta, partant avant jour, et vint par poste, passant par la terre et maison du duc de la Rochefoucauld, qui est sur la main droite du chemin[1].

Lettres du 22, de Poitiers, arrivent à Paris le 27, jeudi, et portent que la cour séjourne là un jour, puis vient incessamment pour arriver à Pithiviers lundi soir, dernier jour d'octobre, et y passer la Toussaint; le jour des Morts gagner Fontainebleau où la Saint-Hubert se fera. Cela a changé par la maladie de la Reine, à Amboise, jusques au 3 novembre.

Divers bruits de la division ou abattement de la Fronde. Assemblées et délibérations par entr'eux.

Bruit que le siège de Mouzon est levé. — Faux encore et non sans apparence toutefois.

Que l'on va ramener les Princes, de Marcoussis à Vincennes. — Faux encore, et non sans apparence encore.

Que le sieur de Bar, qui garde lesdits Princes, est fait gouverneur de Doullens, au préjudice du marquis de Vardes, qui l'avoit été demander de la part de M. le duc d'Orléans, qui dit tout haut qu'il l'aura ou le premier vacant.

Que madame de Guise est fort malade. — Vrai.

Que le duc de Joyeuse, son fils, grand chambellan, est allé vers le comte d'Alais, son beau-père, à Toulon, pour le faire résoudre d'accepter le changement de son gouvernement en celui d'Auvergne, que l'on lui donnera, et à sondit gendre la survivance de colonel [-général] de la cavalerie légère de France; et le domaine d'Angoulême, reversible à la couronne faute d'hoirs mâles, par la mort dudit comte, assûré à sondit gendre.

— La nuit du samedi 29, à dix ou onze heures, le carrosse du duc de Beaufort, allant de l'hôtel de Vendôme à celui de Montbazon quérir ce duc qui y étoit, fut attaqué par environ douze ou quinze filous, qui tirèrent coups de mousqueton et de pistolet au cocher et valets, portant flambeaux, et aussi dans le carrosse qu'ils arrêtèrent. Le sieur de Brinville, qui étoit en une portière, s'étant jeté dehors, se sauva; le sieur de Saint-Aiglan-La Vigne, qui étoit

1. Verteuil, près Ruffec (Charente).

au dedans, sur un siège, reçut des coups de poignard dont il expira en l'hôtel de Montbazon, où il fut porté. Son corps, le lendemain, y demeura exposé, puis fut porté en terre, à Saint-Roch, église voisine et paroisse de l'hôtel de Vendôme; et y assista à son service le duc de Beaufort. Il étoit grand, bien fait et blond, portoit nom de La Vigne, fils du sieur de Tréauville, nourri page du duc de Vendôme, fils d'un autre Tréauville et d'une Tourlaville, et petit-fils du baron de Tubeuf près Laigle en Normandie. Saint-Aiglan est une maison seule, dans l'orée[1] de la forêt de Breteuil, en terres nouvelles, fieffées du Roi dans la paroisse de Neaufle. Le duc de Beaufort le retira, sortant du château de Vincennes.

— Dimanche 30, nouvelles d'Amboise du 27, que la Reine y est malade et y tardera encore au moins le 28. Depuis, on en a eu du 30, qui est ce jourd'hui, portant que la Reine n'en partiroit, pour aller à Blois, que le 3 novembre suivant.

— La nuit du 31 et dernier au premier novembre, l'un des assassins de Saint-Aiglan a été pris et exécuté en décembre.

Novembre.

M. de Brienne en mois de secrétaire d'État.

— Le premier jour mardi (*dindyma*) qui est de Toussaint, assassin du sieur de Saint-Aiglan, gentilhomme du duc de Beaufort, pris et depuis exécuté.

— Le mercredi 2, jour des Trépassés, autres assassins pris.

Grandes aumônes se font à Paris pour les pauvres gens de Champagne, ruinés par l'armée de l'Archiduc. Les dames de Lamoignon et de Hère, présidentes, et autres et les sieurs de Bernières, le Nain, etc. y opèrent journellement.

— Jeudi 3, jour de la fête saint Marceau, transférée du premier, auquel elle est marquée dans le martyrologe; n'est fête qu'à Paris. Mais ce jour est la vraie fête de saint Hubert pour les chasseurs.

— Vendredi 4, à la pointe du jour, se découvrent au bout du Pont-Neuf vers la Monnoie, et à la Croix du Tiroir, ès poteaux

1. Lisière.

à carcan qui y sont plantés à demeure, certains tableaux où l'image du cardinal Mazarin étoit peinte et représentée pendue et y avoit un grand écrit, comme si c'eût été un arrêt. Aucuns disent qu'il y en avoit aussi en la Grève et nullement aux Halles, mais oui bien sur le quai des Augustins et à l'embouchure de la rue Pavée, ou de Nemours, ce qui n'est pas constant.

C'étoit un tableau bien peint du cardinal Mazarin et à travers de la toile, à l'endroit du cou, une corde étoit passée des deux côtés et se relioit par derrière et de ses deux bouts au poteau, où le tableau étoit suspendu.

— Dimanche 6, M. le Tellier, secrétaire d'État, part pour aller à Orléans et fut coucher à Pithiviers, où il trouva la cour, de la part de M. le duc d'Orléans, qui demande que l'on s'explique de certaines choses.

Les duc et duchesse de Richelieu qui étoient au pays d'Iveline, à Sainte-Mesme, entre Dourdan et Rochefort, en la maison de l'un de leurs amis, le sieur Saint-Mesme de l'Hôpital, avec défense de s'éloigner, se sont échappés des gardes du duc d'Orléans, qui étoient près d'eux, et s'en sont allés à Brouage; le sieur du Vigean, père d'elle, à Toul.

M. du Plessis, secrétaire d'État, arrive ce soir à neuf heures.

— Mardi 8, au matin, retour de M. Le Tellier, secrétaire d'État, de la cour, qui est du soir précédent, à Fontainebleau.

Grand bruit que le siège de Mouzon est levé; les Archiduc et comte de Fuensaldagne étant retirés de leurs personnes, il y a déjà quelques jours, faute de blé, même de fourrage, au camp des ennemis.

Madame de Guise est fort malade; la nuit, lui ayant pris un grand frisson à deux heures après minuit, vers mercredi, et ensuite un redoublement.

Madame la princesse douairière de Condé se guérit d'une grosse maladie. Madame sa belle-fille, selon les lettres du sieur Bourdelot, son médecin, du 3, de Milly en Anjou, en doit être partie le 7 pour se rendre et demeurer à Monrond.

— Mercredi 9, le train de M. le duc d'Orléans part pour Essonne, ou autre gîte, vers Fontainebleau.

Bruit que les Princes prisonniers ont été transférés, la nuit précédente, de Marcoussis au château de Vincennes, où le président Perrault a été, il y a deux ou trois jours, ramené de la Bastille, où il avoit été mis il y a environ deux ou trois mois.

Billets sont jetés dans le Palais d'Orléans, portant que s'il alloit en cour à Fontainebleau, il y seroit arrêté. Ce qui ayant été su par le Roi, il a dit qu'il y avoit bien de méchantes gens à Paris qui vouloient mettre son oncle en défiance; et Mademoiselle, l'ayant su, a dit hautement qu'il faudroit rouer ces gens-là.

Le sieur Le Beau, bourgeois du quartier de la Truanderie, ayant été pris prisonnier pour dettes, ceux qui le menoient alloient disant au peuple, par la rue, que c'étoit un complice de l'assassinat de M. de Beaufort, ce qui fit que le peuple le sauva.

— Jeudi 10, force gens vont à Fontainebleau : M. du Plessis de Guénégaud, secrétaire d'État, en carrosse de messieurs de Ruvigny et abbé Tallemant. M. le duc d'Orléans, accompagné de sa compagnie de gendarmes, jusques à Essonne, et de ses gardes à cheval au reste de son voyage.

Avis que le siège de Mouzon est levé. — Autre contraire que la place est prise; et celui-ci vrai.

— Samedi 12, le Palais ouvre. Le Premier Président n'y fait point la cérémonie de la messe, qui fut célébrée dans la grande salle par l'évêque de Comminges, qui fit un compliment à la cour et eut sa séance avec elle en la Grande Chambre.

Le Premier Président, selon la coutume, donna à dîner à quelque douzaine de conseillers de la Grande Chambre, le président le Coigneux tenant la table en l'absence du maître du logis indisposé. La santé de ceux qui étoient ici l'an passé, en ces propres termes, fut bue, ayant été commencée par le conseiller Deslandes-Payen.

Ce jour, madame de Vendôme fut solliciter M. le Premier Président de recevoir les trois voleurs prisonniers au Châtelet, et ce jour même condamnés à la question, et ensuite à la mort par la roue, à l'appel qu'ils en ont interjeté au Parlement; et il lui a fait réponse que cela ne se pouvoit, le cas étant purement prévôtal, eux étant voleurs convaincus et pris sur le fait, et, partant, justiciables, en premier et dernier ressort, des juges prévôtaux et présidiaux, suivant toutes les ordonnances des Rois.

— Dimanche, la nuit vers lundi 14, les trois Princes prisonniers à Marcoussis en ont été ôtés et conduits, par les gendarmes et chevaux-légers du Roi, vers le Hâvre-de-Grâce, sous l'escorte du comte d'Harcourt et de 500 autres chevaux.

Le cardinal Mazarin, passant de la cour Carrée ou de l'Étang en la cour de l'Ovale, à Fontainebleau, rencontre un anneau de

fer, où les deux côtés et battants de la porte du passage se ferment, et y mettant le pied, tombe rudement, la poitrine et le visage contre le pavé. Aussitôt relevé, se met au lit et se fait saigner.

— Le lundi 14, les nommés Boulard, prisonnier au Châtelet et blessé du soir 29 octobre, qu'il assista au vol et assassinat du sieur de Saint-Aiglan, et deux siens compagnons nommés Saint-Brice et Petit-Champagne, depuis pris, jadis laquais des duchesse de Lesdiguières et duc de Retz, et depuis filous, après avoir été interrogés par le lieutenant criminel, le sieur Joly, conseiller au Châtelet, présent, avoué le vol sans préméditation ni dessein d'aucun assassinat, lequel ils auroient commis en la personne dudit sieur de Saint-Aiglan, sans le connoître, et seulement parce qu'il s'étoit mis en défense, et été, dès le samedi 12 condamnés à être rompus sur la roue, après avoir été mis à la question, retardés sur une lettre du duc d'Orléans jusques à ce jour, ont ce matin été mis à la question très rude et extraordinaire, et sur le soir exécutés à la Croix du Tiroir, quatre ou cinq cents hommes en armes y tenant la main. Deux ou trois de leurs camarades y furent reconnus et pris; et l'un d'eux, depuis pendu, son corps porté chez le sieur Regnier, médecin, au haut de la rue de la Tixeranderie, et disséqué, a été trouvé avoir le foie au côté gauche, comme le pylore et la rate au droit[1], dont M. Mentel, médecin, a fait récit en son libelle latin, adressé aux sieurs Péquet, en 1651, et La Motte-Le Vayer, en quelques lettres qu'il a fait imprimer.

Bruit que M. de Châteauneuf n'a plus les sceaux et que c'est, selon aucuns, M. Servien, selon d'autres, M. le président de Bellièvre.

Les trois Princes prisonniers, que l'on avait su, le matin, devoir être emmenés hors de Marcoussis, ne le furent que le soir, qu'ils furent coucher à Versailles. Aucuns veulent que ce ne fut que le mardi.

Expéditions de la cour, pour l'évêché de Mâcon, délivrées à M. de Lingendes, jadis évêque de Sarlat.

Le soir, M. le duc d'Orléans retourne de Fontainebleau à Paris.

---

1. Il y a en l'ancienne copie manuscrite, dont nous nous servons, le contraire, c'est-à-dire *le foie au côté droit...*, *la rate au côté gauche;* c'est évidemment une erreur de copiste, car cela n'eût pu donner lieu à observation. Ce fait est répété plus bas par Du Buisson à la date du 3 décembre 1650, et ce qu'il en dit justifie la correction que nous faisons ici.

— Mardi 15, à quatre heures du soir, le Roi, la Reine, le Cardinal et toute la cour arrivent de Fontainebleau à Paris. Le duc de Beaufort vit Leurs Majestés dès ce soir-là. M. le Coadjuteur, le lendemain, mercredi matin.

— Mercredi 16, au matin, avis, par les marchands de chevaux trafiquant en Hollande, que les ports avoient été quelques jours fermés à cause de la mort du prince d'Orange, à qui la petite vérole étoit rentrée. — Guillaume, prince d'Orange, fils, successeur de Henri-Frédéric.

M. Le Camus de Pontcarré, évêque de Séez, étant décédé en son diocèse, le père Alvarez, cordelier espagnol, octogénaire, confesseur de la Reine, insistant pour son fils spirituel et adoptif, son vicaire en sa charge près la Reine, M. d'Orléans d'autre part pour l'abbé de Basoche, et l'abbé de Poncarré, ou son frère, conseiller en la cour et frondeur, pour lui, demandant à succéder à son oncle, n'ont rien eu ; et l'a emporté l'abbé de Cormeilles, Médavy, en faveur de son frère, le comte de Grancey.

Avis du mariage de l'Empereur, pour la troisième fois, avec la sœur du duc de Mantoue, et de celui de son fils, le roi de Hongrie (à qui le roi d'Espagne a envoyé l'ordre de la Toison d'or et le propre collier de l'empereur Charles V), avec sa cousine germaine, l'Infante d'Espagne.

Bruit ès Carmes déchaussés du faubourg Saint-Germain, où il y a des factions, l'une pour le Père Maurice, provincial ou supérieur, dont étoit le père Macaire, homme en réputation de mérite, et l'autre contraire. Ce Père Macaire, désirant vivre en repos, n'a pas été marri ou a désiré se retirer à Lyon ; à quoi l'abbé d'Ainay et son frère, le maréchal de Villeroy, le favorisant, ont obtenu une lettre de cachet du Roi à Libourne, le Roi y étant, le.....[1], signée de Guénégaud, commençant en ces termes :

« Mon Reverend Père », — puis continuant en cette substance : — « Ayant appris que votre demeure au couvent des pères Carmes « déchaussés du faubourg Saint-Germain y apportoit du trouble, « j'ai cru qu'il étoit à propos que vous vous retirassiez à Lyon. « C'est pourquoi, par l'avis de la Reine, madame ma mère, je vous « fais cette lettre pour vous dire de vous en aller au plus tôt en « ladite ville de Lyon. A quoi, croyant bien que vous ne manque-

1. Blanc au manuscrit.

« rez pas, je ne vous la ferai plus longue, priant Dieu de vous « avoir en sa sainte garde, etc. »

Ledit Père Maurice, malade, ayant par madame de Brienne fait prier M. du Plessis de Guénegaud de l'éclaircir si cette lettre, en vertu de laquelle ledit Père Macaire étoit sorti et mis sur le chemin de Lyon, où il s'est arrêté, étoit véritable, le sieur de Mergey y est allé

— jeudi 17, après dîner, de la part dudit sieur du Plessis, l'assurer en présence de quelques-uns de ses religieux de la vérité de ladite lettre.

La Reine continue sa purgation du jour précédent, pour obvier à la rechute de la maladie qu'elle a eue, au retour de son voyage, étant à Amboise.

Madame de Guise se guérit : son fils, le Grand Chambellan, retourné de Provence, apportant apparence et promesse d'accommodement de la part de son beau-père.

M. d'Avaux, bien malade, reçoit le Saint-Sacrement.

— Vendredi 18, la Reine ayant eu la fièvre, de nuit, fut saignée au matin.

Le Parlement, qui devoit recommencer lundi prochain, est différé à l'autre lundi, huitaine.

On parle du voyage de M. le Cardinal vers Rethel, où le comte d'Harcourt tirera avec les troupes qui conduisent les Princes prisonniers au Hâvre, au nombre de huit cents hommes, cavalerie et infanterie.

— Dimanche 20, au fin matin, M. d'Avaux, Claude de Mesmes, se trouve mort de la nuit précédente.

— Lundi 21, le corps dudit sieur d'Avaux se voit exposé tout enseveli, en linceuls blancs dessus son lit, en sa chambre; et le soir est porté aux Grands-Augustins.

La Reine se trouve toujours mal.

— La nuit du lundi au mardi 22, la demoiselle de Toucy est mariée au maréchal de la Mothe-Houdancourt, à Saint-Brice, près Écouen, en la maison du sieur de la Briffe, de Paris.

— Mardi 22, bruit que l'on n'a point voulu recevoir les Princes prisonniers au Hâvre, où Sainte-Maure est le plus fort, et que l'on les ramène vers Meulan. — Faux.

Avis de la mort du jeune et cadet La Moussaie, gouverneur dans Stenay pour le prince de Condé, dont il étoit confident.

— Mercredi 23, la Reine saignée au pied.

Lettres et avis de Hollande, portant que la princesse royale, veuve du dernier prince d'Orange, Guillaume, étoit accouchée d'un fils, que les états généraux étoient allés visiter et assurer de toutes les charges et emplois, que le défunt son père avoit en leur État.

— Vendredi 25, continuation de la maladie lente de la Reine qui est une fièvre de débilité. Elle garde le lit et les médecins lui défendent de parler. On commence d'être en peine d'elle. M. le duc d'Orléans en témoigne grande inquiétude.

Le soir, on découvre que ce sont des hémorrhoïdes internes. La Reine, qui ne prend jamais de lavement, en souffre un, après en avoir été priée par le Roi même.

Le soir du 25, les trois Princes prisonniers couchent à l'Orcher ou. . . . . .[1] près Harfleur et le lendemain sont mis en la citadelle du Hâvre : le 24e ils avoient couché à Saint-Jean près Bolbec ou à Bailleul, là auprès, le 23e à Yvetot, le 22e à Saint-Jean-du-Cardonnay, le 21e à Blainville-lez-Rys, sur Andelle, le 20e à Rouville-d'Alizay devant le Pont-de-l'Arche, le 19e à Ailly près Acquigny, le 18e à Notre-Dame-de-Grâce près la Croix-Saint-Leufroy[2].

Il y avoit un chariot qui marchoit chargé de portes, fenêtres, barres et verrouils, pour la sureté de leurs logis.

Étant le 25e à Saint-Jean, près Bolbec, on alla quérir pour eux de l'eau du puits de Raffetot, qui est proche et la meilleure des environs, où le seigneur du lieu en fit tirer et puis en fit boire à tous ceux qui étoient présents, afin que l'on ne le pût pas ci-après accuser ni de poison, ni de malignité.

— Dimanche 27, à la grand'messe, se fait par toutes les paroisses

1. Blanc au manuscrit.

2. *La marche de Messeigneurs les princes au Havre. — Leurs couchées.* Sont partis de Marcoussis, le ....., à Versailles, maison du roi, près laquelle leur carrosse versa. Ce fut la première couchée le ..... à Garancières, à Dammartin, à Notre-Dame-de-Grâce, près la Croix de Saint-Leufroy, à Heudebouville, le 19 novembre; au Pont-de-l'Arche ou Alizay-Rouville, au bout du Pont-de-l'Arche; à Blainville-en-Lyons, au-dessus de Charleval; à Saint-Jean-du-Cardonnay, à deux lieues de Rouen; à Yvetot-en-Caux, à Saint-Jean-lès-Bolbec, le 24 novembre; à Courmoulins, près Harfleur; à la citadelle du Hâvre, le 26 novembre 1650; par le sieur du Cormier, le jeune, maréchal-des-logis des gend'armes du roi, et conduisant la compagnie, en l'absence des hauts officiers. (Donné à madame la comtesse de Miossens.)

de Paris la recommandation de prières pour la maladie de la Reine. Cela n'a pas été oublié par les monastères.

Ce fut le premier dimanche de l'Avent cette année, comme plus proche de la saint André.

— La nuit d'entre dimanche et lundi, 27 et 28, la Reine se trouve fort mal. Voyage de M. le Cardinal différé.

Lettres du comte d'Harcourt du 24 à Lillebonne, conduisant les trois Princes prisonniers au Hâvre, distant de six lieues, pour y être le lendemain.

Un homme est enlevé prisonnier, de la rue Dauphine, pour avoir dit, quelques jours auparavant, en voyant passer le carrosse de M. le cardinal Mazarin, que « s'il y avoit cent bourgeois résolus comme lui dans Paris, il empêcheroit bien ce faquin d'aller « par les rues. »

— Lundi 28, l'ouverture du Parlement, différée du lundi précédent, se fait. Le Premier Président harangue bien, admoneste les avocats et en général déclame contre ceux qui, par intérêt et pour tâcher d'accroître leur fortune, ou qui par légèreté ou faiblesse, en se laissant gagner par d'autres, excitent troubles et brouilleries en l'État.

L'archevêque de Paris y fut, au lieu de son neveu le Coadjuteur. L'archevêque de Reims y fut aussi, comme premier pair de France. M. l'évêque d'Agde, Fouquet, y étoit aussi, comme ayant été conseiller en ce Parlement-là, auparavant que d'être évêque. Il y alla pour être présent à la réception de M. Fouquet, son frère, ci-devant maître des Requêtes, et intendant de justice à Paris, et pourvu de la charge de procureur général, par la démission de M. Méliand.

Maladie de la Reine donne de la crainte. Ce sont hémorrhoïdes, provenant de l'extinction de ses mois, en sa quarante-neuvième année (qui est climatérique), accomplie la cinquantième, commencée en septembre dernier.

— Les 29 et 30, la Reine se porte tout à fait mieux.

La princesse de Condé, douairière, a donné la jouissance de Mello ou Merlou, sienne jolie maison à une journée de Paris, en ou vers le pays de Beauvaisis, à la jeune dame duchesse de Châtillon, sa cousine, à cause du grand soin qu'elle a eu d'elle en sa maladie, à Châtillon-sur-Loire, de laquelle maladie, ladite princesse est à peine guérissant et a, pour changer d'air, eu permission de venir en sa maison de Chantilly, près Senlis.

Requête de la jeune princesse de Condé, qui pourtant est à Monrond en Berry, comme paisible, dès avant le 22 novembre, selon les lettres que j'en ai du médecin Michon Bourdelot.

Le duc de Beaufort est fait marguillier à Saint-Nicolas-des-Champs, paroisse de la rue Quinquempoix (où depuis la Saint-Remy il demeure), en la place de feu M. d'Avaux.

La noblesse se remue en beaucoup de lieux et se va invitant à union, pour demander les États-généraux, particulièrement dans les Vexins françois et normand, où le sieur d'Anery, qui a ci-devant fort poursuivi la charge d'enseigne de la compagnie des gensd'armes du Roi, que le sieur de la Salle a emportée, à la faveur de M. le cardinal Mazarin, va sollicitant. — Il y en a eu même un imprimé d'union dans Paris.

Décembre.

M. de la Vrillière en mois de secrétaire d'État.

— Jeudi, premier jour, par la matinée pluvieuse, le cardinal Mazarin part pour la Champagne, ayant cent cinquante cavaliers et trois carrosses à six chevaux à sa suite. Il fut coucher à Meaux.

Le bruit commun est qu'il va traiter avec le duc Charles, etc., et qu'il porte cinq cent mille écus avec lui.

La Reine se porte bien.

Madame Gillier, morte d'une fièvre maligne cette nuit du mercredi au jeudi, enterrée le samedi en la paroisse de Saint-Louis, en l'île Notre-Dame. Melchior de Gillier, son mari, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et maître d'hôtel ordinaire. Elle... Joly. Son corps a, de Saint-Louis, après le service, été porté à Saint-Jean-en-Grève, inhumé, avec ceux de ses prédécesseurs, derrière la chaire du prédicateur.

Vendredi matin, la mercuriale grande et première (différée de mercredi, jour Saint-André 30 novembre, à cause de la fête) de ce Parlement, se tient; où étoient les duc de Beaufort, Coadjuteur de l'archevêché, gouverneur de la ville de Paris, le duc de Brissac et l'évêque d'Agde.

Le Premier Président a fait l'admonition aux huissiers, comme

il fit lundi, jour de l'ouverture, aux avocats : puis, après que les huissiers ont été retirés, il en a fait autant aux gens du Roi, lesquels ont ensuite harangué par l'organe de l'avocat général. Après quoi, le Premier Président a, pour la troisième fois, parlé à tout le Parlement.

Après tout, le conseiller Deslandes-Payen, de la Grande-Chambre, a rapporté la requête de la jeune princesse de Condé, retirée à Monrond, dès avant le 22 novembre, selon les lettres que j'en ai du médecin Bourdelot Michon; elle est bien faite et dès longtemps préparée, et demande, qu'attendu que deux Princes, premiers du sang, et M. de Longueville, troisième, leur beau-frère, ont, sans information précédente, et même sans sujet, été emprisonnés, et contre toutes les raisons de droit et formes de justice détenus, sans être ouis, depuis et durant le cours de cette année finissant; et tout nouvellement et depuis un mois enlevés et transportés des châteaux de Vincennes et Marcoussis en la citadelle du Hâvre, lieu très malsain, éloigné, et entre les mains de leurs ennemis, il plaise à la Cour ordonner qu'ils soient ramenés en deçà, dans une des maisons du Roi et mis entre les mains des gardes et officiers de Sa Majesté et gens non suspects. Il a été dit : « Soit monstrée aux gens du Roi, qui en sont saisis. »

Coup d'essai pour M. Fouquet, qui fut le lundi 28 novembre, à l'ouverture du Parlement, reçu procureur général.

— Samedi matin 3, requête présentée par M. le président de Nesmond, au nom et comme exécuteur nommé au testament de madame Charlotte de Montmorency, princesse douairière de Condé, décédée d'une fièvre avec abcès, en la cinquante-septième année de son âge, à Châtillon-sur-Loire, après y avoir été longtemps malade et à demi guérie.

Environ ce temps, furent, par sentence définitive du lieutenant de robe courte du prévôt de Paris, étranglés et rompus sur la roue, deux complices du meurtre fait en la personne de Saint-Aiglan, dans le carrosse du duc de Beaufort, dont il y en a eu trois exécutés dès le mois précédent, à la Croix du Tiroir. L'un de ces deux, petit homme trappu, d'environ vingt ans, parisien et filou, ayant été porté chez le sieur Regnier jeune, médecin anatomiste, au haut de la rue de la Tixeranderie, joignant le bout de celle des Mauvais-Garçons, et été mis au théâtre d'anatomie, qui y est dressé, fut trouvé avoir toutes les parties qui doivent être dextres, comme le poumon et le foie, changés et portant sur

le côté senestre, et la base du cœur, le foie et vaisseaux en dépendant[1].

— Mercredi 7, le Parlement étant assemblé, les duc de Beaufort et Coadjuteur y étant, un homme vint à la porte de la Grande Chambre et dit à l'huissier qu'il se nommoit La Roche ou La Roque, capitaine des gardes de M. le Prince de Condé, et apportoit, de la part de Son Altesse, une lettre à messieurs du Parlement; cette lettre fut baillée et lue écrite d'une page entière, et moitié de l'autre, en papier long et étroit, d'une main, que le comte de Béthune, à qui elle fut montrée, assura être de M. le Prince susdit, comme la connoissant bien et en ayant quelques-unes chez lui de la même main. Elle est signée de lui, du prince de Conti et de M. de Longueville, et d'encres différentes, aussi bien que de mains diverses, datée du 19 décembre, d'Oudeville[2]. Il y a Cudboville en l'imprimé qui en a été publié. Aucuns veulent que ce soit Heudebouville, non loin de Gaillon, et entre Notre-Dame de Grâce et le Pont-de-l'Arche, stations des Princes. C'est un village sur la rivière d'Eure près de Planches, au-dessus de Louviers, où lesdits trois Princes passèrent, étant conduits par le sieur de Bar.

On remit à délibérer dessus cette lettre à vendredi prochain.

Le chevalier des Essarts, arrivé à Paris, de la part de M. de Guise, dit qu'il a fait son traité en Espagne, et a sa liberté et retour en France, moyennant deux cent mille écus de rançon, dont il en a cent tout prêts et les autres cent, le grand-duc de Toscane les lui prêtera.

Avis que le duc de Bouillon est arrivé à Château-Thierry et qu'il a vu M. le Cardinal Mazarin, qui est à Reims.

— Vendredi 9, les chambres étant prêtes à s'assembler, il vint une lettre de cachet du Roi, portant que le Parlement députât pour aller, sur l'heure, au Palais-Royal, trouver la Reine indisposée et qui leur diroit son intention.

Ils ont voulu s'assembler nonobstant ce; mais le Premier Président les en a empêchés, comme étant chose qui ne s'est jamais faite, que le Parlement ne soit pas allé vers le Roi quand il l'a mandé; ils y sont donc allés et ont vu la Reine en petit particu-

1. Voyez le même fait, déjà reproduit plus haut, au 14 novembre 1650, page 339.

2. Hondouville, ou plutôt Heudreville-sur-Eure, canton de Louviers (Eure).

lier. Elle les a priés de surseoir toute délibération et assemblée sur telles requêtes, jusques à ce que Sa Majesté se porte mieux qu'elle fait.

Les comte d'Alais, duc d'Angoulême, et sa femme, partis de Toulon pour quitter Provence et se rendre à Paris, près du Roi.

Démission du duc d'Épernon pour le gouvernement de Guyenne, qui est donné à Monsieur, duc d'Anjou, frère unique du Roi. Il y a néanmoins des villes particulières, comme Montauban, Agen, etc., qui intercèdent, pour ledit duc d'Épernon, à ce qu'il soit rétabli en son gouvernement.

L'assemblée journalière des raffineurs nouvellants de la cour se tient toujours chez la comtesse de Fiesque.

— Le samedi 10, au Parlement assemblé, il est dit que la délibération sur les requêtes et lettres des Princes, sera remise au mercredi prochain, suivant le désir de la Reine.

Le président de Novion ayant été voir, il y a quelques jours, M. le duc d'Orléans et s'offrir à lui pour être intendant de la maison de Mademoiselle, sa fille aînée, à qui Son Altesse Royale a donné depuis cette année la jouissance de ses biens maternels, et Son Altesse Royale lui ayant dit qu'il étoit fort content et en parleroit à sa fille, ledit président la fut voir au bout de quatre ou cinq jours, mais elle lui dit qu'il étoit trop grand monsieur pour elle et qu'elle ne vouloit qu'un avocat. Elle a pris depuis un parent de M. de Longueil pour intendant, et pour son avocat, le sieur Langlois, avocat au Parlement.

Le maréchal de Gramont, qui est en Béarn, en est mandé et ici attendu en cour.

— Lundi 12 au matin, aux Augustins, service funèbre pour feu madame la princesse douairière de Condé, Charlotte-Marguerite de Montmorency, duquel faut se rapporter à l'imprimé du gazetier.

— Mercredi 14, assemblée du Parlement, où le conseiller Deslandes-Payen, par une longue harangue étudiée, allégua les punitions que les anciens prenoient des mauvais gouverneurs, puis conclut à ce que les Princes fussent ramenés du Hâvre en cette ville et mis dans le Louvre, entre les mains d'un officier du Roi, qui eût caractère pour cela et qui en répondît au Parlement.

On opina après lui, et un de la compagnie dit que la chose étoit d'assez grande conséquence pour y appeler M. le duc d'Orléans. Là-dessus tumulte, les uns disant qu'il ne se falloit pas arrê-

ter à cette ouverture, ains passer outre et délibérer sur le fond; et le conseiller Coulon dit qu'il falloit aller au Cardinal Mazarin qui étoit la source et origine de tous les maux.

Enfin, le Premier Président ayant dit qu'il falloit délibérer sur l'invitation de M. d'Orléans, cela fut fait et les conseillers Doujat et Ménardeau députés vers Son Altesse Royale, pour la prier de venir au Palais le lendemain. Il répondit que l'affaire étoit fort commencée et que l'on la pouvoit achever sans lui; toutefois qu'il aviseroit et en rendroit réponse le lendemain.

— Jeudi 15, au matin, sur les neuf heures, le Parlement n'ayant nouvelles de M. d'Orléans, envoie vers lui. Il dormoit encore, n'étant retourné du Palais-Royal, la nuit, qu'à une heure; on l'éveilla et il dit aux députés qu'il avoit résolu de ne point aller au Palais, tant par ce que l'on y faisoit des huées qui lui déplaisoient fort, que même on y répliquoit et faisoit-on des réponses hors du respect qui lui étoit dû, outre les propositions que l'on y pouvoit faire, aussi qu'il ne lui étoit séant d'entendre. Il envoya même quelqu'un des siens dire les mêmes choses à l'assemblée, et pour l'informer de son sentiment, qui étoit que, du commencement, il avoit trouvé à redire que l'on eût transféré les Princes au Hâvre, pouvant être mis plus près; mais depuis, considérant comme ils avoient été en danger des entreprises du maréchal de Turenne et de l'Archiduc, dans le château de Vincennes, et que dans celui de Marcoussis ils n'étoient pas encore trop sûrement, et de plus étoient cause que tout ce quartier, avec les grands chemins qui y sont, étoient très incommodés par les garnisons, il étoit revenu et avoit cru qu'ils étoient mieux au Hâvre.

L'assemblée l'ayant ouï, s'est séparée; mais à la sortie il y eut des épées tirées, même contre le Premier Président comme à l'entrée, près du passage du maréchal de l'Hôpital et des cris ouïs : « *Au Mazarin* » et « *Point de Mazarin.* »

Avis des abois de Tortose, assiégée par les Castillans.

Défaite de la cavalerie des ennemis près de Bapaume, par nos troupes, conduites du Hâvre, après l'arrivée des trois Princes prisonniers, par le milord Digby, à l'armée de Champagne.

Le soir, au conseil chez la Reine, qui se va mieux portant, le baron de Pennacors arrive de Rethel, rendu à nos troupes le jour précédent 14 au matin, le Cardinal Mazarin y étant en personne et se promettant d'être ici de retour pour les fêtes de la fin de ce mois.

— Samedi 17, au matin, le sieur de Bautournus qui commande le régiment de M. le duc d'Orléans arrive à Paris et fait éveiller Son Altesse Royale pour lui dire que, le jour d'hier, bataille, où il avoit été, seroit gagnée le 15 à Sommepy ou Sommeny, sept lieues tant de Rethel que de Sainte-Menehould, par le maréchal du Plessis sur le maréchal de Turenne, que l'on y croyoit tué; don Estevan de Gamarra, qui y commandoit les Espagnols, prisonnier, et les sieurs de Bouteville et de Haucourt, prisonniers, avec cinq mille soldats et deux mille tués sur place, le reste en route. Le cardinal Mazarin malade de la goutte à Rethel.

En ce même temps, se tenoit l'assemblée du Parlement, où, après que le rapporteur de la requête de madame la Princesse, le sieur Deslandes-Payen, a repris ses propos et conclusions de mercredi dernier, 14 du mois, les cinq ou six conseillers premiers de la Grande Chambre ont opiné à la translation des Princes du Hâvre ici à Paris. Mais le sieur Coquelay a rapporté le fait de Timoléon de Corinthe qui, selon Plutarque, en la vie des Hommes Illustres, haït tellement les tyrans qu'il conspira et aida à faire mourir son frère Timophanes, qui tyrannisoit sa ville de Corinthe, en la gouvernant; et puis, comme on l'élut pour être général de la guerre en Sicile, on lui dit que l'on verroit bien, par ce qu'il feroit et de la manière qu'il agiroit, s'il avoit en Timophanes tué un tyran ou son frère, et n'en a ledit sieur Coquelay dit plus avant, laissant à faire l'application de cela à qui la voudroit faire.

L'heure de dix venant à sonner, le Premier Président s'est levé et sortit, disant qu'il se trouvoit mal; nonobstant quoi, le duc de Beaufort et autres vouloient poursuivre et achever la délibération qui pourtant a été remise à lundi prochain; et lors a été sue et publiée la nouvelle de la bataille gagnée.

Ce même matin, les soldats du régiment des gardes attroupés, ayant dès les jours précédents détroussé en tous les environs de Paris les boulangers apportant du pain des villages à vendre au marché, ont arrêté ceux de Gonesse, hors la porte et faubourg Saint-Martin, vers le Bourget, et les ont détroussés; tellement qu'il n'est point venu de pain de Gonesse au marché, dont force gens se sont trouvés incommodés et fâchés.

Le bruit est qu'aucuns d'eux ont été gagnés par les frondeurs, pour faire ce désordre, afin de tâcher à faire sédition.

— Lundi 19, au matin, le Parlement assemblé, où étoient les maréchaux de l'Hôpital et de la Mothe, le duc de Beaufort et le

Coadjuteur de l'archevêque de Paris, il n'y en a eu que six qui aient opiné, la lettre de cachet du Roi y étant survenue pour les inviter au *Te Deum* pour la victoire obtenue le 15 de ce mois en Champagne. Le sieur Laisné, conseiller, a dit qu'opiner à libérer les Princes ou les transférer étoit chose vaine, pour n'avoir pas la compagnie en main les forces nécessaires à faire exécuter son arrêt; mais que sachant comme le Cardinal Mazarin ne les avoit fait emprisonner que parce qu'ils s'étoient opposés aux alliances et avancements que le Cardinal Mazarin vouloit faire de ses neveu et nièces, il étoit d'avis que l'on donnât arrêt portant que le Cardinal ne pourroit marier ni avancer, en quelque sorte que ce fût, sesdits parents que six mois après que les Princes seroient tout à fait en liberté.

Grâce et abolition accordée par la Reine à M. le duc d'Orléans pour M. de Bouteville qui est blessé et prisonnier à Reims, où la dame sa mère l'est allé voir et soigner.

— Mardi 20, le Parlement et autres cours souveraines furent au *Te Deum* chanté dans Notre-Dame pour la victoire obtenue en Champagne le 15 de ce mois, où le Roi arriva en personne, et la Reine, quoique se portant mieux et guérissant, garda le lit. (Voyez la *Gazette* du samedi 24.)

Le sieur d'Herbigny jeune, conseiller, neveu du président de Mesmes, frère de la dame de Fouqueroles, confidente de Mademoiselle, est pourvu par elle et par M. le duc d'Orléans de la charge de chef du conseil et surintendant de la maison de madite demoiselle et chancelier de Dombes.

— Mercredi 21, le corps de madame la princesse douairière de Condé, qui, de Châtillon-sur-Loire, où elle est morte, avoit été amené à Saint-Maur-les-Fossés, en arriva à Paris sur le soir, et fut déposé en l'église de Saint-Louis des Jésuites, rue Saint-Antoine, où force dames, des plus grandes de la cour et de la ville, se trouvèrent, et force princes de Lorraine et Savoie et autres grands seigneurs. (Voyez la pompe funèbre, etc., par le gazetier, n° 195, le lendemain.)

— Jeudi 22, le service y fut fait le matin, avec grande assistance; le corps, en son cercueil, couvert d'un drap de velours noir à une grande croix de satin ou tocte d'argent blanc, un oreiller de velours noir au chef, la couronne de Princesse du sang à fleurons de lis d'or, couverte d'un crêpe, le tout élevé sous une courtine ou poële

de velours noir environné de flambeaux sous la coupole ou dôme de l'église, fait en forme de lit, ou courtine (pourtant sans rideaux), carré et armorié sur ses quatre pans des armes de la défunte qui sont de Bourbon parti de Montmorency.

Sur les quatre à cinq heures, à la pointe de la nuit, après une psalmodie, le corps est enlevé aux flambeaux, hors l'église, tendue de drap noir, par toutes ses parois et images, même tout le grand autel, avec larmes blanches. Et y avoit en la nef une bande ou largeur de velours et par le circuit du dôme et du sanctuaire deux largeurs chargées des armes de la défunte.

Hors l'église et au-dessous des degrés de la porte, un grand chariot l'attendoit et le reçut, couvert d'un grand drap de velours noir à une croix de satin, aux armes de la défunte par les quatre coins. Six chevaux caparaçonnés et armoriés de même le tiroient. Tous les officiers d'elle et des princes ses enfants à cheval et en deuil précédoient, deux à deux, par ordre de Sainctot, maître des cérémonies; son aumônier avec son bonnet carré et surplis aussi à cheval, et son écuyer, le sieur Delmas, capitaine de Chantilly, suivoient immédiatement le chariot qui étoit cotoyé de pages, laquais et valets de pied en deuil, un flambeau de cire blanche en main, et fut conduit aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Ce matin, le Parlement assemblé, on a opiné sur la requête de madame la Princesse; les opinions ont été jusqu'à 25 et les Enquêtes n'ayant point encore commencé, le reste a été remis après les fêtes.

— Vendredi 23, service de madame la Princesse défunte, sur la représentation de son corps aux Cordeliers, où le corps du Clergé de France assista, et le Parlement, avec toutes les cours souveraines, après avoir été traités aux dépens de la défunte et par ordre de messieurs les Princes ses fils et gendre, lesquels, par leur propre main, confirmée par celle de Bar, envoyée à M. Le Tellier, secrétaire d'État, portent qu'ils prient M. le président de Nesmond d'avoir soin et surintendance de leurs affaires, comme il avoit eu du vivant de feu M. le Prince, leur père; et veulent que le sieur Ladvocat, ayant épousé la demoiselle Petit, confidente de la défunte, et eu l'intendance de sa maison, la continue, et le sieur Ferrand, celle de la maison du prince de Condé, qu'il a eue par son choix, depuis la prison du président Perrault. Cet ordre est daté du 6 de ce mois, au Hâvre.

Messieurs du Parlement furent traités dans la salle de Saint-Louis et, dit-on, que pour cela et pour le déjeûner-dîner des autres cours, il y a eu dix mille livres de dépensées par les Princes. M. le Prince a écrit à madame sa femme, sur la mort de madame sa mère, avec consentement et présence du sieur de Bar, comme il est porté au bas de l'ordre ci-dessus, du sixième du mois.

Le corps fut, dès le 22, porté inhumer au couvent des Grandes Carmélites, rue Saint-Jacques, où la princesse avoit fait bâtir et y faisoit ses retraites de dévotion. (Voyez l'extraordinaire de la pompe funèbre, fait par le gazetier, numéro 195.)

L'après-dîner, l'assemblée du Clergé chanta en son particulier un *Te Deum* pour la victoire de Sommepy.

— La nuit du vendredi 23 au 24 samedi, furent affichés certains placards d'un pied ou près en longueur et de trois quarts de pied en hauteur, imprimés avec ce titre : « *Avis aux Parisienes* » (pour Parisiens), contenant que le temps étoit venu et l'occasion belle de se défaire du méchant ministre, qu'il appelle étranger, Sicilien, barbare, auteur de tous les maux de la France; que le Parlement le condamne et que la Fronde fait effort pour en venir à bout; ce qu'elle fera, si les généreux François se veulent aider et se joindre à elle, ou la seconder pour empêcher qu'il ne rentre à Paris, l'occasion n'ayant jamais été si belle, qu'elle est, de l'empêcher de rejoindre le Roi. Et à la fin il y a en lettre différente, et italique : « *Criez donc tous : Vive le Roy et point de Mazarin*, » et puis encore plus bas en une ligne à part de même italique : « *Par les amis des pauvres ennemis de Mazarin.* » J'en ai vu un affiché, à peu plus de hauteur d'homme, au piéfort ou pillier de pierre d'une boutique d'épicier, faisant le coin des rues de la Harpe, de Mâcon et de la Vieille-Boucherie et regardant en opposite la rue Saint-Séverin, la foule du monde passant s'arrêtoit à le lire, depuis le matin jusques à midi.

— Lundi 26, le maréchal du Plessis-Praslin arriva en cette ville. Avis que le Cardinal Mazarin demeure en l'armée et la conduit vers Bar-le-Duc; le sieur de Navailles aussi de retour à Paris.

Ce même jour furent apportés 28 drapeaux pris en la bataille de Sommepy sur l'ennemi, et furent mis au cabinet du Roi, où, entrant, il y en eut un qui fut reconnu être du régiment du prince de Conti, et aussitôt soustrait et emporté, sans que l'on pût savoir

par qui, quelque perquisition que l'on en ait faite. Il a été rapporté le jeudi matin, sans que l'on sache par qui.

— Mardi 27, se dut faire l'attaque du fort tracé par le Roi dans le parc du Palais-Royal.

M. de Mesmes, deuxième président en Parlement, malade depuis huit jours, reçoit l'extrême-onction, après avoir fait son testament. Il a fait une démission de sa charge à M. d'Irval, son frère, jadis maître des Requêtes. Il est mort jeudi, à huit heures du soir, 29 décembre. Dès le lendemain, les lettres de M. d'Irval, conseiller d'État ordinaire, pour la présidence au mortier, ont été expédiées au sceau.

— Jeudi matin, 29, les drapeaux et étendards gagnés en la bataille de Sommepy furent portés en cérémonie par la ville, depuis le Palais-Cardinal jusques à Notre-Dame, où ils furent posés. Les canons tirèrent en la Grève et dans l'Arsenal. (Voyez la *Gazette* ou nouvelles du gazetier.)

Ce jour, fut l'assemblée du Parlement, où les Enquêtes opinèrent avec apparat et harangue, tendant à faire ramener les Princes du Hâvre à Paris; la plupart, pourtant, ne vont qu'aux remontrances là-dessus, quelques-uns ajoutent auxdites remontrances celles des désordres de l'État, causés par le Cardinal Mazarin; le reste a été remis à demain.

— Vendredi 30 décembre, le corps du président de Mesmes a été exposé en sa chambre, dans son lit, lui couché entre deux linceuls, son bonnet de nuit dans la tête, comme s'il eût dormi. Au pied du lit une table portant un bénitier d'argent, d'où les survenants lui jetoient de l'eau bénite, entre trois ou quatre chandeliers d'argent, garnis de hauts cierges, semblables à ceux qui étoient des deux côtés du lit, ès deux ruelles, où étoient assis prêtres de la paroisse et religieux.

Ce jour au matin, les Chambres assemblées en la Grande, après que toutes les opinions ont été rapportées à une seule, arrêt a été donné, que remontrances très humbles, et avec toutes les décences et soumissions possibles, seroient faites au Roi pour la liberté des Princes prisonniers au Hâvre.

— Samedi 31 décembre, toute la cour va au devant du Cardinal Mazarin, qui arrive le soir en grande compagnie, les gens d'armes et chevau-légers du Roi même, l'escortant et demeurant comme en garde et faction tout le soir, au Palais-Royal, ce qu'on croit

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARY

avoir donné quelque ombrage à M. le duc d'Orléans, qui ne vint point ce soir au Palais-Royal, comme il avoit fait les soirs précédents.

Le Cardinal ne fut pas mal reçu du peuple; aucuns des plus bas l'ayant accueilli de bienvenue, il leur fait donner quelques pistoles.

FIN DU PREMIER VOLUME.

PUBLIC LIBRARY

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

This book is due on the date indicated below, or at the expiration of a definite period after the date of borrowing, as provided by the rules of the Library or by special arrangement with the Librarian in charge.

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	15 JT'47		
	AUG 15 '57		
13 Ap'47	sept. 20		